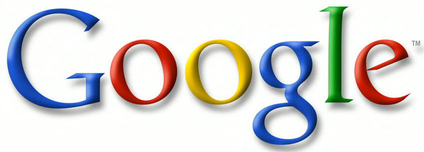
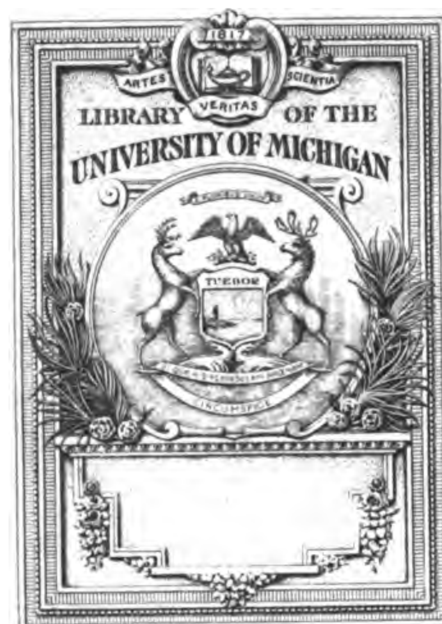



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Antérieures à 1790

RHONE

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. GEORGES GUIGUE, ARCHIVISTE

RHONE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE H

TOME PREMIER

H 1 à H 702

ORDRE DE MALTE. — LANGUE D'AUVERGNE



LYON

LIBRAIRIE GENÉRALE
HENRI GEORG
36, passage de l'Hôtel-Dieu, 38

LIBRAIRIE ANCIENNE
LOUIS BRUN
13, rue du Plat, 13

1895

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU RHONE

Série H. — Tome premier

(ORDRE DE MALTE)

AVIS

L'introduction historique à placer en tête de l'inventaire du fonds de Malte paraîtra avec le second volume de cet inventaire.

Département du Rhône.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE H

(Clergé régulier. — Ordres religieux d'hommes ; ordres religieux de femmes ; ordres militaires religieux ; hospices et maladreries, etc.)

ORDRE DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM OU DE MALTE LANGUE D'AUVERGNE (1).

H. 1. (Registre.) — In-folio, papier, 3 et 429 feuillets.

XVIIIe siècle. — « Inventaire général et raisonné, « chronologique et historique des titres et papiers de la véné- « rable langue d'Auvergne, en 7 volumes, fait, en 1749, par « les soins de Mr le commandeur de l'Aube, refait, corrigé et « augmenté à la diligence et par les soins de Mr le comman- « deur de Loras, receveur et procureur général de l'ordre de « Malte, et par le travail du sieur Batteney de Bonvouloir, « archiviste dudit ordre, ez années..... ». T. I contenant l'inventaire des titres des commanderies de : 1° « Bugney et de ses membres : Boulay et Bouchet, Anglure, Laye, Tourny, Bardon, Coulange et Pérignat, hôpital et cure de Chenay, Pontenas ; — 2° de Courteserre et des membres de Tallande, Chantadut, Ligonne, Chambon, Vivit, terriers de St-Jean de Billon, terriers de Farciroles ; — 3° de Bellecombe et des membres : la Vulpilière, Lachat, Bressieux et Ornacieux, Vauray ; — 4° de les Échelles et des membres : Saint-Jean de Moyrans, Voiron et les Abrets, terriers de Champagnieux ; — 5° de Sainte-Anne et des membres de : temple de Magnat, Nabeyron, Villemaux ; — 6° de la Râcherie et des membres : Redan, Rongère, la Bruyère ou temple de Braize, Huvers ; — 7° de Limoges et des membres : Brellaufe, Puybonieu, Cognoure, la Bussière, Saint-Junien l'Avignan ; — 8° de Villefranche-sur-Cher et des membres : l'Espinas, Villedieu, Vierson, terriers de Bourgneuf, de Chenon, de l'hopital de Vallancey. »

H. 2. (Registre.) — In-folio, papier, 2 et 368 feuillets.

XVIIIe siècle. — « Inventaire général... T. II. Inventaire des titres des commanderies de : 1° Bourganeuf et des membres : Arsouse, Reillat et Meillaguet, Saint-Jean de Donzenat, Mortesaigne, Bellechassaigne, Courteix ; — 2° Grand bailliage ou Devesset et des membres : Saint-George d'Annonay, Montredon, Saint-Jean-de-la-Chevalerie du Puy, Chantoen, Gourlon et Pébuly (Pébly), Sainte-Épine, Tournon et Pont-de-Doux, Marlhes, la Sauvetat, hôtel Saint-George ; — 3° Verrières et des membres : La Sauveté, temple de Roanne ; — 4° Tortebesse et des membres : Tralaigues, Courlay et la Liève, La Forest, la Peze, la Mazière, Glavent, Lastic, Ribière, Saint-Jean-des-Martres. »

(1) A. CHASSAING : *Cartulaire des Templiers du Puy en Velay*, Paris, 1882 ; — du même : *Cartulaire des Hospitaliers (ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem) du Velay*, Paris, 1888 ; — A. VAYSSIÈRE : *L'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte, en Limousin et dans l'ancien diocèse de Limoges*. Tulle, Limoges, 1884 ; — L. NIEPCE : *Le grand prieuré d'Auvergne*, Lyon, 1883.

H. 3. (Registre.) — In-folio, papier, 2 et 462 feuillets.

XVIII° siècle. — « Inventaire général.. T. III. Inventaire des titres des commanderies de : — 1° Les Feuillets et des membres : Cocieu, Écorcheloup, Molissol, Villars, La Chaux-en-Vaud, Crozet et Maconnex ; — 2° Montchamp et des membres : Charbonnier, Chauliac, Langeac, Brioude, Loubezergue ; 3° Mâcon et des membres : Ventrigny, Baudulin, Genouilly, Belleville, Pezieu et Saint-Jean-des-Essarts, Château-Rodes, et Nuglisois, Launay, Fay, Espinacy ; — 4° l'Ormeteau et Châteauroux ; — 5° Les Bordes et Francheville, terriers de Saint-Jean-de-Bouc, de Chapotte, de Pressigny et Villevieille, de Bourges, de Chassis, de Massé ; — 6° Genevois ou Compesières, et des membres d'Annecy, Cologny, terriers de Chesne, de la Chaise, de Dorches, etc. ; — 7° Dôle. »

H. 4. (Registre.) — In-folio, papier, 4 et 414 feuillets.

XVIII° siècle. — « Inventaire général.... T. IV. Inventaire des titres des commanderies de : 1° Blaudeix ; — 2° Maisonnisses et des membres : Montbut, Cosnac ; — 3° grand et petit Mas-Dieu, et des membres : Chambon, Trein ; — 4° Celles ; — 5° Salins et des membres : Bouverans, Veuillesin et Uzier ; — 6° Montferrand et des membres : Culhat et Fouillouse, Ségur, la Ronzière ; — 7° Pauliat et des membres : Lacroux de Mazerat, Sauvanniac ; — 8° Olloix et des membres : Paulignac, Chenat, Aida, la Sauvetat ; — 9° Montbrison et des membres : Vernol, Cruzille, la Chaux, Château-le-Bois, Hopital-le-Grand, Messillieu ; — 10° Marche et Mayet et des membres : Lalliat, Bonias et Montignat ; — 11° Leureuil et des membres : Launay, Saint-Nazaire, l'Hopital sous Mazerolles, Nuret-le-Feron et Vignaud, la Salle, Selles-sur-Nahon. »

H. 5. (Registre.) — In-folio, papier, 2 et 550 feuillets.

XVIII° siècle. — « Inventaire général..... T. V. Inventaire des titres des commanderies de : 1° Saint-Paul et des membres : Saint-Sauveur, Laris, Montfaucon, Saint-Jean de Crispalo ; — 2° Chazelles et des membres : Saint-Bonnet-les-Places, Saint-Martin Lestra, Chamousset, Sauzy, la Roussellière, La Roche, Murette ; — 3° la Vaufranche et des membres ; Saint-Jean-d'entre-les-Vignes, Bostmorant, Lamey, Buxière ; — 4° Salles et Monseugny et des membres : Grange de Vaux, Laine ; — 5° Morterol ; — 6° Villedieu en Fontenelle et Vallentigny ; — 7° Chambéry et des membres : Accoyeu, Saint-Michel-de-Maurienne et Thouvet, Allevard et Avalon, Mésage et Vizille ; — 8° Laumusse et des membres : la Vavrette, Épaisse, Bocarnos ou Colognat, Semon, Escopey, Saint-Martin-le-Châtel, Tessonges, Écolle ».

H. 6. (Registre.) — In-folio, papier, 2 et 394 feuillets.

XVIII° siècle. — « Inventaire général..... T. VI. Inventaire des titres des commanderies de : 1° Charrières et des membres : Saint-Maurice et Saint-Robert, Gentioux ; — 2° Chambereau et la Poulge ; — 3° Chantoin ; — 4° la Vinadière ; — Féniers et Artige ; — 5° Carlat et des membres : hopital de Barbary, Couderc et Mascheix, Corrèze et la Salvetat, Hopital de Chatin, Franchesse et Montel ; — 6° Saint-Georges et des membres : Temple de Vaux, Saint-Laurent de Mure, Tivieu, Nemitanay, Bessey et Violley, Charvieux, Pommiers, Monteriacle, Mont-Chausson ; — 7° Viviers, Farges, la Forest ; — 8° Villejésus, l'Espardillière ».

H. 7. (Registre.) — In-folio, papier, 2 et 350 feuillets.

XVIII° siècle. — « Inventaire général... T. VII. Inventaire des titres des commanderies de : 1° Pontvieux et des membres : Ides, Longevergne, Courtille ; — 2° la Tourette ; 3° Lieu-Dieu ; — 4° Arbois et des membres : Besançon, Villedieu ; — 5° Puy-de-Noix et Champeaux ; — 6° Saint-Romain-en-Gal et des membres : Monteil-au-Temple, Monteux ; — 7° La Croix-au-Bost et des membres : Palluet, Lespinasse et Coursaget, La Bruyère, Feuilloux ; — 8° Chanonat et des membres : Vaux-Saint-Jean, Temple-d'Aunat, Bessamorel, Burdelles, Sainte-Anne ou la Bastide, Temple de Plaine-Combe : — 9° Temple d'Ayen et des membres : Prugne, Belveyre, Chambon, Saint-Léger-de-Merle, Donzenat, Langlade, Mons, Aisat, Alasse, Saint-George-de-Sallon, Saint-Jean-de-Donne ».

H. 8. (Recueil imprimé.) — Grand in-8°, papier, 418 feuillets.

1685-1719. — Statuts de l'ordre. — « Statuti della sacra religione di S. Gio. Gerosolimitano, con le ordinationi dell' ultimo capitolo generale celebrato nell' anno 1631 dal fu Em° e Rev° gran maestro fra Antonio de Paula..... In Borgo Nuovo... 1718... — Volume que contiene gli statuti della sacra religione Gerosolimitana, le ordinazioni dell' ultimo capitolo generale, che sono le sole che sussistono ; il nuovo cerimoniale prescritto dalla santita di n. sig. papa Urbano VIII, sopra l'elezione de gran maestri ; il modo o sia instruzione di far i processi de'miglioramenti delle commende, que serve ancora per i priorati e baliaggi et come devono farsene li cabrei ; l'ordine che si tiene nel dar l'abito, achi professa nella religione, et per ultimo i privilegi concessi da sommi pontefici alla religione e suoi dependenti. In Borgo Novo nel marchesato di Roccaforte MDCCXIX, per Antonio Scionico, stampatore camerale, con licenza de'su-

periori. — Cronologia de gli eminentissimi gran maestri (f° 6). — La confermazione degli otto statuti (f° 11). — Statuti (f° 14). — Ordinationi del capitolo generale celebrato nell'anno MDCXXXI... Borgo Nuovo 1718 (f° 168). — *S. d. n. d. Urbani divina providentia papæ VIII cæremoniale super electione magni magistri... Romæ 1635, denuo Burgi Novi, ex marchionatu Arcis fortis*(f° 274).— Ceremoniale della santita di n. s. Urbano papa ottavo..... Borgo Novo 1718 (f° 280). — Privilegi della sacra religione di San Giovanni..... Borgo Novo 1718 (f° 296). — Compendio alfabetico de statuti della sacra religione Gerosolimitana (f° 355) ». — Titres gravés, *S. Merelo s.* (ff. 1, 168, 355). — Portrait du grand maître Raymond Perellos de Roccaful, *Sebas. Merellus sc. Ge.* (f° 3). — Recueil annoté en marge ; sur la garde, en tête, on lit : « Libro di statuti che deve restare nelli archivi della commenda des Feuillet, come cosa necessariissima per saper ben amministrar la commenda, selondo lo desiderio della nostra religione et adempire li oblighi che in essi statuti sono contenuti. Esso libro messo per stato della detta commenda per il commendatore de Pingon nel 1762 » ; à la fin : « *Stallum venerandorum procerum magnæ crucis secundum preeminentiam : episcopus, prior ecclesiae, magnus commendarius provinciæ*..... »

H. 9. (Recueil imprimé.) — Grand in-8°, papier, 351 feuillets.

1674-1675. — Statuts de l'ordre.— Recueil incomplet, lacune des 16 premiers feuillets. — « Statuti, titolo secundo (p. 7) f° 17. — Ordinationi del capitolo generale celebrato nell' anno MDCXXXI..... Borgo Nuovo 1674 (f° 169). — Instruttioni per fare il processo de'meglioramenti delle comende, conforme a i stabilimenti, ordinationi capitolari, e buone consuetudini della religione di S. Giovanni Gierosolimitano (f° 277). — L'ordine che si tiene nel dar la croce di san Giovanni (f° 282). — Privilegii della sacra religione..... in Borgo Nuovo 1674..... in Borgo Novo nel marchesato di Roccaforte MDCLXXV (f° 287-345). — Cerimoniale della santita di N. S. Urbano papa VIII sopra l'elettione del Gran Mastro (f° 346). — Portrait du grand maître Nicolas Cotoner ff. 89, 170, 276 ; titres gravés ff. 169, 287. *(Clowet sculp.)* Volume annoté en marge.

H. 10. (Registre.) — Grand in-8°, papier, 2 et 140 feuillets.

XVII° siècle. — Statuts de l'ordre. — « Compendio degli statuti, ordinazioni capituli e consuetudini della sacra religione Gerosolimitana, composto dal fu venerendo prior di Dazia, fra Christiano Hosterhausen. — (fol. 1) Ristretto e compendio delli statuti, costumi ed. ordinazioni della sag. religione Gerosolimitana. — Titolo 1°. Della regola. — Tit. 2. Della ricezzione de fratelli. — (f° 16 v°) Tit. 3. Della chiesa. — Tit. 4. Dell' ospitalita. — Tit. 5. Del tesoro. — (f° 36 v°). Tit. 6. Del capitolo generale. — T. 7. Del consiglio. — T. 8. Dello sguardio.—T. 9. Del maestro.— (f° 63 v°) T. 10 De baglivi. — T. 11. De priori. — T. 12. De officio de fratelli. — T. 13. Dell' elezzioni. — T. 14. Delle commende. — (f° 102 v°) T. 15. Delle visite. — T. 16. Delli contratti et alienazioni. — T. 17. Degli affiti e locazioni. — T. 18. De prohibitionibus et pœnis. — T. 19. Della cancellaria. — T. 20. Dell' albergie. — (f° 110) T. 21. Delle galere. — (f° 131) Malta. — (f° 135) Descrizzione delo stato dell' isola di Malta, in che si trovo nell' anno 1632 » (état de la population, état de l'ordre). — « Raccolta dell' anno 1631 in Malta ». — Nombre des bêtes de somme. — Table alphabétique des matières. — Sur le feuillet de garde : « Ce livre apartient à m^r le chevalier frère François de Polastron du prieuré de France ».

H. 11. (Registre.) — Grand in-8°, papier, 3 et 132 feuillets.

XVII° siècle. — Statuts de l'ordre. — « Ristretto e compendio delli statuti, costumi et ordinationi della sacra religione Hierosolimitana, composto dall' illustrissimo sig^r. prior di Dacia fr. Christiano Austrausen, nell anno 1657, e mori poi l'anno 1663 ». — (Double de H. 10.) Lacune des 4 premiers feuillets.

H. 12. (Registre.) — Grand in-8°, papier, 1 et 82 feuillets.

XVII° siècle. — Statuts de l'ordre. — Ristretto e compendio delli statuti, costumi et ordinationi della sacra religione Gierosolimitana, composto dall illustrissimo signor prior di Dacia, fra Christiano Austrausem, nell anno 1657, e mori poi l'anno 1663 ». (Double des précédents H. 10 et 11.)

H. 13. (Registre.) — Grand in-8°, papier, 156 feuillets.

XVII° siècle. — Statuts de l'ordre, manuscrit incomplet du commencement et de la fin. — « Del Ricevimento : statuti (f° 1) ; ordinazioni (f° 11 v°), decreti (f° 34). — Della chiesa : statuti (f° 37), ordinazioni capitolari (f° 45 v°), decreti (f° 51). — Dell' ospitalita : statuti (f° 52 v°), ordinazioni capitolari (f° 58 v°), decreti (f° 66 v°). — Del commun tesoro : statuti (f° 69), ordinazioni (f° 94), decreti (f° 119). — Del capitolo generale e provinciale : statuti (f° 123), ordinazioni (f° 127), decreti (132 v°). — Del consiglio : statuti (f° 134), ordinazioni (f° 147), decreti (155 v°).

H. 14. (Registre). — Grand in-8°, papier, 352 pages.

XVII° siècle. — Statuts de l'ordre ; privilèges. — « Cap. 1. Della concessione dei nostri privilegii, e della loro irrevocabilta. — C. 2. Della derogatione de nostri privilegii, e della forma che si deve in essa osservare. — C. 3. Della conferma de i nostri privilegii e che cosa in esta operi la clausola ex certa scientia (p. 15). — C. 4. De privilegio del canone che godone i nostri fratelli. — C. 5. Del privilegio del foro, che godone i nostri fratelli, e prima dell' esenzione del foro secolare nelle cause criminali. — C. 6. Seque dell' esentione dal foro secolare che godone i nostri fratelli nelle cause criminali. — C. 7. Seque dell' esenzione dal foro secolare che godone i nostri fratelli nelle cause criminali. — (p. 55) C. 8. Dell esenzione che godone del foro ecclesiastico i nostri fratelli nelle cause criminali. — C. 9. Dell' esentione del foro secolare et ecclesiastico che godone i nostri fratelli nelle cause civili. — C. 10. Dell' esentione che godone i nostri fratelli dalle decime et altri diritti episcopali e parrochiali. — C. 11. Dell' esenzione che godone i nostri fratelli delle gabelle, collette, et altre simili gravezze.— C. 12. Pretentioni del nuntio di Napoli e di Spagna dell' audiencia della camera e del tribunal della monarchia di Sicilia di riconoscer le nostre cause. — C. 13. Se del privilegio del foro secolare et ecclesiastico godone i nostri fratelli novizii. — C. 14. Se del privilegio del foro secolare et ecclesiastico godane i recevuti d'età minore prima d'esser ammesti al novitiato. — C. 15. Se i familiari, ministri et altre persone ascritte al servitio dell' ordine nostro godane dall' esenzione del foro secolare et ecclesiastico. — (p. 132) C. 16. Se i donati dell' ordine nostro godane l'esentione del foro secolare et ecclesiastico. — C. 17. Come si sodisfavia a i tre requisiti del s. concili e bolla Gregoriana da i familiari della religione nel convento di Malta. — C. 18. Della giuriditione spirituale concessa all. ordine nostro et a i nostri commendatori. — C. 19. Qual sia la giuridicione spirituale concessa all' ordine nostro et a i nostri commendanti, secondo le decisioni della s. rota..... — (p. 238) C. 26. De i privilegii toccanti il voto dell' obedienza e si examina il dubio se i nostri fratelli godano l'immunita della chiesa in pregiuditio dell' obedienza dovuta alla religione. — C. 27. De i privilegii toccanti il nostro instituto militare, e se i fratelli godano dei privilegi concessi a gli antichi soldati.... — (p. 325) C. 37 et ult. Seque del privilegio concesso all' ordine nostro d'eleggere giudici conservatori. »

H. 15. (Registre.) — Grand in-8°, papier, 8 et 631 pages.

XVII° siècle.— Statuts de l'ordre.— Du commun trésor. — « Trattato del comun tesoro. C. 1. Delle responsioni e di quel tanto che per ragione d'esse appartiene al comun tesoro. — C. 2 (p. 63). Che tutti sono tenuti à pagar le responsioni nonostante qualunque esentione, impedimento a lite. — C. 3 (p. 78). In che tempo, e luogo, et in mano dichi si debbano pagare le responsioni. — C. 4. Delle impositioni straordinarie, a chi spetti asseguarle, et in che modo s'asseguino, o si trovano varii particolari intorno a questa materia. — .... C. 22 (p. 549). Quali debitori del tesoro favino incorrere ipso facto nelle pene, e quali doppo la condanna, o propria confessione. — C. 23 (p. 591). Come si giustifichino i debiti, ed' alcune diligenze che usa la religione per esattione de suoi crediti. — C. 24 et ult. Come si pagano i debiti del commun tesoro, e chi habbia autorita di rimetterli. »

H. 16. (Registre.) — Grand in-8°, papier, 245 feuillets.

XVII° siècle. — Statuts de l'ordre. — « Trattato del comun tesoro dell' illustrissimo signore prior fra D. Giovanni Caravita, tratatto secondo. — C. 1 (f. 11). Chiesa conventuale di San Giovanni. — C. 2 (f° 21). Sette galere e prigione delli schiavi. — C. 3. Sacra infermaria, abbadia di Sta Orsola, schiavi neofiti, piazze morte et elemosine. — C. 4. Palazzo magistrale et alberghi. — C. 5. Tavole, soldea et novittiato. — C. 6 (f° 47 v°). Cammera di conti, cancellaria, conservatoria e zecca. — C. 7. Artiglieria, arsenale e granaro. — C. 8. Castellania, citta Valletta, Vittoriosa e Senglea. — C. 9. Castel Sant Elmo, St Angelo e forte Richafoli, torri in torno all' isola, fortezza del Gozzo, forte Garza e Marsalforno. — C. 10. Cavalleria, fortificattioni, opere, fontana e falconeria. — C. 11. Ambasciatori, ricevitori et altre spese fuor di convento. — C. 12 (f° 67). Dei soggetti che aministrano la giustittia et i beni del comun tesoro. — C. 13 (f° 97). Del giuramento che fanno i signori della cammera e di varii qualita che devono in essi concorrere. — C. 14. Del tribunale della camera e del suo nome, giuridittione et origine. — C. 15. De i varii membri che constituiscono i giudicii del tribonale. — C. 16 (fol. 144). Del rendimento de conti, che si fa al tribunale della camera. — C. 17. De i conti che rende in particolare ciascun amministratore de i beni della religione. — C. 18 (f° 171). Dell' amministratione del tesoro tenuta da i gran maestri e da i venerandi procuratori. — C. 19. Di varii atti che concernono l'amministratione del tesoro. — C. 20 (f° 203). Delle spese che occorrono farsi nel mortuorio, e vacante a chi debbano carricharsi. — C. 21. Del comendatore del arsenal. — C. 22. Del commendatore dell' artigliera. — C. 23 (f° 231). Del commendatore del granaro. — C. 24. Del commissario dell' opere e de i prodomi della prigione delli schiavi. — C. 25. De i commissarii delli spogli. — C. 26 et ult. De i procuratori del tesoro fuori di convento.

H. 17. (Registre.) — Grand in-8°, papier, 12 et 579 pages.

XVII° siècle. — Statuts de l'ordre. — « Trattato delle commende. — Della prima origine delle commende e del loro nome. — Se le nostre commende e pentioni siano beneficii ecclesiastici e materia di simonia....., etc. » Traité en 72 chapitres, composé par J.-M. Caravita.

H. 18. (Registre.) — Grand in-8°, papier, 2 et 774 pages.

XVII° siècle. — Statuts de l'ordre. — « Compendio d'un lungo trattato sopra le constitutioni e privilegii della sacra religione Gierosolimitana, composto dal fu venerando prior di Lombardia, fra Giovanni-Maria Caravita. » Abrégé des traités précédents, divisé en vingt-trois titres : « 1° Della regola ; 2° del ricevimento ; 3° della chieza ; 4° dell' ospitalita ; 5° del comun tesoro ; 6° del capitolo generale e provinciale ; 7° del consiglio et de giudicii ; 8° dello sguardio ; 9° del maestro ; 10° de baglivi ; 11° de i priori ; 12° dell' officio de fratelli ; 13° dell' elettioni ; 14° delle commende ; 15° delle visite ; 16° de i contratti et alienationi ; 17° delle allogationi o siano affitti ; 18° delle proibitioni e pene ; 19° della cancellaria ; 20° dell' albergie ; 21° delle galere : 22° delli schiavi ; 23° della significatione delle parole. » Table générale des titres et chapitres.

H. 19. (Registre.) — Grand in-8°, papier, 14 et 352 pages.

XVII° siècle. — Statuts de l'ordre. — Double, avec quelques variantes de H. 18 ; en tête table générale des titres et chapitres ; à la fin, table alphabétique des matières.

H. 20. (Registre.) — Grand in-8°, papier, 8 et 131 feuillets.

XVII° siècle. — Statuts de l'ordre. — Double incomplet, avec quelques variantes, de H. 18 et H. 19 ; le manuscrit s'arrête au chapitre 9 du titre V.

H. 21. (Registre.) — Petit in-4°, parchemin, 36 feuillets.

1339-1547. — Privilèges de l'ordre. — Cartulaire. Vidimus délivré par l'official d'Avignon le 22 mars 1473 de la bulle de Sixte IV : *Sixtus episcopus..... Provisionis nostre debet pervenire subsidio .... Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis dominice millesimo quadringentesimo septuagesimo secundo, septimo kal. julii, pontificatus nostri anno primo.....* portant confirmation et vidimus de la bulle de Calixte III : *Calistus, episcopus..... Graves labores et varia eorum corporum pericula..... Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis dominice millesimo quadringentesimo quinquagesimo quinto, tertio decimo kal. julii, pontificatus nostri anno primo.* — Autre bulle de Sixte IV, même date : ..... *Illius qui pro humani generis redemptione inmolari non erubuit.....; ..... Apostolice solicitudinis officium nos inducit.....; ..... Dum ad dilectorum filiorum magistri conventus et fratrum hospitalis Sancti Johannis.....; ..... Provisionis nostre debet provenire subsidio, ut jus suum cuilibet conservetur, hinc est.....* vidimant la bulle de Nicolas V. ..... *Injunctum nobis de super apostolice servitutis officium..... Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis dominice millesimo quadringentesimo XL° VII°, pridie idus februarii, pontificatus nostri anno primo,* qui rapporte en entier celle de Grégoire VIII, d'après la copie, *(felicis recordationis Gregorius papa VIII, predecessor noster), Gregorius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis magistro et fratribus....... salutem et apostolicam benedictionem. Religionis vestre meretur honestas, ut vos in caritatis visceribus amplexantes..... Datum Laterani, nonis maii, pontificatus nostri anno secundo;*— double de la bulle : *Apostolice solicitudinis.....; Sixtus episcopus..... venerabilibus fratribus universis archiepiscopis..... Militanti ecclesie licet immeriti, disponente Domino, presidentes.....; ..... Antiqua romanorum pontificum predecessorum nostrorum qui strenuitatem.....* — Vidimus de Jean Gay, official de Lyon, du 2 mai 1528, d'un autre vidimus du 4 juillet 1524, émanant de l'officialité de Paris, et rapportant la bulle de Clément VII : ..... *Clementia disponente ejus qui immobilis permanens. ..... Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis dominice millesimo quingentesimo vicesimo tercio, quarto nonas januarii, pontificatus nostri anno primo.* — Vidimus du garde du scel du bailliage de Mâcon du 2 mai 1528, d'un autre vidimus du 15 juillet 1527, émanant de la prévôté de Paris et rapportant les lettres de François I, de février 1515 (n. s.) qui vidiment celles de Philippe VI, de décembre 1339, de Jean II, novembre 1350 ; de Charles V, juin 1364 ; de Charles VI, janvier 1393 (n. s.) ; Charles VII, décembre 1423 ; Louis XI, août 1461 ; Charles VIII, mai 1484 ; Louis XII, juillet 1498. — Vidimus du garde du scel du bailliage de Mâcon du 3 novembre 1548, d'un autre vidimus du 9 avril précédent, émanant de la prévôté de Paris et rapportant les lettres patentes de Henri II de septembre 1547, confirmant les privilèges de l'ordre. — Vidimus délivré le 11 mai 1540 par Benoît Buatier, official de Lyon, de la bulle de Paul III. « ..... *Gregis dominici nostre custodie divina dispositione commissi..... Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis dominice millesimo quingentesimo trigesimo quarto, nonis junii, pontificatus nostri anno quinto.* »

H. 22. (Registre). — In-4°, papier, 22 et 526 feuillets.

1113-1596. — « Recueil général des plus importantes matières des privilèges octroyés à la religion Saint-Jean-de-Hierusalem par les papes de Rome, empereurs et rois de France, du vivant de chasque grand maistre, ensemble les cottes des establissements et règlementz qu'ilz ont faict et aultres choses plus remarquables de leur vie et gouvernement, durant le temps de leur magistaire, pour la commune utillité, et en contemplation des sieurs commandeurs des langues et nattions françoises, coligé des annales de ladicte religion de la chancellerie de Malthe et d'ailleurs, par frèré A. de Naberat, dr ez droictz, commandeur du temple d'Ahin, prieur des prieurés de Sainct Chartrier et Saint Jean d'Aix et aumosnier ordinaire du roy, vicaire et visiteur général des grands prieurés de Saint Gilles et d'Auvergne. » — Listes des papes, des empereurs romains, des empereurs grecs, des empereurs turcs, des rois de France, des rois d'Angleterre, des rois de Jérusalem et des grands maîtres de l'Ordre. — Dédicace au grand maître de Wignacour; — avis au lecteur. — Notice sur l'origine et institution de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Bulle de Pascal II portant confirmation de l'ordre, ratification des donations à lui faites, exemptions de dîmes, etc. : *Paschalis..... venerabili filio Gerauldo, institutori..... Piæ postulatio voluntatis effectu debet prosequente compleri; postulavit siquidem dilectio tua...... Datum Beneventi..... XV kal. martii, indictione VI, Incarnationis dominicæ anno millesimo centesimo decimo tertio* (15 février 1113), *pontificatus autem domini Paschalis papæ II anno XIIII;* date de la confirmation par Calixte II : *sexto idus januarii* (8 janvier), *incarnationis dominicæ, anno millesimo centesimo XXIII, pontificatus autem domini Calixti secundi papæ..... anno 4.* — Bulle d'Innocent II mettant les Hospitaliers sous la protection du Saint-Siège, confirmant les précédents privilèges, les autorisant à bâtir églises et oratoires, à faire la quête, à entrer dans les églises interdites, et les exemptant de dîmes : *Innocentius..... dilecto filio Raymundo magistro Xenodochii..... Fidei religio hoc pie credit et veraciter profitetur..... Data Pisis..... VIIo idus februarii* (7 février), *indictione 15, Incarnationis dominicæ anno 1137, pontificatus ejusdem domini Innocentii papæ 2i anno 7°;* — d'Anastase IV : *Anastasius..... dilecto filio Raymundo magistro Xenodochii civitatis Hyerosolimitanæ..... Quemmadmodum postulatur ad exemplar prædecessorum nostrorum fœlicis memoriæ Inocentii, Celestini, Lucii, Eugenii..... Datum Lateranens. per manum Rolandi sanctæ romanæ ecclesiæ presbyteri cardinalis et cancellarii, duodecimo kalendas* (21 octobre) *novembris, indictione quarta, Incarnationis dominicæ anno millesimo centesimo quinquagesimo quarto, pontificatus domini Anastasii quarti papæ, anno secundo;* — autre du même : *Anastasius..... archiepiscopis, episcopis, de Hospitali domo quæ Hierosolymis sita est..... Datum Laterani 9 kalendas novembris* (24 octobre) *1154;* — d'Alexandre III : *Alexander..... dilecto filio Gyberto magistro Xenodochii sanctæ civitatis Hierusalem..... Christianæ fidei religio..... et quemmadmodum postulastis ad exemplar predecessorum nostrorum fœlicis memoriæ Innocentii, Cœlestini, Lucii, Eugenii, Anastasii et Adriani..... Datum Beneventan. per manum Gratiani, sanctæ Romanæ ecclesiæ subdiaconi et notarii 4° idus januarii* (10 janvier), *indictione prima, Incarnationis dominicæ anno milessimo centesimo sexagesimo octavo, pontificatus vero domini Alexandri papæ tertii anno decimo.* — Lettres de Gerbert d'Assaly, grand maître, au roi Louis VII, extraites des *Gesta Dei per Francos.* — Donation du grand maître Joubert. pour faire distribuer à perpétuité du pain blanc aux malades de l'hôpital (1177). — Bulle d'Alexandre III : *Alexander..... Rogerio, magistro Xenodochii..... Christianæ fidei religio hoc pie credit..... Datum Anagniæ per manum Alberti Sanctæ Romanæ ecclesiæ presbyteri cardinalis et cancellarii, XVII* (sic) *kal.* (14 février) *martii, indictione XIa, Incarnationis dominicæ anno MoCLXXVII, pontificatus vero domini Alexandri papæ tertii anno XVIII.* — 9 bulles de Lucius III; 4 d'Urbain III; 1 de Grégoire VIII et de Clément III; 2 de Célestin III; 4 d'Innocent III; 9 d'Honorius III; 6 de Grégoire IX; 7 d'Innocent IV; 11 d'Alexandre IV; 3 d'Urbain IV; 8 de Clément IV; 1 de Grégoire X, de Jean XXI, de Martin IV, d'Honorius IV; 6 de Boniface VIII; 1 de Benoît X; 5 de Clément V; 4 de Jean XXII; 2 de Benoît XII; 4 de Clément VI; 1 d'Innocent VI et d'Urbain V; 3 de Grégoire XI; 1 d'Alexandre V; 4 de Martin V; 7 d'Eugène IV. — Bulle du concile de Bâle portant exemption de dîme pour l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, 2 juillet 1434 (fo 320). — 1 bulle de Nicolas V; 3 de Calixte III; 11 de Sixte IV; 9 d'Innocent VIII et correspondance au sujet de Zizim; 1 d'Alexandre VI, de Jules II; 3 de Léon X; 3 de Clément VII; 1 de Clément VI (fo 514); 2 de Pie II; 1 de Martin V. En tête, frontispice gravé : *Moretz sculp.*, id. fo 509.

H. 23 (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin.

1154-1285. — Privilèges. — Bulles concernant les Templiers, du pape Anastase IV : *Anastasius... archiepiscopis... Quantum sacra Templi milicia ecclesie Dei et toti fere christianitati sit utilis... Datum Lat. III kal. martii* (27 février 1154), enjoignant à tous prélats de faire rendre justice aux Templiers contre les détenteurs de leurs biens; — d'Alexandre III pour le même objet: *Alexander..... archiepiscopis..... Quantum ad deffendendam orientalem*

ecclesiam et paganorum seviciam reprimendam..... Datum.....; — autre du même autorisant les Templiers à faire des quêtes, la célébration des offices dans les églises des endroits où ils passeront, nonobstant l'interdit, etc. : *Alexander... archiepiscopis... Milites Templi Jerosolimitani novi sub..... Datum apud Claromentem.....* — Copie faite en 1620 de la grande bulle du même pape portant privilèges pour l'ordre des Templiers : *Alexander..... dilectis filiis, Bertranno, magistro religiosæ militiæ Templi..... Omne datum optimum..... proinde dilecti in domino filii de vobis et pro vobis omnipotentem dominum collaudamus, quoniam in universo mundo vestro..... Datum Turon. per manum Hermanni, sanctæ romanæ ecclesiæ subdiaconi et notarii, quarto decimo kalendas julii, indictione decima, Incarnationis dominicæ anno millesimo centesimo sexagesimo tertio, pontificatus vero domini Alexandri papæ tertii anno quarto* (18 juin 1163). — Bulle de Clément III, interdisant à tout prélat d'exiger des Templiers le quart des biens à eux laissés par testament : *Clemens.... archiepiscopis.... Quanto majora dilecti filii nostri fratres milicie Templi pericula sustinent pro defensione christianitatis..... Datum Lateran. XI kal. aprilis, pontificatus nostri anno primo* (22 mars 1188) ; — autre enjoignant aux évêques de les protéger : *Clemens..... archiepiscopis..... Si discrimina que dilecti filii nostri fratres militie Templi pro defensione.... Datum Lateran. IIII nonas martii, pontificatus...* — Vidimus délivré, à la demande des Hospitaliers, par « *Anthonius de Furano..... archipresbiter Anse, regens officialatum Lugdun.*, le 30 octobre 1403, de la grande bulle d'Innocent III : *Innocentius..... dilectis filiis magistro religiose milicie Templi..... Proinde dilecti in domino filii, ad exemplar predecessorum nostrorum Alexandri, Lucii, Urbani, Clementis..... Cum enim natura essetis filii ire, nunc per aspirantem gratiam evangelii non surdi auditores..... Datum Rome apud Sanctum Petrum, per manum Raynaldi, domini pape notarii, cancellarii vicem agentis, VIII idus junii* (6 juin), *indictione prima, Incarnationis dominice anno M° C° XC° VIII, pontificatus vero domini Innocentii pape III anno primo.* — Autre du même : *Innocentius..... archiepiscopis..... Cum de viris ecclesiasticis quibus..... significantibus sane dilectis filiis nostris fratribus milicie Templi..... districte precipimus quatinus homines eorumdem fratrum ad certamina communia ire de cetero non cogatis..... Datum Lateran., III non. januarii, pontificatus nostri anno primo* (3 janvier 1199). — Autre donnant l'ordre à tous prélats d'accepter les bénéficiers choisis par les Templiers pour les églises dépendant de leur ordre : *Innocentius..... archiepiscopis..... Quanto dilecti filii nostri fratres militie Templi propriis derelicti..... Datum Lateran. VI id. martii, pontificatus nostri anno tercio* (10 mars 1200). — Autre portant autorisation aux Templiers de faire des quêtes et concédant des indulgences à ceux qui leur donneront : *Innocentius..... archiepiscopis..... Milites Templi Jerosolimitani novi sub tempore gracie Machabei.... Quicumque vero de facultatibus sibi a Deo collatis..... Datum Lateran., nonis aprilis, pontificatus nostri anno tercio* (5 avril 1200). — Copie faite en 1621 d'une autre bulle portant confirmation des priviléges précédemment octroyés : *Innocentius..... dilectis filiis magistro religiosæ militiæ Templi..... Omne datum optimum et omne donum perfectum..... ad exemplar felicis recordationis prædecessorum nostrorum..... cum enim natura essetis filii iræ..... Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, per manum Joannis S. Mariæ. in via lata, diaconi cardinalis, VIII kal. decembris* (24 novembre)..... *anno millesimo ducentesimo* V, *pontificatus vero d. Innocentii papæ III anno decimo* (sic). — Autre au sujet des sépultures dans les maisons du Temple : *Innocentius..... dilectis filiis magistro et fratribus..... Quotiens a nobis petitur quod religioni..... Eapropter dilecti in domino filii vestris justis postulacionibus clementer annuimus..... Datum Lateran. XVI kal. aprilis, pontificatus nostri anno quarto decimo* (17 mars 1211). — Autre à l'évêque de Clermont, lui enjoignant de protéger les biens du Temple et de faire restituer ceux qui auraient pu être détournés : *Innocentius.... venerabili fratri Claromontensi episcopo..... Cum dilectorum filiorum fratrum milicie Templi sit speciale propositum..... hii qui eos furtis vexare non metuunt..... Datum Signie IX kal. julii, pontificatus nostri anno quinto decimo* (23 juin 1212). — Autre portant défense de faire faire des quêtes dans les églises en même temps que les Templiers : *Innocentius..... archiepiscopis..... Cum dilectis filiis fratribus militie Templi fuerit a predecessoribus nostris indultum et a nobis postmodum confirmatum, ut semel in anno recipiantur in ecclesiis ad elemosinas colligendas, quidam vestrum avaritie ardore succensi..... V kal. julii pontificatus nostri..... quinto decimo* (27 juin 1212). — Bulle d'Honorius III, portant défense de loger avec une suite dans les maisons de Templiers : *Honorius..... archiepiscopis..... evangelice doctrine..... aliquam religiosam domum in inmensam multitudinem visitare..... accepimus autem quod quidam vestrum domos dilectorum filiorum fratrum militie Templi in magna multitudine equorum et hominum..... Datum Lateran. II kal. februarii, pontificatus nostri anno primo* (31 janvier 1217). — Copie faite en 1625 de la bulle d'Honorius III, autorisant les Templiers à percevoir les novales dans leurs terres : *Honorius..... dilectis filiis magistro et fratribus militiæ Templi de Francia..... justis petentium desideriis..... Ea propter dilecti..... Datum Lateran. quarto kalendas martii, pontificatus nostri anno nono*

(26 février 1225). — Copie d'une bulle de Grégoire IX les exemptant des dîmes et novales : *Gregorius..... archiepiscopis..... Cum abbates Cisterciensis ordinis, tempore concilii generalis ad commonitionem felicis recordationis Innocentii pape, prædecessoris nostri..... Datum Perusii, sexto kalendas julii, pontificatus nostri anno secundo* (26 juin 1228). — Autre conforme à celle d'Honorius III, relativement à l'hospitalité dans les maisons du Temple : *Gregorius..... archiepiscopis..... Evangelice doctrine.... contradicit aliquam religiosam domum in immensa multitudine visitare et lautas epulas querere..... Accepimus autem quod quidam vestrum..... Datum Perusii V kal. junii pontificatus nostri anno nono* (28 mai 1235).

H. 24 (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, un sceau.

1245-1319. — Privilèges. — Pièces concernant les Templiers. — Bulles : d'Innocent IV, portant que les gens du Temple ne pourront être traduits devant une justice ecclésiastique ni condamnés à l'amende, mais que leurs biens pourront être confisqués au profit de l'ordre : *Innocentius... archiepiscopis.... Dilecti filii, fratres domus milicie Templi Jerosolimitani, transmissa nobis insinuatione monstrarunt quod archidiaconi et decani in nostris partibus constituti, tam per se quam per officiales suos, homines predictorum fratrum pro excessibus suis..... Datum Lugdun. III idus aprilis, pontificatus nostri anno secundo* (11 avril 1245) ; — d'Alexandre IV, au sujet des droits de procuration que les légats exigeaient en argent, *Datum Anagnie VIII idus sept., pontificatus nostri anno primo* (6 sept. 1255) ; — autre portant levée de 10,000 marcs d'argent pour les malades : *Datum Lateran. X kal. februarii, pontificatus nostri anno secundo* (23 janvier 1256). — Autre confirmant celle de Grégoire IX, portant que les gens du Temple ne pourront être traduits devant la juridiction ecclésiastique et condamnés à l'amende : *Datum Lateran. IIII non. februarii, pontificatus nostri anno secundo* (2 février 1256). — Vidimus délivré le 27 avril 1258, par l'official de Limoges de la bulle d'Alexandre IV, *Datum Lateran. II nonas marcii, pontificatus nostri anno tercio* (6 mars 1257), portant confirmation générale des privilèges, au sujet de l'interdit des églises et des dîmes des novales. — Bulles : du même, au sujet de l'exemption des dîmes : *Datum Viterbii, V id. aprilis, pontificatus nostri anno quarto* (9 avril 1258) ; — de Clément IV, enjoignant de poursuivre tous ceux qui n'étant pas de l'ordre du Temple en portent la croix rouge pour faire des quêtes : *Datum Perusii IIII nonas julii, pontificatus nostri anno primo* (4 juillet 1265) ; — de Grégoire X, portant confirmation de l'interdiction faite à tous ecclésiastiques de porter sentences d'interdit, d'excommunication, ou de suspension contre les Templiers : *Datum Lugduni III idus septembris, pontificatus nostri anno tercio* (11 sept. 1274) ; — de Nicolas III, portant confirmation générale des privilèges : *Datum Rome apud Sanctum Petrum XV kal. februarii, pontificatus nostri anno primo* (18 janvier 1278) ; — de Martin IV, même objet : *Datum apud Urbem veterem X kal. maii, pontificatus nostri anno primo* (22 avril 1281) ; — d'Honorius IV, même objet : *Datum Rome, apud Sanctam Sabinam, X kal. novembris, pontificatus nostri anno primo* (23 oct. 1285) ; — autre même objet : *Datum Rome, apud Sanctam Sabinam, id. maii, pontificatus nostri anno primo* (15 mai 1286) ; — de Nicolas IV, au sujet des biens dévolus à l'ordre par succession : *Datum Reate, II kal. junii, pontificatus nostri anno primo* (31 mai 1288) ; — autre portant confirmation des privilèges et des indulgences : *Datum Rome, apud Sanctum Petrum, X kal... pontificatus nostri anno se.....* — Vidimus du 22 août 1290, délivré par le juge de l'évêché de Clermont, de trois bulles de Grégoire X, Honorius IV et Nicolas IV, enjoignant de faire respecter les biens et les privilèges des Templiers. — Confirmation par Philippe le Bel (Paris 24 décembre 1295), de la charte donnée à Vincennes le 22 juin 1295, par laquelle, lui et sa femme, la reine Jeanne, confirment tous les conquêts des Templiers. — Vidimus du 20 mars 1318, délivré par Bernard Hugonet, prieur de Saint-Pierre-le-Moûtier *(Sancti Petri de Monasterio)*, régent de l'officialité du Puy, *propter absentiam viri venerabilis et discreti, domini Petri Jacobi, legum doctoris, officialis Aniciensis, pro quibusdam arduis negociis ipsius domini episcopi in remotis agentis*, de la bulle de Jean XXII, au sujet des pensions à assigner aux ex-Templiers (y appendu le sceau de l'officialité). — Vidimus du 19 mai 1319, délivré par l'official de Grenoble, de la bulle de Jean XXII, enjoignant à tous prélats de faire comparaître devant eux les ex-Templiers et de leur donner un délai de trois mois pour entrer dans un monastère dont ils suivront la règle et où leur sera payée leur pension.

H. 25 (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1312-1757. — Documents relatifs à la réunion des biens des Templiers à l'ordre de Malte et aux chanoines du Saint-Sépulcre. — Vidimus, du 30 avril 1313, des lettres de Philippe le Bel (28 mars 1312 n. st.), enjoignant de remettre les biens des Templiers aux Hospitaliers. — Ordre donné par le juge de la terre de Baugé, au nom du comte de Savoie, de remettre tous les biens possédés par les Templiers, dans la région, au commandeur d'Épaisse, de l'ordre de Saint-Jean (5 novembre 1312). — Vidimus de l'ordre donné le 5 mai 1313, aux commissaires établis « en la garde et au gouvernement des biens jadis du Temple », de délivrer, moyennant quittance, au grand prieur d'Auvergne, les titres, privilèges,

argent ou effets divers dont il pourrait avoir besoin.—Vidimus du 28 novembre 1313 des lettres patentes de Philippe le Bel, ordonnant la remise des biens du Temple à l'ordre des Hospitaliers.—Vidimus d'un accord du 30 janvier 1314 (n. s.), entre les grands prieurs de France et d'Auvergne, au sujet du partage des maisons du Temple. — Copie de cette pièce délivrée le 5 novembre 1757. — Vidimus du 8 juillet 1344, délivré à la requête *fratris Huberti de Balma, preceptoris Sancti Pauli, Sancti Salvatoris, Laricii et Gebennensis*, de la bulle de Clément V, mettant les Hospitaliers en possession des biens du Temple (Vienne, 2 mai 1312). — Vidimus délivré le 26 septembre 1440 des bulles de Clément IV: *Clemens..... archiepiscopis..... Gratum Deo credimus impendere..... Datum Perusii, XV^to kal. maii, pontificatus nostri anno primo* (17 avril 1265); d'Innocent IV: *Innocentius..... universis Christi fidelibus..... Ad opera pietatis vos non credimus invenire defficiles..... Datum Perusii, sexto kal. aprilis, pontificatus nostri anno nono* (27 mars 1252); de Clément VII: *Clemens..... magistro et fratribus Sancti Sepulchri dominici Jherosolimitani, ordinis Sancti Augustini..... Solet annuere sedes apostolica..... Insuper volumus et de gracia speciali concedimus quod si aliquis fidelis catholicus aliquam partem notabilem de bonis a Deo sibi collatis donaverit..... Datum Pisis, secundo kal. augusti, pontificatus nostri anno secundo* (31 juillet 1380); de Jean XXIII: *Johannes,..... magistro et fratribus Sancti Sepulchri..... Solet annuere sedes apostolica piis votis..... Datum Rome apud Sanctum Petrum, XV kal. augusti, pontificatus nostri anno secundo* (18 juillet 1411); d'Alexandre IV: *Alexander..... archiepiscopis..... Eternorum bonorum particeps efficitur..... Datum Anagnie, quinto kalendas septembris, pontificatus nostri anno secundo* (28 août 1256); de Martin V: *Martinus..... magistro et fratribus Sancti Sepulchri... Cum a nobis petitur... omnes libertates... Datum Gebenis, IIII^to ydus julii, pontificatus nostri anno primo* (12 juillet 1418), portant privilèges pour les chanoines du Saint-Sépulcre. Au bas de la pièce, seings manuels de *Yvo Rabuan, Briocensis diocesis, magister in artibus, publicus apostolica et imperiali auctoritatibus notarius*, et de *Theobaldus Bernardi, clericus Cenomanensis diocesis, in decretis baccalarius, publicus imperiali auctoritate ac curie officialis Andegavensis notarius juratus.*

H. 26. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 1 sceau.

1198-1257. — Privilèges des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Bulles: d'Innocent III portant défense de les troubler dans leurs privilèges et leurs biens: *Innocentius..... archiepiscopis..... Si discrimina que dilecti filii nostri fratres Hospitalis Jerosolimitani..... Ceterum audivimus et audientes nequivimus non mirari..... Datum Lateran., VI kal. novembris, pontificatus nostri anno primo* (27 octobre 1198); — confirmant les privilèges et dispensant d'ester en justice à leur sujet *(ut si contra privilegia vestra littere fuerint ad cujusquam suggestionem obtente contra privilegiorum ipsorum tenorem, eorumdem privilegiorum mencione non habita, judicio alicujus non teneamini disceptare) : Innocentius..... magistro et fratribus Hospitalis. Cum vos tamquam speciales ecclesie filios religionis intuitu... Datum Lateran., IIII kal. februarii, pontificatus nostri anno primo* (29 janvier 1199); — enjoignant de les laisser faire leurs quêtes aux jours antérieurement indiqués: *Innocentius..... archiepiscopis..... Qualiter dilecti filii, fratres Jerosolimitani Hospitalis quodammodo se ipsos abnegantes... Datum Lateran., XVII kal. decembris, pontificatus nostri, anno tercio* (15 novembre 1200); — portant défense de condamner les Hospitaliers à l'amende: *Innocentius..... archiepiscopis..... Querela dilectorum filiorum nostrorum magistri et fratrum Jerosolimitani Hospitalis ad nos transmissa pervenerit quod homines eorum, quos adulterio vel alio crimine deprehenditis irretitos contra libertates..... Datum Lateran., VI kal. junii, pontificatus nostri anno quinto* (27 mai 1202); — d'Honorius III, portant défense aux chevaliers de changer de règle sans l'assentiment du grand maître: *Honorius.... magistro et fratribus Hospitalis.... Ad aures nostras noveritis pervenisse quod quidam ex fratribus vestris, plerumque in commissis sibi domibus reprehensibiliter ministrantes..... Datum Rome apud Sanctum Petrum, idubus decembris, pontificatus nostri anno primo* (13 décembre 1216); — du même, relevant d'un septième de la pénitence imposée ceux qui donneront un tribut annuel aux Hospitaliers: *Honorius..... universis Christi fidelibus..... Ad eripiendum de paganorum manibus terram illam quam dominus Jhesus Christus..... Omnibus, qui de facultatibus sibi collatis a Deo fratribus subvenerint Hospitalis et in tanta sancta fraternitate statuerint se collegas eique beneficia persolverint, annuatim septimam partem injuncte sibi penitencie relaxamus. Datum Lateran., V kal. octobris, pontificatus nostri anno tercio* (27 septembre 1218); — autre au sujet des sépultures: *Honorius..... archiepiscopis..... Si diligenter intenditis quanta dilectis filiis fratribus Hospitalis Jerosolimitani reverentia debeatur..... Datum apud Urbemveterem, VII idus julii, pontificatus nostri anno quarto* (9 juillet 1220); — de Grégoire IX au sujet de la justice: *Gregorius..... archiepiscopis.... Cum a religiosorum virorum pressuris et molestiis..... Precipimus quatinus cum a jamdictis fratribus de parrochianis vestris querelam acceperitis ad exhibendam justiciam, omni gratia et timore postposito, contradictione quoque et appellatione remota, ecclesiastica districtione cogatis attentius provisuri*

ne sententiam quam tuleritis fratribus ignorantibus absque satisfactione congrua relaxetis..... Datum Perusii, V idus novembris, pontificatus nostri anno secundo (9 novembre 1228); — d'Innocent IV portant défense d'imposer des peines pécuniaires aux tenanciers des Hospitaliers : *Innocentius..... archiepiscopis..... Dilecti filii fratres Hospitalis Jerosolimitani, transmissa nobis insinuatione, monstrarunt quod archidiaconi et decani in vestris partibus constituti, tam per se quam per officiales suos, homines predictorum fratrum pro excessibus suis ad ecclesiasticum judicium pertrahunt, ut eorum potius pecuniam tollant.... Datum Lugduni, V nonas julii, pontificatus nostri anno tercio* (3 juillet 1245); — du même, bulle conforme à celle d'Honorius III du 9 juillet 1220, autorisant les Hospitaliers à ensevelir ceux qui éliront leur sépulture dans leurs maisons, et interdisant aux prélats de prélever un droit sur les aumônes faites à ce sujet : *Innocentius... archiepiscopis... Si diligenter attenditis quanta dilectis filiis fratribus Jerosolimitani Hospitalis..... Liceat autem fratribus supradictis eos qui apud ipsos elegerint sepeliri ad confessionem de occultis peccatis recipere per sacerdotes suos, et per eosdem illis viaticum ministrare, si eis a propriis sacerdotibus premissa maliciose fuerint denegata, atque cum cruce et processione ad cimiterium suum corpora eorum libere et sine impedimento tumulanda deferre. Datum Lugduni, X kal. aprilis, pontificatus nostri anno octavo* (23 mars 1251); — d'Alexandre IV interdisant aux frères et aux sœurs de l'ordre de se marier : *Alexander..... magistro et fratribus Hospitalis..... Sane peticio vestra nobis exhibita continebat quod nonnulli fratres et sorores vestri ordinis, post factam in eo professionem, rejecto habitu regulari, ad illicitas voluptates seculi, quas prius salubriter abdicaverant, tanquam canes ad vomitum redeuntes, matrimonia de facto, cum de jure non possint, contrahere propria temeritate presumunt se tanquam laicis secularibus..... Datum Neapoli, V kal. martii, pontificatus nostri anno primo* (25 février 1255); — du même, les autorisant à appeler leurs frères en témoignage dans leurs propres causes : *Alexander... magistro et fratribus Hospitalis..... Justis petentium desideriis..... Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulacionibus..... Datum Lateran., III id. februarii, pontificatus nostri anno secundo* (11 février 1256); — du même, même date, interdisant aux prélats de visiter les maisons des Hospitaliers avec une suite nombreuse : *Alexander... archiepiscopis..... Evangelice doctrine que prohibet alterum alteri facere quod fieri sibi nollet et honestati ecclesiastice contradicit aliquam religiosam domum in immensam multitudinem visitare, et lautas epulas querere.....*; — du même, même date, pour l'exercice de la justice à l'égard des gens de l'Hôpital : *Alexander..... archiepiscopis..... Dilecti filii fratres Hospitalis Jerosolimitani, transmissa nobis insinuatione monstrarunt.....*; — du même (copie faite en 1625) portant qu'ils pourront lever les droits de dîmes et novales : *Alexander..... magistro et fratribus Hospitalis ..... Ad assiduum Christi servicium.... Datum Lateran., secundo nonas martii, pontificatus nostri anno tertio* (6 mars 1256); — du même, enjoignant aux prêtres de laisser les Hospitaliers percevoir des aumônes dans leurs églises et paroisses sans en prélever aucune part : *Alexander..... archiepiscopis..... Querelam gravem recipimus dilectorum filiorum magistri et fratrum Hospitalis Jerosolimitani..... Datum..... marcii, pontificatus nostri anno tercio* (1257).

H. 27. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin.

1262-1275. — Privilèges. — Bulles : d'Urbain IV, portant confirmation des privilèges, indulgences et exemptions des exactions séculières : *Urbanus..... priori et fratribus Hospitalis Jerosolimitani in Alvernia..... Cum a nobis petitur quod justum est et honestum.... Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulacionibus..... Datum Viterbii, XV kal. junii, pontificatus nostri anno primo* (18 mai 1262); — du même : *Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio officiali Eduensi salutem et apostolicam benedictionem. Sua nobis, dilecti filii prior et fratres Hospitalis Jerosolimitani in Alvernia, conquestione monstrarunt quod archipresbiter ecclesie de Cuciacó, Claromontensis diocesis, ipsos super decimis, terris et rebus aliis, quarum cognitio ad forum ecclesiasticum pertinebat, in seculari judicio traxit in causam, contra canonicas sanctiones, et eos in prosecutione cause hujusmodi quam plurimum molestavit; propter quod dicti prior et fratres dampna gravia et expensas se asserunt incurrisse. Quocirca discretioni tue per apostolica scripta mandamus quatinus, partibus convocatis, audias causam, et, appellatione remota, debito fine decidas, faciens quod decreveris per censuram ecclesiasticam firmiter observari; testes autem qui fuerint nominati si se gracia, odio vel amore subtraxerint, censura, simili appellatione cessante, compellas veritati testimonium perhibere. Datum apud Urbemveterem, II kal. januar., pontificatus nostri anno tercio* (31 décembre 1263); — de Clément IV au sujet des sépultures dans les cimetières des Hospitaliers : *Clemens..... archiepiscopis..... Si diligenter attenditis quanta dilectis filiis fratribus Jerosolomitani Hospitalis..... Datum Perusii, VI kal. junii, pontificatus nostri anno primo* (27 mai 1265); — du même enjoignant aux prélats de les laisser recueillir des aumônes, de faire respecter leurs biens, de leur rendre justice et de leur laisser annoncer dans les églises les indulgences à eux accordées : *Clemens,....., archiepiscopis..... Si discrimina que dilecti filii fratres Jerosolimitani Hospitalis..... Ceterum*

audivimus et audientes nequivimus non mirari..... Datum Perusii, VIII kal. junii, pontificatus nostri anno primo (25 mai 1265); — du même, interdisant le port de la croix blanche à ceux qui n'ont pas fait profession dans l'ordre: *Clemens..... archiepiscopis..... Decet pastoralis sollicitudinem dignitatis pravas et enormes iniquitates evellere... Datum Perusii, VI kal. junii, pontificatus nostri anno primo* (27 mai 1265); — double de la précédente; — du même, interdisant de procéder à la visite des maisons de l'ordre avec une suite nombreuse : *Clemens..... archiepiscopis..... Evangelice doctrine que prohibet alterum alteri facere... Datum Perusii, VI kal. junii, pontificatus nostri anno primo* (27 mai 1265); — du même, les autorisant à appeler leurs frères en témoignage dans leurs procès: *Clemens..... magistro et fratribus Hospitalis Jerosolimitani..... Justis petencium desideriis dignum est.... Datum Perusii, VI kal. junii, pontificatus nostri anno primo* (27 mai 1265); — du même, défendant de rien prélever sur les aumônes qu'ils perçoivent: *Clemens..... archiepiscopis..... Dilecti filii fratres domus Hospitalis Jerosolimitani in prioratu Alvernia constituti nostro apostolatui conquesti fuerunt quod quidam magnates, comites et alii nobiles..... Datum Perusii, II kal. junii, pontificatus nostri anno primo* (31 mai 1265); — de Grégoire X, portant confirmation générale des privilèges: *Gregorius..... magistro et fratribus Hospitalis..... Solet annuere sedes apostolica piis votis et honestis petentium precibus..... Datum apud Urbemveterem, II nonas augusti, pontificatus nostri anno primo* (4 août 1272); — même objet, *Datum Lugdun. V., idus octobris, pontificatus nostri anno tercio* (11 oct. 1274); — du même, interdiction de prêter aide ou conseil aux frères apostats ou désobéissants: *Gregorius..... magistro et fratribus Hospitalis..... Ut fratres vestri apostate ac inobedientes per magistros et preceptores suos corrigi libere valeant.... Datum Lugdun., X kal. novembris, pontificatus nostri anno tercio* (23 oct. 1274); — du même, exemptant les Hospitaliers de la dîme imposée sur les biens ecclésiastiques en vue de la croisade: *Gregorius..... magistro et fratribus Hospitalis..... salutem et apostolicam benedictionem..... Nos..... honestis peticionibus vestris exauditionis gratiam non negare..... Sane peticio vestra, nobis exhibita, continebat quod nos, nuper in generali concilio Lugdunensi volentes Terre Sancte, que ab inimicis nominis christiani detinetur miserabiliter occupata.... Datum Lugdun., V kal. novembris, pontificatus nostri anno tercio* (28 oct. 1274); — du même, portant confirmation des privilèges et indulgences tombés en désuétude: *Gregorius..... magistro et fratribus Hospitalis..... Licet hospitale vestrum, prout insinuantibus vobis accepimus, apostolicis privilegiis et indulgentiis sit munitum... Datum Lugdun., II kal. novembris, pontificatus nostri anno tercio* (31 oct. 1274); — du même, confirmation générale des privilèges: *Gregorius..... magistro et fratribus Hospitalis..... Solet annuere sedes apostolica piis votis et honestis petencium precibus.... Datum Lugdun., idibus decembris, pontificatus nostri anno tercio* (13 décembre 1274); — du même, portant exemption de dîmes: *Gregorius..... dilectis filiis legatis apostolice sedis et universis collectoribus decime proventuum ecclesiasticorum Terre Sancte subsidio deputate...Peticio dilectorum filiorum magistri et fratrum Hospitalis Jerosolimitani nobis exhibita continebat quod, licet nos in generali concilio Lugdunensi volentes Terre Sancte, que ab inimicis Christiani nominis detinetur..... Datum Lugduni, VIII idus aprilis, pontificatus nostri anno quarto* (6 avril 1275).

H. 28. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin.

1278-1299. — Privilèges. — Bulles: de Nicolas III enjoignant de faire respecter les personnes et les biens des Hospitaliers: *Nicolaus..... abbati monasterii Casedei, Claromontensis diocesis.... Quia mundo posito in maligno nonnulli ceca cupiditate seducti..... Cum igitur dilecti filii prior et fratres Hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani de prioratu Alvernie a nonnullis, qui nomen Domini in vacuum recipere non formidant, graves sicut accepimus patiantur injurias et jacturas..... Datum Rome apud Sanctum Petrum, kal. marcii, pontificatus nostri anno primo* (1er mars 1278). — Vidimus du 15 septembre 1283 (*die Mercurii post nativitatem beate Marie*) délivré par l'official de Clermont des bulles: d'Urbain IV autorisant les Hospitaliers à recevoir les biens, meubles ou immeubles, à eux légués, à condition qu'ils auraient pu l'être valablement à d'autres personnes: *Urbanus..... priori et fratribus Hospitalis Jerosolimitani in Alvernia..... Devocionis vestre precibus inclinati..... Datum Viterbii, XV kal. junii, pontificatus nostri anno primo* (18 mai 1262) et de Martin IV portant confirmation des privilèges et indulgences: *Martinus..... magistro et fratribus Hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani..... Solet annuere sedes apostolica piis votis..... Datum apud Urbemveterem, VI kal. maii, pontificatus nostri anno primo* (26 avril 1281). — Bulles: d'Honorius IV, portant confirmation générale des privilèges et indulgences: *Honorius..... magistro et fratribus Hospitalis..... Solet annuere sedes apostolica piis votis et honestis petencium precibus..... Datum Rome apud Sanctam Sabinam, X kal. novembris, pontificatus nostri anno primo* (23 oct. 1285); — de Nicolas IV, même objet: *Nicolaus..... priori et fratribus Hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani in Alvernia, salutem..... Cum a nobis petitur quod justum est et honestum, tam vigor equitatis..... Datum Rome apud Sanctam*

Mariam Majorem, id. januarii, pontificatus nostri anno primo (13 janvier 1289) ; — de Boniface VIII, portant confirmation des droits de pâturages et exemptions de leydes et péages dans le pays de Forez : *Bonifacius..... priori et fratribus Hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani in Alvernia..... Cum a nobis petitur quod justum est et honestum..... Sane peticio vestra nobis exhibita continebat quod dudum nonnulli comites Forisienses qui fuerunt pro tempore gerentes ad Hospitale vestrum specialis devocionis affectum, eidem Hospitali ejusque fratribus concesserunt quod animalia ipsorum in pascuis terre sue pasci ac nutriri possint absque omni requisitione et tributo, quodque omnes fratres Hospitalis predicti et eorum nuncii, in rebus propriis et personis, ab omni usagio leydarum et pedagiorum per terram sive per aquam, ab omni mercede navigantium liberi sint et immunes, necnon et quasdam alias libertates et immunitates, prout spectabat ad eos, liberalitate pia et provida concesserunt. Et demum quondam G., comes Forisiensis, comitum predictorum successor, concessionem hujusmodi approbavit.... Datum Lateran., nonis martii pontificatus nostri anno primo* (7 mars 1295) ; — du même, enjoignant de réclamer les biens des Hospitaliers aliénés ou distraits injustement : *Bonifacius..... priori de Blanco, Bituricensis diocesis.... Dilectorum filiorum prioris et fratrum Hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani in Alvernia, precibus inclinati, presentium tibi auctoritate mandamus... Datum Rome apud Sanctum Petrum, idubus januarii, pontificatus nostri anno secundo* (13 janvier 1296) ; — du même, portant confirmation générale des privilèges : *Bonifacius..... priori et fratribus Hospitalis..... in Alvernia..... Cum a nobis petitur quod justum est..... Datum Rome apud Sanctum Petrum, V kal. februarii, pontificatus nostri anno tertio* (28 janvier 1297). — Vidimus délivré par Jean, official de Clermont, le 26 juillet *(die sabbati, post festum beate Marie Magdalen.)* 1298, de la bulle d'Alexandre IV interdisant aux évêques d'exiger des chapelains de l'ordre le serment de foi et obéissance : *Alexander..... archiepiscopis..... Dilecti filii fratres Hospitalis, post consilium multipliciter fatigati, ut asserunt, graves querimonias coguntur in nostro auditorio replicare..... Datum Lateranen. ydus* (sic) *februarii, pontificatus nostri anno secundo* (13 février 1256). — Bulle de Boniface VIII enjoignant de faire respecter les Hospitaliers dans leurs personnes et leurs biens : *Bonifacius..... decano ecclesie Lugdunensis..... Et si cunctos sub religionis observantia militantes favore benivolo foveamus, tamen dilectos filios magistrum et fratres Hospitalis..... Datum Lateran., X kal. aprilis, pontificatus nostri anno quinto* (23 mars 1299) ; — même bulle, même date, adressée à l'abbé d'Ainay.

H. 29. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 1 sceau, 3 fragments de sceaux.

1305-1353. — Privilèges. — Vidimus délivré le 7 juin 1305 par l'official de Clermont, *ex parte capituli, sede vacante*, de la bulle d'Alexandre IV, portant interdiction à tous prélats d'exiger autre chose des Hospitaliers que le simple droit de procuration : *Alexander... magistro et fratribus Hospitalis... Ante occulos mentis nostre habemus cotidie necessitatem maximam Terre Sancte..... Datum Lateran., VI idus aprilis, pontificatus nostri anno secundo* (8 avril 1256), sceau de l'officialité de Clermont. — Bulle de Clément V portant confirmation générale des privilèges : *Clemens..... magistro et fratribus Hospitalis... Cum a nobis petitur quod justum est et honestum... Datum Pictavis, XII kal. januarii, pontificatus nostri anno tercio* (21 décembre 1307) ; — du même portant injonction de faire respecter la personne et les biens des Hospitaliers : *Clemens..... abbati Secureti, in ecclesia Aniciensi..... Et si cuntos sub religionis observantia militantes..... Datum Pictavis, XII kal. februarii, pontificatus nostri anno tercio* (21 janvier 1308) ; — du même, portant union des biens des Templiers à ceux des Hospitaliers : *Clemens..... universis patriarchis, archiepiscopis et episcopis..... Nuper in generali concilio per nos Vienne, disponente Domino, celebrato, post longam deliberationem..... Datum Liberoni, Valentin. diocesis, XVII kal. junii, pontificatus nostri anno septimo* (16 mai 1312) ; — même bulle adressée *universis archiepiscopis et episcopis per Romanum imperium constitutis* ; — Vidimus délivré le 17 juillet 1321 à la requête *Johannis Ysardi, preceptoris domus de Securo*, des bulles d'Alexandre III portant exemption des droits séculiers et excommunication contre ceux qui porteront la main sur les Hospitaliers : *Alexander... archiepiscopis..... Audivimus et audientes vehementi admiratione..... Si quis in predictos fratres manus violentas injecerit eum, accensis candelis publice, appellatione remota, excommunicatum denuncietis et faciatis ab omnibus, sicut excomunicatum, cautius evitari, donec congrue satisfaciat predictis fratribus et cum litteris diocesani episcopi, rei veritatem continentibus, apostolico se conspectui representet. Datum Tusculan., quarto nonas julii* (4 juillet 1171 ?), et de Lucius III, portant excommunication contre ceux qui auront porté la main sur les Hospitaliers, exigé la dîme sur leurs terres, etc. : *Lucius..... archiepiscopis..... Non absque dolore cordis et plurima turbacione didicimus quod ita in plerisque partibus ecclesiastica censura dissolvitur..... Datum Verone, quinto idus januarii* (9 janvier 1185 ?) au bas seing de *Johannes Veruha, clericus de Ruppedagulpho, Claromont. diocesis, publicus apostolica auctoritate notarius*. — Bulle

de Jean XXII pour régler le différend survenu entre les Hospitaliers et l'archevêque de Vienne qui prétendait pouvoir les imposer: *Johannes..... abbati monasterii Athanacensis Lugdunen. et sacriste secularis ecclesie beate Marie de Montebrusone, Lugd. diocesis, ac priori fratrum ordinis predicatorum Lugdunen..... Sua nobis Oddo de Monteacuto, prior generalis Hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani in prioratu Alvernie, petitione monstravit quod cum nuper venerabilis frater noster archiepiscopus Viennensis, asserens quod ipse, ratione pallei sibi traditi per sedem apostolicam, de Annoniaco, de Ponte de Doys, de Montiliis, de Sancto Paulo, de Calma, de Bellacomba, de Sancto Salvatore, de Larricio, de Albone, de Vulpileria, de Sancto Romano in Gualia, et aliis domibus ipsius Hospitalis in diocesi Viennen. consistentibus, certas, auctoritate propria, imposuerat pecunie quantitates..... Datum Avinion., IIII idus februarii, pontificatus nostri anno septimo* (10 février 1323). — Vidimus délivré par Pierre *Jacobi*, docteur en droit, official du Puy, à la requête de Jacques *Bauduini*, hospitalier, de la bulle d'Honorius III au sujet des sépultures: *Datum Rome apud Sanctum Petrum, idubus decembris, pontificatus nostri anno primo* (13 décembre 1216) ; au bas, seing de *Petrus de Pineto, clericus, imperiali auctoritate notarius, ac notarius juratus curie Aniciensis.* — Vidimus délivré le 27 avril 1325 par *Odo de Buterent, canonicus ecclesie beate Marie Gratianopolis, vices gerens..... Alberti de Noyrio (?), prioris de Campo, officialis curie Gratianopolis*, à la requête d'*Acheruys de Suyreu, preceptor Hospitalis de Visilia et Poncius del Roure, preceptor domorum de Levata et de Eschirolis* de la bulle d'Innocent IV portant défense d'excommunier ou d'interdire les Hospitaliers avant d'en avoir déféré en cour de Rome: *Innocentius.... archiepiscopis.... Cum dilecti filii Hospitalis Jherosolimitani nullum habeant episcopum vel prelatum preter romanum pontificem.... Datum Lugdon., nona* (sic) *aprilis, pontificatus nostri anno septimo* (5 avril 1250); au bas, seing de Gui Luiset, notaire impérial et juré de l'officialité. — Vidimus délivré le 20 novembre 1339 par Jean Cortes, *cancellarius curie Aniciensis, locum tenens Johannis de Bessa, officialis Anicien. in remotis agentis*, à la requête de Jean *Molinis*, procureur du grand prieur d'Auvergne, de la bulle de Boniface VIII, portant interdiction d'exiger un droit de péage des Hospitaliers : *Bonifacius.... archiepiscopis.... Religiosos viros fratres domus Hospitalis Jerosolimitani pro religione ac honestate sua.... Datum Rome apud Sanctum Petrum, II kal. februarii, pontificatus nostri anno tercio* (31 janvier 1297). — Vidimus du 12 juillet 1346, délivré par *Gerento Bajuli, officialis Vienne, apud Sanctum Donatum, et vices gerens in villa Romanis, Vienn. dyocesis, pro reverendo.... Bertrando.... Viennensis ecclesie archiepiscopo, abbate Romanis et Sancti Theuderii*, à la requête d'Humbert de la Baume, commandeur de Saint-Paul-les-Romans, de la bulle de Clément VI (V?) exemptant les Hospitaliers de toute juridiction séculière, et même de celle des évêques: *Clemens.... ad perpetuam rei memoriam. Licet ecclesie hac hospitalia et alia pia loca ecclesiastica.... Datum Avinioni, XV° kal. maii, pontificatus nostri anno quarto* (17 avril 1346 n. s. 1309?) ; au bas, seings de Jacques *Turrichelli*, Jean *Quintelli*, André *de Mallino*, *Jeymonus Poyas*, Eustache *Baudoyni*, Martin *Veteris*, *Guigo Guelisii*, de Romans, notaires impériaux. — Vidimus donné le 17 novembre par *Geraldus Arnaudi, decanus ecclesie Sancti Agricoli Avinion., judex sive subconservator subdelegatus a reverendo in Christo patre et domino pastore, Ebredunensi archiepiscopo, judice conservatore, a sede apostolica magistro et fratribus Hospitalis Sancti Johannis Jherosolimitani deputato*, d'un acte du même archevêque (12 février 1339 n. s.) contenant la bulle de Jean XXII contre ceux qui détiennent les biens de l'ordre: *Johannes.... archiepiscopo Ebredunensi, episcopo Vapincensi ac dilecto preposito Niciensi.... Ad hoc nos Deus pretulit in familiam domus sue.... Datum Avinion., septima ydus octobris, pontificatus nostri anno quarto* (9 octobre 1319) et ce, à la requête de frère *Pontius de Montedracone, Hospitalis predicti, preceptor domorum et hospitalis ejusdem de Valencia et ejus diocesis*, qui se plaint *quod nonnulli iniquitatis filii, nobiles et ignobiles, clerici et layci, de Valencia, de Montilisio et de Alixiano et de pluribus aliis locis dicte diocesis, in multitudine copiosa, sue salutis immemores, in suarum perniciem animarum, more hostili de presenti anno ad castrum dicti Hospitalis vocatum Sanctus Vincentius supra Charpeyum et ad vallem Sancti Donati Hospitalis ejusdem, cum diversorum armorum generibus, equites et pedites, manu armata venerunt, januas ecclesie et hospiciorum dicti Hospitalis fregerunt et in domos ipsis violenter intrantes.... domos aliquas, fena et palea et hospital predicti incendio concremarunt, et in valle predicta Sancti Donati septem homines dicti hospitalis nequiter occiderunt.....* — Vidimus de bulles d'Innocent IV, Clément IV et Boniface VIII portant exemption pour les Hospitaliers de tous péages et collectes et les autorisant à faire des quêtes pour les pauvres, délivré par l'official de Besançon, le 12 mai 1351, à la demande de Guillaume de Malbonier, commandeur de Villedieu ; au bas, seing de Jean *de Fontisvenna*, notaire impérial. — Vidimus délivré le 24 septembre 1353, à la requête *fratris Poncii Armeta, in decretis licenciati, ordinis Sancti Johannis Jer.*, par Pierre Bovier, licencié ès lois, chanoine et official du Puy, d'autre vidimus, donné le 20 février 1353, par Pierre *de Bausanis*, docteur en droit, sacristain et official de Valence, à la requête de frère Pierre *Bajuli*, procureur de Ponce de Montdragon, commandeur de Valence, de la bulle

de Clément VI exemptant les Hospitaliers de toutes procurations: *Clemens.... magistro et fratribus Hospitalis.... Dum salubria laborum vestrorum studia quibus vaccatis.... Datum Avinion., quarta nona* (sic) *aprilis, pontificatus nostri anno decimo* (2 avril 1352).

H. 30. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1355-1397. — Privilèges. — Bulle d'Innocent VI portant confirmation générale des privilèges: *Innocentius.... magistro et fratribus Hospitalis.... Cum a nobis petitur... Datum Avinion., XVIII kal. februarii, pontificatus nostri anno tercio* (15 janvier 1355). — Autre d'Urbain V, même objet, *Datum Avinion., V idus novembris, pontificatus nostri anno secundo* (9 novembre 1363). — Vidimus en 1370 par l'official de Clermont d'autre vidimus délivré par *Gailhardus Saumace, legum doctor, prepositus de Melliceo, in ecclesia Sancti Martini Turonensis, officialis Avinionensis,* contenant l'acte délivré le 16 octobre 1368, à Venise par le patriarche de Grado, vidimant la bulle de Benoît XI qui accorde des indulgences à ceux qui visiteront les églises des Hospitaliers: *Benedictus.... magistro et fratribus Hospitalis.... Cum prece pauperum, victum vestrum, omnia bona vestra Hospitali vestro et aliis piis operibus officiossime sint exposita.... Datum Perhusii, sexto idus junii, pontificatus nostri anno primo* (8 juin 1304); au bas, seing de Jean Grangier, notaire impérial. — Vidimus du 22 juin 1370 par l'official d'Angers des bulles de Innocent IV: *Innocentius.... archiepiscopis... Non absque dolore cordis et plurima turbacione didicimus quod ita in plerisque partibus.... Datum Luduni, XV kal. aprilis, pontificatus nostri anno sexto* (15 mars 1249); de Grégoire IX: *Gregorius.... archiepiscopis.... Religiosos viros fratres Hospitalis Jerosolimitani pro religione et honestate sua.... Datum Spoleti, VI kal. junii, pontificatus nostri anno sexto* (27 mai 1232) d'Innocent III: *Innocentius.... magistro et fratribus Hospitalis.... Cum inter vos et clericos tam regulares quam seculares et homines laïcos.... Datum Lateran., XII kal. aprilis, pontificatus nostri anno primo* (21 mars 1198); de Boniface VIII: *Bonifacius.... magistro et fratribus Hospitalis.... Considerantes attentius discrimina gravia, diversa pericula et atroces injurias... Datum Rome, apud Sanctum Petrum, II kal. februarii, pontificatus nostri anno tercio* (31 janvier 1297), bulles fulminées contre ceux qui violent les privilèges de l'ordre; au bas, seings des deux notaires impériaux *Johannes Perdriel, Venetensis diocesis oriundus, et Johannes Brunardi, Redonensis diocesis.* — Vidimus du 17 août 1372 (Avignon) par *Petrus Villani, legum doctor, decanus Castri Novi.... ac curie camere apostolice generalis auditor,* de la bulle de Boniface VIII fulminant sentences d'excommunication et d'interdit contre ceux qui violent les privilèges de l'ordre: *Bonifacius.... archiepiscopis.... Religiosos viros fratres domus Hospitalis Jerosolimitani pro religione et honestate sua.... Inde est quod vobis per apostolica scripta precipiendo mandamus..... Datum Rome apud Sanctum Petrum, II kal. februarii, pontificatus nostri anno tercio* (31 janvier 1297); seing de *Guillelmus Versanini, clericus de Limoso, Narbonensis diocesis, publicus apostolica et imperiali auctoritate dicteque curie camere apostolice et prefati domini auditoris notarius.*— Copie du XVIII[e] siècle de la bulle de Grégoire XI portant le privilège de présenter pour les églises paroissiales des prêtres hospitaliers: *Gregorius... ad futuran rei memoriam. Justis petentium votis, illis præsertim.... Exhibita siquidem nobis, pro parte dilectorum filiorum magistri et fratrum Hospitalis... Datum Avinioni, primo calendas martii, pontificatus nostri anno quarto* (1 mars 1374). — Vidimus du 23 janvier 1375, par l'official de Vienne de la bulle de Grégoire XI, portant confirmation des privilèges: *Gregorius.... magistro Hospitalis.... et conventui Rod. Hospitalis ejusdem.... Solet annuere sedes apostolica piis votis.... Datum Avinion., idibus junii, pontificatus nostri anno tercio* (13 juin 1373), et ce à la demande de *Petrus Gilini, curatus Sancti Pauli prope Romanis.... procurator.... fratris Garini de Godeto, preceptoris domus Sancti Pauli;* seing de *Jacobus de Masso de Burgondio, Vienn. diocesis,* notaire impérial et de l'officialité. — Vidimus délivré le 1 septembre 1375, par Pierre *Villani,* doyen de Gap, et auditeur général du pape, à la requête de frère Raymond Azam d'Avignon, de la bulle de Clément IV portant interdiction d'imposer et violenter les Hospitaliers: *Clemens.... magistro et fratribus Hospitalis.... Desideriis vestris in hiis affectu benivolo libenter annuimus.... Datum Viterbii, III nonas septembris, pontificatus nostri anno tercio* (3 septembre 1267); seing d'Étienne Bret, *de Sancto Stephano, Uticensis diocesis,* notaire apostolique et impérial. — Vidimus par l'official de Lyon, *Martinus de Ulmo* de l'acte par lequel Pierre, évêque de Maguelonne, trésorier du pape, interdit *Guillermo de Lacu, preposito Gebennensi, in Lugdunensi, Viennensi, Bisuntinensi, et Tarantasiensi provinciis apostolico collectori,* d'exiger des Hospitaliers des droits de procuration et de visite, et ce sur la plainte des grands prieurs de Champagne et d'Auvergne (Avignon, 4 février 1377). — Vidimus du 17 août 1369 par l'official de Clermont à la requête de frère *Philippus Mascleri, preceptor domus Bastide,* de la bulle de Clément VI exemptant l'ordre de toutes procurations: *Clemens... magistro et fratribus Hospitalis... Dum salubria laborum vestrorum studia.... Datum Avin., III nonas aprilis, pontificatus nostri anno decimo* (2 avril 1352); seing de Jean Lomasset, de Clermont, notaire impérial. — Vidimus par le prieur de Saint-Irénée à Lyon

(16 mai 1683), d'autre vidimus donné par l'évêque de Gap, au Pont de Sorgues, le 18 novembre 1382, de la bulle de Clément VII : *Clemens.... magistro et fratribus Hospitalis.... s.... affectus quem ad nos et romanam geritis ecclesiam.... Datum Avinion., VIII idus augusti, pontificatus nostri anno primo* (6 août 1379), confirmant et vidimant celle de Jean XXII qui porte sentence d'excommunication et d'interdit contre ceux qui détiennent les biens de l'ordre : *Johannes.... archiepiscopo Ebredunensi et episcopo Vapincensi ac dilecto filio preposito ecclesie Niciensi.... Ad hoc nos [Deus pretulit] in familiam domus sue.... Datum Avinion., VII idus octobris, pontificatus nostri anno q[uarto]* (9 octobre 1316) ; au bas, seing de Raymond Périer, de Lyon, notaire apostolique et impérial. — Vidimus par l'official de Clermont (25 octobre 1397) de la bulle de Benoît XIII confirmant les privilèges : *Benedictus.... magistris et fratribus Hospitalis... Solet annuere sedes apostolica.... Datum Avinion., V nonas julii, pontificatus nostri anno secundo* (11 juillet 1396). Bulle de Benoît XIII (?) portant confirmation générale des privilèges : *Benedictus.... preceptori et fratribus Hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani Smurnarum.... Cum a nobis petitur.... Datum Avinion., IIII idus octobris, pontificatus nostri anno primo* (12 octobre 1394).

H. 31. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin.

1409-1432. — Privilèges. — Bulle d'Alexandre V accordant des indulgences à ceux qui feront des dons ou des aumônes aux Hospitaliers : *Alexander.... universis Christi fidelibus.... Quoniam, ut ait apostolus, omnes stabimus ante tribunal Christi.... Cum itaque, sicut accepimus, dilecti filii, magister et fratres conventus et Hospitalis Sancti Johannis Jerosol., tam propter pestiferium scisma, quod diu, proh dolor, viguit in ecclesia sancta Dei, guerras, mortalitates, tempestates, continuamque guerrarum angustiam quam semper habuerunt et habent cum Turchis et blasphemis nominis crucifixi et habere noscuntur etiam incessanter, quam propter captionem, constructionem et edifficationem castri Sancti Petri, quod dicti Hospitalis fratres, vi armorum, non sine magna strage et efusione sanguinis hominum in terra dictorum Turchorum, a duobus annis citra contra ipsos Turchos ceperunt.... Datum Pisis, III kal. augusti, pontificatus nostri anno primo* (30 juillet 1409). — Copie faite en 1625 de la bulle d'Alexandre V portant confirmation aux Hospitaliers de leurs privilèges particuliers et de ceux des Templiers : *Alexander.... magistro et fratribus Hospitalis.... Solet annuere sedes apostolica... Datum Pisis, quarto idus augusti, pontificatus nostri anno primo* (10 août 1409). — Vidimus donné à Avignon le 26 janvier 1412, par *Andreas Salladini, decretorum doctor, venerabilis et circunspecti viri domini Humberti de Bovenco, legum doctoris, ecclesie collegiate Sancti Justi Lugdunensis obedienciarii, et tocius Avinionensis episcopatus, pro reverendo in Christo patre et domino, domino G., miseratione divina Avinionensi electo, in spiritualibus et temporalibus vicarii generalis, ac ipsius domini electi et sue episcopalis Avinionensis curie pro eo officialis locunten.*, de la bulle de Jean XXIII exemptant les Hospitaliers de toutes dîmes et redevances : *Johannes.... ad futuram rei memoriam. Laudibus et honore... Datum Rome apud Sanctum Petrum, III kal. novembris, pontificatus nostri anno secundo* (30 octobre 1411); seing de Jean *de Monterotundo*, notaire apostolique et impérial. — Vidimus du 13 mars 1416 par le prieur de Saint-Irénée de Lyon d'un acte de l'évêque de Gap vidimant la bulle de Clément VII contre ceux qui détiennent les biens de l'ordre : *Clemens.... magistro et fratribus Hospitalis.... Sincere devotionis affectus quem ad nos.... Datum Avinionis, VIII idus augusti, pontificatus nostri anno primo* (6 août 1379) ; relatant celle de Jean XXII : *ad hoc nos Deus pretulit*, Avignon 9 octobre 1319 ; vidimant aussi autre bulle de Clément VII portant confirmation générale des privilèges : *Clemens.... magistro et fratribus Hospitalis.... Solet annuere sedes apostolica.... Datum Avinion., III nonas octobris, pontificatus nostri anno primo* (5 octobre 1379) ; au dos mentions de sept citations faites à la requête des agents de l'ordre. — Vidimus du 9 avril 1428 par Denis *Podii*, juge de Forez, de la bulle de Clément IV, portant exemption de tailles, collectes, etc. : *Clemens.... magistro et fratribus domus Hospitalis.... Desideriis vestris in hiis affectu benivolo libenter annuimus.... Datum Viterbii, II nonas marcii, pontificatus nostri anno tercio* (6 mars 1257); — Vidimus par Boèce, *archiepiscopus Collosensis*, donné à Rhodes le 9 novembre 1429, des bulles de Martin V portant que les causes des Hospitaliers pourront être appelées devant le grand maître ou ses délégués et confirmation des privilèges : *Martinus.... ad futuram rei memoriam. Et si pro cunctorum sub regulari observancia Domino militancium.... Datum Rome apud Sanctos Apostolos, X kal. januarii, pontificatus nostri anno duodecimo* (23 décembre 1428). *Martinus.. magistro et fratribus Hospitalis.. Cum a nobis petitur et justum est et honestum.... Datum Constancie, XVII kal. januarii, pontificatus nostri anno primo* (16 décembre 1417) ; au bas, seings de *Godscalcus Voghel*, notaire apostolique et des notaires impériaux, *Antonius de Gheil* et *Petrus Andree*. — Vidimus du 2 février 1435 par Pierre Charpin, docteur en décret, chamarier de Saint-Paul et official de Lyon, de la bulle d'Eugène IV portant confirmation générale des privilèges : *Eugenius.... magistro et fratribus Hospitalis.... Cum a nobis petitur quod*

iustum est.... Datum Rome apud Sanctum Petrum, X kal. aprilis, pontificatus nostri anno primo (23 mars 1431) ; au bas, seing de Raymond Périer de Lyon, notaire apostolique et impérial.— Vidimus de la même bulle, expédié le 4 août 1431 par le lieutenant de l'official du Puy ; au bas, seing de Pierre Aurier, notaire impérial et royal. — Autre vidimus de la même pièce (16 août 1431) par l'official de Clermont ; au bas, seing de Guillaume Besson, notaire impérial. — Vidimus du 12 juin 1432, par Guillaume Chavilhon, *cancellarius ac tenens sigillum regium apud Montemferrandum,* de la bulle de Grégoire X, portant exemption de dîmes : *Gregorius, magistro et fratribus Hospitalis.... Ipsa nos cogit pietas honestis peticionibus vestris.... Datum Lugdun., X kal. novembris, pontificatus nostri anno tercio* (23 octobre 1274) ; au bas, signature de Jean Loste, notaire royal.

H. 32. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1432-1496. — Privilèges. — Vidimus expédié le 12 juin 1432 par Guillaume Chavilhon, chancelier de Montferrand d'autre vidimus du 9 novembre 1429, par Boèce, archevêque de Kolocza, à la requête de Jean de Combret, commandeur de Montferrand, de la bulle de Grégoire X (?) portant défense de troubler les Hospitaliers dans leurs droits et privilèges et de les imposer d'aucune manière, et de celle de Martin V, portant confirmation générale des privilèges: *Gregorius,... magistro et fratribus Hospitalis.... Religionis vestre.... Ea propter dilecti filii.... Datum Laterani, nonas maias, pontificatus nostri anno secundo* (7 mai 1273); *Martinus.... magistro et fratribus Hospitalis.... Cum a nobis petitur.... Datum Constancie, XVII kal. januarii, pontificatus nostri anno primo* (16 décembre 1417). — Vidimus du 23 octobre 1436 par *Raymondus Bonoti, decretorum doctor, prior prioratus de Negulis, ordinis Sancti Benedicti, Mimatensis diocesis, officialis Aniciensis*, de la bulle de Boniface VIII portant excommunication contre ceux qui molestent les Hospitaliers : *Bonifacius.... decano ecclesie Lugdunensis.... Et si cunctos sub religionis observantia.... Datum Lateran., X kal. aprilis, pontifficatus nostri anno quintto* (23 mars 1299) ; seing de Pierre de Farges, notaire impérial et royal. — Vidimus du 11 juin 1446, par Pierre Charpin, chanoine de Vienne, de Saint-Just et de Saint-Paul, de la bulle d'Eugène IV, portant excommunication contre les détenteurs des biens de l'ordre : *Eugenius.... ad futuram rei memoriam. Et si promerente religionis honestate.... Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno incarnationis Dominice* 1444, *X kal. maii* (22 avril), *pontificatus nostri anno quatuordecimo.* — Vidimus du 5 juin 1448 par *Michael Gascherii.... tenens sigillum regium apud Montemferrandum constitutum,* de la bulle de Nicolas V portant confirmation générale des privilèges : *Nicolaus.... magistro et fratribus Hospitalis.... Cum a nobis petitur quod justum est.... Datum apud Sanctum Petrum, anno incarnationis Dominice 1447, octavo idus maii,* (8 mai) *pontifficatus nostri anno primo.* — Deux expéditions du même vidimus. — Bulle de Nicolas V portant que les commandeurs et receveurs de l'ordre seront tenus de payer les lettres de change adressées par le grand maître : *Nicolaus.... ad futuram rei memoriam.... Dispositione divina gregi dominico.... ac prefatus thesaurus, a debitis et usuris predictis liberatus, ad pristinum et ejus statum ac robur reduci posset, de illorum consilio et voluntate, dilectis filiis prioribus prioratuum infrascriptorum ac preceptoribus et fratribus eorumdem diversas cambii et alias litteras mandata, quibus in locis ac terminis, quasdam inibi expressas pecuniarum summas dilecto filio Cosme de Medicis, ipsius Hospitalis generali depositario, ac ejus sociis solvere deberent in se continentes, transmisit, nec non Gundisalvum de Guiregua, priorem prioratus Castelle, et Jacobum de Guillialtrui de Barbara, ac Johannem Cardona Mansionis Dei de Spluga, domorum preceptores in partibus Ispanie, et Jacobum de Milli, priorem prioratus Alvernie, in Sancti Egidii et ipsius Alvernie ac Tholose, nec non Nicolaum de Chiremis, alias de Giremes, priorem prioratus Francie, in ipsius Francie Aquitanie et Campanie, ac Robertum Botilla, priorem prioratus Anglie, in ipso Anglie Scotie et Ibernie, Julianum vero de Bemnis, priorem prioratus Pisarum in Lombardie, ejusdem Pisarum et Venetiarum, Andream autem de Lacandida, priorem Baruli, prioratuum in urbis et dicto Baruli ac Capue et Messane, nec non modernum priorem prioratus Alamanie, seu quendam alium tunc expressum cujus nomen et cognomen presentibus haberi volumus pro expressis, dilectos filios in ipso Alamanie ac Ungarie et Boemie prioratibus dicti Hospitalis, tam in spiritualibus quam temporalibus citra revocationem aliorum procuratorum in diversis mundi partibus.... Datum Rome apud Sanctum Petrum,* 23 décembre 1451. — Vidimus par Bertrand *Merleti, licenciatus in decretis, prior prioratus Sancti Julliani Leprs, officialis Lugd.* d'autre vidimus donné le 9 février 1457 par *Stephanus de Cacia de Novaria,* de la bulle de Calixte III portant confirmation des exemptions de dîmes : *Calistus.... ad futuram rei memoriam. Dispositione divina quamvis immeriti gregi dominico.....* Rome Saint-Pierre, 28 janvier 1456. — Fragment de la bulle de Sixte IV en faveur du commandeur Pierre de Bocsozel contre *Antonius de Ulmo* qui l'avait appelé devant la juridiction de l'official de Lyon, 6 août 1477. — Copie du vidimus du 3 février 1485 de la bulle de Sixte IV confirmant les exemptions de dîmes, péages, collectes, etc., accordées aux Hospitaliers : *Sixtus.... ad perpetuam rei memoriam. Dum ad dilectorum filiorum*

magistri conventus et fratrum Hospitalis..... Datum Rome apud Sanctum Petrum, 22 novembre 1479. — Expédition faite le 19 juillet 1496, à la requête du commandeur de Lormeteaux et du Temple de Châteauroux, d'un vidimus du 4 juin 1456 de la bulle de Calixte III pour l'exemption des dîmes, etc. : *Calixtus..... ad perpetuam rei memoriam. Graves labores et varia eorum corporum pericula..... Datum Rome apud Sanctum Petrum*, 19 juin 1455.

H. 33. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 1 cahier grand in-4° 24 feuillets parchemin, 3 pièces, papier.

1507-1583. — Privilèges. — Vidimus donné en 1507 par l'archevêque de Kolocza et de Rhodes de la bulle d'Innocent VIII accordant des indulgences aux églises des Hospitaliers sous le vocable de Saint-Pantaléon : *Innocentius.... ad perpetuam rei memoriam. Redemptor noster Jhesus Christus in excelsis tenens imperium.... ecclesias quas dilecti filii Petrus d'Aubusson, magister, et fratres Hospitalis.... in Dei genitricis gloriose et beati Panthaleonis, martyris ac sanctorum, quorum protectione muniti, de Turcis hostibus victoriam reportarunt, honorem de novo construi fecerunt...... libenter remissionum et indulgentiarum prosequimur impendiis.... Magister et conventus prefati considerantes se de Turcis, qui insulam ac civitatem Rhodi, in qua erant, arcta admodum obsidione tenebant cum illorum strage, in die festivitatis ipsius sancti Panthaleonis, meritis et intercessione gloriose Dei genitricis Marie semper virginis et beati Johannis Baptiste et ejusdem sancti, dextra Domini coadjuvante, victoriam miraculis insignitam reportasse et ab eorumdem Turcorum obsidione et fera crudelitate liberatos fuisse, eosque strenue truncasse, in ipsoquoque congressu eumdem magistrum quinque vulnera fortiter dimicando excepisse, commilitonesque suos sanguinem fudisse, unam in Virginis Marie de Victoria vulgo nuncupatam et aliam in sancti Panthaleonis eorumdem honorem, ecclesias sive oratoria et capellas in dicta civitate de novo erigi et edificari fecerunt.....* Rome Saint-Pierre, 31 mai 1485; seing de François Gibert, notaire apostolique et impérial *et curie Rhodi scriba*. — Vidimus du 30 août 1515 par Artaud de Bonnefond, official du Puy, d'autre vidimus délivré par l'évêque d'Ascoli *(Asculanensis)*, camérier du pape, le 13 octobre 1514, de la bulle de Sixte IV contre ceux qui détiennent les biens de l'ordre : *Sixtus.... archiepiscopis..... Militanti ecclesie licet immeriti disponente Domino presidentes...* Rome, Saint-Pierre, 25 juin 1472..... Expédition faite à la requête de Gabriel « *du Chier* », commandeur de la Râcherie, procureur général de Jean *Dadeul*, grand prieur d'Auvergne. — Fragment d'un long vidimus délivré en cour de Rome en 1517 des bulles de divers papes concernant les statuts et les privilèges, la dernière est celle de Léon X du 26 mars 1514; au bas : seing de Dalmais Clerici, notaire apostolique et impérial. — Vidimus délivré le 12 juillet 1524 par l'officialité de Paris, de la bulle de Clément VII du 2 janvier 1524, d'autre vidimus du 6 novembre 1486 de la bulle de Sixte IV du 22 novembre 1479, enfin de la bulle d'Innocent VIII relatant celles de Nicolas V et de Grégoire VIII —Vidimus par Benoît Buatier, official de Lyon, le 11 décembre 1541 de la bulle de Paul III portant confirmation des privilèges et statuts : *Paulus.... ad perpetuam rei memoriam. Gregis Domini meæ custodiæ, divina dispositione, commissi...* Rome Saint-Pierre, 2 juin 1539. — Copie annotée du bref de Grégoire XIII portant confirmation des privilèges 23 mars 1580. — Bref de Grégoire XIII défendant à tous prélats de punir, visiter ou réformer les Hospitaliers, Rome, Saint-Marc, 18 août 1583. Y joint une copie.

H. 34. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier ; 3 imprimés.

1615-1777. — Privilèges. — Affiche de 1615 : « Privilèges et indulgences généralles et perpétuelles, octroyées à la sacrée religion militante de Sainct-Jean de Hierusalem par les papes de Rome » : à la suite, liste des péchés qui peuvent être remis en vertu des privilèges : *homicidium voluntarium...., percussores clericorum, conficientes libellos diffamatorios, vitia nefanda, concubinarii publici et lapsus carnis voluntarius opere consummatus, concubitus monacharum, incestus, sepelientes excommunicatos in loco sacro, carnaliter cognoscentes mulieres infideles, sacrilegos et in loco sacro....* Au bas, note manuscrite, permis de publier dans le diocèse de Lyon, 30 novembre 1639.— Copie du bref d'Urbain VIII modifiant le mode d'élection du grand maître, Rome, Sainte-Marie-Majeure, 3 juillet 1628. — Affiche : bref d'Innocent X, portant confirmation des privilèges de l'ordre, Rome, Sainte-Marie-Majeure, 18 juillet 1638. — Vidimus par le grand-maître Antoine Manoel Villhena de la bulle de Benoît XIII, portant confirmation générale des privilèges ; Rome, Saint-Pierre, 21 mars 1725. — Copie d'une expédition du bref de Benoît XIV interdisant aux Hospitaliers de disposer de leurs biens par testament ; Rome, Sainte-Marie-Majeure, 30 janvier 1714. — Traduction de ce bref, lue au chapitre du 1er juin 1745. — Seconde bulle de Pie VI au sujet de la réunion de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois à l'ordre de Malte ; Rome, Saint-Pierre, 9 mai 1777. *Parisiis apud Le Breton et L. C. d'Houry, Sancti Joannis Hierosolimitani ordinis typographos.*

H. 35. (Portefeuille.) — 2 cahiers petit in-4° ; 1 imprimé, ensemble 98 feuillets, papier.

1619-1778. — Privilèges. — Lettres patentes d'Henri II données à Paris, juillet 1549, portant confirmation générale

des privilèges de l'ordre et vidimus des lettres, de Richard, roi d'Angleterre, de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis, Philippe le Bel, Philippe de Valois, Jean II, Charles V Charles VII, Louis XI, Louis XII, François Ier; à la suite autres confirmations par Charles IX (1566), Henri III (1575), Henri IV (1596), Louis XIII (1619). — Imprimé de ce recueil, contenant en outre les lettres de Louis XIV (1651) et de Louis XV (1716). — Autre copie enregistrée au parlement de Grenoble en 1778, contenant en outre les lettres de Louis XVI (Fontainebleau, octobre 1776).

H. 36. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin.

1309-1394. — Privilèges. — Vidimus du 2 décembre 1309, d'autre vidimus du 20 février par Pierre le Feron, prévôt de Paris, des lettres patentes de Philippe le Bel portant confirmation des privilèges des Hospitaliers et entre autres concessions nouvelles : *quod fratres predicti possint acquirere in suis feodalibus et censivis in quibus merum imperium non habere noscuntur; in causa etiam ubi bona Hospitalis saisirentur vel caperentur, nostro aut officialium nostrorum mandato unus serviens dumtaxat in domo una, loco vel manerio ponatur qui de stipendiis suis vivet, ita quod servienti equiti tres solidi et pediti decem octo denarii monete currentis prestabuntur, nisi in aliquibus locis minus accipere consueverint, quam consuetudinem nolumus observari. Nolumus insuper quod bajuli aut servientes nostri maneant in juridicionibus Hospitalis, suum officium exercendo, nec in terris ipsius assisie teneantur, nisi ab antiquo tempore fuerit consuetum, etc. Datum in castris juxta montes in pabula* (août 1304). — Lettres de sauvegarde données aux Hospitaliers par le roi Philippe VI (Paris, septembre 1330). — Vidimus du 12 février 1341, délivré par Guillaume Gormant, prévôt de Paris, des lettres patentes de Philippe le Bel, données à Paris, juin, et *in castris juxta montes in pabula*, août 1304. — Lettres patentes de Charles V (Paris, septembre 1367) portant confirmation et vidimus de celles de Philippe VI (Paris, décembre 1339) et de Jean II (Paris, novembre 1350), qui confirment tous les privilèges de l'ordre. — Vidimus délivré le 10 novembre 1368, par le bailli de Velay, à la requête du frère Pierre Pastor des lettres patentes de Philippe V, données à Paris le 21 août 1321 et conformes à celles de Philippe le Bel d'août 1304. — Autre vidimus du même jour, à la requête du même Pierre Pastor des lettres patentes de Philippe V, (Paris, janvier 1321), vidimant celles de Philippe le Bel du mois d'août 1304. — Vidimus du 20 décembre 1373 par le bailli de Vivarais, d'autres vidimus du sénéchal de Beaucaire, 13 novembre 1368, des lettres patentes de Philippe IV, Philippe V, Philippe VI, Jean II et Charles V, portant confirmation des privilèges de l'ordre. — Copie délivrée par Hugues Aubriot, prévôt de Paris, de l'interdiction portée par Charles V de lever aucune imposition sur les Hospitaliers (Paris, 15 juin 1379). — Vidimus du 23 janvier 1380 des lettres de Charles V du 15 octobre 1378, enjoignant au bailli de Saint-Pierre le Moustier, d'exempter de toute imposition les Hospitaliers, nonobstant les prétentions des villes de Lyon, Annonay, Le Puy, Montferrant, etc. qui veulent les faire contribuer aux fortifications. — Vidimus du 16 janvier 1394 d'autre vidimus du 7 mars 1392 des lettres patentes de Philippe VI, Jean II, Charles V et Charles VI, portant confirmation générale des privilèges. — Vidimus du 2 décembre 1398 des lettres de Charles VI du 25 septembre portant exemption d'aides et subsides pour l'ordre, « parmi ce toutevoyes qu'ilz seront tenuz de vendre ou faire vendre en gros, où il leur plaira touz leurs vins venuz de leurs propres vignes de Bourgogne, de Beaune et du hault pays et non autrement; et quant aux vins de leurs maisons et autres vignobles et territoires, pareillement ils seront tenuz de les vendre en gros comme dessus, en tant qu'ilz pourront bonnement, sans fraude. Et ou cas qu'il leur en demourroit aucuns qu'il ne pourront bonnement vendre en gros, comme dit est, ils les pourront vendre et distribuer à détail, en leurs maisons des lieux et territoires où ils croistront et seront labourez et cuilliz, ou en la plus prouchaine bonne ville fermée, des lieux où ils seront cueilliz, où ilz auront maison, et en ycelles maisons...»

H. 37. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1415-1499. — Privilèges. — Vidimus du 13 mai 1411, par Tanneguy du Châtel, des lettres patentes de Charles VI (7 mai 1415), vidimant celles du 5 octobre 1414, portant exemption pour les Hospitaliers des droits de dixième et vingtième, attendu les « grans frais et charges qu'ilz ont continué à supporter pour la garde et deffense de nostre foy chrestienne, et mesmement pour la garde et deffense du chastel Saint-Pierre, qu'ilz ont, puis peu de temps en çà, conquesté sur les mescréans de nostre foy, en quoy ilz ont exposé, frayé et despendu plus de cent mil frans et leur y convient continuer despendre moult grans sommes de deniers, et que, depuis deux ou trois ans, le prieur de Thoulouse acompaigné de plusieurs frères de ladicte religion et d'autres gens séculliers, comme le viconte d'Acy et plusieurs autres ont esté mors à Matre en Turquie, en guerroiant contre les mescréans ; par quoy il a convenu ladicte religion envoyer aucuns frères de par deçà audit convent de Rodes à moult grans frais, mises et despens..... ». — Vidimus du 2 décembre 1416, par Jérôme de Balard, lieutenant de Philippe de Bonnay, bailli de Mâcon, d'autre vidimus donné le 30 juillet, par le prévôt de Paris, des lettres patentes de Charles VI (Paris, 26 juillet 1416), portant

exemption des décimes, attendu... . « et que en nostre présente guerre que nous avons contre nos enemiz et adversaires d'Angleterre, plusieurs desd. religieux, pour nous servir se sont exposés et exposent et sont prestz de nous y servir et en y a eu plusieurs prins et mors..... et toutesvoyes Emricy, filz de Bazac, qui fut filz de Lamorabacquin, grant seigneur en Turquie, est de présent sur mer, à grant nombre de galées, et autres vaisseaulx, et desjà a destruit l'isle de Nesgrepont, Pary, Antipary, en l'Archipelago, et plusieurs autres isles et parties de Levant, et fait en doubte qu'il ne tourne à Rodes, ou au chastel Saint-Pierre, qui depuis pou de temps a esté acquis sur les mescréans, à grans fraiz, mises et despens de ladicte religion, et mesmement que, depuis pou de temps ençà, plusieurs desdiz religieux chevaliers séculiers, comme le vicomte d'Acy et autres, à certaine bataille, qui a esté en Turquie à une ville appellée Matre ont estez mors et occiz ». — Vidimus du 3 septembre 1421 par Guillaume Fraidet, « garde du seel de la prévosté de Bourges », des lettres du dauphin Charles (Angers, 15 août 1421), portant exemption de toute imposition pour les Hospitaliers. — Ratification donnée le 3 septembre par les « commissaires..... ordonnés sur le fait et gouvernement de l'aide octroyé..... pour la conduicte de la guerre, par les gens des trois estaz, à l'assemblée qui nagaires a esté faicte à Clermont en Auvergne... pourveu, toutesvoyes que les frères dudict ordre servent mondit s[r] en l'armée, dont es dictes lettres est faicte mention ». — Vidimus du 3 novembre 1433 par le lieutenant du bailly de Velay, à la requête de frère Hugues *Fabri, alias Sederii*, procureur de *Johannis de Lestico*, grand prieur d'Auvergne, d'autres vidimus des lettres de Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI et Charles VII (décembre 1339, novembre 1350, juin 1364, janvier 1393, décembre 1423), portant confirmation des privilèges. — Vidimus du 27 juin 1439 donné par le lieutenant de Jean de Saint-Chamond, bailli de Velay, à la requête de frère Guillaume Richard, des lettres de Charles VII, vidimant celles de ses prédécesseurs relativement aux privilèges (Chinon, décembre 1423). — Vidimus du 4 juin 1456 des lettres de Charles VII, données à « Razille près Chinon », exemptant les métayers et tenanciers de l'ordre de toute imposition, attendu « les guerres et sièges qui depuis six ans en çà ont esté mis par les Sarrasins, tant audit lieu de Rodes, que en autres ysles chrestiennes qui sont oultre mer, où ilz sont venus par troys foix, à l'une desquelles ilz ont assiégé l'isle de Rodes tant par mer que par terre et y ont tenu le sieige par quarante jours et plus... ». — Vidimus du 26 juin 1462, des lettres de Louis XI données à Bordeaux, le 29 mars 1462, portant confirmation de celles de Charles VII. — Lettres de Louis XI aux commissaires ordonnés sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts, au prieuré d'Auvergne, portant que les Hospitaliers sont exempts de l'hommage et du serment de fidélité ; « donné à Novyon » le 4 septembre 1464. — Vidimus par le baillage de Mâcon, du 20 août 1473, des lettres de Louis XI (6 août) au parlement de Toulouse, enjoignant de dispenser les Hospitaliers de toutes tailles, collectes, subventions, décimes, nonobstant les oppositions du clergé du diocèse de Nîmes. — Copie de la lettre de Louis XI du 23 mars 1474 défendant de faire contribuer les Hospitaliers à la composition imposée sur le clergé du diocèse de Bourges, pour avoir usé de sel non gabellé. — Vidimus donné à Bourganeuf, le 13 août 1490, d'autre vidimus du 5 janvier 1487 des lettres de Charles VIII (Vincennes, mai 1484) portant confirmation et vidimus des lettres de ses prédécesseurs au sujet des privilèges de l'ordre. — Vidimus du 24 avril 1499 des lettres patentes de Louis XII, (juillet 1498), vidimant celles de ses prédécesseurs de décembre 1339, novembre 1350, juin 1364, janvier 1393, décembre 1423, août 1461, mai 1484, portant confirmation des privilèges de l'ordre.

H. 38. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1524-1577. — Privilèges. — Vidimus du 22 juillet 1524 de l'ordre donné le 1[er] avril, de ne point saisir les biens des commanderies de la langue d'Auvergne avant d'en avoir informé le grand prieur et le receveur. — Vidimus du 6 septembre 1542, des lettres patentes de François I (Saint-Just-sur-Lyon, 2 septembre), ordonnant de faire rembourser aux Hospitaliers la part de don gratuit indûment perçue sur eux. — Vidimus des lettres patentes de François I (Paris, février 1543) exemptant les Hospitaliers de toute juridiction ecclésiastique pour la perception des décimes et don gratuit. — Expédition par Claude d'Urfé, bailli de Forez, d'un vidimus des lettres patentes d'Henri II (Compiègne, septembre 1547), portant confirmation générale des privilèges. — Vidimus des lettres de Charles IX autorisant les Hospitaliers au rachat de leurs biens ecclésiastiques vendus en vertu de l'édit de mai, Fontainebleau, 3 mars 1563). — Copie de l'autorisation accordée aux Hospitaliers, le 22 décembre 1577, de tirer en franchise « six mille beynes de charbon de pierre, trois cens cinquante quintaulx de plons, cinq cens cinquante quintaulx de suifz, cinq cens quintaulx de rozette et cinq cens quintaulx de fil de fer moyen et subtil, quarante basles de toile de Rouen blanches, quarante basles de toile de Bretagne, vinte sinq basles toyle de Belleville, vingt basles de toiles de Charlieu, soixante basles d'escampolons de Bourg, dix basles estains saptes, douze basles herbage de Marcellie et dix basles de draps bureaux communs ». — Copie de l'autorisation accordée, le 24 juin 1584, aux Hospitaliers de tirer en franchise « dix mil aulnes de thoille d'Hénault ou de Louvier, vingt mille aulnes de thoille de Bretaigne, huict cens pièces de

thoille de Belleville, trois cens pièces de Charlieu, du large, soixante balles, de vingt cordes la balle, escampolons de Bourg, cent cinquante pièces de thoille de treillis, vingt quintaulx de fillet de Belleville ou de Bourgogne pour faire les cotonnies des voilles du plus subtil, trois cens aulnes de serge rouge fine pour faire bandières, le tout revenant à cent fardeaux, sans lesd. trois cens aulnes de serge, munitions nécessaires pour mener et conduire à Malte ».— Trois autres expéditions du même acte. — Expédition des lettres d'Henri IV (décembre 1596), portant confirmation générale des privilèges.

H. 39. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier; 14 imprimés.

1600-1768.— Privilèges. — « Lettre patente du roy Henri IV, portant confirmation des privilèges de l'ordre Saint-Jean de Hiérusalem, spécialement de celles de Henri II, Charles IX et Henry III » (Rouen, décembre 1596) enregistrées au parlement de Dauphiné le 30 septembre 1600. — Lettres du 23 septembre 1606, portant que les débiteurs de l'ordre pourront être contraints par les mêmes mesures que ceux du trésor royal. — « Lettre patente du roy Louis XIII, portant confirmation des privilèges de l'ordre Saint-Jean de Hiérusalem, spéciallement de celles de Henry II, Charles IX, Henry III et Henry IV » (Paris, janvier 1619). — Lettres patentes du 7 mai 1644, portant évocation au Grand Conseil des procès de l'ordre. — Lettres patentes de Louis XIV, portant confirmation générale des privilèges (Paris, septembre 1651). — « Lettres patentes des roys François I, Louis XIII et Louys XIV, à présent heureusement régnant, octroyées à l'ordre Saint-Jean de Hiérusalem, portans amortissement général des biens dudit ordre et décharge de bailler soit en général ou particulier les adveus et dénombremens, faire foy et hommage, ne payer aucuns droits pour raison d'iceux ; ensemble de la recherche des francs fiefs et nouveaux acquests et les arrests de vérification d'icelles, avec autres arrests rendus en conformité desdites lettres patentes, tant au conseil privé du Roy, cours de Parlement, Grand Conseil que autres juridisctions, recueillis par le sieur commandeur Descluzeaux, agent général dudit ordre en France» (Paris, 1656).— Lettres patentes du 19 mars 1671, autorisant l'Ordre à vendre des bois jusqu'à concurrence de la somme de 300,000 livres à appliquer aux fortifications de l'île de Malte. — Lettres patentes de mars 1680, portant confirmation générale des privilèges de l'ordre et arrêts d'enregistrement au parlement et chambre des comptes de Dijon, au parlement de Besançon et chambre des comptes de Dôle. — Exemption pour l'ordre et ses tenanciers de toutes réquisitions et logement des gens de guerre, 30 janvier 1689. — Lettres patentes de Louis XV (23 juin 1713) portant confirmation de celles du 7 mai 1644, qui enjoignent d'évoquer au Grand Conseil tous les procès de l'Ordre, sauf les causes d'intérêt particulier. — Ordre du 11 mai 1744, de ne pas loger de gens de guerre chez les Hospitaliers et de ne pas leur imposer de contribution de guerre. — Lettres patentes (30 décembre 1768) dérogeant « à l'édit de mai, portant fixation des portions congrues, en ce qui concerne l'ordre de Malte ».

H. 40. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 imprimé.

1158-1776. — Privilèges.— Vidimus, délivré en 1294, d'autre vidimus par le prévôt de Paris (1291) des lettres de Richard-Cœur-de-Lion, concédant à l'Hôpital les droits régaliens sur toutes ses possessions (5 janvier 1194). — Vidimus du 7 février 1308, par l'official de Besançon, de la bulle d'or de Frédéric-Barberousse portant confirmation des privilèges des Hospitaliers (comté de Vérone 25 octobre 1158). — Vidimus du 9 août 1423, d'autre vidimus de 1389 des lettres de l'empereur Frédédéric II portant défense de molester les Hospitaliers ou leurs hommes, de les obliger à la corvée, au paiement des péages, etc. (30 janvier 1222). — Vidimus, scellé du sceau plaqué du grand maître, délivré par la chancellerie de Malte (mars 1708) des lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, portant confirmation des privilèges et exemption de tous impôts (Montbard, juillet 1422). — Autre vidimus (mars 1708), également scellé, des lettres de Jean sans Peur (Gray, juin 1415) portant confirmation des privilèges. — Expédition du 16 août 1766 des lettres de Louis-Auguste, prince de Dombes, (Paris, février 1734), portant confirmation générale des privilèges. — Recueil des diverses confirmations des privilèges, par les ducs de Savoie et rois de Sardaigne (1562-1776), y joint les arrêts d'enregistrement.

H. 41. (Portefeuille). — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

XVIe - XVIIIe siècles. — Privilèges, fragments. — 2 feuillets d'un recueil des privilèges contenant fragment de la lettre de Philippe IV, août 1304, de celle du roy Richard, etc. — Inventaire incomplet des bulles et privilèges. — Fragments d'analyse des divers privilèges. — Table générale des privilèges, en trois livres : Syrie, Rhodes et Malte. — « Sommaire des privilèges de l'ordre de Sainct-Jean de Hiérusalem qui ne sont pas dans celluy de monsieur de Naberat mais sont dans l'inventaire des archives du prieuré d'Auvergne à Lyon ». — Fragment de l'inventaire des titres communs généraux.

H. 42. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 2 imprimés.

1577-1778.— Procédures au sujet des privilèges. Enregistrement. — Arrêt de la Cour des aides du 24 juillet, pour l'enregistrement des lettres patentes du 7 janvier 1577. — Arrêt d'enregistrement, rendu par le parlement de Besançon, des lettres patentes de mars 1680; même arrêt de la chambre des comptes de Dôle, et ce à la requête de « frère Jean-Baptiste Brulart d'Arbot », commandeur de Beaune. — Jugement rendu le 13 décembre 1698 par Jean-Baptiste Desmaretz de Vaubourg, intendant de justice en Franche-Comté, sur requête de Baltazard de Pons, commandeur de la Villedieu-en-Fontenet, portant que les lettres de privilèges seront exécutées selon leur forme et teneur dans la province.— Ordonnance de la Cour des comptes de Dôle (29 décembre 1708), sur requête de « Pierre-Vincent Jolicard, prestre prieur et religieux de l'ordre de S. J. de J., citoyen de Besançon, administrateur des commanderies dudit ordre au conté de Bourgogne », lui faisant délivrer expédition des lettres patentes de mars 1680 et de l'arrêt d'enregistrement. — Arrêt de la même cour (23 janvier 1709), à la requête du même, ordonnant enregistrement des privilèges concédés par les ducs de Bourgogne. — Requête du 20 novembre 1738, demandant l'enregistrement des lettres patentes de 1716 au parlement de [Besançon ?] ; y joint imprimé des lettres patentes et arrêts d'enregistrement, au Grand Conseil, au Parlement, à la Cour des aides; mention d'autre enregistrement à Grenoble. — Supplique pour demander l'enregistrement des lettres patentes du mois de mars 1739. — Arrêt du Parlement de Grenoble du 5 février 1778, portant enregistrement des lettres patentes d'octobre 1776.

H. 43. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 4 imprimés.

1571-1740. — Procédures au sujet des privilèges. Préséance. — Arrêt du parlement de Dauphiné du 14 janvier 1740, rendu à la requête de « frère Pierre-Emanuel de Pourroy de Lauberivière..., commandeur de Jalets », autorisant les Hospitaliers à comparaître devant la cour, l'épée au côté, ce qui, prétendait-on, n'était permis qu'aux quatre barons du Dauphiné.— Autorisation, accordée par Charles IX (16 octobre 1571) aux Hospitaliers, de faire construire deux galères dans le port de Marseille et d'amener en franchise tous les bois nécessaires. — Décisions établissant la préséance des galères de Malte sur les vaisseaux des diverses puissances.

H. 44. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1540-1778. — Procédures au sujet des privilèges. Foi et hommage, amortissement, francs-fiefs, etc. — Arrêt du Parlement de Toulouse du 8 janvier 1539 v. s, en faveur du commandeur de Sainte Cristine, contre Jacques de Foix, évêque de Lescar et le roi de Navarre qui prétendaient exiger de lui foi et hommage pour sa commanderie, et à son refus avaient fait saisir son temporel. — Enregistrement par la Cour des aides des lettres patentes de décembre 1596, portant que les Hospitaliers jouiront des privilèges spécifiés, « pour les terres à eulx appartenans, qu'ilz tiendront en leurs mains et qu'ilz feront labourer par leurs gens ou aultres à leurs frais et despens, sans fraulde, et sans que pour raison des terres apartenans aux susditz serviteurs et aultres, ou qu'ilz tiendront d'aultruy à ferme ou à loiage, ils puissent prétendre aulcune exemption » (5 mars 1597). — Main-levée du 21 février 1606 de la saisie des biens de l'ordre « à faute de foy et hommage non faitz, adveuz et desnombrement non baillez » ce, à la requête de « Charles Bellotte, commandeur de Puysieux », agent de l'ordre en France, qui opposait « que tout le bien dudit ordre eust esté admorty par les roys de France, et confirmé par le roy François premier, moyennant cent mil livres », et que d'ailleurs main-levée venait d'être donnée de la saisie opérée sur le revenu de la commanderie d'Angers. — « Confirmation de tous les privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Hiérusalem, du roy Louys XIV, à présent heureusement régnant, vériffiez en ses cours de Parlement, Chambre des comptes et Cour des aydes (septembre 1651). Arrest du Parlement de Paris, au proffict du commandeur de Masdieu, contre le prince de Chabanois, portant décharge des foy et hommage, bailler adveus et dénombrement (4 juin 1611). Arrest du grand conseil (20 mars 1635), au profit dudit ordre (des chevaliers Olivier de la Touche d'Escoublau et Jean de Linières), portant décharge des foy et hommages, bailler adveus et dénombrements, et de payer aucuns droits ». — Main-levée par la chambre souveraine pour le recouvrement des droits d'amortissement, des saisies faites du revenu des commanderies de « Courtesserre, Bellecombe, Tortebesse, Naberon, le Temple d'Ayen, Piedevoix, Chanonat, Celles, la Marche et le Mahiets, d'Escolle, la Romagne, Amboise et l'Hospital ancien d'Angers (25 juin 1640). — Autre du 26 juillet pour le « grand prieuré de Thoulouze et commanderies de la Cavallerie, Puy-Sabran, Castel-Sarrazin, Reneville, Borderes, Golfich, Cagnac, Garidech, Caubin et Morlas, Condat, Burgault, Bordeaux, Monsanes, Arxins, Goutz, Roquebrune, Bayone, Gabre, grand Prieuré d'Aquitaine, Ruels, Beaune, Pontaubert, les Fueillets, Verrières, Bon et Merlan, Villegast et leurs dépendances ». — « Edit du roi (de Sardaigne), du 19 décembre 1771, pour l'affranchissement des fonds sujets à devoirs féodaux ou emphitéotiques en Savoye, et autres dispositions relatives à cet objet, aux fiefs et emphitéoses, aux dettes des communautés et à la réduction des intérêts ». Chambéry, Marc-François Gorrin,

imprimeur. — Circulaire à ce sujet adressée d'Annecy (10 may 1772), aux communautés par Sechi de la Scaletta. — Instructions par voie d'affiche (décembre 1773).— « Griefs considérables des vassaux contre l'édit d'affranchissement des fiefs : Obliger les nobles à vendre leurs biens malgré eux, c'est présuposer qu'ils en ont abusé; soupçon offensant, et non mérité par les vassaux, flétrissure notable à la noblesse. ..... Dire qu'on les y oblige pour le bien public, c'est se faire illusion, ce qui nuit à la noblesse, principal ordre de l'Etat, ne sçaurait jamais être favorable au bien public..... Le roy est le protecteur et non le destructeur des propriétés. Les propriétés sont à l'ombre de la loi. Le prince est le ministre de cette même loy. Bien mieux encore, les loix et le prince accorderont leur protection à la propriété la plus ancienne, la plus prétieuse et la plus juste qu'il y ait sur terre. La plus ancienne : personne ne sçait l'origine des fiefs, les plus sçavants l'ignorent ; la plus prétieuse : sans les fiefs, la noblesse est confondue avec la roture; les jurisdictions sans fiefs ne seront rien en Savoye, elles seront au contraire un objet de charge, de haine et de mépris.... »

H. 45. (Portefeuille.) — 1 cahier, 16 feuillets, papier ; 2 pièces, papier; 7 imprimés ; 5 pièces, parchemin.

1474-1684. — Procédures au sujet des privilèges. « Garde gardienne, commitimus, lettres d'évocations et attributions de jurisdictions. » «Privillèges du commitimus et garde gardienne octroyez par les très chrestiens roix de France ». Copie faite à la requête du commandeur Anne de Naberat, des lettres de Henri II, de juillet 1549, vidimant celles de Louis XI de mars 1474 (n.s.); de Charles IX (Gaillon, septembre 1566, Paris, 16 janvier 1567) ; Henri III, Paris, (mars 1575) ; Henri IV, (Rouen, 1596). — Expédition des lettres de commitimus d'Henri IV, du 23 septembre 1606, enjoignant aux sergents de prêter main forte aux receveurs de l'ordre pour contraindre leurs débiteurs. — Arrêt du Conseil privé du 13 janvier 1634, renvoyant, en vertu de précédents arrêts, du parlement de Toulouse au parlement de Paris, la cause pendante au sujet d'un moulin entre frère Antoine-François de Bricard, commandeur de Saint-Jean de Chanonat, et Jacques Fayole et Jacques Saby, marchands d'Issengeaux. — Arrêt du Conseil privé du 15 janvier 1636, renvoyant le même commandeur et ses adversaires : Jean Martel, notaire, Jacques Fayolle, Jacques Berthon, Michel Bessière, Antoine Roche, au parlement de Paris, « pour raison des cens, rentes et droits seigneuriaux, avec les arrérages d'iceux, ensemble sur les réparations du chasteau de la commanderie », et au parlement de Toulouse pour le paiement d'une somme de 480 livres due par obligation — Lettres de Louis XIV, données à Paris le 12 mai 1644, portant évocation générale de toutes les causes de l'ordre par-devant le Grand Conseil, excepté « les causes des particuliers commandeurs, tant pour la perception des droits de leurs commanderies, que ce qui concerne la possession et propriété des terres, cens et revenus.... » — Arrêt du 11 janvier 1662, délivré à la requête de Joachim de Challemaison, commandeur de Coulours, enjoignant aux baillis de Troyes, Sens, Sezanne, Provins, Saint-Florentin et Rosnay de faire connaître par publication et voie d'affiche, à tous les tenanciers, qu'« ils ayent à venir prester les foy et hommage qu'ils sont tenus faire pour les terres, fiefs et seigneuries qui leur appartiennent, mouvans de ladite commanderie », déclarations dont ils feront dresser un terrier. — Arrêt du Conseil d'Etat (Saint-Germain-en-Laye, 25 août 1670), portant « que les gouverneurs et lieutenans-généraux pour Sa Majesté dans les provinces, jouyront du droit de committimus au grand sceau, comme aussi que les commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem auront droict de committimus ès chancelleries establies près les parlemens, dans l'estendue desquels les biens de leurs commanderies se trouveront scituez». — Arrêt du Conseil privé (Saint-Germain-en-Laye, 2 juin 1678), levant, en faveur de l'ordre, la révocation, portée par l'arrêt du Conseil du 22 janvier, des lettres patentes qui, depuis la déclaration d'août 1669, accordaient le droit de committimus aux chapitres, abbayes, prieurés, corps et communautés. — Affiche des lettres données à Saint-Germain-en-Laye le 1er mai 1679, enjoignant aux officiers royaux de contraindre, par toutes voies de droit, à faire aveu et dénombrement, les vassaux d'Hector de Saint-George, procureur de l'ordre au grand prieuré d'Auvergne, « commandeur de Montferrand, temple de Culhiat, la Ronzière et autres membres ». — Ordre, donné le 7 juin 1679, aux officiers royaux de contraindre à l'aveu et dénombrement les vassaux de « Jacques de Cordon de Rieu, chevalier, grande croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Saint-Jean-la-Chevalerie du Puy en Velay, de Monredon aud. pays, de Verrière en Forests, du temple de Marlhes aud. pays, de Sainte-Espine de Tournon, de Saint-George d'Annonay en Vivares et Devesset aud. pays et membres en dépendans, grand bailly de Lyon et Devesset ». — Arrêt du Conseil privé du 21 juillet 1679, autorisant le commandeur de Cordon à porter ses procès avec ses vassaux devant la seule juridiction du sénéchal de Lyon. Y joint les lettres d'attache portant commission au sénéchal d'évoquer toutes les causes dudi, commandeur. — Arrêt du Conseil privé du 17 octobre 1684t rendu à la requête de « François de Bocsosel de Montgontier.... commandeur de Saint-Jean-la-Chevallerie du Puy en Velay, de Montrodon audit pays, de Verrières en Forest, du Temple de Marlhes, aud. pays, de Sainte-Espine, Tournon, de Saint-Georges d'Annonay, en Vivarez, de Devesset aud. pays, Saint-Paul en Dauphiné et autres membres en dépendans,

grand bailly de Lion et de Devesset», ordonnant que l'arrêt du 21 juillet 1679, non mis à exécution à cause de la mort du commandeur de Cordon, aura son entier effet. Y joint les lettres de commission au sénéchal de Lyon.

H. 46. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 8 imprimés.

1500-1775. — Procédures au sujet des privilèges. Juridiction. — Fragment d'une pièce d'un procès soutenu devant Antoine de Télis, seigneur de Lespinasse et de Valprivas, bailli de Velay, par Durand Blancherii, procureur de Guy de Blanchefort, grand prieur d'Auvergne, au sujet de l'exemption de toute juridiction diocésaine ou autre (3 octobre 1500). — Copie de l'arrêt, du 30 juin 1657, renvoyant au Grand Conseil l'affaire pendante au sujet d'une dépouille, entre François de Broc-Cinq-Mars, receveur au grand prieuré de France, et Christophe Motteau, fermier de Brethemore, dépendant de la commanderie de Saint-Étienne de Renneville. Arrêt du Conseil privé, du 28 septembre 1685, renvoyant devant le Grand Conseil la cause pendante entre François de Beausset, receveur au grand prieuré de Saint-Gilles, et François de Ratte, baron de Camboux, Prequerolles et autres lieux, au sujet de la succession du commandeur de Jalles. — Arrêt du Conseil privé, du 8 février 1698, renvoyant au Grand Conseil la cause pendante entre André de Clémens, receveur au prieuré de Saint-Gilles, et les consuls de la ville d'Aix, au sujet du droit de rêve et autres impositions. — « Factum pour Mre Henry Perrot.... commandeur d'Oesmont, receveur général au grand prieuré de France, successeur au pécule et à la dépouille de feu Mre Charles de Choiseuil d'Eguilly, bailly et grand trésorier de l'ordre de Malte, commandeur de Thors et de Saint-Jean-en-l'Isle près Corbeil, demandeur contre Mathieu Blampignon, cy devant fermier général de lad. commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle». Le commandeur demande que la cause soit portée au Grand Conseil (vers 1714). — Arrêt du Conseil d'État du 13 mai 1710 fixant à 20,000 livres et les 2 sous pour livre la somme qui sera payée par l'ordre pour la réunion à ses justices des offices de juges gruyers, procureurs et greffiers créés par l'édit de mars 1707. A la suite, reçu de Bertin du 6 mars 1714. — Quittance (20 avril 1714) des deux sous pour livre délivrée par Étienne Rey, « chargé par Sa Majesté du recouvrement de la finance qui doit être payée par les seigneurs eccélsiastiques et laïcs du royaume pour la réunion ordonnée à leurs justices des offices de juges gruyers... » — Factum demandant le renvoi au Grand Conseil de la cause de Claude de Seignoret Fabrezan, commandeur de la Selve, receveur du grand prieuré de Toulouse, contre François Sabaros, à qui il réclamait des arrérages de rentes dus à la dépouille du feu commandenr d'Aiguines, et François de Pontevez-Bargeme, commandeur de Golfech, qui prétendait toucher la totalité de ces arrérages, contrairement aux statuts qui attribuent à l'ordre en général le mortuaire comprenant « les fruits et revenus d'une commanderie, à compter du jour de la mort du commandeur, jusqu'au premier may suivant, et le vacant, qui est le revenu de la commanderie pendant un an, à compter du jour que le mortuaire a cessé. » — Lettres du 23 juin 1718 portant confirmation des lettres d'évocation du 7 mai 1644, imprimé et copie. — Copie du mémoire adressé au grand maître, par le chargé des affaires de l'ordre, au sujet des démêlés survenus par suite de la suppression de la charge du sieur Baizé, avocat de l'ordre, et des tentatives faites pour le remplacer par le sieur Sérionne (18 mars 1739). — Lettres de commitimus enjoignant aux huissiers et sergents de contraindre les débiteurs de l'ordre par toutes les voies de droit et de les assigner devant les maîtres des requêtes à Besançon (Besançon, 20 décembre 1740). — «Mémoire instructif pour se servir des lettres patentes d'évocation générale accordées à l'ordre de Malte le 24 avril 1775, enregistrées au Grand Conseil le 3 mai suivant. » — « Extrait du mémoire qui a servi à éclairer le vénérable chapitre du grand prieuré de France sur les voyes de recours auxquelles il est autorisé, tant aux tribunaux de Malte et de Rome qu'à ceux de France.... A Malte: le tribunal de l'Egard ; à Rome: l'appel au pape, comme premier supérieur de l'ordre ; en France : 1° le Conseil du Roy, pour le rapport des lettres patentes ; 2° le Grand Conseil, pour l'opposition à l'enregistrement des lettres patentes sur les bulles ; 3° l'appel comme d'abus au Parlement, conséquemment au contenu des bulles. »

H. 47. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1319-1682. — Procédures au sujet des privilèges. Juridiction. — Arrêt du Grand Conseil, du 11 août 1682, qui, à la demande du receveur du grand prieuré d'Auvergne, renvoit frère André Colomb «par devant ses supérieurs pour y estre jugé, et en deffend la cognoissance au juge du comté de Lyon qui avoit informé et décrété ». Pièces annexes : Vidimus du 19 mars 1318 (v. s.), délivré à la requête du commandeur *de Sellis*, de la bulle de Grégoire X portant privilège de juridiction: *Gregorius...magistro et fratribus hospitalis... Licet in concessis vobis ab apostolica sede privilegiis... Datum Lhugduni, XV kal decembris, pontificatus nostri anno tercio* (17 novembre 1274). Au bas seing de *Johannes Desmayraco*, notaire impérial, de Saint-Flour. — 25 octobre 1445. Prise de possession par Hugues de Boisset, commandeur de la Chaux en Vaux, et par Pierre Berthodi, muni de la procuration de Jean de Vaucze, *preceptor de Tortebesset et de laz*

Rayssire, lieutenant de Jacques de Milhy, grand prieur d'Auvergne, du membre d'Entremont, dont venait d'être privé, par sentence capitulaire, frère Jean Cristine, qui ne devait plus avoir désormais que le vivre et le vêtement, soit à Entremont, soit à la Chaux. — Acte de caution fait par Antoine Chovet, marchand de Romans, en faveur d'Antoine Jouffroy, commandeur de la Vinadière, qui, à la requête de Jean Prunier, receveur général du Roi en Forez, avait été enfermé à la prison de Roanne à Lyon, et devait être « remys au chasteau de Sainct-George en lad. cité de Lion, pour en icelluy tenir prisons corporelles » (3 juillet 1539). — Note disant qu'une condamnation des parties aux dépens, a été mentionnée dans l'arrêt, sous la condition verbale qu'elles n'auraient rien à payer et recevraient néanmoins une quittance. « Lettre de monseigneur le grand prieur d'Auvergne d'Estiguières » (31 juillet 1626) enjoignant au frère Palourdet « d'aller lever l'habit à un prebstre des Échelles qu'est frère Jean Faiolle ». — Dépenses du frère Palourdet : voyage, signification de la sentence aux religieux des Échelles en l'absence de Jean Fayolle, publication et affiche de ladite sentence à Voiron, au domicile du condamné et à la porte de la chapelle Sainte-Catherine. — Quittance de frère Palourdet au commandeur d'Andelot, d'une somme de 14 écus pour ses frais de voyage. — Lettre adressée des Échelles au frère Palourdet, curé de Saint-George, pour lui demander quittance du receveur et quittance de 14 écus à lui avancés.

H. 48. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier, 1 imprimé.

1723-1726. — Procédures au sujet des privilèges. Juridiction. — Pièces du procès soutenu par Antoine de Hautpoul, commandeur d'Omps, receveur du grand prieuré de Toulouse, agissant pour Pierre Trouvette, novice, curé de Fontsorbes, membre de Renneville, contre Jean-François de Borista, conseiller au Parlement de Toulouse, qui accusant Trouvette d'avoir insulté madame de Borista et d'avoir voulu « tirer au bâton avec un des premiers magistrats de Toulouse » l'avait traduit devant la cour de l'officialité. (« La grêle ayant ravagé, dans le mois de may 1723, la paroisse de Fontsorbes, quelques-uns des habitans prétendirent que si leur curé avoit été en procession conjurer l'orage et lui commander de se détourner, leurs terres auroient été épargnées. La dame de Borista qui a des biens considérables à Fontsorbes, fit, à ce sujet, une réprimande fort vive au curé. Celui-ci, après l'avoir écoutée avec attention, et lui avoir répondu avec modération, voyant que le murmure augmentoit de jour en jour, crut qu'il étoit de son devoir d'instruire ses ouailles, et de leur apprendre qu'il n'avoit pas dû faire ce a quoi l'on prétendoit qu'il avoit manqué. Ce fut le sujet d'un prône qu'il fit le dimanche suivant : on prétend qu'il traita de petits esprits ceux qui croyent qu'avec des conjurations on fait détourner les orages ».) L'Ordre, en vertu de ses privilèges demande que l'affaire ne soit pas soumise à la juridiction de l'official.

H. 49. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier ; 4 imprimés.

1678-1772. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Arrêt du Conseil d'État du 15 janvier 1678, portant exemption du huitième denier pour les biens aliénés. Signification faite à l'avocat de Pierre des Essarts, chargé du recouvrement de cette taxe. — Arrêt du Conseil d'État du 19 juillet 1701, acceptant l'offre faite par l'ordre de se racheter de la capitation, moyennant la somme de 30,000 livres à payer annuellement pendant toute la durée de la guerre. Signification à Pierre Terrasson, syndic du clergé du diocèse de Lyon. — « Copie de la lettre de monseigneur le comte de Pontchartrain, écrite de Versailles le vingt-sixième janvier mil sept cens dix, à monsieur Hocquart, à Brest », pour activer le rachat de la capitation par les officiers de marine. — Arrêt du Conseil d'État, 27 octobre 1711, « par lequel Sa Majesté déclare que tous les biens, revenus, rentes, rétributions, pensions et droits, appartenans tant au commun trésor de l'ordre de Malte, qu'aux grands-prieurs, baillifs, commandeurs, chevaliers, frères, prieurs, prêtres, diacots, religieux, religieuses et novices dudit ordre, leurs fermiers, curez, vicaires perpétuels et chapelains, croisez et non croisez, desservans les bénéfices qui en dépendent, sans aucuns excepter, sont exempts de la levée du dixième, établi par la déclaration du 14 octobre 1710. » — « Ordonnance de monsieur le Guerchoys...., intendant de justice, police, finances, marine et des troupes au comté de Bourgogne », portant que le chevalier Claude-François de Chastillon-Grammont sera rayé des rôles de la capitation et dixième deniers où l'avaient inscrit les préposés de la noblesse des bailliages de Lons-le-Saunier et Orgelet. — Mémoire au sujet des privilèges à la suite duquel les états de Brabant et de Namur « déclarent que les biens propres de l'ordre de Malte sont exempts de la contribution et qu'il n'est pas permis aux gens de loi, où lesdits biens sont situés, de les comprendre dans les lettres d'assiette qui en sont ou seront dressés » (10 février, 5 novembre 1746) — Mémoire sur la « répartition des charges royales », postérieur à 1772. L'Ordre paie : abonnement à la capitation : 39,000 livres ; aux deux vingtièmes : 110,000 livres ; aux décimes : 36,000 livres.

H. 50. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1480-1680. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Lettres patentes de Charles VII du 19 juin 1446, portant exemption de tailles pour l'ordre de Malte et

confirmation de Louis XI du 19 juin 1461, vidimus dans le jugement rendu le 15 avril 1480 en faveur de Jacques Valin, laboureur, contre le fermier de l'équivalent de la paroisse de Saint-Germain au diocèse du Puy, qui prétendait l'imposer contrairement aux privilèges. — Renvoi pour cause d'incompétence des poursuites exercées pour payement des tailles, par les collecteurs de Bourganeuf contre frère Gilbert Garendeaut, qui était fermier de plusieurs fermes de l'ordre (1er août 1523). — Arrêt de vérification, du parlement de Grenoble (16 juillet 1622) des lettres de privilèges au sujet des tailles. — Arrêt du Conseil privé (16 avril 1624) enjoignant aux procureurs généraux du parlement de Dijon et Cour des aides de Montferrand, d'adresser les motifs des arrêts, rendus par lesdites cours le 31 mai et 15 juillet 1621, et modifiant les privilèges en ce que les fermiers de l'ordre « pourront estre cottizez pour le proffit qu'ilz peuvent faire en leurs fermes et métayries ». — Motifs du procureur général de Montferrand: « La cour a esté meue par des très justes et fortes considérations à ordonner la susd. modification fondée sur l'aucthorité de voz edictz et par exprès sur l'article 129 de l'ordonnance d'Orléans, comme aussy sur plusieurs reiglemens et arrestz par elle donnez au soulagement de vos subjectz taillables, suivant lesquelz il a esté de tout temps pratiqué dans son ressort de comprendre aux tailles tous les tenanciers des fermes et mestairies des nobles et personnes ecclésiastiques pour le prouffict qu'ils y peuvent faire ». — Ordre donné par les trésoriers généraux de France à Moulins (18 décembre 1630) de rayer des rôles des tailles et taillon les fermiers et métayers des commanderiers « de la Croix au Bostz, Le Feuilloux, Boischassin, Temple de Palluet et Corsaget ».

H. 51. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1545-1645. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Lettres patentes de François I (29 oct. 1545) ordonnant que propriétaires et tenanciers, « subjectz à dymes situés et assis en nostred. pais de Daulphiné soient tenuz, avant en emporter ou lever les fruictz hors du lieu et champs où ilz sont creuz sans (*sic*) le notiffier et faire sçavoir ausd. prélatz et aultres bénefficiés ausquelz appartiennent icelles décimes... et qu'il ne sera loysible ausdictz propriétaires et détempteurs desd. héritaiges d'enlever ne desplacer lesdictz fruictz hors le lieu où ilz seront creuz, jusques à ce que led. droict du disme soit paié et satisfaict. » — Copie de l'arrêt obtenu par Pierre de Lafontaine, grand prieur de France, commandeur de Troyes, contre le curé de Pinaz (?) qui prétendait percevoir les dîmes sur « les terres et héritages des gaingnages de Boulieu et Maurepaire.... dépendans de lad. commanderie » (9 août 1564). — Confirmation du jugement du prévôt de Paris, rendu en faveur du même commandeur, et exemptant de toute dîme une terre sise « au Saulx Musnier », terroir de Gonnesse. — Arrêt contre le curé de Brevonne, au sujet des « gaignages de Maurepaire et de la Loge » dépendants de Troyes (11 février 1581) ; — les terres « de la Chapelle Vicomtesse, pays Charterin, et fief des Mathias » (20 mars 1584); — autre du 6 septembre 1586 en faveur de « messire Michel le Seure...., grand prieur de Champaigne et prieur de St-Jehan en l'Isle lez Courbeil, à cause de sa comanderye St-Jehan de Melun», contre l'abbaye du Jars, le chapitre N.-D. de Melun et Hector Pinot, curé de Rebelles ; — du 12 mars 1586 par le commandeur Jean David, contre le chapitre de St-Martin de Tours au sujet de terres sises à « Boullesel, près de Vienne, Severt, Champloizebleau, Menestral, Champflory, Bœme, Pezeau, Champ du Puy, Granereau, port de Cosne, » etc. Confirmation sur appel (28 juin 1603). — Arrêt pour « frère Jean de Rodulphe, sieur de Beauverzier....., commandeur de Sainct-Jean de Villaney en Rouergue», contre le chapitre de Montpellier (24 avril 1595). — Arrêt du 12 avril 1603 pour Jean de Siraucourt, commandeur de «Thoret, Corgebin, Saint-Nicolas de Langres et Ruel, receveur du prieuré de Champagne, contre Jacques Girard, Louis Quesnel et Claude Didier, au sujet des terres de la Cour-le-Roy ». — Autre (8 mars 1603) pour Jacques de Harlay, commandeur de Coulours, contre Florentin Huet, curé de Germigny, au sujet des dîmes du Clunai de Batternex (?). — Arrêt du Parlement donnant gain de cause à Laurent Nicollon, sieur de Chauzay, et à frère Louis Dapelvoisin, contre « Pierre Lespelu, curé de l'église parrochialle de Sainct-Germain en Sainct-Laud les Angers » au sujet des dîmes de Chauzay (3 septembre 1605). — Autre pour Pierre Genier, commandeur de Jouy-le-Comte, contre Simon Mestayer, religieux de Cluny, au sujet des terres de la commanderie (3 décembre 1605). — Autre pour le grand prieur de France contre Claude Allain, prieur de Notre-Dame de Joigny, qui prétendait le droit de dîme sur les vignes des commanderies de « la Magdelayne et Joigny » (21 novembre 1609). — Autre pour Charles de Glandèves de Peypin, bailli de Manosque, contre Giraud Bontemps, prieur du Grambois, au sujet des dîmes des membres de la Filholle (16 mars 1614), — Autre pour Jean Pierre de Ruinat, commandeur de Saint-Vincent lès Valence contre « le scindicq de l'église cathédrale de Sainct Appolinard de Vallance », au sujet des dîmes du membre d'Alixan (7 août 1614). — Autre pour Christophe Sousseaulin, commandeur de Saint-Jean de Loudun, contre « les chanoines prébendez en l'église St-Léger du chasteau de Lodun », au sujet du droit de dîme sur une pièce de terre (5 juin 1620). — (La plupart de ces pièces sont des expéditions faites en 1645.)

H. 52. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier ; 6 imprimés.

1621-1790. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Arrêt du parlement de Toulouse pour «George de Castellanne d'Alluys, commandeur de Cagnac», contre «Arnauld Auzelaire, prebstre et recteur de Noailhous, les sindicz du chappitre St-Estienne et du colliège Sainct-Marcial de Thoulouse et David Mercier, leur rentier», au sujet du «droit de dixme sur les metteries dictes de d'Oissac et Pagne de Selle, scittués en la jurisdiction de Viviers, deppandans de la table de la commanderie dud. Cagnac» (21 avril 1621). — Renvoi aux requêtes du Palais de la cause pendante entre le commandeur de Laumusse et les frères Terrier, pour «la restitution des frais de la dixme de Tellonge, membre dépendant de lad. commanderie de La Muse (9 avril 1627). — «Advertissement au procez de noble frère Jean Bertrand de Lupe Garané, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de la commanderie de Saint-Vincent lez Valence, intimé en appel, contre frère Joseph Berger, religieux de l'ordre de S. Ruf et prieur du prioré de S. Félix lez ledit Valence, appellant de sentence rendue par le juge-mage de Valence», au sujet des dîmes de la grange de l'Abbaye. — Arrêt du parlement de Grenoble, du 19 juillet 1644, déboutant le commandeur de Saint-Vincent au profit du prieur de Saint-Félix. — Arrêt du parlement d'Aix (29 mai 1646) qui déboute Guillaume Humbert, doyen de Saint-Apollinaire de Valence, de ses prétentions à la dîme sur la grange de Rousset, tenue en emphytéose par Justine de Costans, veuve de «noble Henry de Bressac, vivant, baillif dud. Valence», et ce à la requête de «frère Jean Bertrand de Luppé Garane.... commandeur de la commanderie Saint-Vincent les Valance». — «Arrest du Conseil d'Estat (18 juillet 1646), par lequel il est ordonné que l'arrest du Conseil du 10 aoust 1641, sera exécuté selon sa forme et teneur; ce faisant, que les dixmes se payeront sur toutes terres et fonds, ensemencez et chargez de fruits, à la réserve des parcs et jardins pour le plaisir». — Jugement du parlement de Bordeaux du 30 août 1745, condamnant Jean-Louis de Guérin de Tencin, bailli, grand croix de l'ordre de Malte, ambassadeur de l'ordre à Rome et commandeur de Condat à délaisser à Joseph Duval, curé du Petit Jumillac, les dîmes des vignes et terres novales situées dans cette paroisse. Arrêt d'appel cassant ce premier jugement (7 septembre 1746). — Arrêt du Grand Conseil assurant la possession des dîmes et novales de la paroisse de Savigny-sur-Aisne et de Saint-Morel, nonobstant opposition du vicaire perpétuel Jean Thiercelet, à Jean-Antoine Wateblé, commandeur du temple de Reims, et à François-Alexandre d'Elbene, commandeur de la Ville-Dieu et receveur du grand prieuré de France (31 mars 1648) — Arrêt du parlement de Bordeaux (23 août 1690), déboutant de leurs prétentions à la dîme Antoine Clédat, curé de Valajoux, diocèse de Sarlat, et Jean de Vins, sr du Manègre, qui avaient intenté une action contre Jean de Rolland de la Reillanete, «commandeur de Soulle et de Moulin, œconome général de la commanderie de Condat et membres en deppendants, procureur général de messire Henry Thomas de la Vallette, seigneur dud. Condat», au sujet du tènement du Manègre, dépendant de l'ancien domaine de la commanderie de Sarjat, membre de Condat. — Arrêt du Parlement, du 30 avril 1755, qui maintient François de Bernard d'Avernes, commandeur de Fontaine sous Montdidier, «dans la possession et jouissance des dixmes novales dans l'étendue de la paroisse de Villiers-Tournel ; fait défenses au sieur Dubois, curé de ladite paroisse, de l'y troubler.» — Arrêt du parlement de Grenoble du 27 juin 1675, réintégrant Antoine de Ponchon, commandeur de Saint-Romain-en-Gal, dans la possession des dîmes de Monteux, à l'encontre des prétentions de René Servant, curé dudit lieu. — «Arrêt du Parlement de Grenoble, du 2 août 1779, en faveur des emphitéotes de la commanderie de Valence, au membre d'Alizan. Lequel arrêt prononce selon la disposition de la bulle de Clément VII, du 2 janvier 1523, que les fonds, relevans des directes de l'ordre de Malte sont exemts de dixmes», contrairement aux prétentions du syndic de l'église Saint-Apollinaire de Valence. — Copie de la lettre écrite le 27 août 1790, par les députés du Comité ecclésiastique, au commandeur d'Estournel, pour lui adresser «un exemplaire des décrets de l'Assemblée Nationale des 14 et 20 avril, 18 et 23 juin, portant exception expresse en faveur de l'ordre de Malthe, et ordonnant le payement des dîmes et champarts, en la présente année, comme par le passé.»

H. 53. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier.

1503-1668. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — «Pièces de procédure faite par frère Guy de Plessis de Gesté la Bouvetière, concernant les dixmes du prieuré de Meursac, dépendant de la commanderie des Espaux, contre mr l'évesque de Xaintes et ledit prieur de Meursac, année 1668.» — Pièces annexes. «Bail passé, le 18 may 1503, des terres et domaines de la commanderie, où il n'est pas parlé de dixmes ; — alliénation de 4 journaux de terres au prieuré de Meursac, de mesme, du 8 février 1598 ; — aliénation de 12 journaux de terre audit prieuré chargé du septain des grains envers ledit prieur, du 4 septembre 1596 ; — acquisition faite par Jean Gorron d'une pièce de terre, paroisse de Meursac, chargé comme dessus, passé chez Goron, notaire à Xaintonge (15 août 1593); — allié-

nation d'une pièce de terre sur ledit prieuré, du 29 octobre 1593, chargé de 5 s. 6 d. de cens; — du 5 mars 1646, extrait d'un arrest du parlement de Bordeaux, qui met au néant l'appel interjetté par le commandeur des Espaux d'une sentence de Xaintes portant condamnation contre Jean Roquet et consors pour tout droit de dixmes de la treizième partie des grains tenus à la grierre de ladite commanderie; — sentence rendue au siège présidial de Xaintes, le 30 janvier 1664, entre le commandeur des Espaux, condamné envers le sieur curé de St-Romain de luy payer la dixme; — coppie d'un contract de vente passé par-devant Testard, notaire royal à Xaintes, par Jean de Gorron au nommé Rousseau, de 43 carreaux de pré tenus à la grierre du prieuré de Meursac, à 6 d. de cens; — coppie d'un bail à rente à perpétuité par le prieur de Meursac, chargé de 29 s. de cens sur une maison (24 décembre 1615); — requeste présenté au Grand conseil par le prieur de Meursal où il justiffie sa demande au sujet des dixmes; — autre présenté audit Grand conseil par la veuve de Mre de Voyer de Paulmy, prenant fait et cause de ses fermiers que frère Guy du Plessis de Geste, successeur au dépouille du s^r commandeur des Espaux, prétendoit que de tout temps ladite commanderie a perçue les droits de grierre au septain pour tout droits de dixmes; — extrait d'un contract passé par-devant Joignet, notaire royal à Xaintes, le 9 septembre 1573, de vente de six journaux de terre labourables, scis en la paroisse de Montpellier, dépendante de ladite commanderie, vendus par Mathurin Goron à Jean Pasquier, tenus à la grierre de ladite commanderie au septain des fruits pour tout devoirs de dixmes et terrage envers ladite commanderie; — autre d'un dit passé par devant Brejon, notaire royal en Xaintonge, le 27 novembre 1622, de vente d'un loppin de terre labourable, scis mesme paroisse, vendu par Mathurin Vignaud, laboureur, à Pierre Guilloton, arpenteur, ledit loppin tenu comme dessus; — sommation faite le 9 avril 1668 par m^re Pougnet au vicaire de Meursac, au sujet de l'obligation de célébrer le service divin dans ladite commanderie; — contract de vente passé par-devant Doussain, notaire aux Espaux, le 8 septembre 1615, d'un loppin de vigne scis au fief de la commanderie, vendu par Pierre Roque à m^re Paul Brejon, tenue pour droit de grierre au septain des fruits pour touts devoirs envers ladite commanderie; — échange fait le 13 novembre 1626 entre le commandeur des Espaux, Jean et Julien Vignaud, tenus à la grierre de ladite commanderie au septain des grains pour tout devoirs; — 2 beaux de ladite commanderie fait à Jean Blanchard, des années 1633 et 1641. »

H. 54. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1415-1594. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Restitution par le collecteur, Jean *de Colonnaco*, au commandeur de Devesset, des décimes indûment perçus. Dans cette pièce sont vidimées, des lettres d'exemption, quittances, sommations, ordres de restitution du 5 oct. 1414, 4 mars, 6, 12, 24, 26, 29 mai 1415. — Jugement de Guichard de la Royère dit de Beaudesduict, vicaire général de l'évêque du Puy, déboutant de ses prétentions à l'exemption des décimes Jean Béal, commandeur de Montredon, (19 avril 1542), et portant vidimus des lettres patentes de François I pour l'imposition des décimes (Moulins, 31 juillet 1541), et de la lettre missive à l'évêque du Puy pour n'exiger qu'un don gratuit des Hospitaliers (Paris, 20 février 1542 n. s.). — Enregistrement au Grand Conseil des lettres de François I (Paris, février 1543 n. s.) exemptant l'Ordre de la « jurisdiction », cognoissance et cohertion » des évêques pour les décimes et dons gratuits. — Protestation contre l'imposition des décimes, faite devant les douze élus du clergé à Autun par le commandeur de Beugnay et Bonlay, spécialement pour « la cure de Sainct-Tyan, assize au bailliage de Semeur en Brionnois » (4 novembre 1560). — Arrêt fixant la somme à payer par l'ordre pour la contribution du clergé (26 avril 1568). — Consultation faite à Paris dans la maison de l'ambassadeur, sur la séparation de l'ordre et du clergé de France, relativement aux impositions (16 avril 1575). — Délibération des députés du clergé aux états de Blois (19 janvier 1589), portant nomination de commissaires pour transiger avec les Hospitaliers au sujet des décimes. Y joint l'accord intervenu. — Arrêt condamnant l'ordre à payer sa quote part à Scipion Sardini, receveur du clergé, mais donnant néanmoins main levée des saisies déjà faites (12 juin 1589), y joint les lettres de commission (30 juin). — « Inventaire de la production que mettent et baillent par-devant vous nosseigneurs tenantz la cour de Parlement..... les grand maistre, grands prieurs, ballifs, commandeurs, chevalliers de l'ordre de Sainct Jehan de Hiérusalem » (14 août 1594), pour la subvention du clergé.

H. 55. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 imprimé; 1 sceau.

1594-1718. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Supplique des Hospitaliers au roi pour obtenir l'exemption des décimes « qu'ilz ont pour la plus part payé pendant la calamité de ces troubles, tant à Vostre Magesté qu'à ceulx de la Ligue, et quelques foys en troys endroictz » (1594). — Pièces produites par le commandeur de Pradal contre Jean Cabot: lettres patentes portant exemption des décimes et don gratuit (mai 1549); lettres de relief d'adresse à la Cour des aides du 22 juin 1552; « contract passé entre les prélatz et députez du clergé de France, assemblés par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris et les ambassadeurs et agents de l'ordre » (20 avril 1606); extraits

d'arrêts portant exemption de 1601, 1627, 1636, 1641, 1646. — Pièces produites par le receveur général contre l'évêque de Clermont : bulles de Léon X du 10 août 1517 et de Clément VII du 2 janvier 1523. — Délibération du chapitre de la langue d'Auvergne, du 3 juin 1626, constituant pour son procureur « Louys de Chantellot Lachize, commandeur de Limoges et Laulmusse », pour s'opposer partoutes les voies de droit à l'imposition des décimes « sur les commanderies qui sont rière les pays de Bresse, Bugey, Verromey et Getz ». — « Sentence rendue par « Henry Dautamar de Vires, abbé d'Hannes », commissaire pour l'imposition des décimes en Bresse, Bugey, Valromey et pays de Gex, en faveur de « Pierre-Louys de Chantelot de la Chese... commandeur de La Musse en Bresse, et Limoges » (3 juillet 1626). — Assignation au commandeur de Chantelot d'avoir à produire l'état de ses biens devant le commissaire des décimes à Mâcon (3 juillet 1626). — Arrêt du Grand Conseil en faveur de « Claude de Montagnac de la Fellière », commandeur de Leureuil, contre l'archevêque de Bourges, au sujet de la cure de Muret-le-Feron qu'il interdit de porter au rôle des décimes (28 juin 1627). — « Arrêt du Grand Conseil, portant deffense d'imposer les vicaires perpétuels dépendans de l'ordre de Saint Jean de Hiérusalem aux décimes et autres impositions, du 8 janvier 1645 », en faveur de Pierre de Fonjean, vicaire de Saint-Ouen au diocèse d'Autun. — Bulle du grand maître Raymond Perellos de Roccaful portant instructions au sujet des prétentions du clergé de faire contribuer aux décimes et dons gratuits les ecclésiastiques et églises de l'ordre (8 avril 1713).

H. 56. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1354-1627. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Fragment d'un dossier de procédure pour les décimes. Copie de l'acte du 4 avril 1354 (v. s.) par lequel l'évêque de Paris déclare : *in capella domus hospitalis de Templo prope Parisius, nostros sacros generales ordines fecisse ac celebrasse, ita tamen et sub ista conditione quod propter hoc non prejudicet in aliquo magistro aut fratribus dictæ domus...* — Arrêt du Grand Conseil du 9 janvier 1549 (n. s.) portant défense à l'évêque de Chartres d'imposer aux décimes les religieux de l'Ordre et ordonnant restitution de ce qui aurait été perçu. — Arrêt de la Cour des aides, du 20 avril 1559, ordonnant la radiation du rôle des décimes du commandeur de St-Jean de Senlis, contrairement aux prétentions de l'évêque. — Copie de la bulle de Grégoire XIII (18 août 1583) portant défense aux évêques de s'ingérer dans les affaires de l'ordre pour autre chose que l'administration des sacrements. — « Coppie d'ung arrest donné au parlement de Thoulouze, servant de préjugé que les recteurs des esglises, apartenans à l'ordre Saint-Jean de Jhérusalem, pourteront la croix » (12 mars 1587). — Arrêt remettant le grand prieur de France en possession de la maison « à laquelle pend pour enseigne la Roze Blanche, scize en ceste ville de Paris, rue du Temple » (23 septembre 1595). — Arrêt déchargeant le commandeur de Puisieux des contributions réclamées par le chapitre N.-D. de Laon et le clergé du diocèse (5 février 1599). — Factum pour les commandeurs de « Vahors et de la Chappelle » contre le scindic du clergé du diocèse de Cahors qui réclamait le paiement des décimes sur les cures de l'ordre. — Lettre du chevalier de Larfeulière, commandeur de Leureil, annonçant l'envoi de ces pièces de procédure (30 décembre 1626).

H. 57. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 imprimés.

1380-1768. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Acte d'appel par le grand prieur d'Auvergne d'une sentence du bailli de Mâcon, rendue à la requête du chapitre de Lyon, le condamnant au payement d'une somme de 200 livres pour frais de guerre (13 juillet 1380). — Acte d'appel, par le grand prieur d'Auvergne, devant l'archevêque Jean de Talaru, de l'imposition mise sur l'Ordre pour les frais de guerre (13 novembre 1382). — Vidimus du 16 novembre 1415, par Tanneguy du Châtel, prévôt de Paris, des lettres des commissaires sur le fait de l'aide imposée sur les gens d'église « pour résister à l'encontre des Anglois, anciens ennemis et adversaires », ordonnant aux receveurs de n'exiger paiement des Hospitaliers qu'à partir de la Chandeleur (15 novembre 1415). — Arrêt du parlement de Grenoble du 20 novembre 1634, en faveur de « Guillaume-Emmanuel de la Fay, abbé et chef général de l'ordre de Saint-Ruf, noble frère Jean-Pierre de Ruinat, chevallier de l'ordre de Sainct-Jean-de-Hiérusalem, commandeur de la commanderie Sainct-Vincent les Valence et nobles Anthoine et Jean Fromens, docteurs en l'Université de Valence », contre les consuls et habitants de Chambeuil, qui, malgré l'ordre du marquis de Saint-Chamond, avaient refusé de loger la compagnie de Montbazon. — Arrêt du Conseil d'État portant main levée des saisies faites sur les biens de l'ordre « scituez dans la Navarre de ça Ports, à la requeste des sieurs évesque et chappitre de Bayonne » qui avaient obtenu des lettres de représailles pour saisir les biens ecclésiastiques en basse Navarre (9 mai 1637). — Requête du commandeur de Lamothe Houdancour à l'intendant de Champagne pour faire exempter ses fermiers de toute contribution de guerre. Décision favorable de l'intendant (21 avril 1693). — « Décisions rendues en faveur de l'ordre de Malte, pour la manutention de ses privilèges, sur le fait du logement des gens de guerre et corvées pour le transport de leurs bagages (1716-1768).

H. 58. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 cachet.

1568-1579. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Lettres patentes de Charles IX, du 8 avril 1568, autorisant les chevaliers de Malte « de tirer et enlever du royaume de France toutes sortes de munitions de guerre et d'artillerie, sans payer aucuns droits de passage, péage ny autres ». — Laissez-passer délivrés à Lyon et à Valence (1568-1570) pour trente pièces d'artillerie à destination de Malte. — Arrêt interdisant à Martin Houldry, fermier de la douane de Lyon, d'arrêter les envois des chevaliers (1, 11 décembre 1579).

H. 59. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier.

1715-1716. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Procès soutenu par le receveur de la langue d'Auvergne contre les fermiers et seigneurs des péages du Rhône qui s'étaient opposés au passage en franchise du sieur Antoine Monroux, qui transportait des munitions de l'Ordre de Lyon à Avignon par le Rhône, et d'Avignon à Marseille par terre.

H. 60. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier ; 1 imprimé.

1705-1728. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Procès entre le commissaire du domaine et le receveur de la commanderie de Mas-Deu, au sujet d'un droit de directe à Perpignan. — Signification de l'arrêt de la Cour du domaine du roi en Roussillon (20 mars 1728), condamnant Joseph de Ros, commandeur de Saint-Jean de Barcelone, procureur de l'Ordre, le commandeur de Mas-Deu et le notaire Diégo, archiviste de l'Ordre, en Roussillon, à remettre au greffe tous les papiers et terriers concernant la directe prétendue par l'Ordre sur la maison acquise à Perpignan par mᵉ Cassolly, car « l'usage qui se pratique dans la province du Languedoc doit estre suivie en cette province; or l'usage constamment observé en Languedoc par les différents commissaires et officiers qui ont travaillé à la réformation des domaines, a été de faire remettre et représenter par les seigneurs particuliers leurs papiers, terriers et autres titres, pour la justification des droits par eux prétendus... Les actes dont la remise est contestée ne sont pas des actes secrets, ny des tiltres particuliers de l'Ordre, puisque ce sont des reconnoissances ou actes de pareille nature, contenus dans les *livres terriers, qui sont des registres publics* et qui doivent l'estre, parce qu'ils intéressent le public; que même ces terriers sont en quelque manière des dépendances et des appartenances du Domaine, puisqu'ils ne peuvent et ne doivent avoir été faits qu'en vertu des permissions, sous l'autorité et avec l'assistance des officiers du Domaine. » — Signification de l'arrêt du 13 avril 1728, qui ordonne de surseoir à la remise des originaux. — Expédition du serment de fidélité prêté le 4 juillet 1705 par Dom Bernard Arenys et de Quéralt, commandeur de Collioure ; — de celui de « don George Montaner.... pourveu de la commanderie magistrale du Masdeu » (12 juin 1714); — autres de dom Nicolas Despuig et Cotoner, commandeur de Mas-Deu (23 février 1725), et de Dom François-Xavier de Sarralta, commandeur de Bajoles, Cabestang et Saint-Nazaire (26 avril 1727). — Ordonnance de la Cour du domaine du roi en Roussillon, relative au serment de foi et d'hommage à l'aveu et dénombrement (21 avril 1728). — Mémoires du commandeur de Ros pour plaider en appel. — Requête du même demandant exemption du droit de « las saccadas... Ce droit consiste en ce que chaque boulanger doit faire porter sa farine à un lieu public destiné pour le pesage.. il paye pour chaque sacade, qui est de quatre quintaux et demy, la somme de quatre livres dix, pour le droit de ville. Messieurs les consuls, qui sont les juges de police, fixent après cela aux boulangers le prix du pain qui doit être vendu au public, et, en imposant le prix sur le pain, on y comprend entre autres choses le droit de sacade; d'où il s'ensuit que chaque particulier qui achète du pain, contribue aussy au payement de cette imposition. Le clergé de Perpignan qui achète du pain dans ces boulangeries, le paye à la vérité sur le même pied que les autres habitants et contribue aussy par conséquent au payement du droit de sacade; mais il est à observer que c'est en conséquence des transactions passées entre les messieurs de ville et le clergé... Monseigneur l'évêque, monseigneur l'intendant et les autres principaux ministres du roy qui sont établis à Perpignan jouissent aussi de cette franchise (d'octroi), mais on en use différemment à leur égard, car comme ils payent le pain qu'ils prennent aux boulangeries au prix fixé,... l'Hôtel de ville... leur paye à chacun d'eux une certaine somme tous les ans, pour leur tenir lieu de dédomagement... » — Inventaire de production pour Jean de Forsac, grand prieur d'Auvergne, commandeur de Bourganeuf, Charrières, Bellechassagne, etc., contre les Feuillants de Tulle, qui se refusaient à acquitter les droits de directe pour les terrains de l'Ordre qu'ils détenaient.

H. 61. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 53 pièces, papier.

1712-1716. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Procès entre Jacques Cottier, fermier des octrois, le maire et les échevins de la ville de Mâcon, et Léonard-François de Chevrières de Saint Mauris, commandeur des Echelles et de Courteserre, qui, en sa qualité de chevalier de Malte, se refusait à acquitter les droits d'octroi.

H. 62. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier ; 3 imprimés.

1212-1702. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Copies tirées du recueil imprimé des privilèges des lettres patentes, de Philippe-Auguste, Philippe-le-Bel, Charles VI, Charles VII, à appliquer au procès soutenu par : Jean de Lemps, commandeur de Saint-Romain-en-Gal, contre les consuls et fermiers de la ville de Vienne, au sujet de l'entrée du vin— Arrêt du parlement de Dauphiné du 25 septembre 1626, déclarant que les commandeurs sont exempts « de payer aucuns droits d'entrée dans les villes pour leurs vins et autres denrées de leurs commanderies. » — Arrêt du Conseil d'État du 21 novembre 1657, en faveur du grand prieur de France, contre Jacques André, adjudicataire de la ferme des aides, qui demandait à visiter les caves des religieux qui vendaient du vin ; l'arrêt « fait néantmoins deffenses aux locataires des maisons situées dans l'enclos du Temple de faire débit de vin sur peine de 1500 livres d'amande. » — Sentence des Requêtes du 15 mai 1668, portant que les chevaliers, leurs fermiers, métayers et domestiques « ensemble leurs vins, bleds et autres denrées, sont francs, quittes et exempts du payement de tous péages, traittes, travers et passages de ponts, portes et rivières », en faveur d'Antoine de Ponchon, commandeur de Saint-Romain-en-Gal, contre le rentier du bateau de la traille de Vienne. — Arrêt du parlement de Dauphiné, du 16 décembre 1669, en faveur d'Antoine de Ponchon, contre le fermier de la grande et petite entrée du vin à Vienne. — Édit d'avril 1702 « portant aliénation des hautes justices par démembrement des justices royales, des petits domaines, du droit de chasse et de pêche... établissement et aliénation d'un droit de ban-vin dans les provinces où les aides n'ont point cours. »

H. 63. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1609-1632. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Réclamations de Just de Fay de Gerlande, commandeur de Charrières et receveur du grand prieuré d'Auvergne, et du chevalier de Montmorillon, adressées à « messieurs les commissaires députez par Sa Majesté sur l'exécution du party de Monceaux », pour obtenir en franchise l'entrée de son vin à Lyon. — Extraits des rôles des entrées en franchise. Du 1er octobre 1617 au 25 janvier 1618 : « Sainct Jean, 410 (p.) ; Sainct Just et Saint Yrénée, 185 ; Sainct George, 32 ; messieurs de Malte, 30 ; monsieur de Saconay, 2. » A la suite copie des réclamations et des décisions prises.

H. 64. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier ; 1 imprimé.

1711-1712. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — Arrêt du 12 août 1711 en faveur de Léon Dreuille, commandeur de la Rascherie, contre Jean Martin, fermier des aides de la généralité de Moulins, à qui il est fait défense de percevoir le droit de détail sur le vin. — Motifs de cet arrêt. — Arrêt du Conseil d'État du 12 juillet 1712, ordonnant communication des requêtes de Jean Martin au receveur général de l'Ordre pour y répondre dans la huitaine. — Factum du sieur Martin. — « Factum par lequel on établit que l'ordre de Malte doit estre exempt du droit de détail sur les vins provenant du crû de ses commanderies. » Projet d'arrêt pour cette affaire.

H. 65. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 3 imprimés.

1612-1735. — Procédures au sujet des privilèges. Impositions. — « Faict sommaire du procès pendant, au Conseil du Roy, entre le commandeur de la Magdeleine à Dijon et le clergé de cette ville, qui vouloit le faire contribuer aux fortifications. » — Arrêt du 23 juillet 1612, portant que « George de Castellane Dalluis... commandeur des commanderies de Chirolles et Pont-Laval » doit être exempt « des impositions et cotizattions faictes sur la commanderie de Chyrolles, pour les réparations de la ville de Grenoble, rivière du Drac, pont, orloge et aultres impositions qui se pourroient lever à l'advenir. » — Arrêt du Conseil privé du 13 février 1671, confirmant celui du parlement de Provence, du 13 mai 1670, en faveur de Charles Desmartins de Puylobier, économe au grand prieuré de St Gilles, qui est exempté du droit de passage sur le pont du Rhône et du droit de rêve sur les farines, prétendu par les consuls d'Arles. — Arrêt du Conseil d'État, du 17 avril 1696, ordonnant le remboursement, au grand prieur, curés, vicaires perpétuels, et aux religieuses de Malte, dans le diocèse de Toulouse des sommes perçues par le syndic du clergé « pour la finance des offices d'économes, sequestre et de greffiers, gardes des registres des baptesmes... »— Arrêt du Conseil d'État, du 10 février 1699, « portant décharge des impositions faites par les scindics des diocèses de Clermont et Saint-Flour sur les commanderies de Montchampt, Carlat, Oloix, Courteserre », et condamnant les dits syndics à rapporter les sommes indûment perçues pour l'amortissement des charges créées par les édits de 1691. — Arrêt du Conseil d'État du 25 janvier 1735, renvoyant pour plus ample informé la cause pendante entre le

receveur du grand prieuré d'Auvergne et les « sindics et habitans des communautés de Saint-Maurice-d'Alixant, de Saint-Paul, de Notre-Dame-de-Mésage et autres » qui avaient imposé les biens de l'Ordre « pour le rachat des droits attribués aux courtiers, jaugeurs, inspecteurs des boissons pour le droit de ban vin et autres... ». — Arrêt du Parlement de Grenoble, du 1er septembre 1662, expédié le 10 février 1779, déchargeant Bertrand Moreton de Chabrillan, commandeur d'Echerolles, de la taxe mise sur la noblesse, pour la construction des ponts de Grenoble, sauf à « comprendre ledit Morreton dans les rolles qui seront faits à l'avenir par laditte ville de Grenoble pour les fraix et contributions des pauvres malades de la contagion... »

H. 66. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier ; 7 imprimés.

1603-1784. — Procédures au sujet des privilèges. Dépouilles.—Mémoire sur les droits de l'Ordre aux dépouilles. — Arrêt du Parlement, du 27 janvier 1603, ordonnant, en faveur d'Adrien de Brion, commandeur de Maupas et du Mont de Soisson, receveur du grand prieuré de France, main levée de la saisie faite sur la commanderie de Chevru, mais « que le tiers du revenu de ladite commanderie, qui se doit percevoir par le commandeur demeurera saisy, jusqu'à ce que la chapelle de ladite commanderie soit remise en bon état. » — Arrêt du 2 août 1640 pour Gilles Peschard, commandeur de « Gueslian », receveur du prieuré d'Aquitaine, contre Claude de Razilly, sieur de Launay, qui prétendait faire saisir la dépouille d'Isaac Razilly, commandeur de l'Isle - Bouchard, son frère. — Arrêt du Grand Conseil, du 31 mars 1650, déclarant valable la renonciation à la dépouille du grand prieur Guy Turpin, faite en 1648 par le receveur d'Aquitaine. — Autre, du 31 mars 1651, ordonnant main-levée de la saisie mise sur la dépouille de Charles de Clinchamp Codecoste, commandeur du Temple de Troyes. — Renvoi (24 mars 1654) devant le Grand Conseil de la cause pendante entre le receveur du grand prieuré de Toulouse et les héritiers du chevalier de Tourettes, au sujet de sa dépouille. — Confirmation de cet arrêt (18 janvier 1656). — Arrêt du Grand Conseil donnant au receveur du grand prieuré de France acte de sa renonciation à la dépouille de Pierre Desquets de la Potinière, commandeur d'Estrepigny et Chanus (27 mai 1656). — Autre du 22 mars 1659, ordonnant que les deux créanciers privilégiés de cette succession seront le curateur à la dépouille et le receveur de l'Ordre. — Ordonnance de la sénéchaussée autorisant le receveur du grand prieuré d'Auvergne à lever les scellés apposés à l'appartement qu'occupait dans une maison des Célestins de Lyon feu le chevalier Foucault de Saint-Aulaire (4 décembre 1662). —Même ordonnance rendue par le juge d'Ainay (10 décembre). — Arrêt du Grand Conseil (31 décmbre 1666), « portant main-levée de la saisie des fruits de la commanderie de la Neufville au Temple de Châlons, appartenans au mortuaire... nonobstant la reconnoissance donnée par le sr commandeur (Scipion d'Anglure de Bourlemont), comme il devoit au nómmé Piétre 840 livres pour meulles par luy fournies aux moulins de ladite commanderie. » — Arrêt du Grand Conseil du 10 mai 1683, liquidant la succession de « François de Joigny de Bellebrune, commandeur de la Maison-Neuve, près Coulommiers ». — Arrêt du Conseil privé (27 juillet 1716) « qui juge que l'ordre de Malte, successeur à la dépouille d'un commandeur est en droit d'évoquer au Grand Conseil, sous le nom du receveur du commun trésor de l'Ordre, les procès et différens que le défunt commandeur avoit intentés et poursuivis dans d'autres cours et jurisdictions, quoy qu'ils y soient appointés » (au sujet de la dépouille de « Charles de Choiseuil d'Esguilly, bailly et grand trésorier de l'ordre de Malte, commandeur de Thors et de St-Jean en l'Isle, près Corbeil) ». — Consultation du 2 août 1761 pour le procès soutenu par le grand prieur d'Auvergne contre les huissiers de Lyon. — Arrêt du 30 janvier 1784, donnant gain de cause au receveur d'Auvergne contre les huissiers priseurs de Lyon, au sujet des dépouilles du bailli de Lemps et de frère de la Roue de Milly, ci-devant Antonin.

H. 67. (Portfeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 5 imprimés.

1418-1740. — Procédures au sujet des privilèges. Aliénations, baux, rentes. — Vidimus du 24 octobre 1418, délivré par l'officialité de Clermont du monitoire de *Jacobus de Camplo, electus Pennensis, officium auditoriatus curie camere apostolice regens*, contre tous ceux qui détiennent les biens de l'Ordre, argenterie, rentes, dîmes, terres ; *sicuti aurum, argentum monetatum et non monetatum, eciam ruptum ac in massa, cruces, calices, reliquiaria, mitras, casulas, albas, stolas, amicta, supellicia et alia vestimenta sacerdotalia ac ecclesie et altaris ornamenta, taceas, cupas, siphos, gobeletos, cloquearia, anulos, virgas*... (24 juin 1418). — Formulaire d'absolution pour ceux qui feront des dons à l'Ordre, fait au nom de *Petrus Quayrelli, preceptor de Calma... receptorque responsionum in prioratu Arvernie... anno Domini millesimo quatercentesimo....* — « Transaction faite entre l'ordre de Malte en France et mrs les sindics du clergé pour le rachat des biens aliénés en conséquence de l'édit du roi » (1565). — Arrêt du Conseil d'État du 13 novembre 1641, déclarant que les rentes dues à l'ordre de Malte ne sont pas rachetables. — Renvoi au Grand Conseil du procès pendant au Parlement de Bordeaux « pour raison du droit de bannalité et four banal, rentes et redevances...appar-

tenantes à la commanderie de Golfech », droits qu'on prétendait prescrits (31 août 1711). — Arrêts du Conseil d'État des 27 juillet et 16 décembre 1727 « portant règlement pour le controlle des baux des revenus des communautez séculières et régulières, et autres gens de main-morte, tant pour le passé que pour l'avenir. » — « Arrest notable du Grand Conseil qui juge que les commandeurs de Malthe ne peuvent alliéner, et que les alliénations sont nulles encore qu'elles soient approuvées par la langue » (8 février 1740), pour François-Nicolas de la Dive de Sainte-Foy, commandeur du Fouilloux, contre Paul et François Maignan, sieurs de Cerceville.

H. 68. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 37 pièces, papier.

1716-1719. — Procédures au sujet des privilèges. Rente noble. — Procès entre François des Bans de Mareuil, commandeur de Saint-Remy, receveur du prieuré d'Aquitaine et Jean Galiot de Turenne, marquis d'Aubepeyre et Salles, au sujet de rentes sur le village de la Chaufermeix et sur le tènement dit de Chez le Cavallier, dépendant de la commanderie de Gentioux.

H. 69. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier; 1 cahier in-folio; 62 feuillets, papier.

1642-1670. — Procédures au sujet des privilèges. Fragments. — Sentence de l'Hôtel (16 octobre 1642), en faveur de Gilbert de Vieubourg « commendeur de Mauxpart et du Mons Soisson », et d'Alexandre Jardel, laboureur de Roche, paroisse de Vileroy, contre Florent et Pierre Fouquet et Jacqueline Lévesque, veuve Christophe Fouquet dont le bail avec la commanderie est résilié. — Pièce d'une procédure au Grand Conseil pour François de Mallessot, commandeur de Chastelus, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Prébenoît, contre René de Lajarie, sieur de Lubesse, qui avait usurpé les dîmes de la cure de Jalesches.

H. 70. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1690-1692. — Procédures au sujet des privilèges. Fragments. — Procédure entre Léonard de la Barre-Saulnay, commandeur de Balan et receveur au grand prieuré d'Aquitaine, successeur de « Claude de Brilhac de Nouzière », contre Jean Irlaud, s^r du Chesne, conseiller du roi et lieutenant général criminel honoraire, Joseph Contanchon, s^r de Gallardon, et les directeurs des créanciers des sieurs Pain et Béranger, banquiers à Poitiers.

H. 71. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin.

1223-1343. — Titres étrangers. — Vidimus par Simon, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, de l'engagement pris par Raoul de Chauvigny *(Rad. de Calvigniaco)* de ne rien changer à la maison, *que Rachaguame dicitur*, qui vient de lui être donnée pour toute la durée de sa vie par les Templiers, et de n'exiger des vassaux rien de plus que leurs redevances ordinaires (juillet 1223). — Vente par Mathieu, dit *li Borgne*, chevalier, à Pierre *de Argento* de deux parts de pré; *una sita est apud pratum Albepyn et partitur cum prato prioris et capituli Vastin. et obvenit ad ipsum militem ex eschaeta dicti Graner, filii Guillermi Barberosse, hominis dicti militis; et alia pecia sita est apud pratum de Lauber et partitur cum prato Johannis Coyllenet et obvenit ad ipsum militem ex eschaeta filie defuncti; Johannis de Grosboychet, femine dicti militis de capite et corpore... Hanc autem venditionem voluerunt et concesserunt Alesis, uxor dicti militis et Humbaudus, Potinus et Herveus filii tantum ejusdem militis... sed quia in predictis duabus peciis prati dicta Alesis dicebat se habere oscleum, sive dotem, assignavit et dedit eidem Alesi, in eschangium dictus miles quoddam pratum quod vocatur pratum de Fraxino et est situm apud Myseranum (?)*; par-devant l'official de Bourges, avril 1259 (v. s.). — Acte par lequel *prior et capitulum Vastignen.* ratifient *venditionem quam Guillermus Becheti, canonicus beate Marie Gerracensis fecit Mauriceto Bonipetiti de Vastigno et ejus heredibus, de domo que fuit patris dicti Guillermi, quondam hominis nostri, sita juxta domum defuncti Aymonis de Fossis, et juxta domum defuncti Petri vitrearii de Vastigno....* (1272). — Charte de franchise concédée par les Templiers aux habitants de la Villedieu (texte provençal), 4 juillet 1274. — Vente par Perrin Badonez à Belon, fille de défunt Gyroyre de La Ceris, chevalier, d'une rente d'un setier de froment et d'une mine de seigle, mesure d'Issoudun, à percevoir *super quodam casali, quod quondam fuit, ut dicitur defuncti Girardi Layngat, quod casale situm est, ut dicitur, apud Mongabrant* (1278). — Acte passé devant Mathieu de Bovair, professeur de droit, juge de Forez, par lequel Jaquemet Abertz et Agnès, sa femme, de la paroisse de *Praysseu*, vendent à Jean de la Bastie *quamdam ripperiam suam, sitam in prato Colump (?), juxta ripperiam Thome Guaot, ex una parte, et ripperiam Petri Salamon, ex altera, sub annuo censu unius quarteyronis ordei domino de Monte Sancti Johannis, militi, annuatim, et suis, annuatim et suis perpetuo solvendi....* (17 février 1314, n. s.) — Acte passé au nom de Pierre *de Verneto*, professeur de droit, juge de Forez, par lequel

Grégoire et Michelle, enfants de Jean Bouvier, d'Azieux, cèdent à Jean *Audo de Peryssiaco* tous les droits qu'ils ont *in praeria d'Azeu, vocata de prato Giraudi* (22 août 1343).

H. 72. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin.

1345-1523. — Titres étrangers. — Vente par Berlion et Aude, enfants d'Arthaud de Mont, sieur de Belmont, damoiseau, et par Alix, leur mère, à Louis *Revoyrie*, chevalier, du château de Belmont, de sa juridiction et tous autres droits avec la justice des paroisses de Belmont et de *Tramagnay, exceptis et sibi retentis per ipsos venditores decem libras annuas quas tenebant de feudo domini Intermontium....* (27 oct. 1345). — Partage de ses biens fait par *Jean Bessera de Spina*, mandement d'Écotay, entre son fils Pierre, qui épouse Luce, fille de Jean de Felez, et sa fille Jeanne, qui épouse Mathieu, fils de Grégoire Fonin... *acto etiam quod dicti Matheus et Johannes, communiter et pro indiviso teneantur moram et moram facere apud lo Pin, cum dicto Johanne Bessera... dictus Petrus... retinet in hiis quandam suam vineam..... sitam in vinoblio de Salhens, juxta vineam Roberti de Paparotes..., quoddam pratum vocatum Praduclant,... quandam hereditatem du Saugnent.... Matheus... unam seytivatam prati sitam em Prabost...* (29 juin 1390). — Acte passé par-devant « Jehan Fanneau, prestre, garde du seel de la prévosté de Vacent », par lequel Louis Robert et Jean, son fils, reconnaissent « que ilz ont pris et tiennent par manière d'adcensse annuelle et perpétuelle de Guillemete, vefve de feu Jehan Esveilhe de la paroisse de Ruilhy... ung lieu et chesaul avec les appartenances, assis à Gilly, appellé la tillerie dudit lieu,... laquelle tillerie lesdiz Loys et Jehan, son filz, doyvent et ont promis ediffier et bastir. » (23 septembre 1399). — Donation par Arnaud *de Fayno*, à Agnès.., « pour service par elle rendus au seigneur des Étables, son ayeul paternel, d'une maison et d'un jardin sis aux Étables. *Acta... apud Stabulis in orto vocato los Payas*, 7 octobre 1399. — Arrêt du parlement de Dauphiné, mettant Guillaume Robertet, prieur et seigneur de St-André-en-Royans (*in Rosanesio)*, en possession des clefs de la ville, qu'il devra remettre à l'un des habitants *ad claudendum et apperiendum dictas portas tociens quociens ipsis hominibus supplicatis neccesse ac opportunum erit* (20 septembre 1505). — Y joint commission du gouverneur pour exécution dudit arrêt. — Contrat de mariage de Bonaventure Arthaud, fils de Jean Arthaud de Châtillon, et de Benotte, fille de feu Jean Palhier *banderie, parrochie et mandamenti Sancti Heulaterii, Viennensis dyocesis....* Saint-Paul-les-Romans, 11 décembre 1523).

H. 73. (Portefeuille.) 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier; 2 imprimés; 2 sceaux plaqués.

1574-1784. — Affaires générales. Fragments. — « Inventaire et instructions des pièces envoiées par monsieur le chevalier Salviaty à monsieur de Gartampe, pour s'en servir en l'estat d'ambassadeur près Sa Magesté pour l'ordre de Saint-Jehan-de-Hiérusalem (25 octobre 1574). — Vidimus du 30 octobre 1602, délivré par le grand maître Alof de Wignacourt, sur la présentation d'Anne de Naberat, de la bulle du grand maître Hélion de Villeneuve, donnée le 10 mars 1331, d'après la délibération du chapitre général de Montpellier (24 octobre 1330), pour la réforme du prieuré de Saint-Jean-d'Aix : *In primis videlicet quod in dicta ecclesia seu capella morentur continuo, divinis vacantes obsequiis, decem et octo capellani fratres dicti nostri ordinis, scilicet pro animabus claræ memoriæ domini Raymundi Berengarii, comitis Provinciæ et dominæ Beatricis, ejus filiæ, reginæ Ciciliæ, duodecim capellani; et pro animabus cardinalis et magistri Petri de Cossigni, thesaurarii regni, capellani duo; et pro animabus fratrum Guillelmi de Villareto et Berengarii, monachi ejusdem preceptoriæ, unus capellanus; et pro anima fratris Doagoneti de Montedoatona, capellanus unus... et pro reparatione domorum nostrorum de Aquis disponimus ad illi supplendum et assignamus et in perpetuum ordinamus domum nostram Aquensem, de Vailles et de Calissina cum membris, reditibus, proventibus et pertinentiis earundem, exceptis iis quæ nos emimus et per alios est datum vel dabitur hospitali pauperum in* (sic) *infirmorum per nos ibidem, pia consideratione fundato.* — Lettre du grand maître Manoel au grand prieur de Lescheraine, accusant réception d'une lettre et d'une consultation au sujet du procès intenté à l'ordre par le marquis de Sales (14 avril 1730). — Instructions sur la prééminence du maréchal de l'ordre (1739). — Lettre du grand maître Pinto au chevalier de Montgontier (8 février 1746), au sujet de « l'exemption des droits qu'on prétend percevoir sur les étoffes que l'on fait à Lyon pour le pontifical que nous destinons à notre grande église de Saint-Jean »; d'un paiement à faire à un commissaire à terriers; de procédures contre le commandeur de la Richardie, au sujet du membre de Chantoin, et contre le commandeur de de Fontanges ; et d'un vol au préjudice du commandeur de Ruffé. — « Décret du grand maître et de son sacré conseil, au sujet des contrats d'alliennations et des transactions sur procès du 27 septembre 1757, lu au chapitre du 1er juin 1758». — « Istruzione per le relazioni che a noi trasmettere debbono i monisteri di monache a nostra giurisdizione soggetti, riguardo al materiale, ed esterno stato del monistero, e all'

ordine, riserbandoci, quanto allo spirituale ed interno stato delle cose, a visitare noi in persona, e a provvedere per lettere pastorali private... Torino addi 6 aprile 1769 ». — Fragment d'un manuscrit sur l'Ordre (pp. 93-117); état des revenus des commanderies; « reliques d'or et d'argant et aussy auttre joioulx et argenteries de l'église de St-Jean-de-Malte. » Autres inventaires de la « sacristie major », de la sacristie de Notre-Dame, de l'oratoire, de l'église de la Victoire; chappes des grands maîtres. « Jours auquel mons. le prieur de l'églisse célèbre pontificalement. Aumuanes que la religion et ses chevaliers font à Malte ». A la suite : ... « Le monte de la Rédantion... possède trois mille escus monoye de Malte de rente de bien estable, de quels ils applique 50 escus pour marié une fille orfenille, tous le dous ans..., escus 80 tous les années à diverses églises.., le reste de trois mille escus sudicts s'appliquent tous les ans pour le rachat des esclaves Maltès qui se trovet en povoir de Turcqs, lour donant à chaqun cent escus pour éder l'affaire de son rachat. L'autre monte de la Pityé, sout le tiltre de Sainte Anne, feut institué l'an 1607 du commandeur frère Emanuel de Couros du vénérable prieuré de Portugal, ayant douné audict monte susdit dous mille escus, lesquels se doibent amployer à prester au povre sur de gages d'or et d'argent, sans aucun profit ny ghain... Formulaire pour faire les provisions de nos bénéfices, qures et autres ». — Bulletin de souscription des « Statuts et ordonnances de l'ordre de S. Jean-de-Jérusalem, publiés en italien par le chapitre général de 1776, traduits en françois, sous les auspices de S. A. E. monseigneur le grand maître frère Emmanuel de Rohan. Ouvrage in foglio de 800 pages... Malte de l'imprimerie de S. A. E., par frère Jean Mallia, son imprimeur. »

H 74. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier; 4 imprimés; 1 cachet.

1624-1755. — Affaires générales. Cures et curés. — « Sentence des requestes du Palais, confirmée par arrest du parlement de Paris, à la diligence du commandeur de Naberat, d'un bénéfice à charge d'âmes de l'ordre S. Jean-de-Hiérusalem, dépendant du grand prieuré d'Auvergne, réuny audit ordre, après avoir esté possédé par les prestres séculiers l'espace de 156 ans, contre la teneur des statuts et privilèges dudit Ordre... », au sujet de la cure de S. Méard-de-Milvaches, dépendant de la commanderie de Bellechassagne (22 juin 1622-23 août 1624). — Extrait de l'arrêt du Grand Conseil du 2 décembre 1669, décidant que les bénéfices, cures, ne pourront être résignés en cour de Rome, sans le consentement de l'Ordre et que la connaissance d'une résignation appartient au grand maître, au sujet de la cure « d'Ancedville et Sommelonne », au grand prieuré de Champagne. — Arrest du Grand Conseil du 19 septembre 1672, contre les prestres séculiers possédans cures de l'Ordre » ; contre le curé de la paroisse de Cours, dépendant de la commanderie d' « Argentans ». — Arrêt du Grand Conseil (20 décembre 1718), au sujet des visites des cures qui sont à la présentation de l'Ordre, pour Benoît Bouhier, commandeur de Robecourt, receveur du grand prieuré de Champagne, contre l'évêque de Toul, pour la cure de Champigneule. — Autre du 23 janvier 1738 « qui juge qu'un ecclésiastique dépossédé par un décret du chapitre provincial de l'ordre de Malte, en peut être privé lorsqu'il l'a jugé indigne d'être admis à la profession régulière », contre Charles Michel, curé de Valcanville, diocèse de Coutances. — Formulaires des provisions des cures de Malte. — « Modèle de provisions et de présentation aux cures de l'ordre de Malte, pour être envoyé par M. l'agent général à messieurs les commandeurs, suivant la délibération du conseil de l'Ordre du 11 décembre 1755. » — Mémoire de Joliclerc, du 1er octobre 1768, « sur les portions congrues des curés des paroisses dépendantes de l'ordre de Malte.

H. 75. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier.

1717-1724. — Affaire générales. Cures et curés. — Procédures de Jean-Augustin de Grille, commandeur d'Aix; Jacques-Philippe de Frans Goffreteau, commandeur de Rayssac; Jean-Antoine de Hautpoul, commandeur d'Omps, successivement receveurs et procureurs généraux au grand prieuré de Toulouse, et Sexties de Séguiran d'Auribeaux, commandeur comte de Condat, contre Étienne Sirven, curé de la Cosne, au sujet de la jouissance qu'il avait du quart du revenu de la cure de Cours, ce qui l'obligeait à faire profession dans l'Ordre. Y joint : expédition des procédures du curé de Cours contre Étienne Sirven, depuis 1717, et copie de la bulle portant nomination de Jacques-Philippe de Frans Gofreteau à la charge de receveur du grand prieuré de Toulouse (Malte, 15 décembre 1719).

H. 76. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

XVIe siècle-1787. — Affaires générales. Terriers. — Observations sur la rédaction des terriers et les termes à employer. — Lettres des chevaliers de Vatange et de Beaumont, procureurs de la langue d'Auvergne à Malte, au sujet des décisions de la rote, obtenues par le chevalier de Puylobier pour « obliger tous les comendeurs de faire insérer dans leurs terriers l'arpentage et mesure générale de tous les fonds et biens de chaque commenderie » (25 avril 1738). — Délibération du chapitre à ce sujet. — Décision du tribunal de la Rote, frappant le défunt commandeur Jacques de Villages d'incapacité, pour n'avoir pas fait renouveler les terriers de

sa commanderie de Cavalet, et déclarant que la commanderie d'Astres doit être adjugée au chevalier Joseph de Puylobiers (1739). — « Règlement provisoire pour la rénovation des terriers dans les six prieurés dépendans des vénérables langues de Provence, Auvergne et France ». (20 septembre 1781). — « Règlement particulier [des terriers] pour la vénérable langue d'Auvergne, conformément aux délibérations du chapitre provincial de cette langue, et aux rôles qu'il a eu l'honneur de présenter au sacré chapitre général » (1784). — Autre règlement, sur les propositions de la langue d'Auvergne (1787).

H. 77. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier; 4 imprimés; 9 cachets.

1641-1784. — Affaires générales. Réclamations et décisions diverses. Procès-verbal du vote du chapitre de la langue d'Auvergne pour l'élection d'un maréchal (5 mars 1641). — Décision prise sur décret du grand maître, portant qu'il sera tenu « trois livres séparés : dans le premier seront incérés les roolles des noms de tous messieurs les commandeurs, chevaliers et frères profex qui sont de présent, et seront admis de jour en jour à la profession; le second, pour enregistrer les provisions et collations des bénéfices; et le troisième, pour enregistrer les lettres des officiers de justice. » (3 juin 1668). — Autre au sujet des décisions de la Rote dans le procès du chevalier de Puylobier (17 avril 1738). — Délibérations : du 27 août 1760 au sujet du payement du vingtième; du remplacement du commandeur de Laube; de l'erreur où on paraît être « que le bref du 23 juillet 1759, pour la réception de M. de Mons, ne regarde que l'aîné qui est icy, sans que jusqu'à présent, il paroisse que le cadet, protégé de madame la dauphine, et auteur de l'impertinante lettre écritte à M. de Laube, ait aucun titre pour porter la croix. ». A la suite note constatant que « M. de Mons, le cadet, a obtenu un bref qui le dispense de tout le quartier maternel pour être reçu chevalier de justice sur les preuves de M. le chevalier, son frère »; — du 13 août 1761, sur le refus du chevalier de Grieu de payer aux sieurs Cochin et Gelz les frais de procès qui leur sont dus; sur l'emploi des fonds de la bourse commune dans les procès contre tout ecclésiastique; sur la nécessité d'expliquer la nature des dettes dans les listes de débiteurs; sur l'absence au chapitre de certains commandeurs; sur la négligence des curés à faire enregistrer leurs provisions aux archives de Lyon, négligence qui provient peut-être de ce qu'on les oblige « de payer un louis d'or »; — du 27 mars 1762 sur : les droits du secrétaire du chapitre, ses explications au sujet de l'enregistrement des provisions; les réparations à faire au moulin de le Chalion, dépendant de la commanderie des Échelles; les diligences du « bailli de la Valdizère » pour la rénovation des terriers de sa commanderie de Dôle; — sur l'envoi au chapitre de la liste des commandeurs « qui se trouvent dans le cas de renouveller les terriers et arpentage et faire les ammeilleurissements dans leurs commanderies »; — 4 mai 1764 sur le « supplément à l'ancien règlement de la bourse commune, par lequel, en donnant une plus grande extension à l'emploi de ses fonds, l'on réglât aussi d'une manière précise tous les cas où messieurs les grands prieurs, baillis et commandeurs peuvent y avoir recours ». Ces fonds serviront dans les procès contre tout ecclésiastique. A la suite lettres du bailli de Froullay (28 mars 1746), ambassadeur de l'Ordre, aux agents généraux du clergé de France, au sujet de l'évêque d'Oléron et de divers autres qui avaient rendus des ordonnances au sujet du temporel des églises de l'Ordre; réponse du clergé (10 juin); rapport du bailli (26 février 1747), au Conseil de l'ordre; lettre d'envoi du commandeur Josset, chancelier du grand prieuré d'Auvergne; — du 23 août 1764 sur les bulles de 1751 et 1756, portant règlement pour les bois de l'Ordre, et démêlés avec le prince de Conti; l'absence de nombreux commandeurs; la rénovation de terriers par les commandeurs de Valin et de la Valdizère; par le commandeur de Lavasse, pour Laumusse, par le bailli de Brison, pour Mâcon; par le commandeur Péchant pour St-Romain-en-Gal; la demande d'un emprunt de 4000 livres, faite par le commandeur Josset, prieur, curé de Saint-Georges, « pour faire construire un bâtiment sur un terrein, dépendant de ladite cure ». — « Mémoire pour répondre à celui envoyé au vénérable chapitre par M. le grand prieur de Toulouze aux fins des représentations à faire au chapitre général », sur les dépouilles, les preuves, la remise des baux à ferme, les délais d'améliorissements, entrée en jouissance des commanderies, confirmation des privilèges, tableau général de la répartition d'un nouvel impôt. — Précis des observations des chapitres de St-Gilles et de Champagne, sur : la révision des statuts, le port de l'habit, la prééminence, les dépouilles, les preuves, la remise des terriers, la dispense de noblesse, le droit de passage de minorité, le choix des commissaires aux preuves, l'administration de l'infirmerie, les frais de procès, l'acceptation de la contribution demandée par le grand maître. — « Délibéré du vénérable chapitre (langue d'Auvergne) au sujet du choix de ses députés au chapitre général ». Relation du chevalier de Loras sur : « Rédaction des statuts; conservation des prééminences de la langue et de ses chapitres; fixation précise et proportionnelle des charges que les pensionnaires doivent supporter; changements qu'il semble que les circonstances actuelles requièrent dans nos preuves de noblesse; administration des biens de notre ordre, terriers; visites; idées générales sur notre administration économique, tant générale que particulière; chapitres généraux ». — Double en minute. — Délibération du 25 fé-

vrier 1777, portant qu'il sera demandé au grand maître de vouloir bien fixer les honoraires des secrétaires des chapitres pour les expéditions et enregistrement. Projet de tarif des honoraires. — Autre, du 3 juin 1777, décidant que l'appel du chevalier de Bosredon, député de la langue au chapitre général, contre le grand maître qui lui avait imposé silence, « restera sans poursuite » ; — du 20 novembre 1781, sur le décret du grand maître, « qui ordonne que l'explication de gentilhomme de nom et d'armes, n'ayant pas eu la sanction du roy, elle ne soit point porté dans le recueil des statuts que l'on imprime » ; sur l'absence aux archives d'un état des pensions imposées sur les différentes commanderies ; sur le recours de René Foresta pour obtenir le séquestre d'une pension qu'un chevalier novice a sur une commanderie ; sur la nomination d'un archiviste au traitement de 600 livres. — « Projet de quelques délibérés capitulaires préparés pour le chapitre de 1782 » (Traitement de l'archiviste ; état des pensions ; décret du conseil pour le projet d'une nouvelle administration des rentes féodales ; solution de l'affaire contre M. de « l'Abbé de St-George ».) — Délibération incomplète du 4 août 1783, au cours de laquelle le commandeur de Dolomieu donne sa démission de lieutenant du maréchal, pour plusieurs motifs, entr'autres, dit-il, « lorsque j'ai ordonné au colonel du régiment de me présenter tous les mois un état de son effectif, lorsque je lui ai dit de me rendre compte tous les jours de ses mutations, il s'est refusé à cet ordre, me disant qu'il ne savoit point le nombre des hommes qu'il commande, qu'il n'étoit jamais instruit des événements journaliers d'une troupe dont la police lui est confiée, et que d'ailleurs le grand maître lui avait défendu de me rendre compte... » « Copie de la lettre de MM. les procureurs de la vénérable langue d'Auvergne, en date du 13 août 1783, adressée à MM. de la vénérable assemblée du grand prieuré d'Auvergne » ; imprimé de la séance du 4 août, de la « note qui, par ménagement, n'a pas été insérée dans le discours fait à la langue », lettre du chevalier de Dolomieu (16 août 1783), et extrait de la délibération du 12 novembre. — Délibération du 29 mai 1784, où, à la suite de l'accord intervenu avec le grand maître, on procède à l'élection du commandeur de Fricon, à la charge de lieutenant du maréchal.

H. 78. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier ; 3 cachets.

1761-1789. — Affaires générales, réclamations et décisions diverses. — Arrêt du Parlement, du 31 juillet 1761, qui se déclare compétent pour recevoir l'appel comme d'abus présenté par les baillis, commandeurs, chevaliers et chapitre du grand prieuré de France, contre deux bulles du grand maître, du 5 juillet 1751 et 17 juillet 1756. Signification au commandeur de Grieu, procureur général et receveur du commun trésor et au commandeur de Rupière, procureur commissaire pour l'exécution des bulles. A la suite, état sommaire des différentes phases de la procédure. — Lettre du grand maître Pinto (8 octobre 1761) au grand prieur d'Auvergne pour le féliciter de la conduite qu'il tient dans cette affaire.— Délibération du grand prieuré de France, du 26 février 1776, pour refuser de reconnaître le décret qui arrête « une taxe, sur toutes les commanderies de l'Ordre, jusqu'à la concurrence de la somme de cent vingt deux mille écus d'or, en or ».— Autre du 7 mars, pour la même affaire, à la suite de l'envoi fait par le receveur « aux commandeurs du grand prieuré de France de la cote de chacun d'eux ». — Délibérations du grand prieuré de St-Gilles, 10, 11 avril 1776 ; convocation du chapitre général pour le dernier dimanche de novembre ; taxe de 122,000 écus d'or ; délégation au chapitre général de Joseph-Séraphin-Roch-Antoine de Martel-Blein du Poët et à son défaut d'Albert de Pradines. — Délibérations du grand prieuré de Champagne (Chaumont, hôtel de la Fontaine, à défaut de maison de l'Ordre, (11 mars 1776) ; convocation et réclamations à faire au chapitre général, Pierre François de la Magdeleine, commandeur de Montmorod et .... de Rosières de Vesaigne, commandeur de Metz y sont députés ; imposition des 122,000 écus ; réclamations du chevalier de Fontenoy et du bailli des Barres. — Délibération du grand prieuré de Toulouse (15 mars 1776), s'opposant à la taxe de 122,000 écus. — Autre du grand prieuré de St-Gilles (7-9 mai 1776), réclamations à faire au chapitre général : statuts, rénovation des terriers, preuves de noblesse, réceptions, impositions, etc. — Autre du grand prieuré de France (Tour du Temple, à Paris, 24 novembre 1777), réclamations au sujet de la répartition de la taxe et de la retenue sur les pensions. — Autre du grand prieuré de Toulouse (6 mars 1789) au sujet du règlement du 10 février « qui dit que les baillis et commandeurs de l'ordre de Malte seront compris dans l'ordre ecclésiastique ; les novices sans bénéfice seront compris dans l'ordre de la noblesse, et que les servants qui n'ont pas fait de vœux dans l'ordre du tiers état ». Il est décidé « qu'aucun commandeur ou membre de l'Ordre dépendant de ce prieuré ne peut ni ne doit assister dans les assemblées des sénéchaussées ou bailliages, sans compromettre les droits et la dignité de l'Ordre. »

H. 79. (Registre.) — in-8°, papier ; 106 feuillets.

1623-1636. — Affaires générales. Ordonnances capitulaires de Malte. — *Ordinationes capitulares sub fratre Antonio de Paula, magno magistro Hospitalis Sancti Joannis Hiérusalem.* Lacune des 9 premiers feuillets. Réception des chapelains et chevaliers ; (f° 4) *de ecclesia ; de hospitalitate ; de communi erario ;* (f° 17) *de capitulo ; de consilio ; de ma-*

gistro; de bajulivis; de prioribus; de officio fratrum; de commendis; (f° 25) *de contractibus; de prohibitionibus et pœnis; de cancellaria; de triremibus;* (f° 31) *de receptione fratrum;* (f° 37) : « Catalogo delli dispenzati e ricevuti come di sopra, e questo che siegue delle tre ven. lingue di Francia : Giovanni di Quiqueran Beaujeu ; Francisco di Quiqueran Beaujeu, figli di monsieur de Beaujeu ; Jacques de Moiliers, figlio de monsieur di Moiliers; Bartholomeo de Lescure, figlio di monsieur de Lescure..., etc. »; (f° 44 v°) *de ecclesia; de hospitalitate* (« forma del juramento delli prodomi della sacra infermaria »); *de communi erario;* (f° 66 v°) *de capitulo; de consilio; de magistro* (« gratie magestrale ») ; (f° 82) *de bajulivis; de prioribus; de officio fratrum ; de electionibus; de commendis;* (f° 94) *de visitationibus; de contractibus et alienationibus; de prohibitionibus et pœnis;* (f° 103) *de cancellaria; de albergiis; de triremibus; de mancipiis et servis.*

H. 80 (Portefeuille.) — 5 pièces, papier; 14 imprimés.

1774-1777. — Affaires générales. Réunion de l'ordre de Saint-Antoine-de-Viennois. — «Mémoire présenté au roi par les députés de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine », pour activer les formalités de la réunion. — « Mémoire historique sur l'ordre de Saint-Antoine-de-Viennois, avec une consultation touchant la réunion de cet ordre à celui de Malthe». (Paris, P. G. Simon, imprimeur du Parlement). — Traité préalable passé entre l'ordre de St-Jean de-Jérusalem et l'ordre hospitalier de Saint-Antoine-de-Viennois, Paris, 15 avril 1775 (Le Breton, imprimeur). — Autre édition, Le Breton et d'Houry. — Autre in-4°. — *Prima bulla Pii sexti, de unione ordinis Sancti Antonii Viennensis ordini Santi Joannis Hierosolimitani* (17 décembre 1776) in-8°. — Autre édition in-4°. — *Secunda bulla Pii sexti de unione ordinis Sancti Antonii Viennensis* (9 mai 1777) in-8°.—Traduction de la page 10 concernant les églises paroissiales. — Autre édition in4°. — « Lettres patentes du roi, portant union de l'ordre de Saint-Antoine-de Viennois à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem » (Versailles, 30 mai 1777), enregistrées au Parlement le 20 juin ; in-8° et in-4°. — « Décret de monsieur le trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, portant fulmination et publication des bulles de Notre Saint-Père le pape Pie VI, relatives à l'union..... » (3 juillet 1777), in-8° et in-4°. — « Lettres patentes du roi pour la réunion et l'incorporation de l'ordre de Saint-Antoine... » (Versailles, 25 juillet 1777), enregistrées le 12 août, in-8°. — Supplique adressée au roi par Charles-Abel de Loras, au nom du grand maître de Malte, pour obtenir réunion à l'ordre de la commanderie de Chambéry et une pension de 600 livres pour le révérend, Bruyset, de l'ordre de Saint Antoine. — « Acte de réunion et incorporation de Messieurs les Antonins de la ville de Chambéry dans la classe des chappellains conventuels de l'ordre de Malthe, du 9 novembre 1777 ; me Claude Viviand, notaire». — «Observations sur l'union de l'ordre de Saint-Antoine à celui de Malthe». — « Mémoire sur la manière de réformer la procédure dans l'affaire des Antonins ». — Observations et mémoire au sujet des démêlés avec les évêques.

H. 81. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier; 5 imprimés.

1790-1791. — Affaires générales. Contribution patriotique ; avis sur le maintien de l'Ordre. — « Instruction pour tous les membres de l'ordre de Malte, administrateurs des biens qui lui appartiennent en France, et dont il est seul propriétaire ». — « Mémoire présenté au grand maître par le secrétaire du Trésor pour servir d'instruction à l'ambassadeur de l'Ordre à Paris, concernant la contribution patriotique. » — « Contribution patriotique. Déclaration de l'ordre de Malte par M. le chevalier d'Estourmel, pour la contribution patriotique du quart des revenus dudit ordre et de celui de Saint-Antoine y réuni » (à la suite un état des commanderies de Malte et de Saint-Antoine). — Lettres patentes du roi sur un décret de l'Assemblée Nationale, portant qu'il sera informé par les tribunaux ordinaires, contre les infracteurs du décret du 18 juin, sanctionné par Sa Majesté, concernant les dixmes, champarts et autres droits fonciers», (Paris, 18 juillet 1790). — « Réponse à la motion de M. Camus, ou supplément aux considérations politiques et commerciales sur la nécessité de maintenir l'ordre de Malte tel qu'il est, par monsieur de Mayer, 1790 ».—« Observation de la chambre de commerce de Guienne, sur l'ordre de Malte» (4 février 1790). — « Observation présentée par la chambre de commerce de la ville de Lyon au comité de commerce de l'Assemblée Nationale, concernant l'ordre de Malte». Les deux Chambres concluent au maintien de l'Ordre. — Délibération du grand-prieuré de France (9 août-14 novembre 1791), sur la conduite à tenir dans les affaires publiques et aux compensations à accorder aux commanderies ruinées par la suppression des dîmes. Au dos: « Délibération du grand prieuré de France, pour être présenté au prochain chapitre de 1792. M. Hennequin voudra bien me présenter ladite pièce à cet époque. »

H. 82. (Registre.) — in-8°, imprimé, papier; 56 pages.

1689. — Preuves. — « La forme de donner l'habit aux chevaliers religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Fait imprimer par l'ordre et les soins de frère Philibert-Bernard de Froissard de Broissia, chevalier dudit ordre, commandeur de Salins. A Dôle, chez Jean-Baptiste Tonnet, imprimeur-libraire de la Cour des comptes, de la ville et du collège.

(p. 15 : La forme et manière pour donner l'ordre de chevalerie, devant que le prestre dise l'évangile, p. 27 : La manière et façon de donner la croix à un frère de l'Hôpital. p. 39, Profession. p. 47. Prières particulières à dire par l'officiant.) Impression en rouge et noir. Sur la reliure armes : de..... au daim passant de.....

H. 83. (Registre.) — in-8°, imprimé, papier; 56 pages.

1689. — Preuves. — « La forme de donner l'habit.... Fait imprimer par l'ordre et les soins de frère Jacques de Bonneville, chevalier dudit ordre, commandeur de S. Mauvis *(sic)* à Paris chez la veuve de Claude Thiboust, et Pierre Esclassan....» . Deux gravures sur cuivre (pp. 1 et 26): armes de l'éditeur et croix de Malte. Impression en rouge et noir. Sur le feuillet de garde : « Le chevallier de Bonneville aist très obéisans serviteur de monsieur le commandeur du Cluseau et le suplie très humblement de voulloir resevoir ce livre de sa par. Donné par le chevalier du Cluzeau ».

H. 84. (Registre.) — in-8°, imprimé, papier; 24 pages.

1727. — Preuves. — « Modèle pour servir à la réception de messieurs les chevaliers de Malte». En tête, bulle du grand maître du 29 juillet 1727, portant approbation de la délibération de la langue d'Auvergne, du 16 mai. A la fin : « Edits des rois. à commencer par Henry IV, concernant la noblesse.» «A Lyon, de l'imprimerie de Michel Goy, place des Jacobins.»

H. 85. (Registre.) — in-8°, imprimé, papier; 2 et 79 pages; 1 gravure hors texte.

1755. — Preuves. — «Modèle pour servir à la réception de messieurs les chevaliers de Malte, contenant de nouvelles observations pour faire les preuves de noblesse, les preuves testimoniales et un formulaire très exact pour faire les verbaux de ces mêmes preuves. Ensemble l'arbre généalogique, les édits des rois Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, concernant la noblesse et les observations sur la réception des prêtres conventuels et servans d'armes. Par M. le chevalier de Laube de Bron, commendeur de Tortebesse. *(Nullum sine venia placuit ingenium)*. A Lyon, chez Christophe Reguilliat....» (p. 63. Modèle d'arbre généalogique, gravure sur cuivre).

H. 86. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier ; 3 imprimés.

XVII° - XVIII° siècles. — Preuves. — « Instruction et méthode facille pour faire les preuves de noblesse des chevaliers de Malte es vénérables languesde Provence, d'Auvergne et de France, dédiée à très illustre et très révérand seigneur, monseigneur de Wignacourt, grand maistre de la sacrée religion et illustrissime milice de Saint-Jehan de Jérusalem, prince de l'isle de Malte et du Goze, par F. Anna de Naberat, son aumosnier, confesseur et prieur de Saint-Jehan d'Aix ». — Formule de nomination de commissaires aux preuves de chevalier, imprimée sur parchemin. — Formule de nomination de commissaires aux preuves de servant d'armes. — « Formule de la profession des vœux solemnels d'une chanoinesse de l'ordre de Malte » ; p. 12 : « Formulaire de la profession du vœu simple d'obédience. — Copie du modèle du chevalier de Laube.

H. 87. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier ; 5 cachets.

1726-1783. — Preuves. — Décret du grand maître, du 14 novembre 1726, approuvant le « mémorial présenté par la langue d'Auvergne. — Lettres des procureurs de la langue de France (7 sept. 1731), demandant l'envoi à Malte de deux douzaines du *modèle* du commandeur de Laube. — « Extrait d'un décret de la vénérable langue sur une commission qu'elle avoit donné à monsieur le chevalier de Laube, de prendre toutes les instructions nécessaires sur les loix et usages de Comté, à l'égard de ce qui y attribue la vraye noblesse de sang. » — « Mémoire concernant la manière de prouver la noblesse en Franche-Comté, dressé sur les ordonnances et coutumes de cette province, et dont les citations se rapportent en grande partie au volume où se trouve le recueil appellé vulgairement la Pétremande ». — Approbation par la langue d'Auvergne (20 mai 1768) de la proposition faite par langue de France de porter les preuves à 200 ans pour le quartier paternel, sans rien changer au quartier maternel. — Lettre des procureurs de la langue d'Auvergne au chapitre du grand prieuré (11 aout 1772) annonçant l'envoi de la délibération « touchant la réception des Lionnois au rang de frères chapellains conventuels dans notre langue. Nous joignons aussi d'autres extraits relatifs à cet objet, par lesquels vous verrez le motif qui a obligé notre langue de prendre ce parti de refuser aux Lionnois d'être reçus diacots, tant que la ville de Lyon s'opposera à nos privilèges pour l'entrée libre des danrées dans ladite ville, pour tous les membres de l'Ordre....». — Copie de la lettre du commandeur Boscheron au chevalier d'Isnard (17 juin 1772), annonçant que Morin, secrétaire du Consulat est venu demander copie du décret excluant les Lyonnais. Lettres et délibérations des 1er avril, 16 avril et 12 novembre 1697, concluant à cette exclusion. — Autre du 5 aout 1772, même objet. — Lettre du grand maître Ximénès (1er mars 1773), au commandeur de l'Aubépin, lui annonçant qu'on ne laissera point faire de caravanne avant l'âge de dix-huit ans, que par suite, il faut que les religieux en « soient instruits et puissent dans l'occa-

sion informer les parens de ceux dont ils font les preuves...» — « Réflexions sur les preuves de noblesse requises pour être admis au rang des chevaliers de l'ordre de Malte, avec des recherches sur la signification qu'on doit donner à la qualité de noble de nom ». — Autre mémoire par le chevalier de Loras. — Délibérations à ce sujet du grand prieuré de Toulouse (1780); — du grand prieuré de Saint-Gilles (1782). — Lettre de de Vergennes au bailli de l'Aubépin (24 avril 1783, pour lui enjoindre de s'en tenir exactement au décret du 29 janvier 1781 « qui ordonne aux trois langues de France d'observer exactement l'usage actuellement établi pour les preuves des chevaliers, sans y faire aucune innovation...», car « la considération seule de l'état de la noblesse en France devroit déterminer Sa Majesté à ne pas ressérer tellement les moyens d'être admis dans votre Ordre que ces biens ne devinssent le partage que d'un très petit nombre de familles qui s'anéantiroient bientôt par l'empressement des individus qui les composent à y participer. Le célibat et la guerre auroient dans peu fait disparoître les anciennes maisons que l'utilité et la splendeur de l'État invitent à conserver. D'ailleurs, monsieur, le roi doit à ceux qui se sont rendus recommandables dans des tems postérieurs de ne pas ravir à leurs descendans des moyens de subsistance, et, lorsque Sa Majesté a insisté auprès du grand maître pour que l'interprétation nouvelle des mots de *gentilhomme de nom et d'armes* ne fut pas admise, elle l'a fait après un mûr examen, pour le plus grand bien de la noblesse françoise, afin de ne pas ôter aux familles anciennes la ressource de rétablir leurs fortunes par des alliances avec d'autres plus récentes, mais plus riches...» — Délibération à ce sujet, où il est décidé que cette dépêche « sera déposée parmi les actes principaux de ce prieuré, à côté du décret qui y est relatif. »

H. 88. (Cahier.) — in-4°, papier; 8 feuillets.

1789. — Preuves. — « Catalogue des preuves déposées aux archives de Lyon (1514-1789), 16 vol. in-fol. »

H. 89. (Registre.) — in-4°, papier, 861 feuillets (8 arbres généalogiques, parchemin, 6, papier); 198 cachets.

1514-1669. — Preuves. — « Preuves de noblesse de plusieurs chevaliers de la langue d'Auvergne, mises en cet ordre par les soings et aux fraiz de Christofle Neron, notaire, archiviste et agent de l'ordre de Malte au grand prieuré d'Auvergne, ez années 1690 et 1691. Tome 1er. » Preuves de « Gabriel de Rony (f° 5); — Jean de Mars (f° 13); — Pierre de Monjouvent (f° 25); — Gabriel de Feydeau (f° 36); — Gilbert de Fougières (f° 56); — Alexandre de Talaru Chalmazel (f° 75); — Jean-Claude d'Albon (f° 116); — Martin Maréchal de Franchesse (f° 176); — Claude de Montaignat (f° 209); — Jacques de Fougières (f° 246); — François Camus d'Argigny (f° 271); — Léonard-François de Chevrières de Saint-Maurice (f° 298); — Gabriel du Cros de Grôlée (f° 322); — Jacques-Laurens du Cros de Grôlée (f° 344); — Camille de Digoine du Palais (f° 367); — Louis de Grôlée la Forcatière (f° 401); — Henri Louis de Bar de Buranlure (f° 458); — Joachim de Benoît de la Charme (f° 494); — Louis des Escures Lavivaire et Franchaisse (f° 539); — Louis de Livron Salleneuve (f° 567); — Jean Doradour d'Authezat la Vernède (f° 601); — Claude Louis Doradour (f° 619); — Georges Bertrand de Beuvron (f° 651); — Honnorat de Boislinard de Margoux (f° 684); — René-Gabriel de Cullon (f° 717); — Claude Damas du Rousset (f° 742); — Charles Darcy la Varenne (f° 760); — Jean-Claude de Gruet (f° 780); — Jean-Paul de la Rivoire (f° 797); — Jean-Armand de Lavaur (f° 819); — Jacques-Marie Douradour d'Authezat » (f° 838); — Blasons des : « de Fougières, srs du Creux et du Cluzeau; de Chavigny de Blot du Vivier; de Beaufort de la Vergne; du Plaix; de Montaignat de Larfeuillère; Grain de Saint-Marsault; de la Bussière de la Couture; Maleret de Lussac; (f° 74); — de Talaru Chalmazel; Le Long de Chenilliac; de Calard de Mezein et Fressonnet; de Lafayette; de Malain, barons de Lux, srs de Missery et Montigny; d'Épinac; de Choyseul (f° 111); — Mareschal; de Bonnay; de la Trollière; de Nouvelle; du Château; de Fongères; de Pallas; de Rousset (f° 208); — de Montagnat; de la Bussière; de Bernet; des Lignières; de la Rochebrian: d'Aubière; de Sainct-Chaman; d'Anglars; — de Fougières (même qu'au f° 74, f° 270, variantes de couleurs et de pièces); — Camus d'Argigny; Grolier; Saint-George; de Fougères; Coustaing de Pusignan; de Rostaing; de Poysieu (f° 297); — du Cros; de Borne; de Fay de Peraut; de St-Gelais Lusignan; comtes de Grôlée; de Châteauvieu; de Murinés; de Gaulteret; Sarrasin; de Varay; de Montluel; de Buissonrond (f° 366); — de Grôlée; de la Mérie; de Bressieux; de Revel, de Brochenu; de la Porte; de Guiffrey (f° 457); — de Benoist de la Charme; de Thom; de Bérard de Mérona; Marchand de la Chastelaine; du Pin de la Chasnée; de Bussy: Inglois de Champrougis (f° 538); — de Bertrand de Beuveron; Vignol; de Châtelu; d'Amboise; de Gigaut; de Marenne; de Bellefont; de Sigougne; d'Argy, srs de Pons; de Preuille (f° 683); — de Boislinars de Margou, du Clou et de la Bastide; du Breuil Baraizé; de la Marche, srs de Parnac; Courau de la Rochechevreux; de Verine, srs de Fursac et de Maisonneuve; de La Tour des Miniers (f° 716); de Cullon; Tizaud; Anjouran; de Bar; de Maumigny; du Mayny; le Simon de Beaujeu; d'Avantigny (f° 741); — de Gruet; de Lucinge; de Nicolle; de Beaumont; de Cornillon; de Thoire; de Sales; de Syonnaz (f° 796); — de Lavaur; de Saincte-Fortunade; Faure de Mirandol; de Guilhot de Ferrières; de Corp de Queyssac; d'Aubusson; de Gisquart de

Chavaniac ; de Pralat de la Bontat » (f° 837). — Sceaux du chapitre du prieuré d'Auvergne. — Cachets des commandeurs ou chevaliers « de St-Viance, de la Porte, Jehan Doradour de St-Germain, Jacques de Sint-Mor, de Maisonseule, de Taney, de Mérieu, des Escures, de St-Aulaire, de la Rivoire, de la Porte, de Lornay, de Ponchon, de Mongontier, de Saincte-Jay, de la Bastie, de St-Julien St-Marc, de St-Mauris, de Vauldrey, de Buranlure, de Vallière, de la Rochefoucauld, de la Renaudie, de la Trollière, de Fougères, de Crémeaulx, des Linières, de St-Marc, de Chalmasel, Regnaud, de Ste-Colombe, de Coutanson ». — Sceau de l'évêque d'Autun (f° 174). — (Lacunes : arbres généalogiques des d'Albon, Digoine du Palais, de Livron, Doradour, Rochefort et les preuves de ce dernier.)

H. 90. (Registre.) — In-folio, papier, 943 feuillets (22 arbres généalogiques, parchemin ; 5, papier) ; 259 cachets.

1670-1677. — Preuves. — « Preuves de noblesse de plusieurs chevaliers de la langue d'Auvergne.... 2e tome ». — Preuves de « François-Marie de Garcin Saint-Germain ; — Jean-Hippolyte-d'Étampes Valançay (f° 27) ; — Robert d'Étampes d'Aultry (f° 55) ; Emmanuel-Adrian de Conflans Mélincourt (f° 68) ; — Marie de la Guiche Sivignon (f° 93) ; — Charles-François de Lyvron Savigny (f° 122) ; — François-Gabriel Foucault de Saint-Germain (f° 147) ; — Claude-François de Tyard Bissy (f° 184) ; — Claude de Fougières du Creux et du Cluzeau (f° 223) ; — Antoine de Pons de Tallande (f° 252) ; — Antoine-Pierre de Saint-Mauris de Chastenoy (f° 274) ; — François de Montagnat Larfeuillère (f° 305) ; — Jean-Baptiste de la Balme de Montchalin (f° 336) ; Jean de Montgon Beauvergier (f° 359) ; — Hyacinte de Montfort (f° 384) ; — Jacques-Joseph de Montfort (f° 426) ; — Jean-Charles de Verdonnet (f° 440) ; — François-Damas du Breuil (f° 475) ; — Alexandre de Chaponay d'Eybens (f° 507) ; — François Foucault de Saint-Aulaire (f° 564) ; — Henri de Vogué de Gourdans (f° 596) ; — Pierre Chappelle de Jumilhac (f° 632) ; — Silvain de Gaulcourt (f° 656) ; — Jean de Gruel (f° 681) ; — Paul de Gaucourt (f° 698) ; — Joseph de la Rocheaymond Barmont (f° 725) ; — Louis de Chambon Marcillat (f° 750) ; — Louis-Charles de la Rochefoucauld de Gondras (f° 773) ; — Pierre Regnaud de Lage (f°s 808, 844) ; — Joseph de Girard de Saint-Paul (f°s 876, 901) ; — Claude de Fontanet » (f° 917). — Blasons des : « de Garcin, de Saint-Germain, de Grôlée, de Montluel ; de Bocsozel, de Bressieux ; de Borel ; de Clavezon (f° 26) ; — d'Étampes Valençay, de Haplincourt, de Joigny de Bellebrune, de Morinvillier, de Montmorency-Bouteville, de Lusse, de Vienne Memmillon, Dolu (f° 67) ; — de Conflans, de Renard, de Charmoille, de Grammont, de Thomassin, de Vigoureux, de Fouchier, de Vautravers (f° 92) ; — de la Guiche, de Chasteauvieux d'Arbent, de Rye Varambon Varax, Chabot-Charny, Damas de Digoine, de Barnauld Montmort, Bouton de Chamilly, Brulart de la Borde (f° 121) ; — de Livron, de Menthon, de Grôlée, de Montluel, de Pra, Franchet, de Marmier, Fauche (f° 146) ; — Foucault, de Villelume, de Rancé, de Maignac, Poussard, Girard, de Pons, du Fou, de Bailleul (f° 183) — de Neuchezes, Pennerot, Turpin, Doyneau, de Tyard Bissy (f° 222) ; — de Fougières, de Beaufort, de Montaignat de Larfeuillère, de La Bussière, de Villards, d'Aguirande, de Murat, de Grivel de Grossonne (f° 251) ; — de Saint-Mauris, de Villafans, de Cointet, de la Tour, Doyenbrugghe de Duras, de Corswaren, de Berlo Dosemon, de Locquenguin (f° 302) ; — de Montaignac, de la Bussière, du Bernet, des Linières, de la Rochebrian, d'Aubière, de Saint-Chamant, d'Anglardz (f° 335) ; — de la Balme, de Buffevant, de Moiriat, de Prost, de Doncieu, de la Palu, du Lovat de Champollon, de Boulliet (f° 358) ; — de Beauvergier-Montgon, de Chabane-Curton, de Beaune, de la Souchière, de la Barge, de Montmorin St-Cheram, de Beaufort-Canillac, de Diene (f° 383) ; — de Montfort, de Menthon, de Montrottier, de Cerizier, de Chivron, de Lucinge, de Montrozat, Dupuy, Pascal (f°s 404, 439) ; — de Verdonnet, d'Albon, le Bègue, de Pardon, de Villelume, de Vassel, de Chasles, de Rochaimond (f° 474) ; de Chaponay, Scarron, de Saint-Jullien, de Monténard, de Loras, du Pré, de Villars, de Lange (f° 563) ; — de Saint-Aulaire, de Carbonnières, de Taleran Chalais, de Monluc, de Chovigny de Blot, du Saix, de Veny d'Arbouse, d'Épinac (f° 595) ; — Chappelle de Jumilhac, de Vars de Saint-Jean, de Douhet, Brujas, Daffis, de Loupes, de Cordes (f° 655) ; — de Gaucourt, d'Escoubleau, d'Elbenne, de Charmart, d'Assy, de Buchepot, de Murat, de Beauverger (f°s 680, 724) ; — de Gruet, de Lucinge, de Nicolle, de Beaumont, de Cornillon, de Thoire, de Sales, de Sionnaz (f° 697) ; — de la Rocheaymon, de Rochefort, Le Loup, de Malins, de Brichanteau-Daguerre, de La Rochefoucauld, Chabot, de Chalu, de Chery, de Crèvecœur, de Lange, de Lauferna (f° 749) ; — de Chambon, Le Long, Dugué, de Gaucour, de Rochedragon, du Ligondez, de Veillan, de Roussignac, du Bouys, de Chalus, de la Souche, de Sarré, du Lyon, de Bron la Liègue, de Sassennage (f° 772) ; — de La Rochefoucault-Chaumont Meyras, Gondras, de Langhac, du Cluzel, de Rozilles, des Serpents, de la Guiche, de Rochebaron, d'Aumont (f° 803) ; — Regnaud, Tiercelin, Carrion, de Vallée, Green de Saint-Marsaud, Joubert, Barbarin, Frottier (f°s 834, 843) ; — de Fontanet, de Vau, de Parades, de Gabrias, de Saint-George, de Fougère, de Crémeau, d'Urfé (f° 842). — Cachets des commandeurs ou chevaliers : « de la Tour-Maubourg, de Saincte-Jay, de Buranlure, de Vallière, des Escures, de Fransaiche, de Vauldrey, de Fogeroles, de Sainte-Colombe, de

Taney, de Montjouvent, de Montaigna des Linières, de Saint-Julien Saint-Marc, de Talam Chalmazel, de La Trollière, de La Renaudie, Duprat, de Mérieux, de Sainct-Viance, de Montgontier, de la Bastie, du Ligondays Saint-Daumet (?), de Chalmasel, de Riddes». — Sceau du chapitre. — Lacunes : arbres généalogiques « d'Antoine de Pons de Tallande » et de Henri de Vogué.

H. 91. (Registre.) — In-folio, papier, 1065 feuillets (17 arbres généalogiques, parchemin ; 13, papier) ; 325 cachets.

1680-1685. — Preuves. — « Preuves de noblesse..., tome 4 ». — Preuves de « Jean Maximilien d'Estaing du Saillant (fº 3) ; — Antoine d'Aubery St-Julien (fº 38) ; — François-Gabriel de Chambon Marcillat (fº 63) ; — Abel-François de Loras de Belacueil (fº 106); — Sylvain de Gau court (fº 137); — Claude de Sainte Colombe Nanton (fº 157); — Charles de Barbançois Sarzay (fº 180) ; — Jacques-François Adrian de Lallemand (fº 203); — Alexandre-Hyacinthe-Antoine du Loverot (fº 238) ; — François Damas du Breuil d'Antigny (fº 293); — Charles de Vuissel de La Ferté Saincte Faulte (fº 330); — Joseph de Langon Montrigaud (fº 349); — Jean de Corn de Queyssac (fº 396) ; — Claude Aymard de Dortan Marteray (fº 435) ; — Alexandre de Clermont-Tonnerre (fº 468) ; — Gaspard de Thianges de Lussac (fº 513);— Bertrand de Moretton d'Espilly de Chabrilhan (fº 540); — Joachim de Beauvergier Montgon (fº 601) ; — Maximilien de Beauvergier Montgon (fº 638) ; — Claude-François de Montfalcon Saint-Pierre (fº 659); — Louis de Saint-Hilaire (fº 690); — Claude-Joseph de Chevriers Taney (fº 713) ; — François-Marie de Sarron (fº 752) ; — Claude-François de Joux de Grammont Chastillon (fº 789) ; — Claude Charpin de Genetines (fº 812) ; — Jean-Philibert de Fay La Tour Maubourg (fº 849); — Charles du Chasteaubaudeau du Couderc (fº 882); — Joseph de Rochedragon La Vauvrille (fº 901) ; — Vincent de Vogué Gourdans (fº 940) ; — François Darcy d'Ally (fº 969) ; Jean-Baptiste-Louis de Bocsozel Montgontier (fº 1003) ; — Marcelin de Marcelange » (fº 1039) ; — Blasons des : « d'Estaing, de Chabanes, de La Rochefoucauld Ravel, de Vienne, du Bourg de St-Sulpice, d'Andredieu, de Lastic, d'Espinchal, de Combourcier du Terrail, de Saint-Marcel d'Avanson, de Montmorin St-Heren, de Murols, Chaseron de Rolaure, de Marconay Montaret (fº 37); — d'Aubery, de Georget, de Céret de La Coste, de Rouquet d'Estresse, de Blanchery, du Puy, de La Garde, du Creu, de Corn, de Jaubert, d'Aubusson, de Pompadour, de Giscard, de la Goute, de Prélat, de Relhac (fº 62) ; — de Chambon, le Long, Dugué, de Gaucourt, de Rochedragon, du Ligondes, du Veillant de Penacort, de Rofignat, du Bouys, de Chaslus, de La Souche, de Sarré, du Lyon, de Bron la Liègue, de Sasonage (fº 105); — de Loras, de Rabot, de Tolomei, de Longecombe, de Rigaud, de Méjat, d'Amesin, de Buffevant (fº 136) ; — de Sainte-Colombe, de Nanton, d'Albon, de Galles, de Vaurion, de Crémeaux, de Rébé, de Chabeu (fº 179) ; — de Barbançois, de Louvan, Allery, du Rieux, de Laselle, de Rechignevoisin, de Favereau, de Neuchaise, de Launay de Flandre, d'Hodon, de La Rouvray, de Launay, de Villiers, de la Haye, Gastu (fº 202) ; — du Loverot, de Chissey, de Villey, de Charreton, de Ric cey, de Poilliat, de Candie, de Besserel (fº 292) ; — Damas, Nagu, de Gaspard, de Baronat, de Vienne, de la Magdelaine Ragny, de St-Mauris, de Bouton (fº 329); — de Vuisselle, de Barbansois, de Patouflaux, de La Tuille, de François, de Muzard, de Bertié, de Vilene (fº 348) ; — de Langon, de Reure, de Montenard, Cot, de Boffin, de Bouvier, de La Croix de Chevrières, de Chissé de la Marcousse (fº 395) ; — de Corn, de Jaubert, d'Aubusson, de Pompadour, de Giscard, de Gouttte, de Prelat, de Reliac, de Sainct Viance, de Chalard, de Montardy, de Lostenge, de Genouliac, de Crussol, de Clermont Tonnerre (fº 434) ; — de Dortan, de La Baume, de Virieu, de Maubeq, du Coudray, de Bollaye, de Lay, de Monin (fº 459); — de Clermont, de Sourdis d'Escoubleau, Vignier de Saint-Liébaut, de Mesgrigny, Fléard de Pressins, de La Marck de Bouillon, Alleman de Pasquier, de Montaynard (fº 508) ; — de Thyanges, des Aages, Mérigot, d'Autefaye, de Montaignac, du Bernet, de la Rochebrian, de St-Chamand (fº 539) ; — de Moretton, Deurre, de Chaponnay d'Espilly, de Vichy, de Simianne, d'Albon, de Gadaigne (fº 600); — de Beauvergier-Montgon, de Chabannes, de Beaune, de La Souchière, de la Barge, de Montmorin, de Beaufort Canilhac, de Dienne (ffºs 627, 654) ; — de Montfalcon, de la Balme, de Coysia, de Pradel, Puthod, Vettier, Deprés, de St-Joire, Pobel de St-Alban, Alardet, Dupont, de Cuyne, Alemand du Paquier, de Bonbaing, de Montenard (fº 685); — de Saint-Hilaire, de Marconay, de Sernovitz, de Mognis, de Troussebois, de La Porte, de St-Aubin, Mareschal (fº 712); — de Chevriers, de Parange, de Varennes, de Rancé, de Maisonseule, de La Tour de Gouvernet, de Royraud du Villar, de Pieres (fº 750) ; — de Sarron, de Sacconnay, de Fay, de La Roche Chamblas, de Rogemont, de Grôlée, d'Albon, de Galle (fº 788); — de Grammont Châtillon, de La Plaine, de Joux, de Pontaillier, de Grammont, de Fetigny, de Citry de Danmas, de Binam, de Vienne, de la Baume, de Damas, de Thomassin, de Vaux, de Chaffry, de Secy (fº 811); — Charpin de Génetines, Le Long, de Fay La Tour Maubourg, de La Roche Chambla, de La Rivoire, de Fay, de Boulieu, de St-Hérand (fº 842); — de Fay La Tour Maubourg, de La Roche Chamblas, de La Motte, de Bron La Liègue, Palatin de Dio, Damas de Thianges, Damas de Digoine, Bouton de Chamilly (fº 874); — De Chasteaubaudeau, de Murat, d'Aubrun, de Coffigniat, de St-Julien, de Pierre Buffière, de Saviginat, de La Roche (fº 900); — de Rochedragon, de Veillant,

de Goussolle, de Chasteaubodeau, de la Faye, de la Porte, Doumy, Bridié (f° 939); — de Vogué, de Vedeine, du Peloux, d'Yserand, de Royraud du Villars, de Royraud de Chambon, de Pieres, Doruy (f° 968); — Darcy, de Montrodes, Blauf de Gibertes, de Talaru Chalmazel, de la Motte, de Chambaud, de Bron la Liègue, de Fay, de Nagu, de Loges, du Bled, de Baufremont, d'Autun de la Baume, de Gadagne, de Tournon, de la Rochefoucaud (f° 1001); — de Bocsozel, de Bressieu, Borel Hauterive, de Clavezon, Françon de la Combe, Morard, du Faure, Dalphas (f° 1038); — de Marcelange, de Murat, de Girard, de la Périère, de Laudan, de Réclènes, Le Long, de Maulmigny, de St-Hilaire, de Marconay, de Sernovits, de Mognis, de Troussebois, de La Porte, de St-Aubin, Mareschal» (f° 1065). — Sceau du chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers : « de Foudras Coutanson, de Villelume Barmontet, de Prat de Magoutière, de Méallet de Fargues, de St-Marc, de Larfeuilière, de Talaru Chalmazel, de St-George, de Fougères, de La Tour Maubourg, de Taney, des Mazières, de Vauldrey, de Fogerole, de Vaytte, de Saincte-Jay, du Poyet, de Grimaud, de Serrières (la Poype), de Sainct-Viance, de la Voreille (Rochedragon), de Lignerac, de Buranlure, de la Rivoire, du Poyet (Ste-Colombe), de Riddes, de Coulombière, de la Riverre, de Pagnac ». — Lacunes : arbres généalogiques de Gaucourt et Lallemand. Preuves et arbres de Claude de Blonay et de Bertrand de Vichy Champrond.

H. 92. (Registre.) — In-folio, papier, 981 feuillets (12 arbres généalogiques, parchemin, 6, papier); 372 cachets.

1556-1699. — Preuves. — Preuves de noblesse de : « Dominique de Rochefort-Lucé (f° 2); — François de la Porte de la Pallissière (f° 42); — Claude Charpin de Genetines (f°s 88, 122); — Charles de Douet de Boudey (f° 160); — Jacques de Sainte-Colombe de Poyet (f° 190); — Jean-Marie du Moitié de Champetière (f° 206); — Charles du Sailhant de la Vergne (f° 228); — Jean Foucaud de Carbonnières (f° 251); — Gilbert d'Ussel Châteauvert (f° 273); — Charles-Joseph de Castagnère Chasteauneuf (f° 297); — Louis de Bosredon de La Breulhe (f° 368); — Théodore Pomponne de La Roche Aymond (f° 386); — Antoine Eléonord Charpin de Génetines (f° 403); Léonard d'Ussel Châteauvert (f° 423); — Nicolas Louis de Rollat (f° 446); — Jean de Félines de La Renaudie (f° 469); — Jacques Mareschal de Franchesse (f° 495); — Jean de Rochedragon de La Vaureille (f° 511); — Joseph-Henry de Vallin (f° 536); — Jacques de La Roche Aymon (f° 567); Jean-François du Chastelet (f° 587); — Jean-Baptiste de Chasteauneuf de Rochebonne (f° 616); — Joseph de Grôlée La Forcatière (f° 653); — Joseph-Jean de Scorailles (f° 707); — Adrian de Langon (f° 738); — Louis-François d'Ussel Châteauvert (f° 769); — Michel de Lestrange Magniat (f° 797); — Joseph de Doin de Maréchal de la Valdizère (f° 832); Gabriel de Thianges Lussac (f° 862); — Joseph-Guy de Bosredon Vatange (f° 891); — François Le Groin la Rommagère (f° 912); — Albert le Groin (f° 951). — Blasons des : « de la Porte, de Prolhac, de Chouzencjoux, de Saint-Aulaire, de Malcap, de Luzière, de Saint-Viance, du Chalard (f° 87); — de Castagnère, Bertaz, Roglia, Robio, de Gex, du Frenoy, de Vidonne, de Bellegarde, de Regard, de Mandola, de Richard, de la Faverge, de Bernets, de Thierry, de Lux, de Plaisance, Bergère, Carrocia, Lunello, Broglia, Ponte, d'Antignan, Ponte, de Carret, de Roncas, de Gontard, Faure, Avogade, de Vaudan, Fabry, de Piosasq (f° 367); de La Roche Aymon, de Rochefort, Le Loup, de Malins, de Brichauteau, Daguere, de la Rochefoucaut, Chabot, de Chalu, de la Rocheaymon, de Chery, de Crèvecœur, de Lange, de Laufernat (f° 402); — d'Ussel, de Lestrange, de Jugeal, de St-Aulaire, de Langeac, Pralat, Barton, de la Roche Aymon, Audier, de la Bussière, de la Boullaye (f° 445); — de Rollat, de Bayard, de Chauvigny de Blot, de Saugy, de Louviers, de Belin, de Granger, de Ruins, de Biotières, de La Rivière, de Beauquaire, de Villelume, de Guilhon, de Brom, de St-Hilaire (f° 468); — de Felines de la Renaudie, de Chonac de Lanzat, de Turenne, de la Meschaussée, de Philip de St-Viance, d'Aubusson, de Lostange de St-Alvaire, de Crussol (f° 493); — Mareschal, de Bonay, du Lyon, de Merle, de Vieure, de St-Aubin, de Lange de Breschard, Couraud, de Rechignevoisin, de Neufchaise, de Hodon, de Brilhac, Tuder, du Pré, Rasin (f° 510); — de Rochedragon, du Ligondecx, de Gouzolles, Duguet, de Veillant, de Chasteaubaudeau, de La Faye, d'Aubepeyre, Doumy, de la Porte, de Bridier (f° 535); — de Vallin, du Soulier, de Sève, de Vilars, de Bernières, de Copières, de Montagnec, de Fougerole (f° 566); — du Chastelet Trichasteau, d'Orsans, d'Haraucour, d'Ardres, de Thomassin Montboillon, Dubief, de Pierrefontaine, Lallemand (f° 615); — de Chasteauneuf de Rochebonne, des Serpens, de Suze de Beaumes, de Lhaire de Guiffray, Gaucher Adhémar de Grignan, d'Ancezune, d'Ornano, de Montlord (f° 652); — de Scorailles, de Sedières, d'Aubusson, Pot de Rodes, de Fontanges, de Ludesse, de La Roue, de Rochebaron, de Fontanges Velzic, de Tourdes, de Salers, d'Auzolles, d'Espinchal, de Chazelles, de la Rocque Montet (f° 737); — de Lestrange, de Brachet, d'Arfeulle, de la Bussière, de Bonneval, de Plantadis, de la Sagne, de Barbansoy, de Pons, d'Anselme, de Chabot (f° 830); — de Duin de Maréchal de La Valdizère, de Guine de Ribaud, de Locatel, Le Roux du Terrau, de l'Echeraine, de Chabaud, de Chastel, de Bonnivard, de Passier, d'Aynaud, de Cordon, de Grolée, de Joly de Choin, de Pobel, de Gourbaron de Chaliouvre, de Champier (f° 861); — de Thianges, des Aaages, Mérigot, d'Autefaye, de Montaignac, du Bernet, de La Rochebrian, de Saint-Chamand (f° 890); —

de Bosredon, de Murat, de St-Phalle, de Blondeaux, d'Ussel, de Lestange, de Jugeal, de St-Aulaire, le Groin, de Grosse-ouvre, de Bangeac, Pralat (f° 911); — Le Groin, des Ages, du Carlier, le Borgne, du Mottet, de Breully, d'Avantigny, d'Assigny, de Magnac, de Gaucour, de Riffau, de Sillau, du Breuil, Dubots, de Gérard, de Fons » (f°s 950, 981). — Sceau du chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers « de la Couture, du Closel, du Bourdoné, d'Aubrujac, de Saint-George, de Ste-Jay, de Barfeuillère, de Pons, de Chalmasel, de Bignierac, de la Rivoire, de Dreuille, de Lavoreille, de St-Viance, du Poyet, de Pagnac, de Bespinasse, de Saint-Germain, de Fougières du Cluzeau, Maréchal de Fransaiche, de Buranlure, de Fargues, de Fougières Dutré, de Loudun, de Dolomieu, de Mantry, de Genetines, de Lestang, de Diene Chavanhac, de Coulombière, de Riddes, de St-Aulaire. » — Lacune : preuves de Claude de Blonay.

H. 93. (Registre.) — In-folio, papier ; 1350 feuillets (12 arbres généalogiques, parchemin, 12, papier); 545 cachets.

1700-1710. — Preuves. — Preuves de noblesse de : « Honoré-Marie de Vallin de Rosset (f° 3) ; — Mathias de Neufchaise du Plessis (f° 37) ; — Jean de Fricon de Parsac (f° 71); — Pierre-Louis de Glanne (f° 96); — Joseph de Fassion St-Jay (f° 138); — Jean-Alexis de Boislinars Margoux (f° 175); — Jean-Éléonor de Montjouvent (f° 209); — Jacques de Montjouvent (f° 239); — Vincent-François de Poix Marcereux (f° 269); — Joseph-Louis de St-Mauris la Villeneuve (f° 310); — Antoine de Noblet de Chenelettes (f° 348); — Louis de Gaspard du Sou (f° 376); — Jean de St-Viance (f° 414); — François de Vers Vaudrey (f° 430); — Frédéric du Pasquier (f° 449); — Antoine-Bernard de St-Mauris d'Augerans (f° 468); — Claude de Montagnac de la Rochebrian (f° 493); — Joseph Le Groin (f° 507); — Philibert du Saillan (f° 595); — Just-Antoine de la Rivoire Chadenac (f° 633); — Claude de Falcoz du Métral (f° 654); — Antoine-Joseph de l'Aube de Corcelles (f°s 687, 707); — Charles-Antoine de Poligny (f° 732); — Claude-Louis de Poligny (f° 800); — François de Bron Pontlun (f° 859); — Jean Bertrand du Teil (f° 891); — Claude de Grôlée La Forcatière (f° 919); — François-Joachim du Saix, (f° 971) ; — François de Foudras Courcenay (f° 1010) ; — Jean-Charles de Germigney (f° 1047) ; — Léon de Dreuille (f° 1071) ; — Gilbert de Montaignat de la Rochebriant (f° 1089); — Joseph-Henri de Monspey Vallière (f° 1132); — Jean-François de Bordon du Vielvoisin (f° 1148); — Pierre-François de Moréal Moissey (f° 1167); — Claude de Dienne Chavanhac (f° 1189); — Louis de Seveyrat (f° 1224); —Béonard d'Ussel Châteauvert (f° 1251); — Jean-François de Bosredon de Vatanges (f° 1272); — George-Étienne-Joachim Buson » (f° 1297). — Blasons des « de Valin, du Solier, de Coppier d'Hyères, de Moyriat, de Grolier du Soleil, Armuet de Bonrepos, du Mottet de Champier, de Briançon de Varce (f° 36); — de Fricon, de Cezard, de Gouzolles, Dugué, de Jouion, de Chasteaubodeau, de la Faye La Porte, de Chirardour, Doumy, de La Porte, de Bridières (f° 174); — de Fassion, du Mottet, de Vachon, de Cognes, de Maugiron, de Lugoly, de Pierregourde, d'Urré (f° 174); — de Boislinard, du Breuil, de La Marche, Courault, de Verrine, de la Tour, de Vaillant, de Moléon, de Milon, du Reu, de Boisbertrand, de la Mesnardière (f° 208); — de Poix, de Fadas, de Boissé, de St-Hilaire, du Grifon, de Laife, le Roy, du Drac (f° 309) ; — de Noblet, Barjot, de Fougear, Bertaut, Cloche, de Ste-Colombe, de Ronchivol, de Ganay (f° 375); — de St-Viance, d'Aubusson, de Lubersac, du Saillant, de Chilhaud Desfieux, de Fayole, Dupuy (f° 429); — de Vers, de Reculot, du Saix, de Morel, de Balay, Glane, de Salive, d'Amedor (f° 448) ; — du Pasquier, de Lesay, de Morel, du Tartre, de Belot, de Franchet, de Moustier, de Pra (f° 467); — de St-Mauris, Froissard, de Montrichard, de Chavirey, de St-Martin, de Vichy, de Montet, de Clugny (f° 492); — du Saillan, de Proit d'Ardenes, Descars, de Bordeille, de Chilhaud Desfieux, de Fayole, Dupuy f° 632); — de Falcoz, de Maubec, Bouvier, de Montchenu, Le Blanc, de Virieu, Prunier, Roux (f° 686); — de Laube, de Rouvet, de La Porte, de Masso, de Naturel, Billot, de Chavet, de Muzy, Flutelot, de Requelene, Jacotot, de Gondran, de Sireday, Tremisot, de Régnier, du Bled (f° 731) ; — de Bron, de St-Hilaire, Pailhoux, Gauluin, de la Souche, de St-Aubin, de l'Étouffée, de Berthelot (f° 890) ; — de Grôlée, de Revel, de La Porte, de Bressieu, de Garnier, de la Poëpe, de Basemont, de St-Jullien (f° 969); — du Saix, de Guines, de Bec, de Vaurion, de Foudras Courcenay, du Peloux, d'Arcy, de Siberam, du Bost, de Tenay, de Ste-Colombe, Tabernier de Pointières, de Sarron, de Sacconay, de Testenoire, de Salemard Ressy (f° 1008); — de Foudras, de Fougeard, de la Poype, de l'Aye, de Revol, de Gallien de Chabons, d'Hyères, de La Poype (f° 1046) ; — de Germigney, du Champ, Bancenel de Servilers de Myon, du Pré de Chapois, de St-Mauris d'Augerans, de Montrichard, de St-Martin d'Agencour, de Montet, de Lusigny (f° 1070); — de Dreuille, de Murat, de Troussebois, de La Porte, de Monsaulnin, d'Angelliers, Bertrand, de Babutte, Maréchal, Audié, de Chantelot, de La Brosse, de Levy, du Croc-d'Anlezy (f° 1088) ; — de Montaignat Larfeuillère, de La Buxière, de La Rochebrian de Chauvance, d'Aubières, du Péchin, de Courtaix, de Montassiéger, de Doyat, du Bernet, de St-Chamant, Bertrand du Lys St-George, Claudine François, Montaignat de La Rochebrian (f° 1131); — de Moréal, Poippon, Briot, de la Monnoye, Maréchal, Franchet, de Poutot, Jaquelin (f° 1166) ; — de Dienne, de Pons, d'Ossandon, de Malet, de Chambeul, de Ludesse, de Lastic, Héralde,

Rochefort d'Ally, de la Tour St-Vidal, de Châteauneuf Rochebonne, des Serpents, d'Apchon, de Gadane, d'Auterroche, de Breson (f° 1223); — de Seveyrat, d'Auterroches, de Meynadon, de la Rocque, de Bordelles, de Lassalle, Haustier de Villemonteix, de Gironde, de la Roche Lambert, de Choizinet, Ducroch, de la Goutte, de Salers, de St-Martial-de-Drujat, de Serment, de St-Priest (f° 1250); — d'Ussel, de Lestrange, de Jugeat, de St-Aulaire, Barton, de la Roche-Aymon, Audier, de Langeac, de Pralat (f° 1271); — de Bosredon, de Murai, de St-Phalle, de Blondeaux, de Chossecourte, de Chalus de la Brosse, de St-Martial, Poulounia, le Groin, de Grivel, de Cerve, de Salers, St-Prie, St-Chamand » (f° 1296). — Sceau du Chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers: « de Dolomieu, de Lestang, de Fransaiche, de Coulombière, de Pons, de Riddes, de Lignerac, de St-Mauris, de Pagnac, de Larfeuillère, de Lavoreille, de Genetines, de Fargues, de Chalmasel, de la Baume, de Mantry, du Clozel, des Mazières, de La Porte, de Villebussière, de Dreuille, Dutré, d'Aligny, Languet, de Pomerols, de Frans, de Fougières Dutré, de la Rivoire Chadenac, de Vaudremont, Perrin, de Diene Chavanhac, de Montfort, de Montgontier, de Serrières, de Fougières, de La Richardie, Ragon, de la Barge, de Maugiron, de Parnac, de Caissac, Arnauld de Lespinasse, de La Renaudie, d'Arginy.— Sceau de Daniel de Francheville, évêque de Perigueux (f° 611). — Cachets de St-Mauris, baron de la Villeneuve ff. 311, 769, 837); de la dame Jacque de Nan (ff. 733, 801); de Jouffroy (ff. 775, 844); de Cl. Jos. de Salive de Genevrey (ff. 781, 849), J. Franc. Salivet (ff. 783, 853); Ant. l'Engroignet (ff. 784, 851); J. S. Roland (ff. 785, 852); R. Ballay (ff. 786, 854); du Loverot, baron du Pin (f. 830).

H. 94. (Registre.) — In-folio, papier, 788 feuillets (9 arbres généalogiques, parchemin, 9, papier); 331 cachets.

1710-1718. — Preuves. — Preuves de noblesse de: « Jean Ligier Masson d'Authume (f° 3); — Gabriel de Montaignat de la Rochebriant (f° 45); — Jean-François Desboyaux de Colombière (f° 83); — Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron (f° 111); — Raymond de Digoine du Palais (f° 129); Pierre-Louis de Fay de Gerlande (f° 141); — François du Ligondes (f° 182); — Pierre-François Allemand de Vaux (f° 218); — Louis de Brancion (f° 239); — Ignace Philippe Pétremaud du Valdahon (f° 256); — Jacques de Ste-Colombe (f° 313); — Claude-Joseph de Salive (f° 341); — Charles-Marie-Joseph du Prel (f° 365); — George-Etienne-Joachim Buson de Champdivers (f° 401); — Benoîtd'Arod de Montmelas (f° 424); — Charles-Henri de Beaufort Montboissier Canilhac (f° 449); — Jean-Baptiste de Langon (f° 515); — Claude-François de Salive (f° 541); — Edouard de Beaufort Canillac (f° 553); — Louis de Brancion (f° 578); — Blaise d'Aydié (f° 586); — Louis-Antoine Savary (f° 601); Hyacinte de Chivron de Vilette (f° 636), — Louis Hyacinthe d'Alinge (f° 664); — Anne-Joseph de Beaumont de Brison (f° 711); — Jacques Bernard de Bellot Villette (f° 736); — Joseph-Laurent Beaumont Brison (f° 769); — Blasons des: « Masson, Froissard, Mercier, Clément, Bontemps, de Mont Saint-Ligier, Petrei, Courvoisier (f° 43); — Montagnat Larfeuillère, Rochebriant, de La Buxière, de la Rochebrian, d'Aubières, du Péchin, de Courtaix, de Montassiéger, de Doyat, du Bernet, de St-Chamant, Bertrand du Lys St-George, François (f° 81): — de Boyau, du Chateau, de Beaucaire, de Châteaubodeau, de Tollede, de la Grange, Ragueau, Bonnin, de la Souche, de Belnave, de Chalus, de Meurat, de Troussebois, de la Porte, de Saint-Aulbin, Maréchal (f° 109); — de Digoine, de Villers la Faye, de St-Priest-Ste-Colombe, de Villeneuve-le-Mastin, de Drée la Serrée, de Géland, de Thiard Bissy, de Busseul, d'Albon, de Galles, du Breuil, de Nagu, de Nami, de Montjournal, Damas d'Estieugue, (f° 140); — de Fay Gerlande, du Peloux, de La Baume de Suze, de Meuillon de Grôlée, de Monténard, de Solage, de Peyre, de Seneterre, de Laval, de La Châtre, de Chabot, d'Autefort, de Létrange, de Chambaud, d'Estain (f° 181); — du Ligondez, de Rochefort d'Aly, Chartier de Rouvignac, de Monfaucon, de la Roëre de Guédon, de Marmier, de Brunfay, du Drac, de Sibeut, de Divajeu, de Moreton, d'Heure, Dumas, Coippel, le Chandelier, Roussel (f° 217); — de Brancion, de Villars, de Montrichard, de Lhuillier, de St-Quentin, de la Roche Emont, d'Ornaison Chamarande, du Lis, de Chargère, de Ballar, de Gand, d'Alichant, Damas, de Messey, de Rimond, de la Colonge (f° 256); — Petremand, Belot, Bereur, Ponthier, Dagay, Froissard, Laborey, Billard (f° 312); — du Prel, Le Moine, Marchand, de Nozeroy, du Pin, de Bussy, de Chavirey, de Ferlin, de Merceret, de Vers, Annelot, de Reculot, de Montmorey, du Saix, du Pont, de la Villette, du Tartre (f° 400); — Buson, de Saulget, de Nartel, de Lesmes, Franchet, de Potots, Pétremand, de Belot (f° 423); — d'Arod, de Gleteins, de Charmazel, de Champier, de Capponi, d'Augerolles, du Peloux, du Puy (f° 448); — de Beaufort de Dienne, d'Allegre, d'Auriouze, de Pollié, de Polignac, de La Rochefoucaud, Moitier la Fayette de Champetières, de Montmorin, de Murat, de Lastic, de Pons de la Grange, de Chalus, de Douet de Marlat, de la Chassaigne (f° 514); — le même avec variantes (f° 577); — de Langon, de Revel, de Monteynard, Cot, de Boffin, de Bouvier, de la Croix de Chevrière, de Chissé, de la Tour, de Pelisson (f° 540); de Chivron Vilette, de Pingon, de Challant, Costa de la Trinité, de Riddes de Belletour, de Vidone de Novery, du Coudrey de Blancheville, de Beaufort (f° 662); — d'Alinge, de Colombier, d'Araucour, de Ludre, de Varax, de Verboz, de Veillet, de Vigniol, de Baillaud, de la

Chambre de Seyssel, d'Amboise, de La Roche Audry, de Condor (?), de Grammont Marcoursay, de Joux, de Grammont Vesey, de Cise (?), Deschamps, de la Barmondière, Trolliet, de la Coste, Fabry, du Noyer, Moudry, de Messimy, Balland, Dufour, Darestel, Dupont, de Coysia, Perraton, Gaudinon, Cavet (f° 710); — de Beaumont, de Caires d'Entraigues, de Fortia, de Roquart, d'Eurre du Puy St-Martin, de Simiane, de La Rays, de Chabert, des Bocz, de Chambaud, de Fongarnaud, de Bargeac, de Clermont Montoison, d'Anthun Talard, de la Boutière, de Baillet (f° 733); — de Bellot, de Moustier, de Seyturier, de la Roche, de Froissard, du Moulin, de Thon, de Culz » f° 734). Sceau du Chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers « d'Arginy, de la Rivoire, de Maubourg, Ragon, de Coulombière, de Dreuille, de Mantry, de la Richardie, de Loudun, de Lestang, de Fargues, de Serrières, de Thiange, de Digoine, de Vogué-Gourdan, de Montfort, de Dolomieu, de Broissia, de La Porte, de Caissac, de Boyer, de Maugiron, du Pasquier, de St-Mauris, de Digoine, de la Baulme, de Ruffé, de Fransaiche, de Talleyrand, de Frans, de la Renaudie, de Laubépin, de Fontette, de Marsillac.

H. 95. (Registre.) — In-folio, papier, 717 feuillets (9 arbres généalogiques, parchemin, 12, papier); 305 cachets.

1720-1729. — Preuves. — Preuves de noblesse de : « Louis-François-de-Paule et Jacques de Soudeilles (f° 3); — Pierre du Peyroux du Puyaud (f° 70); — François-Aimé d'Ussel (f° 92); — Henri d'Ussel (f° 127); — Louis de La Roche Aymond Barmont (f° 158); — Charles Le Groin de Treignac (f° 161); — Pierre de Tournon de Meyres (f° 178); — Jean-Joseph de Méallet de Fargues (f°s 203, 244); — Nicolas-François de Prunier de Lemps (f° 281); — Charles-Emanuel de St-Mauris de Chastenois (f° 302); — Joseph-Charles Grollier de Servières (f° 320); — Claude-Gilbert de Séveyrac (f° 354); — Nicolas-Martin Hautier de Villemontée (f° 377); — Jean de Saint-Chamans (f° 407); — Claude du Coudré de Blancheville (f° 446); — Philippe-Antoine de Blonay (f° 482); Charles-Joseph Grollier de Servières (f° 515); — Charles-Antoine Renaud de Lastic (f° 522); — Claude-Marie de Ste-Colombe de l'Aubépin (f° 560); — Charles-Joseph de Felines de La Renaudie (f° 622); — Antoine Chauvet de la Villate » (f° 700); — Blasons des : « « de Soudeilles, d'Aubusson, de Sedière, de Noailles, de Farges de Lusanson, le Groin de la Poivrière, de Lignerac, de Levis, de Rilhac, d'Espenchal, du Bois de St-Julien, d'Eglise, de Toulonjon, de la Roue, de Prallat (f°s 68, 69); — du Peyroux, de La Chastre, de Bréchard, de Beaucaire, d'Assy, de Buchepot, de St-Maur, de Ponthe, du Peyroux, de la Chassignole, de Poitiers, de Peynot, de Jonas, de Mares, de Chaussecourte, Emouyn (f° 90); — d'Ussel, de Jugeal, Barton, Audier, de Joussinau, Chantois, de Bonneval, Chabot (f° 155); — de La Roche Aymon, Le Loup, de Brichanteau, de La Rochefoucault, de Chalus, de Chery, de Lange, de La Rochebriant, d'Aubierre, de Chabannes, de Chazeron, de Langheac, d'Estaing, d'Apchon (f° 160); — Le Groin, des Aages, du Carlier, Le Borgne, du Mottet, de Breuilly, d'Avantigny, d'Assigny, de Magnac, de Gaucourt, de Riffaut, de Sillant, du Breuil, du Bots, de Girard, de Fons (f° 177); de Tournon, de Barjac, de Chanaleille, du Verger, de Simiane Montcha, de Malain, de Ligneville, de Choiseul (f° 202); — Méallet de Fargues, Robert de Lignerac, de Bruger, de la Richardie, de Felezins de Monmurat, de Rilhac, de Sedières, de Caissac, de Glandières de Balzac, de Morillon, de Pesteils, de la Roque, Danimy (f°s 243, 280); — de Prunier, Roux, de Montchenu, de Langon, de La Croix, de Saque, de Rouvroy, de Gonteri (f° 300); — de St-Mauris, de Doyen, de Ligneville, de Pouilly, de Lallemand, Fauche, de Rahon, de Bachelier (f° 319); — de Seveyrac, d'Auteroches, de Meynadon, de La Roque, de Bordelles, de la Salle, Haustier de Villemonteix, de Gironde, de la Roche Lambert, de Choizinel, du Croc, de la Goute, de Salers, de St-Martial, de Serment, de St-Priest (f° 374); Hautier, d'Escourailles, de Château Boudeau, de Chalus, de Roquelaure, Ossendon, de la Verchère, de l'Hopital, de Villelume, de Monestay, de Chazaron (f° 405); — de St-Chamans, de Gimel, de Badefol, de Pierrebussière, Grehem de Saint-Marsaut, d'Exandrieu, du Breuil, de St-Julien St-Marc, de Rochefort d'Ally, de Thomassin de Montmartin, de Bourbon, des Ecures, de La Souche, de Plane, Abot (f° 444); — du Coudre de Blancheville, Martin de la Perousse, de Beaufort, de Gilly, de Gex St-Christophle, de Vidonne de Charmoisy, de Montvagnard, Dauvilly, de Lescheraine, de Chatel, de Challes, de Montchenu, Dufour de Mérande, de Loup de Rochefort, de Montfalcon St-Pierre, de Putot (f° 481); — de Blonay, d'Avise, d'Oncieu, de Lescheraine, d'Alinge, de la Chambre Seyssel, Deschamps, Balan (f° 514): — Grôlier, Camus, du Fenoil, Girard, le Juge, Gresset, Minet, Charrier, Chevrier, de Parange, de Varenne, de Gletain de Rancé, de Maisonseule, de La Tour du Gouvernet, de Royraud, de Pierre (f° 521); — de Lastic, d'Espinchal, de Beaufort Canillac, de Dienne, de Peironenc, de Bourbon, de Grignols, de Calsaoy, de La Roche Aymon, de Brichanto, de Lezay, de Granger, de Baudry, de la Mothe, de Mahaut, d'Hanivel (f° 558); — de Ste-Colombe L'Aubépin, Bourgeois de Moleron, de la Guiche, de Rye, d'Yseran, de Laporte, d'Auberjon, du Mottet, de Nanton, d'Albon, de Vaurion, de Rebé (f° 621); — de Felines La Renaudie, Chaunac de Lanzac, de Turenne, de la Meschaussée, de St-Viance, d'Aubusson, Lostange St-Alvaire, de Cursol, d'Aubery St-Julien, du Blancher, de Corn, de Giscar, de St-Chamans Longueval, de Bar, de Grenier (f° 699); —

de Chauvet, du Teil, d'Assier, Guyot, de Pastourault, de Rousiers, Paulte, Lignault de Lussac, Maucler, de Rabaines, de Pons, de Barbançoix, de Lezé, Durieux, de Rechignevoisin, des Herbiers, de la Poise, du Planty, de La Haye, Vinet, Jousselau, Sicard, Soulinet, de Keiradreux, de Landrepouste, Le Jeay, de Sanson, de Lamark de Bouillon, Taveau de Morthemer, Martel, d'Alogny » (f° 716). — Sceau du Chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers : « du Chey, de la Renaudie, de Broissia, Desfrançois, de la Porte, de Vallin, Copier, de la Roumagère, de Maubourg, du Thé, de Marsay, de La Roche Aymon, de Laigue, de Vogué Gourdan, de Madon, de St-Germain, Ragon, de la Richardie, de Coulombière, de La Rivoire, du Saillant, de Caumartin, d'Avernes, de Vernoy, de Caissac, de Vallin du Rousset, de Montgon, de Lestrange, de Marsillac, de Langon, de Grôlée de Marcelange d'Arçon, de Montjouvent ». — Cachets de Gaspard-Gabriel de Raincourt, François-Clerialdus du Pasquier de la Villette, Gaspard de Vaulchier, Ignace de Froissard Berjaillin (ff. 311-313), Claude-Marie de St-George, Jean-François de Dortan, Claude Damas du Rousset, Claude de Sarron (ff. 327-331).

H. 96. (Registre.) — In-folio, papier, 530 feuillets (6 arbres généalogiques, parchemin, 4, papier); 246 cachets.

1730-1742. — Preuves. — Preuves de noblesse de : « François de la Porte (ff. 2, 72); — Nicolas-François de Prunier de Lemps (f° 128); — Bernard-Angélique Froissard de Broissia (f° 170); — Léon de Charry des Gouttes (f° 203); Joseph-Désiré du Saix (f° 300); — Alexis-Louis de Lestrange (f° 326); — Jean-François de Rochedragon la Vaureilhe (f° 352); — François-Hyacinthe-Marie de Pingon (f° 371); — Bernard de Chargères du Breuil (f° 409); — Amable de St-Julien » (f° 502).— Blasons des : « de La Porte, de Malcap, de Léonard de Maurioles, de Cosnac, de Mirandol, de Bar, de Rignac, d'Aubery St-Julien, du Blancher, de Corn, de Giscar, de St-Chamans, Longueval, de Bar, de Grenier (ff. 71, 126); — Froissard de Broissia, du Molin, de Poligny, d'Oiselay, du Louverot du Pin, de Ricey, de Méria, d'Andelot (f° 201); — de Charry des Gouttes, du Buisson, Verne, Guillaud de la Mote, de Marmande, de Casaude, de St-Germain d'Apchon, de la Brosse du Verdier, de Sandres de St-Just, de Rochemaure, de Bigny d'Ainay, du Bellay de La Flotte, de Chasteaubodeau, du Chasteau (f° 245); du Saix, de Lyobard, de l'Epinette, de Roncaut, de Camus d'Argigny, de Coustin de Pussignand, de Monspey du Bessey, de David de Valière (f° 324); — de Lestrange, de Bonneval, Darfeuilles, de Plantadis, de la Sagne de St-George, d'Anseilme, de Chabot, de Soudeilles, de Farges de Luzanson, de Sedières, le Groin de la Poivrière, Robert de Lignerac, d'Espinchal, de Rilhac, du Bois de St-Jullien (f° 350; — de Rochedragon, de Veillan, de Gouzolle, de Châteaubodeau, de La Faye, de La Porte, Doumy, de Bridière, de Fougière, de Chauvigny de Blot, des Ecures, de Bigut, de la Souche de Fougières de Lingendes, de Boyer (f° 369); — de Pingon, de Salins, de Polloud, de Rigaud, de Menon, de Buffevant, Alleman, de Michallon, Darestel, d'Hotel, de Montfalcon, de Puthod, de Beaumont, d'Yvonne, de Bergier, de Previeux (f° 408); — de Chargin, de Ballard, de Gand, d'Alichamp, Damas, de Messey, de Rimond, de La Colonge, de Valerot, de St-Antot, de Montrichard, de St-Belin, de Luzy, de Porrieu, Dodieu, de Sève (f° 501); de St-Julien, de Pierrebusière Châteauneuf, Barthon de Monbas, de La Roche Aymon, d'Aubusson, de Losse, de St-Chamans, de Badafol, de Chauvigny de Blot, d'Allègre, de Thomassin Montmartin, de Bourbon, Olivier de Leuville, de Brugier du Rochin, deBellevezez de Junchère » (f° 530). — Sceau du Chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers : « de Caissac, du Saillant, de Laigue, de Langon, de Marsay, de Fontanges, de LaRichardie, de Montjouvant, de Mongontier, de Broissia, de Lestrange, de Moissey du Vernoy, de Marsillac, de Maubourg, de La Roche-Aymon, de Laubépin, de Bron, de Vallin, de Vatange, de Madon, de Grôlée, de Laube, de La Romagère, du Vernois, de Sales, de Bosredon, d'Ussel, de La Valdizère, de Lescheraine, de Mons de Savasse, de Valay.

H. 97. (Registre.) — In-folio, papier, 719 feuillets (7 arbres généalogiques, parchemin, 6, papier); 309 cachets.

1740-1749. — Preuves. — Preuves de noblesse de : « Louis-Rosalie-François de Loras (f° 4); Anne-Philippe de Pêtremand de Valay (f° 73); — Antoine-Victor-Augustin d'Auberjon de Murinais (f° 166); — Jean-Pierre de Gain de Linars (f° 245); — Joseph de Grollier de Treffort (f° 265); — Claude-Charles de Damas Lavieu Marillac (f° 338); — Joseph-Pie-Gabriel de Menon de Ville (f° 404); — Louis-Catherine de Loras Polliennay (f° 440); — Laurent de Vallin d'Hyères (f° 507); — Jean-Valerie d'Ussel Châteauvert (f° 545); — Louis-Alexandre Savary de Lancosme (f° 573); — François-Louis de Bosredon (f° 611); — Jean-Loup de Virieu Beauvoir (f° 643); — Gabriel-Nicolas-Silvain de Gaucourt » (f° 694). — Blasons des : « Pêtremand, de Belot, Bereur, de Pouthier, de Montereux, de Crecy, de Gevigny, de Champagne, Moreal Froissard, Brocard, Bichet, Peccauld, Lombarde, Voiturier, Bancenel (f° 164); — d'Auberjon de Murinais, Armuet de Bonrepos, de Levron, de Robbio, Savary de Brèves, de Bartholy, de Guiscard, de Longueval (f° 243); — de Gain de Linars, de Lavergne, de Berières, de Roziers, de la Baume Forzac, de Lay St-Germain, de Bussière, de Catelnau, Perry, d'Albsac, de Lajart, Goulard, de Rochechouart, de Malinguent,

Reynaud, de Barbezières (fº 264); — Grollier, du Fenouil, le Juge, Minet, de Chevriers, de Varenne, de Maisonseulle, de Roiraud, Colbert, le Tellier, Larcher, Merauld, de Sennecterre, d'Apchon, de Bauves, de Béthune (fº 337); — de Damas, de Langeron, de Besserelle, de Thenay, de Foudras, de Gletin, Cohade, du Creultz, de Trémolles de Barges, Perrin de la Corée, Fayeul, de Baronnat, de Maisonseulle, de La Tour de Gouvernet, de Roiraud, de Pierres (fº 402); — de Menon, de Buffevant, Allemand, de Michalon, de La Poype, de Dizimieu, de Prunier, de Bellièvre, de Fassion, de Vachon, de Maugiron, de Pierregourde, d'Agoult, de Morges, de Virieu (fº 439); — de Loras, du Pré, de Villars, de Lange, David de la Tour, du Vivier, de Gayot, Seigle de Gardache, du Palais de la Merlée, Charpin de Gennetine, d'Alcanon, de Chassereux, de Petitbois, de Cochardet, de Perrachon, de Guittardy, Faure (fº 506); — de Vallin, du Soullier, de Coppier, de Moiriat, de Grollier, Armuet, du Mottet, de Briançon de Vars, de Rodde, de Challes, de Druais, de Doncieu, de Jolly, de Gourd, de Grôlée, de Liotard (fº 543); — d'Ussel, de Jugeat, de Barton, Audier, de Jussineau, Chantois, de Bonneval, Chabot, de St-Julien, de Laborde, Chretien, Aleaume, Belin, Revenger, Desfilet, du Chatel (fº 570); — Savary de Lancosme, de Coutance, de Préaulx, de Villebresme, de Vaillant, de Boislinard, de Bouchardière, de la Ville de Ferolle (fº 609); — de Bosredon, de St-Phalle, de St-Julien, de Laborde, de Bardon, de Champfeu, de Chrétien, de Feydeau, de Gain, de Lavergne, de Ferrières de Sauvebœuf, de Rosiers, de la Baume de Forcat, de Lay St-Germain, de Pierrebussières, de Castelnau (fº 642); — de Virieu Beauvoir, de Vermenton, de Monteil, de Boffin de Pernans, de Briançon de Varce, de Revol, de Laube de Bron (fº 693); — de Gaucourt, d'Elbenne, d'Assy, de Murat, de la Beaume, d'Agoult, de Trasignies, de Lalain, de Valois d'Aubigné, de Châteauneuf, Raisin, le Moine » (fº 718). — Sceau du Chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers de Salles, de Vallin, de Laigue, de Fontanges, de Broissia, de la Valdizère, de Laube, de Margou, d'Orvillé de Vignacourt, Duplessis Chastillon Nonant, de Grôlée, du Saillant, de Mons de Savasse, de Marsay, d'Ussel, de Noblet de Chenelette, de Brenne, de Sahurz, de Montgontier, de Maubourg, de Madon Bertrand, de Bosredon Vilvoisin, de Ste-Colombe, de Beaumont Brison, de la Roumagère. — Sceau du chapitre du grand prieuré de France (ff. 187, 333). — Cachets de: la châtellenie de Crémieu (fº 70), — Claude-Charles-François Pétremand de Valoy (ff. 117, 142, 157), — Pierre-Joseph d'Auberjon de Murinais (fº 191), — Victor Falcos de la Blache (fº 220), — François de Chaponay (fº 222), — Claude de Garagnol (fº 224), — Joseph de Bertrand Chatronnière (fº 227), Gaspard Grollier de Servière (fº 265), — François-Alexandre d'Albon (fº 272), — Gilbert-Michel de Chantelot (ff. 273, 485), — François-Gabriel de Saconnay (fº 274), — Jean-Claude de La Poype Serrières (ff. 275, 492), Roger-Joseph de Damas (ff. 338, 364, 490), — Pierre-Gaspard de Loras (fº 366), — Damien de St-Priest de Fontanès (ff. 368, 487), — Claude-Marie de St-George (fº 371), — François de Gruel du Villard (fº 373), — Pierre-Louis de Bovet (fº 423), — Jean-Louis de Puget St-Marc (fº 426), Henri de Beaumont (fº 428), — Pierre-Cosme de Savary Brèves (fº 430), — Pierre-Gaspard de Loras (ff. 441, 482), — Guy de Vallir, d'Hyères (ff. 507, 528), Guillaume-Antoine de Montolivet (fº 529), — Jean-François de Loras Jallionas (fº 531), — Charles de Loras Montplaisant (fº 533), — Joseph de Chaponnay Venissieu (fº 534), — André-Nicolas de Virieu Faverges (ff. 644, 667, 688, 673), — Jean-François de Leyssin (fº 676), François de Grattet Dolomieu (fº 678), François de Boissac (fº 681), — Hector-Alexandre de La Tour du Pin Gouverne (fº 683).

H. 98. (Registre). — In-folio, papier, 122 feuillets (1 tableau généalogique); 10 cachets.

1752-1753. — Preuves. — Preuves de noblesse de « Léon d'Amalvin de Montazet, baptisé à St-Etiene, cathédrale de la ville d'Agen, le 26 sept. 1724, receu chevalier de Justice dans l'ordre de Malthe et langue de Provence le 4 décembre 1752 ». — Blasons des de Montazet, de La Cropte de Chanterac, de Fontanges Maumont, de Bigot St-Quantin. — Sceau du Chapitre de Toulouse. — Cachets des chevaliers ou commandeurs de « Relhanette, de Belesta, de Leaumont, de Montgey, de Gardouch, du commandeur de Gap.

H. 99. (Registre.) — In-folio, papier; 164 feuillets.

1752-1753. — Preuves. — « Copie du verbal et de la relation des vérifications de titres pour le côté maternel des preuves de Marc-Antoine de Reynaud de Monts, par mrs les commandeurs du Saillant et de Laube, fait à Montbrison en 1753. Suivi d'un projet de réponse critique sur ladite relation » (fº 32) (familles Chappuis, Baraillon, Girard, Papon). — « Mémoire pour Marc-Antoine de Reynaud dit le chevalier de Monts, 1753, fait par M. l'abbé de Chapuis de la Goutte » (fº 131).

H. 100. (Registre.) — In-folio, papier, 1095 feuillets (9 arbres généalogiques, parchemin, 13, papier); 338 cachets.

1604-1758. — Preuves. — Preuves de noblesse de: « Antoine de Langon, 1604 (fº 2); — Jacques de Langon, 1640 (fº 23); — Adrien de Langon, 1697 [mention de la réception de Ferdinand de Langon, 1700, sur ces mêmes

preuves] (ff. 48, 78); — Joseph de Fay La Tour Maubourg, 1707 (f° 81); — Jean-Jacques de Seyssel, 1744 (f° 109), — Marc-Antoine de Reynaud de Mons, 1746 (f° 162); — Gaspard de La Richardie de Besse, 1752 (f° 355); — Jean-François-Régis de Sibeud Beausemblant (f° 397); — Joseph-Jean Milliet d'Arvillard (f° 483); — Joseph-Alexandre de Fricon (f° 522); — François-Marie de Châtillon du Puget (f° 539); — Pierre-Silvain et Amable de Ferré de La Jaraudie (f° 603); — Pierre-Paul-Alexandre de Monspey de Valière (f° 635); — Louis de Chalus de Prondines (f° 662); — Hercule du Ligondès Rochefort (f° 677); — Jean de Bosredon du Poirier (f° 708); — George-Simon de Vaulchier du Deschaux (f° 729); — Jean-Marie Gabriel de la Garde de Saignes (f° 767); — Marie-Louis-Antoine du Garric Duzech (f° 796); — Louis-Alexandre de Cassanhe de Beaufort (f° 849); — Jean-Baptiste de Lasteyrie du Saillant (f° 887); — de Gilbert Amable et Gilbert Amable de Montagnac, frères (f° 957); — Jean-François de Buffevant Vattillieu (f° 975); — Jacques-Antoine de Roquet d'Estresses (f° 1020); — Antoine de Pesteils la Chapelle » (f° 1078). — Blasons des : « de Seyssel, du Châtelard, de Coysia, du Tour, Fornier des Balmes, du Port, de Falaise, de Gratet, de Musy, de Bourin, de Luyset, de Maillant, de Bruyset, de Veuillet (f° 160); — de Reynaud de Monts, du Lac, de La Richardie de Besse, d'Ossendon, Chappuis de la Goutte, de Baraillon, de Girard de Vaugirard, de Papon (ff. 352, 353); — de Besse de la Richardie, d'Auliac, d'Aussandon, de la Borde, de Boisseret, de Varenne, de Guenot, de Germain, de St-Simon, d'Amerval, Lecler de Leseuille, Poncher, d'Auterive, Garand de Duranty, de Platrier, Péan (f° 394); — de Sibeud, de Revel, Joly de Fusselet, Boudrat, de Blain de Mareil du Poët, d'Audibert de Luxan, de La Baume Tertule, Alemand (f° 481); — Millet d'Arvillars, de Montchenu, de La Fléchère, More de Bausse, du Coudray, de Beaufort, de Perrucar, de Seyturier, Fichet, de Martherey, de Chalandière, d'Ysuard, Millet de Faverges, de Berton, de Maréchal de Duin de La Valdizère, de Lescheraine (f° 520); — de Fricon, de Jorion, de Notonier, Chamin, de Noblet, Le Vacher, Aucapitene, de Bétoullat, de Cluis, de Saint-Julin, de Magniat, de Menou (f° 537); — de Châtillon, du Puget, de Candie, de Franc, Galant de Veinières, de la Teyssonière, du Clos, Maréchal, de Vieure, Couraud, de Brillac, de St-Hilaire, de Troussebois, de Reugny, de Saulieu (f° 600) : — Ferré, Charpentier, Le Clerc, du Queyroix, de Chamborant, Pinot, d'Esmontiers, Turpin, de Rocquard, Renaud, de Coignat, de La Place, de Brettes, d'Almagne (f° 633); — de Champier, du Puy de Montbrun, de Monspey Vallière, de Ponteins d'Agoust Buons (f° 659); — de Chalus, le Loup, d'Aubusson, de Baude, de Lestrade de la Grenerie, de Fontmartin, de Murat Rochemaure, de Roquelaure, de La Roche Aymon, de Brichanteau, de Chery, de La Rochebrian, de Chabbanes, de Langhac, d'Estaing (f° 673); — du Ligondés, de Rouvignac, de la Rouère, de Brunfay, de La Battu de Rivière, de Pujol, de Caty, de Hugon, de la Mer de Matha, de St-Julien, Dumaine du Bourg, Fouler de Levezon, de Neuport, Venable de Kindeton, de Cholmondelay (f° 704); — de Bosredon, le Grouin, de Bard, Enjobert, de St-Phalle, de St-Jullien, de Laborde, de Mâcon, de Vidale, du Boucheron, Denis, du Mazet, Gaumet, Gory (f° 728); — de Vaulchier, de Bougne, Aymon, de Mottin, du Saix, de Morelle, de Lyobard, de Rochette, de Poligny, de Lénoncourt, de Jacques, de Fauche, de Beaurepaire, de Tocquet, d'Hennin Liettard, de Gaune (f° 765); — de la Garde de Saignes, de Fontanges, de Turennes d'Aynac, de Felzin Montmurat, de Durefort, de Touchebœuf Clermond (f° 794); — du Garric Duzech, Descars, de Ferraud de Veiran, de Digeon, de Cugnac, du Lac de Boisse Péricar, de St-Sulpice, de La Queille de Florat, de Bourbon, de Brunau de la Rabatelière, de Pompadour, de Laffon et Déjean, de Cardailhac, de Rilhac, du Bois (f° 847); de Cassanhe de Beaufort, de Pesteils, de Brezons, de St-Aignan, d'Aureilhe, de Beauclair, de Tersat de Lambres, de la Tour du Pin Gouvernet, de Vignoles, d'Herval, de Viémard, de Gousset, de la Gobartière, de Châteauneuf, de Rasin (f° 885); — de Lasteyrie du Saillant, de Cars, de St-Viance de Puymège, de Luberssac Chabrignac, de Faure de Mirandol, de Cosnac, Bellès, de Coignac, de Bodineaud de Meslay (f° 954); — de Montaignac, du Bernet, de la Rochebrian, de St-Chaman, du Pechin, Bertran du Lis St-George, de Montassiéger, de François, Cadier, Feideau, Guillonet, Giraud (f° 973); de Buffevant, Cousin, de Reynier, de Champoleon, de Chaponai, du Peloux, de Poton, de Meillan, de Chambaran, de Poligni, de Ponat, de Chattegeyssan, du Vacher, de Colomb de Batine, de Simiane, du Faure (f° 1018); — Destresses, Montaignac, d'Aubuisson, de Beauclair, Merigot, du Rieux, du Mont, Souffrain, de Bonnefon, de Peyronenc, de Cruzi de Marcillac, de Mazuyer, de Corn de Queyssac, de St-Viance, du Cros du Beral, de Provinquière (f° 1076); — de Pesteils, de Chalons, d'Hautefort, d'Escars, de Lavaur de Ste-Fortunade, de Caissac, de Chabrignac, de Jugeals, de Méalet de Fargues, de Brugier du Rochent, de Felzins, de Rilhac, de Caissac, de Glandière de Balzac, d'Anjouy (f° 1095). — Sceau du chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers « de Lespinasse, de la Richardie, de Sales, de Laube, de Grôlée, de Monts de Savasse, du Saillant, de Ste-Colombe, d'Ussel, de Margou, de Vatange, de Germigney, de Tournon, de Beaumont Brison, de Vallin, de Langon, de Lespine, de Gaillard, de Brison, de La Vilatte, du Thé, de Bosredon Villevoisin, d'Aurel, de Grille d'Estoublon, Méallet de Fargues, Buson de Champdivers, de Felines de la Renaudie, de Ste-Jay, de Marcillac, de Lussan, de Marsay, de Champdivers, de Lanery de Promleroy, de

Champignelles, de Soudeilles, de Leaumont, de Montgey, de Gardouch, du commandeur de Gap. -- Sceaux : du grand maître Emmanuel Pinto (ff. 387, 1016), de François-Marie Le Maître de la Garlay, évêque de Clermont (fº 389); d'Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon (fº 763); de Guillaume d'Hugues, arch. de Vienne (fº 992); cachet du bailliage de Vienne (fº 992). — Cachets de: « Antoine Gilbert de Seyssel (ff. 112, 113, 123, 129, 132), François de Clermont Rossillion (fº 134), François de Maliver de Réou (fº 135), Joseph-François de Montfalcon de Rogles, comte d'Hauteville (fº 137), François de Bertrand de la Pérouse (fº 138), Joseph de Seyssel (fº 157), Jean de la Richardie de Besse (ff. 357, 366, 392), François de Guillaumanches du Boscage (fº 376), Paul-Alexandre de Montal de Nozière de Coteuge (fº 378), Charles-Louis Douradour d'Autezat (fº 380), Antoine de Tana (fº 382), François Guérin (fº 389), Jean de Sibeud de Beausemblant (ff. 398, 417), Claude-Étienne de Chastelard (fº 420), Pierre-Louis de Bovet (fº 422), Jean-Baptiste de Rigaud Serezin (fº 424), André-Baltazard d'Armand de Forest de Blacons (fº 425), Silvestre Milliet d'Arvillars (fº 486), Bernard de Menthon (fº 487), Pierre-Baltazard de Mareste de Rochefort (fº 488), Sigismond de Garnerin (fº 489), Gabriel-Antoine de Pradel (fº 490), Claude-Marie de Châtillon (fº 545), Jean-Joseph de Seyturier (fº 547), Barthélemy de Seyvert (fº 548), Charles-François de Moyria (fº 550), Charles-Mathieu de la Souche (fº 551), Joseph-Alexandre de Bosredon du Poirier (ffºˢ 708, 723), de Bosredon du Puy Sᵗ-Galmier (fº 713), François de Neuville de Larboulerie (fº 719), Gervais de Massé (fº 721), Victor de Combes de Mirmont (fº 721), Gilbert de Panevert de Beaucouvert (fº 722), Louis Agathange de Buffevant (ffºˢ 975, 989), François de Gratet Dolomieu (fº 978), Louis de Monts de Savasse (fº 979), Pierre de Bocsozel de Montgontier (fº 980), Guy-Joseph de Gratet de Dolomieu (fº 980), Jacques-Louis de Pesteils la Chapelle. »

H. 101. (Registre.) — In-folio, papier, 837 feuillets (8 arbres généalogiques, parchemin, 8, papier); 238 cachets.

1760-1769. — Preuves. — Preuves de noblesse de « Jean-Joseph de Montdor (fº 3); — Joseph de la Porte (fº 40); — Dieudonné-Silvain-Guy-Tancrède de Gratet de Dolomieu (fº 81); — François du Peyroux (fº 191); — Jean-Joseph-Louis de Méallet de Fargues (fº 220); — Joseph de Varennes de Gleteins (fº 251); — François de Bertrand de Chesnier Beaumont (fº 317); — Jean-François de Rochedragon (fº 348); — autre Jean-François de Rochedragon (fº 376); — François de Seneterre de Dreuil (fº 411); — Jean-François-Hyacinte de Seneterre de Dreuil (fº 439); — Étienne-Bonaventure de Crécy Mornay (fº 464); — Gaspard-Amable de Pouthe Roche Aymon (fº 565); — Louis-Benjamin de la Celle (fº 606); — Silvain de la Marche (fº 650); — Joseph-Clément de Sallier de la Tour (fº 693); — René de Fricon (fº 737); — Marie-Jean-Baptiste Mérigot de Sᵗᵉ-Fere (fº 765); — Hugues-Marien de Fontanges (fº 800). — Blasons des : de Montdor, Desgouttes la Sale, de Saron, de Marzé, de Sᵗᵉ-Colombe, d'Hoirieux, Desvernay, Perret, de Laurencin, Cropet, de Foudras, de Foujart, de la Poype, de l'Haye, Regnauld, Berouse, de Bartholy, de Monery, de Bernard, de Tréméoles, Perrin de la Corée, de Fayeul, de Baronnat (fº 38); — de la Porte, de Rame, de la Poype, de Desimieu, de Viennois, de Bocsozel, de Claveyson, de Fillon, de Melat, de Mignon, de Garadeur, de Putod, de Perrotin, de Revol, de Garcin, de Barjac (fº 79); — de Gratet, de la Poype, de Virieu, Roux de Morges, de Maugiron, de Pierregourde, de Sassenage, de Salvaing de Boissieu, de Bérenger, Coste, de Simiane, de Hay, Boucher d'Orsay, Pinon, le Grain, Guyet (fº 188); du Peyroux, de Bréchard, d'Assy, de Sᵗ-Maur, de Poitiers, de Jonas, de Chaucecourte, de Grisieux, de Bigny, de Longueval, de Gamaches, de Nizier (fº 217); — de Méalet de Fargues, de Brugier, de Felzins, de Reillac, de Caissac, de Balzac, de Pesteils, d'Anjouy, de Berail de Massebeau, de Dienne, de Soudeilles, de Sédières (fº 249); — de Varennes, d'Arcy, de Requelesne, Baudinot, d'Aveynes, d'Horaty, Pécoile, de Bruyas, de Seyturier, de Molan, du Puy, de Fleury, de Poly, de Maillot, de Chaffoy, de Rahon (fº 314); — de Baumont, de la Celle, de Bridier, de Maumont, de Chauvelin, de Borcys, de Marand, Bertrand de Pouligny, de la Cour, de Sᵗ-Mor, de Neuchaise, de Sulines, d'Estut, de Racault (fº 346); — de Rochedragon, de Gouzolle, de la Fay de la Porte, Doumy, de Fougières, des Écures, de la Souche, de Lingende, de Gamaches, de Tholled, de Cové, de Lusignan, de Nicolas, Riglet, Lelarge, le Bègue, Tullier (ffºˢ 374, 409); — Senneterre de Dreuille, Maréchal, Chatelot, de la Brosse, de la Barre, de la Platière, de Champfeu, Basin, de Lichy, de Grandchamp, de Montsaulnin (fº 462); — de Poute, de Chalus, de Monbas, de Sᵗ-Julien, de Thiange, Merigot, de Montagnac, de la Rochebrian, Gamache, Genton, de Nizier, Berthelon, du Peroux, Denis, des Aages (fº 604); — de la Celle, Bertrand, de la Chassaigne, Poutte, du Carteron, Ygon, Pallienne, Auclerc, de Pannetier, de Bilveseix, Pascanet, du Clou, de la Font d'Allemagne, d'Allemagne, le Borgne, de Lauzane (fº 647); — Sallier de la Tour, de Gilly, de Cerisier, de la Fugière, de Bertrand, de la Pérouse, Forrié d'Arvay, de la Forest, de Rossillion, de Bellegarde, Portié, de Veyne, de Leusse, de Regard, de Bernets, des Essarts (fº 734); — de Fricon, de Noblet, de Notonier, le Vacher, Aucapitaine, de Magniac, de Cluis, de Menou, de Gamache, de Tolède, de Covet de Lusignan, de Nicolas,

d'Orsane, de Barjon, de Millier, Denie (f° 763); — Mérigot de Ste-Fere, du Rieu, du Mont de la Gerideau, Souffrain de la Vergne, Giraud, de Niau, de la Croix, du Liepvre, de Soudeilles, de Sédières, de Lignerac, de Rillac, Coste de Champeron, Guillemin de Courchamp, du Chesne, Billiard (f° 798); — de Fontanges, de Villelume, de Filhol, du Buisson, de Salvert, de la Salle, de Brachet, de Vernoy, de Mizau, Saulnier, Triollet, de Monnamy, de Baudier, Intrant, de Bonnelat » (f° 837). — Sceau du chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers: « du Saillant, de Laube, d'Ussel, de Brison, de Vatange, de Mons de Savasse, de la Valdizère, de Bosredon Vilvoisin, de Sade, de Gaillard, de Lancosme, de Chalus, Méallet de Fargues, de Châteauvert, de Félines la Renaudie, de Pingon, de Ste-Jay, d'Uzech, de Margou, de la Roche Aymon, Buson de Champdivers, de Rogres de Champignelles, de Guines, de Lemps, de Loras, de Lestrange, de l'Aubépin ». — Sceau du grand maître Pinto (f° 603). — Cachets de : « Jean-Joseph de Montdor (f° 4), Marie-Eugène de Montjouvent (f° 25), Gabriel-César de St-Aulbin de Saligny (f° 26), François-de-Sales-Augustin Barbier de Lescoet (ff. 27, 308), Guillaume du Pac de Bellegarde (f° 27), Jean-Baptiste-Angélique de la Porte (ff. 41, 69), Joseph-Abel Allemand de Champier (f° 71), François de Rostaing (f° 72), André-Emmanuel de Laube (f° 73), Louis-Marie du Bourg de Cézarges (f° 74), François de Gratet de Dolomieu (ff. 82, 121), Étienne-Florimond du Cros de Grôlée (f° 91), Louis-Joseph-Marie de Buffevent (f° 94), Pierre-Alexandre de Vallin (f° 96), Pierre-Gabriel-Xavier de Virieu Beauvoir (f° 99), Jean-André de Méallet de Fargues (f° 220), Claude-Charles de Varennes (f° 252), Joseph de Maubourg (f° 306), Gabriel de Montmorillon (f° 307), Claude de Sarron (f° 309), Georges-Bertrand de Pouligny Beaumont (f° 317), Jean-Joseph de Rochedragon (ff. 348, 365, 376), Jacques de Dreuille de Lurcy (f° 452), Étienne-Bonaventure de Crécy (f° 465), Remy-François d'Achey (f° 501), Jérôme-François-Éléonor de Boutechoux (f° 501), Gaspard-François Bontemps, Charles-Joseph-Marie du Prel (f° 502), Gaspard-Amable de Pouthe (ff. 565, 590), Louis-François de la Celle de Châteauclos (ff. 606, 632), François de la Marche (ff. 650, 675), Joseph-Clément Sallier de la Tour (ff. 693, 719), Joseph-François de Conzié (f° 721), François-Louis de Ville Taverney (f° 722), Joseph-François de Douin Ste-Hélène la Valdizère (f° 723), Joseph-Joachim d'Alinges, marquis de Coudrée (f° 724), Simon Perrin du Trambley (f° 724), Jacques-François Genot (f° 725), Joseph-Laurent Borrel (f° 726), Alexandre de Fricon de la Dapeyre (f° 738), Alexandre-Philippe-François Mérigot de Ste-Fère (f° 765).

H. 102. (Registre.) — In-folio, papier, 673 feuillets (9 arbres généalogiques, parchemin ; 4, papier) ; 206 cachets.

1770-1772. — Preuves. — Preuves de noblesse de : « Thomas Rigaud de Serezin (f° 7) ; — Joseph du Peyroux (f° 45) ; — Ignace-Pierre-Marie de Bernard de Montessus (f° 82), — Jacques-Marien de Monestay (f° 127) ; — Joseph de Gain (f° 162) ; — Joseph-Estienne-Henri Duc (f° 189) ; — François-Louis de Leyssin (f° 220) ; — Jean-François de Bancenel (f° 236) ; — Barthélemy de Chamborant (f° 289) ; — Louis-Emmanuel-Alexandre de St-Mauris (f° 323) ; — Charles-Marie-Pierre-Félix Masson d'Esclans (f° 371) ; — Jean-Joseph-Annibal de Mareschal (f° 404) ; — Gilbert-Amable de Montaignac (f° 459) ; — Joseph-Alexandre du Bouscheron d'Ambrujeac (f° 481) ; — Jean-Louis-Aynard de Jaquot d'Andelarre (f° 514) ; — Louis-Adrien-François de Sagey de Naizey » (f° 616). — Blasons des « de Rigaud, Noir, de Laigue, Derlingue, de Costa, Perrin, Blanchet de Monrichard, de Bally, Dorne, Moret de Bourchenu, Robert de St-Germain, Pourrois de Quinssonas, de Vallin, de St-Germain de Mérieu, de Guignard (f° 41) ; — du Peyroux, de Noblet, de Chavanat, de Touteville, de Beaufranchet, de Pont, de Servières, l'Hardy, Desrièges, Pantaléon, le Groin, de Biesse, de Bonneau, Loiseau, de Tissandier, Hérois (f° 80) ; — de Bernard de Montessus, de Pinsonat, de la Cour, de l'Estouffe, de Pointe, de Montangon, Chappuis, Bonnefoy, de Mongenet, de Malbouhans, Clerc, Pusel, de Camus, Rousselet, Sauvage, Grosjean (f° 125) ; — Duc, Coquelin, de Bancenet, de Champagne, Pilissonnier, Portier, de Vaulchier, de Bougne, du Saix, de Liobard, de Lépinette, de Ronchaux, Camus d'Argigny, de Constaing, de Monspey Bessey, David de Vallière (f° 217) ; — de Leyssin, de Carron, de Montquin, de Chivalet, Allégret, de Maurienne, Chaboud, de Magnin, de Grattet, de Corbeau, de Garcin, Marquis, Piquet, de la Porte, de Fillon (f° 252) ; — de Bancenel, Merceret de Vers, de Billard, Gollut, de Cécile, Boitouset, de Marchant de la Châtelaine, de Junet, du Saix, de l'Épinette, de Reinach Fonsmagne, de Zurhein, de Reinach Montreux, de Reichenstein d'Inlztingen (f° 285) ; — de Chamborant, Desvaux, Saulnier, d'Orfeuille, de Tisseuil, de Coignac, Vallantin, d'Allou, Courault, de Gailliot, de Montausier, de Legalis, Johannet, Serlant, Sauteuil (f° 320) ; — Masson d'Autume, Bontemps de Longvy, de Suignot de la Balme, de Jouffroy d'Abbans, de Poutier, des Prels (f° 401) ; — de Mareschal, de Passier, du Goy de Fonville, de Lamard, de la Forest Somont, de Rossillion Châtillon, de Salmard Ressy, de Simiane, Passerat de Troches, de Guy, Rouere de St-Seurin, Milliet de Challes, de la Forest la Court, Cambian de Ruffiez (f° 457) ; — de Montaignac, de la Rochebriant, du Peschin,

de Montassiéger, Cadier, Guillouet, Giraud, Méténier, de la Mousse, Doultre, de Salvert, de Boucheron (f° 478) ; — de Bouscheron, le Loup, de Chauvigny de Blot, Dumeine du Bourg, de Bessuejouls, de Grégoire, de Crussol, d'Amboise, de Ranconnet, d'Espagne, Duchêne, de Muguet, de Hautefort, de Marquissat, de Tissart, Hardy (f° 511) ; — de Jaquot d'Andelarre, de Nardin de Cottebrune, de Mairot, de Buson de Champdivers, de Rouhier, de Carondefet, d'Amandre, de Rose, de Brunet, de Galois, de l'Épine, de Coirnot, de Pavant, Rolin, de Combles, d'Audenet (f° 613) ; — de Sagey, de Froissard, de Cecille, de Boitouset, d'Arros, Le Bachelé, de Pillement, Redoubté » (f° 673). — Sceau du chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers : « de l'Aubépin, de Loras, de Lemps, de Chalus, de la Roche Aymon, de Pingon, de Méallet de Fargues, de Bosredon Vilvoisin, de Lancosme, Josset, de Bosredon, de Lestrange, de Châteauvert, de Felines la Renaudie, de St-Julien, de Bermondes, de Balathier Lantage, de Champdivers, de Gains de Linars, de Foudras ». — Cachets de : « Jean-Baptiste de Rigaud Serezin (ff. 7, 17, 24), Pierre de Corbeau de Vaulserre (f° 26), Augustin de Viennois (f° 29), Antoine de Chambaran (f° 32), Abel de Chivallet de la Garde (f° 34), Amable-Antoine du Peyroux de Jardon (f° 45), Jean-Mary de St-Julien (f° 68), Jean Lantilhac de Gimel (f° 70), Jacques Barthon de Montbas (f° 72), Joseph-Gabriel de St-Maur (f° 74), Ignace-Pierre-Marie de Bernard de Montessus (f° 83), Hugues-Marien de Monestay de Chaseron (ff. 127, 140), Antoine de la Roche du Rouzet (f° 176), Jean-Baptiste de Bayle de la Motte (f° 177), Joseph du Boucheron d'Ambrujac (f° 178), de Chalus (f° 179), du Saix (f° 205), Jacques de Beaurepaire (f° 206), Claude-Charles du Tartre de Chilly (f° 208), François-Gabriel de Lezay (f° 209), Antoine-Joseph d'Huot d'Ambre (f° 211), Jean-François de Leyssin (ff. 221, 224, 240), Jean-Baptiste de la Porte (f° 240), François de Rachais (f° 241), André-Nicolas de Virieu Faverges (f° 243), Hector-Alexandre de La Tour (f° 244), Charles-Louis de Boissac (f° 245), Laurent de Guilliet d'Aoste, (f° 245), Antoine-François de Bancenel (ff. 256, 260, 274), Guillaume de La Pie (ff. 276, 657), Claude-François-Xavier du Dressier de Montenoz (f° 277), Jérôme-François-Éléonor de Boutechoux (ff. 279, 658), Henri-Joseph-Bourrelier de Malpas Mantry (f° 280), Paul de Chamborant de Droux (f° 289), Jacques de La Chastre (f° 311), François de Rossignac de Sannat (f° 312), Louis de Coustain (f° 312), Gaspard Siméon de Barthon de Montbas (f° 313), Jacques de Mareschal Somont (f° 405), Joseph de Berger de Cerisier (f° 443), Claude-Gabriel d'Avril (f° 444), Jean de Gallifet (f° 445), Benoît-Jérôme de Bienvenu de Montdragon (f° 447), Amable de Montaignac de Chauvance (ff. 459, 470), Henri de La Vaille de St-Forgeol (f° 503), Michel Dupeyroux de Salmagne (f° 505), Gilbert de Langhac (f° 506), Claude-Antoine-François de Jaquot d'Andelarre (ff. 583, 586, 610), Jean-Louis-Ainard de Clermont-Tonnerre (f° 587), Charles-Philippe Pétremand de Valay (f° 588), Joachim-Jérémie de Sonnet d'Auxon (f° 589), Antoine-Bénigne-François de Monttezun (f° 591), Claude-Michel-Judith de Sagey (ff. 649, 654, 671), Jean-Joseph de Pestels (f° 656), Henri-Sigismond-Joseph de Marchant de Banans » (f° 660).

H. 103. (Registre.) — In-folio, papier, 569 feuillets (4 arbres généalogiques, parchemin, 9, papier) ; 194 cachets.

1773-1775. — Preuves. — Preuves de noblesse de : « Henry-Auguste-Edme de Carbonnières (f° 3) ; — Charles-Humbert de Montdor (f° 27) ; — Charles-Alexandre de Moreton de Chabrillan (f° 59) ; — Joseph-Augustin-Claude-Gabriel de Leusse (f° 84) ; — Hector-Louis de Barbançois (f° 121) ; — Joseph-François-Simon-Louis de La Roche-Lambert (f° 167) ; — Antoine-Thérèse-Joseph d'Agay (f° 231) ; — Jean-Baptiste de Guillaumanches (f° 299) ; — Joseph de Varax (f° 323) ; — Louis-François d'Aurelle (f° 347) ; — Sébastien-Marie-Anne-Gilbert-François et Armand-Jean-Louis de La Queille (f° 406) ; — Louis-Gilbert de Luzy-Couzan (f° 439) ; — Jean-Baptiste de Bertrand (f° 481) ; — Étienne-Marie des Roys » (f° 509). — Blasons des : « de Carbonnières, de Bessay, de La Tour, Le Maître, de Labreuille, Taveau, Dabezat, Raout, de Rilhac, Desgrilles, de Larochaymont, d'Aubusson, du Coustin, de Bermondet, Garnier (f° 23) ; — de Montdor, de Sarron, de Marsé, de Ste-Colombe, d'Hoirieux, de Vernay, des Gouttes, Perret, de Gramont, de Salemard, de Foudras, de Tenay, Burtin, Coin, Soisson, Thomé, Michel du Villars, Bouchard, de la Haye, Bonjan, Palleron, de Pagé, Roch, Fastilles (f° 57) ; — de Moreton, d'Eure, d'Angeres, d'Autefort, de Fay de Villiers, de Meissonnier, d'Espinasse, de Loille, de Ste-Colombe, de la Guiche, Favre, de Chanlecy, d'Yserand, de Murinais d'Aubergeon, de Ste-Colombe, de Vorion (f° 82) ; — de Leusse, Pelisson, de Gallien, Sibuet de St-Ferréol, de Laube, Desfrançois, de Menon de Ville (f° 119) ; — de Barbançois, Marin, de Marçay, Carrier, Le Feron, de Paris, Berger, des Champs (f° 165) ; — de La Roche Lambert, du Croc, de Chavagnac, de Royraud du Viallard, de Beauverger, Montgon, de La Rochefoucaud, de Bonnevie, de Rochemonteix, d'Anterroches, de Bonafou, de Presque, de Lastic Fournel, de Beral, d'Erlach, Auzon, Stoppa, du Hamel (f° 228) ; — d'Agay, de Froissard, Mercier, Michotey, Boitouzet, d'Épenoy, Pierrard, Pétremand, Laborey, Le Bas, Roger, Serre, Courcol, Rossignol, Chotard, Ruau d'Anferville, Lempereur (f° 296) ; de Guillaumanches, Douet de Marlat, de La Haye, de La Motte du Bos, de Terrolles, de Jadon, de Mathieux de Chabannes, de Varennes, de Murat, Dulac, d'Houet de Maurinville, de Godet de Marais (f° 321) ; — de Varax, de Bailland, de Par-

pillon de Chappelle, de Rouere de St-Séverin, de Gallien de Chabon, de La Beaume, de Sibeut de St-Feriol, de Cati (f° 345) ; — de La Queille, de Gadaigne, de Ronchivol, Damas, d'Amanzé Jacquot, de Falconis, Racyne, de Lastic St-Jal, de Besnege de Roquelaure, Blondeau, de Baudis, Bazin de Bezon, Targez, de Menestrelle, Barbier Dumetz (f° 436) ; — de Luzy, Potrieu de La Maison, de St-Ulengen Dodieu, de Sève, de Portail, de Bossu, de Barbezière, de Brunan, de La Rochelambert, du Croc, de Chavaniac, de Royrau du Villard, de Boulieu de Montpentier, de Beaufort Canillac, de Rybère (f° 478) ; — Bertrand, de Lacelle, de Bridier, de Maumont, de Chauvelin, Dubouis, de Marand, de Noblet, de Fœdin de La Vopilière, de Lagarde, de Mornais, Ajasson, de La Chassagne (f° 506) ; — des Roys, de Digons, de Verdonnet, de Montservier, de Morel de La Colombe, de Frétat, de Roquelaure, de La Verchère, le Bègue de La Borde, du Buisson, de Bardon de Genillat, du Bost de Coudaignat, de Chaussecourte, de Salers » (f° 569). — Sceau du chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers « de Bosredon, de St-Julien, de Laubépin, de Loras, de Linars, de La Roche-Aymon, de Marcellanges, de Guines, d'Havrincour, de Lestrange, du Saix, de Bar, de Champignelle, de Chalus, de Champdivers, d'Argenteuil, de St-Simon, de Châteauvert, de Lancosme, d'Usech, de Lemps, de Pressin ? » — Cachets de « Jean-Baptiste de Carbonnières (f° 3), Charles-Humbert de Montdor (ff. 27, 41), Alexandre-Marie-Joseph Barbier de l'Escoet de Kerno (f° 43), François de Saconay Buxeuil (f° 45), Balthazard de Chaponay (f° 47), Pierre-François Allemand de Champier (f° 46), Jacques Jolyclerc de La Bruyère, Paul-Thimoléon de La Forest, Jacques-Etienne de Jullien de Villeneuve, Jacques Mathon de la Cour (f° 50), Charles-Alexandre de Moretton Chabrillan (ff. 59, 62, 72), Jacques-Joseph-Félix de Vogué (f° 74), François-Marie de Labeaud de Bérard de Maclas (f° 75), Jean-Louis du Solier (f° 76), Jean-Antoine de Serres (f° 78), Nicolas-César-Antoine de Clavières (f° 78), Louis-Charles Moreau (f° 79), Louis de Leusse (ff. 84, 90, 108), Florimond de Meffray de Cezarges (f° 110), Jean-Baptiste-Louis-Benoît de Brunier de Larnage (f° 112), François-Christophle de Vaure de Bonce (f° 114), Jean-Jacques-François de Bovet de La Tour de Moras (f° 115), Henry-Gilbert de la Roche-Lambert (f° 201), François-Marie Bruno d'Agay (ff. 232, 236, 258), Ignace-Bernard de Faletans (f° 260), Antide-François de Constable (f° 262), Claude-Jean-Eugène de Jouffroy d'Abbans (f° 264), Charles-Claude-Ferdinand de Poligny (f° 266), Jean-Baptiste de Guillaumanches du Boscages (f° 299), Gasparde de Guillaumanches (f° 314), Antoine-Edouard d'Espinchal, Jean-Joseph de Pons, Henry-Gilbert de La Roche-Lambert (f° 315), Joseph de Varax (ff. 323, 336), François-Blaise de Cordon (f° 337), Anthelme-Melchior de Silans (f° 338), Balthazard de Mailliane (f° 339), François-Joseph de Vignod (f° 340), Louis-François d'Aurelle (ff. 347, 393), Jacques de Pierre de La Chassagne (f° 396), Maximilien du Claux de l'Estoile (ff. 397, 547), Louis-Philippe du Rousset (f° 397), Gilbert-Joseph de Vaudègre (f° 398), Claude-Marie de St-George (ff. 406, 410), Claude de St-George de St-André (ff. 411, 445), Juste-Henry du Bourg de Saint Polgues (ff. 413, 445, 449), François-Bernard d'Escrot d'Estrée (ff. 414, 447, 449), Louis de Luzy de Couzan (ff. 415, 469), Louis-Malo-Gabriel de Vauborel (ff. 416, 448, 449), Louis-Gilbert de Luzy de Couzan (f° 439), Marguerite de La Roche-Lambert de Couzan (ff. 439, 469), Claude-Marie de Ste-Colombe de l'Aubépin (f° 449), Claude de Bertrand de Beaumont (ff. 481, 494), Jacques des Roys (ff. 509, 543), Amable de Ligondès Rochefort (f° 509), Gabriel-Annet de Bosredon (f° 545), Claude-Louis de Sarrazin de Laval (f° 546), Joseph de Bosredon de Ligny » (f° 546).

H. 104. (Registre.) — In-folio, papier, 456 feuillets (5 arbres généalogiques, parchemin, 5, papier); 119 cachets.

1776-1779. — Preuves. — Preuves de noblesse de : « Louis-Charles de Loras (f° 7) ; — Charles-Jacques de Marsanges de Vaury (f° 91) ; — Jean-Louis de Dienne (f° 123) ; — Henry de Castellas (f° 157) ; — Silvain de Bosredon (f° 195); — Joseph le Groing et Louis-Marie Le Groing (f° 221); — Louis-Marie-Ferdinand de La Forest de Divonne (f° 282); — Jean Leroy d'Allarde (f° 311); — Charles-Joseph de Franchet de Ran (f° 337) ; — Antoine-François Autier de Villemontée (f° 379) ; — Marien de Sarrasin (f° 410) ; — Jean-François de Douhet de Marlat » (f° 437). — Blasons des : « de Loras, de Villars, David de La Tour, de Gayot, du Palais de La Merlée, d'Alcanon de Chassereux, de Cochardet, Guittardy (f° 6) ; — Berthelot de Baye, Rioult de Douilly, Rioult de Cursay, Blondeau, de Loras (f° 88) ; — de Marsange, de Lestang, de Brette, Dreux, Mérigot de Ste-Fère, Durieux, Dumont, de Souffrin, de St-Aulaire, Delvieux, du Rousseau, Rampnoux, Guinguan, Léonard, Moulinier, des Maisons (f° 122) ; — de Dienne, de Chavannia de Meronne, de Chiliaguet, de Fontanne, de Siverac, de Segur, de Faidin, de Strada, Hœuft, de Gressenich, de Menon, du Croc, de Rochemonteix, de La Rochefoucault, de La Roque (f° 155) ; — de Castellas, de Saulnier, de La Fage, d'Auzolles, Chastel de Ponteau, de Pierregourde, d'Auzolles, de Brive, de Dienne, de Chavania de Meronne, de Chiliaguet, de Fontanne, de Siverac, de Ségur, de Faidin (f° 194) ; — de Bosredon, de Villelume, de la Rochette, de Perpezat, du Plantadis, de La Souche, de Guillouet, de Vilars, de Chauvigny, de Thomassin, de Brugière du Rouchin, Le Vert, de La Vilaine, du Bost, de Bertolet (f° 217) ; — Le Groing, des Cherviers, de Mallet, de Laval, de La Ville, Collin, Reynaud, Bouchard, Aubert, des

Pernards, Michelet, de Laviolette (f° 280); — de La Forest Rumilly Divonne, de Simon de Divonne, de Soleyrand Montgiraud, de Geneston de La Tourette, de Borsat, Waillet de Montornet, de Poncet, de Warier (f° 310); — de Sarrasin, de Bosredon, de Mérigot de Ste-Fère, Durieux, de Gain de Montagnac, de Lestrange, d'Arpheuil, d'Aubusson, d'Aureilhe de Colombines, Besson, Ravel, Fargeix, Mailhot (f° 435); — de Douhet, de La Bachelerie, Guibal, d'Estang, de Marut, de Miallet de Fargues, Jariges, de Chantegril, de Mongalvy, de La Chassagne, de La Maiorie, du Mazel, de Langlade » (f° 456). — Sceau du chapitre. — Sceaux de la prévôté de Sancoins et de George-Louis Phelypeaux, archevêque de Bourges (f° 315 *bis*). — Cachets des commandeurs ou chevaliers « de Lemps, de l'Aubépin, de Nos, de Vauquelin, de Besse, de Menon, de La Renaudie, de St-Julien, de Loras, de Gain de Linars, de Ligondès, de Lestrange, de Chalus, de La Roche-Aymon, de Bosredon, de Vaulchier du Déchaux, de Seyssel, de Villefranche, de Felines de La Renaudie, de Lasteyrie, de Virieu ». — Cachets de Loras (ff. 7, 42), Antoine-Joseph de Chaponay (f° 15), François-Christophle de Vaure de Bonce (f° 16), François-Louis de Leyssin (f° 18), Joseph-Gabriel de Pourroy de l'Auberivière de Quinsonas (f° 19), Jean de Marsanges de Vaury (ff. 91, 114), Antoine de Vichy de Condat (f° 128), François-Abraham de Lyonne (f° 130), Nicolas Nomper de Champagny (f° 131), François-Marie-Joseph-Josserand de Vaudegre de Bullion (f° 163), Pierre de St-Giron de Demole (f° 164), Gilbert Audredias de Murol (f° 166), Gabriel de Bosredon de Vatange (ff. 145, 210), Antoine-Hautier de Villemontée (f° 198), Antoine de La Roche du Rouzet (ff. 198, 399), Michel du Peyroux de Salmagne (f° 198), Gaspard de Courthille de Giat (ff. 198, 399), Pierre Le Groing (ff. 222, 268), Jacques des Roys (f° 270), Claude-Louis de Sarrasin de Laval (f° 271), Jean-Louis de Pons (f° 271), de Mareschal de Somont (ff. 282, 285, 306), Gaspard de Cordon de Veyrin (f° 287), Jean-Louis de La Saunière d'Yenne (f° 288), Charles-François de Seyssel de Choysel (f° 289), Joseph de Seyssel de la Balme (f° 290), Henry de Courtais de Lamotte (ff. 311, 328), Jean-Baptiste de Carbonnière de St-Brice (ff. 329, 332), Charles de Magnac de Mont-Roy, Joseph de la Mousse (f° 330), Jean-Baptiste de Chambon de Marsilac (f° 331), de Franchet de Ran (ff. 337, 343, 371), Gérard-Marie-François de Vers de Vaudrey (f° 344), Michel de Jouffroy (f° 346), Louis-Gaudefroy-Joseph de Belot de Roset (f° 347), Antoine-Eléonor de Poutier (f° 349), Nicolas-Claude-Martin Autier de Villemontée (ff. 379, 397), Gilbert de Sarrazin de Chalusset (f° 410), Gabriel de Tane de Santena, Barthélemy de Vichy de Varvasse, Claude-Nicolas-Martin d'Autier de Villemontée, Jacques-Alexis de La Salle de Viginet (f° 425), Jean-François de Douhet de Marlat (f° 437), Jean de Magoutier de Laubanie, Jean de Corn de Peyroux, Jean-Louis de Lubersac (f° 451), François de Sahuguet de Laroche » (f° 452).

H. 105. (Registre). — In-folio, papier, 244 feuillets (2 arbres généalogiques, papier); 32 cachets.

1681-1780. — Preuves. — Preuves de noblesse ou pièces relatives aux preuves de : « Claude de Blonay 1681 (f° 1); — Gabriel de Bouvens, 1709 (f° 60), George-Étienne Buson de Champdivers, 1713 (f° 61); — François-Marie Chassain, servant d'armes, 1718 (f° 65); — Louis-Joseph et Félicien de Monts Savasse, 1719-1720 (f° 75); — Joseph-Laurent de Beaumont de Brison, 1733 (f° 79); — Anne-Joseph de Beaumont de Brison (f° 83); — Bernard de Chargères, 1737 (f° 87); — du Buisson, Léon Charry des Goustes, 1739 (f° 123); — Anne-Philippe de Pétrement de Valay, 1741 (f° 125); — Antoine-Gabriel-Joseph de Reculot, 1740 (f° 127); — Jacques-Amable Guerrier, clerc conventuel, 1741 (f° 169); — Aubin-Louis Dumas de Peyzac (f° 171); — Jean-Baptiste de Michel, prêtre conventuel, 1764 (f° 174); — Casimir-Auguste de Gratet Dolomieu, 1775 (f° 188); — Jean-Baptiste de Bertrand (f° 190); — Jérôme François, donat, 1776 (f° 202); — George-Simon de Veaulchier du Deschaux » (vœux), discours à ce sujet, 1777; — « Philippe-Antoine de Jouffroy Gonssans, 1779 (f° 211); — chevalier de Bellegarde; — François-Marie de Joussineau (f° 230); — Marien de Sarazin (f° 236); — Nicolas de Raffignac, Bernard-Ignace-Marie-Anne-Joseph de Faletans, 1780 (f° 240). — Tarif des passages de minorité. » — Blasons des « de Blonay, de Châtillon, de Livron, des Clefs, Davise, de Marnix, de La Forest, de Fléhards, d'Oncieux, de Serdon, Guillet, de Poencet, de Lescheraine, Marin, de Monthouz, de Grimaldi (f° 59); — de Michel, Moncorjer, Andrieu de Bay, Sulis, Laval, Bachelerie, Diousidon, de Combes, Chasseing de Fonmartin, de Bonnet, de la Mothe, Lacrois d'Anglars, de Douhet de Marlac » (f° 187). — Sceau du chapitre. — Sceaux du grand maître François-Ximénès de Texada (f° 189), du bailliage de Dôle (f° 210). — Cachets des commandeurs ou chevaliers « de Grimaud de Beesque, du Poyet, de Mons de Savasse, de Lestrange, Josset, de Lemps, de Loras ». — Cachet de Pierre Léonard de Michel du Theil (f° 174).

H. 106. (Registre.) — In-folio, papier; 566 feuillets (6 arbres généalogiques, parchemin, 10, papier); 198 cachets.

1728-1788. — Preuves. — Preuves de noblesse de « Estienne-Marien Chevarier, chapelain, 1728 (f° 2); — Etienne Dauphin, chapelain, 1733 (f° 24); — François-Marie de Jouffroy Gonssans, chanoine de St-Claude, 1737 (f° 61); — Joseph-Nicolas Dufour, chapelain, 1751 (f° 67); — Claude-

Henry Guilhermet de Lale, prêtre conventuel, 1770 (fº 85); — Charles-Claude Thibaud, prêtre conventuel, 1773 (fº 103); — Antoine-Marie Duvernay, frère conventuel, 1776 (fº 118); — Gilbert Papon, frère chapelain (fº 133); — François-Joseph Toussaint de Colinet, frère diacot (fº 152); — Jean de La Treilhe de Lavarde, frère diacot (fº 164); — Léonard de Barthon de Montbas (fº 174); — Charles-Joseph-Bonnaventure de Borde du Châtelet (fº 206); — Jean-François-Madeleine de Bosredon (fº 249); — Jean-Antoine Villatte, frère chapelain (fº 269); — Claude-Aimé-Marie Berthelon, frère chapelain, 1781 (fº 286); — Jean-Marie de Bosredon (fº 307); — Othon-Laurent-François de Pougny de Guillet de Monthoux (fº 332); — François-Louis-Annet de Bonneval (fº 371); — Michel-Denis Bégon de la Rouzière (fº 399); — Bernard-Ignace-Marie-Anne-Joseph de Falletans (fº 432); — François de Chamborant (fº 480); — Charles-Antoine Chirat de Montrouge, frère chapelain (fº 522); — Claude-Adrien et Jean-Charles-Armand de Coustin » (fº 538). — Blasons des « Thibault, Berthomier de la Grange, Montonnet, de Beaufort, Josset, Thévenin, le Cointe, Poupardin (fº 117); — Barthon de Montbas, de Lastic St-Jal, de Chauvigny de Blot, de La Roche Aymon, Mérigot de Ste-Fère, Dumont, Giraud, de La Croix, de Fricon, de La Faye de La Porte, Le Groing, de La Châtre (fº 203); — de Borde du Châtelet, de Miette, de Villette, de Boleaz, Simonet d'Oyonax, de Bouvard, de Grenaud, de Lumague, de Montdor, Perret, de Salmart, de Gramont, de Garnier, de Bazemont, de Gimel, de Madière (fº 247); — de Bosredon, de St-Phalle, de Chossecourte, de Saler, de La Rochette, de Plantadis, de Guillouet, de Montsaulnin, de Bertrand, Heurtau, Biet, Doullé, Naudet, Gibiœuf, Bengy (fº 268); — de Bosredon, de La Rochette, de Plantadis, de Guillouet, de Chauvigny, Le Vert, du Bost, de Boucherolle, de Falvart, d'Anglars, de Champs, du Peyroux, de La Roche, de Brousse, de Champs (fº 331); — de Pougny de Monthoux, de Maillard de Tournon, de Vignon du Mas, Rivet, de Compois, de La Fléchière, du Coudray, de Lay, Loras, de Villars, David de La Tour, de Gayot, de Garnier de St-Laurent, de Bazemont, de La Poype (fº 369); — de Bonneval, de Lezay, de Malleraie, de La Porte, de Bard, de La Breuille, de Fontanges, de Villelume, Daurière, de Servière, du Taux, de Courtoreille, Bégon, de Méchâtin, Perrin, Rouhar, Dubuysson, de Bourguez, Janet, Guillaud (fº 398); — Bégon, Chocade, de La Chault, de Belestat, de La Richardie, de Meschatin, Perrein, Rouhar, Dubuysson, de Burgues, Jannet, Guillaud, de Pons, de Bouilleuil, de Canillac, de Carmantrand, de Baron, Sablon de La Rippe, Soubragni (fº 431); — de Faletans, d'Yselin, Froissard de Broissia, de Thou, de Loriol, de Chandieu, de Saulx, de Bourbon Bresset, de Klinglin, de Gallinger, de Gunther, de Burgel, de Tuilliers Montjoye, Reich de Reichenstein, de Sickengen (fº 479); — de Chamborant, Saulnier, de Tisseuil, Vallantin, de Galliot, de Legalis, Serlant, de Robert, Delage, Durieux, Daubroche, de Joyet, de Vaubrune, de Chavaignac, Sanson (fº 521); — Chirat de Montrouge, Montaigne, Boyer de Montorcier, Chassain, Duguet, Balme, Tamisier (fº 537); — Coustin du Masnadau, de Rillac, de Bermondet, Garnier, de Beynac, de Roussignac, de Verthamon, Daugeard, de Ravard, de Caroué, de Mezieux, du Lac, des Arnauds, de Beaumon, Marchand, Garnier » (fº 566). — Sceau du chapitre. — Sceau du grand maître Antoine Manoel de Vilhena. — Cachets des commandeurs ou chevaliers « de Marsay, Panay, de Maubourg, de Caissac, de Bron, Dufour, du Saillant, de Vallin de Coppier, Desfrançois, de Broissia, de La Roumagère, Ragon, de Loras, Josset, de Laubépin, de Pingon, de La Roche-Aymon, de La Vernade, de Lemps, d'Ussel Chateauvert, Dauphin, de Menon, de Lestrange, de La Renaudie, de Villefranche, de Lasteyrie, de Chalus, de St-Julien, de Bosredon, de Valay, de Ligondès, de Seyssel, du Deschaux, d'Uzech, de Gain de Linars, du Peyroux, d'Ussel ». — Cachets de : « Jean Thibaud de Salliers (fº 103), Pierre Papon de Rioux (ff. 133, 143), Pierre-Joseph de Colinet de Niossel (fº 182), Jean-Louis-Marie de Fontanges, Jean-Pierre Louis de Peyronnencq de St-Chamaran, Joseph de Sarret de Fabrègues, Géraud d'Ouvrier, de Lassaigne (fº 161), Léonard-Alexandre-François de Barthon de Montbar (fº 174), Jean-Louis de Lenthillac de Gimel, Joseph-Gabriel de St-Maur de St-Léon (fº 199), Pierre de Courthille de St-Avit, Gilbert-Amable de Montaignac (fº 200), Jean-Charles de Bar, Joseph-Antoine-Clair de la Porte Yssertieux, Pierre de Guillion, Denis-François de Chassy (fº 266), Antoine-Léonard Berthellon (ff. 286, 301), Laurent de Vallin (fº 291), Thomas Penet de Monterno (fº 292), Jean-François Labbé de La Genardière, Antoine Ducret de l'Ange (fº 293), Pierre Maignol (fº 308), Antoine Hautier de Villemontée, Antoine de La Roche du Rouzet, Gaspard de Courthille de Giat, Henry de La Vaille de St-Forgeol (fº 316), la baronne de Loras Montoux (ff. 332, 366), Prosper de Mareschal de Duin Lavaldizère de St-Michel (fº 336), Antoine-Joseph de Loys de La Batie (fº 337), Janus de Gerbaix de Sonnas d'Haberes (fº 338), Joseph-Amé de Forax (fº 340), Gabriel-André de Bonneval (fº 372), Jacques de Sallever de Charmes, Claude-Hector de Longueil, Jean-Louis du Peyroux, Pierre de Luchapt de Maurissard (ff. 393, 425), François-Louis Bégon de Larouzière de St-Pont (fº 401), de Faletans (ff. 433, 472), Philippe-Joseph-Charles de Franchet de Ran (fº 441), Guillaume-Eléonor de Boutechoux de Chavane (fº 443), Jean-Marie de Laurencin de Beaufort (fº 445), Michel de Jouffroy (fº 447), Paul-Jean de Chamborand de Droux (fº 481), Louis de Coustin de Roches, Joseph de Chardebeuf de Rive (fº 508), Pierre-Joseph de Bolinard des Roches, Jean-François de Verines de Bernardent (fº 509), Jean-Reymond Chirat de

Montrouge (f° 522), Bernardin de la Mure de Champs (f° 527), Joseph-Antoine de la Pierre de St-Hilaire (f° 528), Jean-Pierre Chappuis de Maubon, Pierre-Antoine Chappuis (f° 529), Alexandre de Coustin du Masnadau (f° 538), Jacques-Augustin Joudrinaud du Vignaud de Villefort (f° 559), Henry Beaupoil de St-Aulaire, Jean de Gripière de Laval, Martial de Brie de Somagniac » (f° 560).

H. 107. (Registre.) — In-folio, papier, 545 feuillets (4 arbres généalogiques, parchemin, 10, papier); 124 cachets.

1784-1789. — Preuves. — Preuves de noblesse de: « Louis-François de Brettes de la Mothe (f° 2); — Louis-Margot Dubois de St-Étienne (f° 25); — Jean-Baptiste et Charles de Tryon (f° 86); — Louis-Vigile de Chavagnac (f° 107); — Bernard-Ignace-Marie-Anne-Joseph de Faletans (f° 135); — Jean-Joseph de la Tour (f° 189); — Jean-Baptiste-Louis-Alexandre de Toucheboeuf de Clermont (f° 215); — Melchior-Joseph de Brie de Soumagniac (f° 279); — Marc-Marie de Champagne (f° 304); — Amable-Frédéric de Ligondès (f° 360); — Marie-Bernard-Ennemond de Menthon (f° 373); — Joseph-Baltazard de Pierre (f° 399); — Thomas-Louis Benjamin, Louis-Marie-Alexandre et Louis-Félix-Anne de Poix (f° 426); — Claude-Philibert Viviand, donat (f° 452); — Jacques d'Aurelle de Montbardon (f° 459); — Benoît de la Chassagne de Sereys (f° 478); — Louis et Henry de Lasteyrie du Saillant » (f° 498). — Blasons des: « de Brettes, Robin, de Petiot, Rogier, de Cognac, Bouhier de Roche Guillaume, de Beauveau, de La Celle, de La Chassaigne, du Carteron, Pallienne, de Pannetier, Pascanet de La Vaublanche, de La Font d'Allemagne, Le Borgne (f° 24); — Dubois de St-Étienne, de Bosredon, de Sartige, de Monclard, de Chaumeil, de Castellas, de Dienne, de Ponsonnaille, du Gibanel, de Fonmartin, André, de Pomerie, du Quesnoy (f° 85); — de Trion, Dauphin, Rampnoux, de Béon, de La Ramière, d'Estournaud, Frotier, de Brettes, Robin, de Petiot, Rogier, de Cognac, de Bouhier, de Beauveau (f° 106); — de Faletans, d'Iselin, Froissard, de Thou, de Loriol, de Chandieu, de Saulx Tavannes, de Bourbon Busset, de Klinglin, de Gallinger, de Gunther, de Burgel, de Montjoye, Reich de Reichenstein, Zind de Kentzingen (f° 188); — de la Tour, Duclos, d'Ezery, de Michal du Molard, de Bertrand de La Pérouse, de Salomon, de La Forest Somon, Costa de St-Remy, de Passier de Cordon (f° 214); — de Touchebeuf Clermont, de Bars, de Drouar, de Boyer d'Anglazard, de Faurie, de l'Étoffé, de Cassagne de Beaufort, de Bresons de Laroque, d'Oreille de Colombine, de La Tour-du-Pin Gouvernet, d'Hervart, de Gousset de La Roche Allard, de Châteauneuf (f° 278); — de Brie, Gran de Belussière, de Ribeyreys, de Carbonnières, de la Breuille, Tavaud, d'Abzac, Raoul, de Phelip St-Viance, du Chillaud, de Bessay, de Saunier, Daidié, de St-Aulaire (f° 303); — de Champagne, de Fussey, de St-Mauris Montbarey, de Beaujeux, de Chilley, de Grivel de Perrigny, de Moustier d'Igny, de Pras, de Bouzey, de Franquemont, Le Bègue, Le Prudhomme de Fontenoy, du Tartre, de Chilly, de Salives, de Froissard, de Poligny, de Cardon, de Tournebulle, de Capisuchy de Bologne, de Brousset de La Neuville (f° 359); — de Menthon, de St-Colombe, de Meyria, d'Andelot, de Damas, Bergier, de Seyturier, d'Egmont, de Tocquet de Meximieux, de Baillon, Simon, Pourtier, Legouz, Richard, Perard, Guillaume (f° 398); — de Pierre, de Galhien, de Rochebonne, de Fay, de La Chassagne, de Lux, de Bertin, de Cauvel, de Vivens, de France (f° 424); — de Poix, du Grifon, de Boizay, Le Roy, Savari, de Contance, de Préaux, de Villebresme, de Pierre Buffière, Courault, de Renard, du Bois, de Machault, Pidon, de Loynes, Poquelin (f° 450); — d'Aurelle, Perrein de la Corrée, de Navette de La Dorillère, de Boullieux du Mazel, Duprat, de Fœdide de Chalandra, de Bournat, Ducrox, de l'Hospital, de Bosredon, de Boffetie, de Bartelat, de Fretat, Laville, Bernard de La Gravière, Courtin (f° 474); — de La Chassagne de Sereys, Dantil de Ligonnes, du Floquet, de Pons, de Suzuy, d'Estaing, du Terral, des Roys, de Digone, de Verdonnet, de Montservier, Morel de La Colombe, de Fretat, Aubert de Perpasset, de Cohade (f° 497); — de Lasteyrie du Saillant, Phelip de St-Viance, de Mirandol, de Bélés, Bodineau de Meslay, de Guyoneau, de Furetières, de Favier, d'Aubery, de St-Chamant, de Raymond d'Auti, de Scairac Lauture, Aymard de Château Renard, de Vilardy de Quinson, de Verdurau Miraud, de Raymond » (f° 536). — Sceau du chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers de Bosredon, de Ferré, de Rigaud, de Monspey, de Lestrange, de Felines la Renaudie, de Marcellanges, de St-Auvant, de Menon, de Ligondès, de Seyssel, de Chalus, d'Ussel, de Catellan, d'Aufrery, de Jaron, de Barsa, du Deschaux, de Lasteyrie du Saillant, de Masnadau, de Dolomieu, de Loras, de Valay, de la Roche-Aymon, de Laqueuille, de Montazet, de Tressemanes, de Gueidan. — Cachets de « Joseph-Martial de Brettes de la Mothe (f° 3), Jacques de la Chastre de Leros, Pierre-Thibaud-Marie Barton de Montbas, Charles-Silvain de St-Georges de Fraisse, François de Villelume de Chamborets (f° 9), Ignace Dubois de St-Etienne (f° 27), Joseph de Bort de Pierrefite, Guillaume de la Salle (f° 61), François-Antoine de Pestels de la Chapelle (f° 62), Jacques-François de Douhet d'Auzère (ff. 62, 274), Joseph de Tryon (f° 86), Olivier-Isaac Perry de St-Auvant, Joseph de Chevreuse, Jérôme de Rocquard des Dauges, Paul-Antoine de Chamborand (f° 91), Marie-Anne des Écotais de Chantilly de Chavagna (ff. 107, 132), Alexis-Louis de Lestranges (f° 113), Claude-Louis de Sarrasin de Laval, Alexandre de St-Julien, Fidel-Amant-Constan-Sidon de Mallet de Vendègre (f° 114), Louis-Gode-

froy-Joseph de Belot Roset (f° 145), Claude-Antoine de Rosière de Soran (f° 146), Claude-Eugène de Jouffroy d'Abans (f° 148), Michel-François-Balthazard-Melchior-Gaspard de Crosey (f° 149), Joseph-Amédée de La Tour (f° 190), Joseph-François de Couzié d'Almogne (f° 194), François-Alexis Deville de Travernay (f° 196), François de Montfalcon (f° 197), François de Regnauld de Bissy (f° 198), Jean-Alexandre-Emmanuel-Marie de Toucheboeuf Clairmont (f° 265), Jean de Corn du Peyroux (f° 273), Joseph-François de Marquessac de Crozes (f° 274), Martial de Brie de Somagniac (ff. 279, 295), Guillot du Doussay (f° 296), André de Châteauneuf (f° 297), Claude-Antoine-Louis de Champagne (ff. 305, 312, 343), Louis-Albert de Lezay Marnezia (f° 345), Aymé-François de Balay de Marignac (f° 347), Pierre-Marie du Saix (f° 349), Philibert-Yolande de St-Mauris (f° 351), Jacques des Roys de Lavorts, Claude-Louis de Sarrasin Laval, Joseph-Alexandre Valon d'Ambrugeac (f° 370), Pierre de St-Giron de Mole (ff. 370, 471), Jean-Antoine de Castellas (f° 377), François de Saconay (f° 378), Toussaint-Joseph-Pierre de Bois-Boissel (f° 379), Louis-Claude de Loras (f° 380), Jacques de Pierre d'Autherive la Chassagne (ff. 399, 419, 422, 471), Charles-Joseph-Nicolas de Laboulaye, Annet de Bournat, Simon-Narcisse d'Aurelle de Terceneyre, Gilbert-Louis de Luzy Couzan (f° 416), de Poix (f° 426), Gilbert le Groing de Treignat (f° 436), Balthazard Charmont de Bigny (f° 438), George de Bertrand (f° 440), Jacques d'Aurelle de Montbardon (ff. 459, 470), Barthélemy-Charles de Vichy (f° 471), Gilbert-Joseph-Gabriel-Sidon-Fidel-Aman-Constant de Mallet de Vendègre (f° 471), Annet-Marie de Lachassaigne de Sereys (ff. 475, 492), Jean-Baptiste-Amant de Montmorin de St-Hérem (f° 493), de Bournat de la Perche (f° 494), Jean-Pierre d'Anterroches (f° 520), Jean-François de Ste-Marie (f° 521), Jean-Baptiste de Veyrières (f° 523), Guillaume-Joseph-Blaise-Marie de Corn du Peyroux » (f° 524).

H. 108. (Registre.) — Petit in-4°, papier ; 4 et 74 pages, 1 sceau.

1789-1791. — Preuves. — Preuves de noblesse de Philippe-Joseph de Ruolz, fils de François-Catherine-Jean-Pierre de Ruolz-Montchal, seigneur de Francheville-ez-Lyon, Châtelard et autres lieux », et de Louise-Joséphine de Rochemore. — Ascendants : de « Rivet de Fromentes, des Ours de Mandajors, Sabot, d'André de Fromentes, de Perdrigeon, Bernoud, de Montchal, La Rochette, de Cornier, de Guillon, Chevalier, Boyron, Bois, de Caney, de La Roche, Deshayes, de La Rebufil, Destin, Charlet, Bérardier, Planchey, Bollot, Verney, de Soleysel, de Maillan de St-Côme, Le Vacher, d'Arbolène de Séverac, de Julvecourt, de Vierne, de Mandajors, de Revière, Auffroy, Gervais, Budefer, Rigault ». — Blason des Ruolz. — Armes du chapitre gravées en tête de la quittance de passage (6.976 livres 10 s.).

H. 109. (Registre.) — In-folio, papier, 145 feuillets (1 arbre généalogique, parchemin, 3, papier) ; 42 cachets.

1781-1791. — Preuves, fragments, — Preuves de noblesse ou pièces relatives aux preuves de « Guillaume de Ste-Colombe de Poyet ; — Jean-François-Magdelaine de Bosredon-Vilvoisin (f° 4) ; — Jean-Joseph de Beaurepère (f° 6) ; — Marie-Etienne Goutel, chapelain (f° 10) ; — Jean-François Lacoste, donat (f° 12) ; — François Hautier de Villemontée (f° 19) ; — François-Louis Séraphin Maire, servant d'armes (f° 21) ; — Ferdinand-François et Marie-Louis-Augustin Duchamp (f° 41) : — Jean-Louis-Ferdinand-Henri de Picot de Moras (f° 76) ; — Joseph-Louis-Augustin de Menon (f° 120) ; — Charles-Henri de Beaufort Canillac (f° 132) ; — Jean de Fontanges (f° 133) ; — Jean-François-Caseau de Marnay » (f° 134). — Blasons des « de Ste Colombe du Poyet, de La Madeleine de Ragny, de Naturel, de St-Amour, de La Barmondière, Fiot de Mongré, Hesseler, Dugâs, de Guillermin, d'Ars, de Roger de Lignat, de la Grange, Bouthier, Joleaud, Pacaud, Dupont (f° 3) ; — Duchamp d'Assaut, Bocquet, Bourgeois, Camus, de Laborey, de Laillier, du Dressier, de Morizot, d'Aubanton, du Tillet, de Maynard, de Belot, Sevin, de Cœuret, de Postel, de Bruck, de Corbie (f° 75) ; — de Beaufort Canillac, de Dienne, d'Alègre, d'Oriouze, de Polliers, de Polignac, de La Rochefoucaud, Motier, de Montmorin, de Murat, de Lastic, de Pons de La Grange, de Chalus, de Dohet, de La Chassaigne (f° 132) ; — de Fontanges, de Monceau, de Conros, de St-Chaman, de Chaunac, de Conac, de Bonneval, d'Anglure, de Chabot, de Trichâteau, de Pons, de Montefret (f° 133). — Sceau du chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers « de Lasteyrie du Saillant, du Deschaux, de Valay, de Monspey, d'Ussel, de Bosredon de Ligny, de Chabrillan ». — Cachets de « Duchamp (f° 46), Jean-Joseph de Mignot de Labévière (f° 48), Pierre-Marie-Nicolas-Vincent de Reculot (f° 50), Claude-Bernard-Flavien de Froissard Bersaillin (f° 52), Étienne-François-Xavier Buson de Champdivers (ff. 53, 87), Marie-Anne-Claude-Baptiste Willin de Thrurey de Moras (ff. 76, 83, 113), Ignace-Léonard Borchelier (f° 85), Charles-Marie-Joseph-Gérard d'Alpy (f° 86), Claude-François Xavier Froissard de Bersaillin (f° 88).

H. 110. (Registre.) — Petit in-4°, papier ; 72 pages, 15 cachets.

1789. — Preuves. — Preuves de noblesse, pour être reçue chanoinesse de justice au grand prieuré de Saint-Antoine, de Louise-Véronique de Chaffoy, fille de Charles-

François de Chaffoy et de Jeanne-Charlotte de Pra. Ascendants : « de Divonne, de Largentier, de Rahon, de La Forest de Divonne, de Moyria, de Montrivel, de Bachelier, de Grachaux, Guybourd, de Scey, Lallemand, Bourgeois, de Bassan, de Pilla, de Millet, Symond, Hugues, de La Croix, d'Égrillier, de La Mothe Vilbret, Morel, de Choiseul, Hébert, de Marmier d'Argillière, de Nicey, de Grisson de Villebousin, Poignaut, de Folleville, de Conflans, de Ponce, de Ferrière. » — Sceau du chapitre. — Cachets des chevaliers et commandeurs de Valay, du Deschaux, de Menon, d'Ussel. — Cachets de « Jeanne-Charlotte de Pra Peseux de Chaffoy (p. 3, 6), Jean-Antoine de Pillot (p. 10), Louis-Didier de Trestoudant (p. 13), Nicolas de Poutier de la Neuvelle (p. 16), Louis-Francois de Fragnier » (p. 19).

H. 111. (Registre.) — In-fol°, papier, 292 feuillets ; 57 cachets.

1725-1784. — Preuves non reçues de « Charles-Guillaume Barentin de Montchal (ff. 1, 21) ; Claude-François-Xavier Dressier (f° 43, 77). A la suite, supplique des habitants de la Salvetat au sujet de réparations à faire à la cure de la paroisse et d'une indemnité allouée au curé. — Lettre du chevalier de la Renaudie à ce sujet, 1734. — Note du vicaire perpétuel de St-Anatole de Salins constatant que les registres de décès ne remontent qu'à 1658, ceux de baptêmes à 1631, ceux de 1597 à 1604 sont égarés. — Preuves de Claude-François-Gaspard d'Hennezel de Baujeu (f° 129) ; — Jacques-Philippe de Labbe de St-Georges (f° 172) ; — Antoine-Gabriel-Joseph de Reculot » (f° 274). Sceaux du chapitre, d'Honoré-François de Grimaldi, archevêque de Besançon (f° 115), du bailliage de Salins (f° 119). — Cachets des commandeurs ou chevaliers d'Hautefeuille, de Mascrany, de Lestrange, de Ligondès, de Lasteyrie du Saillant, de Monspey, de Vallin, de Montjouvent, de Sales, de Broissia, de Moréal de Vernois, de Maubourg, de Caissac, de Bosredon, de Marcellanges, de Mons de Savasse, de Grôlée. — Cachets de « Charles-Paul-Nicolas de Barentin de Monchal (ff. 24, 36), Ignace-Antoine de Pont de Wallon de Ligonnès, Jean-Baptiste de Vaulx, Jean-François-Anne du Saulzet (f° 37), René-Grégoire du Lac (f° 38), François-René de Marmier (f° 159), Claude-Nicolas de Mouthier (f° 160), Rodrigue de Dortan (f° 162), Charles-Joseph de Mouchet Batefort de Laubépin (f° 164), Marie-Françoise de Bar de St-Georges (f° 174), Louis-Henry de Barbançon (f° 192), Alexandre de Fricon de La Dapeyre (f° 193), Charles-François de Francières du Coudray (f° 194), Jean-Baptiste Anjorrant de la Croix » (f° 195).

H. 112. (Registre.) — In-fol°, papier, 156 feuillets ; 21 cachets.

1728-1789. — Preuves non reçues (fragments) de : Claude-François du Dressier (f° 1) ; — Claude-Bernard de Noblet de Chenelette 1737 (f° 11) ; — François-Xavier-Augustin de Reclesne de Lyonne (f° 53) ; — Jacques-Philippe Labbe de Saint-Georges (f° 91) ; — Jean-Gibert de la Codre, prêtre conventuel (f° 133). — Sceaux du chapitre, du grand prieuré de France (f° 13), du grand-maître Emmanuel Pinto. — Cachets des commandeurs ou chevaliers de Chalus, de la Roche-Aymon, Josset, de Monspey, de Chabrillan. — Cachets de François-Abraham de Reclesne de Lyonne (f° 53), Jacques-Claude Rambaud de La Vernouse (f° 113).

H. 113. (Registre.) — In-fol°, papier, 1102 feuillets (1 arbre généalogique, parchemin, 2, papier) ; 597 cachets.

1646-1745. — Preuves. — Preuves des chapelains et servants d'armes : Jacques Chenu, 1646 (f° 1) ; — Joseph Arnauld, 1669 (f° 21) ; Antoine Burdel, 1661 (f° 47) ; François Perrin, 1664 (f° 67) ; — Thomas Tuppinier, 1665 (f° 79) ; — François-Michon de Bussy (f° 109) ; — René Mestivier (f° 123) ; Durand Pichon, 1667 (f° 139) ; — Jean Tuby, 1666 (f° 153) ; — Antoine Durieu, 1668 (f° 171) ; — Léonard Darche (f° 191) ; — Jean Boullardin (f° 217) ; — Jean Pelleterat, 1669 (f° 239) ; — Joseph Arnaud de Lespinasse (f° 259) ; — Pierre Laurens (f° 261) ; — Alexandre Vachier du Mont, 1666 (f° 280) ; — Salomon Chesnard, 1670 (f° 285) ; — Jean-Baptiste Atteyne (f° 308) ; — Philippes-Jacques-Monteau, 1673 (f° 328) ; — Jean-Joseph de Ruolz, 1674, (f° 342) ; — Pierre Demonnet (f° 360) ; — Jean Périgaud, 1676 (f° 372) ; — Pierre Parlet, 1678 (f° 388) ; — Liberal Geofre (f° 408) ; — Joseph de Curson de Cornare, 1683 (f° 422) ; — Jean-Baptiste Préaud, 1688 (f° 440) ; — Jean-Louis d'Arche, 1690 (f° 457) ; — Jacques Peschant, 1693 (f° 480) ; — François de Boyer, 1696 (f° 493) ; — Hugues Maigne, 1698 (f° 511) ; — Jean-Imbert (f° 533) ; — François-Théophile Desfrançois, 1700 (f° 549) ; — Annet-Pierre de Serres (f° 560) ; — Gabriel-Joseph de Fenis, 1701 (f°s 580, 600) ; — Michel Aulterroche, 1707 (f° 617) ; — Israel de Mossier, 1711 (f° 631) ; — Claude Panay (f° 670) ; — Pierre Geoffre, 1712 (f° 683) ; — Jean-François Charreton, 1714 (f° 707) ; — Jean-Claude-Alexis du Ban, 1716 (f° 718) ; Jean-Baptiste Deschamps, 1718 (f° 763) ; — François-Marie Chassain (f° 783) ; — François Cousin de la Tour Fondue (f° 801) : — Antoine Guilhermet (f° 821) ; — Charles Peschant, 1719 (f° 850) ; — Louis-François Bougault, 1720 (f° 868) ; — Pierre Certain, 1721 (f° 888) ; — Michel Thabaud (f° 903) ; — Gabriel Tournyol, 1723 (f° 913) ; — Jean-Baptiste Cousin Dumas (f° 927) ; — Étienne-Florent Morelet, 1731 (f° 933) ; — Étienne Dauphin, 1734

(f°s 955, 970); — Gabriel Béraud, 1737 (f° 980); — Gilbert Ragon, 1741 (f° 1000); — Claude-Alexis Carron, 1742 (f° 1012); — Jacques-Amable Guerrier (f° 1022); — Gabriel-Michel de Royer, 1745 (f° 1042); — Claude-François Boyer » (f° 1.083). — Blasons des Arnaud de Lespinasse (f° 259); de Mossier, de Chalvet, de La Porte, de Serieys, de Durfort, de Malrieu, de La Roche, de La Porte, Bertrandry, Le Grand, Leblanc, Jourdy, Rongier, de Juillin, Joanny, Robert (f° 669). — Sceau du Chapitre. — Cachets des commandeurs ou chevaliers « de La Rochefoucauld, de Fonsjean, d'Authun, de La Porte, de Ponchon, de Pradal, de Taney, Challut, des Linières, de Crémeaux, Brenier, Colombat, de La Trollière, de Chauvyn, de La Renaudie, de Chalmasel, de Montgontier, de La Bastie, de Fransaiche, Gay, Perrin, de St-Georges, de St-Marc, de Fougères, de Thalaru Chalmasel, Severt, de St-Viance, de Magoutière, de Lignierac, de Dreuille, de Chauseyr, Chazard, de Fenis, Métivier, de la Rivoire, de Vogué-Gourdans, de Maubourg, Desvignes, Arquier, Darrest, des Mazières, Ragon, de Fargues, de la Richardie, de Diene Chavanhac, de Caissac, Darche, de Montfort, de Boyer, de St-Viance, de Maugiron, de Fontette, de Thiange, de Lestang, de Madon, Desfrançois, de Broissia, Guérin, de Laigue, Seresein, Geoufre, Peschant, Dufour, Seguenot, Estienne, de Vallin de Coppier, du Saillant, de Bron, de Sales, de Lestrange^e^, de Laube, de Valay, de Grôlée, de Fontanges, d'Ussel, du Ban ».

H. 114. (Registre.) — In-fol°, 134 feuillets, papier.

1613-1776. — Provisions. — « Registres des provisions des bénéfices de l'Ordre et en despendans. » — Provisions : par Louis de Fay Gerlandes, commandeur de Celles, de la cure de Celles, en faveur de François Bardon (2 juillet 1668); — par Charles de Crémeaux, commandeur de Mâcon, de la cure de « Chassigni en B..., alias Baudemont, » vacante par la démission... d'Augaigneur, en faveur de Benoît Michel (8 mars 1669); — par Claude de Montagnat de Larfeuillère, commandeur des Échelles, « de la prieuré et rectorie de l'esglise Nostre-Dame des Eschelles... vacquant par le décedz de frère Vincent Palourdet », en faveur de François Collombat, commandeur de Farge (23 juin 1658); — par Jean de Fay la Bâtie, commandeur des Echelles, de la même cure, vacante par le décès d'Aimé de Richard, en faveur de Claude Guillet (31 mars 1667); — par Alexandre de Coustaing de Pusignan, commandeur de St-Anne et la Râcherie, receveur du prieuré d'Auvergne et vicaire général de Just de Fay-Gerlande, commandeur de Villefranche, de la vicairie de Villefranche, « vacante puis quelques années au moyen du décedz de messire Francois Nolière et depuis deservie par m^re^ Mathurin Aubert », en faveur de « Pierre de Lommeau » 9 janvier (1668); — par « Léonard de Chausaye », procureur de Louis de Fay-Gerlande, commandeur de Villefranche-sur-Cher et Celles de la vicairie de Bourgneuf, en faveur d'Arnaud Thibaud (6 octobre 1668); — par le même Léonard de Chausaye, de « la léprozerie de Ste Marthe lez Villefranche » vacante « par le deslaissement de m^re^ Jean de Monfort », en faveur de Claude de Montfort (1er janvier 1669); — par le même, de la vicairie de Villedieu-sur-Cher, en faveur de Richard Gilles (15 septembre 1669); — par César de Grôlée Viriville, commandeur de Bourganeuf, grand prieur d'Auvergne, de la vicairie de Ste-Anne de Morterolles, vacante par le décès de Pierre Parrot, pour Pierre Jouanaud (21 mai 1656); — par le même, de celle de Montboucher, vacante par le décès de François Montrinaud, pour Pierre Dutropt (4 janvier 1659); — par Louis de Sauzet d'Estignières, commandeur de Bourganeuf, Bellechassagne..., grand prieur d'Auvergne, de la cure de St-Jean-de-Boismoreaud et St-Barthélemy-de-Bonneville, vacante par le décès de Léonard de Lavergne, pour André Pasquet (1er juin 1638); — par Alexandre de Costain, receveur, vicaire général de Jean de Foursac, grand prieur, de la vicairie de St-Jean de Bourganeuf et Bousogles, « vaccante au moyen du deslaissement du sieur Léonnard Guéridaud, pour Guillaume Goudard » (7 août 1666); — par « Gaspard de Maisonseulle, commandeur de Celles, Sallins, Montbrison, Ste-Anne, Naberon, » de la vicairie de la Sallesses, vacante par la démission de Jean Laurelút, pour François Parrot (1er novembre 1656); — par Alexandre de Costain de Pusignan, receveur, de celle de Malleret, pour Étienne Barbier (4 novembre 1665); — par le même de la vicairie de « Blavepeyre », vacante par le décès de Blaise Chabret, pour Sébastien Parel (22 septembre 1607); par Hector de Crémeaux, procureur de François de Crémeaux, commandeur de Ste-Anne et Naberon, de celle de Betz, pour Gabriel Charles (31 mai 1613); — par « Jean Deradoux de St-Gervasy et de Sarlan », commandeur de la Vaufranche, de celle de la Vaufranche, pour Pierre Thory (23 mars 1662). — Acte de prise de possession de St-Jean-de-Burière par Gilbert Picard (27 août 1642). — (F° 11) Provisions des cures ou vicairies de « Feniers et mas d'Artiges, St-Jean-de-Villedieu, St-Barthélemy-de-Feniers, St-Méard, Chazelles, St-Blaize de la Vinadière, Culliat, St-Romain-en-Galles, St-Merd près de Milvache, St-Jean de Villedieu-sur-Cher, Monteil-Guillaume. — (F° 16) Agrégations de Léonard Borde et de Barthélemy la Clatte, à la communauté de l'église de Bourganeuf. — Provisions des cures, vicairies, rectoreries « du Beiz, de Perabout, Charvieux, St-Jean-la-Chevallerie du Puy, St-Illide de Celles, St-Saturnin de Marlies, St-Jean-Baptiste de Monteux, Verrières, St-Just de Montredon, temple de Pérignac, St-Pierre de Prunie, St-Barthélemy du Puy. — (F° 25) Provision de la charge de notaire, secrétaire et greffier du grand prieuré

d'Auvergne, pour Christophe Néron (17 août 1682). — Provisions des cures, vicairies, chapellenies de « St-Denis du temple de Villars, de Salesses, de Pontvieux; des offices de greffier de Bellechassagne, de juge de Verrières, St Martin, la Sauveté, de notaire à Bourganeuf; de la cure de St-Romain-en-Galles; des offices de châtelain et de greffier de Verrières »; des cures, vicairies, chapellenies, communautés de « Lieu-Dieu du Fresne, St-Jean la Chevallerie du Puy, de St-Georges de Lyon, St-Jean la Chevalerie du Puy, la Tourrette, St-Georges de Lyon, St-Michel de Fleurat, Charvieu, St-Jean de Couder, Villejésus, Verrières en Bussy, les Echelles, St-Jean la Chevalerie du Puy, Jabrun, Monredon, Chazelles, (f° 40) Courteix, Temple de Marlhes, Couder, Fressinet, les Echelles, St-Just, Charoux, St-George de Lyon, Charbonnier, de la Rivière l'Évêque, Jabrun, Machés, St-Jean de Château-le-Bois, St-Jean du Temple de Roanne, les Échelles, les Abrets, la Veyssenet près Murat, Montchamps, (f° 50) la Cochette, Semon proche Cuseau, St-Jean la Chevalerie du Puy, Chazelles, Tessonges, Petit-Saint-Jean près Bourg, Bocarnoz, Verrières, St Sauveur, Blaudaix et Raymondaix, St-Georges de Lyon, la Verpillière, St-Georges de Lyon, St-Jean-la-Chevalerie du Puy, St-Firmin près Vizille, Devesset, temple de Marlhes, St-Sauveur, Charvieu, la Verpilière, (f° 62) St-Ceorges de Lyon, St-Romain en Galles, Charvieu, Maisonisse, St-Médard ou St-Mair des Oussines, les Échelles, St-Georges de Lyon, Montredon, St-Jean-Baptiste de Monteux, l'Assomption de la Vierge de Montseugny, Charvieu, temple de Roanne, St-Germain d'Éclaus et le Langeot, St-Vincent d'Avanne, Bodemont, Devesset, (f° 74) Montagny sous la Busière, St-Jean-Baptiste de la Villedieu, St-Martin de Dammartin, St-Vincent de Meurcour, St-Pierre de Valay, St-Jean de Bessamorel, l'Assomption de Dannemarie, St-Jean de Courleix, St-Jean du Palais, St-Pierre d'Igny, N.-Dame des Échelles, Bar-les-Pesmes, St-Barthélemy de Fontenoy-la-Ville, St-Georges de Lyon, St-Jean la Chevalerie du Puy, l'Assomption de Dampierre les Monbozon, St-Merd les Oussines, (f° 85) St-Pierre de Lavigney, St-Étienne de Fouqueurre, N.-Dame de Villejésus, de Fouquere, St-Oyant en Brionnois, St-Georges de Lyon, St-Sulpice de Baudemont, St-Jean de Devesset, St-Jean de l'Hôpital de Dorche, St-Jean-Baptiste de Bourganeuf, St-Jean de la Salvetat, St-Amand, St-Hilaire de la Challe, St-Fiacre de Montagny sous la Bussière, St-Hyand ou Ahyan en Brionois, St-Just, St-Amant, l'Hôpital Champfrançoise, St-Denis de la Verpilière, (f° 101) Charvieux, St-Georges de Lyon, St-Blaise de Musignan ou l'Hôpital-sous-Dorche, Bar-les-Pesmes, Pailloré et Ampuran, St-Jean de Talamy ». — Provision de l'office de bailli ou juge de Montchamp pour Jean-Baptiste Bertrand, avocat à St-Flour. — Provisions des cures et chapellenies de « Talamy, St-Jean de Donne, St-Jean du temple de Roanne ». — Provision de l'office de greffier de la justice de Montchamp pour Jean Veyssier, praticien de St-Flour. — Provisions de la cure de Monteux, d'une prébende aux Échelles, de la cure de St-Paul de Reillac, de la sacristie des Échelles, de l'office de procureur fiscal de la justice de Lagarde, Roussillon, etc., pour Pierre Vaissier, notaire de St-Urcisse, de la chapellenie de St-Jean de Freycinnet, (f° 14) de la cure de Vaulx, de chapellenies à St-Georges de Lyon, aux Échelles, de la rectorerie St-Barthélemy du Puy, de la vicairie de St-Georges d'Ydes, des cures de Montredon, Fontenois-la-Ville, St-Just, St-Cirice de la Vaissennet, d'une chapellenie à St-Georges de Lyon, des cures de Chazelles, Ydes, Charvieux, Verrières, la Vaissenet, St-Illide de Celles, Montchamps, St-Barthélemy du Puy, St-Georges de Lyon, de chapellenies à St-Georges, d'une prébende à St-Jean la Chevalerie du Puy ».

H. 115. (Registre.) — In-folio, papier, 53 feuillets.

1669-1775. — Provisions. — « Livre des insignuations des officiers deppendans des commandeurs du grand prieuré d'Auvergne ». — Provisions : « de bailli de Villefrauche-sur-Cher, Bas-Buion, Villedieu, Lespinat, Buyon de Vallençay et Bourgneuf, pour Jean Legriffe; — de procureur de cour de Villefranche pour Guillaume Amyot; — de bailli de Celles et dépendances pour Jacques Recouderc, procureur du roi au bailliage d'Andelat; — de substitut de procureur de cour de la commanderie de Celles pour Antoine Boutard, praticien; — de greffier de Celles pour Jérôme Darfeulhe; — de greffier de Puydenoix, pour Jean Braude; — de procureur d'office de Puydenoix, pour Jean Faurye; — de lieutenant de la juridiction de Puydenoix, pour Nicolas Verdier; — de juge de Nabeyron, Salles, Malleret, pour Annet Pellisieur, s^r^ de la Villette; — de greffier, de procureur de Nabeyron; — de châtelain, de greffier de Bussière; de procureur d'office du Mayet et Boynat; de greffier du Mayet et la Marche; de juge, de procureur fiscal, de greffier de Bourganeuf, Arsouse, Plenartige; de notaire à Bourganeuf; de lieutenant, de procureur d'office, de greffier à Puydenoix; de juge, de procureur d'office et de greffier à Carlat; de juge, de procureur d'office et de greffier de l'Hôpital de Montel dépendant de Carlat »; mêmes de « l'Hôpital Ortigier Barbary »; de juge, lieutenant de juge, procureur d'office et greffier de Chazelles; de notaire en la juridiction de Bourganeuf; (f° 11) de greffier en la juridiction de « Droulhat »; de juge de « Culliat; de juge de Devesset; de juge, de procureur d'office, de greffier de Ste-Anne; de vicaire de St-Jean de Devesset »; de vicaire de « St-Abit de Carlat »; de procureur fiscal de Bellechassagne; de juge, de greffier de St-Paul; de juge, de greffier de Naberon; de châtelain, de greffier de Devesset;

de juge de Feniers; de greffier et procureur d'office de Carlat; de châtelain juge, de greffier de Tortebesse; de procureur fiscal, de notaire de Bourganeuf; de curé de Charrières; de curé de Gentioux; de châtelain, juge et greffier de Feniers; de greffier de « St-Jean-la-Chevalerie du Puy et de Pied Bolly »; de procureur d'office de « Bellechassagne, Sainct-Merd, Talencey »; de greffier de Devesset; de curé de St-Romain en Gal; (fº 24) de juge de Carlat; de juge, de greffier, « St-Jean de Donne et Orzeau »; de curé de « Labrun ou Jabin, despandant de Monchand »; de vicaire de « Courtayx », dépendant de Bellechassagne; de lieutenant, de juge de Bellechassagne; de greffier, de procureur d'office de Ste-Anne; de curé de la Salvetat; de juge de Verrières; de greffier de Celles; de juge du Temple de Marlhes; de lieutenant, de juge de Devesset; de greffier de Ste-Anne; de procureur d'office de Ste-Anne; de procureur d'office de Naberon; de bailli juge de Montrodon; de juge de Devesset; de curé de Charvieu; de juge de Feniers; de juge de Carlat et la Salvetat; de receveur et exacteur général des décimes du grand prieuré; de curé de St-Vincent « Davanne »; d'une prébende à St-Georges de Lyon (fº 32): de la cure de Monteux; de la chapellenie du temple de Dôle. — Acte de profession de François de la Selle de Boiry. — Provisions de la cure N.-D. des Échelles; de la cure de St-Blaise de la Vinadière; de juge bailli, de procureur d'office de Lieudieu; de juge châtelain, de procureur fiscal, de greffier de Nabeyron, Malleret, Sallesses; de notaire à Lieudieu; de châtelain, juge gruyer, de procureur d'office, de greffier de Braize; de juge de St-Jean la Chevalerie du Puy et la Sauvetat; de notaire de Devesset; de lieutenant de St-Jean-la-Chevalerie; de juge de Devesset; de juge de Ste-Épine; de juge, de lieutenant, de procureur d'office au Temple de Marlhes; de juge de Charbonnier; de greffier de la Garde Roussillon; de juge de Mascheix; de juge d'Olloix; de greffier de Marlhes; de châtelain lieutenant de Montbrison; de procureur d'office d'Olloix; de juge de l'Hôpital Barbary; de « Loubeyzargues »; de lieutenant de Devesset (fº 43); de juge de la Garde Roussillon; de Montchampt; de St-Paul; de lieutenant, de procureur d'office, de greffier de St-Paul; de procureur d'office de Chazelles; de greffier de Château-le-Bois; de juge de Verrières; de Carlat; de procureur postulant de Montbrison; de procureur d'office de Lormeteaux; de châtelain de St-Paul; de procureur d'office de Rhodes; de greffier de Montbrison; de juge de Chazelles; de chancelier, secrétaire, archiviste de l'Ordre; de châtelain juge gruyer du temple de Braize; de juge d'Épinassy; de greffier de Morterolles; de juge de Montchamp.

H. 116. (Portefeuille.) — 4 imprimés, papier; ensemble 37 feuillets.

1759-1766. — Listes. — « Liste de messieurs les chevaliers de la vénérable langue de Provence, existants en MDCCLIX, faite par des commissaires nommés à cet effet par la vénérable langue », continuée jusqu'en 1761. — « État des dignitez et des commanderies destinées à messieurs les chevaliers de la langue de Provence ». — Liste des chevaliers de la langue de France (France, Aquitaine et Champagne), 1760. — « Noms de messieurs les chevaliers qui n'ont point d'ancienneté, faute d'estre venu au couvent » — Liste des chevaliers de la langue d'Auvergne, 1761. — Autre de 1766. — Ces listes portent les noms, les dates de naissance et de réception.

H. 117. (Volume imprimé.) — In-8º, papier; 220 pages.

1778. — Listes. — « Liste de messieurs les chevaliers, chapelains conventuels et servants d'armes des trois vénérables langues de Provence, Auvergne et France. A Malte, de l'imprimerie magistrale. »

H. 118. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 sceau; 2 cachets.

1541-1767. — Papiers personnels. — Lettre adressée de Nevers au commandeur d'Arche, à Tulle, par le sieur Melon (1721), lui annonçant qu'il vient de terminer avec le sieur « Malaurie, l'affaire du Feuilloux », et qu'il prend sur lui la signature du bail, s'il n'était pas ratifié par son successeur. — Autre au même, adressée de Malte, par le commandeur de la Vilatte, commandeur de la Villedieu, annonçant qu'il vient de transiger et que M. Josset s'engage à payer 600 l. par an, transaction préférable, dit-il, à tout procès « atendu que s'ille avet falu plèder à Romme, ille vous en n'oret couté beaucoup de plus; se procès n'oret pas fini de six anné, quar celuy de la commanderi de Poliac qu'avet M. de la Renaudi n'es pas fini, malgré les insetence des deux partis... » (1758). — Prise de possession « du bénéfice, prieuré, simple chapelle ou chapellenie dite de Martel, sous l'invocation de l'autel de la Sainte-Vierge, mère de Dieu, ditte de Notre-Dame, située dans les limites et territoire de la paroisse de St Ouen du Thuit-Signol, doyenné de Neubourg, dioceze d'Evreux, généralité d'Alençon », par Claude Beaumesnil, chapelain de la commanderie de St-Étienne de Renneville, substitué à Etienne Dauphin, prêtre conventuel de l'ordre de St-Jean, pourvu de ce bénéfice par le bailli Claude de St-Simon, commandeur de Renneville, et ce sur la présentation de Charles le Blond, bourgeois de Rouen, fondé

de pouvoir dudit Dauphin (5 mars 1760). Procuration de Dauphin à Leblond (Malte, 17 décembre 1759) et de Leblond à Beaumesnil (5 mars 1760). — Autorisation accordée au chevalier Henri Bertrand, de faire abattre 1100 pieds d'arbres dans ses bois « du Paret et Bejon, paroisse de St-Martin de Pouligny, bailliage baronnie, grurie de Sainte-Sévère » (23 juillet 1747). — Procuration passée par « me Martin Besse, bachelier en théologie, prêtre et vicaire perpétuel de la paroisse de St-Just, près Montredon, en Auvergne », à « noble Jean-Jaques de la Vissière, escuyer, sieur du Mas » pour requérir au chapitre provincial de Lyon l' « enregistrement des letres de provizion à luy conférées de lad. viccairie perpétuelle de Saint-Just, par monseigneur François de Bocsozel de Mongontier » (28 mai 1679). — Bulle du grand maître Raphael Cotoner, concédant à François de Bocsozel Montgontier la commanderie des Feuillets, vacante par le décès d'Aimar-François de la Roche (7 janvier 1661). — Bulle du grand maître Emmanuel Pinto, portant nomination à la dignité de grand prieur d'Auvergne de Joseph-Guy de Bosredon Vatange, maréchal de l'Ordre et commandeur de Sales et Monseugny (5 décembre 1759). — État des frais dus par le grand prieur de Vatange au sieur Nérée Chappet pour réparations à la cheminée de sa salle à manger dans la maison du Soleil, place de la Trinité ; à la suite quittance de loyer (1766-1767). — Assignation faite à la requête de Jacques Chalus, écuyer, seigneur de « Mouriac », neveu et héritier de Gilbert de Chalus, contre Antoine de Chalus, commandeur de Charrières qui, pendant sa minorité, se serait emparé du château de « Mouriac » et de ses meubles estimés plus de 40,000 livres, et qui y faisait encore sa résidence (23 avril 1541). — Traduction de la bulle du grand maître Raymond de Perellos, autorisant le profès Louis de Chambon-Marsillac à disposer par testament de la cinquième partie de ses biens meubles (20 mars 1714). — Sceau du grand maître Emmanuel Pinto. — Cachets du sieur Melon et du chevalier de la Vilatte.

H. 119. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier ; 7 cachets, ou fragments.

1707-1734. — Papiers personnels. — Bulle du grand maître Raymond de Perellos, constatant la réception de Jean-Joseph de Caissac, Malte, 17 janvier 1707. — Lettres adressées au commandeur de Caissac, receveur de la langue d'Auvergne, par : le chevalier de Castellanne, annonçant qu'il va se rendre à Rome où « je trouverey du changement dans le ministre de France, je ne çay si celuy si cera autant de mes amis que l'abbé de Tansin... Mongontier nous a quité il li a une quinsène de jours avec regret, nous avons parlé de Malte tout nostre chien de sou et toujour en nous afligant... » (16 septembre 1724) ; — le même : « je te parlès par ma dernière de la santé de M. le cardinal de Polignac, parce qu'elle m'intérecet fort, il est resté chargé des afaires du roy. Il a beaucop de bontés pour moy, outre l'onneur que j'ay de luy apartenir, je logerey chés luy... (Sienne, 24 septembre) ; — le chevalier de Beauregard, annonçant l'envoi d'un « petit sac de fleur de sauge pour notre ami Barmon » (Tarascon, 24 septembre) ; — la marquise de Salers, le remerciant de ses bons offices, et parlant des affaires difficiles de son frère, au sujet de la terre de Sédages, affaires pour lesquelles M. de « Saint-Genies » se donne beaucoup de peine (Paris, 2 juin 1726) ; — le chevalier de Margou, le remerciant d'avoir remis deux peaux de tigres à son cousin M. de Moussy, qui habite Versailles, et d'un envoi de fromages dont il a fait part au grand maître « qui en mange tous les jours » ; insistant pour qu'il emploie son crédit au départ du chevalier d'Angeville, qui doit lui laisser le commandement de la compagnie des gardes ; annonçant que les vaisseaux de l'Ordre sont attendus à la fin du mois, mais sans prises, et que le vaisseau « du grand mestre est arrivée avec une prise, il est désarmée ; le chevalier de Malliée et son équipage a eu pratique. Mailliée est encore au lit d'une grosse maladis, causée par un grand malle de teste et une grosse fièvre qui l'a portée près du tombeaux... » (Malte, 17 juin 1726) ; — le chevalier Nicolo Balbani disant : « j'ay fait vos compliments à Magdelon et à sa sœur, elles vous en sont bien obligées, je vous assure que ces pauvres femmes sont bien à plaindre, ayant perdu le principal soutien de leur maison qui étoit Darly, mort il y a environ deux mois », demandant pour son frère et lui d' « envoyer une perruque à chaqu'un, nouée d'un chatin clair » et annonçant que les vaisseaux de Malte qui ont donné la chasse « aux Tunisiens et Algériens... n'ont pas pu les arriver » (Malte, 17 juin) ; — le marquis de Fontette, remerciant de l'envoi d'un galon « d'un brillant et d'un goust particulier » ; disant qu'il est poursuivi par les créanciers de son oncle, que déjà il a dû payer « M. de Grosloupt, qui se trouvoit dans le besoin, ayant dépensé beaucoup d'argent à un estang considérable qu'il avoit entrepris et qu'il luy a fallu recommencer » ; enfin ce qui lui fait le plus de peine, « c'est d'entendre les mauvais discours des créanciers » dont il sera délivré « quand il plaira à M. le commandeur Davernes » (Marseille, 19 juin) ; — le chevalier de la Roche-Aymon, remerciant des démarches faites par lui (Malte, 20 juin) ; — le marquis de Bartillat, annonçant qu'il a « touché, la surveille de la Pentecôte, l'ordonnance », comme il l'a déjà fait, par le commandeur de Thianges, il renouvelle ses remercîments et ses assurances d'amitié (Vauréal, près Pontoise, 21 juin) ; — l'abbé de Volonsac qui raconte qu'il est encore ajourné à un an pour jouir de son canonicat de Mâcon, car la fièvre l'a pris alors

qu'il allait rejoindre à Brioude l'abbé du Sou, son commissaire, il a dû faire une saison à « Baraluc », et maintenant il est trop tard, car à Mâcon, « on ne peut estre receu après la veille de la St-Jean » ; il vient de recevoir « deux lettres de monsieur le compte de Chauvigni à cheval », au sujet d'une pension de 400 livres qu'il demande à changer contre un bénéfice (Volonsac, 24 juin) ; — le chevalier de Montgontier, qui remercie des nouvelles qu'il reçoit de son neveu et annonce qu'il a reçu une lettre de « Bor », qui dit qu'à Malte il est question du chapeau de cardinal pour le grand maître (Montgontier, 27 juin) ; — le sr Cablat, annonçant l'envoi « d'une bouette de terre de St-Paul, avec un pettit paquet contenant graine de melon et graine choux-fleur » (Marseille, 11 octobre 1730); — le chevalier de Castellanne : « je ne puis te dire un seul mot de toutes tes afaires, atendu que le roy est à Marly, dès qu'il cera de retour, l'enbassadeur luy demendera l'abbeyee que tu souette pour ton neveu, c'et un bien petit obget pour un homme de condision, mes il faut à tout un comansement. A l'égar de ce que tu demande pour distribuer le tabac, nous serons bien heureux de l'optenir pour un au lieu de deux. Je vis beaucop avec un fermier général qui est de mes amis, à qui je le demanderey, après que du tracas des noses qu'il a chés luy sera fini. Il marie sa fille. Si bien que dans quatre ou cinq jours je le verey, et si les plases ne sont pas prises, je suis persuadé que nous l'optiendrons pour un ; car, si tu savés comme sa est recherché, tu ne meterés pas la chose si légèrement ; les prinses quelques fouas s'en mêlent . . . » (24 février 1734). — Cachets de Beauregard, de Salers, de Margou, de Balbani, de la Roche-Aymon, de Bertilliat, de Castellanne.

H. 120. (Carnet.) — In-12°, papier; 32 feuillets.

1698-1705. — Papiers personnels. — Livre de raison « d'Antoine Charpin de Genetines, commandeur de Beugnay ». État des charges de la commanderie : « Responsions 784 l. 11 s. 4 d. ; décimes 178 l. 18 s. 4 d. ; capitation 88 l. 7 s. 6 d. : chapelle de Bugnais 20 l. ; chapelle de Tourny 15 l. ». — 15 octobre 1698, bail de la commanderie aux sieurs Gay et Malherbe, pour une période de six années, au prix de 4.300 l., 3 chars de foin, 4 bichets d'avoine, 3 feuillettes de vin ». — Réparations à la maison et grange de « Boulay »; aux granges de Beugnay par le charpentier La Meunière ; — paiement de 25 l. au curé de « Fléty ». — 17 octobre 1698, départ de « Beugnay » ; décès de son frère le grand custode (29 avril 1699) ; départ de Lyon le 26 juin, arrivée à « Beugnay » le 9 juillet. — Réparations à Tourny, à « l'estang de l'Aye », à « Pontenas ». — Bail du moulin de « Tourny » au charpentier Guillaume Montaigne, pour une période de 29 années. — Réparations à « Coulange », à l'étang du « Vernay ». — Rénovation des terriers de Tourny et Pontenas. — Paiement pour réparations de la chapelle d'Anglure et « aussi pour terrasser le dessus de ma chambre à Bugnais ». — Paiement au curé de Chassenard pour la desserte de la chapelle de Beugnay. — Voyage à Beaurevoir, St-Christophe, Lyon. — Réparations à son logement. — Voyage à Vichy ; — autres à Lyon, à Belleville. — 7 septembre 1701, départ de Beugnay du commandeur de Fransaiche, délégué à la visite. — Réparations aux moulins de Luzy et de Tourny. — Voyage à Lyon (19 décembre 1701); don à son neveu le grand custode; retour à Beugnay le 9 août 1702. — 16 octobre 1702 : « J'ay renouvellé la ferme générale de ma commanderie par publiquation à Marsigny, et l'ay donnée pour six années, à commencer du mois de may prochain venant, au nommé Gallet d'Aurilly et Sève, son gendre, pour le prix de quatre mille cinq cents livres, et me suis réservé toute la maison de Bugnais, le jardin, toute la vigne, le pré au-dessoubs, le verger et la terre qui joint la grange et le jardin ; ainsy j'ay augmenté ladite ferme de 200 l., et de la moitié de la vigne ; j'ay en outre cela 200 l. d'estreines ». — Mon valet St-Romain est mort à Bugnais le 16 décembre 1702. — Achat d'un habit à Moulins; « il y a de plus deux peaux pour doubler ma cullote, une livre de poudre à tirer et quatre livres de plomb ». — Mentions de réparations diverses aux bâtiments dépendants de la commanderie, aux étangs de Coulanges, de Bugney, de Bosserand, voyages à Lyon, paiements, arrérages, lettres de change, etc. — (f° 20 v°). Voyages à Beaurevoir et à Lyon, état des sommes données par lui à son neveu le grand custode. — « Mon valet St-Romain est avec moy depuis l'année 1683, je luy ay promis douze escus vieux de gages, mais depuis deux ans je luy ay donné douze escus neufs, sans obligation pourtant. Je doibs avec cela l'entretenir de tout..... Le pauvre garçon est mort..... c'est une grande perte pour moy, car je ne trouveray jamais un si bon valet. — Le 15 août 1703, j'ay pris le nommé Bourdon du bourg de St-Romain à mon service, je luy donne 45 l. de gages et un justeaucorps..... Je l'ay congédié le 20 avril 1704..... Boulard est venu à mon service le 24 may 1704, je luy donne quarante-cinq livres de gages et je l'entretiens d'habits, il doibt s'entretenir du reste ». Gages de ses laquais St-Germain et la Fortune. — État de ses gains et pertes au jeu (bassette et réjouissance), à Lyon du 16 janvier au 27 juin 1703. — État des sommes avancées par lui au chevalier de Champignelle, capitaine de dragons au régiment de Grammont, à MM. de Maubourg et de St-Christophe, au commandeur de Vaite.

H. 121. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 1 bulle, plomb ; 6 fragments de cachets.

1326-1762. — Papiers personnels. — Lettre adressée au commandeur de Chalmazel, à Chazelles, par son frère au sujet du mariage de son neveu de St-Marcel, dont s'occupe le comte de St-Germain, et d'un procédé pour faire le vin cuit (Toulon, 20 février 1710). — Lettre du frère Zaccarie Vella au commandeur Chassin de la Vernade à Montbrison, disant qu'il cherche toujours une croix de boutonnière, car il n'en a pu trouver encore qu'une pesant 38 écus d'or ; il espère que son terrier sera bientôt achevé et déposé aux archives (Malte, 2 décembre 1762). — Bulle du grand maître Antoine Manoel de Vilhena, portant anoblissement pour frère François-Marie Chassein, sergent d'armes au grand prieuré d'Auvergne (Malte, 31 mars 1728). — Mémoire du chevalier de Margou, commandant de la garde du grand maître, au sujet de l'incapacité, pour défaut de résidence, dont devait être frappé le chevalier de Châteautier, et de celle du chevalier de « Vatan » qui, disait-on, n'avait pas fait ses caravanes. — Expédition délivrée le 15 juin 1629, au profit de Pierre de Chevallet de Chamond, commandeur de Morterolles de l'hommage prêté, le 2 décembre 1406, par Guy de Saint-Martial, seigneur de Fromantal, au duc de Berry, comte de Poitou, pour ses terres ou ses droits sur les terres de « Mareval, bois de la Clidière, garennes des Pépinières et de Pierrefoule, bois de la Bourde, paroisse de Fromantal ; bois des Lineirins, paroisse St-Pierre de Fursac ; bois du Lac, en la garenne de Lavaille, paroisse de Foulles ; bois des Ages, paroisse Fromantau ; bois des Fayes, paroisse St-Morice ; mas de Champmartin, moulin de Lavalade », etc. — Donation de tous ses biens par dame *Heliz Tonduda, alias vocata de Gibrano de Colongis* à son neveu Bernard Tonduti, chevalier de St-Jean de Jérusalem. Colonges, diocèse du Puy, 25 septembre 1326. — Lettre du chevalier de Mareuil au receveur Costain de Pusignan pour le remercier de ses bons offices et le prier de vouloir bien appuyer la demande d'argent qu'il fait à ses parents pour payer ses habits de caravane à son tailleur qui va passer à Lyon (Malte, 1er mai) ; — autre au même par le chevalier de St-Georges, portant compliments de condoléances au sujet d'une récente maladie (24 septembre 1668) ; — autre du sieur Arnaudon, portant félicitations pour l'état de sa santé (Grenoble, 17 mai 1687). — Bulle du grand maître Nicolas Cotoner, portant autorisation à Alexandre de Costaing de Pusignan, commandeur de Sainte-Anne et la Racherie, de disposer, par testament de la cinquième partie de ses biens (Malte, 29 octobre 1666). — Lettre de la dame M. Richard, veuve Dey, présentant au commandeur « Descloseaux » agent général de l'Ordre à Paris, ses félicitations pour le rétablissement de sa santé (Corbeil, 27 mai 1707). — Lettre du s^r^ Conrazier au commandeur Desfrançois à Lyon, disant qu'il lui a expédié déjà, pour lui et le chevalier du Saillant, des barriques de vin muscat et qu'il va en renvoyer une de vin rouge de Syracuse, ainsi qu'une chasuble, et demandant des instructions au sujet de deux pièces de toile de Flandres qu'il ne peut vendre vu leur prix, prix qu'il serait peut-être bon de diminuer (Malte, 13 février 1743). — Copie de l'enregistrement de la ratification de son désistement du grand prieuré d'Auvergne, faite par Philippe des Gouttes, lieutenant général des armées navales (Toulon, 8 novembre 1644), à la requête de César de Groslée-Viriville, commandeur de Villefranche, son successeur au grand prieuré (Malte, 20 décembre 1644). — Lettres adressées au commandeur de Digoine du Palais « chef d'escadre des vaisseaux du roy et maréchal des camps des armées de Sa Majesté », à la Pacaudière près Digoin, par : le bailli de « Sesmaisons », remerciant de l'accueil fait au sieur Tréguibé, son agent en Bretagne, et disant : « vous aurez seurement appris que nos galères ayant fait rencontre à ce printemps de la capitane de Tripoly et d'une tartane aussy armée en cours, qui avoit cent cinquante hommes, et laditte capitane six cents, nos navires se trouvant avec elles, prirent de remorque le Saint-Jean et le menèrent dessus cette capitane qu'il chauffat tellement qu'il luy tuat plus de deux cents hommes en peu de temps, abatit ses mats de hune et quelque temps après le feu prit à ses voiles, et ensuitte au corps du vaisseau, de façon que tout l'équipage de ces deux bâtiments se jetta à la mer, les chaloupes et caiqs allèrent en prendre ce qu'ils pûrent et en ont sauvé trois cents quatre-vingt-treize et cinquante crétiens. Sur l'advis que nous eûmes quelque temps après que la patrone dudit Tripoly, avec une pollacre, l'une et l'autre armées en cours, alloient chercher leur capitane, nos galères et deux de nos navires eurent ordre d'aller au cap Ste-Marie. Et quelques jours après, ayant appris que quatre sultanes étoient au Zante et devoient venir chercher nos navires, l'on fit partir le St-Jean et le St-Jaques qui étoient encore dans ce port pour s'aller joindre aux cinq galères et à la Ste-Caterine et le St-Joseph, pour, étant joints, aller à la rencontre de ces quatre sultanes, hors les mers des Vénitiens, pour ne leur pas faire déclarer la guerre par ces infidels. Je suis persuadé qu'ils les auront attendu au cap Ste-Marie, qui est le lieu où ils doivent passer, y doivant même faire quelque descente pour y faire des esclaves, ainsy qu'ils firent il y a quelques années » (Malte, 12 septembre 1709) ; — le chevalier de Beausset accusant réception de 240 livres que le commandeur restait lui devoir (Marseille, 15 mars 1717) ; — madame de la Roche de Clinchamp, au sujet de ce qui pouvait rester dû par son père (Landernau, 8 décembre 1719) ; — le chevalier de Digoine, son neveu, au sujet de la mort de son père et de la peste de Toulon « y mourrent

beaucoup de monde, le moint, et par jours, des trente à quarente personne sen distinquetion, mes beaucoup de pety peuple et mesme de famine et de peu de soint..... sur l'Invinsible, où nous sommes seule avec quelque daumestique et l'aumaunier qui, dit la messe toutes les faites sur le port pour touts les vesseaux, car pour la ville il n'i a plus de messe ni vaipre despuis plus d'un moy, du moint les porte toujours fermé, la maladie commence à ataquer fortement les bastide, où la missaire et la maladie contribue beaucoup..... » (Toulon, 20 mars 1721) ; — le même : la contagion « moissone fortement icy despuis deux moy, ces deux à trois jours derniers ils en n'est mort des 50 à 60 par jours, qui ce porte bien le mattin et qui sont mort le soires; volla la situation où nous sommes touts icy, qui ont esté les plus fort jours despuis que cette malladie a commencé icy. La ville c'es mit en carentaine despuis le 10e de mars, et on prestant qu'elle continûra la carentaine jusque au premier de may, dont on doute; n'aitent pas riche et encorre moint fornie. On n'at eu ordre du roy que toutes la province ce mit en carentaine, qui caussera la mort à bien du peuple par la famine et qui procurera ausy les chemins plutaux libre...... je ne oblit point ma belle et emable petite femme qui ne doit plus se ressouvenir de sont marry, que j'ayme cependant beaucoup... » monsieur de Gentiale est « au jésuite, renfermé à cosse de la malladie..... je vous demende en grasse de voulloire bien écrire au conseil à touts ces messieurs, fortement, pour mon navancement..... » (Toulon, 31 mars) ; — madame Cendret, donnant le détail de ses affaires et des nouvelles de sa famille et de ses voisins (Rochefort, 31 mars 172...). — Bulle du grand maître de Vilhena. Cachets de Chalmazel, Vella, de Mareuil, de St-Georges, de Bausset, de la Roche de Clinchampt, Cendret.

H. 122. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 2 imprimés ; 5 sceaux.

1613-1788. — Papiers personnels. — « Invantaire des productions que balhe devers vous très honnorés seigneurs, messieurs tenantz la Chambre des requestes du Pallais en Tholose, mre Gabriel de Fay de Gerlande et de Saulsac, seigneur dudict Gerlande, Lamotte et baron dudict Saulsac et Vertemise, demandeur en la cause renvoyée par le séneschal du Puy, ou son lieutenant et en maintenue de la proprietté des biens de la maison dudict Saulsac contre mre Just de Fay de Gerlande, chevallier de l'ordre Sainct-Jean de Jérusalem et commandeur de Charrières, et Hector de Fay, sieur de Baumes et Sussac, assignés et deffandeurs » (1613). — Autre contre Hector de Fay appelant du jugement des requêtes du palais (1614). — État des meubles et vêtements emportés à Malte par le commandeur de Fay Gerlande : vaisselle, bois de lits, matelas, couvertures, « table à ralonger, cheres de marroquin de Levant, quatorze, moytié à acoudouer, moytié non », garde robes, « tapis turquesques », selle, « damier d'esbène et d'hyvoire garny de ses tables, plus dans led. damier y a unze paire de tarotz », clefs de tonneaux, mouchettes, bénitier, linge, « serviettes de collation », chapeaux, épées, « tableaux de paisage de Flandres », mules, andiers, manteaux, lits, tapisserie d'Auvergne, vaisselle d'argent, oreillers, gants, cire d'Espagne, « des canons de ciringue d'yvoire, des cornetz d'yvoyre pour le triquetrac... 4 trancheples... ceringue de clistère », habits, meubles de cuisine, barils de moutarde, un sac de *manus Dei et de gratia Dei*, etc. (1616-1617. — Transaction entre « messire Gabriel de Fay, seigneur de Gerlande, Vertainse, la Motte Surgalaure et autres places, baron de Saulssac, chevalier de l'ordre du roy, tant en son nom que comme procureur » de Just de Fay, commandeur de Charrières et grand prieur d'Auvergne, et Christophe de la Rivoire, sieur de Chadenac, fils de Judith de Fay, au sujet de la succession d'Hector de Fay, sieur de Baulmes (le Puy, 1621). — Bulle du grand maître Antoine-Manoel de Vilhena, autorisant Jean-Philibert de Fay de la Tour-Maubourg à disposer de son quint (Malte, 27 juillet 1723). — Même autorisation accordée par le grand maître Adrien de Wignacourt à Théodore Florin, commandeur de Braux, prieuré de Champagne (Malte, 7 septembre 1695). — Bulle du grand maître Raymond Perellos de Rocafull, autorisant le maréchal François de Foucaut de St-Aulaire à disposer de tous ses biens propres, même par testament, à condition de faire un legs à l'Ordre (Malte, 12 janvier 1713). — Autre l'autorisant à disposer du quint (10 janvier 1713). — Bref du pape Clément XI au sujet du différent survenu entre François de Foucault de St-Aulaire et Pierre de La Chapelle de Jumillac lors de la promotion de St-Aulaire au maréchalat (Rome, Ste-Marie Majeure, 25 juin 1717). — Bulle du grand maître Emmanuel Pinto, concédant, pour dix ans, à Joseph Fassion de Ste-Jay, commandeur de Tortebesse, la commanderie de Chazelles, vacante et par la renonciation de Joseph-Guy de Bosredon Vatange et par le décès du maréchal Jean-Baptiste de Montgontier (4 septembre 1747). — Lettres de tonsure, des ordres mineurs et de sous-diacre, données à Léon Gay, chapelain de l'Ordre, par Laurent de Aztiria, évêque de Malte, conseiller du roi (La Valette, 23 juillet, 11 et 24 septembre 1672). — Lettres de Pierre Viany, prieur général de l'Ordre, commandeur de Goutz, nommant Léon Gay son vicaire au prieuré d'Auvergne (Malte, 17 juillet 1673). — Exeat du même, même date. — « Approbations de mons. l'évesque d'Autun d'administrer tous les sacrements et dispance des cas rézervés pour messire Léon Gay » (1674-1684). Fragments des procédures entre le commandeur Gratet, de Dolomieu, et la langue d'Auvergne. Le commandeur était

accusé d'avoir répandu le bruit que le roi de Naples avait cédé à la Russie le droit qu'il avait sur Malte, comme roi de Sicile, et lui, soutenait que les délibérations de la langue d'Auvergne avaient été falsifiées (1786-1788). — Consultation du 24 mai 1723 au sujet d'accords intervenus entre Claude Mathias et Joseph de Grolée, chevaliers de Malte pour régler les successions de Joseph de Grolée, leur père, et d'Anne de Garnier, leur mère (13 décembre 1711, 3 mai 1727). — Lettres du grand maître Emmanuel Pinto, autorisant François Guérin, sergent d'armes, à disposer du quint (1749). — Jugement de la prévôté d'Issoire sur le procès entre les frères Coste, Jean-Raphael Autheroche, conseiller procureur du roi en l'élection d'Issoire, frère Michel Aulteroche, servant d'armes, de l'ordre de Malte, commandeur de l'Hôpital du Fort, paroisse de Blancafort en Berry, condamnant par défaut Michel Hauteroche à acquitter un billet par lui souscrit (3 juin 1761). — Sceaux des grands maîtres de Vilhena, Pinto, de Laurent de Aztiria, évêque de Malte.

H. 123. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier ; 12 cachets ou fragments.

1601-1785. — Papiers personnels. — « Inventaire des biens meubles, papiers et autres facultez trouvez en la maison où est décéddé m^r Aymé Hugot, secrétaire et agent de mess^rs les chevaliers et commandeurs de Malthe de St-Jehan de Jérusalem, scize en ceste ville de Lion, rue de la Platière », à la requête de Guiette Fontebonne, sa veuve, tutrice de ses enfants : « une table longière boys noyer, size sus quatre pilliers tournoyez et canellez ; ung chaslict boys noier à collonnes tournoyées et canellées ; ung aultre petit chaslict bas, boys noier, tournoyé sans collonnes ; une grand garde robbe, boys noyer faicte à carreaulx, en menuserie et fermant à quatre clefz ; ung cabynet boys noier aussy faict à carreaulx ; ung buffect de salle boys noier tournoyé et canellé avec des tiroirs au millieu ; ung grand coffre boys noyer, faict à drapperie ; une chière à doussier, boys noier, couverte de cuyr rouge...., deux andiers de fert couvertz de lhoton, à collonnes, la garniture desd. andiers consistant en une pallette, une pincette, une forchette et ung bernard (?) de fert, garnis de lhothon », manteaux, pourpoints, grègues, hauts de chausses, petits collets, « juppe à manches drapt viollet, garnye d'ung gallon noir et doublée de frize », casaques, robe longue, bas, chapeaux, robe de chambre, « enseigne taffetas rouge et blanc où il y a deux croix blanches et deux lyons rouges », literie, tapis, « garniture d'ung petit lict à l'impériale en sarge rouge », serviettes, draps, chemises, nappes, armes, « deux petitz tableaux, l'ung painct sur toille et est la figure Nostre-Dame, et l'aultre sur carton où est despainct la vile de Malthe », cuillères, bagues, chapelet de corail.... «ung pot urinal cuyvre blanc, diette de cuyvre rouge garnie de son couvercle et ancière,.... couche d'airein à laver herbes...., une post chapleure garnie de son couteau chaploir,.... trois tonnettes, l'une servant à tenir sel et les autres cendres, deux petitz tableaux thoille paincte, enchassez en bois sappin, paysaiges »..... Inventaire des papiers..... « ung grand livre couvert de parchemin blanc escript d'ung costé en six feulletz, au premier desquelz est escript la nativité des enfans dudict deffunct..... (1601). — Lettres adressées au commandeur Josset, chancelier du chapitre et prieur de St-Georges par : le chevalier de Méallet de Fargues, qui lui demande de faire nommer comme commissaires aux preuves de son neveu le chevalier de Bonal, les commandeurs de La Renaudie, de Châteauvert et de Chalus, etc. (Château de Sédages, en Auvergne, 9 octobre 1764) ; — par son frère le commandeur Josset, au sujet des papiers de M. de la Celle, égarés lors de la mort du grand maître, annonçant aussi l'envoi d'un chapelet, d'un colier de corail et de *fungus melitensis* (Malte 10 mars 1776). — Certificat, pour Joseph Josset, de sa réception dans l'archiconfrérie du St-Sacrement à Malte (23 mars 1747). — Lettres adressées au commandeur de Langon à Grenoble et à Uriage par le sieur Boissier qui le remercie d'un envoi de tabac, au nom de M. de Fontanieu, lui fait des demandes d'argent et des excuses pour son retard à payer : voyage dans la principauté d'Orange, arrivée de son fils, enfant de quinze ans qui sort des Cadets et « s'en va en Italie, lieutenant dans Picardie » (Grenoble, 11 octobre 1731 — 30 juillet 1737). — Lettre du grand maître Pinto au commandeur de Langon, receveur au grand prieuré d'Auvergne, l'assurant qu'au moment venu il lui accordera la faveur qu'il sollicite pour le s^r Monnate (Malte, 29 janvier 1754). — Lettre adressée au chevalier de Laube, commandeur de Tortebesse, à Bron près Lyon, par le sieur Rollat (?), réclamant le paiement de ce qui lui est dû (Gannat, 15 janvier 1760). — Bref du grand maître Emmanuel Pinto, autorisant le chevalier Antoine-Joseph de Laube à disposer de son quint. (Malte, 8 août 1741). — Patentes de lieutenant général des troupes de terre pour le commandeur Claude-François de Lescheraine (Malte, 29 mai 1715). — Bref du pape Innocent XIII, énumérant les services rendus par Claude de Lescheraine et engageant le grand maître à lui remettre l'habit de grand croix de l'Ordre, mais pour l'honneur seulement, sans qu'il ait à prétendre à ses prérogatives (Rome, Ste-Marie-Majeure, 29 janvier 1722). — Exeat délivré par le grand maître de Vilhena à Claude-François de Lescheraine, commandeur de Genevois (Malte, 22 février 1729). — Ordre de ne pas sortir des limites de son grand prieuré d'Auvergne (Malte 12 septembre 1729). — Bail par Charles-Joseph, comte de Châteauneuf, au comte de Lescheraine, grand prieur d'Auvergne, d'un appartement de neuf pièces et deux cabinets dans son hôtel, rue Croix d'or, à Chambéry ; « trois desd. chambres ont

leurs cheminées de marbre, sur l'une desquelles est un tableau de la conversion de S[t] Paul». A la suite quittances et renouvellements (1736-1748). — Lettre du grand maître Despuig lui annonçant qu'il fera ce qu'il demande pour le chevalier de Montjouvent (Malte, 28 décembre 1736). — Mémoire du commandeur de Lestang pour faire rétablir la date de ses vœux au 25 janvier 1685. — Vente faite par le commandeur Macé à son neveu Michel Baucheron du Terrier, de 228 moutons du domaine des Preugnes (3 juillet 1692). — Lettres écrites au commandeur de Madon à Béjon par : le chevalier de Rupierre, annonçant qu'il vient de remettre au s[r] Gelez, d'après les ordres du commandeur de Grieu, 500 livres déposées à la recette de France (Paris, 23 juin 1763) ; — le chevalier de Puymaigre au sujet d'un prêt de 3 louis (Puymaigre, 27 janvier 1764, Boussac, 28 mars 1765). — « Procure du 24 de mars 1672 », passée par le bailli Jacques de Cordon de Vieu à son neveu Anthelme Mareschal, chanoine de Belley, « prieur de S. Benoist, pour la direction du balliage de Lion, Genevois ,Morterol, Bellecombe et Verrière », visée le 4 avril par le grand maitre Cotoner. — Lettres écrites au grand bailli de Margou, aux S[te] Claire à Brives, par son frère le commandeur, lui disant qu'il a peine à trouver un curé pour son église de Savesne (?), et le priant d'avancer pour lui 50 louis à madame l'abbesse (« Bonnesagnie », 27 janvier, 15 décembre 1764). — Vidimus par le grand maître Zondodari de la bulle de Raymond de Perellos, constatant les vœux de Just-Henri de Maugiron (Malte, 12 avril 1712, 1[er] septembre 1721). — Dispense de résidence pour Denis de Maupas de Mantry, commandeur de S[te]-Anne (Malte, 21 juin 1714). — Lettres adressées au receveur Méallet de Fargues par : le s[r] Toulouze, domestique de feu le grand bailli, pour demander un secours (Brives, 30 octobre 1765) ; — M[r] d'Ussel, qui présente ses vœux d'heureuse année, parle de madame de Salvert qui l'a « rendu bien noir », et de son frère qui désire entrer dans l'Ordre (Chatel, 12 décembre 1764). — Lettre adressée au commandeur de Menon par le sieur Brette, qui s'excuse de partir précipitamment pour Grenoble, mais il est obligé de conférer avec sa femme sans laquelle il n'oserait conclure un marché qu'il a en vue. « Ne désaprouvez pas, je vous prie, monsieur, cette déférence ; comme je suis sur ce pied avec elle, le ménage seroit troublé si je n'en usois ainsi » (Lyon, 11 novembre 1785). — Arrêt du Conseil privé ordonnant la mise en liberté du chevalier Ferdinand de Moncal et enjoignant au geôlier du Fort l'Évêque de lui rendre les 13 pistolles, la croix de Malte, l'épée et le baudrier, saisis sur lui (2, 24 juillet 1627). — Sceaux des grand maitres Pinto, de Vilhena, Cotoner, Zondodari ; des conservateurs de la chambre apostolique. — Cachets de Méallet de Fargues, Josset, l'archiconfrérie du S[t]-Sacrement, Boissier, Puymaigre, Margou.

H. 124. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1648-1674. — Papiers personnels. — Fragments des procès soutenus par Claude de Montagnac de Larfeuillère, commandeur de Leureuil, S[t]-Paul et les Échelles, et Jean-Claude de Montagnac, son frére, contre Joachim Dubourg, acquéreur de la terre et maison de la Brunette (1648-1656). — Sentence de la chambre des Requêtes condamnant Gaspard de Montagnac s[r] de Larfeuillère et de la Cousture, et Claude de Montagnac, commandeur de Leureuil, son frère, à payer une créance à Mathurin de Gast, ayant droit de Marguerite de la Rochechaudry, veuve de Charles de Jouan, et à Gustave de Briquemault, fils de Jean et de Lucrèce de Bernay (30 décembre 1662). — Jugement de Claude de Bouilhat, lieutenant général au bailliage de Châteauroux, portant obligation d'énumérer les biens de la caution fournie par Sylvain Perussault de Salvert au chevalier Jean-Louis de « Montaignat » (1674).

H. 125. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 1 sceau, 4 fragments de cachets.

1401-1746. — Papiers personnels. — Expédition de la vente passée par Honoré de Chevrières, vicomte du Til, « libre seigneur de Sainct Maurix et conseigneur du péage de Mascon » à Claude de Montjouvent, s[r] « d'Eschallon de Bona et du Chasney », de tous les droits qu'il pouvait avoir, comme héritier de sa mère, Claudine de Seyturier, fille de Charles-Emmanuel, baron « de Cornost et de Montdidier », à la réserve des seigneuries de Francheleins en Dombes et de Balançon en Savoie, et sous condition que le contrat sera ratifié par Éléonore de Chevrières, sa sœur, veuve de Claude Bec du Verney, s[r] de la Motte et Saint-Vincent (Arnas, « maison et chastel d'Arbin », 12 septembre 1640). — Vente par Philibert de Montjouvent, s[r] de Boaz, à Jean Bahuet de Foz d'une coupe de terre aux Mirandes, à charge de reconnaître qu'en 1650 il avait fait curer les fossés et mettre les planches du pré de Laiz (17 juillet 1655). — Vente à réméré passée par Antoinette d'Aleys, veuve de Claude de Montjouvent, et tutrice de son fils Pierre au chevalier Antoine de Montjouvent, du domaine de « Foz », paroisse de Cruzilles (au Chasney, 30 septembre 1656). — Reconnaissance par Antoinette d'Aleys des sommes payées par le chevalier de Montjouvent à Denis Tamiset, Honoré de Chevrières de S[t]-Maurice, aux enfants d'Abraham Vallier et Marthe de la Grange (1657). — Vente par Jean Bahuet au chevalier de Montjouvent, s[r] « de la Grange et domaine de Foz » d'une terre sise aux Mirandes (Crusilles, 25 août 1660). — Bulle du grand maître Nicolas Cotoner, relevant de ses fonctions de receveur Antoine de Montjouvent et y nommant François de Boczosel Montgontier, commandeur de S[t]-Paul (3 novembre 1674). — Lettres écrites au

receveur général de Montgontier par M. La Roche Vernassal au sujet des preuves de son fils, pour lesquelles il demandera les commandeurs d'Ussel et de Fontanges ; d'une somme de 52 livres qu'il fera tenir soit par le chevalier d'Espinchal, soit par une occasion de Brioude ou de Clermont ; de la recommandation d'un jeune homme, pour lequel il a écrit à la marquise et au comte de St-Hérem (Vernassal, 25 février 1746) ; — de Mr de Monts au sujet de la maladie de son oncle, le commandeur de la Richardie, et du voyage qu'il entreprend pour lui à Chantoen avec le bailli de Maubourg (Auliac, 7 janvier 1746). — Lettres adressées au commandeur de Naberat, aumônier de la reine, par le chevalier « Marllat », disant qu'il espérait qu'il passerait par Riom pour voir son cousin le procureur du roi, mais que, comme son espoir est déçu, il lui serait reconnaissant de fixer un rendez-vous pour causer de ses beaux travaux dont il a parlé avec le chevalier de Larfeuillère ; disant : « nostre évesque de Clermont nous at rudement trètés, faizant sa vizite, car il at espulcé le curé d'Aydez d'autorité, et en at prouveu un aultre à sa plasse » ; et demandant des nouvelles du chevalier Lambert, prisonnier à Paris (Védrines, 15 décembre 1622) ; — le chevalier de St-Viance, commandeur de Carlat, le priant de parler à son procureur et de lui donner des nouvelles d'Italie, pour savoir s'il peut envoyer son neveu à Malte, en la traversant (St-Viance, 19 juillet 1625) ; — le grand maître de Paule, le félicitant de son travail en réponse « aux pernitieuses mémoires présantées par Moncal à messieurs les notables » (Malte, 21 août 1627). — Lettres adressées au commandeur de La Porte par: le sieur Aubin qui dit qu'il a visité les orfèvres de Lyon pour signaler la croix qui lui a été volée ; comme il est probable qu'elle sera portée en Vivarais ou en Piémont, il lui conseille de prier saint Antoine de Padoue. Il a reçu pour lui 40 pistoles de Montgontier ; parle de la mort du commandeur de « Lespinas » (Lyon, 24 janvier 1666) ; — Claude de la Faye, sa nièce, qui lui dit qu'elle est abandonnée de tous, sauf de son oncle Tixier et demande « un habit avec tout ce qui luy faut, quelques mouchoirs honnestes, un pere de coifes, quelque peu d'argeant ». — Lettres de vœux délivrées par le grand maître Cotoner au chevalier Adrien de la Poype Serrières (Malte, 28 juin 1676). — Pièces de la procédure soutenue entre François de la Poype, comte de Serrières, et le chevalier Adrien de la Poype, commandeur de St-Georges au sujet des fiefs « d'Antouillet et de Griel » qui lui avaient été légués par le testament de Jérôme de la Poype (1710-1715). — Vente par Guillaume de Durche, citoyen de Lyon, frère et héritier de Pierre, et fils de Guillaume et de Huguette Chevrier, à frère Pierre *Queyrelli, preceptori de Calma,* d'une pension annuelle de six livres tournois, valant six francs d'or, que Pierre Tissot, notaire, et Peronnette, sa femme, doivent sur des maisons sises à Lyon, *in magna carreria recte tendendo a fonte et trivio de Gorgoillion ad ecclesiam Sancti Georgii, Lugdun., juxta domum heredum Micheleti Ponchonis..... et juxta domum Arthaudi Eterdon, escofferii.... que domus vendita, cum orto pretendit et exitum habet a parte posteriori ad Parvum Bellumregardum....* (7 décembre 1401). — Sceau du grand maître de Paule. — Fragments des cachets de Marllat, St-Viance, Aubin, Claude de la Faye.

H. 126. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 1 sceau plaqué ; 5 fragments de cachets.

1662-1755. — Papiers personnels. — Supplique du commandeur Gilbert Ragon au bailli de St-Amand, demandant les censures ecclésiastiques contre un voleur qui lui a enlevé du linge de table, du pain, de la farine et « deux paires de souliers fraichement recarlées » (22 juin 1755). — Lettre adressée au commandeur Ragon par le sieur Marion, lui apprenant que deux coffres qu'il amenait pour lui ont été arrêtés à la barrière de la Guillotière par le commis Flachéron (Bourgoin, 24 mars 1722). — Bref du grand maître Perellos de Rocafull, autorisant Philibert Ragon, commandeur de Villejésus à disposer de son quint (Malte, 21 août 1713). — Extrait d'une lettre du commandeur de Fontange au commandeur de La Renaudie annonçant l'envoi de « deux quintaux de chandelle », et disant qu'il est en état maintenant de le rembourser (Billom, 16 novembre 1757). — Mémoires contre le commandeur de la Renaudie, affaires de détournements. — Permission de disposer du quint accordée par le grand maître de Vilhena au chevalier Jacques de la Roche-Aymon Barmont (Malte, 9 juin 1730). — Lettres adressées au commandeur de Ruffey, à Mâcon, par le père Boix, au sujet d'une obligation, remise, avant sa mort, par le commandeur de Digoine du Palais, pour être transmise à ses héritiers (Ozoles, 9 juillet 1721) ; — par Montereux, au sujet de 4 caisses de « fayance » (Salins, 5 août 1743). — Lettres adressées au commandeur du Saillant, par « Jannin l'ainé, avocat en Parlement, ancien vicomte, maire et lieutenant général de police », annonçant le mariage de sa fille avec M. de Reculot et réclamant les sommes versées par ce dernier lorsqu'il faisait des démarches pour entrer dans l'Ordre (Dôle, 5 août 1743) ; — le chirurgien Roger, remerciant de l'envoi d'un bijou à lui adressé pour les soins qu'il avait donné au grand prieur de Lescheraine (Chambéry, 28 juillet 1748). — Lettre de M. de Damas La Clayette au commandeur de St-George, le priant d'intervenir, pour faire payer dix louis d'or à mademoiselle de St-Pierre qui avait cédé des papiers de son père, feu M. Périer (La Clayette, 9 juillet 1674). — Lettre du sieur Favre au commandeur de St-Germain à Paris, lui demandant de vouloir bien l'aider à n'accuser à son père que 200 l. d'emprunt (Montferrant,

19 avril 1779). — Délai de trois ans pour prêter le serment de fidélité accordé au chevalier de St-Mour-Lordoué, grand prieur d'Auvergne (Fontainebleau, 21 octobre 1687). — Dispense de résidence pour Hector-Éléonor de Ste-Colombe l'Aubépin (Malte, 23 septembre 1731). — Passeport, gravé, pour le même (1747). — Autorisation par le grand maître de Vilhena au chevalier Henri de Bertrand du Thé, de disposer de son quint (Malte.....). — Renonciation par le chevalier Jean Bertrand, à la succession de son frère, Jean Bertrand s^{r} du Thé (Issoudun, 20 février 1710). — Acte par lequel Claude et Pierre Tribet, laboureurs « de Ternes, paroisse de Beleste », reconnaissent devoir au chevalier Jean Bertrand, habitant « Bejon, paroisse de St Martin de Pouliny, 50 setier de seigle, mesure de Boussac, qu'il leur a fourni pour semence, et 22 livres 14 s. pour perte de bestiaux » (Tournessat, 14 juillet 1746). — Lettres au receveur de Vatanges par : Guerrier du Lery, annonçant l'envoi de deux caisses d'eau de fleurs d'oranger pour la marquise de Pleaux (Malte, 25 mai 1755) ; — Mr de Lestrange, annonçant l'envoi d'une lettre de change de 400 livres, qu'il le prie de faire toucher à son frère le chevalier (Magniac, 20 mai 1755). — Bulle du grand maître de Wignacourt, pourvoyant le chevalier « François de Vigy, dict de Lespignye » de la commanderie de « Bugnetz », vacante par le décès d'Aymar de Chattes, (Malte, 19 juillet 1603). — Sceau du grand maître de Perellos. — Cachets de Boix, Roger, Damas, du Lery, de Lestrange.

H. 127. (Portefeuille.) — 4 cahiers petit in-f° ; ensemble 50 feuillets, papier.

1614-1641. — Actes capitulaires, fragments. — Nomination comme commissaires des commandeurs de Buranlure et de Montferrand ; — preuves de Jacques de St-Mor ; — lecture de la nomination de Pierre de Chantelot à la commanderie de Limoges, d'Anne de Naberat à celle de Villejésus ; — nomination du commandeur de Gerlande « pour faire la visite des quatre chambres prieurales » ; — présentation de Laurent de Revert, requérant commission pour faire ses preuves ; — nomination de commissaires aux preuves de Jacques de Cordon ; — demandes par divers commandeurs de commissaires aux améliorissements ; — commission aux preuves de F. Grillet dit de Puget ; — preuves « d'Hector de Doing » ; — visite de la commanderie de « Poulhac » ; — preuves de Balthasar de la Mothe dit d'Apremont ; — plainte par le commandeur de Crémeaux du mauvais état d'une maison de la commanderie de La Villedieu en Fontenette ; — baux de la commanderie de Villefranche ; — paiement à Claude Rouptier, curé de « Massy et la Saulveté », commanderie de Genevois, à condition qu'il prononcera les vœux ; — commission au commandeur de Blaudeix pour contraindre Claude de Rochebaron, dit de Montrager, commandeur de Montbrison, au paiement de ses arrérages ; — commissaires à la vérification du compte du commandeur de Gerlande ; — visite de la commanderie de Courteserre ; — homologation d'actes concernant la commanderie de la Vaufranche ; — preuves du Sauvage ? ; — remontrance au curé des Échelles ; — preuves de Claude de la Richardie ; — pension de huit setiers de blé au curé du Temple de Vaux et autorisation de prendre du bois dans la forêt de la commanderie ; — substitution du curé Étienne Sermyonet à Gaspard de Laube ; — renvoi de Jean Garnyer au receveur ; demande de François Baudonnier ; — preuves d'Alphonse de Brichanteau ; — renvoi au grand prieur de Louis Crolard, curé de Charvieu ; — réclamation de Vincent Pallordet, prieur des Échelles, curé de St-Georges ; — paiement au sieur Ladcap pour les terriers de la commanderie de Bourganeuf ; — plainte du commandeur des Échelles, contre Jean Fayolle, son curé ; — preuves de Pierre de Montégu ; de Jean de Feurssac ; François de Beaufort ; — cens de maisons ruinées à Vienne ; — bail d'un moulin de la commanderie de Courteserre ; — lecture d'une lettre du commandeur des Échelles ; — Réclamations de : Jean des Martres, « curé de Monbouchier, — des grangers de Bourganeuf, — des habitants de Ste-Agnès, pour réparations à une église de la commanderie d'Arbois, — du commandeur de Villejésus, pour la prise de croix d'un curé, — de Benoît des Audes pour terres dépendant de Chantoin, — de Jean Fayolle, — du curé Pierre d'Arbepierre, — d' « Anatholle Bugnot, dict Bassoud, dict Marconnaz, pour la réparation du membre de Varessia despendant de la commanderie d'Arboys », — d'Amable Thiery pour paiement de 700 livres que lui devait « frère Françoys de Bresyard » ; — ratification des baux passés par le commandeur de la Vaufranche ; — nomination de commissaires aux améliorissements de la Vaufranche ; — augmentation de la pension du curé de la Croix-au-Bost ; — preuves d'Antoine de St-Viance ; — améliorissements de la commanderie de Vienne ; — preuves de Charles de Salesse ; — nomination du s^{r} Royet, avocat au Parlement, en qualité d'agent pour soutenir les procès des commanderies à Paris ; — améliorissements de la commanderie de Charrières ; — représentations du commandeur de Naberat sur la nomination de l'agent à Paris ; — condamnation de Guillaume Toucheport, curé de St-Sauveur en Dauphiné, à une quarantaine, au pain et à l'eau, sans pouvoir aller ailleurs qu'à l'église ; — améliorissements des commanderies de Celles et des Bordes. — 1 juin 1619, — Enregistrement des lettres de receveur du commun trésor pour de Crémeaux, commandeur de Chazelles et de la Villedieu en Fontenette, — de celles de procureur pour Charles de St-Viance, commandeur de Carlat ; — décision portant que tous les commandeurs seront tenus d'acquitter leurs charges au

commun trésor avant leur départ de Lyon ; — lecture d'une lettre du trésor enjoignant ce paiement ; — nomination de Vincent Palourdet, prieur des Échelles, curé de St-Georges, comme commissaires aux requêtes ; — lettre d'excuses du grand prieur, pour son absence ; — saisie faite par les visiteurs généraux sur les revenus du grand prieur ; — preuves de Jean de Villemonteys (?), Melchior de la Fléchière, Joachim de Chastel, Claude Françoys, Nicolas Coullevrat, Jean-Annet de Salhantz, Hector de Doing, dit Mareschal ; — informations sur ces dernières ; — améliorissements des commanderies de la Villedieu en Fontenette et Montferrand ; — réparations à la commanderie de Limoges ; — preuves d'Antoine de St-Viance, Jean de Girard, Gabriel de la Maisonneuve ; — plainte contre Jean des Martres, curé de Montboucher ; — décision portant que le s^r de la Burgière sera nommé à un des offices de justice de Bourganeuf ; — renvoi de la requête de Jean de Bigny aux commissaires aux réparations de la commanderie de St-Georges ; — preuves de Gabriel de la Richardie ; — demande du commandeur des Échelles pour la vente d'un pré ; — visite de la commanderie de St-Georges ; — preuves de Pierre de Lesgue, d'Étienne le Noier ; — don, aux Récollets de Montferrand, de masures, sises à St-Jean de Ségur, pour aider à la construction de leur couvent ; — réclamation du commandeur de Courteserre au sujet de la pension qu'il doit toucher sur le revenu du baillage de Devesset ; — réclamation du chevalier Lambert ; — preuves de Louis de Lacabbe (?), de Pierre de Pontz ; — réparations aux commanderies de Bourganeuf et Bellechassagne ; — demande faite par les Récollets d'une petite chapelle en ruines, près de la Tour du Pin, et dépendant de la commanderie de St-Georges ; — paiement aux commandeurs de Merlat et de St-Viance, pour aller faire une enquête au sujet des officiers de Bourganeuf ; — preuves d'Antoine du Laurens. — 2 juin, — preuves de Philippe-Guillaume de La Tour, de Louis Font-Jehan ; — vérification des comptes du receveur du commun trésor ; — frais de procédures contre Pierre d'Albepierre ; — demande par le commandeur « de Vieux » d'un certificat constatant qu'il est pourvu de la commanderie de Genevois et Compessières ; — même « par m^r de Bursin, pour la commanderie de Poulhat » ; réclamation du s^r de la Burgière ; — améliorissements de Chambéry ; — preuves de Christophe de Saconnay, de Louis de Galliane, de Pierre Rigaud ; — réclamation au sujet du château de Bourganeuf ; — envoi de Merlat et St-Viance dans cette ville ; — preuves de Guillaume Grimaud ; — réparations à l'église St-Georges ; — arriérés de comptes ; — provisions des cures de St-Mer de Mionnache et de St-Bausire ; — requêtes des habitants de Naberon, d'Antoine Terrade, curé de Faux ; — preuves de Michel de St-Julien ; confirmation des contrats « en modération de cens et servis » au profit d'André Goyet, praticien « d'Arland » en Auvergne, à charge pour lui de faire renouveler les terriers de la commanderie de Courteserre ; — visite de terres de la commanderie de Chazelles ; — réclamation au sujet de bestiaux de la commanderie de Chambéry ; — pension du curé du Temple de Vaux ; — visite d'un bois de Courteserre ; — demande de commissaires par Naberat, commandeur du Temple d'Ayen ; — améliorissements de Salins, la Vaufranche, Temple d'Ayen ; — preuves de Claude François ; — vente en Valais d'un membre de la commanderie de Chambéry ; — réparations à une chapelle près de Villars, dépendant de la commanderie des Feuillets ; — demande faite par la confrérie de St-Charles d'Annecy, pour enterrer dans l'église St-Jean ; — réclamation des fermiers de Bouron (?), membre de Bellecombe ; — réclamation par François de Dortan, s^r de Marsonnas, au sujet de la dépouille de Pierre de Dortan, commandeur de Bellecombe ; — remboursement à Gilbert Chambel, secrétaire du chapitre, des livres achetés par lui pour la commanderie de St-Georges ; — répétition de pension contre le commandeur de Vienne. — 1er juin 1623, — ordre d'acquitter les charges des commanderies ; — nomination des commissaires aux requêtes ; — preuves de « Louis des Escures, de Pierre de Basques (?), de Gilles de Lursinge (?) » ; — améliorissements de la commanderie de Celles ; — preuves « d'Antoine du Laurens, Louis du Vignaux, Charles du Cros, Antoine du Cros, Sanche-Marc-Prosper de Malhard, Jean de Palleteras, Jean-Louis Magnin, Esmard-Françoys de La Rochelambert, Jean Chevrier, Claude de Boissard » ; — déprédations dans les bois de Bessamorel ; — ordre d'apporter les lettres de provisions de bénéfices ; — recherche des terriers de la commanderie de St-Georges ; — réclamation du chevalier Lambert ; — rachat d'une rente ; — réclamation du fermier de Châteauroux. — 2 juin, — lecture de la convocation d'un chapitre général par le grand maître ; — preuves du Laurens ; — enregistrement des provisions de Michel Rigaud, curé de St-Pierre, commanderie d'Olloix ; — plainte contre le fermier du « Bessy », commanderie de St-Georges ; — examen des terriers de St-Georges ; — remise de deux terriers des Échelles ; — don au s^r Chambel, à charge de cinq sous de rente, d'une terre sise à la porte de Lyon ; — injonction de faire résidence à un curé de la commanderie de Tortebesse ; autorisation au fermier de Pontvieux de faire les avances nécessaires pour soutenir les droits de la commanderie ; — vérification des comptes du receveur ; — accord entre le commandeur et le curé des Échelles ; — dépouille du commandeur du Guat (?) ; — rachat d'une rente de la commanderie St-Georges ; — demande du fermier du « Feulioux » pour être déchargé de la taille ; — demande de Gilbert Chambel, secrétaire du chapitre ; — prêt par Jérôme de

Merlat ; — poursuites contre les fermiers de Bellecombe ; — preuves de « Jacques d'Oradour, de Louis de La Rivoyre, Jean du Monnard, Aimé de Richard, Jacques de Montignac » ; — améliorissements des commanderies de Villejésus et des Échelles ; — don aux Récollets de ruines sises à St-Sauveur près St-Marcellin ; — échange entre le commandeur des Échelles et les Charteux ; — preuves d'Aimé de la Sagne, de Claude de la Sagne ; — améliorissements de la commanderie des Échelles ; — preuves de Claude Chambel, de Jacques de Montignac, de François de Breschard ; — enquête sur le curé des Échelles ; — améliorissements de la commanderie de Courteserre, de celle de Ste-Anne ; — preuves de Gabriel de Moras ; — réclamation de Gilbert Chambel ; preuves de Moras ; — bail de la commanderie de Chazelles. — 10 août, — délégation au chapitre général à Malte ; — preuves de Jean Chevrier. — 1er juin 1640, — comptes du receveur ; — dénombrement des fiefs et revenus des commanderies ; — injonction du commun trésor de remettre un rôle des charges de chaque commanderie ; — excuses du commandeur de Pradal, qui, ne pouvant remplir ses fonctions de secrétaire, propose le s^r Chazard pour le remplacer ; — preuves de Jean Moscranny ; — nomination des visiteurs généraux ; — visite de la commanderie de Chazelles ; — présentation des provisions de Léonard Champeault, curé de Bourganeuf ; — revendications de biens de la commanderie de « Bugnets » ; — preuves d'Henri de Vogué-Gourdans, de François Mareschal, Jacques de Langon, de la Feuillade ; — améliorissements des commanderies de Feniers, Ste-Anne, Salins, Celles ; — preuves de Claude de Tenay, St-Christophe, de Philibert-Alexandre de Ste-Colombe ; — améliorissements de Chambéry ; — preuves de François de Rostaing, d'Antoine de la Trouillère, de Pierre des Roches-Herpin ; transaction au sujet de biens situés au village de La Bruyère, commanderie de la Croix-au-Bost. — 2 juin, — demande du commandeur de Chanonat pour louer le membre de Bessamorel dont le château et la grange viennent d'être brûlés par les habitants ; — améliorissements des Échelles et de Chanonat ; — preuves de Claude de la Richardie, de Claude du Ligondès, de François de Chauveron ; — provisions de Jean Marnand, curé de Gentioux ; — preuves d'Antoine de Feugerolles, de Claude de la Poype-Vertrieu. — 1er juin 1641, — lettre du trésor enjoignant d'envoyer une liste des débiteurs ; — preuves de Jean de Lestrange ; — demande de dispense de résidence par François Vareille, vicaire de Ste-Anne ; — dépôt du terrier de Naberon et de Salesses, membre de Ste-Anne ; — preuves d'Henri de Vogué-Gourdans ; — comptes du receveur ; preuves de Claude de Tenay St-Christophe, de Pierre de Balorre ; — présentation de la bulle portant nomination comme procureur du trésor de Balthasar d'Albon, commandeur de Mâcon ; — preuves de Joachim de Falcoz, de Jean de Chaulvin, de Louis-Alexandre de Capponi, d'Étienne de Renaud, Jérôme de Marlat, François Brivazat, François de Rostaing, Jacques de Langon, Annet des Coloud St-Aignin, François Hugon du Prat, Claude de la Richardie ; — transaction au sujet de cens de la commanderie de la Râcherie ; — améliorissements des Échelles ; — preuves d'Aymar de L'Estang ; — examen de la cause de Justinien Servonnet, sociétaire de St-Georges ; — provisions de Claude Fessandier, vicaire de St-Jean-la-Chevalerie du Puy ; — preuves de Paul d'Aubusson La Feuillade ; — vœux et provisions de Benoît Royer, « vicaire de St-Soyan, dépendant des Bugnais » ; — améliorissements du bailliage de Devesset ; — comparution de Jacques de Leau ; — améliorissements et terriers des Échelles. — 3 juin, — remise de terriers des Échelles de 1344, 1369, 1485, 1486, etc. ; — excuses du commandeur de Pradal, secrétaire du chapitre ; — améliorissements de Chambéry ; — vœux de Benoît Royer, vicaire de « St-Soyan » ; — preuves de Pierre de Balorre ; — vœux de Claude Fessandier, vicaire de St-Jean-la-Chevalerie ; — vœu demandant d'écrire au roi pour la suppression des rentes au denier 7 et du logement des gens de guerre en Dauphiné, et l'exclusion des enfants et parents de ceux qui auront fait violences à l'Ordre.

H. 128. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

1669-1675. — Actes capitulaires. — 1er juin 1669, — présentation de la bulle nommant le commandeur de Montgontier receveur du grand prieuré d'Auvergne ; — comptes du commandeur de Pusignan, receveur ; — nomination de Bonaventure Cholier, avocat général au parlement de Dombes, à la charge de conseil de l'Ordre, en remplacement de son père ; — améliorissements de Laumusse, Lormeteaux, St-Paul, Temple de Vaux ; — lecture d'un décret du grand maître ; — preuves de Jean d'Albon, Joachim d'Estaing, François-Edouard d'Estaing, Claude-Christophe de Beauverger-Mongon, Jean de Beauverger-Mongon, Jean de Ramilli, Pierre Laurens ; — améliorissements du Temple d'Ayen ; — preuves de Durand Prouhet ; — améliorissements de Pauliat ; preuves de Jacques-Marie Doradou d'Autezat, André Coulon, Joseph Arnaud, « Albert-Hugeine de Rosilon », Jean-Bertrand de Bauron, Antoine de Bonneval, Léonard Darche ; — terriers de Chanonat ; — prise d'habit de François Bardon, vicaire de Celles ; — visite du grand prieuré et des chambres prieurales ; — consigne des terriers de Celles et de Mâcon. — 2 juin, — améliorissements de Feniers ; — preuves de Jean-Armand de La Vaur, de Jean Peleterat ; — demande d'échanges pour la Vaufranche ; — améliorissements du grand prieuré ; — preuves de Léonard Darches, Pierre Laurans ; — règlement du différend des sociétaires de St-Georges ; — preuves de Jean

de Ramilly ; — améliorissements de Chazelles, Montchampt, Olloix ; — transaction entre le commandeur d'Ayen et les pères de la doctrine de Brives, au sujet du village de La Grange, paroisse de Preugne. — 3 juin, — consigne des terriers de « Bugnès », Anglure, Boulay ; — injonction au s[r] Chazard de consigner aux archives tous les papiers de la commanderie S[t]-Georges qu'il détenait encore ; — communication des registres de visites au commandeur de Pusignan ; — communication de ses preuves au chevalier de S[te]-Jay ; — améliorissements de Masdieu ; — communication des terriers de Verrières ; — échanges pour la commanderie de la Vaufranche ; — améliorissements de Feniers ; — consigne des terriers de Chanonat et de Mâcon ; — comptes du receveur de Pusignan ; — (f° 10) prise d'habit d'Antoine Burdel, curé du Temple de Charvieux dépendant de S[t]-Georges ; — provisions des curés de Monteux, de S[t]-Romain, d'Ides ; — remise au commandeur de Montgontier des sommes aux mains du commandeur de Pusignan ; — réclamations du commandeur de Pusignan ; — remise du terrier de Blaudeix ; — union du prieuré de la Vinadière « à la table de l'oberge » ; — bulle portant pension pour le commandeur de Faugère sur la commanderie de Montchampt ; — améliorissements de Pauliat. — 12 novembre, — enregistrement de la bulle nommant le commandeur de Pusignan procureur du commun trésor ; — pension de Montjouvent sur la commanderie de Laumusse ; — améliorissements des commanderies de Courteserre, Villefranche-sur-Cher, Olloix ; — preuves de « Jean-Armand de La Vaur S[te]-Fortunade, Jacques d'Autezat, Jean-Paul de la Rivoire, Joseph Arnaud, André Colomb » ; — excuses de Pusignan pour la visite prieurale ; — preuves de Jean Peleterat ; améliorissements de Courteserre, etc ; — preuves de Jean-Armand de La Vaur etc ; — améliorissements du Mayet ; — consigne des terriers de Courteserre, Olloix, Villefranche-sur-Cher. — 1 juin 1670, — lettre de Pusignan ; — comptes du receveur Montgontier ; — améliorissements pour le grand prieur ; — réunion de la Vinadière ; — preuves de «François Foucault de S[t]-Aulaire, de Jean-Hipolyte d'Estampes, Claude Fournier de Pradines, (f° 20) Antoine-Marie de Maisonseulle, Pierre Clerc de Fay, François-Marie de Garcin de S[t]-Germain, Emmanuel-Adrien Conflans de Mélincourt, Gilbert-Gabriel de Monette » ; — améliorissements de Pauliat ; — preuves de Salomon Chesnard, Jean-Baptiste Atteyne, Louis de Malleret, Gaspard des Hugonières, François de Livron ; — transaction entre le commandeur de la Renaudie et le sieur Domeze ; — échange pour la commanderie de Leureuil ; — améliorissements des Bordes, de Masdieu, de Puy-de-Noix, de Montchampt ; — plainte du fermier de Montbrison ; — améliorissements du commandeur de Tanay. — 3 juin, — preuves de Marie de la Guiche, François Navergnon ; — comptes du receveur Montgontier ; — bail emphytéotique passé par le commandeur de Leureuil ; — règlement du différent entre le curé et les sociétaires de S[t]-Georges ; — remise au commandeur de S[t]-Marc des papiers de sa commanderie ; — transaction entre le curé de S[t]-Georges et Sybille Blauf ; — union de la Vinadière ; — transaction entre le commandeur de Courteserre et le seigneur de Landon ; — proposition du médecin Favy ; — améliorissements de Pauliat ; — pension au sieur Pradal pour la réunion de la Vinadière. — 12 novembre, — procédure contre le curé séculier de Monteil-Guillaume, dépendant de S[te]-Anne ; — enregistrement de la lettre du commandeur de Pusignan pour ses améliorissements ; — preuves de François-Marie de Garcin ; — améliorissements de S[t]-Georges ; — preuves de Cler de Fay, Salomon Chesnard, Jean-Baptiste Atteyne ; — difficulté avec le parlement de Grenoble qui demande production des originaux des titres des commanderies ; — (f° 30), requête des religieuses de Voiron, demandant, sous charge de pension, la chapelle S[te]-Catherine de cette ville ; — consigne des terriers du Temple de Vaux et S[t]-Georges ; — preuves de François-Marie de Garcin ; — améliorissements de S[t]-Georges ; — preuves de Cler de Fay, Salomon Chesnard, Jean-Baptiste Atteyne, Jean-Hippolyte d'Estampes. — 13 novembre, — preuves d'Estampes. — 1 juin 1671, — lettre du commandeur de Pusignan ; — décret du grand maître sur le port de la croix d'or ; — comptes du receveur ; — améliorissements de la Vinadière ; — preuves de Gabriel Foucault de S[t]-Germain-Beaupré, Claude Bollian, Jean-Joseph Sauze, Pierre-François de la Roche-Aymon, Marie de la Guiche ; — bulle autorisant Jean Chazard, curé de S[t]-Georges, à porter la croix d'or ; — preuves de Pierre de Lestan, de Claude de Fougères, d'Emmanuel de Conflans, Gaspard de la Richardie, Antoine-Marie de Maisonseulle, Charles-François de Livron, Jean-Baptiste de la Balme ; — améliorissements de Masdieu, de Puy-de-Noix ; — réclamation du curé de Parzac pour la dîme ; — visite des Échelles. — 2 juin, — preuves de César Vivient ; — améliorissements du commandeur de Tanay ; — preuves d'Albert-Joseph le Loup ; de Claude-François de Tyard-Bissy ; — améliorissements de Lormeteaux, La Vaufranche, S[t]-Paul, La Vinadière ; — preuves de Marie de la Guiche, Emmanuel-Adrian de Conflans, Antoine-Marie de Maisonseulle ; — consigne du terrier de la Vaufranche ; — preuves de Charles-François de Livron-Savigny ; — consigne de documents par le commandeur de Pradal ; — (f° 41), décret du grand maître et discussions relatives au port de la croix d'or par les frères servants et chapelains ; — améliorissements du grand prieur. — 3 juin, — professions d'Antoine Bardel et Benoît Michel ; — améliorissements de Montchampt ; — preuves de Jean-Baptiste Attayne, Jean-Hypolite d'Étampes-Valançay ; — comptes du receveur ; — consigne des terriers de Laumusse et de ses membres ; — (f° 51), consigne du terrier de Carlat. —

12 novembre, — lecture des lettres relatives aux servants d'armes; — améliorissements de St-Paul; — preuves de Jean-Joseph Sauze, Claude de Montsaulnin, Henri-Didas de Maugiron, Claude Boulliant, César Vivient, Pierre de Lestang; vente de biens de la commanderie de Chambéry aux Bernardines de Conflans; — remontrances au sujet des curés, particulièrement de celui de «St-Bouzille» dépendant de Bellechassagne; — preuves de Jean-Joseph Sauge; — améliorissements et consigne des terriers de St-Paul et ses membres; — sommation à comparaître au vicaire de St-Bauzille; — justification de Jean Chazard, curé de St-Georges, accusé d'avoir pris le titre de chevalier. — 1 juin 1672, — bulles nommant le commandeur de Montjouvent receveur, et le commandeur de Pusignan procureur; — comptes du receveur de Montgontier; — décret au sujet des servants d'armes; — comptes du receveur; — (f° 63), preuves de Gabriel Foucault de St-Germain-Beaupré, de Claude de Fougères du Creux, de François de Montagnac, du Pont, Jean de Barre de Buranlure, Francois de Thiard, Antoine-Pierre de St-Mauris; — améliorissements de Montchampt, La Vaufranche, du grand prieuré; — transaction du commandeur de Courteserre; — plainte contre le curé du Temple de Vaux; — améliorissements de la Vinadière et de la Râcherie; — 2 juin, ratification de la vente faite aux Bernardines de Conflans; — renonciation à la dîme du temple «du Besay», sur la chapelle «de Perin», érigée en paroisse; — dépôt aux archives des titres de la vente aux Bernardines; — preuves de Gabriel-François Foucault de St-Germain, de Claude de Fougères, Claude-François de Thyard, Jean-Baptiste de la Balme; — dépôt des procédures du commandeur des Échelles contre M. de la Tivollière; — réclamation du commandeur de Fonsjean au sujet de sa pension sur la commanderie de la Croix-au-Bost. — 3 juin, — pièces de procédure du commandeur des Échelles contre M. de la Tivollière; — comptes du recèveur; — améliorissements de Montbrison; — réparations à l'église de la Croix-au-Bost; — interpellation au sujet des archives; — consigne des titres de la Vinadière. — 12 novembre, — lecture du décret concernant les frères servants; — information sur la terre de Montmorillon demandée par le marquis de Louvois; — (f° 70), améliorissements du grand prieur; — plainte contre le curé de Montelguillaume; — rénovation du terrier de Ste-Anne; — améliorissements de Bourganeuf et Bellechassagne; — échange pour la commanderie de Courteserre; — améliorissements des Bordes, de la Vinadière; — preuves de Pierre-Antoine de St-Maurice, Antoine de Pons, Charles-François de Montferrand, Paul des Escures, Guillaume de Gaucourt; — améliorissements et consigne des terriers de Bourganeuf et Bellechassagne; — preuves d'Antoine-Pierre de St-Maurice, Antoine de Pons, Charles-François de Montferrand; — réclamations des commandeurs de Fay-Gerlande et de Pusignan pour l'entrée aux archives; — réplique du sieur Monier, agent du receveur; — inventaire des terriers de Bordes; — échange pour Courteserre; — améliorissements de la Vinadière; — condamnation du curé du Temple de Vaux à rester un an au séminaire; — rénovation des terriers de Ste-Anne; — (f° 84), sentence contre le curé de Montelguillaume qui refusait de prononcer les vœux; — améliorissements des Bordes; — discussion au sujet des archives. — 1 juin 1673, — décret contre les servants d'armes; — comptes du receveur; — décret contre les débiteurs; — liste des débiteurs; — preuves de Henri de Vogué-Gourdans, Pierre de Jumilliac, François Du Mas du Breuil, Jean-Baptiste de Girard de St-Paul, Jacques-Joseph et Hyacinthe de Montfort, Jean de Mongon-Beauverger, Jean du Mas, Joseph-Pascal Rivière, Joachim d'Estaing, Charles-César de Lévy-Luny, Philippe-Jacques Monteaux, Jean-Joseph de Reaulx; améliorissements du grand prieuré, Bourganeuf et Bellechassagne; — preuves de Jean-Baptiste de la Balme, Charles de Montsaulnin, François de Montagnac-Larfeuillère, François Foucault de St-Aulaire; — améliorissements de Puy-de-Noix, de Montchampt; — acquisitions du commandeur de la Tour-Maubourg; — consignes de terrier des Bordes; — profession de Joseph Melon, clerc des Échelles; — consigne de reconnaissances de St-Paul; — preuves de «Jean de la Balme-Monchalin, François de Montagniat-Larfeuilière, Charles de Montsaulnin»; — Inventaires des terriers de Bordes et Bourganeuf; — améliorissements de la Râcherie; — preuves «de Jean de Bar-Buranlure, Alexandre Chaponet, Paul des Escures»; — abénevis d'un pré par le curé de St-Georges; — comptes du receveur; vœux demandant l'enregistrement des privilèges, la communication de tous les arrêts favorables à l'Ordre, la dénonciation de tous les procès des commandeurs pour être, s'il y a lieu, soutenus par les receveurs et agents généraux; — poursuites contre Annet Bothe, curé de Montelguillaume; — remise des livres de visites au receveur. — 12 novembre 1673, — (f° 95), liste des débiteurs; — améliorissements de Chambéry; — preuves de «François Damas du Breuil, de Montfort, Jean-Charles de Verdonnet, Alexandre de Chaponnay, Philippe-Jacques Montau, Jean de Montgon-Beauverger, Jean-Joseph des Réaux, Pierre de Monnet»; — inventaire de terriers des Bordes; — provisions de prêtres de la communauté de Bourganeuf; — améliorissements de Chambéry; — Preuves de «Jean-Charles de Verdonnet, de la Guiche, Hyacinthe et Jacques de Montfort, Jean de Montgon, François Damas, Philippe-Jacques de Montau»; — inventaire des terriers de Chambéry; — confection du petit terrier «d'Obtenon, dépendant de la commanderie de St-Georges;» — remise des terriers de «la Valbonne et Nemy-Taney»; — preuves d'Alexandre de Chaponnay. — 1 juin 1674, — tableau des débiteurs; décret du grand maître au sujet du classement

et de l'inventaire des archives, des débiteurs, des preuves de noblesse ; — comptes du receveur ; — preuves de François de la Roche-Aymon, Jean Girard de St-Paul, Antoine de St-Julien St-Marc, Louis de Champbon-Marcilliac ; — examen des terriers et papiers du commandeur de Maisonseulle ; — preuves de François Foucault de St-Aulaire, Pierre Chapelle de Jumillac, Jean-Joseph Reaulx, Pierre Monet, Henri de la Guiche ; — améliorissements de la Râcherie ; — preuves de François de la Marche, François de Ligondès ; — améliorissements de Montchampt ; — confection des terriers de Mâcon ; — preuves de Gourdans ; — vérification des terriers de St-Georges et Celles ; — preuves de Beaucourt ; — bref d'ancienneté du s^r Gay ; — procès du commandeur de St-Georges contre le s^r Gresle ; — demande d'André Vivier pour reprendre ses fonctions de vicaire du temple de Vaux ; — 2 juin, — rapport de La Tour-Maubourg au sujet des terriers de St-Georges et Celles ; — supplique d'Octavien de Chapponay pour faire insérer dans les preuves de son fils Alexandre deux contrats oubliés. — 3 juin (f° 111), — lettre du commandeur de Ste-Colombe se plaignant de la saisie des revenus de sa commanderie, faite par l'évêque de Clermont, pour défaut de foi et hommage ; — preuves de Henri de Vogué-Gourdans, Pierre Monet, François Foucault de St-Aulaire, Jean-Joseph Reaulx, Pierre Chapelle de Jumillac ; — poursuites contre les habitants de Semur-en-Brionnais qui détenaient des terres du domaine de Launay dépendant de Mâcon ; — délivrance du terrier de Château-le-Bois ; — excuses des commandeurs absents. — 12 novembre 1674, — liste des débiteurs ; — réclamation du commandeur de Pusignan pour avoir le prêt d'un terrier de la Râcherie ; — inventaire des archives ; — procédures contre Claude Salaix, vicaire de « La Vessenet et chapelain de Loubeyzargues » ; — revision d'un terrier de Compessières ; — preuves de Pierre-François de la Roche-Aymon ; — remise de papiers concernant le procès de la commanderie de la Râcherie contre le s^r Chavassieu. — 1 juin 1675 (f° 120), — nomination du secrétaire, Léon de Fonsjean, commandeur de la Tourette ; — enregistrement du décret ordonnant le dépôt des terriers aux archives ; — comptes du receveur ; — améliorissements de Montchampt ; — décision portant qu'il sera nommé des commissaires pour informer secrètement sur les preuves ; — inventaire des archives ; — prise d'habit du curé de La Vésenet ; — abandon au curé de la dîme du village de Verdier, commanderie de Celles ; — preuves de François-Marie d'Entragues ; — remise d'un terrier de Chanonat ; — excuses des commandeurs absents ; — poursuites contre Jean Ronthonnet, curé de Blaudeix ; — droit de vinade de la commanderie de Feniers ; — preuves d'Antoine de St-Julien St-Marc, de Jean de Bard de Buranlure, Louis de Chambon, Paul de Gaucourt, Jean de Gruet, Pierre Reynaud, Joseph de La Roche-Aymon, Gilbert de La Roche-Loudun, Silvain de Gaucourt, Louis-Charles de La Rochefoucault ; — remise à l'abbé de St-Benoist du terrier « de La Chesse, déspendant de Genevois » , pour être communiqué à l'avocat général du Sénat de Savoie. — 2 juin, — preuves de François-Marie de Crémeaux d'Entragues ; — liste des débiteurs ; — rapport sur le classement des archives ; — remise de reconnaissances de la commanderie de St-Georges ; — reconnaissance du marquis d'Entragues pour une somme de 12000 livres ; — liste des débiteurs insolvables ; — preuves de Silvain de Gaucourt. — 3 juin, — demande du terrier de « La Vau St-Jean, dépendant de Chanonat » ; — enregistrement des bulles nommant Montgontier receveur et La Tour-Maubourg procureur ; autre nommant le servant d'armes Antoine Serve solliciteur du commun trésor ; — défrichement de la forêt de Tessonges et des Brousses du Pré-neuf et du Pré du Bois, dépendants de Laumusse ; — renvoi du chevalier de St-Viance au commun trésor ; — visite de l'étang de Jenseray ; améliorissements de la Râcherie ; — preuves de Denis Geoffray ; — comptes du receveur ; — améliorissements de Blaudeix ; — information contre le curé de La Pouge, membre de Chamberaud ; — 12 novembre (f° 132), — liste des débiteurs ; — réglementation et formulaire des preuves ; — preuves de Jean de Gruel, Paul de Gaucourt, Joseph de Barmon La Roche-Aymon, Louis-Charles de la Rochefoucault ; — améliorissements de Celles et Laumusse ; — preuves de Louis de Broissia ; — poursuites contre Jean Ronthonnet, curé de Blaudeix ; — visite du moulin d'Espinassy dépendant de Mâcon ; — preuves de Louis-Charles de La Rochefoucault, Jean de Gruel, Paul de Gaucourt, Joseph de Barmont ; — améliorissements de Celles et Laumusse ; — inventaire des terriers de Laumusse ; — remise des clefs des archives au receveur de Montgontier.

H. 129. (Registre). — In-fol°, papier, 290 feuillets.

1706-1727. — Actes capitulaires. — 1er juin 1706, — preuves de François Guérin ; — visite de La Vinadière ; — améliorissement de Pontvieux ; — terrier de « Bellevessay », dépendant de Montchampt ; — décret du grand maître ordonnant de recouvrir la maison de Billon, dépendant de Courteserre ; — preuves de Gilbert de Montagnac ; — requête des sociétaires de St-Georges de Lyon contre Jean-François Charton. — 2 juin 1706, — preuves de François Guérin ; — améliorissements de Pontvieux ; — comptes du receveur ; — provisions de Sylvain Johannand, vicaire de Blaudeix et « Remondaix ». — 3 juin, — poursuites contre les vicaires de Blaudeix et St-Pierre de Genebroux ; — preuves de Gilbert de Montagnac ; — nomination du commandeur Ragon comme agent de l'Ordre ; — améliorissements de Mâcon ; — visite de la Vinadière ; — preuves de Pierre du Perroux ; — comptes

du receveur. — 12 novembre, — preuves de Jean-Charles de Germigney, Pierre-François de Moréal, Jacques de Juge ; — réparations de Billom. — 1 juin 1707, — preuves d'Henri-Joseph de Monspey-Vallière, Pierre-François de Moréal ; — remise du terrier du Temple d'Ayen ; — provisions d'Antoine Goumot pour la judicature de Feniers ; — preuves d'Henri-Joseph de Monspey-Vallière ; — décret concernant la rectorie de Saint-Georges d'Annonay ; — preuves de Joseph de Fay La Tour Maubourg ; — comptes du commandeur de St-Maurice, receveur. — 2 juin, — amélioríssements de Masdieu ; — réunion au bailliage de la chapelle St-Georges d'Annonay ; — preuves de Pierre-François de Moréal ; — coupe de bois dans la commanderie de Lormeteaux ; — terrier du Temple d'Ayen ; — requête de Jean-François Charton, vicaire de l'église St-Georges. — 3 juin, — preuves de Michel Aulteroche ; — provisions du curé de « St-Pierre de Genebros » ; — bulle nommant le commandeur de Métivier, agent extraordinaire de l'Ordre ; — requête des sociétaires de St-Georges de Lyon au sujet de leur traitement et contre Jean-François Charton. — 12 novembre, — preuves de Joseph de Fay La Tour Maubourg, Joseph-Henri de Monspey, Michel Aulteroche ; — sommation au commandeur Desvigne de se présenter pour arrêter les comptes de la commanderie de Limoges ; — (f° 10), profession de Jean-Joseph de Caissac ; — provisions de la cure de Lormeteaux pour François Boutellier ; — preuves de Joseph de Fay La Tour Maubourg, Michel Aulteroche, Joseph-Henri de Monspey, Jacques de Juge. — Lettres de provisions de Bouteiller ; — profession de Caissac. — 14 novembre, — preuves de Joseph de Veyne. — 1er juin 1708, — nomination du commandeur d'Attayne aux charges de secrétaire et d'archiviste ; — preuves de Léon de Dreuille, de Claude de Dienne Chavagnac ; — coupe dans les bois des commanderies de Villefranche, de la Râcherie ; — améliorissements de Pontvieux ; — plainte de la dame des Ages des Granges, sur ce qu'il n'est plus célébré de service à La Forêt-du-Temple ; — comptes du receveur ; — envoi de commissaires pour vérifier l'état de la tour de Devesset qui menace ruine ; — décret enjoignant aux commandeurs de procéder aux réparations sous peine de saisie des fruits ; — achats pour la commanderie de Ste-Anne ; — défaut contre le curé de Blaudeix qui a négligé de prononcer les vœux et de prendre l'habit ; — améliorissements de la Râcherie ; — remise d'extraits des terriers des Feuillets ; — enregistrement des provisions du commandeur « d'Ataine ». — 2 juin, — améliorissements de Masdieu ; — acquisition de la justice de Charbonnier et d'une maison à Brioude pour la commanderie de Montchampt ; — autorisation à François Boutillier, vicaire de Lormeteaux de faire ses vœux et de prendre l'habit. — 3 juin, — réclamation pour le dépôt des terriers contre Severt, commandeur de la Croix-aux-Bost ; — injonction à Gilbert Garron, curé de Bussière, de faire enregistrer ses provisions ; — comptes du receveur ; — proposition d'échange de cens dépendants d'Arbois par Gabriel Boisot, premier président au Parlement de Besançon ; — coupes de bois dans la commanderie de Lieudieu ; — enregistrement des provisions de vicaire de Ste-Anne pour Annet Trapet ; — améliorissements de Pontvieux. — 3 juillet, — lecture du décret condamnant Charton, curé de St-Georges, à se présenter devant le conseil dans un délai de trois mois à peine d'être condamné par défaut. — 12 novembre, — preuves de Claude de Dienne-Chavanhac ; — améliorissements de Masdieu ; — lecture d'une lettre du trésor ; — poursuites du commandeur de Chalmazel contre le commandeur de Fransaiche ; — preuves de Léonard d'Ussel-Châteauvert ; — Claude de Dienne-Chavanhac ; — améliorissements de Masdieu. — 1er juin 1709, — plainte contre les prêtres des Échelles qui n'ont pas fait enregistrer leurs provisions (le château et l'église des Échelles avaient été démolis pendant les guerres du siècle dernier) ; — preuves de Léon de Dreuil ; — remontrances du commandeur de Maubourg sur les gages trop élevés des officiers de la commanderie d'Olloix ; — transaction du commandeur de Maubourg et du s^{r} d'Authezat ; — comptes du receveur ; — présentation du terrier des Échelles. — 2 juin, — preuves de Louis de Séverac ; — réduction des gages des officiers d'Olloix ; — rétribution du secrétaire ; — 3 juin, — comptes du receveur ; — preuves de François de Bauclair ; — achat pour la commanderie de Ste-Anne ; — vérification du terrier des Échelles. — 12 novembre, — lecture du décret réglant les conditions pour être reçu chevalier ; — preuves de Léonard d'Ussel, de Louis de Seveyrat, Philibert-François de Montfalcon ; — reddition des comptes de Lieudieu ; — preuves de Jean-François de Bosredon, Louis de Severat, Léonard d'Ussel. — 1er juin 1710, — lecture des statuts et de la liste des débiteurs ; — plainte de ce que « l'aumosne que mess^{rs} les procureurs ou receveurs du grand prieuré doivent faire distribuer (à Bourganeuf) trois fois la semaine, et à chaque pauvre demi livre de pain, néantmoins que lad. aumosne n'est distribuée qu'une seulle fois de la semaine, et qu'il n'est donné qu'un quart de livre de pain et de mauvaise qualitté, et mesme à des personnes qui n'en ont pas besoin » ; — preuves de Gabriel de Montaignat, Pierre-François de Moréal ; — remise du terrier de Leureuil ; — améliorissements de Villejésus ; — preuves de Léon de Dreuille. — 2 juin, — transaction entre le commandeur de Maubourg et Ligier Besseyre, châtelain et maire perpétuel de Besse, au sujet des redevances des montagnes « de Dianne et la Croix-Mourant » ; — comptes du receveur ; — preuves de Léon de Dreuille, Joseph Allemand de Champier ; — examen des terriers de Leureuil ; — preuves de Jean Ligier Masson, Georges-Étienne Buson de Champ-

divers, Jean-François de Bosredon; — lecture des décrets sur l'observation des ordonnances des visiteurs et sur l'envoi à Malte des arbres généalogiques des prétendants. — 3 juin, — preuves de Jean-François de Bosredon, Jean Ligier-Masson, Georges-Étienne Buson, Raymond de Digoine; — revendication des biens de l'Ordre dans le bailliage de Devesset par Théophile Desfrançois; — comptes du receveur; — approbation de la transaction entre de Maubourg et Ligier Besseyre; — poursuites contre Pierre Cirand, curé de Beaumont-le-Monteux. — (Réparations à la maison de Chanonat; — poursuites contre Desvignes pour les comptes de sa commanderie de Lieudieu; — nomination des sieurs Bigaud et Porte comme gardes commis aux archives; bulle nommant receveur le commandeur de Maubourg). — 12 novembre, — preuves de Jean-François Desboyaux de La Colombière, Charles-Henri d'Apchier, Claude Panay; — améliorissements de Laumusse; — preuves de Jean-Ligier Masson, Georges-Étienne de Buson; — améliorissements de Puy-de-Noix, de Villejésus. — 1er juin 1711 (fo 35), — provisions d'archiviste pour Gilbert Ragon; — bulles nommant le commandeur Geoffre, agent extraordinaire; — réparations à la commanderie des Feuillets; — améliorissements de Leureuil; — bulle nommant le commandeur du Ligondès procureur du commun trésor; — améliorissements de la commanderie de Limoges; — preuves de Benoît de Arod de Montmelard, Gabriel de Montagnac, Jean-François Desboyaux, Israel de Moisset; — améliorissements de Puy-de-Noix; — preuves de François Dubois, servant d'armes, actuellement lieutenant dans le régiment de Navarre, de Joseph Dufour; — réparations à Chamberaud; — requête des sociétaires de St-Georges contre le curé Charton; — preuves de Joseph Allemand de Champier; — dépôt aux archives de titres concernant la commanderie des Bordes; — comptes du receveur; — améliorissements de Leureuil; — preuves de Claude Panay. — 2 juin, — comptes du receveur; — remise du terrier de Blaudeix; — preuves de Gabriel de Montagnac; — améliorissements de Leureuil; — preuves de Jean-François Desboyaux, Claude Panay; — réparations faites par le commandeur de Forsac; — améliorissements des commanderies de Limoges, de Puy-de-Noix; — preuves de Benoît Arod de Montmelas; — provisions de la cure de Charvieu pour Pierre Lazerme du Puy. — 3 juin, — provisions de procureur du commun trésor pour François « du Ligondès St-Domet »; — améliorissements de Blaudeix; — provisions d'archiviste pour Gilbert Ragon; — preuves de Raymond de Digoine; — réparations à la commanderie de Chamberaud; — nomination de Mathieu Porte en qualité de sous-archiviste. — 12 novembre, — preuves de Louis de Fay Gerlande, François Desboyaux; — dépôt de reconnaissances de Blaudeix; — preuves de Benoît d'Arod, Joseph Dufour, Israel de Moissier, Pierre Geoffre, Jean-François Desboyaux; — coupe de bois dans la commanderie de Celles. — 1er décembre, — preuves de François de Ligondès. — 30 décembre, — preuves de Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron. — 26 janvier 1712, — preuves de Charles-Philippe de Galéan. — 1er juin, (fo 42), — règlement des droits des secrétaire et sous-secrétaire; — preuves de Raymond de Digoine, Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron, Pierre Geoufre, Claude-François-Marie de Salive; — achat de bétail pour la commanderie de Beugnay; — preuves de J.-B.-Gaston de Maugiron; — comptes du receveur; — preuves de Raymond de Digoine du Palais; — examen de pièces concernant Puy-de-Noix; — améliorissements de Villefranche; — preuves de Pierre Geoufre. — 3 juin, — améliorissements de Puy-de-Noix. — 12 novembre, — améliorissements de Laumusse; — preuves de Pierre-Louis de Fay Gerlande, François de Ligondès, Claude-François-Marie de Salive, Jacques de Sainte-Colombe du Poyet, Pierre-François Allemand du Bouchet, Ignace-Philippe de Pétremant, Pierre-Louis de Fay-Gerlande; — améliorissements de Laumusse; — preuves de François de Ligondès. — 1 juin 1713, — levée d'une taxe annuelle de 25.000 livres pour soutenir les procès au sujet des privilèges; — décret concernant les réceptions; — installation du commandeur Ragon dans ses fonctions de secrétaire; — améliorissements de Lormeteaux; — comptes du receveur; — preuves d'Ignace-Philippe de Pétremand, Pierre-François Allemand de Vaux, Claude-François-Marie de Salive, Louis de Brancion, Édouard de Montboissier-Canillac, Claude de Moréal de Moisset, Jacques-Bernard de Belot de Villette. — 2 juin, — reconnaissances passées par le sr de La Roche-Chevreux au commandeur de Morterolles pour le tènement de « La Brissade ou Haute et Basse Boissette », et au commandeur de Villejésus pour celui de « L'Espardilliers »; — acquisition à Talandre dépendant de Courteserre; — preuves de Gaspard d'Araud; — nomination de receveur du chevalier de Lestang; — améliorissements de Tortebesse, de Villefranche, de La Croix-au-Bost; — preuves de Louis de Brancion, François-Marie de Salive, Pierre-François Allemand de Vaux; — approbation des reconnaissances de la Roche-Chevreux; — améliorissements de Lormeteaux; — approbation de l'acquisition faite à Talandre; — comptes du receveur; — nomination à la cure de St-Jean-de-Couder dépendant de Carlat pour Gabriel Foulcher de la Bourjadde; — nomination de juge de Carlat, La Salvetat et La Villedieu-en-Fontenette pour Pierre Sadurny; — améliorissements des Bordes; — preuves d'Ignace-Philippe de Pétremand; — 12 novembre, — présentation des terriers de Laumusse, améliorissements de Tortebesse, de Villefranche, de Lieudieu; — preuves de Louis de Brancion, Charles-Joseph-Marie Dupré; — améliorissements de Salles et Montseuguy; —

preuves de Jean-François Charreton, Georges-Étienne de Buson de Champdivers ; — vérification des terriers de Laumusse ; — améliorissements de Tortebesse, de Villefranche, de Lieudieu ; — preuves de Louis de Brancion, Charles-Joseph-Marie Dupré. — 21 février 1714 (f° 54), — preuves de Jacques de Ste-Colombe dn Poyet ; — nomination de juge de Feniers pour François Jagost. — 18 mars, — preuves de Jean-Baptiste de Langon. — 16 mai, — preuves de Charles-Félix de Gualian. — 1 juin, — nomination du commandeur de la Rivoire à la charge de receveur ; — nomination du commandeur Ragon à la charge de receveur des décimes ; — nomination de Jean Péronin à la cure de St-Vincent-d'Avanne, dépendant d'Arbois ; — comptes du receveur ; — améliorissements de Salles et Monseugny, et la Croix-au-Bost ; — preuves d'Édouard de Beaufort-Canillac, Benoît d'Arod, Claude-François-Marie de Salive, Louis de Brancion ; — améliorissements du temple de Salins ; — prise d'habit de Pierre Siraud, curé de Monteux. — 2 juin, — preuves de Georges-Étienne-Joachim Buson de Champdivers, Ignace-Philippe de Pétremand ; — améliorissements des Bordes, de Ste-Anne, de Courteserre. — 3 juin, — comptes du receveur ; — améliorissements de Salles et Montseuguy, de la Croix-au-Bost ; — preuves de Buson de Champdivers, Jean-Joseph de Méallet de Fargues, Édouard de Beaufort-Canillac ; — provision de procureur d'office de Ste-Anne pour Joseph de la Bachellerie ; — poursuites contre Jean Chauviel curé « d'Iddes ». — 18 juin, — preuves de Charles de Montboissier-Canillac. — 24 octobre, — preuves de Jacques de Ste-Colombe du Poyet. — 12 novembre, — ordre du grand maître à tous religieux et novices de se tenir prêts à partir pour Malte au mois de mars ; — taxe de 2576 l. 14 s. 6 deniers pour les grueries ; — enregistrement de la nomination du commandeur Geoffre comme agent extraordinaire ; — améliorissements de Courteserre ; — preuves de Charles-Marie-Joseph Duprel, Charles-Henri de Beaufort-Montboissier-Canillac ; — améliorissements de Villefranche ; — preuves d'Ignace-Philippe de Pétremand, Claude-François de Salive, Jean-François Charreton, Louis-Francois-de-Paule et Jacques de Soudeillè, Édouard de Beaufort, Benoît d'Arod, Jacques de Ste-Colombe du Poyet ; — améliorissements de Courteserre ; — preuves de Beaufort et Duprel ; — améliorissements de Villefranche ; — preuves d'Arod, Charreton et Pétremand ; — provisions d'une prébende à St-Georges pour Jean-François Charreton ; — preuves de Salive, Ste-Colombe ; — prise d'habit de Pierre Cirand, curé de Beaumont-le-Monteux. — 5 avril 1715, — preuves de Blaise d'Aidié. — 1 juin, — bulle de procureur du Trésor pour le commandeur de Fargues ; — comptes du receveur ; — preuves de Louis de Brancion, Jean-François de Bosredon. — 2 juin, — améliorissements des Ro-des ; — preuves de Jean-Joseph de Méallet de Fargues ; — décret réglant l'ancienneté de ceux qui se présentent pour être reçus à Malte au mois de mars ; — preuves de François du Croc ; — profession de Georges-Étienne-Joachim de Champdivers ; — preuves de Jean-Claude-Alexis Duban. — 3 juin, — comptes du receveur ; — preuves de Brancion ; — améliorissements de la Villedieu-en-Fontenette. — 1 aout, — preuves de Louis-Antoine de Savary. — 12 novembre, — preuves de François-Joseph de Menthon, Joseph-Laurent de Beaumont, Anne-Joseph de Beaumont ; — plainte du trésor au sujet de l'administration des commanderies ; — plainte du commandeur de St-Paul au sujet du rachat des rentes en Dauphiné ; — améliorissements de Salins. — 1 juin 1716, (f° 69), — comptes du receveur ; — vérification des comptes de la Vinadière ; — améliorissements de La Villedieu en Fontenette ; — preuves de Jean-François de Bosredon ; — demande du marquis de Rochefort-d'Ailly pour acheter ou louer le membre de Fressinet dépendant du bailliage de Lyon ; — démarche du commandeur Desfrançois pour recouvrer les biens du bailliage. — 2 juin, — améliorissements de la Râcherie ; — preuves de Bosredon ; — comptes de la Vinadière ; — preuves de Pétremand ; — demande des sociétaires de St-Georges pour célébrer les grand-messes sans diacre ni sous-diacre tant que la rétribution sera moindre de 3 l. par messe. — 3 juin, — améliorissements de la Villedieu ; — preuves de Hyacinthe de Chinon de Villette, Louis-Antoine de Savary de Lancosme ; — comptes du receveur ; — preuves de Jean-Claude-Alexis Duban. — 12 novembre, — améliorissements de Salins ; — profession de François de la Sille-de-Boiry ; — preuves de Pétremand, de Villette, de Savary ; — poursuites contre Jacques Megcon, vicaire de « Blancpeyre », dépendant de Ste-Anne ; — provision de chapelain du temple de Dôle pour Alexandre Gambelin ; — preuves de Pétremand, de Villette ; — état des démarches du commandeur Desfrançois, pièces déposées par lui ; — preuves de Savary ; — remise de titres de la commanderie de la Tourette. — 1 juin 1717, — bulle nommant receveur le commandeur de Thianges ; — preuves de Louis-Charles-Armand Fouquet de Belle-Isle ; — décret accordant un délai de six mois pour réparations et améliorissements ; — comptes du receveur ; — améliorissements de La Villedieu en Fontenette, Salins ; — lettre de la langue relative aux preuves. — 2 juin, — coupe de bois dans la commanderie de la Vaufranche ; — améliorissements de Masdieu ; — preuves de Jean-Baptiste Deschamps. — 3 juin, — améliorissements de Salins ; — compte du receveur ; — améliorissements de la Villedieu. — 12 novembre 1717, — améliorissements de Masdieu ; — réparations de Chamberaud, Genevois et Compessières ; — preuves de Louis-Hyacinthe d'Alinge, Jean-Baptiste Deschamps ; — améliorissements de Marche et Mayet, de Bellecombe ; — réparations de St-Romain-en-Gal ; — preuves de François

Cousin de La Tour Fondue ; — provisions de procureur d'office de Lormeteaux pour Renaudon du Breuil ; — améliorissements de Masdieu ; — réparations de Chamberaud ; — réparations faites par le commandeur de la Barge ; — réparations à St-Romain-en-Gal ; — remises des titres des saunerics de Salins au commandeur de Broissia. — 1 février 1718, (f° 78), — preuves de Louis-Hyacinthe d'Alinge. — 1 juin, — comptes du receveur ; — améliorissements de St-Paul ; — preuves de Jacques Bernard de Bellot Villette, François Cousin, Jean-Baptiste Deschamps, Joseph-Laurent de Beaumont. — 2 juin, — preuves d'Anne-Joseph de Beaumont, François-Marie Chassain, Antoine Guillermet, Éléonor-Félix de Rosen, Louis-Charles Fouquet de Belle-Isle ; — améliorissements de St-Paul ; — preuves de François Cousin, J.-B. Deschamps. — 3 juin, — comptes du receveur ; — plaintes contre les curés des Échelles, de St-Pierre de Genebros, de La Vinadière, de Contigny : — présentation du terrier du Monteil-au-Temple ; — améliorissements de Beugnay et Blaudeix. — 12 novembre 1718, — améliorissements de Chanonat ; — preuves de Jacques et Charles le Groin de Treignac ; — améliorissements de Marche et Mayet ; — preuves de Charles Peschant ; — remise des terriers des Échelles ; — coupe de bois dans la commanderie de Lormeteaux ; — preuves de Anne-Joseph de Beaumont de Brison, Joseph-Laurent de Beaumont de Brison, Jacques Bernard de Belot de Vilette, François-Marie Chassaing, Antoine Guillermet ; — enregistrement des provisions de Pierre de La Geneste, curé de la Vinadière. — 1 juin 1719 (f° 86), — comptes du receveur ; — améliorissements de Blaudeix ; — preuves de Charles Peschant ; — information contre La Geneste, curé de La Vinadière ; — demande du commandeur de la Râcherie pour faire reprendre par le trésor le procès qu'il vient de perdre au Grand Conseil contre le sieur Imbert ; — mémoire du commandeur de Vogué-Gourdans ; — réparations à la commanderie de Pauliat — 2 juin, — destitution des prêtres des Échelles ; — preuves de Louis-Charles Fouquet de Belle-Isle, Pierre du Peroux ; — acte d'appel du curé de la Vinadière ; — améliorissements de Feniers. — 3 juin, — comptes du receveur ; — améliorissements de Blaudeix ; — preuves de Charles Peschant ; — mémoire du commandeur de Vogué sur le procès de sa commanderie ; — réparations à Pauliat ; — plaintes contre le curé La Geneste ; — coupe de bois dans la commanderie de Lormeteaux. — 12 novembre, — améliorissements de Marche et Mayet ; — état de la commanderie de Courteserre ; — preuves de Louis-Hyacinthe d'Alinge, Louis-François-de-Paule et Jacques de Soudeilles, François de Durat, Jacques et Charles Le Groin, Pierre du Peroux, Jean-Baptiste Josset ; — présentation des terriers de Lieudieu ; — améliorissements de Chanonat ; — preuves de Louis-François Bougault ; — vérification des terriers de Lieudieu. — 1 juin 1720, — comptes du receveur ; — preuves de J.-B. Josset, Louis-Hyacinthe d'Alinge ; — améliorissements de Feniers ; — preuves de François Bougault ; — décret de la langue interdisant de recevoir dans les preuves des lettres de noblesse non enregistrées dans les Chambres des comptes. — 2 juin, — preuves de J.-B. Josset ; — échange avec les Charteux de rentes de la commanderie des Échelles ; — améliorissements de Leureuil ; — demande de Bertrand Bonne, vicaire des Échelles, pour faire profession ; — provisions d'une prébende aux Échelles pour Geoffray Coche ; — améliorissements de Ste-Anne ; preuves de Pierre du Peroux, François-Georges de Durat ; — réclamations de Claude Humbert, de Vernantois, curé de « Varesias », troublé dans sa profession par le fermier La Coste ; — remise de terriers de Chantoin. — 3 juin, — comptes du receveur ; — preuves d'Alinge ; — améliorissements de Feniers ; — preuves de François Bougault. — 12 novembre, — preuves de Jacques et Charles le Groin, Sébastien de Durat, du Peroux, de Soudeilles ; — ratification des échanges de la commanderie des Échelles ; — demande du s^{r} Dupuy pour avoir les membres de Crozet et Maconnex en abénevis ou à bail emphytéotique ; — améliorissements de Maisonnisse, de Chanonat ; — présentation des terriers de Feniers ; — preuves de Michel Thabaut, de Soudeilles ; — acte de prise d'habit et profession de Claude Panay. — 1 juin 1721, (f° 98), — comptes du receveur ; — présentation du terrier de Montbut, membre de Maisonnisse ; — preuves de Michel Thabaut, Louis-Nicolas de la Roche-Aymon, Pierre Certain, Henri et François-Aymé d'Ussel ; — requête de Bertrand Bonne, vicaire des Échelles ; — coupe de bois dans la commanderie des Bordes ; — améliorissements de St-Romain-en-Gal ; — preuves de Pierre du Péroux ; — bulles d'agent de l'Ordre pour le commandeur Desfrançois ; — améliorissements de Chanonat. — 3 juin, — suite donnée à la requête de Bertrand Bonne contre le s^{r} Alégret ; — preuves de Michel Thabaud ; — vérification du terrier de Monbut, membre de Maisonnisse ; — comptes du receveur ; — texte de la bulle pour le commandeur Desfrançois. — 12 novembre, — lettre du grand maître enjoignant à tous commandeurs d'exécuter leurs commissions ; — preuves de Pierre du Péroux, Charles le Groing, François-Aimé d'Ussel, Pierre Certain, Henri d'Ussel ; — présentation du terrier de Salins ; — preuves de François-Georges de Durat, Pierre du Péroux, Charles le Groing, d'Ussel, Certain ; — vérification du terrier de Salins. — 1 juin 1722, — lettre du grand maitre enjoignant à tous religieux et novices de se tenir prêts à partir pour Malte au premier ordre ; — arrêt du grand conseil annulant une vente de meubles faite par le chevalier de Breteuil à son frère ; — requête de Montgontier, commandeur de Chambéry réclamant la démolition de la maison d'Accoyeu, inutile depuis la cons-

truction de celle du Golet ; — présentation du terrier de Chantoin. — 2 juin, — réparations à Tortebesse ; — visite de terres du temple d'Ayen ; — plainte contre l'évêque de Clermont qui avait interdit de dire la messe dans la chapelle de La Râcherie avant dix heures du matin. — 3 juin, — vérification du terrier de Chantoin ; — demande pour prononcer les vœux par Pierre-François Faivre, d'Arintho, curé de Meurcourt. — 12 novembre, — lecture d'une lettre du Grand Maître pour la citation à Malte ; — lettre de la langue et du bailli de Mesmes relatant que le commandeur de Comminges vient de gagner son procès contre le duc de Luynes ; — arrentement par le commandeur d'Hauteroche d'une terre « scize au mas de La Cou, au dessus du bourg de Fouquair ; — coupes de bois dans la commanderie de Lieudieu ; — plainte contre Michel Tournier, vicaire de Graveleuse, membre d'Arbois ; — preuves de Pierre-Joseph de Reculot, — 1 juin 1723, — bulle nommant receveur le commandeur Jean-Joseph de Caissac ; — comptes du receveur Ragon ; — ordre de saisir les commandeurs qui n'acquittent pas leurs charges au trésor ; — citation à Malte ; — présentation des terriers de St-Paul ; — preuves de Pierre du Peyroux ; — présentation du terrier de Mascheix, dépendant de Carlat ; — terrier du Monteil-au-Temple, dépendant de St-Romain-en-Gal. — 2 juin, — améliorissements de Tortebesse ; — preuves de Pierre-Joseph de Reculot ; — améliorissements de Courtesserre ; — coupe de bois pour la réparation du domaine de Montager, commanderie de Villefranche, qui venait d'être incendié ; — preuves de Pierre de Tournon de Meyres, Louis-Nicolas de la Roche-Aymon ; — lettre du bailli de Mesmes disant « que les chevaliers qui veulent aller de Marseille à Malte y seront reçus à quarantaine ; » — coupes et réparations de Courteserre ; — bulles d'agents extraordinaires pour les commandeurs d'Arche, de Boyer de Ruffé, Desfrançois et frère Joseph Dufour. — 3 juin, — preuves de Pierre du Peyroux ; — comptes du receveur ; — vérification des terriers de St-Paul ; — vérification du terrier de Mascheix et des cens de l'Hopital Barbary et Neyrecombe ; — vérification du terrier de Monteil-au-Temple ; — poursuites contre Michel Tournier, vicaire de Graveleuse, dépendant d'Arbois ; — proposition de Presle, s^r de l'Écluse pour prendre à rente perpétuelle le moulin de St-Jean d'Ardière. — 12 novembre, — preuves de Joseph-Désiré du Saix, de Claude-Alexandre de Reculot ; — améliorissements de Courteserre ; — preuves de Louis de La Roche-Aymon, Jean-Baptiste Cousin du Mas, Pierre de Tournon de Meyres ; — améliorissements de Pauliat ; — poursuites contre La Geneste, vicaire de la Vinadière ; — remise du terrier d'Ides au commandeur de Pontvieux ; — améliorissements de Courteserre ; — demande du commandeur des Feuillets pour défricher des terres du membre « d'Ecossieux » qu'il voudrait convertir en prés ; — preuves de J.-B. Cousin, Louis de La Roche-Aymon, Pierre de Tournon. — 1 juin 1724 (f° 112), — comptes du receveur ; — présentation des terriers de Courteserre ; — plaintes au sujet des droits de jauge et courtage et des tailles ; — ferme du membre de Langlade dépendant du temple d'Ayen ; — poursuites contre le vicaire La Geneste. — 2 juin, — preuves de Marc de Tournon de Meyres, Jean-Joseph de Meallet de Fargues ; — remise au commandeur de Genevois du terrier de Coligny ; — preuves d'Aimé d'Ussel ; — améliorissements de Leureuil, de Pontvieux, de Chamberaud, de Limoges, de Tortebesse ; — visite du grand prieuré. — 3 juin, — comptes du receveur ; — vérification des terriers de Courteserre ; — profession de Pierre de Langon ; — preuves de Nicolas Prunier de Limps. — 12 novembre, — lettre du grand maître disant qu'il agit auprès du roi pour la conservation des privilèges ; — lettre du bailli de Mesme au sujet des droits exigés par les inspecteurs et jaugeurs de boissons ; — preuves de Jean-Joseph de Méallet de Fargues ; — arrentement du moulin de St-Jean-d'Ardière ; — coupe de bois pour les réparations des membres de Fouilloux et de Beauchassin ; — preuves de Jacques et de Louis-François-de-Paule de Soudeilles, de Méallet de Fargues ; — poursuites contre Allégret et Jeannot, prébendiers des Échelles ; — arrentement de St-Jean-d'Ardières ; — remise des terriers de Beugnay au commandeur de Maubourg. — 1 juin 1725, — lettre et décret portant interdiction de se faire payer par avance du prix des fermes, et ordre de délivrer aux receveurs une copie des baux ; — lettre du bailli de Mesmes annonçant qu'il va présenter au roi un mémoire au sujet des privilèges ; — comptes du receveur ; — preuves de Claude-François d'Hennezel, François-Aymé d'Ussel, Louis-François-de-Paule et Jacques de Soudeilles ; — améliorissements de Chamberaud ; — preuves de Jean de Méallet de Fargues ; — présentation du terrier de Pauliat ; — améliorissements de Mâcon, de Pauliat, de Limoges, Pontvieux ; — preuves de Claude-Léonard Bertrand, Nicolas Prunier de Limps ; — création d'un étang au Fouilloux, membre de la Croix-au-Bost ; — provisions d'Antoine Gely, curé de Celles ; — comptes du receveur ; — preuves de François-Aimé d'Ussel ; — améliorissements de Chamberaud ; — preuves de Soudeilles, Meallet de Fargues ; — vérification du terrier de Pauliat ; — améliorissements de Pontvieux, de Leureuil ; — poursuites contre les prébendiers des Échelles ; — coupe de bois pour réparation d'une grange de Carlat ; — remise des terriers de « Vernol et Meicilieu » ; — réclamation des paroissiens de St-Georges ; — améliorissements de Tortebesse. — 27 juillet, — preuves de Jean de Saint-Chaman. — 12 novembre, — preuves de Charles-Joseph de Grollier de Serrières, Claude-François-Gaspard d'Hennezel ; améliorissements de Pauliat, de Limoges. — 9 février 1726, — preuves de Charles-Joseph de Grollier de Serrières. —

16 février, — preuves de Grollier. — 1 juin, — compte du receveur ; — confirmation de la bulle de receveur pour le commandeur de Caissac ; — provisions de la cure de « Geuillat » pour Pierre du Claux ; — demande du commandeur Guérin pour la prise de possession de 300 arpents de bois au membre de Dammartin, dépendant d'Arbois ; — présentations de terriers de Marche et Mayet, de Chamberaud ; — décision portant que les arbres à couper pour les réparations seront marqués du marteau de l'Ordre par les visiteurs ; — lettre du bailli de Mesmes annonçant qu'il travaille à la confirmation des privilèges ; — mesures à prendre pour la modération des décimes ; — améliorissements de St-Anne de Lormeteaux, Montbrison, Leureuil ; — preuves de Louis de Maignac ; — réparations à la commanderie de Chambéry ; — preuves de Nicolas-François de Prunier de Limps ; — examen de l'emploi des revenus de la cure de St-Georges ; — poursuites contre le vicaire de la Vinadière ; — preuves de « Nicolas-Martin Hautier de Villemontée, de Jean-Antoine Grignet » ; — poursuites contre Georges Jacou, vicaire de Musinan dépendant de Compessières ; — preuves de « François d'Hennezel, Amable de St-Julien » ; — lettre du commandeur de « Dreuille », commandeur de la Râcherie demandant compte des arrérages cédés au commandeur Desfrançois « sur les tenanciers du mas et tènement de Poulier, Couder et Massoutre ; — preuves de Claude-François-Xavier d'Udressier, réunion de 4 cures dans la commanderie de Villefranche. — 3 juin, — compte du receveur ; — terriers de Marche et Mayet, de Chamberaud ; — bois communaux de Dammartin-le-Templier. — 17 juillet, — preuves de Charles-Emmanuel de St-Maurice. — 12 novembre, — preuves de Claude de Blancheville ; — améliorissements de Ste-Anne, « des Bugnets », de Villejésus, de Marche et Mayet ; — remise de terriers de St-Georges ; — poursuites contre La Geneste, vicaire de la Vinadière ; — améliorissements de Ste-Anne. — 1 juin 1727, (f° 134), — comptes du receveur ; — améliorissements de Lormeteaux ; — preuves de Charles-Emmanuel de St-Maurice-Châtenay ; — améliorissements de Leureuil, « des Bugnets » ; — preuves de « Claude-Gilbert de Seveyrac, Nicolas-Martin Hautier de Villemontée, Jean de St-Chamans » ; — observations du receveur sujet du paiement des décimes ; — preuves de « Charles-Joseph de Grollier de Servières, Charles-Antoine-Renaud de Lastic » ; — vérification du compte des décimes ; — demande du commandeur Guérin au sujet des frais pour la mise en possession des bois de la commanderie d'Arbois ; — remise du terrier d'Allevard au commandeur de Chambéry ; — plaintes contre Alexis du Ban, procureur du commandeur de Salles et Monseuguy ; — décret ordonnant que les deux commissaires aux preuves ne soient pas de la même province ; — preuves de Gabriel Tourniol du Rateau ; — demande de coupe de bois par le commandeur d'Hauteroche pour réparations au four de Villejésus ; — améliorissements de Bourganeuf, Bellechassagne, Charrières, Montbrison ; — réunion de deux cures de la commanderie de Villefranche. — 3 juin, — compte du receveur ; — améliorissements de Lormeteaux ; — preuves de Charles-Emmanuel de St-Maurice ; — améliorissements de Leureuil, « des Bugnets » ; — preuves de Charles-Joseph de Grollier de Servières ; — plaintes des habitants de Villejésus contre le commandeur d'Hauteroche. — 12 novembre, — améliorissements de Marche et Mayet ; — preuves de « Claude-Gilbert de Seveyrat, Claude de Coudré de Blancheville » . — 20 novembre, — preuves de Joseph-Désiré du Saix ; — 1 juin 1728, — comptes du receveur ; — preuves « de Charles-Antoine de Lastic, Claude du Coudray de Blancheville » ; — réclamation de La Bachelerie, vicaire de Montbouchet, dont le presbytére avait été fermé par ordre du commandeur de la Renaudie ; — présentation des provisions de Dalesme vicaire de Bourganeuf ; — preuves de Philippe-Antoine de Blonay ; — plaintes contre les s^rs Dalesme, Bachelerie, Peçon et de Montleyrand ; — présentation des terriers de Lormeteaux ; — preuves de Gabriel Tourniol ; — exécution des ordres donnés lors de la visite de Villefranche. — 2 juin, — preuves de Nicolas-Martin Hautier de Villemontée ; — améliorissements du temple d'Ayen, de Masdieu ; — preuves d'Étienne-Marien Chevarrier ; — plainte au sujet de l'absence du s^r Potier, sociétaire de St-Georges-de-Lyon ; — plainte contre le commandeur Desvignes au sujet du dépérissement de sa commanderie du Vivier et Farges ; — demande du commandeur de Ruffé pour la construction de bâtiments au Monteil-au-Temple ; — remise du terrier de Villefranche ; — information contre le s^r Duban ; — améliorissements de Lieudieu. — 3 juin, — comptes du receveur ; — preuves de « Claude du Coudrey de Blancheville » ; — demande de supplément de portion congrue par le s^r Dalesme, vicaire de Bourganeuf ; — information contre les s^rs Dalesme, Bachellerie, Peçon, Aubusson et Montleyrand ; — examen du terrier de Lormeteaux ; — preuves de Gabriel Tourniol ; — améliorissements de Montbrison ; — preuves de « Jean de St-Chamans » ; — présentation du nouveau formulaire des preuves. — 19 juillet, — preuves d' « Antoine-Joseph Chauvet de Montadin ». — 18 septembre, — preuves de « Philippe-Antoine de Blonay, de Claude Desfrançois ». — 12 novembre, — preuves de « Charles-Antoine Renaud de Lastic, Jean de St-Chamans » ; — terriers de « Tourny, Bardon et Pontenat » dépendants « des Bugnets » ; — améliorissements de Masdieu, de Montbrison ; — preuves de « Nicolas-Martin Hautier de Villemontée, Étienne-Marien Chevarrier, Claude Desfrançois » ; — instruction sur le nouveau modèle des preuves ; — plainte des habitants de la commanderie de Tortebesse contre le châtelain qui « détériore » les bois ; — améliorissements de Villejésus, de

Morterolles ; — preuves de Joseph-Désiré du Saix ; — améliorissements de Chambéry ; — noviciat du sr Rey, vicaire de St-Romain-en-Gal ; — demande du sieur Blanchet pour prendre à bail emphytéotique le membre de Vouray dépendant de la commanderie de Bellecombe ; — preuves de « Charles-Antoine-Renaud de Lastic, Jean de St-Chamans » ; — examen des terriers des « Bugnets » ; — améliorissements de Masdieu et Montbrison ; — preuves de « Villemontée, Chevarrier, Desfrançois » ; — remise de terriers de Charrières. — 1er juin 1729, — comptes du receveur ; — bulle maintenant pour trois ans le commandeur de Caissac dans sa charge de receveur ; — information contre les sieurs Dalesme et Bachellerie ; — preuves de « Claude de Blancheville, Claude-François-Xavier d'Udressier, Gaspard d'Hennezel, Antoine-Joseph Chauvet de la Vilatte, Nicolas-François Prunier de Limps, Joseph-Désiré du Saix ». — 2 juin, — améliorissements des Feuillets ; — preuves de « Charles-Joseph de Felines de la Renaudie, Claude-Marie de Ste-Colombe-l'Aubépin, François de La Porte, Bernard de Chargère » ; — observations sur l'inventaire des titres de preuves ; — présentation du terrier de Chambon ; — preuves de « Lastic, Léon de Charry-Desgouttes ». — 3 juin, — information contre Dalesme, Bachellerie, Aubusson ; — preuves de Blancheville ; — compte du receveur ; — preuves « d'Antoine-Joseph Chauvet de la Villatte » ; — vérification du terrier de Chambon, membre de Masdieu ; — remise du terrier de Ste-Anne-de-la-Bastide, membre de Chanonat. — 12 novembre, — lettre de la langue relative à l'inventaire des titres pour les preuves ; — preuves de Claude-Marie de Ste-Colombe, Charles-Antoine-Renaud de Lastic ; — défaut prononcé contre les vicaires Dalesme et la Bachellerie ; — demande du commandeur d'Angeville pour transformer en terre labourable la vigne « d'Abosche », dépendant des Bordes : — plainte contre le commandeur d'Hauteroche ; — profession du sr Rey, vicaire de St-Romain-en-Gal ; — provisions du sr Charrière, vicaire de Brousse et Larfeuillère ; — plainte du commandeur Desfrançois contre les sociétaires de St-Georges ; — preuves de Nicolas-François Prunier de Limps ; — améliorissements de Chambéry ; — preuves « Chevarrier, Ste-Colombe, de Lastic ». — 1er juin 1730, — compte du receveur ; — information contre le commandeur d'Hauteroche ; — preuves de la Renaudie, de la Porte, Chevarrier ; — renvoi à la langue de la demande du commandeur d'Angeville pour la vigne d'Aboche. — 2 juin, — preuves du Saix, Bernard de Chargères ; — coupe de bois dans la commanderie de Maisonnisse ; — demande du grand prieur de Lescheraine pour arrenter des terres de l'Hôpital de Donzenac ; — même demande par le commandeur Geoffre pour des terres du temple d'Ayen ; — coupe de bois pour réparations aux Fouilloux et à Bois-Chassein ; — plainte du commandeur Desfrançois contre les sociétaires de St-Georges ; — offre de du Carteron de Beaulieu, trésorier de France à Bourges, pour échanger des terres du domaine de La Motte ; — offre du sr Denoray pour échange d'une maison à Lormeteaux ; — améliorissements de Lieudieu. — 3 juin, — décrets contre Dalesme, vicaire de Bourganeuf, et de La Bachellerie, vicaire de Montbouchet ; — information contre le commandeur d'Hauteroche ; — preuves Chevarrier, de la Renaudie, de La Porte ; — compte du receveur ; — imposition pour l'enregistrement des privilèges à la cour des aides de Clermont. — 12 novembre, — améliorissements de la Vinadière ; — ordre au commandeur d'Hauteroche de se retirer en Auvergne ; — preuves de « Nicolas-François Prunier de Limps, Amable de St-Julien, Étienne-Florent Morelet. — 7 avril 1731, — preuves de Bernard-Angélique de Broissia. — 1er juin, — preuves de l'Aubépin ; — compte du receveur ; — preuves de Broissia, de la Porte ; — présentation des terriers de Villefranche ; — visite des terres vagues de l'Hôpital de Donzenac ; — arrentement du membre d'Anglade, dépendant du temple d'Ayen ; — demande du commandeur de Lestrange pour abandonner un moulin et dessécher un étang de la Vaufranche. — 2 juin, — preuves de « Ferdinand de Gramond, Joseph-Désiré du Saix, Alexis-Louis de Lestrange » ; — améliorissements de Lieudieu, de Feniers, de Pontvieux ; — réparations dans la commanderie de Chambéry ; — remise de terriers de Pontvieux et Courteserre. — 3 juin, — comptes du receveur ; — réparations dans la commanderie de Lormeteaux ; — preuves de Broissia de la Porte ; — vérification des terriers de Villefranche et Chambéry ; — arrentement de Donzenac et d'Anglade ; — sentences par défaut contre Barthélemy Aubusson et Jacques Dalesme ; — demande pour que les inventaires des titres des preuves soient soumis au chapitre avant d'être adressés à la langue. — 27 juillet, — demande de coupe de bois pour réparations à faire aux granges des Bordes, au moulin de Bion et au domaine de Francheville en partie ruinés par l'ouragan du 7 juillet ; — même demande pour réparations au château de Laumusse et au moulin d'Épaisse. — 12 novembre, — améliorissements de Feniers, de Pontvieux ; — vente de la métairie de La Vergne-Bouton, dépendant de Masdieu ; — preuves de « Claude-Marie de Châtillon du Puget » ; — visite des Bordes ; — demande du commandeur de Celles pour le défrichement d'un bois et le dessèchement d'un étang dans sa commanderie ; — preuves de « Léon de Charry-des-Gouttes ; de Catherine d'Hauteroche, » pour l'hôpital de Beaulieu ; — améliorissements de Feniers, de Salles et Monseugny ; — améliorissements de Pontvieux ; — vente de La Vergne ; — preuves d'Étienne-Florent Morelet ; — demande du commandeur de Broissia pour se servir des matériaux de la Chapelle de St-Jean-du-Bouis pour les

réparations du moulin du Temple de Braize; — remise de terriers des Échelles; — preuves du Saix. — 1er juin 1732, — comptes du receveur; — confirmation de Caissac dans sa charge de receveur; — réparations dans la commanderie des Bordes; — décret au sujet des améliorissements; — présentation des terriers de Mâcon; — preuves du Saix; — présentation des terriers de Chambéry; — ordre du grand maître de ne porter aucune affaire au Grand Conseil avant son examen; — remise des terriers des Échelles; — coupe pour réparations dans cette commanderie; — plainte des commandeurs de Châteauvert et de Fontanges au sujet des droits de mutation qu'on exigeait d'eux; — réparations à la commanderie de Dôle; — améliorissements de Montferrand; procès de la commanderie de Pontvieux contre le marquis de « Curton et les habitants de Montfouilloux, La Garde et Ides »; — information contre les sociétaires de St-Georges; — améliorissements de Puy-de-Noix, du Temple d'Ayen, d'Olloix, de Chazelles, de Montchampt, La Tourrette, La Croix-au-Bost, Limoges, Lieudieu, Chambéry, Genevois; — preuves d'Étienne Dauphin. — 3 juin, — comptes du receveur; — examen des terriers de Mâcon et Chambéry; — preuves du Saix, de Lestrange. — 19 août, — réparations de la commanderie des Bordes. — 12 novembre, — décret touchant la portion congrue des curés; — observations à ce sujet; — réclamations sur la nécessité de communiquer les originaux des terriers; — poursuites contre les commandeurs en retard pour leurs améliorissements; — améliorissements de Salles et Montseuguy, Olloix, Limoges; — preuves de Léon de Charry-des-Gouttes; — défrichement et dessèchement dans la commanderie de Celles; — preuves de Grammont, de Chargères; — améliorissements du bailliage, Dôle, les Feuillets, Blaudeix, Mâcon, Montferrand, Maisonnisse, Celles, Arbois, Limoges, Olloix, Salles et Montseuguy; — preuves des Gouttes; — défrichement à Celles. — 1er juin 1733 (fo 187), — compte du receveur; — lettre du grand maître annonçant que « le baron François de Rannequin a été privé de l'habit, de la grande croix » et de ses commanderies et pensions; — lettre de la langue au sujet des améliorissements et terriers; — améliorissements de Maisonnisse, Montchampt, Montferrand, Feniers, Temple d'Ayen, Puy-de-Noix, La Tourrette, La Vinadière, Lieudieu; — preuves d'Étienne Dauphin; — présentation du terrier de Monteux, membre de St-Romain-en-Gal; — compte du sr Cuchet, séquestre de la commanderie de St-Georges; — lettres et décrets pour les améliorissements; — excuses du commandeur de La Renaudie qui, malade, n'a pu s'occuper de la saisie de la commanderie de Carlat. — 2 juin, — améliorissements de Genevois; — réclamations du receveur pour les améliorissements du bailliage, des commanderies de Laumusse, de Celles et d'Arbois; — améliorissements de Chanonat, de Chazelles, de la Râcherie, de Chambéry; — excuses du commandeur Moissier qui ne peut présenter les améliorissements de la Croix-aux-Bost « parce que les eaux ont été si grandes qu'il n'a pas pu passer les rivières »; — différend entre le vicaire et les sociétaires de l'église de Chazelles; — excuses du commandeur de Dôle qui n'a pu faire renouveler ses terriers; — mêmes excuses des commandeurs de Blaudeix, Mâcon, des Feuillets, de Montbrison, — preuves de Claude-François-Xavier d'Udressier. — 3 juin, — compte du receveur, — examen du terrier de Monteux, — améliorissements de Montchampt, Montferrand, Maisonnisse, La Vinadière, Feniers, Temple d'Ayen, Lieudieu, Puy-de-Noix, La Tourette; — preuves d'Étienne Dauphin; — améliorissements de Carlat. — 31 juillet, — améliorissements des Feuillets; — demandes des terriers des Feuillets, Genevois et Chambéry. — 12 novembre, — lecture de la liste des commandeurs qui n'ont pas fait les améliorissements, — améliorissements des Feuillets, de Genevois, Blaudeix, Mâcon, Chazelles; — preuves de Claude-René de la Roche-Aymon; — améliorissements de Charrières; — coupe dans les bois de Chamberaud; — améliorissements de St-Georges, d'Arbois, La Croix-au-Bost, St-Romain-en-Gal; — séquestre de la commanderie de Carlat; — améliorissements de Limoges, de Dôle, la Ville Dieu; — excuses des commandeurs du Saillant, Duchey, de Langon, Geoffre et Dorche pour n'avoir pas encore consigné leurs terriers; — améliorissements de Chanonat, des Feuillets, Genevois, Blaudeix, Chazelles, Mâcon, Arbois, La Croix-au-Bost, St-Romain-en-Gal; — séquestre de Carlat; — améliorissements de Chanonat; — preuves d'Étienne Dauphin, Claude-François-Xavier d'Udressier. — 16 novembre, — enregistrement des professions de Joseph-Laurent et Anne-Joseph de Beaumont-Brison, Pierre-Emmanuel Pourroy de Lauberivière. — 19 avril 1734 (fo 205), — demande du commandeur Ragon pour une coupe d'arbres destinés aux réparations du domaine de la Cour, de la bergerie de Bribon et du moulin Bouc, ravagés par les inondations. — 1er juin, — comptes du receveur; — lettre et décret au sujet des améliorissements et terriers; — preuves de François d'Udressier; — améliorissements de la Ville Dieu-en-Fontenette et de Charrières; — preuves d'Étienne Dauphin; — présentation du terrier du Monteil-au-Temple, de la Croix-au-Bost; — améliorissements du grand prieuré, de Chambéry; — coupe de bois dans la commanderie de Chamberaud; — améliorissements du Temple d'Ayen; — rénovation des terriers de Montbrison; — demande de coupe dans cette commanderie; — améliorissements des Échelles, de la Râcherie, de Dôle; — procès du commandeur d'Arbois contre les habitants de Varessia; — contestation entre les marguilliers et courriers de l'église St-Georges et le vicaire perpétuel; — dépôt de pièces de

procédures « au sujet de la maison joignante la tour de la Salvetat » ; — décret de la langue au sujet d'une maison donnée à l'hôpital de Mâcon. — 3 juin, — comptes du receveur ; — examen des terriers du Monteil-au-Temple, de la Croix-au-Bost ; — preuves de Claude-François-Xavier d'Udressier, d'Étienne Dauphin ; — améliorissements de la Ville Dieu, de Charrières. — 9 juin, — remise des papiers du bailliage au bailli de Lyon. — 12 novembre, — présentation d'une lettre du grand maître et d'un livre « du R. P. Sébastien Pauli, qui contient les diplômes concernant ce qui s'est passé en notre Ordre pendant qu'il a demeuré en Syrie », — refus par la langue des preuves de François d'Udressier ; — améliorissements de la Râcherie ; — poursuites contre Léonard Lemet, vicaire de Blaudeix ; — présentation du terrier de « Lavau St-Jean de Viplaix », membre de Chanonat ; — donation d'une maison au bourg de la Pouge, par le sieur Chazal de l'Épinat, à la commanderie de Chamberaud ; — améliorissements de St-Georges ; — procès de la commanderie d'Arbois contre les habitants de Varessia et l'archevêque de Besançon ; — améliorissements de la Râcherie ; — rénovation des terriers de St-Romain-en-Gal, de St-Georges, de Laumusse ; — demande de Joseph Millet, prébendier des Échelles pour être admis au noviciat ; — liste des commandeurs qui n'ont pas fait les améliorissements ; — terriers du temple d'Ayen ; — améliorissements de Carlat ; — terriers de Montbrison. — 1er juin 1735 (f° 217), — compte du receveur ; — lettres au sujet des améliorissements ; — améliorissements de St-Georges ; — présentation des terriers de Pontvieux ; — supplément aux améliorissements de Gentioux et Chazelles ; — contestations des sociétaires et du vicaire de St-Georges ; — améliorissements du Temple d'Ayen ; — information contre le vicaire de Blaudeix ; — assignation au s^{r} Mathieu, vicaire de Valay ; — confirmation du commandeur de Caissac dans son office de receveur ; — présentation des listes de répartition des décimes et de la capitation et du dixième ; — supplique du commandeur d'Hauteroche contre le commandeur Ragon. — 2 juin, — améliorissements du grand prieuré, de Masdieu, les Échelles, Mortérolles, Marche et Mayet, Tortebesse, Courteserre, Ste-Anne ; — profession du chevalier « Antoine-Bernard-Joseph de St-Mauris d'Augerant » ; — remise au receveur Caissac du « contrat du grand prieuré sur le clergé », pour la perception des décimes ; — améliorissements de Dôle, de Chambéry, de Montbrison ; — réfection des terriers des Feuillets, proposition pour la vente de biens du membre de « Crozette et Macconet » ; -- terriers du grand prieuré et de Genevois ; — améliorissements d'Olloix. — 3 juin, — comptes du receveur ; — examen du terrier « d'Isde » membre de Pontvieux, du temple d'Ayen ; — refus de reconnaissance par des habitants de La Villedieu ; — bulle du prieur de Malte, nommant le commandeur Desfrançois son grand vicaire dans le grand prieuré d'Auvergne ; — supplique du commandeur Desfrançois, vicaire de St-Georges, demandant du temps pour répondre aux sociétaires ; — poursuites contre le commandeur d'Hauteroche, commandeur de Villejésus ; — améliorissements de Limoges et Carlat ; — information contre le curé de Blaudeix ; — améliorissements de St-Romain-en-Gal ; — demande d'avances par le commandeur Dufour pour soutenir son procès contre le marquis de Curton. — 12 novembre, — sequestre de la commanderie de Salles et Monseuguy ; — poursuites contre le s^{r} Mathieu, curé de Valay ; — améliorissements de Ste-Anne, Chambéry, Olloix ; — présentation des terriers d'Olloix ; — améliorissements de Chambéry, Les Échelles ; — réponse du commandeur Desfrançois, vicaire de St-Georges, au règlement du grand prieur sur son différend avec les sociétaires ; — présentation des terriers de Maisonnisse, Culhat, Limoges ; — compte du sequestre de la commanderie de Carlat ; — poursuites contre Lemée, vicaire de Blaudeix ; — usurpation des dîmes de Chauliac ; — fixation à 300 livres de la portion congrue du curé de Salesse ; — améliorissements de la Croix-au-Bost, de la Râcherie ; — preuves de « Léon de Chary Dégoutes » ; — améliorissements de Chanonat ; — preuves de Léon de Chargères ; — constitution d'homme vivant et mourant par l'hôpital de Mâcon pour une maison censable de la commanderie ; — améliorissements de Montbrison, Carlat, Chazelles, Ste-Anne, Chambéry, les Échelles ; — examen des terriers d'Olloix, Maisonnisse, Culhiat, Limoges ; — excuses du commandeur de Broissia pour la réfection des terriers de Dôle ; — délibération sur le différend entre le vicaire et les sociétaires de St-Georges ; — observations du receveur sur le retard apporté aux améliorissements. — 1er juin 1736, — compte du receveur ; — levée du séquestre de Salles et Monseugny ; — améliorissements de Courteserre, Tortebesse, grand prieuré, Masdieu, Chanonat ; — présentation des terriers de Chanonat, La Roche-Dozenat, Charrières, La Vinadière ; — approbation de l'assemblée du 12 novembre ; — améliorissements de Montchampt ; — présentation de terriers de Mâcon ; — renvoi à l'examen de la langue d'une donation de terrain pour élever un presbytère à Sous-Parsac ; — présentation des terriers de Pontvieux, La Villedieu, Montbrison ; — bulles du prieur de Malte, nommant le commandeur de Ruffé son grand vicaire ; — envoi à Mâcon de deux commissaires, au sujet de la maison donnée à l'hôpital ; — rénovation des terriers de la Râcherie ; — présentation des terriers de St-Georges ; — lecture du règlement du différend entre le curé de St-Georges et les sociétaires ; -- exécution des ordonnances de la visite de Feniers, fin du procès avec les habitants de Besseresse ; — autorisation de nommer un curé

à Blaudeix en remplacement du s[r] Lemée ; — même autorisation pour la cure de Valay. — 2 juin, — présentation de minutes des terriers de Chazelles et Chambéry ; — améliorissements de Morterolles, Marche et Mayet ; — rénovation des terriers des Feuillets ; — levée du séquestre de Carlat ; — améliorissements des Bordes ; — rénovation des terriers et améliorissements de Dôle ; — procès du commandeur Dufour contre le marquis de Curton ; — réparations au membre de Chantoin ; — améliorissements de la Râcherie ; — difficultés du commandeur de la Renaudie pour acheter un fonds de terre « pour le dédommagement de la destruction du moulin de Champegaud » ; — réfection des terriers d'Arbois ; — remise de terriers de la Vaufranche au commandeur de Lestrange ; — améliorissements de la Vaufranche ; — preuves de Jean-François de la Rochedragon ; — améliorissements de Bellecombe ; — preuves de Laurent de Vallin ; — améliorissements de S[t]-Romain-en-Gal ; — avertissement aux commandeurs en retard pour les améliorissements, le renouvellement des terriers et le supplément des améliorissements. — 3 juin, — compte du receveur ; — améliorissements de Bourganeuf et Bellechassagne, grand prieuré, vérification des terriers de Bourganeuf ; — améliorissements de Courteserre, Tortebesse ; — examen du terrier de Charrières ; — remise au commandeur de la Porte du terrier du Bessey, membre de S[t]-Georges ; — examen du terrier de la Vinadière ; — améliorissements de Chanonat ; — examen de terriers de Mâcon ; — améliorissements de Montchampt, de Masdieu, de La Villedieu ; — sequestre de la commanderie de S[t]-Georges ; — examen du terrier de Pontvieux ; — demande de coupe de bois dans la commanderie de Lormeteaux. — Copie du règlement arrêté par le grand maître sur le différend entre le curé de S[t]-Georges, les sociétaires et les paroissiens. — 12 novembre, — présentation de six volumes de visites générales ; — présentation des terriers de Genevois ; — améliorissements des Bordes ; — poursuites contre Mathieu, vicaire de Valay ; — preuves de Bernard de Chargères du Breuil ; — présentation du terrier de la Vinadière et du supplément des améliorissements ; — améliorissements de Leureuil ; — preuves d'Antoine-Gabriel-Joseph de Reculot, Amable de S[t]-Julien, François-Marie-Hyacinthe de Pingon ; — supplément aux améliorissements de Charrières, Montferrand, la Croix-au-Bost ; — preuves de « Léon de Chary Dégoutes » ; — rénovation des terriers de la Râcherie, Les Échelles, Montbrison ; — présentation d'un terrier de Chanonat ; — remise au commandeur de Valin de deux terriers de Bellecombe ; — présentation de minutes de terriers de Chambéry ; — examen de terriers et améliorissements de Genevois, Les Bordes, Chanonat, Chambéry ; — échange entre le commandeur de Chambéry et les religieuses de S[te]-Marie d'en Haut de Grenoble ; — améliorissements de Chamberaud ; — preuves de Bernard de Chargères. — 18 mars 1737, — commission pour les preuves de Gabriel Béraud ; — demande par le commandeur du Saillant d'une coupe de bois dans sa commanderie de Lormeteaux pour réparation des bergeries de « Villepruere » qui venaient d'être incendiées, « ce qui a causé la perte de plus de 600 bestes à laine ». — 1[er] juin (f° 268), — compte du receveur ; — nouvelle requête des sociétaires de S[t]-Georges ; — améliorissements de la Vaufranche ; — approbation du chapitre du 12 novembre précédent ; — séquestre de la commanderie de La Tourrette ; — preuves de Jean-François de Rochedragon ; — améliorissements de Marche et Mayet, Charrières, Montferrand ; — preuves de « Léon de Chary des Gouttes » ; — améliorissements de la Vinadière ; — preuves de Gabriel Béraud ; — présentation du terrier de Champeaux, membre de Puy-de-Noix ; — exécution des ordonnances de la visite prieurale de Villefranche ; — améliorissements de Courteserre ; — réfection des terriers de Montbrison ; — présentation des terriers des Échelles, de Mâcon. — 2 juin, — preuves de « Louis-François de Poix de Marais Creux » ; — améliorissements de Dôle, Morterolles ; — rénovation des terriers de la Villedieu, La Râcherie, Montferrand, La Croix-au-Bost ; — coupe de bois dans la commanderie « des Bugnets » ; pour réparations au moulin ; — proposition d'affermage pour un terrain à S[t]-Jean-de-Moirans ; — demande du commandeur des Échelles pour payer les prébendiers en argent et non en nature ; — opposition aux preuves de Chenelette ; — améliorissements de Carlat, de Bellecombe ; — présentation de reconnaissances de Chazelles ; — procès du commandeur Dufour contre le marquis de Curton ; — présentation de reconnaissances de S[t]-Georges ; — poursuites contre le s[r] Potier, sociétaire de S[t]-Georges. — 3 juin, — compte du receveur ; — plaintes des sociétaires et marguilliers de S[t]-Georges ; — améliorissements de la Vaufranche, de Marche et Mayet, de Charrières, de Montferrand ; — preuves de « Léon de Chary des Gouttes » ; — améliorissements de la Vinadière ; — preuves de Gabriel Béraud ; — examen du terrier de Champeaux ; — preuves de François-Hyacinthe-Marie de Pingon ; — examen des terriers des Échelles et Mâcon ; — réponses du commandeur Desfrançois aux doléances des sociétaires et marguilliers de S[t]-Georges ; — offre de restitution à la commanderie de Laumusse par Noblet de Chenelette ; — preuves de Jean-François de Rochedragon. — 12 novembre (f° 280), — lecture d'une lettre de la langue ; — preuves de Bernard de Chargères du Breuil ; — améliorissements de Leureuil, de Dôle ; — présentation de terriers de La Villedieu-en-Fontenette ; — preuves de Gervais-Protais des Trapières, Amable de S[t]-Julien ; — rénovation des terriers des Échelles ; — améliorissements de Villejésus ; — avis de la langue au sujet du droit de corvée

prétendu par M. de Montgeorge sur le domaine des Bordes dépendant de la Râcherie ; — rénovation des terriers de la Râcherie, de Montbrison ; — présentation de terriers de Mâcon ; — preuves d'Étienne-Marie Albost ; — amélioris-sements de la Croix-au-Bost ; — rénovation des terriers de la Tourette, Carlat ; — présentation de terriers de Chambéry ; — exécution des ordonnances de la visite d'Olloix ; — examen de terriers de Mâcon, de La Villedieu ; — amélioris-sements de Leureuil, La Croix-au-Bost, Dôle ; — examen de terriers de Chazelles et Chambéry ; — exécution des ordonnances de la visite d'Olloix ; — coupe de bois dans la commanderie de Lieudieu pour réparations de dommages causés par un ouragan ; — poursuites contre les vicaires de Valay et Blaudeix ; — preuves de Bernard de Chargères du Breuil ; — autre requête des marguilliers et sociétaires de S[t]-Georges ; — procès du commandeur Dufour contre le marquis de Curton ; — difficultés pour la rénovation des terriers d'Arbois ; — abandon de la dîme par le curé de S[t]-Martin-la-Sauveté. — Acte de profession de Jean-Louis Guérin de Tencin.

H. 130. (Registre.) — In-folio, papier, 287 feuillets

1728-1754. — Actes capitulaires. — 1 juin, — lecture de la règle et de la liste des débiteurs ; — comptes du receveur ; — bulle du grand maître confirmant le commandeur de Caissac dans son office de receveur ; — instructions de la langue pour la saisie des commanderies dont les amélioris-sements ne sont pas encore faits ; — améliorissements de Carlat ; — rénovation des terriers de la Tourrette ; — exécution des ordonnances de la visite de la Tourrette ; — preuves d'Amable de S[t]-Julien, Gervais-Protais de Trapières ; — améliorissements de Bellecombe ; — présentation de terriers de S[t]-Georges, de Tortebesse, de Messilieu, membre de Montbrison, de Montferrand, des Échelles, de Chazelles ; — améliorissements de Chamberaud. — 2 juin, — observations du receveur sur les tailles tarifées et les bois de l'Ordre ; — présentation de terriers de la Râcherie ; — compte d'administration de Chantoin ; — albergement de terres au membre de S[t]-Jean de Moirans ; — preuves de Fressinet, Léon de Chary des Gouttes ; — améliorissements de Morterolles ; — examen des terriers de la Râcherie, de S[t]-Georges ; — améliorissements de Carlat ; — preuves de S[t]-Julien, Antoine-Gabriel-Joseph de Reculot ; — examen de terriers de Tortebesse, Montbrison, les Échelles ; — preuves des Trapières ; — améliorissements de Bellecombe ; — examen de terriers de Montbrison, Montferrand, Chazelles ; — améliorissements de Chamberaud ; — pièces justificatives du compte de Chantoin ; — levée du séquestre de la commanderie de S[t]-Georges ; demande d'admission au noviciat par Joseph Enjelvin, vicaire de S[t]-Jean de Moirans ; demande à la langue de renvoyer des extraits des dossiers qui lui sont soumis ; — compte du receveur ; — procès du commandeur Dufour contre le marquis de Curton. — 12 novembre, — nomination de Charles-Joseph Monnate en qualité de secrétaire ; — présentation des terriers de Leureuil, de Carlat, de Tortebesse, de Chanonat ; — exécution des ordonnances de la visite de Montbrison ; — rénovation des terriers de S[t]-Jean de Moirans et appensionation de terres ; — demande par la langue d'un état des terriers ; — preuves de M[lle] de Fontanges ; — améliorissements de Viviers et Farges ; — preuves des Trapières ; — améliorissements de Celles ; — rénovation des terriers de Dôle, Arbois, Bellecombe, La Vaufranche, La Râcherie, Villejésus ; — présentation de terriers de Chambéry ; — rénovation du terrier de Palluet, membre de La Croix-au-Bost ; — examen des terriers de Leureuil ; — exécution des ordonnances de la visite de Montbrison ; — examen de terriers de Tortebesse, Chanonat ; — améliorissements de Carlat ; — preuves d'Étienne-Marie Albot ; — examen des terriers de Carlat, de Chambéry, de Chazelles. — 5 février 1739 (f° 16), — demande de coupe de bois pour les réparations à faire à la bergerie de Thièbre, dépendant de Lormeteaux, qui venait d'être ravagée par un orage ; — acte de profession de Charles de Monty. — 2 avril, — demande de coupe de bois dans la commanderie de La Vaufranche pour les réparations du domaine de S[t]-Jean, détruit par un incendie. Acte de profession de « Joseph Le Groin de la Romagère ». — 1 juin, — compte du receveur ; — lettre de la langue demandant un plan et devis pour un bâtiment des archives et un état détaillé des terriers ; — discussion sur le séquestre des commanderies de Dôle, Bellecombe, Carlat, La Vaufranche, Morterolle, Celles, Les Échelles, Montbrison, Arbois, Viviers et Farges, Villejésus, La Croix-au-Bost, La Tourrette, S[t]-Romain-en-Gal, Chazelles, La Râcherie, Blaudeix, Mâcon, Les Feuillets. — 2 juin, — présentation des terriers du Fouilloux, de Chanonat, Carlat, Chambéry, Valentigny ; — preuves de Gervais-Protais des Trapières ; améliorissements de Morterolles ; — présentation des terriers de Morterolles et de Braise ; — renouvellement du terrier de S[t]-Georges de Lyon ; — preuves de Reculot ; — améliorissements de Celles ; — provisions de la cure des Échelles pour le s[r] Regnié, de la cure des Abrets pour le s[r] Angelvin ; — avis du conseil de l'Ordre sur la taille tarifeé ; — décision portant que les privilèges de l'Ordre seront envoyés à la Chambre des comptes pour remplacer les titres détruits dans l'incendie du 27 octobre. — 3 juin, — compte du receveur ; — améliorissements et terrier de Morterolles ; — examen du terrier de Braise, membre de la Râcherie ; — preuves d'Antoine-Gabriel-Joseph de Reculot ; — examens de terriers de Valentigney, Chambéry, Chanonat, du Fouilloux ; — preuves des Tra-

pières. — 4 août, — coupe de bois dans la commanderie de Maisonnisse pour réparation d'un moulin incendié. — 12 novembre, — améliorissements de Celles, de Villejésus ; — bulle du prieur de Malte, nommant le commandeur de Ruffé son grand vicaire ; — rétablissement de la vacherie des Mottes, membre de Lormeteaux ; — exécution des ordonnances de la visite de Ste-Anne ; — reconnaissances des emphytéotes du membre de l'Épinard, dépendant de la Croix-au-Bost ; — dépôt de terriers de Marche et Mayet ; — preuves d' « Anne-Philippe de Pétrement de Valay, Léon de Charry des Gouttes » ; — améliorissements de Villejésus ; — terrier de l'Épinard ; — améliorissements de Celles ; — demande par le receveur du séquestre des commanderies de Bellecombe, La Vaufranche, les Échelles, Montbrison, St-Romain-en-Gal, Villejésus ; — améliorissements de Viviers et Farges. — — 16 janvier 1740, — coupe de bois à Blaudeix pour réparation d'un moulin. — 1 juin, — comptes du receveur ; — dépôt du terrier de Cossieu, membre des Feuillets, de terriers de Villejésus et la Croix-au-Bost ; — preuves d'Anne-Philippe de Pétremand de Valay ; — transaction du commandeur de Charrières avec M. de St-Priest, au sujet de l'étang de Monthiou ; — présentation du décret portant règlement entre le curé et les sociétaires de St-Georges ; — visite du temple de Limoges ; — preuves de Léon de Chary des Gouttes ; — décret de la langue prescrivant la construction d'un bâtiment pour les archives ; — présentation de bulles nommant le commandeur du Saillant receveur au grand prieuré d'Auvergne. — 2 juin, — présentations de reconnaissances des commanderies de Montbrison et Bellecombe ; — observations sur la rénovation des terriers de Chazelles, des Échelles, St-Romain-en-Gal, Arbois, Dôle ; — preuves de Louis-Rosalie-François de Loras ; — améliorissements de Celles, Carlat, Morterolles ; — observations sur la rénovation des terriers de la Vaufranche et la Tourrette. — 3 juin, — relation du compte du receveur ; — examen des terriers de « Corcheloup, Lespardillière, Palluet ; — preuves de Pétremand de Valay ; — réparations aux moulins « des Chaillons », commanderie des Échelles. — 12 novembre, — nomination de Charles-Joseph Monnate en qualité de secrétaire ; — améliorissements de Celles et Carlat ; — présentation de terriers de Villejésus, Vivier et Farges, de reconnaissances du bailliage, de Chazelles ; — observations sur la rénovation des terriers de Montbrison et Bellecombe ; — preuves de « Charry des Gouttes » ; de Loras ; — observations sur la rénovation des terriers des Échelles, le procès contre les sociétaires et les réparations du moulin de « l'Échaillon » ; — observation sur les terriers de La Tourrette ; — coupe de bois dans la commanderie de Farges pour la construction d'une maison au « Temple de Bedde » ; — examen du terrier de Villejésus, des améliorissements de Vivier et Farges. — 22 mars 1741, — acte de profession d'Antoine-Joseph de Laube. — 16 avril, — acte de profession de Pierre de Mauléon de Savaillan. — 25 avril, — preuves de Jean-Jacques de Seyssel. — 1 juin, — comptes du receveur du Saillant ; — lecture de lettres du Trésor au sujet des améliorissements, des preuves de Léon de Charry et d' « Anne-Philippe de Pétremant de Vallay », de l'accord entre le commandeur de Fontanges et le prévôt de Brioude, au sujet des dîmes d'un membre de Courteserre, et de la répartition des charges pour la construction d'un bâtiment d'archives ; de lettres du grand maître au sujet de l'uniforme, des caravanes, des commissaires aux améliorissements, des dettes du trésor, des états des commandeurs décédés et de l'envoi de leurs « joyaux et vaisselles d'argent » ; — améliorissements de Celles ; — preuves de Louis-Rosalie-François de Loras ; — remise des terriers de Bessamorel, de Palluet, membre de la Croix-au-Bost, des Échelles ; — arpentements des Échelles, de Tortebesse, Chambéry, Olloix, Ste-Anne, Carlat ; — exécution des ordonnances de la visite de Chazelles ; — « arpentements » de Lormeteaux, Morterolles, Lieudieu, Pontvieux, Puy-de-Noix ; — mise en pré d'un étang de Salles et Montseugny ; — nomination de commissaires pour l'examen d'un bâtiment destiné au receveur. — 2 juin, — preuves de Pétremand de Valay ; — améliorissements de Morterolles ; — preuves de François-Charles de Fougières, de Gilbert Ragon ; — remise du terrier de Chazelles ; — remise de reconnaissances de membres de Montbrison, Bellecombe, St-Romain-en-Gal ; — achèvement des terriers de « St-Jean-d'Entre-les-Vignes, Lamay, La Vaufranche, Beaumourant ; — réclamations du commandeur Ragon au sujet des visites faites dans les commanderies de Franche-Comté par l'archevêque de Besançon ; — coupe de bois pour réparations dans la commanderie « des Bugnets » ; — renouvellement des terriers de La Tourrette ; — preuves de Seyssel. — 3 juin, — comptes du receveur ; — améliorissements de Celles ; — examen du terrier de Bessamorel, de Palluet, des arpentements de Tortebesse, Ste-Anne, Carlat, les Échelles ; — preuves de Louis-Rosalie-François de Loras ; — « arpentement » de Chambéry ; — exécution des ordonnances de la visite de Chazelles ; — arpentage de Lieudieu, Morterolles, Lormeteaux, Pontvieux, Puy-de-Noix ; — mise en pré d'un étang de Salles et Montseugny ; — construction d'un bâtiment pour le receveur ; — demande de divers commandeurs pour être déchargés de l'arpentage. — 8 octobre, — preuves de Jacques-Amable Guerrier. — 12 novembre, — lettre du grand maître, au sujet des commissaires aux preuves ; décret du conseil sur l'arpentage ; — preuves de Jean-Jacques de Seyssel, de Gilbert Ragon ; — remise de terriers et d'arpentages de Chazelles, La Râcherie, Pauliat, Charrières, Temple d'Ayen ; — preuves de Charry des Gouttes, Jean-Pierre de Gain ; — coupe de bois dans la com-

manderie de Dôle, pour réparer « deux empallements des étangs du membre de l'Abergement » ; autre dans la commanderie de Salles pour réparation du moulin « de Laine » ; — démarches pour la révocation du règlement des bois ; — preuves de Charry ; — terriers, arpentages et reconnaissances de Leureuil, La Tourrette, St-Georges ; — améliorissements de Celles ; — arpentage de Laumusse ; — reconnaissances de St-Just-en-Bas, membre de Montbrison ; — preuves de Gilbert Ragon ; — examen du terrier de La Râcherie, des arpentages de Leureuil et du Temple d'Ayen ; — assignation au curé de Chazelles pour faire profession ; — améliorissements de Celles ; — examen des terriers et arpentages de Chazelles et Pauliat ; — preuves de Jean-Pierre de Gain ; — preuves de Charry (maison du Buisson) ; — arpentages de St-Georges, Charrières, Laumusse, La Tourette ; — demande de Claude-Alexis Caron, chapelain de Semon, pour être reçu prêtre d'obédience ; — preuves de Jean-Jacques de Seyssel. — 30 avril 1742 (f° 68), — coupe de bois dans la commanderie de Lieudieu, pour réparations à l'Hôpital-du-Fresne. — 1 juin, — lecture de lettres du grand maître au sujet des commissaires aux preuves, des desservants appelants de la bulle *Unigenitus* de l'arpentage des commanderies, des diacots qui s'arrogent le titre de chevalier, et de lettres de la langue au sujet des affaires de Franche-Comté, des commissaires *in partibus* qui n'ont pas la résidence quinquennale, des certificats de consigne des terriers et de l'arpentage, de l'aliénation des dîmes de la cure de Baverans, commanderie de Dôle ; — compte du receveur ; — présentation des terriers ou « arpentements » de la Vaufranche, Blaudeix, Bellechassagne, Mascheix, La Villedieu-en-Fontenette ; — construction d'un bâtiment à l'Hôpital-Le-Grand ; — arpentage de St-Laurent-de-Mure ; — rénovation des terriers et arpentage de Vienne ; — arpentages de Villejésus, La Croix-au-Bost ; — présentation d'un devis pour le bâtiment des archives ; — propositions faites au commandeur de Bellecombe pour rentes à établir sur les terres de Voursy ; — enquête sur les mœurs d'Alexis Carron ; — preuves de Jacques-Amable Guerrier. — 2 juin, — preuves d'Anne-Philippe de Pétremand de Valay, Jean-Jacques de Seyssel ; — améliorissements de St-Romain-en-Gal, de Morterolles ; — reconnaissances des emphytéotes de Beaurepaire, Revel, Mantes, Sablon, commanderie de Bellecombe ; — réfection des terriers de La Tourrette ; — arpentage de Marche et Mayet, Laumusse ; — preuves de Charry des Gouttes. — 3 juin, — examen du terrier de Beauchassin et de l'arpentage de la Croix-au-Bost ; — réception d'Alexis Carron en qualité de prêtre d'obédience ; — examen des arpentages de St-Romain-en-Gal, Villejésus, La Villedieu, Marche et Mayet ; — relation du compte du receveur ; — examen des arpentages du Grand et Petit Masdieu, Bellechassagne, Genevois ; — examen de terriers de la Vaufranche ; — preuves de Léon de Charry des Gouttes ; — examen des terriers de Blaudeix, de l'arpentage d'Arbois, du terrier de Mascheix, de l'arpentage de St-Georges ; — construction d'une grange et pavillon à l'Hôpital-le-Grand ; — examen du devis du bâtiment des archives ; — de l'arpentage d'Arbois ; — signification faite au commandeur Ragon pour MM. de Chavagnac, de Miramont et autres ; — signification au s^r^ Camier, curé de Chazelles, d'avoir à se présenter au noviciat ; — dépôt d'un terrier de St-Étienne, commanderie de Montbrison. — « Copie d'une lettre de la vénérable langue d'Auvergne, sur la façon de faire les arpentages, du 19 juillet 1740. » — 4 septembre, — preuves de Jean-Pierre de Gain. — 27 septembre, — preuves d'Antoine-Victor-Augustin d'Aubergeon. — 12 novembre, — observations sur les améliorissements et arpentements ; — améliorissements de Morterolles ; — preuves de Charry ; — reconnaissances de St-Bonnet-les-Places ; — arpentages de Marche et Mayet, Feniers, Montbrison ; — preuves de Jacques-Amable Guerrier ; — présentation du terrier de La Tourrette, de l'arpentage de l'Espardillière, de Vivier et Farges, des améliorissements du Monteil-au-Temple, de l'arpentage et terrier d'Arbois ; — poursuites contre le curé de Chazelles ; — arpentages de Morterolles, Les Feuillets, Laumusse ; — améliorissements de Limoges, Morterolles ; — preuves de Guerrier ; — améliorissements et arpentage du Monteil-au-Temple ; — preuves de Charry, maison du Buisson ; — examen des arpentages de Marche et Mayet, Montbrison, Feniers, Laumusse, du terrier de La Tourette, des arpentages de l'Espardillère, Viviers et Farges, du terrier de Dommartin dépendant d'Arbois ; — observations de l'architecte Roche pour la construction du bâtiment des archives ; — remise au commandeur Desfrançois du terrier de La Tourrette ; — « coppie de la lettre écritte par M. le commandeur de Vallin, à m^rs^ de la vénérable langue d'Auvergne, relative aux propositions du sieur Roche, architecte, pour l'augmentation du bâtiment des archives, le 16 novembre 1742 ». — 1er juin 1743 (f° 96), — compte du receveur ; — bulle du grand maître, nommant receveur le maréchal de Montgontier ; — présentation des terriers de Montbrison ; — preuves d'Antoine-Victor-Augustin d'Aubergeon de Murinais, de Jean-Pierre de Gain de Linars ; — présentation de l'arpentage de Villefranche, Morterolles, la Vinadière, les Feuillets, Celles, Marche et Mayet, du terrier de La Tourette, des améliorissements de St-Romain-en-Gal, de l'arpentage de Laumusse, Bourganeuf, Bugney ; — lecture de deux lettres et d'un décret de la langue au sujet des terriers arpentages et améliorissements ; — arpentage des Feuillets ; — rénovation des terriers de Bellecombe ; — arpentage des Échelles, Villefranche, Lormeteaux, Courteserre, La Vaufranche ; — rénovation des terriers de Lieudieu, d'Arbois ;

— arpentages de Puy-de-Noix, Morterolles; — améliorissements de Villejésus; — état des arpentages présentés; — séquestre de la commanderie de Celles; — reconnaissances de St-Bonnet-les-Places, du temple de Vouray, commanderie de Bellecombe; — reconnaissance passée par Françoise-Sabine de Grôlée de Viriville, dame de Voiron, au commandeur des Échelles; — demande du grand prieuré de St-Gilles pour s'unir à lui au sujet du procès entre le commandeur « d'Albertas de St-Mayme » et le chevalier « de Modenne », pour le bailliage de Manosque. — 2 juin, — preuves de Joseph de Grollier; — améliorissements de Morterolles, Maisonnisses; — preuves de Gabriel-Michel de Royer; — plainte du commandeur Ragon au sujet de la confusion des archives qui le met dans l'impossibilité de dresser un état des terriers; — assignation de Joseph de Masfort de Neufvial, au sujet de sa réception en qualité de communaliste de l'église de Bourganeuf; — preuves de Charry, maison du Buisson. — 3 juin, — compte du receveur; — preuves « d'Antoine-Victor-Augustin d'Auberjon de Murinais »; — arpentages de Morterolles, des Feuillets, Marche et Mayet, Bugney, Celles, Bourganeuf; — preuves de Pierre de Gains de Linars; — arpentage de la Vinadière; — examen des terriers de Montbrison, La Tourrette, de l'arpentage et des améliorissements de Laumusse, de l'arpentage de Villefranche, des améliorissements de St-Romain-en-Gal. — Acceptation des preuves de Charry des Gouttes, maison du Buisson (extrait des registres de la langue, 9 février 1743). — 12 novembre, — nomination du s^r Monnate en qualité de chancelier, en l'absence du commandeur Ragon; — rénovation des terriers de Chazelles; — améliorissements de Limoges; — arpentages de Lormeteaux, Montbrison, Celles, Villejésus; — réfection des terriers d'Arbois; — arpentage et améliorissements de Laumusse; — présentation de la bulle du grand maître, qui admet Charles-Joseph Monnate au rang des confrères de l'Ordre et l'autorise à porter la demi-croix d'or; — améliorissements de Salles et Montseugny, des Feuillets; — autorisation au commandeur de St-Martial de retirer des archives les titres de sa commanderie des Feuillets; — arpentage de Bellecombe; — preuves de Gabriel-Michel de Royer; — lettres de la langue au sujet de l'arpentage et de la suspension du séquestre de Villejésus; — certificat de consigne des terriers de Monteux et du Monteil-au-Temple; — demande du commandeur de Laumusse pour l'examen des travaux qu'il a dû faire à la suite de l'incendie de son domaine; — arpentage de la Vaufranche; — réparations et terriers de Morterolles; — assignation au curé de Bourganeuf d'avoir à prononcer ses vœux; — mauvais état des archives; — améliorissements et arpentage de Limoges; — preuves de Royer; — arpentage de Lormeteaux et Montbrison; — arpentage de Laumusse, Bellecombe, Celles, Villejésus. — Copie des bulles en faveur de Charles-Joseph Monnate. — 1er juin 1744, — ordre aux commissaires aux preuves de ne dresser que deux originaux de leurs procès-verbaux; — réparations à l'église et aux bâtiments de la commanderie de Bugney; — terriers de Celles, procès de cette commanderie contre le prince de Conti; — comptes du receveur; — remise des terriers de St-Bonnet-les-Places et Bouchallas et autres actes; — remise de reconnaissances de Bellecombe; — arpentage de Breuilaufa, membre de Limoges; — preuves de Joseph de Grollier; — arpentage d'Olloix; — terriers et arpentage de Courteserre; — nomination de commissaires pour la vérification des arpentages; — rénovation du terrier des Échelles; — remise du terrier d'École, membre de Laumusse; — réflexions de la noblesse de Franche-Comté, au sujet du modèle de preuves du chevalier de Laube; — défense au s^r d' « Enesay » de porter la croix. — 2 juin, — améliorissements de Chamberaud et Maisonnisse; — preuves de Claude-Charles de Damas de Marillac, Joseph de Lestrange, Joachim de Gratet-Dolomieu, d'Auberjon de Murinais; — procès du commandeur Dufour contre M. de Curton. — 3 juin, — preuves de Grollier; — comptes du receveur; — examen des terriers de St-Bonnet-les-Places et Bouchallas; — arpentage d'Olloix, de Breuilaufa; — terriers et arpentage de Courteserre; — lettres de provisions de promoteur du grand prieuré d'Auvergne pour le commandeur de Ruffé; — poursuites contre le s^r Dalesme, vicaire de Bourganeuf; — preuves d'Auberjon de Murinais. — 15 juin, — preuves de Claude-Charles de Damas Marillac. — 12 novembre, — améliorissements et arpentage de Salles et Montseugny, Chambéraud, Pauliat, Charrières, Bugney; — armoires pour les archives de Limoges; — terrier du Temple-de-Vouray et de St-Étienne-de-Crossay, membre de Bellecombe; — transaction entre le commandeur de Morterolles et le marquis de Rochevreux; — demande du commandeur de Laube pour que son procès-verbal des réparations d'Épaisse soit déposé aux archives; — arpentage de la Croix-au-Bost; — améliorissements de Montferrand; — preuves de Louis-Catherine de Loras, de Joseph-Pie-Gabriel de Menon-de-Ville; — améliorissements de Chambéraud; — examen du terrier du Temple-de-Vouray; — arpentage de Bugney, Charrières, Pauliat; — améliorissements, terriers et arpentage de Salles et Montseugny; — observations du maréchal de Montgontier sur la nécessité de transférer immédiatement les archives dans le nouveau bâtiment; — excuses du commandeur de St-Martial-Châteauvert qui n'a pu faire les améliorissements des Feuillets; — excuses du commandeur de Savasse qui n'a pu se rendre à l'assemblée à cause des inondations. — 1er juin 1745 (f° 150), — compte du receveur; — lecture du bref du pape pour la réception de Claude-Bernard de Noblet de Chenelette; — lecture d'un autre bref portant interdiction de

tester ; — lecture de lettres et décrets de la langue approuvant les dépenses pour le classement des archives et demandant copie des inventaires ; — état des commandeurs en retard pour leurs améliorissements et la rénovation de leurs terriers ; — terriers de Celles ; — poursuites pour la rénovation du terrier de Montbrison ; — rénovation des terriers de Laumusse ; — améliorissements de Limoges ; — arpentages de la Croix-au-Bost, Maisonnisse, grand bailliage, Feniers ; — preuves de Louis-Catherine de Loras ; — terriers et arpentage de Lieudieu. — 2 juin, — améliorissements des Feuillets ; — preuves de Claude-Charles de Damas, de Joachim de Grattet de Dolomieu, Claude-François Boyer, Edme Goutelle, Anne-Étienne-Gaspard de Lezay Marnésiat ; — améliorissements d'Olloix, Blaudeix, Marche et Mayet, Feniers, Ste-Anne ; — nomination de commissaires pour la réception du bâtiment des archives ; — supplément aux preuves de Damas. — 3 juin, — améliorissements et arpentage de Maisonnisse ; — arpentage de Feniers et du Temple d'Ayen ; — terriers et arpentage de Lieudieu ; — arpentage de la Croix-au-Bost ; — preuves de Loras ; — arpentage du bailliage et relation des terriers de St-Georges-d'Annonay et de Ste-Épine-de-Tournon ; — arpentage et réparations de Laumusse ; — améliorissements de Limoges ; — preuves de Damas ; — ordre au commandeur Desfrançois de déposer aux archives les pièces de procédure concernant les biens du bailliage. — 12 novembre, — preuves de Joseph-Pie-Gabriel de Menon de Ville ; — améliorissements de Ste-Anne ; — preuves d'Edme Goutelle, Claude-François Boyer ; — arpentage de La Râcherie, Chanonat ; — preuves d'Anne-Philippe de Pétremand de Valay, Laurent de Vallin d'Hyères ; — terrier de Bressieu, membre de Bellecombe ; — améliorissements de St-Paul, Tortebesse, Montferrand ; — ordre à Antoine Tailhardat, vicaire de Buxière, dépendant de la Vaufranche, de faire son noviciat ; — reconnaissances de St-Just-en-Bas et St-Jean-des-Prés, membres de Montbrison ; — poursuites du commandeur de Franchesse contre son commissaire à terrier ; — nouvelles reconnaissances d'Arbois ; — examen des preuves de Menon de Ville, des améliorissements de Ste-Anne, des preuves Goutelle, Boyer, de l'arpentage de La Râcherie et de Chanonat. — 14 février 1746, — preuves de Gaspard-Charles-Auguste de Rochemonté. — 1er juin, — comptes du receveur ; — améliorissements des Feuillets ; — preuves de Marc-Antoine de Regnaud de Mons ; — arpentage et terriers de Montchamp ; — transaction entre le commandeur de La Râcherie et l'abbesse de Charenton au sujet de la dîme de Verneuil ou Barbarin ; — présentation de titres par le commandeur de Bellecombe pour la rénovation des terriers, l'état des bâtiments de Lachal, et la poursuite des délits commis dans les bois de Bellecombe. — 2 juin, — améliorissements d'Olloix, de Dôle, des Bordes ; — preuves de Valérie-Jean d'Ussel ; — poursuites contre des sociétaires de St-Georges qui ne venaient plus à l'église ; — améliorissements de Feniers, Marche et Mayet, Laumusse ; — preuves de Anne-Étienne-Gaspard de Lezay Marnezia, de Jacques de Seyssel ; — reconnaissances de Laumusse. — 3 juin, — comptes du receveur ; — arpentage de Montchampt ; — terriers du bailliage ; — améliorissements des Feuillets ; — plaintes contre le s^{r} Lemée, vicaire de Blaudeix. — 12 novembre, — état et excuses des commandeurs dans le cas d'incapacité ; — décret de la langue portant que les commissaires aux preuves choisiront eux-mêmes leurs secrétaires ; — améliorissements d'Olloix, de Feniers ; — preuves de Laurent de Vallin ; — améliorissements de St-Paul et Tortebesse ; — terriers du Temple d'Ornacieux et Bressieux, membre de Bellecombe ; — examen des preuves de Vallin, des améliorissements de Feniers, Tortebesse, Olloix, du terrier d'Ornacieux. — 1er juin 1747 (f° 178), — comptes du receveur ; — lettre de la langue au sujet du classement des archives ; — lettre du bailli de Froullay au sujet des privilèges ; — preuves de Jean-Valérie d'Ussel Châteauvert ; — améliorissements des Bordes, de Marche et Mayet ; — terriers du Temple de Roanne et de Feniers ; — transaction entre le commandeur d'Olloix et Jeanne-Marie de la Tour-d'Auvergne, veuve de Nicolas de la Roche-Aymon, au sujet du domaine de Pailloux ; — rénovation des terriers des Échelles ; — remise des terriers de Bellecombe ; — ordre du grand maître et décret du conseil enjoignant au commandeur d'envoyer un état des revenus de leurs commanderies ; — arpentage de Dôle. — 2 juin, — améliorissements de Dôle, Laumusse, Chambéry ; — preuves de Louis-Alexandre Savary de Lancosme ; — demande du chevalier de Ste-Colombe pour affermer le domaine de Montchamps, dépendant de Chantoin, et pour être déchargé du mobilier. — 3 juin, — comptes du receveur ; — preuves de Jean-Valérie d'Ussel ; — améliorissements et arpentage des Bordes ; — améliorissements de Marche et Mayet ; — examen des terriers de Feniers, du Temple de Roanne ; — arpentage de Dôle ; — rénovation des terriers de St-Romain-en-Gal ; — poursuites contre le s^{r} Dalesme, vicaire de Bourganeuf ; — présentation des provisions de chancelier, secrétaire-archiviste du grand prieuré pour Joseph Josset, curé de St-Georges, en remplacement du commandeur Ragon. — 10 janvier 1748, — preuves de « Jacques de Goalard de Terrcaube ». — 1er juin, — lecture de la liste des commandeurs qui ont à achever les améliorissements et la rénovation des terriers ; — preuves de Marc-Antoine de Raynaud de Mons ; — améliorissements de Bugney ; — excuses du curé de Bourganeuf ; — reconnaissances de Montferrant ; — dépôt des terriers de Marche et Mayet et Bellecombe. — 2 juin, — demande de réduction des offices par les prêtres de Bourganeuf ; — amélioris-

sements de Dôle, La Vaufranche, les Feuillets; — preuves de Louis-Alexandre de Savary de Lancosme; — état des revenus des Feuillets; — preuves de Anne-Philippe de Pétremand de Valay; — améliorissements de Chambéry. — 3 juin, — preuves de Marc-Antoine de Reynaud de Mons; — améliorissements de Montferrand; — examen des terriers et améliorissements de Marche et Mayet, Bugney, Bellecombe; — demande du commandeur de la Vaufranche pour arrenter le moulin de St-Jean, près Montluçon, « attendu que le ruisseau qui fourny de l'eau à ce moulin et aux deux autres qui sont au-dessus....., est prest de changer de lit à la première innondation ». — 12 novembre, — preuves de Gabriel-Nicolas-Sylvain de Gaucourt, Louis de Bosredon, Louis-Alexandre Savary de Lancosme; — améliorissements de la Vaufranche, Chambéry; — preuves de Marc-Antoine de Reynaud de Mons; — terrier des Échelles; — proposition du commandeur de Carlat pour faire un échange avec M. de Montfort, ancien major des dragons d'Orléans; — examen des preuves Savary de Lancosme, des améliorissements de la Vaufranche, du terrier des Échelles; — preuves de Jean-Jacques de Seyssel. — 1er juin, — présentation des bulles nommant receveur le commandeur de Grôlée; — comptes du receveur; — lecture de la liste des commandeurs qui doivent produire leurs améliorissements, terriers et arpentages; — lecture d'un décret au sujet des meubles d'état de la commanderie de Villefranche-sur-Cher; — difficulté de loger l'archiviste dans le nouveau bâtiment; — lettre du grand maître enjoignant de faire réintégrer les documents aux archives; — demande du commandeur de Leureuil pour faire un échange avec les religieux de Fontgombaud; — poursuites contre Louis Davoud, vicaire de Leureuil; — coupe de bois pour réparations à Salles et Montseugny; — preuves de Pétremand de Valay, François-Louis de Bosredon, Marc-Antoine de Reynaud de Mons; — améliorissements de Chambéry; — dépôt du terrier de Montbuc, membre de Maisonnisse. — 2 juin, — présentation des états de revenus de commanderies; — preuves de Reynaud de Mons, de Pétremand. — 3 juin, — améliorissements de La Râcherie; — examen du terrier de « Monbuc »; — poursuites contre les habitants de « Rejat »; — améliorissements de Chambéry, des Feuillets; — preuves de Jean-Loup et Nicolas-Alexandre de Virieu, Joseph-Louis de Virieu, Louis de Bosredon; — craintes que cause pour les archives une cheminée de la maison du bailliage; — différend d'Alexis Carron et du commandeur de Laumusse. — 12 novembre, — améliorissements de Carlat; — poursuites contre Louis Davoud; — preuves de Jean-Loup de Virieu; — présentation de l'état des revenus du grand prieuré; — améliorissements d'Olloix, de Chanonat; — examen des preuves de Jean-Loup de Virieu. — 1er mai 1750 (f° 209 v°), — preuves de Gabriel-Sylvain-Nicolas de Gaucourt. — 1er juin, — comptes du receveur; — décret ordonnant la saisie des commanderies dont les améliorissements, terriers ou arpentages n'ont pas été produits; — liste des commanderies saisies; — avis de l'ambassadeur sur l'imposition du vingtième; — ordre, sous peine d'incapacité, de réintégrer tous les papiers retirés des archives; — dépense pour le classement des archives; — présentation d'états de revenus de commanderies; — intervention du receveur dans les procès de la commanderie d'Arbois; — améliorissements de Montferrand; — procès de la commanderie de Genevois contre l'évêque de Genève au sujet de la cure de St-Félix; — demande de Jean Constantin, s^r de Chanay pour acheter « une église avec divers bâtiments et une rente féodale, situés rière l'hôpital Dorches »; — preuves de Reynaud de Mons; — saisie des revenus du bailliage et de la commanderie de Montchampt; — remise des terriers de « Boinac et Montignac », membres de Marche et Mayet; — arpentage de la Vaufranche; — remise du terrier de Chantoin; — améliorissement des Feuillets. — 2 juin, — rénovation du terrier de Pauliat; — reconnaissances pour les Échelles et Bellecombe; — améliorissements de Carlat. — 3 juin, — preuves de Seyssel; — améliorissements de Mâcon, de Chambéry; — examen des terriers de Boinac et Montagnac; — arpentage de la Vaufranche; — examen du terrier de Chantoin; — rénovation du terrier de St-Romain-en-Gal; — améliorissements de La Râcherie; — poursuites contre Davoud, vicaire de Leureuil; — demande du commandeur de Grôlée pour être remplacé dans ses fonctions de receveur et procureur général; — améliorissements des Feuillets; — poursuites contre le s^r Pilou, vicaire de Maisonnisse. — 12 novembre, — main-levée du séquestre de Bugney; — examen des papiers concernant Montferrand déposés aux archives par Reynaud de Monts; — présentation du terrier de St-Romain-en-Gal; — demande de coupe de bois dans la commanderie de Lieudieu pour faire des membrures au pont du château et du moulin; — demande de main-levée du séquestre de la commanderie de Celles; — améliorissements de Carlat; — présentation du terrier de Chantoin; — améliorissements de La Râcherie; — preuves de Joseph-Nicolas Dufour, de Reynaud de Mons; — arpentage de Mâcon; — preuves de Jean-Jacques de Seyssel; — examen du terrier de St-Romain-en-Gal, des améliorissements de Carlat et La Râcherie, de l'arpentage de Mâcon. — 1er juin 1751, — lettre de la langue au sujet des améliorissements, d'une coupe de bois à Lieudieu, du séquestre de Celles; — comptes du receveur présenté par Monnate; — nomination comme receveur de Ferdinand de Langon; — séquestre de la commanderie de Bugney; — examen des papiers de la commanderie de Montferrand déposés aux archives; — gestion de la commanderie des

Échelles; — état des revenus de Chanonat; — améliorissements de Carlat; — preuves de Reynaud de Mons, de Joseph-Nicolas Dufour; — améliorissements de Bugney; — terrier des Échelles; — reconnaissances de Montferrand; — terriers de Bellecombe, Chantoin; — améliorissements de Chambéry; — preuves de Seyssel; — coupe de bois à Lieudieu; — lettre de la langue ordonnant que les commandeurs « qui auront des droits de percière, dans l'étandue de leurs commanderies, seront tenus d'en donner des dénombrements en forme de terrier »; — poursuites contre ceux qui ne réintègrent pas les titres des archives; — demande du commandeur de Savasse pour la levée du séquestre de sa commanderie; — levée du séquestre de Celles, sous condition que le commandeur déposera une somme de 4.000 livres, qui lui sera rendue lorsqu'il présentera ses terriers. — 2 juin, — preuves de Besse de la Richardie, d'Alexandre de Fricon; — améliorissements de Mâcon. — 3 juin, — améliorissements de Carlat; — preuves Reynaud de Mons, Dufour; — améliorissements de Bugney; — examen des terriers des Échelles, de Bellecombe, Chantoin, du compte du receveur, des améliorissements de Chambéry, des reconnaissances de Montferrand; — réclamation du commissaire chargé de la rénovation des terriers de St-Georges d'Annonay, Bourg-Argental, Ste-Épine; — dépôt aux archives des titres des propriétés de Guy Baugier et du château de Beaulieu, commanderie de Montferrand. — 12 novembre, — lettres du trésor enjoignant les réparations; de la langue pour les améliorissements; — excuses des commandeurs et liste des commanderies saisies; — lettre des Augustins de Brou annonçant qu'il se fait un fossé au préjudice d'un étang de la commanderie des Feuillets; — examen des reconnaissances de Montferrand; — séquestre de Celles, ordre au commandeur de déposer le prix des grains qu'il a vendus malgré la saisie; — examen par experts des terriers de Celles; — lettre du grand prieuré de France au sujet du vingtième; — preuves de Louis-Marguerite-Victorin de Froissard, de Henri-Pierre-François de la Barre. — 14 février 1752 (f° 238 v°), — acte de profession de Pie de Fassion de St-Jay. — 27 mars, — preuves de Jean-François-Régis de Sibeud de Beausemblant. — 1er juin, — compte du receveur; — lettre de la langue au sujet des améliorissements et des terriers; — reconnaissances de Montferrand; — décret « concernant le bon ordre que MM. les grands prieurs doivent tenir pour leur visite prieurale »; — excuses du commandeur de Franchesse qui n'a pu encore s'acquitter de la somme qu'il doit consigner; — instructions au curé de Devesset pour la réception de l'évêque; — annullation de la délibération de la communauté de Villars qui autorisait le s^r Putod à creuser des fossés pour amener l'eau dans les étangs de La Croix et de Roland; — réclamations du commissaire à terrier des Feuillets; — demande de la chapelle de St-Jean par les Pénitents Blancs de Chambéry; — rénovation des terriers d'Arbois. — 2 juin, — preuves de « Léon Amalvin de Montazet »; — reconnaissances de Montferrand; — preuves de François-Marie de Châtillon; — améliorissements de Bugney; — présentation des terriers de Pauliat et Chamberaud; — améliorissements de Mâcon, Chambéry, Villejésus; — présentation du terrier de Chantoin; — preuves d'Alexandre de Fricon; — améliorissements de Ste-Anne, Blaudeix; — présentation de terriers de Bellecombe; — preuves de Gaspard de Besse de la Richardie; — plainte des habitants de Devesset contre leur curé; — refus de laisser sortir des archives les titres originaux de la commanderie de Bugney; — lecture d'un mémoire sur la confection des terriers et la manière de faire les arpentages; — demande de gratification par l'archiviste Battenay. — 3 juin, — preuves de Gaspard de Besse; — examen de reconnaissances de Bellecombe, des terriers de Chantoin, de Chamberaud, de Pauliat; — livres de comptes de la commanderie des Échelles; — rénovation des terriers des Feuillets; — examen des pièces concernant Montferrand. — 14 août, — nomination d'Antoine Hennequin, comme chancelier, en l'absence de Joseph Josset; — preuves de Jean-François-Régis de Sibeud, de Pierre-Paul-Alexandre de Monspey de Vallière. — 12 novembre, — reconnaissances de Montferrand; — améliorissements de Ste-Anne; — preuves de François-Marie de Châtillon, de Joseph-Alexandre de Fricon; — terrier de La Murette, membre de Chazelles; — améliorissements de Mâcon; — bail de la commanderie de Bugney. — 19 février 1753 (f° 256 v°), — acte de profession d'Antoine-Gabriel de Ligondès. — 1er juin, — compte du receveur; — décret de la langue au sujet de la communication des titres des archives; — lecture de la liste des commandeurs en retard pour les améliorissements et terriers; — réclamation au sujet de novales par le curé de St-Blaise en Bugey; — supplique du curé de Musinant en Savoie, demandant les titres des rentes qu'il perçoit, et la construction de son église et presbytère; — arrêt obtenu contre le curé de Lastic qui voulait usurper la chapelle du bourg, relevant de Tortebesse; — achat d'un pré pour la commanderie de Chamberaud; — transaction avec le grand prieur d'Auvergne et les habitants de La Chaux « au sujet de la sollidalité »; — demande de levée du séquestre de Bugney; — décret portant que l'archiviste se chargera de tous les papiers portés à l'inventaire; — preuves de Joseph-Jean Milliet d'Arvilas, de Reynaud de Mons; — améliorissements de Chazelles, de Chambéry; — inventaire des titres de la commanderie de Montferrand; — terriers des Martres, dépendant de Tortebesse; — preuves de François-Marie de Châtillon; — améliorissements de Blaudeix; — arpentage de Bugney; — terrier de Chantoin; — demande de certificat

par l'archiviste Battenay; — preuves d'Alexandre de Fricon. — 2 juin, — visite du grand prieuré, de Villefranche et de Salles et Monseugny; — preuves de Louis de Chalus, « Louis-Alexandre de Cassanhes de Beaufort de Miramont, de Louis-Antoine de Garriz d'Uzech, de Gaspard-Amable de Pouthe de la Roche-Aymon, de Pierre-Sylvain et François-Amable Ferré, de Pierre-Paul de Monspey de Vallière »; — améliorissements de Mâcon, de Masdieu, Morterolles; — demande à la langue pour que les chevaliers qui n'ont pas encore la résidence puissent être commissaires. — 3 juin, — rapports sur les terriers « des Martres et d'Epeyse » dépendant de Tortebesse, le terrier de Chantoin, les améliorissements de Chazelles, l'inventaire de Montferrand, les preuves Reynaud de Mons, de Châtillon, les améliorissements de Chambéry; — autre sur les preuves de Châtillon; — lettre de Baco, procureur du roi à la sénéchaussée réclamant le dépôt des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de St-Georges; — améliorissements de Blaudeix; — preuves de Fricon. — 16 août, — preuves de Pierre-Paul-Alexandre de Monspey de Vallière, de Louis-Marguerite-Victorin de Froissard, de Claude-Joseph-Jean Millet d'Arvillars. — 29 septembre, — preuves de Pierre-Sylvain de Ferré de la Jarodie. — 10 octobre, — preuves de Marie-Louis-Antoine de Garic d'Uzech. — 12 novembre, — décret du conseil autorisant les chevaliers qui n'ont pas la résidence à être commissaires; — preuves Millet d'Arvillars; — améliorissements de Morterolles, Mâcon, Masdieu; — preuves de Louis-Alexandre de Beaufort de Miramont; — reconnaissances de Chambéry; — preuves de Monspey Vallière; — reconnaissances de Montferrand; — preuves de Georges-Simon de Vauchier, de Marie-François de Châtillon; — améliorissements de Lieudieu; — examen des preuves Millet d'Arvillars, de Monspey Vallière, des améliorissements de Masdieu, Mâcon, des terriers de Masdieu, des améliorissements de Morterolles, de l'arpentage de Blaudeix. — Acte de profession du diacot, Claude-François Boyer. — 27 février 1754, — présentation et examen des preuves de Marie-Louis-Antoine du Garric d'Uzech. — Acte de profession du chevalier Louis de Brancion.

H. 131. (Registre.) — In-fol°, papier, 295 feuillets.

1754-1769. — Actes capitulaires. — 1er juin 1754, — lecture de la règle; — présentation du compte du receveur; — lettre de la langue au sujet des commandeurs en retard, pour les améliorissements, l'arpentage ou la rénovation des terriers; — décret du grand maître au sujet de la sortie des titres des archives; — autre de la langue pour leur classement; — dépôt du terrier de « Semon », dépendant de Laumusse; — améliorissements de Laumusse, de Villejésus; — preuves de Louis de Chalus de Prondines, Marie-François de Châtillon; — demande de cession à bail emphytéotique du membre de Ste-Épine; — reconnaissances de Montferrand; — prétentions du seigneur de Jonchy sur des fonds de Genouilly, membre de Mâcon; — présentation du terrier de Lachal; — preuves de Pierre-Sylvain de Ferré. — 2 juin, — preuves de Jean-Baptiste de Lasteyrie du Saillant, de Joseph-Alexandre de Bosredon, Alexandre de Cassanhes de Beaufort; — améliorissements de la Tourette; — preuves d'Hercule de Ligondès, de Jean-Charles de Carbonnières; — demande du grand prieur de Thiange pour donner à bail emphytéotique une « brande... de Bellechassaigne qui étoit autrefois étang, et qui depuis plus de 200 ans est demeuré infertille »; — demande du bailli de Maubourg pour la remise des titres originaux du bailliage au commandeur de la Vernade. — 3 juin, — reconnaissances de Montferrand; — examen des terriers de Bellecombe, des preuves de Louis de Chalus, des améliorissements de Villejésus, des preuves de Châtillon, du compte du receveur, des preuves de Ferré; — demande au trésor de l'affranchissement des lettres de l'archiviste. — 15 août, — preuves de Jean-Marc-Gabriel de la Garde de Saignes, de Jean de Bosredon. — 12 novembre, — difficultés qu'éprouve le grand prieur, pour cause de maladie, à faire les visites lui-même, difficultés qu'il rencontre pour se faire remplacer; — exécutions des ordonnances de la visite du grand prieuré; — preuves de Gaspard de Pouthe, Esprit-Pierre Chazal, Hercule de Ligondès, Georges-Simon de Vaulchier; — rénovation des terriers de Morterolles; — preuves de Gaspard de Besse de la Richardie; — réponse de M. de Mons à un décret de la langue; — relation des preuves d'Hercule de Ligondès, de Georges-Simon de Vaulchier; — poursuites contre M. de Mons au sujet de l'administration de la commanderie de Montferrand. — 13 décembre, — preuves de. Jean-Marc-Gabriel de La Garde et d'Étienne-Maximin de Jouffroy. — 20 mars 1755 (f° 19), — coupe de bois pour réparations au domaine de Polognat, dépendant d'Olloix; — preuves de Pierre-Sylvain de Ferré. — 1er juin, — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et du décret de la langue au sujet des commandeurs en retard pour les améliorissements; — compte du receveur; — présentation de l'état des revenus des commanderies; — exécution des ordonnances de la visite de Limoges, de Puy-de-Noix; — nouvelles reconnaissances de Morterolles; — exécution des ordonnances de la visite de Villejésus; — récupérations de la commanderie de Montferrand; — preuves Lasteyric du Saillant; — améliorissements de La Tourette, Limoges, grand prieuré, Laumusse; — main-levée du séquestre de Laumusse; — affaires de Montferrand; — réclamations de l'archiviste au sujet du port des lettres. — 2 juin, — preuves de Cassanhes de

Beaufort; — améliorissements de la Croix-au-Bost et de Feniers ; — projet d'inspections pour maintenir l'ordre aux archives ; — dépôt de 500 exemplaires du formulaire des preuves du chevalier de Laube. — 3 juin, — affaires de Montferrand ; — améliorissements de Limoges, du grand prieuré, de Laumusse ; — preuves de Lasteyrie ; — améliorissements de La Tourette ; — assignation au curé de Vaux, pour l'obliger au noviciat. — 21 juillet, — preuves des deux frères Gilbert-Amable de Montagnac. — 12 novembre, — décret de la langue au sujet de la levée du séquestre de Laumusse ; — preuves de Cassanhes, de Montagnac ; — exécution des ordonnances de la visite de Chamberaud ; — présentation des terriers de « Chambon et Trein », membres de Masdieu ; — exécution des ordonnances de la visite de Carlat ; — coupe de bois pour réparations dans la commanderie de Salles et Montseugny ; — présentation des états des revenus des commanderies de Salles, Montseugny, les Bordes et Ste-Anne ; — visites du grand prieuré ; — preuves de Charles-Claude Bataille de Mandelot ; — présentation au noviciat de Jean-Baptiste Abel, vicaire de « Vaulx », membre de St-Georges ; — preuves de « Jean-François de Buffevant » ; — observations du chevalier de Ste-Colombe au sujet du dépérissement des commanderies ; — réparations de la commanderie de Laumusse, et paiement des commissaires à terriers ; — exécution des ordonnances de la visite de la Vaufranche, Lormeteaux et Montbrison ; — relation des terriers de Chambon et Trein, membres de Mas Dieu ; — preuves de Montagnac, Alexandre de Cassanhes. — Acte de profession du chevalier François de Pingon. — 20 mars 1756 (f° 39), — preuves de « Pierre-Sylvain et François-Amable de Ferré de la Jarodie, de Guillaume Aubery de Vatan ». — 1er juin, — comptes du receveur ; — lettres de Cabeuil, agent général de l'Ordre, au sujet des coupes de bois, et des baux à ferme ; — arpentement de Champaux, membre de Puy-de-Noix ; — reconnaissances de « la chapelle St-Jean de Puy-de-Noix, Chapoul alias Delbos, la Braude et la Clairfaigie, paroisse de Beynat » ; — présentation du terrier de Naberon ; — exécution des ordonnances de la visite des Bordes, Salles et Monseugny, Villefranche ; — preuves de Ferré de la Jarodie ; — améliorissements de Feniers ; — présentation des terriers de Morterolles et Bellechassagne, des certificats de réparations de Bourganeuf et la Râcherie, d'une transaction du commandeur de la Râcherie avec le curé de Contigny au sujet du ban des vendanges, des réparations et reconnaissances de Laumusse, d'une lettre du commandeur de Mons, au sujet de reconnaissances de Montferrand ; — preuves de Jean-François de Buffevant ; — demande de coupe de bois dans la commanderie de Bugney, pour réparations au moulin de Tournus et au membre de Coulange. — 2 juin, — preuves de Claude-Gaspard de Pouthe de la Roche-Aymon ; — améliorissements de la Croix-au-Bost. — 3 juin, — relations du terrier de Morterolles ; de la lettre du commandeur de Mons au sujet des reconnaissances de Montferrand ; des preuves de « Buffevant » ; — limitation des dîmes de Bugney et demande d'échange par M. Paris de Montmartel ; — relations des preuves Ferré de la Jarodie ; de l'arpentement de Champaux, des terriers de Naberon et Bellechassagne ; des réparations et reconnaissances de Laumusse ; des améliorissements de Feniers ; de la visite des archives ; des difficultés pour payer M. Cochin, procureur de l'Ordre à Paris ; des preuves de Buffevant ; — réception desdites preuves. — 31 juillet, — preuves de « Jacques-Antoine Destresses ». — 8 octobre, — preuves de Jean-Marc-Gabriel de La Garde des Saignes. — 24 octobre, — preuves « Destresses ». — 12 novembre, — présentation des terriers de Ste-Anne ; des suppliques des s^rs^ Thorant et Estève au sujet de leurs différends avec le commandeur de Celles ; d'un mémoire au sujet de difficultés entre le commandeur des Échelles et les frères Perrin ; du procès-verbal d'exécution des ordonnances de la visite de Blaudeix ; — commissions pour les améliorissements de St-Paul et La Croix-au-Bost ; — exécution des ordonnances de la visite de Chazelles ; — demande de coupe pour entretien et chauffage dans la commanderie de Lieudieu ; — demande du commandeur de la Vaufranche pour donner à bail emphytéotique les bois-taillis de sa commanderie ; — demande du commandeur de Farges et Vivier pour employer les arbres abattus par le vent ; — preuves de Joseph-André Trocut de La Pérouse, de Jean-François de Buffevant ; — réclamations contre la chambre diocésaine qui venait d'imposer le curé de St Georges et son vicaire ; — relation des terriers de Ste-Anne. — 1er juin 1757 (f° 58 v°), — séquestre de la commanderie de Salins ; — présentation du compte du receveur ; du nouveau règlement pour l'administration des bois ; — lecture d'un décret au sujet des baux à ferme ; de la confirmation de la sauvegarde dû roi ; présentation de l'état des frais de procédure ; — demande de dépôt aux archives des terriers de Ste-Anne ; — arpentage de La Tourette ; — exécution des ordonnances de la visite de Mâcon ; — preuves de « demoiselle de La Garde de Saignes de Solignac », postulante à Beaulieu ; — poursuites contre Péricaud, curé de Chambon, membre de Masdieu ; — preuves de Jean-Frédéric de La Tour du Pin ; de « Trocu de la-Peyrouse » ; — réparations et terriers de Laumusse ; — preuves d'Amable-Gaspard de Pouthe ; différend du bailli de Brison et de M. de Chabrières de La Roche au sujet du péage de St-Paul ; — dette du grand prieuré au commun trésor pour la construction de la maison du receveur ; — gages de Cochin, procureur de l'Ordre à Paris ; — améliorissements de Tortebesse ; — preuves de Buffevant, d'Abel de La Porte ; — question de préséance entre le bailli de Brison et le commandeur

de Vallin ; — plaintes contre les sieurs Abel et Péricaud, curés de Vaux et de Chambon. — 3 juin, — relation des réparations de Laumusse; des preuves de Trocu de la Pérouse ; des terriers de Laumusse ; de la visite des archives. — 10 juin, — visite des bois de La Chaux ; — améliorissements de Chantoin. — 12 novembre, — lecture de lettres du grand maître et de la langue au sujet des baux à ferme, des gages de Cochin, d'un échange de terrain des Échelles, la préséance des baillis, la construction des archives, les parangons des terriers ; — mémoire du prieuré de France sur le sursis à l'enregistrement des bulles et lettres patentes au sujet de l'administration des bois ; — preuves d' « Antoine de Peistel » ; — améliorissements et arpentage de Chantoin ; — présentation des terriers d' « Epinassy », membre de Mâcon ; de ceux de Bourganeuf, des améliorissements de la Croix-au-Bost, de Tortebesse, de St-Paul ; de reconnaissances de Bellecombe ; de l'inventaire des meubles laissés par le bailli de Brison à la commanderie de St-Paul ; — relation des améliorissements de Chantoin, des terriers d' « Epinassy », de Bourganeuf, des améliorissements de la Croix-au-Bost, de Tortebesse, de St-Paul, des reconnaissances d'Ornacieu. — 1er juin 1758 (f° 76), — lecture de la règle et des listes des débiteurs et des commandeurs qui doivent produire améliorissements, terriers ou arpentages ; — lecture d'une lettre du grand maître au sujet des aliénations et des transactions sur procès ; d'une autre de Cabeuil, agent de l'Ordre au sujet des assignations au Grand Conseil ; — comptes du receveur ; — assignation au curé de Vaux d'avoir à se présenter au noviciat ; — réparations aux commanderies des Échelles et de Laumusse ; — présentation de terriers de Laumusse ; — preuves de Jean-Joseph de Buffevant ; — supplique du s^r Caron, prêtre d'obédience, au sujet de son différend avec le commandeur de Savasse ; — présentation de l'état des revenus du grand prieuré et de Salles et Montseugny ; — assignation de se présenter au noviciat faite à Pierre Ithier, curé de St-Jean du Laris ; — même assignation au s^r Robert, curé de Blaudeix et Rimondeix ; — poursuites contre les emphytéotes de Bellecombe ; — visite de l'hôtel et de l'église de St-Georges de Lyon ; — lettres des grands prieurés de St-Gilles et de Toulouse, au sujet du règlement des bois. — 2 juin, — preuves d'Abel et de Joseph de La Porte ; — améliorissements de Bellecombe et de St-Georges ; — preuves d' « Alexandre de Cassanhes de Miramont, d'Antoine de Peistel, de Madeleine-Charlotte de Bonal ; » — représentation des commandeurs du Saillant et de Laube sur les reconnaissances de Montferrand : — désistement de l'Ordre au sujet du procès entre le comte de Chalus et m^r de Segonzac. — 3 juin, — preuves de Jean-François de Buffevant ; — relation des terriers de Laumusse ; — examen des quittances produites par le commandeur de Savasse ; — demande à la langue d'envoyer au receveur « deux habits et cordons de grand croix, lesquels seront pour servir à faire la profession régulière aux chevaliers qui se trouveront dans le cas, étant l'unique prieuré où il n'y a pas des habits à cet effet, et étant obligé de se servir de robbe d'avocat, et sans cordon, ce qui est informe et indécent » ; — mémoires des prieurés de St-Gilles et de Toulouse au sujet des bois ; — dette du grand prieuré au trésor pour le bâtiment des archives. — Acte de profession de « Louis de Chalus de Prondine » (cachet du bailli d'Ussel) ; autre de « Charles de Clugny », au prieuré de Champagne. — 12 novembre, — lettre de la langue prescrivant l'observation des anciens usages pour les coupes de bois ; — lecture de la lettre de Cabeuil, agent de l'Ordre, annonçant le gain du procès au sujet des décimes contre les syndics du diocèse de Noyon ; — assignation à Joseph Ithier, recteur de l'église St-Jean du Laris ; — preuves d'Antoine de Peisteil La Chapelle ; — améliorissements des Échelles ; — présentation du terrier de La Tourette ; — plaintes du s^r Milier, sacristain des Échelles qui n'a pas de logement et dit que l'hôpital a été converti en boucherie par l'agent du commandeur ; — améliorissements présentés par le commandeur de la Vernade ; — réparations à la commanderie de St-Georges ; — relation des améliorissements des Échelles, du Terrier de La Tourrette, des preuves de Peisteil, des améliorissements de la Croix-au-Bost. — 25 janvier 1759 (f° 91), — demande de coupe de bois dans la commanderie de Devesset pour réparations au domaine de Maujour. — 1er juin, — lecture de la règle et des listes des débiteurs et des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — lettres de la langue au sujet de la dette pour la construction des archives ; — intervention de la langue dans le procès entre MM. de Chalus et de Segonzac au sujet d'un moulin bannal « situé dans le district de la commanderie de Ste-Anne » ; — lecture de lettres au sujet de l'impôt du vingtième ; — demande d'instructions au sujet des bois ; — plaintes contre Péricaud, curé de Chambon ; — lecture d'une lettre de Fayole, receveur des consignations à Romans au sujet de son procès avec le bailli de Brison ; — demande d'une coupe de bois par le commandeur de Courteserre pour réparation d'une écluse, et d'instructions pour l'abandon d'une terre dépendant du membre de St-Jean de Chambon ; — rappel des instructions de la langue pour la confection des terriers ; — compte du receveur ; — présentation de reconnaissances de Montferrand, des améliorissements de Ste-Anne, du terrier de La Tourrette. — 2 juin, — commission pour les améliorissements de Montferrand, La Vaufranche, Dôle ; — preuves de Gaspard de Pouthe ; — améliorissements de Bellecombe ; — présentation de reconnaissances de St-Georges de Lyon ; — lecture d'une lettre de la langue au sujet des reconnaissances de Montferrand ; — instructions de la langue au sujet des bois ; — observations sur la liste des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — récla-

mations de rentes par le chevalier « de Galiard », commandeur de Valence, contre le commandeur de Chambéry ; — supplique de Joseph Ithier pour ne pas desservir en personne la chapelle St-Jean du Laris ; — améliorissements de St-Georges et Olloix ; — accensement du moulin de Ste-Cécile dépendant de Salles et Montseugny ; — assignations contre le curé de Vaux ; — preuves de Beaufort ; — suite donnée à la plainte du s^r Millet contre l'agent du commandeur des Échelles. — 3 juin, — procès du grand prieur contre le s^r Piatet, rénovateur des terriers de Bresse et Bugey ; — relation du terrier de St-Georges, des récupérations faites par M. de Mons à Montferrand, des améliorissements de Bellecombe ; — opposition du commandeur de Vatanges à la réception des améliorissements de Bellecombe ; — assignation au s^r Ithier recteur de la chapelle du Laris ; — relation du terrier de La Tourette ; — opposition du s^r Hennequin à toute délibération au sujet du procès du curé de Vaux ; — relation des preuves de « Louis de Chassaigne de Beaufort » ; — relation des améliorissements de Ste-Anne. — 12 novembre, — lecture d'une lettre de M. de Montarin de la Villate, au sujet de la terre de La Pradelle, membre de La Bussière, commanderie de Limoges ; — présentation des améliorissements de La Vaufranche, St-Romain-en-Gal, Dôle, Olloix, des terriers de Courteserre, de procédures contre le recteur de St-Jean du Laris, de terriers de Mâcon ; — coupe de bois pour réparations du domaine de Maujour à Devesset ; — présentation des arpentements de Farges et Vivier ; — coupe de bois pour réparations à la commanderie des Bordes ; — améliorissements de Pauliat ; — preuves de Montdor ; — lecture d'une lettre de Cabeuil, agent de l'Ordre, au sujet du privilège d'imprescriptibilité ; — relation des arpentements de Farges et Vivier, des améliorissements de Dôle, de St-Romain-en-Gal, La Vaufranche, Olloix, des terriers de Mâcon, de Courteserre. — 1er juin 1760 (f° 111), — lecture de la règle et de la liste des débiteurs ; — réquisition du receveur contre les commandeurs en retard pour les améliorissements ; — comptes du receveur ; — lettres et décret sur l'administration des bois ; — lettres et décrets au sujet du vingtième, de l'abandon d'un champ à Pauliat, de la commission du bailli du Saillant et du chevalier de Laube, des réclamations du chevalier de « Galiard » contre le commandeur de Chambéry ; — décision portant que le prieuré prendra pour procureurs les s^rs Cochin et Gelez, son gendre, de préférence au s^r Roberge recommandé par le conseil de l'Ordre ; — avis du conseil de l'Ordre sur le différend avec le recteur de la chapelle du Laris ; — observations sur la réception de « Marc-Antoine de Reynaud de Monts ». — 2 juin, — preuves de Jean-Joseph de Montdor ; — présentation des améliorissements de Montferrand, Celles ; — supplément aux preuves de Beaufort ; — améliorissements de Maisonnisses ; — présentation de terriers de Lormeteaux et Laumusse ; — information de vie et mœurs du s^r Pérical, vicaire de Chambon, dépendant de Masdieu. — 3 juin, — relation des terriers de Lormeteaux, des améliorissements de Montferrand, des reconnaissances de Chazelles, des terriers de Laumusse, des preuves de Montdor ; — exécution des ordonnances prieurales par Lormeteaux, Montbrison, Olloix ; — rélation des améliorissements de Celles ; — observations du commandeur Josset, chancelier, au sujet de l'enregistrement et des nominations aux cures de l'Ordre ; — requête des habitants du Temple de Magnac, commanderie de Ste-Anne, exposant « qu'ils sont hors d'état de satisfaire et payer la rente annuelle dont il sont redevables à lad. commanderie, attendu le mauvais terrain du pays, et qu'ils payent comme solidaires de trois villages, qui n'existent plus, tous les habitants d'iceux ayant abandonné le pays, comme terre ingrate et infructueuse » ; — décision portant qu'à l'avenir tout commandeur devra joindre à ses terriers un répertoire et un état sommaire des cens et rentes. — Acte de profession du chevalier de « Palanin » du prieuré de Provence. — Acte de profession du chevalier Léon de Charry des Gouttes. — 12 novembre, — lecture d'une lettre de l'ambassadeur au sujet des bois ; — poursuites contre le curé du Laris ; — lecture d'une lettre de l'agent Cabeuil, au sujet d'arrêts rendus en faveur de l'Ordre ; d'une autre de M. de Montarin, au sujet des terriers de Limoges ; d'une autre du commandeur de La Vaufranche pour ses améliorissements ; — présentation des améliorissements de Montferrand, Maisonnisse, Pauliat ; — preuves de Louis-Alexandre de Beaufort, Joseph de La Porte. — 24 novembre, — preuves de « Charles-Dominique-Sulpice de Saulx Tavannes ». — Acte de profession du chevalier Nicolas-Martin Hautier de Villemontée. — Acte de profession de Gaspard de La Croix de Sayve, de la langue de Provence. — Acte de profession de Nicolas-François de Prunier de Lemps. — 17 avril 1761 (f° 132), — preuves de Dieudonné-Sylvain-Guy-Tancrède de Grattet-Dolomieu. — 1er juin, — lecture de la la règle, de la liste des débiteurs et de celle de commandeurs en retard pour les améliorissements ; — compte du receveur ; — lecture d'une lettre de la langue au sujet des délibérations du dernier chapitre, autre pour la satisfaction due à la mémoire du commandeur de Laube par M. Reynaud de Monts ; — lettre du Trésor demandant un inventaire des bibliothèques qui se trouvent dans les dépouilles ; autre au sujet des acquisitions qui peuvent être faites par les commandeurs ; — autre pour l'imposition de guerre à mettre sur les commanderies ; — lettre des trois langues de France au sujet de la bourse commune ; autre du prince de Conti, grand prieur de France, au sujet des bois ; réponse par le bailli de Vatanges ; — lettre du grand maître au sujet des bois. — 2 juin, — présentation des états des revenus des commanderies ; —

preuves de Joseph de La Porte, de Léon « d'Amalvin de Montazet » ; — transaction entre le commandeur de la Râcherie et divers censitaires ; — autre entre le commandeur de Montchampt et le chapitre de St-Flour au sujet des dîmes de Chomette ; — reconnaissances de Chazelles ; — améliorissements de Masdieu, Leureuil, Villejésus ; — présentation du terrier de Semon, membre de Laumusse, d'autres des Échelles et de Limoges ; de la visite de l'église St-Georges et de l'hôtel du bailliage ; — assignation au sr Pichot, curé de « La Veyssenet », d'avoir à comparaître pour son noviciat. — 3 juin, — relation des preuves de Joseph de La Porte, des terriers des Échelles, Limoges, Semon ; — décision portant que les dossiers à consulter pour les procédures seront adressés directement aux sieurs Cochin et Gelez et non au sieur Roberge ; — demande à la langue de mentionner la nature de la dette en regard des noms des débiteurs ; — réclamations du commandeur Josset, chancelier, contre les curés qui négligent de faire enregistrer leurs provisions ; — représentation au grand prieur pour contraindre les commandeurs à venir au chapitre, car « l'on a été sur le point de ne pas tenir le présent chapitre à défaut de capitulants » ; — relation des améliorissements de Laumusse. — Acte de profession du chevalier de Ste-Colombe l'Aubépin. — 12 novembre, — lecture d'une lettre de la langue, au sujet du dernier chapitre, des frais de procès, de la mention des dettes pour « varies causes », de l'état de la bourse commune ; — relation du dernier chapitre ; — réparations à la commanderie des Échelles ; — rénovation des terriers de Dôle ; — reconnaissances de Limoges ; — supplique de J.-B. Pichot, curé de La Veissenet, demandant à ne pas se présenter au noviciat ; — terriers de Maisonnisse et la Croix-au-Bost ; — preuves de Claude-Gaspard de Pouthe. — Actes de profession de Louis de la Roche-Aymon ; de Charles-Joseph de Grolier de Servière. — 1er juin 1762 (fº 155), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des améliorissements à faire ; d'un décret sur le résultat de l'assemblée de 1761 ; d'une lettre du grand maître pour l'appel interjeté par le grand prieuré de France, au sujet des bois ; — compte du receveur ; — abandon de « la terre du Passay » à la commanderie de Limoges ; — notification d'un arrêt qui oblige les commandeurs à déposer leurs terriers chez un notaire pour être communiqués aux emphythéotes ; — lecture de l'arrêt du parlement de Provence qui interdit aux profès de faire aucune donation (procès de l'hôpital St-Esprit de Toulon) ; — présentation de l'état des revenus du bailliage et des commanderies de Salles, Mâcon et la Râcherie ; — réparations de Laumusse. — 2 juin, — preuves de Guy-Tancrède de Gratet de Dolomieu ; — améliorissements de Masdieu, Leureuil, Villejésus ; — présentation du terrier de Monteux ; — preuves de François du Peyroux ; — présentation de la liste des chevaliers de la langue ; — poursuites contre les commandeurs qui n'assisteront pas aux chapitres ; — excuses des commandeurs absents ; — demande de nouveaux délais par le curé de la Veissenet. — 3 juin, — relation des améliorissements de Villejésus, Masdieu, Leureuil ; du terrier de Bocarnoz, membre de Laumusse ; des terriers de Monteux ; des preuves de Gratet de Dolomieu ; — terriers et reconnaissances de Lachal. — 12 novembre, — reconnaissances de Limoges ; — preuves de Louis-Victor de Folin, de Joseph de Varennes ; — procès du commandeur de Dôle avec le rénovateur du terrier de Girefontaine. — 1763, — poursuites du receveur pour la rénovation des terriers et améliorissements ; — compte du receveur ; — appel de la langue de France au sujet des bois ; — assignation au commandeur d'Auteroche du tiers des revenus de sa commanderie de Lieudieu, séquestrée ; — améliorissements de La Villedieu, d'Arbois ; — procès du commandenr de Dôle, contre son commissaire à terriers ; — preuves du Peyroux ; — améliorissements St-Paul. — 2 juin, — rénovation des terriers de Villejésus ; — excuses des commandeurs absents ; — preuves de Meallet de Fargues et Gaspard de Pouthe ; — terrier du Temple St-Martin, membre de Laumusse ; — terriers de la Vaufranche, de Mâcon ; — preuves de Jean-Baptiste-Louis et Pierre Bocsozel de Montgontier, de Joseph de Varennes ; — poursuites contre le curé de La Veissenet. — 3 juin, — relation des terriers de Mâcon, des preuves du Peyroux, des améliorissements de La Villedieu, du terrier du Temple St-Martin, des améliorissements de St-Paul, Arbois, des terriers de la Vaufranche ; — demande du chevalier de Chalus, pour diminution de la pension qu'il doit sur le membre de Chantoin. — Acte de profession de Louis-Antoine du Garic d'Uzech. — 12 novembre, — décret de la langue sur le dernier chapitre ; — rénovation des terriers de Dôle, Villedieu, Arbois, Les Échelles, de La Vinadière, Leureuil ; — assignation à comparaître donnée à Jean Pichon, curé de St-Nazaire, membre de Leureuil ; — présentation de terriers de Courteserre, Salins, Bellecombe, La Croix-au-Bost, Bugney ; — relation des terriers de Bugney, La Croix-au-Bost, Salins, Courteserre ; — lecture de la liste des commandeurs en retard pour les améliorissements et terriers. — Acte de profession de Jean-Baptiste-Joseph de Grandmont, de frère Nicolas-Joseph Dufour. — 1er juin 1764 (fº 190), — compte du receveur ; — réclamations du prieuré de France au sujet du règlement des bois ; — arrêts des poursuites contre le sr Ithier, desservant du Laris ; — procès du commandeur de Dôle, contre les religieuses de l'Annonciade, les habitants de Baverans, etc. ; — rénovation des terriers de Bellecombe, de Dôle ; — excuses des commandeurs absents ; — preuves de Joseph de Varennes, de Méallet de Fargues, de Jean-Baptiste de Michel ; — présentation des terriers du Monteil au Temple et de Belleville ; de l'état des revenus de St-Paul ; — améliorissements

de Montchampt, Marche et Mayet, Puy-de-Noix ; — preuves d'Henri-Marie-Amable de Cambis ; — présentation de terriers de Laumusse, des améliorissements de Pontvieux ; — preuves de Boczozel Montgontier ; — relation des preuves de Varennes, des terriers de Belleville, des améliorissements de Pontvieux, du terrier du Monteil-au-Temple, des preuves de Michel, de Fargues, des terriers de Laumusse ; — arrêt obtenu par le commandeur de Laumusse contre les habitants d'Escopet ; — demande d'emprunt par le commandeur Josset pour construire sur un terrain dépendant de la cure de St-Georges. — 12 novembre, — lettre et observations sur les améliorissements de Pontvieux ; — lettre de la langue au sujet de la bourse commune ; — améliorissements de la Villedieu ; — présentation du terrier de Talande, de l'arpentage de St-Paul ; — preuves de Pouthe ; — excuses du chevalier de Champdivers ; — améliorissements de Salins et Bugney ; — rénovation des terriers des Feuillets ; — relation du terrier de Talande, des améliorissements de Bugney, de l'arpentage de St-Paul. — Acte de profession de Joseph-Désiré du Saix. — 1er juin 1765, — lecture de la règle et de la liste des débiteurs ; — compte du receveur ; — excuses des chevaliers de Soudeilles et de Lemps ; — lettres de la chambre au sujet des taxes et des droits de passage ; — notification d'un arrêt du Grand Conseil concernant les visites des évêques ; — excuses du chevalier de Vilvoisin ; — demande de poursuites contre les curés de Vaux et de Chavanac ; — rénovation des terriers de Mâcon ; — améliorissements d'Arbois. — 2 juin, — présentation des terriers de La Villedieu, de Mâcon, de Montchampt, de « La Cochère », membre des Feuillets ; — améliorissements de Ste-Anne, Montchampt, Puy-de-Noix, Marche et Mayet ; — preuves de François-Bertrand de Beaumont ; — améliorissements de la Râcherie. — 3 juin, — relation des preuves de Beaumont, des améliorissements de Puy-de-Noix, du règlement de la bourse commune, des améliorissements de Montchamp, des terriers de Montchamp, des améliorissements de Marche et Mayet, du terrier de La Cochère, des terriers de « Peyssieux et de St-Jean des Essarts », membres de Mâcon, de Leureuil, de La Villedieu. — Acte de profession de Jacques de La Roche-Aymon. — 12 novembre, — poursuites contre le curé de Chavanac pour l'obliger au noviciat ; — réintégration de titres des Échelles ; — présentation du terrier de Leureuil, de ceux de Courteserre, des améliorissements des Feuillets, d'un mémoire du s^r Boyer au sujet de la rénovation des terriers d'Arbois, du terrier de « Meurcour », membre de La Villedieu ; — preuves de Pouthe, de François de Rochedragon ; — présentation d'un terrier des Feuillets ; — reconnaissances de Villefranche ; — relation des terriers de Leureuil, des améliorissements des Feuillets, des terriers d'Arbois, « de Chantaduc et St-Jean de Billion », membres de Courteserre, — Acte de profession de Jean de St-Chamond. — 1er juin 1766 (f° 223), — lecture de la règle et de la liste des débiteurs ; de lettres de la langue, au sujet de l'impression du règlement des visites des évêques ; de l'impossibilité de faire relier les terriers sur les fonds de la bourse commune ; du droit d'échange ; de l'impression du règlement de la bourse commune ; — demande de coupe de bois pour réparations au moulin « Bouc » de la commanderie de Lieudieu ; — excuses du bailli de Brison et de divers chevaliers. — 2 juin, — présentation des comptes du receveur, des titres de la maison de Bertrand de Beaumont, des améliorissements de la Râcherie, de terriers de Puy-de-Noix, des preuves de Rochedragon ; — reconstruction de la maison du desservant de Marche et Mayet ; — présentation de terriers d'Arbois, d'une assignation au curé de Chavanac ; — améliorissements de St-Georges et Ste-Anne ; — preuves d'Étienne-Bonaventure de Crécy ; — améliorissements de Carlat et des Bordes ; — preuves de François de Senneterre de Dreuil, de Sylvain de la Marche ; — état du domaine de Puy-de-Noix. — 3 juin, — relation des terriers de Puy-de-Noix, de Chazelles, Montbrison, La Râcherie ; — preuves de François de Bertrand de Beaumont, de François de Rochedragon ; — relation des terriers de Besançon ; — preuves de François « de Peruse des Écars » ; — présentation d'un mémoire : « Examen du privilège de l'imprescriptibilité des biens de l'Ordre » ; — exécution des ordonnances de la visite des Feuillets ; — 12 novembre, — poursuites contre le curé de Chavanac ; — coupe de bois pour réparations à Lieudieu ; — état des bois de Maisonnisse ; — présentation des plans de Pontvieux, des terriers de « Meurcour », membre de La Villedieu, de Dannemarie, membre d'Arbois, de Leureuil, difficultés pour la rédaction du terrier de Montferrand ; — preuves de Senneterre de Dreuil ; — améliorissements de Salins, de Villefranche ; — preuves de Louis-Benjamin de la Celles ; — présentation du terrier de La Roche, membre de Chazelles, des améliorissements de Chazelles, de Montbrison, des preuves de Crécy, du terrier de La Bussière, membre de La Vaufranche ; — preuves de Pouthe, de Joseph de Cordon ; — présentation des minutes des terriers de Celles ; — relation des terriers de Meurcour, Dannemarie, Ste-Colombe, La Roche, La Bussière, Leureuil, des preuves de Senneterre, des améliorissements de Chazelles, Montbrison, des preuves de Crécy. — Acte de profession de François-Aimé d'Ussel. — 2 mai 1767 (f° 239), — preuves de Pouthe. — 1er juin, — lecture de la règle et de la liste des débiteurs ; — observations sur les poursuites contre le curé de Chavanac et une coupe de bois à Lieudieu ; — nomination du commandeur Josset à la charge de promoteur du grand prieuré ; — poursuites contre le curé de Chavanac et de Vaux ; — présentation d'un traité pour la rénovation des terriers de Bourganeuf ; —

prix-fait pour les réparations de St-Georges ; — présentation des preuves de Crécy, de La Marche, du terrier de La Vinadière, du compte du receveur, des améliorissements de Ste-Anne, Villefranche, Feniers ; — rénovation du terrier de Donzenac ; — présentation des plans de La Villedieu, des terriers de « Salans », membre d'Arbois, de Montbrison, de Chazelles ; — don d'un ciboire d'argent à l'Hôpital-le-Grand. — 2 juin, — améliorissements du grand prieuré, de St-Georges, Carlat, des Bordes ; — preuves de Hugues-Marien de Fontanges, de Jean-Baptiste de Merigo de Ste-Ferre ; — rénovation des terriers de St-Paul, de « Cossieux » et Villars ; — plainte des tenanciers de La Vaufranche contre le s^r St-Orant, fermier de la commanderie ; — présentation des terriers de Celles. — 3 juin, — relation des terriers de La Vinadière, Montbrison, Arbois, des améliorissements de Villefranche, des preuves de Crécy, des améliorissements de Ste-Anne, des preuves de Sylvain de La Marche, des améliorissements de Feniers ; — demande d'instructions au sujet des arbres abattus par le vent dans la commanderie de Montredon ; — observations sur la défense de sortir les terriers des archives. — 15 juin, — décision portant qu'on fera la procession de la fête Dieu dans l'étendue de la paroisse St-Georges, nonobstant les instructions de l'archevêque. — 12 novembre, — lecture de lettres du grand maître et de la langue ; — relation du dernier chapitre ; — observations sur la nomination du promoteur ; — confirmation de cette charge au commandeur Josset ; — invitation de la langue de France à se joindre à elle pour intenter un procès aux moines de Montmorillon ; — observations du grand prieur au sujet des bois de Lieudieu ; — preuves de Joseph-Clément Sallier de La Tour ; — mémoire du s^r St-Orant, fermier de La Vaufranche ; — réclamations des communalistes de Bourganeuf ; — présentation d'un traité pour la rénovation des terriers de Carlat ; — sommation faite au curé de Vaux ; — présentation des terriers de Celles, d'Arbois, de l'arpentement de « Valentigney », des preuves de La Celles, d'une reconnaissance de La Vinadière, des terriers de Charrières ; — commissions pour les améliorissements de Salins, Lormeteaux, Mâcon ; — impossibilité de renouveler les terriers des Échelles, le renouvellement ne se faisant en Savoie que tous les cinquante ans ; — présentation des terriers de Montferrand, Château-le-Bois, La Roussellière, Souzy ; — relation des terriers de Celles, Donzenac, des preuves de La Celles, des terriers d'Arbois, de Charrières, Château-le-Bois, La Roussellière et Souzy ; — améliorissements des Bordes. — 1er juin 1768 (f° 257), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs, de la liste des commandeurs en retard pour les améliorissements et terriers ; — excuses des commandeurs ; — supplique du curé de Mazeix, au sujet de sa portion congrue ; — supplique des habitants de « Coursadet », qui demandent à être rattachés à la paroisse de « Prémillac » et non à celle de « Quincenne » ; — informations contre le chapelain de Lastic dont la vie est scandaleuse ; — coupe de bois au Petit-Masdieu et à la Vergne-Bouton pour réparations de la commanderie ; — rénovation des terriers du grand prieuré ; — demande de coupe de bois pour réparations à la commanderie de Maisonnisse. — 2 juin, — rénovation des terriers des Échelles, du Temple d'Ayen ; — améliorissements de Ste-Anne, de Feniers, du grand prieuré ; — preuves de Clément Sallier de La Tour ; — améliorissements de Mâcon ; — compte du receveur ; — présentation des terriers de « Viller-Grelot », membre d'Arbois, de Culhat, membre de Montferrand, de Villefranche, de Montbrison, des améliorissements de Carlat ; — observations au sujet de la nomination à la cure de La Verpillière ; — demande de coupe de bois pour réparations dans la commanderie de Salles ; — preuves de Jean-Baptiste de Mérigo de Ste-Ferre ; — améliorissements de St-Georges ; — poursuites contre J.-B. Gonnot, curé de « Fontenois », pour le faire croiser. — 3 juin, — relation des améliorissements du grand prieuré, de Mâcon, du terrier de Viller-Grelot, des améliorissements de Ste-Anne, des terriers de Montbrison ; — demande du s^r Foucaud du Chassin pour reconstruire le four banal de Bourganeuf ; — relation des terriers de Culhat, des preuves de La Tour ; — demande de coupe de bois pour réparations dans la commanderie de Lormeteaux ; — présentation de 56 reconnaissances des Feuillets ; — demande pour couper les taillis récemment incendiés du membre de St-Nazaire, commanderie de Leureuil ; — relation des terriers de Villefranche, des améliorissements de Feniers, de Carlat ; — séquestre de la commanderie de Carlat. — 1er août, — preuves de René de Fricon ; — présentation et relation des terriers de l'Espardillière, membre de Villejésus. — 5 août, — relation sur l'augmentation des portions congrues ; — observations au sujet de la réception des garde-bois. — 12 novembre, — lettre de la langue et discussion sur les changements à apporter à la rédaction des preuves de noblesse ; — poursuites contre le cure de Vaux, au sujet de son noviciat ; — améliorissements du Temple d'Ayen ; — réparations à faire à la commanderie de Maisonnisse ; — arpentage de Celles ; — envoi d'un commissaire à La Villedieu ; — améliorissements de Feniers ; — information contre le chapelain de Lastic ; — demande de cession à bail des moulins de Masdieu ; — lecture d'un mémoire de Jolyclerc, avocat de l'Ordre, au sujet des portions congrues ; — demande de coupe de bois, pour réparations aux bâtiments et aux étangs de Blaudeix ; — améliorissements de Tortebesse ; — preuves de Hugues-Marien de Fontanges ; — citation à comparaître au curé de Fontenois-la-Ville ; — instructions du trésor au sujet des bois ; — présentation du terrier de Bourganeuf ; — observa-

;tions sur les ordonnances de la visite de Salles et Montseugny ; — lecture de la liste des commandeurs en retard pour les terriers et améliorissements ; — réparations à faire à Lormeteaux, à Salles et Montseugny ; — relation du terrier de Bourganeuf, des améliorissements de Feniers, du Temple d'Ayen ; — acceptation d'une supplique du commandeur de Leureuil ; — améliorissements de Chanonat. — Acte de profession de Charles-Abel de Loras. — 2 mars 1769 (f° 281), — preuves de René de Fricon ; — améliorissements de St-Georges. — 1er juin, — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour leurs améliorissements et terriers ; — réclamations de divers commandeurs portés sur cette liste ; — observations au sujet des bois du Pailloux, commanderie d'Olloix ; — lecture de lettres et arrêts au sujet des bois ; — demande de Joseph Perron, juge de Bourganeuf, pour avoir à cens la terre du « Pont de la Chassaigne » ; — demande d'acquisition de terrain par les confrères de la Miséricorde d'Annecy ; — accusé de réception d'imprimés relatifs aux bois ; — état des bois de La Râcherie et La Vinadière ; — séquestre de la commanderie du chevalier de Pétremand, de la commanderie de Pontvieux ; — proposition de M. « Perrin d'Athena », au sujet de la rente qu'il doit à la commanderie des Échelles ; — demande de coupe de bois par le chevalier du Saix ; — preuves de Joseph-Clément Sallier de La Tour ; — améliorissements de St-Georges ; — citation d'avoir à se présenter au noviciat faite à Léonard Cardonnet, curé de La Pouge. — 2 juin, — restitution de biens usurpés à la commanderie de Bellechassagne ; — état des bois de Chamberaud ; — invitation du grand prieuré de France à statuer sur les portions congrues ; — demande de coupe de bois pour réparations à la commanderie de Blaudeix ; — mise en régie des bois de Blaudeix ; — réclamation du curé de Blaudeix au sujet de sa portion congrue ; — mise en régie des bois de Maisonnisse ; — présentation de terriers et plans des Échelles, de l'arpentage et des plans des bois de Chanonat, de l'arpentage et plans de Charrières ; — demande de réunion de plusieurs villages au bourg de « Pallier » pour former une seule cure ; — reconnaissances du bailliage ; — présentation de terriers de La Râcherie ; — état des bois de Tortebesse, vérification de leur exploitation ; — vente de coupes dans les bois de Rougé et Ste-Cécile, commanderie de Montseugny, état des autres bois ; — compte du receveur ; — présentation d'un terrier de Montbrison ; — état des bois d'Olloix ; — améliorissements de Lormeteaux, d'Olloix ; — état des bois d'Arbois, Dôle, La Villedieu ; — améliorissements de Salins ; — preuves de Jean-Marien de Viry ; — demande de coupe de bois pour réparations dans la commanderie de Salles et Montseugny ; — preuves de J.-B. de Merigo de Ste-Ferre ; — visite du grand prieuré ; — citation faite au curé « d'Huvert » d'avoir à se présenter au noviciat ; — rénovation des terriers de Bugney ; — preuves de Jacques-Marien de Moncstay ; — lettre du prince de Soubise s'opposant au départ à Malte du chevalier de Menon de Ville ; — aménagement des bois de Bugney ; — estimation des bois à vendre dans chaque commanderie ; — excuses du commandeur Josset pour n'avoir pas estimé les bois du Feuilloux ; — état des bois de « Devenu et Montredon » ; — le chevalier de Champdivers déclare qu'il n'y a pas de bois dans sa commanderie. — 3 juin, — preuves de Joseph-Clément Sallier de La Tour ; — relation des améliorissements de St-Georges ; — fixation à 350 livres de la portion congrue des curés de l'Ordre ; — union des cures de Blaudeix et Rimondeix ; — reconnaissances et aménagement des bois de Tourny ; — visite de Salles et Montseugny pour l'aménagement de la réserve des bois ; — preuves de François-Xavier-Auguste « de Reclesne ».

H. 132. (Registre.) — In-folio, papier, 268 feuillets.

1769-1780. — Actes capitulaires. — 22 août 1769. — nomination de Philippe-Auguste Hennequin, comme secrétaire, en l'absence du commandeur Josset ; — preuves de Jean-Louis-Aynard de Jacquot d'Andelarre ; — présentation du procès-verbal de martelage des bois de Montseugny. — 12 novembre, — lecture de lettres au sujet du séquestre de la commanderie de Farges et Viviers ; — rénovation des terriers de Pontvieux ; — présentation de l'arpentage et des plans des bois de Limoges ; — des améliorissements de Tortebesse, des preuves de Hugues-Marien de Fontanges, du procès-verbal pour la réfection des terriers de Carlat, de l'aménagement et des plans des bois de Puy-de-Noix ; — améliorissements de Dôle, La Croix-au-Bost ; — preuves de Claude-Henri Guillermet de Lale, d'Ignace-Pierre-Marie de Bernard de Montessus ; — améliorissements de Chanonat ; — présentation de l'arpentage des bois de Chanonat, des plans et minutes des terriers de St-Georges, des plans des bois de Dôle, d'une reconnaissance d'Arbois ; — demande de citation pour le noviciat contre Guerrin, curé de La Presle, commanderie de La Villedieu-en-Fontenette ; — preuves de Nicolas-Marien-Gautier de Villemontée ; — présentation de l'aménagement et des plans des bois de Tortebesse, des citations faites au curé de Chavanac, pour se croiser, d'une demande de Jacques Darfeuille pour avoir à bail emphytéotique la métairie qu'il a fait construire à Montboucher ; — améliorissements de Lieudieu ; — présentation du terrier de Tortebesse, de certificats de remise d'ornements aux églises de Ste-Anne et Villemaux ; — relation des améliorissements de Tortebesse, des preuves de Hugues-Marien de Fontanges, du terrier de Tortebesse, du procès-verbal des terriers de Carlat. — 21 novembre, —

preuves de J.-B. de Mérigo de Ste-Ferre ; — présentation du terrier de Villejésus. — 11 décembre, — demande de coupe de bois pour réparations à Blaudeix. — Acte de profession de Anne-Philippe de Pétremand de Valay. — 1er juin 1770 (fo 12), — lecture de la règle et de la liste des débiteurs ; — poursuites contre les commandeurs en retard pour les améliorissements ; — examen du dernier chapitre ; — refus de la bourse commune de contribuer au procès des communalistes de Bourganeuf contre le village d' « Arfeuille » en Poitou ; — réfection des terriers de Pontvieux ; — améliorissements de cette commanderie ; — compte des réparations de Farges et Viviers ; — présentation d'un arrêt du Grand-Conseil au sujet de la cure de Chavanac ; — demande d'union des cures de « Blacpeyre » et des Bordes ; — demande d'échange de terres du Monteil-au-Temple ; — présentation de l'arpentage de Tortebesse, des preuves de Monestay, de Lale, des améliorissements de Dôle, des preuves de Montessus, des améliorissements de Villejésus. — 2 juin, — présentation du terrier de la Croix-au-Bost, du compte du receveur, du terrier de Villejésus ; — preuves de Jean-Marien de Viry, d'Hector-Louis de Barbançois, de Jean-François de Bacence ; — présentation du bail du tènement « d'Anned ou Petit-Sazerat » dépendant de Pauliat et de l'abbaye de Bénévent, des améliorissements et terriers d'Olloix, du bail de Laumusse ; — preuves de Barbançois ; — présentation de terriers de Montbrison ; — preuves de Thomas de Serézin, de Jean-Louis-Gabriel de Capellis. — 3 juin, — relation des terriers d'Olloix, des preuves de Claude-Henri Guillermet de Lale ; — preuves de Capelis ; — relation des terriers d'Olloix, de Palluet, membre de La Croix-au-Bost ; — présentation des minutes du terrier de St-Georges ; — relation des terriers de Villejésus, Montbrison ; — demande d'arrentement du château de la Sauvetat ; — relation du terrier de Dôle, des améliorissements de Villejésus, des preuves de Ste-Ferre, de Montessus, de Monestay. — 11 juin, — décision portant que la procession de la Fête-Dieu se fera dans la paroisse St-Georges, nonobstant les ordres contraires de l'archevêque. — 17 août, — preuves de Joseph du Peyroux. — Actes de profession de Louis-Rosalie-François de Loras, de Jean-Pierre de Gains de Linars. — 12 novembre, — lecture d'une lettre du grand maître au sujet des bois ; — demande de nomination d'un vicaire général du grand prieur de Malte, pour la bénédiction du nouveau cimetière de Chazelles ; — lecture d'une lettre du trésor au sujet du dépôt des plans des bois ; — lecture d'une lettre du receveur au grand prieuré de Toulouse, au sujet des preuves ; — autres des trois langues de France au sujet de la bourse commune ; — réclamation d'états des bois par le bailli de Fleury ; — projet d'établissement aux archives d'un dépôt de lettres patentes et arrêts concernant les biens de l'Ordre ; — preuves d'Étienne-Joseph-Henri Duc ; — présentation des améliorissements de Limoges, d'une transaction de Mâcon au sujet du membre de Fay ; — preuves de Barthélemy de Chamboran, de Charles-Marie-Pierre-Félix Masson Desclan, de Jean-Louis Aynard de Jacquot d'Andelarre ; — améliorissements de Feniers ; — preuves d'Andelarre, de Louis-Emmanuel-Alexandre de St-Maurice, de Thomas de Rigaud de Sérezin, de Joseph du Peyroux ; — améliorissements de Limoges ; — preuves d'Uding ; — améliorissements de la Croix-au-Bost, de Chanonat, Lieudieu ; — présentation du procès-verbal des réparations de Villefranche, d'une requête du commandeur de la Villedieu pour vente de bois ; — preuves d'Antoine-François-Thomas de Domangeville ; — demande de suppression de la chapelle de Francheville, commanderie des Bordes ; — preuves d'Armand-François de Lattier ; — requête des habitants de Carlat pour avoir un vicaire adjoint à leur curé ; — présentation du plan des bois du Feuilloux, d'une requête des Pénitents-Blancs de Chambéry pour la construction de leur église, de l'arpentage de Morterolles, du terrier de Montbrison ; — preuves de François-Louis de Leyssin ; — plainte au sujet du parlement de Grenoble, devant lequel les procès de l'Ordre ont toujours été perdus ; — relation des preuves du Peyroux, de la transaction de Mâcon, des preuves de Serezin, des améliorissements de Limoges, des terriers de Montbrison. — 26 mai 1771 (fo 43), — délibération au sujet de la procession de la Fête-Dieu. — 1er juin, — lecture de la règle de la liste des débiteurs ; — poursuite contre les commandeurs en retard pour les améliorissements et terriers ; — lettre des procureurs des trois langues, relative à la bourse commune ; — lecture d'un mémoire au sujet du nouveau projet de preuves ; — nomination du chevalier de Pingon en qualité de lieutenant du grand prieur ; — présentation des plans des Feuillets. — 2 juin, — compte du receveur ; — preuves de Jean-François de « Bacenel » ; — présentation d'un plan de Marche et Mayet, d'un certificat de rénovation des terriers de Blaudeix ; — preuves d'Henri-Auguste-Edme de Carbonnières ; — réunion des cures de Blaudeix et Rimondeix ; — améliorissements de Blaudeix ; — suppression de la chapelle de Francheville ; — rénovation des terriers de Pontvieux ; — visite du temple de de Besançon ; — améliorissements de Compessières ; — exécution des réparations de Villejésus ; — présentation du terrier de Verrières, des améliorissements de Feniers ; — preuves de Joseph de Gain ; — présentation de l'arpentage des bois de Charrières, de La Croix-au-Bost, des preuves de Louis-Emmanuel-Alexandre de St-Mauris, de Barthélemy de Chamboran, de l'arpentage d'Olloix, de terriers du Feuilloux, de Bourges ; — preuves de François-Xavier-Augustin et de Nicolas-Éléonore-Léopold de Reclesne ; — défense au curé de St-Romain-en-Gal de faire murer la porte par laquelle le commandeur pénètre dans l'église ; — présentation des

preuves de Pierre-Marie-Félix Masson d'Esclans, des minutes des terriers de St-Georges, de l'adjudication des bois de Cure, commanderie de La Villedieu, des bulles autorisant l'avocat Boyer à porter la croix de l'Ordre, du terrier de La Caravanne, membre de Chazelles ; — preuves d'Hector-Louis de Barbançois. — 3 juin, — relation des terriers de Verrières, de La Caravanne, du Feuilloux, de Bourges ; — preuves de Joseph-Alexandre de Boucheron d'Ambrujac ; — relation d'un mémoire sur les preuves, de la réunion de Blaudeix et Rimondeix, des preuves de St-Mauris, de Bancenel ; — requête des habitants de Montseugny demandant la réparation de l'église ; — projet de soutenir aux frais de la bourse commune tous les procès des six grands prieurés de France ; — séquestre de Carlat ; — relation des preuves de Masson d'Esclans, de la vente des bois de Cure ; — bulle du grand maître permettant à Clément Boyer, avocat à Besançon, de porter la croix de l'Ordre ; -- nomination du commandeur de Pingon à la charge de lieutenant du grand prieur ; — nomination par le grand prieur de Malte, du commandeur Josset, à la charge de vicaire général. — 23 octobre, — preuves de Joseph-Étienne-Henri Duc. — 12 novembre, — lecture d'une lettre du grand maître renvoyant une demande de secours du curé de St-Maurice, commanderie de Charrières ; — administration du séquestre de Carlat ; — sommation au s^r^ La Chaux, curé de Couder, d'avoir à se présenter au noviciat ; — bail du moulin de « La Croux », commanderie de Pauliat ; — poursuites contre le curé de La Verpillière ; — interdiction au curé de St-Romain-en-Gal de clore une porte de l'église ; — présentation des plans des bois de Laumusse, de l'arpentage de Montbrison, des plans des bois de Lormeteaux ; — preuves de Louis-Marie de Cosnac, de Jean-Louis-Aynard de Jaquot ; — améliorissements de la Croix-au-Bost, de Chanonat, Lieudieu, Blaudeix ; — preuves de François-Louis de Leyssin, de Louis-Adrien-François de Sagey, d'Étienne-Joseph-Henri Duc, de Joseph de Gain ; — rénovation des terriers de Carlat ; — améliorissements de Maisonnisse ; — poursuites contre le curé de Vaux ; — lettre du trésor au sujet de l'intendant des finances de Beaumont qui se plaint de la gestion des bois ; — arpentage de Chazelles ; — demande de coupe de bois pour palissader l'île de St-Julien, commanderie de Villefranche ; — refus du chevalier de Bosredon d'accepter une commission pour les bois ; — état des bois du grand prieuré et de La Chassagne ; — améliorissements de Lieudieu ; relation des preuves Duc, des améliorissements de Blaudeix, des preuves de Leyssin, de Gain ; — bulle du grand maître autorisant le chevalier Louis-Catherine de Loras à porter la croix de l'Ordre. — 1er juin 1772 (f° 72), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements, lettres du grand maître et du trésor réclamant copie des baux à ferme des commanderies, d'autre de la langue pour remercîments aux présidents d' « Ornassieux et de Quinsonnas et le séquestre de Carlat ; — rénovation des terriers d'Ydes et de Pontvieux ; — vente de bois pour réparations au grand prieuré et Bellechassagne ; — réparations de l'église de Villejésus ; — rénovation des terriers de Pontvieux ; — observations sur la vente des cuves de Charrières ; — explications du commandeur de La Vernade pour la rénovation de ses terriers ; — demande de prise en bail des masures de Marche et Mayet ; — requête au sujet des bois de Bellechassagne. — 2 juin, — présentation des améliorissements de Maisonnisse, La Croix-au-Bost, Compessières ; — preuves de « Thérèse-Antoine-Joseph Dagay, de Georges de Bertrand, d'Hector de Barbançois, de François-Xavier-Augustin de Reclesne, de Henri-Auguste-Edme de Carbonnières, de Roquelaure, de Jean-Baptiste Bertrand, de Nicolas Hautier de Vilmontée » ; — améliorissements de Lormeteaux, Les Bordes ; — procès au sujet de la nomination à la cure de La Verpillière ; — présentation des preuves de « Jaquot d'Andelarre », de l'arpentage de Lieudieu, des terriers de Blaudeix ; — preuves « de Reclesne » ; — supplique du tenancier « d'Allenne », commanderie de Bourganeuf ; — présentation des terriers de Chazelles, du compte du receveur, des preuves de Sagey ; — déclaration des revenus des commanderies ; — supplique du père Bénigne, provincial des Carmes déchaussés d'Avignon, demandant la reconnaissance comme prieur du maltais Pierre Damien, malgré l'opposition de trois religieux de Montpellier ; — déguerpissement du mas de La Garenne au Bourg du Palais ; — observations sur les réclamations des curés au sujet des vicaires et de la réunion des cures ; — réclamation des habitants « de Ventenat, paroisse du Toulx Ste-Croix, au sujet de la suppression de douze messes annuelles par le commandeur de La Vaufranche. — 3 juin, — relation des preuves de Jaquot d'Andelarre, de Sagey, des améliorissements de Maisonnisse, de La Croix-au-Bost, de Compessières, des terriers de Blaudeix, de Chazelles. — 11 juin, — preuves de Grégoire-Catherine Dulac. — 8 juillet, — preuves de Louis-Adrien-François de Sagey. — 3 septembre, — preuve d'Élie-Gratien de Cardaillac (familles de Montalembert et Le Devido), — 2 octobre, — preuves de Jean-Joseph-Annibal de Marelhat. — 12 novembre, — lettre de la langue émettant l'avis de refuser les Lyonnais tant que la ville de Lyon s'opposera aux privilèges et refusera l'entrée libre des denrées à destination de l'Ordre ; — avis portant que les procès de dîmes et de directe seront soutenus aux frais de la bourse commune ; — désistement des réclamations en faveur du P. Damien ; — rénovation des terriers de Carlat ; — supplique du curé de « Masseix », demandant un supplément à sa portion congrue ; — désistement d'un terrain de Carlat ; — rénovation des terriers de Dôle ; — arpentage de Maisonnisse ;

— présentation des amélioríssements de Chanonat, de l'argentage de Feniers, des amélioríssements de Masdieu, des preuves de Montagnac, de Maréchal, des revenus des commanderies; — excuses des commandeurs de Charrières et de Ste-Anne; — preuves de « François de Guillaumanche »; — arpentage du grand bailliage; — preuves « de Jean-Baptiste de Guillaumanche, de Louis-François d'Aurèle, d'Henri-François de La Trollière, de Joseph-Francois-Simon-Louis de La Roche-Lambert, de Jean-Marien de Viry »; — demande de coupe de bois pour constructions à Charrières; — présentation des preuves « du Bouscheron d'Ambrugeac »; — relation des amélioríssements de Compessières, Masdieu, Chanonat, des preuves de Montagnac; — remercîments aux présidents de Quinsonnas et d'Ornacieux; — relation des preuves de Maréchal et du Bouscheron; — poursuites contre le s^{r} de Beffroy, de Bourgoin, qui porte la croix de l'Ordre, — 18 février 1773 (f° 91), — preuves de Charles-Claude Thibault. — Actes de profession de Philippe-Antoine de Blonay, de Jean-Baptiste de Lasteyrie du Saillant. — 1er juin, — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les amélioríssements, de lettres du grand maître au sujet des caravannes, du port de la croix, des amélioríssements, des copies des baux à ferme; — autre lettre de la langue au sujet du séquestre de Carlat; — acquittement d'une dette du commandeur de Besse de La Richardie; — demande de bail pour le Temple et le moulin des Bordelles, commanderie de La Vaufranche; — réclamation d'un associé du fermier du grand prieuré; — arpentage de Montchamp. — 2 juin, — présentation du compte du receveur, des terriers de Feniers et Chazelles; — relation d'un mémoire des communalistes de Bourganeuf; — présentation des terriers de Pontvieux, de l'état des revenus des commanderies, des amélioríssements des Bordes; — preuves d'Auguste-Edme-de Carbonnières; — présentation des preuves Dagay, de Barbançois, des terriers de St-Georges et de Carlat, des preuves de La Roche-Lambert; — amélioríssements du bailliage; — preuves de Charles-Humbert de Mont-d'Or; — amélioríssements de Lormeteaux; — preuves de Charles-Alexandre de Moreton de Chabrillan, de Louis-François d'Aurelle, de Joseph-Augustin-Claude-Gabriel de Leusse; — poursuites contre le curé de Savenne, commanderie de Maisonnisse; — arpentage de Chanonat; — supplique des communalistes de Bourganeuf; — demande de cession à bail d'une maison au membre de Cuchat, commanderie de Montferrand; — preuves de Joseph de Varax. — 3 juin, — relation des terriers de Feniers, Chazelles, Pontvieux, du mémoire des communalistes de Bourganeuf, des terriers de St-Georges, Carlat; — preuves de Louis-Étienne du Peyroux; — relation des preuves de Barbançois, Dagay, de la Roche-Lambert, des amélioríssements des Bordes. — 12 novembre, — lettre du grand-maître et décret relatifs aux dispositions testamentaires; — acquit d'une dette du commandeur de La Richardie; — poursuites contre le curé de « Savenes »; — rénovation des terriers de Pontvieux; — preuves de Jacques-Philippe de Labbe de St-Georges, de J.-B. de Guillaumanche du Bocage, de Carbonnières, de Mont-d'Or, de Moreton de Chabrillan, de Leusse, de Marie-Jean Dulaud, de Viry, Marie-Joseph de Gain; — amélioríssements de St-Paul, de Bellecombe, de Courteserre; — preuves de Jacques-Philippe-Sébastien de Laqueuille, d'Armand-Jean-Louis de Laqueuille; — présentation de la nomination du chevalier de l'Aubépin en qualité de lieutenant du grand prieur; — amélioríssements de St-Romain-en-Gal; — présentation du terrier de Lieudieu, de l'état des revenus des commanderies de Celles, la Vaufranche et Ste-Anne; — demande de coupe de bois pour réparations à Charrières; — demande pour activer le procès au sujet de la cure de La Verpillière; — preuves de Maréchal; — relation des preuves de Moreton Chabrillan, de Mont-d'Or, de Carbonnières, de Leusse; — lettre portant nomination du chevalier Claude-Marie de Ste-Colombe de l'Aubépin à la charge de lieutenant du grand prieur d'Auvergne. — 17 novembre, — preuves de François-Simon de La Roche-Lambert. — 29 décembre, — preuves de Gilbert Papon. — 1er juin 1774 (f° 118), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les amélioríssements, de lettres du grand-maître au sujet des dispositions testamentaires, des dépouilles, des copies des baux à ferme; — demande en réduction de la taxe imposée sur les pensions; — demande de secours pour la réédification de leur maison par les dames de « l'Hôpital de St-Marc la ville de Martel en Quercy »; — diligences du grand prieur pour ses amélioríssements; — amélioríssements de Carlat et Pontvieux; — poursuites contre le curé de Savennes; — rénovation du terrier de « Bétoulle », commanderie de Maisonnisse. — 2 juin, — compte du receveur; — présentation du recueil des privilèges rédigé par le commandeur Jourdain, des preuves de Varax, Dagay, du bail de Dôle, de la bulle nommant le chevalier de Loras procureur du commun trésor, des preuves de Henri du Hautier; — commissions pour les preuves de Louis-Gilbert de Luzy Couzan, de François d'Aurel, de Georges de Bertrand, Jean-Baptiste de Bertrand; — amélioríssements de Montbrison, Mâcon, Salles et Montseugny, Courteserre; — présentation de terriers des Bordes, des amélioríssements de Bellecombe, de terriers de Chanonat, des amélioríssements de Lormeteaux, de Bugney, des preuves de Guillaumanche; — commissions pour les preuves de Louis-Joseph d'Auterroches, d'Antoine-Thérèse-Joseph Dagay; — demande par l'ambassadeur de nomination de commissaires pour faire renouveler les privilèges par le roi Louis XVI; — lettre du grand-maître au

sujet du séquestre de Laumusse; — améliorissements du bailliage; — bail des moulins « de Laine », commanderie de Salles et Montseugny; — observations sur le séquestre de Laumusse et la situation du commandeur de La Richardie; — améliorissements de Marche et Mayet. — 3 juin, — relation des preuves Dagay, de Guillaumanche, des terriers des Bordes, des preuves de Varax, des terriers de Chanonat; — gain du procès contre le curé de La Verpillière; — preuves de Carbonnières; — relation sur les améliorissements de Bellecombe, de Courteserre. — 7 juin, — preuves de « Jean-Louis de Douhet d'Ansers ». — Bulle portant nomination du commandeur Charles-Abel de Loras à la charge de procureur du commun trésor. — 12 novembre, — présentation par le commandeur Josset de sa nomination aux fonctions de chancelier et d'archiviste du grand prieuré; — lecture de lettre du grand-maître, citant le commandeur de La Richardie à comparaître à Malte; de la langue, même objet, visite des membres de « Seizenay, Amançay et Vieullecin », commanderie de Salins, et la noblesse de Franche-Comté; — lecture d'actes capitulaires du prieuré de France au sujet des pensionnés; — droit absolu de l'Ordre de visiter les églises qui relèvent de lui; — présentation du bail de « Neyde ou du Petit Paseyrat », dépendant de Pauliat et de l'abbaye de St-Barthélemy de Bénévent; — remercîments de la prieure de l'Hôpital St-Marc; — preuves de Henri du Hautier; — citations à Germain Chaufour, curé de Savenne; — visite de Salles et Montseugny; — preuves de Jean-Marien de Viry; — présentation des améliorissements de Bellecombe, St-Paul, des preuves Labbe de St-Georges, de l'arpentage de Pontvieux, des améliorissements et terriers de Marche et Mayet, de l'arpentage de Chambéry, de terriers des Bordes; — commission pour les preuves de Jacques-Philippe-Sébastien et d'Armand-Jean-Louis de Laqueuille; — présentation des preuves d'Aurel, de l'arpentage de Bellecombe, d'un envoi de papiers concernant diverses commanderies, des améliorissements de Mâcon, Chanonat; — relation des terriers des Bordes, des améliorissements et terriers de Marche et Mayet, des preuves de Louis-François d'Aurel, de Labbe de St-Georges; — commission pour les preuves de Marie-Louis-Antoine-Hercule de La Rivoire de La Tourrette; — provisions de Gilbert Josset à la charge de chancelier et d'archiviste, en remplacement de son frère décédé. — 1er juin 1775 (f° 136), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements; — lettre du receveur du grand prieuré de Toulouse, transmettant l'ordonnance de l'intendant de Navarre qui exempte les biens de l'Ordre des corvées pour travaux publics et impositions de routes; — lecture de mémoires au sujet de la conservation des privilèges; — réception de papiers à classer aux archives; — demande de cession à bail du membre de « Lascroux », commanderie de Pauliat; — demande de secours par les religieuses de l'Hôpital St-Marc; — poursuites contre le curé de Savennes; — sentences pour les cens de Pontvieux; — réparations et rénovation des terriers du bailliage; — présentation des terriers de Puy-de-Noix; — réparations de Feniers; — nécessité de relier les preuves de noblesse; — présentation de terriers du Chambon, St-Georges, Villejésus, Chanonat; — supplique de Benoît-Nizier Servier, curé de St-Georges, pour être reçu prêtre d'obédience; — compte du receveur. — 2 juin, — commissions pour la visite et les améliorissements du grand prieuré, les améliorissements de Salles et Montseugny, du grand bailliage, Morterolles, pour les preuves de François Desguiron; — présentation des améliorissements de Montbrison; — commissions pour la visite de Charrières, pour les preuves de Pierre du Ligondès, de Georges et Jean-Baptiste de Bertrand; — présentation des preuves de Louis-Gilbert de Luzy, de Jacques-Philippe et Armand-Jean-Louis de Laqueuille, des réparations d'Arbois, de l'arpentage de Masdieu; — commissions pour les améliorissements de Tortebesse; — demande de coupe de bois pour réparations à St-Paul; — attribution au commandeur de Masdieu des matériaux de la chapelle de Train, paroisse de St-Priest; — visite de Montbrison; — preuves de Charles-Marie-Guillaume d'Angeville; — demande d'abandon par le tenancier d'un moulin et d'un pré sis à Lent sur la Veyle; — commissions pour la visite de Montseugny et les preuves de François de Joussinau. — 3 juin, — relation des terriers de St-Georges, Villejésus, Chanonat, Le Chambon; — lettre du grand prieur relatant un incendie dans la grande forêt de Bourganeuf; — récusation par le chevalier de Vilvoisin, commandeur de Chamberaud, du chevalier de Bosredon, son oncle, qui lui avait été désigné pour procéder à la visite de sa commanderie; — relation des preuves de Laqueuille, de Luzy, des améliorissements et visite de Montbrison; — demande de nomination d'un vicaire général du prieur de l'église de Malte. — 10 juin, — preuves du Ligondès de Rochefort, d'Étienne-Marie et Gilbert-Marie des Roys; — plaintes contre le s^r Geoffroy, curé de Bosdemont. — Acte de profession de Joseph-Pie-Gabriel de Menon de Ville. — 12 novembre, — lecture d'une lettre de la langue au sujet de la rénovation des terriers et réparations, de la bourse commune sur ses difficultés à soutenir les procès de directe; — preuves de François-Antoine-Jean-Télémaque Bonlaron de Costa; — demande de coupe de bois, par le commandeur de Masdieu, pour réparations de la grange du domaine de « la Verne Mouton », endommagée par un ouragan; — réparations de Feniers; — preuves d'Hippolyte-Charles-Marie de Bouillet de Chariol; — dossiers provenant du grand prieuré de France à répartir dans les archives; — réparations à faire à l'hôpital du Fresne, commanderie de Lieudieu; — preuves

de Pierre-Léonard de Bois ; — présentation des améliorissements de Morterolles, des preuves de François de Quiron de Porieu, d'Étienne-Marie des Roys, de Jean-Baptiste de Bertrand, des améliorissements de Lormeteaux ; — commission pour les preuves de « Charles de Guillot de d'Oussay ; — présentation des terriers de Lieudieu et Montbut, membre de Maisonnisse ; — commission pour les preuves de Gilbert Papon ; — lecture d'une lettre du grand-maître appuyant la demande de secours des dames de l'hôpital St-Marc de Martel ; — commission pour les preuves d'André-Boniface-Louis de Riqueti de Mirabeau, pour les améliorissements de Lormeteaux et La Tourrette ; — décret de la langue au sujet des réparations de la commanderie de Masdieu ; — améliorissements de Montseugny ; — relation sur la vie et les mœurs de Benoît-Nizier Servier ; — relation des preuves de François Esquiroux, du terrier de Lieudieu, des améliorissements de Lormeteaux, des preuves d'Étienne-Marie des Rois, des améliorissements de Morterolles, des preuves de Jean-Baptiste de Bertrand, du terrier de Montbut ; — commission pour les preuves de Marie-Louis-Antoine-Hercule de La Rivoire de La Tourrette, de Marie-François-Antoine-Alphonse de La Rivoire de La Tourrette ; — acte de profession de Jean-Loup de Viricu-Beauvoir. — 15 mars 1776 (f° 157), — preuves de Pierre-Léonard de Bois de Pierrefitte. — 2 mai, — preuves de Charles de Guillot du Doussay. — 1er juin, — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements et terriers ; — observation sur le privilège de ne prêter qu'au roi le serment de fidélité ; — lecture du décret imposant 122,000 écus d'or sur les biens de l'Ordre pour la défense de Malte, d'une lettre du grand-maître pour la convocation du chapitre général, d'un autre décret au sujet d'une imposition permanente, d'une lettre et d'une bulle fixant la date du chapitre général, d'un décret au sujet de la résidence, d'une lettre du grand maître, au sujet de la nouvelle imposition, des délibérations des chapitres de Toulouse, St-Gilles, France et Champagne sur la nouvelle imposition ; — délibération du prieuré d'Auvergne, même sujet ; — commission pour les preuves de Mathieu-Antoine de La Croix de Chevrière de Saive ; — présentation des preuves de « François-Antoine-Jean-Thélémaque Bon Laron de Costa », de Louis-Étienne du Peyroux, de Nicolas de Raffiniac, d'Antoine-Marie Duvernay, de François de Joussinau, de Charles-Jacques de Marsanges. 2 juin, — commission pour les améliorissements du bailliage ; — présentation des preuves Henri du Hauthier des améliorissements de La Tourrette, de l'arpentage du Temple d'Ayen, du compte du receveur ; — commission pour les preuves de Claude-Louis-Suzanne de Sarrazin, de Charles-Joseph-Bonaventure de Borde ; — présentation des preuves de Gilbert Papon ; — améliorissements de Montferrand ; — inutilité de certains bâtiments du membre de St-Maurice, commanderie de Charrières ; — demande de coupe de bois, pour réparation du moulin Bourg, commanderie de Lieudieu ; — présentation de minutes de reconnaissances du bailliage. — 3 juin, — commission pour les preuves de Guillaume-Charles-Marie d'Angeville ; — observation sur les preuves de François de Resclene ; — nomination de commissaires délégués à la rédaction des rôles à présenter au prochain chapitre général ; — preuves de Joseph-Ignace et de Juste-Henri-François de Monteynard, de Léonard de Maumont ; — améliorissements de Tortebesse ; — relation du procès-verbal au sujet des bâtiments de St-Maurice ; — présentation de minutes de reconnaissances du bailliage ; — demande des chablis des bois de Devesset pour les réparations du domaine et de la bergerie du Chaulet ; — mémoire adressé par les religieuses de l'Hôpital St-Marc ; — poursuites contre M. de Viry qui porte la croix de l'Ordre ; — relation des preuves de Gilbert Papon ; — demande du commandeur de Marche et Mayet pour reconstruire le donjon du château ; — bail des bois et terres du « Bois de l'Hôpital et Bois Goyet, paroisse de Vocance », commanderie de Devesset ; — relation des preuves de Henri du Authier ; — présentation du bail de « Lasgarenas », territoire du Bourg du Palais, commanderie de Limoges ; — observations sur l'exécution des ordonnances des visites prieurales ; — relation des améliorissements de la Tourette ; — demande de coupe de bois à La Vergne-Bouton pour réparations à Masdieu ; — lecture des rôles à présenter au chapitre général ; — nomination des députés au chapitre général ; — visite de la commanderie de Montferrand ; — renouvellement des privilèges par la cour de Turin. — 17 août, — preuves de Claude-Louis-Suzanne de Sarrazin. — 12 novembre, — présentation des provisions de chancelier et d'archiviste pour le s^r Hennequin, des améliorissements du bailliage, de Tortebesse, de Montferrand, des preuves de Bertrand, du Ligondès, de Costa, de Marsanges, de Reclesne, du Peyroux, Duvernay ; — lecture d'une lettre sur la gestion du fermier de la commanderie de Montchamp ; — commission pour les améliorissements de La Râcherie et Bugney ; — présentation de terriers de Montferrand, du Temple d'Ayen, des preuves d'Angeville, des terriers d'Ayen et « St-Jean de Donne » ; — diligences du commandeur de Limoges ; — commission pour les preuves d'Hippolyte-Charles-Marie de Bouillet du Chariol ; — visite de Montferrand ; — reconstruction du moulin Bourg ; — diligences du commandeur de Chanonat ; — relation des preuves du Ligondès, du Peyroux, des améliorissements de Montferrand, des preuves d'Angeville, des améliorissements du bailliage, des preuves de Costa, de Bertrand, de Marsanges, de Reclesne, des améliorissements de Tortebesse ; — commission pour les preuves d' « Adelph-Édouard-Henri de Pourroy de Quinsonas de

Lauberivière »; — relation des preuves Duvernay; — commission pour les preuves de Marie-Louis-Antoine-Hercule et Marie-François-Antoine-Alphonse de La Rivoire de La Tourrette; — relation des terriers de Montferrand; — commission pour les preuves d'Othon-Laurent-François Pougny de Guillet de Montoux, de Louis-Eugène de Carbonnières; — relation des terriers du Temple d'Ayen; — commission pour les preuves Lauberivière de Quinsonnas. — Nomination de Philippe-Auguste Hennequin à la charge de chancelier et archiviste, en remplacement du commandeur Gilbert Josset, décédé. — Acte de profession de Gilbert de Montaignac. — 1er juin 1777 (fo 191), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements et terriers; — relation au sujet de la bourse commune; — lecture d'un décret sur le formulaire des preuves, d'un mémoire sur la bourse commune, d'ordonnances sur la taxe générale, d'un décret pour la rénovation des terriers, de la relation pour les améliorissements du bailliage; — vérification des coupes de bois pour réparations à Villefranche; — présentation des terriers de Chamberaud, du compte du receveur; — lecture d'un décret au sujet des droits exigés par le chancelier; — preuves d'Angeville; — lecture des mémoires du chevalier de Bosredon, député au chapitre général, exposant les motifs d'appel en cour de Rome de tous les décrets capitulaires. — 2 juin, — coupe de bois pour réparations à Salles et Montseugny; — améliorissements de La Râcherie; — demande d'un vicaire par le curé de Bourganeuf; — suppression des chapelles de « Seyseney, Amansey et Villecin », commanderie de Salins; — commission pour les preuves de François-Joseph Jussain de Colinet, de Charles-Joseph de Franchet. — 3 juin, — tableau des droits de chancellerie; — commission pour les preuves de Louis-Charles de Loras, de Mathieu-Antoine de Lacroix de Chevrières de Sayve, de Louis-Marie-Ferdinand et Marie-Antoine-Jean-François de La Forest de Divonne; — relation sur un plan d'administration des rentes féodales, sur les réparations et améliorissements du bailliage, sur les terriers de Chamberaud; — présentation des provisions d'agent de l'Ordre pour le commandeur Ragon; — améliorissements de Ste-Anne; — description de l'uniforme de l'Ordre. — Provisions de l'office d'agent de l'Ordre au grand prieuré d'Auvergne pour le commandeur Ragon; — provisions de l'office de lieutenant du grand prieur pour le commandeur de Lemps; — acte de profession de Georges-Simon du Vaulchier du Déchaux. — 12 novembre, — preuves de Bouillet du Chariol; — présentation des preuves de Colinet; — lecture d'une lettre de la langue et d'une relation au sujet du dernier chapitre; — commission pour les preuves de Jean-Louis de Dienne; — lecture de brefs de la cour de Rome, rejetant l'appel contre les décrets du chapitre général et approuvant la taxe de 122.000 écus d'or; — relation des preuves de Colinet; — présentation des preuves de Joussinau, d'Angeville, de terriers de St-Jean-la-Chevalerie du Puy; — demande de suppression des chapelles « de Colligny, de La Trousse, de Clermond, d'Hauteville, de Droise, de Muzy et de La Sauveté », commanderie de Compessières; — commission pour les preuves de Marien de Sarazin, de Jean-François de Douhet de Marlat, pour les améliorissements de Bugney, pour les réparations de Salles et Montseugny; — relation des preuves de Joussinau; — commission pour les preuves d'Henri de Castellas; — relation des preuves d'Angeville, des terriers de St-Jean-la-Chevalerie. — 1er juin 1778 (fo 210), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements; — observations sur les décrets du chapitre général, le dernier chapitre, la taxe de 22.000 écus; — demande par les chanoinesses comtesses de l'Argentière de l'enregistrement des lettres patentes de juin 1777, décidant que leurs commissaires aux preuves seront choisis parmi les chevaliers de Malte ou les chanoines comtes de Lyon; — répartition des nouvelles impositions sur les commanderies; — présentation d'un acte concernant Ste-Épine de Tournon, communiqué par le marquis de La Tour-Montauban; — améliorissements de Ste-Anne. — 2 juin, — présentation des améliorissements de St-Romain-en-Gal, La Râcherie, Chamberaud; — commission pour les améliorissements de Leureuil; — supplément des preuves de Marsanges de Vaury; — commission pour les preuves de Bernard-Ignace-Marie-Anne-Joseph de Faletans, de Jean Le Roy d'Allarde, de Sylvain de Bosredon de Vatanges, de Jean Latreille de Lavarde; — présentation des preuves d'Henri de Castellar, des réparations de Montchamp, de la coupe pour réparations de Salles et Montseugny, des réparations de Villefranche, de l'assignation faite au commandeur de Compessières pour le rachat des rentes féodales, des améliorissements de Salins; — commission pour les améliorissements de Feniers; — procès-verbal au sujet de la demande de suppression des chapelles du « temple de Magnac, Chavagnac et Celle », des moulins de Ste-Anne et Nabeyron; — compte du receveur; — améliorissements de Dôle; — mémoire sur les rentes féodales; — commission pour les preuves de Charles-Joseph de Franchet de Rues, de Louis-Charles de Loras, d'Othon-Laurent-François Pougny de Guillet de Montoux. — 3 juin, — relation des preuves de Castelas; — présentation des titres obtenus du roi de Sardaigne pour la réunion des biens des Antonins à l'ordre de Malte; — observations du chevalier de Loras au sujet du classement des archives; — délibération à ce sujet, proposition du sr Peiguard; — relation des améliorissements de La Râcherie, Ste-Anne, des preuves de Marsanges, des amélio-

rissements de St-Romain-en-Gal, des coupes nécessaires pour réparations à Salles et Montseugny et Villefranche, des améliorissements de Chamberaud ; — commission pour les preuves de « Joseph et Joseph-Marie Le Groing ». — Copie de la délibération du chapitre de l'Argentière et des lettres patentes pour les preuves des chanoinesses. — 12 novembre, — présentation des preuves de Loras ; — admission comme prêtre d'obédience de l'abbé Servier, curé de St-Georges ; — présentation des preuves de Louis-Marie-Ferdinand de La Forest de Divonne ; — commission pour les preuves d'Antoine-François Haultier de Villemontée, de Charles-Joseph de Franchet de Rans, de Marien de Sarazin, pour les améliorissements de Villefranche ; — présentation des améliorissements de Feniers, Bugney, Pauliat, Salins ; — présentation des preuves de Bosredon, de Dienne, de Latreille de Lavarde ; — commission pour les preuves de Claude-Gabriel-François de Lamyre de Mory, pour une coupe de bois à Chantoin et Bellevezet ; — présentation des preuves de Bosredon ; — commission pour les preuves de Jean-François de Douhet de Marlat, de François-Marie de Joussinaud ; — présentation des preuves de Joseph et Louis-Marie Le Groing ; — commission pour les preuves de Guy-Joseph-François-Timoléon d'Auberjon ; — relation sur la suppression de chapelles de Salins, sur les preuves de Bosredon, de La Forest de Divonne, de Dienne, Le Groing, de Loras, sur les améliorissements de Pauliat, de Bugney, sur les preuves de Latreille de Lavarde, sur les améliorissements de Salins, de Feniers. — Acte de profession de Dieudonné-Sylvain-Guy de Gratet de Dolomieu. — Notification au chevalier de Loras de l'autorisation donnée par le roi à madame de Loras de porter la croix de l'Ordre. — Procès-verbal constatant que les écrits publiés contre Benoît Servier, curé de St-Georges, ne sont que calomnies. — Acte de profession de Benoît-Nizier Servier. — 1er juin 1779 (f° 243), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements et terriers ; — lecture des lettres des procureurs des trois langues de France au sujet de la bourse commune, et du chancelier du prieuré de France, au sujet du formulaire des preuves ; — mémoire du receveur de l'Ordre à Marseille, sur l'exemption du droit de rêve à Aix ; — lettre du prieuré de France au sujet des coupes de bois pour réparations ; — réparations à faire aux archives ; — améliorissements de Charrières. — 2 juin, — présentation du compte du receveur, des preuves de Franchet, Hautier de Villemontée, de Sarrazin, des améliorissements de Villefranche, des preuves Le Roy d'Alarde ; — commission pour les preuves de Charles-Bonaventure d'Allon, de Léonard et Alexandre-François Barthon de Montbas, pour les améliorissements de St-Georges ; — diligences du commandeur de Pontvieux ; — demande de coupe de bois pour réparations à Montbrison ; — présentation des terriers du temple de Roanne, de St-Paul. — 3 juin, — relation des preuves Le Roy d'Allarde, de Franchet ; — présentation d'un certificat de consigne pour rénovation des terriers de Ste-Anne ; — relation des preuves de Sarrazin, des terriers du temple de Roanne, de St-Paul ; — délibérations des grands prieurés de France et de St-Gilles relatives au nouveau formulaire des preuves ; — observations du bailli de Lemps sur la rénovation des terriers ; — lecture d'une lettre du grand-maître au sujet des plaintes de l'abbé Boissière, curé de Boucheresse et du Breuil, commanderie de Feniers ; — relation des preuves de Villemontée, des améliorissements de Villefranche, de l'enquête sur les plaintes du curé de Boucheresse ; — commission pour le supplément des preuves d'Angeville et Tourdonnet ; — demande du bailli de Lemps pour attacher à l'Ordre le s^r Viviand, procureur au Sénat de Savoie. — Copie de la délibération du chapitre de St-Gilles au sujet des difficultés entre le chevalier d'Aurelle et le maire de Marseille. — 12 novembre, — notification des ordonnances du chapitre général ; — relation du résultat du dernier chapitre ; — preuves Hautier de Villemontée ; — lecture d'un décret du grand-maître autorisant la convocation d'une assemblée extraordinaire quand il y aura à censurer des Antonins ; — obligation pour la commanderie d'Annonay de payer une redevance à l'hôpital de cette ville ; — présentation des améliorissements de St-Romain-en-Gal, des preuves de Douhet de Marlat, des terriers de la Sauveté, du temple de Roanne, Ste-Anne, Pauliat, Masdieu, Chanonat ; — commission pour les améliorissements de Celles ; — relation des terriers du bailliage, de Ste-Anne, Pauliat, Masdieu, Chanonat ; — commission pour les preuves de Joussineau, de Jean-Charles-Armand et Annet-François de Coustin de Masnadau ; — relation des preuves de Douhet de Marlat, des améliorissements de St-Romain-en-Gal ; — commission pour les preuves de Jean-Antoine Villatte. — Acte de profession de Thomas de Rigaud Seresin. — « Décret du conseil qui authorise les assemblées extraordinaires pour juger MM. les Antonins, qui pourront mériter par leur conduite ou leur indiscipline la censure et les corrections prieurales. » — Bulle de vicaire général du prieur de Malte, pour le commandeur Dauphin. — Lettre du grand maître annonçant qu'il accorde la croix de l'Ordre à madame de Loras. — Bref portant cette concession à la dite dame, Charlotte-Claudine de Gayardon de Fenoyl, comtesse de Loras. — 20 mars 1780 (f° 267), — preuves de Nicolas de Roffignac, de Bernard-Ignace-Marie-Anne-Joseph de Faletans, d'Othon-Laurent-François Pougny de Guillet de Montoux.

H. 133. (Registre.) — In-fol°, papier, 185 feuillets.

1780-1792. — Actes capitulaires. — 1er juin 1780, — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour leurs terriers ; — nouvelle répartition des charges royales ; — décret de la langue au sujet des quittances de passage de majorité ; — poursuites contre le chevalier de La Richardie, commandeur de Laumusse ; présentation d'une transaction au sujet de rentes entre le bailli de Soudeilles, grand prieur et le sr Garnier, d'une lettre du chevalier de Bosredon sur les difficultés avec MM. de Mons pour les récupérations de Montferrand. — 2 juin, — présentation du compte du receveur de Loras, des terriers de Devesset et Nabeyron, des améliorissements de St-Georges ; — commission pour les preuves de Charles-Joseph-Bonaventure de Borde du Châtelet, de François Garnier d'Ars, de Jean-François-Madeleine de Bosredon, pour une coupe de bois à Montbrison, pour les améliorissements des Échelles, pour les preuves Garnier d'Ars. — 3 juin, — relation des améliorissements de St-Georges, du terrier de Nabeyron ; — commission pour les preuves de Guillaume de Ste-Colombe du Poyet ; — demande de coupes de bois pour réparations à Charrières, Bugney, Masdieu. — 12 novembre, — présentation des preuves de Barthon de Montbas, Villatte, des améliorissements de St-Romain-en-Gal ; — commission pour les preuves de Jean Le Roy d'Allarde, de François de Chamborand ; — présentation du terrier du grand Masdieu, des preuves de Bordes du Châtelet ; — commission pour les preuves de Claude-Aimé-Marie Bertholon, pour les améliorissements de Charrières ; — bail du domaine de Mallaret, commanderie de Ste-Anne ; — coupe de bois pour réparations à Masdieu ; — commission pour les preuves de Guillaume-Charles d'Angeville ; — échange du four banal et d'un jardin de Bourganeuf ; — relation du terrier de Masdieu, des preuves de Barthon de Montbas, des améliorissements de St-Romain-en-Gal, des preuves Villatte ; — présentation des preuves de Pougny de Guillet, de Ste-Colombe du Poyet ; — commission pour les preuves d'Alphonse-Auguste de David, d'Ars ; — présentation d'une lettre du roi de Pologne à M. de Loras du Fenoyl ; — le chapitre reconnait que le chevalier de Valay a été pourvu de la commanderie de Bugney. — Copie de la lettre du roi de Pologne au marquis de Fenoyl, le roi dit qu'il est heureux d'apprendre que sa maison et celle du marquis ont une commune origine. — 1er juin 1781 (fo 14), — lecture de la règle et de la liste des débiteurs ; — présentation du terrier de Devesset ; — commission pour les améliorissements de Montbrison ; — décret du grand-maître au sujet des preuves de noblesse ; — lecture des délibérations du grand prieuré de Toulouse au sujet des preuves ; — poursuites et actes de procédure contre M. de Labbe de St-Georges, pour lui interdire de porter la croix de l'Ordre ; — demande par le grand prieur de la suppression de plusieurs moulins banaux ; — demande de remboursement d'une créance sur le chevalier de Montgontier par madame de Rey, née de Foresta ; — présentation du compte du receveur, des preuves de Bosredon, du procès-verbal de l'incendie de la métairie de Montaulge, commanderie de Villefranche ; — lettre de l'évêque de Chambéry et mémoire au sujet des desservants des Échelles ; — observations sur le plan d'administration des rentes féodales, sur les pensions assignées sur les commanderies ; — rapport des commissaires chargés de vérifier le travail de l'archiviste Batteney ; — commission pour les améliorissements des Échelles, pour les preuves de François-Maurice de Corbeau ; — relation des preuves de Bosredon, du terrier de Devesset. — Copie des titres remis par M. Labbe de St-Georges. — 7 juillet, — présentation des preuves de Guy-Joseph-François-Louis-Timoléon d'Auberjon de Murinais. — 21 septembre, — preuves de Jean-Marie de Bosredon. — Provisions de l'office de secrétaire-greffier de la châtellenie de St-Antoine, Dionay et dépendances pour Joseph Glandut, notaire de St-Antoine. — 12 novembre, — commission pour les preuves de Marguerite et Marie de Sartiges de Laprade, qui demandent à être admises au couvent de l'Hôpital de Beaulieu en Quercy ; — améliorissements de Leureuil ; — estimation des bois employés aux réparations de Masdieu ; — coupe de bois à Charrières ; — améliorissements de Carlat ; — relation du terrier du Petit-Masdieu ; — commission pour les améliorissements de La Vaufranche ; — présentation des preuves Bertholon, des améliorissements des Échelles ; — estimation des bois employés aux réparations de Villefranche ; — présentation d'un terrier du Petit-Masdieu, des améliorissements de Charrières. — 6 décembre, — preuves de Jean-Marie de Bosredon et de Bernard-Ignace-Marie-Anne-Joseph de Faletans. — Acte de profession de Pierre-Paul-Alexandre de Monspey de Vallière. — 1er juin 1782 (fo 40), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — présentation de l'état des pensions imposées sur les commanderies ; — observations sur l'administration des rentes féodales ; — production de pièces pour les preuves de Labbe de St-Georges ; — lecture d'une lettre de la langue au sujet des preuves, de l'état des archives et du résultat du dernier chapitre ; — présentation des preuves de Faletans ; — décision portant que l'uniforme ne pourra être revêtu que par les capitulants et les chevaliers. — 2 juin, — compte du receveur ; — commission pour les preuves de François de Morel d'Hauterive, de Guillaume-Charles d'Angeville, de Jean Le Roy d'Alarde, pour les améliorissements d'Olloix ; — demande de suppression de la chapelle du Temple, commanderie de Montferrand ; — échange de rentes à Ydes ; — présentation du supplément

aux améliorissements de Villefranche ; commission pour les améliorissement de Montbrison, La Croix-au-Bost, pour les preuves de Jean-Joseph de La Tour, de François-Louis Begon de La Ronsière ; — demande de coupe de bois pour réparations à La Croix-au-Bost. — 3 juin, — rapport sur les archives, demande de la copie des documents en mauvais état ; — relation sur l'échange de rentes à Pontvieux, sur les améliorissements de Villefranche, sur les preuves de Faletans. — 12 novembre, — envoi du nouveau recueil des statuts et ordonnances capitulaires ; — commission pour les preuves de François-Louis-Anne de Bonneval, de Marie-Etienne Goutelle ; — estimation des bois employés aux réparations de La Croix-au-Bost ; — commission pour les preuves de Charles-Adrien et Jean-Charles-Armand de Coustin ; — lecture d'une lettre de madame Labbe de St-Georges au sujet des preuves de son fils ; — commission pour les améliorissements de La Vaufranche ; — présentation des améliorissements de La Croix-au-Bost ; — commission pour les améliorissements de Leureuil, de Bordes, Courteserre ; — demande de coupe de bois pour réparations à Leureuil ; — relation des améliorissements de La Croix-au-Bost. — 11 mars 1783 (f° 50), preuves de Claude-Antoine Chirat de Montrouge, de Bonneval, Bégon de La Ronzière ; — procès-verbal d'estimation des bois employés aux réparations de Charrières. — 1er juin, — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — notification des intentions du roi au sujet des preuves ; — présentation des preuves de Claude-Antoine Chirat de Montrouge ; — bail du membre de Maleret, commanderie de Ste-Anne ; — affranchissement du droit de mainmorte dans un domaine de Salles et Montseugny. — 2 juin, — présentation du compte du receveur, des preuves Goutelle, de l'acte d'échange des fours de Bourganeuf, des améliorissements des Bordes, Montbrison ; — commission pour les preuves de Charles-Guillaume Barentin de Montchal, de Claude-Henri-Gabriel-Erasme de Pillot, de François de Chamborant, pour les améliorissements des Feuillets, Chambéry, Lieudieu, pour une coupe de bois à Lieudieu ; — présentation des améliorissements d'Olloix, Courteserre, des preuves de Coustin. — 3 juin, — relation des preuves Goutelle, Chirat de Montrouge, des améliorissements des Bordes, Montbrison, des baux du domaine de Maleret et du moulin de Nabeyron ; — lecture d'une lettre de la langue au sujet du traitement de l'archiviste Batteney ; — commission pour les améliorissements de Morterolles, pour les preuves de Thomas-Louis-Benjamin, Louis-Marie-Alexandre et Louis-Félix-Anne de Poix ; — réclamation du chevalier de Chalus au sujet de sa pension sur la commanderie de Villedieu ; — relation des preuves de Coustin ; — commission pour les preuves de François Morel d'Hauterive ; — relation des améliorissements d'Olloix, Courteserre, de l'acte d'échange des fours de Bourganeuf ; — commission pour les preuves de Hugues-Augustin de La Grange-Gourdon ; — présentation de pièces contre Labbe de St-Georges. — 12 novembre, — obligation pour les chevaliers au service militaire de produire un certificat de vie et mœurs ; — lettre de la langue relative au séquestre de La Villedieu ; — relation des preuves de Louis Margot du Bois de St-Étienne ; — vérification des récupérations faites par M. de Mons pour la commanderie de Montferrand ; — présentation du bail du domaine de Maleret, d'une enquête sur l'utilité de donner à bail deux moulins de Marche et Mayet, des améliorissements des Feuillets, de Leureuil ; — observations du chevalier de Chalus sur le bail de Maleret ; — présentation de l'affranchissement du droit de mainmorte pour un domaine de Salles et Montseugny ; — demande de l'affranchissement de mainmorte par les habitants de l'Abergement-St-Jean, commanderie de Dôle ; — notification de la démission donnée par le chevalier de Dolomieu de sa charge de lieutenant du maréchal ; — présentation du terrier de Salins ; — commissions pour coupes de bois, pour réparations à Leureuil, Marche et Mayet, Masdieu ; — réclamation de l'archiviste Batteney, relative à son traitement ; — commission pour les preuves de Bernard-Ignace-Marie-Anne-Joseph de Faletans ; — relation des améliorissements de Leureuil, du terrier de Salins, des améliorissements et terriers des Feuillets ; — lecture d'une lettre de madame de Labbe de St-Georges ; — relation du bail de Maleret ; — demande de coupe de bois à Charrières ; — rapport sur la nécessité de donner à bail deux moulins de Marche et Mayet. 19 mars 1784 (f° 67), — preuves de Louis Margot du Bois de St-Étienne. — 1er juin, lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — présentation d'une transaction pour affranchissement de la mainmorte dans la commanderie de Laumusse, des améliorissements de La Vaufranche, des preuves de Chamborand, des améliorissements de Lieudieu, des preuves Barentin de Montchal, du Bois de St-Étienne, d'observations sur le bail de deux moulins de Marche et Mayet. — 2 juin, — présentation du compte du receveur, du terrier et du plan de La Tourrette, du terrier de Chantoin ; — demandes de coupes de bois pour réparations aux commanderies des Bordes et Lieudieu ; — suppression de deux chapelles de Pontvieux ; — commission pour les preuves de Hugues-Augustin de la Grange-Gourdon, de Gabriel de Gratet du Bouchage, pour les améliorissements de Ste-Anne ; — coupe de bois pour réparations à Lieudieu ; — nouvelle soumission pour le domaine de Maleret ; — difficultés avec le s^r Pascal qui veut limiter la quantité d'eau de la « rivière de Morge » nécessaire aux moulins de Paviot, commanderie des Échelles ; — état des bois de Charrières ; — coupe pour réparations à Bugney ; — estimation des bois nécessaires aux réparations

de Marche et Mayet et Masdieu ; — améliorissements de Bugney ; — coupe de bois à Villefranche-sur-Cher ; — commission pour les preuves de Louis-Virgile de Chavagnac, d'Eugène-Philippe-Frédéric Garnier de Choisy, de Louis-François de Brettes, de Jean-Baptiste et Charles de Tryon. — 3 juin, — état des bois de Charrières ; — améliorissements de La Vaufranche ; — commission pour les preuves de Poix ; — relation sur les améliorissements de Lieudieu, sur les délits commis dans les bois de Villefranche, sur le terrier de La Tourette, sur le terrier et les plans de Chantoin ; — observations sur les baux de moulins de Marche et Mayet, et du domaine de Maleret ; — suppression de chapelles de Pontvieux ; — estimation des bois pour les réparations de Marche et Mayet, Lieudieu ; — difficultés entre le commandeur des Échelles et le s^r Pascal ; — relation des preuves de Chamborand, de l'estimation des bois de Masdieu ; — lettres et mémoires produits au sujet de la démission du chevalier de Dolomieu, lieutenant du maréchal ; — coupe de bois à Tortebesse ; — commission pour les améliorissements de Tortebesse et Morterolles ; — suppression de chapelles de Pontvieux ; — relation de l'état des archives, du bail du domaine de Maleret, des preuves de Barentin de Montchal, du Bois de St-Étienne ; — commission pour les preuves de François de Morel d'Hauterive. — 12 novembre, — notification du rétablissement du pilier de la langue d'Auvergne ; — lecture de lettres de la langue au sujet du lieutenant du maréchal ; — affranchissement du droit de mainmorte dans la commanderie de Laumusse ; — présentation des preuves de Brettes, de Tryon, des améliorissements et terriers de Ste-Anne, du terrier de St-Romain-en-Gal, des récupérations de Montferrand, de projets de baux pour La Croix-au-Bost, d'une demande pour échanger la maison de Billion, commanderie de Courteserre, d'une autre pour emphytéoser le moulin de « Vole », commanderie de Maisonnisse ; — commission pour les améliorissements de St-Paul ; — relation des preuves de Brettes, de Tryon, des améliorissements de Ste-Anne, des projets d'échange des moulins des Échelles, de la suppression de chapelles de La Croix-au-Bost, de l'affranchissement de la mainmorte à Laumusse, sur l'échange des moulins de Paviot, l'emphytéose des moulins de Volle, les récupérations de Montferrand, sur les terriers de Ste-Anne et St-Romain-en-Gal. — 17 décembre, — preuves de « Louis-Alexandre-Marie et Pierre-Marie de Vallon du Boucheron d'Ambourgeac. — — 1er juin 1785 (f° 91), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements ; lecture de lettres de la langue au sujet de la ferme de Chantoin, d'un concours de directe à Salles et Montseugny ; — mémoire du chapitre de St-Gilles sur les portions congrues ; — proposition des pénitents d'Annecy pour acquérir la chapelle de la commanderie de Compessières ; — relation de l'incendie du domaine de « Paugas », commanderie des Bordes ; — demande des habitants de l'Abergement-St-Jean pour l'affranchissement des droits de mainmorte. — 2 juin, — présentation du compte du receveur ; — commission pour les preuves de Fay de La Tour Maubourg ; — présentation des améliorissements de St-Paul, de l'accensement d'une maison à Bourges, commanderie des Bordes, des améliorissements de Bugney ; — commission pour les preuves de François de Chamboran ; — estimation des bois employés aux réparations de Bugney ; — commission pour les preuves de Hugues-Augustin de La Grange Gourdon, de Louis-Virgile de Chavagnac, Thomas-Louis-Benjamin, Louis-Marie-Alexandre et Louis-Félix-Anne de Poix ; — présentation des preuves d'Eugène-Frédéric de Garnier ; — coupe de bois pour réparations à Laumusse ; — commission pour améliorissements et coupe de bois à Tortebesse ; — projet de bail pour le moulin de Chaille, commanderie des Échelles ; — relation de la visite de Bugney ; — coupe de bois pour réparations des étangs dans la commanderie de Dôle. — 3 juin, — relation des améliorissements de Bugney, des preuves de Garnier, sur un échange de terrains de Bugney, sur l'estimation des bois employés aux réparations de Bugney, les améliorissements de St-Paul, l'accensement du moulin de Chaille, de la maison de Bourges ; — commission pour coupe de bois et améliorissements à Tortebesse, pour les améliorissements de Morterolles, les preuves de Faletans ; — proposition de rédaction uniforme pour les procès-verbaux ; — présentation d'un mémoire de l'archiviste Batteney. — 12 novembre, — lecture d'une lettre du grand prieuré de France au sujet des portions congrues ; — notification de l'intention de l'évêque de Tulle de rembourser le capital de la rente de 20 livres qu'il doit à la commanderie de Puy-de-Noix ; — commission pour les preuves de François-Bernard de Montginet de Montaigu, de Jean-Joseph de La Tour, de Jean-Louis-Alexandre de Touchebœuf de Clairmont ; — présentation des améliorissements de Morterolles, des preuves de Chavagnac, des améliorissements de Tortebesse, des terriers de « Pleine-Colombe », commanderie de Chanonat ; — coupe de bois pour réparations du moulin de Baverans, commanderie de Dôle ; — rénovation des terriers de Courteserre ; — améliorissements de Bellecombe ; — relation des terriers de Morterolles ; — relation de l'incendie du bois de Bornay, commanderie de Lormeteaux ; — lecture d'une lettre du grand prieur de Toulouse au sujet du différend de la langue de Provence avec le lieutenant du nouveau turcopolier ; — décret de la langue au sujet des preuves d'Eugène-Frédéric-Philippe de Garnier ; — commission pour les preuves de François-Louis-Séraphin de Maire ; — relation des preuves de Chavagnac, des améliorissements de Morterolles et Tortebesse, du terrier de Bellecombe, membre de Chanonat.

— 12 mars 1786 (f° 104), — preuves de Jean-Louis-Alexandre de Toucheboeuf de Clermont. — 1er juin, — lecture de la règle et de la liste des débiteurs ; — nouveau règlement pour la rénovation des terriers ; — demande de suppression de la chapelle de St-Jean de Bardon, commanderie de Bugney ; — lecture de lettres du grand prieuré de Toulouse au sujet du différend avec le lieutenant du turcopolier ; — estimation des bois nécessaires aux réparations de Mâcon ; — commission pour les preuves de Bernard-Ennemond de Menthon. — 2 juin, — présentation du compte du receveur de Menon, des preuves de Faletans, de Toucheboeuf ; — commission pour les preuves d'Alexandre-Louis-Marie-Anne de Sedières ; — présentation des améliorissements de Blaudeix, d'un échange entre le commandeur de Masdieu et M. de La Sudery de Gamory ; — commission pour les preuves d'Amable-Frédéric de Ligondès, des frères de Poix. — 3 juin, — estimation des bois employés aux réparations de la grange de Pougan récemment incendiée ; — relation des améliorissements de Blaudeix, de l'échange du commandeur de Masdieu ; — coupe de bois pour réparations au château de Bugney ; — relation des preuves de Faletans, de Toucheboeuf ; — commission pour les améliorissements des Échelles ; — relation sur le règlement définitif de la rénovation des terriers ; — demande de cession de terrain pour agrandir le cimetière par les habitants des Martres ; — commission pour les preuves de Sedières ; — éloge du nouveau règlement des terriers ; — requête du fermier de Malleret au sujet du « petit étang ou grenouillat » ; — commission pour les preuves de Paul-César-Bruno de Seguin. — 6 septembre, — preuves de Jacques-Henri de Bonal, Melchior-Joseph de Brie, Louis de Lasteyrie du Saillant. — 12 novembre, — lettre de la langue au sujet du remboursement proposé par l'évêque de Tulle à la commanderie de Puy-de-Noix ; — affranchissement du droit de mainmorte pour les habitants de Dampierre, commanderie de Villedieu ; — poursuites contre les habitants de « Vallas et de Lussange », commanderie de Pontvieux ; — constatation de l'inutilité de cinq moulins de Morterolles ; — échange de la dîme « d'Epinassy », entre le commandeur de Mâcon et le comte de Léris ; — échange d'une terre de la cure de Chenay, commanderie de Bugney ; — présentation des preuves de François-Bernard de Montgenet, des améliorissements de Limoges, des preuves de Jean-Joseph de La Tour ; — commission pour les améliorissements des Échelles ; — présentation des preuves de François-Louis-Séraphin Maire ; — commission pour les preuves de Marc-Marie de Champagne ; — affranchissement de la mainmorte pour Claude-François Lambelin, emphytéote de Salles et Montseugny ; — présentation des améliorissements de Bellecombe, de l'échange des moulins de Paviot ; — relation des améliorissements de Bellecombe, Limoges, du bail emphytéotique de cinq moulins de Morterolles, des preuves Maire, de Montgenet de Montaigu, de La Tour, des échanges entre le commandeur des Échelles et le sr Pascal, celui de Mâcon et le comte de Levis. — Acte de profession du chevalier Nicolas-François Costard de Méry. — 1er juin 1787 (f° 119), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — lettre de la langue au sujet de l'impression d'une nouvelle liste des chevaliers ; — demande des Pénitents d'Annecy pour acquérir la chapelle de St-Jean-Baptiste, commanderie de Compessières. — 2 juin, — présentation du compte du receveur, du bail d'un moulin de La Croix-au-Bost, d'un contrat de réduction de rente pour le Temple de Magniac, des preuves de Menthon, de Champagne, d'une prorogation d'abénevis pour un tènement de Salins, du procès-verbal constatant l'inutilité de la chapelle St-Jean de Bardon, de l'estimation des bois nécessaires aux réparations de Bugney, des améliorissements des Échelles ; — commission pour les améliorissements de Chamberaud, Pauliat, Puy-de-Noix, Villejésus ; — présentation des améliorissements de Lieudieu, des preuves de Toucheboeuf, de Ligondès, du bail du moulin de Vol, commanderie de Maisonnisse, du bail du moulin de Chailles, commanderie des Échelles ; — commission pour les améliorissements de Masdieu ; — observations sur la fixation des portions congrues et l'administration des terriers ; — protestation du chevalier de Dolomieu sur « le désagrément qu'il vient d'éprouver à Malte sur sa demande à la vénérable Langue pour être nommé du conseil complet » ; — commission pour les preuves de Melchior-Joseph de Brie, pour les améliorissements de Dôle, pour une coupe de bois à Puy-de-Noix ; — avantage d'emphytéoser deux moulins de Masdieu ; — commission pour les preuves de Ferdinand-François et Marie-Louis-Augustin du Champ. — 3 juin, — relation des baux d'un terrain de Salins et des moulins de Chailles, des améliorissements de Lieudieu, de la réduction de rente du Temple de Magnac, du bail du moulin de La Croix-au-Bost, des améliorissements des Échelles, des preuves de Ligondès, de Toucheboeuf, de Menthon, de Champagne, de l'estimation des bois nécessaires à Bugney, de la suppression de la chapelle de Bardon, de l'emphytéose des moulins de Masdieu et de Vol ; — mémoire relatif aux cures de l'ordre ; — mémoire du chevalier de Dolomieu sur son échec au conseil complet et ses démêlés avec la cour de Naples ; — proposition d'établir une pension de 4000 livres pour servir au maréchal. — 12 novembre, — présentation des provisions de chancelier pour l'abbé Papon, des améliorissements de Chamberaud, des preuves de Brie, des améliorissements de Blaudeix, de l'emphytéose des terrains de Teilladeix, Bosgros et Cizailloux, commanderie de Montferrand ; — lettre de la langue pour la rénovation des rentes féodales ; — commission pour les preuves de Louis de

Lasteyrie du Saillant, les améliorissements de Laumusse, St-Georges, les preuves de Jean-Louis de Rollat, d'Henri de Perrotin de Bellegarde; — présentation des améliorissements de Feniers ; — commission pour les preuves de Benoît de la Chassagne de Sereys ; — présentation des améliorissements de Dôle ; — commission pour coupe de bois à Villefranche, pour les preuves de Jean-François et Louis de Bosredon ; — présentation des baux des moulins « Rouge, le Temple Chambranne, Grassevaux et Ferran », commanderie de Morterolles; — commission pour le déssèchement d'étangs de la Vaufranche ; — relation des améliorissements de Feniers, des baux de Montferrand et Morterolles. des améliorissements de Dôle, Blaudeix, Chamberaud, des preuves de Brie. — Provisions du chancelier-archiviste pour Gilbert Papon, en remplacement de Philippe-Auguste Hennequin, démissionnaire — 1er juin 1788 (f° 138), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — lettres de la langue au sujet du projet de pension à servir au maréchal, des réclamations de l'archiviste Batteney ; — présentation des preuves de Benoît de La Chassagne de Sereys, de Balthasar de Pierre ; — de Madeleine de Verdonnet, d'Anne-Marie-Marguerite de La Chassagne de Sereys, d'Anne-Françoise de Châteaubodeau, Jeanne-Gabrielle et Françoise de Courtille de Giat, Claire et Jeanne-Marie de Courtille de St-Avit, pour être reçues chanoinesses de St-Antoine ; — de Ferdinand-François et Marie-Louis-Augustin du Champ. — Présentation des améliorissements de Pauliat, du martelage des bois de Villefranche, du bail d'une maison à Bourges ; — agrandissement du cimetière de Martres ; — présentation des preuves de Françoise-Geneviève et Jeanne-Marguerite-Suzanne de Pesteils, pour St-Antoine, du compte du receveur. — 2 juin, — proposition du grand prieur pour dispenser des preuves les chanoinesses de St-Antoine qui auront un frère chevalier de l'Ordre ; — commission pour les preuves de François-Maurice de Corbeau, Antoine de Pons, Jacques d'Aurel de Montbardon, pour les améliorissements de Chazelles, Masdieu, Montbrison, pour coupes de bois aux Feuillets, à Celles, Salles et Montseugny ; — présentation du bail de Montchamp ; — commmission pour les améliorissements de La Vinadière. — 3 juin, — relation des preuves de La Chassagne de Sereys, de Pierre, Madeleine de Verdonnet, du nouveau régime des rentes féodales, des preuves du Champ, de Jeanne-Gabrielle et Françoise de Courthil de Giat, Courthil St-Avit, La Chassagne de Serreys, de Pesteil, de Châteaubodeau, des améliorissements de Pauliat, de la cession d'une chapelle aux Pénitents Noirs d'Annecy, du bail d'une maison à Bourges, d'un terrain de Tortebesse pour le cimetière des Martres, de l'estimation des bois nécessaires à Villefranche; — notification du gain du procès du chevalier de Dolomieu ; — demande de nomination d'un commissaire (le chevalier de Monspey), pour l'application du nouveau régime des rentes féodales. — 12 novembre, — lecture d'une lettre du bailli de Suffren, relative à la convocation des États Généraux ; — commission pour la visite du grand prieuré et de St-Paul; — lecture d'une lettre du grand maître blâmant les chevaliers qui ont assisté aux assemblées particulières de leur province ; — commission pour les preuves de Louis et Henri de Lasteyrie du Saillant ; — présentation des améliorissements de Chazelles, Laumusse ; des preuves de Corbeau, Marie-Françoise-Victoire, Marie-Camille-Henriette, Marie-Madeleine-Dauphine et Marie-Félicité-Élisabeth de Manuel, de Jacques d'Aurelle, Antoine de Pons ; du martelage des bois des Feuillets, Salles et Montseugny ; — des preuves de Courthil St-Avit ; des améliorissements du temple d'Ayen ; de l'affranchissement du droit de mainmorte de Claude-François Lambelin ; du procès-verbal d'inutilité de partie des bâtiments du château de Courteserre ; des procès-verbaux de visite de La Villedieu, Salles et Montseugny, Dôle, Arbois, Salins, Les Feuillets, Compessières, Les Échelles, Chambéry, Chazelles, St-Romain-en-Gal, Olloix, Chantoin, Courteserre, Chanonat, Montbrison ; des améliorissements de La Vinadière ; — commission pour les preuves de Jean-Gilbert de La Codre de La Grillière ; pour les améliorissements de Farges et Vivier ; pour une coupe de bois à La Tourette, à Montferrand ; — citation à comparaître au sieur Junyen, curé de La Bussière-Rapy, commanderie de Morterolles ; — souscription à cinquante exemplaires de la traduction française des statuts par le commandeur Boyer ; — relation des améliorissements de Laumusse et Chazelles ; des preuves de Corbeau, des améliorissements du temple d'Ayen ; des preuves de Catherine-Françoise-Louise et Françoise-Pétronille-Constance Le Borgne, de Manuel-Courthille de St-Avit, Jacques d'Aurelle ; du martelage des bois de Salles et Monseugny ; des preuves d'Antoine de Pont de La Grange ; du martelage des bois des Feuillets ; des améliorissements de La Vinadière ; du procès-verbal d'inutilité des bâtiments de Courteserre ; — consentement de l'assemblée de Romans à l'envoi aux états de Dauphiné de trois députés de l'Ordre, pour représenter les prieurés de St-Gilles et d'Auvergne et les chanoinesses de St-Antoine ; — nomination de commissaires pour la rédaction d'un mémoire sur la place à attribuer aux députés de l'Ordre ; — mauvais état de chapelle de La Tourette ; — affranchissement de la mainmorte pour Nicolas Lambelin ; — commission pour les améliorissements de Montferrand ; pour les preuves d'Henri de Perrotin de Bellegarde. — 1er juin 1789 (f° 157), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — présentation des preuves de Lasteyrie du Saillant, de Louise-Véronique de Chaffoy, de Jeanne-Françoise de Gene-

tines, d'Henri de Perrotin de Bellegarde, des améliorissements de Masdieu, Montbrison ; des preuves de Pierre ; des martelages des bois de La Tourette et Montferrand ; des procès-verbaux des visites prieurales ; d'un procès-verbal pour le bail de la « chapelle et maison Voyron », commanderie des Échelles. — 2 juin, — présentation du compte du receveur ; — commission pour les améliorissements d'Arbois, Puy-de-Noix, Villejésus, St-Georges ; pour coupe de bois à Dôle, Morterolles, St-Romain-en-Gal ; pour les preuves de Charles-Marin de Bovet, de Louis-Marie de Cosnac ; — lecture d'un mémoire des chevaliers de Bosredon et de Monspey sur les rentes féodales ; — lettre au grand maître pour demander la croix de l'Ordre pour le s^r Bassan, avocat à Besançon ; — lettre au bailli de Loras pour lui notifier que le chapitre ne peut prendre part à ses démêlés personnels ; — commission pour les preuves de Charles-Bonaventure d'Albon ; — observations sur les rentes des commanderies de Savoie ; — commission pour les preuves de Terrier. — 3 juin, — relation des preuves de Génetines, de Lasteyrie du Saillant ; des améliorissements de Masdieu, Montbrison ; de l'estimation des coupes de bois de La Tourette, Montferrand ; du bail de la chapelle et maison de Voyron ; des preuves de Chaffoy, de Pierre ; — commission pour les preuves de François-Maurice de Corbeau ; — souscription du chapitre d'Aquitaine à la traduction des statuts ; — commission pour les preuves de Joseph-Louis-Augustin de Menon ; — nomination des s^rs Ferrand père et fils aux fonctions de commissaire en chef et archiviste. — 12 novembre, — lecture de la délibération de la langue sur le dernier chapitre ; — réclamations des chanoinesses de St-Antoine ; — lettre du grand-maître, « qui fait voir le danger qu'il y aurait d'avoir des représentants dans les États provinciaux » ; — présentation des améliorissements de Montferrand, des preuves d'Albon, des procès-verbaux des visites prieurales, de l'estimation des bois nécessaires aux réparations de Celles ; de preuves de Corbeau, de La Codre de La Grillière, de Laurence, Françoise-Louise-Henriette, Antoinette-Louise-Philippine et Louise-Gabrielle-Françoise Pianelli de La Valette ; de l'estimation des bois pour les réparations de Morterolles ; — relation des améliorissements de Montferrand ; des preuves d'Albon, de Corbeau, de La Codre de La Grillière; de l'estimation des bois de Morterolles ; — envoi à la langue des preuves de Bellegarde ; — demande de l'abbé Papon pour n'expédier à la langue que les preuves dont les droits de chancellerie ont été acquittés. — 1er juin 1790 (f° 168), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — présentation du compte décennal du commun trésor ; — demande d'instructions au sujet de la réunion des cures ; — lecture de la délibération de la langue sur le dernier chapitre, sur le payement à faire au s^r Ferrand chargé de la rénovation des terriers ; — demande d'instructions par le s^r Viviant au sujet des frais d'affranchissement ; — réclamations du s^r Marc de Nantes au sujet du bail de la commanderie de St-Georges ; — observation du chevalier de Bosredon sur les nouvelles impositions qui grèvent les commanderies ; — présentation d'un mémoire du receveur de Paris sur les réclamations des curés pour les nouvelles impositions et demandant un tableau général des dîmes, cens, rentes et droits féodaux ; — présentation des améliorissements de St-Georges, d'un projet de bail pour les étangs de Morterolles ; — commission pour coupe de bois à St-Georges, pour les preuves de Louis-Joseph d'Humières, de Jean-Baptiste-Junien de Lescourt, de Philippe-Joseph de Ruolz, de Jean-Louis-Ferdinand-Henri de Picot de Moras ; — présentation du compte du receveur. — 3 juin, — relation des améliorissements de St-Georges, du projet de bail des étangs de Morterolles ; — présentation des baux de 25 commanderies ; — réception de notes sur les commanderies de Savoie ; — relation du mémoire du receveur de Paris ; — demande de la croix de l'Ordre par M. Abeille, député du commerce de Marseille à Paris ; — nomination du chevalier de Bosredon à la charge de lieutenant du grand prieur ; — observations sur la mauvaise gestion financière du chapitre de St-Antoine. — 12 novembre, — mémoire sur l'administration des biens de l'Ordre ; — présentation des preuves de Picot de Moras, de Paule-Marie-Delphine de Foudras, du martelage des bois de St-Georges, des preuves de Joseph-Louis-Augustin de Menon, de Philippe-Joseph de Ruolz ; — commission pour les preuves d'Henri de Perrotin de Bellegarde ; — exécution des ordonnances de la visite des Bordes ; — relation des preuves de Foudras, de Menon, de Ruolz, Picot de Moras. — 1er juin 1791 (f° 179), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — payement au s^r Ferrand, chargé de la rénovation des terriers ; — présentation du compte du receveur, des preuves de Marie-Julie de Roquard, de Gabrielle de Chabrières ; — commission pour les preuves de Louis-Marie de Cosnac, pour les améliorissements de Salles et Montseugny ; — relation des preuves de Chabrières, de Roquard ; — commission pour les améliorissements de La Villedieu, de Leureuil, pour les preuves de J.-B.-Junien de Lescours. — 12 novembre, — commission pour les preuves de Mlle de Savoisi ; — présentation des améliorissements de La Villedieu ; — commission pour les améliorissements de Montchamp. — 1er juin 1792 (f° 183), — lecture de la règle, de la liste des débiteurs et de celle des commandeurs en retard pour les améliorissements ; — demande de coupe de bois taillis de Leureuil ; — présentation du compte du receveur. — 2 juin, — commission pour les améliorissements de La Tourette. — 12 mars 1781 (f° 185), — commission pour les

preuves de Jean-Joseph de Beaurepaire et Jean-François-Xavier de Chandie, frères.

H. 134. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4° 14 feuillets ; 6 pièces, papier ; 1 cachet.

1735-1792. — Actes capitulaires. — Expédition des actes capitulaires de juin 1735. — Cachet du chapitre. — Fragments de minutes d'actes capitulaires.

H. 135. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier ; 3 imprimés ; 1 pièce, gravée ; 7 cachets.

1731-1772. — Actes capitulaires, pièces annexes. — Décret du grand-maître du 14 octobre 1731, au sujet des améliorissements. — Instruction sur la manière de procéder à la vérification des améliorissements et à la rénovation des terriers (1733). — « État des dattes des ameilleurissements et renouvellement des terriers de touttes les commanderies et membres de la Langue d'Auvergne ». — « État des commanderies qui sont dans le cas d'être ameilleuries et les terriers à renouveller, dont mes^rs les commandeurs cy-après nommés sont en jouissance depuis plus de cinq ans ». — « Notte de messieurs les commandeurs qui sont en possession des commanderies de la vénérable Langue d'Auvergne » (vers 1730). — « Décrets et instructions touchant les amelieurissements et terriers des commanderies de l'Ordre de Malte. A Lyon, chez la veuve de Michel Goy, à la place des Jacobins, 1733 ». — Extrait des registres de la langue, 22 mars 1735, rendant compte du dernier chapitre, et ordonnant la saisie de la commanderie du commandeur Geoffre qui n'a pas renouvelé ses terriers. — Liste des commandeurs qui n'ont pas renouvelé leurs terriers et présenté les suppléments des améliorissements. — Lettre de la langue (19 septembre 1735), portant examen des améliorissements de St-Georges et autorisant la levée du séquestre. — Autre, 29 octobre, au sujet des améliorissements de Gentioux. — Certificat du chapitre portant que l'arpentage n'a jamais été ordonné dans le grand prieuré d'Auvergne (3 juin 1738). — État des terriers des commanderies de Chanonat, La Croix-au-Bost, Lieudieu, Temple d'Ayen, Puy-de-Noix, La Tourette, Villejésus, La Vinadière, Chantoin (1739). — « Notte des commandeurs qui se trouvent dans l'obligation du renouvellement des terriers, arpentage et améliorissements ». — Acceptation par la langue des améliorissements de Bellecombe (1759). — Lettre de la langue annonçant l'envoi des listes des commandeurs en retard pour les améliorissements, arpentages et terriers (1761). — Liste de 1764. — Vérification des améliorissements de Compessières, 1772. — Listes, sans dates, des commandeurs en retard pour les améliorissements, terriers et arpentages. — Billet d'invitation imprimé : ..... « de la part de ..... et de MM. du chapitre de l'Ordre de Malte, à Lyon, de leur faire l'honneur de venir diner avec eux, les 1er, 2e, et 3e jours du mois de Juin ..... à l'hôtel de la commanderie de St-George, à une heure après midi ..... Madame ..... ». — « Prospectus pour la gravure du tableau de l'intérieur de l'église de St-Jean à Malte », tableau par le commandeur de Favray, à graver par L'Épine. « Nota. On peut voir ce tableau rue St-Hyacinthe n° 38, près de la Place St-Michel, chez le s^r L'Épine qui s'occupe aussi du siège de Malte, pour faire pendant à la défense de Rhodes qu'il a gravée ».

H. 136. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin ; 2 cachets.

1640-1743. — Visites. — Épitre dédicatoire, au grand-maître, du recueil général des visites par le commandeur Anne de Naberat. — « État des commanderies que chaque commandeur pourrat visiter en conséquence des ordres de S. A. E. et des seigneurs du trésor, et leur addresse ». — Commission pour la visite de la commanderie de Salins donnée à Claude de La Verchère, commandeur des Feuillets et à Guillaume de Chissey, commandeur de Dôle (1640), pour celle de Laumusse aux commandeurs du Pont Lagrange, de Dolomieu, Villebussière et au chevalier de La Rivoire (1696) ; pour la même aux commandeurs de Balorre, de Ste-Jay et aux chevaliers de Dolomieu et Valin (1688). — Commission pour assigner l'évêque de Viviers qui avait fait faire la visite de Devesset par ses vicaires généraux (Paris, 14 décembre 1716). — « Mémoire présenté à S. E. par les procureurs de la vénérable Langue d'Auvergne, au sujet des arrêts rendus par le parlement de Besençon et des visites faites par l'archevèque de Besençon et son ordinaire dans les églises de l'Ordre ». — Commission pour la visite de la commanderie d'Arbois donnée aux chevaliers de Broissiat, de Champdivers, Duvernois, de Pétremand, de Ruffey, du Ban (1732). — Mémoire sur l'état des commanderies de Bellecombe et St-Georges. — « Mémoire de l'état présent où se trouve la commanderie de Genevois, des douzes membres qui la composent, fait en octobre 1743 », à la suite, état de celle de Chambéry. — « Mémoire concernant les commanderies de Salins et d'Arbois, ensuite des ordres de S. E., par monsieur le chevalier de Montgontier, grand maréchal de l'Ordre de Malte, au chevalier de Poligny ». — Deux mémoires sur les visites du bailliage : Tournon, Annonay, Bourg-Argental, Devesset, Champaghe, Marlhes, Puy, Pizay, Freyssenet, Montredon, moulin du Chaulet, domaine d'Arsselet, Verrières, temple de Roanne.

H. 137. (Registre.) — Petit in-f°, papier ; 759 feuillets.

1614-1615. — Visites (tome II). — Visite par les commandeurs de Chantelot et de Naberat de la commanderie de LAUMUSSE : enquête sur les personnes, visite de la chapelle sous le vocable de St-Jean et N.-D., l'ancienne « a esté ruynée et bruslée par les guerres passées », de la maison du commandeur, du domaine consistant en terres, prés, vigne et bois, terre « d'Eschaumont, du Machura, pré à Replonges, pré de la Nielle, pré de la Pierre en la prérie de Manziaz. » — Cens et rentes sur « Replonges, Giraudières, paroisse de St-André de Baugé, Baugé, Crottet, St-Jean sus Velle, St-Cire, Sainct-Genis, Pont-de-Velle, Laix, Cruzillies, Mespilliaz, Cormarenche, St-André-d'Huyriaz, Baugé-la-Ville, Bereysia et autres lieux ». Dîmes à « La Giraudière, paroisse de St-André de Baugé, au Moulard, autrement disme d'Eschomont, rière la parroisse de Replonge et villages de Romanesche et du Moullard, à Escotey, rière la paroisse de Baugé-la-Ville ». Les officiers de justice n'ont pas de gages, mais le droit de prendre du bois dans la forêt de Tessonge.—Chapelle de *Vavrette,* dîmes aux Bruyères, cens et rentes sur « Baugé la Ville, Bruyères, Manzea et Villier » ; « petit pré de la Pierre, de Muenoz, au Nuyselet, la charrée de Nuyselet. Moulins de « Chaptemps », près Pont-de-Veyle. — Annexe de *Sémon.* Inventaire des meubles de la commanderie. — Annexe *d'École*, paroisse de Verzé; dîmes à Sarrières et Écoles, cens et rentes à École, Berzé-la-Ville, Buxières et Sarrières ». Juridiction au sr de « St-Sernin ». Cens et rentes à *Pont-de-Vaux,* « Verney, Reyssouze, parroisse de Grenon ». — Membre *d'Épaisse,* chapelle, maison, jardin, vigne, prés, taillis, du « Fetelez, du Curtil », terre du Champ de la Porte, au Sochey ; rentes sur « Baugé-la-Ville, Saint-Sulpis, St-Genys, Bereysia, St-Jean-sur-Reyssouze, St-Estienne-sur-Reyssouze, Perex, Chanoz, Flurieu près Chastillion-de-Dombes » ; dîmes sur « Bosmein en la Chaveya, Chavaney, Montrozier, Montbarbon et Cormagnoux, Nucudey ». Inventaire des titres de la commanderie ; état des revenus. — Membre du *Temple Saint-Martin :* maison de bois et torchis, « terre de l'Estang, terre et pré de la Paterla, pré Broier, rippes, brussailles et champéages de Champt Ferry », bois ; rentes sur « St-Martin-le-Chastel, Cuel, St-Didier, Montrevel, Malaffretta » ; dîme sur Cuet. Juridiction au marquis de St-Martin. — Annexe d'*Escopet;* chapelle et maison de bois et torchis, « terres du Courtil de Lamusse et du Temple, des Feugières, pré Duby, étang, pré de la Leva, pré Martinet, pré et terre des Sunières, pré d'Escopey à Cursiaz, forêt ; dîmes à Escopey, Deyssiaz, Curtez ; cens et rentes à Romanés, Curtiaz, Curtez, St-Nizier, Sauvignaiz » ; justice au comte de St-Trivier. — Annexe de « *Simon* » : chapelle, rentes sur « Cuseau, Simon, Dontmartin, Champignas, Vaulx, Marcias, Villars-soubz-Joudes, Joudes » ; justice au prince d'Orange. — Membre de *Bocarnoz :* chapelle, « prés du Grand-Bru, du Petit-Bru, pré de Boccarnod », vigne; rentes sur Coligny et dépendances; juridiction à MM. de Coligny-le-Vieux et de Coligny-le-Neuf. — Membre de *Tessonge :* chapelle dont la cloche « a esté emportée du temps des troubles par les gens de guerre, qui l'emportarent au chasteau de Bonrepos, appartenant à M. le comte de Montrevel, où elle est encore à présent »; « rippe, maison de brique et torchis, forêt; dîmes sur Mangettes, cens et rentes sur Bourg, Montagniaz, Sezirias, Virias, les Mangettes, Noliona, St-Estienne-du-Boys, Foyssia, Cuel, Pollias, Marbos »; Juridiction au sr de Bonrepos. Chapelle « *St-Jean de Trébourt,* prez de Bourg, en la paroisse de Fleurias, deppendante de Virias » : chapelle et pré. Charges de la commanderie. Ordonnances de réparations. Conclusion de la visite. — Commanderie de BELLECOMBE (f° 65) : chapelle et maison forte, jardins, prés et bois, « pré à Chesargue, vigne à Vallanssin » ; mobilier ; juridiction « au roy, et à présent à M. du Passage, pour raison de la terre et seigneurie de St-Georges d'Espérance». — Annexe de « *Vallanssin* » : église de St-Vincent (st-sacrement dans une boîte d' « arquemie ou argent de Limoges »), chapelle démolie à côté, cure, juridiction commune avec le roi; état des reconnaissances. — Membre de *La Verpillière :* église St-Denis (vitraux de St Jean-Baptiste et de Saint Denis, aux armes du grand-maître de Verdalle « et du feu sr de La Porte ») ; juridiction « au sr Mareschal d'Esdiguières, pour cause du chasteau de Falavié » ; pré « au Danais », vigne, bois de châtaigniers, dîmes sur les terres « du Puys-Durant et la Thuillière ». — Annexe du « *Péage de Septesme* » : chapelle, rentes sur « le Péage et Chalaisin », maison de l'Hôpital « qui soulloit estre un hospital pour loger les pauvres », chapelle de « La Chal », maison de l'hôpital. — Annexe de *Ponas :* chapelle ruinée, dîmes à Ponas, cens et rentes sur « Ponas et Meimefamille » (Bonnefamille). — Membre de *Vourey*, chapelle ruinée, maison, terre de Chantemerle, moulins du Temple ; juridiction au roi « pour cause de la terre de Tullins ». — Annexe du *Temple d'Ornacieux :* chapelle, maison de la commanderie « ruynée par le siège de La Coste, faict environ cinquante ans », bois, terres de « la Rivoyre » » ; dîme sur « Ornassieu, Semon et Comelle » ; terre de La Templière, bois de chênes, au max des Sonnettes, vigne au Grand-Cloz, lieu de Barbin, terre au max de la Revoyre ; juridiction de l'évêque de Grenoble; cens et rentes sur « Ornassieu, Comelle, Semon, Barbin, Bressieu, Bersin, Bysonne, Geronney, Faramans ». — Annexe du Temple de *Bressieux :* chapelle du Temple de St-Jean ; juridiction au sr de Bressieu. Abergements : terres et bois de « Pra Maz, Sezarges, Péage, Vallensin, maison de la Tourt de Rolland à la Côte St-André, pré de Languesserre, etc. ». — Membre de *La*

Chal : chapelle dans le château, domaine, terre au « terroir d'Éguebelle » ; cens et rentes en partie usurpés sur « Beaurepaire, Revel, Bellegarde, Anjoux, Jerssieu, Rossillon, Auberive, Pinet, Moras, Albon, Bressieu, Fay, St-Romain-d'Albon, St-Rambert, Monbreton, Sablon ». Domaine du *Temple* d'Albon : ruines de la chapelle et maison du temple, terres le long de la rivière « de Baussel », moulin, grange de « Malestraict. — Commanderie de St-Romain-en-Gal (f° 133) : église paroissiale de St-Romain, petite chapelle à côté (à côté du chœur de l'église « nous avons trouvé soubz des voultes faictes en la muraille quatre grands et beaux sépulcres de pierre, tous d'une pièce, excepté la couverture, et nous a dict led. s^{r} commandeur estre les sépulcres des enfans du feu roy Clovis »), maison de la commanderie, reconstruite par le commandeur actuel ; maison ruinée, place de Jérusalem à Vienne ; jardin, pré, vigne, verger, terre et vigne de St-Jean ; dîme à St-Romain, métairie « de la commanderie de St-Jean de Hiérusalem », le « grand pré des Hormes, terre des Gagières, pré de la Rivière, bois ; cens et rentes sur Ste-Colombe, St-Romain-en-Gal, St-Cyr, La Bolomière, La Chance, Les Hayes ; juridiction au roi. — Membre de *Monteux* en Dauphiné église paroissiale sous le vocable de St Sébastien et St Lazare, cure et maison du commandeur ruinées « par les guerres passées », domaine, « pré Malessard ; pré de Chasse, terre de la commanderie au Champ-Raud, terres au Peroux, au Poysou, terre dite le Jardin de la Cure ; terres au mandement de La Roche, lieu dit aux Silliardz, territoire de la Presle ; dîmes sur Monteux, La Roche, Presles ; juridiction au roi, possédée par le maréchal de Lesdiguières, cens et rentes en commun avec le roi, Lesdiguières, les religieuses de Vernaison, etc., sur les mandements de Monteux, La Roche, Clérieu ; terres au clos de Maulbuisson ». — Membre du *Monteil-au-Temple :* chapelle « St-Jean de Larfeu (une de ses cloches « ayant esté emportée au chasteau de Barmont, du temps des guerres, et, à présent se trouve en la maison et chasteau du s^{r} de Fournoux »), ruines de la maison des commandeurs, moulin ; dîmes à « Larfeu, Montel-au-Temple, Montourat ; terres : de la Gagnière, du Boisson Roddon, dou Sechoux, Lousche de Layert, le Chainse du Molin, le Pré de la Commanderie », bois ; rentes sur « Le Montel-au-Temple, Tardette, le Cros de la Gasne, du Teil, de La Sotte, Larpheul, Laschamptz de Larpheul, Corrioux, Soleyanhat, le mas de Bellat, Barbarot, Coudoufeir, Le Chastellard Reynaud, Teissonières, Puideugne, Chazeypoutre, Montourat, Lasconfouchier, Terronye, Chaudamasons, Labourderie, Lerboullière, Mermière » ; étangs du « Montel-au-Temple, de Teyssonnères, du Chastellard Reynaud ; juridiction au s^{r} « Léonor Cottet, l'ayant acquise de Mons. de Monpencier » ; charges. — Annexe de *Brousse :* église près du château (une croix de loton, à l'usage des Templiers), étang, pré, moitié de la dîme. — Commanderie de Bugney (f° 179) : chapelle sous le vocable de N.-D. et St-Jean-Baptiste (vitraux portant « un lion d'or en champ de gueule »), château avec pont-levis, métairie ; terres « du Champ de la Maison, du Champ de la Teille, de la Teille, du Champ Motey, de la Noue, du Grand Chambon », pré, bois, étangs du Moulin, Bichet ; vigne, jardin, moulin, garenne ; officiers de justice sans gages ; rentes sur « Chassenas, Molins, Sainct-Legier, Les Bruyères, Le Pin, St-Disdier, Luneau, Lurcy, Neuilly, Séz, Digouin, Angleure, l'Hospital, Le Mercier, St-Oyen, Vindecy, St-Germain, Varenne de Reullion, Parey-le-Monneal, Vitré, Avrily, Collanges, Pierrefite » ; dîme à « Bouan paroisse de Luneau » ; pacage des « Consorts », pré « en la paroisse de Chassenar, près le village du Bost », terres de « la Levée, de la Varenne, port de Chassenard en commun avec le vicomte de Tavannes, l' « eaue morte de Chassenard ». — Membre de l' « *Hospital-St-Jean-de-Cheney* » : église paroissiale, maison de la cure, grange, vivier, verger ; rentes sur « Arthaiz, l'Hospital, Melay, Chenay, Chambily, Yguérande » ; dîmes sur la paroisse et « Arthaiz » ; juridiction au s^{r} de Maulevrier. — Membre « *d'Angleure :* chapelle (« au milieu du pavé y a une fosse ayant servy de cachette pour les habitans du temps de la guerre »), métairie, terres de « la Garenne, du Champ de la Croix, du Champ du Cros, du Champ de Saintian, du Grand-Champ, du Champ Bertillier, ez Anglees, de Chenartot, du Champ de Lamoureux, du Grand Pré, prés de Longeigues, en Font-Martin, du Chetifz, de l'Amoureux, le Fan, la Boudière, de Buley, la Préelle, marais, bois de La Forest, de Chanrond, le Beaupin, étangs du Verney, Boisseran, terres sur l'annexe de Ressis » ; dîmes sur « Angleure et l'Hospital, Vindecy » ; juge aux gages de 12 livres, procureur d'office et greffier, sans gages ; « Garenne du Commandeur à Ressie ». Cure de *Saintian*, annexe (St-Yan) : église, cure, dîme en commun avec l'abbé de Cluny et le s^{r} de Corcelles, terre et vigne. — Membre de *Boulay :* chapelle, métairie, bois « du Boulay ; terres en Bouley, Le Grand Champ du Bouley, Le Grand Champ du Pierral, en Verney, Champ Vergier, Le Champ es Fougères, autrement Louche ; prés La Feranei, Mathey, du Moulin, Grand Pré », étang, « bief ou escluse rompue où il souloit estre autresfois un moulin », terre de Losche du Moulin ; à Fley, terres et bois « du Boischet, paroisse de Chalemon, étangs de Chasaulx, du Bouchot, terre appellée l'Hault de la Creuse dict Fontsagrève, pré de Longeron » ; dîmes sur « Fly, Montillion, Buisson, Cornemontaigu, La Varenne, Chazé, Marcilly, La Limay, Aury-sur-Loire, La Pierre » ; bois de « La Prelle, La Tessonnière, Boffray » ; rentes sur « Chassenay, Molins, Salligny, Monetey, Pierrefitte, Dezize, Bourbon, Chalemoux, Maletat, Oulemont, Neufvy, La Motte-St-Jean, La Chapelle au Mont, Digouyn, Regny, Gueugnyon, Rozier, Toulon, Dathey, Vigni, Chanleci

près Charrolles, Vitri, St-Oyen, St-Aguyen » ; dîme du vin « au clos de Chalon et au port de la Varenne », vignes aux clos de « Chalon et des Grandes Baumes », dîme « d'Essardon ». Juge aux gages de 3 livres, procureur d'office 40 sous, greffier sans gages. Métairie du « Mais Jolivet, alias Chevallier, sis au village de Chazey ». — Membre ou annexe de « *Colanges* » : maison, grange, étang, bois, pâquis, terres, terres de « Chambacon, ez Pierres de l'Haye, bois de l'Haye, terre et bruyères de Gillanges, bois des Forges, bruyère et bois du Mousseau, terres des Genevriers, du Grand-Champ, du Champ, ez Noyers, au Cros des Pierres, en Forchar, ez Chambon appellée les pièces du Beugne, La Bugnerée, pré Clou, bois des Chauffaiges, bois Clair, tènement de La Franchise ; juridiction au roi. — Membre d' « *Avrily ou de l'Haye* » ; terres de « Laprey au Chambon de Brières, de Lateilhe Longue, La Blanchefleur, pré au Chambon, bois de l'Haye, bois de la Garenne de l'Haye, terre de la Bergerie, étangs Neufz, de l'Haye, pâturage du Grambon. — Membre de *Tourny :* chapelle, vieille tour en ruines, maison, grange, chapelle au « pont de Cressonne », terres du « Champ de la Pallu, Champ de Chastellon, Champ de la Chevance, Champ du Verdier, Champ de la Forest, Champ de Tournys, Champ de la Croix ; prés des Saulzes, de la Prairie de la Commanderie, bois Pelou, La Vesvre Molle, en Gerbier, Le Deffende de Chastaigna, La Forestz, La Garenne, La Cotteret » ; dîmes de « l'Hospital et de Versondet » ; moulin de « Tournys sur la rivière de l'Uzy » ; rentes sur « l'Hospital de Tournys » ; fiefs à « Anglure, à La Varenne, à Boulay (terres proche le chasteau de Mardeaugue), à la Rozière. — Chapelle de *St-Jean de Bardon,* à Moulins au faubourg dit « le pavé de Bardon ;... toute voultée, avec une infinité de belles arcades faictes d'un merveilleux artiffice, avec force fenestrague et un courroir tout à l'entour » ; autre chapelle à côté ; maison, grange, fontaine, « servant à laver les lessives à la ville de Moulins, par permission ou au prouffict dud. s^r^ commandeur », domaine, dîmes à « Vernie, des Gunotiers à St-Bonnet et Yseure, de Beauregard, de Bardon, d'Effiche et Champagne ». — Annexe de *St-Jean de Pontenas,* chapelle en ruines : « rétable de la Nativité fort usé, au-devant de la grande porte il y a un ovant en forme de baptistaire ; bois de chênes, « pastural des Grandz Prez, terre au Not, prés de la Font, de Grangevieille, terre des Placeretz », étangs. — Annexe de *Trevol,* chapelle, terre, pré, étang, dîme, juridiction au roi ; rentes sur « Trevol, Auroy, Vaulcolemin », terre ou « terroir des Vernays ». — Commanderie DES BORDES, chapelle dans le château sous le vocable de St Jean-Baptiste et de St Marc, « beau rétable où est l'ymage de la vierge Marie, Nostre Seigneur, son fils, et saint Jean-Baptiste, et le portrait du feu sieur commandeur du Pensus, en platte peinture à huille », ancienne chapelle à côté » ; prison basse voultée où l'on descend par un trou avec une corde » ; bâtiment « bruslé par les guerres passées », étable, grange, tour servant de poulailler, pavillons, etc. ; moulins de « Byon et de Joussy », fours banaux ruinés, bergerie, métairies ; terres : « Le Cry, La Berlugue, Le Grand Champ de la Mestairie, Le Petit Champ, proche le guäy de la Quintayne ; La Boilarderie, La Garenne, Le Pastureau, Les Boulevars, Les Chaulmes ; terres et bois de la Preunye ; prés de La Reimuire (?), des Bordes, d'Escorchebeuz, Chappetain, le Grand et Petit Vignebrene, de la Place ; bois de la Garenne, de Chamboulay, de La Forest ». Métairie de « *Chepvroux* », finage de Charentonnay : maison, étables, grange ; terres : « le Champ des Vallées, Le Champ des Pierres, Le Champ de la Prière, Le Champ de l'Orme, Le Champ des Ousches, Le Champ de Louriou, Les Sarrées, Les Recullées, La Treive Sórel ; prés de Louriou, de la Vesvre, des Ousches, Fournier, Grand-Pré ». Métairie d'*Abauche,* paroisse de Jussy : maison, bergerie, grange, vigne, terres : « Petit Champ, Grand Champ, Champ de Jauge (?), La Croizie, Champ des Pierres ; prés dit le Revuivre », bois, fontaine. Métairie de « *Pougan,* paroisse de Lugny » : maison, étables, grange, domaine, prés « de Chauvet, Grimonville, d'Anglois, Chatein ». — Annexe de « Percigny près de Néronde » : chapelle ruinée « il y a plus de octante ans », annexes de « Villeville, de Mennestriou, aultrement Chassy soubz Sancerre, de Massey, size en la paroisse du Granier, autrement la Guerche près de Nevers ». — Membre de « St *Jean de Boucq,* y compris son annexe de *Chapotte* » : chapelle, métairie, terre du « Grand-Champ de Boucq, vigne, bois dit Grand Bois, jardins, pré de la Goutte de Bouc, bois de l'Eschenault, prés à Ryousse, à Lurcy ; dîmes sur Ryousses, Chambon et Fontbouc ; droits de bordellaiges et mainmorte ; justice à M. de Nevers ». — Membre de *Francheville :* chapelle, dont une cloche est « à l'esglise de Baugy, où elle fust emportée du temps des troubles », métairie, terres, prés à « Savoye, Boiblay ; bois du Boisblanc, de la Garenne, de la Forest au Villain ». — Membre de *Bourges* : chapelle, hors la porte d'Auron, maison de la commanderie « proche l'une des portes du cloistre de la grande esglise de St-Estienne » ; prés de l'Hospital, autrement de St-Jean, d'Oizellet, de la Gluere, des Quatre Bornes ; vigne à Beauregard ; terres : au terroir des Cros, de la Vieille Justice, à Beauregard, de L'Esguillon, La Croix de Montjoye, au Grand-Daujon, La Coignyé, au carroy de St-Florent, La Charbonière, aux Boloyses ; dîme sur St-Martin-des-Champs » ; rentes sur les quartiers de « Bourbonoux, Pont-d'Aurron, St-Sulpice et St-Privé ». — Annexe de « *Soullas* » : chapelle sous le vocable de St Jacques et St Philippe, métairie, bergerie, grange, domaine, pré de « l'Isle de Soullas », terre à « Bery, pré aux Brioulches, aux Guenins, à l'Isle Sathenat. — Commanderie de l'HOPITAL-DU-FRESNE autrement de LIEUDIEU : chapelle (« le cœur séparé avec des barreaux de bois servans de siége par le dedans »,

vitraux aux armes de l'Ordre et de commandeurs) ; maison entourée de fossés et à pont-levis ; « auditoire pour tenir les assises avec des sièges de bois tout à l'entour » ; granges, moulins ; prés « Les Petits Guains, l'Usage, de La Cave, du Sablon, Pré Bruslé, des Grands Gains » ; jardin ; terres : « la Grande pièce de la commanderie, du Portal, La Vigne, Les Martinières, Les Marnes, à Lasus, Le Grand Clodis de la Vyeure d'en hault, La Vyeure d'en bas, le Bois de la Tuillerie »; bois du Buisson de la commanderie ; prés : des « Trois Escluzes, des Sablonnières ». — Métairie de *La Bergerie :* maison, étables, granges ; bois du « Buisson de la Bergerie » ; terres de« La Pointe, La Grand Pièce, La Vyeure » ; prés de « la Coutre, des Sablons, de Thou, de Fontenis, de la Demy Journée de la Bergerie ». — Maison de la « *Tuillerie* », terre de « La Boissonnière », pré dans la prairie de St-André ; bois de La Vieure, les Grands Bois et Forestz de la commanderie » ; terres incultes où « soulloit avoir une belle forestz, laquelle au temps des guerres, il y a plus de trante ans, fust entièrement ruynée et coupée par les gouverneurs, cappitaines et gens de guerre du party contraire ». Terre des « Marnes d'Assigny ». Pré dans la prairie de « Lazenot ». Dîmes sur Blancafort. Rentes sur « Blancafort, Oison, Argent, les Bruyères, Plessis » etc. — Annexe de « *St-Brisson* » : cellier, grange, étable ; terres « aux Esviers, de l'Hormoye » ; pré dans la prairie de « St-Brisson » ; vignes : la Grande Vigne de la commanderie, Les Costes ; rentes sur « Argent et la Nodesse ». — Annexe de *Bribon* : maison, grange, étable ; terres « des Contaulz, des Rotures, des Buissons, des Cluzeaux, du Pastureau » ; pré de « Derrière la Grange » ; bois du Buisson de la Commanderie, de « Bribon » ; rentes sur « St-Florent, Surdon, Colons, Lyon-sur-la-Ronce ». — Commanderie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER. (Le procès-verbal de la visite de cette commanderie a été enlevé ; il y a ici une lacune dans le foliotage du f° 330 à 408). — Commanderie de LORMETEAUX : chapelle dans le château (« rétable du sépulchre de N.-S. et l'ymage de St Jean relevée en bosse) ; château entouré de fossés : « au-dessus du grand portal y a forces armoiries eslevées en bosse du roy et de la religion ; prison voultées dans une autre tour ronde, fermant avec sa porte, serrurre et clefz ; et au-dessoubz de lad. prison, y a une autre prison voultée, n'y ayant qu'un trou pour y desandre avec une corde, qui est le cachot pour les criminels ; chambres où sont les armoiries du feu s^r commandeur de Ruaux » ; basse-cour, écuries, grange, bergerie, métairie, jardin ; moulin « de La Trischanderie, au dessoubz du grand estang », pré « de l'Islon » ; garenne complantée d'ormeaux ; « prés des Grands Guains, des Petits Guains » ; bois à « Ichery » ; four banal ; justice ; dîmes de lainage et charnage à Lormeteaux, des blés et chanvres à « Dion », des vins à « Dyon », dîmes de Pétruaulx, La Vallée-aux-Rats, Torfou et Rochefort ; vigne de l' « Hospital autrement de Brettonnière à La Ferté Gilbert »; rentes sur « Lormeteaux, Graçay, Vastan, Meheung, Villiers, Ste-Lizaigue, Reuly, Lazenay, Paudy, Pied de Bois, Lury, Dung le Poilier, Yssouldung, Plante de Touraille et autres lieux ». — Métairie de *la Franchise* : terres « de l'Yslon, en la Vefvre, au terroir du Gascon, alias Pré Martin, la Pointe des Aubreaulx, Pré Fossé, Champ de devant la Basse-Cour, la Grivaudine, à la Garenne ; prés : de la Perrière, Pré Fossé, de Cornancey, Le Grand Arpen, La Grande et Petite Grivauldine, à La Ferté-Gilbert, la Nouhe à Boucault, le fort de l'Isle. — Métairie de « *la Motte,* paroisse de Preully », chapelle, métairies, clos ; terres : Terres Fouquet, les Varennes, de l'Orme Sec. — Moulin « *Du Guay,* proche le bourg de Reuly » : maison, étables, vigne, pré dans la prairie « du prez Roilez », vigne à « Lazenay ». — Métairie de « *Pont Bordas* », maison, grange, étables ; mas au « Champ du Gruau, étang, pré du Brasil, mas de la Malabesterye, pré de la Vefure ». — Métairie de « *Pie de Bois,* paroisse de Diou » : maisons, étables, grange, clos, pré « Chassain ». — Métairie de *Chambon,* chapelle, maison, grange, moulin, clos, prés de « l'Isle Bureau, de l'Isle Prière, du Moulin ». — Métairie de « *Villeprouvère* » : maison, grange, clos, terres à « Villepré, Villeneufve, pré de Ruau, de la Tamargette, à Jarrondelles, à Poulligny, Pourioux, Verulleste (?) ». — Métairie de « *Beauvoix* » : maison, grange, étables, clos, prés à La Ferté. — Inventaire des meubles de la commanderie. — Temple de *Châteauroux* : maison du Temple à Châteauroux ; métairies « de La Touche et de La Roche », moulins « de La Roche, de Villene » ; rentes sur « St-André, St-Denis, St-Martin de Châteauroux, St-Mort, Arton », etc. — « Inventeyre des tiltres de la commanderie de Lormeteau faict en l'an 1615 (f° 472). — Commanderie de « LEUREUIL » : église paroissialle, château flanqué de tours, grange, pressoir, jardin, four banal, cure ; terre du Champ de la Cure ; prés « de la Cure, de l'Estang Pellault, de la Fosse aux Gauvins, vigne ; jardin, vigne dite « Le Rochereau ; prés de La Font, des Portes, de La Malladerie, Le Rochereau, L'Estang Pellault ; étangs : Le Grand Estang, La Bonde, La Barotte, Les Bordes, de Merdasson, des Chaulmes, des Perrières ». — Métairie de « La *Quinetterie* » : maison, étables, granges ; terres de la « Grande Corvée, Le Champ Philipon, Le Champ des Ruaulx, Le Marchay de l'Erée, Le Petit Essart, Le Grand Essart; prés de La Touche et de l'Estang de La Barotte » ; — bois « du Sablon, moulin du Sablon, moulin de Durtal », dîmes, rentes, justice. — Membre de *Nuret-le-Ferron :* église sous le vocable de St Laurent et St Blaise, cure, maison de la commanderie en ruines ; étangs du « Grand-Estang et des Calliaux » ; terres, prés, dîmes ; rentes sur « Neuret, Les Caillaux, Escherny, Le Terdre, Bienvenu, Les Feuillis, Les Laurais » ; justice. — Membre de *St-Nazaire :* église sous le

vocable de St-Jean et St-Nazaire, rétable de la Passion, maison du commandeur inhabitable, le curé dépose « y avoir demeuré autreffois et que les esprits y habitoient et l'en avoit chassé », cure. Métairie de Biret : maison, grange ; terres de « La Cousture, au Man sur le Moulin, Le Champ Pallyé, Le Champ du Grand Nugé, Le Champ de La Fosse, Le Champ de Fornyon, La Pièce Desmollere, Le Seillau ; prés : Le Grand Pré de Biret, de Chinebière, de la Grand Font de Biret, de Lescodar ; étangs du Pont, des Rys, Le Grand Etang de la Bruyère, Le Petit Etang de la Bruyère ; bois du Grand Rys, des Crollans » ; dîmes, rentes, moulin banal. Eglise « d'Ousche », sous le vocable de St Martin ; chapelle de la Trinité d'Ajoux ; église de Fontanges sous le vocable de St Sébastien ; chapelle Ste Catherine de la Bruyère, ruines d'un château et d'une métairie. Inventaires des meubles et des titres de la commanderie. — Annexe de « *Launey-sur-Creuse* » : dîme et juridiction. — Annexe de *La Salle :* chapelle, moulin, pré, étangs « de Gaudet ». — « *L'Hospital-soubz-Mazerolles* » : moulin rentes, justice. — Annexe de *Selles-sur-Nahon* : église, maison, terres, pré, dîme, justice. — Commanderie de MORTEROLLES : église de Ste Croix (« un reliquaire de cuivre doré, ung crucifix au-dessus eslevé, à l'usage des Templiers ») ; château, maison carrée flanquée de trois tours entourée de fossés, tour ruinée, écuries, grange, jardin en friche, moulin banal ; étang de « la Pille », pré « du Bost », étang de « Nege-Veau », bois de « la Grande-Garenne, terre de la Petite-Garenne, pêcherie de Montchavon, étang du Moulin Roneys, étang du Prévost, pré du Nouhault de la Buxière, terre de la Gland, bois de Milhac, de La Villatte, champ du Ramand » ; rentes, dîmes, justice. — Membre de *Foulventous* : église paroissiale sous le vocable de St Georges, métairie, grange, ruines, bois de chênes « de Morterolz », dîme, rentes, moulins de « Serran et de Grassavau ». — Métairies du *Pin,* « de Chez-Monnet et de Chez-Biroche » : maisons, granges, étables, domaines, moulin « de Montaneau », dîme, justice; rentes. — Moulin de « *Chabranes,* paroisse de Vareilles » , jardin et moulin, rentes. — Membre de *La Bussière-Rapy :* église paroissiale sous le vocable de N.-D., cure en ruines, jardin, pré, métairie, étables, terres « des Justices, du bois de La Glane, du Grand pré de La Métairie, du Chalot, de La Perrière, de La Gardette, du Nouhaud, des Peschières, de La Chavallias », dîmes, rentes, justice, moulins « du Temple, Roveyr », étang. — Métairie de « *Lage-Troinet* » : maison, grange, terre de « La Grande Cousture, bois, pré, terres de Boffran, des Preugnies, de Saigne-Blanche, pastural des Renardières, bois du Courret, pré de La Grand Va, champ des Guasses », châtaigneraies.— Église de *St-Amant-Magnezeis, en la Marche :* pré de la Cure, terres de la Cure, dîmes, justice au baron de Magniac, rentes. — Inventaire des meubles de la commanderie. Poursuites contre les curés. — Commanderie de MASDIEU : église (« au dernier du grand autel contre la muraille.... est l'image du Crucifix de Nostre-Dame et de St Jean-Baptiste, avec les armoiries dud. sieur moderne commandeur, Jacques de Cordon), château entouré de fossés, jardin ; terre « du Puys, pré de la Rivière, bois de la Garenne ; moulins du Grand-Moulin, de Villards, dîmes, rentes, justice. Inventaire des meubles. — Membre de *Chambon* : église sous le vocable de St Jean-Baptiste et de Ste Marie-Magdeleine, étang, moulin, dîmes, rentes. — Membre du *Petit-Masdieu :* église paroissiale de Ste-Croix, maison entourée de fossés, pré, verger, jardin, four banal, dîmes, rentes ; moulin du Petit Masdieu ; chapelle St-Jean de Berodèze restaurée, justice. — Membre de « *St-Jean de Trens* » : chapelle, rentes. Inventaire des titres de Masdieu. — Commanderie de VILLEJÉSUS : église Notre-Dame, dont les cloches « furent rompues et emportées par ceux de la religion prétendue réformée, lesquels aussy abbatirent la nef de lad. église et bruslarent la maison de la commanderie, ensemble les fours et moulins bannaulx, il peult avoir environ de cinquante ans », cure dans la rue Basse, maison de la commanderie, cellier, four banal, moulins banaux, mas de « Sus les Levées, vignes de dessus Chollet et de dessus le Peret », justice, le pré Clous, vignes de Beauregard, de Gloria Patri, dîmes, bois ; les témoins déposent : « qu'ils ont tousjours veu et l'ont eux mesmes usité que chacun mariage qui se fait et passe aud. Villejésus, le marié, avec son espouze, se doibvent transporter le jour de leur bénédiction nuptialle au logis noble de lad. commanderie dud. Villejésus et, illec estans, offrir, donner et dellivrer aud. sr commandeur ou à ses procureurs, recepveurs, fermiers, gérans et négocians, avec tout honneur et révérence deux pains blancz de douze deniers pièce, et deux potz de vin, deux pièces de chair, une livre de pourceau et l'autre de beufz. Et lesdictes choses receues, l'espouzé doibt présenter par la main aud. sieur commandeur ou autres pour luy sus cottez, son espouzée, pour la faire dancer, s'il luy plaist en la compagnie qui s'y treuve. Et à ceste fin doibvent lesdits mariez mener aud. lieu un cornemuseur ou autre joueur d'instrumentz, qu'ilz auront heu à leur festin de nopces. Et ce faict, led. sr commandeur est tenu leur présenter la collacion, laquelle ilz pourront prendre sy bon leur semble, et par après prendre congé dud. sieur commandeur et se retirer en tout honneur et révérence » ; vigne aux Vignes Blanches ; les habitants « ne doibvent aulcungs droictz de péages, pontenage et barrage, en portant par eux une croix blanche à huict pointes avec un certifficat dud. sr commandeur qu'ils sont et demeurent en et au-dedans sad. jurisdiction » ; fontaines publiques au « Champ Marsault, de La Font Meriot, La Font Bourcicault, au quartier du Pers ». — Arpentement de la juridiction de Villejésus. Hommage et aveu par « Pierre de Livene, escuier, sieur de Verdille, de St-Martin d'Autregues et

de la cour de Villejésus » (1610). « Lièves abrégées contenant les articles des censes et rentes ». — Membre de « *Fouquerre* » : église de St-Etienne, cure, jardin, dîmes, rentes ». — Membre de l' « *Hospital-de-l'Esperdillière* » : chapelle sous le vocable de St Jean-Porte-Latine et St-Leobon, « grand reliquaire de cuivre esmaillé en forme de bahut, deux rideaux de toille estans aux deux costez de l'autel, estendus sur deux verges de fert ») ; maison flanquée d'une tour. Métairie : maison, grange, étables, jardins, terres de « la Grand Pièce ou de la Croix au commandeur, du Pradion du Bruget, Le Riolon, Les Coustures, Dessus l'Estang, étang, terres du Puys, de La Vigne ; prés de la Vigne, de Lasse, des Pradeaux, bois de la Tramblade, de Champeté, mas du Bois de l'Hospital, moulin, dîmes, rentes, justice. — Commanderie de Limoges : le *Palais*, église paroissiale (vitrail aux armes « du s^{r} Puys Molinier : de deux mains (?), une barre avec trois estoilles ») maison forte, pré du « Pra du Pallais, bois de la Commanderie, dîmes, rentes, jardin, prés de la Cure. — Membre de *Breuilaufa* église paroissiale, dans le chœur « des deux costez des chaises de bois de chaisne en forme d'esglise collégialle » ; pré de la Larode ou de la Cure, terres de Las Sepas, au dessoubz du Terme de Lamet, château, cure, moulins « du Pont, dans le bourg, de Doure », jardin, pré de la Commanderie, bois de la Varougne, Bossyé, Gibeau » ; rentes, dîmes ; fief du « Chasteing », justice. — Membre de « *La Bussière-aux-Piniers* » : chapelle de St-Georges, dont une cloche est « en la ville de Dorat, les soldatz de la garnison l'ayant prinse au temps de la guerre » ; métairie, granges, étables, terres, bois, dîmes, rentes, justice au roi, moulin. — Membre de *Conore* : église, baptistère devant la porte, cure, pré de « l'Abeie », étang, moulin, dîmes, rentes. — Annexe de « *St-Junien-le-Vigean* » : moulin « Coudais », jardin, pré, rentes. — Membre de *Puybonnieux* : chapelle dans le château flanqué d'une tour carrée, grange, écuries. Eglise de « *St-Jean-Chanabières* », brûlée pendant les guerres de religion : pré du « Clos du curé ; maison, jardins, bois. Le moulin du *Temple*, jardin, pré, étangs : « Grand Etang, Petit Etang, La Riberolle, pêcheries ou gardoires de La Croix Vieille et du Bouquet ». Domaine : jardin, terres « du Fromental », La Boyge, prés de l'Obart, de las Servas, forêts du Bois-la-Pluye, de Bois Gros, de la Grande et Petite Forestz » ; dîmes, rentes, justice aux comtes des Cars et de Chalus. — Église *St-Fiacre* de St-Martinet, reliquaires. Inventaire des titres de Limoges.

H. 138. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 1020 feuillets.

1615-1616. — Visites (tome III). — Visite par les commandeurs de Chantelot, de St-Viance, du Bost et de Naberat de la commanderie de Chazelles : église sous le vocable de l'Assomption et de St Jean-Baptiste, « voultée de trois voultes et aux costez y a neufz chapelles... à un coing de lad. esglise est le clocher en forme de tour quarrée », au-dessus du grand autel « l'image N.-D. relevée en bosse et par le dessus y a un grand voile de toile peinte » ; un reliquaire « d'un os de s^{t} Clair, enchassé dans du cristail, ayant grande vertu pour le mal des yeux ; une chapelle entière de velours cramoisy bleu... donné à lad. esglise par les s^{rs} de Bourbon, comtes de Foretz ». Château flanqué de tours, trois prisons, granges, jardin ; cure devant l'église. Domaine de la grange de « Montferrond ; pré de Perier Rond, terre Prenud ; prés du Tour, Frère Bonnet au Piney, de l'Hospital à la Chize, de la Chize, Grand et Petit pré des Gouttes ; bois de Viars ; étang de Gencenay », au-dessous duquel était autrefois un moulin ; dîmes sur Chazelles, « La Vaure, Tralonzes, Balieu, Maringes ». Justice au commandeur, un juge, un châtelain, un procureur d'office, un greffier, un sergent ordinaire. Inventaire des meubles. Rentes. Inventaire des terriers. — Annexe de *La Roussellière* : prés et terres à St-Martin ; rentes sur St-Martin, St-Didier, Dargoire, St-Maurice ; dîmes à « La Rossillière », paroisse St-Maurice, et St-Maurice. — Annexe de « *La Murette-lez-St-Estienne* » : dîmes sur la Fouillouse, St-Just-sur-Loire ; rentes sur la Fouillouse, St-Etienne, Villars, St-Genis-Malifaux. — Annexe de « *Saulzy* », paroisse de Rontalon : chapelle et maisons en ruines ; « la cloche de lad. chapelle fust apportée à cause des troubles en lad. paroisse de Rontalon et est encore de présent au clocher d'icelle » ; prés, terres, bois, bois de « Monrond » ; rentes sur Rontalon, Thurins, St-Martin-en-Hault, Rochefort, rendables à Tyrimantel (Tiremanteau) ; justice au commandeur, pour prison on se sert de maisons d'habitants de « Puymantel » *(sic)* ; dîme de « l'Hospital du Saulzy » ; justice sur deux maisons dites « les Vioulet », paroisse de Thurins. — Annexe de *La Lardière* (4 maisons), paroisse St-Martin-en-Hault : rentes, justice. — Membre de *La Roche* : chapelle et château en ruines, ruines de maisons, terres et prés, terre à Brussieu, bois de La Roche, rentes, justice. — Membre de *St-Bonnet-les-Places* : chapelle, métairie, grange, terres, prés, étang ruiné, dîmes, rentes. — Membre de *Bouchalas* : terres et prés à « l'Hospital », dîmes et rentes, justice. — Commanderie de Montbrison (f° 53) : Chapelle St-Jean-des-Prés, « rétable en platte peinture de la décolation de St Jean-Baptiste... dans la nefz, y a un autre aultel avec deux sépulchres relevez en bosse, où sont les armoiries de plusieurs commandeurs... ; calice aux armes du commandeur de La Salle....., un plat de bois, où est l'effigie du chefz de St Jean-Baptiste » ; maison de la commanderie, cure, moulins, granges, étables, jardins, vignes, bois « des Deveys, grange du Pym », rentes, péage de Moingt. — Granges de *La Chaux et Mornant* : prés, bois, étangs, pré « Fenoliouze » dans la prairie St-Paul, maisons, dîme sur le vignoble de Ruffieu. — Membre de *Château-le-*

Bois : chapelle, château en ruines, pilori, pré et bois. — Métairie du « *Temple-de-Lians* » : maison, grange, terres des « Razes, des Grans, pré Tyoulet, terre vers le Vioulet, prés de la Ville, la Sestive, terre des Lites, des Ratisses, des Guéretz, du Byefz, Chez Groz », bois, pâturage. Dîmes, rentes, justice. Tènement de *Chaumaz,* autrement *La Goutte :* terres, prés et bois. — Membre de l'*Hôpital-le-Grand :* église, ruines du château, pré « du Commandeur, terre du Pré des Beufz, bois, terres aux Roches, à l'Hospital, aux Appraux, pré au Raveau, terre du Moulard », dîmes, rentes. — Annexe de *Messilieu :* tour carrée en ruines, terre et pré, dîmes, rentes, justice. — Membre de « *Vernolz* » : chapelle Ste-Madeleine, maison, grange ; terres et prés « du Chambon, pré aux Varaines, terre au Chosselat, de la Croix-du-Bois, pré au Goutey », rentes. — Commanderie de VERRIÈRES (f° 108) : église sous le double vocable de St Jean-Baptiste et de Notre-Dame de Septembre, château entouré de fossés, jardin, vigne, pré, étang, pacages de « la Prerie de Verrières, du Treyvo, le pré Gayard, le pré des Verchières », dîmes, rentes, justice. — Membre de *La Sauveté :* église de St-Martin, ruines du château, dîmes, rentes, justice. — Métairie du « Pisey » : maison, grange, étables, jardin, terres, bois. — Membre de *St-Jean-du-Temple*-les-Roanne ; chapelle, maison, terres, prés, bois, vigne, rentes. — Commanderie de MONTFERRAND (f° 156) : Chapelle St-Jean-de-Jérusalem (boîtes d'ivoire « image de Nostre-Dame de cuivre doré et esmaillé, relevée en bosse, tenant Nostre-Sauveur entre les bras ») ; maison de la commanderie ; terres à Ségur, Montferrand, aux Buttes, à Prelong, prairie de Brizet, vigne de la Sarpe, à la Barre, à Clermont et Montferrand ; dîmes, rentes ; chapelle *St-Jean-de-Ségur;* ruines de l'ancienne commanderie. Métairie de *Beaulieu :* « métairie de *St-Jean sive de Béoude* » ; terres « de la Quartelada, do Lost, de l'Eminada, Las Plantadas, des Pasquiers », garenne, prés. — Membre de *Culhat :* église de l'Assomption (« custode de cuivre, eslevée en hault, soubz un pavillon de soye à l'anticque ») ; cure, pré et terre de l'Hôpital ; maison de la commanderie, granges, chapelle « St-Jean de la Foliouze », fortifiée ; prés « de Rico (?), Injuste, Le Grand Pré de l'Aubespin, La Buyssonadas, des Pommiers, La Liste Gannat, La Liste Baignol, Las Vors de l'Hospital, Symondon, St-Vorzy, de la Saigne ; terres de Lerboussel, de La Fredière ; vigne à Las Vacherias ; bois de Bosgros, de Cizallien, de la Fellidas (?), de Las Cous de l'Estang, d'Ayguaz, de Boynté, de Las Sesseras » ; péage de Culhat, dîmes, juridiction, rentes. — Membre de *La Ronzière :* chapelle et château en ruines, grange, terres « de la Cour, de La Fenestre, de Las Fessas, à Fontberton, de la Garenne, à La Narce, du Gour, du Rompady ; prés de Pra Noir, de Fontberton, de Fontreymond », terres incultes, dîmes, rentes. — Annexe de « *Pont-Guyzon* » : chapelle en ruines, au-dessus de la porte armes d'un commandeur et la date MCCCCLXXXXII, tènement de terres et prés, autres prés « à Morrenies et Gigniac. — Commanderie de CHANONAT (f° 216) : chapelle, au-dessus de l'autel « les images de St Jean-Baptiste, St Jean l'Evangéliste, St Michel et la Salutation angélicque relevée en bosse.... au-devant de laquelle chapelle, contre icelle et le grand portal souloit anciennement avoir une chapelle desdiée soubz le vocable de Nostre-Dame de Pitié, l'ymage y estant encore relevée en bosse de pierre... cave voultée » au-dessous de la chapelle ; maison de la commanderie ; vignes ; prés : « Claux, Les Saignes de la Croix de Mont, Le Coing de la Prada, Cros de St-Jean, Lœurre du Poumier, Le Chapperon, Las Costas de l'Hospital, Fontmanymayne (?) ; terres à Ampla, au quartier de Ba, aux terroirs de la Croix St-Etienne, du Cayrel, de Rizolle, de la Panade, du Bec, du Payroulx », rentes. — Annexe de « *Bordellas,* paroisse de Chappes » : ruines d'une maison forte et d'un moulin, dîmes, rentes, juridiction au maréchal de Bouillon. — Membre de *Ste-Anne-la-Bastide :* chapelle de Ste Anne, « image de Ste-Anne, en pierre, relevée en bosse, dorée et azurée, tenant Nostre-Dame avec Nostre-Saulveur entre ses bras, et à l'entour plusieurs autres images aussy en reliefz » ; ruines de maisons, prés « au terroir de la Ribera, de la Commanderie, de La Vors, autres à St-Germain, Chalus ; terres aux terroirs de La Plaigne basse, de Larmandon, de Buffevent, de La Pierre-Fichada, de La Plagna Haulte, vigne au terroir de Paulé », rentes. — Annexe de « *Plainecombe* » : prairies et rentes. — Annexe « *des Templiers,* proche la ville du Pont-du-Chasteau » : prairies, rentes, ruines de maisons. — Membre de *Bessamorel :* église paroissiale, ruines du château, cure ; pré « del Temple, terres du Garay, de La Chaux », rentes, droit de partage, justice ; prés de Pradon, le Chambon, terre de Prapont, dîmes. — Commanderie de LA TOURETTE (f° 275) : chapelle, maison de la commanderie flanquée d'une tour carrée, grange « où souloit anciennement avoir un hospital », moulin de « Riousaigue, assis en ladite paroisse d'Issac, sive de la Tourrette », jardin, vigne, verger, garenne, pré au terroir de « Danayat », terres : au terroir de Trapa, le Champ de l'Hospital, de La Farge, au terroir de Las Rozas, vignes à Las Vernas, dîmes, rentes, justice. — Membre de *Chazelles :* grange en ruines, terres, prés, bois, étang, justice sur « Chazelles, Le Bouchet, La Gravière, Le Clavier, Romajouze, Verières ». — Annexes de « La Bussière, Montebuisson, Viallevieille, Les Serdiers, Las Font, Las Cordas. — Commanderie de LA MARCHE ET MAYET (f° 322) : *Le Mayet :* chapelle de St-Jean et de N.-Dame, château entouré de fossés, colombier, grange de La Percière, métairie, four banal, jardin ; terres : Grand Tilat, Véneries, Arboynes, Tilat de l'Orme Barral, des Fontanines, Pela Barraux, Bedassyol, Clos de la Commanderie » ; prés : « Grand et Petit Breuil, Landrodo, les

Mures, du Casseau, La Fondrée, Les Clodis, du Collombier », dîmes, rentes, percières, justice en commun avec l'abbé de Cluny. — « Moulin *du Mayet* ou de *l'Infernal* »: moulin, jardin, pré, bois. — Église N.-D. de *Salles :* « dans ladite esglise y a une ceinture de dueil avec les armoiries du s^r de Barbate et ung grand sépulcre relevé au-devant le grand autel que led. s^r de Barbate a usurpé » ; cure, jardin, terre, vigne à « Champ-Thomas », prairie « du Prez », rentes, dîmes. — « Moulin de Salles, aultrement d'*Haulteribe* »; moulin et jardin. — Commanderie de *La Marche*, « qui souloit anciennement estre chefz de commanderie et à présent n'est qu'une annexe du Mayet » : chapelle autrefois paroissiale, ruines des bâtiments de la commanderie, vestiges d'un cloître. — Église « St-Jean de *Charoux* », cure, maison du Temple, pressoir de La Marche, prés, terres, bois, garennes, dîmes, rentes. — Métairie de « *Beauvoir* » : maison, grange étable, terres, prés, bois. — « Grange de *Queulliat*, appelée du *Temple* », terres « des Osches, des Petites-Chaulmes, du Grand-Champ, prés du Mazet et Petit-Pré », domaines aliénés possédés par « le s^r de La Bouley ». — Membre de « *Boynat* et *Montigniat* »: chapelles, dîmes, rentes, bois « du Charret », justice. — Domaine de *Lalliat :* terres aux terroirs « de Gaux, de Genevrier, du Mas ; prés de Violez, Grand-Pré ; bois de Lourdie, La Jarige, La Cabaine, de La Charme ». — Commanderie de LA RACHERIE (f° 369) : chapelle et oratoire, vitrail aux armes du commandeur de « Pipetière, chasuble de damas cafard, de couleur rouge et orange, avec les armoiries d'ung commandeur », château entouré de fossés remplis d'eau, jardin, pré de la Salle ; terres : le « Clodix, Champs de l'Obespin ; vigne du Grand-Clos, terres des Guaignages ; bois du Charnier et la Perouze ; terres : Champ des Charpotz, la Besche, aux terroirs des Basses-Boutellières, des Costes ; vignes au terroir des Costes; sauldon ou saulées, au terroir du bas de Monboult »; dîmes, rentes ; parmi les meubles : « ung beau chaslict, bois de noyer avec son entour de lict de tapisserie du Busson, trois tables, deux de noyer, l'une à relonger et l'autre de chesne, qui se plie, avec des bandes de fert ». — Membre « du *Vers* » : église en partie ruinée, maison, fours, étang; prés « du Fontenier, de l'Estang » ; terres : « la Garenne ou les Haulx, les Millenères, le Grand-Champ, soubz les Fossez, les Chenevières ; bois des Haulx, du Vers, du Tremble » ; dîmes, rentes, justice « au s^r de St-Géran ». — Annexe « de *Berat*, autrement *la Jonchère* » : terres « de La Râcherie, au terroir du Moirat, des Chiers ; pré aux terroirs de Chalen » ; rentes. — Membre de « *Rongières* » : terres à « la Perrière, prés à Boussey, prés Bononyer, Sautour, de la prairie de Vitry ou de la Chèvre, de l'Hospital, des Marestz, Chambertin, de la Pran », dîmes, rentes. — Annexe de *St-Jean de Villedieu :* chapelle, prés « des Marestz et du Pont », bois, dîmes, rentes. — Annexe de « *St-Jean de Billiatières* ou de Bellastière » : chapelle, prés, bois, rentes. — Membre de *Redan* : chapelle, tours et bâtiments ruinés, sous le commandeur de Pipetières, pêcherie, bois, garenne ; terres aux terroirs « de Puy Aubert, des Varennes, des Rosiers ; pré du Verne au terroir de Rochas, garennes à Fulgières, pré des Voynées, bois de Vannée, étang à Fulgières, prés de la Serve, de la Prée de Fulgières, Nuet »; rentes. — Membre de « *Châteauneuf-Lobespin* » : chapelle, maison, grange, terres à « Clyveuil, la Métairie de l'Hospital, St-Germain-des-Bois, St-Baudère ; vignes en Vinnioble de dessus Les Haultz, bois à Serray ». — Membre de la « *Bruière-de-Breze* » : chapelle en ruines, maison, fours, étable, grange, clos, terres « du Gravas, de la Justice, de Brusle-Maron ; prés à St-Bonnet, dans la prairie de Marciaulx, à Charenton » ; moulin ruiné, dîmes, rentes, justice. — Commanderie des FEUILLETS (f° 431) : chapelle, « rétable du baptesme de N.-S. par s^t Jean-Baptiste, peint en huille, sur toille, garny de ses belles cornisses de bois de noyer, lequel a esté faict faire à neufz par led. sieur moderne commandeur de La Verchère, où sont ses armoiries, luy ayant cousté, comprins le port de Lyon, et pour le faire placquer contre la muraille, la somme de vingt-deux escus... autre rétable sur toille, à destrempe, où est la descente de N.-S. de la croix » ; château, grange, pigeonnier en ruines, croix de pierre ; terres de « La Verchière, Grand-Champ, Petit-Champ ; pré de la Commanderie, bois du Verney, vigne à Villette, droit de pêche des étangs Brunet, La Jardinière, étangs Thévenet, de Rossey ; partie des étangs Bannet de La Charpene, du Pont, du Vernodey ; moulin des Fontaines », jardin ; dîmes de la Commanderie aux Feuillets et sur le mas Le Jay ; rentes ; justice au marquis de Varambon. — Membre de *Croset* (ancienne annexe de La « Chaulx-en-Vaulx » : chapelle en ruines ayant servi de temple, ruines de maisons, pré du commandeur), et de *Maconnex* (tous les bâtiments en ruines), dîmes, rentes. Membre usurpé par l'évêque de Genève. — Membre du *Temple d'Ecorcheloup :* ruines, pré et terres, vigne détruite pour les fortifications de Montluel, rentes, justice au roi. — Membre de *Cossieu :* chapelle sous le double vocable de N.-D. et St Jean, tour carrée, granges, étables, terres, prés et bois, étangs « de La Lichière, Le Bief, de Fly ». — Métairie des « Chesnaulx », maison et grange, domaine, prés « en la combe de Ste-Croix, terre au bois Collomb, bois Collomb », rentes. — Membre du *Temple de Villars :* chapelle de St Denis en partie ruinée « il y a plus de vingt ans, du temps des guerres », dont les deux cloches « furent prinses lorsque la ville de Villars fust prinse » ; terres : « de La Chapelle, de La Pouponetière ; pré du Temple. terre à l'étang de Ballançay, étangs Neuf et de l'Edy (?), moitié de l'étang de Monjon ; moulin de Granet » ; rentes. — Membre du *Temple de Molissoles :* chapelle sous le double vocable de St Barthélemy et St Jean, maison, grange, étables, (grande salle au-dessus de la nef de la chapelle, vitraux aux

armes du grand maitre « de Verdalle »), le tout entouré de fossés pleins d'eau ; métairie, domaine en terres, prés et bois, pré du « Pont Suard » ; dîmes et rentes ; moulin de « Rossette » ; (membre trouvé en ruines par le possesseur actuel). — Commanderie de FENIERS (f° 491) : église dont les ornements ont été emportés par « ceulx de la garnison de Peyrat... ses jours passés, estans de la religion prétendue réformée » ; château de la commanderie en ruines ; moulin, prés, terres, pâturage « de La Rebière ; bois de Boucharesses, de Bizat, à La Favière, au Planant Codernay et La Forest, à La Drulhe » ; justice moyenne et basse au commandeur, haute justice au roi. — *Fontgaland* : église de S[te]-Élisabeth (« ung clocher rompu, néantmoings y a deux cloches au-dessus d'un arbre, estant au-devant lad. église »), dîmes, rentes, justice. — Membre de *Boucheresse :* église de S[te]-Anne. — *Mas d'Artige :* église S[t]-Pierre, chapelles de « La Verrumbaud et de Notre-Dame. » — *Crabannat :* église S[t]-Barthélemy. — Annexe de *Coms :* chapelle paroissiale. — État des rentes de la Commanderie. — Commanderie de PUY-DE-NOIX (f° 513) : chapelle, ruines du château, détruit en 1586 ; étang, moulin, domaine de terres, prés et bois ; pré du Temple ; rentes. — Membre de « *Seuyhac* », comprenant les villages « del Boix, Feulhoux, Peuch, Cheyrol et Anthinghac ». — Membre de « *Mallepeyre* et *Blavinac*. — Membre de « *Perchacornil* ». — Membre de « *Boisseyrou* », comprenant « Boisseyrou et La Plancye ». — Membre de « *Montanhac* » composé des villages de « La Rebeyrette, La Brue, Treis et La Serre ». Membre du *Temple*, dont dépendent les terres de « Jullas, del Sol, del Tournier, del Prat, Blavigne, du Temple, de Billom, del Nussat ». — Membre de *Champeaux :* église, tour carrée et bâtiments en ruines ; pré de la Commanderie, vigne du commandeur, pâturages sur l'emplacement de la forêt détruite ; dîmes, rentes. — Commanderie du TEMPLE D'AYEN (f° 543) : église, chapelle à côté sous le vocable de S[t]-Martial ; terre et vigne du Vicaire au tènement du Plantier ; terres de « Blavigniasse, Peutet, de La Font, de La Chapellanie », pré de la Commanderie, terres, bois de « Bois Chabry et de La Forestz » ; dîmes, rentes. — Membre du *Temple de Mons :* chapelle, maison de la commanderie, grange, jardin, domaine autour de la maison, garenne de Veynas, pré de la Commanderie, terres, bois, rentes. — Membre de *Prugne,* église paroissiale, ruines de maisons ; rentes, justice. — Membre d'*Allassac :* terres, pré, vigne, garenne, châtaigneraie, mine d'ardoises, ruines de maisons ; rentes. — Annexe de *Chambon :* domaine composé de terres, prés, bois et vigne ; rentes. — Membre de *Langlade :* chapelle sous le vocable de S[t]-Jean-Porte-Latine, maisons en ruines, terres, vignes et prés ; dîmes, rentes. — Membre de *Belveyre* : chapelle, bâtiments en ruines, jardin, terres, dîmes, rentes. — Maison de *Brives,* aliénée, rentes sur la ville. — L'*Hôpital d'Eyzac,* alias de « *Chantel* », ruines, jardin, vestiges d'étang et de moulin, dîmes, rentes. — Annexe de *S[t]-Georges-de-Salons :* chapelle ruinée « il y a plus de cent ans » ; dîmes, rentes. — Annexe de *Fondège* et *Merle* », ruines de chapelle de S[t]-Léger et de maisons au village de Merle ; dîmes, rentes. — Membre de l'*Hôpital-S[t]-Jean-de-Donne :* église ; terre, dîmes. — Annexe « des *Oursaudz* » : dîmes, rentes. — Commanderie de CARLAT (f° 611) : grande église sous le vocable de S[t] Avit, dîmes, rentes, justice en partie. — Chapelle de *Villedieu ;* église, dîmes, rentes, justice ; au tènement de *Silvestre,* chapelle en ruines. — Membre de l'*Hôpital* « *Chal-Franchèse* » : chapelle, maison de la Commanderie flanquée d'une tour, grange, terres « du Commandeur, au Chaufourt ; pré de la Commanderie ; bois, dîmes, rentes, moulin en ruines. — Annexe du *Montel :* ruines de bâtiments, terres, prés de « Luonion (?), de Riou Cros, du Claux, de La Coste, montagne pour y faire des fromages, prés de La Barbe, de Rebeyrolles, terre Delgelli », bois, dîmes. — Annexe de « l'*Hospital Barbary* et *Hortigier* ou Hartigier : ruines, maisons, bois d' « Elbres et del Veissier », dîmes, rentes. — Membre de *Couderc :* église, dîmes, rentes, basse justice. — Membre de l'*Hôpital-de-Corrèze,* « *Orleac* et *Meyrigniac* », dîmes, rentes, justice. — Membre de *Mascheix :* église « soubz le tiltre de la Décolation Sainct Jehan Baptiste », dont les cloches ont été enlevées « du temps des guerres passées » ; dîmes, rentes, justice. — Annexe d'*Aurillac:* ruines de la maison de la commanderie dans la rue S[t]-Étienne, jardins, rentes. — Membre de « *La Sauvetat* » : église, maison, bois, dîmes, rentes, justice. — Chapelle de l'*Hôpital-de-Pierrefitte :* chapelle reconstruite par « Jehan Casse, marchant, bourgeois d'Orleac », dîmes, rentes. — Commanderie de CELLES (f° 692) : église sous le vocable de S[t] Illide, dont la fête se célèbre le 5 juin, chapelle de S[te]-Barbe à côté du chœur, au dessus et au bout de la nef « y a une tribune de bois pour la commodité d'entendre messe aux commendeurs et pour servir de forteresse au cas que l'église fust prinse par les ennemis » ; château flanqué de tours, entouré de fossés ; grange, étables, grange du « Grand Dixme » à Rives, terres, prés, bois, pré communal, dîmes, rentes, justice. — Commanderie de PONTVIEUX : chapelle dans les bois habitée par un hermite, bâtiments en ruines ; prés de « Lourandes, de La Firmignet, de Lanan ; bois de La Chassagne ». — Membre d'*Ydes :* église, deux chapelles, tombeaux dont un semé de fleurs de lis ; maison de la commanderie, métairie, étables ; jardins, prés « des Banières, Long, Champ Long ; terres de Rondaux, Champ Plot, Runoloix, Champ Long de La Sagniolle ; bois de Runolloix », rentes, dîmes. — Membre de « *Courtilhe* » : chapelle ; prés de « Bourneix, de Mathieu, Courleix, de La Gasne ; terres de Verdier, la Vergne, de L'Estrade » ; rentes. — Membre de *Vallat :* rentes. — Membre de *Longe-*

vergne, rentes. — Membre du Temple de « *Peyrigniac* » : chapelle, bâtiments en ruines; prés de La « Foresterie, de La Gasne, de Gunarel ; pâturage de Legual, champ de La Condamine, pré de La Grange; champs del Fournet, Guilhaume, Razal ; pré de l'Ort, la chalm del Temple », rentes. — Commanderie de Courteserre : chapelle « toute carrelée et voultée et peinte de jaulne, bleu et rouge », château flanqué de tours, entouré de fossés, granges, métairie, étables ; jardin, pré du Verdier, terres de « La Moyenda, du Grand-Champ, bois de l'Hospital, moulin, terres du Grand Estang, pré de La Prada »; rentes, justice. État des biens aliénés. — Membre de « *Chantaduc* » : bâtiments ruinés ; prés de « Soubz-la-Maison, de Cyba, (?) de Fontmargny ; terres du Champ du Suet (?), de Dernier la Maison, Soubz le Pré, le Champ del Bost, de La Platta »; rentes. — Annexe de *Vivit:* terres « de La Prada de Courteserre, de La Talliade; pré de La Font », rentes. — Membre de « *Ligonne* » : chapelle, maison, grange brûlée « lorsque le feu sieur de Nemours mit le siège devant la ville d'Ambel », domaine en prés et terres, rentes. — Membre du « *Temple-de-St-Jean-de-Tallandes* » : chapelle, maison avec tours carrées ; terres à « Pallanches, à la Bastarsas, prés Gazanet, Gravier, du Beaupère, à Massaigne », vigne; rentes. — Membre de « *St-Jean-de-Billion* » : chapelle et maison au quartier de la Chaussée St Loup, dîmes, rentes. — Membre de « *Ferréroles* » : chapelle et bâtiments ruinés ; pré de La Prade, terre de La Vigne Vieille, bois du Commandeur, dîme, rentes, justice. — Membre du *Chambon :* chapelle sous le double vocable de St Jean-Baptiste et de St Georges « estant toute peinte et escartellée à carreaulx longs de couleurs jaune, rouge et noir » ; ruines des bâtiments brûlés « au temps des guerres », domaine autour des bâtiments, terres à « Chaulat, Vignolon ; prés du Chambon, de Lubère, de La Fontenylle, les prés de la Commanderie au terroir du Breul » ; dîmes, rentes. — Commanderie de Montchamp : église, château ruiné, four banal ; prés de « l'Hospital, de lo Lavador ; terres de Chambejaune, de Mezaire, de La Garde ; bois Noir, de Gazle (?) » ; dîmes, justice. — Membre de « *Choulliat* » : chapelle, château, ruines des bâtiments de « l'Hospital », grange, le tout entouré de fossés ; terres du « Grand Champ, Champ de Lavor, Le Pescher, de Brionnet, de Grezy, Champ Pointu, Champteote ; prés « de Grand Pré, de Sorzat, Bernardi, de Las Chubassas, de La Prade; vignes de Choulliat, de La Rochebouley » ; dîmes, rentes. — Membre de « *Charbonnier* » : église, château, grange, ancien château ; terres : « Champ de Pra Noir, à La Ribère, Champ de l'Hospital, à La Penderie, aux Gamets, de Boucquet, de La Croix de La Pierre, aux terroir des Las, de Montagniat ; vignes aux Gardes, à Clay ; prés de Pra Cœur, à Montagniac »; bois. Domaine de l'église: champs aux terroirs de « La Ribère, du Laquet, du Gravier, des Abréoses, de Montaniat, des Lactz », pré, jardin. Moulin, dîmes, rentes, justice moyenne et basse. — Membre de *St-Jean-de-Brioude :* maison place St-Jean, rentes, justice ; vigne au terroir de « Chalat dite le Puis Fontaine — ». Membre de « *La Rivière de l'Évêque* » : chapelle de La Madeleine ; chapelle St-Jean « toute peinte à la mosaïque ou moresque » ; ruines de bâtiments ; prés, terres, bois de St-Jean, rentes. — Membre de « *St-Jean-de-Badelle* » : chapelle ; terres de « Las Verdures, du Verdier, du Cros, de Combe-Balet, du Fayet ; bois de St-Jean, de Congnoussat » ; dîmes, rentes. — Membre de « *Lobesargues* » : église St-Ciriace de La Veissenet, chapelle « St-Loup de Loubesargues », ruines du château, détruit « en les guerres passées, peult avoir environ trante-sept ans » ; objets du culte dans une maison du village, parmi eux « ung reliquaire d'argent, en forme d'un livre, où y a des reliques St Loup et de St Barthélemy » ; fours, moulin ; prés de « l'Hospital et à La Veissenet ; terres de Las Piseyres, del Gour de Roussy, de Las Pieres, del Levat, jardin del Castel » ; dîmes, rentes, justice. — Membre de *La Garde-Roussillon :* château ruiné « au temps des premières guerres civilles de France sur la diversité des religions, il y a plus de quarante ans » ; église de Jabrun, cure, moulin ; rentes, justice. — Membre de *St-Jean-de-Langeac :* chapelle, maisons, ruines, jardin, vigne, pré et terre, cave, rue « du Chavagnat » ; dimes, rentes. — Commanderie de Devesset: église, château flanqué de tours, entouré de fossés, « tout à l'entour des murailles dud. chasteau, y a des galleries ou courridors de bois pour faire les rondes » ; tènement de terres et bois, pré de « Las Vachas, les Communes de Devesset » ; dîmes, rentes, justice; bois « de Ruelle, Bosnyer, de Picheron, Lerm » ; droit d'usage au bois « de Chesney ». La commanderie « est chargée d'une aulmosne généralle, portant obligation de distribuer pour aulmosne, à chascun pauvre, se présentant à la porte du chasteau dud. Devesset, chascun jour de dimenche, mardy et jeudy, despuis la feste St-Michel jusques à la feste St-Jean-Baptiste, demy livre de pain ». — Cure de St-Jean-de-Devesset : prés du « Curé, du Bouchet, de la Vicairie, à Maujour, mas du Clos du Curé » ; dîmes, rentes. — Métairie de « *Champaigne* » : maison, grange, étables ; tènement de prés, terres et bois. — Métairie d' « *Arcellet* » : maison, grange, étables, moulin, tènement de terres, prés et bois. — Métairie de « *Choulet* » : maison, grange, bergerie, moulin ; tènement de terres, prés et bois. — Métairie de *Maujour :* maison, grange, étable, tènement de terres, prés et bois. — Membre de *Montredon :* chapelle, maisons ruinées, moulin, grange, étables, tènement de terres, bois et prés ; rentes, justice. — Membre de *St Jean-la-Chevalerie,* au Puy : église desservie par quatre prêtres ; maison de la commanderie ; pré de St-Jean à Villeneuve, rentes, justice.

— Métairie de « *Peubullit* » : maison, étable, grange ; tènement de terres, prés et bois. — Annexe de *St-Barthelemy*, au faubourg du Puy : chapelle « où l'abord et dévotion du peuple est grand à cause des sainctes reliques qui y sont.. une partie des os de la teste de St Barthellemy, de la partie antérieure, plus ung os d'un bras sur lequel est escrit : de St Médard, et une petite pierre ayant vertu grande pour le mal des yeus.... », jouissance des maisons voisines pour loger les pélerins ; terres de « *Tirebuefs*, aux terroirs de Brioude et de Fonsbonne » ; maison de l'Hôpital St-Barthélemy, jardins. — Membre de « *La Sauvetat* » : chapelle, ruines du château, four banal ; prés « de La Chapelle, autrement La Tenaride, du Petit Pradon, du Teron, La Sestorada, du Breul », dîmes, rentes, justice. — Membre de « *Chantouin* » : chapelle, maison, granges, tènement de terres, bois et prés. — Métairie de *Belvezer :* prés « Grand, du Temple, La Lande, Ryoumort, La Font du Pin, le Testau ; champs del Terme, del Temple, des Varsanes, du Garay, de Tyon, La Colliéra, le Viol, Las Fourches, Rodon », maisons et granges, rentes. — Membre de « *Fressinet* » : chapelle dans une tour carrée, au dessous « y a une prison servant d'estable » ; grange « bruslée par les sieurs de Tyoullan » ; moulins ; tènement de terres, prés et bois. — Métairie de « *Torrellon* » : pré, bois de « Meaulx ». — Membre du *Temple de Marlhes :* chapelle, maisons, grange, grange « du Seigneur », tènement de terres, bois et prés ; rentes, dîmes, justice ; terre de La « Mollie, pré d'Espinasse ». — Membre de *St-Georges-d'Annonay :* chapelle St-Georges, au faubourg de Déome, ruinée par les protestants, jardins ; pré « Pollet, vigne à Vicenti, chenevière de la Recluzière » ; rentes. — Membre de *Ste-Épine-de-Tournon :* château, chapelle Ste-Epine ; tènement de terre, pré et vigne, jardin, terres aux terroirs de « Pallays, St-Jean-de-Muzol, St-Estienne, pré à Estables » ; rentes, justice.

H. 139. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 892 feuillets.

1615-1617. — Visites (t. IV). — Visites par les commandeurs de Chantelot, de Fay Gerlande, de Marlat, de Naberat des commanderies de Tortebesse : église, ruines de bâtiments, tènement de terres, bois et pré ; le « Pré Neuf ; bois de St Jean, du Clarghel, de Lasly » ; dîmes, rentes, justice ; chapelles de « Rebières et de St-Jean-de-Lastic. — Membre de *Courleix :* église sous le vocable de St-Eustache, dans la nef « y a ung puy plain d'eau » ; chapelle *St-Jean-de-la-Liève* » ; dîmes, rentes. — Membre de « *Tralègue* » : église, métairie, dîmes. — Membre de « *La Forest* » : église, cure, maison de la commanderie, grange, étables, moulin ; terres ; prés « Pré Grand, de Las Terradas, de La Font ; bois Cloz et de Rocheyrol » ; dîmes, rentes, justice. — Membre de « *St-Jean-des-Martres-du-Verre* » : chapelle, ruines de maison forte, terres, prés et vignes, rentes. — Annexe de « *Glavens* » : rentes, justice. — Annexe de « *La Peze* » : dîmes, rentes. — Membre de *La Mazière-aux-Bons-Hommes :* église ; dîmes, rentes ; étangs « des Oustardz, La Gasne, du Molin » ; maison forte construite à « Cherbaudi », sans l'aveu du commandeur. — Chapelle de *Rebières :* dîmes rentes, justice. — Commanderie de La Croix-au-Bost : (f° 49) église, tour ronde, maison, grange, étable ; dîmes ; prés « de La Palle, de La Gasne, de La Vuerie, du Bostz, de La Gasne de La Forestz ; terres de La Cousture du Grand-Champ, à Las Corradas, à Las Bordas, à Saqueredomb, à La Petite Borde, du Bostz, à La Clidière, à La Gapinelle » ; jardins, étang, moulin « de Lut ». — Annexe de « *La Brugière* : chapelle, métairie. — Membre de « *Feulioux* » : église, métairie, grange, étables, château, tour ronde « consistant en trois estages, le bas voulté, servant de prison, néantmoings n'y a aulcune porte, et au-dessus une petite chambre avec sa porte, à laquelle on monte avec eschelles » ; terres des « Chaulmes, Champ de La Cure, Champ des Ballais, Champ de La Tyeullerie, Champ Mardon, La Vigne, La Salle, La Motte ; pastural de l'Estang ; prés de la Commanderie et à Perseau ; bois de La Garenne, La Forestz, le Grand Bois de Feullioux ; étang de la Commanderie » ; dîmes, rentes, justice. — Membre de « *Paluel* » : chapelle Ste-Marguerite, tour carrée, maison, grange, étables, fours, domaine en terres, prés, vignes ; dîmes, rentes, droit de pêche. — Membre de « *Lespinas* » : dîmes, rentes. — Membre de « *Corsaget* » : église, bâtiments en ruines, métairie ; pâturages de « La Gaume, du Molin ; terres de Las Esminadées, de La Gasne, à Las Plantes, les Plantés, à la Combeyroux, Giraud, Confregoux », dîmes, rentes. — Membre de « *Boischassaing* » : chapelle sous le vocable des saints Blaise et Jean, maison, grange, bergerie ; tènement de terres, prés et bois ; prés « Mercury, Rouzeau ». — Commanderie de Blaudeix (f° 96) : église où se trouvaient dans un reliquaire « trois pierres pour mettre dans les yeux, deux blanches, une verte » ; maison de la commanderie, tour ronde, métairie, grange, moulin ; étangs « de Claveroule, de La Forge, Roullat ; pré du Peschier, bois de La Garenne, de Rameix, de Charmaru, de La Treivolze, de Gouteneyre ; terres de la Grande Cousture, Le Poutet, à La Trunelle, La Coste du Molin, à Boursoneix, pré de Soubz le Bostz », pâturages, jardins ; dîmes, rentes, droit de mouture au moulin de la commanderie et à celui de La Roche, forge à Puy « Rougier ». — Église de *Rimondeix* ; chapelle de Ste-Marie-Madeleine à « Peymollarat ». — Commanderie du Vivier (f° 118) : église et château entourés de fossés, tour carrée, moulin ; prés « le Noveau, Petit Pré, de la Cousture alias Vermeilh, Pallard ; jardin ; terres de La Vigne, de l'Esminada, étang du Vivier », bois ; dîmes, rentes, justice. — Membre de « *Villars-les-*

La Celle de Noize » : chapelle, dîmes, rentes. — Annexe de « *Corbonne* » ; étang et moulin ruinés ; dîmes, rentes. — Membre de « *La Forest du Temple* » : église sous la vocable de St-Blaise ; maison, grange, prés « Grand Pré, le Novau ; terres des Coustures, Piosin, bois du Vivier, étang du Vivier ; moulin de La Forest » ; dîmes, rentes. — Commanderie de MAISONNISSES (f° 137) : église, « y a deux cloches au devant la porte de lad. église sur quelques pilliers de bois » ; crypte sous le chœur, château flanqué de tours, entouré de fossés, grange, moulin ; jardin, garenne ; prés « de la Commanderie, de l'Estang ; bois du Teuroux, de Fourchaud ; étangs : le Grand Estang, La Geneste, de Savenes, de Cheuz Peynon » ; dîmes, rentes, justice. — Membre de « *Savenes* » : église, « au dessus du grand autel est un rétable paint sur du bois, où y a le s^t^ Crucifix » ; moulins des Vergnes et de La Moline. — Membre de « *Peyrebou* » : église sous le vocable de Ste-Marie-Madeleine, dîmes, rentes ; chapelle de St-Nicolas à « Peytilhat ». — Membre de « *Cosnat* » : dîmes, rentes. — Membre de « *Montbut* » : chapelle, chenevière, « Pré du Commandeur », dîmes, rentes. — Commanderie de CHAMBERAUD (f° 167) : église, « grand rétable de bois sur lequel sont attachés plusieurs images de cuivre surdorés » ; maison flanquée d'une tour carrée, grange, moulin à foulon, moulin à blé, autre à « Ventenat ; étangs : Petit Estang, Estang des Gasnes, le Grand Estang, Estang de La Feyte ; bois de Racqua, prés de Grand pré et Pré Neuf » ; forge banale ; dîmes, rentes. — Membre de « *Soubz-Persat* » : église sous le double vocable de St-Thomas et l'Assomption ; dîmes, rentes. — Membre de *La Pouge* : église, jardin, bois ; prés « de la Ligue, Novau, étang de Villesaride » ; moulin, dîmes, rentes, justice ; maison de la commanderie. — Commanderie de CHARRIÈRES (f° 190) : église, château, grange, prés, jardins, métairie, étables ; prés « du Noveau, de Las Vergnas, bois de La Forest de la commanderie ; terre d'Autey Doumont ; étangs de Montuaux, des Molin, de Presenchières » ; dîmes, rentes ; moulin. — Membre de « *St-Maurice-les-St-Robert* » : église St-Maurice, « reliquaire en forme de bahut esmallié, où son reliques de s^t^ Maurice et des Innocents et du vestement de s^t^ Jehan et une dent de s^t^ Estienne » ; maison, grange, vigne, pré, jardin « de la Coste » ; dîmes, rentes. — Membre de *Chaumont* : chapelle, jardin, pré ; dîmes, rentes. — Membre de « *Genssioux* » (Gentioux) : églises St-Martial, et de Ste-Madeleine de « Palliers ; prés de La Salle et de Chaudoulle ; étangs de Tras-la-Sagne et de Chaudoulle » ; dîmes, rentes. — Commanderie de SAINTE-ANNE (f° 228) : église Ste-Anne, « le devant et le hault de l'autel avecq deux grands rétables et ymages de cuivre tous rompus et dernier led. autel a ung grand image de pierre de Ste Anne, et dans la muralle a ung grande armère fermant avec sa porte et une grille de fert » ; maisons en ruines ; prés « de Pradail, du Molin, Ravachon, de Chapelle », terres, bois ; moulin ; justice, dîmes, rentes. — Membre du *Naberon* : château, chapelle en ruines, grange, métairie ruinée, jardin, pré « Claux ; étangs Neufz, du Molin », bois ; pré « Fondesche, pastural de Novau ; terres des Houdeaux, de Las Mourtouras, à l'Ousche, de Las Martinas, de La Murette, de Peurochet, Las Garennas de Bournassaud, Champ Redon, Petit Champ Reddon, de Jouzat » ; dîmes, rentes. — Annexe de *Salesse* : église ; pré de « La Borie, étang ruiné, bois de La Bosrie, champ à La Bosradeau, champs de La Borie ». — Annexe de *Monteil-Guillaume* : église, (« reliquaire de loton esmalhé, en forme de coffre, où y a quelques relliques des vestements de la vierge Marie, des cheveux de s^te^ Catherine, des os de s^t^ Estiene, de la robbe de s^t^ Louys, évesque de Thoulouse ») ; chapelle du château ruinée. — Annexe de *Malleret* : église, métairie aliénée, justice, dîmes, rentes. — Annexe du « *Bes* » (Beth) : église, chenevière, courtil, dîmes, rentes. — Annexe de *Blavepeire* : église, prés, pâturage, dîmes, rentes. — Dans le trésor du chapitre « d'Esmotier... ung reliquaire d'argent faict en forme de piramide portée par deux anges, dans lequel est une des mammelles de saincte Anne ». — Membre du *Temple de Magnac* : église sous le double vocable des Sts-Jean Baptiste et Blaise ; chapelle à Chavagnac ; dîmes, rentes. — Annexe de « *La Crousille* » : rentes. — Annexe de *Villemaux* : chapelle ; dîmes, rentes ; moulin. — Commanderie de PAULIAT : église, autels de Ste Catherine et de Ste Radegonde ; jardin et pré de la Cure, chapelle de St-Fiacre ; château, grange, métairie, étables, prés « du Mas, de las Rebieras ; terres de La Grande et Petite Cousture ; étangs de La Place et Neufz, pré de Verayte : bois, étang de La Verayte ; moulin ; champs de Las Conchas, moulin de Coste Plane ; étang et moulin de La Brousse » ; justice, dîmes, rentes. — Membre de « *Souvaniac* » : chapelle N.-Dame, dont le service est fait par « sept ou huict prebstres séculliers natifz dudit lieu » ; dîmes, rentes, justice. — Règlement au sujet des prêtres étrangers qui venaient aux jours de pélerinage. — Membre de *Lascroux* : église St-Michel, « au bourg de Florat », cure, jardin, prés « de la Rebière, de La Dauge » ; chapelle de Lascroux, ruines d'une maison forte, moulin ; « étangs de La Palleues, de La Badoualhe ; pêcheries des Palleues, du Clous ; pré de Lage ; terres de La Garenne, des Paleunes, de Bosraneis, de La Peyrière, de La Roche, de La Fassette, de La Cousture ; dîmes, rentes. — Commanderie de FARGES (f° 366) : église à clocher de bois ; maison de la commanderie en ruines, fours banaux ; jardin, terre, vigne, pré et bois de l'Hospital ; rentes, justice. — Membre de « *Riolas* » : chapelle, moulin « de l'Ospital », granges, métairie en ruines, étables ; pré « de La Petite-Ripvière, des Prérie ou Vixière, du Grand Bois, de La Pelle, La Grande Ripvière ; terres, Champ du Molin, La Garenne, dîmes, rentes. — Membre du « *Temple de Bedde* » : cha-

pelle S[t]-Laurent, maison, grange, bergerie, jardin, terre de La « Petite Chevière, bois de La Prugne, du Gros Chaigne ; prés de Baide, du Pont de Bedde, de La Notte, de Laugers, des Nottes ou Petit Pré de Sept Fondz, Grand Pré de Sept Fondz, de Bugeron, le Regasteault, de Puigatz, de La Pougue, à Mongenoust, Pré Grand, Pré Giraud; terres du Champ de La Croix, du Radis, Champ du Bois, Les Rousses, Malsecherens, La Gute, Les Coutures, dîmes, rentes. — Membre du *Temple de Dardenay* » : chapelle S[t]-Georges, moulin ; pré de » La Prérie de Dardenay, Descours » ; dîmes, rentes. — Membre de « *Magniolat* » : chapelle, dîmes, rentes. — Commanderie de LA VAUFRANCHE (f° 409) : église, à côté de l'autel « ung beau sepulchre d'un commandeur rellevé en bosse, où y a une épitaffe escripte: Cy gist frère Jehan Grimeau, chevallier dud. ordre, commandeur de la Vault Franche, Maisonnisses, Chamberau, Lacroix au Baud, Salins, Blodeix et Chasteauroux, edifficateur des deux maisons de La Vaultfranche et Blodeix en l'année mil quatre centz », pré et terre de la Cure, jardin, chenevière, chapelle de Darnat, cure ruinée « par les guerre passées ; château, moulin, métairie, grange ; étangs de « La Clavière, de Darnat ; prés de Fraigne, du Rollat, le Grand Pré ; ouches des Vourans et de Saugière ; pâturages du Pré de La Garesne, à La Gasne; prés de l'Ospital d'Arnachon, Pra Neufz, de La Garenne ; terres de La Cousture des Landes, La Cousture, La Cousture Prinade, Les Souches, Pièce de Las Tailhes, des Missomontz, Pièce du Tarroullet, de « La Garenne, de La Bergerie, Petite Pièce de La Mestérie, des Vourrans », dîmes, rentes, justice. — Chapelle *S[te]-Marie-Madeleine*, « proche du village de La Clavière. — *La Chapelle-du-Temple* : chapelle, métairie, bergerie, grange; bois de La Garenne du Temple, des Saulzades ; prés de La Garenne, de La Masure, de La Palle, pâturages de Moulin Neufz, de l'estang, ousche de La Porte ; terres de Bellefay, le Cloux, les Nottes, du Mery du Temple ; étang du Temple ; moulins des Bourdelles et de Ventenat » ; dîmes. — Chapelle de *Ventenat* : chapelle et cimetière. — Membre de « *La Bussière* » : église « soubz le tiltre saint Jean-Baptiste, nostre patron, evocable de saint Pardoux et saint Clau » ; cure ; bois « du Sert, de l'Hospital ; terres et prés de La Fontaine, du Clerc, des Bresses » ; dîmes, rentes, justice. — Annexe de *S[t]-Martial* : chapelle sous ce vocable que les habitants soutenaient être paroisse. — État des rentes du membre de « *Bosmorand* ». — Annexe de *Jurigny* : chapelle ruinée, dîmes, rentes. — Annexe de *Darnat*: chapelle sous le vocable de la Décolation de S[t]-Jean-Baptiste, « il y avoit une confrérie de la ville de Boussac dédiée soubz le tiltre de lad. chapelle y venant en procession » ; étang, pré. — Membre de « *Lames* » (Lamaids) : église, cure, jardin, métairie ruinée, bois, pré « au terroir des Rivaux ; terres Derrier la Garenne, au terroir des Charrières, pré à Chaumette, étang Neufz » ; dîmes sur les vignes, rentes. — Membre de *S[t]-Jean-lès-Montluçon*: chapelle, maison, grange, étables, moulin, tuilerie, métairie ; vignes « de La Plante, La Nouvelle Plante, au terroir de Biellemorte, terre du Pastural Reddon, Vernas, Les Chaulmes, le Champ de La Croix » ; bois ; dîmes, rentes. — Annexes de *Richemont* et de *Magnet*: rentes. — Commanderie de S[t]-GEORGES (f° 474) : église S[t]-Georges à Lyon (confréries de N.-Dame, S[t]-Roch, S[t]-Nicolas, S[t]-Christophe), clocher carré « couvert d'ardoise, faict en pointe de diamant », quatre prêtres sociétaires « avec led. curé » ; inventaire des reliques et du mobilier, presbytère à côté du cimetière ; maison de la commanderie ; dîmes, rentes. — Domaine de la *Grange-Blanche* « appellée Domenas... en la parroisse de Chaussagne... mandement de Béchevelin » ; maison, terres, vignes. Acte d'abénevis de ce domaine, 8 janvier 1610. — Membre de *Montchausson*, à 1/4 de lieue de Grézieu-la-Varenne : chapelle sous le vocable de S[t]-Georges, maison, étables, grange, domaine sur S[te]-Consorce, dîmes, rentes, justice. — Membre du *Temple-de-Vaux* : chapelle autrefois église paroissiale, église de S[te]-Marie-Madeleine, dîmes, rentes, terres à « Bermond, au Plan de Vaux, vigne, pré ; maison de la commanderie flanquée de tours, moulin, jardin, terre au territoire « du Magny ; pré de Pré Clos, vigne, bois de chênes ; terres au Plan de Vaux, en Salles, en Chanet ; » dîmes. — Annexe du *Temple de La Tour du Pin* : chapelle ruinée, à côté les chapelles des « s[rs] de Valin et de Quyrieu », pré, dîmes, rentes. — Annexe du *Temple du Bessey* : chapelle ruinée, pré, dîmes, rentes. — Membre du *Temple de Tirieu*: chapelle sous le vocable de « S[t] Guigon », abandonnée, bâtiments ruinés, domaine de terres, prés et bois. — Membre de *Montiriacle* : château « brûslé despuis quelque temps en çà, domaine, bois de Bessey, dîmes, rentes. Membre de l'*Hôpital de Charvieu* : église S[t] Martin, cure, terres à « La Cra, au Plan », bois, dîmes, rentes, justice. — Membre du Temple de *Pommier* : chapelle sous le vocable de S[t] Georges, en partie ruinée, dont une cloche « a esté desrobée par les guerres passées, domaine de terres, prés et bois ; dîmes, justice. — Annexes de « *Nemy* et *Taney* », ruine d'une chapelle, au milieu d'un grand domaine, « ladite annexe proche le port de Loyes, sur la rivière d'Ain », ruines du moulin du Temple ; rentes. — Commanderie d'OLLOIX (f° 575) : chapelle, château, four banal ; terre « au quartier de la Trioulle ; prés aux quartiers du Breul, dau Pradeix, du Poux ; prés de La Combe, de Barras, de Gonny, des Cros, de Cors, Clémensat, à La Bourrette, de Roumeghe, jardin, bois, dîmes, rentes, justice. — Membre de *La* « *Sauvetat-Roussilhe* : chapelle, ruines du château, four banal ; prés « Clos, desus le Molin, du Breul, des Petis Outard ou de La Trioulle, des Houtardz ; terres dou Grand Champ, à La Sagne ; prés à l'Espitallet, Dumal, Dondet, dou Moulliou ; terre à La Prade du Vachier, prés aux Aubitz ; terres au Lac, au Viol du Lac,

de Las Razas, au Pouzerot, à La Charrateyre, à Las Pallas, à Subrougey, prés aux Grandz Outardz, sous La Font de Soubits », garenne ; moulin ; dîmes, rentes, justice. — Membre de *Polignac* : chapelle, maison, grange, enclos comprenant jardins, vigne « de La Plantade, terre du Coing, pré de La Font, pré du « Grand Reviure ; terres de Pisserat, Champ de Narse, à Palloche, à las Gidonas ; pré de St Jehan » ; dîmes, rentes. — *Chapelle St Jean de St Amand* : chapelle, jardin, chenevière, place de la fontaine. — Membre de « *Cheynat* » : chapelle, château divisé « en deux parts, l'une appellée le Fort, qui est pour les habitans dud. lieu, où ilz ont des maisons particullières » ; grange ruinée ; prés « Claux, Le Rousel, Las Pradellas, Laval Soustrave, Soubrave et Combe, à Monsany, Fontilhamand, La Ribeyre, La Serve, La Loge Soustrave, Las Douas Leugeas, à Tras La Vialle; terres de « La Revroge, du Coing, de La Sagne, aux quartiers des Mandatz, de Las Chirouzas, de Manda, de La Traversavio sive de La Coste, de La Vaulte de Las Sallas, de La Lateyre, de Souvagnion, de Las Feissas, du Sucquet ; bois au quartier de La Sime ; pré au terroir de Combe Tulle ; justice, rentes. — Église St Pierre de « *Gliosun* ». — Membre de « *Eydat* » : bâtiments ruinés; prés et terres « de La Prade de Randave, La Chanoynie, Lacombe, de La Ribeyre, Chastery ; ruines du moulin de La Planche d'Eydat ; terres et prés au tènement de La Garaudie, à Las Leudas, au Chazallet, montagne de Montouzains » ; justice, dîmes. — Commanderie de BOURGANEUF (f° 625) : église, chapelle Ste Marie-Madeleine à côté ; communauté de prêtres possédant jardin à « La Font Bourganeuf, pré de La Font, jardin au Bichardon, pré de Las Mornas », maison. Château flanqué de tours dont celle de Lastic. « Grosse tour ronde faicte faire du temps et à l'occasion de Jessemy (Zizim), frère du grand tur Bazaget », fours banaux. Moulins « du Larrier, de Bouzolles, de La Roche ; moulin à drap de Lapparey, y joint le pré de l'Hospital. — Métairie de *La Tarrade :* bâtiments ruinés, prés de « Las Goulias, de Las Rivallias, terres dou Pargeis, de Las Lougas; pastural de La Combe ; jardin, bois Chambon » ; — Métairie de *Bonneville* : maison « de Chez Guilhaume Durand, granges Neufves, jardins du pré de La Font, de La Croix, de Devant, de Dernier Maison ; prés de La Font, Nouveau, de Pradelle, de Combe Sedon, du Nohault, pastural de Combe Sadour, de La Gasne; terres de l'Outre, du Bois, de La Chabane, de La Cousture, de La Porte, de l'Ouche, de Combaud, du Bouquet, de Champt Meynard, Dessoubz Maison, de Las Laudas, de La Chastenière. — Métairie de « *Bostz de Ville* : maison de « la Chambre Haute, grange du Fouegt, grange du Bled ; jardins de Tras La Grange, de La Grand Chanebière ; prés de Las Combas, Redon, de La Vergniollas, de Las Renardieras, de La Font, de La Sagnie, du Ravegour, des Chamboux, de La Sagnias, de Larfagnias, du Curadis ; terres du Chastenier, de La Font, de La Saigne, du Banneau, de La Grande Cousture, la pièce de La Croix » ; bois. — « *Les Martis* » ; maison « du Grand Jehan des Martis, granges, maison de Chez Marty, étables de Las Bergarias, jardin de La Chanebière; prés de Maison, de Rieu, de La Font, de La Pause ; terres de La Cousture, Champs Froids ». — Métairie de « *Jarretaud* » : maison ruinée, grange, étables, jardin de La Chenebière, prés Neufz, du Codert, du Tixier, de Las Combas, du Bois Guilhomy, de Las Goulias ; bois de Las Ybas, de Las Reybettas, des Puis des Prés Ganeaux ; terres Desoubz Maison, de Las Gosseix, de Las Veas, de Dernier La Grange, de La Route, de La Gasne, de Las Goullias, de Las Boighas, de Soubz le Bostz, de Sempeaux. — Grange de « *Moureil* » : étables et grange « de Chamarres, jardin de Soubre le Fourt ; prés Garreau, Tixier, de La Gasne, de Saly Fontaud ; bois de Las Combas ; terres de Las Goullias, pré de La Sagne, terres de Soubz le Bostz, du Codert, de La Terrade, châtaigneraie de La Grange Verilhe ». — *Plaseix* : « la maison estagière, granges Vieilles et du Bostz, jardins de l'Ort, des Choux ; prés de La Mergne, Petit Pré, de l'Estangt, bois de La Bétoulhe, de Plaseix ; prés Noullat, Bouthier, de Passegas ; bois Chambon; terres de Las Costas, de La Font, de La Cousture, de Peu Ample, du Gaschier, du Meilhaud, desoubz Chambon, champs de Las Rebieras, depuis Chambon, de La Coste de La Grilhe ». — Église « St Remy de *Bouzolles*. — Métairie de *Jarretaud*. — Église N.-D. de *Mazuras*. — Église de St Pierre et St Pol de *Faux :* moulin, jardins de La Chapellenie, du Cimetière, étang. — Église Ste Anne de *Mourteyros*. — Moulin, étang, bois du *Bois Laron*. — Église de *St Giry*. — Église de *Montbouchier :* moulin, étang, prés de La Gasne, du Molin, de Las Peschieras; terres de La Charrere, desoubz le Sementery, de Las Costas, de Coudercherie ; chapelle de N.-D. — Chapelle *N.-D. de Pitié*: chapelle, ruines de bâtiments. — Métairie du *Mas Baronnet* : maisons, granges, étables, domaine de terres et prés ; bois de « La Pauze ». — Membre d'*Arsouse*: chapelle ruinée « y a environ vingt ans » ; ruines de bâtiments, moulin, dîmes, rentes, justice. — Métairie de « *Bosdeville* ». — Église St Jean de *Bosmoreau :* église, moulin « de la Cure, pré du Noveau, jardin et terre de la Cure, dîmes, justice. — Métairie de *La Terrade*. — Église St Barthélemy de *Bonneville*. — Métairie de *Bonneville*. — Métairie de *Plaseix* ou « *Cheuz Garrat* ». — Bois de « La Grand Forestz, le Vieux Bois, des Gres (?), des Martis, du Mas Baronnet, de La Chassagne, La Garenne de Ponier, du Croz, Bois Rauset, La Gellinière ». — Titre de fondation et statuts des sociétaires de Bourganeuf. — Membre de *Reillac* et *Milhaguet :* église ruinée, dîmes, rentes. — Annexe de *La Pouge :* église N.-D. ruinée, chapelle aussi ruinée, étang, moulin. — Chapelle N.-D. de *Larrier*, dans un cimetière. — Membre du *Temple de Mortesaigne :* chapelle servant de grange, maison de la commanderie, grange ; prés de l'Estang de La Vergne,

de La Font, Masson ; terres dou Racqua, de S[t] Martin, de l'Estangt, desoubz le Vergier, jardin, bois de l'Essear, étang ; moulin, étang de La Villatte », dîmes, rentes. — Membre de *Plenartige* : église ruinée ; prés de « l'Ospital, au Benadour, de Las Vergnas ; terres du Baladour, Champ de Larfeu, Estranliechu », bois, rentes, dîmes. — Membre de l'*Hôpital de Donzenac* : maisons ruinées rue de La Martinière, moulin du Cloux ruiné, dîmes, rentes. — Autre procès-verbal pour *Reillac* et *Milhaguet*. — Dans ce procès-verbal, enquête sur les déportements des sociétaires de Bourganeuf, et le meurtre de Jean Pollier. — Commanderie de BELLECHASSAGNE : église sous le double vocable de S[te] Croix et S[t] Georges ; château démoli en mars 1588 ; pré, terre des Jardins, fours, moulins, étangs, forêt également détruits ; étang de Villiers aliéné. — Membre de « *S[t] Merd-de-Mionaches* » : église sous le vocable de S[t] Médard ; cure et commanderie ruinées, pré de La « Baurie », terre, jardins ; moulin ; dîmes, rentes, justice. — *Bugeat* : rentes, dîmes. — Membre de *Chavanac* : église, moulin, dîmes, rentes, justice. Enquête contre le curé. — Membre de *Thalamy* : église, pré de « l'Ospital », jardin, dîmes, rentes, justice. — Membre de *Courteix* : église sous les vocables de S[t]-Pierre aux Liens et de S[t]-Jean-Baptiste (reliquaire de cuivre rompu par les gens de guerre) » ; pré « Claux », moulin ; dîmes, rentes, « droict de nopces ». — Membre de « *S[t] Bauzier Meyssac et Bellafach* » : église sous le triple vocable de « S[t] Bauzire, S[t] Jehan-Baptiste et S[t] Elloy» ; ruines de bâtiments ; vignes « de la Commanderie et de la Viquairie, » dîmes, rentes. — Membre de *Sérandon* et de « l'*Hospital*, prés des Gloutons », avec ses tènements « de Bernard, du champs de l'Eygadis, de Sougarde, de Peyre, de Trasyrou et de La Broue, paroisse de Soudeilles, mentionnés seulement dans les états des rentes (ff. 843, 845).

H. 140. (Registre.) — In-fol°, papier, 420 feuillets ; 2 cachets.

1640. — Visites. — Visites par les commandeurs « Claude de Montaignac Larfeulière et Léon de Fonsjean » des commanderies de La Tourette (f° 5), Montferrand (f° 26), Le Mayet (f° 54), La Vaufranche (f° 81), Blaudeix (f° 118), Maisonnisses (f° 130), La Croix-au-Bost (f° 143), Charrières (f° 173), Sainte-Anne (f° 191), Temple d'Ayen (f° 215), Puy-de-Noix (f° 242), Celles (f° 253), Carlat (f° 262), Montchamp (f° 285), Pontvieux (f° 318), Farges (f° 336), Vivier (f° 358), Leureuil (f° 370), Masdieu (f° 394), Villejésus (f° 408). — En tête sur le feuillet de garde, blason en couleur du grand prieur François de Crémeaux. — F° 420, cachets des commandeurs de Montaignac et de Fonsjean.

H. 141. (Registre.) — In-folio, papier, 401 feuillets ; 2 cachets.

1640-1641. — Visites. — Visites par les commandeurs de Montaignac et de Fonsjean des commanderies de La Râcherie (f° 1), Bugney (f° 31), Les Bordes (f° 95), Lormetaux (f° 142), L'HÔPITAL DE VILLEFRANCHE (f° 193) : *église S[t] Jean-Baptiste*, portrait du bailli de Gerlande « enchassé dans une muraille qui sépare l'hostel de la sacristie » ; maison de la cure dont dépendent le « Petit Pré de l'Eglise, pré à La Planche, terres et vignes à Bois Pinault, au Manseau, aux clos de Lazelet, de Giroudière, de La Balannière, de Perreux, à La Pierre à l'Abbé, aux Marestzmelin ». — *Chapelle S[te] Marthe* (léproserie), dont dépendent le bois « taillis de S[te] Marthe, pâturages des Fondrières, du Pereux, à Lescoriou ; bois du Genest Vert ; terres du Pouteau, de la garenne de La Lavandière, aux Nouhes de La Palconnière ; prés à Guymières, terres au Bonnault, au Marestz Lual, à Lespignière, en Guerrière, près Villebrette, du Gué aux Biches, des Bruières de S[t] Ladre, à La Chapelle Moyne Martin, en La Croix Gille, à Granoillant, au Clos Rousseau, au Taillis Carrée, au Champt Loiseau, du Pré de S[te] Agette, au Petit Chaîne ». — De la fabrique de l'église S[t] Jean dépendent : terre au Champt-Ronjon, vignes à la Grand-Fontaine, au clouz de La Laurée ; terres au terroir Allebaudière, au Pont de Montanger, en Guerrières ; pré au Petittes Roches des Marestz, terre en La Baronnie, près les Granges, pré à La Planche du Ruillière, aux Contant, à La Hallebaudière, au Perreux ». — *Château*, étables, grange, jardin, domaine du « Grand Quartier et du Brequis, de La Petite Noue, La Noizette, Le Cloz de la Vigne, vigne du Cloz de La Pierre à l'Abbé, terre des Aubrois, pré à l'Asne, pâturage du Moulin au Maistre, le Pré au Maistre », dîmes, rentes, justice ; « plus led. sieur commandeur a un droict de plaisir tel que tous les nouveaux mariez aux parroisses de l'Hospital et Villefranche doibvent casser les postz le jour de Noel après vespres, sçavoir ceux de l'Hospital au lieu de la Belle Croix et ceux de Villefranche à La Croix Boissier de Beauchesne et se fauct courir ; lesquelz post sont fournis par les jeunes hommes appelé bachellier desd. parroisses, qui courent après et s'il les prenne, les jeunes mariez paye les postz, et s'il ne sont pris, il sont franc et quitte desd. postz, et s'il sont déffaillantz led. jour à cassé et courir, il doibvent trois livres d'amande » ; four et pressoir banal, maisons de La « Banie ?, de La Hubelauterie », auditoire. — *Église de La Madeleine* « toute voutée en façon de croix » ; maison de la cure : terres de « La Fausse à Loizon, au-dessus des Charbonnières, au Clos Rousseau, aux Chaubillons, à la Buserie, à La Allebaudière, au Clos Granger, aux Guedières, au Poirier Marguet, le Courtil Chappeaux, au Clumeteau, au Plant du Riot ; prés de La Burette, de La Fausse-Regnault, du Champt aux Prebstres, le Pré Curé, le Buisson de la Cure ;

bois du Courti Curé; vignes de La Mignotte, au Cloz du Fossé, aux Giraudières, au Clos de La Pierre à l'Abbé ; bois aux Trachetz » ; rentes. De la fabrique dépendent des terres « au Bois aux Frères, à La Croix Fourneau », des rentes. — Métairie de « *Chinon* » : maison, grange, bergerie ; tènement des « Pastureaux aux Buefz, le Pastureau Cloz, le Petit Pasturaux, La Noue du Chazaud, les Petites Noues, le pré Mabout, le pré des Forestz, les terres du Cloudz, La Pairière, les terres de Devant la Maison, La Massonne, La Croix Gille ». Métairie de *Montauger* : maison, grange, étables, jardin, vigne, pré « de Guérigny, terres des Baronnières, des Aubiers, à La Planche au Sie, des Long Gronay, de La Croix Gailliard, Pinon ». — Membre de *Vierzon* et *Merry* : terres, pré, rentes, « droict sur les cordonniers de Vierzon, qui est que chacun courdonnier doibt tous les ans aud. s. commandeur deux paires de soulliers à une simple semelle ». — Membre de *Villedieu-sur-Cher* : église, maison de la cure, jardin, vigne « des Parentes, prés du Bois des Noue, du Hault des Gains, du Part, des Arrachis, de la Vallée, Nouveaux ; pâturages du Gué du Tertres ; taillis du Bois Pepin ; terres des Bruneaux et Brigadone, de l'Estang, des Nouhes, aux Aulnes, aux Vallées, à La Vallée Pillaut, de Marie Perrochon, à La Nouhe de l'Hospital, au Croutil Garnier, à La Suze Aumon, du Grand Lac, le Marc Ruissuli, les Suelves, les Manisière, près le Chauchis, La Chaneys, Labaupin, les Bauchis, le Bouchis, à La Salle » ; dîmes, rentes. — Membre de « *Lespinas* » : chapelle, métairie, grange, étables, jardins, vergers, garenne « des Grandz Garennes, taillis de La Petite Garenne, pâturages des Petitz Prez ; terres de les Seriz, la Pièce du Milieu, les Soubzterrains, La Place, les Bournefz ; étang de Lespinas ; prés des Gains, de Fleury, de l'Hospitaux, Dormillonne ; terres des Pastureaux. Tènement du « *Bois-Gaultier* » : prés « des Bois Gaultier, des Gatelles, aux Hospitaux ; terres de Les Faux, les Noues », rentes, justice. — Membre du « *Bourg de l'Hospital de Vallance* » : maison, étables, granges, four banal, rentes, justice. Métairie *Ste-Catherine* : chapelle Ste-Catherine, métairie, grange, bergerie ; jardins, garenne, bois de « l'Hospital Ste-Catherine, terres des Arpans, du Grand Fossé, la Geniaire, aux Marchais de Denize, la Chappellière, le Chamboing, la Gazonnière, prés sur la rivière de Néon ; bois de l'Hospital, de Breviande ; terre des Bruières ». — Membre de l'*Hôpital de Bourgneuf* : église en partie ruinée, cure dont dépendent les terres « de la Cave, de devant la Maison des Tilloux, prés à la prairie des Vallées, de la Ripardière, Bezandois, des Espines, des Eschaussés, de l'Excurtion », rentes. De la fabrique dépendent terres à « Bourgneuf, prés de Pré Bone, au pré de la Fontaine, Garain, Desfertz, des Espines, des Eschaussées, de l'Escourcion ». Métairie de *Neuf Bourgneuf* : maison, grange, jardins, vergers, terres de « la Grand-Pièce, du Pré Bournin, de La Hercher, La Justice, le Champt de Pré ou les Bournay, à La Gravoille, moulin de Balleseine » ruiné ; justice, rentes. — Métairie du « *Vieil Bourgneuf* » : chapelle Ste-Marie-Madeleine, maison, grange, étables ; jardin, verger, pâturages, bois de « Chesalier, terres des Percemoles, des Grandz Champtz, des Bergeries ; prés des Barres, des Bergeries » ; rentes. — Métairie de « *Breivande* » : maison, grange, étables, jardins ; terres de « La Charpellaye, La Tierarye ; prés de l'Hospital » ; dîmes, rentes. — Commanderies de Morterolles (f° 257), Pauliat (f° 283), St-Romain-en-Gal (f° 319). — Commanderie de SAINT-PAUL : chapelle sous le double vocable de St Jean-Baptiste et St Blaise, près de l'autel « est le portraict de frère Aymard du Puy, grand prieur d'Auvergne, avec ses armoiries d'un lion de gueulle rampand en champt d'or, et d'autre cotté le portraict de feu frère Anthoine de Chanteaubodeau..... et d'autre cotté en lad. chapelle est l'espitaphe du susd. frère Aymard du Puy » ; château, prisons, bâtiments brûlés « au temps des troubles des guerres de la religion », moulin banal et « champt du Moulin », four banal, maison « de Paradis », jardin ; métairie, étable, grange, tènement de terres et prés, terres et vergers « du Pré du Puys, tènement aux Rigaux, terres en Champt Richard ou Champt Serre, vigne au Mas de Marroc, terre au Champt du Moulin ; bois du Grand Bois de la Commanderie, au mas de Rame Vieille » ; dîmes, rentes, moyenne et basse justice. — Membre de « *Crispalot* » : rentes. — Membre de *St Sauveur* : église sous le vocable de St Sauveur, maison de la cure, terre de « l'Hospital ». — Membre « *du Larys* » : église sous le double vocable de St Jean et de St Blaise, moulin ruiné, terres au « mas d'Espieys » ; rentes, justice. — Membre de *Montfalcon* : tour carrée, bâtiments ruinés ; pré « du Seigneur au mas des Pattaux, bois du Commert, moulin ruiné « il y a plus de cent ans » ; rentes, justice. — Commanderie de Chanonat (f° 373). — Cachets des deux visiteurs.

H. 142. (Registre.) — In-folio, papier, 464 feuillets ; 2 cachets.

1641-1642. — Visites. — Visites par les commandeurs de Montaignac et de Fonsjean des commanderies d'Olloix (f° 1), Devesset (f° 42), Tortebesse (f° 137), Feniers (f° 173), Limoges (f° 204), Verrières (f° 253), St-Georges (f° 272), Bellecombe (f° 320). — Commanderie des ÉCHELLES : église Notre-Dame desservie par un collège de six prêtres (13 autrefois), « quatre grandz fenestres vistrées, dans le cœur, avec les armes d'un costé de son Altesse de Savoye et de Madame, et de l'autre costé celle de la religion, du feu grand maistre de Vignaucourt et du feu sr d'Andelot, qui l'a faict faire à neuf..... Et dans le cœur,..... le tombeau relevé en bosse, partie de marbre, avec l'effigie de dame Beactrisse de Savoye, veufve de feu Rémond Bérenger, comte de Provance, fonda-

trisse de lad. commanderie des Eschelles, lequel tombeau le feu sieur commandeur d'Andelot a faict faire et mettre dans lad. esglise, et le sieur moderne commandeur l'a faict transporter à un coing du cœur, proche le grand autel, pour donner plus de commodité aux prebstres de faire le service »; deux chapelles, dont une aux Chartreux, l'autre de St Roch; sacristie; parmi les reliques retirées de la Ste Chapelle de Chambéry, où elles avaient été portées du temps des guerres: « une croix d'argent avec un cruciffiz, dans laquelle y a des relicques de s^t Pierre et de s^t Paul, de la lance de Nostre-Seigneur, *de facie Domini*, de sainct Jean-Baptiste, une dant de s^t Jean l'Evangéliste, et du lict (*sic*) de Nostre-Dame; une teste d'argent, où il y a des relicques des onzes mille vierges; un ange d'argent doré tenant en main un relicquaire où il y a la robbe de pourpre de Nostre-Seigneur, du linge duquel il estoit seinct à la Cène, du sainct suaire, de ses linges quant il estoit petit enfant; une croix d'argent doré avec une N.-D. et un s^t Jean, pour porter avec le baston; une table d'yvoire, où est le nouveau et le vieil testament; reliques du sépulcre de N.-S., de s^te Pétronnille, de la Magdeleine, de s^t Thomas Quantorbie, de Ste Appollonie, de s^t Laurent, du sépulcre de la Vierge, du sépulcre de s^te Catherine, de celluy de s^t Pierre, de la cresche où N.-S. nacquist, de s^t Christophle, de s^t Philipes, des trois enfans de Babilonne, de la table de la Seine, du sang de s^t François »..... ; maison de la cure, trois maisons pour les sociétaires, maison de la commanderie; « masures et ruynes de l'ancienne esglize collégialle et chasteau de lad. commanderie, tout uny ensemble, sur une petite colline où soulloit aussy estre le cloistre des collégiatz, le tout à présent ruyné, lesquelles ruynes sont arrivées du temps des guerres civilles par l'armée de mons^r de Nemours composée de Néapolitains »; prés « du Seigneur, des Noire Combas, des Mallier, dans l'Entre deux Gier, aux Bouches, de la Serve, des Femmes; bois qui « confrontent aux bois et montagne de la Grande-Chartreuze, d'un costé, la montaigne et bois de l'Aiguebelette; dîmes, rentes, justice, droit de chasse et de pêche « en l'eau de l'Ardinette; plus appartient aud. s^r commandeur touttes les langues des beufz, lombles des porceaux et les testes des veaux de tout le bestail qui se tue dans sondict mandement »; four banal. « Aulmosne généralle à tous allans et venans deux fois la sepmaine, pendant le temps de caresme, sçavoir le dimanche et jeudy, appellée l'Aumosne des Clochertz ». Moulins « de la Ville, d'Eschallious, de Chalé, battoirs à chanvre, scierie. — *St-Pierre-de-Genébros:* église St-Pierre, maison de la cure; chapelle Ste Madeleine, au milieu d'un bois; jardin, pré à « Noirecombe »; rentes. — Membre de l'*Hôpital St-Jean de Moirans* »: chapelle dont les cloches « ont esté portées au chasteau à cauze des guerres »; château, grange, pigeonnier, écuries, pressoir; blason du commandeur « de Pepetières », sur une cheminée; trois moulins à blé, battoir à chanvre, tènement de verger et vigne, vigne à « La Buysse, pré à Morges, terre du champt de la Grange, pré de l'Hospital, forêt de chênes aux Rivoires »; rentes. — Chapelle *Ste-Catherine de Voiron;* confrérie du Rosaire, maison, tour carrée, ruines, jardin, pré Ste-Catherine, rentes. — Membre des *Abrets*: église, « au dessus de la fenestre qui est au milieu du cœur par le dehors et le dedans sont les armes de frères Hugues d'Ageu, commandeur des Eschelles, avec la croix de nostre Ordre, desnottant par ce moyen en estre le fondateur, estant lesd. armes gravées dans la pierre, néantmoings, le s^r de La Palue des Abrais a faict mettre un banc au lieu et place de celluy du s^r commandeur, faict eslever ses tombes dans la nef, au devant de sa chapelle »... maison de la cure avec jardin et pré de « La Tilletière »; dîmes aux chanoines de Vienne, à l'évêque de Belley et au s^r d'Hautecombe, justice au s^r de La Palud; rentes. — Commanderie de CHAMBÉRY: chapelle au quartier du Reclus, cimetière, jardin, rentes. — Membre « *du Thovet* »: chapelle desservie par les Dominicains de Montmélian, terres, dîmes, rentes. — Membre d'*Aiguebelle* « aultrement de la Vraye Croix »: chapelle de la Vraie Croix, « ruinée par les gens de guerre », terres et prés, rentes. — Membre du *Temple St-Michel*, en Maurienne: chapelle St Jean-Baptiste, « des reliques du sépulcre Mont-Calvaire, du cierge que fust apporté par l'ange à la vierge Marie, le jour de la puriffication; du sépulcre, de la vierge Marie, de la coste de s^t Jean-Baptiste, patron de lad. chapelle, des os s^t Estienne, des os sainct Fabien et Sébastien, des os de sainct Cristophle, des os de sainct Aymon, des os de sainct George, des os de sainct Blais, des pierres desquelles sainct Silvestre fust lapidé, du sépulcre Marie Magdelaine, du sépulcre de saincte Apolonie, de St Sépulcre, de saincte Barbe, du sépulcre de sainct Hiérosme, des os de sainct Vincent et des os de sainct Denis, au bout desquelles reliques est escript qu'il y a indulgences de quatorze mil ans, aultant de quarentaines de jours et la septiesme partie des pénitences enjoinctes, le tout dans une bourse de brocar »...; prés, vigne, terres; rentes. — Membre de « *l'Hôpital St Jean dessoubz Conflans* »: chapelle « St Jean de Bonnassine » sous le vocable de N.-D., grange, terre et pré; église St Jean-Bapt. de l'Hôpital; pré de la Contamine, vigne au Pertuis; rentes. — Membre d'*Allevard*: chapelle, ruines à côté, terres et bois, montagne du « Hault du Pont »; rentes. — Membre d'*Acoyeu*: chapelle, château, granges, réservoirs à poissons; terres « du Colombier, au plan de Furans, marais canalisé; prés de l'Ourme, Soubz Charon, de Buisserion, terre du Batteau, vignes en Charon, à Gouterard en Albon, châtaigneraie; bois de Ea Bletonaz, Horgue, du Petit Chesne ». — Membres de « *Mesaige*, du mandement de Vigile; de *Valey* et *Vardotte;* de *Romeran* avec ses despendances qui sont St Jean de Plout et St Jean de

Bard, de *Serguene* au pays de Valay, *Pontcharra* » seulement mentionnés. (ff. 402, 434). — Commanderie de l'Hôpital du Fresne ou Lieudieu (f° 438). — Cachets des visiteurs.

H. 143. (Registre.) — In-folio, papier; 422 feuillets, 2 cachets.

1642. — Visites. — Visites par les commandeurs « de Montaignac, Jean d'Oradour St Gervazy et de Fonsjean », des commanderies de Chamberaud (f° 1), Bourganeuf (f° 20), Bellechassagne (f° 106), Courteserre (f° 150), Montbrison f° 186), Chazelles (f° 224), Les Feuillets (f° 258). — Genevois ou Compessières: église sous le vocable de St Sylvestre, sacristie, chapelle N.-D. aux confrères de la Compassion, cure, château, grange, métairie, étables ; jardins, terres « de Hospitalière, des Maraiz, vers Les Bois; vigne de la Cure, terre aux Utains, prés aux Bordes, de Tréschusarmand, à Landressy, terres à Chabot, en Batosse, en Batessesse, soubz la Vigne, de Labonest, en Combe, en Folie » ; dîmes, rentes. — Membre de « *Colligny-aux-Vuaches* »: chapelle, maison, granges, étables; prés de « Jorrent »; rente, dîmes. — Membre de « *Muzinan* »: église sous le vocable de St Blaise, cure, terre, pré de la Cure, dîmes, rentes. — Membre de l'Hôpital de Dorches : église, terres, pré, bois, dîmes, rentes. — Membre de « *Chesne* » : dîmes, rentes. — Membre de *La* « *Chaize* » : dîmes, rentes. — Membre de *La Sauveté* et *Mussy* : chapelles, granges, moulins; prés « de Renaut et de la Loye de Mussy; vigne du Clodz du Temple », dîmes, rentes. — Membre de *l'Hôpital St Jean d'Annecy*: chapelle servant aux Pénitents noirs, maison, jardin, rentes. — Membre de « *l'Hospital St-Jean de Droyse* » : chapelle, domaine, rentes. — Membre de *St Christophe d'Hauteville:* chapelle St Christophe, dite l' « Hospital St-Christophle » maison, grange, domaine, « vigne Blanche, pré Buiet, terre du Champt Jaccain, terres à Allinay, prés à Belloy », dîmes. — Membre de *l'Hôpital St-Jean de Clermont*: chapelle, maison, grange, étables, domaine, bois, vigne à « Cheselles » ; dîmes, rentes. — Membre de *l'Hôpilal St-Jean de la Verpillière :* chapelle, maison, grange, étable, domaine, bois de « La Ravoire, prés à Rossier, pré Esmaret » ; dîmes, rentes. — Commanderie de Laumusse (f° 359). — Commanderie de Macon : « isle albergée y a fort longues années, proche les murailles de lad. ville de Mâcon et la tourt de Marandon, sur la rivière de Saulne, en laquelle soulloit estre une petite chapelle desdiée à St Jean-Baptiste, nostre patron, appellée à présent l'ille St-Jean de Mâcon, de laquelle chapelle n'y a à présent aulcuns vestiges ny aparance »; rentes. — Membre de *Belleville*: maison et jardin près la porte du Vivier; métairie et grange en partie ruinées, ruines de « beaux bastiments », terres « de la Gravallière, Grande Terre, au Gouchey, la Garaine, en Sadan, aux Chanavières; prés dans l'Ile de Montmerle, les Grandz Piedz, Petit Pré de la Garaine »; dîmes, rentes. — Chapelle du *Temple de Peyzieux*, ruinée » y a plus de sept vingt ans », rentes. — Chapelle « *St Jean d'Essardz* », ruinée : dîmes. — Membre « *d'Espinassier* » : chapelle, château, grange, prés « de Grand Pré, Laprée, terre de la Vigne, jardins ; bois du Grand Bois de la Commanderie, des Brosses, de la Commanderie à Monchalont ; moulin ruiné au Champt de Ladellier » ; dîmes, rentes, justice. — Annexe de « *l'Hospital St Jean-d'Assye* »: dîmes et rentes sur la terre de « Lys »; église de *Montagny*. — Annexe de *Lunisey* ou *Neuglissois* » : dîmes, rentes. — Annexe de « *l'Hospital St-Jean de Genouilly* »: chapelle, clos, pré de « l'Hospital, bois de Brocedon », rentes. — Annexe de *Launay :* chapelle, ruines de maison et de grange, terres de « la Croix, des Roues, de la Cluperie, la Grand Pièce, les Grands Theillon, prés, bois, vigne des Fondrières »: dîmes, rentes. — Annexe de « *St-Jean de Vantrigny* »: chapelle, tènement de terres et prés, bois du « Gros bois de la Chapelle St-Jean »; rentes, justice. — Annexe de « *Fayo* »: ruines de bâtiments, rentes, justice. — Église *St-Sulpice de Baudemont*. — Cachets des visiteurs.

H. 144. (Registre.) — In-folio, papier, 289 feuillets.

1652. — Visites. — Visites par les commandeurs de « Montagnac Larfeuillière, Jean-François Colombat, Léonard de Vaudray, Gaspard de Maisonseule, Lous-Duménil-Simon de Maupas », des commanderies de Chambéry (f° 7), du Temple de Dôle (f° 21) : chapelle sous le vocable de St Denis, bâtiments en ruines, tuilerie, prés et terres ravagés par le Doubs ; bois dévasté « par l'armée du roy très chrestien et achevé par messieurs de la ville de Dôle, quand le siège a esté levé, et nous a led. sieur commendeur dict que lad. ruine avoit esté faicte par les pères Jésuistes, par les pères Cordeliers et encores par les Bénédictins et des principaux de messieurs de la ville de Dôle et de messieurs du Parlement, qui est la cause que led. sieur commandeur n'a peu avoir raison de lad. dégradation, mesmes après les monitoires et un *scinificavit* de Rome, il y a esté faict deffance de passer outre » ; vignes ravinées par les eaux. — Membre de « *Bauverans* » : bâtiments ruinés ; dîmes ; « dans led. village n'y a aucuns habitants qu'un laboureur » ; moulins et fours ruinés. — Annexe d'*Éclangeot*, collation à la cure, dîmes. — Domaine de « *Parrecy* » : terres des « Mouvilles de Larault et de la Corvée du Cerisier », en friche. — Annexe de *St-Georges de Gillefontaine*: chapelle ruinée, terres et prés en friche. — Annexe « *du Bouchault* » : terres et prés en friche. — Membre de « *Sallignay* », en commun avec le chapitre de Besançon : prés et terres en mauvais état, bois de chênes. — Annexe de *La Loye* : terres des « Corvées du Temple ». — Membre de

« *l'Albergement de St-Jean* » : chapelle, villages ruinés, étangs, bois ruinés. — Domaine de « *Guerdizan* »: terres, vignes, prés en friche ; collation de la cure de « *Chevignay* ». — Membre du « *Temple de Changin* » : ruines de chapelle et maison ; terres « de la Petite Corvée, l'Isle Brenat, la Corvée de dame Isabeau, la Croix Blanche, Lonchamps, le Champ de la Pierre ; prés de Leuzette, l'Estolle, à l'Abergement, au terroir de Grozon ; vignes de Longerye, Bérangière à Montigny » ; rentes. — Commanderie de SALLES et MONTSEUGNY ; *Salles* : chapelle en partie ruinée, maison en reconstruction, « ladicte maison a demeuré sans habitation l'espace de quatorze ans, ce qui l'a ainsy ruinée » ; granges et métairies ruinées, terres en culture depuis deux ans, pré ; « pour les boys, ilz sont en bon estat et de beaucoup augmentés, à cause des malheurs du temps, que ce pays là a demeuré sans aucune habitation, les bastiments ne s'estant ruinés qu'à faute d'estre habités, le feu n'ayant point passé en ces pays là, lesd. boys et broussailles contenues en ladicte visite de 1614 ne sont point diminués, au contraire de beaucoup augmentés, presque touttes les terres de la province estans venus en bois » ; étang, moulin ruiné ; justice, « il n'y a encores d'officiers d'autant qu'il n'y a eu encores d'habitans jusques à présent que commence à ce repeupler » ; droit d'usage « au bois du Fays » en commun avec les habitants de Cubry, dont les visiteurs n'ont trouvé « aucune chose par tiltre ny tesmoings, presque tout le peuple estant mort pendant la guerre de ce pays, et la peste les ont tous tués, dans tel village où il y a eu deux et trois cens habitants, ne s'y en trouvera pas trois à présent » ; vignes et prés ruinés à « Cherrier », pré à « Rupe, grange de Vaux, villages d'Endela, de Vanne, de Fleurey », ruinés. — Membre de *Laine* : chapelle, granges, moulins ruinés, bois, terres des Rotures. — Annexe « *St Pierre de Beigny* », deux églises fermées, « le tout perdu et ruiné en ce pays là ». — Membre de *Montseugny* : « aucuns des bastiments qui soulloient y estre, les bois venus partout de la grosseur de la cuise d'un homme, l'esglise et le chasteau tout ruinés par le feu, ledict s^r commendeur d'à présent a faict bastir un chasteau tout de pierre, d'autant que celuy qui y estoit n'estoit que de bois et de torchy », église neuve, grange, étangs, prés, bois tous en bon estat et de beaucoup acreus, attendu que pendant que la province estoit desabitée, tout est venu en boys, mais ilz sont tous communaultz, c'est-à-dire commungs au village, ceux qui ont du bien en iceluy qui s'y veullent restablir y auront part », dîmes, « quand à la juridiction on ne la peult exercer, attendu le peu et point de subjectz quey a, les officiers qui estoient sont tous morts pendant les guerres ou de la peste ». — Four banal à « *Germigny* » ; pré à *Aubigney* ; fours à *Broye* ; annexe de « *Vallay* et *Licourt*. » — Annexe « *d'Autheroille* » : chapelle, petite maison pour un hermite, maison ruinée, grange, terres, prés, étang, bois de « Chausney, Pertuis, à la Boulloy et la Brosse d'Autereille », justice sur « Mallan », collation à la cure de « Valley », dîmes. — Annexe de « *Vadan* », four banal, dîmes ; collation aux cures de « Veneres », de « Chantonay ». — Annexe de « *Malan* » : chapelle Notre-Dame, « pour le pressoir on en n'a « trouvé aucune chose, ny aucune personne » qui « l'aye peu dire, y ayant point d'enciens, car les guerres ou la peste ont tous tués. Les vignes..... du Coullombier sont en friche de longtemps et n'y en parroist point» ; droit de bac, vigne, prés du « Breuil de Versaude, Grand Pré de Versaude, du Vernoy, de Thée, du Portail ; terres de la Corvée desoubz la fin de La Croix, la Courverte desus la fin de La Croix, Grand Champ du Cros, Petit Champ du Cros, le Champt de Pomeroy de la fin de La Croix, le Champt du bas de La Fin, le Champt de Craves, le Champ de Fontenette de la fin de La Croix, le Champt de La Combe des Désert ; à la fin des Posses : Champt de La Petite Court Verte, Champt Bavoillon, Champ du Vizel, Champt de la Vigne, Champt Pousseau, Petit Champt Pauseau, la Corvée de Chanoy ; à la fin Daval : Champt du Bres, le Champt des Fournes, Champt à la Brebis, Champt Loujot, le Grand Cistour, le Petit Cistour, le grand Varrenne, la Petite Varenne ». — Annexe de *Charcenne* albergée. — Juridiction d'*Avrigney*. — Justice de *Renève*. — Commanderie d'ARBOIS : chapelle, maison, granges, étables ruinées, prés plantés de noyers, vignes en friche, rentes. — Membre de *Varessia* : prés, terres en friche, dîmes, rentes, justice. — Membre de *Graveleuse* : église, grange, maison ruinée, verger, chenevière, dîmes, rentes, justice. — Membre de « *Greuze* » (Grusse) : chapelle, rentes. — Temple de *Besançon* : chapelle, maison ; jardin, rue du Temple, « par derrière l'esglise de St-Maurice, terre, pré du Temple, vigne de « la Tampelière, arrachée, de Vallere, en Mercurol », rentes ou collation aux cures de « Dannemarie, Villier-Bussy, Auvenay, Avanie, Verre, Novilliers d'Avanne ». — Membre de « *Villedieu-en-Varay* » : église, « les parroissiens au nombre de quatre » ; maison ruinée, dîmes ; terres de « la Corvée de Lager, Corvée du Per, Corvée du Puys ; prés de Narbon, le Couzelot, le Chazault, vignes à Saulx ; vergers à Saulx, sur les Prez, pré Rigoulet, justice ; « les jeunes hommes de lad. Villedieu et ceux qui servent domestiquement au village, estants à marier, sont obligés sur paine de trois solz Estevenants, d'amande, par chacun des deffaillants, de trois fois pendant l'année, assavoir le jour de Noel, de la Toussainctz et de la Purification de Nostre-Dame, dicte Chandeleure, porter une grande tronche de bois au feu de la cuisine dud. s^r commendeur, lorsqu'il demeure en sad. commenderie, et en l'absance d'iceluy, à ceulx qui ont charge de la maison. Et lesd. jeunes hommes et vallets ont l'aucthorité à chacun desd. trois jours de prendre une michotte de pain à leur choix, de ceulx qui sont offerts en la chappelle joignante

lad. commenderie et led. sieur commendeur a le droict de monter sur lad. tronche, sy bon luy semble et lesd. enfants et vallets sont obligés de le porter en telle esquipage jusques à la cheminée » ; rentes, justice. — Membre de *Dammartin*: église St-Martin ; terres des « Champs d'Allants, des Maneures, du Champ de Servans, Planches de Vaut Faix ; pré du Breuil » ; dîmes, rentes, justice ; droits sur les villages de « Chassau (chapelle Notre-Dame), Sallans où il n'y habite présentement aucune personne ». — Chapelle N.-D. de Fay ruinée. — Commanderie de VILLEDIEU-EN-FONTENETTE : église, dont deux cloches furent enlevées par des gens de guerre ; dîmes, rentes ; maison, moulins ruinés ; « tous les habitants dud. lieu de la Villedieu ayant chariots, charettes et chevaux doibvent aud. sieur commendeur chacun an, la veille de Noel, une voicture de bois qu'ilz prennent au bois Desquevilliers, appellé les bois La Jeus ; et l'on leur doibt pour chaque voicture une miche de pain de la valleur d'un petit blanc » ; justice ; « le jour de la feste de s^t^ Thomas, les habitans Daiquevilliers sont tenus amener et presenter aud. sieur commendeur, ou à ses admodiateurs, un forestier ou garde pour la conservation dud. bois La Jeus, pour prester serment entre ses mains, à paine de l'amande aplicable à son proffict, et ledict sieur commendeur leur doibt donner une painte de vin, en luy présentant led. forestier et lesdictz habitans dudict Esquevilliers doivent cinq solz aud. sieur commendeur » ; terres, prés, vignes, bois ; redevances sur « Bassignay, Banginon-les-Conflans, Saux, l'abbaye de Clerfontaine, Melincourt ; Grange de Montcourt dict des Orces où il y avoit granges, maison, moullin et battoirs de chanvre avecq quantité de terres et prés, lesquelz sont à présent incultes, sans aucune apparence de bastimens, prés du Breuille et des Hers à Vesou, vignes au finage des Chaux, de l'Hospital, de Charrier ». — Membre de « *Fontenet-la-Ville*, en terre de surcéance ou neutralité entre Loraine et la comté de Bourgogne, despendante de lad. commanderie de la Villedieu, en laquelle nous n'avons esté, pour estre tant l'esglise parochialle que autres bastiments ruinés et inhabités et tous les domaines en friche, n'y ayant habitant audit lieu de Fontenet, d'autant qu'on les contreignoit aux contributions de France et de Loraine ». — Membre de *Velorcey*: église sous le vocable de St Laurent, dîmes, rentes, « quand aux domaines..... on en jouict et le deffrichent au mieux qu'ilz peuvent chaque année un peu » moulin détruit ; justice. — Membre de « *Meurcourt*, eschangé avecq le membre de *Villiers-le-Temple* » : église St-Vincent, cure, moulin ruiné, bois de « Chastelet et de La Morenne ; terres de la corvée de La Combe de Socenay, ez Grands Royes, aux Courtes Royes, au Crey, à Trépières, au Champ des Prés, au Champ de l'Espine, au Pré Jeuillard, à la pie Blanchet, aux Voisiers, au Champ Charreton, en Seroux, aux Mures ; prés du Breuil, les Méries, La Planche aux Fevres, Grand Pré, Jeuillard, Daulrupe, La Malladière ». — « Nous n'avons est faire la visite du membre de *Vallentigney*, en Allemagne, rière le comte de Montbelliard, auquel sont tous hugenots et ne veullent permettre qu'aucun estranger facent recherge des biens qui sont sur leurs terres ». — Membre de « *Presle* » : prés et bois ; annexes de « *Liévans* » domaine en friche, de « *Chassay* », prés, dîmes, de *Dampierre* : église Notre-Dame, dîme, domaine, de la « *Maison du Vaux* » : dîme, justice, de « *Tieffran* » : dîme, moulin de Millodon, ruiné, cens sur « La Villedieu lez Quenanche, Reuhans » ; grange de « Vauregnaux » ; prés au quartier dit « le Bruslé » dans la prairie du bourg de Port sur Saône. — Membre de *Lavigney* : église St-Pierre, four, moulin, terres, prés, vignes, dîmes, rentes. — Commanderie du Temple de SALINS : chapelle, maison de la commanderie, droits sur les sauneries, de rouage, vignes à « Margilien, au Lafens, en Rousset, à Riante, à Chambenault ». — Membre du Temple St-Jean de « *Sezenay* » : chapelle, prés de « La Nuée du Temple, de Sepoix, le Font du Moullin, la Nue du Thoillon, Effuillée ; bois de La Chaney, de la Combe ». — Membre d'*Amancey* : chapelle du Temple St Jean, four ruiné, rentes. — Membre de *Vuillecin*, « presque tout en ruine, le duc de Vemard ayant tout ruiné et pillé en ce pays là et bruslé » : chapelle, terres, rentes. — Commanderies des Échelles (f° 95), de Genevois (f° 121), Mâcon (f° 155) ; membre du « *Baudulin*, paroisse de Dompierre, de *Chasteau sur Corchenon* » ; — de Laumusse (f° 180), des Feuillets (f° 202), de Bellecombe (f° 225), de St-Romain-en-Gal (f° 243), St Paul (f° 256), du Temple de Vaux (f° 272), membres : « Temple de Tirieu, Montiriacle, l'Hôpital de Charvieu, Temple de Pomiers, La Tour du Pin, temple de Bessay, grange d'Aumenas, Montchausson » (V. St Georges, H 139).

H. 145. (Registre.) — In-folio, papier, 4 et 339 feuillets.

1654. — Visites. — Visites par les commandeurs « Gaspard de Maisonseulle, Foucaud de St-Aulaire, Charles-Philibert Mignot, Jean-François de Colombat » des commanderies des Bordes (f° 1), de Farges (f° 33), La Croix-au-Bost (f° 49), Vivier (f° 66), Leureuil (f° 81), Masdieu (f° 104), Villejésus (f° 114), Maisonnisse (f° 127), Chambereau (f° 141), Charrières (f° 149), Ste Anne (f° 159), LA VINADIÈRE (f° 175) : église sous le double vocable de Saint Blaise et de saint Cloud, ruines de l'ancien prieuré du St-Sépulcre, moulin banal, prés de « La Longe, de La Redonde, de La Tanche » ; grange, jardin ; prés de La Fond, de Gliaton, d'Aupont, de La Gane ; terres de La Ganne, Champt de Laleau, des Pradeaux, de La Gouste, de Tras-le-Bois, du Coullombier, de Lorgrand, bois de la Bessade ; — domaines de *Coulogne* : maisons, granges, étables, prés, terres, bois ; — chapelle de « *Surgedié* », sous le vocable de St Sulpice ; — église de *Fournoux* sous le

vocable de la Nativité de la Ste Vierge, rentes, dîmes ; — chapelle d'*Orluc*, sous le vocable de St Pierre ; chapelle détruite dans la paroisse de *Voutezac*, vignes au terroir de « la Maganie ». — du Temple d'Ayen (fo 184), Puy-de-Noix (fo 203), Pontvieux (fo 209), Celles (fo 222), Tortebesse (fo 227), Olloix (fo 243), Montbrison (fo 266), Chanonat (fo 286), Bugnay (fo 303).

H. 146. (Registre.) — In-folio, papier, 2 et 528 feuillets.

1655. — Visites. — Visites par les commandeurs « Foucaud de St-Aulaire, Jean-François Collombat, Gaspard de Maisonseulle et Charles-Philibert Mignot » des commanderies de Lieudieu (fo 1), Villefranche (fo 15), Lormeteaux (fo 67), Morterolles (fo 95), Pauliat (fo 117), Limoges (fo 138), Bourganeuf (fo 168), Blaudeix (fo 226), La Vaufranche (fo 238), Feniers (fo 271), Bellechassagne (fo 286), Chazelles (fo 310), Devesset (fo 327), Verrières (fo 368), Marche et Mayet (fo 380), La Tourette (fo 399), Courteserre (fo 409), Montferrand (fo 426), Montchamp (fo 450), Carlat (fo 483). La Râcherie (fo 502).

H. 147. (Registre.) — In-folio, papier, 15 et 231 feuillets.

1666. — Visites. — Visites par les commandeurs « Alexandre de Coustaing de Pusignan et Léon de Fonsjean » des commanderies de Salins (fo 1), Arbois (fo 29), Dôle (fo 73), Villedieu-en-Fontenette (fo 145).

H. 148. (Registre.) — In-folio, papier, 158 feuillets.

1670. — Visites. — Visites par le commandeur « Michel de St-Julien S-Marc et Etienne de Pradal » des commanderies de Bourganeuf (fo 3), Bellechassagne (fo 87), Charrières (fo 113), Ste-Anne (fo 131).

H. 149. (Registre.) — In-folio, papier, 4 et 731 feuillets.

1680-1682. — Visites. — Visites par les commandeurs « Jean-Léonard de Sainte-Colombe du Poyet, César Bonier, Michel de St-Julien St-Marc, Claude Hugon du Pra de Magoutière, Charles-Robert de Lignerac et Etienne Pradal, Léonard Dumontaleycot, communiste de Bourganeuf, et Darigal », des commanderies de Genévois (fo 3), Salins (fo 70), Dôle (fo 92), Salles et Montseugny (fo 126), La Villedieu (fo 172), Arbois (fo 234), Bugney (fo 272), La Râcherie (fo 323), Mâcon (fo 388), Bourganeuf (fo 435), Maisonnisses (fo 486), Pauliat (fo 511), Morterolles (fo 521), Limoges (fo 549), Masdieu (fo 570), Villejésus (fo 590), Puy-de-Noix (fo 620), Montchamp (fo 632), Celles (fo 708).

H. 150. (Registre.) — In-folio, papier, 3 et 680 feuillets.

1682-1683. — Visites. — Visites par les commandeurs « Charles-Robert de Lignerac, Jacques de Villelume de Barmotet, Charles de Fassion de Sainte-Jay, Etienne de Pradal, Jean de St-Viance, Alexandre de Talaru-Chalmazel, Claude-Hugon du Prat de Magoutière, Adrien de la Poype-Serrières et les prêtres d'obédience Darigal, Joachim Granges, Pierre Thaury, Etienne Colin, Jean-Baptiste Chazard, Léonard de Montaleycot, Louis de Coingt, Antoine Fournet », des commanderies de La Tourette (fo 1), Lieudieu (fo 29), Lormeteaux (fo 73), Feniers (fo 176), Blaudeix (fo 221), Pontvieux (fo 236), Chambereau (fo 290), Les Bordes (fo 308), Marche et Mayet (fo 364), Chazelles (fo 396), Le Vivier (fo 436), Farges (fo 451), Temple d'Ayen (fo 471), La Vinadière (fo 491), Les Echelles (fo 501), Montferrant (fo 578), Chanonat (fo 619), Courteserre (fo 654),

H. 151. (Registre.) — In-folio, papier, 3 et 646 feuillets.

1684-1685. — Visites. — Visites par les commandeurs Claude de Montagnac-Larfeuillère, Adrien de La Poype-Serrières, Jean de Rochedragon de la Vaureille, Louis de Chaucecourte-Lepinat, Jean-Louis Garnaud, Léonard de Sainte-Colombe du Poyet, Jean de St-Viance, Étienne de Pradal, Charles de Fassion de Ste-Jay, et les prêtres d'obédience Pierre Thaury, César Bonier, Louis du Coingt, des commanderies de Leureuil (fo 1), Villefranche (fo 36), Bellecombe (fo 66), Charrières (fo 114), Carlat (fo 140), Devesset (fo 200), Verrières, (fo 216), Montbrison (fo 276), St-Paul (fo 298), Olloix (fo 323), Vienne et St-Romain-en-Gal (fo 389), Chambéry (fo 411), Tortebesse (fo 441), Les Feuillets (fo 475), St-Georges et Temple de Vaux (fo 525), la Croix-au-Bost (fo 555), Laumusse (fo 589), Sainte-Anne (fo 619).

H. 152. (Registre.) — In-folio, papier, 533 feuillets ; 11 cachets.

1698-1701. — Visites. — Visites par les commandeurs Henri de Meallet de Fargues, Claude de Montagnac-Larfeuillère, Jean de Rochedragon de La Voreille, Antoine de Riddes et les prêtres d'obédience Annet de Montely, Léonard Perricaud, curé de Maisonnisse, Michel de Chierfranc, François de Lavergne de St-Jacques, Jean Dumas, curé de « Lamaid », J. Montioux, Thomas des Costes, Antoine Bonaz, des commanderies de Morterolles (fo 1), Courteserre (fo 40), Chamberaud (fo 64), Blaudeix (fo 89), Limoges (fo 103), Pauliat (fo 131), Farges (fo 145), Vivier (fo 157), Masdieu (fo 171), Villejésus (fo 187), Maisonnisse (fo 201), Compessières (fo 223), Chambéry (fo 297), Bellecombe (fo 322), Les Echelles (fo 348), Temple de Vaux (fo 387), Laumusse (fo 417), Feniers (fo 437), Ste-Anne (fo 453), Charrières (fo 477), La Vinadière (fo 494), Puy-de-Noix (fo 506), Temple d'Ayen (fo 516). — Cachets des commandeurs de Larfeuillère, de La Voreille, de Riddes.

H. 153. (Registre.) — In-folio, papier, 431 feuillets.

1700-1702. — Visites. — Visites par les commandeurs

Charles-Robert de Lignerac-Chenaille, Henri de Méallet de Fargues, Claude Mareschal de Fransaiche, Balthazar de Dième-Chavanhac, Joseph-Arnaud de Lespinasse, Jean de Rochedragon de Lavoreille, Antoine de Fay Latour-Maubourg, et les prêtres d'obédience François des Jacques de Lavergne, curé de Bourganeuf, Claude Chanal, Antoine Nicolas, curé de Celles, de Lauriac, Claude Rechatin, prêtre d'Issengeaux, Anne Montelly, curé de « Faux », des commanderies de Mâcon (f° 1), La Croix-au-Bost (f° 41), Les Bordes (f° 59), Chazelles (f° 86), La Râcherie (f° 131), Montchamp (f° 161), Bugney (f° 220), Celles (f° 257) La Vaufranche (f° 266), Bourganeuf (f° 290), Bellechassagne (f° 338), Carlat (f° 354) Chanonat (f° 380), Tortebesse (f° 417).

H. 154. (Registre.) — In-folio, papier, 465 feuillets ; 1 cachet.

1700-1701. — Visites. — Visites par les commandeurs Henri de Meallet de Fargues, Claude de Lestang, Charles-Robert de Lignerac, Antoine de Fay La Tour Maubourg, Joseph-Arnaud de Lespinasse, Balthazar de Diene Chavanhac, et les prêtres d'obédience François Lavergne de S[t]-Jacques, Nicolas Martigniat, Claude Rechatin, Ligier Veyssière, Gilbert Charier, des commanderies de Leureuil (f° 1), Lormeteaux (f° 22), l'Hôpital du Frêne au Lieudieu (f° 52), Villefranche-sur-Cher (f° 67), S[t]-Romain-en-Gal (f° 94), Les Feuillets (f° 119), S[t]-Paul (f° 143), Devesset (f° 164), Olloix (f° 269), Montferrand (f° 318), Marche et Mayet, (f° 363), La Tourette (f° 385), Chantoin (f° 400) : chapelle, maison du granger, dans la cuisine il y « a une cheminée à l'usage des montagnes, autour de laquelle on se chauffe et une petite fontaine auprès nouvellement resparée » ; grange, écuries, domaine de jardin, prés, pâturages, terres, bois ; rentes. Domaine « *des Garnaux* » : maison, moulins, prés « de las Chasiaux, Le Maupas, Le Maupas Petit, Pratnon, Le Couderc, Las Clausas ; champs de Las Spinassouzes, Las Monteyras, de Champmege, del Chastellet, doux Cheyrays, del Vaiziau, de Bramefont, de Las Tres Eyminades, de Las Rellades (?). Domaine de « *Belveseix* » *(Belvezer)* : maison, grange, étable, jardins, prés et champs aux terroirs de « Lou Testaulerd, La Lande, Poussonene, Pras Grand, del Temple, de La Chambade, don Garayt, de Las Bersanes, del Terme, de Croumort, de la font del Pi, du champ del Temple, del Viol, de las Relladettes, de Las Fourchers, de Thioularos, de La Colleyre, de Champ Redond. Tènement de Montchamp, bois et terres « dans un pays de precipisse ». — Montbrison (f° 414), Pontvieux (f° 446). — Cachet du commandeur de Diene (f° 465).

H. 155. (Registre.) — In-folio, papier, 262 feuillets ; 5 cachets.

1701. — Visites. — Visites par le commandeur Antoine-Pierre de S[t]-Mauris, de Chatenoy et le prieur Pierre-Vincent Jolicard, des commanderies de Dôle (f° 1), Salles et Montseugny (f° 69), Arbois (f° 117), La Villedieu (f° 150). — Cachets de Jolicard (ff. 93, 115, 262), de S[t]-Mauris (ff. 115, 262).

H. 156. (Registre.) — In-folio, papier, 712 feuillets ; 54 cachets.

1725-1727. — Visites. — Visites par les commandeurs Jacques de La Roche-Aymon, Marc de La Richardie de Besse, Gilbert Ragon, Jean-Paul de Chadenac de La Rivoire, François de Boyer de Ruffé, Philibert de Fay La Tour Maubourg, Jean de Felines de la Renaudie, Louis de Chambon de Marsillac, Philibert-Bernard de Froissard Broissia, et les prêtres Jean-Baptiste Nonique, vicaire de Bosmoreau, Jean du Jouhannel, curé de Giat, Henri Guette du Breuil, curé d'Herment, Antoine Fayolle, sociétaire de Chazelles, Étienne Tancard, chanoine de Montferrand, Jean Reby, curé de Villefert, Gabriel Mestre, curé d'Auliac, des commanderies de Bourganeuf (f° 1), Bellechassagne (f° 75), Devesset (f° 97), S[te]-Georges (f° 152), Chantoin (f° 165), Limoges (f° 177), Villefranche-sur-Cher (f° 209), S[te]-Anne (f° 237), Lormeteaux (f° 255), Blaudeix (f° 282), Les Échelles (f° 300), Masdieu (f° 348), Tortebesse (f° 370), Chazelles (f° 390), La Vaufranche (f° 423), Les Bordes (f° 458), Montferrand (f° 488), Feniers (f° 520), Charrières (f° 532), Courteserre (f° 558), Celles (f° 574), Montbrison (f° 586), Montchamp (f° 610), Chamberaud (f° 647), Maisonnisse (f° 664), Olloix (f° 681). — Cachets de la Roche Aymon Nonique (ff. 95, 556), de La Richardie (ff. 116, 127, 133 142, 143, 146), Ragon (ff. 116, 127, 133, 142, 143, 146, 255, 258, 261, 265, 268, 271, 279, 280, 282, 343, 344, 436, 453, 458, 486), de Chadenac La Rivoire (f° 164), de Ruffé (ff. 164, 653, 670), de Maubourg (f° 175), de La Renaudie (ff. 207, 255, 258, 261, 265, 268, 271, 279, 280), de Chambon Marsillac (ff. 282, 436, 452, 458, 486), de Broissia (ff. 343, 344, 653, 670).

H. 157. (Registre.) — In-folio, papier, 608 feuillets ; 31 cachets.

1724-1727. — Visites. — Visites par les commandeurs Pierre-François de Moissey du Vernois, Philibert-Bernard de Froissard de Broissia, François de Boyer de Ruffé, Philibert du Saillant, Gilbert Ragon, Louis de Chambon de Marsillac, Marc de la Richardie de Besse et Gabriel Mestre, curé d'Auliac des commanderies de Salins (f° 1), Salles et Montseugny (f° 21), La Villedieu (f° 51), S[t]-Paul (f° 83), Mâcon (f° 98), Morterolles (f° 121), Leureuil (f° 135), Pauliat (f° 155), Bugney (f° 170), Marche et Mayet (f° 202), La Râcherie (f° 222), Farges et Vivier (f° 250), Dôle (f° 277), Bellecombe (f° 297), Compessières (f° 321), Chambéry (f° 375), Temple de Vaux (f° 404), Les Feuillets (f° 426), Laumusse (f° 445), Arbois (f° 466), La Tourette (f° 496), Lieudieu (f° 510), Pontvieux (f° 523), La Croix-au-Bost (f° 538), S[t]-Romain-en-Gal (f° 566), Villejésus (f° 582), Chanonat (f° 593). — Cachets de Moissey

Duvernoy (f° 20), de Broissia (ff. 47, 97, 221, 245, 337, 367, 370, 386, 424, 445, 465, 555, 577, 590), Ruffé (ff. 47, 97, 221, 245, 337, 367, 386, 424, 445, 465, 555, 590), de Marcillac (ff. 250, 511, 522), Ragon (ff. 250, 370).

H. 158. (Registre.) — In-folio, papier, 529 feuillets; 102 cachets.

1780-1784. — Visites. — Visites par les commandeurs Claude-François de Lescheraine, Gilbert Ragon, Jacques de Montjouvent, Philibert-Bernard de Froissard de Broissia, Michel de Lestrange, de Fay-La Tour Maubourg, Louis de Chambon Marsillac, Jean de Fontanges, Jean de Felines de La Renaudie, Marc de La Richardie de Besse et Gaspard Robin, curé des Abrets, Claude Janot de La Conche, sacristain des Échelles, Dusillet, prêtre de Dôle, Michel-François Ramon, curé de Blancafort, Seguin, curé de Changy, Jean Méridias, curé de La Forest, François de La Grange, curé « de St Moreil », Psalmet Besse, vicaire de Charrières, Gabriel Mestre, curé d'Auliac, René Simon, curé de Villefranche, des commanderies de St-Georges (f° 1), Devesse (f° 37), Les Échelles (f° 89), Temple de Vaux (f° 100), Bellecombe (f° 109), St-Romain-en-Gal (f° 134), Les Feuillets (f° 160), Chazelles (f° 180), Villedieu (f° 209), Lieudieu (f° 243), Salles et Montseugny (f° 258), Dôle (f° 284), Mâcon (f° 313), Bugney (f° 339), Tortebesse (f° 369), Charrières (f° 387), Chanonat (f° 424), Villefranche-sur-Cher (f° 442), Montbrison (f° 472), Les Bordes (f° 506). — Cachets de Montjouvent (ff. 37, 86, 179, 180, 204, 472, 501), de Lescheraine (ff. 89-107, 134, 159), Robin (ff. 89-107), de Sales (ff. 89-99), Janot de la Conche (ff. 134, 159), de Vallin (f° 134), Ragon (ff. 179, 180, 204, 472, 501, 506, 529), de Broissia (ff. 240, 281, 311), Dusillet (ff. 240, 281, 311), de Lestrange (ff. 243, 506, 529), de Maubourg (f° 334), de Marsillac (f. 366), de Fontanges, Méridias (ff. 372, 386), de la Renaudie, Simon (ff. 444, 471).

H. 159. (Registre.) — In-folio, papier, 46 feuillets ; 1 cachet.

1784. — Visites. — Visite par le commandeur Jacques de Montjouvent de la commanderie de Devesset ou grand bailliage de Lyon. — Visite de la commanderie de Verrières (f° 27), du Temple de Roanne ou St-Romain Lamothe (f° 38). — Cachet de Montjouvent (f° 46).

H. 160. (Registre.) — In-folio, papier, 446 feuillets; 44 cachets.

1783-1786. — Visites. — Visites par les commandeurs Léonard d'Ussel de Châteauvert, Louis-Nicolas de Rollat de Marsay, de Broissia, Jean de Felines de La Renaudie, Jacques de Montjouvent, Philibert de La Tour-Maubourg, Jean de Fontanges, François Le Grouin de La Roumagère, Michel de Lestrange, Jean-Louis d'Arche et Léonard Tramonteil, curé de Charrières, Pierre Julhe, prêtre de Lissac, Jean-Joseph-Anet Cardayre, vicaire du Mas-d'Artige, Gaultier de La Vigerie, curé de « Nonic », du Meyrat, curé de St-Julien, Jacques Cyr Renauldon, Laporte, curé de Feniers, Pierre Nonique, vicaire de Pauliat, Bernard de La Chassaigne, vicaire de Chamberet, Antoine Baffaleuf, prêtre d'Olloix, des commanderies de Bellechassagne (f° 1), Bourganeuf (f° 15), Villejésus (f° 57), Masdieu (f° 72), Arbois (f° 85), Temple d'Ayen (f° 127), Carlat (f° 169), Montchamp (f° 215), Puy-de-Noix (f° 256), Feniers (f° 266), Chantoin (f° 278), Laumusse (f° 288), Lormeteaux (f° 318), Salins (f° 346), Pauliat (f° 362), Olloix (f° 384), Celles (f° 407), La Vaufranche (f° 413), La Vinadière (f° 435). — Cachets d'Ussel (ff. 13, 56, 63, 84, 265, 267, 276, 364, 382), d'Arche (ff. 13, 56, 63, 84), de Marsay, Tramonteil (f° 70), de Broissia (ff. 88, 93, 96, 105, 125), de La Renaudie (ff. 131, 167, 175, 212, 319, 345), Julhe (ff. 131, 167, 175, 212), de Montjouvent (ff. 215, 255, 288, 317, 346, 360, 411), du Meyrat (f° 265), Cardayre (f° 267), Laporte (f° 276), Renauldon (ff. 319, 345), Nonique (ff. 364, 382).

H. 161. (Registre.) — In-folio, papier, 406 feuillets, 32 cachets.

1784-1786. — Visites. — Visites par les commandeurs «Georges de Sales, Jacques de Montjouvent, Louis-Nicolas de Rollat de Marsay, Jacques de La Roche-Aymon, Jean de Fontanges, Claude-François de Lescheraine, Marc de La Richardie de Besse, François Le Grouin de La Roumagère et de Beausoleil, curé d'Archampt, Léonard Tramonteil, curé de Charrières, J. Corneille, curé de Maisonnisse, Pierre Laveyssière, curé du Bourg d'Achon, Antoine Cluzel, chanoine de St-Amable, Jean-Baptiste de Belveseix Deveaux, chanoine, Antoine Boutaudon, chanoine de St-Genest, Jacques Dalesme, pater de Bourganeuf, Étienne Gautier de Laponterie, François Martin, curé de Ste-Croix de Ganaz, Jacques-Marie Barrier, curé de Flat, Gaspard Robin, vicaire des Abrets, Joseph Cohade, prêtre de Champagnac, Guillaume Coinchon, curé de Monfan, Jacques Méténier, chanoine de St-Nicolas », des commanderies de Genevois ou Compessières (f° 1), Chamberaud (f° 39), Farges et Vivier (f° 55), Leureuil (f° 73), Ste-Anne (f° 91), Maisonnisse (f° 117), Pontvieux (f° 137), La Tourette (f° 171), Montferrand (f° 182), Courteserre (f° 202), Blaudeix (f° 218), Limoges (f° 238), Mortérolles (f° 268), Marche et Mayet (f° 304), La Râcherie (f° 342), Chambéry (f° 372), La Croix-au-Bost (f° 388). — Cachets de Sales (ff. 13, 38), de Montjouvent (ff. 39, 53, 55, 72, 91, 115), de Marsay (ff. 89, 341), Tramonteil (f° 89), de La Roche-Aymon (ff. 131, 136), de Lescheraine (ff. 181, 201, 217, 236, 237, 267, 341, 387, 404), Cluzel (f° 181), Boutaudon (f° 217), Dalesme (ff. 236, 237), Delaponterie (f° 267), Martin (f° 341) de La Richardie (f° 370), Robin (f° 387), Coinchon (f° 404), de la Roumagère (f° 406).

H. 162. (Registre.) — In-folio, papier, 228 feuillets ; 17 cachets.

1752-1755. — Visites. — Visites par les commandeurs « Jean-Joseph de Méallet de Fargues, Antoine de Chauvet de La Vilatte, Jean-François de Bosredon de Villevoisin, Léonard d'Ussel de Châteauvert, Georges-Étienne Joachim Buson de Champdivers et P. Fannaud, curé de Conore, Gilbert Josset, prêtre conventuel, Pierre-Paul d'Alligny, curé de Jussy, Jean-Louis, curé de Feniers, François Mallat, Étienne Desouches, curé de l'Hopital », des commanderies de Carlat (f° 3), CELLES (f° 30) : dans l'église statues dorées de la Vierge, s[t] Pierre, s[t] Paul, s[t] Illide, s[t] Antoine, « rétable soutenu par quatre piliers de bois à colonne torse serpentée d'une sept de vigne, entre lesquelles colonnes sont deux grandes statues, l'une de saint Illide, patron, et l'autre de sainte Anne, au dessus dud. rétable pour couronnement est un image du Père Éternel et un ange à chaque côté »..... Chapelles N.-D. du Rosaire et de S[te]-Barbe, de S[t]-Roch et S[t]-Jacques ; cimetière ; château composé de quatre corps de logis, « celuy du côté de l'orient appellé Monbrison », grange, métairie, grange de « la dîme de Ribes, bois de Celles ; prés de La Font, de La Ciniotte, Le Peschairour, champs de La Croix-Basse, Croix-Haute, de Porte-Charral. de Sondillier, de Las Pradeles, de Derrière le Château, de La Rompude, del Pecher, de Chanalous, du Four de la Pierre ; prés Communal et Redon et ancien étang à Longesaigne ». — Limoges (f° 44), La Râcherie (f° 63), Bordes (f° 87), Feniers (f° 99), Masdieu (f° 111), Bugney (f° 137), Villefranche-sur-Cher (f° 167), La Villedieu (f° 185). — Cachets de Fargues (ff. 28, 40), — de Bosredon (ff. 86, 130), d'Ussel (ff. 108, 183), Louis (f° 108), Desouches (f° 183), de Champdivers (ff. 185, 195, 212, 216, 219, 220, 222, 224, 227).

H. 163. (Registre.) — In-folio, papier, 241 feuillets ; 11 cachets.

1753-1754. — Visites. — Visites par les commandeurs Joseph-Guy de Bosredon de Vatange, Léonard d'Ussel de Châteauvert, Jacques de S[te]-Colombe et Pierre Foucaud des Farges, prêtre conventuel de Bourganeuf, Joseph Cohade, curé de Bourganeuf, Léger Romeuf, curé d'Olloix, des commanderies de Bourganeuf (f° 1), Bellechassagne (f° 69), Olloix (f° 93), S[t]-GEORGES-TEMPLE DE VAUX : *Temple de Vaux :* chapelle ruinée où le prêtre « ne peut élever la sainte hostie sans danger du vent » ; terres « de Pré Clos, du Louvier, Champ des Lombards ». *Temple du Bessey :* prés « du Petit Chapellet et de Rode », Membre de *Tirieu :* château, grange, chapelle ; terres de Champillieu, des Marchier, du Fontana ; prés de Racon, Le Poisat », bois de chênes. Membre de *Charvieu :* terres « Le Plant et Lacra ». — Membre de *Montiriacle :* château réparé ; terres de « La Contamine, La Besseyes, du Champ de Ville ; prés de La Serve, de La Voutte ; bois de Merlous ». Membre de *Pommier :* terres de « Fornauze, Le Tremble, La Croix, La Vieille Vigne, Frère Jean, Grand Champ ; prés de la Chasna, des Grands Marais ; bois Pommier ». — Grand baillage (Devesset et Verrières) (f° 148). — Église S[t]-*Georges* à Lyon (f° 223) ; deux statues à l'entrée du chœur, « l'une représentant un ange et l'autre sainte Catherine de Sienne », tableau « représentant le cardinal de Chevriers couronnant Charles, roy de Naples » ; chapelles S[t]-Georges, S[t]-Nicolas, S[t]-Laurent, St-Roch, S[te]-Catherine, S[t]-Christophe, S[t]-Claude, Notre-Dame, autel S[te]-Anne, — Hôtel de la commanderie S[t]-Georges à Lyon (f° 236). — Cachets de Vatange et Cohade (ff. 70, 89), d'Ussel et Romeuf (f° 104), S[te]-Colombe (ff. 110, 132, 149, 239, 241).

H. 164. (Registre.) — In-folio, papier, 199 feuillets ; 10 cachets.

1753-1755. — Visites. — Visites par les commandeurs de Vatange, Antoine Chauvet de La Vilatte, Joseph Le Groin de La Roumagère, Jean-François de Bosredon de Villevoisin, Joseph-Antoine de Laube, Jacques de S[te]-Colombe et Joseph Cohade, François Lecugy, curé de Morterolles, Roch-Louis Verrouquier de Feix, prêtre de S[t]-Pierre de Montluçon, Jacques Cannet, prémontré, Jean Delcher, curé de S[t]-Ferréol, du Verger, curé de Soudaine, Jean-Baptiste Milhanger, des commanderies de Charrières (f° 3), Morterolles (f° 22), La Vaufranche (f° 37), Marche et Mayet (f° 63), Courteserre (f° 77), Montbrison (f° 138), Sainte-Anne (f° 145), LAUMUSSE : chapelle, château, grange, moulin ; — *Vavrette :* chapelle restaurée dont « la situation fort éloignée de toute maison servoit de retraitte aux voleurs et bandis nommés vulgairement Goliats, qui en brûlèrent la porte et tout ce qui servoit à sa décoration..... Comme elle est interditte, elle sert pour renfermer les grains à la récolte. — *Épaisse :* chapelle, ancien bâtiment de La Recette, maison, granges, étables ; — *Temple S[t]-Martin :* maisons, granges ; — chapelle du *Petit-S[t]-Jean* près Bourg, Teyssonge, Baucarnoz, Sémon, Escopey ». — Cachets de Vatange et Cohade (f° 19), de Bosredon (ff. 75, 166), Milhanger (f° 166), de Monts de Savasse (ff. 168, 197, 198), de S[te]-Colombe (ff. 197, 199).

H. 165. (Registre.) — In-folio, papier, 249 feuillets ; 32 cachets.

1753-1755. — Visites. — Visites par les commandeurs Georges-Étienne-Joachim Buson de Champdivers, Jean-François de Bosredon-Vilvoisin, Antoine de Chauvet de La Vilatte, Antoine-Joseph de Laube, Jean-Joseph de Méallet de Fargues, Pie de Fassion de S[t]-Jay, Léonard d'Ussel-Châteauvert, Henri-Bertrand du Thé, Philibert du Saillant et « Michel Vaudry, cordelier de Salins, Jean-Baptiste Milhanges, vicaire de Salesses, Joseph de Cressac, vicaire de Fromental, Jean Maillier, curé de Culhat, Charles Mortillet, curé de S[t]-Paul,

Jacques-Cyr Renauldon, Louis Pilou, vicaire de Maisonnisse, des commanderies de Salins (f° 3), TORTEBESSE (f° 26) : « l'église est pavée d'un bout à l'autre de vieux tombeaux dont plusieurs ont des armoiries » ; grange « des Persières », bois « de Lalix du Clerglieul » ; membre de *La Forêt :* moulin « sur la rivière du Petit Besanton » ; membres de « *Tralègue* ; *Courleix ; La* « *Mazière ;* chapelles de *Ribieras*, de *Lasticq ;* membre des *Marthes de Vayre* » *:* moulin ; — commanderies de Pauliat (f° 47), Mâcon (f° 65), Montchamp (f° 119), Montferrand (f° 137), St-Paul (f° 165), Lormeteaux (f° 189), Maisonnisse (f° 203), CHAZELLES (f° 213) : dans l'église sur le tabernacle « est une niche soutenue par quatre colonnes, le tout doré, dont le fond est garni d'un miroir, et le haut d'un tafetas avec des franges en soye »..... statues de s^t Claude, « d'un saint qui étoit pape », de s^t Jacques et de s^t Isidore, dans le chœur, chapelles de N.-D. du Rosaire et de St-Antoine dans la nef : chapelles de N.-D. de Pitié aux héritiers Pupier ; de St-Pierre, au s^r Commarmond ; de St-François de Sales à Jean Pupier, notaire, capitaine, châtelain, lieutenant de juge ; de Ste-Marguerite à François Javogues ; autels de Ste-Anne, St-Jean-Baptiste, St-Joseph, St-Barthélemy, de Ste-Barbe et de Ste-Catherine contres les piliers ; deux chaires, l'une « contre la grille qui sépare le chœur », l'autre au milieu de la nef ; dans l'armoire de la confrérie du St-Sacrement « sur laquelle il y a un tableau en sculpture, représentant le très s^t sacrement, et à costé d'iceluy deux anges qui le suporte », une bannière, drap mortuaire, plats d'étain pour les quêtes, « environ quatre cens cierges à l'usage des confréries ».... trois livres, « dans le premier sont écrits tous les noms et surnoms des confréries et à la marge de chaque nom sont les emmargements par lettre alphabétique des payements des confrères ; dans le second sont écrits tous les noms et surnoms des femmes et filles qui sont de lad. confrérie, en marge comme cy dessus ; et le troisième sert pour faire les recettes, tant des questes des troisiesmes dimanches de chaque mois de l'année que celles pendant l'octave de la feste du corp de Dieu et des rétributions de chaque confrères..... » ; clocher surmonté d' « une flesche habillée de fer blanc » ; horloge ; porche en bois porté sur deux piliers de pierre de taille ; cimetière à l'orient du château, au milieu une croix de bois « teinte en noir, et au septentrion d'iceluy est un charnier en très bon état ». Prébende de *St-Antoine :* maison sur la place publique. Auditoire de justice, halles ; cure. Château : portail surmonté de « trois gros artichaux en pierre », bâtiments restaurés ; jardin. État des archives. Pré de Chalmazel. — Domaine de *Montferrand :* maison, granges, étables ; terre des « Garennes, bois et flaches du Goullet, terres du Colombier et de l'Étang, prairies et taillis des Ardières et Perier Rond ; prés du Tour, Bonnet ; bois de Viars ; tennement de pré et terre au milieu duquel passe le ruisseau de la Gimont, et où fut anciennement un étang apellé l'étang de Jancenay ; petit et grand pré des Gouttes, prés de La Chaize, de l'Opital » ; dîmes sur Chazelles, « La Vaure, Tralouzer, Tromperie, paroisse de Bellegarde, St-Denis-sur-Coise ou de La Besace et de Beaulieu ». Limites de la justice. — Membre de « *Bouchallas* », dîmes de Champagneul à Hauterivoire et de Cottance. — Membre de *St-Bonnet-les-Places :* chapelle sous le vocable de St-Bonnet, maison, grange, terre de « Lépiney, pré de St-Bonnet, terres de La Roua, La Cour du Roy, des Grandes Filiolles, des Civilées » ; dîmes de « St-Bonnet, Monchorier, paroisse de St-Laurent-de Chamousset ; rentes sur St-Laurent-de-Chamousset, St-Clément-les-Places, Longessaigne, Chambost, St-Martin-Lestra, Hauterivoire. — Membre de *La Roche :* terres aux terroirs de Chambon et du Bois de La Roche ; rentes sur Courzieu et Brussieu, justice. — Annexe de « *Saulzy* et *La Lardière :* terres et prés, dîmes, rentes, justice. — Annexes de *La Rousselière* et *La Murette.* — Charges de la commanderie : 3.744 l. 12 s. 4 d. ; revenus 7.525 l. — Ordonnances des visiteurs. — Cachets de Champdivers (ff. 3, 12, 15, 17, 19-21), de Méallet de Fargues (ff. 128, 136), de Ste-Jay (ff. 164, 168, 173, 178, 179, 181, 184), de Brison (ff. 168, 178, 179, 181, 187), Mortillet (ff. 164, 168, 173, 178, 179, 181, 184).

H. 166. (Registre.) — In folio, papier, 188 feuillets ; 43 cachets.

1752-1755. — Visites. — Visite par les commandeurs « Joseph de Duin de la Valdizère, George-Étienne-Joachim Buson de Champdivers, Jacques de Ste-Colombe, Henry Bertrand Duthé, Jean-François de Bosredon-Vilvoisin, Léonard d'Ussel de Châteauvert et Joseph Enjelevin, curé des Abrets, Michel Vauldry, cordelier de Salins, Augustin Boyer de La Borderie, curé de La Dapeyre, Jean Gaigne, curé de Serrejol, Daniel Maurelout de Lestrade, vicaire de Chamberet, des commanderies de Chambéry (f° 1), Salles et Montseugny (f° 70), BELLECOMBE (f° 111) : dans le château, chapelle sous le vocable de s^t Hugues, vigne à « Valensin, territoire d'Escullie, pré au mas de Sésarges dit le Grand pré de Courte Serte et la Gassière au travers duquel passe le ruisseau du moulin de Sésarges ». — Membre de *La Verpillière :* église où se trouvent six chapelles sous les vocables de « St-Joseph, St-Clair, St-François-Régis, de la Vierge, de St-Adon et Simien et St-François de Salles ». — Membre de « *Vallensin,* du *Péage de Septème* ». — Membre de « *Vourey* » *:* terres de la Contamine, de Chantemerle. — Membres d'*Ornassieu,* de *Bressieu*, de *Bressin.* — Membre de *La Chal :* domaine de la Grange-Rouge, moulin dit le Temple d'Albon, chapelle St-Hilaire, château ; terres des Bruyères (mandement d'Anjou), de « la Guénottette, des Grands-Champs, des Aiguebelles, du

Conige, de la Clarette ; bois de la « Garaine de La Chal. — Commanderie de Blaudeix (f° 127). Commanderie DE DÔLE (f° 139) : chapelle St-Denis, maison de la commanderie, tuilerie, maison des gardes, jardin ; bois « du Côté de Falletans et du Côté de La Forest ; terres de l'Accrue du Port, du Port du Temple, du Pontat, des Vingt-quatre-Journaux, du Champ sous le Bois, des Trois-Journaux, des Cinq-Journaux, de Terres Neuves, du Passage du Bac, du Grand Glairon de La Barque ; prés du Port du Temple, de l'Illion, de l'Ile de l'Accrue, de devant le Temple, de l'Écòt ou de La Coupe, de l'Accrue Marlet, Cannat, de La Chapelle, du Grand Glairon de La Barque, La Corne de Falletans. — A *Gujans :* terres de Sur Gujans, des Courtillat, de La Combe, de La Corvée des Vertoillat, es Perrières ou ès Naiplières, de La Combe de Chattans, de La Corne du Débat, de La Pièce des Trois-Journaux, es Nantillières, au Fausse Ragat, à La Barbetotte, au Gravera on sur les Mottes, à La Pièce des Huict-Journaux, à La Poumette, à Varpillières, sous Les Commarts ou Corvée de *Gujans ;* pré Brisuillis. — A *Brevans :* terres es Graverats, à La Pièce Champbœuf, au Contour de Champbœuf, sur les Grandes Écluses, au Breuil. — A *Baverans :* cens, rentes, four ruiné, pré de La Ville, moulin, prés du Glairon de Baverans, Maranches, du Roy. — *Dôle :* vigne de La Templière au mont de Pontat. — *Gredisans :* vignes aux Batailles, pré aux Buttes et pré Chaucheux. — *La Grande Loye :* terres de La Corvée d'en Haut et d'en Bas. — *Parcey :* terres de La Corvée au bas de Faisans et de La Corvée de Lilliet. — *Orchamp :* quart de la dîme. — *Éclans, Éclangeot, Nenon :* collation à la cure, dîme. — *Arbois :* terres au Champ de la Chemillotte, à la Fin de Changin, du Clos du Temple, des Grands Champs, au Grand Champ de La Pierre, au Champ Dame Isabeau, à La Croix-Blanche ; vigne de Longirard ; pré en Gouttement, pré de l'Étoile. — *Grozon :* pré du Temple. — *Montigny :* terre en Berrangière, autrement à La Comtesse. — Membre de *Girefontaine :* directe sur Toulouse, Fangy, Poligny, L'Étoile, Bouchaud, Bletterans, Villevieux, Saint-Didier, Quintigny, Ruffey, Arlay, St-Germain, Mantry, Domblans, Voiteur, Treneil, Vuilley, Vincelle, Cesancey, Orgelet, Vampornay. — *L'Étoile :* pré et terre de l'Abaye, 2 chapelles. — *Le Bouchaud :* terres au Bonneter, du Champ au Maire, des Grands Champs, au Champ des Voisses, au Champ Courtat, au Champ des Rappes, au Champ Châtelain, à Lamart Malvoisin, au Champ Chety, au Champ des Vernes, au Champ de La Fin, à La Pattouse, du Champ Mertaux, au Champ sur La Vaivre ; prés de La Combe, de La Jardinière, du Viez, des Soitures, des Grandes Soitures, des Fraches, de La Corne au Renard, de La Couille au Ravier, de La Vaivre ». — Membre de l'*Abergement-St-Jean :* dans la chapelle devant d'autel de cuivre doré « ayant au milieu une peinture représentant saint Jean-Baptiste » ; six étangs, moulin ; bois de « l'Hôpital, taillis Bobat, pré Michaud », cens et rentes, dîmes. — Membre du « *Salligney* » : justice, main-morte, lods, four banal, moulin banal, bois. — Chapelle St-Georges de l'*Étoile :* devant d'autel en cuivre doré. — Commanderie et membres de Chaintoin (f° 173). — Commanderie de La VINADIÈRE : dans l'église « custode d'argent dorée en dedans et qui sert de pied pour le soleil, que nous avons ausi vu, d'argent avec son croissant doré », chapelle St-Roch dans l'épaisseur du mur ; château, grange, moulin banal sur la « Soudaine » ; prés de La Longe, de La Redonde, de La Périère, terre des Cloîtres, de La Longe, du Réchaud, chenevière du Sondar ; bois Tras-le-Beau, de La Bessade, de La Ganne ». — Métairie de *La Porte :* maison, grange, étables, jardin des « Choux, prés de La Font, du Pond, de Liotou, pâturage de La Gagne ; terres du Colombier, de La Rivière, Derrier l'Église, du Cham de La Ganne, de Lorgrand, pâturage des Chassaniadas, pré de La Tanche ». — Domaine de *Cologne :* maison, grange, étables, chenevière de « Dernier la Grange, prés de La Fon, du Tour, du Sirigier, pâturages de Las Pradelas, du Serigier, bois de chênes, bois des Chatanies, châtaigneraie de Combe Basse, terres de La Croix, au Goutau, du Tel ». Autre métairie : maison, granges, étables ; prés de La Fon, Noir, de La Cabrouse, de La Barge, de Las Pradelas ; terre de La Combe, châtaigneraie de Combe Mole, terres de La Croix, des Goutaud, du Tel. — *Fournol » :* chapelle, statues de la Vierge et de saint Antoine. — *Orluc :* chapelle, pierres tombales. — « *La Maisonnie* », paroisse de « Boutesat » ; cens, rentes, vigne de « La Maigonie, cellier, pressoir. — Cachets de « La Valdizère et Enjelvin (ff. 8, 13, 19, 25, 33, 46, 52, 57, 59, 69), de Champdivers (ff. 70, 76, 80, 88, 94, 97, 98, 139, 143, 151, 153, 160, 162, 164, 165), de Ste Colombe (ff. 111, 112), Duthé et Boyer de La Borderie (f° 136), de Bosredon (f° 182), d'Ussel et de Lestrade (f° 188).

H. 167. (Registre.) — In folio, papier, 188 feuillets, 30 cachets.

1753-1755. — Visites. — Visite par les commandeurs « Joseph-Laurent de Beaumont-Brison, Jean-François de Bosredon de Villevoisin, Jean-Baptiste de Madon, George-Étienne-Joachim Buson de Champdivers, Léonard d'Ussel, Charles-Joseph de Felines de La Renaudie, Jean-Joseph de Meallet de Fargues, Antoine de Chauvet de La Vilatte et Claude Margaire, curé de St-Romain-en-Gal, Charles Mortillet, curé de St-Paul, Antoine Aubel, curé de Lacelle, Michel Vaudry, ancien provincial des Cordeliers, Simon Megemond, communaliste de St-Pardoux, Étienne Martin, chapelain, Gilbert Josset, prêtre conventuel, Guillaume Desaix, curé d'Issac La Tourette, Pierre Champagne, curé de Fouqueur », des commanderies de St-Romain-en-Gal (f° 3), FARGES et VIVIER :

Vivier : moulin dit « le moulin banal de Nosseire » ; chenevière de « La Trimouille, prés Dunan, Pailler, de Verville, pâturages de l'Opital, de La Cour ; terres de La Vinade, de La Vigne ; bois du Surseau ; brandes de Corbonnes ». — Membre de « *La Forest du Temple* » : terres « des Coustures, du Passis, de La Petite Couture ; prés de Grand Pré, du Nau, bois du Vivier », étang ruiné. — Membre du « *Temple de Vilard.* — Membre du « *Temple de Bedde* » : dans la chapelle, tombeau d'un commandeur ; pâturages de La Prugne, du Grand Bois ; prés du Grand Pré de Bedde, du Pont de Bedde, de l'Aumône, de La Note, de Lausette, de Sefond ou des Notes, de Regateau, de Pérignat ; terres du Champ de La Croix, du Radin, du Champ du Bois, des Rondes, au Mat Seschereux, de La Gite, de La Couture, de La Sautière ; vigne des Combes » ; dîmes. — Membre de *Riolas :* « grande place où se tenoit l'assemblée, le jour de s[t]-Jean-Baptiste, lequel jour led. s[r] commandeur a droit de prendre sur chaque cabaret une pinte de vin, trois sols, une pièce de viande et de chaque mercier, boulanger ou autre marchand chacun un sols, privilège ou droit qui est devenut à rien » ; prés de « Prérière ou Vessière, du Grand Bois ; terre du Grand Bois ; prés de La Palle, de La Grande Rivière, de La Garaine et Noseron, du Grand Cham ; terres du Champ du Moulin, du Moulin, de La Garaine, de La Couture du Couble ; pré du Cartier ; terrages de Fontenet ; dîmes de Sagine et S[t]-Tout ». — Membre de *Maniolet :* ruines de chapelle, moulin, pâturage « de Chenevire, pré du Gay de Repantion, juxtant la rivire d'Arnon ». — Membre du *Temple d'Ardenay :* chapelle S[t]-Georges ruinée ; pré des Ordres, autrement de Cordes. — *Farges*, banc du commandeur dans l'église, château ruiné « depuis longues années, four banail, lequel est tombé faute d'avoir des bois pour le chaufer » ; poteau de justice. — Commanderie d'ARBOIS : membre de *Varessia :* chapelle S[te]-Magdeleine (vieux rétable) ; terres au « Saugey, au Champ Ratier, prés au Pié de La Coste, de Lan, à la prairie d'Aguière ; dîmes sur Varessia, Rotonay, Veny, de Translatour à Lons-le-Saulnier » ; justice moyenne et basse. — Membre de *Graveleuse :* chapelle (armes d'un commandeur sur la porte) ; directe sur « héritages situés à La Plaine, où étoit anciennement une chapelle apelée Saint-Jean de Creuse ». — *Arbois :* chapelle S[t]-Jean (« distante de ladite ville de deux portées de fusil », inondée ; vitres cassées par les bergers) ; prés de S[t]-Jean, Derrière S[t]-Jean, Chane ; vignes de Derrière Châtelbœuf, à La Saule, à en Changebœuf, en La Planchette, en Richard apelées Le Mont Pupillin, en Châtelbœuf, en La Bougnère. en La Grande Garde ». — Territoire « d'*Hyvori* » : terres de « Pie S[t]-Jean, du Clos des Lochières, de Grand Champ, es Eschillettes, en La Langue Roye, au Champ du Pallet ». — Membre de *La Villedieu :* église, grange ; « vergers des Chaseaux Dessus et Dessous ; prés Narbon, de Clouselat ; terres de La Corvée sous l'Age, de La Corvée du Peux, de La Corvée de Clouselat. — Territoire de *Saule :* vignes au-dessus du bief de « Vignolle, du Petit Verger, en Loret ; verger derrière Chez Massey ; pré Soignelet. — Membre de *Fay* et *Dammartin* : chapelle la Vierge, maison, grange, tour carrée ; pré du Breuil, corvées de Devant Fay et de Manneure, champs de devant le Bois de Silley ou Champ Monsieur, de Serans, des Lames ; étang ; terres de l'Aiguillon et des Margier ; dîme sur Dammartin, Champlive, Vauchamp, Glamondans, Silley, Bretigny, en Lates, Champs des Ages, Bois de Silley, Devant l'Aiguillon au Murgey » ; justice. Église de Dammartin. — « *Salans* » : rentes, justice. — « *Chasoz* » : chapelle de la Vierge, maison, rentes. — « *Glamondans* » ; mainmorte, justice. — « *Villers-Grelot* » : mainmorte, justice. — « *Temple de Besançon* » : hôtel de la commanderie, le devant d'autel de la chapelle « fait en sculpture représentant les galères et les vaisseaux de l'Ordre et de chaque côté du rétable il y a une sculpture en bois de chesne représentant la même chose » ; terre à « Canat, pré dans la prairie de Thise, vignes à Vallière, au Mercure au territoire de Fontain ; directe à Avanne et sur des maisons de Besançon ; rentes sur Dannemarie et Villersbuson. » — Commanderie de Pontvieux (f° 81). — Commanderie de Chanonat (f° 91). — Commanderie de LA CROIX-AU-BOST (f° 101) : dans l'église les fenêtres « ont besoin de quelques careaux de vitres et celle du côté de midy a besoin d'une araniée de fil d'archal, pour éviter que les enfants du bourg de La Crouz-au-Bost ne les casse » ; fonds de « quarante septérées de terre, et vingt charroirs de foin et trois pasturaux ». — Chapelle « *St-Jean de La Brugère* ». Membre du « *Temple de Paluet* » : dans la chapelle « un tableau représentant la sainte Vierge tenant son enfant Jésus, et à cotté desur la gauche, dans le même tableau, la représentation de s[t]-Jean-Baptiste, et à la droitte sainte Marguerite. Le tableau est attaché dans un espèce de dais qui est au-dessus de l'authel, en menuyerie et qui couvre l'authel, où il y a des écussons, l'un aux armes de France barré, et l'autre de la religion ». — Membre « du *Fouilloub* » : étang asséché ; pâturage de « La Guerenne ; terres de Champ Mordon, de l'Ouche du Four ; bois du Feuillou, de La Forest ; prés du Feuillou, de La Marge, de La Chaume ; terres du Champ des Ballets, du Champ des Timons, au Maupas, du Champ du Feuillou, de La Goutte ». — Membre de *La Chapelle de l'Hôpital* : chapelle de la Vierge, rentes. — Membre de l' « *Hôpital de Coursage* » : dans la chapelle « bouquets de fleur artificielle ayant au hault trois branche où sont possés des sierge ». — Membre de « *Lépinat* » : chapelle, dîme, rente. — Membre de « *Beauchassin* » : champs de « La Croix, Vermon, de La Grand Côte, de La Petite Côte, de Souche ; pré de La Bergerie, Le Chaumat ». — Commanderies de Lieudieu ou Hôpital-du-Fresne (f° 117), du Temple d'Ayeu (f° 137), de Puy-de-Noix (f° 165) de La Tourette

(f° 171), de Villejésus (f° 179). — Cachets de Brison (ff. 7, 10, 11, 13, 14, 16, 21, 27, 29), de Mortillet (ff. 21, 27, 29), de Bosredon Vilvoisin (ff. 39, 133, 168, 177), de Madon (ff. 41, 50), de Champdivers (ff. 51, 57, 61, 64, 68, 76-78), Josset (f° 133), de Felines de La Renaudie (ff. 150, 151), de Méallet de Fargues (f° 169).

H. 168. (Registre.) — In-folio, papier, 219 feuillets ; 42 cachets.

1754-1755. — Visites. — Visite par les commandeurs « Jean-François de Bosredon de Vilvoisin, Joseph-Laurens de Brison, Jacques de Sainte-Colombe et Gilbert Josset, prêtre conventuel, Joseph Enjelvin, curé des Abrets, Jacques Devoud, vicaire de Voiron » des commanderies de Leureil (f° 3), COMPESSIÈRES : dans l'église vitrail aux armes de l'Ordre et du feu commandeur « d'Évieu » ; chappe, chasuble, devant d'autel aux armes de Lescheraine, chapelle du Rozaire ; — cure, jardin augmenté du pré de Vallière, vigne, pré, rentes ; — château, sur le portail statues de marbre de « N.-Seigneur de la Vierge et des s^t Jean-Baptiste et armes du commandeur d'Évieu de Cordon », terres de « La Peiterelle, en Badoche, du Champ des Bois, Champ Roget; prés aux Essertet, aux Gotet; vigne au terroir de Conbe vers les Hopitaux ». — Membre de l'« *Hôpital de La Trousse*, soit *St-Jean de La Vulpilière* » : chapelle, au dessus de la porte armes du commandeur de Cordon d'Évieu, voûte du chœur « à bonnet de prêtre, ce qui forme quatre partie de voute » ; terres de Ches Billiat, en Arclinge, teppe en Peyterelle; bois de La Ravoire; prés à Rozière, Humbert, Rossier dit de l'Hôpital, de l'Étang; dîmes. — Maison à *La Roche* où on entre « par un grand arc percé dans le mur de la ville et fait en forme de portail ». — Membre de *La Sauveté :* chapelle, calice aux armes de Lescheraine, au dessus de l'autel « un entablement de bois sur lequel sont peins les douze apôtres et Notre-Seigneur au milieu », les murailles sont peintes en petits carraux en échiquier de trois couleurs, rouge, bleu et jaune ;... dans la nef est un autel d'un très beau marbre jaune avec une statue de la Vierge dans une niche de bois au dessus » ; maison, moulin, battoir à chanvre, grange, écurie, terre au Grand Champ, pré de Revens à Fessy, vigne, dîme de Lachenal ». — Cellier de « *Trelou* » : vignes. — Membre de *Mussy :* dans la chapelle « tableau où est peint un crucifix avec la sainte Vierge à la droite, s^t Jean-Baptiste à la gauche et sainte Magdelaine au pied de la croix, sur lequel tableau sont peintes les armoiries de feu Mr Dévieu » ; calice d'argent aux armes de Lescheraine ; dans la maison, chambre « apellée le poële » ; grange ; tènement de terres, prés et bois dit de Mussy ; moulin, dîme sur « Cornier, La Roche, Estaux ». — Membres du « *Grand et Petit Cologny* » : chapelle dans la paroisse de « Vulbain » en Genevois, calice d'argent aux armes de Lescheraine ; terres « des Franchises, vers les Cars, sur le Rhône ; bois de La Ripas; prés de La Combe du Four, au Tier, marais de Vulbeins, île emportée par le Rhône, pré du Chêne à Jurains; dîme à Juirins et les Biau. — Membre de « *Musignan* »: église menaçant ruine, cloches suspendues à un arbre; maison couverte « moitié tavaillon ou sandols et moitié de paille » ; terres au « Champ de Feuliet ». — Membre de l'*Hôpital de Dorches* : église, maison, terres jouxte « le nan de Merderel, vigne à Surjou dite au Pioz ; terres, bois, vignes à l'Hôpital, au Parc ». — Membre de l'*Hôpital de Clermont* : chapelle, calice aux armes de Lescheraine ; maison, cellier, grange ; terres à « Cologny, La Cerbière ; bois au Faix ; dîmes sur Fringy, Clermont et Droisy ». — Membre de l'*Hôpital d'Hauteville* : chapelle, maison, grange; terres « en Champ Jacquin, en Vinex, à Mépanénias, es Fontaine à Laniez, au Côtes d'Hauteville, à Palu; pré à Bellossy; au terroir de Vauld Renaz un plassage de moulin détruit d'un temps immémorial ; dîmes sur les territoires de Poquiez, St-George, Chapotier, Les Saugey, Les Chapelles sous l'Hôpital, au Champ derrière ches Mouxy, Belossy, Tusel, Le Vilars ». — Membre de *St-Jean d'Annecy* : jubé dans la chapelle, autel de St-François-de-Sales ; « sur la porte d'entrée sont les armes d'un commandeur qui portent gironné d'or et d'argent, à côté desquelles sont deux pénitens noirs à genous au pied d'une croix qui est au dessus avec l'inscription *O crux ave, spes unica*, et le tout est sur bois qui est postiché ». — Membre de l'*Hôpital de Droise* : chapelle, terres « à Droise, pré Cosson à St-Giraud, broussailles à La Paraille ; rentes sur Droise, Rière Mugniat, St-Félix ». — Eglise de *St-Félix* ; « une boëte d'argent, faite en croix et qui se suspend au col pour porter le viatique... statues du Père Éternel, tenant devan lui un Christ, et de N.-D. de Consolation ; chapelle de Ste-Magdelaine au marquis de Tournon-Maillard ; cure, grange du dixme » ; pré du « Grand Marais, terre au Pelouzet, marais au bout de St-Félix ». — Membre du « *Petit Cologny* » : rentes. — Membre de « *La Cheza*, rière la paroisse de Bons-en-Chablais » : rentes. — Membre de « *Chêne*, près de Genève » : dîme. — La commanderie a encore le patronage de la cure de St-Romain près de La Roche, mais l'église n'a pas été visitée, « attendu qu'elle procède d'un patron laïque, noble d'Angeville, et qu'on ne l'a jamais visitée ». — Commanderie des FEUILLETS (f° 139)*:* Membre d'*Écorcheloup*, — Membre de *Cossieu* : domaine des Échanaux, chapelle où se trouve un tableau de la décollation de St-Jean aux armes de Montjouvent ; étangs du « Biais ou By de Cossieu, du Fay de Montesuy, de La Léchère, de La petite Lechère », bois. — Membre de *Villars* : chapelle St-Denis. — *Les Feuillets* : étangs de « Ludy, Montjon, Neuf », bois. Chapelle, château, grange, étables, moulin. — Membre du *Temple de Molissolles* : chapelle, grauge, terre à Chiloup, bois, moulin de Rossette. — Chapelle de *La Cochère* : chapelle sous le

vocable de sainte Catherine, rentes. — Membre de *Croset et Maconnex*; rentes sur « Crozette, St-Jean, Verssonnette, Signy et Mâconnette ». — De la commanderie dépendent encore les étangs de « La Brunette, de La Jardinière, de La Charpenelle, Bouvet, Murtin ». — Commanderie des Échelles (f° 165). — Cachets de « Brison « ff. 21, 22, 28, 55, 80, 102, 113, 129, 165, 178, 186, 192, 193, 195, 212, 213, 218,) Enjelvin (ff. 21, 22, 28, 55, 80, 102, 113, 129, 192, 193, 195, 212, 213, 218), Ste-Colombe (ff. 139, 164), Devoud (ff. 165, 178, 186), St-Mauris (ff. 165, 178, 184, 192, 193, 195, 212, 213, 218).

H. 169. (Registre.) — In-folio, papier, 202 feuillets; 41 cachets.

1769. — Visites. — Visite par le commandeur « Charles-Abel de Loras et Étienne-Sylvestre Jannon, prêtre du diocèse de Besançon, Antoine Faivre, vicaire de Vadans, Honoré Milan, curé de Rupt, Jeune, curé de Vy-les-Filain » des commanderies de Dôle (f° 1), La Villedieu-en-Fontenette (f° 31), Salins (f° 72), Salles et Montseugny (f° 127). — Cachets de Loras (ff. 2, 7, 14, 17, 20, 22, 32, 36, 40, 43, 48, 58, 60, 63, 66, 87, 98, 104-106, 110, 111, 121, 143, 161, 167, 168, 183, 186, 200), de Ste-Jay (ff. 143, 158, 161, 167), Faivre (ff. 143, 152, 161, 167), Milan (ff. 168, 183, 186). — Sur les plats de la reliure de ce volume, comme sur ceux des six suivants, armes du grand prieur de Vatanges, écu écartelé au 1 et 4 de.... au lion de....; au 2 et 3 de vair.

H. 170. (Registre.) — In-folio, papier, 232 feuilles; cachets.

1769. — Visites. — Visite par le commandeur « Charles-Abel de Loras et Charles Prudon, prêtre du diocèse d'Autun, Louis Borie, prêtre du diocèse du Puy, Antoine-Joseph-Artis de Beaulieu, prieur de St-Clair, des commanderies de MACON (f° 1): membre d' « *Épinassy* »: chapelle, château dans une chambre duquel se trouve « une grande cheminée en pierre de taille, peinte en plusieurs couleurs et sur laquelle sont gravés les armes de feu M. le commandeur de Marsillac » : maison de garde ; pré de « Grand Pré ; terre de La Vigne ; prairie d'Epinassy ; terres du Moulin, du Champ à La Philiberte, des Grands Cartiers, des Épardeaux ; bois de Grand Bois, des Brosses » ; justice, dîmes. — Tuilerie de « *Mont-chalon :* fours, maison, pré ; bois du « Grand Pasquier, de La Forest. — Eglise de « *Montagny* ». — Église de « *Beaudemont* » (ordre de déplacer un banc appartenant au comte de Drée et d'y faire gratter ses armes pour les remplacer par une croix de Malte). — Membre de *Fay* : justice, dîme, directe sur « Fay, Baudemont, La Clayte, Les Beluzes, Merloux, La Boudure, La Sarrandière, le moulin Gotard et Les Crottes ». — Membre de « *Bois-du-Lin* » : chapelle. — Membre de « *Neuglisois* » : chapelle ruinée, bois de « La Chassignolle paroisse de Matour, dîme sur Nudy et Daudreray ». — Château de *Rodes* : bois dans la paroisse de « Corcheval ou Corcheveray. », justice, directe et censire sur « Matour, Les Bostes, Bois du Lin, La Roche les Ducs, Lafay, Dompierre, Montmelard, Trembly, Braudon, Montagny-la-Chapelle ». — Membre de *Ventrigny* : chapelles, prés, bois de Gros Bois. — Membre de *Launay* : chapelle au milieu du bois de Serve ; terres des Forges, de La Croix et de Lezard, de La Clipery, des Roues, des Coutures ; pré de Launay, brosse en Bairy, terre en Bormain, vignes des Fonderies ; bois des Serves, Gricus ; dîme sur St-Jullien de Cray et Trevol ; directe sur Brian, Mailly, Chevanne, St-Didier, St-Jullien, St-Martin, Launay, Hauteval ». — Membre de *Genouilly* : chapelle ; terres au « finage de La Roche, de Derrier l'Hôpital, du Champ aux Dames, bois de La Brosse de Demont, terre de La Croissette, pré du Breuil, champ du Breuil, pré de La Vignette, terre d'Aubeterre et des Teppes, justice, directe sur Genouilly et Joncy ». — Membre de *Mâcon* : dîmes sur Chintré ; directe à Mâcon, rue de Bourgneuf et à « Charbonnier ». — Membre de *Belleville* : domaine dans lequel était autrefois une maison forte ; terres de La Grande Terre, Vague, pré vers La Grange du Champ, Les Grandes Verchères, sous La Garraine, de Lépie ou de La Gaine, dans l'île de Montmerle ; chenevière près la porte du Vivier ; dîmes sur Belleville, Taponas, St-Jean-d'Ardières, Dracé-le-Panoux ; redevances sur Belleville, Taponas, St-Jean-d'Ardières, Dracé, Renin, Charentey, Quincier, Marchand, St-Ygny-de-Verre ». — *St-Jean-d'Ardière* : moulin, jardin, pré. — « *Peyssieux* : chapelle du Temple de Peyssieux-en-Dombes, redevances sur Peyssieux, Guerrin, Genouilleux, Valeins, Mogneneins, St-Étienne-Chalarronne, St-Didier-de-Valeins, Monceaux, Montmerle, St-Trivier, Chaneins. — Membre de *St-Jean-des-Essarts*, paroisse de Pouilly-le-Monial : chapelle, dîme du Clos des Essarts sur Theizé et Pouilly. — Commanderie de BUGNEY : chapelle, château ; étangs du « Grand Etang, Bichets, de l'Etang Neuf ; vigne, terre de La Garenne, pré de Grand Pré ; terres au Tenochet, au Champ Guillot, de La Bletière, pré de Pré Rond, terres de La Chenarme, de La Grande et Petite Generi, au Grand Champ Motté ; prés des Recornes, de Grand Pré, du Vernol ; bois de Grand Bois ; terres ez Bayet en la Varenne de La Broche, en la Varenne de La Levée ; prés du Débal, de La Noue ; terres de La Noue au Chambon, vers La Latte vers Le Creux des Chevaux, au Cheminet, au Chambon des Madeleines ; pré de La Moulue, finage de La Brugnerie ; pré Guillot à Chassenard ; Les Conforts des Bugnets ; justice ; moitié du port de Becheron dit Chassenard, dîmes, rentes. — Membre d'*Anglure* ; chapelle, maison, grange, écurie ; étangs de « Bosserand, du Vernay ; terre et pré de La Garenne, bois de La Forêt d'Anglurre ; prés du Butel, des Longines, Estailles,

en Fond Martin, de Grand Pré ; terres au Chambon du Lac, en Butet, au Chambon des Angles, au Champ Artaux, de La Grande Pontine, en Beaupin ; pré de Lamoureux, terre au Chambon de Lamoureux, bois de Champ Rond ; terres du Champ de l'Hopital vers La Croix de Montaigus, du Champ des Crost, ez Quenette en La Varenne, des Charnay, du Grand Champ des Tronchets, de Gondras, du Champ de Collin, de La Taille Sautin, es Bourreau, Le Crot au Loup ou Champ Rouge, en Bramefan, du Champ Poirier, du Champ de La Croix, de La Verchère Noire, de La Garenne à Ressy, du Champ de La Grange, du Bois ; prés du Fay, à La Dame »; justice, dîme collation à la cure de l'Hôpital de Chenay. — Membre de « *Collange* » : maison, bergerie, grange, étable ; étang, terres « en Champ Bacon, bois de l'Haye, terre au finage de Gelinge, bois des Forges ; terres des Gravières, de Dessus-le-Mont, du Champ de La Maison, au Noyer Bouë, en Fourchat, de la pièce de Bugnay, au Chambon (emportée par la Loire), de La Bugnerie ; prés Claux, à Collange; bois des Chauffages, Bois Clair ; terres à Champagne, dessoubs les vignes des Martins Blancs ». — Membre de *Pontenas*: chapelle, maison, grange, écurie ; prés de « Fromazon et St-Jean ; terres Granger, des Forges; étangs Vague, des Forges, Fromageon ; bois du Grand Bois, des Charmes, du Petit Pontenas ; dîme sur Tréfoux, Bolon, Bourgneuf; directe sur Tréfoux, Bourneuf, Pourray, Les Millets, Les Prost, Les Berluls, Les Bassaux, Les Positaux, Les Bardaux. — Membre de *St-Jean de-Bardon*, chapelle dans laquelle est le tombeau d'un templier ; maison, « emplacement voutés, couvert à thuille plattes et bien fermé, dans lequel est un puits renfermant la source des eaux minéralles de Bardon, dont la propriété est d'être sulphureuse, entour de cette fontaine, en dehors de la voûte sont plusieurs pièces d'eau apellées pescheries, qui forment un lavoir à l'uzage de la ville, au moyen d'une rétribution que les blanchisseuses payent à cet effet »; tènement de terres et jardin. — Membre de *Trevol* : chapelle transformée en grange, prés, terres et bois. — Membre « *du Bouley* » : chapelle St-Blaise, maison, grange, écuries, tènement de terres, prés et bois, étang; dîmes, collation à la cure de « St-Thyan ». — Membre de *Fly et Le Bouchet*: terres, bois, prés, étangs, dîmes. — Membre de l'*Haye*, paroisse d'Avrilly : bois, pré, terres au Chambon de Brière, étangs de l'Haye et Neuf. — Domaine de *Jolivet* : bâtiments, terres, prés et bois. — Membre de *Tourny*: chapelle, métairie, moulin, bois, terres et prés, justice, dîme. — Église de « l'Hôpital de *Chenay* ». — Église de « *St-Oyan* ». — Grand bailliage de Devesset (f° 62). — « CHANTOUIN », membre de Devesset « paroisse de Beins, diocèse du Puy » (f° 160): domaine de *Belvezet* : maison, grange, écurie, bergerie; terres « du Temple, du Lerme ; prés de Rieremort, de La Font du Pi, de La Lande, Pousonnet, de La Borie ; terres de La Chambade, de La Coleyre, du Grail, de La Versonne, des Vaux, de La Landette ». — *Chantouin* : maison du commandeur, ferme, écuries, chapelle, domaines des Garnaux et de Montchand, terres, prés et bois, champs « de Las Bourleyres, de La Reillade, des Bois Bas, de Monchat » ; justice, corvée. — Commanderie de Montchamp (f° 174). — Cachets de Prudon (ff. 11-60), de Loras (ff. 14, 66, 69, 76, 95, 108, 118, 123, 141, 142, 147, 167, 171, 172), de Loras et Artis de Beaulieu (ff. 177, 180, 188, 191, 203, 206, 212, 219, 227, 228, 231).

H. 171. (Registre.) — In-folio, papier, 152 feuillets.

1769. — Visites. — Visite par les commandeurs Jacques de La Roche-Aymon et Gilbert Josset des commanderies de Maisonnisse (f° 1), MONTFERRAND (f° 33) : maison du Temple, chapelle dans laquelle « une espèce d'ancien mozolée », grange du Temple, maison Rouge ; — domaine de *Beaulieu* : maison, grange, « Champ de l'Éminade, terres de Seize Journaux, d'Aupont, grand Pré de St-Jean, pachier du Clos St-Jean, pré de La Serve, terres de La Quartelade, de Las Charmas ; — Chapelle *St-Jean-de-Ségur* : « portiche orné de sculptures, au-dessus duquel est une statue aussy en pierre représentant s^t Jean-Baptiste » ; statue peinte, représentant s^t Jean-Baptiste; notredit patron, dont le bras est cassé et par conséquent interdite de droit, ce qui nous a obligé d'ordonner de la suprimer ; mauzollés en pierre de taille..., sur tous lesquelles sont des statues gissantes taillées en bosses, excepté celluy qui est à côté de la porte, qui sont des mauzollés de différent commandeurs ». Terres et vignes de St-Jean-de-Ségur, terres et prés de Brezet, terres des Petites Gravanches, aux terroirs des Gravanches, de Font-Vieille alias de Pras Groiloux ; prés des Buttes, Contal, au terroir de Pratlong : vignes de La Clarmontaise au terroir de Chanturgues, de La Sarpe, de La Barre, aux terroirs de La Font-Cimagne, de Champ Crol sive de l'Espère, du Bas Champ-Flour, de Font-Belou ; dîmes, percières. — Membre de *La Ronzière* : maison, jardin, pépinière de mûriers, tènement de vignes ; dîmes sur Le « Terme Bouchard, La Narce, Le Nau ou Font Bertou, La Chabanne, Perrette, Aubiol, Chabespy ». A « Meilhaud : pré de Font-Reymond, dont une partie a été couverte par l'écroulement de la montaigne de Pardines arrivé le 23 juin 1733. A Perrier : vigne de La Grand Combe ou Cros Traverse, terres de Mercœur et de Madra. A Pont-Guizon : prés Ladif, du Picher, de Las Greisseyras, de La Clef, de La Donnation, ruines d'une chapelle. A Bergonne : vigne au territoire de Clavernol ou de La Renardeyras. Dîmes à Antoin, terroir de La Greisseyras ou des Pendus ; à Gigniat, terroir du Bas de Langelade, de La Molas, de La Molincheyras ». — Membre de *Culhat* : dans l'église « tabernacle de bois dorré en plein orné de colomnes et diffé-

rentes sculptures, ayant trois petites statues, l'une au milieu de la porte du tabernacle représentant Notre-Seigneur, la seconde du côté de l'Évangile saint Jean l'Évangeliste et celle du coté de l'Épistre saint Jacques, et au dessus est un reposoir uniforme », statues des saints Louis, Vozy, Roch et Sébastien; chapelles de s[te] Marguerite et de N.-D. du Rozaire, statues de la Vierge, s[te] Catherine, s[te] Marthe, s[t] Antoine, N.-D. de Pitié, s[t] Barthélemy, s[t] Jean l'évangéliste: cimetière avec oratoire; de l'église dépendent un jardin « aux Fageyroux, une terre à La Graveyras». Château, granges au terroir de « Ricoux », chapelle « S[t]-Jean-de-Foulhouze », jardin au « quartier du Fort, terres à Ricoux; prés de La Mouffa, Grand Pré, de Ricou, Injuste, de La Boissonnade, La Litte Gannat, Lavort de l'Hôpital, La Litte Baniol, des Longhard; terres de La Saigne, de Larboussel, du Pommier, au Bœuf, de La Vigne, de Bois Gros, de La Cesseyras, de Bois Intier, de Sarallioux, La Couhas de l'Étang, d'Odenez, du Tallif de Foulhouze, des Thiers, du pré S[t]-Vausy, à Champlas, à La Frideyre, à La Grave, à La Saigne, ou Charme; pré de La Charme; terre à La Vacheyras; pré à La Grande Prade; clos de l'Hôpital, tènement à La Brousse; bois d'Aignas, terres de Soussonges Hauttes, tènements du Bois Intier ou Couppe du Lac, de La Cesseyras, Sarraillou; vigne à Arniol; dîmes, percières; bois; de La Teylhadeix ». — Maison de *Beaulieu*: maison où sont déposés les titres de la commanderie; plantation de mûriers, métairie; vignes et terres aux terroirs de La Vacheyrias, de La Cottas, de La Croix de La Loye, de La Graveyras, de Soughas, de La Mondonnart, de La Vorde, derrière La Petite Prairie, dans La Grande Prairie, à Loffetrou, à Marcouchas; sauzée au terroir du Pradet; terres du Champ de Carliet, aux terroirs de Fangeyroux, de Bosgros, de La Champ; prés du Grand Pré à La Petite Prade; terres aux terroirs du Bois Peyquase, de Chambon; charme au terroir de La Champ; pré de Marconchas ». — Commanderie d'Olloix: église S[t]-Jean-Baptiste, chapelle de la Vierge, « mauzollé en pierre de taille sur lequel est sculpté une statue gissante que l'on suppose représenter un Templier »; cure, château; terres « du Pré dou Pradet, de La Combe, du Puy d'Auzele, de La Garenne Chamorenghol, du Grand Bois; bois de Bois Noble, Bois Bernard, Bois Pichot, pré Barre; terrse aux terroirs du Poux, de La Trioulle; prés du Breul, de La Bourette, Sieyteix, Clémensa, de Portas, de Riomège, d'au Cros, du Pradet, Prateny. — Dans la chapelle de « Cournol », statues de N.-D. de Pitié, sainte Anne et des saints Loup, Jean, Barthélemy, Pierre Roch, Austremoine. — Membre de « *Cheynat* »: chapelle, château; prés Clos du Seigneur, à Travial, au Breuil, de La Leuge, à Fonteillamot, à Montsavy, à Fontbrés, à Laval, La Lrottas, au Courreyx, au Rousset; terres aux terroirs de La Revange, de Chaupra, de Chadelot, de Sauvagnon, de Maquo nay, de La Leyteyre, au Champ Queyrat, aux terroirs Ferré, de Champeyroux, de Lasallas, de Venzat, de Ches Oussat, de Manda, de La Saigne, de La Carrade, du Sucquet, à Chadelot, du Bois; prés à La Ribeyre, au terroir de Combejuly, de La Crotta »: — Domaine de « *Polagnat* »: maison, étables; terres aux terroirs de La Treilhe, de La Plantade, de Pisserat, terre du Pré S[t]-Jean au terroir de La Motte, terre au terroir de La Narse, terre du Chayl, du Suc de Paloche, au terroir de La Longeas, terre de l'Hôpital à S[t]-Amant ». — Domaine de « *Pailhoux* »: maison, grange, étables; pré le long du ruisseau de « l'Enfer, pré de Bachus, bois, pâturage. — Membre d'*Espinasse:* directe, dîmes de « Fontardisse ». — Membre « d'*Aydat* »: domaine de « Veyreyras »; terre et pré de « La Chanony; terres de La Combe, de Champ Pointu, Champ Redon, au-dessous des Horts, au terroir de Boutanvin, à Louboyer; pré de La Prade; terres et prés à Chazeylla; terre du Grand Champ, terre et pré au terroir de Chastray, pré Sauteyrat, pré et terre au terroir de La Ribeyre; montagne de *Montauzun;* domaine de *Diane* ». — Membre de *La Sauvetat:* dans la chapelle statues en cuivre jaune de la Vierge et de s[t] Yves, du côté de l'épitre celles de s[t] Jean et s[t] Blaise en bois; ruines du château, « prison criminelle au milieu de laquelle est une ouverture en rond pour descendre dans un bas qui forme un affreux cachot, il nous a paru nécessaire de faire faire un couvercle à lad. ouverture pour préserver les prisonniers de tomber dans le cachot, au-dessus de laquelle dite prison criminelle est la civile »; four banal; garenne au terroir « du Subrogier; terres aux terroirs de La Saigne, de Pontautier, de Las Pallas, d'Au Vignaux, de Montlosier sive de Bourriquet, du Subrogier, de Sous La Croix, du Lac, de Las Triouleyras, de Lauradoux, des Fauconniers, de La Garenne; prés de Pré Clos à La Font Grande, du Revirre, aux terroirs d'Ondes, de l'Hôpitalet, prés de Malcontant, terroir de Juserat, du Breul, terroir de La Prade, de La Sauvetas, prés Moullieu, à La Trioulle, aux Grands Autards, à La Font des Obis; terres à Clemeassa et S[t]-Floret ». — Commanderies de La Tourette (f° 113), de Marche et Mayet (f° 128). — Cachets des visiteurs effacés.

H. 172. (Registre.) — In folio, papier, 182 feuillets.

1769. — Visites. — Visites par les commandeurs Jacques de La Roche-Aymon et Gilbert Josset, des commanderies de Villejésus (f° 1), de Limoges (f° 21), Masdieu (f° 61): domaine de *La Vergne-Bouton*: maison, grange, étables; prés de « La Grange, du Mas du Gros, de Lage, des Barières, des Cavailles, terre des Michelles; vigne; terres de La Grande Étoinette, des Boyes; pâturage du Communard: bois des Betoul; terre de La Broce, des eillat, des Guerrennes, pâtural de Gonettes»

— Église de *Chambon*, cure, dîmes, rentes. — *Le Grand Masdieu*, dans l'église autel de la Vierge sur lequel est un « grand tableau représantant la dessante de la croix... qui a étée donnée par mademoiselle Roy de Lauchère », autre autel « sur lequel est pozé un entien tableau représentant s[t] Antoine » ; château ; moulin de « Vilars et pré de La Pradelle, Grand Moulin et pré ou Grand-Moulin ; prés des Frédureux ; terres au Chaumel, Chomelles, au Grand Champ, de Lange, Garneau ou Champ du Fourg, au Tiers, du Champ des Vignes, aux Vignes du Puy, pré de La Commanderie, Garenne. — *Le Petit Masdieu* : église, cure, château, pré, terre et bois de La Garenne, brandes ; moulin sur « le fleuve de Cherante », chapelle « S[t]-Jean de Berodaix » à abandonner. — Chapelle de « *Trein*, au milieu de la forest d'Aixe », étang, rentes. — Commanderies de Morterolles (f° 101), de Pauliat (f° 145). — Cachets des visiteurs effacés.

H. 173. (Registre.) — In-folio, papier, 213 feuillets.

1769. — Visites. — Visite par les commandeurs Jacques de La Roche Aymon et Gilbert Josset des commanderies de Bordes (f° 1), Villefranche (f° 45), Lieudieu, (f° 103), Lormeteaux (f° 121), LEUREUIL (f° 177), église, de chaque côté du chœur autels de la Vierge et de s[t] Blaise, cure dont dépendent « le pré de La Cure, une terre au Charonière ; prés à l'Estang Plault, à La Fosse Gamieu ; chenevière au Boutardière ; vigne au Courolle ; terre au Jactière, de Lessard, du Buisson de La Cure ; à Mise Pierre, à La Mailletrie » ; château, ferme, colombier ; prés « de La Font de l'Estang Plault, de La Maladerie ; pré et vigne du Rochereau, terres du Champ du Riou, de la pièce de la Justice ; terre et brandes de Laubépin ; étangs du Grand Étang de L'Heureuil, de La Bonde, de La Barotte, des Bordes, de Mardasson et Pré de Villain, des Chaumes, des Perrières ». — Métairie de « La Grande Métayrie ou *Quineterie* ». — maison, étable, grange ; terres du « Champ Philipon, des Ménardières, du Champ du Puis, du Grand Essard, à l'Étang Chapt, au Gallioche, de La Tombe à Ribeau, de La Barotte, de La Croix, au Poirier de Bourges ; pré aux Buissons ; bois des Grands Prés et de La Bedonière, de La Vieille Vigne, des Saugoux, des Bétouzières, du Marchaix, de La Mercière, de La Garenne du Sablon ». — Membre de « *La Salle sur Nahon* : ruines de chapelles ; bois « dans le pâtural des Salles, prés du ruisseau de l'étang de Corbansson. — Membre de *Celle-sur-Nahon* : maison, terres à « Carroué, de La Marmière, au champ du pont de Laudais, de La Commanderie, pré de La Prairie, terre du Travail aux Chiens ». — Membre de l' « *Hopital-sous-Mazerol* » : maison, bergerie, pré, terre, bruyères. — Membre de « *Launais*-sur-Greuze, paroisse de S[t]-Pierre de Tournon » : dîmes, terrages, cens, rentes. — Membre de *Nuret-le-Feron* : église dans laquelle sont les chapelles de la Vierge et de S[t] Jean-Baptiste ; cure dont dépendent les prés « Ruisseau, des Berdonneries, des Grands Prés ; la dîme de La Grande et de La Petite Brenne ; maison, pré de l'Hopital, étangs du Grand Etang de Nuret, des Caillaux, dîmes, justice. — Église « d'*Ouches* », église S[t]-Martin, cure, terre des « Grouailles, prés sur le ruisseau de Brion ». — Membre de *S[t]-Nazaire* : église, cure dont dépendent des vignes, les terres « de La Grande Vigne de La Cure, de La Grouaille, la pièce du Pré Viger, bois des Costes : prés des Grands Prés, au-dessous de La Riolière des Gasches, de Pré-Rond, au Perières, au-dessous de la chaussée de l'Étang du Pont » ; château, tènement de vignes et terres. — Métairie de *La Porte* : maison, grange, étable. — Domaine de *Biret* : maison, bergerie ; terres « au Mant, du Champ du Grand Miget, de La Fosse, du Champ de Foizon, des Mollerets, du Seillant, des Cordas ; prés Galpy, Galbert, du Grand Guignier, de La Grolle, du Moulin, du Pont, de Gourde-Abeilles, Leonnard, Viger, de La Font, Leffe Goudart, près du bois de Montignon, du Grand Pré de Biret ; étangs du Grand Etang des Rits ou de Buisson Rond, Léger, du Pont, Bondé de La Bruère ; moulin banal. — Membre de « *Fontange* » : chapelle en ruines ; terre de La Cousture ; étangs de La Cousture, de La Gasne ; prés de Grand Pré, Prétier, Bournet, sous La Tricocherie ; terre de La Tricocherie ». — Chapelle « d'*Ajou*, au Grand Ajoux, paroisse de Chalais », interdite : pré de La Chapelle ou du Seigneur, étang d'Ajou, pré Sangouin ; — bois des Rits, du Bout de Cors, des Corolans, de La Grande Brousse ». — Cachets des visiteurs effacés.

H. 174. (Registre.) — In-folio, papier, 195 feuillets ; 6 cachets.

1769. — Visites. — Visite par les commandeurs « Charles-Joseph de Felines de La Renaudie, Jacques de La Roche-Aymon, Gilbert Josset, François Perron, curé de Bourganeuf et Jacques-Philippe Larte de La Chassaigne, curé de Faux-Mazuras » des commanderies de BELLECHASSAGNE : membre de *Saint-Merd* : église, « chapelle vouttée appartenante au seigneur des Aussines », trois autres chapelles dans la nef ; cure, jardin, moulin, pré « Novaux », montagne de Montchauvel. — Église de « *Chavanac* » ; des témoins déposent que le curé traite ses paroissiens de fripons et de coquins en pleine église, qu'il en a même souffleté pendant les cérémonies ; que sur la place il les injurie et les bat, qu'il disait « qu'il étoit permis, lorsqu'on trouvoit quelque femme ou fille à son chemin, d'en abuser lorsqu'elle le voulloit » ; enfin qu'il se contentait de faire le catéchisme trois ou quatre fois, disant aux enfants : « Ouvrés les oreilles ; attrape qui pourra, damnés-vous si vous voulés ». — Église de « *Thalamy* », cure, jardin, che-

nevière, pré, « dixme appellée de Montarsiou à cause que les prédécesseurs du curé de St-Estienne aux Claux, dans un temps de malladie contagieuse avoient refusés d'administrer les sacrements à un village de ce même nom qui existoit pour lors, les habitants duquel vinrent réclamer le secours spirituel au curé de Thalamy, et pour récompense luy ont payés du depuis la dixme, conformément à la tradition, laquelle dixme est plus ou moins, selon les défrichements qu'on fait ». — Membre de *Courteix*: église, chapelle du Rosaire, cure, grange, prés « Clos, de La Saigne, terres de La Costas, des Cousières. — *Bellechassagne:* église, cure, château, jardin, prés « de La Commanderie, de l'Étang, paccage de Vallier, bois d'Eaule ». — Membre de *St-Bazille:* église, chapelles de N.-D. et de St-Blaise, cure. — CHAMBERAUD (f° 34) : église sous le double vocable de s^t Jean et s^t Blaise, cure, château, granges, étables, moulins, « étangs du Grand Étang et des Gânes ; prés de Pra Neuf ou du Moulin, Grand Pré de Chamberaud, Bernard; terre des Borneries; pré des Pouyoux; bois; étang de Ventenat ». — Membre de *Sous-Parsat:* église dans laquelle est une bannière de « toille peinte sur laquelle est l'image de l'Assomption de N.-Dame, d'un côté et de l'autre celuy de s^t Thomas de Cantorberry »; cure, grange, écurie, jardin, pré de La Cure. — Membre de *La Pouge:* église sous le vocable de s^t Jacques; maison de la commanderie, chenevière, prés de « La Ligne, de Maseyrat ou du Nouhaud, du Temple, de La Cure, bois, moulin et étang de Ville Sourde ». — CHARRIÈRES (f° 57): église sous le double vocable de s^t Jean et s^te Claire, autour de la nef « des bancs non attachés, portant sur plusieurs pièces de bois, placés autour de l'église pour faire asseoir les gens qui pourroient se trouver incommodés lors des instructions »; château, grange, châtaigneraie « du Peux Grand, chenevière du Cimetière, terre de l'Entier, pré, pâturage; métairie, pâturage de La Porte; prés Nouveau, de Grand Pré; terres du Bost du Mont, de La Rivière, du Teil du Mont; bois d'Ardoux; châtaigneraies du Puis au Prêtre, du Débas; tènement de La Tesserie de Montlaron; moulin et étang de Charrières; étang de Présenchères; bois. Métairie de Moncheny » : maison, étables, terres, prés, paccages. — Membre de *Gentioux*: église St-Martial, dans une niche à côté du tabernacle « une petite statue de fayance représentant la sainte Vierge »; maison; pré « de La Salle, étang de Tras-la-Saigne; église Ste Magdeleine de Pallier; étang de Chandoulle ». — Membre de *St-Maurice*: église, à côté du chœur, chapelle appartenant au duc de Noailles, cure, maison de la commanderie, jardin, vigne, pré. — Membre de *Chaumond:* chapelle, jardin et terre. — BOURGANEUF, grand prieuré (f° 93) : dans l'église « une châsse fermante à clef, laquelle est en cuivre en bas relief, renfermant des reliquaires, dans l'un l'on dit estre la cervelle de saint Jean, iceluy en cuivre avec deux écussons, plus un autre reliquaire de cuivre avec deux écussons antiques dont l'un est aux armes de la religion, renfermant du front de s^t Thomas de Cartorbéry ; plus un autre en argent en forme de main, renfermant aussy, dit-on des reliques de sainte Anne et de sainte Marguerite, avec un écusson; plus une statue d'argent représentant sainte Magdelaine, où est une inscription antique..... un tombeau couvert d'un mosolé en pierre représentant la statue d'une personne..... vitraux représentants les figures de Notre-Seigneur, saint Jean-Baptiste et plusieurs chevaliers, avec les armes de l'Ordre..... lampe d'argent aux armes de Valançay... chœur séparé par une grande grille de fert avec une porte fermante à clef, aussi en grille, le tout de la hauteur d'environ dix à douze pieds, à laquelle est attachée une plaque de cuivre aux armes de Guy de Blanchefort, avec une inscription en carractaire gaultique... croix d'argent aux armes du seigneur de Sauzet, alors grand prieur, le pied de cette croix se démonte pour y mettre un tuyaud d'argent, auquel on manche un bois pour la porter aux processions ». Au-dessus de la sacristie « chambre qui sert d'archives à messieurs les communalistes » ; à côté de la sacristie chapelle Sainte-Madeleine. Dans la nef, chapelles du Rosaire et de « messieurs Aubusson et Fourest », autels des « confrères de St-Eloi et de Ste-Luce »; de la cure dépendent deux jardins à « la fontaine Bourganeuf, le pré Pater, jardin dans Le Billadour », rentes.— L'hôpital « où l'on reçoit les infirmes et estropiés, principalement les militaires, est sous les soins de trois filles dévottes qui sont de la présente ville, chapelle. — Chapelle des « Pénitens Bleufs dans le fauxbourg de la Rue Grande. — Chapelle Notre-Dame de l'Hermitage du pont de La Roche. — Chapelle Notre-Dame Dupuis, à l'extrémité du fauxbourg de la rue Dupuis ». — Chapelle de « Notre-Dame de Lasriez ou des Pénitens Blancs, située au fauxbourg appellé de Lasriez, au devant de laquelle dite chapelle est le cimetière de la parroisse dudit Bourganeuf ». — Château: tours de « Lasticq et de Zizime », d'un passage donnant entrée dans l'église on voit « suspendu à la voutte d'icelle un étandart qui a parru estre de damas cramoisy, ayant dans un des bouts l'image de la Sainte Vierge, et de l'autre les armes de la religion, écartelées avec celles du grand maître Perillos au desquelles (*sic*) sont les armoeries de feu M. de Saint-Viance, lors grand prieur, qui a fait plasser, à ce qu'on nous a dit, ledit étandart »; jardin, prés, terre, « bois de La Chassaigne; fours banaux, sur la place et rue « du Puis » ; moulin de « Lasriez, sur le ruisseau de Château-Merle, moulin de Lapareil », prairies de l'Hôpital, moulin de La Roche à la jonction des ruisseaux de « La Mourne et de Chasteau-Merle ». — Église et moulin de « *Bouzogles* ». — Église St-Pierre de *Faux*, cure, moulin sur le ruisseau de « Boisgency, qui prend ensuite le nom de Chasteau-Merle », étang, bois Rouzet, église N.-Dame et St Blaise de *Masuras;* métairie de « *Jartaud*, bois Jartaud, Longuevergne, Les Rabattes, du Cros ». — Église de

« *Morterol* » ; moulin et étang de « Bois Larron », chapelle de « St-Gilles, annexe de Morterol », étang « Bourdaux ». — Membre de « *Plénartige* » : église, moulin sur le ruisseau de « Legaud ». — Églises de « *Meillaguet* et de *Reillat* ». — Temple de *Mortesaigne,* chapelle St-Jean-Baptiste, métairie, étang de La Vilatte. — Membre de « *Monboucher* » : église sous le vocable de la Décolation de s^t-Jean-Baptiste, métairie, étang, moulin, métairie « des Martis », métairie de « Chez Plazeix ou de Chez Garrat », bois de Chez Garrat et de La Grille. — « *Bosmoreau* » : église St-Jean-Baptiste, cure, métairie, moulin ; église St Barthélemy de Bonneville, annexe de Bosmoreau, métairie, bois et garenne « de Pommerol. métairie du Mas Barronnet, bois de La Jarte, forêt, métairie du Bost de Ville, bois du Chambon ou du Bost de Ville ». — Membre d' « *Arsouze* » : rentes, dîmes. — Membre de « *Chevignac* » : rentes. — Membre de *La Marche :* rentes. — Membre de *Donzenat* : rentes, dîmes. — Commanderie de LA VAUFRANCHE : église, cure dont dépendent le pré de « La Planche Baraude, les terres de Lusagne, de l'Arbre Rousseau, de La Croix de La Garenne, le pré des Curades » ; château, jardin, maisons, granges, étables, moulin, vestiges de la chapelle Ste-Madeleine à La Clavière, étangs de « La Clavière et de Barnat, pré des Entes, bois de La Garenne, pré du Roulet, grand pré du Château, terre des Misemences, bruyères de l'Hôpital à la Basclière ; l'ouche du Maître ; prés de Sugière, de l'Hôpital, des Rivailles, de Crésensat ; terres des Coutures, des Misemences, du Pradeau, de Signal Martin, de La Garenne, du Paudy, des Chaumes, du Bois de La Feuillade ; pré des Ratroux ; terres de Bois au Brune ». — Ruines des chapelles de *Darnat* et de *Jurigny.* — Membre de « *Bosmorant* ». — « *Vantenas* » : chapelle, moulin banal, étang, moulin et étang des Bordelles. — Domaine du *Temple,* paroisse de Bord St-Georges : maison, grange, étables, ruines d'une chapelle ; prés de La Garenne, de La Palle de La Mazure, de l'Étang ; terres de La Faye, de La Grande Pièce, des Suzades, des Bordelles, du Colombier. — Membre de *St-Jean-d'Entre-les-Vignes :* chapelle dont le « sanctuaire est voutté en forme de demy dosme et le surplus en forme de berceau » ; château, pêcherie, bois de chênes, vignes de La Plante de St-Jean, moulin de St-Jean ; terres du Moulin, de Bisserel, vigne à Villemorte, à Nerdre ; dîmes sur les vignes du Clos de Lancelotte, de La Croix Blanche ; prés du Moulin, Long, ouche du Moulin ». — Membre de *Lamaids* : église où se trouvent des autels de N.-D. du Scapulaire et de St-Blaise ; cure ; prés de « La Chaumette, de Charrière, des Quaires pâtural de La Commanderie ; dîmes. — Membre de *St-Jean-de-Buxières :* église (reliques de s^t Pardoux et s^t Claude, chapelles de N.-D. du Rosaire et de St-Pardoux) ; cure ; « ouche du Four, prés St-Pardoux, au Clerd ; bois du Serf ». — Membre de l' « *Hopital d'Agières* » (?) : chapelle ruinée ; bois du Commandeur, dîmes. — Cachets de La Renaudie et François Perron (ff. 1, 22), de La Roche-Aymon (ff 153, 195).

H. 175. (Registre.) — In folio. papier, 103 feuillets ; 8 cachets.

1769. — Visites. — Visite par les commandeurs « Jacques de La Roche-Aymon, Gilbert Josset, Charles-Joseph de Felines de La Renaudie, Charles-Abel de Loras et Pierre Brune, chanoine de St-Martin de Brives, Jean-Baptiste Bounin de Grammond, prêtre, Jean-Marie de Vallas, prêtre du diocèse de Lyon, d'Ourdeville, prêtre du diocèse de Clermont, Artis de Beaulieu, prêtre du diocèse de Paris, prieur de St-Clair, des commanderies de LA RACHERIE (f° 1) : chapelle dans le château, château, maison d'exploitation, jardin ; domaine de Laporte, maison du vigneron, grange des dîmes ; pré de La Salle, champs « Sincé, Semé, Boutelière, Carpos, Combier, Châtelin, de La Salle, du Domaine, Lagatière, La Maline, Chaulier, de Monboult ; prés des Clodis, Bautelière ; vignes aux Massots, terre au champ des Moris, vigne au Basse Boutelière, terre au Champ-Semé ; bois de La Peyrouse, de Charmy, de Réserve, de La Loge » ; dîmes. — Domaine *des Bordes* : maison, étables ; terres « des Étangs de Barbette, des Orguaus, de l'Argeraut, de Champ Dory, des Éraude, de Lescherées, des Evalières ». — Membre de *St-Jean-de-Nave* : prés du « Grand et Petit Pré de La Râcherie au terroir de Chalelain ; terres de La Râcherie, à Moirad, à Lousi ». — Membre de *Redan :* chapelle, maison, étables ; terres du « Pré du Bois, du Bois de L'Hôpital ; prés de La Vauvre, à Magnet, au Doys » ; moulin ruiné, bois au terroir de « Lavanous ». — Membre de l'*Hôpital-de-Rongères* : pré des « Neuf Bornes ou de l'Hôpital dans la prairie des Vicairies, paroisse de Bousset », dîmes. — Membre « d'*Huvert* » : église St-Jean-Baptiste, autel de Ste-Anne, cure, maison flanquée de tours, métairie, grange ; terres de « La Fontaine, de L'Estang, de La Garenne, du Grand Champ, du Champ de la Maison ; bois d'Huvert, de Fontigni, des Causes. » — Membre de *St-Jean-de-Villedieu* : chapelle interdite, dîmes. — Membre de « *St-Jean-de-Blattière* », paroisse de Venas : chapelle ruinée, rentes. — Membre du *Temple de Braise* : métairie, grange, étable, ruines d'une chapelle, jardin ; terres du « Champ Bertrand, du Champ de la Chapelle, du Champ de Lafond, du Bois ; prés de Saint-Bonnet, de Touzelle ; ruines de la chapelle St-Jean Le Bouid ; bois de La Coeuide ; moulin Rosigneux à St-Bonnet-le-Désert. — Membre de *St-Jean de Châteauneuf* : chapelle renfermant des tombeaux : grange, étables ; ruines à la porte de Bruère ; terres du « Champ au Clos, à La Croix Sanson, à Marigny, à Roussereux, à La Chaussée, aux terroirs de Pied-de-Beau, des Noms, de La Vallée des Noms ou Cros de Verne, du Vignon, à Barentaume ». — Domaine de l'*Hôpital :* ruines au « Champ du Poid, terres dites Lhopitaux, Roudière, Le Noyer, Les Vernes, Le Champ Mignard, au Rochère, à La Perrière, Le

Champ de Louche, Les Fougères; prés des Saussea. A St-Baudet : ruines de bâtiments, terres dites Carroire Bernard, des Fermiers, au Salbarre; dîmes; prés à Condé. — Hermitage de *Saint-Thibault:* chapelle «où l'on a peint et représenté sur le mur saint Jean-Baptiste » et sainte Madeleine ; maison, vigne, terres, bois et prés. — Commanderie de Puy-de-Noix (f° 34). — Commanderie de CHANONAT (f° 55) : *Bessamorel*: église voutée à plein cintre; cure, grange, « proche la seconde porte de lad. grange», disent les visiteurs «est un tambour en planches, enfermant des marches en bois, hors de service, par lesquelles nous somme descendus un peu trop vitte dans l'écuirie régnante sous lad. grange »; terres, bois de sapins; directe, dîmes. — *Chanonat*: chapelle St-Jean avec crypte; maison ; prés « Clos, à Labughas, du Pachier de St-Jean; verger; terres à Emplat, aux terroirs de Las Maletad, de Rizolle, de La Croix de St-Étienne, d'Auchey, de l'Aiguillié, de Las Treize Boulas, d'Aubay, de Bard, de La Chaumette, de La Moleyre, de La Pavatte, de Regard, d'Aucheix, de Raze, de Las Vignat, de Las Faissas; prés de La Saignade Bassas au terroir du Monteil, des Communaux, au terroir de Las Prades, du Coing de La Prade, du Cros de St-Jean au terroir de La Prairie Haute, de l'Œuvre de Pommiers, de Fonmagneyre. — Membre de *Sainte-Anne* à St-Germain-Lembron : chapelle Ste-Anne, « voutée à bonnet »; terres du « Champ de La Chapelle, au terroir de Cagnerot, du Biscuit terroir de La Plagne, à La Haute Plagne, des Champs de Barraban, de Tignon, au terroir de Sausac ». — Membre de «*Pleine Combe* aujourdhuy du *Luguet*»; prés et paccages, ruines du temple du Luguet, rentes. — Membre de « *La Vault-St-Jean* de l'Hôpital de Viplaix»: maison, grange, étables, ruines d'une chapelle; bois de La Garenne, de Molifet; terre de « Derrière La Grange, pré de La Pille, terres de Pérobe, de La Grange, de La Petite Penserolle, de La Chaume Blanche, des Prévôté». — Membre du « *Temple d'Aulnat* »: maison, grange, étable, tènement de terres, dîmes, rentes. — Commanderie du Temple d'Ayen (f° 93). — Cachets de La Roche-Aymon (ff. 32, 53); Josset (f° 32), Bounin de Grammond (f° 53), de Loras (ff. 61, 62, 68, 69), de Felines de La Renaudie (ff. 93, 103).

H. 176. (Registre.) — In folio, papier, 75 feuillets; 3 cachets.

1772-1778. — Visites. — Visites par les commandeurs Charles-Joseph de Felines de La Renaudie, Charles de La Roche-Aymon, Gilbert Josset et Gilbert Camus, curé de Salhes, des commanderies de MARCHE ET MAYET : *Le Mayet:* chapelle, cure, château, métairie, granges; terres à « St-Cyprien, de L'Andraude, aux terroirs de Romassac, du Cloux, des Boulaize, de La Croix Bouton, des Grands Thias, des Veneriaux, du Breuil, de Compiène, des Contamines, du Champ du Coin; du Champ Barrot, du Champ du Pible, à La Côte des Greffiers, du Fondraux, des Chaumes, des Rouget; prés au Ronger, des Brêt, des Grand Brêt; moulin Infernal, îles du Moulin ». — *Salles:* église N.-D., dans laquelle sont des autels de St-Laurent, St-Étienne, St-Blaise, Ste-Croix; cure, moulin, pacage des Salles, terre du Champ Tassaud, terre et pré au terroir de La Couche, pré du Meunier au terroir du Chemin d'Ébreuille ». — Domaine de « Bauvaix »: maison, grange, étables; terres du Champ du Cocus, au terroir de Grandfont, du Champ de La Fontaine, à Étroussat terroir Chemillac; prés de La Font des Blains, de La Garenne; terre à Ceuillat, du Temple de Ceuillat. — Domaine de *La Marche*: maison, grange, étables ; terres du Cemetière, de l'Enclos, du Champ de devant La Maison, au terroir de La Côte d'Aliguan, de l'Enclos du Pré ». — Église *St-Jean de Charroux*. — Domaine de « *Lallia*, paroisse de St-Ponts » : terres du « Mas, au Courtiot, du Champ du Tour; prés du Moulin, Viollet, du Petit Pré; brousses de Bois Brulé, de Cachet, de Couttet; bois Charret, Martel ». — Commanderie de l'HÔPITAL DE VILLEFRANCHE: château, église St-Jean dont dépendent la maison de « l'Hublotière rue des Noües, les prés de La Planche Aubert, des Thurets, de La Gaudinière, du Berquis; vignes à La Pierre l'Abbé, aux Giraudières» ; cure; église Ste-Madeleine, de Villefranche avec chapelles de St-Roch, St-Vincent, de la Ste-Vierge, de Ste-Anne; cure; maison de « La Bannie, four banal, auditoire; métairie de « *Chenon*: terres du Chezeau, des Landes, des Vallées, des Massonnes, de La Croix Gilles; prés du Chezeau, de La Noue, de Reaumabou, de Forets; bois. — Domaine de « *Montange* »: terres « des Nouettes, de La Petite Bruère », où « il parroist des vestiges d'anciens fossés appellés suivant l'usage du pays reures» (?), de « La Noue, du Champ au Siège, des Placeaux, du Champ des Melliers, de La Croix Gaillard, de L'Aubier; prés des Nouettes, de Bonthion, de l'Isle St-Julien ». — Du château dépendent les terres « du Bois, de La Noue, des Noisettes, du Champ du Collombier, de La Doussinnière, du Clos, aux Giraudières, du Jardin de La Bannie; prés de La Noue, au Maître, de L'Aubrays, de Chanteminot, du Moulin; bois. — *Bourgneuf:* église, cure. Domaine du *Neuf Bourneuf*: terres de « La Petite Gravoulet, de La Grande Gravoulette, du Pré Bonay, de L'Enclos de La Herse, de La Grande Pièce, de La Justice, du Bournays; prés Bouay, de L'Enclos, de La Herse, du Champ des Prés; bois. *Vieux Bourneuf:* maison, granges, étables; terres du Choux, du Champ du Cormier, de Passe-Molle, du Débat, des Grands Champs; prés des Chars, du Buisson de La Chapelle; bruyères de Passe-Molle, du Débat; bois des Bars, du Grand Buisson ». — Membre de « *Breviende* »: maison, granges, étables; terres de La « Grande Pièce, du Puy, du Milieu, du Poirier Verd, de La Tremblaye, de L'Étang; prés des Grandes Bruyères

des Hôpiteaux, bois de Charpray ». — Membre de « *Ste-Catherine* au bas bourg de Vallançay » ; chapelle, maison, granges, étables, maison seigneuriale ; terres de « La Garronnière, des Arpents, de La Grande Fosse, des Augères, du Petit Bois, du Champ Bouçin, de La Chapellière, du Genièbe, du Marchais des Deries, du Petit Belestre ; prés des Aunays, de La Grande Fosse, de Ste Catherine, du Bois de La Commanderie ». — Membre de *L'Épinat* : chapelle, maison, grange, étables ; terres des « Hournays, de La Bouvardière, des Places, de La Vigne, des Petites Noues, des Terres Fortes, du Champ du Village, du Chery, du Bois Gaultier, des Bruyères, de La Noue, des Hôpitaux ; prés de l'Étang-Rompu, des Petits Prés, des Bois Gaultier, des Hôpitaux, de Flavigny, des Bruyères, de La Lougnolle, des Dormilouses, des Isles ». — Membre de *Villedieu* : église, maison seigneuriale ; terres des Valées de La Ferme, du Marais Perrochon, de La Vallée de l'Aubier, du Grand Lac, des Pentes, des Fauchis, des Courtils, des Noues, de L'Etang, des Commanderies, des Comtesses, du Ruisdeau, du Bouchis, de La Vallée Ronde ; vigne au clos des Cotteaux ; prés des Isles de Villedieu, des Noues ». — Membres de *Vierzon* et *Mery*. — « *Ligniez* » : maison, vignes. — Cachets de Saint-Chamans (fo 1), de La Renaudie (ff. 1, 14).

H. 177. (Registre.) — In folio, papier, 168 feuillets ; 8 cachets.

1773-1775. — Visites. — Visite par les commandeurs François-Louis de Bosredon, Marie-Louis-Antoine de Garric d'Uzech et Raphael Dupuy, curé de Menoire ; Antoine Lagrange, archiprêtre de Chiroux, curé de Peyrelevade ; Jean-Baptiste Gigaud Dalvoncour, prêtre communaliste de Château-Ponsac ; Léonard-Marien Foucaud Chautefaye, prêtre de Bourganeuf ; François Rulat, curé de La Chapelle, des commanderies de CARLAT (fo 1) : membre de *Couderc* : église, cure. — Membre de *Mascheix* : église, cure. — Membres de *La Salvetat*, *Carlat*, chapelle de *Villedieu*, chapelle de l'*Hôpital Pierrefite*, membre de l'*Hôpital*, domaine du *Monteil*, du *Buron*, membre de l'*Hôpital Barbary*. — FENIERS (fo 34), membres de *Comps*, *Boucheresse*, *Crabanat*, moulin de Langlade, *Le Mas d'Artiges*, « *La Varrabeaux* ». — MORTEROLLES (fo 62), membres de *La Bussière-Rapy*, *St-Amand*, domaines *du Pin*, moulin de *Serrant*, membre de *Foulventous*, moulins de Grassereau, de Chabrane, domaine de « Lage Troaynet ». — LIMOGES (fo 87), membre du *Temple de St-Junien*, moulin de *Coudert*, le *Palais*, membres de *Conore*, de Breuilaufa, bois *Boussier*, de La Varogne, moulin du Pont », membres de « La Bussière Aupinier », de Puybonnieux, église de *Chenevières*, bois de « *Laploy* », chapelle *Ste-Catherine*, église de *Saint-Martinet*. — SAINTE-ANNE (fo 117), membre de *Manac*, chapelle de *Chavagnac*, membres de *Villemaux*, « *du Best* », de *Malleret*, de *Nabéron*, église de *Salesse*, *Monteil-Guillaume*, membre de *Blavepeyre*. — LES ÉCHELLES (fo 146), membres de l'*Hôpital des Abrets*, de *St-Jean de Voiron*, moulins de *Paviot*, membre de *St-Jean de Moirans*, moulins de « *La Chailles* », moulin *des Echaillions* ; *St-Pierre de Genebroz*. — Cachets d'Uzech (ff. 48, 59), de Bosredon (ff. 62, 84, 87, 113, 146, 164).

H. 178. (Registre.) — In folio, papier, 193 feuillets ; 19 cachets.

1773-1775. — Visites. — Visite par les commandeurs « Charles de La Roche-Aymon, Gilbert Josset, François-Louis de Bosredon, et Étienne Demichel, curé de Ginseaux, Malet de Lajorie, curé d'Ayen, Brune, chanoine de St-Martin de Brives, André-Joseph Tuillier, chanoine de Vienne, Jean Chatonier, curé de Bessignac, Pierre Roussillon, curé de St-Gal, Sylvain-Barthélemy de Lafont, curé de Lussat les Églises, Bernand, chanoine de Ste-Geneviève », des commanderies de l'HÔPITAL DU FRESNE ou LIEUDIEU (fo 1), membres de *Bribon*, de *St-Brisson*. — LA TOURETTE (fo 23). — Commanderie du TEMPLE D'AYEN (fo 41), membres du « *Temple* de Mons Varets », de *Prugne*, de l'*Hôpital d'Eyzac* et de *St-Georges*, d'*Allassac*, du *Chambon* et de *Langlade*, de *Belveyre*, de *Saint-Jean de Donne*. — PUY-DE-NOIX (fo 93), membre de Champeaux. — SAINT-ROMAIN-EN-GAL (fo 123), domaine de La *Grange-Haute*, membre de *Monteux*. — PONTVIEUX (138), membre d'*Ydes*, chapelle de *Courtille*, chapelle du « *Temple*, paroisse de La Nodde ». — VILLEJÉSUS (fo 161), membres de « *Lespardellière* » et de *Fouquerre*. — Cachets de La Roche-Aymon et Josset (ff. 1, 20), de Bosredon (ff. 25, 39, 41, 73, 93, 111, 118, 123, 135, 138, 156, 161, 169, 170, 179, 183, 193).

H. 179. (Registre.) — In folio, papier, 172 feuillets ; 13 cachets.

1773-1775. — Visites. — Visite par les commandeurs Jacques de La Roche-Aymon, Charles Abel de Loras, François-Louis de Bosredon, et Gilbert Josset, prêtre conventuel, Joseph Chaboud, Enjelvin, curé des Abrets, Jean-Baptiste Bourdin, curé de St-Étienne de Fursac, Nicolas Laude, chanoine de Dôle, Antoine de Peyredieu de La Salle, curé de St-André, des commanderies des BORDES (fo 1), moulins de « Bion, de Jussy, domaines d'Aboche, de Chevroux, de Pougant ; membres de Pressigny, de Vielleville, de St-Jean de Bouc, de Chapote, de Macé, de Chassis-sous-Sancerre, de Francheville et St-Igny, de Bourges, domaine de Soulas. — CHAMBÉRY (fo 33) : membres du « Touvet, d'Allevard, d'Aiguebelle, de St-Michel, de Mézage, de Lavoir, du Goulet, d'Accoyeux, du Colombier, de La Tuillière ». — PAULIAT (fo 71) : « domaine de

La Porte, du Petit Neyrat; moulins de La Brousse, de Côte Plane, membre de Lascroux, église de Fleura, chapelle de Sauvagnac». — DÔLE (f° 93), fonds sur «Barrans, Gujans, Grédisans, La Grande Loye, Parcey, Le Bouchot, Arbois, Grozon, Montigny, église d'Esclangeot, moulins de Baverans; membres de Saligney, de l'Abergement-St-Jean, de l'Étoile». — St-JEAN-DES-PRÉS DE MONTBRISON (f° 127): membre de «Château-le-Bois, domaine de Glavel, membres de Verneuil, l'Hôpital-le-Grand, de La Chaux et Mournand, de Meyssillieux». — Cachets de Bosredon (ff. 58, 68, 71, 91, 93, 114, 122), de Laubépin (ff. 127, 169), de Loras, de Peyredieu de La Salle (f° 127), de Châteauvert, d'Uzech (f° 172).

H. 180. (Registre.) — In folio, papier, 186 feuillets; 5 cachets.

1774-1775. — Visites. — Visite par les commandeurs «François-Louis de Bosredon, Charles-Joseph de Felines de La Renaudie et Jean-Jacques Grandvoynet, prêtre de St-Anatoile de Salins, Jean-Joseph Montheillet, prêtre d'Ambert, Pierre Rastout, curé de Charboniers, Léonard-Marien Foucaud d'Hautefaye, curé de St-Jean-Baptiste de Bourganeuf, Jacques Sabardin, curé de St-Pierre de Jards», des commanderies de SALINS: membre de «Saizenay, chapelle d'Amancey, membre de Vuilleçin». — COURTESERRE (f° 24): membres de «Ligone, de Vivie, de Billom, du Chambon, de Farreyrolles, de Chantaduc, de Tallende». — MONTCHAMP (f° 51): moulin de «Loubeizarges, église de La Vaissenet, membre de La Garde-Roussillon, église de Jabrun, moulins du Temple, membre de St-Jean de Brioude, bois de Chalus, membres de Langeac, de Charbonnier, de Badelle, chapelle de La Rivière l'Évêque, membre de Chaulliat». — BLAUDEIX (f° 82): église de «Rimondeix». — LORMETEAUX (f° 102): bois de «Bornay, domaines de La Trechauderie, de Pont-Renaud, de Pont-Bordat, de Pougelas, des Mottes, bois de Foulin, moulin du Gay, domaine des Maras, métairie de Chambon, domaines de Pied-Berthaut, de Pied de Bois, de Bauvais, de Villepruère, de La Petite Billaudrye, de Chaufour, membre du Temple de Châteauroux, moulins de Villaine, de La Rechegagne, domaines de La Varaginière, de Cray». — MAISONNISSE (f° 169): moulins de «La Geneste, de La Mouline, étang de Chés-Peynot, église de Peyrabout, église de Savènes, moulin des Vergnes; membre de Monbut, moulins de La Barderie, de Volle, membre de Conat». — Cachet de Bosredon (ff. 2, 18, 25, 44, 51).

H. 181. (Registre.) — In folio, papier, 148 feuillets; 7 cachets.

1775. — Visites. — Visites par le commandeurs Charles-Abel de Loras et Charles Mortillet, curé de St-Paul, Antoine-Bernard Delamare, curé de Rigny-sur-Saône, Edme Guilligaut, prieur de St-Point, des commanderies de SAINT-PAUL les Romans: grenier «du Ventour, granges de La Commanderie, du Gouret, membres de Crispalot, de St-Sauveur, de Montfalcon, du Laris». — SALLES et MONTSEUGNY (f° 39): membres «d'Authoreille-Ste-Cécile, de Vallay, de Barre-les-Pesmes, de Malan, d'Igny, d'Andelare, de Laine, de La Grange de Veaux, forêt de La Trincotte». — LA VILLEDIEU en Fontenette (f° 97): église «d'Esquevilley, membre de Meurcour, moulin Seguin, membres de Velorcey, de Fontenois La Ville, des Orsets, de Lavigney, de Vaurenaud, de Presle, de Dampierre-les-Montbozon, de La Maison de Vaux, de Liérans, de Chassey et Thieffaus, Bourguignon en Bassigney, Lambrey, Melin, Saint-Madon, Vaucercourt, Echenot La Meline, Vesoul et Charier, La Villedieu Les Quenoches, Millaudon, Clairefontaine, Valantigney». — Cachets de Loras et Mortillet (ff. 1, 13, 33), de Lemps (f° 1 .)

H. 182. (Registre.) — In folio, papier, 90 feuillets; 4 cachets.

1789. — Visites. — Visite par le commandeur Pierre-Paul-Alexandre de Monspey de Vallière et Jean-Antoine Malgontier, prêtre du diocèse de Vienne, et Jean-Marie Monneron, prêtre, des commanderies de VERRIÈRES: église (chapelles sous le vocable de s^t Antoine et de la Vierge), maison, grange, écuries, les bâtiments de la commanderie, l'église et le cimetière «sont ceints d'un très large fossé qui faisoit autres fois la déffense du château et qui aujourdhuy en font une aisance»; dans le domaine, maison, grange, étables; terres des «Verchères, pré du Plat, terres des Plats, du Pain Béni, des Rippes, du Bost de La Goutte, de La Ridumont, de La Garenne; pré du Bost; terres du Clos, des Pleines, de La Longue, de Pré Gayard; pré de l'Étang; terres du Chambon; bois du Petit Amour; vigne du Verney dite de La Petite Commanderie, étang de La Commanderie». — Membre de «*Pizay*»: maison, grange, étables, domaine de prés et terres, terres «des Dareizes, aux Thioleys, bois, pinée en plantation. — Membre de *La Sauveté* et *St-Martin*: maison, grange, étables; prés du Champ de La Cure, Bret; terre de Sous l'Église; pré de l'Étang. — Membre du *Temple de Roanne:* chapelle, maison, étables, grange, prés de «Marganne, de La Rulière, de Chalumet, de La Chapelle, Bollard, du Pâquier des Bœufs», étang, bois. — St-JEAN DU PUY: église, cimetière, maison de «St-Jean, terre du Clos, prés St-Jean à Villeneuve, au Boussillon, Ferrier». — Membre de «*Pébely*»: maison, grange, étable, tènement de terres et prés, bois. — Membre de «*Freissenet*»: maison, grange, étables, moulins, prés de La Ribeyre, du Planton; champs de La Cipeyre, de Lous Chiers, de La Baste, de Derrière La Grange, de La Trieuleyre,

de L'Écluse, des Vias de Nay, Vidon, dou Garay d'Ouzet, de La Cariade, dou Pra Neufs; bois Sauvage. — Membre de *Montredon*: église, cure, maison, grange, étable, moulin ; prés « du Monsieur, de Pra Neuf, de La Font; bois du Cerf, Tréjan, de La Garnasse; prés et terres de La Cure ». — Membre de *Saint-Just:* église. — Membre de *La Sauvetat*: prés de La Chapelle et du Breuil. — Devesset. Membre d'*Annonay*: jardin, maison; prés « d'Auvergne à Davezieu, Sous Chazaud à St-Clair, de La Chazalle, à l'Eyguasson, de Gap, des Osches, des Hôpitaux, au Ruisseau Poutet, terre au Chaux de Vissanty». — Membre de *Ste-Épine de Tournon*: grange, terres à St-Etienne, au Palais ; — à *Signols*, terres et prés ». — Membre de *Bourg-Argental:* terres des « Hôpitaux, des Éperrit, de Deôme, au Noharet. — Membre de *Marlhes:* chapelle, maison, grange, étables, pré de « Palette, bois de La Sapay, terres de Tray, de Coignet, pré à Espinasse, terre de La Farge ». — *Devesset:* église, château; de la cure dépendent les prés « du Curé, du Bouchet, de La Vicairie, de Boudouillas, du Cros de l'Hôpital; du château, prés des Vaches, des Vicaires, terroir des Ayasses, terres des Cayres, de La Lice, Sous Surgère, des Plaines, des Besseas, Chandey, Valorsine, Chalins, Vorseas, La Bramaire, du Picheron; bois de l'Air, de Ruelle, de Boisnière; terres de La Talliasse, de Peimartin, de Peigarnier de La Faye, de Peiblanc, des Chomasses. — Domaine de *Maujour*: maison, étables, grange, jardin, tènement de prés et terres. — Domaine de *Cholet :* maison, grange, étables, jardins, moulin, tènement de terres, prés et bois. — Domaine de *Champagne:* maison, grange, bergeries, tènement de jardins, prés et terres. — Domaine d'*Arcelet:* maison, grange, bergerie, moulin, prés, terres et bois. — Cachet de Monspey (ff. 2, 29, 32, 90).

H. 183. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 10 imprimés; 1 sceau.

1648-1747. — Bois de l'Ordre. — Décret du grand maître Lascaris pour la conservation des bois taillis (27, 28 janvier 1648). — Arrêt du Conseil d'État portant permission aux commandeurs de l'Ordre d'user de leurs bois taillis (6 juillet 1671). — « Arrest du Conseil portant permission à l'Ordre de Malte de couper des bois jusqu'à la somme de cinq cens mille livres » (13 juillet 1706, 25 janvier 1707). — Arrêt du Conseil d'État du 9 avril 1726, portant main-levée de la saisie des bois, opérée par les officiers des Eaux et Forêts, à l'encontre des arrêts précédents. — Arrêt du Conseil d'État du 12 octobre 1728, portant règlement général pour les bois de l'Ordre. — « Mémoire instructif » sur cet arrêt (28 août 1730). — Lettres du grand maître Despuig, recommandant d'intervenir moins facilement dans les procès des commandeurs et demandant un état détaillé des bois des commanderies (8, 9 janvier 1737). — « Arrêt du Conseil qui permet à l'Ordre de faire couper pour 1.048.501 livres de bois (5 juin 1745). — Lettres patentes sur cet arrêt (camp deBost 21 juillet 1745. L'arrêt et les lettres portent énumération des commanderies et des bois où pourront être faites les coupes. — Arrêts des parlements de Grenoble et de Besançon portant enregistrement desdites lettres et arrêt (11, 17 août 1745). — « Mémoire instructif pour parvenir à l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État du roi du 5 juin 1745 »; instructions et modèles. — Circulaire du bailli de Froullay annonçant l'envoi de ce mémoire. — Cahier des charges et procès-verbal d'adjudication des bois de la langue d'Auvergne (20 novembre 1747) à Hector Grossard de Virly, au prix de 180.000 livres. — Formulaires de placard et de contrat de vente. — Modèles de procès-verbal pour la reconnaissance et la vérification des bois. — Sceau plaqué du grand maître Lascaris.

H. 184 (Portefeuille.) — 27 pièces, papier; 4 imprimés.

1751-1774. — Bois de l'Ordre. — Bulles du GrandMaître portant règlement sur l'administration des bois (5 juillet 1751, 17 juillet 1756). — Confirmation par le roi desdites bulles (octobre 1756). — Réclamations des langues de Provence, Auvergne et France au sujet de ce règlement (1758). — Deux lettres du Trésor en réponse à ces réclamations (1758). — Copie de deux lettres écrites par les procureurs de l'Ordre aux chevaliers de Pomerol, de Montjouvent et Dessales, pour protester contre les « prétentions chimériques faites au nom du commun thrésor pour la manutention des bois » (26 mars 1759). — Appel comme d'abus contre le règlement interjeté au Parlement par le grand prieuré de France (1759). — Nouveau décret du grand maître du 13 septembre 1759, au sujet de l'administration des bois. — Lettres, mémoires, instructions, observations à ce sujet du grand maître, du trésor, de la langue de Provence, du prieuré de France, de la langue d'Auvergne, d'un juriconsulte (1759-1760). — Circulaire du bailli de Froullay condamnant l'appel interjeté contre le décret du grand maître (5 décembre 1761). — Lettre du grand maître au bailli de Froullay lui annonçant qu'il est chargé d'obtenir la permission de faire des coupes de bois. — Mémoire de ce que les commandeurs doivent faire quand ils ont besoin de bois pour les réparations de leurs commanderies. — Liste des commandeurs désignés pour procéder à l'adjudication des bois du grand prieuré d'Auvergne. — Observations sur un arrêt du Conseil. — Modèle du tableau à présenter de l'état « de la coupe générale des bois en réserve et des baliveaux sur taillis permise à la religion par arrêts du Conseil d'État

du Roi, des 9 et 27 août 1771, 13 juillet 1773 et 29 novembre 1774 ».

H. 185. (Recueil imprimé.) — Petit in-4°, papier, 16, 236 et 52 pages.

1757. — Bois de l'Ordre. — « Traité de l'administration des bois de l'ordre de Malte dépendans de ses grands-prieurés, bailliages et commanderies dans le royaume de France. » — A Paris, chez Le Breton.

H. 186. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 87 pièces, papier.

1752-1761. — Bois de l'Ordre. — Pièces de la procédure soutenue à la Table de Marbre par le procureur général de l'Ordre, contre Hector Grossart de Virly, intéressé dans les affaires du roi et un de ses secrétaires, adjudicataire général de la coupe des bois vendus en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 5 juin 1747, pour les difficultés survenues au sujet de l'étendue des coupes.

H. 187. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1747-1749. — Bois de l'Ordre. — Correspondance, états estimatifs, copies de lettres, projets de poursuites contre le sieur Dufour, procureur d'Hector Grossart de Virly, adjudicataire des bois de l'Ordre et les agents divers intéressés à la vente des bois des commanderies de Mâcon et de Bugney.

H. 188. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier; 3 fragments de cachets

1661-1778. — Correspondance. — Lettres adressées au grand prieur d'Auvergne par : Faure l'aîné, au sujet d'un procès pour la succession de M. de Vieux Chastel (Bourges, 24 octobre 1661). — « Michel d'Autteroche », demandant la suspension des poursuites qui lui étaient intentées par le receveur de Caissac (Villejésus, 15 février 1729). — Le Cœur, renvoyant les lettres du roi de Sardaigne et de l'électeur palatin et parlant des bonnes dispositions du grand maître et du procès intenté à l'Ordre par le marquis de Salles (Malte, 10 avril 1730). — Lemée, curé de Blaudeix, demandant de cesser les poursuites commencées contre lui à l'occasion de son différend avec le fermier Valantin (6 novembre 1735). — Le chevalier du Saillant, au sujet des curés de Compessières et de St-Félix et de Géralde, fermier du membre de Train (Lyon, 6 octobre 1738). — L'évêque de Limoges, se plaignant du cumul des cures de l'Ordre, dans son diocèse notamment en ce qui concerne celles du Truc, de Blavepeyre et de Courleix (Limoges, 9 avril 1739). — Le sieur Lartigue, rendant compte de l'état de la commanderie de Masdieu, de l'arpentage, de l'augmentation des fermages, de la difficulté de trouver un curé pour le Petit-Masdieu (Masdieu, 27 juillet 1741). — Le même au sujet des fermes de Masdieu, il s'oppose à la préférence à donner aux demoiselles Dupont, car elles feraient « habiter le château par quelque paysan qui ne manqueroit pas, selon la coutume de ces gens là » de mettre du bétail, comme brebis, cochons ou autres animaux dans le bas de la maison... et ne pourroient par elles mêmes aller visiter aussi souvent qu'il convient les moulins et autres biens, pour veiller aux réparations nécessaires » (26 août 1741). — Le sieur du Bouchaud, ancien fermier de Villejésus, portant dénonciation contre « Joseph de La Confrette, sieur de Rocfort », qui ne paye à l'Ordre que la dîme pour une vigne, et contre Dumergne, nouveau fermier, qui a fait couper « des bois des allées des Aupitos » (20 juillet 1744). — Granche de La Borde, au sujet de la ferme de Bellechassagne, dont il lui reste moins à acquitter qu'il ne lui est demandé (La Borde, 17 avril 1745). — Le chevalier de La Rochette, pour la réfection des terriers de Bugney et d'Anglure et pour demander le prêt de l'équipage nécessaire au transport de documents d'archives (24 mars 1746). — Le chevalier de Monjouvent au sujet de l'emphytéose du tènement de La Cledière, dépendant de Bellechassagne, et des bonnes dispositions du grand maître (Malte, 20 mai 1746). — Laumond, fermier de Bourganeuf, traitant des réparations à faire aux moulins de « La Roche, de Lasriez, de Rosmoreau, de Boislarron » ; demandant l'autorisation d'essayer une meule provenant d'une carrière à deux lieues et demie de Bourganeuf, ces meules étant préférables, paraît-il, à celles « de Montreuil, dont on faisoit usage auparavant; et annonçant l'écroulement de cinq ou six toises des murs du château de Bourganeuf (26 mai 1748). — Cochin, procureur au Grand Conseil, rue des Mauvaises Parolles », remerciant du paiement qui lui a été fait (2 octobre 1756). — « Les procureurs anciens des vénérables langues de France, chevaliers de Pomerols, de Montjouvent et Dessalles », sur leurs démarches au sujet du nouveau règlement des bois et la nécessité de s'assurer l'appui du prince de Conti (Malte, 14 juin 1758, 1 février 1759). — Le chevalier de Gaillard, commandeur de Valence, se plaignant d'empiètements de la commanderie de Chambéry-sur-Domène et St-Martin d'Hères (Grenoble, 3 avril 1759). — L'abbesse de Bonnesagne, au sujet de la succession du commandeur de Maisonnisse, après la mort duquel elle avait dû payer « tout ce qu'il avoit mangé, les vaux chez les paysans, les grains à son boulanger, les bois qu'il consommoit, les journées de la récolte qu'il fesoit lever »... (Brives, 29 novembre 1765). — La même, même affaire et se plaignant du commandeur de La Renaudie (Brives, 29 décembre 1765). — Les officiers municipaux et les habitants de Bourganeuf annonçant un mémoire contre les prétentions du curé qui nommait les fabriciens sans leur assentiment, et que depuis la rédaction de ce mémoire, le s^r Deffaye avait donné un soufflet à un des prêtres de la communauté (27 octobre 1766). — Y joint le mémoire. — Les mêmes demandant l'appui du grand prieur dans le procès intenté contre le curé de Bourganeuf

(3 janvier 1767). — Le sieur Monfalcon, annonçant l'envoi d'un contrat qu'il est allé chercher à Chambéry et réclamant une quittance retirée « chés messieurs Goddot et Marchand en rue Tupin » (5 août 1767). — Le chevalier de Lestranges, félicitant, pour lui et sa sœur, le bailli de Margoux de son élection au grand prieuré (14 novembre 1775). — Perron, curé de Bourganeuf demandant un second vicaire pour sa paroisse qui, jointe à celle de Bousogle, comprend 1.600 communiants (9 octobre 1776). — Lacoste, annonçant la mort du curé de Chavagnac et proposant la réunion de cette cure à celle de St-Merd; il traite encore du projet d'établissement d'un siège royal à Bourganeuf, de la nécessité de révoquer le procureur Lavergne, de l'envoi d'une lettre de change de 10.000 livres et de divers procès (27 décembre 1777). — Freyssinaud de Lavergne, annonçant que de « Bord », sénéchal de Bourganeuf, va demander sa destitution, et demandant une enquête à ce sujet (Bourganeuf, 1 janvier 1778). — Le sénéchal Foucaud de Bort, demandant la révocation d'un notaire procureur, qui avait modifié un jugement rendu à l'audience, et la cure de Plénartige pour un vicaire de Sainte-Fère, son parent (Bourganeuf, 3 janvier 1778). — Perron, curé de Bourganeuf, remerciant de ce qu'on a l'intention de lui donner un second vicaire, et demandant à ce qu'il ne soit pas statué sans enquête sérieuse sur le cas du procureur Freissinaud de Lavergne (janvier 1778). — Mémoire anonyme sur l'affaire Freissinaud « il y a de l'animosité de la part de monsieur le juge, qui depuis longtemps ne peut souffrir ce Lavergne »... — Fragments des cachets de l'abbesse de Bonnesagne, de Gaillard et de Lestrange. — (Les lettres avec adresses portent les noms des grands prieurs de Lescheraine, de Thianges, de Salles, de Vatange, de Margoux.)

H. 189. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier; 4 fragments de cachets.

1763-1782. — Correspondance. — Lettres adressées au grand prieur d'Auvergne par : les officiers municipaux de Bourganeuf, adressant copie du mémoire qu'ils font parvenir au garde des sceaux pour obtenir la création d'un siège royal à Bourganeuf; — y joint le mémoire dont l'argument principal est la grande distance séparant Bourganeuf de Montmorillon; et copie des lettres d'Henri IV (Fontainebleau, mai 1603), portant création de ce siège, mais non suivies d'exécution. — Perron Derigoux, vœux de jour de l'an (Bourganeuf, janvier 1778). — Freyssinaud de Lavergne adressant les certificats et copie de l'arrêt qui lui ont donné gain de cause dans un premier conflit : ces certificats émanent des élus de Bourganeuf, de Michel de Corbier, de Faure de Soubribost, de Charles de Pichard, seigneur de l'Église-au-Bois, Marc-Antoine du Léris, seigneur de Sausiac, du curé de Magnat-Château, Frédéric Premier, receveur des domaines à St-Léonard, Charles Aubusson Cavarlay, maire de Bourganeuf, Joseph Aubusson de Gorieux (18 janvier 1778). — Le même, adressant un mémoire au sujet du procès dont on l'accuse d'avoir falsifié le jugement; y joint le mémoire (7 février). — Le même demandant la nomination d'un commissaire enquêteur (16 mars). — Perron, curé de Bourganeuf, au sujet de sa demande d'un second vicaire (16 mai). — Foucaud de Bort, adressant un feuillet de son registre plumitif pour prouver que le procureur Freyssinaud de Lavergne a falsifié un jugement; et remerciant des bonnes intentions envers l'abbé Fumade, son parent; y joint le feuillet du plumitif, concernant l'affaire de Jean-Baptiste Bonnardet, marchand-tailleur, contre Pierre de Liège, de Puychaumeix. — Aubusson de Beaune, envoyant un mémoire sur l'emphytéose des moulins de Bourganeuf, bois de La Chassagne et broussailles de La Grille; y joint le mémoire (Château de La Chaume, près Bourganeuf, 4 novembre 1781). — Hennequin, au sujet d'une demande de procuration par Brossette (21 février 1782). — Foucaud de Bort, au sujet du bail du marquis de Ste-Fèrre; des procureurs, au nombre de douze, nombre excessif « parce que, pour ne pas rester oisifs, ils ne sont occupés qu'à exciter des malheureux paysans au procès, souvent pour des objets pour lesquels les frais surpassent la valeur des fonds... quand votre procuration n'auroit d'autre effet que d'entretenir ces sangsues dans une crainte salutaire ce serait toujours un grand bien. Comme plusieurs d'entre eux sont aussi notaires ordinaires de la justice, il faudrait comprendre dans la procuration les notaires et procureurs, et même les concierge, gardes et sergents, qui, presque tous, sont de la canaille. Deux soldats invalides et même un seul ferait plus de besogne et garderait mieux la terre que les quatre coquins que l'on étoit d'usage de tenir »; au sujet d'un échange qui lui attire des difficultés ainsi qu'au sieur Lacoste; du curé de Bourganeuf qui vient de perdre un pied des suites du scorbut et pour successeur éventuel duquel il présente l'abbé Desfarges, son oncle (Bourganeuf, 23 mars 1782). — Perron Derigoux, pour un procès pendant au Grand Conseil au sujet d'un droit de banalité (5 avril 1782). — Simon, curé de « Javalliac, au sujet des dimes qui causent des contestations entre lui et l'Ordre. — De Verdilhac du Loubiers, par Limoges, au sujet du règlement d'avances dans un procès de l'Ordre contre le sieur Raymond. — Billet de félicitations pour l'adjonction de la commanderie de Salles et Montseugny au grand prieuré, et demande d'instructions pour les améliorissements de St-Georges. — Avis portant qu'il n'a pas été trouvé aux archives d'arrêt contre les dames de la Propagation. (Les lettres avec adresse portent le nom du bailli de Lemps, grand prieur.) — Lettres adressées au Chapitre par :

Le sieur Milliery des Échelles dénonçant les héritiers de l'ancien curé Bonne, qui détiennent les titres de l'Ordre (14 novembre 1763); — Bléternas, prévôt de la maréchaussée de Dombes, annonçant l'envoi d'un mémoire (Trévoux, 10 juin 1766); — le chevalier de Bosredon, au sujet des amélioriissements et du séquestre de Carlat (Clermont, 29 août 1777), — Minutes de deux lettres adressées au grand maître pour l'assurer d'obéissance et lui demander des instructions. — Fragments des cachets de Premier, Aubusson Cavarlay, Frayssinand, Simon.

H. 190. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier; 20 cachets ou fragments.

1611-1691. — Correspondance. — Lettres adressées aux receveurs de Gerlande, de Crémeaux, de Chissey, de Larfeuillère, de Pusignan, de St-Georges, de la Poype Serrières, par le chevalier Le Jay annonçant que le procès contre Paul Guérin sera jugé dans la semaine (Paris, 13 décembre 1611); Raberat, annonçant qn'il arrive de l'hôpital de Beaulieu en Quercy où, dit-il, « j'ay trouvé de la résistance par mons. l'évesque ds Tulle, de la maison de Vallac, frère de la dame de Fieux, qui se sont approppriés ces deux monastaire et lequel a renversé tous les dessains de sa propre sœur, ladite dame de Fieux, après qu'elle a eu faict de réparations, ou en grilles et aultres choses nécessaires pour lad. closture, pour deux ou trois mille escus. Led. évesque faict jouer la vielle et les autres trois vielles, ses compagnes, pour faire sortir lad. sœur, dame de Fieux, faire que la vielle retorne résigner à la petite fille du sieur comte de Vallac, qui est à Paris, et laquelle fille n'a que ung an ou six mois; et a faict que lesd. vielles m'ont déclaré, par un notaire, qu'elles ne recognaissoient aultre supérieur que le roy, comme vrayes apostates, et les 14 jeunes ploroient et se désespéroient, qui avoint juré entre mes mains lad. vesture. »....; parlant des procès contre le sieur de la Rochechonel, Pierre Lescot, Pierre Perrinal, curé de St-Sernin et chanoine de Brives. — Le même, au sujet de réparations à l'église de « Langlade, d'une reconnaissance à Brives, de l'accord avec Pierre de Lescot, des réparations du Temple de Mons, des rénovations des terriers de St-Jean de Donne et d'Argental », de son voyage par Limoges, Masdieu, Villejésus, Lespardillière, Riom et Lyon, de ses procès contre Denis Bœuf et « ceste heuguenot de La Roche Chauvel » qu'il « supplie de galoper comme il mérite ». — Le chevalier Le Jay, au sujet des procès de Farges (Paris, 28 novembre 1621). — Le grand prieur Destignières, annonçant que le grand maître vient d'ordonner une enquête sur les « concubinaires publics » et la mort du chevalier de St-Viance, commandeur de Carlat (Bourganeuf, 28 novembre 1637). — Le commandeur de Pradal, annonçant l'envoi du procès-verbal de la dépouille du commandeur de Carlat (Limoges, 4 février 1638). — Le même annonçant le décès du grand prieur Destignières (Bourganeuf, 4 janvier 1639). — De St-Jay disant qu'il a commis M. de Belmont, son (beau) frère, pour faire une enquête contre M. de Vaux, et parlant de la mort du cardinal de « Valancé » (Grenoble, 13 août 1646). — Jassoud adressant la précédente lettre (Grenoble, 24 août 1646). — Ste-Jay recommandant le s^{r} Berthiaud pour la châtellenie de Montfalcon, demandant des nouvelles du procès contre de Vaux, sur cette dernière affaire un grave inconvénient aurait pu résulter de l'ivresse du messager qui s'était endormi en route; il annonce que sa femme va à Belmont chez son père et chez M. de Torchefelon, son parent et neveu du s^{r} de Vaux (Varacieu, 30 septembre 1646). — Le même au sujet de l'affaire de Vaux, il a vu le s^{r} Jassoud, procureur (7 oct. 1646). — De Vaulx, déclarant qu'il est prêt à règler à l'amiable avec un conseiller du Parlement (Vaulx, 26 octobre 1646). — Jassoud annonçant qu'il poursuit avec M. de Belmont l'enquête contre de Vaux (Grenoble, 10 oct. 1646). — Jassoud, donnant avis d'activer l'envoi de sa commission (13 novembre 1646). — Le chevalier de La Rivoire recommandant le sieur Pélissier pour la ferme de Ste-Épine (La Rivoire, 17 août 1658. — Les procureurs du commun trésor, au sujet de la commanderie du Vivier (Malte, 28 avril 1661). — Bachellerie au sujet de son différend avec le s^{r} Toulier et du bail du temple d'Ayen au s^{r} Roche (Brives, 22 février 1662). — Le chevalier des Lignières, au sujet de l'administration des Bordes et de Salles et Montseugny (Lignières, 18 novembre 1662). — Danguy, annonçant que les dépens du chapitre de Clermont ne sont pas encore taxés, et que défaut a été prononcé contre des tenanciers de la commanderie de Ste-Anne (Paris, 27 novembre 1665). — Le chevalier de Fougères au sujet de l'établissement d'une cure à Rimondeix (16 décembre 1665). — Guiret, parlant des réparations à faire à l'église de Blaudeix, et s'opposant à la création d'une cure à Rimondeix; y joint copies de la supplique des habitants de Rimondeix, l'assignation du lieutenant général et sa réplique (Blaudeix, 20 décembre 1665). — Garnaud annonçant que la Langue vient de transmettre les amélioriissements au vice-chancelier (3 mai 1668). Le chevalier de Grimaud au sujet de la commanderie de Villedieu en Fontenette que tient à garder M. de Fougerolles, et de reçus remis au grand prieur de Forsac (Malte, 4 mai 1668). — Laurent, demandant du temps pour s'acquitter de l'année courante (Malte, 5 mai 1668). — Laurent, envoyant une lettre du trésor constatant qu'il a payé sa dette (Malte, 12 mai 1668). — Gonod, commandeur d'Arbois, au sujet de ses contrats de ferme et des amélioriissements (Malte, 2 juillet 1668). — Le chevalier du Vivier, remerciments et offres de services (Malte, 3 juillet 1668). — Gonod, commandeur d'Arbois, au sujet de ses

fermes (Malte, 7 juillet 1668). — Le s[r] Fouchat (?), adressant une procuration du sieur « Thoumas Peil » (Malte, 29 novembre 1668). — Le chevalier de Grimaud adressant une lettre du trésor pour poursuivre le commandeur de Langeac au sujet de Chantoin (Malte, 20 décembre 1668). — Danguy, demandant des nouvelles et annonçant qu'il attend l'arrêt contre le baron de Saron (Paris, 12 avril 1669). — Le même, au sujet de divers procès, notamment de celui contre les Feuillants de Tulle (Paris, 4 juin 1669). — Juge, au sujet du procès contre le curé de Nixon, de l'envoi de paquets, du terrier de Bourganeuf, du curé de S[t]-Maurice (Charrières, 28 juin 1671). — Le même, au sujet de lettres de change, de reconnaissances du curé de Blavepeyre (Charrières, 4 août 1671). — Danguy au sujet d'une lettre de change et de procédures (Paris, 22 février 1672). — Le même, au sujet des procés alors pendants (Paris, juin 1673). — Le même, même sujet (22 février 1674). — Macé des Preugnes, pour le procès contre le marquis de Nangis et le renouvellement d'un bail à ferme (Issoudun, 8 janvier 1679). — Montmasson, curé, annonçant qu'au couvent de la Chaise-Dieu il vient d'être retrouvé des papiers concernant S[t]-Sauveur et demandant l'envoi de l'archiviste Néron pour rechercher ce qui concerne l'Ordre avant que les Jésuites aient pris possession de ces titres (Monistrol, 9 février 1682). — Laurent donnant ordre de payer au sieur Lapierre, perruquier, place des Terreaux, à Lyon, tout ce qui sera versé à son compte par le sieur Arquier (Malte, 7 décembre 1682). — Frappier, au sujet des bois de « La Preugne et de Chamboulau » et de diverses affaires de la commanderie des Bordes (La Charité, 7 février 1683). — Le même, au sujet de réparations et de procédures de la commanderie des Bordes (La Charité, 25 mars, 2 mai, 13 juin 1683. — De La Bachelerie, au sujet du bail de S[te]-Anne (Esmoutiers, 20 mai 1686). — Le grand prieur de Champagne, accusant réception d'une somme d'argent et demandant l'adresse de divers commandeurs (Volayne, 25 juillet 1686). — Chazard, commandeur du Vivier, donnant des détails au sujet de la dépouille du commandeur de Chastelus, et parlant des reconnaissances diverses qu'il vient de retrouver au profit de sa commanderie et qui lui permettent de s'acquitter envers le commun trésor (Vivier, 25 mai 1691). — Fragments de cachets de Le Jay, Destignières, de Pradal, de Sainte Jay, de Vaulx, Bachelerie, Danguy, de Fougères, Guert, Garnaud, du Vivier, Frappier, de Grimaud, Montmasson, de La Bachelerye, du grand prieur de Champagne, de Chazard.

H. 191. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier; 10 cachets ou fragments.

1710-1721. — Correspondance. — Lettres adressées aux receveurs de Maubourg, de La Rivoire, de Thianges, par J.-M. Vondey, femme Regnaudin, demandant une diminution du fermage de la commanderie de La Villedieu, et s'offrant elle et son mari à continuer la ferme ou à remplir l'office de receveur (La Villedieu, 20 juin 1710). — Le prieur Jolicard, au sujet de l'administration des commanderies d'Arbois, Dôle, La Villedieu, des commandeurs de Langon, de La Rivoire, Ragon, des baux et des fermiers, envois d'argents, procédures contre l'archevêque de Besançon, etc. (Besançon, 13, 14, 22, 27 juin, 5 juillet, 8 août, 7, 8, 26 septembre, 23 octobre 1710, 1[er] mars, 3, 16 avril, 28 mai, 18 juillet 1711, 1[er], 7 février, 17 mars, 6 novembre 1712). — Le commandeur de Dreuille, au sujet de son procès contre la dame de La Chaut pour des rentes de La Vinadière, et d'une instruction contre l'abbé de Pompadour (La Râcherie, 27 octobre, 20 novembre 1717). — L'abbé de Dolomieu, au sujet de la dépouille de son frère le commandeur (Corbelin, 20 novembre 1720). — Maugiron, au sujet de la dépouille de son oncle le commandeur : il donne des explications au sujet de pierreries de famille, des fermes du Molard et de La Marette, d'une vigne à Ampuis, d'une dette envers la marquise de Sassennage, etc. (S[t]-Marcelin, 16 décembre 1720, 2, 16, 22 janvier 1721). — Fragments des cachet de Vondey-Renaudin, Jolicard, Maugiron.

H. 192. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier; 4 fragments de cachets.

1723-1725. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par le Chevalier de Vignier, au sujet de la dépouille du commandeur d'Arginy (Toulon, 4, 9 mai 1723). — Blondel, demandant l'ordre de mettre des porcs à la glandée dans la forêt de S[t]-Martin, afin de couper court aux protestations du curé de Polliat (Bourg, 23 juin 1723). — De Chandée, au sujet des agissements du curé de Polliat, qui fait des coupes dans la forêt de S[t]-Martin, prend à son service des gens poursuivis pour meurtre, et fait des acquisitions sous noms d'emprunt (Chandée, 31 octobre 1723). — Le commandeur de Boiry, demandant s'il n'y a pas à son ordre une somme de 1.000 livres déposée pour son colonel ; priant d'acquitter une lettre de 100 livres à son tailleur et de lui faire parvenir quittance et lettre de change à « Seinsgodein » (Saint-Gaudens), où il est en garnison (29 novembre 1723). — Cogorno, remerciant de l'envoi de « l'arest touchant les louis d'or » (Gênes, 27 mai 1724). — Le marquis d'Arginy, au sujet de la pension de feu son oncle à solder par ses fermiers (6 juin 1724). — Audoardi, demandant d'intervenir auprès de M. de Vatanges, pour, s'il ne peut s'acquitter de sa dette, qu'il fasse un envoi équivalent de batiste et de toiles de Troyes (Malte, 1[er] septembre 1724). — Le chevalier de Tuder, demandant d'avancer au marquis de Foudras la somme nécessaire pour acheter à Roanne des serviettes des nappes (« Jonais »

2 septembre 1724). — Le chevalier de Marcelange, disant que d'après une lettre du commandeur Ragon, qui lui annonce une rentrée sur sa pension de Morterolles, la recette sera indemnisée de l'avance faite pour son « étui de mathématiques », que les « buveurs d'eau » sont en bon état, sauf Castriot qui est resté 48 jours sans prendre de nourriture, « si ce n'est de l'eau glacée » ; que « la signora Testa Ferrada, autrefois commère de notre prince, mourut hier matin d'une colique », et que madame de Larivière est mourante (Malte, 3 septembre 1724). — Le chevalier du Saix de Cherué, demandant de payer pour lui de la toile pour chemises et un habit, et 16 livres aux parents « du petit de La Tour Fondue », et d'intervenir pour le règlement de son billet à « M. du Saillan pour Montjouvent » (Malte, 4 septembre 1724). — Le chevalier d'Ussel de Châteauvert, au sujet de sa créance sur le chevalier de Montagnac (Lyon, 6 septembre 1724). — L'abbé Horace Arniaud, au sujet des créanciers du commandeur du Saillant (Malte, 6 septembre 1724). — Égefont, fermier du Temple de Magniac et juge de Malleret, annonçant qu'il a achevé les reconnaissances du Limousin et entreprend celles de Ste-Anne ; il intervient aussi en faveur de Lageneste, curé de La Vinadière (Malleret, 11 septembre 1724). — Louis Conrazier annonçant le dépôt de la croix d'or du bailli de Lescheraine, l'envoi de lettres de change pour le commandeur Seugnot, le médecin Joubert, Pierre Conrazier (Malte, 15 septembre 1724). — Le chevalier de Laval-Montmorency, transmettant à l'adresse du comte Lorency, une lettre pour le commandeur Sansedoni (16 septembre 1724). — Le commandeur d'Arche s'excusant de ne pouvoir aller au Rieu (Arche, 19 septembre 1724). — Le chevalier Tudert demandant de remettre de l'argent à M. de Foudras, contre lettre de change à tirer sur lui (Paris, 20 septembre 1724). — Le chevalier de Fleurigny, commandeur de La Croix en Brie, adressant une somme de mille livres pour remboursement d'avances, achat de perruques et de deux aunes d'étoffe d'or (Paris, 25 septembre 1724). — Le bailli de St-Aulaire l'encourageant à garder la recette, d'un différend au sujet du s^r^ Cholier, des réparations qu'entendent faire ses fermiers, des poursuites contre le vicaire Charton, de la réunion du chapitre, de la vente des bois de Montredon (Vangoubert, 9 septembre, 25 novembre 1725). — Fragments de cachets de de Boiry, de Châteauvert, Arniaud, d'Arche.

H. 193. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier ; 18 cachets ou fragments.

1724-1725. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par le bailli de Spinola, disant : « Il y a apparence que le conclave ait à durer encore quelque tems. Le cardinal Oliviery qui ces jours passez il étoit pour ainsi dire publié pape, aujourdhuy il est précipité, non seulement pour la haine général de la peuplace, mais encore pour l'exclusive d'une grande quantité de cardinaux qui se sont déterminez de ne luy donner jamais leur voix » (Rome, 25 avril 1724) ; — « lorsque nous croyons que le conclave fut pour durer encore quelque tems, hyer, tout d'un coup, l'on apprit que l'ellection du pape étoit établye dans la personne de M. le cardinal Vincent-Me Orsini, agé de 75 ans, et qui est un saint homme »... (Rome, 30 mai 1724) ; — recommandant la dame Bussoty, mère d'un agent de l'Ordre à Livourne, qui se rend à Lyon (Rome, 3 juin) ; — annonçant qu'il a du pape une audience de congé (15 juin) ; — disant qu'il écrit au commandeur de La Reynarde de faire passer ses fonds dans la caisse de Lyon, en se servant de l'intermédiaire des sieurs Philibert, Dareste et Bona (Gênes, 18 juillet 1724). — Autres, relatives à la centralisation des fonds du trésor provenant des prieurés d'Auvergne, de Champagne et d'Aquitaine, à un envoi de damas, à un procès au sujet du commandeur de Thianges avec le sieur Bouer ; à des lettres de change sur Paris et Amsterdam (Gênes, 10 août 1724, 13 août 1725). — (Le 23 juillet 1725, on lit : « l'armée navale de notre ordre a été très malheureuse, n'y ayant eu que les vaisseaux St-Jean et St-Vincent qui ont pris deux petits bâtiments des ennemis, avec 36 nègres ; ainsy la nouvelle que l'on avoit répendu chez vous qu'elle avoit pris deux vaisseaux d'Alger n'est pas véritable ». Le 13 août, il lui mande ses regrets de le voir décidé à quitter sa charge de receveur, mais espère que sa démission sera refusée par le grand maître.

H. 194. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier ; 11 cachets ou fragments

1725-1726. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac, par le bailli de Spinola et son secrétaire, Bonaventure de Pellegrini, relativement à la centralisation des fonds du Trésor (dans ces lettres il est question des prieurés d'Auvergne, d'Aquitaine et de France) ; de d'Avernes, receveur à Paris, d'Hautpoul, receveur à Toulouse ; des banques Philibert, de La Chapelle, Dareste et Bone, Quantotti de Rome, Wenzel de Vienne ; des commandeurs Ragon et de Thianges ; des chevaliers de « Pueyo et Serinchamp ; du neveu de Caissac qui vient d'obtenir la place de M. de Digoine, comte de St Jean (Gênes, 22 août 1725 — 16 juillet 1726). — On lit sous les dates du 11 septembre 1725 : « Je vous suis bien obligé de la feuille d'avis que vous avez eu la bonté de m'envoyer de l'Histoire de Malte que veut donner au jours M. l'abbé de Vertot, de Paris, par souscriptions. Ce sera un bell'ouvrage, si le contenu répondra au titre. J'écriray à M. le receveur de Paris qu'il souscrive pour moy deux exemplaire, un en grand papier et l'autre en petit. J'enverrai à l'auteur, comme il demande, le blason de mes armes, et les noms et la date de la réception de tous les chevaliers qu'il y a eu dans ma maison, avec les

dignitez et charges qu'ils ont eu dans l'Ordre, et tout ce qu'ils ont fait de plus remarquable en faveur de l'Ordre ». — 13 novembre 1725 : « Il est arrivé icy l'autre jours le vaisseau de notre Ordre nommé St-Jeorge, commendé par le chevalier de La Romagière... Vous sçaurez que nos vaisseaux ont repris sur les Algériens une grosse flutte Olandoise, de laquelle ils estoient emparé onze jours auparavant, et l'on croit qu'elle voudra pour la Religion cent mille écus. Et Dieu fasse que la chose soyt ainsy ». — 4 décembre : « Il n'est pas étonnant que vous n'ayez pas receu des nouvelles de Malte. Il y a plus des deux mois qui ne fait que pleuvoir à vers, et les courriers de touttes parts retardent pour les débordements de rivières et les orages de la mer ». — 21 mai 1726 : « Suivant les avis que j'ay de nos vaisseaux qui croisent à Capo Corso, ils peuvent être d'un jour à l'autre à Vado, qui est une rade tout proche de Savone, et jusqu'au 12e de ce mois ils n'ont eu aucun heureux rencontre des ennemis ». — 28 mai : « Les vaisseaux de notre Ordre ne sont point jusqu'à présent parus à Vado, suivant ce qu'on m'avoit mendé, et plaise à Dieu que quelque bonne rencontre les ait entretenus ». — 4 juin : « Les espèces sont augmentées en France de vingt pour cent. Voila un autre désordre au préjudice de la Religion et de tous les particuliers qui ont quelques revenus dans ce royaume, et parmi lesquels j'ai le malheur d'être ».

H. 195. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier ; 11 cachets ou fragments.

1726. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par « St-Geniés », son frère, au sujet des fermes de la commanderie de Carlat et des membres de l'Hôpital Mauriac, Mascheix, Coudert, Corrèze (Rieu, 21 janvier). — Michel-Angelo Seichel, reconnaissant avoir reçu par l'entremise de La Chapelle 16.126 livres (Gênes, 7 mai). — Le chevalier de Vion, félicitant du gain d'un procès à Paris, disant que le grand maître et le trésor sont disposés à voter à Caissac une indemnité pour qu'il conserve sa charge de receveur ; « je comenseré les nouvele du païs par vous dire les more, M. le chevalier de Teuille a tuai M. le chevalier d'Averne, neveu de M. du Bocage en galant ome, il mourut un cardeur après sa blesure, sans saquerement. M. de St-Lazare, mort subitement ; M. de Poligni a été trouvé mort dans sa chambre ; M. le prieur Landi, M. l'abé d'Entrichau, M. d'Arli, M. le chevalier du Gouaste le cadet sont more ». Renseignements sur la nomination de commandeurs, nouvelles des vaisseaux, de la garnison de Malte, des procédures, de la construction de l'infirmerie, du don de canons de fonte par le roi d'Espagne, des prises ; « mes demoiselle Gabriele vous font mille et mille complimeu, el sont toujour fort aimable » (Malte, 1er juin). — Fraisinet de Leroud, réclamations au sujet de la ferme de Carlat (Aurillac, 2 juin). — Lecœur annonçant « M. le secrétaire du Trésor se donnera tous les mouvemens nécessaires auprès du G. M. pour vous faire donner par la chambre une gratification annuelle (Malte, 2 juin 1726). — L'abbé Languet, envoi d'habits, d'une perruque et du portrait du roi pour le chevalier de Vion (Paris, 5 juin). — De Laval, au sujet d'une coupe de bois et d'une réparation de cheminée (Bourg, 3 juin). — L'abbé Alpherand annonçant l'envoi de lettres magistrales (Malte, 3 juin). — Le chevalier de « Cherié », au sujet de ce que lui doit le chevalier de Canillac et d'une caisse transmise par Simon de Marseille (Malte, 4 juin). — Portier disant que les lettres pour le frère de Caissac ont été portées rue de l'Hirondelle à la Salamandre et qu'il travaille pour les croix de St-Louis et pour St-Cyr (Paris, 5 juin). — Montagnac de Bort, recommandant d'envoyer les fonds par l'intermédiaire de Simon, donnant des nouvelles de divers chevaliers et disant : « le brui quour que nostre grand mestre doit estre quardinalle » (Malte, 5 juin). — Le Cœur lui disant que grâce au secrétaire du Trésor, il lui a été alloué 1000 livres d'augmentation pour son office de receveur, à condition pourtant de prendre « un moyen caché pour les passer en compte, de sorte que tout l'Ordre ignore cette gratification » (Malte, 5 juin). — Le bailli de St-Aulaire, au sujet du chevalier de Riberac, du sieur Prost, du commandeur Ragon, du comte de Chauvigny, (Vangoubert, 6 juin). — Le commandeur de La Renaudie, au sujet d'une procédure dans laquelle devrait intervenir le grand maître, d'une assignation au curé de Bourganeuf, de ses amélioríssements (Pauliat, 6 juin). — Madame de Valay, au sujet d'une somme de 150 livres pour son fils (Dôle, 7 juin). — Le chevalier de Boiry, demandant quelle est la taxe à payer au Trésor pour sa commanderie de Masdieu et annonçant que son régiment qui va à Amiens prend le nom de Stanislas roi de Pologne (« Montreullie », 8 juin). — Le chevalier du Saillant, au sujet de procès et de coupes de Bourganeuf, de Leureuil, et du curé de St-Maurice-en-Gourgois (Lormeteaux, 8 juin). — P. Conrazier, au sujet d'un payement fait par le receveur de Toulouse et le prix du change (Nîmes, 9 juin). — Le bailli de St-Aulaire, pour une lettre de recommandation du s^r Descoutures, et une démarche à faire auprès du grand prieur (Vangoubert, 9 juin). — Aillaud, au sujet des banquiers Auriol, et d'une caisse de faïences de Moustiers pour le commandeur de Montgontier (Marseille, 10 juin). — La Renaudie, au sujet des procédures contre le fermier du grand prieuré et le curé de Bourganeuf, et de ses amélioríssements (Bourganeuf, 13 juin). — Le commandeur Dufour, au sujet du dépôt au Bureau de Finances à Moulins de « l'arrest de foy et hommage rendu au roy par M. le Grand Prieur d'Orléans, au nom de tous m^rs les grands prieurs et de l'affaire Moissier » (Cerilly, 13 juin). — Frégefont, fermier de Magniac, adressant une lettre de change et demandant le greffe de Ste-Anne pour un de ses parents (14 juin). — De La Tour Fondue, au sujet

de la mort de son fils aîné le chevalier et de la pension à faire tenir à son second fils (St-Amand, 15 juin). — Fournier, demandant que ce qui lui est dû par les commandeurs du Saillant et de Vatanges soit payé aux srs Jouvencel, Parant et cie... « les mrs de l'Ordre font venir lurs argant en pistolles d'Espaigne, sur lesquelles on y faict un guain considérable, treuvant issy à les changer à sept escus de cette monnoye, et son pris juste n'et que six escus; mais les marinier et les marchand de vin qu'il on baissoin de pistolles pour son traffy de Secille, la monnoye de Malte n'y passant poin, cauze de sa grande aumantation, oblige ces pouvres négossien d'achepter les pistolles d'Espaigne à quel pris que ce soit. Ce que est cauze que ne ce treuve plus de remisse pour France »... (Malte, 16 juin). — Cachets de Spinola (Seichel), de Vion, Le Cœur, de Cheruet, Portier, Montaignac, de Valay, de Boiry, Conrazier, Frégefont.

H. 196. (Portefeuille.) — 25 pièces papier; 9 cachets ou fragments.

1726. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par : — Marie Eustace, veuve de Mathieu Sotton, au sujet de son procès contre les héritiers Lacour (Beaurepaire 17 juin). — Aillaud, parlant des banquiers Auriol, de l'abbé Marion, du chevalier de Damas, de M. Arniaud, du chevalier de Castellanne, du commandeur du Bocage (Marseille, 17 juin). — Le chevalier de Tencin, demandant l'insinuation d'un acte de résignation de bénéfice en sa faveur, écrivant encore... « M. Dodun et M. de Breteuil se sont démis de leurs charges ; M. le Peletier des Forts a eu la première et M. Le Blanc, la seconde. Tout le monde a fait paroître une joye extrême du rétablissement de ce dernier. On parle encore de changement dans le reste du ministère, et la pluspart des ministres tremblent. Paris l'aîné a été exilé en Dauphiné, La Montagne en Périgord, et Mont Martel ne le sera qu'après qu'il aura rendu ses comptes. Mad. de Prie prolonge son départ tant qu'elle peut; on dit qu'elle étoit encore hier à Paris. M. de Prie fait le divertissement de Versailles ; il va et vient dans les galeries, se plaignant à tout le monde de ce qu'on a exilé sa femme, qu'il en est très comptent et qu'il ne comprend pas quel raport a le malheur de M. le duc avec sa femme » (Paris, 18 juin). — Le chevalier de Sales se plaignant du travail que lui donnent ses cinq charges, et de Margoux qui n'est « bon que pour primer et non seconder », parlant d'une somme payée par le chevalier de Poligny et de l'habit que lui adresse le sr Myévre (Malte, 18). — Le commandeur Loppin, au sujet d'un bref de minorité demandé par le chevalier de Marcelanges (Malte, 18). — L'abbé Marion, accusant réception d'un paquet et d'une lettre de change pour le commandeur de Damas (Paris, 19). — Le grand prieur de St-Mauris, au sujet d'une lettre de change, de son procès contre Monleyran et du grand prieuré (21). — Le chevalier de Laubépin disant qu'il demande une quittance au chevalier de La Reinarde et qu'à la fin de l'année il aura remboursé les avances qui lui ont été faites (Marseille, 22). — Le bailli de St-Aulaire, demandant des nouvelles de Caissac et du chevalier de Riberac (Vangoubert, 23). — Le commandeur de Ruffé adressant des pièces pour son procès contre M. Mazenot (Mâcon, 23). — Madame « de Verdalle de Puyiaux », demandant si la lettre de change qu'elle avait adressée pour son beau-frére le chevalier du Peyroux a été acquitée (Chambon, par Moulins, 24). — Madame de Valay, donnant des explications au sujet de sa lettre du 7 juin (Dôle, 25). — De La Richardie, au sujet d'un vol commis par son secrétaire et de divers règlements (Le Puy, 27). — Le chevalier de Pons, annonçant qu'il vient de reconstruire le château de La Forêt, et qu'il entreprend des réparations au membre des Martres (27). — Le commandeur Geoufre, au sujet de sa pension sur Laumusse, des fermiers du Temple d'Ayen, et demandant si d'après la coutume de Lyon les rentes constituées sont meubles ou immeubles (Brives, 27). — Portier annonçant d'après le commandeur d'Avernes que M. de Villegenou va faire achever la fourniture d'armes (Paris, 27). — De St-Mauris, grand prieur, s'excusant de sa dernière lettre, parlant de son procés avec Montleyran, demandant l'histoire de Malte, et donnant pouvoir pour convocation d'une assemblée extraordinaire au sujet de lettres de page (Mâcon, 28). — Le chevalier de Dreuille, parlant des poursuites contre les srs Lageneste et Montleyrand et d'un règlement avec le commandeur Desfrançois (Moulins, 28). — Du Saillant, retour des eaux de Bourbon, demande de poursuivre le fermier de Montbrison pour lui permettre d'acquitter ses dettes, parle des religieuses de l'Hôpital, des commandeurs de Castellanne, Montgontier et Ragon (Lormetaux, 29). — Ragon, annonçant qu'il vient d'achever la visite du bailliage, sauf Verrières et Montredon (Le Puy, 29). — Villamont, annoncant qu'il a pu faire rentrer le prix de la ferme de Villejésus (Villejésus, 29). — Le commandeur d'Aulteroche annonçant qu'il a eu gain de cause contre son fermier et demandant un accusé de réception de la lettre de Villamon (Villejésus, 29). — Le bailli de St-Aulaire, parlant du changement de ministère qui ne lui fera peut-être pas encore perdre cinq mille francs de ses pensions échues, de M. Champtours et du chevalier de Riberac (Vangoubert, 30). — Beaufils, fermier de Blaudeix, annonçant qu'il a adressé une lettre de change au commandeur Ragon pour le bailli de Lescheraine (Blaudeix, 30). — Deleroux, niant avoir voulu tromper le commandeur Desfrançois et offrant 15 pistoles au commandeur de Vogué pour le pourvoir d'une judicature (Aurillac, 3 juillet). — Cachets de Loppin, Marion, de Verdalle, de Valay, de La Richardie, Geoufre, de Dreuille, Ragon, Beaufils.

H. 197. (Portefeuille.)— 29 pièces, papier; 12 cachets ou fragments.

1727-1730. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par: — le commandeur d'Arche, au sujet de l'administration de La Vinadière après la mort du commandeur de Dreuille, et de l'envoi d'une quittance pour ornements de la chapelle de Puy-de-Noix (Tulle, 22, 29 mai 1727). — Le commandeur Dufour, parlant de la commanderie des Bordes, des commandeurs Ragon, de Franchesse, de St-Germain, d'Angeville, de Coulombière, de Marsay, du curé de Jussy, des fermiers de « Rheydans » (Cerilly, 26 novembre 1727). — J.-M. Rondey, veuve Renaudin, annonçant qu'elle se rendra à Lyon pour rendre compte de la ferme de la commanderie de La Villedieu et adressant copie du bail passé, à son mari et à elle, par « Léonard-François de Chevriers de St-Mauris, commandeur des Échelles, de La Villedieu-en-Fontenette et de Charrières, bailli et grand prieur d'Auvergne, à Mâcon, maison d'habitation du seigneur grand prieur le 9 juin 1725 » (La Villedieu, 25 février 1728). — Le commandeur Ragon, au sujet de Geral, fermier de Train, de la dépouille de St-Germain, des commandeurs d'Auteroche, de Langon, du maréchal de Parnat, des commandeurs de La Renaudie, de Montleyran, de La Porte, de La Rivoire, de Boiry, de Thianges, d'Avernes, des commanderies de Celles et Chambéry (St Amand, 8 septembre 1728). — Charles, au sujet de quittances produites par le marquis de Maubourg (Dijon, 1er juin 1729). — Brun, procureur, demandant quittance d'une somme de 1.500 livres versée par la veuve Renaudin, fermière de La Villedieu (Besançon, 9 juin 1729). — Le commandeur Cabeuil, envoyant un arrêt au sujet de la dépouille du commandeur des Bordes et annonçant qu'il a eu la visite d'un « Mr Perron de Monlairan... pour poursuivre l'affaire contre des mrs de Limoges » (Paris, 11 juin). — Le chevalier de Langon, accusant réception d'une lettre en réponse à un mémoire et demandant avis du payement de la pension de frère (Grenoble, 19 juin). — Bernard Arniaud, demandant paiement de sa pension sur Montchamp qui lui est due par l'abbé Desfrançois, fermier de cette commanderie, et mandant: « Ce matein est arrivé un vaisseau du roy qui vient de Tripoli et porte la conclusion de la paix de Tripoli avec la France... le mesme jour de la conclusion de la paix, sont parti de Tripoli une tartane corsaire avec deux galiotes qui pourront tomber, s'il plaît à Dieu, entres les mains de nostre général qui fait la course sur le cap Ste-Marie avec les galères et le vaisseau St-Veincent» (Malte, 20 juin). — Le chevalier du Saillant, parlant du prochain voyage de Caissac en Auvergne, des preuves du neveu de La Renaudie et du chevalierde La Porte, de son fermier de Montbrison, de ce qui lui reste à payer aux sieurs Jouvencel pour solde de sa dette Fournier de Malte, et demandant des instructions au sujet des bois de Leureuil (Lormeteaux, 20 juin). — Le commandeur d'Hauteroche, au sujet des procès de sa commanderie de Villejésus (Poitiers, 20 août). — Le commandeur de La Roumagère, accusant réception d'une somme de 253 livres (Malte, 10 avril 1730). — Peschant, accusant réception d'une somme de 400 livres et faisant un envoi de « deux douxaine de chemises » (Malte, 1er août 1730). — Le chevalier de Vion, remerciant de l'envoi d'une perruque et donnant des nouvelles de l'Ile (Malte, 17 août). — Lieutard annonçant l'envoi d'une caisse de « bourre de soye, autrement de blanc de Paris », à l'adresse de l'abbé « d'Oppedes » (Cavaillon, 7 octobre). — Le chevalier du Saix de Cherué, accusant réception d'un habit, « ce qui fait l'employ de sa pension sur le bailliage» (Malte, 10 octobre). — Le chevalier de Vion, demandant une perruque, des boutons d'argent, des bas de soie, et annonçant que les chevaliers de Chambray et de Martinville sont à la poursuite de 3 vaisseaux de Tunis et de 4 vaisseaux d'Alger (Malte, 12 octobre). — Le chevalier de Chenelette demandant, une pièce de drap, des bâtons de tabac de Hollande et disant: « il y a seize chevalier françois en gouve pour six mois, pour avoir donné cent coup de nerf de bœuf à un baron Maltois, chez lui à une heure après midi, qui a eust l'insolence de poursuivre deux chevaliers avec une bare à la main jusque auprès de la baraque d'Italie. Le chevalier de Simiane, auteur de l'assemblée, a un an de gouve et chassez de l'Ordre simpliciter» (Malte, 15 octobre). — Le chevalier de Montaignac, priant de donner 200 livres au porteur des faucons que le grand maître adresse au roi (Malte, 19 octobre). — Lecœur, disant qu'il n'a pu adresser l'oiseau demandé par le chevalier de Riberac (Maltet 22 octobre). — Le chevalier de Montaignac Bord, envoyant un reçu de 600 livres et priant de rembourser le commandeur Ragon (Malte). — Le bailli de Bocages faisant des recommandations pour l'envoi de paniers de vin de Bourgogne (Malte, 24 octobre). — Le commandeur Dufour, accusant réception d'une lettre et demandant des instructions pour les réparations de la commanderie des Bordes (Meaulne, 26 octobre). — Portier, parlant de la croix du grand bailli, d'une quittance de 25.000 livres et disant: « Je ne me console point de la mort de M. le Maréchal, il logeoit avec madame sa sœur, reconnue à la ville et à la cour pour dame de la plus haute vertu »... (Paris, 26 octobre). — Le chevalier d'Assigny, demandant une somme de 100 livres pour se rendre à Lyon (Marseille, 7 novembre). — Le chevalier de Lancosme, recommandant le chevalier du Quesnoy, malade à Lyon à l'hôtel des Trois-Rois (Paris, 29 novembre). — Cachets d'Arche, Brun, de Langon, de La Roumagère, de Vion, du Saix, de Chênelette, de Montaignac, Lecœur, de Bocages, de Lancosme.

H. 198. (Portefeuille.) — 46 pièces papier; 21 cachets ou fragments.

1731-1733. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par : — le commandeur de Galléan, mandant d'avancer au commandeur de Castellanne une somme de 700 livres qui sera remboursée par l'abbé Teysier, et demandant du vin de Bourgogne (Toulouse, 24 janvier 1731). — Le bailli d'Oppede accusant réception de diverses sommes pour règlement de compte (Aix, 26 février). — Queyssac envoyant pour son fils le chevalier une somme de 160 livres (Anglar, 20 juin). — Le commandeur de La Roumagère, accusant réception de 3.773 livres (Malte, 15 juillet). — Le chevalier de La Rivoire, au sujet d'une rescription de 1.000 livres sur le receveur du grenier à sel de St-Agrève, de la visite du commandeur Ragon, d'une dette du sr Despiney (Tournon, 1er septembre). — Simon, accusant réception d'un ballot pour le chevalier de Montagnac (Marseille, 3 septembre). — Le chevalier de Montaignac-Bort, parlant du neveu de Caissac, des preuves de La Porte, d'une somme versée pour lui par Barmon et demandant du linge de table (Malte, 3 septembre). — De Monleyran, envoyant des lettres de change (Limoges, 4 septembre). — Le chevalier de La Renaudie, au sujet de la gestion des commanderies de Morterolles et Charrières (La Renaudie, 5 septembre). — Juan de Pueyo, secrétaire du commun trésor, accusant réception de l'envoi des livres de comptes (Malte, 7 septembre). — Le bailli de Mesmes, au sujet du droit de banvin et des portions congrues (Paris, 7 septembre). — Queyssac, au sujet de la pension de son fils et du mariage de sa fille (Queyssac, 9 septembre). — Portier avisant que le commandeur Cabeuil vient de déposer une somme de 767 livres (Paris, 9 septembre). — Le chevalier de Maubourg, avisant de l'envoi d'une lettre de change (Le Puy. 12 septembre). — Le chevalier de La Roche-Aymon, au sujet des commanderies de Maisonnisse et de Chamberaud et de la justice de Naberon (Le Thé, 13 septembre). — Le grand prieur de Lescheraine, au sujet de ses dettes à la recette, au trésor, au commandeur Cabeuil (Chambéry, 14 septembre). — L'abbé Languet accusant réception d'un mandat sur le marquis de Maubourg (Paris, 15 septembre). — M. d'Aupitois au sujet de son fils le chevalier de St-Sauveur (St-Sauveur-le-Vicomte, 24 septembre). — Le chevalier de Thianges annonçant la mort de M. « Burfiliat » et proposant des valets pour le grand bailli (Chambord, 25 septembre). — Delort demandant une veste d'or avec les boutons et la doublure, et parlant de mesdames de Dienne, d'Auteroche, de St-Genies, du comte de Sédaiges et de M. de Pleoux (Aurillac, 25 septembre). — L'abbé Languet, disant qu'il a touché le montant d'un mandat sur le marquis de Maubourg (Paris, 26 septembre). — Le commandeur Geoufre, au sujet d'une avance à faire à son neveu, d'un curé à faire croiser, du sieur « Vaincre », peintre, du commandeur du Saillant, du mariage du fils de Puymège avec Mlle de Tenchon, sœur de la marquise de Payrau, et de sa pension sur Laumusse (Brives, 27 septembre). — Le chevalier de La Rivoire, priant de remettre une somme de 885 livres au sieur Chabrus, receveur du grenier à sel de Tournon et St-Agrève, y joint le reçu de Chabrus (Tournon, 14 octobre). — Le chevalier de Ste-Jay, recommandant le fils de Prepaus (Malte, mars 1732). — D'Aupitois, remerciant des soins donnés à son fils le chevalier de St-Sauveur, et donnant des instructions pour son départ de Lyon (St-Sauveur, 10 mars). — Le chevalier de La Roche-Aymon donnant des instructions pour l'achat d'une robe de damas pour sa tante, robe qui soit « d'une couleur de vieilie, c'est-à-dire caffé, ou maron, ou canele », parlant de Montgontier et de la marquise des Gouttes (au Thé, 17 mars). — Le même annonçant un payement du sieur Cornudet, accusant réception d'un baril d'huile et parlant de la visite du bailli de Langon et de son frère Pierre à Chambéraud, où « il fodrat que les deux frères couche ansamble à la manière de La Marche» (Le Thé, 19 mars). — Le chevalier de La Rivoire, accusant réception d'une somme de 2,000 livres (Tournon, 25 mars). — Le chevalier de Ste-Jay au sujet du « petit de Brossia, » d'un envoi au chevalier de Laube, du commandeur de Leureuil dont, paraît-il, le frère a l'intention de « venir du fond de sa campagne, à l'âge de 49 ans, pour faire une caravane à Malte et nous venir par conséquant rafler une commanderie au bout du nez. Vous m'avouerez, mon cher, qu'il faut estre encor plus âpre à la curé qu'aucun dauphinois, fut-il de la montagne. Et que le diable luy crache au cu aussi noir que de la poix! Vous devriez bien l'an détourné si vous pouviez » (Malte, 3 avril). — Le chevalier de La Roumagère au sujet d'une avance faite à son frère et de la commande d'un habit chez Jouvencel, avec qui il espère bientôt boire une bouteille de Champagne à la Croix-Rousse (Malte, 23 mai). — L'abbé Teyssier adressant des lettres de change pour de Barbentane, commandeur de Valence, le bailli de Chabrillan et le commandeur de Ruffé, annonçant l'arrestation du contrebandier Barret, écroué à Grenoble, et parlant de son procès au sujet du jaugeage des vins (Valence, 19 décembre 1732, 26, 27 janvier 1733), — Le bailli d'Oppède adressant une quittance de 33,883 l. 15 s. 2 den. (Marseille, 8 février 1733). — L'abbé Teyssier au sujet de la mort et de la dépouille du commandeur de La Rivoire pour laquelle interviennent le chevalier de Modène MM. de Chadenac et de La Tourette, et des commanderies de St-Paul et Blaudeix (Tournon, 17 février, 1, 6 mars, Valence, 10, 24 mars, 28 avril, 21 juin). — Simon, au sujet d'une avance à faire à M. Josset (Marseille, 23 juin 1733). — Le

chevalier de Montgon au sujet des revenus de sa commanderie de Dôle et des difficultés que lui et Broissia ont avec la langue pour leur permutation de Dôle contre La Râcherie (Issoire, 15 octobre). — Le chevalier de Riberac annonçant une lettre de change, demandant d'envoyer un fromage de Gruyère à M. Lecœur à Malte, parlant d'un chirurgien qu'il compte placer à l'hôpital militaire et disant: « J'ai vu souvent M. le comte de Clermon et savais que M. Pestels, vostre parant étoit son page, mes il n'y étoit pas. Je l'ay vu en passent qui l'aloit joindre avec tout son équipage, car il a esté sans marmite tout le temps du siège..... J'ay eu l'honneur de vous mender toutes les nouvelles de l'armée; tant que j'y étois elle s'et séparé en deux corps, dont une partie a esté près le fort Louis du Rein pour y rétablir le pont, et l'autre à Uneingue » (Belfort, 27 novembre). — Teyssier, au sujet des droits des jaugeurs et mesureurs de boissons imposés à l'ordre en Dauphiné, et d'une imposition mise sur le domaine du Barry par la communauté d'Alixan (Valence, 13 décembre). — Estienne, annonçant une lettre de change de 6,272 livres pour le compte du bailli de Ricard (Châtillon, 23 décembre). — Cachets de d'Oppède, Queyssac, La Roumagère, La Rivoire, de Mesmes, Portier, de Maubourg, de Lescheraine, Languet, d'Aupitois, de Thianges, Geoufre, de Ste-Jay, La Roche-Aymon, Teyssier, Simon.

H. 199. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier; 36 cachets ou fragments.

1734. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par: — l'abbé Teyssier, au sujet de la dépouille du commandeur de La Rivoire (Valence, 1er janvier). — Le bailli de Ricard, adressant ses livres de compte pour faire parvenir à Malte et disant qu'il ne sait s'il pourra expédier à temps sa recette à Lyon ou à Paris. — Le chevalier de Cheruet, adressant une recette de tisane et réclamant la pension qui ne lui est pas payée par du Saillant (4). — Le commandeur de Ruffi au sujet d'une dette pour laquelle interviennent les abbés Coppier et de Volonzac, et de ses difficultés avec les fermiers de Tessonge et de Laumusse (Mâcon, 13). — Masclaux, demandant quittance pour le granger de Montredon et annonçant qu'il a payé les réparations de Pébuly (Le Puy, 13). — Le commandeur Ragon au sujet de Bourganeuf, Villejésus, Les Bordes, de Thabaud, reçu clerc conventuel à Malte (L'Hôpital, 15). — L'abbé Teyssier, au sujet de lettres de change pour le bailli de Chabrillan et le commandeur de Barbantane (Valence, 19). — Le bailli de Laval-Montmorency adressant ses livres de comptes et disant qu'il payera à présentation une lettre de change au commandeur de Castellanne (Paris, 20). — Le chevalier d'Avernes, demandant de faire un payement aux capitaines de La Fay et de La Motte et disant: « Il y a desja quelque temps qu'on nous fait trotter le Milanois, nous sommes enfin arrivés ycy depuis quatre jours pour y passer deux mois assés froids, car nous sommes près des montagnes des Alpes du costé des Grisons..... Je plains fort ceux qui vont faire le siège de Tortone.....; c'est la seule place du Milanois qui ne soit pas à nous..... Probablement qu'après cela nous irons du costé de Mantoue. » (Trevilio, 20). — Le chevalier de la Renaudie, au sujet des commanderies de Bourganeuf, de Mayet, de Pauliat, de Morterolles, de la dépouille de St-Mauris, de son procès contre les Augustins de Gannat, et de son neveu qu'on met au collège (La Renaudie, 21). — Le chevalier d'Ussel, au sujet du règlement de ses charges (Châteauvert, 22). — Le chevalier de Maubourg, au sujet de ses baux à ferme, du traité du bailli de L'Aubespin, de la chapelle de Marlhes et d'un envoi de graines de choux-fleurs (Le Puy, 22). — De Cours, accusant réception d'une lettre de change et disant qu'il travaille au congé du chevalier de Fargues (Fort-Louis, 23). — Le chevalier de Grôlée parlant de ses négociations pour acquisition de pièces de canon qui se trouvent à Briançon, Montdauphin et Barrau, et de l'abonnement au dixième proposé pour le Dauphiné (Grenoble, 28). — Le commandeur Ragon au sujet des commanderies de Villejésus, Laumusse La Râcherie, Les Bordes, Bourganeuf, et des commandeurs de Broissia, Montgon et d'Angeville (L'Hôpital, 31). — Le chevalier de Montgontier, au sujet du renouvellement des terriers de « Pregnin, Poysieu, Preymesin et Veyrin, » dépendants d'Accoyeu, des fermes d'Olloix et de Chazelles et des améliorissements de Chambéry (La Côte, 1er février). — Le chevalier de Fontanges, énumérant les divers paiements qu'il peut faire pour s'acquitter, et demandant le procès-verbal des améliorissements du commandeur de L'Aubépin (Clermont, 1er février). — Ragon, au sujet du sieur de Buxerolles, du curé de Verrières, des commandeurs de Broissia, Dufour, de Montjouvent, du receveur des consignations de Villamon et des commanderies des Bordes et Villejésus; félicitant Caissac d'avoir auprès de lui son frère, le chevalier de Salus et son neveu (L'Hôpital, 2). — Simon accusant réception de caisses pour Lecœur et l'abbé Peschant (Marseille, 3). — Teyssier adressant une somme de 30 louis d'or (Valence, 3). — Le chevalier d'Autume, au sujet de deux « eschutes » appartenant à l'Ordre, dont une à Montbéliard (Besançon, 3). — Le bailli de Vatan, disant qu'il serait bon de nommer le protégé du commandeur de Maubourg au greffe de St-Jean La Sauvetat, et que quant à l'usage « que ceux que l'on nomme aux charges, donnent quelques petittes choses à leurs volontés à l'homme d'affaire, j'y consent de tout mon cœur puisque vous l'approuvés, et vous pouvez dire au sieur Hennequin que je le trouve bon et que je luy recommande de

plumer la poule sans la faire crier » (Toulon, 4 février). — De Montleyran, pour les fermes de Gentioux et du Petit Masdieu (Bourganeuf, 5). — Le marquis de La Tour Maubourg au sujet du règlement de ce qu'il doit à l'Ordre (Paris, 5). — Ragon, pour un paiement de 1,000 livres à faire à M. Coullon et la commanderie de Villejésus (L'Hôpital, 6).—Le bailli de Laval Montmorency recommandant d'accorder un délai au marquis de Maubourg (Paris, 6). — Le commandeur de Ruffé donnant un état des revenus de la commanderie de Laumusse et demandant de la graine de choux-fleur (Mâcon, 10). — Le chevalier de Montgontier au sujet des améliorissements de Chambéry (La Coste, 11). — Ragon au sujet des bois saisis sur le sieur Dumont, du commandeur d'Auteroche et de la commanderie de Villejésus, du sieur Buxerolles des commandeurs de Mongon et de Broissia (L'Hôpital, 11). — Dufour au sujet du sieur Barberault, de la dame Blandin, du fermier de Francheville, du Moulin de Jussy, de la commanderie de Leureuil, d'une lettre de recommandation pour le commandeur de Thianges, de son domestique pris pour la milice (Cerilly, 13).—Le bailli de Vatan, au sujet des canons demandés pour les frégates (Toulon, 14). —Estienne, accusant réception d'une somme pour le bailli de Ricard (Vulaine, 14). — Le chevalier d'Autume au sujet d'une quittance pour le commandeur de La Roumagère, de l' « eschute » de Montbéliard et de l'envoi d'une tapisserie (Besançon, 15). — De La Roumagère, disant de se rembourser sur son compte des avances faites à Châteauvert et à Vilvoisin (Montluçon, 16). — Le bailli d'Oppède, accusant réception de lettres de change (Marseille, 17). Le bailli de Galléan, demandant des perruques (Nice, 17). — Le bailli de Vatan au sujet de Devesset et de réparations à St-Georges (Toulon, 18 février). —Le bailli de Mesmes, pour une acquisition de canons à faire à Rochefort et disant : « je demande une abaye qu'on m'a indiquée pour M. votre neveu, le comte de Fargues » (Paris, 18). —Le chevalier du Saillant, au sujet des termes de Lormeteaux et du terrier de Montbrison (Brives, 18). — Simon, au sujet d'un envoi d'argent à Malte et disant que le comte de « Roanez » est entre la vie et la mort (Marseille, 19). — Le bailli de Mesme, disant que de l'avis du ministre Maurepas il faut acheter les canons qui se trouvent à Rochefort (Paris, 20). — Ragon au sujet des commandeurs de Broissia et Mongon, des bois de Bourganeuf, de la commanderie des Bordes, la Vinadière, du commandeur de Thianges, du grand prieur, des chevaliers de Montjouvent et de Vilvoisin (L'Hôpital près Aubigny, 20). — Simon, accusant réception des comptes à transmettre à Malte (Marseille, 22). — Le commandeur de Montgontier, au sujet des fermes d'Olloix, des améliorissements de Chambéry, de ce que lui doivent les frères Villion et des poursuites contre le curé de Bellegarde et le sieur Buer (La Coste, 25). — Simon, résumant ses dernières lettres et accusant réception de ballots pour les chevaliers de Ste-Jay et de Balincourt (Marseille, 26). — Le chevalier d'Avernes réclamant des cuirasses et des calottes de fer qu'il avait laissé en dépôt et disant : « Tortone est pris, ainsi nous n'avons plus d'ennemys dans le Milanais, il ne nous reste à prendre que le Mantouan ; il y a apparance que la queux sera difficile à écorcher..... On dit qu'il y a soixante mil Almands en marche pour venir icy..... On dit aussi que les Espagnols nous ont trahi et qu'ils ont fait un traitté secret avec l'empereur, par lequel il cède à dom Carlos le royaume de Naples, la Sicile et le Mantouan, ce qui fera la dotte d'une archiduchesse qu'on luy donne en mariage..... Je ne sçay si cela est vray, mais il est certain que M. le maréchal de Vilars alla il y a quinze jours à Parme pour s'y aboucher avec dom Carlos et avec le général des Espagnols, comme ils en étoient convenus, et qu'en arrivant il trouva le général party avec touttes ses troupes pour aller dans le royaume de Naples, et dom Carlos, qui étoit resté tout seul qui party aussi le lendemain que M. le maréchal l'eut quitté.. Les Vénitiens ne se sont encore déclarés ny pour ny contre, mais on prétend qu'ils n'attendent que l'arrivée des Almands pour se déclarer contre nous..... Il y a une désertion épouvantable parmy nos trouppes, on dit que, depuis que nous sommes ycy, il a déserté six cents hommes dans les deux bataillons du régiment Daufin »... (Treviglio, 26). — Le chevalier de Marsillac, au sujet du remplacement du fermier du membre de Belleville (Marsillac, 26). — Le bailli d'Oppède, accusant réception de lettres de change et donnant avis d'un payement à faire à Lyon (Marseille, 26).— Ragon, au sujet d'un payement à faire au sieur Coulon, de la ferme de Bourges, de la dîme de Soulas, de la ferme des Bordes, des commandeurs de La Renaudie et Dufour (L'Hôpital, 27). — Le commandeur de La Roumagère, avisant qu'il peut être donné quittance au chevalier de Châteauvert, parlant de son insuccès à recouvrer des fonds dans la commanderie de La Vaufranche et de la prise de voile de deux de ses nièces (Montluçon, 27). — Le commandeur de Ruffé remerciant d'un envoi de graines de choux-fleur et de broccolis et donnant un état des fermes de Laumusse ; y joint état des payements des fermiers (Mâcon, 28). — Cachets de Teyssier, de Ruffé, Masclaux, Ragon, de Laval-Montmorency, d'Avernes, d'Ussel, de Maubourg, de Cours, de Grôlée, de Fontanges, Simon, d'Autume, de Vatan, Ragon, Montgontier, Etienne, La Roumagère, d'Oppede, de Galléan, de Mesmes, du Saillant, de Marsillac.

H. 200. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier; 1 cachet; 1 échantillon soie.

1734. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par : — le chevalier de Ribérac, commis-

sionnant un achat de linge jusqu'à concurrence de 100 pistolles (mars). — Simon annonçant qu'il vient d'expédier les ballots pour les chevaliers de Ste-Jay et de Balincourt (Marseille, 5 mars). — Le bailli d'Oppède accusant réception de lettres de change et retournant quittances avec commission d'achat de galon d'argent pour le chevalier de Raousset, son neveu (Marseille, 5). — Le chevalier de Montaignac-Bord, demandant de la toile de Rouen pour chemises (Malte, 6). — Frégefont, juge de Foursat, au sujet des terriers de Ste-Anne, et demandant un délai pour s'acquitter (Malleret, 8). — Le commandeur de Ruffé au sujet des rentrées à faire dans sa commanderie de Laumusse (Mâcon, 10). — Le chevalier de Fontanges, au sujet de la distribution des imprimés de l'arrêt déchargeant l'ordre du dixième et du modèle de déclaration, de sa pension qui sera payée par Madame de « Berringan » te de la nomination du petit La Renaudie au poste de page de la petite écurie (Clermont, 13). — Teyssier, au sujet de la taxe des jaugeurs et inspecteurs des vins, de lettres de change et de la dépouille du commandeur de La Rivoire (Valence, 14). Gérald fermier, de Masdieu, au sujet de la dépouille du commandeur de Boisy (Aix, 15), — Le chevalier de Grôlée au sujet d'un dégrèvement d'impôt, de l'achat des canons, de l'abonnement du dixième (St-Marcelin, 16). — Le bailli de Galléan, donnant avis d'un payement fait à Madame de Ste-Marguerite et remerciant d'un envoi de perruques (Nice, 16). — Portier, parlant de ses occupations pour le comte de Clermont et adressant une rescription de 10.000 livres (Paris, 20). — Montagnac de Bord parlant de « dom Raimon, du chevalier Gober, du banquier Conrazier, du chevalier de Marsillac et d'un bref que prendrait le grand maître pour disposer d'une commanderie des langues de France (Malte, 22). — Le bailli de Galléan, disant qu'il vient de recevoir ses perruques (7 avril). — Teyssier au sujet du bail d'une terre et d'un pré à Romans et de payements pour les commandeurs de Ruffé et de Barbentane (Valence, 11 avril). — Ste-Jay adressant pour le commandeur de Broissia une croix et de l'eau de fleurs d'oranger, donnant avis d'un payement fait au chevalier de Seyve et des améliorissements de Montgontier (Malte, 26 avril). — Ragon au sujet du procureur de l'Ordre, de la commanderie des Bordes, du curé de Jussy, de la dépouille du commandeur de La Vaufranche, de diverses procédures, de la déclaration du dixième, de la dépouille du commandeur d'Angeville, de réparations à Soulas (mai). — Le chevalier de Belmont, accusant réception d'un ballot, et adressant du tabac (Marseille, mai). — Lecœur disant: Il y a dans le canal de Malte deux corsaires Trapannis qui font des prises et nous font la guerre, sans que la cour y apporte aucun remède; la Sicile à la veille d'être attaquée et les Anglois, peut-être dans ce moment déclarés contre nous, nous priveront de tout » (Malte, 7 mai). — Le commandeur Cabeuil faisant l'éloge de feu le procureur Mahieu et parlant du bail Ponthereau et du procès du commandeur Ragon contre le sieur Jouly et la veuve Maniquaire (Paris, 10). — Le commandeur d'Arche au sujet de son procès contre M. Moissier, du sieur Brunie et du curé de La Vinadière (Tulle, 13). — Le chevalier de Marsay, adressant les procès-verbaux de visite et d'améliorissements de sa commanderie et les quittances des réparations (Charrières, 14). — Madame de St-Cergues de La Rode au sujet d'une dette de son fils (La Rode, 15). — La marquise d'Aydié de Mayac, remerciant Caissac de sa bienveillance (16). — Le chevalier de Vilvoisin demandant une procuration pour poursuivre son fermier (La Vinadière, 19). — De Marsay accusant réception d'une quittance et disant qu'il a remis à l'intendance l'état des fonds de sa commanderie et qu'il a expédié le procès verbal de ses améliorissements (Charrières, 26). — Le commandeur Geouffre, accusant réception de quittances, traitant des pensions de ses neveux et demandant retour d'une copie de ses améliorissements (Brives, 20). — Le chevalier de Vion, demandant de la soie persienne, une étoffe pour habit, des galons d'or ou d'argent, des paires de bas de soie pour femme « couleur de rose, couleur de perroquet et gris de perle avec le coin de différantes couleurs » ; y joint un échantillon de soie (Malte, 20). — Cachets de Simon, Montaignac, Teyssier, de Grôlée, de Galléan, de Belmont, St-Cergues de La Rode, d'Aidié de Mayac, de Vilvoisin, Geoufre.

H. 201. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier; 20 cachets ou fragments.

1784. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par : — le commandeur de La Renaudie, au sujet des commanderies du Mayet et Morterolles, des commandeurs du Saillant, de Salles, de La Roumagère, Ragon, de Marsay, du procès contre les Augustins de Gannat (Pauliat, 21 mai). — Le grand prieur Lescheraine demandant conseil pour les poursuites à exercer contre le curé de Blaudeix (Maisonnisse, 22). — Le commandeur de Montenay, au sujet de ses démêlés avec les officiers des eaux et forêts pour les bois de Villejésus (Poitiers, 23). — Portier, au sujet de M. de Massebeau et du procès du commandeur de La Renaudie (Paris, 23). — Le bailli de Mesmes accusant réception d'oranges et parlant de ses démarches pour l'affaire du sieur Dufour (Paris, 25). — Le chevalier d'Arginy recommandant de faire toutes diligences pour les preuves du Saix (Lons-le-Saulnier, 25). — Simon, annonçant le retour des comptes du prieuré d'Auvergne avec ceux de France et d'Aquitaine parlant du départ pour Malte d'un vaisseau

Hollandais, de l'augmentation des pistoles d'Espagne et de la diminution des sequins de Venise (Marseille, 26). — Geoufre, commandeur de Farges, adressant un état de ce qu'il doit à l'Ordre, y joint cet état (Temple de Bedde, 26). — Simon annonçant l'envoi de caisses à l'adresse da MM. de Matignon, de Mydorge, et Laures, et des livres de comptes (Marseille, 28). — Despréaux, « ancien major du régiment de La Sarre » demandant l'envoi de lettres de change (Argenton, 28). — Le bailli de Laval-Montmorency retournant cinq mandements fournis par le marquis de Maubourg (Paris, 29). — Le commandeur de Moussier, annonçant qu'il a fait communiquer aux fermiers de Carlat et de l'Hôpital Barbary l'arrêt sur le dixième et la déclaration des biens, réclamant accusé de réception des sommes envoyées par lui et parlant de ses procès et du renouvellement de ses terriers (Salers, 30). — Simon accusant réception de ballots pour les chevaliers de Montagnac et du Peyroux (Marseille, 31). — Mollerand, fournissant des explications sur son retard à payer (Bourganeuf 1er juin). — De Montaignac-Bord, disant que le commandeur de Grimaldi remplace le bailli de Spinola à la recette générale et demandant de la toile de Rouen (Malte, 1er). — Madame André, accusant réception d'une caisse de linge à faire tenir au comte d'Aydie à Barcelone (Montélimar, 1er). — Le commandeur de Montenay accusant réception d'une quittance et parlant du commandeur d'Auteroche (Poitiers, 2). — Le bailli de Laval-Montmorency adressant une lettre de change (Paris, 3). — Portier, parlant de la nomination de M. Massebeau au grade de cornette dans le régiment du comte de Clermont et donnant des nouvelles du procès de La Renaudie (Paris, 3). — La Renaudie au sujet des visites de Carlat, du temple d'Ayen et de Morterolles (Pauliat, 4). — Le grand prieur de Lescheraine, parlant des visites qu'il poursuit et disant qu'il sera en mesure de faire des paiements à la St-Jean (Limoges, 4). — Montleyrant, annonçant l'envoi de lettres de change (Limoges, 4). — Teyssier, adressant une lettre de change pour les charges des commanderies de St-Paul, Salles et Monseugny et Blaudeix (Valence, 5). — Le bailli de Laval-Montmorency adressant mandats et lettres de change et une lettre au commandeur du Saillant (Paris, 5). — Mareschal de Franchesse, commandeur de Celles, demandant une avance (Murat, 5). — Madame de St-Proget, prieure de l'Hôpital, accusant réception de 2.200 livres (l'Hôpital, 8). — Delort, au sujet d'une contestation entre le commandeur de Carlat et les habitants de La Salvetat (Aurillac, 9). — Le chevalier de Belmont, accusant réception de lettres de change (Marseille, 9). — Le bailli de Laval-Montmorency, adressant une lettre de change de 10,000 livres (Paris, 10). — Simon, accusant réception de ballots pour les chevaliers de Montagnac et du Peyroux, et annonçant la mort d'Antonio Cachia, orfèvre Maltais (Marseille, 11). — Le même accusant réception d'un paquet pour Malte (Marseille, 16). — Le chevalier de Belmont accusant réception de lettres de change et demandant de lui faire parvenir les fonds de la recette par l'intermédiaire du sieur Moniat (Marseille, 16). — La Roumagère, commandeur de Chambéry, au sujet de ses pensions et de ses améliorissements et disant : « Il faut que tu me crois aussi galant que toy, puisque tu m'envoye des ciseaux de femme, mais come il sont joli, il on trové leur plase » (Malte, 19). — Lecœur au sujet de la succession du bailli de St-Aulaire (Malte, 20). — Cachets de La Renaudie, de Montenay, Portier, de Mesmes, d'Arginy, Simon, Mollerand, André, Teyssier, de Mareschal de Franchesse, de St-Proget, de Belmont, de Laval-Montmorency.

H. 202. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier; 15 cachets ou fragments.

1734. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par : — le chevalier de Belmont, accusant réception de lettres de change (Marseille, 21 juin). — Portier, disant qu'il a remis une lettre à M. Bronod, chargé de suivre l'affaire du commandeur Ragon (Paris, 22). — Le bailli de Laval-Montmorency, accusant réception de deux quittances (Paris, 23). — Le bailli de Vatan faisant ses offres de services pour Paris, recommandant de poursuivre le commandeur Desfrançois et disant : « Il n'y a rien de nouveau que vous ne sachiés : la mort de M. le maréchal de Barvict, et de M. le maréchal de Villars, MM. d'Asfelle et de Noaille à leur place. On s..... avec vivacité le sièche de Philisbour, les assiégés ce deffende mal, on compte d'en estre le maître au commencement du mois prochain » (Paris, 24). — Simon, au sujet de lettres à faire tenir aux chevaliers de Fargues et de Castellanne et d'un envoi d'argent à Malte (Marseille, 25). — Le chevalier de Belmont, au sujet de transmission de lettres de change (Marseille, 25, 28). — Teyssier, transmettant des lettres de change au compte du commandeur de Barbentand et des commanderies de St-Paul et Salles et Montseugny et recommandant de ne rien traiter avec les pères de la Charité de Romans (Valence, 29). — La Roumagère, adressant des pièces pour son procès de chasse et annoncant la mort de son « povre fraire Legroin » (Montluçon, 29). — Teyssier adressant une somme à valoir sur les comptes des commanderies de St-Paul et Salles et Montseugny, parlant du commandeur de Ruffé, du bailli de Chabrillan et du chevalier d'Arginy (Valence, 1er juillet). — Simon, au sujet de fonds à transmettre à Malte et d'une lettre de change pour le commant deur de La Roumagère (Marseille, 2). — Jouve, accusan réception de lettres de change au nom du chevalier de Belmont (Marseille, 2). — La Renaudie au sujet de poursuites contre le comte de Laval et le sieur de Grossevaux, du grade

prieur procédant à la visite de Morterolles, des bois de Bourganeuf, de la pension du chevalier de Margoux sur Pauliat, demandant quelles sont les étoffes à la mode, et annonçant un envoi d'argent (Pauliat, 2 juillet). — De Barmont au sujet de transmission de fonds et annonçant qu'il aura peine à acquitter ses charges, perdant la moitié de ses dîmes par suite de la grêle (3). — Le commandeur Ragon, annonçant qu'il va à Bourges et veillera aux réparations de Soulas (4). — Le chevalier de Fontanges disant qu'il va payer « le brave Franceche », qu'il vient de terminer la visite de Tortebesse et d'Olloix et parlant de ses pensions et des paiements qu'il a à faire (Clermont, 4). — Simon, disant qu'il a adressé des fonds aux chevaliers de Margou et de Chérué et accusant réception de paquets pour le Trésor et les commandeurs de Montagnac, de Barbantane et Loppin (Marseille, 5). — Jouve, accusant réception de lettres de change au nom du chevalier de Belmont (Marseille, 5). — Le chevalier de Belmont, s'excusant d'une erreur et accusant réception de lettres de change (Marseille, 7). — Portier adressant des procès-verbaux de preuves et d'améliorissements à faire tenir à Lecœur secrétaire des commandements du grand maître, parlant de M. Massebeau, de l'abbé de Fargues et de Bronod (Paris, 8). — Le chevalier de Belmont adressant des quittances (Marseille, 9). — Le commandeur de Ruffé, au sujet d'un procès qu'il vient de perdre, de la commanderie de Laumusse dont il ne touche pas les fermages par suite des inondations (Mâcon, 9). — Teyssier accusant réception de quittances (Valence, 10). — Aillaud adressant une lettre de change et donnant avis du départ d'un vaisseau (Marseille, 12). — De Belmont, au sujet de l'envoi des bilans et des bordereaux à joindre aux lettres de change (Marseille, 14). — Le chevalier de Marsay, adressant un à acompte sur l'arriéré des charges de sa commanderie (Clermont, 14). — Legrand prieur de Lescheraine, donnant des détails sur la visite des commanderies et se plaignant des dépenses de Montjouvent (Bourganeuf, 16). — Simon et le chevalier de Fargues, annonçant l'arrivée du St-Jean (Marseille, 19). — Aillaud, annonçant aussi cette arrivée et l'intention de départ du bailli de Galléan (Marseille, 19). — Le commandeur Cabeuil, priant de faire rechercher un paquet qui contenait des procès-verbaux de preuves et des papiers du sieur Jouly (Paris, 20). — Le commandeur de Ruffé, disant qu'il espère s'acquitter complètement (Mâcon, 21). — Teyssier, adressant des papiers demandés à Montpellier (Valence, 23). — Le chevalier de Belmont au sujet de l'arrivée du St-Jean, d'une lettre égarée, d'échange de lettres de change et de quittances (Marseille, 16-26). — Jouve, annonçant l'arrivée du St-Jean. — Teyssier, accusant réception de quittances et demandant une chasuble pour la chapelle de Salles (Valence, 1er août). — Le bailli de Mesmes, accusant réception de papiers. — Cachets de Belmont, de Vatan, Simon, Teyssier, de Barmont, Ragon, de Marsay, de Lescheraine, de Mesmes.

H. 203. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier; 9 cachets ou fragments.

1735-1739. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Caissac par: — l'abbé Teyssier, adressant des lettres de change pour le compte du commandeur de Barbentane et du bailli de Chabrillan, parlant du droit de banvin, du procès contre les consuls d'Alixan, de la ferme de Blaudeix (Valence, 15, 16 mars, 6 avril 1735). — Le chevalier de Marsay rendant compte de ses améliorissements, de ses conflits avec les sieurs de Trarieux et de La Villatte, des réparations de l'église de Gentioux (Charrières, 15 mai). — Lemée, curé de Blaudeix, adressant des certificats de médecins constatant qu'il est dans l'impossibilité de se rendre au chapitre (Blaudeix, 25 mai, 6 novembre). — Goutelle, au sujet du renouvellement des terriers des Bordes, des procédures à soutenir et des fermages (2 décembre 1736). — Simon, au sujet de lettres de change, de comptes à transmettre, d'envois de liqueurs, eau de fleurs d'oranger, de linge, de livres, d'oranges pour la reine; des baillis de St-Simon et de Laval, des chevaliers ou commandeurs de Cherué, de Viteau, de Revel, de Vatanges, de Rochechouart, de St-Maurice, d'Herbouville de Longueval, de St-André de Marsillac, de Margou et de Lecœur (Marseille, 27, 31 janvier, 2, 10, 12, 28 février, 10, 12, 14, 17, 21, 28 mars, 9, 11, 17, 23, 28, 30 avril, 7 mai 1738). — Le bailli de Vatan annonçant qu'il vient de faire faire son portrait, accusant réception de fonds sur les sieurs Granet et en demandant sur les sieurs Portalis et Legier (Toulon, 11 mai). — Simon, au sujet de lettres de change, d'envoi de paquets, des commandeurs Josset, Ragon, Cabeuil, de Brison, Loppin (Marseille, 14, 16, 21, 28 mai, 11, 20, 23, 25, 30 juin 1738). — Boissier, demandant du temps pour acquitter ce qu'il doit au commandeur de Langon (Grenoble, 6 juillet). — Le commandeur Ragon, au sujet de ses démarches aux Bordes avec le commandeur Dufour et de l'intention du comte de Fargues de changer ses officiers de justice (Bourges, 10 mai). — Le commandeur de Moussier, au sujet des terriers du Feuilloux et du temple de Palluet (Clermont, 29 octobre). — Meyssonnier, demandant du temps pour s'acquitter du prix de la ferme de St-Jean des Essarts, membre de Belleville (Villefranche, 17 décembre). — Le chevalier de Grôlée, au sujet du bail passé par feu le bailli de Chabrillan au sieur Pela (St-Marcellin, 22 janvier 1739). — Teyssier, au sujet de son administration des trois commanderies de feu le bailli de Chabrillan (Valence, 30 janvier 1739). — Masson d'Autume au sujet de la revendication de la succession du sieur Rolland de Villeu-le-Blamont, de la commanderie de La Villedieu

(Besançon, 4 mars 1739), y joint copie d'une lettre explicative du sieur Coste, fermier, du 5 juin 1736. — Cachets de Teyssier, Goutelle, Simon, Boissier, Ragon, de Moussier, de Grôlée, d'Autume.

H. 204. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier; 7 cachets ou fragments.

1740-1743. — Correspondance. — Lettres adressées aux receveurs du Saillant et de Montgontier par : — Le chevalier Duquesnoy, priant de faire rentrer sa créance sur le chevalier de Montauban (Malte, 18 février 1740). — Geoufre, priant de toucher ses pensions sur le grand prieuré, Lormeteaux, Laumusse, Ayen (Malte, 25 décembre). — Le chevalier de St-Maurice, annonçant l'envoi d'une lettre de change (Malte, 10 juillet 1741). — Le commandeur de Ruffé, disant qu'il espère faire rentrer les terriers de Belleville et de St-Jean-des-Essarts et parlant des procès de la commanderie (Mâcon, 30 juillet). — Le chevalier de Marsay, adressant une lettre de change et annonçant qu'il achève ses améliorissements et qu'il va avoir la visite de l'évêque de Limoges (Charrières, 11 août). — Les procureurs de la Langue recommandant d'adresser à l'ambassadeur les objections contre le nouveau règlement des bois; y joint un mémoire (Malte, 14 août). — Le bailli de Thianges, annonçant que le roi de Pologne vient d'écrire pour l'Ordre au cardinal de Tencin, et que rachetant la pension que le chevalier d'Arginy, a sur sa commanderie il lui est impossible de payer le renouvellement des terriers de Montseugny; y joint copie d'un mandat pour les rénovateurs de ces terriers (Lunéville, 27 août). — De Chavagnac, accusant réception de 100 livres et adressant une procuration (Auliac, 11 septembre). — De Ste-Jay, adressant une somme de 300 livres pour son frère le chevalier (Varacieux, 13 sept.). — Le chevalier de la Renaudie, parlant du procès de l'Ordre contre la famille de Chenelette, de sa famille, de ses procès, des pensions qu'il doit payer à MM. de St-Maurice d'Augerans, de Margoux et Josset (La Renaudie, 21 septembre). — Le commandeur Cabeuil, adressant un extrait d'un arrêt du Conseil de l'Ordre au sujet du péage de Moingt et un avis au sujet de l'« escheute » de Montbéliard (Paris, 6 janvier 1742). — Masson d'Autume, au sujet de la succession du sieur Rolland, que l'Ordre prétendait mainmortable; y joint copie des lettres de l'avocat St-Rome aux sieurs Petit Maître et J.-J. Rolland (Besançon, 26 février 1742). — Le chevalier de La Valdizère, remerciant de l'avis qui lui avait été donné, qu'il pouvait disposer de 3,000 livres sur la recette (Chambéry, 8 mars). — Le chevalier de Germigney, accusant réception d'une lettre de change et annonçant l'envoi d'un tonneau de vin (Malte, 17 mars). — Le commandeur Geoufre donnant des nouvelles du marquis du Saillant et parlant de la pension à servir à son neveu (Brives, 12 avril). — La demoiselle Fiard, au sujet de la saisie arrêt de ce quelle doit au sieur Jean Robert. — Le commandeur de Ruffé, au sujet de contestations avec le curé de Chintré (Mâcon, 4 mai). — Le commandeur d'Arche, annonçant un envoi de fonds pour s'acquitter de ses charges (Tulle, 4 mai). — Le chevalier de La Richardie annonçant qu'il peut démontrer que le village de l'« Hôpital de Couat » doit des redevances à la commanderie de Montferrant; disant « Je suis bien occupé de mes dettes, mais quand on achepte un château et qu'on en bâtit un autre avec tous les ajustements, il faut tirer un grand party d'une commanderie pour en venir à bout, et sans le membre je serois bien embarrassé. Voilà la différence de Monate à moy, car le sien l'embarrasse et le mien me débarrasse; ah que le drôle se divertiroit bien à Cuilhat en voyant les bergères qui font une grande révérence en disant grand mercy Monseigneur! lorsqu'on leur prend le menton et qu'on les baise », et parlant de ses différentes réclamations (Culhat, 16 mai). — Madame de Cosnac, adressant une somme de 300 livres pour son neveu pensionnaire aux Jésuites (Ste-Claire-de-Brives, 17 mai). — Le commandeur Geoufre, au sujet de l'acquit de ses charges et de la pension de son neveu (Brives, 18 mai). — Le bailli de Tencin, au sujet du procès de St-Georges et de Chenelette (Rome, 29 juin). — Demont et de La Richardie, au sujet des difficultés amenées par la succession Guy Baugier (Culhat, 13 novembre). — Le commandeur Dufour, au sujet de la ferme de La Râcherie et de la dépouille du chevalier de Valay (St-Pourçain, 6 mars 1743). — Bougault au sujet de la dépouille du chevalier de Valay (Dôle, 19, 25 mars). — Cochin, procureur au Grand Conseil, pour la même affaire et transmission de pièces pour Malte (Paris, 4 mai). — Copie de la réponse faite au sieur Bougault pour lui donner des instructions concernant l'abandon de la dépouille de Valay (13 mai). — Cachets de Geoufre, de Chavagnac, La Renaudie, Masson d'Autume, de La Valdizère, de Ruffé, d'Arche.

H. 205. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier; 3 cachets.

1743-1746. — Correspondance. — Lettres adressées aux receveurs du Saillant et de Montgontier par : — le chevalier de Salles, au sujet des commanderies de Chambéry et de Genevois (Salles, 10 juillet 1743). — Le sieur Bougault, rendant compte de ses démarches au sujet de la dépouille de Valay (Dôle, 12 juillet). A la suite, copies de la réponse qui lui a été faite et d'une lettre à M. de Valay (18, 22 juillet). — Bougault, pour la même affaire et recommandant M. de Reculot, gendre de l'avocat Jannin (Dôle, 4 août). — De Ruffé, au

sujet du séquestre de la commanderie de Mâcon, des états de Bugney et de Laumusse et de la dépouille du commandeur de Marsillac (Mâcon, 7 août). — Bougault, au sujet de la procédure engagée pour la dépouille de Valay (Dôle, 15 août). — Verdat de la Grange, rendant compte de l'état de la commanderie des Feuillets, dit qu'on travaille aux terriers de Bourg, de Villars; qu'il n'a pu encore faire renouveler ceux de «Cormeau, Ambérieu-en-Bugey, Croset et Maconnex», qu'il a constaté que des droits étaient prescrits à Châtillon-les-Dombes, Pollet, Miribel, Beynost, Villars; parle des bois des Feuillets, de Molissolle, de Cocieu, des chapelles des Feuillets, de Molissole, de La Cochère, de Villars, de Cocieu, de Maconnex et ajoute: « Vous sçavé, san doutte, que l'armée espagnole part au premier jour et qu'elle doit joindre celle de France à Briançon » (Chambéry, 20 août). — Ragon, au sujet des procès-verbaux d'arpentage, d'une difficulté pour coupe de bois à Lormeteaux, et du bâtiment des archives (St-Amand, 30 septembre). — Alexis du Ban, adressant copie d'une lettre du sieur Boyer, procureur du bailli de Thianges, donnant l'état de la commanderie de Salles et Monseugny (Gray, 3 octobre). — Le chevalier de La Renaudie, adressant un état détaillé de la commanderie de Limoges (La Renaudie, 31 octobre). — Ragon, remerciant d'un certificat, parlant de la mort du commandeur de Lestranges et envoyant un mémoire sur les commanderies de Lormeteaux, Villefranche, Farges et Vivier, Pontvieux et Masdieu (St-Amand, 7 décembre). — Copies de lettres donnant l'état des commanderies de Blaudeix, La Vaufranche et Lieudieu (1744). — Bougault adressant le dossier de la procédure faite pour la dépouille de Valay (Dôle, 3 janvier 1744). — Les procureurs de la Langue d'Auvergne, au sujet d'un prêt fait à M. de Savasse et de l'achèvement du bâtiment des archives Malte, janvier). — Bougault, annonçant qu'il va expédier l'habit et la veste de velours du commandeur de Valay (Dôle, (2 mars). — Le chevalier d'Ussel, rendant compte de ses démarches auprès des héritiers Diousidon, débiteurs à la dépouille de St-Viance (Châteauvert, 7 février 1745). — Le chevalier de La Richardie, conseillant de prendre pour le rhume des pilules de M. Voisin le Savoyard; énumérant, parmi ce qui lui reste en propre pour acquitter ses dettes, de petits tonneaux « qu'on appelle franciscains », sa vaisselle d'argent marquée à la croix de l'Ordre, ses flambeaux, ses récoltes, ses bestiaux, sa montre d'or, sa canne à béquille d'or, etc. (Auliac, 13 mars). — Aulteroche, au sujet de l'usurpation de la vigne de Rocfort ou du Péret et de l'état des bois de Villejésus (Issoire, 29 avril). — Le commandeur Geoufre, demandant l'envoi d'une pièce assurant ses droits sur le tènement de Langlade (Brives, 13 mai). — Cochin, parlant des procès contre les religieuses de Charenton, les héritiers Bourdesoulles, Laurent Berthet, Génissieu (Paris, 9 juin). — De Maubourg, bailli de Lyon, au sujet d'un envoi d'argent et de réparations à Chantoin (Le Puget, 19 janvier 1746). — Granche de La Borde, demandant quittance de sommes qu'il prétend avoir payées (La Borde, 17 mars); y joint copie de la réponse, du 30 mars. — De Noblet de Chenelette, demandant de mettre en compte les 200 livres retenues à chaque terme sur la commanderie d'Auteroche (Malte, 21 mai). — Aulteroche, sur l'accord à intervenir entre son frère, commandeur de Villejésus, et les habitants au sujet des bois de cette commanderie (Issoire, 26 mai). — Le commandeur Dufour, rendant compte de ses actes dans l'affaire de la dépouille du commandeur de Monts (Clermont, 3 octobre). — De Monts, au sujet de la dépouille de son oncle le commandeur. — Cachets de Salles, Bougault, Granche de La Borde.

H. 206. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier; 2 cachets.

1746-1748. — Correspondance. — Lettres adressées aux receveurs du Saillant et de Montgontier par: — Aulteroche, sur l'accord à intervenir au sujet des bois de Villejésus (Issoire, 9 octobre 1746). — Le chevalier de Vilvoisin, demandant accusé de réception des procès-verbaux du martelage des bois du bailliage, de Montchamp et de Chantoin (Vilvoisin, 14 novembre). — Le curé de St-Julien, demandant la quote part du commandeur de Launay pour les réparations de son église, faites à la requête du comte de Vichy et ensuite de la visite de l'évêque de Mâcon (St-Julien, 10 décembre). — Le bailli de Maubourg, adressant diverses sommes provenant de la dépouille du commandeur d'Auliat (Le Puy, 24 décembre). — De Monts, adressant une somme de 1,600 livres, pour ce qui lui reste à payer pour la dépouille de son oncle et parlant des preuves de son fils (Monts, 29 décembre). — Dupuy, faisant tenir par lettres de change les 1,600 livres de M. de Monts (La Grand-Rive, 3 janvier 1747). — Viau de La Roche, recommandant le sieur Laumont pour tenir la ferme de Bourganeuf pendant le vacant (Bourganeuf, 20 mars 1748). — Foucaud des Farges, vicaire régent de Montboucher, au sujet des réparations aux églises de la commanderie de Bourganeuf (Bourganeuf, 23 mars 1748). — Foucaud du Chastein, juge de Bourganeuf, demandant la protection du receveur (Bourganeuf, 13 avril). — Dubayle, proposant une surenchère sur la ferme de Bourganeuf (Bourganeuf, 16 avril). — Viau de La Roche, adressant copie d'une lettre du sieur Magibert, fermier du temple de Mortesaigne, qui demande déduction sur le prix de sa ferme de l'aumône imposée par le Parlement de Bordeaux (Bourganeuf, 27 avril). — Foucaud du Chastein, annonçant que les maîtres des eaux et forêts vont contrôler les coupes des bois de Bourganeuf (27 avril). — Viau de La

Roche, demandant une procuration pour le sieur Laumond, au sujet de son cautionnement, de l'aumône faite à Saint-Léonard et de la taille de Saint-Dizier (Bourganeuf, 17, 18 mai). — Fauret, adressant un état de ce qui lui est dû par la dépouille du grand prieur de Lescheraine pour la rénovation des terriers de Dorches et de Muzinan (Seyssel, 23 mai). — Dubayle, ancien fermier de Bourganeuf, au sujet d'une saisie faite entre ses mains par l'abbé du Palais (25 mai). — Foucaud du Chastein, demandant remboursement des frais faits par lui dans le procès de son frère contre le curé de Bourganeuf qui avait été déclaré déchu (25 mai). — Le chevalier de Savasse, sur le différend entre les commandeurs de Chehelette et de Maubourg, au sujet de la commanderie de Bugney (28 mai). — Viau de La Roche, au sujet de sa procuration, de la ferme du sieur Dubayle, de l'aumône du temple de Mortesaigne aux pauvres de Saint-Léonard, de l'arpentage, et recommandant Foucaud des Farges pour la cure de Bourganeuf (31 mai). — Pupier, adressant les quittances des portions congrues de Chazelles et demandant l'envoi du chirurgien Charmetton (Chazelles, 14 juin. — Le chevalier de Savasse, réclamant une indemnité pour le travail qu'il établit sur les usurpations de Bugney (16 juin). — Viau de La Roche, adressant copie d'une lettre du fermier du temple de Mortesaigne, qui a pu faire rayer l'Ordre du rôle de la taxe pour les pauvres de Saint-Léonard ; demandant à faire le pavage dans les dépendances du château de Bourganeuf, à construire un aqueduc pour conduire dans l'étang les eaux de la fontaine publique, et parlant des réparations à faire au moulin de Morterolles ou Boslarron et au château de Bourganeuf, et de la grêle qui vient de ravager la paroisse de Saint-Dizier (3 juillet). — Le même, parlant des réparations de Bourganeuf et des moulins de Bosmoreau et de Bois-Laron, du payement que doit faire le sieur Dubayle et de la saisie faite par l'abbaye du Palais ; y joint copie de la réponse (4, 10 août). — Dubayle adressant une lettre de change (Bourganeuf, 15 août). — Foucaud du Chastein, réclamant la réparation des murs du jardin du château de Bourganeuf (16 septembre). — Cochin, au sujet de procès contre le sieur Genissieu, les habitants de Saint-Paul, le sieur Bertet, les recteurs de Saint-Chamond, le sieur Laval, et demandant copie des baux passés aux sieurs Chapuzet et Pinon (Paris, 12 octobre). — Cachets de Viau de La Roche et de Foucaud du Chastein.

H. 207. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier ; 6 fragments de cachets.

1748-1753. — Correspondance. — Lettres adressées aux receveurs du Saillant et de Grôlée par : — le chevalier d'Ussel, demandant à être inscrit comme créancier à la dépouille de Fontanges (Châteauvert, 19 décembre 1748). — Le bailli de Langon, au sujet d'un procès du sieur Carbonneau, fermier de Trein, membre de Masdieu (Bordeaux, 24 décembre). — Le chevalier de la Renaudie, au sujet de Geoufre, curé de Brives, et demandant à être inscrit parmi les créanciers à la dépouille du commandeur de Fontanges (Brives, 9 janvier 1749). — Le bailli de Salles, félicitant Grôlée de sa nomination, disant qu'il portera à Lyon les baux de ses commanderies de Saint-Georges et des Échelles, et espérant que le commandeur de Fontanges « aurat finis de payer le pauvre Granon, jadis aubergiste du Petit Versaillie à Lyon » (Salles, 3 janvier 1749). — Picorel, annonçant l'envoi du terrier de La Roussellière, membre de Chazelles (Chazelles, 23 janvier). — Ray, disant qu'il espère terminer à l'amiable l'affaire avec l'abbé d'Espagnac et demandant des instructions pour celle de Dalesme, vicaire de Saint-Jean de Bourganeuf (Paris, 27 janvier). — Le chevalier de Poligny, au sujet de la dépouille du chevalier de Germigné et de Caron frère d'obédience (Salins, 28 mai). — Dom Miguel Doz, indiquant les formalités à remplir pour garder en prêt de la vaisselle d'argent de la dépouille du commandeur de Fontanges (Malte, 3 juin 1749). Minute de la réponse portant refus d'accepter le prêt dans ces conditions (6 août). — Viau de La Roche, adressant une lettre de change pour s'acquitter du prix de la ferme de Bourganeuf, parlant des réparations aux moulins Bosmoreau et de Boislarron, et demandant le renvoi de sa procuration (Bourganeuf, 27 juillet). — Simon, accusant réception d'une lettre de change (Marseille, 1er septembre). — Le chevalier d'Ussel, adressant une lettre de change pour s'acquitter des charges de sa commanderie des Bordes (Clermont, 9 septembre). — Viau de La Roche, adressant l'arrêté de compte du commandeur Dufour pour les réparations de Bourganeuf. — Le même, accusant réception d'un mémoire sur ces réparations (20 septembre). — Thomas, au sujet de procès contre le sieur Traverse, des habitants de Montchamp (Brioude, 15 mars 1750). — Granche de La Borde, réclamant quittance d'une somme qu'il dit avoir payée ; y joint minute de la réponse (La Borde, 29 juin). — Pupier, notaire, demandant des poursuites immédiates contre les religieuses de Saint-Galmier (Chazelles, 10 juillet). — Le commandeur Dufour, au sujet du mémoire de M. Boyé, sur la Villedieu et le moulin de Saligney, des charges de Tortebesse, de la dépouille de La Roumagère (Montluçon, 7 avril 1752). — Aulteroche, commandeur de l'Hôpital, soumettant des difficultés qui se présentent pour les bois et pour une réparation à Blancafort (l'Hôpital, 24 novembre). — Mareschal de Franchesse, commandeur de Celles, adressant un paquet (Celles, 9 avril 1753). — Cachets de d'Ussel, Ray, de Polgny, Simon, Thomas, Granche de La Borde.

H. 208. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier ; 3 fragments de cachets.

1755-1758. — Correspondance. — Lettres adressées au receveur de Vatanges par : — le chevalier de Marsay, à la suite d'une observation du bailli de Froullay, disant que les charges de sa commanderie de Charrières se montent à la somme de 248 livres 6 sous (Brives, 1er mai 1755). — Geouffre, commandeur de Farges, adressant un état des charges de sa commanderie et une quittance du 14 janvier 1754 pour le vingtième (Brives, 1er mai). — Le commandeur d'Arche, adressant un état du revenu et des charges de sa commanderie (Tulle, 1er mai). — Le chevalier du Thé, commandeur de Feniers, même objet (Feniers, 2 mai). — De Mont, même objet (Culhat, 2 mai). — Josset, même objet (St-Amand, 11 mai). — Le même, au sujet de la ferme de Pauliat, de la dépouille de Châteautier, des états de Villejésus et de Leureuil (St-Amand-Montrond, 12 mai). — Le chevalier de St-Mauris, au sujet de procès des commanderies de Montferrand et des Échelles et disant : « L'on at enfin prist ce fameux Mandrin, chef de brigands, il at couché icy cette nuict, il va partir ce matin pour Vallence, accompagné de 50 à 60 cavalier de La Morlière, vollontaire de Flandre, estant dans une charette, luy et une autre bandy de ses camarade, bien liés et bien garrottés tous les deux. Ce qu'il y at de surprenant, l'ayant vut ce matin dans sa charette, il paroissoit d'un aussi grand sang froit que s'il alloit à des noces, la pipe à la bouche, fumant, riant et goguenardant. Son camarade qui est un jeune homme n'est pas de mesme. Ils ont esté prist en Savoye, le roy de Sardaigne ayant donné pour deux mois permission aux troupes de France d'entrer en Savoye et le prendre » (Voiron, 12 mai). — Découdier, adressant un état des revenus et charges de Pauliat (Pauliat, 13 mai). — Fellonneau, procureur au Parlement de Bordeaux, demandant de retirer de son étude des titres concernant Pauliat (Bordeaux, 16 mai). — De St-Mauris, adressant des états de la commanderie de Montferrand (Voiron, 16 mai). — Le chevalier de Vallin, au sujet des états de sa commanderie (Thoissey, 20 mai). — Basredon-Chalus, au sujet d'un payement à faire au sieur de St-Héran pour le renouvellement des terriers de Celles et d'un permis de chasse sur la commanderie d'Olloix (Combrailles, 25 mai). — Le bailli de Brison, au sujet des états de St-Paul, Blaudeix, St-Romain-en-Gal, de ses charges et des améliorissements de St-Paul (St-Paul, 26 mai). — De Baulme, adressant un état de la recette et de la dépense de Laumusse (Mâcon, 27 mai 1755). — Le bailli de Froullay, accusant réception des déclarations pour le vingtième (Paris, 28 mai). — Guillaumet, adressant un état de la commanderie de St-Romain-en-Gal (Vienne, 29 mai). — Envoi d'une lettre de change pour le compte du marquis de Lestrange (Lyon, 31 mai). — Cabeuil, adressant des délibérations du conseil de l'Ordre au sujet de Morterolles et annonçant la mort du bailli de Ricard, commandeur de La Villedieu et d'Astrol, prieurés de Toulouse et de St-Gilles (Paris, 20 août 1756). — Le commandeur Guèrin, adressant l'argent des charges de sa commanderie (Besançon, 25 novembre). — De Félines de La Renaudie, adressant copie d'une transaction avec M. de La Morelie (Brives, 6 juillet 1758). — Cachets de Vallin, Bosredon, Baulme.

H. 209. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier ; 4 fragments de cachets.

1761-1770. — Correspondance. — Lettres adressées aux receveurs de Vatanges, de Fargues, de Ste-Jay par : — Perron, au sujet des réparations de Bellechassagne (Bourganeuf, 8 août 1761). — Montarin, adressant des papiers concernant les demandes de M. de Verdilliac du Loubiers sur la dépouille du bailli de Langon (La Vilatte, 26 octobre 1762). — Monfalcon, fermier de Compessières, annonçant l'envoi du prix de sa ferme par sa femme et le fermier de l'Hôpital de Droizé (Le Pont, 20 avril 1763). — Le même, au sujet de difficultés avec le curé de « Cerciez » (Le Pont, 22 mars 1764). — Favre, demandant à être payé de son travail de vérification des terriers de Compessières (Annecy, 24 décembre 1764). — Le commandeur Josset, au sujet de la ferme de la commanderie de Blaudeix (Aubusson, 10 avril 1765). — Le même, au sujet de la dépouille du chevalier de Madon (Guéret, 17 mai 1765). — Naurissart, demandant à être maintenu fermier de la commanderie du Palais (Limoges, 6 juin). — Le commandeur Josset, au sujet des commanderies de Masdieu, Maisonnisse, Pontvieux, Vivier et Farges et de la dépouille du chevalier de Châteauvert (St-Amand, Montrond, 16 juin). — Ronchol fils, au sujet d'une contestation avec les habitants du mandement de Fay, membre de Devesset (Baumes, 9 août 1765). — Les procureurs de la Langue, disant de faire les frais de l'impression du règlement de la visite des évêques dans les églises de l'Ordre (Malte, 30 septembre). — Puthod, au sujet de la maladie du commandeur de Beaume (Mâcon, 14 novembre). — Le chevalier de Mons de Savasse, disant qu'il a pris des mesures pour faire mettre les scellés chez le commandeur de Baulme (Laumusse, 14 novembre). — Baudin, annonçant que l'état de ce commandeur est désespéré (Mâcon, 15 novembre). — Mons de Savasse, racontant sa dernière visite au commandeur de Baulme qui vient de mourir, et dont « la garde robe d'invalide étoit plus mal propre et plus puante que tous les écuris à cochon... On ne peut toucher ce qui lui appartenoit qu'avec des gands ou des pincettes » (Laumusse, 18 novembre). —

Madame d'Ussel, abbesse de Bonnesagne, au sujet de la succession de son oncle, commandeur de Maisonnisse (Brives, 5, 29 décembre). — Mons de Savasse, au sujet de la portion congrue réclamée par le curé de Mêmefamille, des réparations du membre de Lachal et du château de Bellecombe démoli par les fermiers (Laumusse, 22 janvier 1766). — Le même, au sujet de ses difficultés avec le fermier de Bellecombe, des travaux à faire dans les terres des Aigues belles (7 avril). — De la Renaudie et Josset, au sujet des prétentions de l'abbesse de Bonnesagne (Limoges, 3 mai). — Teillard, féodiste, adressant l'arpentage de la commanderie de Celles (Murat, 9 octobre 1768). — Durivault, adressant un nouveau titre de reconnaissance de la rente de La Richardie (Charroux, 1er décembre). — Le commandeur Dou, au sujet des améliorissements de sa commanderie de Pontvieux, mise sous séquestre (Malte, 24 janvier 1770). — Cachets de Mons de Savasse, d'Ussel, Durivault.

H. 210. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier; 3 fragments de cachets.

1773-1789. — Correspondance. — Lettres adressées aux receveurs de Ste-Colombe, de Loras, de Menon et Bosredon de Ligny par : — Delagorsse du Montel, demandant la ferme de la Croix au Bost et faisant offre d'un pot de vin (St-Domet, 4 janvier 1773). — Giraud, fermier de Blaudeix, demandant des instructions pour le mode de payement du terme de Noël (Blaudeix, 18 janvier 1775). A la suite, note sur les revenus de cette commanderie. — Le même, au sujet des portions congrues, des réparations de Blaudeix et d'un envoi de quittances et de fonds (Blaudeix, 16 juin, 20 juillet 1775, 25 janvier 1776). — Lassaigne, envoyant des fonds par l'intermédiaire du sieur Martinon d'Aubusson (Aubusson, 24 janvier 1776). — Le bailli de Leaumont, grand prieur de Toulouse, au sujet de la convocation du chapitre général et des réclamations à y faire (Toulouse, 26 janvier). — Hennequin, accusant réception d'une quittance et parlant de la mort du bailli de Grolier (Lyon, 29 mars). — Reynes, chancelier du grand prieuré de Toulouse, adressant copie d'une délibération (Toulouse, 1er avril). — Aymond, adressant copie des délibérations et des rôles du grand prieuré de Toulouse, qui doivent être présentés au chapitre général (Arles, 20 mai). — Baret, procureur, au sujet d'un procès de la commanderie de Blaudeix (Guéret, 21 juin). — Martinon, adressant des quittances de la ferme de Blaudeix (Aubusson, 26 juin). — Larte de La Chassaigne, curé de Faux, au sujet des pauvres de sa paroisse et d'une rixe avec les officiers de Bourganeuf (Faux, 2 janvier 1778). — Lacoste, au sujet de rentrées, de réparations et de procès à faire à Bourganeuf et de ses appointements contestés (27 mars, 4 octobre 1779). — Les procureurs de la Langue, au sujet du traitement de l'archiviste Battenay et du procès Labbe de St-Georges (Malte, 9 septembre 1785). — Chomel, demandant du temps pour s'acquitter et rendant compte d'un différend avec la ville d'Annonay ; y joint un rapport et un plan mentionnant le quai de la Deome, la rue de la Recluzière, le chemin de la Recluzière à St-Georges, la rue de St-Georges (Annonay, 7 février 1788). — Reynes, adressant une délibération du prieuré de Toulouse au sujet des États Généraux (Toulouse, 7 mars 1789). — Bornuaut, au sujet d'une procédure au Monteil au Temple (22 octobre 1789). — Cachets de Giraud, Baret, Bornuaut.

H. 211. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier ; 14 fragments de cachets.

1748-1757. — Correspondance. — Lettres adressées aux frères Hennequin, chanceliers et agents de l'Ordre à Lyon, par : — Le curé de Gelin, pour réparations à une grange et à un pressoir (Chintré, 18 mai 1748). — Dumolin, au sujet de la rénovation des terriers d'Acoyeu (Belley, 29 novembre 1749). — Jouly, adressant un mémoire et un plan (Dijon, 3 février). — Truchard-Dumolin, au sujet des terriers d'Acoyeu (Belley, 8 janvier 1750). — Garat, adressant une lettre de change (Limoges, 4 août 1752). — De Margou, adressant les états de sa commanderie (La Râcherie, 26 mai 1753). — Montjouvent, adressant une lettre de change (Malte, 26 janvier 1756). Y joint la lettre de change de 600 livres. — Ligounet, au sujet de réparations et du bois de La Chassignolle (8 mai). — Gelez, adressant un état des frais du procès contre les religieux de Meymas, et parlant du procès de la commanderie du Temple d'Ayen contre les sieurs Dumas (Paris, 23 mai). — Brossette, au sujet du moulin de St-Jean-d'Ardières (Belleville, 9 juillet). — Gayet, annonçant l'envoi d'une somme de 1.200 livres, et parlant du terrier d'Épinassy (Charolles, 10 juillet 1757). — Boyer, au sujet de l'envoi des comptes d'administration des commanderies d'Arbois et de Salles et Moutseugny, des terriers de Dammartin et de La Villedieu (Besançon, 26 août). — Pierre Guet, au sujet des bois de St-Jean de Genouilly (Genouilly, 11 septembre). — Goin, annonçant son arrivée à Lyon pour signer un traité (12 septembre). — Louvrier, annonçant des envois de fonds (La Clayte, 14 septembre). — De Veley, au sujet des dîmes d'Épinassy (Charolles, 2 octobre). — Goin, au sujet d'un voyage à Lyon ou à Matour avec son frère de La Charme et demandant la cure de Changy pour son parent Pierre Alacoque (5, 9 octobre, Bois Ste-Marie, 20 octobre). — Louvrier, demandant à faire la rénovation des terriers de Bois du Lin, Neuglisois et Château (La Clayte, 30 octobre). — Desmaze, au sujet des dîmes de Pouilly-le-Monial et de Theizé (Liergues, 1er novembre). — Brossette, au sujet du moulin de St-Jean—

d'Ardières (Belleville, 2 novembre). — Goin, annonçant sa prochaine arrivée à Lyon (Bois Ste-Marie, 3 novembre). — Perrachon, disant qu'il ne peut envoyer « du grots bled et des pezette », et que le « millié noir » n'est pas cultivé dans le pays (Mâcon, 6 novembre). — Goin, retardant son voyage à Lyon (Bois Ste-Marie, 10 novembre). — Brossette, au sujet de l'île de Montmerle et du moulin de St-Jean-d'Ardières (Belleville, 16, 23 novembre). — Goin, réclamant une expédition d'un traité passé avec l'Ordre, en accusant réception, réclamant l'ordre de prendre les bois morts de Chassignolle, annonçant que le curé de Gible se charge de grossoyer les terriers (Bois-Ste-Marie, 6, 14, 28 décembre). — Cachets de Dumolin, Jouly, Montjouvent, Gayet, Goin, Louvrier, de Veley, Brossette.

H. 212. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier ; 9 fragments de cachets.

1758. — Correspondance. — Lettres adressées à Hennequin père et fils, chanceliers de l'Ordre à Lyon, par : — Gayet, au sujet de la rénovation des terriers d'Épinassy (Épinassy, 14 janvier 1758). Le comte de Vallière, contestant des redevances qui lui sont réclamées pour la commanderie de Mâcon (Vallière, 26 janvier). — Brossette, au sujet de cette affaire et d'autres difficultés avec le sieur de La Grolière (Belleville, 13, 23 février). — Develey, au sujet de poursuites contre le fermier Sivignon, des terriers de Launay, de la dîme de Vougy (Charolles, 26 février). — Lasnier fils, demandant un délai pour son père alors en Bourgogne (Mâcon, 26 février). — Cortambert, curé de Gible, recommandant le sieur François Janillon pour le poste de greffier de Ventrigny (Gibles, 6 mars). — Craponne, curé de Pouilly-le-Monial, demandant de faire bénir la chapelle St-Jean-des-Essarts (15 mars). — Le chevalier de Champdivers, demandant des détails sur la commanderie de Masdieu, qui vient de lui être attribuée (Le fort St-André, 16 mars). — Develey, au sujet d'une contestation avec le marquis de Drez pour le terrier de Launay (Marcigny, 22 mars). — Perrachon, adressant un billet sur le sieur Dessaigne et parlant de réparations au pressoir de Chintré (Mâcon, 11 avril). — Despiney, au sujet de Brossette et de la rénovation du terrier de Peysieux (Belleville, 26 avril). — Develey, au sujet de la rénovation des terriers (Charolles, 14 mai). — Lièvre, au sujet des terriers de Peysieux (Villefranche, 19 mai). — Gayet, demandant expédition de reconnaissances déposées aux archives (Charolles, 3 juin). — Boiron, demandant au nom de son fils un délai de trois mois pour achever la rénovation des terriers à la place de feu Brossette (Belleville, 4 juin). — Gayet, demandant l'autorisation de faire faire des réparations à Épinassy (Charolles, 11 juin). — Perreau, demandant le mode de payement qu'il doit adopter (Matour, 29 juin). — Simon, annonçant l'envoi d'un paquet à Malte (Marseille, 30 juin). — Perrier, réclamant le payement de ses honoraires dans l'affaire de Montjouvent contre le sieur de La Vaivre (Mâcon, 3 juillet). — Goin, au sujet des terriers de Neuglisois (Bois Ste-Marie, 10 juillet). — Gayet, réclamant expédition des reconnaissances d'Antoine de La Motte et de Gaspard de Vichy (Charolles, 17 juillet). — Perrier au sujet de ses honoraires (Mâcon, 21 juillet). — Gayet, demandant des ordres pour réparations à « Monchalon » (Charolles, 29 juillet). — Cachets de Gayet, de Vallières, Develey, Cortambert, Champdivers, Despiney, Perreau, Simon.

H. 213. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier ; 8 fragments de cachets.

1758-1759. — Correspondance. — Lettres adressées à Hennequin père et fils, chanceliers de l'Ordre à Lyon, par : — Perrachon, au sujet des honoraires du procureur Perrier (Mâcon, 7 août 1758). — Gayet, au sujet de renseignements à demander au commissaire de Fréminville et d'expéditions de reconnaissances (Marcigny, 17, 27 août). — Perrachon, annonçant un envoi d'argent (Mâcon, 29 août). — Baulme (le commandeur), parlant de « M. de Sade, de l'armée du Rhin, de Soubise, du maréchal Daun », des vaisseaux de Malte, des bois de l'Ordre (Mâcon, 30 août). — Gayet, se plaignant de la négligence de Fréminville, parlant de la rénovation des terriers de Vougy et demandant du papier « à l'aigle » et des crayons d'Angleterre (Vougy, 21 septembre, 13, 17, 21 octobre). — Boiron, au sujet des terriers de Belleville et de la contestation avec M. de Vallière (Belleville, 17 novembre). — Louvrier, annonçant l'envoi de 500 livres par l'entremise du sieur Babillon, procureur à Lyon, parlant des terriers de Fay et Ventrigny et de la mort du sieur Goin (La Clayte, 30 novembre. — Lasnier demandant un délai pour un envoi d'argent (St-Clément, 8 décembre). — François Ardaut, au sujet des comptes des fermes de Trein, de Chambon, de Masdieu (Limoges, 8 décembre). — Develey, au sujet d'un mémoire concernant M. de Joncy (Charolles, 10 décembre). — Gayet, demandant des extraits de reconnaissances pour la réfection des terriers (Vougy, 12, 17 décembre). — Sivignon, au sujet du bail de sa ferme de Launay (St-Christophe, 23 décembre). — Le chevalier de Champdivers, demandant avis du paiement du terme de Noël de sa commanderie de Masdieu (Le fort St-André, 23 décembre). — Gayet, demandant instructions pour poursuites intentées contre Hugues Rousset et le comte de Vauban (Vougy, 26 décembre). — La demoiselle Perrachon, demandant un délai pour son père (Mâcon, 3 janvier 1759). — De la Charme, annonçant la mort du sieur Goin, chargé de la rénovation du terrier de Nuglisois et demandant

des instructions pour poursuivre les auteurs de coupes dans les bois de Rodes (Matour, 12 janvier). — Thomas, au sujet de titres de la commanderie de Montchamp (Brioude, 14 janvier). — Develey, adressant des observations sur un mémoire de M. de La Monoye, et parlant des titres de Joncy, des terriers de Genouilly et de Launay (Charolles, 20 janvier). — Commerson demandant par quelle voie Gay, fermier de Genouilly, doit adresser ses arrérages (13 février). — Bodier, au sujet de procédures (Charolles, 17 février). — Gayet, demandaut copie de reconnaissances pour le terrier de Launay (Marcigny, 23 février). — Cachets de Gayet, Ardaut, Develey, de Champdivers, de La Charme, Bodier.

H. 214. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier ; 4 cachets.

1759-1760. — Correspondance. — Lettres adressées à Hennequin père et fils, chanceliers de l'Ordre à Lyon, par : — Gayet, demandant copie de reconnaissances pour le renouvellement du terrier de Marcigny (Vougy, 8 mars 1759). — Simon, annonçant qu'il a transmis un paquet au commandeur de Montjouvent (Marseille, 30 mars). — La veuve Bonnecaze, demandant la préférence pour la ferme du bailliage (Tournon, 1er septembre). — Dutroncy, adressant un mémoire du sieur Huyat (Montbrison, 22 janvier 1760). — Cochin, au sujet du procès avec le sr Hillaire, fermier de Ste-Anne, Antoine Guillet, les religieux de Pommiers, Mr d'Albon (Paris, 22 janxier). — Cochin, au sujet de reconnaissances du moulin de Villemaux et d'une instance entre le sieur Gaulin et les dames de Ste-Élisabeth de Lyon (Paris, 13 février). — Vacheron, adressant deux sacs de lentilles et de pois, parlant du curé de St-Jean, d'un mandat Astier, de M. de St-Just et des titres de Montredon (Le Puy, 16 février). — Dutroncy, au sujet d'un procès avec les moines de Pommiers et les religieuses de La Bénissondieu (Montbrison, 18 février). Chomel, réclamant des reconnaissances pour la réfection de terriers (Annonay, 20 février). — La Vernade, au sujet des comptes de Verrières et d'une poursuite contre les religieuses de Bonlieu (24 février). — Dutroncy, au sujet de poursuites contre madame de Grézolles (Montbrison, 26 février). — Bertrand, granger de Pébuly, demandant d'intervenir pour lui faire rendre son fusil confisqué par la maréchaussée (Le Puy, 1er mars). — La Vernade, au sujet d'une lettre de change et parlant du chevalier de Savasse et de M. et de Mme du Châtelet (9 mars). — Roche, au sujet de son différend avec la demoiselle Dupinet (St-Agrève, 11 mars). — Dutroncy, au sujet de poursuites contre les dames de Beaulieu (Montbrison, 13 mars). — Vacheron, annonçant un envoi d'argent, parlant d'un crime commis à la Sauvetat, de l'affaire du fermier de Pébuly, de rixes entre chasseurs et la maréchaussée, et de la délégation du curé de St-Jean aux États (Le Puy, 22 mars). — Luya, au sujet de poursuites contre M. d'Albon (Grisolles, 24 mars). — La Vernade, au sujet des poursuites contre madame de Grézolles et les dames de Beaulieu (23 mars). — Genot, réclamant le rétablissement de l'écluse du pré de la commanderie (Roanne, 29 mars). — La Vernade, au sujet de procédures et parlant de son prochain voyage au Feuilloux, à Beauchassin et à Montluçon (9, 15 avril). — Dutroncy, au sujet du procès contre les religieux de Pommiers et les dames de Beaulieu et de Bonlieu (Montbrison, 13 mai). La veuve Bonnecaze, annonçant l'envoi de vin de St-Peray (Tournon, 14 mai). — La Vernade, parlant de ses améliorissements, du commandeur de la Râcherie, des chevaliers de Vilvoisin et de Cheiné, du fils de Chassecourte, de l'assassinat de Frisaille, lieutenant des chirurgiens et ajoutant : « les Augustins de Moulins ont aussy égorgé la veille celuy de leurs confrère qui devoit être nommé prieur le lendemain » (22 mai). — Ronchol, au sujet des réparations du domaine de Maujour, d'un assassinat et de difficultés avec le curé de Devesset (Baumes, 26 mai). — La veuve Bonnecaze, annonçant un envoi d'argent (Tournon, 29 mai). — Cachets de Simon, Bonnecaze, Dutroncy.

H. 215. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier ; 3 cachets.

1760. — Correspondance. — Lettres adressées à Hennequin père et fils, chanceliers de l'Ordre à Lyon, par : — Dutroncy, au sujet du procés avec les moines de Pommiers (Montbrison, 2 juin). — La Vernade, même affaire et disant : « Je n'ai pas douté que M. le grand prieur ne fut informé de l'affaire du fils de M. de Chassecourte ; M. l'archevêque en est plainement informé. Elle se poursuit vivement icy par des ordres supérieurs. Il s'agit d'une église interditte, des coup de fusils tiré à la porte de la sacristie pour l'enfoncer, les lempes terrassé à coup de sabres, des saints mutillé, un homme sabré d[ans] le confessional, des prêtres maltraitté, de l'archevesque irrité. En voilà bien assez, et cela à propos d'un homme que l'on vouloit engager. Le jeune homme, qui a 15 ans, s'est sauvé et a bien fait de prendre le large..... Samedi dernier l'on marquat deux hommes et une fame ; l'on en pendit un, lequel fut à la potence en chantant et envoyant faire suer les prestres qui l'y accompagnèrent. On a jamais rien vue de pareille » (3 juin). — Vacheron, au sujet du voyage du grand bailli, du renvoi d'une quittance et parlant de la suppression des Pénitents et des confréries (Le Puy, 3 juin). — La veuve Bonnecaze, annonçant un envoi d'argent (Tournon, 7 juin). — Ronchol, au sujet des difficultés avec le curé de Devesset et des bois du domaine d'Arcelet. — Dutroncy, au sujet des dîmes de Verrières et du procès avec

les moines de Pommiers, les dames de Beaulieu et madame de Grézolles (Montbrison, 10, 14 juin). — Chazal, au sujet de la situation de la commanderie de Montredon (St-Paulien, 21 juin). — La Vernade, au sujet de procédures et du curé de Devesset (25 juin). — Chazal, au sujet de la commanderie de Montredon (St-Paulien, 18 juillet). — La Vernade, au sujet des réparations de La Sauvetat et des rentrées des fermages (2 août). — Ronchol, proposant un remplaçant au curé de Devesset qui vient de mourir et parlant d'un procès contre le prieur de Chambon (Baumes, 2 août). — Chazal, au sujet de la revendication de registres de la commanderie de Montredon (Le Puy, 5 août). — Dutroncy, au sujet de procédures contre les moines de Pommiers et madame de Grézolles (Montbrison, 7 août). — Vacheron, au sujet de la rentrée des fermages (Le Puy, 7 août). — Gelez, au sujet du procès contre madame de Chambereau, les religieux de La Chaise-Dieu, le prieur de la Magdeleine (Paris, 8 août). — Dutroncy, au sujet des religieux de Pommiers, (Montbrison, 9 août). — Rollat, au sujet de sa créance sur la dépouille du commandeur de Laube (Gannat, 12 août). — Luya, au sujet de réparations urgentes (Montbrison, 14 août). — De La Vernade, pour envoi d'argent et au sujet d'un tracé de route (16 août). — Le même, au sujet de l'affaire de Chaussecourte et du renouvellement des terriers de La Croix-au-Bost (30 août). — Dutroncy, au sujet du procès contre les religieux de Pommiers pour les dîmes de Verrières et de Noallieu (Montbrison, Verrières, St-Germain-Laval, 30 août, 5, 7, 9, 16, 25 septembre). — Vacheron, adressant une lettre de change et recommandant un de ses beaux-frères pour la chapellenie de Tence (Le Puy, 25 septembre). — Cachets de Vacheron, La Vernade, Dutroncy.

H. 216. (Portefeuille). — 37 pièces, papier ; 6 cachets.

1760-1776. — Correspondance. — Lettres adressées à Hennequin, père et fils, chanceliers de l'Ordre à Lyon, par : — Dutroncy, au sujet du procès pour les dîmes de Verrières (Montbrison, 1er octobre 1760). — Cabeuil, annonçant le gain du procès pour la commanderie de Montredon contre les religieux de la Chaise-Dieu (Paris, 2 octobre). — Vacheron, au sujet de cette affaire et de la ferme du pré Ferrier (Le Puy 13 octobre). — Chazal, au sujet du procès de Montredon gagné contre « ces bestes noires..... ses vilains animeaux » (Le Puy, 14 octobre). — Vacheron, demandant une cure pour son beau-frère et parlant du procès de mœurs intenté au curé de St-Just (Le Puy, 11, 25 novembre). — La Vernade, au sujet du procès contre madame de Grézolles, de la rénovation de ses terriers et d'un envoi d'argent (27, 28 novembre). — Chomel, donnant avis d'achèvement de réparations (Annonay, 1er décembre). — Dupoirier, au sujet de la ferme de Salles (Montseugny, 4 avril 1761). — Boyer, adressant un état justificatif des diligences du bailli de « la Valdizère », commandeur de Dôle, pour la rénovation de ses terriers (Besançon, 21 octobre). — Thomas, chanoine, au sujet des comptes de gestion de son père (Brioude, 14 mars 1762). — Lestranges, proposant un accord sur un différend entre l'Ordre et lui, au sujet d'un fonds vendu au sieur Trollat de la Thuillière (Tournon, 18 juin). — Lusignan, proposant une transaction pour terminer des procédures (Tournon, 3 juillet). — Putod, au sujet de sa ferme et d'un règlement d'une contestation avec le curé de Genouilleux (Peysieux, Trévoux, 11, 16 juillet). — Chimon, pour les frais de poursuites contre les sieurs Masson et Cuzin (Vienne, 28 mars 1763). — Brigon, au sujet de poursuites à exercer pour coupes indûment faites dans les bois du château de Rhodes, de La Grande Bruyère, La Combe Chagny et de Chassignolle (Matour, 1er juin 1764). — Chaptal, au sujet de difficultés sur les droits de lods de Belleville (13 juin 1764) — Ligonnel, au sujet du bois de La Chassignolle (6 décembre 1764). — Bertrand, donnant avis d'un payement par le fermier Griffon (Mâcon, 3 juin 1765). — Favre, au sujet de ses réclamations pour ses avances sur Compessières et le membre de La Trossaz (Annecy, 17 mars 1766). — Chamborre, au sujet d'une réclamation du curé de Matour (Mâcon, 29 août). — Boiron, pour les terriers de Belleville (Villefranche, 30 janvier 1767). — Chuinague, adressant des pièces réclamées (Trévoux, 2 mars). — Lebœuf, réclamant une liève aux mains du sieur Poguet (Roanne, 22 février 1772). — Digonnet, au sujet du procès contre l'abbé de Saint-Pierre Latour et le chapitre du Puy (Le Puy, 4 octobre 1772). — Serre, au sujet d'une vérication à faire sur le plan parcellaire de Vaulx (Bourgoin, 2 mai 1773). — Labranche exposant qu'il lui est difficile de se dessaisir de la procédure Ronchol Luyat (Grézolles, 17 mai). — Changarnier, au sujet d'une action d'appel à intenter dans l'affaire Gayet (Autun, 2 septembre). — Le chevalier de Lestrange au sujet des difficultés qu'il rencontre pour les réparations de la commanderie de Feniers (Lyon, 4 juin 1774). — Pourret, au sujet de difficultés pour la dîme avec M. de Vernoux, ancien fermier de St-Georges d'Annonay, et le curé de Bourg-Argental ; à la suite consultation de Jolyclerc, Lyon, 12 mai 1775 (Bourg-Argental, 7 avril 1775). — Julhe et Rongier, adressant une lettre de change (Clermon, 27 février 1776). — Giraud, donnant avis d'envoi de fonds (Blaudeix, 27 juin). — Cachets de Cabeuil, Vacheron, Lavernade, Lusignan, Ligonnel.

H. 217. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier ; 9 cachets.

1777-1790. — Correspondance. — Lettres adressées à Hennequin, père et fils, chanceliers de l'Ordre à Lyon, par: — Basset, au sujet de la régie de la commanderie de Chazelles et adressant copies de baux (St-Chamond, 18 juillet 1777.) — Aubusson, curé de Bosmoreau, demandant de vieux arbres pour son chauffage (Bosmoreau, 10 décembre). — Dupia, au sujet de la négociation d'une lettre de change de 10.000 livres (Bourganeuf, 6 décembre 1777). Y joint minute de la nomination de Jean-Baptiste Berger à l'office de procureur de la commanderie de Bourganeuf. Robert, au sujet des réparations de la commanderie de Montchamp (Lemps, 16 mars 1779). — Soustre, au sujet des fermes de Carlat (La Roche, 6 mars 1780). — De Chavassine, adressant un état des biens de la commanderie de Compessières (Chambéry, 13 juillet). — Rivière, adressant le procès-verbal d'adjudication des bois du membre de « Lounet », commanderie de Mâcon (Digoin, 28 juillet). — Brossette, adressant deux quittances (Givors, 16 avril 1782). — Teyssol, au sujet de dégradations commises dans les bois de Chazelles; y joint procès-verbal dressé par le garde Roux (St-Symphorien-le-Châtel, 10 avril 1783). — Gentelet, au sujet du sieur Dorin et du terrier de Tessonges (Pont-de-Vaux, 9 juillet). — Malherbe, accusant réception d'un terrier d'Épinassy qu'il doit consulter pour l'affaire Dupond (Dijon, 25 janvier 1784). — Massonnet, adressant un état des décimes de St-Antoine, Beaufort, Roybon, St-Marcellin (St-Antoine, 19 mai). — Farbot, au sujet d'un procès avec le sieur de Belvey (Trévoux, 3 janvier 1785). — Duplan, demandant à être chargé de la réfection du terrier d'Epinassy (St-Christophe, 26 juin). — Massonnet, au sujet de difficultés avec le sieur Jubié (St-Antoine, 13 décembre). — Le même, adressant un état de ses comptes (14 décembre). — Despiney, au sujet du moulin de St-Jean d'Ardières (Montmerle, 6 novembre). — Souche, au sujet des quittances de la commanderie de Carlat (Tulle, 8 février 1787). — L'abbé Boyer, réclamant quittance d'une lettre de change (Besançon, 3 décembre). — Louis Benac, adressant un billet souscrit par le chevalier de Courtivron (Malte, 14 août 1788). — La dame Murat, au sujet d'un arbitrage pour contrôler des réparations (St-Antoine, 11 avril 1789). — Niverd, au sujet d'une affaire criminelle pendante à La Tournelle, et disant que ses clercs sont à la Bazoche et que lui est soldat montant la garde (Paris, 28 juillet). — Le chevalier de Seyssel, demandant des instructions pour obtenir une coupe de bois (12 janvier 1790). — De Montrouge, demandant quel trousseau il doit fournir à son fils pour l'envoyer à Malte (Montbrison, 18 janvier). — Berton, au sujet de la dépouille du chevalier de Montagnac (Montluçon, 5 avril). — Buisson, adressant des comptes et parlant de réparations à St-Antoine (6 avril). — Le chevalier de Montaignac, demandant des détails pour un voyage à Malte et réclamant le paiememt de sa pension (Montluçon 20 avril). — Le chevalier de Marcellanges, au sujet des charges de sa commanderie de Chantoin (Chambéry, 23 mai). — Madame de Montaignac La Faye, au sujet d'une quittance égarée ; le chevalier de Montaignac, au sujet de sa pension et de son voyage à Malte (Montluçon, 23, 24 mai). — Alexandre de Montaignac, au sujet de sa pension sur le grand prieuré (Toulon, 28 mai). — Le chevalier de Seyssel, au sujet des dîmes de Celles et d'un bail à ferme (La Balme, 3 juin). — Le chevalier de Marcellanges, demandant où en est l'affaire des preuves de Mlle de Varax de Chatel (19 juin). — Cachets de Rivière, Gentelet, Duplan, Despiney, Souche, Berton, Buisson, de Seyssel.

H. 218. — (Portefeuille.) — 27 pièces, papier; 10 fragments de cachets.

1790-1791. — Correspondance. — Lettres adressées à Hennequin, père et fils, chanceliers de l'Ordre à Lyon, par : — de Montrouge, au sujet du prochain départ de son fils pour Malte (Montbrison, 16 septembre, 5, 19 novembre, 4 décembre 1790). — L'abbé Boyer, au sujet de la revendication des titres d'Aumonières, de la vente possible de l'église et des maisons de St-Antoine, des fermiers de Bourbonne-les-Bains (Besançon, 29 décembre). — Montrouge, annonçant son arrivée à Lyon (Montbrison, 30 décembre). — Berrard, adressant le montant de ses termes échus (Coligny, 10 janvier 1791). — Bottu, adressant 12 bâtons de tabac et réclamant un quartier de sa pension, et transmettant des fonds pour le compte du procureur général au grand prieuré de Champagne (Chalon, 12 janvier). — Buthod, annonçant l'envoi d'une somme en argent et assignats (Besançon, 17 janvier). — Jourdan Ponat, au sujet de diverses poursuites à exercer (Grenoble, 17 janvier). — Broyer, adressant une somme de 900 livres (Bâgé, 18 janvier). — Boyer, annonçant l'envoi d'une lettre de change pour frais de réception du fils de la marquise de Corbeau (Malte, 19 janvier). — Jacquet, adressant une somme de 500 livres (Bourg, 27 janvier). — Le chevalier de Bancenel, demandant quel est le prix du passage de minorité (Salins, 1er février). — Les frères de Bancenel, demandant de leur faire toucher leur pension à Cramans (Cramans, 3 février 1791). — Janvier, curé, réclamant une somme de 48 livres et disant : « votre réponse, j'espère, me fera chanter l'*alleluia*, non de la nation, mais de l'Évangile, et vive l'Ordre de Malte ! » (La Forêt-du-

Temple, 8 février). — Bottu, adressant 4 bouts de tabac dont il réclame le payement en numéraire (Chalon, 12 février). — L'abbé Boyer, au sujet de réparations à faire à Aumônières et d'un envoi d'argent (Besançon, 16 février). — Buthod, adressant une somme de 6.700 livres par M. de Chabrillant (Besançon, 21 février). — Bottu, adressant deux bouts de tabac (Châlon, 27 février). — Jourdan Ponat, sur la difficulté de continuer des poursuites (Grenoble, 1er mars). — Buthod, annonçant un nouvel envoi d'argent (Besançon, 7 mars). — Juvenet, adressant une somme de 72 livres pour le commandeur Guilhermet et demandant la ferme de la commanderie de St-Paul (St-Marcellin, 11 mars). — Bottu, au sujet d'une « rodingotte » égarée (Chalon, 13 mars). — Cachets de Boyer, Montrouge, Bottu, Buthod, de Bancenel.

H. 219. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier; 4 fragments de cachets.

1791. — Correspondance. — Lettres adressées à Hennequin, père et fils, chanceliers de l'Ordre à Lyon, par: — Julie de Roquard, au sujet de l'expédition de ses preuves (Chabanois, 2 avril 1791). — Bottu, au sujet de ses démarches pour retrouver une redingote (Chalon, 3 avril). — Bonnabaud, curé de Verrières, réclamant sa portion congrue (3 avril). — Jourdan Ponat, pour procédures contre M. de Laqueille, de Menon, Pascal, Mollard, Comberousse, d'Ussel de Châteauvert, de Vaulx, Genin (Grenoble, 20 avril). — Julien, adressant une malle pour le chevalier Deodat de Dolomieu (Toulon, 22 avril), y joint la lettre de voiture. — Viala, au sujet de change : « les images de 60 l. sont une chose rare » (5 mai). — Bouquin, demandant un délai (Arandon, 5 mai). — Barruel, curé, réclamant au sujet d'un calice fourni par lui pour le commandeur de Laumusse (St-Genis, 9 mai). — L'abbé Boyer, au sujet de ses comptes des biens des Antonins (Besançon, 23 mai). — Jourdan Ponat, au sujet du procès contre le fermier de Voiron et autres (Grenoble, 27 mai). — Bottu, transmettant un effet pour le compte du commandeur d'Hannonville (Chalon, 6 juin). — Bolland, au sujet du rachat des droits de lods et ventes sur les biens de l'Ordre (Pont-de-Veyle, 8 juin). — Jourdan-Ponat, pour les procès contre les srs Genin, Bouquin, de Vaulx, etc. (Grenoble, 10 juin). — Bouillet, au sujet du bois de Launay (11 juin), — Jourdan Ponat, au sujet de procédures pour le membre de St-Jean de Moirans (Grenoble, 12 juin). — L'abbé Boyer, au sujet de ses comptes et des commandeurs de Chabrillan, de Virieu et de Chauvance (Besançon, 13 juin). — Blanc au sujet d'un procès de la commanderie de St Georges d'Annonay (Annonay, 14 juin). — Blanc et Brocard, au sujet] de dégâts dans les bois (Romenay, 16 juin). — Bonnard, faisant des offres pour la location d'un pré (Chazelles, 19 juin). — Broyer, demandant un délai pour s'acquitter de son fermage (Bâgé-la-Ville, 22 juin). — Buffet, annonçant l'envoi des comptes du grand prieuré de Champagne (Nancy, 23 juin). — Bottu, même affaire (Chalon, 6 juillet). — Jullien, adressant une somme de 1.807 livres au nom du commandeur de Lasteyrie pour ses charges des Bordes (La Charité, 7 juillet). — Jourdan Ponat, au sujet du procès Guttin pour Moirans (Grenoble, 8 juillet). — L'abbé Boyer, adressant ses comptes de gestion et donnant l'avis de M. de Virieu sur la vente du séminaire (Besançon, 11 juillet). — Le même, donnant avis que le commandeur de Chabrillan s'est chargé d'objets provenant de la dépouille des abbés Teste et Tripard (Besançon, 20 juillet). — L'abbé Bottu, adressant une somme de 2.405 livres pour le compte de M. d'Hannonville (Chalon, 31 juillet). — Boyer, réclamant des quittances de procureurs et en adressant de religieux Antonins (Besançon, 3 août 1791). — Berthier, adressant une somme de 200 livres au nom du commandeur de « Vallé » (Sury, 5 août). — Jourdan Ponat, au sujet du procès Guttin et de l'affaire Pascal (Grenoble, 8 août). — Broyer d'Épeisse, annonçant qu'il est prêt à acquitter sa dette (Bâgé, 30 août). — Bret, annonçant son arrivée à Lyon (St-Symphorien, 30 août). — Cachets de Roquart, Barruel, Bottu, Jullien.

H. 220. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier ; 5 fragments de cachets.

1791-1792. — Correspondance. — Lettres adressées à Hennequin, père et fils, chanceliers de l'Ordre à Lyon, par : — Bellier, prêtre conventuel, disant qu'il a déjà payé personnellement le don patriotique (Le Pont, 1er septembre). — L'abbé Burlat, au sujet de M. Duding (St-Chamond, 1er septembre). — Broyer, annonçant un envoi d'argent (Bâgé, 6, 7 septembre). — L'abbé Boyer, au sujet de la pension des Antonins et de l'affaire Lépine (9 septembre). — Madame Bottu de Pizay, au sujet du départ pour Malte du fils de Ste-Colombe (Pivolay, 15 septembre). — Berthier, réclamant le reçu d'une somme de 200 livres adressée pour le commandeur de « Vallé » alors à Chambéry (Luzy, 16 septembre). — Jourdan Ponat, au sujet des procès contre les fermiers de Voiron et le St Guttin (Grenoble, 19, 23 septembre). — Bouillet, au sujet du bois de Launay, du curé de Dyo, de la taille d'Épinassy (27 septembre). — Pérard, au sujet des terriers de Laumusse et du règlement des droits de la commanderie (Balan, 1er octobre). — Berrard, demandant un délai pour s'acquitter de la ferme de Laumusse (Coligny, 13 octobre). — Bottu, réclamant sa pension, disant qu'il a acquitté

déjà le don patriotique (Pont en Royans, 15 octobre). — Jourdan Ponat, au sujet de procédure, contre les sieurs Guttin et de Nantes (Grenoble, 17 octobre). — L'abbé Boyer, au sujet du don gratuit des Antonins (27 octobre). — Blanchon, demandant des instructions pour le payement des tailles de Chazelles (30 octobre). — Blanchier, demandant justification des charges d'Olloix pour obtenir une réduction d'impôt (Clermont, 3 novembre). — Jourdan Ponat, au sujet de procédures contre la communauté de Monchenu les sieurs Genin, Guttin, etc., et disant : « Il ne faut s'étonner de rien. De tout ce qui existe rien n'est stable, les gouvernements les plus sages périssent ; tout, en un mot, change et s'anéantit. Voyés l'histoire de tous les pays et vous trouverés les révolutions se succéder. L'on fouille, l'on cherche les causes, mais elles sont dans cette maxime invariable : tout s'anéantit et tout se renouvelle. Approchant de la 46e année, je vois bien que mon existance suit cette maxime générale, mais je subis la loy avec plaisir » (Grenoble, 8, 11 novembre). — Bouillet, au sujet d'une quittance, de feu Prudent, curé de Dyo, des bois de Launay (21 novembre).— Jourdan Ponat, au sujet de poursuites contre les habitants de Moirans qui prétendent couper des bois dans la forêt des Rivoires (Grenoble, 2, 4 novembre). — L'abbé Boyer, transmettant une quittance des frères de Bancenel et faisant part des prétentions du fermier d'Aumônières (Besançon, 28 novembre). — Jourdan Ponat, au sujet du procès Guttin et de réparations à Voiron et à Moirans (Grenoble, 30 novembre). — Bottu, adressant deux effets pour le compte du commandeur d'Hannonville (Beaune, 3 novembre).— Bureau, demandant la ferme des mines de Charbonnier (Issoire, 1er décembre).— Bret, accusant réception d'un acte de cession et parlant de poursuites à exercer contre le sr Besson (St Symphorien-le-Châtel, 14 décembre). — Bousquet, au sujet d'une erreur sur un compte d'étoffes.— Bureau, demandant une réponse au sujet des mines de Charbonnier (Issoire, 25 décembre). — Boyer, vœux de jour de l'an (Besançon, 30 décembre). — Guély, demandant une réponse pour la ferme du temple de Vouray (Tulin, 26 mai 1792). — Bande du Mercure de France à l'adresse d'Hennequin. — Cachets de Bottu de Pizay, Bouillet, Berrard, Blanchier, Bureau.

H. 221. (Portefeuille.) 24 pièces, papier; 11 fragments de cachets.

1706-1720. — Correspondance. — Lettres adressées au commandeur d'Ally, chef d'escadre à Toulon, par Bargirot, fermier de Marche et Mayet, au sujet d'envois d'argent, de demandes de délais, du curé de St-Jean de Charroux, des moulins de Salles et du Mayet, du curé du Mayet, de la maison du chapelain, d'une chapelle dans l'église de Salles, de la mort du procureur Voiret, de la grêle qui a ravagé le Mayet et 15 paroisses des environs, hâchant les récoltes et tuant « quantité de brebis » (15 juin 1718), de la visite des commissaires, de l'acquittement des charges, du procureur Forgerard qui lui enlève la ferme (Cusset, Le Mayet, Roanne 20 mars 1706, 2 novembre 1714, 11 janvier, 18 février 25 octobre 1715, 14 mars 1716, 12 février 1717, 18 février, 15 juin, 14 septembre 1718, 5 septembre 1719, 8, 10 juin 1720) ; — le procureur Voiret, au sujet de l'irrégularité de Bargirot, des terriers, de la chapelle de Boisnat, du moulin de Salles, du domaine de Beauvais, de la visite des commissaires de l'ordre et de madame d'Ally (Roanne, 9 mars, 9, 25 octobre, 3 décembre 1718 ; — Forgerard, au sujet de l'accusé de réception de sa procuration, d'un retrait de pièces aux mains des héritiers Voiret, du fermier Bargirot à remplacer par le sr Ribaud, des améliorissements, de la visite, de la sculpture d'un rétable, de la rénovation des terriers, des propositions d'un sculpteur pour refaire les statues de l'église du Mayet, des réparations aux moulins du Mayet et de Salles, de l'acquittement des charges, du règlement des comptes du fermier Bargirot, de madame d'Ally qui, de retour de Paris, acquitte les dettes de sa maison (Roanne, 16 octobre, 10 novembre 1719, 30 mars, 6 juillet, 10, 24 juin 1720). — Cachets de Bargirot, Voiret, Forgerard.

H. 222. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier ; 8 fragments de cachets.

1668-1761. — Correspondance. — Lettres adressées au chevalier d'Arginy (Camus d'), commandeur de Salles et Monseugny, capitaine de vaisseau, à Montseugny, Besançon et Toulon, par Sauvageot, au sujet de titres d'Autoreille (Chaumevienne, 16 mars 1709) ; — Vobis, au sujet de la ferme de « Sale » (Traves, 8 août 1709) ; — le chanoine Le Fer, au sujet des états des revenus de la commanderie et de ses membres, de la difficulté de lire les lettres effacées par le vinaigre, de ses inquiétudes pour sa santé à cause de la peste, et de l'incertitude où elles le laissent pour lui adresser des fonds, d'une recherche de titres concernant Vaux, du renouvellement des baux, de procès pour les bois, du four de Malan, du bois et de la ferme de « Ste-Cicile », d'une discussion avec M. de Valay, du remplacement d'une cloche à Montseugny, de procédures diverses, des Creux des Mines « dont se sont emparés ceux de Vallay », du projet des Turcs de s'emparer de Malte (Gray, 1er mars, 12 octobre 1721, 8 juin, 17 septembre 1722, 5 avril 1723) ; — Jaquinel, veuve Cluzel, réclamant une quittance pour la commanderie de La Râcherie (Monmaraux, 4 avril 1723). — Au commandeur d'Attaines, chez M. de St-Angel à Clermont, par

le chevalier de La Renaudie, demandant de vouloir bien surveiller la commanderie de son frère et de contraindre les fermiers, particulièrement pour Chanonat et le temple « d'Esnat » (Bourganeuf, 19 juillet 1709). — A Claude AUBERY de Vatan, commandeur de Verrières, par Hennequin, au sujet du sieur Féréol, curé de St-Martin-la-Sauveté, qui intente un procès, d'une maison à Annonay, et du curé de Verrières qui se refuse à la résidence (Lyon, 20 janvier 1737 ; — de Prandières, au sujet du curé de St-Martin-La-Sauveté et de la déclaration des bois de Verrières. — A de BALORRE, commandeur de Mâcon, à La Pacaudière, Dijon, Épinassy, par : Palaud, pour remise de documents au s^{r} Aufrère et retrait de terriers des mains de mademoiselle de St-Pierre (Tourny, 13 janvier 1674) ; — Garrot, au sujet de procédures diverses et contre le sieur La Gresle, affaire des commandeurs de Noblet et de Crémeaux (29 janvier, 22 avril, 22 juin, 31 octobre 1676) ; — Demonnay, donnant avis d'une vente de terres à Ventrigny (Choffailles, 4 février 1678 ; — Delorme, au sujet de la rénovation des terriers et de poursuites à exercer (21 novembre 1680, 2 mai 1688). — Au commandeur BAULME, par : le chevalier de Monts de Savasse, recommandant de s'adresser à sa gouvernante et au s^{r} Rollet pour l'administration de sa commanderie de Laumusse, parlant de la mort du commandeur Dufour, de l'arrivée du bailli de Maubourg ; donnant un état des sommes dues par ses fermiers ; parlant de son procès contre le curé de Bâgé, du payement du vingtième, des réparations de la chapelle du Petit St-Jean près Bourg, de poursuites contre le s^{r} Martine, de la nomination du conseiller Bailly comme « commissaire de M. de Glinglin, prêteur de Strasbourg, depuis quelques mois en prison », du retrait d'un terrier des mains du s^{r} Massicot (La Côte St-André, 7, 18, 24 juillet, 17 août 1752, Laumusse 19 janvier 1761) ; — de Langon, commandeur de La Rochelle et receveur, au sujet du vingtième, du règlement des fermages et des charges de Laumusse (Lyon, 1, 29 décembre 1752. — Au chevalier et au maréchal de BOCZOZEL-Montgontier, commandeurs de St-Paul et de Chazelles, par : Champlong au sujet d'une prise d'eau dans la rivière de « Jouyeuse » au dessous des moulins de St-Paul (10 juin 1662) ; — Truffier annonçant qu'il a payé le sieur Brunet, chargé de renouveler des terriers du commandeur de Serrières (« St-Ondra », 28 mai 1697) ; — Comarmond, au sujet de réparations à Chazelles, de frais de procédure, d'une démarche à faire auprès des consuls de St-Laurent-de-Chamousset pour le membre de St Bonnet (Chazelles, 22 décembre 1726) ; — Chavallard, au sujet de la réfection des terriers de La Roche St Julien, 19 octobre 1737) ; — Villion, au sujet d'un assassinat commis à Bouchalas, paroisse de St-Martin-Lestra, justice de St-Bonnet (Chazelles, 12 juillet 1739) ; — Pupier au sujet de réparations au presbytère de Chazelles, de procédures, et de difficultés avec les habitants, de l'abandon d'une terre à Bellegarde, rente de la Caravanne, de son opposition à laisser « faire des puits de même que des boulots pour recevoir l'eau des chemins pour faire usage pour les chappeaux »; — Montcara, au sujet des prises d'eau dans la rivière de Joyeuse à St Paul (Grenoble, 22 juillet 1745) ; — Fayolle, au sujet du curé de St-Paul, d'une information sur l'incendie d'un bois, d'un procès avec M. de St-Vallier, et des prairies du Gourret (St Paul, 1er janvier, 13 avril 1746) ; — Pupier, au sujet d'une vente d'avoine, d'un achat de cribles, et annonçant qu'on a cassé la bonde du « bachoir » dont le trop plein arrosait le pré de la commanderie et à ce sujet adressant un mémoire (Chazelles, 12 janvier 1747 ; — Fayolle, au sujet du prieur de Parnans et d'un garde qui « se rendoit d'une maison à une autre autour du bois, où l'on le faisoit hyvrer » (St Paul, 19 mars 1747). — Cachets de Sauvageot, Vobis, Le Fer, de La Renaudie, Garrot, de Monts de Savasse, de Langon.

H. 223. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier; 6 fragments de cachets.

1764-1784. — Correspondance. — Lettres adressées au grand bailli BOISLINARD de Margou, commandeur de Montchamp et de Verrières, par : — Robert, adressant un projet de lettre à écrire à « M. du Jouhanel, au sujet d'une contestation avec le s^{r} Roux de St-Germain, pour le ruisseau de « Chaulhat » (Lempdes, 25 juillet 1764) ; — le même, au sujet des membres de Charbonnier, Chaulhac, Montredon, de la cure de La Veyssenet, de la chapellenie de Loubeyzargues (Lemps, 7 septembre 1770) ; — Lebœuf, réclamant des terriers pour faire la perception des servis dus sur le Temple de Roanne (Roanne, 8, 15 février 1772) ; — Robert, au sujet de procédures contre les s^{rs} de Chaudesaigues, Veyssier, et Danty, curé de Jabrun, et d'une avance faite au sieur Gardoux pour les terriers de Montchamp (Lempdes, par Brioude, 5 avril 1772, 27 avril 1773) ; — Bardol, demandant l'autorisation de défricher le bois des « Gases de Montchamp » (St-Flour, 4 novembre 1775) ; — Defferré, curé, au sujet de la rénovation des terriers du Temple de Roanne et de réparations (Mably, 11, 20 janvier, Roanne, 24 février 1776) ; — le commandeur Jobert, chancelier du grand prieuré de Champagne, adressant une délibération (Orges, proche Châteauvillain, 6 mars); — Defferré, au sujet des réparations des terriers et d'une coupe de bois du Temple de Roanne (Roanne, 23 mars, 29 avril 1776) ; — Chomel, adressant l'expédition d'un terrier (Annonay, 27 mai 1776) ; — Defferré, adressant un état des réparations faites au temple de Roanne (Mably, 26 novembre 1776); — Dutroncy, au sujet d'un procès contre les héritiers du curé Renaud pour sa por-

tion congrue que doivent payer en partie les religieux de Pommiers et les dames de Beaulieu (Montbrison, 22 janvier 1777); — Robert, au sujet du procès Chaudesaigues et Vaissiers, de réparations à la maison St-Jean-de-Brioude, de la réfection du pont de Jabrun (Lempdes, 7, 26 mars 1777).— Raynal, curé de Montchamp, remerciant des ornements donnés pour son église (Montchamp, 27 avril); — Robert, au sujet des réparations (Pont-de-Lempdes, 28 avril); — Rastoul, curé de Charbonnier, accusant réception d'ornements pour son église (Charbonnier, 29 avril); — Robert, accusant réception de ses honoraires et parlant de la rénovation des terriers, de l'exécution des ordonnances des visiteurs, et des procès Chaudesaigues et Veissier (Pont-de-Lempdes, 18 août, 16 décembre); — Roux, au sujet de difficultés avec le fermier Ronchol, et accusant réception d'une lettre de change (Toulouse, 10 janvier 1778); — Robert, adressant un état des honoraires du procureur Mandez, successeur de Lapeyre, parlant du procès de Chaudesaigues, des réparations de Charbonnier, des difficultés pour la perception de la dîme de La Veyssenet, de ses honoraires, du procès Veissier, de difficultés avec les comtes de Brioude et d'autres pour le membre de Loubeysargues (Lempdes, 18 mai, St-Flour, 8 juillet, Pont-de-Lempdes, 30 juillet, 19 août 1778, Brioude, 17 janvier 1779); — Sovignet, au sujet d'un procès avec les habitants de Fay, du compte du fermier Ronchol, de réparations au domaine de Maujour, de la chapelle du temple de Marlhes, de l'installation d'un vicaire à Devesset, de difficultés avec le haut justicier de Devesset (Devesset, 19 mai, 24 juin 1779); — Robert, au sujet d'un accord à intervenir avec M. de Roquefeuil pour la rivière « d'Irisson » et des baux de Jabrun (Pont-de-Lempdes, 18 septembre 1779); — Roux, au sujet des procédures contre le fermier Ronchol (Toulouse, 26 février 1780); — Robert, au sujet des procès Chaudesaigues et Veyssier; de la démission du curé Rastoul de la chapellenie de la Rivière-l'Évêque; de dîmes possédées sur Mauriac par les prêtres d'Ardes et les Bénédictins de La Chaise-Dieu; d'une lettre de Martin, « procureur du roi des gabelles », sous-fermier de Langeac, demandant la révocation du greffier Gros; des comptes des fermiers; de la refonte de la cloche de Jabrun; d'ornements à fournir à l'église de Mauriac; de difficultés avec le domaine pour Charbonnier; de payements pour Loubeysargues et Montchamp; de réparations à Chaulhat; de la nomination d'un procureur fiscal à Jabrun; du règlement de ses frais et de la justification des réparations faites sous ses ordres (Pont-de-Lempdes, 14 décembre 1780, Lempdes, 18 juin, 4 février, 16 mars, 29 octobre 1781, 15, 20 juin 1784). — Cachets de Defferré, Robert (châtellenie de Leotoin).

H. 224. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier; 12 fragments de cachets.

1731-1765. — Correspondance. — Lettres adressées à Joseph-Guy de Bosredon de Vatange, commandeur de Morterolles, par Châtenet au sujet d'un différend avec le chevalier de « Vieul » pour les bornes de Champagnat, de St-Hilaire-La-Treille et de Dompierre-le-Château; de la mort de Mlle de St-Martin, du voyage du commandeur Josset, des réparations, d'envoi d'argent, de la rénovation des terriers; mémoire sur le champéage de St-Hilaire (Fromental, 18 juin, 30 juillet, 16, 19 septembre 1765). — à François Boyer de Ruffé, commandeur de St-Romain-en-Gal, de Mâcon et agent de l'Ordre par: — Rey, curé, au sujet de l'exemption de la taille sur la commanderie de St-Romain, demandant une recommandation pour son neveu auprès du comte de Montrevel (St-Romain, 9 mai 1731); — Delagorsse, notaire, au sujet d'un procès avec les fermiers du duc d'Orléans et de difficultés avec madame Domont (Le Monteil au Temple, 29 novembre 1734); — Guillaumet, au sujet de difficultés avec madame de Chabannes, prieure, pour l'île Barlet et les droits de lods à payer à la mort du s^r Guillaume Ramillier, dit Laquais, homme vivant et mourant (Vienne, 27 septembre 1737); — Meyssonnier, demandant pouvoir de poursuivre la demoiselle Patissier, veuve Varennard, et le seigneur d'Argigny (Villefranche, 11 janvier 1739); — Despiney, au sujet de difficultés entre les sieurs Comte et Balay pour la jouissance d'un moulin de l'Ordre (Belleville, 30 novembre 1740); — Conte, le cadet, réclamant des réparations à ce moulin (Belleville, 22 janvier 1741); — Meyssonnier, au sujet des terriers de St-Jean-des-Essarts (Villefranche, 17 juillet 1741); — circulaire imprimée du chevalier de Langon, donnant le texte de la lettre du commun trésor du 31 juillet, et de la délibération du chapitre du grand prieuré du 12 novembre 1751, pour contraindre les commandeurs qui négligent les réparations (Lyon, 20 novembre 1751); — le commandeur Cabeuil, au sujet de procédures, avec le s^r Pannetier pour le Monteil au Temple, pour les novales de Chintré, avec le duc d'Orléans pour Brousse et Le Monteil au Temple (Paris, 22 juillet 1739, 8, 23 juin 1742, 19 juillet 1743); — le chevalier de Vilvoisin, au sujet du moulin du Monteil, du s^r Lagorse, d'un envoi d'argent, des affiches pour les baux, d'une demande du curé de Mérenchal (au Vieilvoisin, 12 janvier 1745); — Delamare, procureur, au sujet des poursuites contre les fermiers du duc d'Orléans (Paris, 21 avril, 10 mai, 24 novembre 1740, 2 décembre 1744, 12 novembre 1745, 25 septembre 1747); — Cochin, adressant copie d'une délibération du conseil de l'Ordre (Paris, 13 juillet 1749). — Au commandeur de

Brenne par le chevalier du Saillant, receveur, au sujet de la succession Guy Baugier et d'un procès contre les Rolland de Pierre Fontaine et le s[r] Coste (Lyon, 29 août 1741). — Au bailli Joseph-Laurent de Brison, commandeur de S[t]-Paul et de Blaudeix, par: Hennequin, adressant copie d'une note de M. Ferrand sur la justice de la commanderie de S[t]-Paul (1278, 1440) (Lyon, 29 décembre 1754) ; — Gelez, au sujet de procès contre les habitants de S[t]-Paul, le prieur de Parnans, les sieurs Chaptal et Fayolle (Paris, 14, 19 février, 2 septembre 1755); — Cabeuil, agent général, au sujet d'un récépage dans la commanderie de S[t]-Paul et de l'affaire contre le prieur de Parnans (Paris, 12 mars 1756); — Drevon, portant plainte contre le curé de S[t]-Sauveur, donnant un état des « pierres de choin des limites des dixmeries de S[t]-Sauveur, S[t]-Véran et Techey, » un mémoire et un plan au sujet des réclamations du curé (S[t]-Marcellin, 24 janvier 1757) ; — Ducros, au sujet d'un achat de vin et d'une meule de moulin (Romans, 16 novembre 1757); — de Montjouvent et de Lestrange, procureurs de la Langue, au sujet des meubles d'état de S[t]-Paul (Malte, 24 septembre 1758); — Ducros, au sujet de la vente des blés de S[t]-Paul (Romans, 16 avril 1761) ; — Drevon, au sujet du payement de son terme de Noël et de la guérison de l'abbé de S[t]-Antoine par un religieux de la Charité de Romans (S[t]-Marcellin, 17 décembre 1761, 20 janvier 1762) ; — Robin, au sujet du procès de chasse contre le s[r] Rolland, dans lequel intervient le comte de La Blache, et de poursuites contre le fermier Ducros (S[t]-Marcellin, 3 mai, 12 juin 1762) ; — Ducros, au sujet de ce que doit le s[r] Galland au curé (Romans, 20 janvier 1763). — Lantelme, au sujet d'une assignation contre les bergers qui ont conduit les porcs dans les bois de la commanderie (S[t]-Marcellin, 2 décembre 1763) ; — .... au sujet des réparations de l'église de Peyzieux, commanderie de Mâcon (30 janvier 1765) ; — François, au sujet d'un procès contre le s[r] Fayolle, de la défense de passer sur les terres de S[t]-Paul, du procès de S[t]-Vallier, Mirabel et des Isnards, du passage au port d'Onay, des terriers de S[t]-Paul, du procès Rolland, de difficultés avec les s[rs] Ducros et Roux (Romans, 30 mai 1759, 28 novembre 1761, 4 juillet, 29 septembre, 8 décembre 1762, 14 juillet 1764, 18 février 1766). Cachets de Despiney, de Langon, Cabeuil, Delamare, Hennequin, Gelez, Drevon, Robin, Lantelme, François.

H. 225. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier; 14 fragments de cachets.

1601-1750. — Correspondance. — Lettres adressées : au chevalier Cabeuil, commandeur de Reims, agent général de l'Ordre à Paris, par : Guillaumet, adressant copie d'articles de terriers de S[t]-Romain-en-Gal (Vienne, 13 février 1736) ; — le commandeur d'Aulteroche, au sujet de sa commanderie de Villejésus et du membre de Lespardillière (Malte, 11 juin 1735, 27 septembre 1739) ; — le chevalier du Saillant, receveur, au sujet d'un procès du commandeur d'Authume contre les s[rs] Coste et Rolland, d'un autre contre les administrateurs de l'hôpital de Feurs (Lyon, 9, 30 novembre 1741, 6 mars, 1 mai 1742, 7 mai 1743) ; — Aulteroche, au sujet d'une transaction pour les bois, avec les habitants de Villejésus (Issoire, 2 février 1747) ; — le commandeur Dufour, pour une difficulté avec les benédictins de « Meymac » qui prétendent un droit sur S[t]-Médard, membre de Bellechassagne (Limoges, 26 août 1749) ; — le chevalier de Laube, au sujet de difficultés avec le directeur du petit séminaire de Clermont qui prétend lever la dîme sur un membre de Tortebesse (Bron, 28 décembre 1752) ; — le chevalier de Langon, commandeur de La Rochelle et receveur, pour les prétentions des fermiers du duc d'Orléans sur les membres du Monteil et de Brousse (Lyon, 6 mars 1753). — A Antoine de Chateau Bodeau, commandeur de S[t]-Paul, par : Bourchenu, au sujet de diverses reconnaissances et des arrérages dus par lui (« Moneygaud, » décembre 1604); — Étienne Borrel, au sujet de la perception des rentes de la commanderie (S[t]-Marcellin, 4 décembre 1604). — A de Chastellus, commandeur de Pauliat, par Dumont, curé, se plaignant de sa disgrâce et parlant de la fonte de la cloche de son église (Pauliat, 7 mai 1690).— A de Cardon de Rieu, commandeur de Compessières, par Girod, disant qu'il a mis ses terriers en sûreté à Genève (Croset, 10 février 1637). — A Jacques de Cordon, commandeur de Bellecombe, par La Plattière, au sujet des réparations et des ornements de l'église de Menuefamille (Bonnefamille), (Moydieu, 20 novembre 1683). — A Alexandre de Coustan, commandeur de La Râcherie, par Danguy, au sujet de poursuites pour l'hommage du membre de Braize, les religieuses de Bourbon, les cures de « Courtaix et Blampayre, » les membres de Reilhac et Milhaguet (Paris, 20 juin, 1672). — A Bertrand de Coutanson, commandeur de Tortebesse, par Brosse, au sujet d'une difficulté pour le membre de « Tralègue » (24 juin 1668).— A Darche, commandeur du « Feuilloux et du temple de Paluet, par Marcellin, au sujet de poursuites contre mesdames d'Aulezy et de La Chassagne et M. de Rozemont » (Magny, 4 février 1719) ; — le commandeur Mossier, se plaignant des terriers et des réparations faites dans la commanderie de La Croix-au-Bost et ses membres (Salers, 12 avril 1722).— Au commandeur Descluseaux, par le chevalier de Maupas, au sujet des droits de l'Ordre à faire valoir dans la faillite du s[r] Badol (Lyon, 5 septembre 1659). — A Desfrançois, commandeur de La Tourette, par : Bonarme, au sujet de reconnaissances à établir sur les terres de Chazelles, Lambertèche et Chades, et qui promet de faire

toute diligence, biem qu'il soit obligé d' « aller à Vichy pour faire donner la douche à son genouil » (La Tourette, 3 septembre 1733); — dom Rafaele Perell, au sujet du procès avec les prêtres de St-Georges (Malte, 24 février 1738); — le maréchal de Montgontier, qui, conformément aux ordres du grand maître, le met en demeure de justifier de ses réparations (Lyon, 18 avril 1746). — Copie des lettres écrites par Desfrançois, « à S. A. E. à Mgr. le prieur de l'église à Malte, à M. le F. dom Piago, séneschal, à M. le chevalier de Brison, à M. le commandeur de Vogué, à M. Fr. Carlo Farugia, à M. l'abbé Dorel, à M. Conrazie et à M. Le Cœur (1, 5 juillet 1738) au sujet de son différend avec les sociétaires et courriers de l'église St-Georges de Lyon. — A Léon de Dreuille, commandeur de La Râcherie, par : Massillon, évêque de Clermont, désavouant les ordonnances de ses visiteurs (Beauregard, 3 août 1722); — Chevallier, annonçant que la grêle a ravagé les paroisses de « Contignye et Rachallier », et que par suite il faudra faire une réduction sur la dîme (St-Pourçain, 3 juillet 1726). — A Digoine du Palais commandeur de Bugney, par: le baron de St-Martin, réclamant une rente qui lui est due par le fermier d'Anglure (6 avril 1721); — Nault, demandant l'office de juge de Tourny, en remplacement du s^r Andrieu (Lusy, 29 avril 1721). — Au commandeur Dufour, agent général, par: Arrachard, se plaignant du bailly de Jussy, des préventions du receveur Caissac, au sujet des affaires du commandeur de St-Germain, et demandant la ferme des Bordes pour lui et le s^r Chiquet (Précy, 21 juin 1726; — Dutartre, au sujet de difficultés avec le curé Jussy, le s^r Joully, fermier des Bordes, des habitants de la commanderie et de réparations (St-Cergues, 8, 9, 28 juin 1726); — Barberaud, demandant des réparations pour lui et le meunier de Bion (La Charité, 24 octobre 1730); — le chevalier de Grolée, au sujet du s^r Gentil, commissaire à terriers, de madame de Lescheraine, supérieure de la Visitation, de la dépouille du commandeur de Caissac, des fermiers de Paluet et de Limoges (Lyon, 28 septembre 1749, 17 avril 1750); — Jullien, meunier, réclamant des réparations à son moulin de Bion, à Jussy. — A Claude Duguie, commandeur de Charrières, par Dubois, se reconnaissant chargé d'une somme de dix livres « pour délivrer à messieurs les officiers de la saulnerie de Salins, pour ung bancquet que les commandeurs du Temple de Salins ont accoustumé leur donner ung chascun an » (Salins, 3 mai 1601). — A Charles Fassion de Ste-Jay, commandeur de Charrières, par : Gay, au sujet de difficultés avec le curé Raton (St-Léonard, 28 août 1679); — Veniat, donnant un état de la commanderie de Charrières. — A Joseph Fassion de Ste-Jay, commandeur de Chazelles, par le receveur rendant compte des payements faits par le fermier Pupier et de l'emploi de ces versements (Lyon, 8 janvier 1749). — Cachets de Guillaumet, Aulteroche, du Saillant, Dufour, de Montgontier, Massillon (évêque de Clermont), sceau du Chapitre, cachets d'Arrachard, Dutartre, Barberaud, de Grôlée.

H. 226. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier; 15 fragments de cachets.

1605-1786. — Correspondance. — Lettres adressées : à Jean de Felines de La Renaudie, commandeur de Pauliat et de Marche et Mayet, par: Chantaize, adressant expédition d'une sentence contre « m^re Antoine de St-Semant, seigneur du Pescher » (Montmorillon, 12 août 1728); — le chevalier de Marsay, au sujet de difficultés avec les fermiers du duc d'Orléans pour la commanderie de Marche et Mayet (St-Pourrsaint, 22 juillet 1734). — A Charles-Joseph de Felines de La Renaudie, commandeur de Carlat par Souche ? remerciant de ses honoraires et parlant des recouvrements sur les fermiers (10 octobre 1786). — A François Foucaud de St-Aulaire, grand bailli de Lyon, par Chassaing, au sujet du procès contre Roche, curé de St-Martin-La-Sauveté (Montbrison, 30 mai 1718). — A Alexandre de Fricon, commandeur de Mâcon, par : Rivet, au sujet des terriers de Launay, Espinassy et Genouilly (Mâcon, 26 septembre 1785); — Denis, adressant un projet pour la rénovation des terriers de Launay et Espinassy (Château de Dyo, 9 juillet 1785). — Au bailli de Froulay, ambassadeur de l'Ordre, par de Vallin (?) au sujet d'une coupe dans le bois du Fayet, commanderie de Bellecombe, et de la résistance à main armée des habitants de Valencin (14 mars 1748, 25 février 1749). — A Marie-Louis-Antoine du Garric d'Uzech, commandeur de Mâcon, par: Dupré, lieutenant du premier chirurgien du roi, au sujet d'une maison vendue par le comte de Montrevel, de la culture du colza qui échappe à la dîme à Chintré, « l'huile qu'on tire de la graine devenue un objet de commerce assez considérable par l'usage qu'en font depuis peu les taneurs pour leurs cuirs, engage les habitants à en semer beaucoup, parce qu'ils vendent cette graine autant que le froment, » de réparations et de droits de lods sur la maison du s^r Chalandon (Mâcon, 29 mai 1771); — Besson, demandant pouvoir d'ester en justice au sujet de la directe de Belleville (Villefranche, 20 juillet 1779). — A Gabriel Geraud, commandeur d'Ayen, par Duchastaing, adressant un modèle de procuration au sujet de la réfection des terriers du temple de « Monts » (janvier 1605). — Au commandeur Pierre Geouffre, par Jean-Gilles du Cœtlosquet, évêque de Limoges, adressant un procès-verbal de la visite de l'église de Viviers, pour laquelle il demande des réparations (Limoges, 16 octobre 1744). — A Antoine de Grimaud de Beyne, commandeur de Bellecombe, par Gaultier, au sujet de procès à intenter

pour les tailles aux communautés d'Albon, Mantaille, Moras et Anjou (Anneyron, 27 août 1694). — Aux frère JOSSET, agent de l'Ordre et curé de St-Georges, par : le bailli de Froullay, adressant une délibération du conseil de l'Ordre au sujet d'un différend avec les chanoines de Lyon (Paris, 7 septembre 1750); — Le Groin, au sujet d'un différend avec les Bernardines de Montluçon, au sujet de la dépouille du commandeur Dufour (10 novembre 1752) ; — Odile Duchirou, se défendant d'avoir commis aucun détournement dans la succession du grand prieur de Thianges, mort au château de Lussac (Cheneraille-en-Marche, 29 novembre, 9 décembre 1757) ; — le commandeur Panay, sur le cas du sr Bouillon, emprisonné pour avoir battu les archers (Riom, 22 mars 1758); — le chevalier de Mons de Savasse, demandant expédition des reconnaissances du terrier de Bocarnoz (Laumusse, 5 août 1761); — l'évêque d' « Egé, » suffragant de Lyon, donnant avis de publier au prône les instructions sur les dispenses du jeûne (Lyon, 18 février 1762) ; — Favre, réclamant une indemnité pour la rénovation du terrier de Compessières (Annecy, 16 juillet 1763) ; — Monfalcon, au sujet d'un accord à intervenir avec le curé de Cercier (Le Pont-de-Beauvoisin, 16 décembre 1763); — le chevalier de Soudeilles, chargeant de l'excuser au chapitre pour le retard de la réfection de ses terriers (Paris, 30 mai 1765) ; — Giron, sous-fermier de Bellechassagne, au sujet du louage du pâturage « du Grand Prieur », et des ruines du château de Bellechassagne, et se plaignant du curé de « Chavanac » (Bellechassagne, 12 avril 1767) ; — de Chaulmontel, notaire, remerciant de la permission qui lui a été accordée de mettre un banc dans l'église de Compessières (Au Plan-des-Vuattes, 23 juin 1769) ; — Millioz, adressant un état des réparations faites par lui à la commanderie des Échelles (Les Échelles, 28 janvier 1771) ; — Sibon, adressant copie d'une lettre de l'ambassadeur au bailli de Margou, pour lui demander les éléments de la réponse à faire au duc d'Aiguillon sur l'exclusion des Lyonnais de l'Ordre de Malte (Paris, 25 juin 1772) ;— Delagorsse du Montel, au sujet d'un accord avec le sr Debord pour l'affaire Filliat et de la commanderie de La Croix-au-Bost (St-Domet, 4 février 1773) ; — Gelez, avocat au Parlement, au sujet des affaires du marquis des Gouttes et du sr Giron, sous-fermier de Bellechassagne (Paris, 24 janvier 1774). — Au bailli de LANGON, commandeur de Sainte-Anne, par : de Caissac, donnant des détails sur les réparations faites à la commanderie de Ste-Anne et membres de Magnac, Chavanhac, Villemaux, Nabeyron, Malleret, Blavepeyre; accusant réception de lettres de change ; parlant de la dîme de « Saleze, » des habitants de Magnac et de leur curé qui est un maître fripon, d'expéditions de reconnaissance, d'un envoi de tabac d'Epagne et d'un terrier (Lyon, 24 mai 1732, 16 juin 1733, 3 avril 1734, 5 août, 8 septembre 1736) ; — Bachellerie, au sujet de la taille de Ste-Anne, de la dîme perçue par le prieur de St-Priest, de terriers restés aux mains du sr Fregefont et de la veuve Matheli, du fermier et des réparations de Magnac, de démarches auprès de l'intendant, de poursuites contre le sr Estrade, de la mort du sr Counouille, fermier de Ste-Anne (Esmoutiers, Limoges, 24 février 1733, 27 février 1734, 30 janvier, 24 août 1736) ; — Frégefont, au sujet du renouvellement des terriers et des poursuites exercées par lui (Malleret, 8 mars 1734) ;— Vergniaud, au sujet des réparations, des fermiers, de la taille, et des procès de Magnac et Chavanhac (Magnac, 16 août 1734, 2 janvier, 24 juin, 3 septembre 1736) ; — Cornudet, au sujet de la dîme de Salesses, du terrier de Nabeyron, Malleret, Sallesses, le Bost et Blavepeyre, de réparations et de la distribution d'une aumône aux pauvres des paroisses de la commanderie (25 septembre 1736, 21 juin 1739). — Cachets de Chantaize, de Marsay, Chassaing, Dupré, de Froullay, Duchirou, Panay, Mons de Savasse, Monfalcon, de Soudeilles, de Chaulmontet, Delagorsse, de Caissac, Vergniaud.

H. 227. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier ; 8 fragments de cachets.

1529-1781. — Correspondance. — Lettres adressées aux commandeurs de LARFEUILLÈRE et BOUVIER, visiteurs généraux, par les sieurs Huard et Chambodut, au sujet d'un terrier égaré (St-Germain, 21 août 1684). — A de LARFEUILLÈRE, commandeur de la Râcherie, de Leureuil, puis de St-Paul, par : — Piémont, pour réparations au membre du Laris, à la maison de Paradis, au moulin et au château de St-Paul (St-Antoine, 17 novembre 1633) ; — Balmat, au sujet de poursuites contre les sieurs François Baude et Claude Christophle (St-Paul, 20 avril 1642) ; — Champlong, pour la même affaire (St-Paul, 21 avril 1642) ; — Brenier, même affaire (St-Romain, 21 avril) ; — Seigneuret, au sujet des difficultés qui se présentent pour le recouvrement des rentes (Romans, 31 août 1642) ; — Bertheau, adressant deux quittances à sa décharge (Montfalcon, 7 décembre 1643) ; — Larrive, au sujet d'une enquête qui doit être faite par le conseiller Bormond, et de poursuites contre le sr du Buys (Grenoble, 3 octobre 1646). — Au chevalier de LAUBE, commandeur de Tortebesse, par : — le chevalier de St-Mauris, donnant un état des terriers des Échelles, qu'il est obligé de garder par devers lui (Les Échelles, 11 mai 1750) ; — Monnate, donnant un état des sommes dues à la langue (Lyon, 16 août 1752) ; — Lapeyre, au sujet de poursuites pour coupe dans la forêt de Clergent' et de reconnaissances des « Martres de Vayre » (Riom, 3 juillet 1753). — Minutes de lettres écrites par de Laube, au comte de Chalus, à Salhenc, prieur de Bromont, à Roberge, au commandeur

Cabeuil, au sujet de procédures avec le prieuré de Bromont, uni au petit séminaire de Clermont-Ferrand, pour la jouissance de la dîme d'Arces et de Bromont (Bron, 7 août 1753, 24 janvier, 29 mai, 14 octobre, 6 novembre 1754, 26 mars 1755). Autre au sujet des preuves du comte de Poirier. — A de LAURENCIN, commandeur de Laumusse, par Claude Chambaud, au sujet des terriers, des rentes et des réparations de Laumusse (« La Musse », 28 décembre 1529). — Au bailli de LESCHERAINE, grand prieur, commandeur de Bourganeuf et de Bellechassagne, par : — Ragon, au sujet de la succession de « Cury » ; du désir du roi de Sardaigne, de le voir à Turin ; des réparations et des revenus de Bourganeuf et Bellechassagne ; des prétentions de l'évêque de Grenoble sur les cures des Échelles et de St-Pierre-de-Génebros ; des couches de la marquise de Montrotier (St-Amand, 4 mars 1730) ;— le chevalier du Saillant, au sujet du sieur Gérold, de la commanderie de Masdieu, des mesures à prendre pour faire croiser les curés, du chevalier de Montjouvent (Lyon, 20 octobre 1738). — Au commandeur LE BARBIER, agent général, par Ragon, au sujet du protêt d'une lettre de change et de son procès pour le tènement de la Bergerie (Lyon, 30 novembre 1715). — Au bailli de LORAS, commandeur de Tortebesse, par le chevalier de St-Julien, au sujet de la coupe des bois de la commanderie de Masdieu (Ahun, 3 août 1781) ; — le commandeur Josset, au sujet de la commanderie de Tortebesse et donnant un état détaillé des réparations faites dans celle de Blaudeix (St-Amand, 7 août 1775). Minute de la réponse dans laquelle il est question du chevalier de St-Julien (8 octobre). — A Gaspard de MAISONSEULLE, commandeur de Montbrison et du Temple de Vaux, par Huard, au sujet de la ferme de Verrières et des terriers de Néronde et Balbigny (St-Germain, 18 octobre 1658) ; — Despiney, faisant abandon des droits de lods et ventes à Lyon, parlant du sieur Chazard, des réparations de Montiriacle et de l'office de juge de Charvieu, demandé par l'avocat La Collombière (Lyon, 12 février 1667) ; — Vivier, curé de Vaux, demandant une augmentation de sa portion congrue. — A. de MARLAT, commandeur de Châteauroux, par Naberat, parlant des poursuites dont il a été l'objet et de l'affaire du curé d'Ydes, contre l'évêque de Clermont (Paris, 24 février 1623). — A Just-Henri de MAUGIRON, commandeur de Sainte-Anne, par Flaujat, demandant un sursis à des poursuites (Blansat, 13 octobre 1719). — A de MENON, commandeur de Carlat, par : — Josset, au sujet de l'augmentation de la ferme de Carlat ; — Soustre, fermier, au sujet de réparations demandées par les curés de Couderc et Mascheix, de procès pendants aux bailliages d'Aurillac et de Salers, de la nomination du juge de Mascheix, de l'absence du curé de Couderc, de difficultés avec les sieurs Éraul et Bertrand Bastille, d'une autre pour le tènement de La Salvetat, d'un tableau à commander à Lyon, de la réfection des terriers (La Roche-Canillac, 2 mars, 6, 20 septembre 1775, 18 janvier, 12 juin, 30 octobre 1776, 22 janvier, 2 octobre 1777) ; — Monnate, au sujet du vaquant de la commanderie de Maisonnisse, et d'un envoi de lettres de change (Lyon, 26 mars 1776) ; — Larribe, au sujet d'un différend avec le sieur Serieys, son prédécesseur, comme juge de « Carlat, La Salvetat et membres en dépendants » (Aurillac, 27 mai 1776) ; — Hérault, au sujet d'un conflit pour droit de directe entre lui et « M. Largneze, médecin de cette ville, seigneur de Cabanes » (Aurillac, 3 septembre 1776). — Au bailli de MESMES, par le commandeur d'Aulteroche, au sujet de procès à soutenir contre le duc de La Rochefoucauld (Malte, 11 juin 1735). — Cachets de Huart, Chambodut, Piemont, Balmat, Champlong, Bressier, de St-Mauris, Monnate.

H. 228. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier ; 14 cachets.

1603-1776. — Correspondance. — Lettres adressées : à MONS DE SAVASSE, commandeur de Laumusse, par : de Fréminville, au sujet de la réfection de terriers (La Palisse, 10 mars 1747) ; — Louis de Veley, au sujet de poursuites contre le s^r^ Bertrand, dont les bestiaux ravagent les bois, de « Gros-Bois et de Pignière », de la nomination du garde d'Épinassy, des « verbaux » de la commanderie de Mâcon, de démarches auprès du s^r^ Cortambert, de poursuites contre le sieur Baptiste Petit (Charolles, 5, 14 juillet 1747) ; — Seguin, curé de Changy, au sujet de difficultés avec le fermier, pour les réparations de son église (5 janvier 1748) ; — le chevalier du Saillant, au sujet des améliorissements de « Beugnay » et d'une demande d'argent à laquelle il ne peut donner suite sans l'assentiment formel du grand maître (Lyon, 1er juin 1748) ; — le même, maintenant son refus d'avance d'argent, disant qu'il est allé à Trévoux prêter foi et hommage au Parlement pour les biens de l'Ordre en Dombes, et qu'il a constaté l'absence du dénombrement de la commanderie de Laumusse, qu'il faut envoyer au plus tôt (Lyon, 3 juillet 1748) ; — La Barre de Joncy, au sujet de ses difficultés avec le commandeur de Mâcon pour le membre de Genouilly (Joncy, 22 novembre 1748) ; — Trécourt, au sujet d'un renseignement demandé à La Clayette, et des dîmes de Laumusse (Cluny, 6 décembre 1748) ; — le chevalier de Langon, adressant la circulaire du trésor sur les améliorissements (31 juillet 1751) et la délibération du chapitre (12 novembre) ; circulaire imprimée (Lyon, 20 novembre 1751) ; — Hennequin, au sujet de l'administration de la commanderie de Mâcon, rénovation des terriers, droits de lods sur une maison vendue par l'Hôtel-Dieu, réparations à Chintré, sous la date du 15 décembre on lit : « Vous

avés bien sçu que des esclaves créthiens ont conduit à Malte une sultanne de 80 canons de bronze, qui est le plus beau vaisseau de la flotte Ottomane. Il arriva à Malte le 18 octobre » (Lyon, 15, 24 décembre 1760, 2, 12 janvier, 22 avril 1761) ; — Gardon, au sujet du terrier du membre de Lachal (Annonay, 22 février 1766) ; — à Pierre de MONTJOUVENT, commandeur de Laumusse, par de Baillon de Jons, demandant la préférence pour le bail du bois des Landes (Saillant, 23 mai 1650) ; — Tamisier, au sujet d'une dette de madame Davieu (?), et de la ferme du sieur Regnard (Bourg, 20 juillet 1653) ; — à Jacques de MONTJOUVENT, par Bonichon, adressant des pièces de procédure et demandant à se charger du verbal du temple de Tirieu (Bourgoin, 27 février 1759). — A Anne de NABERAT, commandeur d'Ayen, de Villejésus et aumônier de la reine, par : Chavailhe, au sujet de poursuites contre des habitants « du Barioulet, du moulin de La Sannye, de Bauliaguet, de Chastras, La Borie », etc. (« Useuch », 3 mai 1603) ; — Chabirand, adressant, avec explications, une vue figurée du puy Crozier, à l'appui d'un procès contre l'abbé d'Aubazine, y joint la vue (Le Temple 1er décembre 1616) ; — Champsaud, au sujet d'un procès de « Gérosme de Laroche, sieur de Chouvel, contre les tenantiers du village d'Aujolz » (Brives, 5 décembre 1616); — Dalmais, au sujet de la gestion des affaires de la commanderie d'Ayen, rénovation des terriers, réparations à l'église, nomination d'un vicaire, rentes (Ayen, 5, 16 septembre 1618) ; — Pierre Reynaud, affirmant son intention de reconnaître la vigne qu'il tient et adressant l'exploit qui lui a été signifié ; y joint cet exploit (La Farge, 4 mars 1619); — André, donnant des détails sur le procès La Roche Chauvel (Bordeaux, 19 juillet 1621) ;— Durieu, même affaire (Bordeaux, 19 juillet 1621) : — Marlat, pour un procès avec l'évêque de Clermont, au sujet du curé d' « Aydes » et de la vacance du membre de Châteauroux (Védrines, 4 février, 26, 29 mars, 20 avril 1623) ; — Chabirand, au sujet du commandeur de Carlat, de l'échéance des fermages, de difficultés avec le chapitre de St-Martial de Limoges (Le Temple, 18 juillet 1625) ; — Delont, demandant une plantation de bornes sur les « lieux de la Mouresse » (6 octobre). — Minute d'une réponse au sieur Chabirand : « Chabiran, je respondray à l'article de la déclaration que m'avez envoyée, de quoy je vous en remercie comme de chose de nulle valeur ; je vois que vous et le conseil qu'avez pris vous mocquez appertement de moy et me tenez comme une buse et personne ignorante »...; au sujet des dîmes de Farges, de la cure de Lissac (Paris, 20 mai 1620). — Minute d'une lettre au comte de Noailles pour lui refuser la foi et l'hommage de la « commanderie de Merle » ; à l'appui de ce refus, il cite les faits qui se sont produits pour les commanderies de Villejésus et de Masdieu, et dit : « concernant mon particulier, ne respirant aultre que de vous honnorer et serois comptant de vous randre dix milles hommages en tesmognage du très humble service que je vous ay voué et à mons. de Monclar, vostre filz, ayant eu l'honneur d'avoir esté son camerade et serviteur très humble en l'accadémie du sr de Benjamin à Paris, en l'an 1609... » (Paris, 11 juin 1622). — Minutes de lettres adressées aux chanoines de St-Martial de Limoges et au sr Teullier au sujet de difficultés avec les tenanciers de « Granges » pour le tènement de « La Jaubertie ». — Préface adressée à Naberat qui a ajouté au dos le titre « *Disputatio de privillegiis, de alienationibus, de prescriptionibus, præfatio. Mihi quoties interior sensus imaginem istius diei exhibuit (viri, patres, sacrique Cereris sacrifici), mihi toties venerum in montem infames errores illi quos datricem legum Cererem in quœrenda Libera filia tolerasse, afflati genio ingenioque divino pœtæ comminiscuntur* » ; — au chevalier PELLETRAT DES BORDES, par Beal le priant de retirer un terrier de Laumusse des mains du sr Tondu (Lyon, 1 novembre 1669) ; — à Ignace-Philippe de PÉTREMANT, commandeur des Bordes, par Bourdet, juge de la baronnie de Neuville, demandant de lui faire délivrer pour lui et son père les provisions de lieutenant et de procureur avec la date du 13 avril 1775 (« La Fage, » 5 juin 1776). — A Jean-Marie-Hyacinthe de PINGON, commandeur des Feuillets, et des Échelles, par :— les procureurs de la langue lui donnant commission de procéder à la visite du membre de Chantoin (Malte, 16 octobre 1765) ; — Griolleret, au sujet de la rénovation du terrier de Châtillon et d'un procès avec de « Monternost » (Thoissey, 10 février 1766) ; — Faure de Montgirard, au sujet d'une affaire du comte de Pingon pour la grange du Pin, et des anciens titres de la commanderie de Montbrison (Chazelles, 24 février 1769). — Au successeur du chevalier de Pingon, par Poncet, au sujet de dîme, d'un poste à accorder au sr Bonne, de la réfection des terriers de Champagneux et de St-Genis (Les Échelles, 7 février 1773) ; — Dhuet, avocat, s'opposant à la nomination du sr Bonne (Les Échelles, 4 mars 73) ; — Perrin de La Bauche, protestant contre les allégations de Dhuet, et remerciant de la nomination du sr Bonne comme châtelain des Échelles (Chambéry, 16 avril, 3 juillet 1773). — A Jean de LA PORTE, commandeur de Laumusse, par : le chevalier de Maupas, donnant avis des rigueurs du trésor contre les commandeurs qui n'ont pas acquitté leurs charges (Lyon, 24 juillet 1758) ; — son fermier pour payement à faire au commandeur des Feuillets (Bourg, 10 juin 1669). — A Henri de LA PORTE DE BOCSOZEL, commandeur de St-Georges et de Laumusse, par : le subdélégué Poncet (circulaire imprimée) donnant avis des dispositions de l'arrêt du conseil du 16 janvier « qui réunit aux hôpitaux de la province du Dauphiné la vingtième partie du prix des baux faits par messieurs les ecclésiastiques et autres seigneurs décimans

des dixmes... » (Vienne, 20 mai 1725) ; — le receveur de Caissac, réclamant d'après les ordres du grand maître un état des bois de sa commanderie (Lyon, 12 juillet 1737) ; — Girier, pour réparations au Temple de Vaux (La Verpillière, 19 avril 1738) ; — le charpentier Jean Rivoire, réclamant des bois pour l'achèvement de la grange de Vaux (Bourgoin, 1 mai 1738) ; — Girier, au sujet des réparations qui se font à Montiriacle (La Verpillière, 14 août 1742) ; — de Vaux, proposant le s[r] Abel, comme curé de Vaux, « car cette perroisse auroit besoin d'un curé de bonnes mœurs et qui mena une vie édifiante, surtout sur l'article du vin ; ce deffaut porté à l'excès et qui a causé la mort de celuy qu'on vient de perdre... » (Vaux, 26 janvier 1747) ; — Borin, adressant sa démission de la cure de Vaux (Vienne, 26 janvier 1747) ; — de Vaux, insistant pour la nomination du s[r] Abel, malgré l'avis de madame de Romanèche (Vaux, 27 janvier 1747) ; — Fragments de cachets de La Barre de Joncy ; Trécourt (*sigillum Cluniacense*), de Langon, Hennequin, Gardon, Durieu, Marllat, Chabirand, Faure de Montgirard, de Caissac. Girier.

H. 229. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier ; 17 fragments de cachets.

1652-1782. — Correspondance. — Lettres adressées à : Adrien de La Poype, commandeur de S[t]-Georges, par : — Vellein-Darmaiz, au sujet des reconnaissances du Temple de Vaux et de difficultés avec « M. de Vaux, le président de S[t]-Jullien, la dame de Montballier et le curé de Vaux » (S[t]-Alban, 18 octobre 1679) ; — Bruyères, au sujet de rentes sur le moulin du Temple, ruiné sur Charnoz où « la rivière a mangé plusieurs prez qui sont aujourdhuy en broteaux » (Pérouges, 14 juin 1681). — A de Pradal, commandeur d'Ayen, par le receveur de Costain de Pusignan, au sujet de désordres à Malleret, de la dîme de Salesses, de la relique d'« Esmoutiers, » du terrier de Naberon, des améliorissements de S[te]-Anne, du chevalier de Châteauvert, des charges de la commanderie d'Ayen, de réparations à l'église de Malleret, de divers payements (Lyon, 15 février, 9, 23 avril, 17 mai 1667, 1 mai 1671, Bourganeuf, 10 avril 1672, Pusignan, 3 juin, 12 novembre 1676). — A Nicolas-François de Prunier de Lemps, commandeur de Chazelles, par : — les sieurs Mathieu Blanchon et Besson, au sujet d'une distribution de blé aux pauvres et des dernières ventes faites à Chazelles (Chazelles, 24 décembre 1776) ; — Roche, dénonçant le s[r] Faure qui exige des droits de lods plus élevés qu'ils ne sont dûs (Chazelles, 5 mars 1777) ; — le garde Jean Lanteron, dit Vivarais, avisant d'une coupe irrégulière dans le bois de « Viaras, » et parlant de « la quête des agneaux » (Chazelles, 3 avril 1777) ; — Besson, dénonçant le garde Vivarais comme l'auteur de la coupe irrégulière du bois de Viarras (Chazelles, 9 avril 1777) ; — Duc, rendant compte des mesures qu'il prend pour l'administration de S[t]-Marcellin (S[t]-Marcellin, 25 décembre 1777) ; — Lacoste, présentant un candidat pour la cure de Chavagnat, parlant des réparations du grand prieuré et de difficultés avec le fermier Dupiat (Bourganeuf, 1 mars 1778) ; — Vial, donnant avis de diverses ventes pour la perception des droits de lods, parlant du transport des ossements de l'ancien cimetière dans le nouveau, d'une supplique d'emphitéotes qui doivent travailler à réparer un chemin, d'un incendie dans le bois de « Viara, » et faisant diverses dénonciations (Chazelles, 1778) ; — Freyssinaud de Lavergne, adressant pour sa justification ce certificat : « Nous procureur ez sièges royaux de la ville de Guéret, certiffions à qui il appartiendra que l'usage du siège est, lorsqu'une cause est mise au rolle ou qu'elle a esté continuée contradictoirement, le procureur est obligé de venir plaider contradictoirement, sinon la sentence qui intervient, quoyque par deffaut, se rent comme si elle estoit contradictoire, en foy de quoy nous nous sommes soussignés. A Guéret, ce 1 may 1778 » (Bourganeuf, 9 mai 1778) ; — Perron, curé de Bourganeuf, au sujet de la nomination d'un second vicaire (Bourganeuf, 18 décembre 1778) ; — .... parlant de la dîme de Bouchalas et de diverses réparations (Lemps, 7 mai 1782) ; — Brossette, au sujet du payement de sa ferme, d'une procuration et d'une rente à La Roussellière (Givors, 28 janvier, 19 février, 8 avril, 8, 14 mai 1782). — Au commandeur Ragon, par : Duclos, chirurgien de Chamelet, adressant des états de la dette des fermiers de Charrières, les s[rs] Bachellerie, et des renseignements sur la dépouille du commandeur de Charrières (Chamelet, 13, 27 août 1721, Lyon, 20 mars, 19 juin 1722) ; — le bailli de Spinola, au sujet d'un payement à faire au s[r] Philibert (21 novembre 1724) ; — Gresy de Cersens, priant de remettre au s[r] Farconnet des titres de la commanderie des Échelles (Gresy, 5 novembre 1731) ; — Farconnet, priant de remettre à son valet deux terriers des Échelles (Les Échelles, 9 novembre 1731) ; — Buquet, au sujet de la rénovation de terriers et transmettant des remerciements de Mlle Garilland (S[t]-Pierre-le-Moûtier, 26 avril 1732) ; — le chevalier de Marsay, au sujet des réparations de la grange « du grand disme » de La Râcherie et d'un terrier qu'il expédie pour être déposé aux archives (Charrières, 17 mai 1736). — Au chevalier de La Rivoire, commandeur de Chazelles, par : — Fleurdelix, au sujet de la dîme de « Rodes » à S[t]-Maurice-sous-Dargore (Rive-de-Gier, 30 octobre 1670) ; — le curé Chaume, réclamant le payement de sa portion congrue (Chazelles, 2 janvier 1677) ; — Pupier, au sujet du procès contre le curé Chaume, des terriers de Chazelles et La Roussellière, de procès contre M. de Vinols et le curé de Ma-

ringes, d'un différend avec le s^r Commarmond (Chazelles, 14 novembre 1679, 14 janvier 1684). — Au chevalier de Rupierre, commandeur de Louvier et de Vaurnion, receveur au Grand Prieuré de France, par Monnate, au sujet de la dépouille du chevalier de Chambon de Marsillac, commandeur de Mâcon. — Au commandeur du Saillant, par : Portier, avisant de la demande d'une somme de 360 livres par le neveu du commandeur Desfrançois, pour entrer dans un séminaire, et de la mort à Paris, « le 13 du courant, à dix heures du soir, » du bailli de Châteautiers (Paris, 8 octobre, Fréville, 19 octobre 1730) ; — Teyssier, adressant des lettres de change et accusant réception de quittances, pour le compte du commandeur de Galléan et du chevalier de Chabrillan (Valence, 2, 11, 23 octobre 1730) ; — le commandeur Cabeuil annonçant la mort du bailli de Châteautiers et l'arrestation de l'abbé Charton, écroué au Temple (Paris, 25 octobre 1730) ; — Aillaud, au sujet d'un payement à faire au s^r Chaudon, de l'envoi d'une croix et de deux paniers au receveur Caissac, décrivant la situation financière de Malte et parlant des compétitions des chevaliers pour obtenir le commandement des galères (Marseille, 18, 26 octobre 1730) ; — le bailli de Froullay, lui donnant le conseil de faire des démarches auprès des officiers des Eaux et Forêts qui sont en mesure de le poursuivre efficacement au sujet des bois d'Olloix et de Pailloux (Paris, 5 octobre 1758). — Au chevalier de Saint-Germain, commandeur des Bordes, par Ragon et de Caissac, au sujet des charges de sa commanderie (Lyon, 24 mars 1722, 7 août 1724, 20 janvier, 24 juillet 1725). — Au chevalier de Saint-Paul, commandeur de Saint-Paul, par : Robert, au sujet de difficultés pour le renouvellement des terriers et demandant une procuration rendue nécessaire par l'échange de sa commanderie contre celle de St-Paul (Chasle, 28 décembre 1652, Grenoble, 15 novembre 1658) ; — le chevalier de Larfeuillère, donnant des détails sur la commanderie de St-Paul et appelant son attention sur le vi-bailli de St-Marcellin qui exige des redevances des habitants du membre de St-Sauveur (Malte, 31 octobre 1658) ; — Champlong, réclamant des pièces de procédure (St-Paul, 13 août 1659) ; — Genissieu, au sujet d'une affaire avec le s^r Folhon et du droit de justice à St-Sauveur (St-Paul, 27 août 1662). — Cachets de Pusignan, Duc, Perron, Spinola, Pupier, Portier, Teyssier, Aillaud, Ragon, Robert, de Larfeuillère.

H. 230. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier ; 22 fragments de cachets.

1669-1773. — Correspondance. — Lettres adressées : — au chevalier de Saint-Viance, commandeur de Feniers, par : Doulanjon, curé de Feniers, et l'archiprêtre de Peyrelevade au sujet de poursuites contre les tenanciers du mas de Minaud et de Coux (28 janvier, 5 février 1684) ; — Faure, au sujet de poursuites contre le s^r Juillot et le s^r de Brigoules (La Réolle, 20 mars 1689) ; — le même, au sujet des affaires Pierre Juillot et des tenanciers du mas de Myniaud (Bordeaux, 11 septembre 1692). — Au bailli de Salles, commandeur de St-Georges, par : le s^r Durosne, au sujet des terriers de Compessières et d'une commission donnée à Monnate (Compessières, 10 novembre 1748, 7 novembre 1749) ; — le chevalier de Grôlée au sujet des améliorissements des Échelles et adressant copie de la lettre de la langue du 25 novembre 1749 (Lyon, 30 janvier 1750). — Au fermier de Louis-Antoine de Savary de Lancosme, commandeur de Bellecombe, par le chevalier de Laubépin, adressant un arrêt rendu par le conseil d'État le 2 septembre 1760, relatif aux biens de mainmorte et applicable à la commanderie de Chazelles et un état des charges de la commanderie de Bellecombe (Lyon, 20 mai 1773). — A Alexandre de Talaru-Chalmazel, commandeur de Chazelles, par : Fournel, remerciant de penser à lui pour le poste de curé de Chazelles (Montbrison, 18 mai 1693) ; — Ponthus, au sujet des dépens du procès avec M. de Chamousset (3 mars 1695) ; — Marietton, au sujet de la ferme de La Murette et de St-Genis-Malifaux (St-Étienne, 30 mars, 13 avril 1696). — Au chevalier de La Tour-Maubourg, par l'archevêque de Vienne, au sujet du curé de Vaux (Vienne, 12 juin 1673). — A Louis-Gaspard-Esprit de Tulle de Villefranche, commandeur de Compessières, par : Montfalcon, curé de Compessières, au sujet du vicaire qu'il est question de lui donner (Compessières, 11 novembre 1763) ; — J. Jacquet, réclamant des ornements pour son église (L'Hôpital-de-Dorches, 18 juillet 1764) ; — Favre, au sujet de la réfection des terriers, et réclamant ce qui lui est dû (Annecy, 24 janvier, 17 mai 1765, 7 avril 1766). — Au commandeur d'Ussel, par : Chaumont, au sujet de sa dette et d'une réparations à l'église de Brousse ; — Ronchol, au sujet d'un procès contre le prieur de Chambon. — Au chevalier de Valay, commandeur de La Râcherie, par Chivallin, au sujet des terriers de Châteauneuf et de Braize, d'un envoi d'argent, de poursuites à exercer, d'une coupe dans les bois de l'Hôpital de Reddun (St-Pourçain 28 mai 1742). — Au chevalier de Vallin, commandeur de Bellecombe, par : le receveur de Caissac, au sujet d'une affaire remise au comte de Maubourg et des instructions du grand maître sur les procès et les bois (Lyon, 4 juillet 1737) ; — Deroman, au sujet d'une contestation avec le sieur Barnier et les Chartreux, pour le fief du temple de Vourey (Vourey, 11 septembre 1743) ; — de Beaumont, au sujet d'un payement de 174 livres, à faire au s^r Pain, pour les bois de la commanderie de St-Georges, parlant de la démission de Gasparin, abbé de St-Antoine (St-Marcellin, 21 mai 1747) ; — le bailli de Froullay, donnant des instructions pour la

mise en valeur des bois du Fayet et sur la prétention des habitants de « Valençin d'avoir droit de pâquerage, de bois mort et de mort bois » (Paris, 8 février, 2 avril 1748) ;— Coujard, adressant un extrait de la parcelle de La Chai-sur-Anjou (Anjou 26 juillet 1749) ; — Charrel, annonçant un envoi d'argent, parlant de réparations à faire à Bellecombe et proposant un garde pour les bois (La Verpillière, 6 janvier 1754, Frontonas, 10 décembre 1755) ; — de Vatanges, remerciant de l'envoi d'une feuillette de vin, parlant d'un différend avec l'archevêque de Vienne, de l'abonnement du vingtième, de la nomination des curés, des charges de Bellecombe (Lyon, 6 mars 1756) ; — Faucomberge du Ménil, curé de Meimefamille, réclamant ce qui lui est dû sur la dîme de Ponas (Mêmefamille, 15 mars, 11 avril 1757) ; — Monnate, donnant avis qu'il vient de transmettre à Paris un mémoire sur une affaire litigieuse (Lyon, 10 janvier 1758) ; — de Vatanges, adressant copies de la lettre du commandeur Cabeuil, au sujet du procès contre les habitants de Valencin et de la procuration par lui adressée à ce commandeur (Lyon, 2 février 1758) ; — de Vatanges, adressant copie d'une lettre du commandeur Cabeuil, au sujet de la taxe des pauvres de Valencin (Lyon, 11 février 1758) ; — Ithier, demandant le rôle de la capitation de Valencin, et de Valin, demandant à son père de faire les démarches nécessaires pour cet objet (St-Marcellin, 22 mars 1760) ; — le commandeur Cabeuil, agent général de l'Ordre, au sujet de la taxe des pauvres de Valencin, et de déprédations commises dans les bois par les habitants (Paris, 17 novembre 1756, 14 novembre 1757, 5 mars, 9 avril, 8, 15 juin 1758, 3 mai 1759, 3 novembre 1760) ; — l'abbé Colombier, au sujet de ses poursuites contre les fermiers de Lachal (Vienne, 7 mars, 10 avril, 4 juin, 18 septembre 1763) ; — Charreton, au sujet de paiements au curé de Mêmefamille et d'un règlement de compte (Lyon, 9 juillet, Falaviers, 22 avril, 16 août 1764) ; — Boullu, au sujet des terriers du Temple d'Ornacieux, et lui demandant de donner sa « pratique des liqueurs de Ste-Ursule » à sa fille religieuse « Je puis vous assurer que vous n'aurez rièn perdu au change, ne devant pas croire, comme faisoient beaucoup de personnes, que madame de Battine étoit la meilleure faiseuse, c'est la même personne de la maison qui les fait touttes et pour touttes, il ne s'agit que de les avoir plus vielles, voilà toutte la différence que l'on en peut faire »... (La Coste, 4 mars 1765) ; — au bailli de VATAN, par Hennequin, au sujet du curé de Devesset, des fermiers du Puy, de Brioude, de Verrières, de la rénovation des terriers, du fils Minière, qui désire servir sur mer, de diverses procédures ; — à Jean-Fernand de VAUDREY, commandeur de Salles et Monseugny, par le marquis de St-Martin, demandant à terminer un différend au sujet du moulin de Broye (vers 1609) ; — au chevalier de LA VERCHÈRE, commandeur des Feuillets, par : Prost, au sujet de poursuites contre les usurpateurs de terres, à Crozet et à la Vallée de Mijoux (Crozet, 29 décembre 1614, 19 octobre 1615) ; — au chevalier de LA VERNADE, commandeur de La Croix au Bost, par : Thomas, annonçant qu'il attend la foire N.-D. d'Août à Clermont, pour achever ses paiements (Brioude, 10 août 1760) ; — Chevallier, adressant le prix de la ferme de Palluet et de Beauchassin (St-Pourçain, 6 avril 1763) ; — Rousseau, réclamant ce qui lui est dû pour la réfection du terrier du Feuilloux (Decise, 14 juillet 1764). — Fragments des cachets de l'archiprêtre de Peyrelevade, de Grôlée, Marietton, l'archevêque de Vienne, Monfalcon, de Caissac, de Beaumont, Charrel, Faucomberge, Monnate, de Vatanges, Cabeuil, Colombier, Boullu, Hennequin, de St-Martin, Prost, Rousseau.

H. 231. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier ; 27 fragments de cachets.

1610-1778. — Correspondance. Agents de l'Ordre. — Lettres adressées : au s^r AUFRÈRE, fermier d'Espinassy, par le chevalier de Crémeaulx, donnant des instructions pour la rénovation de ses terriers (Lyon, 13 mars 1667) ; — à BAIZÉ, avocat au Conseil du roi, par le chevalier de Dreuille, commandeur de la Râcherie, pour un exploit « posé à la Vinadière, à la requeste et de la part de messire Jean Dubousquet, sieur de Lachau » (La Râcherie, 19 septembre 1717) ; — à BARGIROT, notaire et fermier de Marche et Mayet, par le chevalier d'Ally, accusant réception de lettres de change, en demandant d'autres et donnant l'ordre de payer les charges de sa commanderie (Toulon, 10 mars 1715, 2 avril, 2 août 1716) ; — sœur M. d'Ally, demandant de faire tenir cent livres à l'abbesse de Cusset et accusant réception de cette somme (Ursulines de Montbrison, 11 août, 8 septembre 1716) ; — à BARRE, procureur à Clermont-Ferrand, par : Mège, au sujet de poursuites à exercer contre un curé, usurpateur d'un pré, et des fermes de Courleix et Tralègue (24 juin 1762) ; — le grand prieur de Vatanges, accusant réception de sommes d'argent, parlant des fermes de la commanderie de Tortebesse, vacante par le décès du commandeur de Villemontée, et donnant des instructions pour poursuivre les fermiers de Tortebesse, Chanonnat et Pontvieux (Lyon, 1 janvier, 24 août 1764) ; — le chevalier Mellet de Fargues, même affaire (Lyon, 1 mai 1767, 11 avril 1768) ; — le chevalier de Laubépin, accusant réception de ce qui est dû pour solde du vacant de la commanderie de Tortebesse (Lyon, 12 décembre 1771) ; — à DE BEEGUE, conseiller au Parlement de Grenoble, par : Mollière, donnant des renseignements sur la dîme de St-Chef à Mêmefamille et sur celle de l'Ordre à Diemoz et Ponas (St-Just, 24 mai 1687) ; — Germain, même affaire (La Vulpil-

lière, 8 septembre 1687) ; — à BÉRARD, procureur au Parlement à Grenoble, par le chevalier de Serrières, au sujet d'un procès contre le sieur Berger (Lyon, 24 janvier 1713, 8, 26 mars 1715), suivies d'un mémoire : « Raisons décisives du procès de mons. Berger, contre monsieur le comte de Serrières », du 2 avril 1715 ; — à BERGIER, procureur à la Chambre des Comptes à Dijon, par le commandeur de Ruffé au sujet d'un procès entre le sieur Carra, fermier de la commanderie et l'Hôtel-Dieu de Mâcon, pour un droit d'amortissement (Mâcon, 29 décembre 1745, 7 janvier, 14, 21 février 1746) ; — à BOLLIAT, procureur au Parlement de Grenoble, par : Dantoin, adressant un arrêt rendu en faveur de l'Ordre (St-Marcellin, 15 juiu 1648) ; — Robert, au sujet d'un procès pour reconnaissances, du commandeur de St-Paul à la suite « du brûlement faict des terriers ou partie d'iceux fait dans la ville de St-Marcellin, par les gens de guerre » (St-Marcellin, 13 décembre 1653) ; — Genthon, au sujet du procès du commandeur de St-Paul, contre madame de « Venterol », tutrice de l'héritière de la marquise de Bressieux (9 janvier, 21 février 1654) ; — Balmat, pour procès contre les s[rs] de Fontaines et Jean Berne (St-Paul, 21 mars 1654) ; — à Antoine BONNE, châtelain des Échelles, par le chevalier de Pingon, lui annonçant sa nomination et lui traçant sa ligne de conduite, parlant du sénateur Perrin, du sieur Sapey et de la dame Poncet (Lyon, 24 février 1773) ; — à BORNIER, intendant du chevalier de Chastelus, commandeur de Pauliat, par Dumont, curé de Pauliat, au sujet de la réfection de terriers et de payements à faire au commandeur (Pauliat, 28 février, 9 mai 1690) ; — à BROUSSE, procureur au Parlement de Paris, par : le commandeur Josset, au sujet du procureur de Lussac, de madame de Pouthe, femme de m[r] du Chiroux : « Feu M. le bally de Thianges, en son vivant grand prieur d'Auvergne, habitoit le château de Lussac, appartenant à m[r] son neveu et madame du Chiroux, épouse d'un autre neveu habitoit seule avec lui ; au temps de la mort elle ne fit appeller aucune personne de l'Ordre quoyqu'il y ust à deux lieues de là m[rs] les chevaliers de La Roche-Aymond, et ne voulu pas mesme faire apposer les scellés » (St-Amand-Montrond, 31 mai, 26 juin, 12 juillet 1761, Lyon, 10, 20 juin 1763, St-Amand, 10 décembre 1763, 14 janvier 1764) ; — Monnate, au sujet d'un procès intenté à l'Ordre par le sieur Comte, boulanger de Belleville, « pour une affaire qui regarde le dépouille de M. le commandeur de Marsillac, décédé commandeur de Mâcon », et annonçant que le Trésor renonce à poursuivre la dame du Chiroux (Lyon, 24 août 1765) ; — à BRUN, par de Bouthillant, notaire royal à Thoissey, au sujet de la rénovation de terriers et du s[r] Barre, de Chintré (Espinassy, 28 octobre, Belleville, 29 novembre 1692) ; — à BURDEL, prêtre de l'Ordre, à « Rinieu-le-Désert », puis curé de Charvieu, par : Chazard, lui mandant de venir à Lyon (Lyon, 30 décembre 1663) ; — Dupuis se portant caution pour le sieur Duchesne, commissaire à terriers (Chazey, 31 décembre 1672) ; — à CARBONEAU, fermier de Trein, membre de Masdieu, par le grand prieur de Lescheraine, au sujet du s[r] Gérald, détenteur de titres, du droit « d'acapte » dû à la mort des grands maîtres, d'une retenue pour les pauvres, des reconnaissances de Trein et de Violas, et du procureur Tanchon qui l'a trompé (Chambéry, 10 août 1739, 18 février 1747) ; — à CASSILLE, notaire à Lyon, par Apchon, accréditant le sieur Chauviès, pour examiner une erreur qui s'est produite dans le traité fait entre lui et mademoiselle de St-André (26 février 1698) ; — à CHALEAT, avocat au Parlement de Dauphiné et juge de St-Paul, par Gelez, procureur au Grand Conseil, au sujet de poursuites à exercer contre le s[r] Chaptal (Paris, 17 février, 3 mars 1755) ; — à CHAMBEL, agent du Trésor, par Meze, au sujet de la saisie de la commanderie de Farges et d'un procès contre le curé de « Sthon » ?, au dos état des sommes dues par le fermier de Farges (Cullant, 11 février 1610) ; — le chevalier Le Jay, adressant expédition d'un arrêt, y joint un mémoire de l'avocat Bernays, pour la commanderie de Farges (Paris, 25 novembre 1611, 22 janvier 1612) ; — à Étienne CHANDEBRIEU, fermier de Bellechassagne, par le receveur de St-Aulaire, mandant de faire un payement aux chevaliers de La Lande et de Fonteny, les reçus à la suite (Lyon, 31 mai 1640) ; — à CHARLET, avocat au Conseil du roi, par le chevalier de Brenne, le commandeur Cabeuil, l'avocat Rome, au sujet du procès contre les s[rs] Rolland, pour l' « eschute » de Montbéliard (Paris, 11, 18 novembre, 5 décembre 1741, 11 mars 1742) ; — Fragments de cachets de de Dreville, d'Ally, de Vatanges, Méallet de Fargues, Mollière, Germain, de Serrières, de Ruffé, Genthon, Balmat, Dumont, Josset, de Bouthillam, de Lescheraine, d'Apchon, Gelez, Le Jay, Cabeuil.

H. 232. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier ; 20 fragments de cachets.

1661-1788. — Correspondance. Agents de l'Ordre. — Lettres adressées à CHASSAING, procureur à Montbrison, par : de Prandières, au sujet d'une réclamation de portion congrue faite par le s[r] Roche, curé de S[t]-Martin-La-Sauveté (S[t]-Germain, 24 février 1718) ; — le bailli de S[t]-Aulaire, même affaire (Lyon, 18 mars) ; — de Brye, Ragon, de S[t]-Aulaire, même affaire (Lyon, 1 avril, 4 mai, 31 août, 3 novembre 1718, 11 avril 1719) ; — Ragon, accusant réception d'une lettre en l'absence du bailli de S[t]-Aulaire (Lyon, 19 juin 1720) ; — à CHERPANTIER-DESMOULINS, fermier de Villejésus, par Couturier, accusant réception d'une somme de 354 livres,

à compte sur les frais d'une procédure du commandeur (Poitiers, 8 septembre 1761);— à Chevalier, fermier de La Râcherie, par Mercier, annonçant que le commandeur fera un rabais sur le prix de sa ferme, en considération des ravages de la grêle (Moulins, 8 juillet 1726); — à Christophle, procureur à Valençay, par Faure, au sujet d'un conflit élevé à propos de la succession du s^r de Vieux-Chastel (Bourges, 28 mars, 3 juin 1661); — à Cochin, procureur au Grand Conseil, par le commandeur Dufour, au sujet de procédures contre les Célestins des Ternes, les héritiers de Bordesolles, l'abbesse de Charenton et annonçant la mort du chevalier de Lestranges, commandeur de La Vaufranche (Montluçon, 28 novembre 1743); — à Coinde, procureur à Lyon, par Perrussel, pour un procès entre le bailli de Loras et le s^r Hervieu, au sujet d'une rente sur une maison (St-Chamond, 23 novembre 1788); — à l'abbé Colombier, prêtre de l'Ordre à St Pierre de Vienne, par : — Faucomberge, curé de Mêmefamille, réclamant ce qui lui est dû par le commandeur de Vallin (Mêmefamille, 24 novembre 1763); — Guignard, curé de La Verpillière, réclamant des ornements pour son église (La Verpillière, 21 août 1764); — le chevalier de Mons de Savasse, au sujet de poursuites contre les s^rs Chanet, Petit-Virieux, Charreton, Ribaud, fermiers de Bellecombe et La Chal, (Laumusse, 27 mars, 29 avril 1766); — Ponthon, curé de Ville, au sujet des fermiers de Bellecombe (Ville, 4 mai 1766); — de Valin, au sujet d'une usurpation faite par le s^r de Porte de La Valloire ; — Fagot, demandant à prendre un associé pour la ferme des terres de Vouray, y joint assignation à lui donnée d'avoir à payer sa quote-part d'imposition (Fure, 21 septembre 1768); — Poncin, avisant que M. de Perrotin de Bellegarde vient de faire couper 8 chênes de La Chal (Jarcieu, 6 janvier 1769); — Girerd, demandant ce qui lui est dû et disant que M. Gros ne retrouve pas les titres de Bellecombe (Grenoble, 10 février 1773); — Proullu, demandant un délai pour le s^r Pilliard (La Coste, 20 mars 1773); — Brossat, remerciant de l'envoi d'une caisse de vin (Moyrans, 11 mai 1773); — Bonne-Savardin, chanoine, demandant le titre qui réduit à trois les chanoines des Échelles (Les Échelles, 14 octobre 1773); — Millioz, au sujet de difficultés avec le s^r Farconnet, du luminaire de St-Pierre-de-Genebros, d'envoi d'argent (Les Échelles, 10 mai, 2 août 1773, 15 février 1774); — Farconnet, réclamant pour le luminaire de St-Pierre-de-Genebros, parlant de la réfection des terriers et recommandant le s^r Antoine Bonne pour le poste de châtelain des Echelles (Les Échelles, 20 mai, 19 août, 24 décembre 1773, 17 mars 1774); — Monnate, annonçant la mort du commandeur de Pingon, « que nous avons eu le malheur de perdre à Rully, prèz Chagny en Bourgogne, chez M. le marquis de Rully, du 22 au 23 du courant (mars 1773), d'une fièvre putride. Il s'y étoit rendu pour le mariage de M. son neveu qui a épousé Mlle de Rully »; recommandant de s'entendre avec le s^r Brossard au sujet de sa dépouille et du vaquant de sa commanderie des Échelles, parlant de la commanderie des Feuillets, des bois de Bellecombe, du curé de la Verpillière, de St-Pierre-de-Genebros, de l'Hôpital des Abrets, du receveur de Laubépin, du bailli de Lancosme, du chevalier d'Ussel nouveau commandeur des Échelles, du fermier de St-Jean (Lyon, 30, 31 mars, 2, 11, 16, 23, 29 avril, 2, 8 mai, 17, 21 septembre, 17 décembre 1773, 1 avril 1774); — à Comarmond, à St-Symphorien-le-Châtel, par Feloix, au sujet d'une procédure en appel (Paris, 23 février 1684); — à de La Confrette, juge sénéchal de Villejésus, par Couturier, annonçant qu'il est chargé par le s^r Boistard de poursuivre contre le commandeur l'exécutoire d'un jugement (Tusson, 30 août 1761); — à Cornu, procureur au Parlement de Paris, par d'Auvergne, au sujet de la succession de Vieux-Chastel (Villefranche, 1661); — à Coste, Delcros et Leroux, fermiers de Loubeysargues et La Vaissenet, par : le bailli de Maubourg, au sujet des réparations de Loubeysargues (Le Puy, 15 juillet 1749); — le chevalier de Beaumont-Brison, donnant des instructions détaillées pour ces réparations (Clermont-Ferrand, 31 décembre 1749); — Monnate, retournant les quittances de ces réparations pour être remises au commissaire visiteur (Lyon, 23 juillet 1750); — Fragments de cachets de de Prandières, de St-Aulaire, de Brye, Ragon, Mercier, Guignard, Ponthon, Brossat, Bonne, Farconet. Monnate, Couturier, Cornu.

H. 233. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier ; 23 fragments de cachets.

1703-1733. — Correspondance. Agents de l'Ordre. — Lettres adressées à Coulon, procureur au Parlement de Paris, par : Hector de St-Georges, bailli de Lyon, commandeur de Montferrand, au sujet de ses difficultés avec les courriers de l'église St-Georges de Lyon qui, le 1 juin 1703, avaient emporté l'argenterie de l'église et qui, le 2, « émeurent de petit menu peuple et grand nombre de femmes de batteliers et de crocheteurs qui entrèrent dans l'église, disants des injures attroches contre le s^r curé qui estoit ce jour-là allé en campagne, luy faisant de grandes menaces, même de le tuer ou le traîner dans la rivière, et firent plus, ils portèrent des cornes de moutons dans l'église qui furent enlevées incontinent par d'autres personnes, et en vinrent attacher à mes portes, que vous sçavez être bien prez de l'église. Tout cela fut ému par led Langue, courrier. Et se mirent encore à sonner les cloches d'authorité, ce qui tendoit à la sédition.... j'en escris au R. P. La Chaise de tout ce scandale »... Les courriers s'étaient révoltés parce qu'après arrêt du Parlement le bailli avait fait marteler des inscriptions qu'ils avaient fait

graver (copies de lettres écrites à l'archevêque de Lyon et à l'ambassadeur de l'Ordre?); de difficultés avec ses fermiers de Montferrand et du bailliage (Lyon, 5, 16, 29 juin, 12 juillet, 28 août, 12, 27 septembre, 20, 24 octobre, 17 novembre, 4, 20 décembre 1703, 3 janvier 1704); — Perron, au sujet du procès entre le chevalier de Fargues, commandeur de La Vaufranche et madame de Bellefaye (Bourganeuf, 6 août 1703); — le chevalier de St-Germain, au sujet du procès contre les paroissiens de St-Georges (Leuville, 23 octobre 1703); — Charton, curé de St-Georges, même affaire; — le chevalier du Tré, au sujet d'un procès contre le « sr Pabot, curé de Flaya » (Lyon, 28 mars, 14 avril 1705); — le commandeur Le Barbier, au sujet du procès de Charton, curé de St-Georges de Lyon; — le chevalier de La Richardie d'Auliat, au sujet de procédures contre les habitants de St-Just, les srs Caillot et Morin (Issoire, 30 août, 12 octobre 1716, 11 novembre 1717; — le commandeur Desfrançois, commandeur de la Tourette, au sujet de procédures contre l'abbé « d'Ébreule », les srs Monteil, Boyer et Marmoiton, le curé de « Chapdes » (Riom, 8 avril, 1 mai, Lyon, 10 juin, 24 décembre 1722, Riom, 24 mars, 25 avril, Lyon, 6 juin, 26 juillet, Annonay, 23 septembre 1723, Riom, 16 janvier 1724, 17 mai 1725); — «Chavignat-Dullatié», adressant expédition de jugements concernant Lespardillière (Lussac-les-Églises, 4 mai 1726); — le chevalier d'Angeville, commandeur des Bordes, adressant des baux du membre de Francheville (Bourges, 8 avril 1728); — le commandeur Ragon, au sujet du sr Peron, fermier de Lormeteaux, de Robin du Bouchaud, fermier de Villejésus, de procédures contre Léonard Rougier, Léonard Touratier, Boiron, Barthélemy et Nicolas Legaut, Antoine Forestier; le sr Bonnet, prêtre, pour la dépouille de M. Desmasières; mademoiselle du Gué; de la réfection du terrier de l'Hôpital du Fresne; d'un procès contre les tenanciers de la Bergerie; de son neveu qui va à Paris se faire recevoir avocat au Parlement; de l'affaire Vasson; d'un rendez-vous; d'une dette du sr Despiney; de l'affaire « Pallienne de La Pras et Josset contre le sr Chenuat »; du procès Despiney-Merlin (Riom, 5 novembre 1711, Bourges, 23 septembre, Aubigny, 26 septembre 1712, Lyon, 12 février, 8 décembre 1715, 5 janvier 1717, 13, 24 novembre 1718, St-Amand-Montrond, 1, 14 janvier, Paris, 3 avril, Lyon, 1 mai 1719, Paris, 19 novembre 1727, Lyon, 15, 25, Belleville, 29 août, Lyon, 17 septembre 1733). — Fragments de cachets de St-Georges, Perron, St-Germain, du Tré, de La Richardie, Desfrançois, Chavignat, Ragon.

H. 234. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier; 25 fragments de cachets.

1722-1740. — Correspondance. Agents de l'Ordre. — Lettres adressées à COULON, procureur au Parlement de Paris, par: d'Aulteroche, commandeur de Villejésus et de Lespardillière, au sujet du procès contre les tenanciers de la Bergerie et réclamant un envoi d'argent (Issoire, 29 mars, 17 avril, 16 novembre, 25 décembre 1722, Lussac-les-Églises, 6 avril 1731, Malte, 1 juin 1733); — le commandeur de La Renaudie, pour des procès du fermier de Pauliat contre le sr Dubois de La Planche; de sa commanderie de Mayet, contre les Augustins de Gannat; contre les tenanciers de « La Sallisse »; demandant des titres concernant le village de « Clutat » (La Renaudie, 3, 31 décembre 1733, 25 février, Pauliat, 2, 29 avril, 14, 21 mai, 4, 18, 25 juin, 9, 23 juillet, La Renaudie, 9 décembre 1734, Pauliat, 7 avril, 16 juin 1735); — Rouget, procureur à Riom, au sujet du procès contre les Augustins de Gannat (Riom, 4 octobre 1733, 14, 30 janvier, 31 mai 1734, 3 janvier, 1 août 1735); — Ribaud, fermier de Marche et Mayet, adressant un paquet contenant la procédure contre les Augustins de Gannat (Gannat, 16 janvier 1734); — madame de Salers, demandant au nom du commandeur de Moussier, de faire juger le procès « contre la veuve de Soussarles, qu'il y a douze années que vous avés entre les mains et vous lui promettés de quinze en quinze jours que vous le ferés finir » (Paris, 10 mars 1736); — Bouchereau, au sujet du procès du commandeur de La Croix-au-Bost contre le sr Combe, mari de la veuve Souchard (Montluçon, 23 août 1732, 11 août 1736); — Garreau de Silles, chanoine de St-Nicolas, même affaire et annonçant l'assassinat du sr Bouchereau (Montluçon, 12 août 1737); — de Moussier, commandeur de La-Croix-au-Bost, au sujet de procédures contre « le sr Briniac, la veuve Souchard, le sr Combe, pour le membre de Coursaget, le curé de St-Ylire, les Bénédictins de Souveni, l'abbesse de St-Menou pour dîmes à Beauchassin » (Salers, 29 décembre 1727, 17 avril 1728, 13 août 1729, 12 mars 1730, 6 novembre 1731, 24 juin, 18 septembre, 7 décembre 1732, 19 juin, 25 juillet, 13 septembre, 6 novembre 1733, 20 juin, 11 août, 7 novembre 1734, 25 avril, 3, 29 juin, 13 août, 8 novembre 1735, 11 janvier, 1 avril, 12 juillet 1736, 24 mai, 23 octobre, 1 novembre 1737, 24 novembre 1738, 7 juin 1739, 1 septembre 1740); — Comarmond, au sujet d'un procès du commandeur de Chazelles, contre le sr Goujon (Chazelles, ...). — Fragments de cachets de Aulteroche, La Renaudie, Rouget, de Salers, Bouchereau, Garreau, de Moussier, Comarmond.

H. 235. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier; 16 fragments de cachets.

1644-1775. — Correspondance. Agents de l'Ordre. — Lettres adressées à COURNAUD, procureur à Grenoble, par Charbonnel, au sujet d'une difficulté avec les rentiers de Monteux (Châteauneuf, 14 avril 1644); — les rentiers de

Monteux, demandant de faire assigner Claude Chazal, notaire à Lyon (29 avril 1644) ; — à DEFFERRÉ, curé de Mably, par le bailli de Margou, le remerciant des réparations faites au temple de Roanne (Lyon, 29 novembre 1775) ; — à DELAMARRE, procureur au Parlement de Paris, par du Saillant, au sujet du procès contre les Augustins de Gannat (Lyon, 1 février 1742) ; — de La Romagère, commandeur de Marche et Mayet, même affaire (Montluçon, 18 avril, 8 juillet, 20 août, 9 septembre, Riom, 7 novembre 1741, Montluçon, 17 février 1742) ; — Viginet, même affaire (Cheynat, 24 février, 9 mai 1741, Riom, 28 janvier, Cheynat, 10 mars, 1 juillet, Riom, 20 octobre 1743) ; — le commandeur Cabeuil, adressant copie d'une lettre d'Hennequin, demandant des poursuites contre des tenanciers du temple de Marlhes qui refusent de payer la dîme au fermier (Paris, 15 mars 1743) ; — Rouget jeune, procureur à Riom, au sujet du procès contre les Augustins de Gannat (Riom, 13 mars 1741, 17 juillet 1743) ; — le chevalier Jean de Rigaud de Laigue, même affaire (Lyon, 5, 8 octobre 1741, 18 août, 24 septembre 1743) ; — le chevalier de La Renaudie, même affaire (Brives, 24 décembre 1739, La Renaudie, 16 février, Brives, 11 octobre 1741, 3 octobre 1743) ; — le chevalier de Maubourg, grand bailli de Lyon, au sujet d'un procès contre M. de St-Romain du Pelou (Lyon, 3 juin 1745) ; — Hennequin, pour les dîmes de Marlhes (Lyon, 28 novembre 1746) ; — le commandeur de Ruffé, pour son procès avec les fermiers du Monteil au Temple et de Brousse, qui au nom du duc d'Orléans « par rapport au terrier de la baronnie de Sermur », prétendent assujettir la commanderie à cens et servis (Mâcon, 25 janvier, 8 mars, 29 octobre 1747) ; — Ronchol, au sujet des dîmes du temple de Marlhes, procès contre les s^rs de St-Romain, Collomb, d'Espinasse et autres (Annonay, mai, 1 août, Devesset, 19, 26 septembre, 4 décembre 1743, 17 janvier, Annonay, 8 mars, Devesset, 10 mars, 7 juillet, 1 août, 26 novembre 1744, Lyon, 1 avril 1745, Baumes, 1 juillet 1748) ; — le commandeur du Ban, au sujet d'un droit de directe à Lucenay (Le Feuilloux, 11 janvier 1750). — Cachets de La Romagère, Viginet, Cabeuil, Rouget, de Laigue, de La Renaudie, de Maubourg, de Ruffé, du Ban.

H. 236. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier ; 17 fragments de cachets.

1613-1786. — Correspondance. Agents de l'Ordre. — Lettres adressées à : DELEUILLON, procureur à Lyon, par Dumas, procureur, le mettant en demeure d'avoir à acquitter les frais de la sentence rendue contre Jean-François Charton, curé, en faveur des marguilliers de St-Georges de Lyon (Lyon, 27 juillet 1730) ; — à DESPINEY, par Sanlaville, proposant de transiger sur un conflit (St-Julien, 24 janvier 1741) ; — à DESCOURTEIX, fermier de Blaudeix, par le grand prieur de Vatange, accusant réception de lettres de change sur les frères Collomb (Lyon, 7 avril 1763, 10 juillet 1764) ; — à DESRUISSEAUX, fermier de St-Jean de Bardon, par le chevalier de Digoine, commandeur de Bugney, donnant l'ordre de suspendre toutes réparations, « le roy ne nous payant point, il faut que je cherche à subsister » (Brest, 31 août 1714) ; — à DUCROS, fermier de St Paul, à Romans, par : Mazard, Aguetan et Roux, l'invitant à remettre une somme de 76 l. 10 s. à la veuve Sablière (Lyon, mars 1756) ; — le bailli de Brison, accusant réception d'argent, parlant du droit de chasse ; disant : « vous avez cru, monsieur, que je demandois des oranges, sans doute pour confire, c'étoit des champignons qu'on appelle oronges et qui doivent régner à présent ... Si vous en envoyez à St-Paul (tonneau de vin blanc), je vous prierai de le faire mettre dans les archives, bien rangé... Je vous prie de dire au boucher qu'il se moque de moi... de m'envoyer le cuissau de vau après en avoir ôté le plus gros et ne me laissant que le manche » ; parlant d'une poutre pour son jardin d'hiver, du s^r Desmarets, qu'il tiendra au courant de l'affaire Fayolle (Tournon, 9 septembre 1757, 7 janvier, Grenoble, 3 juin 1759) ; — à DE DUMAS (Damas) hôtel des Mousquetaires à Paris, par le commandeur Garaud, au sujet du procès qu'il a pour le four banal de sa commanderie et de la maison St-Jean de Brioude, contestée à son oncle le maréchal (La Tourétte, 15 août, 15 septembre 1686) ; — à DUMAS, bailli d'Ambert, par le chevalier de St-Viance, demandant de poursuivre le recouvrement des revenus de sa commanderie de Courteserre, et de retirer les quittances des réparations des mains de l'abbé de St-Mauris (Malte, 6 juin 1700) ; — à DUMONTET et Jean Cheray, fermiers du Monteil au Temple, par de Lemps, commandeur de Vienne, au sujet d'une contestation avec le duc de Ventadour, et de terriers aux mains de M. de Feugerolles (Lyon, 16 juin 1613) ; — à DUROSNE, notaire, commissaire d'extantes à Rumilly et Compessières, par : Galliard, prêtre, adressant copie de sa nomination à la cure de l'Hôpital de Dorches, y joint cette nomination faite par Michel Gabriel de Rossillon de Bernex, en date du 31 janvier 1722 (21 septembre 1742) ; — Gentil, disant que dès que sa santé le lui permettra il fixera un rendez-vous (Bonne, 26 décembre 1749) ; — à DUTRONCY, procureur à Montbrison, par : le chevalier de La Vernade, parlant d'un procès du bailli de Margou, de l'affaire des moines de Pommiers, d'une demande de recommandation du notaire Chantelauze (l'Hôpital du Fresne, 24 décembre 1767) ; — Hennequin, au sujet de difficultés avec le fermier de Montverdun et les s^rs Laurent et Puchat (Lyon, 29 novembre 1767, 21 février 1768) ;

— Mondon, au sujet de l'affaire de Montverdun, commanderie de Verrières (Feurs, 28 août 1768, 21 avril 1769) ;— le bailli de Margou, même affaire (St-Pourçain, 1 décembre 1767, 19 mars 1768, Lyon, 18 décembre 1770, 8 janvier, 21 avril, 1 mai 1771) ; — à ESTIER, procureur à St-Marcellin, par le chevalier de Vallin, au sujet d'affaires avec les habitants de « Valencin » et les eaux et forêts pour le bois du Fayet (Thoissey, 13 juillet, 7 août 1758, Challes, 21 janvier 1760) ; — à FERRAND, notaire à Lyon, par : Jacquemain, au sujet des terriers de l'Ordre, de l'affaire de Contenson de Sugny, des plans de St-Marcel (St-Just-en-Chevallet, 3 mars 1776) ; — Douquin, au sujet de la réfection de divers terriers et du cadastre d'Optevoz (Arandon, 18 août 1786) ; — à FRECHEFONT, juge de Forsac, par le chevalier de Maugiron, annonçant qu'il vient de traiter avec Bachellerie, pour les charges de Ste Anne, et qu'il va partir pour Vichy (Clermont, 23 août 1716) ; — à GIRON, fermier de Bellechassagne, par le commandeur Josset, au sujet de la construction de la cure de « Couffy » et de procédures contre le curé de Chavagnac (St Amand-Montrond, 20 novembre 1768) ; — à JEMOIS, procureur à Moulins, par Rousseau, au sujet du fermier du Feuilloux et d'un billet souscrit par le sieur Joyon (Decise, 16 juillet 1753) ;— à JOLICLERC, sr de La Bruyère, avocat à Lyon, par Pennand, au sujet d'une contestation avec l'archevêque pour une maison, rue du « Port-Sablet » (St-Just-Lyon, 28 avril 1775) ; — à de LALANDE, procureur au grenier à sel de Romorantin, par : le grand prieur de Thianges, accusant réception des revenus de sa commanderie de Villefranche, parlant du sr de l'Étang, son débiteur, des srs Machey et Secretin, chargés de la réfection des terriers de Valancey, de l'affaire de la ferme de l'Epinat, du sr Mignart, commissaire à terriers et disant : « Je suis bien fâché des malheurs que la rivière a causé. C'est une chose à laquelle je ne puis remédier, toute ma commanderie de Franche-Comté a esté greslé en entier, mais ce ne seroit rien s'il n'avoit que la récolte de perdue, mais l'orage a emporté touttes les maisons, du moins les couvertures » (Lussac, 19 février, 9 août, 29 décembre 1756) ; — Laisné de Jumeau, au sujet du terrier du Bourg de l'Hôpital de Valançay, Bourgneuf et Lépinat (Valançay, 20 février 1757) ; — à LALOY, châtelain de Poysieu, fermier du temple de Montiriacle, par le chevalier de Montjouvent, donnant ordre de payer diverses sommes à Burdet, curé de Charvieu, à valoir sur le compte Despiney, pour le « droit de geole du procès criminel de Claude Roland, dit Petasson, qui a esté condamné aux galères pendant la vie (Les Feuillets, 30 janvier, 12 avril, 14 octobre 1668) ; — à LEBRAU, procureur à Grenoble, par Buisson, Trippier, Giraudet, tenanciers de Monteux, au sujet du procès entre le commandeur et M. de Chevrières (Châteauneuf, 28 juin, 12 août 1644, 27 février, 19, 27 mars 1645) ; — Chazard, notaire, même affaire (Lyon, 4 août 1644). — Cachets de de Vatange, de Digoine, de Brison, Garnaud, Galliard, Gentil, de Margou, de Vallin, de Maugiron, Josset, de Thianges.

H. 237. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier; 16. fragments de cachets.

1658-1778. — Correspondance. Agents de l'Ordre. — Lettres adressées : à LE FER, chanoine à Gray, par : Perrin, disant qu'il faut attendre le marquis de La Baume pour régler l'affaire du moulin de Broye (Pesmes, 6 mai 1717); — le commandeur Ragon, accusant réception d'argent, parlant du commandeur d'Arginy, dont deux domestiques viennent de mourir de la peste (Lyon, 25 juillet, 26 novembre, 3 décembre 1721, 1 février, 5 août 1722, 1 janvier, 15 février, 1 mars 1723) ; — Barmont, au sujet du moulin de Broye, possédé en commun par le marquis de La Baume et le commandeur de Montseugny (Pesmes, 4 août 1722) ; — à LUCHE, fermier de Maisonnisse, par le chevalier de Langon, accusant réception de lettres de change, parlant des difficultés qu'il a de lui obtenir la place de fournisseur au dépôt des sels à Guéret, ce qui lui « fait croire que les fermiers généraux n'accorde aucun employ qu'en recevant de bonnes étraines » ; d'un conflit avec les consuls de Guéret qui veulent l'assujettir au logement des gens de guerre, malgré sa qualité de lieutenant des chirurgiens de La Marche (Grenoble, 14 août, 6 novembre 1737, Lyon, 10 mars 1752); — à de MASSAL, chanoine de Brioude, par Robert, au sujet d'une usurpation de dîme faite par le fermier de Beaulieu près Charbonnier (21 août 1778) ; — à MAHIEU, procureur au Grand Conseil, par Languet, au sujet d'un procès contre le curé Geneste (Paris, 16 septembre 1727) ; — à MONDON, notaire à Feurs, par Dutroncy, disant qu'il peut être payé de ses vacations dans l'affaire des religieux de Pommiers ; au dos reçus de Mondon à Luyat, fermier de Verrières (Montbrison, 9 mai 1761) ; — à MONJOT, avocat à Carlat, par Dauljoles, au sujet de rénovation de terriers (Mauriac, 31 mai 1658) ; — à MONNATE, par Viau de La Roche, lui demandant d'intervenir au sujet de la construction d'un moulin à Alesme (Bourganeuf, 27 juillet 1749): — Durosne, demandant du temps pour s'acquitter de sa ferme de Compessière et disant qu'on ne peut compter sur le sr Gentil, comme commissaire à terriers (Compessières, 22 avril, 26 décembre 1749); — le chevalier de Ste-Jay, disant de lui faire tenir ses fonds par l'entremise des srs de Villas, négociants à Lyon, et recommandant de retirer un terrier de Chazelles des mains du sr Cochet (Malte, 18 avril 1750) ; — le commandeur de Mâcon, remerciant de l'envoi d'un mémoire, demandant copie de la

lettre du grand maître portant levée de la saisie de la commanderie de Bugney, et le nom du commandeur qui a fait la dépouille de La Richardie (Mâcon, 16 juin 1751) ; — de La Marrisière, demandant à être déchargé en partie de la redevance qu'il paye pour une terre qui vient d'être coupée par une nouvelle route (Belleville, 18 février 1759) ; — Lacour, demandant un délai pour s'acquitter de la rente due par les héritiers Giraud (20 juin 1761) ; — Michallet, fermier de Vaux, demandant s'il doit payer « la vingt-quatrième » au procureur des pauvres (Vaux, 22 juin 1761) ; — Pupier, adressant copie d'une lettre du procureur Gelez, qui annonce que le commandeur de Chazelles a été condamné à déposer ses terriers chez un notaire, dans l'instance contre son tenancier Viricel, dit Tholomas, qui prétendait dépendre des recteurs de St-Galmier et des religieuses de Jourcey (Chazelles, 2 décembre 1761) ;— Delarue, disant qu'il a été payé des frais du procès de Vatange-Dodat (Lyon, 18 décembre 1762) ; — le chevalier de Vallin, annonçant l'envoi d'une clef par l'abbé Colombier et d'une lettre au sujet de la nomination du curé de La Verpillière (mars 1765) ; — l'abbé Colombier, annonçant qu'il a convoqué tous les fermiers de Bellecombe à Lyon (Vienne, 20 mars 1763) ; — Pennand (?) ou Perissaud (?) au sujet d'affaires avec les Oratoriens et M. « de Vient » pour la justice de Chavagnat (Lyon, 4, 10 septembre 1761, 14 août 1765);— Vacheron, exprimant ses regrets de ne pouvoir plus être le fermier du bailli de Margou, comme il a été celui du bailli d'Ussel, parlant d'une affaire avec la maîtrise des eaux et forêts à Ambert et adressant un état de sa dette pour la ferme de St-Jean La Chevalerie et Montredon (Le Puy, 29 avril 1766) ; — le chevalier de Mons de Savasse, disant qu'il ne peut recouvrer la créance de feu le commandeur Baulme sur la veuve Paruet (Laumusse, 3 février 1767) ;— Desfrançois, curé de Valencin, demandant un arbitrage pour régler ses droits curiaux (Valencin, 8 septembre, 2 octobre 1769) ; — le commandeur Tudert, adressant un paquet de papiers pour la commanderie de Villefranche-sur-Cher (Beaune, 14 septembre 1770) ; — Lanfray, C. et F. Laroche, réclamant ce qui est dû pour le luminaire de leur église (St Pierre de Genebros, avril 1773). — A MONFALCON, fermier de Compessières, par le bailli de Vatange, accusant réception de lettres de change (Lyon, 25 janvier 1758, 12 juillet 1765) ; — Charles Durand, accusant réception d'une lettre de change et demandant une montre (Grenoble, 18 décembre 1769) ;— le bailli de Ste-Jay, accusant réception de lettres de change pour les pensions des chevaliers « du Poet et Despennes, des commandeurs Dauphin et de Villefranche, et donnant des instructions pour les réparations et la rénovation des terriers (Lyon, 20 juin 1770); — Monnate, accusant réception de lettres de change sur Bois de La Tour, Guillard frères et Gros et Jorcin, et donnant des instructions pour l'administration du sequestre de Compessière et pour le service de la pension alimentaire du commandeur de Villefranche (Lyon, 25 janvier 1763, 18 décembre 1770, 17 juin, 11 décembre 1771) ;— à NÉRON par Nivière (?) au sujet de la réfection des terriers de Verrières et de Montbrison (St-Germain-Laval, 28 janvier 1679) ; — à PASTEL, procureur à Riom, par Beaufils, demandant du temps pour s'acquitter envers le commandeur de Chavagnat (17...) ; — à PERRETON, procureur à Grenoble, par le chevalier de Coulombière, disant de suspendre toute poursuite contre les chanoines de St Pierre de Vienne et qu'il fera taxer les dépens contre les habitants d'Anjou (Vienne, 20 mars 1709); — à PEYRON, avocat, sénéchal de Bourganeuf, par de La Forest, adressant un état des frais du procès du commandeur de Charrières contre le s^r Taraveau (Montmorillon, 19 août 1689); — à POUSSY, avocat à Paris, par Brignal, adressant un exploit de la part du commandeur de La Croix-au-Bost (Montluçon, 19 mars 1740) ; — le commandeur de Moussier, au sujet du procès contre Catherine Aubert, veuve Souchard, et contre la veuve Boucherau (Salers, 15 août 1739, 1 février, 2 mai, 27 novembre 1740, 4 mars, 21 avril 1742); — à PRINSTET, procureur à Dijon, par de Montrichard, au sujet d'un procès entre le commandeur de Larfeuillère et le s^r Lorichon, pour la réfection du terrier d'Optevoz (Lyon, 26 octobre 1652, 29 décembre 1654) ; — Cachets de Perrin, Ragon, de Langon, de Ste-Jay. Vacheron, Lanfray (?), de Vatange, Monnate, Nivière, Beaufils, de Moussier.

H. 238. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier ; 14 fragments de cachets.

1572-1779. — Correspondance. Agents de l'Ordre. — Lettres adressées : à RAVET, procureur à Bourg, par Dalain, au sujet de ce que doit le s^r Peschet de Montluel au commandeur de Pingon (Lyon, 4 février, Les Feuillets, 14 avril 1771) ; — à RENAULDIN, notaire à La Villedieu, par Froment, adressant le mémoire des frais d'un envoyé pour le terrier de Fontenoy-la-Ville (Nancy, 11 octobre 1713) ; — à REY, commissaire d'extante à Chambéry, par le commandeur Josset, au sujet de la rénovation du terrier de l'Hôpital de Droise ; au bas reçu de 200 l. du s^r Rey, du 29 octobre 1760 (Lyon, 19 août 1760); — à RIVOIRE, procureur au Sénat de Chambéry, par Cochet, au nom du commandeur de Montgontier, pour une expédition d'une visite de Chambéry et pour les mappes de St-Michel, Bonne et St-Martin en Maurienne, dont est chargé le s^r Barral de Montauvrard (St-Étienne, 8 novembre 1733); — à ROBINEAU, avocat à Bellac, par le commandeur d'Arche, pour la continuation du bail à ferme de Champeaux (Tulle, 7 juin 1757, 12 avril 1758); — à ROBERT, avocat, par de Roquefeuil, demandant d'intervenir auprès de

l'Ordre pour construire un moulin au « village du Laussier, paroisse de Reculades » (Le Brosquet, par Chaudesaigues, 27 août 1779); — à Romain, par le bailli de Brison, lui adressant ses provisions de « garde bois, eaux et chasse de St-Paul » (Romans, 30 avril 1755); — à Roux, procureur, rue Mauconseil à Paris, par Rolland de La Platière, au sujet de difficultés avec l'abbé de La Praye pour le mas de La Fay ou de Plaine et le mas et tènement d'Essard, dont l'abbé prétendait payer les droits de directe au seigneur de Liergues (Thizy, 24 juillet, 26 novembre 1704); — à Ruet, procureur au Grand Conseil, par le chevalier de Buranlure, au sujet de la justice du Mayet contestée par l'abbaye de Cluny (Le Mayet, 24 octobre 1675); — à de Saint-Horent, notaire à Boussac, fermier de La Vaufranche, par le commandeur Lemoyne, au sujet « des collocation sur des biens de Montabret » vendus au profit du Trésor (Paris, 26 septembre, 24 décembre 1768, 7 septembre, 24 décembre 1769); — Brousse, même affaire (Paris, 11 février 1770); — ordre de Josset, pour faire payer à Saint-Horent une somme de 130 l. 5 s. pour l'affaire contre le sr Place de Montabret (Boussac, 8 mars 1771); — à Sappey, notaire, châtelain et receveur du domaine du roi au Grand Lemps, par Faure de Montgirard, demandant un délai pour s'acquitter (Chazelles, 29 octobre 1777); — à Teixier, fermier du grand prieuré à Aubusson, par le grand prieur de Vatange, accusant réception d'une lettre de change et disant de s'entendre avec le commandeur Josset pour le règlement des comptes (Lyon, 21 février 1769); — à Thomas, notaire et procureur à Brioude, par : Gouttes, au sujet de la réfection d'un terrier (Celles, 22 octobre 1731); — Costes cadet, adressant copie de son bail de Loubeysargues (St-Flour, 28 avril 1751); — à Troucon, procureur à Paris, par le chevalier du Crouzet de Thianges, pour procédures contre les habitants de « Traslaigue, de Rore et de Montléon » (La Forest, 22 juillet 1572); — à Vachot, procureur à Tulle, par le chevalier de Langon, commandeur de La Rochelle, accusant réception d'une lettre de change sur le sr Richon (Bordeaux, 29 avril 1758); — à Vellein-Darmais, notaire à St-Alban, par Durret (Les Lombards, 30 juillet 1667), Bosliat (6 février 1670), Vellein (Vile, 30 novembre 1675), Montquin (1675), Molliez (Les Buissières, 26 septembre 1676), Vivier (5, 13, 28 juillet 1677), le chevalier de Serrières (Serrières, 7 novembre 1678, 1 novembre 1679, 8, 17 octobre 1681, 10 novembre 1682, 28 mai 1686, 6 novembre 1695) Vellein (Vaux, 27, 28 mai 1685), Melliez (La Buissière, 17 avril 1687), Geliot (Vienne, 10 juin, 10 août 1692), Charvet (St-Savin, 31..., 1 juin, 21 septembre, 30 décembre 1698), et copie de lettres de Vellein-Darmais du 26 mai 1678, au sujet de la rénovation des terriers du Temple de Vaux et de procédures contre les srs de Montbaly, de Garnier et autres. — A de Verdilhac, garde de la prévôté à Loubier, près St-Junien, par Duperrieu, pour liquidation de frais de procédures du bailli de Langon (Bordeaux, 6 juillet 1743, 11 février 1744); — le bailli de Langon, au sujet du renouvellement du terrier du tènement de La Garillerie et d'un procès contre le sr Raymond (Bordeaux, 23 mars, 28 septembre, 2 novembre, 8 décembre 1743, 22 octobre 1746, Nérac, 20 janvier 1748); — Roussel, annonçant qu'il a fait nommer des commissaires pour l'affaire du bailli de Langon (Paris, 11 août 1749); — Brun, adressant un état des recettes faites par feu Duperrieu dans l'affaire Raymond (Bordeaux, 4 février 1764); — à Verdin, procureur à Paris, par Garnaud, commandeur de La Tourette, lui annonçant qu'il l'a choisi pour s'occuper d'un procès (La Tourette, 4 juillet 1685); — Bouteix, procureur à Riom, adressant des pièces de la procédure contre le sr Montet (Riom, 4 juillet 1685); — à Voyret, avocat à Roanne, par Bargirot, au sujet de payements à faire au commandeur d'Ally et d'une difficulté qu'il vient d'avoir pour la publication du ban des vendanges (Cusset, 22 avril 1716, Le Mayet, 14 septembre 1718); — le chevalier d'Ally, recommandant de presser ses améliorissements et disant de ne renouveller la ferme de Bargirot qu'au cas où il aura achevé les terriers (Toulon, 22 août 1719). — Cachets de Rey, Cochet, d'Arche, Roland de La Platière, de Buranlure, de Langon, Vellein, Montquin, de Serrières.

H. 239. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier; 10 fragments de cachets.

1642-1778. — Correspondances. Particuliers. — Lettres adressées à la comtesse d'Ally, à Ally, par Bargirot, disant qu'il a adressé des fonds au commandeur d'Ally (Cusset, 1716); — à Aufrère, à Changy, par Gorel (?), au sujet d'un terrier déposé à St-Gengoux, et d'empiètements sur des terres de l'Ordre (Rodde-Corchenay (?), 17 octobre 1664); — à Aumaistre, chez Guy, secrétaire du roi à Paris, par son oncle L. Aumaistre, commandeur de La Tourette, lui demandant de s'informer de la marche à suivre pour contraindre ses débiteurs (Montmarand, 22 février 1696); — à Burelle, « sr des Perraton à Langi », par Laurent, répondant d'une somme de 30 livres pour le sr Brun, commissaire à terriers (La Râcherie, 29 août 1673); — à Bouhier, procureur fiscal au Grand Masdieu, par Mahieu, au sujet de poursuites faites au nom du commandeur de Boiry (Paris, 27 mai 1729); — à de Champlong, par David et Étienne Borel, au sujet des prétentions du vi-bailli de St-Marcellin sur la justice de St-Sauveur, à l'encontre des droits de la commanderie de St-Paul (St-Marcellin, 27 mai 1642); — au comte de Charpin de Genetines, par Mivière, au sujet des terriers de Villemontais et de Verrières (St-Germain-Laval, 21 décembre 1675);

— à Chevalier, marchand de draps à St-Pourçain, par le commandeur Dufour, lui disant de rembourser le s^r Hérault de frais de procédures (Moulins, 11 septembre 1743) ; — à l'abbé de Chevriers de Changy, à Mâcon, par des Linières, l'avisant que partant pour le Poitou il a adressé les prix faits et les baux de Courteserre à « M. le baly d'Ambert » (29 septembre 1699);— à Demeure, au collège d'Autun, à Paris, par son frère, au sujet d'un procès qu'il soutient conjointement avec l'ordre de Malte, contre les habitants de Crozet (Annonay, 18 mars 1707); — à « Demonts, au château de Cuilhat », par Guyot, le priant de rappeler une dette à son oncle le commandeur, disant : « Quant aux pommes que vous demandés des lits de La Ronzière, il n'y en avoit pas, parce que le tapissier dit qu'il ne s'en metoit plus, ainsy ils ont été envoyé de mesme » (Clermont-Ferrand, 3 juillet 1746); — à Deroud, fermier de St-Jean, par Robin, curé des Abrets, lui disant qu'il est intervenu auprès du receveur de l'Ordre pour lui faire maintenir sa ferme (Les Abrets, 23 octobre 1728); — au père François-Joseph Duban, carme déchaussé à Gray, par Pétremand, disant qu'il a vu le meunier du moulin de Broye qui vient d'être incendié et que des explications seront données au chevalier du Ban (Ougney, 12 août 1727); — à Dusavel à Corbelin, par Foche, disant qu'il ne doit rien devoir au commandeur de Serrières (« Recoing », 14 mars 1695); — à Foucaud du Mas, médecin à Bourganeuf, par le grand prieur de Vatange, accusant réception de lettres de change et disant qu'il vient de blâmer les officiers de justice de Bourganeuf (20 août 1768); — le commandeur Josset, au sujet du fermier Giron et des habitants de Faux, qui s'emparent du puits Guymont (Lyon, 4 avril 1770);— à Galliard, à l'Hôpital de Clermont en Savoie, par Bret, disant: « Le vitrier de Seyssel a racommodé les vitres de l'église de l'Hôpital-sur-Dorches. Elles étoient en si mauvais état que s'il avoit encore différer de venir, j'aurois cesser de célébrer, creinte que la sainte hostie ne fut emportée par le vent. Vous vous arrangerez avec lui pour le prix » . . . ; — à Garin, marchand à la Côte-St-André, par Balmat, adressant copie d'une vente passée par Jacques Allibert, au commandeur de St-Paul et parlant de rénovation de terriers (St-Paul, 12 mars 1663); — à Germain, curé de La Verpillière, par Bailly, curé de Menuefamille (Bonne-Famille), au sujet de la dîme de Ponas et de la contribution du commandeur de Bellecombe aux réparations de son église (Menue-Famille, 26 avril 1684); — à Mlle Girard, à « Crespol », par Jomaron, au sujet d'un article de la commanderie de St-Paul (Romans, 9 novembre 1724) ; — à Girier, à La Verpillière, par le chevalier de La Porte, le priant de vérifier les dégâts commis dans la forêt du Temple de Vaux et de rembourser le prix d'un ornement au curé de Vaux (La Côte-St-André, 6 mars 1740); — le chevalier de Vallin, lui demandant d'annuler la vente d'une coupe du bois du Fayet (Challes, 17 décembre 1749); — à Guyot, à Clermont, par Demont, adressant 100 francs de la part de son oncle le commandeur (Culhat, 18 juillet 1746); — à de Joly, baron de Langes, grand bailli d'épée de la province de Bresse, par Rey, au sujet d'une contestation avec le marquis de St-Martin et le curé de Polliat pour la terre de Langes; disant: « j'ay bien de la joye de la nouvelle que vous m'aprenez que monsieur de Choin est pourvu de la charge de gouverneur de la ville de Bourg de monsieur son père » et donnant un compte des gages de l'office de grand bailli (Dijon, 8 juin, 9 juillet, 29 septembre, 25, 29 octobre 1722); — Girard, acceptant avec l'avocat Bataillard de se charger de l'affaire contre M. de La Baume St-Martin (Châlon, 9 août 1722). — Cachets de Aumaistre, Bargirot, Mivière, des Linières, Guyot, Josset, Balmat, Bailly, de Vallin, Girard.

H. 240. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier ; 1 cachet.

1612 - 1767. — Correspondance. Particuliers. — Lettres adressées à Lavigne, maître menuisier à Lyon, par Marion, le priant d'aviser le commandeur Ragon qu'il avait deux coffres à retirer (Bourgoin, 24 novembre 1722) ; — à madame de Lavoreille, à Montluçon, par le chevalier de Thiange, au sujet d'un décret pour les commanderies et du bref de minorité de son fils (Lyon, 24 juillet 17...) ; — à de Lemps, colonel du régiment de Bretagne, à Aix-la-Chapelle, par Martinfort, disant qu'au mois de novembre, au lendemain de Rosbach, les hussards prussiens qui l'avaient fait prisonnier, lui avaient enlevé deux billets de 1000 l. que le prince Henri de Prusse n'avait pu parvenir à lui faire rendre, et « on dit que le Ferdinand a envoyé 12 m. hommes à M. le P. d'Isembourg à Hamelen, sous le général Aubert ; nous n'irons pas les chercher, s'ils viennent ils seront les bien reçus » (quartier général de Northeim, 17 septembre 1758);— à Magaud, à Beaufort, par le commandeur Guérin, l'avisant qu'il a reçu une somme pour son compte, et lui offrant la ferme de Varessia (Besançon, 25 avril 1755) ; — à Martel, bourgeois de Lyon, par Habrard, au sujet de ce qu'il doit au commandeur de St-Maurice (St-Vallier, 1 décembre 1709, 31 janvier 1710) ; — à Michaud, directeur des postes à Rumilly, par Pottier, réclamant ce que lui doit le commandeur de Compessières (Chambéry, 23 juin 1763) ; — à Mathely, marchand à Esmoutiers, par le chevalier de Mantry, au sujet de réparations au moulin et à l'église de Ste-Anne (Poligny, 15 avril 1714) ; — à de Naberat, « intendant des maisons de messieurs de Bassompierre et du comte de Fiesco », par son frère Anne, au sujet de l'affaire de La Roche-Chauvel, contre les tenanciers d'Aujols, d'une autre

contre Pierre Perinal, chanoine de St-Martin et vicaire de St-Sernin de Brives (Limoges, 7 septembre 1617) ; — à REY, curé de St-Romain-en-Gal, par Jourdain, lui disant que toutes les îles du Rhône sont du Lyonnais, et que par suite il peut exiger la dîme dans celle du Chapeau-Rouge, comme étant de sa paroisse (Condrieu, 8 avril 1728) ;— à de St MARTIN, agent de la comtesse de Beaumont-Brison, au château des Roses à Tain, par Nivière, disant qu'il a écrit au sr Perreton, pour le commandeur du Saillant (Belley, 26 août 1741); — aux chanoines de St-PAUL, à Lyon, par le chevalier de Mons de Savasse, commandeur de Laumusse, au sujet de différends pour des terres à Replonges et Crottet ; disant que rien n'est plus variable qu'un sentier « suivant l'intérêt de ceux qui les font pour la commodité de leurs maisons qui changent également de place dans cette province, lorsque le sol leur est devenu incommode ; et comme elles ne sont qu'en bois et torchis, les charpentiers les mettent sur des roulleaux pour les transporter au gré des propriétaires, sans en oter les planchers ni la tuile »... (Laumusse, 10 mai 1767); — à l'abbé de « Salhenc », prieur de Bromont, au petit séminaire de Clermont-Ferrand, par le chevalier de Laube, proposant un accommodement sur le conflit qui s'est élevé au sujet des dîmes « d'Arce et de Briffons », relevant de la commanderie de Tortebesse (Bron, 14 février 1754) ; — à François de SALES, évêque de Genève à Annecy, au sujet du membre de Croset, relevant de la commanderie des Feuillets (16...);— à SAVARIN curé de l'Hôpital sous Dorches, par le commandeur Josset, demandant de faire parvenir le consentement des parents pour le mariage de Jacquemine Guay, et donnant l'ordre au sr Monfalcon, de rembourser les réparations faites par lui (Lyon, 17 août 1759) ; — à SICCAULD, chanoine de St-Nizier, aumônier de l'archevêque de Lyon, à l'hôtel d'Entragues, à Paris, par de St-Georges, bailli de Lyon, au sujet de son conflit avec les marguillers de St-Georges de Lyon ; — à de « SIRTI », lieutenant-colonel du régiment de La Ferronays, à Lyon, par Lamotte Baracé, remerciant d'un prêt fait par l'intermédiaire de M. de Lafay, et disant : « nous ne sçavons point encors les cartiers qu'on nous destine, nous partirons le dix sept, à ce que l'on dit ; Pisequiton (?) est randue du neuf ; le siège de Millan est comansé, on dit mesme la tranchée ouverte. Nous bordons isi Lolio (Acalvalon », 14 décembre 1738) ; — au chevalier TEYSSIER à Valence, par Flandy, au sujet de la liquidation de La Rivoire (Montpellier, 26 juillet 1734) ; — à madame de VALAY, par Simon, annonçant qu'il vient de faire tenir 600 l. au chevalier, son fils ; — à la duchesse de VENTADOUR, par de Lemps, commandeur de Vienne, disant qu'il ne peut prêter foi et hommage pour la baronnie d'Herment (Lyon, 16 juin 1613) ; — à de LA VILATTE, par son fils, le chevalier parlant de l'affaire de Verdilhac et demandant de lui envoyer un bon chien par M. de La Roche-Beaucourt (Malte, 28 août 1762) ; — à VILLION, à Chazelles, par J. M. Bochetal, au sujet de l'installation d'un garde-chasse (Montbrison, 5 janvier, 7 février 1738). — Cachet de Naberat.

H. 241. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

1696 - 1791. — Correspondance. — Lettres sans adresses écrites, par : AGUIRAND, remerciant de ce qu'une ferme de dîme lui a été concédée et disant que le curé de Chazelles payera 30 l. d'étrennes (Bellegarde, 21 janvier 1781) ; — le chevalier d'ARGINY, au sujet de la saisie de sa commanderie, et demandant l'arbitrage du comte de Montceau pour un conflit avec un maître de forges (Toulon, 25 octobre 1716) ; — ARMAND, pour un procès avec le curé de Polliat (Bourg, 19 août 1722) ; — ARNAUD, pour un règlement de compte avec le sr Tuilan (Vernoux, 4 janvier 1720) ; — Madame de BALLY, parlant de la mort des srs Hussenot, Monfalcon, Guillermain, du marquis de Faverges, du mariage de sa nièce avec le chevalier Favier, de l'état précaire de madame de Pingon et de l'installation de son neveu (Chambéry, 11 mai, 16 juin 1787) ; — BARGON-DUJAUNAY, demandant une lettre de recommandation pour M. « Debourdon », commandeur de La Râcherie, et au sujet d'un payement à faire au sr Bonjeran et d'un arrêt à faire enregistrer à St-Flour (St-Pourçain, 27 septembre 1767, Bayet, 30 avril 1768) ; — BICHARD, dénonçant M. de La Grange, juge de Montaigu, qui empiète sur la justice de Bussière (Montaigu, 15 août 1729) ; — BOULLU, notaire, au sujet des fermiers du Temple d'Ornacieux et recommandant d'acheter des liqueurs du couvent de Ste-Ursule à sa fille la religieuse (La Côte, 23 mars 1765) ; — BOUVIER, demandant un secours (St-A[illegible]ERE, à [illegible] janvier 1780) ; — BOYER, demandant de présenter à St-Gengoux, les améliorissements du commandeur de La Valdi[illegible] (Besançon, 2 novembre 1759) ; — le bailli de BRISON, commandeur de Mâcon, au sujet d'une contestation avec l'archevêque de Lyon, pour la dîme de Peysieux (Tournon, 5, 19, 26 février 1765) ; — le commandeur Gaetano BRUNO, au sujet de la régie de sa commanderie de Vivier et Farge (Malte, 10 décembre 1791) ; — CABEUIL, adressant une lettre de M. de Marsay et parlant d'un procès de La Renaudie ; — CAILHE, au sujet d'un conflit avec la maîtrise des eaux et forêts pour une garenne de La Tourette (Riom, 8 avril 1788) ; — le grand prieur du CHAPITRE DE St-ANTOINE, adressant un état remis par le commandeur de Menon (Tullin, 9 mars 1787) ; — CHANDÉE, au sujet de dégats commis dans les bois par les gens de M. de St-Martin, d'un assassinat à Polliat, de l'arrivée de douze compagnies du régiment d'Orléans à Mâcon, et d'une circulaire de l'intendant demandant aux curés de l'instruire de tout ce qui se passe

dans leurs paroisses (Chandée, 27 octobre 1723); — CHOMEL, adressant le mémoire de ce qui lui est dû pour le procès contre le prieur de Trachin (Annonay, 21 octobre 1759); — COHARDE annonçant qu'il a fait enregistrer un arrêt du Conseil et qu'il s'est entendu avec le bailli de Montchamp au sujet de l'affaire Vaissier (St-Flour, 5 novembre 1768); — CONFOLAT, au sujet d'un procès avec l'abbé de Cluny (Le Mayet, 24 avril 1696); — DALBAIS, adressant une consultation d'avocat (Grenoble, 12 mai 1758); — DANTHON, prieur de St-Antoine, au sujet de ce qu'il doit à l'Ordre de Malte, du vin de l'Argentières et de l'église St-Antoine de Vienne (Vienne, 1 janvier 1778); — DARLES, curé de Mogneneins, pour un accord à intervenir au sujet de la dîme du blé dont il donne une évaluation détaillée 4 août 1785); — DAUDÉ, disant qu'il procède aux réparations, de Montchamp, Jabrun, La Vayssenet, Lagarde, Loubeysargue, et parlant du procès Vayssier (Chaudesaigues, 10 août 1776); — DELAMARE, au sujet d'un procès avec le duc d'Orléans pour une seigneurie relevant du duché de Montpensier (Paris, 11 juillet 1749); — DESCLUSEAUX, adressant un arrêt rendu contre le sr Bichonnière (Paris, 14 octobre 1676); — le commandeur DESFRANÇOIS, au sujet de son conflit avec les sociétaires et marguilliers de son église (St-Georges) et le receveur de Caissac (Lyon, 4 juin 1737); — le chevalier DESGOUTTES, pour poursuites contre madame du Chiroux (Moulins, 5 juin 1761); — le commandeur de DIGOINE, parlant des srs Terret, Bargirot, du Quesne, La Varenne, du bailli de Bellefontaine et du marquis d'Alligre (Le Palais, 7 mai 1715); au sujet de son neveu le chevalier et de la peste en Provence (Bugney, 23 avril 1729); — DUC, au sujet des fondations des chapelles Ste Anne, Ste Catherine, Ste Croix ou St Roch, fondations que les abbés de St-Antoine, étaient d'avis d'abandonner (Roibon, 4 janvier 1784); — FAYOLLE, fermier de St-Paul, faisant valoir les services par lui rendus à la commanderie pour demander continuation de sa ferme (Romans, 7 août 1747); — GIVODAN, au sujet de l'eschute de Montbéliard (Paris, 10 juillet 17...); — GUYOT, au sujet des commandeurs de Ste-Jay et de Sales (Lyon, 20 novembre 1750); — HENNEQUIN, adressant une lettre de change sur le sr Lemoyne, demandant les titres du curé de Matour (Lyon, 15, 22 septembre 1766); — le commandeur JOSSET, curé de St-Georges, disant qu'il a remis une lettre au receveur de Vatange (Lyon, 12 août 1758); — « LALOUE DE SOUFRANSOU », au sujet d'un conflit avec des tenanciers de l'Ordre et le « nommé Taudoux, de Saint-Nicolas, curet de la paroisse, qui est le plus inssigne fripon et le plus gran chicaneur qu'il y aye dans quatre provainsse »; — LAPEYRÉ, au sujet du procès contre les Augustins de Gannat et d' « Enezac » (Riom, 11 mars 1743); — le chevalier de LAUBE, félicitant de la rédaction du bail passé avec le sr Pupier (Bron, 19 novembre 1747); — LECŒUR, disant que le grand-maître lui a déclaré que « Le vénérable bailli de Lescheraine est absolument maître d'aller à Turin ou à Paris, et de demeurer dans l'une ou l'autre de ces deux cours, tant qu'il le jugera à propos ou pour le bien de son grand prieuré ou pour ses affaires personnelles »; parlant d'une lettre du roi de Sardaigne, du commandeur de Caissac et du chevalier de Ribeyrac (Malte, 3 janvier 1730 — Madame de LIGNERAC, adressant une somme à payer au sr Constant et parlant de Madame de Salers (Paris, 16 janvier 1734); — le commandeur LORA, au sujet d'une requête présentée au roi de Sardaigne, par le commandeur de Villefranche (Turin, 9 mai 1764).

H. 242. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

1658-1788. — Correspondance. — Lettres sans adresses écrites par: — MARCHANT, disant qu'il part pour Compessières au sujet des réparations (Annecy, 9 février 1750); — MATHIAS, pour un conflit avec l'archevêque, au sujet d'un curé de mauvaise vie (Condrieu, 20 juillet 1672, 26 juillet 1674); — Le chevalier de MAUPAS, retournant de la fausse monnaie et recommandant de faire payer les fermiers (Lyon, 9 novembre 1658); adressant copie d'un passage d'une lettre de Larfeuillère sur un procès avec MM. de St-Just (Lyon, 3 mai 1679); — MAYET, au sujet des vignes de Bessin et de réparations à Roybon (St-Antoine, 5 janvier 1788); — MAZIÈRE, demandant un blanc-seing pour toucher une pension, parlant de vin de Côte-Rôtie envoyé à M. du Thil et disant: « On ne parle icy que des action sur l'Occiden. Vous avez sçu que dix mille personne y ont fait de gros prests; les nouvelle action qui ont esté créé depuis ont esté donné par faveur à tous les seigneurs de ce pei, jusque au roy et au prince qui en ont pris, et à présent tous les plus gros seigneur du royaume sont devenu marchand, il achète du papier et le revende eux-mesme pupliquement, personne ne s'en fait de paine. Les action gagne à présent trois cent vingt de proffit sur chaque cent livres... On a réuny à la compagnie des Indes les recepte générallle des finances de tout le royaume . . . M. Laz a une cour plus belle que celle de M. le Régent. On ne parle que de M. Laz; il faut convenir que c'est un grand génie. La Chambre ardente et allez en Bretagne où l'on prétend qu'il y a eu un soulèvement et il y a eu ordre d'y envoyer vingt-cinq mille homme. On assure que l'on va faire vingt nouveau régimen, mais qu'il n'y aura point de colonel. On asseure aussy que l'on rétably les major de cavalerie » (Paris, 17 octobre 1719); — l'abbé de MONTAUBAN, s'engageant à payer un billet souscrit par son frère le chevalier (Valence, 20 décembre 1739); — MORNAND, au sujet de la remise de terriers des membres de Fay et de Ventrigny (La Clayte, 25 février, 5 mars 1749); — le commandeur de MOUSSIER, au sujet de poursuites contre les

fermiers de Carlat de l'Hôpital Barbary et du Monteil-au-Temple (Salers, 6 juillet 1726) ; au sujet de poursuites contre les demoiselles « Valiant et d'Alliane » et donnant les confins des terres possédées dans sa commanderie par le s[r] Coustin (?) (Le Feuilloux, 25 mars 1741) ; adressant copie des privilèges de l'Ordre et parlant de rénovation de terriers (Salers, 3 février 1743) ; — le chevalier de NOBLET de Chênelette, commandeur de Bugney, adressant le mémoire du s[r] Baudinot de La Salle (Digoin, 10 septembre 1754) ; — NOUVELLE, réclamant ce qui lui est dû pour réparations faites par lui pour le grand prieur de Lescheraine (Le Luiset, 20 février 1749) ; — PERRUSSEL, au sujet d'une affaire à règler et d'une prochaine visite ; — PERTUISOT, au sujet de la commanderie d'Aumônières, Bourbonne, la Grange-au-Bois, des habitants de Piercourt (Piercourt, 14 avril 1785, 24 mai 1787) ; — PLAISONNET, dit Lépine, au sujet d'une coupe de bois (S[t]-Sauveur, 15 octobre 1782) ; — PALISSARD, au sujet d'une coupe de bois (22 décembre 1748) ; — le commandeur de PONCHON, au sujet d'une procédure pour la dîme et la taille de Monteux (Lyon, 17 juin 1676) ; — le commandeur RAGON, au sujet de poursuites contre les tenanciers de sa commanderie et le s[r] Lesmille (?) de Villejésus (Riom, 24 mai 1712) ; le chevalier DE FELINES DE LA RENAUDIE, au sujet de la mort du marquis d'Ussel, de la commanderie de Carlat, du commandeur de Bosredon, de titres du Temple d'Ayen et de S[t]-Jean de Donne (Brives, 31 octobre 1771) ; — le chevalier du ROLLET de Pougny, intervenant en faveur de la veuve Millet, de Juliénas, attachée au service de la marquise de Chevrières (Paris, 27 juin 1782), y joint minute de la réponse du 2 juillet ; — de SAINT-HORENT, au sujet de la vente Montabret (Montluçon, 18 avril 1770); — Madame de S[t]-JULIEN LA RENAUDIE, au sujet des couches de Madame de « S[t]-Ginie » et de son fils, dont le précepteur lui écrit qu'il lui apprend « le catésimme. Voillà bien de quoy satifferre un père et unne mère, il me samble que l'istoire de Franche et ottre bonne coze apprandre conviendret à un gentilhomme avec le catessime. Ce m[r] nous dist qu'il luy ouvre l'esprit an luy fezant apprandre le catessime ; voiés monsieur si nous orrions anvoy à Lien mon fis pour parellie coze ; dans la moindre mezon on apprant auttant à leurs amfan » (La Renaudie, 6 septembre 1731) ; — le chevalier de S[t]-MAURICE CHATENOIS, commandant le quatrième escadron du régiment de cavalerie de Chabrilland, au sujet du s[r] d'Hannesay, qui, dit-il, « at trouvé le secret, sans que luy ny ses ayeuils ayent jamais servit, puisque son père étoit maître de forge, de se procurer la croix de S[t]-Louis, de plus il at osé lever sans aveu de la cour, en mil sept cent trente-trois, une compagnie de dragon à son aisné, ce qui est un crime de laize majesté ; cependant il a trouvé le secret de la faire aprouver et d'en obtenir la commission ; il at encor réussy à en faire lever une de cavalerie, l'an passé, pour le régiment de Levi, à celuy en question de la croix, et a l'insolence de faire porter à son troisième fils, qui est mousquetaire, le nom de Saint-Vallier, qui est celuy des cadets de la maison de Poitier. Il s'est fait de plus patenter compte, et fait nommer son aisné le marquis de Beaujeu ; il at surpris un abbaye de fille de conditton de notre province que l'on nomme Migette, où il at fait entrer et recevoir ses filles ». . . et contre lequel il demande protection pour arriver à se battre, soit avec lui, soit avec ses fils (Valenciennes, 14 octobre 1744) ; — le chevalier de LA SONE, au sujet de la dépouille du commandeur de Maugiron (La Sone, 28 décembre 1720) ; — le comte de VALLIN d'Hières, retournant une copie de terrier, parce que l'ignorance du copiste « luy a fait prandre le nom de Pesieux pour Epoisse, et ce terrier au lieu d'estre de vottre commanderie est de celle de Montjouvant » ; et remerciant de renseignements sur la maison de Grollier (Neuville-les-Dames, 24 novembre 1745) ; — VACHERON, demandant la cure de S[t]-Jean ou celle de S[t]-Just pour son beau-frère (Le Puy, 11 novembre 1760) ; — le grand prieur de VATANGE, au sujet des curés de Bellechassagne et de Chavagnat et d'une réparation à la cure de S[t]-Sulpice (Lyon, 4 juin 1760) ; — VELLEIN-DARMAIZ, chargeant son correspondant de le rappeler au souvenir du notaire Cassille pour obtenir règlement de son compte dans la procédure pour les dîmes du Temple de Vaux (26 mai 1708). — Fragments. Lettres non signées et sans adresses faisant mention : — d'abus commis par les officiers de justice de Roanne, le curé de St-Martin-La-Sauveté, le prévôt de Tournon, les habitants de « Royolz, du Mas de Berger », les officiers de justice de Montredon (Annonay, 12 juin 1705) ; — de l'affaire Rolland, de la veuve Renaudin, des dîmes de Baverans, commanderie de Dôle (Lyon, 20 mars 1742) ; — du s[r] Laumond, accepté comme fermier de Bourganeuf, sur la recommandation du « s[r] Guyau de La Roche et de madame du Saillant de S[t]-Prié » (Lyon, 5 avril 1748 ; — du sieur Isnardi, et du procès pour la cure de S[t]-Georges (Paris, 29 novembre 1750) ; — du procès du bailli de Brison contre les s[rs] Rolland (S[t]-Marcellin, 25 septembre 1762) ; — du procès du bailli de Margou contre la veuve Roux, d'un autre contre l'abbé de S[t] Pierre de la Tour, et de la nécessité de refuser au roi l'aveu et le dénombrement pour le grand bailliage (Lyon, 29 septembre 1772) ; — du privilège d'entrée en franchise d'une certaine quantité de vin à Lyon ; — du curé des Abrets, accusé d'avoir insulté la fille de son seigneur, mais « cette demoiselle estoit soupçonnée d'avoir un commerce avec un homme qui ne lui fait pas honneur » ; de l'évêque de Limoges, des revenus du Trésor, des bois de Bourganeuf et de Leureuil, des terriers de Bourganeuf et Bellechassagne, du commandeur de Thianges, du fermier du temple de Braise, du procès de Prades ; — d'arrangements avec le bailli de Lyon, de sa dépouille, des

preuves de Châteauvert ; — de la mort du commandeur de Carlat. — Minute d'une lettre du grand prieur de Lescheraine ? pour faire intercéder auprès du roi de France, dont en qualité de grand prieur il est conseiller d'État, contre les décisions du grand-maître qui lui ont interdit les cours de l'électeur Palatin et du roi de Sardaigne, décisions inspirées, dit-il, par la cour de Vienne « jalouse à l'excez de la confiance dont m'honnore M. l'Électeur Palatin auquel j'ay eu occasion, dans deux affaires essentielles, de faire ouvrir les yeux sur ses véritables intérests, qui ne s'accordoient pas avec les veues et les propositions de l'empereur, ses ministres et ceux de l'Électeur mesme, qui dans la juste apréhension de sa fin prochaine sont dévoués et vendus à la cour de Vienne... Il s'est trouvé dans circonstances, où j'ay dû luy faire sentir que ces véritables intérests n'estoient pas de se prester et de se sacrifier luy et ses états à ceux de la maison d'Autriche. J'ay fait gloire d'en convaincre quelques-uns de ces ministres, je voudrais l'avoir pû faire plus utilement pour luy et pour la France »...

H. 243. (Imprimé.) — 4 et 196 pages.

1718. — Comptabilité. — Traité de l'office du receveur « *Trattato dell'ofizio del ricevitore e de' procuratori del comun tesoro, fuor di convento e straordinari, diviso in capitoli e punti, opera del fu vener. gran prior di Lombardia fr. Gio.-Maria Caravita, ridotta all'uso del buon parlare Toscano e della perfetta ortografia, dal vener. balio fr. Gio.-Battista Spinola, ricev*[r] *generale della sacra religione Gerosolimitana, in Borgo Novo, nel marchesato di Roccaforte, nella stamperia di Antonio Scionico, stampatore camerale, con lic. de' sup.* (titre gravé par S. Merelo) : (p. III). *Lo stampatore a chi legge ;* (p. 1) *Capitolo primo : D'alcune notizie piu universali intorno ai ricevitori, e del loro oficio intorno alle risponzioni ; C. 2. Dell'oficio del ricevitore intorno al diritto del passagio ; C. 3. Dell'oficio del ricevitore intorno al diritto dello spoglio ; C. 4. Dell'ofizio del ricevitore intorno ai diritti del mortorio e vacante ; C. 5. Dell'oficio del ricevitore contro i debitori del comun tesoro ; C. 6. Come debba il ricevitore impiegar'il danaro della religione ; C. 7. Dell'ofizio del ricevitore nel conservare il danaro della religione ; C. 8. Del conto che deve rendere il ricevitore del danaro della religione ; C. 9. Di varie obbligazioni del ricevitore, toccante il rendimento e soldo dei conti. Della consegna che deve fare il recevitore al suo successore del libro de' conti, dello stato della ricetta e de danari e altri effeti del Tesoro. Del tempo nel qual deve rendere il ricevitore il suo conto finale, e delle pene che incorre rimanendo debitore.* — (p. 181). *Trattato de' proccuratori del tesoro, fuor di convento.* — Table des matières. — *In Borgo Novo, nel marchesato di Roccaforte M DCC XVIII, nella stamperia di Antonio Scionico, stampatore camerale con licenza de' superiori. — Errata.*

H. 244. (Rouleau.) — 4 peaux.

1374-1375. — Comptabilité. — Compte du receveur mentionnant les commandeurs suivants : « *In* ARVERNIA *: preceptor. . . . . de Cellis, Carlati et Salvitatis Auril. ; Chelhaci, Ripperie, Bastide et Badelle ; Olosii ; Rauserie ; de Chanonat ; Curteserre ; Secur ; de Bordellis ; Folhosie ; Tortebesse ; Pontisveteris, Ysde, Payrnehac ; Turrete et Chasell. ; Marchie et Rascherie ; Paluelli ; de Raidans et Otvers ; Rongeriarum ; de Angleures ; de Colongiis et Pontenay ; de Felhoz ; de Bou ? ; d'Espinacye ;* IN BITURIA *: Buxerie et Vallisfranchie ; Corsageti ; de Laz Maitz ; Vallis Sancti Johannis ; Mayniloci et Ardenay ; de Fargiis ; Castrinovi ; de Burg. ; Loci Dey ; Ulmitrandi ? ; de Jussy cum Omery ? Villefranchie ; de Lerolis ; de Bilde et de Ryales ; de Cellet. ; de Beauchass. ;* IN LEMOVIC. *de Vivers ; de Bleudes ; de Bressa ; Crucisaubaldi ; Montellii ; Nabayronis ; Cambarelli ; de Morterolis ; Malareti ; de Gentibus ; de Feners ; de Palhers ; Bellechass., Cortes, Bronlefa, Puybonion, le Palais ; de Crebanas ; de Talami ; de Codere ; de Prunha ; de Argentat ; Curamonte ; Bellivisus et Anglate ; de Monte ; de Ahempt ; Sancti Moricii et Chomon : d'Ayzac et Alassac ; Ville Maur. et Sancte Anne ; de Salv. et Comberii ; de Manhac ; de Charempnac, Relhac ; Melhaguet et Esterdel ; Mansorum Dey ; de Banldez ; Burginovi ; Polhacii, Ville-Jhesus, Crucis de Mes., Annat, Champeux ; Esperdeler ; Chavanhac ; Carrer. ;* IN BURGUNDIA, *infra regnum : Chasal. ; Vicar (Verreriar) ? et Mizilleis ; Belleville ; Sancti-Romani ; extra regnum : Lugduni ; Sabaudie ; Visil. Sancti Pauli et Monteilz ; Calme ; Dole ; Ville Dey ; de Salas ; de Montsinheo et de Vaut ; de Loyna ; Fagie et de Varast. Varissie ; Mussie ; Foliorum ; Bellecombe et Ernaceo ; de Genevez ; Turris.*

H. 245. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier ; 1 parchemin ; 1 sceau.

1500-1544. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Inventaire des biens de Pierre Lyautier, commandeur de Farges : « une sejeuble de soye vert doublé de toille noire dont la croix de devant et derrière a d'or de bassin ;... couverture de frise rouge ;... tablier de leyne à mettre sur la table, fait de verdure de rouge et de jeaulne ;... troys paintes

et une thiercière d'estaing avec une choppine aussi d'estaing ;... troys piesses de toylle painctes, dont en l'une des piesses y a ung crociffiz, saint Laurent, saint Sepbastien, saincte Christine et saint Christofle ; en l'autre desd. pièces sont les neuf roys, en l'autre desd. pièces, exaltacion Nostre-Dame, saint Estienne, saint Appollinaire ; item plus une autre petite pièce où il y a ung homme et une femme painctz ;... une coulevrine de fer à main ;... ung voulge ;... une arbeleste desgarnye avecques son pié de chièvre et ung braquemart » ;... inventaire de titres de Farges, « Maigno » et temple de Beddes (5 décembre 1500). — Inventaire des meubles de « La Chaul-en-Vaux » après la mort du commandeur Antoine de La Tour : dans la chapelle reliques des saints Léger, Antoine, Étienne, Laurent, Blaise, Maurice, Georges, Jean-Baptiste (9 septembre 1502). — Accensement pour trois années à Antoine Trenlauhe, de St-Ferréol près Brioude, du membre de « Ferrérolles » dépendant de Courtesserre, par « Ymbert de Beauvoir, bailly de Leureul, et commandeur de Courtesserre, Sainct George de Lion, La Marche Mayet, Metz en Lorraine et Lachal » (24 septembre 1509). — Accensement pour un an, par Claude de St-Priest, commandeur de Chambereau, receveur, à Antoine Rollyn, notaire à « Croppiers », de la commanderie de Courtesserre (Chazelles, 3 juin 1510). — Ordre donné par « Philibert de La Forest, mareschal de Rhodes et commandeur de Montchalm », lieutenant capitulaire du grand prieur, à Antoine de Clavaisson, commandeur de Villefranche-sur-Cher, de contraindre les curés de sa commanderie à payer la dîme pour l'année 1512 (Lyon, 1 juin 1513) — sceau de Ph. de La Forest. — Accense de Courtesserre, vacant par la mort du commandeur Pierre de St-Symphorien, passée à Jean Dulac, par Guillaume Le Groin, commandeur de St Georges de Lyon et receveur de l'Ordre (29 avril 1519). — Testament fait à la suite d'une chûte de cheval par Pierre de St-Symphorien, commandeur de Courtesserre, qui nomme pour exécuteurs le chevalier Jacques de La Barge et Laurent de « La Aye », commandeur de Puy-de-Noix (18 avril 1519). — Nouvel accensement de la commanderie de Courtesserre à Ymbert Dulac, par le receveur Le Groin (6 juin 1519). — Dépositions d'Étienne de l'Orme, docteur en médecine à Vienne, Claude Stivens, barbier, et Mathieu Vialis, *textor, sulorgicus et civis Vienne*, constatant que l'apothicaire Pierre Dubois, a fourni à Louis de La Bastie les médicaments dont il produit le compte au receveur, y joint le compte (14 juin 1520). — Circulaire de Jean Gay, official de Lyon, pour faire publier la bulle de Léon X *Leo episcopus... dilectis filiis Aniciensi et Lugdunensi ac Bisuntinensi officialibus... Signifficaverunt nobis dilecti filii magister et conventus Rhodi Hospitalis Sancti Johannis Jherusalem quod nonnulli iniquitatis filii... Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno incarnacionis dominice millesimo quingentesimo decimo nono, octavo kal. marcii, pontificatus nostri anno septimo* (22 février 1520), portant excommunication contre ceux qui s'étaient, au préjudice de l'Ordre, emparés des biens de feu Louis Lambert « alias Nyco », commandeur de Dôle (Lyon, 31 mars 1521). — Compte de la dépouille de « Pierre de Sallignac, en son vivant commandeur du lieu du Fresne dit l'Ospital, rendu par Jean des Roches, commandeur de Villefranche-sur-Cher, au receveur Guillaume Le Groin : robes de camelot noir fourrée de panne noire, vendue 9 l. t., de drap noir fourrée de panne blanche, vendue 100 s. t. ; « à Jehanne, niepce dud. feu s^r commandeur du Lieu Dieu, frère Pierre de Sallignac, la somme de vingt livres t., pour ses salleres et services de huit années qu'elle a servy et demoré en l'ostel dud. Lieudieu... Item plus a esté bailhé à lad. niepce deux septiers de blé seigle, mesure dud. hospital, neuf chefz de brebis et quatre aignaux, une vieilhe robbe fourrée de panne blanche des robbes dud. feu s^r commandeur » (10 juillet 1522). — Expédition du procès-verbal de la dépouille de Laurent de La Haye, commandeur de Puy-de-Noix, mort à « Tallente », dressé en 1520 par Guillaume Le Groin, receveur : « pièce de toille de chanvre plaine, tirant dix-sept agulhons, laquelle a esté vendue à messire Jehan Deru, comme au plus offrant, à raison de deux solz six deniers pièce l'agulhon que monte la somme de quarante-deux solz six deniers... autre pièce de grosse toille de chanvre, tirant dix-neuf aulnes sive agulhons... une robbe de gris obscur fourrée d'aigneaulx noirs... une autre robbe sangle de tanne garance, une autre robbe de drap noir sangle, toute neufve,.. deux paires de chausses blanches,.. un saye d'ostade noyre à demy manches, tout sangle et usé... une robbe d'ostade noire de Chippres fourrée d'aignaulx noirs, laquelle a esté portée, et pour ce que ne l'avons peu vendre audit Tallente, l'avons faicte pourter à Lion, où despuys a esté mise en vente et vandue la somme de dix livres dix solz tournoys... un cheval de poil bayard obscur »... inventaire des papiers... dépenses (3 août 1522). — Procuration passée par Claude de « Samperiet », commandeur de Chamberaud, à Étienne de Mons, sergent d'armes, Philibert de Guarandeau, curé de Bourgneuf, Pierre Turonchon et Antoine Trompedon, pour l'administration de sa commanderie (Rhodes, 15 mars 1523 n. s.). Seing du notaire Vincent Ruffini. — Inventaire, après le décès de Resmond Rogier, bailli de Leureuil, commandeur de Montchamp et de La Vaufranche, dressé par le commis de Jean le Loup dit Beauvoir, commandeur de Laumusse et receveur, des « meubles et utancilles de la maison et membre de Charbonnyères et à Chaulhac » (18, 19 juillet 1525). — Bail à ferme passé par Guillaume de Grôlée, commandeur de Villejésus, aux frères Mathurin et Pierre

Mazeroux, de la moitié du membre de Lespardillière (Lussac-les-Églises, 8 juin 1530). — Inventaire des titres de la commanderie de Montchamp, conservés à Charbonnier et des meubles de Charbonnier et de Chaulhac : « les livres : Item une biblie latine, une biblie greque, *Annotationes Erasmi super novum testamentum, Chylias Erasmi, Julii Firmici epigrammata antique urbis Polinthea,* Jehan Le Mère de Belges, *de bello Rhodiano, Jacobus* Fontanon le livre de dés, *Franciscus Petrarcha de animalibus, Imperatorum,* Encomium Erasmi, Lucian en grec deulx volumes et ung en italiam, *Esopi vita* en grec et latin, *Theodorus Rhodius de mirabilibus nove et veteris urbis Rome*, quatre livres grecz escriptz alla main, *de vita Esopi* grec, *grammatica* Lascari, ung livre grec, couvert de rouge, *phalteriom* grec, *commentaria in septem tragedias Sophoclis*, Ysocrates grec, des papes histoires, latin, pronostiquation rompue, vieulx establissemens ». Au bas prise en charge de Jean Roulland, curé de Charbonnier et reçu de Désiré Chevrier, bailli de St-Georges, commandeur de Montchamp (Charbonnier, 27 mai 1531, Lyon, 21 octobre 1534). — Copie de l'adjudication de la ferme de Lespardillière par le commandeur Guillaume de Grôlée à Pierre des « Boygs », dernier enchérisseur (Lussac-les-Eglises, 20 mai 1538). — Louis Bournisien, procureur de Giraud Romey, curé de Chazelles, donne à ferme les revenus de cette cure à Pierre Grégoire, prêtre habitué (Chazelles, 20 février 1539). Y joint la procuration passée à Pierre Bournisien, le 19 février. — Ratification de l'accense de la commanderie de Charrières, faite par le commandeur Antoine de Chaslus (2 juin 1538). — Bail du vacant de la commanderie de Villejésus, passé; après la mort du commandeur de Grôlée, aux frères Pierre et Mathurin Mazeroux, par Antoine de Chaslus, commandeur de Charrières, procureur du commun trésor, et Georges de Vauzelles, commandeur de La Tourette, receveur (Lussac-les-Églises, 1539). — Copie du « desnombrement des cens et rentes deubes à la commanderie et seigneurie de Montredont, suyvant une vieille liève prinse par feu m^re Jacques Ardailli, greffier de lad. seigneurie, sur ung terrier faict en l'année 1540 et 1541, estant pour lhors commandeur dud. Montredon, religieuse personne frère George de Vauzelles ». — Copie du « dénombrement que fait au roy noble et religieux homme frère Jean Thomassin, commandeur de la commanderie de Saint-Paul en Dauphiné, et du membre ou chappelle de Saint-George lez la ville d'Annonay en Viverois, dépendant de la commanderie de Devesset ; des biens nobles, fiefz et rièrefiefz qu'il tient et possède aud. pais de Viverois et lieux circonvoisins..... led. dénombrant est tenu faire aulmosne aux pauvres en pain, dans le cloistre dud. membre (de St-Georges), deux fois la sepmaine (de la Toussaint à la St-Jean), à sçavoir le lundi et vandredi, à laquelle aumosne, chascune fois, y a environ de quatre à cinq cents pauvres »... (Nîmes, 17 avril 1540). — État du revenu annuel de la commanderie du temple d'Ayen, dressé en 1544, par Claude Cellaryer.

H. 246. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1553-1576. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Étienne Favre, s^r de Marnas, reconnaît que la vigne de Sorges, tenue par lui, est de la directe de Jean de Thomassin commandeur de St-Georges d'Annonay (16 mars 1554). — État des revenus du temple de Marlhes, « scitué dans le pays de Fourez, Parlement de Paris, à deux lieues de Saint-Estienne et à une lieue de Saint-Disdier en Vellay » (1554). — Fragment de procès-verbal d'installation d'un commissaire à terrier pour la commanderie de Feniers (13 juin 1556). — Compte des réparations de la peschière du Temple de Mons (vers 1556). — Ordre de Jean Papon, lieutenant-général au bailliage de Forez, aux tenanciers de la commanderie de Chazelles, d'aller déclarer leurs tenures par-devant les notaires Martin Bleyn, Jean Gobier et Louis Perret (22 décembre 1559). — État des charges des commanderies de Lormeteaux, Villefranche, Leureuil, Bourges, des Bordes, Lieudieu, Farges, pour le rachat des biens aliénés (1565). — Quittance passée à Antoine Constance, apothicaire de Vienne, par le procureur de Marc de La Goutte, commandeur de Salles et Montseugny et receveur, pour le prix de la ferme de St-Romain-en-Gal (25 mars 1566). — Inventaire des meubles de la commanderie de Lormeteaux, dressé par François de Mauvoisin, commandeur de Villefranche, après le décès de « Gilbert Desserpens de Chitain, bailly Dulango », commandeur de Lormeteaux et de Celles, mort à Villefranche, le 14 juin 1565 : « ciboyre de cuyvre suspendu sur le grand autel de lad. chapelle soubz une chappe ou pavillon de velours bleu, aux armes de feu révérend seigneur messire Hemery des Ruaux,..... ung grand tableau en boys..... ouquel est dépainct la sépulture de N.-Seigneur, ... ung tableau en bois ouquel est figuré ung crucifiement et passion de Jhésus-Christ en paincture, ... une chappe d'ostadine bleue avec l'orfraiz de broderie à personnaiges ....., une chezuble de vieil taphetas changeant, garni d'une croix de velours rouge, armoyée d'un coq couronné ; ..... certaine quantité d'ardoyse, où l'on dict y avoir cinq ou six milliers, achepté par ledict deffunct de Chitain, pour metre sur ladicte chapelle ; ..... deux sallieres haultes, ung bassin lavemain, ung moustardier, une bure à eaue, le tout d'estaing, deux tartières neufves de cuyvre, avec leurs couvercles, estamées par le dedans ; ..... une grande lèchefreye ou castolle ; ..... ung grand mollin à moustarde ; ..... une paire de grosses entraves de fer poisans vingtz livres ou environ pour entraver prisonniers ; ..... ung grand garde-menger suspendu à garder

viande, couvert de toille; ..... deux verjustiers; ..... ung chaslit de grand lict, en façon de lict de camp, ferré, garny d'un matraz de toillée, picqué sur cotton et d'ung coussin garny de cotty, et de deux couvertures de Cathelongne, l'une rouge, l'aultre blanche, avec une grande coutrepoincte de tafetas rouge, picqué sur cotton, doublée de serge rouge, avec son pavilhon et rideaux de damars jaulne figuré, ledict pavilhon frangé à franges de soye, de coulleur rouge et jaulne; ..... tapis de Turquye; ..... ung reistre de drapt noir à longs boutons, doublé d'estame, à l'usaige dudict deffunt; une robbe de velours noir fourrée, les paremens de martes sublimes et le surplus de vieille panne de regnard, ladicte robbe bourdée à trois bordz aussi de velours, croysée de la grand croix; ..... un collet de cuyr blanc; ..... chambre tendue de tapisserie, sauf devant la chemynée où n'y en a point, ladicte tapisserie faicte à bestes et menue bordure, aux armes de feu mons. des Ruyaux; contre ladicte tapisserie, en ung tableau de boys, le portraict et effigie de mons. le grand maistre dud. Ordre Lisle Adam; ... grand malle de cuyr à serrer le lict de camp de feu mons. quant il alloit à la court; ..... ung grand tablié ou damyer, garny de ses tables, et en ung sachet de toille des eschetz; une carte du pays de Piedmont en ung tableau de bois; une aultre carte de l'isle de Malte en ung tableau de bois; un jeu en boict carré pour esbatre les enffans; ..... un pressiz pour faire coulliz à mallades; ..... ung cuyssinet de velours à courir la poste, garni d'estrivières; ..... deux carreaux de velours de trippe figuré, l'un jaulne, l'autre bleu; ..... une chèze percée, garnye de rideaux de drap; ..... huict pièces de tapisserie à sibilles; ..... une table de nohier portant allonguissemens; ..... trois chaizes à seoir à table, garnies de cuyr, ferrées et qui se ployent; ..... lit... à ciel de velours, ayant lettres E et M, de fil d'or de Chipre, à broderie et aux armoyries dudict deffunct des Ruaux, à fondz de toille pinte aux armes dudict deffunct des Ruaux; ..... tende de tapisserie de Feltin, à personnaiges de chasse; ..... cheze en façon de chèze à barbier; ..... deux mulletz d'Escofres, l'ung soubz poil d'asne, l'aultre soubz poil de rat; ..... un cheval grison, surnommé l'Auvergnat; ..... » bestiaux et meubles de divers membres. A la suite, copie du testament de Gilbert des Serpents, daté de Villefranche, le 13 juin 1565 (16 juin 1565). — Expédition des ordres du duc de Calabre à son procureur général en Lorraine, pour faire saisir toutes les rentes de la commanderie jusqu'à la fin du conflit qui s'était élevé avec Marc de La Goutte, procureur de l'Ordre, qui avait cité des Lorrains au parlement de Dôle, au sujet de biens de Fontenay-la-Ville (16 janvier 1567, 16 octobre 1569). — Sommation du commandeur de Salles, au s^r Constance, d'avoir à payer ce qu'il doit pour l'accense de la commanderie de St-Romain-en-Gal. Au dos quittance de François Roux, secrétaire du commandeur de Salles, passée au s^r Constance pour la somme de dix-neuf écus d'or (10 juillet 1567). — Rôle « du don gratuict mandé par le roy nostre sire, équipollent à quatre décimes sur les comanderies et bénéficies de l'ordre de Sainct Jehan de Jhérusalem, situées dans le prieuré d'Auvergne et membres qui en deppendent, estans soubz l'oubeyssance du roy, tauxés et cottizés par nous, frère Loys de Lastic, chevalier dud. ordre et grand prieur d'Auvergne..... » (1570). — « S'ensuit le roole de la cottisation de la somme de huit mil huit cens une livre douze soulz, deux deniers ympozés par le roy nostre sire sur le prieuré d'Auvergne ..... » (1571). — Procès-verbaux des poursuites exercées au nom de Raymond « This », commandeur de Pauliac et de Lieudieu du Fresne, contre Nicolas Pommereau, fermier, pour recouvrer ce qui lui était dû de la ferme de cette commanderie (3-13 février 1573). — Quittances de la somme de 8,801 l. 12 s., passées au grand prieur de Lastic, par Jean de Laval et Hugues Louiseau, commis à la levée des décimes du grand prieuré d'Auvergne (23, 24 mars 1573). — Avis des députés généraux du clergé, que les décimes du grand prieuré sont taxés à la somme annuelle de 8,178 l. 8 deniers, à payer à Lyon, aux mains du receveur général du clergé, François de Vigny (Paris, 1er janvier 1574). — Jacques Myrebeau, marchand de Felletin, nommé par le grand prieur de Lastic, receveur des « deniers imposez et à imposer pour le roy » sur le grand prieuré, s'engage à remplir la teneur de ses lettres de provisions et donne pour caution son beau-frère, Jean Grancher, « garde des sceaux au païs et comté de la Haute Marche » (21 février 1575). — Accense du membre de Sainte-Epine de Tournon par le grand prieur Louis de Lastic à « Anthoine Ricol, dict du Pont, son secrétaire, commandeur de La Borye, » membre vacant par le décès de Hugues de Nagu, maréchal de l'Ordre (St-Jean-la-Chevalerie du Puy, 2 janvier 1576).

H. 247. (Registre.) — In-quarto, papier, 53 feuillets.

1577-1578. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur Claude de Lyobard, dit de La Cra, commandeur de Laumusse. — « Estats des aultres deux précédens comptes rappourtez au présent ». — Responsions. — Passages de « René de Rochefort; Pierre Chassein, dict de Fontmartin; Jehan de Villelume, dict de Barmontet; Jehan de Dhouet, dict de Marlat de La Tour; ..... Torchefelon; Emanuel de Lucinge, dict des Allymes; Just du Fay; Jaques de Montferrand; Claude de Cleron; Archimbaud de St-Aubin, dict de Sarragousse; Claude de Rochebaron, dict de Montarchier; Annet de Viry; Hercules du Putrein, dict d'Amblérieu; Bastien de St-Jullien; Jehan Micha ». — Dépouilles (f° 23) de: Louis de Lastic, grand prieur, mort à « Rochegonde » le

12 août 1576; Jean de Lugny, commandeur de Genevois, mort à Malte, le 1er septembre 1576; Gilbert de Contremoret, commandeur de Bourges, mort à « Marsilly » le 2 décembre 1576; Jean Roland, commandeur de Farges, mort en 1577. — Mortuorum (f° 24 v°), accense des commanderies des chevaliers décédés. — Vaquants, administration pour le compte du trésor des commanderies de La Villedieu-en-Fontenette, Chamberaud, Montbrison, Chazelles, Villejésus, Puy-de-Noix, Le Feuilloux et Palluet, Maisonnisse, Temple d'Ayen. — Recette d'arriérés (f° 41). — « Deniers receuz extraordinaires des srs recepveurs de France, Champaigne et Acquictaine ». — Dépense par ordre du grand maître, payement de lettres de change du receveur de Palerme, aux banquiers de Lyon, Rinucciny, Jacquinotti et Barbigia, florentins, Jean-Baptiste et Mathieu Bartholomei, et Nicolas et François Spina. — Achat de marchandises par ordre des procureurs du commun trésor: toiles de Rouen, de Bretagne, de Belleville, de Charlieu, « escampolons » de Bourg, toiles de Vienne, toiles « virées dictes treillissées », « fustaine d'Ausbourg ». — Menues dépenses: recouvrements de dettes, expéditions d'actes, étrennes aux courriers des postes, maîtres des ports, gardes des portes, chaînes et bateaux; réception des paquets des six prieurés de France, papier et ficelle. Observation sur la crise monétaire. — Arrêté des commissaires, Montferrand, 3 juillet 1578. Arrêté à Malte, 30 mars 1583.

H. 248. (Registre.) — In-quarto, papier, 54 feuillets.

1578-1579. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur Claude de Lyobard, de la St-Jean, 24 juin 1578 à la St-Jean 1579. — Responsions, sommes dues par le grand prieur, le maréchal, le bailli, le prieur de l'église, les chevaliers commandeurs et frères servants de la langue d'Auvergne (fos 2-24). — Passages de « Jehan de Bourg; Laurens de Bressieu, dict de Beaucressant; George Brachet, dict de Vernatel; Jehan d'Amansel, dict de Champville; François de Vergié, dict de Lespigny; ..... d'Amse? ou de? Chambéry; Michel Fonterme de Courblandes; Anthoine d'Oyron; Aymard et Jehan-Philibert de Grôlée; Jehan André, de Clermont; François Drulliettes, de Maisonnisse; Francois de St-Chaman; Estienne Cuet, de Crémieu; Nicolas Menudet de St-Porcin; Bertrand Fohet, d'Auloys; Prosper Millet, de Chambéry; Maurice Bosgros; Humbert de Salluces et de La Manthe; Claude-Amed de Menthon ». — Dépouilles de Humbert de Greisy, commandeur de St-Paul, mort le 3 août 1577; Mathieu de Masso, commandeur d'Arbois, mort à Besançon, en septembre 1577. – Mortuorum (f° 27 v°). — Vaquants: commanderies de Bourganeuf, Bellechassagne, Devesset, Olloix, Leureuil, Montchamp, Genevois, Bourges, Farges — Recette d'arriérés (f° 42). — Recettes extraordinaires provenant des prieurés de France, Champagne, Aquitaine et Toulouse. — Dépense par ordre du grand maître, payement aux banquiers de Lyon, Louis et Bénédict Bonvisi et Alexandre Diodati, Vincent Ludovici, François Capponi et François et Nicolas Spina, Pierre-Antoine Bandini, Grégoire de La Torre. — Achat à Bourg-en-Bresse de quinze balles « cheynettes de fillet »; envoi d'un ballot de linge, transmis par le sr de Pothières; achat de parchemin, de papier et de 375 pains de plomb; frais d'un voyage à Montferrand où s'est tenu le chapitre, « auquel voiage j'aurois emploié dix jours accompaigné de cinq chevaulx en y allant, et au retour d'icelluy, conduisant les deniers receuz oud. lieu de Montferrand oud. Lyon, estant adverty de l'entreprinse faicte par des volleurs tenans les passans en ces quartiers en grande craincte et espians lesd. deniers, comme informez de lad. recepte, j'aurois prins pour mon escorte et conduicte desd. deniers les commandeurs du Temple d'Ayen et de Pont-Vieulx »..... ; remboursement à François Domenjon, commandeur de Vienne; frais de procédures, étrennes diverses. — Arrêté des commissaires, St-Pourçain, 3 juin *(sic)* 1579. Arrêté à Malte, 31 mars 1583.

H. 249. (Registre.) — In-quarto, papier, 48 feuillets.

1579-1581. — Comptabilité. — Premier compte du receveur Claude de Montmorillon, commandeur de Bugney. — Recette, responsions. — Autre recette « d'aulcuns membres deppendantz des commanderies ». — « Deniers receuz des restes deubz par les commandeurs pour leurs responsions et impositions de l'année 1579 et arréraiges ». — Passages de « Pont de Beaumont, dit Carra; Antoine de Riddes; François de Crémeaux; Claude de Loches; Bérard de Loches; Gabriel de Beaudéduit, dict de Vaulx; Michel Esmoing, dict de Villemontois; Loys Esmoing, dict Javallac; François de La Forest; Jehan de Riddes; Claude de Verbex ». — Dépouille du commandeur de Laumusse; de Pierre de Grandmont, commandeur de Salins, mort le 26 janvier 1581. — Mortuorum. — Vaquant de la commanderie de Montbrison. — Recette des prieurés de France, Champagne, Aquitaine, Toulouse et St-Gilles, de Godeffroy Centurion, « receveur aux Pays-Bas de Flandres, commandeur de La Bracque ». — Dépenses, acquit de lettres de change, poursuites contre les commandeurs en retard, frais divers. — Arrêté, Lyon, 2 juin 1581; Malte, 8 mars 1582.

H. 250. (Registre.) — In-quarto, papier, 52 feuillets.

1581-1582. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur Claude de Montmorillon. — « Arreraiges deubs par les commandeurs du prieuré d'Auvergne, ainsy qu'il appert par les comptes de feu monsieur de Laumusse ». — Respon-

sions des quatres chambres prioralles : Bourganeuf, Bellechassagne, St-Georges de Lyon, Olloix, et des commanderies. — Passages de « Paul Savarin, Jean de Sicart, Pierre-Loys de Chantellot, Gilbert d'Augerolles, Jehan de St-Avit, George de Menton, Christophle de La Rivière, Paul de Chamblas, Philippe de Langes ». — Dépouilles de « Anthoine de Jonat, dict Chasteaubaudeau », commandeur de Blaudeix, mort le 30 décembre 1581 ; du chevalier « Lyon d'Oraison », mort à Grenoble en décembre 1581. — Vaquant de Laumusse. — Recettes de sommes dues au précédent receveur. — Sommes reçues des autres prieurés. — Dépenses : acquit de lettres de change ; voyage du chevalier Adrien de Brion, chargé de porter des faucons au roi ; paiement à Gilbert de Gilbertes, commandeur de Mâcon ; remboursement du droit de passage à « Claude de Verboiz, pour n'avoir voullu prendre la croix..... » — Décimes payés par les commanderies vacantes — Dépense commune..... frais pour le transport au « Petit Boys, en Bourgogne, maison forte, distant de Lyon de dix-huict lieues, de 22 mil escuz, tant en or que argent, et certaine quantité de vaisselle d'argent, avec papiers d'importance concernant les affaires de la Religion, que le présent comptable a esté contrainct faire sortir de Lyon, à cause de la contagion » .....; frais du retour.....

H. 251. (Registre.) — In-quarto, papier, 30 feuillets.

1582-1583. — Comptabilité. — « Livre des respontions et impositions pour l'année commençant au premier jour de juing mil Vc IIII^xx^II et finissant à semblable jour, mil V^c^ IIII^xx^III, emsemble des arréraiges deubz par les commandeurs du prieuré d'Auvergne. Frère Claude de Mommorillon, receveur ». État des commandeurs débiteurs et des charges des commanderies.

H. 252. (Registre.) — In-quarto, papier, 24 feuillets.

1584-1585. — Comptabilité. — « Livre des respontions et impositions pour l'année commençant au premier jour de juing 1584 et finissant à semblable jour 1585 ; emsemble les arréraiges deubz par les commandeurs jusques aud. juing 1584. Frère Claude de Mommorillon, receveur. »

H. 253. (Registre.) — In-quarto, papier, 34 feuillets.

1586-1587. — Comptabilité. — « Registre où est contenu ce que doibvent les commandeurs du prieuré d'Auvergne, tant pour leurs arréraiges de plusieurs années, comme appert par le roolle laissé par frère Claude de Mommorillon ou moys de novembre 1586, que pour leurs respontions, impositions, imposition des L^m^ écus, que pour l'imposition de l'alliénation du bien de l'église, le tout pour l'année finie en juing 1587. Frère Jacques de Virieu, receveur. »

H. 254. (Registre.) — In-quarto, papier, 49 feuillets.

1589-1590. — Comptabilité. — Minute du troisième compte du receveur Jacques de Virieu, commandeur des Échelles, Salins et Mâcon. — Recettes : Responsions f° 2 v°, on lit : « Ayant frère Phillebert de Foiss, dict Chaumesson, commandeur de la Romagne, faict ung voyage en court, par commandement de monseigneur illustrissime grand maistre, pour faire modérer la somme de vingt cinq mil escus en laquelle avoient esté cottizez les commanderies de France, pour l'allienation du bien temporel de l'église, faicte en l'année 1586, auroit enfin obtenu de Sa Magesté que les commanderies n'en payeroient que quinze mil, et encores que doresnavant elles ne seroient comprinses avec le clergé ains en seroient séparées à perpétuité. »... — Passage de « François du Bostz, s^r^ de Coudoughniac en Auvergne. » — Dépouilles de Jean de St-Julien, commandeur de Bourges, mort à Ainay-le-Château, le 16 mai 1589 ; de Marc de La Goutte, bailli de Devesset et commandeur de Limoges, mort à Moulins, le 1er août 1589 ; de Barthélemy Guytard, commandeur de Cullan et Farges, mort à Montefiascone, le 8 octobre 1588. — Sommes reçues des autres prieurés. — Dépenses : pour faire « rechercher, chez les libraires de la ville de Lyon, les livres, mémoires et ensegnementz touchant l'institution des s^rs^ chevaliers de Roddes, affin de les envoyer à Rome au sieur Bozio, pour dresser l'istoire de la Religion. »

H. 255. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier ; 1 parchemin.

1579-1595. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Expédition du procès-verbal de la réclamation du membre de Châteauroux, dépendant de la commanderie de Lormeteaux, faite par Marc de La Goutte, bailli de Devesset, au grand prieur Étienne de « Fraignes » : « lequel seigneur grand prieur a respondu qu'il ne pouvoit se désaisir dud. membre ne aultres biens qu'il possédoit de sa religion, d'aultant qu'il n'estoit jouyssant dud. prieuré et y estant inquiété et empesché, comme chascung sçait, pour le don qu'en a faict le roy à monsieur de La Chambre.... A ce respond monsieur le bailly.... que si aulcung trouble luy est donné, c'est à faulte de n'y avoir mis ordre pour empescher la surprinse qui luy a esté faicte de Bourganeuf et Bellechassaigne, et que le canon ny aultres forces ne se sont présentez pour forcer led. Bourganeuf et Bellechassaigne ; mesmes despuis que monseigneur frère du roy, estant audict Bourganeuf avec ses forces, consentit et ordonna que ledict Bourganeuf fust reprins et remis entre mains dud. s^r^ Grand-Prieur qui le debvoit mieux garder

qu'auparavant, ce qu'il n'a fait, et est sa faulte et coulpe s'il n'en a la jouyssance.... (St-Pourçain, 2 juin 1579). — Saisie des biens de Jean Granchier de Felletin faite par Jean Bleternas, huissier de Lyon, à la requête de Claude de Montmorillon, receveur de l'Ordre (Felletin, 8 avril 1581). — Accense de la commanderie du temple d'Ayen, faite à « Guilhen Bassalern, bourgeoys et marchand, de Brives ». faite par Martial Chassaing, s^r de Font-Martin, procureur du commandeur Gabriel Géraud (13 octobre 1581). — État des cens et rentes de la commanderie de Pontvieux (24 janvier 1583). — Procuration générale passée par le receveur à Antoine du Plantadis, commandeur de Puy-de-Noix, pour les poursuites à exercer contre Gabriel Géraud, commandeur d'Ayen, au sujet de ses rentes sur Puy-de-Noix et pour procéder aux formalités de la dépouille de Jean Grenier, commandeur de Vivier (Lyon, 3, 19 juin 1583). — Lettres patentes de Henri III, enjoignant au grand prieur d'Auvergne de procéder à la répartition et à la levée des décimes sur les commanderies de son grand-prieuré (Paris.... 1586). — Procès-verbal de publications faites au nom de Gabriel Géraud, commandeur d'Ayen, pour l'adjudication des arrentements de sa commanderie (21, 28 mars 1589). — Antoine de Villars, commandeur de Montchamp, et Antoine de Villars, commandeur de Marche et Mayet reconnaissent devoir à Christophe Garron et Jean Granchier, la somme de 398 écus 53 s. 4 d. tournois, par acte du 2 juin 1582. Procuration passée par Jean Granchier de Felletin à Jacques Garron, marchand de Lyon, pour poursuivre le maréchal Antoine de Villars (Felletin, 27 juillet 1590). — Accense de la commanderie de Puy-de-Noix, faite par le receveur de Virieu, au lieu et place du commandeur Guillaume Gaveau, à François-Philippe de St-Viance, commandeur de Verrières (Lyon, 30 janvier 1591). — Engagement pris par Jean Doron de faire restituer par Fernand Béreur les documents qui lui avaient été confiés pour le recouvrement des revenus du temple de Salins, documents énumérés dans la prise en charge du 22 juin 1587 (Salins, 4 septembre 1591). — Inventaire dressé, après le décès du commandeur François Domenjon, de partie des meubles et récoltes de St-Romain-en-Gal (15 - 17 août 1591). — Certificat du vicaire de Bellegarde de la publication au prône de la prochaine adjudication des revenus de la Croix-au-Bost (1 mars 1592). — Procès-verbaux de publication et d'adjudication des revenus du membre du Monteil-au-Temple, commanderie de St-Romain-en-Gal (28 février, 1, 7 mars 1292). — Philippe Constantin, d'Annecy, reconnaît avoir reçu d'Adrien Jacquelin, commandeur de Genevois, les pièces nécessaires pour poursuivre la rentrée de diverses redevances (4 octobre 1592). — Pièces de la saisie faite et de la procédure intentée par le receveur contre Charles de Biouzat, commandeur de La Râcherie, et ses fermiers, pour n'avoir pas acquitté les charges de cette commanderie, échues en juin 1590 (1591-1594). — État des revenus des membres de La Bruyère et de Châteauneuf en Bresse (1594).

H. 256. (Registre.) — In-quarto, papier, 52 feuillets.

1596-1597. — Comptabilité. — Cinquième compte du receveur Pons de La Porte, commandeur de Chazelles. — Recettes : responsions ; — passages « d'Anthoine Gastet et d'Anthoine de Reibey » ; — dépouilles de « ...de Vallans, commandeur de Maisonnisses, mort prisonnier à Constantinople en 1596 ; d'Antoine de Villars, commandeur de Montchamp, mort à la Brosse-Raquin, le 27 février 1596 ; de Martial du Mas du Teil, commandeur de Dôle ; de Pierre de Mérigot, commandeur de Cullan et Farges, mort à Guéret, février 1596 ; de Louis de Flossat, commandeur des Bordes, mort en Vivarais au mois de mai 1596 ; de François de Langes, bailli de Devesset, commandeur de Villefranche, mort dans la maison du s^r de La Salle, près Moulins, le 12 mai 1597 ; d'Antoine de Villars, commandeur de Marche et Mayet, mort en mars 1597 ; — mortuorum et vaquants des commanderies de Verrières, Montchamp, Bellechassagne, Saint-Paul, Maisonnisses, Laumusse, Chambéry ; — sommes reçues des autres prieurés ; — produit de la vente « des bagues, joyaux, chaîne d'or et vaisselle d'argent... de la despouille de feu mons. de Saccanville, que luy avoit esté consignée par frère Jacques de Virieu, s^r de Pupetières, à présent mareschal de l'Ordre » ; dépôt à son successeur « frère Claude Duguys ». — Dépenses : étrennes à l'avocat et au procureur de l'Ordre, au maître des postes de Lyon..., voyages, le receveur « s'estant trouvé à Lion du temps qu'on fit les baricades contre monsieur de Nemours, où il fut contrainct de prendre des hommes pour tenir en la commanderie de Sainct-George, affin que mal n'y arrivast. Et d'advantage a souffert encores des frais qu'il fut neccessaire de faire à barricade qui fut encores faicte pour prendre le party du roy. Et quelques temps après, le roy vint en ladicte ville de Lion, en laquelle il demeura deux moys, durant lequel temps, led. de La Porte supporta de grandz frais, à l'occasion de ce qu'il n'y avoit poinct d'ambassadeur, et luy convint par neccessité faire, pour l'honneur de l'Ordre, la despence qu'il failloit que l'ambassadeur fist. » — Payements à « Claude Duguyé », commandeur de Charrières et Morterolles, son successeur. — Arrêté à Lyon le 2 juin 1597, à Malte le 31 janvier 1601.

H. 257. (Registre.) — In-quarto, papier, 52 feuillets.

1596-1597. — Comptabilité. — Minute du cinquième compte du receveur de La Porte. Double du précédent.

H. 258. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 32 pièces. papier.

1597-1607. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Compte produit au commandeur de Saint-Paul : réparations au moulin, démarches pour les reconnaissances, achat de lits, dépenses de bouche et d'entretien; pour la vigne: 13 hommes pour « faire des promiaus... faict écochiller à 9 hommes pour mettre le febmier...-honze fames qui hont mis ledict febmier... 17 hommes pour fousser ou couvris le febmier... 14 hommes qui ont byné... 3 hommes qui ont liés les brous... douze femmes qui ont émaenché ladicte vigne »... — Rapport d'experts pour les réparations de la commanderie de St-Paul tombant en ruines « les susd. ruynes advenues par le moyen du feu mys aud. chasteau aux premiers troubles et démolitions y despuys faitte par les gens de guerre et finablement du pétard y apposé qui parachevat de ruynes ce qu'estoit demeuré de reste au grand corps de logis » (9 juin 1597). — Procès-verbal de publication du bail à ferme des revenus de la commanderie de La Râcherie et adjudication au s^r Giraud, dernier enchérisseur (2 août 1597). — Note d'un reçu de M. de Beaufort (15 juillet 1598). — Publication de la mise en adjudication des revenus de La Râcherie, et bail des membres « d'Uvers, Redan, Rongières, du Boyrat, La Bruyère de Brèze, Chasteauneuf, St-Jehan de Villedieu », passé à Louis Berrier, procureur en la sénéchaussée de Bourbonnais par Gilbert Chambel, secrétaire du chapitre, au nom du receveur de l'Ordre (20 août 1598, Moulins). — Arrentement du bailliage de Devesset, passé à Pierre Chrétien, de St-Agrève, par Jean de Lemps, commandeur de Vienne, procureur du bailli Jacques de Virieu (9 septembre 1598). — Bail à ferme du domaine de « Champaigne », passé par le même à Pierre Ruel, de La Grange (Devesset, 13 septembre 1598). — Autorisation donnée par Claude Martel, commandeur de Mâcon, à Pierre Pelleterat, élu de Mâconnais, de prendre du bois dans la forêt de « Roddes », aux lieux de Bordes et Saint-Légier, et ce à charge d'un cens annuel de 5 sous tournois (1601). — Signification faite au receveur par les frères Vidaud, de Limoges, de la résiliation de leur bail à ferme de Feniers (18 février 1602). — Copie de la requête en résiliation de contrat, des frères Vidaud (25 février 1602). — Accensement du bailliage de Devesset fait par le receveur, procureur du bailli Jacques de Blot, à Just de Fay-Gerlande, commandeur de Villefranche (21 mars 1602). — Procès-verbaux de publications faites à Feniers, Felletin et Meymac, de la mise en adjudication de la ferme de Feniers (24 mars 1602). — Quittances des décimes dus pour la commanderie de Feniers (Guéret, 16 octobre 1602, 31 mars 1603). — Accensement de la métairie de « Chaullet » à Jean Ruel, dit Buisson, « du Monnestier les Saint Agrepve », par Just de Fay-Gerlande, procureur de Jacques de Blot, bailli de Devesset (Devesset, 22 juillet 1603). — Quittance passée par le receveur aux frères Vidaud du prix de la ferme de Feniers (18 octobre 1603). — Procès-verbal de remise au greffe de la sénéchaussée du Puy, par le s^r Chrétien, d'un terrier de Devesset et de diverses autres pièces (13 avril 1604). — Permutation de la commanderie de Charrières, contre celle du Temple d'Ayen, faite par les commandeurs Jean-Louis de Baffort et Gabriel de Géraud (Uzerche, 10 septembre 1604). — Permutation des commanderies de Celles, Laumusse et Lormeteaux, faite entre les commandeurs Claude du Puys, François de Bréchard et Jean de Merlat (Lyon, 11 janvier 1605). — Vente du moulin de St-Jean d'Ardières, faite par Claude de Martel-Marsilly, à François-Antide de Garadeur, seigneur de l'Écluse (Belleville, 22 mars 1605). — Arrentement du membre de Sainte-Épine, passé à Germain Moureau de Tournon, par Just de Fay-Gerlande, procureur du bailli Jacques de Blot (Gerlande, 13 mars 1606). — Étienne Duchamp, fermier de la dîme de « Lentilhac », s'engage à délivrer la moitié du produit au commandeur (Temple de Mons, 25 mai 1606). — État des dîmes levées en 1605 par Duchamp au Temple de Mons, à « Biscaye, Rochobacon, Varetz, Lonfour, L'Ospital St-Viance, Lou Rieu, La Grange et Brach, Lintilhiac, Langlade, Labrousse, La Pigonnye, Loucours », et arrêté de compte avec le commandeur d'Ayen (21 mai 1606). — Quittances passées par Henri Guignard au commandeur de St-Paul, pour la rente du Laris (17 novembre 1605, 22 avril 1606). — Procuration passée par Jacques de Blot, bailli de St-Georges de Lyon, commandeur de Courtesserre et Montchamp, pour accenser la métairie de « Ligonne » près d'Ambert (22 janvier 1607). — Obligation passée au bailli de Blot par Jean de Champetières et Pierre Pereyron, pour l'acquisition des fruits de la métairie de Ligonne (26 janvier 1607), en marge reçus du bailli pour 1608 et 1609. — Expédition de l'accensement du bailliage de Devesset, sauf les membres de La Sauvetat, Chantoin et Ste-Épine, fait le 3 octobre 1593 par le bailli François de Langes, au chevalier Just de Fay Gerlande (26 janvier 1607). — Accensement de la terre « dou Clotz » près Devesset, fait par le bailli de Blot à Jean Garnier, lieutenant de juge (Courtesserre, 15 mars 1607).

H. 259. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 31 pièces, papier; 4 sceaux.

1607-1611. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Déclaration des biens de la commanderie de Villejésus (22 avril 1607). — Poursuites faites par le receveur, adminis-

trateur de la dépouille du commandeur Jean-Louis de Beaufort, pour la rénovation des terriers de la commanderie de Charrières (1607). — Hector Buatier, s^r de Montjoly, procureur général du grand prieur Claude de Montmorillon, passe procuration spéciale à Jean Danguy pour les poursuites à exercer contre les héritiers de Benoît Pollet, dit le capitaine Chausse, et de Benoît Favier, au sujet de revenus de la cure de Charvieu (Lyon, 14 janvier 1609). — Procès-verbaux de publication et d'adjudication de la ferme de Lespardillière, à la suite état des revenus en 1607 (1608-1609). — « Dénombrement des biens et possessions que tient le commandeur de Saincte-Espine en la parroisse de Tournon ». — Acquisition par Emmanuel de Lucinges des Allimes, commandeur des Échelles, d'un pré appartenant à Georges Trincon, pour y établir un battoir à chanvre (9 décembre 1608). — Poursuites contre le commandeur de Martel pour le paiement de ses responsions : copie du bail de Belleville, ordonnance de poursuites, sommation d'huissier au fermier du membre de Belleville (1606-1609). — État des améliorissements faits par le commandeur de Mâcon. — Pièces de la procédure soutenue par le grand maître Alophe de Vignacourt, le grand prieur Claude de Montmorillon et le procureur général de l'Ordre, contre Floris Ogier, dit Laue, et André Reymondon, au sujet de redevances du temple de Vaux (1609). — Procuration passée par Anne de Naberat, commandeur de Villejésus, à son frère Laurent, pour suivre le procès contre le comte de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, au sujet du pacage du bois de l'Hôpital (Aix, 17 septembre 1609). Sceau effacé de la sénéchaussée de Provence. — Inventaire de la dépouille d'Antoine de Vallières, commandeur de Pontvieux : « bassin lavemain, de loton, marqué au fondz de l'image de Saint Georges » ; draps, nappes, serviettes, chemises ; manteau de drap noir à croix blanche, manteau de serge de Nîmes, pourpoint doublé de « reverche » (?) (1610-1611). — Inventaire des titres consignés aux archives par le commandeur de Masdieu (1610). — Sommation d'Emmanuel de Lucinges des Allimes, commandeur des Échelles, procureur du receveur général, au notaire Jean Vincent d'avoir à produire les quittances des rentes de la maison forte de l'Hôpital St-Jean de Moirans (4 juillet 1610). — Supplique du commandeur de Naberat pour passer un bail de 29 ans pour le membre de Lespardillière, avis favorable du chapitre (13 juin 1610) ; y joint baux et arrentements de 1608 à 1610. — État des titres de la commanderie des Échelles déposés aux archives. — Sceaux plaqués de la sénéchaussée d'Aix et du chapitre.

H. 260. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 28 pièces, papier.

1610-1614. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Comptes et mémoires de Jean Génissieu, granger du commandeur de St-Paul, état des blés, entretien des vignes, élevage du bétail, menues dépenses. — Inventaire des meubles de la commanderie de Villefranche-sur-Cher, délivrés à Antoine de Dizimieu, nouveau commandeur. — Bail à ferme des revenus de Lespardillière. — Production par le grand prieur Pierre de Sacconnay des titres de la commanderie de Compessières, où il avait habité « jusques ceulx de la ville de Genève le viendrent prendre prisonnier, pilliarent ladicte mayson, enmenarent les meubles, bledz et vin qui avoit en icelle et jouirent du revenu dud. membre une année, et le retiendre prisonnier dans ladicte ville de Genève jusques il heubt payée rançon. Ce que fust faict en l'année mil six cens et ung ». Contestations au sujet de la succession de Claude de Montmorillon, son compétiteur au grand prieuré (10 mai 1611). — État des quittances présentées pour justification des améliorissements de Chamberaud (18 août 1611). — Transaction entre le receveur et Pierre Crestien, s^r de Roberte, au sujet des dîmes de Devesset et des rentes de Montredon (30 décembre 1611). — Procuration passée par Guy de Bard, écuyer, pour retirer du receveur de l'Ordre la somme de 200 écus d'or, versée par lui pour son droit de passage (Clermont, 27 janvier 1612). — Bail de la dîme de la terre « des Cossades » passé à « Jean Baujard, laboureur, demeurant au village de Rieros, par Claude de la Rigauderie, preste, curé de Betestet » (13 juin 1613). — Bail à ferme du vacant de la commanderie de Villedieu en Fontenette, passé par le receveur Just de Fay-Gerlande, à Jacques Guerittot, notaire de Meurcourt. Acceptation des cautions de Guerittot, par le chevalier de Vaudrey (4 juin, 22 juillet 1613). — Léonard Legros, laboureur de La Bessée, s'engage à payer, au receveur de Charrières, 5 setiers de seigle, mesure de Peyrat (5 juillet 1613). — Copie de l'arrêt du parlement de Toulouse, confirmant les droits de la commanderie de La Villedieu sur les forges de « Monteton », à l'encontre des prétentions des habitants de « Ventilhac » (3 septembre 1613). — Certificats des publications faites à l'issue de la messe, pour contraindre les habitants à contribuer aux réparations de l'église du Temple d'Ayen (9 mai 1610 - 26 janvier 1614). — Bail à ferme de la commanderie de Villejésus, passé par Anne de Naberat à Léonard des Combes, s^r de Ferragu (12 mars 1614). — Mainlevée, par la princesse de Dombes, de la saisie de la dîme du temple de Pézieux, à charge pour le commandeur Claude de Martel, de faire restaurer et desservir la chapelle (23 juillet 1614). — Accord entre le commandeur de Villejésus et ses fermiers de Lespardillière, au sujet de leur différend pour le moulin de Lespardillière qui avait « esté désolé et desmoly par gens non congnus » (6 mai 1614). — « Copies des fermes et admodiations faictes des revenus de la commanderie de La Villedieu en Fontenette, et

données à monsieur le commandeur de Gerlande, recepveur général de l'ordre Sainct-Jean de Hiérusalem au grand prioré d'Auvergne par m[e] Gaspard de Mathay, seigneur de Jasney, ayant esté administrateur du revenu de lad. commanderie pour fut frère Philibert de Mathay, commandeur de lad. Villedieu, son oncle » (1604-1614). — Procès-verbal de la visite de Crozet et Macconex, membres de La Chaux en Vaux (29 octobre 1614). — État des revenus de la commanderie de Charrières. Au dos, fragment d'un arrêt condamnant Octavien-Aymé s[r] de S[t]-Julien, aux dépens, en faveur de Gabriel et d'Hector de Fay-Gerlande. — État des revenus de la commanderie de Mâcon et de ses membres.

H. 261. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1615-1617. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Bail du vacant de la commanderie de Pontvieux, passé par le receveur Just de Fay-Gerlande, au chevalier Jean de Merlat, commandeur de Lormeteaux (4 juin 1615). — Bail à ferme de la commanderie du Temple d'Ayen et de Mons (février, avril 1615). — Ordonnances des visiteurs pour les réparations de Saint-Romain-en-Gal (1 mai 1615). — Expédition du procès-verbal de la visite du temple de Tirieu (10 octobre 1615). — Ordonnances des visiteurs pour les réparations de la commanderie de La Râcherie (21 novembre 1615). — État des pièces produites au procès entre le commandeur de Verrières et la dame de Grezolles. — Conditions générales du bail à ferme de la commanderie du temple d'Ayen. — Inventaire des terriers de S[t]-Maurice les S[t]-Robert, commanderie de Charrières. — Bail à ferme de la commanderie de Devesset, passé par le receveur « Pierre-Louis de Chantelot de La Cheize », à Guillaume Bourdicand, marchand de Lyon (30 juin 1616). — Procès-verbal de l'acte de profession de Jean Calhiot, prêtre de S[t]-Jean-la-Chevalerie, et confirmation des provisions du juge de La Sauvetat (2 juillet 1616). — Ordonnances des visiteurs pour réparations à Châteauneuf, Hérisson, La Bruyère de Breze et Villedieu, membres de La Râcherie (27 octobre 1616). — Assignation donnée aux s[rs] Robert, fermiers du temple de Talande, commanderie de Courteserre, pour payement de leurs fermages (9 novembre 1616) ; y joint expédition du bail du 30 novembre 1615. — Subrogation au bail de Devesset, faite par le fermier Guillaume Bourdicand, à Antoine Maron, procureur au bailliage de Devesset (16 décembre 1616). — État des titres de rentes de la commanderie de Charrières (1617). — Vente par Martin Omont, curé de Leureuil, de biens appartenant à la cure de par le testament, en date du 5 février 1598, de l'ancien curé Mathurin Marousset (16 janvier 1618). — Bail des rentes « du Villar Empurany et Saint-Fortunat », passé par Giraud Valenson, praticien de la ville de Montfaucon en Vellay, rentier principal du bailliage de Devesset », à « Mathieu Rochebilière, de Rochebillière, perroisse et mandement de Macheville en Viverois » (20 avril 1618). — Pièces de la procédure entre le commandeur d'Ayen et les habitants du Temple de Langlade pour les réparations de l'église paroissiale (1610-1617). — Amodiation des terres entourant la commanderie de S[t]-Romain-en-Gal, passée par le commandeur de Lemps à Louis Parut (29 décembre 1617). — Quittance du s[r] Danjou, pour remboursement d'avances par lui faites pour réparations à divers bâtiments de la commanderie des Bordes (Bourges, 31 décembre 1617).

H. 262. (Registre.) — In-quarto, papier, 76 feuillets.

1619-1620. — Comptabilité. — Compte du receveur François de Crémeaux. — Responsions (ff. 1-29). — « Pensions constituées par feu m[r] du Ponsus, vivant commandeur de Charrières et de Lormethaux (ff. 29-31). — Passages « d'Alexandre des Chevriers, de Phellippes Guillaume de La Tourt, de Pierre Rigaud, de Rion » (ff. 31-32). — Dépouilles de : « Anthoine de Rebbé, commandeur de Chambéry, mort à Malte, le 8 octobre 1619; de Pierre de Sacconey, grand prieur, mort à Sacconey, le ... décembre 1619. — « Mortuorum et vacquant : commanderie de Chambéry, membre d'Accoyeu, commanderies de Bourganeuf, Bellechassagne, Olloix, S[t]-Georges, La Vaufranche (décès du commandeur Philippe de Gilbertes), Bellecombe (décès de Pierre de La Porte), Maisonnisses (id.), Carlat (décès « d'Arthus Davize »), Temple d'Ayen (décès de Ferriol Barbe), Montchamp (décès du bailli du Vivier), Montbrison (décès de Claude de Rochebaron), Pauliat (décès de « Montvit »), Saint-Paul (décès d'Antoine de Châteaubodeau), Bellecombe (décès d'Antoine de Dortan (ff. 40-52). — Recettes extraordinaires provenant des prieurés de France, Champagne et Aquitaine, d'un emprunt fait aux banquiers Gaspard de Fay et Geraud Mary, (ff. 54-56). — Dépenses : paiements aux banquiers; à « Nicolas Odinot, estaffier de monseigneur illustrissime grand-maître, passant à Lion avecq trois chevaux qu'il menoit au frère de mondict seigneur illustrissime »; achat de toiles de S[t]-Rambert et de Charlieu, « de toille d'Ollende fine », pension de « Charles Pelletier, frère diaco, estudiant au collège des Jésuistes à Limoges »; frais de procédures, dépenses diverses. — Arrêté par les commissaire de La Verchère et d'Ussel, 3 juin 1620, et à Malte, 1621.

H. 263. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1618-1622. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Réclamation, par Anne de Naberat, d'un terrier du temple d'Ayen, saisi indûment par le commandeur de Beaufort et le capitaine Bertrand, et consigné aux archives du grand prieuré. — État dressé du fermier « du Rieux », des affaires que le commandeur du temple d'Ayen pourra traiter à Paris, pour sa commanderie (juin 1618). — État des constatations à faire au sujet de l'arrentement de la commanderie de Mâcon (13 juillet 1618). — Copie de pièces de la procédure soutenue par le receveur contre Pierre Henry, s[r] de Rivas, lieutenant criminel au bailliage de Forez, au sujet de l'écluse du moulin sis à la porte S[t]-Jean de Montbrison (1619). — Prix-fait passé par le receveur avec le s[r] de La Galhe, praticien à Lyon, pour la réfection de terriers de S[t]-Georges (11 juillet 1619 . — Sommation faite au nom du receveur aux chanoines de S[t]-Just, d'avoir à produire le titre qu'ils prétendent consacrer leur droit à la dîme sur le domaine de Montchausson (1 août 1620). — Cahier des charges du bail à ferme de La Vaufranche et procès-verbal de publication (26 sept. 1620).— Quittance par le s[r] Chambel de titres originaux à lui remis par le procureur Ducreulx et le commandeur Anne de Naberat (Lyon, 20 novembre 1620). — Signification à Guilaume d'Apchon, seigneur des Tournelles, d'avoir à payer au s[r] Bourdicault la somme de 2331 livres, 4 s., 4 d. (27 février 1621). — Arrêt du bailliage de Forez, ordonnant, sur requête du receveur de l'Ordre, la saisie des biens des héritiers de Raphael Ponchon, pour règlement de ce qui est dû à la commanderie de Chazelles (13 mars 1621). — État des revenus et charges des temples d'Ayen et de Monts (1619-1621). — Certificat des décès des grands prieurs de Montmorillon et de Saconnay, dressé par le notaire Languet pour être transmis au parlement de Besançon (Lyon, 3 avril 1621). — Copies de quittances de rentes de Bessamorel (1583-1621). — Pièces de la procédure soutenue contre les meuniers de Salles et Monseugny (1620-1622). — Inventaire de titres concernant le bailliage de Devesset et conservés au Puy par Gaspard Gérentet et Jacques Sauron (1622). — Récépissé pour le commandeur de Laumusse, de deux terriers de Semon (Lons-le-Saunier, 3 juin 1622). — Déclaration de Jacques Sauron, du Puy, certifiant avoir vu des coffres renfermant des titres du bailliage de Devesset (17 août 1622). — Dépositions de témoins à l'encontre des droits prétendus par l'Ordre sur le château de « Poumeix », comme dépendance de « La Vaulx-S[t]-Jean », paroisse de Viplaix (12 septembre 1622). — Engagement par le sieur Gaspard Gérentet, de remettre les titres du bailliage de Devesset, au sieur Giraud Vallenson, receveur du bailliage (18 février 1623). — Prolongation du bail de la métairie de « Champagnier » dépendant de Devesset, en faveur d'Étienne Mazuyer (24 février 1623). — Pièces du procès intenté au sieur Brossier, pour l'obliger à « desmolir les garittes, tours et autres fortiffications, faictes en sa maison, puis peu de temps au lieu de Bessamorel (1621-1623). — Décharge délivrée au s[r] Sauron, pour les titres du bailliage de Devesset rendus par lui (13 juin 1623). — Prolongation du bail du domaine de Maujour, consenti à Jean Bard par Just de Fay Gerlande (14 octobre 1623). — Bail à ferme de la métairie de Cholet, bailliage de Devesset, consenti le 14 novembre 1618, par le receveur, aux sieurs Chauvent; à la suite prolongation de ce bail, du 14 octobre 1623.

H. 264. (Registre.) — In-quarto, papier, 79 feuillets.

1624-1625. — Comptabilité. — Compte du receveur Philippe des Gouttes. — Responsions (ff. 1-29). — Pensions dues par Jean Roussel, fermier de la métairie de la Franchise, commanderie de Lormetaux, et par les héritiers de Gilbert du Boys, à feu le commandeur « du Ponssus ». — Passages de « Gaspard de Segonsac, d'Anthoine d'Arssy, d'Ailly, de Laurans de Vichy, dit de Champront, de Guillaume de Razes, dict Monimes, de Loys des Escures, de Jean de Crémeaulx, de François de Breschard, de Mathieu Masuyer » (ff. 30-32). — Dépouilles de « Anthoine de Disimieux, » commandeur de Villefranche et des Bordes, et de « M. de Ranchoux, » commandeur de Leureuil. — « Mortuorum et vacquant » (ff. 44-54). — Recettes extraordinaires provenant des prieurés de France, Champagne, Aquitaine et Toulouse. — Dépenses : acquits de lettres de change, achats de toiles; paiements aux diacos Louis Fontjehan et Philippe Mignot; décimes des commanderies vacantes; frais de dépouilles; frais de poursuites, menues dépenses. Arrêté par les commissaires d'Albon et Grolier, 3 juin 1625, et à Malte, 21 mars 1626.

H. 265. (Registre.) — In-quarto, papier, 87 feuillets.

1625-1626. — Comptabilité. — Compte du receveur Philippe des Gouttes. — Responsions (ff. 1-29). — Pensions. — Passages de Charles d'Aubusson, de Pierre Dumont La Lande, de Baltazar de Valin. — Dépouilles de « Philippe Groin, dict de Villebouche, » commandeur de Tortebesse, mort à Montferrant le 31 mai 1625; de « Jehan de Torchefelon, » commandeur de Marche et Mayet, mort dans sa commanderie le 9 octobre 1625; de Pierre Jacquet, comman-

deur du Vivier ; du chevalier « Joachin de La Pallud Balleigneux », mort en Piémont au mois de juillet 1625 ; du chevalier de Balorre, mort à Malte (ff. 32-51). — « Mortuorum et vacquant » (ff. 51-67). — Recettes des prieurés. — Dépenses. — Arrêté par les commissaires de La Verchère et Grollier, 3 juin 1626, et à Malte, le 12 décembre 1628.

H. 266. (Registre.) — In-quarto, papier, 71 feuillets.

1626-1627. — Comptabilité. — Compte du receveur Ardouin d'Aubusson. — Responsions. — Pensions (ff. 1-33). — Passage de Léonard de Villeneuve. — Dépouilles de Philippe de La Loue, commandeur de Chambéry, mort à Accoyeu le 26 octobre 1626. — « Mortuorum et vaccant » (ff. 42-54). — Recettes des prieurés. — Recettes extraordinaires. — Dépenses : achats de toiles, lettres de change, décimes, frais des dépouilles, frais de procès, achat de livres pour le grand maître. — Arrêté à Malte, le 21 juin 1628.

H. 267. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

1624-1628. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Récépissé de titres délivré au commandeur de Chambéry. — (Grenoble, 6 mai 1624). — Factum par le commandeur de Lieudieu contre le s[r] de Blanccafort qui « prétend gareine à eaue en Gorbelin et jusques à un guay, proche la commanderie de l'Hospital qu'il nomme Gillepoulle et qui s'appelle de présent le guay des Péans » et y avoir droit de pêche exclusif. Avis favorable pour intenter des poursuites (Paris, 10 juin 1624). — Bail à ferme du membre du Monteil au Temple et Brousse, consenti le 5 juin 1621 par Jean de Lemps, commandeur de S[t]-Romain en Gal, au chevalier de Montagnac de Larfeuillère, à charge de céder sa place au chevalier du Boys. A la suite acte de cautionnement de Jean de « Micha de Burssin », commandeur de Pauliat (12 juin 1624). — Copie d'une ordonnance rendue en 1603, à la requête du commandeur « Claude du Guis, » par le « bailly d'Aval au comté de Bourgogne », pour la réfection des terriers de Laumusse (1624). — Reconnaissance par Antoine Bois d'un prêt à lui consenti par François Galley, dit Lacombe, fermier de l'hôpital S[t]-Jean de Moirans (12 avril 1625). — Acte de résignation de la rectorie de S[t]-Jean de Montbrison, par Fr. de Pradal (Lyon, 3 juin 1625). — Inventaire des meubles de la commanderie du Vivier (23 septembre 1625). — Poursuites de Philippe des Gouttes, commandeur de Montchamp, contre demoiselle Catherine de la Terrière, au sujet des réparations du membre de Charbonnier (21 octobre 1625). — Sommation faite par « Anthoyne-François de Briccard, commandeur de Chanonnat », à Jean Roiron, greffier de Bessamorel, d'avoir à lui payer deux annuités arriérées de l'accense de son greffe (19 novembre 1625). — Poursuites du fermier de La Vaulx S[t]-Jean contre René Luquet, pour le paiement d'une redevance annuelle de cinq boisseaux de seigle et de sept cartons d'avoine dus à la commanderie (1625). — État de revenus et de frais de poursuites de S[t]-Jean de Brioude (1622-1625). — Bail à ferme des moulins de la commanderie de S[t]-Jean-des-Prés de Montbrison (28 mai 1626). — Traité passé par le commandeur Bertrand d'Albon pour la rénovation des terriers de Montbrison (16 décembre 1626). — Copie des améliorissements de la commanderie de S[te]-Anne, effectués par le commandeur Ardouin d'Aubusson (1626). — Bail à ferme de la dîme de « Rieros, paroisse de Beteste », passé par le curé à Jean Boyard (5 décembre 1626). — Quittance d'avances faites au commandeur de Verrières par le s[r] Boulardin (7 décembre 1626). — « Recueil d'arreyrages [de Devesset] despuis l'année 1607, finis 1627, et oultre ce, ceulx de Chrestien et de Perrel. » — Bail à ferme de la commanderie de Marche et Mayet passé par le commandeur Achille d'Étampes de Valençay (15 mai 1627). — Répartition de la taille de Bessamorel (13 juillet 1627). — Prise en charge par Denis d'Avallon, fermier de la commanderie de Mâcon, des terriers de cette commanderie (25 septembre 1627). — Arrentement par le grand prieur Just de Fay-Gerlande, de sa commanderie de Charrières, à Pierre et Antoine d'Andelost (14 octobre 1627). — Récépissé de terriers de la commanderie de Mâcon par Jean Bonnyer, sous-fermier de Belleville (5 novembre 1627). — Certificats de l'exécution des ordonnances pour les améliorissements de la commanderie de S[te]-Anne (1627). — Arrentement du pré de « Deaume » à « Benoît Badol, laboureur du lieu de Badol, paroisse et mandement de S[t]-Sauveur en Forez » (8 mai 1628). — Inventaire des titres concernant la saunerie de Salins, déposés aux archives à Lyon par « Guy Pot de Rodes, » commandeur de Salins et Olloix.

H. 268. (Registre.) — In-quarto, papier, 46 feuillets.

1628-1629. — Comptabilité. — Fragment du compte du receveur d'Aubusson et du commandeur de Larfeuillère. — Responsions et pensions (ff. 1-30). — Dépouilles de Gabriel Roussel, commandeur de Villejésus, mort en convent en 1628 ; de Jean de Lemps, commandeur de S[t]-Romain en Gal, mort « à cinq lieux, proche la maison de son frère, d'une rupture et descente de boyaux, en la maison d'un chirurgien qui le pansoit, à Chabons, en Dauphiné, le 18 octobre 1628 » ; du commandeur d'Aubusson, mort le 27 novembre 1628 « en la maison de M. de La Motte, son beau-frère ; » du chevalier de Montrottier, commandeur de Maisonnisse,

mort au mois de décembre 1628. — « Mortuorum et vacans » ; recettes extraordinaires, dépenses.

H. 269. (Registre.) — In-quarto, papier, 55 feuillets.

1630-1631. — Comptabilité. — Fragment du compte du receveur de « Condignac ». — Responsions et pensions (ff. 1-30). — Passages de « François de Laubespin, de... de Bosredon, de... de Lestang, de Prosper de Lusinge » (ff. 30-31). — Dépouilles du receveur d'Aubusson ; d'Anne de Naberat, commandeur du Temple d'Ayen, mort à Paris en janvier 1630 ; du chevalier de La Chesotte, commandeur de Masdieu ; de Bérard de Loches, commandeur de La Râcherie, mort à « Chalanches, païs de Foucigny en Savoye, environ le 16 juillet 1630 » (ff. 31-35). — « Mortuorum et vacans » ff. 36-45). — Recettes extraordinaires des prieurés. — Dépenses.

H. 270. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier.

1629-1634. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Bail à ferme de la dîme de Versonnex, dépendant de Crozet et Maconnex (2 juillet 1629). — Sommation de Charles-Philippe de St-Viance, commandeur de Carlat, aux consuls et habitants de Carlat, d'avoir à contribuer aux réparations de leur église en partie brûlée (7 juillet 1630). — Accord et transaction entre François de Bricard, commandeur de Chanonat et Étienne Brossier, qui avait fait faire des coupes dans les bois de Bessamorel (2-3 février 1631). — Bail des revenus de la commanderie de Salins, passé par le commandeur Guy Pot de Roddes à Claude Portier (10 mars, 5 juin 1631). — État des papiers de la commanderie de Salins, remis au s^r Portier (1631). — État nominatif des fermiers du Temple d'Ayen. — Bail à ferme de la commanderie de Charrières, passé par le commandeur Just de Fay-Gerlande, grand prieur, à Louis Baudy et à François et Antoine du Gros, dits Parricoud de Felletin (26 septembre 1631). — Quittance du fermage de Feniers passée par le commandeur Claude de Meschatin-La-Faye (Felletin, 30 novembre 1631). — Fragment du procès-verbal des améliorissements de Pontvieux, dressé pour Jean de Marlat, commandeur de Lormeteaux (1632). — Accord entre Guillaume de Chissey, commandeur de Dôle et receveur de l'Ordre, et Geraud Valenson, marchand de Montfalcon, au sujet de l'arrentement de Chantoin (4 juin 1632). — Sommation à Benoît Périer, notaire et commissaire à terriers à La Clayte, d'avoir à rendre les terriers d'Épinassy (2 janvier 1633). — Pièces de la procédure de François de Bricard, commandeur de Chanonat, contre Antoine Brossier, qui avait fait élever des fortifications à Bessamorel, y joint le procès-verbal de démolition (1632). — Quittances d'arrérages délivrées aux fermiers du membre de Montfalcon (1630-1633). — Procès-verbal de visite et inventaire des meubles de la commanderie de St-Romain-en-Gal (29 juin 1633). — Bail de sa commanderie de Devesset donné par le bailli de Gerlande à son frère, comme compensation d'une dette dont il ne peut s'acquitter (Malte, 4 août 1633). — Bail de la dîme de « Chirouta et Chassanietes » consenti par les fermiers de Celles à « Jean Manenc » (Murat 29 août 1633). — Conventions passées par le commandeur de Laumusse avec le sieur Pierre Pichelin pour le recouvrement des rentes de Semon (2 septembre 1633). — Arrentement du domaine de Maujour, commanderie de Devesset, passé à Anne Boyette par le commandeur Just de Fay-Gerlande (19 septembre 1633). — Arrentement du domaine de « Choullel », même commanderie, passé par le même à Antoine Giraud, dit Boÿsson (20 septembre 1633). — « Inventaire et mémoire des erreurs et abbus qui se trouvent en l'extrait du compoix du mandement de Bessamorel, datté du 9 novembre 1633 ». — Quittance délivrée au fermier de Château-le-Bois, pour une pension due par le commandeur de Montbrison (4 décembre 1633). — Quittance de droits de lods délivrée devant le notaire de Cuiseaux pour une terre sise à Villars (29 décembre 1633). — « Compte que donne noble Imbert Bertrand, s^r de Champlong, à illme seigneur frère Pierre-Louis de Chantelot, bally de La Cheze, commandeur de Limoges et de St-Paul, des affaires qu'il a faict et négocié pour led. seigneur bally en sa commanderie de St-Paul » (1633-1634) : réparations, frais de procédure. — Bail à ferme du mandement « d'Auriac », passé par les fermiers de Celles à « François Julhen, sieur de La Borye » (27 janvier 1634).

H. 271. (Portefeuille.) — 2 pièces parchemin, 24 pièces, papier.

1634-1638. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Arrêt du parlement de Grenoble, donnant gain de cause au procureur de l'Ordre contre le fermier du chevalier de Bron La Liègue, commandeur de St-Georges (17 mai 1634). — Acquisition par le s^r Antoine Roche d'une métairie au lieu de La Grange, mandement de Bessamorel ; à la suite acte d'investison délivré par François de Bricard, commandeur de Chanonat (29 octobre 1634). — Dénombrement des terres composant la métairie de La Grange. — Procès-verbal de visite du bois St-Jean de Brioude ravagé par un orage (3 novembre 1634). — Pièce de la procédure soutenue par le commandeur de Chanonat contre Étienne Brossier de Bessamorel au sujet de terres saisies pour défaut de payement (1634-1635). — Prix fait avec le notaire Vincent Brenier pour la rénovation des terriers de la commanderie de St-Paul (28 mai 1635). — Compte produit par Imbert Bertrand, s^r de Champlong, à Louis de Chantelot La Cheze, commandeur de Limoges et de St-Paul, pour l'administration de la commanderie de St Paul (29 mai 1635). — Consulta-

tion au sujet des difficultés de Philippe des Gouttes, commandeur de Montchamp, avec son fermier du membre de Loubeyzargues (1 septembre 1635). — Inventaire des meubles du temple de Mons « paroisse de Varetz au bas Limosin » (17 avril 1636). — Bail de la commanderie de Charrières passé par le commandeur de Fay-Gerlande à Louis Chappelon, écuyer, s[r] de Vieilleville, et à Mathieu Benoît, bourgeois de Limoges (26 juin 1636). — État des réparations faites dans la commanderie de Charrières par les précédents fermiers (8 juillet 1636). — Ratification du bail à ferme de Charrières par le s[r] Martial Vidaud (10 mai 1637). — Copie du procès-verbal des améliorissements de la commanderie de S[te]-Anne (16 mai 1637). — Fragment d'un inventaire de pièces produites pour le procès engagé par l'Ordre contre le curé de St-Maurice-en-Gourgois et Laurent de Simiane, chanoine de Lyon, prieur de St-Rambert (1637). — État des revenus et fermages de la commanderie de St-Paul (1637). — Bail à ferme de La Chaux passé à Jean Pontet par Regnaud Bec de La Bussière, commandeur de Montbrison (30 octobre 1637). — Décharge et inventaire des titres de Salins, remis par le commandeur de Larfeuillère pour le commandeur de Maisonseulle (9 décembre 1637). — Pièces relatives à la dépouille de Charles-Philippe de St-Viance, commandeur de Carlat, mort à St-Viance le 23 novembre 1637 (1637-1638). — Bulle du grand maître au receveur de St-Aulaire, enjoignant le paiement d'une somme de 30.000 livres pour l'armement des vaisseaux (Malte, 24 janvier 1638). — Signification de la saisie de sa commanderie des Bordes, faite par le receveur de St-Aulaire au commandeur Anne de Chattes de Jessans (23 mars 1638).

H. 272 (Registre.) — In-quarto, papier, 60 feuillets.

1638-1639. — Comptabilité. — Premier compte du receveur Foucaud de S[t]-Aulaire, commandeur des Échelles. — Responsions (ff. 1-22). — Passages de « Jean de Flottes, Alexandre de Grôlée, Alexandre de Talaru Chalmazel, Claude de Thenay St-Christofle, Paul de La Renodie, Jacques de Montfort, Baltazard d'Angueville, Pierre de Passier, Claude de Marette, Charles de Menton » (ff. 22-23). — Dépouilles de « Charles-Philippe de S[t]-Viance, commandeur de Carlat; de Louis de Saulzay-Destignières, grand prieur, mort à Bourganeuf, le 3 janvier 1639; d'Hector de La Rivoire, commandeur de Celles, mort en convent, le 20 janvier 1639. — Mortuaire et vacant des commanderies de Pauliat, Chanonat, Devesset, St-Paul, Bellecombe, La Vaufranche, Pontvieux. — Recettes des prieurés. — Dépenses. — Arrêté par les commissaires de La Verchère et de Chissey, et à Malte le 15 septembre 1639.

H. 273. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 18 pièces, papier.

1638-1639. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte du receveur de S[t]-Aulaire. — Poursuites contre François de Bricard, commandeur de Chanonat pour paiement de ses responsions (1638). — Quittance pour arrérages de la ferme de La Garde Roussillon, passée au nom de Philippe Desgouttes, commandeur de Montchamp, à François de Rochemure (4 mai 1638). — Bail à ferme de la commanderie de Celles, passé par le commandeur Hector de La Rivoire à Isaac Dufour, receveur des tailles de l'élection de S[t]-Flour, et à François Recoderc, habitant de Murat (2 juillet 1638). — Compte de ce qui est dû par le grand bailli Claude Aubery de Vatan au notaire Jean-Pierre Chomel pour la rénovation des terriers de S[te]-Épine et de S[t]-Georges d'Annonay (4 septembre 1638). — Bulle du grand maître donnant l'ordre de payer une somme de 36.000 livres pour l'entretien des vaisseaux (Malte, 1[er] octobre 1638). — Autre donnant ordre de payer une somme de 20.000 livres aux mains de sieur Jean Mazelet (Malte, 30 octobre 1638). — Quittance du sieur Chavallard pour une somme de 30 livres due par le commandeur de Chazelles (Lyon, 15 novembre 1638). — Récépissé du terrier de S[t]-Symphorien de Lay délivré à Denis Metton au nom de Baltazard d'Albon, commandeur de Mâcon (15 décembre 1638). — Copies des baux de la commanderie de Celles et comptes tenus par Christophe de Chadenac de La Rivoire pour son frère le commandeur (1638). — Inventaire de la dépouille du grand prieur Louis de Sauzay-Destignières (3, 14 janvier 1639). — Bail à ferme du membre de « La Poulge », commanderie de Chamberaud (18 janvier 1639). — Copie de quittances des fermiers de Chamberand (1638-1639). — Bulle du grand maître portant ordre de payer 50.000 livres à Jean Massalet ou à son mandataire (1[er] mars 1639). — Engagement de Christophe de La Rivoire de fournir à l'Ordre ses comptes pour la dépouille de son frère, commandeur de Celles (30 mars 1639). — Signification au commandeur Anne de Chattes de Jessans de la saisie de sa commanderie des Bordes au profit du trésor (20 avril 1639). — Copie du bail à ferme de la commanderie de S[t]-Georges de Lyon, consenti le 3 juin 1638 par le commandeur Just de Fay Gerlande à Claude Chazard, notaire à Lyon et secrétaire de l'Ordre; y joint le renouvellement du bail de « Montchausson et de la grange Domenay » (12 novembre 1639).

H. 274. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1638-1639. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte du receveur Foucaud de S[t]-Aulaire. — Pièces relatives

à la dépouille de Charles-Philippe de St-Viance, commandeur de Carlat : — procès-verbaux de constatation. — Inventaire : chapeau de castor, « deux paires de rozes pour mettre au souilers, une paire de ruban noir avec la dentelle... un propoint noir de gros de Naples, un autre de satin mouschetté... une cazaque de drap d'Espaigne gris, doublée de pane de la mesme couleur, avec la croix blanche au-dessus de la relligion de Malthe ;... propoint de tabis noir, garni de dentelle noire et doublé aussi de tabis blanc ;... une paire de bas de soye noire ;... trois paires de bas de toile de Laval avecque de la dentelle par le dessus. » — État de frais de procédure. — Quittance du médecin La Perronne. — Frais d'enterrement, paiements aux prêtres d'Alassac, Varetz, Donzenac et aux Franciscains de Donzenac. — Quittances délivrées aux fermiers; lettres d'avis, copies de baux pour la commanderie et ses membres.

H. 275. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier; 15 cachets effacés.

1628-1639. Comptabilité. — Pièces justificatives du compte du receveur Foucaud de St-Aulaire. — Bulles enjoignant de payer la somme de 15.000 livres au bailli Carlo Valdina, pour l'entretien des vaisseaux. — Procuration passée à cet effet par Carlo Valdina à Baptista del Pollo, de Gênes, à la suite les quittances (mai-août 1638). — Autre bulle portant ordre de payer 30.000 livres au commandeur Aldobrandin, ambassadeur à Rome (1er juin 1638). — Autre payement de 30.000 livres au commandeur Pierre de Médicis. — Autres au bailli Valdina, et lettres de change du trésor. — Paiement de la pension due sur la recette générale à « Claude Couasse, seigneur du Mesnil, chevalier de dévotion de l'ordre de St-Jehan de Jherusalem, demourant au Déluge près Marcoussy ». — État des balles de toile envoyées à Malte. — Paiement d'une somme de 30.000 livres au bailli Valdina. — Procurations pour sommes à faire tenir à Jean Masalet. — Quittances du receveur des décimes. — Quittance du chevalier de St-Viance pour la pension qui lui est payée sur la commanderie de Carlat (3 juin 1638).

H. 276. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier, 2 cachets.

1638-1639. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte du receveur de St-Aulaire. — Pièces relatives à la dépouille de Louis de Sauzay-Destignières, grand prieur d'Auvergne : frais de funérailles et d'inventaire; liquidation de dettes, entretien de chevaux, dépenses de bouche, gages des domestiques, mémoires des fournisseurs, comptes du boucher, états des dettes et quittances des fermiers. — État des frais des dépouilles du grand prieur et du chevalier de St-Viance, commandeur de Carlat. — Frais de port de lettres et de paquets. — Pièces de la dépouille du chevalier de La Rivoire, commandeur de Celles. — Quittances pour les commanderies de Bellechassagne et de Pontvieux. — Quittance des créanciers à la dépouille de Jean de Merlat, commandeur de Lormeteaux.

H. 277. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 71 pièces, papier, (183 feuillets) ; 3 bulles, plomb, 18 cachets effacés.

1639-1640. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes. — Copie des quittances délivrées par le commandeur de St-Viance à Jeanne Dandral, veuve Chassaigne, pour les fermages du membre de Couderc ; autres quittances pour les fermages de Mascheix et de Carlat. — États et quittances des redevances en blé et avoine des fermiers de Bourganeuf. — Quittances pour les fermages de Mortessagne, Donzenat. — Pièces relatives à la dépouille de François Bertrand de Beurron, commandeur de Carlat, inventaires, expéditions des baux de la Salvetat, Corrèze, « l'hospital Uchefon, Ortigier. » — Procès-verbal de la mort d'Antoine Borde, curé de Bourganeuf, inventaires de ses biens et des reliques de la communauté, procès-verbal de vente. — Pièces relatives à la dépouille de Guillaume Marclau, religieux de l'Ordre. — Réclamations des fermiers de Carlat. — Quittances du curé de Pontvieux et de George La Cheze pour le service de l'église d'Ides. — Bulles et pièces relatives aux payements à faire au Trésor. — Quittance de la pension du chevalier du Mesnil. — Achat de toiles. — Quittances des décimes. — « Procès verbal faict en présence de monsieur le lieutenant général et procureur du roy à Lyon pour la quantité des espèces d'or et d'argent qui c'est treuvé dans la recepte de M. le comandeur de St-Aulaire le 1er décembre 1639, ensemble le deschet qui s'i est trouvé. » — État des livres adressés à Malte : « *Psalterium concilii Urbani VIII, fol.* reliés marroquin 255 l. ; *Missale*, fol. grand papier, relié à plain or, 30 l... *Breviarium concilii*, in-8, 2 tom. reliés marroq., 11 l. 10 ; pour le p. Guillaume Bohet, jésuite, Alvarez, *De vita spirituali ; Milliei, Moyses viator.* » — Quittance du chevalier de St-Viance pour sa pension sur Carlat. — Sommes reçues par le commandeur de Larfeuillère, le commandeur de Pradal, les chevaliers Pierre et Charles Dumont La Lande, sur la dépouille du grand prieur. — État des frais de Bertrand Cornil pour voyages à Carlat. — Demande de poursuites contre ceux qui avaient détourné des objets appartenant à la dépouille du grand prieur. — État des frais faits par le secrétaire Chazard pour voyages à Dijon. — État des frais de port de lettres et paquets.

H. 278. (Registre.) — In-quarto, papier, 48 feuillets.

1640-1641. — Comptabilité. — Compte du receveur Foucaud de St-Aulaire. — Responsions (ff. 1-20). — Passages de « François de Chaumeton, de Claude de La Poehe (La Poype) de Vertrieu, Louis Vinay, Just de Gerlande. » — Vacant et mortuaire de Bourganeuf, Celles, Carlat; dépouilles de Guillaume Marclaud, de Guillaume de Chissey, commandeur de Dôle, mort à Lyon le 16 mai 1641 ; mortuaire et vacant des commanderies de Pauliat, Chanonat, Devesset, St-Paul, La Vaufranche, Pontvieux. — Recette des prieurés. — Recette extraordinaire provenant de dépouilles. — Payements au Trésor, achats de toiles, frais divers. — Arrêté par les commandeurs de La Verchère et Grolier de Serrières, et à Malte le 7 septembre 1641.

H. 279. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 43 pièces, papier, 3 cachets.

1639-1641. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance passée au nom de Bertrand de La Liègue, commandeur de St-Paul, aux fermiers du membre de St-Sauveur (22 mai 1639). — Exposé du différend entre l'Ordre et le sieur Philibert Bernard, fermier de Nemy Tanay, à la suite consultation du sieur Fèvre, procureur à Dijon (9 mai 1639). — Quittance du chevalier de Montjouvent pour des terriers de Laumusse retirés des archives. — Etat des terriers de Devesset (3 juin). — Quittances du commandeur de Beuvron à ses fermiers de Carlat (7 avril, 9 juillet, 17 août). — Prolongation du bail à ferme de Montchausson, commanderie de St-Georges (12 novembre). — Pièces relatives à la saisie de la commanderie de Chanonat contre le commandeur François de Bricard (1639-1640). — Requête de Gaspard de Maisonseulle, commandeur de Ste-Anne et de Salins, au parlement de Dôle, pour obtenir mainlevée de la saisie faite des revenus de Salins (27 mars 1640). — État des terriers trouvés à Charrières (2 mai 1640). — Bail à ferme de partie de la dîme de Jonage dépendant de la commanderie de St-Georges (19 mai 1640). — Procès-verbaux de la saisie opérée contre le commandeur François de Bricard (27, 28 juin 1640). — Inventaire des titres de l'Hôpital de Genouilly, membre de Mâcon (13 juillet 1640). — Dénombrement de la commanderie St-Georges de Lyon et de ses membres (25 octobre). — Procès-verbaux des améliorissements de la commanderie de Salins. — Inventaire des titres de Devesset conservés par la veuve de Gaspard Gerentet (1 décembre 1640). — Bulle enjoignant de faire payer à l'ordre du bailli Charles Valdina une somme de 30.000 livres tournois pour l'entretien des vaisseaux (Malte, 14 décembre 1640). — Ordonnances des visiteurs pour St-Romain-en-Gal et Monteux. — Commission donnée par François de Pradal, commandeur d'Ayen, au curé François Soursac pour le service de la chapelle St-Georges de Salon (30 janvier 1641). — Quittance d'une somme de 60 livres pour les écritures d'un procès pour le moulin de la commanderie de St-Paul (Grenoble 1er mars 1641). — Bulle enjoignant de payer 39.000 livres au commandeur Paul-Raphaël Spinola, pour le compte du commun trésor (Malte, 6 avril 1641). — Investiture de la chapelle St-Barthélemy au faubourg du Puy donnée à Jacques Deleau par le grand vicaire de Mende (11 avril 1641). — État des payements faits par Dominique Génissieu, fermier de St-Paul, pour le compte du maréchal de « La Cheze », y joint les pièces justificatives (1638-1641). — État des payements effectués par Benoît de Milan et Benoît Bolliaton, fermiers de Montfalcon. — État des titres à produire pour le bailliage de Devesset et ses membres. — Sceau de la ville de Salins; cachets des commandeurs de La Verchère et de Chissey.

H. 280. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier; 4 cachets.

1641-1645. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Copie du procès-verbal de la visite de la commanderie de St-Romain-en-Gal, dont est commandeur frère Claude Nugue (4 juin 1641). — Quittance passée par le s^r Detel à Balthasard d'Albon, commandeur de Mâcon, pour une somme de 60 livres remise en échange de titres de Fay et Ventrigny (11 juin 1641). — Extraits du procès-verbal de la visite du membre de Montredon, bailliage de Devesset (20 juillet 1641). — Inventaire des terriers aux mains du baron de Sauzac, neveu du bailli de Lyon (25 juillet). — Quittance passée par Jean Chevallier, de Chalamont, au sieur Louis Poinct pour arrérages de rentes (22 août). — Quittance de George Pais, sergent royal, pour ses gages de garde des bois de Chantoin (27 août). — Quittance d'arrérages de cens passés à André Chabanes, boulanger, par « Charles-Philibert Mignot, commandeur de St-Barthellemy, recteur des rectories de Montredon et St-George d'Anoney » (16 septembre). — Prix fait et quittances relatives à la procédure soutenue par Bernard de La Liègue, commandeur de St-Paul, écuyer du grand maître, pour la justice du membre de St-Sauveur (1639-1641). — Paiement de 300 livres au sieur Vaillot, tailleur à Mâcon, pour restitution de terriers de Corchenay, achetés par lui, en 1602, à des gens de guerre à qui il avait fourni des vêtements et payé dix pistoles (14 décembre 1641). — Quittance d'Antoine Garnier, gardien des Franciscains de Ste-Colombe, pour 8 bichets de froment et 8 bichets de seigle dus par la cure de St-Romain-en-Gal (3 janvier 1642). — Accensement du domaine de Champagneu passé par Just de Fay-Gerlande, bailli de Devesset à Agnès Pieq, veuve Peutier (château de Gerlande, 22 février 1642). — Quittances

pour la réfection des terriers de Chantoin, délivrées au commandeur Charles-Philibert Mignot (15, 18 mars). — « État et dénombrement des biens fonds, droits et héritages dépendans de l'hôpital de Courssaget, membre de la commanderie de La Croix-au- Bost, fait à la diligence de frère Léon de Fontjean, chevalier, commandeur de ladite commanderie » (31 avril). — Quittance du sieur Romanet, procureur du sieur Vidaud, au nom du commandeur Bernard de La Liègue, pour fermage du membre de St-Sauveur (2 mai). — Autre quittance pour la réfection du terrier de Chantoin (16 mai). — Prix fait pour la réfection des terriers de Genouilly, Ventrigny, Lys, Bois-du-Lain, Fay, par Balthasard d'Albon, commandeur de Mâcon, et Benoît Périer, notaire de La Clayette (11 octobre). — Asservisage du bois des Landes par le commandeur de Mâcon à Claude de Lagrot, notaire de Vandenesse (22 novembre). — Continuation du bail du domaine « du Choullet », consentie par le bailli de Devesset, commandeur de Charrières, à Antoine Giraud, dit Buisson (3 janvier 1643). — Note sur le bail à ferme des membres de Mascheix et Couderc (14 avril). — Acte de consignation du terrier de Chantoin aux archives du grand prieuré (3 juin). — Procès-verbal de Jacques de Camus, seigneur d'Yvours, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Bugey, constatant que la chapelle Ste-Marie-Madeleine de Maconnex au pays de Gex n'a pas été comprise dans les rôles des décimes, comme appartenant à l'ordre de Malte (20 juin). — Bail à ferme de la dîme de Charrières, passé par le commandeur Claude de Montagnac de Larfeuillère aux sieurs Benoît et Charles Voiret, marchands de Lyon (28 juin). — Bail à ferme du Monteil au Temple, consenti par le même à « Antoine Bouchon, marchand, demeurant au bourg de la Villeneufve, parroisse de Basville en Auvergne » (22 avril 1623, 10 septembre 1743). — État des papiers remis par le commandeur de Gerlande à Jean de Fay La Tour, bailli de Devesset. — Note au sujet de « Neuglisois, Château et Fay », membres de Mâcon. — État du revenu de la dîme de La Forêt du Temple, membre du Vivier de 1639 à 1643. — Récipissés du sieur Hénault, procureur au Parlement, des pièces des procédures pour le renouvellement des terriers de Ste-Anne et de ses membres (février, mars 1644). — Ordre d'incarcération donné par les officiers du Puy, contre le sieur Laurent Redond (11 avril). — Procès-verbal de visite du membre de Chantoin; prix faits pour construction de granges à Chantoin et Belvezer; quittance du sieur Brunet pour la liève de Chantoin (11, 18, 23 avril, 3 octobre 1644). — Acte de consignation des terriers de Devesset et de Charrières (2 juin). — Récépissé du sieur Pierre Bourrelier pour un terrier de Ste-Anne (24 juin). — Quittance de Catherine Bertrand, veuve d'Étienne Rossignol, notaire au Puy, du prix de réfection du terrier de Chantoin (25 juin). — Procès-verbaux de visite du membre de Montredon et du four de Roche-en-Régnier (25 juin, 9 août). — Bail à ferme du bailliage de Devesset, consenti par le bailly Jean de Fay de La Tour Maubourg aux sieurs André Passonnet, Antoine Garnier et François Royer (27 septembre). — Expédition du procès-verbal de la visite de l'église de St-Just dépendant de Montredon, visite faite le 21 juillet 1641 (3 octobre 1644). — Quittance donnée par Benoît Périer pour le prix de la réfection des terriers d'Espinassy, Fay et Château (23 décembre). — « Mémoire et instruction à monsieur du Chesne, pour les affaires de Magnat et Villemaulx, faict à la Greurie (?) le 25 febvrier 1644, pour le commandeur de Ste-Anne, de Maisonseule ». — Prix fait pour les réparations du château de Nabeyron, membre de Ste-Anne (7 août 1644, 2, 3 avril 1645). — Abbergement du membre de Maconnex, passé par Claude de La Verchère, commandeur des Feuillets, à Marinet Silvestre, curé d'Ornex (27 avril 1645). — Inventaire des titres et terriers de Montredon, Marlhes, Bessamorel, Chantoin, Mont champ, La Sauvetat, Devesset, St-Jean La Chevalerie du Puy, Ste-Épine de Tournon, St-Georges d'Annonay, remis aux archives de l'Ordre par Charles-Philibert Mignot. — Sceau du chapitre; petit sceau du bailliage de Bugey et de la sénéchaussée de Lyon.

H. 281. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 39 pièces, papier, 1 sceau.

1646-1650. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Requête de Charles-Philibert Mignot, religieux, conventuel aux officiers de la justice de Chantoin pour faire procéder à une enquête sur les déprédations commises dans les bois de Chantoin et de Belvezer (22 janvier 1646). — Procès-verbal de visite et état des lieux du domaine de Chantoin (9 février). — Inventaire des titres confiés par Philibert Mignot au chevalier de La Rivoire, commandeur de Chazelles, pour être remis au grand bailli de Lyon et de Devesset (20 juin). — Bulle magistrale assignant au chevalier Charles de Lornay une pension de 150 livres sur la commanderie de Courteserre (26 juillet). — Autre assignant une pension de 50 livres sur cette commanderie à Léon de Fonsjean, le jeune, chapelain conventuel (26 juillet). — Inventaire des titres du bailliage de Devesset, conservés par Philibert Mignot, inventaire dressé à la requête du chevalier Antoine « de Brana d'Essac » (23 août). — Expédition de l'arrentement du bailliage de Devesset consenti le 10 mai 1627 par le bailli Just de Bron La Liègue au grand prieur d'Auvergne Just de Fay Gerlande (Malte, 27 août). — Requête du receveur Gaspard de Maisonseulle, commandeur de Salins, au sujet de ses droits sur les sauneries. — État de la rente noble de Coursaget. — Etat des titres délivrés par Charles-Philibert Mignot au commandeur de La Rivoire, pour être remis à Jean de Fay de La

Tour, bailli de Devesset (11 février 1647). — Compromis passé entre le chevalier François de Crémeaux et Étienne de Valier, successeur de Joachim Brunel, doyen de St-Chef, au sujet des rentes de Montiriacle (19 mars). — Quittance donnée à ses fermiers par Bernard de La Liègue, commandeur de St-Sauveur (6 avril). — Expédition de l'acte de remise au greffe du Puy, le 13 avril 1604, de divers terriers lacérés du bailliage de Devesset (27 août). — État des titres et terriers remis par Guillaume d'Albon à Nicolas de Noblet « Tersilliat », commandeur de Mâcon (17 septembre). — Quittance du doyen de St-Chef au commandeur Charles de Montagnac, pour ce qui lui est dû sur Montiriacle (19 septembre). — État des paiements faits par le fermier du membre de St-Sauveur ; à la suite quittance délivrée pour la dime le 18 novembre 1636, par Annibal Piemont, procureur du commandeur (1647). — Expédition de l'accense du temple de Tirieu faite le 31 janvier 1611, par Just de Fay-Gerlande au s^r Mamety Messier, tailleur à Lyon (Malte, 9 mars 1648). — Procuration passée à des notaires par Etienne Bataille, s^r de La Grange, Jean Segretain, Jean Sallesson et Jean Raymon ? pour traiter du bail de la commanderie de Chamberaud avec le commandeur Just de Fay Gerlande (17 mai). — Quittance d'une somme de 78 écus passée par le commandeur Jean de Forsac au receveur Gaspard de Maisonseule (2 juin). — Amodiation des dimes de « Quinzy et Jarnosse » consentie par Nicolas de Noblet Tersilliat, commandeur de Mâcon, au sieur Louis Aufrère (10 juin). — Engagement pour la dime de « La Pitaud, deppandant de la chapelle du petit Temple appartenant à la commanderie de Viviers » (12 juillet). — Inventaire des terriers de Chantoin déposés aux archives de l'Ordre par Philibert Mignot (31 juillet). — Quittance passée le 18 septembre 1648 aux chanoines de St-Just pour ce qu'ils doivent au commandeur de St-Georges; y joint procuration générale du 5 juin 1646, passée par Charles de Montagnac-La-Cousture, pour l'administration de sa commanderie de St-Georges, à son frère Claude de Montagnac-Larfeuillère, commandeur de Leureuil; et billet du commandeur de Larfeuillère, réclamant une quittance pour son frère (15 septembre 1648). — Décharge des terriers de Chantoin donnée au bailli de La Tour-Maubourg. — Note au sujet du bois « des Vanes, paroisse de Viry » commanderie de Mâcon. — « Estat des asservizages fait par Monsieur le commmandeur, touchant la commanderie d'Espinacye ». — Quittance de pension donnée au commandeur par le s^r « Touchefort », curé de St-Sauveur (23 janvier 1649). — Procès-verbal de visite pour établir les réparations à faire au moulin de la commanderie de Vivier « assys et scitué au bas du village de Nauchier, soubz le ruisseau qui descend de l'estang dud. lieu de Viviers » (2 mars). — Transaction entre Pierre Forissier, lieutenant de la juridiction de l'Hôpital-sous-Rochefort, et Bernard de La Liègue, commandeur de St-Sauveur, membre de St-Paul, au sujet des frais de la procédure avec le baron d'Yzeron pour la justice de St-Sauveur (30 avril). — Certificat de Touchefort, curé de St-Sauveur, constatant que les fermiers du commandeur ont fait réparer son église (11 mai). — Procès-verbal de dépouille de Jacques Jacquet commandeur de Lieu-Dieu, mort à Paris le 28 avril. Ce procès-verbal relate que les meubles emportés par le commandeur durent rester à Fontainebleau, parce que Paris était bloqué; que le 3 mai « les officiers du siège royal de Concorsault entrèrent par force en ceste maison seigneurialle (de Lieudieu), par une brêche qu'ilz firent dans les saumurages qui sont au dessoubz de la saulle des escuries, et ont transporté les papiers qui estoient dans ledict trésor et lessé confuzement quelques meubles dans ladicte chambre »; règlement de comptes avec Antoine « Perreau, seigneur-vicomte de Saulengy » beau frère du commandeur Jacquet, et avec le fermier Barbery (15, 28, 30 juin, 7 juillet). — Délibération des consuls de Carlat au sujet de l'église dont les voûtes sont ruinées. Avis du maître maçon (23 mai, 20 juin). — Décharge d'un terrier de la commanderie de Belleville, passée par Benoît Fontanette à Jean Rochet (16 septembre). — Procès-verbal de visite pour la constatation des améliorissements de la commanderie de St-Georges et de ses membres : « Mont-Chosson, grange de Menas, temple de Pomier, Charvieu, temple de Vaulx, Montheriacle, temple de Tirieu, paroisse de Courthenay, le temple de Besce et La Tour-du-Pin, Hospital de Nemitané » (11-28 novembre). — Conventions pour les réparations de l'église de « l'Hôpital Chal-Franchesse », entre le commandeur et les habitants de Carlat (16 janvier 1650). — Sentence arbitrale condamnant Philippe-Emmanuel de La Fayette, commandeur de Carlat à faire les réparations du chœur de l'église de Carlat, et les consuls celles de la nef (29 janvier). — Fragment d'un procès-verbal de visite de la commanderie de Lieu-Dieu du Fresne (28 avril 1650). — Réglement de comptes avec le fermier Barbery pour les bestiaux de la commanderie de Lieu-Dieu (29 avril). — Sceau plaqué du grand maitre Paul Lascaris Castellar.

H. 282. (Registre.) — In-quarto, papier, 38 feuillets.

1653-1655. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Copie authentique des pièces justificatives du receveur de Maisonseulle. — Dépouille de « Jean Micha de Burcin, » commandeur de Pauliat, mort le 30 mai 1653, dans la maison de son neveu Félicien de Micha, sieur de Prunières : Inventaire : « g^rande robbe de chambre de serge de seigneur violette, doublée de frise de la mesme couleur avec des galons et des boutons à queue d'or et d'argent..., plus un habict de camelot d'Hollande avecq des petites treynettes et bouttons d'or et d'argent...; un manteau de drapt de Hollande, couleur de

moutarde, doublé de la mesme estoffe....; autre habict avec le manteau de poux de soye, noir, doublé de la mesme estoffe....; un juste au corps de camelot, couleur de meusnier doublé de petit gris...; cinq peres de bas de soye, trois noir, uue pere couleur de minime et l'autre couleur de souris...; un capuchon de camelot gris...; une pere de chaussettes de ratine rouge fort uzé et des chossons de ratine blanche...; deux peres de bas d'Angleterre l'un gris et l'autre minime...; une paire de bas de St-Marceau...; trois peres de bas fillet blanc...; une chemisette de ratine rouge...; une thoilette de velours amarante doublée de taffetas, fort uzée, avec sa tavoiolle de taffetas minime avec des petites dantelles d'or et d'argent et un estuys à peygnes avec deux peygnes de buys et un petit miroir...; quatre paires de bas à botter de thoille à l'entique...; six carreaux de thoille fort uzée...; vingt une coiffe prime pour la nuict d'iceluy feu sieur commendeur...; sept mouchoirs de thoille fine avec des glans aux quatre coingtz...; seize autres mouchoirs de thoille prime...; huict colletz de thoille fine avec des glans d'Hollande en quatre d'iceux ». Procès-verbal d'adjudication. Quittances du médecin et de l'apothicaire. Décharge du fermier. — Compte-rendu au receveur par « Pierre Guillemin, postullant à la cour.... de ce qu'il a receu et perceu pour une année de la pention de sept mil sept cens frans deubz par S. A. le prince d'Orange à la commanderie de La Bracque, pour l'année du mortuorum, commencé le premier de may, de l'année mil six cens cinquante-deux, par le décedz de feu mons. le chevallier de Cumilly, pourveu de ladicte commanderie de La Bracque ». — Paiements faits au trésor. — Quittances du receveur des décimes. — Quittances du chevalier de Crémeaux pour sa pension sur Lormeteaux, de Claude de Blot du Vivier pour sa pension sur Laumusse, d'Antoine de Montjouvent pour autre pension sur Laumusse, du notaire Grand pour l'inventaire de la dépouille du commandeur de Pauliat; du chevalier Charles de Fougères pour ce qui lui est dû sur la dépouille du chapelain de Baudet; de François Tondu pour ce qui lui était dû par feu Pierre de Montjouvent, commandeur de Laumusse; de Charles de Fay-Gerlande pour sa pension sur Devesset; de Jean-Baptiste Dulieu « conseiller du roy, maistres des courriers françois et estrangers à Lyon », pour frais de port de lettres. — Compte des revenus de la commanderie de Villejésus et de ses membres, pour le commandeur « Caccelepre ».

H. 283. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1650-1655. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Copie de l'ordonnance capitulaire enjoignant au chevalier de Tersillac, commandeur de Mâcon de réunir à sa commanderie le moulin qui avait été abénevisé au marquis François d'Antide de Garadeur-l'Écluse (2 juin 1650). — Conventions entre le chevalier de Larfeuillère et le s^r Cothon pour le bail à ferme du « temple de Trieu » (9 juin). — Bail à ferme de la commanderie de St-Romain-en-Gal, passé au nom du commandeur Claude Nugue à Antoine Guyot, receveur des décimes à Lyon (9 juillet). — Arrêté de compte d'Humbert Bourgon, fermier d'Arbois, pour le commandeur Antoine Gonod (30 avril 1651). — Récépissé du terrier de sa cure délivré au commandeur de Mâcon par le curé de Montagny (14 juin). — Résolution du contrat de vente de rentes de la commanderie de Mâcon passé le 18 juin 1644, entre le commandeur et le baron de Champlecy (26 juillet). — Prix faits pour les réparations nécessaires aux étangs de la commanderie de Bugney (3 septembre, 9 octobre). — Sommation au garde forestier de Bellechassagne d'avoir à fournir des quittances de ses gages (16 novembre). — Procès-verbal d'adjudication de la dîme de la commanderie du Vivier, y joint une quittance (18 juin 1651, 20 janvier 1652). — Quittances pour réparations au temple de Besançon (16 mai 1651, 1 mars 1652). — Prix fait pour les réparations nécessaires à la commanderie de Marche et Mayet (2 mars 1652). — Compte du fermier Humbert Bourgon pour l'administration de la commanderie d'Arbois (7 avril 1651, 1er avril 1652). — État des lieux de la métairie et moulin des Gasnettes, à La Forest, membre du Vivier (17 avril 1652). — Arrêté de compte des fermiers de la commanderie de Marche et Mayet (5 juillet). — Prix fait pour les réparations du moulin de Salles, commanderie de Marche et Mayet (25 juillet). — Inventaire des titres de Devesset remis par le chevalier de Gerlande au bailli de La Tour-Maubourg (21 août). — Désistement des religieux des Échelles, en faveur du commandeur, de partie de leurs prétentions sur les rentes de la commanderie (7 octobre, 7 novembre). — État des fermes de la commanderie du temple d'Ayen. — Quittance délivrée à Georges de Loriol, écuyer, pour sommes par lui dues à feu Pierre de Montjouvent, commandeur de Laumusse (21 juillet 1653). — Conventions entre le commandeur de Mâcon et le s^r Pierre Tresangle, notaire de la baronnie de Laubépin pour la rénovation des terriers de Belleville, Fourneaux, St-Symphorien de Lay, St-Just-La-Pendue (7 septembre). — Certificat du commandeur et des fermiers de St-Sauveur, constatant que le curé de St-Sauveur a la jouissance temporaire d'un pré attenant à sa cure (4 octobre). — Bail à ferme du bailliage de Devesset consenti à Guillaume Blerger dit Laforest (17 janvier 1654). — Commission donnée par les visiteurs au commandeur de St-Aulaire pour examiner les propositions de Jean Peron, juge de Badefol, Robert Peron, praticien, et Jean Seguin, notaire, qui s'engagent, si on leur permet d'établir des tombeaux dans l'église de St-Maurice-les-St-Robert, commanderie de Charrières, à « faire à neuf, tant de bois que d'ardoises ou thuilles plattes, tous les couverts du clocher, cœur et nef de ladite esglise de St-Maurice,

laquelle est couverte de quartiers de pierre qui chargent la voute, en sorte qu'elle menace ruine, ensemble les murailles » (21 août). — Conventions entre Pierre de Montjouvent, commandeur de Laumusse, et des charpentiers de Pont-de-Veyle pour réparations à la chapelle d'Epaisse ; y joint la quittance (12 septembre, 4 novembre). — Suppliques adressées par le receveur aux trésoriers de France pour le maintien en faveur de l'Ordre, de l'exemption des droits d'entrée du vin à Lyon, y joint des procès-verbaux dressés contre le fermier le 4 et le 24 mars 1616 (2 décembre). — Promesse faite au commandeur de La Porte par ses fermiers d'acquitter les gages des officiers de Feniers (9 janvier 1655). — Sommation faite aux fermiers de St-Georges d'Annonay de ne payer leurs redevances qu'au seul fermier général (30 janvier). — Conventions entre le commandeur François de St-Germain de Mérieu et le charpentier Urbain Bonnein pour réparations à Bugney ; y joint la quittance (7 août, 19 décembre). — Conventions entre le commandeur Foucaud de St-Aulaire et Jean Couthon, notaire de la Sauvetat, pour la rénovation du terrier de l'Hôpital des Martres, commanderie de Tortebesse (18 août). — Prix fait pour réparations aux bâtiments de la commanderie de Bugney (7 octobre). — Mention de la remise d'un terrier de la commanderie de St-Georges de Lyon.

H. 284. (Registre.) — In-quarto, papier, 44 feuillets.

1657-1658. — Comptabilité. — Premier compte du receveur Louis du Mesnil Simon de Maupas, commandeur de Chambéry. — Responsions (ff. 1-28). — Passages de « Pierre du Clozel, de Claude de Lestang, de Louis de La Marche, Jacques de Fougères, Léon de Ligondeix de Genouillat. » — Dépouille de Gabriel du Clozel, commandeur de Lormeteaux, mort à Lormeteaux, le 13 mai 1657; de Claude Desfrançois, commandeur de La Tourette, mort à Boulieu, le 6 novembre 1657. — Mortuaire de la commanderie de Morterol par le décès de Pierre de Chevalet de Chamond, mort à Bourgoin, le 3 août 1656; de la commanderie du Vivier par le décès d'Antoine Bellot, mort le 29 novembre 1656. — Recettes des grands prieurés de Champagne, d'Aquitaine, d'Allemagne (ff. 34-36). — Paiements au trésor. — Achats de toiles; frais des dépouilles ; dépenses communes. — Arrêté par les commandeurs Gaspard de Maisonseule et Claude de Blot du Vivier.

H. 285. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 29 pièces, papier.

1656-1660. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Procès-verbal de la dépouille de Pierre de « Chavallet, chevallier de Chamond », mort à Bourgoin, le 3 août 1656, parmi les meubles: « une vieille tapisserie d'Auvergne en personnages.., quatre tableaux représentant les quatre saisons de l'année avec leurs cadres.., une table description de l'isle de Malte.., un lict de sargette grise à housse, avecq la frange jaune et grise de floret.., un crusifix en détrampe, fendu et recousu par le milieu avecq son cadre noyer...; une vieille tapicerie d'Auvergne de huict pièces..., lict de cadit vert à rideaux ., un tableau crusifix en détrempe avecq son cadre de noyer, fort vieux.., deux pistolletz à rouet avecq leurs custandin et faufourreaux.., une espée avecq son ferreau, ayant la pognée d'argent.., une petite malle à porter-chapeau.., un habit drap d'Haulande, gris de maure.., un manteau drap de Berry.., une chemizette de chamoye.., un paire gamache, drap de pays.., deux paires de jarretières de tafetas isabelle,.. manchettes à frezette, manchettes à dantelles; collets, canons à dantelles; tapis de Bergame, autre de cadis.., une coutellière où il y a cinq cotteaulx; une petite goudolle, six petits cuillères et cinq petittes forchettes le tout argent...; un carosse doublé de velours cramoisy; une litière doublée de petitte ratine rouge » (3, 5 août 1656). — Conventions entre le commandeur de Crémeaux et le notaire Benoît Perier, de La Clayette, pour la rénovation des terriers de Belleville et Neuglisois (17, 18 mars 1645, 25 septembre 1656). — Bulle magistrale assignant une pension de 50 livres sur la commanderie de Sainte-Anne au chapelain conventuel Léon de Fonsjean (25 septembre 1656). — Quittance du sieur Baudoyn pour ses frais d'expédition de l'acte de vente de la seigneurie de « La Vaine », faite à Jean-François de Jouffroy (Dôle, 11 janvier 1657). — Récépissé de quittances de fermage du temple de Roanne avancées pour des frais de réparations (2 février). — « Copie de la consigne faicte par feu monsieur le commandeur de Maisonseule, receveur général au grand prieuré d'Auvergne, à monsieur le commandeur de Maupas » (4 juin). — Désistement par le sieur Antoine Pollet de Mons de son arrentement de la grange St-George de Pommiers (25 juin). — État des papiers remis par le commandeur de Laumusse au s^r Philibert Tondu (23 août). — Contrainte signifiée pour le payement de ses responsions à Jean de La Faye La Porte, commandeur de Laumusse (7 janvier, 9 février 1658). — Abénevis de la terre « des Chaffaulx, lieu des Beleuzes, paroisse de Bosdemont », passé à Pernette Donguy, veuve de Jean Reverchon, notaire de La Clayette (20 avril). — Bail à ferme de la commanderie du Temple de Vaux et St-Georges de Lyon, passé par le commandeur Charles de Montagnac La Couture à son frère Claude de Montagnac Larfeuillère (28 avril). — Récépissé par le s^r Tondu d'un terrier d'Escopet, membre de Laumusse (10 mai). — Assignation en restitution de terriers de la commanderie de Mâcon donnée aux héritiers du notaire Perier (27, 29 mai). — Procuration passée par le commandeur de Mâcon au s^r Aufrère, pour retirer des terriers de sa commanderie des mains des héritiers du notaire Périer (15 juin). — Observations sur

la rénovation des terriers de la commanderie de Montchamp (16 juin). — Bail de la commanderie de St-Georges et temple de Vaux, passé au s^r Antoine Guyot, agent de l'ordre, au grand prieuré d'Auvergne (18 juin). — Expédition du bail à ferme de la commanderie de St-Georges (9 juillet). — Bail à ferme du membre de Ste-Épine de Tournon, consenti par le bailli « Annet de Chastes de Gessans » à Charles Pelissier, receveur du taillon en Vivarais (21 août). — Arrêt du Parlement dépossédant en faveur de la commanderie de Masdieu les tenanciers des mas de « Laage, Garnaud, Prombert, Champ Dufour et Dupuis » (14 octobre). — Bail à ferme des métairies de « Maujour, Le Chollet, Hersellet et Champagne avecq les despendances de Sainct-Fortunat et Villards, en la parroisse de Sainct-Bazille, pays de Vivarestz » consenti à Jacques Dubois par le receveur, au nom du bailli de Devesset (10 novembre). — Bail à ferme de la commanderie de Celles passé par le receveur au nom du commandeur de Maisonseulle « pour son indisposition causée par un deslire et maladie » (20 janvier 1659). — Procès-verbal de visite et état des lieux de la garenne de La Bessade dépendant de la commanderie de Ste-Anne (29 avril). — Ratification du bail de la commanderie de Celles par « Jean Jacques de La Rochefoucaud de Langhac, commandeur de Montchampt, et Louys de La Rivoire, commandeur de Chazelles, curateurs et administrateurs de la personne et biens de Gaspard de Maisonseule (13 juillet). — Conventions pour la rénovation du terrier de Ventrigny commanderie de Mâcon (24 août). — Récépissé du sieur Demolins pour le terrier de Ventrigny (5 septembre). — « Compte de la despence qu'a faict monsieur Rigaud pour la recherche des indicateurs servant à la vériffication du terrier de monseigneur le commandeur de Mascon » : louage d'un cheval, « disnée, couchée, bevette » (18 octobre). — Assignations données au s^r Huard pour restitution de terriers de la commanderie de Verrières (4 décembre, 16 janvier 1660).

H. 286. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

1660-1661. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Bulle du grand maître Cotoner enjoignant au receveur de Pusignan de payer 2000 doublons d'Espagne à Henri Bouchet de Marseille (20 février 1660). — Récépissé d'une expédition de l'arrentement de Pommiers (31 mai). — Transport des revenus d'Épaisse fait par Jean de Fay de La Porte, commandeur de Laumusse aux commandeurs de Maisonseule et de Montjouvent, y joint des quittances de Maisonseule et de Maupas (30 mai 1656, 2 juin 1660). — « Inventaire de la consignation que faict frère Louis du Mesnil Simon de Maupas, commandeur de Chambéry, cy devant receveur de l'ordre de Sainct-Jean de Hiérusalem au grand prieuré d'Auvergne, à monsieur frère Allexandre Coustin Pusignan, commandeur de Saincte-Anne, à présent receveur pour ledict ordre audict grand prieuré d'Auvergne, de tous les actes, procédures, tiltres, fermes et autres choses concernant les affaires dudict ordre avec la déclaration de l'estat des procez qui sont à Paris ou ailleurs pour les poursuittes des droits du commun trésor » (29 juin 1660). — Prix faits des réparations à faire à la grange et au moulin de la commanderie de St-Paul (26 août). — Quatre bulles magistrales ordonnant de faire des paiements au commandeur Zenobio Ricci (9 septembre). — Billet du commandeur Ricci (7 décembre). — Procès-verbal d'apposition de scellés et inventaire de la dépouille de « Charles Migniaux, commandeur du Feuilloux » (19 septembre). — Expédition pour le receveur de Pusignan des conventions passées le 30 octobre 1659 entre le commandeur de St-Viance et les s^rs Martin (9 octobre). — État des revenus, des aumônes et des dîmes de la commanderie de Chazelles. — Comptes de dépenses du commandeur de Compessières, frais de route à Seyssel, Belley, Rumilly, Chambéry, Lyon, état du revenu des fermages (1659-1660). — Arrentement par Charles de Fay-Gerlande, bailli de Devesset, au s^r Jacques Postoli, des revenus sur des terres de « Sainct-Fortunat, Le Villard et le Vernei » (1er janvier 1661). — Sentence de la sénéchaussée ordonnant enquête au sujet du différend entre le receveur de l'Ordre et les marguilliers de l'église St-Georges de Lyon au sujet de la construction d'une boutique adossée à la commanderie (17 février). — Quittance pour réparations faites aux bâtiments de la commanderie de St-Paul (27 février). — Pièces de la procédure soutenue par le receveur contre Catherine Chazard, veuve d'Antoine Guyot, fermier de la commanderie de St-Georges et du temple de Vaux (janvier-mars 1661).

H. 287. (Régistre.) — In-quarto, papier, 72 feuillets, 1 cachet.

1661-1662. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur Alexandre de Coustain de Pusignan. — Responsions (ff. 1-28). — Passages de « Clerc de Moussy Deloche, Pierre de Jumillat, Claude Bertrand de Villebussière, Jean-François de Bonneval, Jean de La Croix de Charrières, Annet de Meschatin, Gaspard d'Albon. — Vacant des commanderies de St-Georges et Temple de Vaux, Devesset, Montbrison, Celles, Sainte-Anne, Les Bordes, Ayen. — Dépouilles de : « Charles-Philibert Mignot, commandeur du Paluet ou La Crois-au-Bost, décédé au Feuilloux, le 19 septembre 1660 ; Jean Pelletrat des Bordes, commandeur de Saint-Romain-les-Vienne, décédé à Mascon, le 15 aoust 1661 ; Jacques de Montagnac Larfeuillère, commandeur des Bordes et Courteserre, décédé aux Bordes, le 21 aoust 1661 ; Claude de Montaignac Larfeuillère, mareschal de l'ordre et commandeur de Lormeteaux,

Lheureuil et Les Eschelles, décédé à Malte, le 1er septembre 1661 ; Marc La Roche, commandeur des Feuillets, décédé à Malte, le cinquiesme janvier 1662; Guillaume Dortan, commandeur de Limoges, décédé au lieu de Voirles, le 11 mars 1662 ».— Recettes des prieurés.— Produit des dépouilles.— Recettes extraordinaires. — Paiements au trésor. — Frais de dépouilles. — Achats de toiles. — Décimes. — Frais divers. — Arrêté par Louis de La Rivoire et Jean-Jacques de La Rochefoucaud de Langeac, le 2 juin 1662, à Malte le 19 janvier 1663. — Sceau du chapitre.

H. 288. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 46 pièces, papier, une bulle, plomb.

1661-1662. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Résiliation du bail à ferme du pré « des Amarines », entre Antoine Valla et Vincent Coppat, fermiers de Verrières, et Jean Huard, lieutenant de la châtellenie de St-Germain-Laval (5 avril 1661). — Récépissé du sieur Aumaistre pour deux terriers de Belleville (Lyon, 15 avril 1661). — Bulle magistrale enjoignant de payer à Lazzarino Doria une somme de 3.000 doublons d'Espagne (Malte, 6 mai). — Pierre du Mont de La Lande, commandeur du Temple de Vaulx et Saint-Georges, reconnait devoir au maréchal Claude de Montagnac Larfeuillère une somme de 1.203 livres tournois, pour prix des bestiaux restés aux domaines de « Montiriacle, Pomiers et Thirieu » (Lyon, 9 mai). — Procès-verbal de visite et état estimatif du château de Devesset, bois et domaines en dépendants (11 mai). — Sommation au sieur Jacques Velluet d'avoir à rétablir une grange dépendant de Francheville, membre des Bordes et démolie par lui (12 mai). — Bail à ferme du bailliage de Devesset, consenti par le bailli Charles de Fay Gerlande au sieur Pons, marchand de Rochepaule en Haut-Vivarais (28 mai). — Copie de l'engagement pris par le chapitre de Saint-Just de payer annuellement une somme de 100 livres au commandeur du Temple de Vaux et St-Georges « pour les fruicts des vignes à luy adjugés par la sentance arbitralle du 13e jour de mars 1657 » (15 juin). — Pièces relatives à la dépouille de Guillaume Touchefort, vicaire de Saint-Sauveur : compte du médecin du 8 au 11 juin : « un clistère laxatif et irritent, composé de plusieurs attractif et autres, plus une saignée au bras, plus une potion cathartique fort, composée de plusieurs pilulles, trochisques, poudre, eau cœphalique et autres propres à le purger dans son accès d'apoplexie »...; état des avances faites par le sieur Simond; inventaire et procès-verbal de vente du mobilier (20 juin). — Paiement aux couvreurs pour réparations à la grange de Bouc, commanderie des Bordes (St-Pierre-le-Moûtier, 9 juillet). — Sommations faites par un huissier de Savoie au sieur Richard Regard, « au coin du pont des Eschelles, lieu acoutumé de ballier des copies à ceulx qui habitent en Dhauphiné », d'avoir à payer les dépens du procès qu'il a soutenu devant le sénat de Savoie contre le commandeur des Échelles; copie laissée « sur le coint du pont des Eschelles, sur la rivière de Guier qui sépare la Savoie d'avect le Dauphiné » (17 juin, 6, 12 juillet). — Bail à ferme du membre de Montredon, consenti par le bailli de Gerlande au sieur Jean Laffont, commis au greffe du sénéchal du Puy (21 juillet). — Compte de l'économe de la commanderie des Bordes : provisions de bouche, achat de chandelles, gages de servantes, frais de lessive; à la suite, quittance passée au commandeur de Pusignan (7 octobre). — État des travaux de serrurerie faits aux Bordes sur l'ordre du commandeur Jacques de Montagnac de Larfeuillère; état des pensions dues à ce commandeur sur les commanderies de Marche et Mayet, Courteserre, Leureuil, Pontvieux, Temple de Vaux, Lormeteaux, St-Paul, St-Georges, Bourganeuf, Pontvieux. — Quittance du sieur Robertet pour la « remise des meubles et le recouvrement de la vaisselle d'argent de la commanderie des Bordes (5 novembre). — Bail de la commanderie de Celles consenti au sr Bontoute, marchand de Murat (25 novembre). — Assignation pour la rénovation du terrier de Carlat (10 décembre). — Quittances de sœur Marguerite de Gerbais au sieur « Polliens », agent du commandeur de Compessières. — Quittance pour le curage des « latrines de la maison scize à la porte Jaulne », appartenant à la commanderie des Bordes (Bourges, 10 janvier 1662). — Lettre des procureurs du commun trésor enjoignant de n'accorder aucun délai pour le paiement des décimes (Malte, 12 janvier). — Antre relative à la dépouille du maréchal de Larfeuillère et aux bestiaux de la commanderie des Bordes (23 janvier). — Quittance pour réfection des serrures de la métairie de « Pougan », commanderie des Bordes (3 mars). — Procès-verbal de la saisie des terriers de Belleville faite chez le sieur Aumaistre chargé de leur rénovation par le commandeur de Crémeaux (15, 17 mars). — Bulles magistrales pour le payement de 75.000 et 105.000 livres tournois (22 mars). — « Conditions soubs les quelles le seigneur comte de Bosiam prétend de s'accommoder avec le seigneur commandeur de Saint-Maurice, son oncle » (Salins, 5 avril). — Quittance pour réparation de la toiture de la grange de Bouc, commanderie des Bordes (14 mai). — Réparations à la maison de la porte Jaune à Bourges (4 juin). — Poursuites contre « Charles de La Faye, sieur de Lascombes, et François Chalvet, ancien fermier de Celles, débiteurs du commandeur de Maupas (15, 16 juin). — Procès-verbal pour la remise des clefs du château de Courteserre (27 juin). — État des réparations faites au moulin de Bion, commanderie des Bordes (2 juillet). — Procès-verbal de la dépouille de Jean-François de Dortan, commandeur de Feniers, mort à Marsonnas, le 2 juillet : « une tapisserie façon de Bergame, usée, faisant le tour de

ladite salle, en trois pièces...; trois douzaines de serviettes fil chanvre à la Venize...; trois nappes à my usées, à la petitte Venize...; quatre servietes de collation, thoille fil chanvre à la petite Venise...; un petit tableau représentant la figure de la Vierge tenant un Jésus et un saint Jean à costé d'iceluy tableau, peinct à huyle, garny de son cadre bois noyer....; deux paires de pistoletz, l'une à rouet et l'autre à fusil, propres pour porter à l'arson de la selle, avec leurs fourreaux ou custodes....; une petitte salière ronde marquée à double poinson, huict cuillières et six forchettes de la marque susdit à double poinson, icelle sallière cuillères et forchettes, le tout d'argent.... » (9, 14 juillet). — Quittance passée par le chevalier Mallet au s^r « Obim », pour le compte du chevalier de Lornay (18 juillet). — Bulle magistrale et lettre des procureurs du commun trésor, enjoignant de faire des paiements pour le compte de l'Ordre aux mains de Balthasar Allard ou de ses mandataires (Malte, 20, 21 août). -- Copie de reconnaissance de dette faite au château des Lignières, le 9 avril 1661, par François Roussille, « marchand résidant au chasteau d'Anglard », à Jacques de Montagnat, commandeur des Bordes et de Courteserre (4 septembre). — Transport à Jacques Got, banquier à Lyon, de la créance de Balthasar Allard sur le receveur de Pusignan (20 septembre). — Quittance pour réparations à la métairie et à la chapelle de St-Jean de Bouc (8 novembre). — Bulle magistrale enjoignant paiement à faire au sieur Allard d'une somme de 2.000 doublons d'or d'Espagne (9 novembre). — Quittance de Marguerite de Gerbais au sieur Polliens (5 décembre). — Quittance pour réparations aux moulins et métairies de la commanderie des Bordes. — « Copie des quittances et payements faict par le s^r Fraisse au commandeur de Charreyras ou aultres, ayant charge de luy, pour servir au payement du prix de ladite afferme de Chareyras » : redévances des fermiers, réparations à Charrières Gentioux (1653-1662). — États des rentes de la commanderie de Chazelle, des droits de lods, des dîmes, ventes de grains, aumônes (1661-1662).

H. 289. (Registre.) — In-quarto, papier, 5 et 120 feuillets.

1662-1663. — Comptabilité. — Copie notariée des pièces justificatives du compte du receveur de Pusignan. — Compte du sieur Paul Teulier pour la ferme de la commanderie de Limoges. — Frais de ports de lettres et de poursuites contre les fermiers du Temple d'Ayen. — Pièces relatives à la dépouille du commandeur de Feniers : inventaire des meubles du château de Marsonnas ; dépositions de témoins relatant que le domaine de La Bussière est tombé en ruines pendant les guerres « du comté de Bourgogne », que l' « esglize d'Arromas, a été incendiée, que « l'on a accoustumé de faucher les prés dans ce pays que le premier lundy d'après la saint Pierre de juin »; que des meubles du château de Pelagey ont été apportés à celui de Marsonnas ; « qu'il y a environ trente neuf année que ledict feu sieur commandeur de Feniers alla faire son actuelle résidance dans la maison dudict Marsonas, laquelle maison estoit assez bien meublée de touttes sortes de meubles, comme tapisserie en la salle basse, façon de Bergame, à l'antique; dans le domaine dudict Marsonas, du bestail pour faire les cultures et labœurs d'icelluy ; que pendant deux ou trois voyages qu'il fit à Malte, ladicte maison et domaine demeuroient tousjours en estat, et de quoy feu m^re François de Dortan, son père, avoit soient et y tenoit la main ; se souvenant fort bien que ladicte maison de La Bucière a esté ruinée par les guerres du comté et qu'auparavant il a ouy dire qu'il n'y manquoit rien, suivant la contenue d'icelle, comme aussi que les granges et partie de ladicte maison furent bruslés, pillez et sacagés dans ce mesme temps par les ennemis, et ledict defunct sieur commandeur pris prisonnier, en sorte qu'apprès s'estre rachepté, il falut qu'il rétablit lesd. chasteau et domaine de Marsonas de tous meubles et bestiaux nécessaires, mesme d'en faire construire une partie qu'on appelle le poisle, et pour cest effect il se servit des arbres d'haute futaye dudict bois de Marsonas, duquel il ayda encor à bastir l'esglize dudict Arromas et plusieurs autres maisons qui avoient esté attaintes de semblables inconvéniens »; poursuites contre les débiteurs ; baux à ferme de la commanderie de Feniers passés au sieur Dumazet, sieur de La Rochette, à Jean de La Faye de La Porte, commandeur de Laumusse. — Pièces relatives à la dépouille d'Antoine de Saint-Viance, commandeur de Carlat, mort à Paris ; inventaire des objets trouvés aux châteaux de St-Viance et du grand Masdieu ; enquête à Paris, où le commandeur était venu « pour ce faire tailler de la pierre et seroit venu loger à l'hostel de Madril, rue du Sépulcre, au faubourg St-Germain, auquel lieu il auroit esté taillé par le sieur Janot, où il seroit décédé le seiziesme jour de septembre dernier »... (f. 20v°). — Pièces relatives à la dépouille de Foucaud de Saint-Aulaire, commandeur d'Oloix et de Tortebesse, mort le 28 octobre à l'abbaye de N.-D. de Ligueux en Périgord : réclamation des médecins, enquête au sujet d'un détournement ; inventaires : « un godet d'antimoyne, propre à faire du vin éméthique, avec sa boite de cuir noir »; paiements divers; procédures pour la levée des scellés à Lyon ; procès verbaux d'adjudication. — Baux à ferme de St-Romain-en-Gal, du Monteil-au-Temple, des Échelles. — Quittance passée à Jean-Baptiste Pianello de La Valette, pour une somme de 550 livres tournois par lui due à « Thomas de Village, commandeur de Garedes et receveur au grand prieuré de St-Gilles », pour la dépouille du grand prieur de St-Gilles. — Bulles pour les payements à faire au trésor. — Pièces relatives à ces payements. — Frais de recouvrements.

— Dettes des dépouilles. — Comptes de fermiers. — Acquit de pensions. — Pièces relatives à la dépouille de Claude de Montagnat de Larfeuillère, commandeur de Leureuil. — Conventions avec le fermier pour les réparations du moulin de S[t]-Nazaire. — Pièces comptables et quittances des décimes pour les commanderies de Lormeteaux, S[t]-Romain-en-Gal, Courteserre, Leureuil, Limoges, Feniers, Carlat, Oloix, Tortebesse. — Ports de lettres. — Compte du commandeur de Feniers.

H. 290. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1663. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la dépouille de César de Grôlée de Viriville, grand prieur d'Auvergne, mort à Paris, le 8 août 1663, à l'hôtel de Mouy, rue Dauphine. — Procès-verbal d'adjudication : « croix de l'Ordre d'émail blanc, sur cristal rouge, à une petite bordure dorée où est enchassé six petitz esclatz de diamant;..... une japonnoise, autrement une robbe de chambre de taffetas rayé.....; une robbe de taffetas noir, servant aux cérémonies des grand croix, avec les houppes et cordons représentant le mistère de la passion...; quatre flambeaux, une esguière couverte, une escuelle à orcilles aussi couverte, douze assiettes, quatre assiettes creuzes, un bassin en auvalle, deux petitz chandeliers d'estude, un sucrier, un vinaigrier, une tasse à gaudrons, une mouchette avec sa platine, une petite sucrière, sept cueillers, trois fourchettes, une placque à coquilles, le benoistier, son chandelier, le tout d'argent, poinson de Paris;.... une cassolette avec son seau, deux porte-assiettes, un martinet, une sallière à trois branches, deux soub zcoupes, le tout d'argent d'Allemagne et d'Italie...; un bassin rond, six platz, six assiettes, une esguière descouverte et trois fourchettes à trois fourchons, le tout d'argent, poinçon de Paris, armoriés des armes dudit deffunct...; un carosse monté sur son train et roues, le dedans de velours, les carreaux aussy de velours, remplis de plumes, les rideaux de taffetas rouge...; six chevaux hongres soubz poil gris pommellez ». — Oppositions des créanciers: boulanger, maréchal, chandelier, boucher, hôtesse, secrétaire, cuisinier, servante, cocher, postillon, cabaretier, bourrelier, écrivain, porteuse d'eau, apothicaire, tailleur. — Inventaire des meubles de Villefranche-sur-Cher fait en présence de « noble Claude du Périer, escuyer, sieur de Chamelot, gentilhomme, domestique dudict deffunct sieur grand prieur, Guillaume Tivol dict la Tivolière, Benoist Michas, Hélie Durant et Estienne Transon, jardinier, aussy domestiques dud. sieur... sept pièces de tappisserie d'Auvergne représentant l'histoire de Mariane, de laquelle ladicte chambre est garnie....; deux petitz tableaux représentant le sainct suaire....; livres.... — Enquête sur un détournement, interrogatoires des domestiques. — État des frais et revenus de la dépouille.

H. 291. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier; 7 pièces, parchemin, 8 sceaux.

1663. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance pour travaux de terrassements dans le grand pré des Bordes (2 janvier 1663). — Quittance pour réparations à la toiture de la chapelle de Bouc (10 février). — Expédition de l'engagement pris, le 3 août 1660, par le commandeur Jacques de Montagnac-Larfeuillère de payer une somme de 1.800 livres à François Rodet, habitant de La Valette (11 février). — Quittance des gages de Claude Morel, forestier de Teyssonges (28 février). — Quittance pour réparations à la chapelle des Bordes (10 mars). — Mandat et acquit pour un jardin de la commanderie de S[t]-Paul (31 janvier, 13 mars). — Quittance pour avoir « hébranché et netoyé les jeunes noyers de la grande allée qui va de la garenne des Bordes au bois de Chauboulan » (15 mars). — Quittance pour la réfection du terrier de Saint-Maurice membre de Charrières (1[er] avril). — Extrait du bail, passé le 2 mai 1658, des revenus du temple de Magnat, Villemaux et Charrières, à charge d'entretien des églises de Villemaux, Chavagnat et temple de Magnac (6 avril). — Quittance pour réfection du terrier de Chaumont, membre de Charrières (4 mai). — Procuration passée par le receveur de Pusignan au sieur Gabriel Pataud, pour faire effectuer les réparations du temple de Châteauroux et pour poursuivre les débiteurs (Issoudun, 11 mai). — État des réparations à faire au château de Devesset et au domaine du « Choulet » (14 mai). — Bulle magistrale enjoignant un payement à faire à Louis Teissier, marchand de Marseille (Malte, 20 mai). — Quittance pour la réfection des terriers de Charrières (31 mai). — Mandat du trésor pour les sieurs Jarelli et Cambon (Malte, 4 juin). — Compte et quittance pour travaux de serrurerie aux Bordes (7 juin). — Bulle magistrale pour un payement à faire entre les mains de Francois Cambon (12 juin). — Quittance de 4.400 livres passée au receveur par le sieur Petitchet, procureur de Louis Teissier (2 juillet). — Visite et état des lieux de la commanderie de Chantoin et du membre de Belvezer (10 août). — Prix fait pour réparations à l'étang neuf de Laye, paroisse d'Avrilly, commanderie de Bugney (19 août). — Quittances pour réparations au moulin de Saint-Paul (29 août, 3 septembre). — Bulles magistrales et expéditions pour les payements à faire au trésor (11 septembre). — Quittances d'ornements pour l'église de Charrières : « un callice d'argent à couppe double ayant sur le pied d'icelluy les armes dudict seigneur commandeur (Jean de Forsac), avecque aussy la pattene d'argent, plus un voille de satin blanc en broderie ayant aussy les

armes dudict seigneur, comme aussy la bource et palla de mesme satin et broderie. » — Jugement de Philippe de Clérambault, maréchal de France, gouverneur et bailli de Berry sur le différend du receveur de l'Ordre et des fermiers du moulin de Bion, commanderie des Bordes (18 septembre). — États et quittances de réparations pour la commanderie des Bordes et ses membres (19, 20 septembre, 2, 4 octobre). — Compte des recettes et dépenses du receveur de Compessières du 9 janvier 1662 au 4 octobre 1663 : frais de voyages, payements aux religieuses de Seyssel, aumône aux capucins de St-Julien, réparations. — Récépissé de terriers de Charrières et de Gentioux (1655, 1658, 3 novembre 1663). — Quittances pour la réfection des terriers de Charrières et Gentioux (31 mai, 3 novembre). — Quittances pour réparations de toitures à « Chevroux, Pougan » et aux Bordes (11 novembre). — Mainlevée de la saisie mise sur la vaisselle d'argent de Jacques de Montagnac, commandeur des Bordes, en faveur de « Gilberte de La Rochebrian de Chavance », sa belle sœur (13 novembre). — Quittance pour prix de « quatres milliers et demy d'essy, pour couvrir les bastimens de la mestairye de Pougan » (25 décembre). — Instructions au receveur de Pusignan pour son entrevue avec l'archevêque de Vienne, au sujet du curé de St-Romain-en-Gal, non reconnu par l'Ordre. — 7 sceaux plaqués du grand maître Cotoner, 1, des procureurs du trésor.

H. 292. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 36 pièces, papier, 1 imprimé.

1664. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — États du revenu des fermes et des réparations faites à la commanderie de Saint-Paul (28 janvier). — Bulle du grand maître enjoignant aux receveurs d'Auvergne et de France de payer 300 doublons d'or d'Espagne au chevalier Hermann, baron de Bachtendorck, du prieuré d'Allemagne (13 mars). — Quittance passée par le receveur aux mariés Collomb et Chazard pour ce qu'ils doivent à la dépouille du commandeur de Montaignac Larfeuillère (30 avril). — Cession par le trésor, au chevalier Jean de Mons de Savasse, de son droit de dépouille sur la commanderie de Poet Laval, vacante par le décès du commandeur François de Montfaucon de Roquetaillade (7, 13 mai). — Arrêt du Conseil privé, portant mainlevée de la saisie du temporel de la commanderie de Bourganeuf, saisie faite « faute de foy et hommage non rendu par le sieur commandeur de Forçast, adveus et desnombremens non fournis à sa majesté en la Chambre des Comptes, droicts et devoirs non payés à cause de sa tour de Montbergeon, chastellenie de Poitiers » (Fontainebleau, 9 août 1664). — État de constat des ravages causés sur le domaine de Pébuly, membre de St-Jean-la-Chevalerie du Puy « par la tempeste et inondation des eaux, le dimenche vingtième juillet dernier » (30 juillet, 22 août). — Quittance de sœur Marguerite de Gerbais à « de Polliens », agent du commandeur de Compessières (17 septembre). — Testament de « Jean Dauradour St-Gervasy et Sarlans, commandeur de la commanderie de La Vaufranche en Berry, St-Jean et autres ses places » (La Sauvetat, maison du sieur d'Authezat, son neveu, 20 octobre). — Arrentement par le bailli de Devesset des revenus de « St-Fortunat, Durfort, Le Viallar, Le Vernée (23 novembre). — Pièces de la procédure soutenue par le receveur contre François Rodet, créancier à la dépouille de Jacques de Montagnac de Larfeuillère, commandeur des Bordes ; Rodet avait mis saisie-arrêt sur les fermages, afin de recouvrer ce qu'il avait avancé pour les réparations de la commanderie des Bordes (1661-1664). — Pièces relatives aux réparations de la commanderie des Bordes et de ses membres ; quittances des couvreurs, serruriers, maçons, charpentiers — (3 janvier - 27 décembre 1664).

H. 293. (Registre.) — In-quarto, papier, 2 et 318 feuillets.

1662-1664. — Comptabilité. — Copie authentique des pièces justificatives du receveur de Pusignan. — Adjudication des dîmes de Senecey, commanderie des Bordes (18 juin 1662). — Pièces relatives à la dépouille d'Antoine de Saint-Viance, commandeur de Carlat, poursuites contre les fermiers, copies des baux et des comptes, des quittances des décimes, inventaires. — (F° 40) Pièces relatives à la dépouille de Foucaud de Saint-Aulaire, commandeur d'Olloix et Tortebesse, démêlés avec le fermier Garnaud, inventaires, etc. — (F° 94) Dépouille de César de Grôlée Viriville, grand prieur d'Auvergne, commandeur de Villefranche-sur-Cher, Bourganeuf, Bellechassagne. — (F° 178) Dépouille de Jean Girard de Saint-Paul, commandeur de Saint-Paul. — (F° 218) Pièces concernant les commanderies de Carlat, Leureuil, Les Bordes, Limoges, La Croix-au-Bost, Courteserre, Lormeteaux, Villefranche. — (F° 243) Bulles magistrales et pièces relatives aux versements à faire au trésor. — (F° 262) Pièces de procédure relatives à la dépouille de Gaspard de Maisonseulle, commandeur de Sainte-Anne, Salins, Celles et Montbrison. — (F° 264) Procès Chazard-Guyot, Jean Sevin, François Teillard. — Pension du chevalier Léon de Fonsjean sur La Croix-au-Bost. — (F° 269) Sommation à Jean de Lacroix, seigneur de Charrières, comte de Saint-Vallier. — Pièces relatives aux réparations des Bordes. — Pièces relatives à la dépouille du maréchal de Larfeuillère, commandeur de Leureuil, Les Échelles, Châteauroux, Lormeteaux. — Frais et procédures pour les dépouilles. — Inventaire des titres remis par le commandeur de Maupas. — État récapitulatif.

H. 294. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 29 pièces, papier.

1665. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Compte produit par le s[r] Chazard, fermier du temple de Vaux, au commandeur de La Lande : frais « faict en Bugeay pour le déguerpissement des terres de Blies et boys de S[t]-Julle, appellé Chemont.... habit de droguet,.... chapeau de toyle cirée,.... gans d'Avignan,.... à M[e] Cholier, l'advocat pour consulte pour Charvieu... (arrêté par le receveur le 5 janvier 1665). — Arrêt des maîtres des requêtes donnant gain de cause au receveur pour le payement des responsions de la commanderie de Bugney (9 janvier). — Bail à ferme de la commanderie de S[t]-Georges et temple de Vaux, consenti par le receveur aux sieurs Chazard et Micheau (30 janvier). — Copie de récépissés pour les terriers de « Neuglisois et Bosdullin » (1658, 1659, 1665). — Accord avec le fermier de « Velorcey », commanderie de Villedieu en Fontenette (18 février). — Quittance de Paul Gallopin, couvreur, pour réparations à la toiture de la métairie de Chevroux (5 mars). — État des quittances reçues et des payements faits par Nicolas Robertet, fermier de la commanderie des Bordes (1663-1665). — Conventions arrêtées pour le bail à ferme du bailliage de Devesset (7 avril). — Bail à ferme de Montredon, consenti par le grand bailli Charles de Fay-Gerlande à Barthélemy Reynaud, bourgeois du Puy (14 avril). — Pièces à l'appui du compte des réparations de la commanderie des Bordes, payées par Simon Baudry, fermier du domaine de « Soullas » (1663-1665). — Quittance d'intérêts passée par Pierre Pages, avocat au Puy, à Jean-Jacques de La Rochefoucauld, commandeur de Montchamp (28 avril 1665). — Constatations faites à la suite de l'incendie de la maison et grange du « Choullet », membre de Devesset, « bruslement arrivé le mardi 28 avril dernier » (6 mai). — Cession par le chevalier de Maupas au chevalier de « Lorney », des arrérages qui pouvaient lui être dûs par M. « de Châtillonet » (30 mai). — Requête adressée au chapitre par le s[r] Robertet, fermier de la commanderie des Bordes, demandant une réduction sur le prix de son fermage (2 juin). — Bail à ferme du membre de Maleret, commanderie de S[te]-Anne, consenti par le commandeur de Pusignan au commandeur de Pradal (12 juin). — « Procès-verbal de l'estat du domaine de Maleret » (18 juin). — Conventions passées le 15 juillet 1663 pour l'élevage de bestiaux entre Jean-Jacques de La Rochefoucauld, commandeur de Montchamp et « Barthellemi Chounon, du lieu de Lasbineyres », et règlement de compte (20 juillet 1665). — État des améliorissements faits par le commandeur de Pusignan dans sa commanderie de S[te]-Anne (9 septembre). — Expédition du testament de César de Grôlée-Viriville, fait à Paris le 20 mars 1663 (11 septembre 1665). — Pièces de la procédure soutenue à la chambre des requêtes du palais par Claude-François de Saint-Germain de Mérieux, commandeur de Bugney, le receveur, le bailli de Fay-Gerlande, « Jean-François de Chantelou, chevalier, seigneur de La Chaise, escuyer, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers pour le service du roy ; Nicolas Greslier, escuyer, sieur de Servières ; M[e] Bon Jacob, conseiller du roy et receveur général des finances à Moulins ; M[es] André Daubert et Claude Poncet, procureurs au siège présidial de Moulins ; Mathieux Vieux, marchand de la ville de Paron, et M[e] Charles de Mazy, professeur en philosophie au colège des Trésoriers » au sujet des pensions, responsions et décimes de la commanderie de Bugney (9 janvier, 6 juin, 30 septembre 1665). — Poursuites contre Joseph Burin, chanoine de S[t]-Pierre de Clermont, débiteur à la dépouille du commandeur de S[t]-Aulaire pour les dîmes de Tortebesse (14 octobre). — Bulle du grand maître enjoignant d'effectuer le payement de ce qui est dû au trésor aux mains de frère Jean-François Ayroli, du prieuré de Lombardie (21 novembre). — État des papiers de la commanderie de Mâcon, remis par le sieur Rigaud au commandeur de Crémeaux (6 décembre).

H. 295. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier ; 1 imprimé.

1658-1666. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces du procès soutenu par le receveur et Louis du Mesnil Simon de Maupas, contre les sieurs François Badol, Jacques Dubréas, Jacques Tardy, leurs créanciers, et Catherine Chazard, veuve d'Antoine Guyot et femme de Jean Collomb, avocat de Lyon, au sujet de la ferme de la commanderie de Saint-Georges et temple de Vaux.

H. 296. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 1 bulle plomb, 2 sceaux plaqués, 8 cachets.

1660-1667. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — État des réparations faites dans les églises de Villemaux, temple de Magnac et Chavanac (2 janvier, 15 mars 1666). — Conventions passées avec Claude Monterrad, charpentier de Bâgé-la-Ville pour réparations du « grangeage » du Temple, commanderie de Laumusse (26 avril). — Conventions faites le 2 novembre et le 17 décembre 1660 entre le commandeur de Genevois et Compessières et le notaire Michel Polliens, pour l'administration de la commanderie, conventions ratifiées en faveur de Jean et Catherin Polliens, fils de Michel (12 mai 1666). — Quittance d'acompte sur le prix de la ferme de Malleret, délivrée par le commandeur de Pusignan au commandeur de Pradal (5 juin), — Payement par le com-

mandeur de Bellecombe et de La Chal de sa part de l'imposition mise sur les biens ecclésiastiques du comté d'Albon. Notes au sujet du maître de poste de St-Vallier et de reconnaissances (19 août). — État des terriers de Mâcon qui doivent être remis à Lyon par le s^{r} Aufrère (27 octobre). — Prix fait pour les réparations de la maison de Bugney (30 mai, 11 novembre). — Liste des terriers consignés par le chevalier de Crémeaux, commandeur de Mâcon. Notes au sujet de réparations à Genouilly et à Belleville (1666). — Reconnaissances de servis passées au commandeur Jacques de La Rochefoucauld par des habitants de « Sevezier, parroisse de Dolmeyrac » (14 février 1667). — Liste des terriers de Charrières remis au sieur Juge et acte de retrait (3 novembre 1663, 13 mars 1667). — Promesse du sieur Juge de ne point lever de droits de lods sur le village « d'Arlugnet, parroisse de Gentioux » (5 juin 1662, 14 mars 1667). — Concession de la cure de Charrières à « Louis Gaultier, prebstre de la communauté d'Esmoutier, dioceze de Limoges » (16 mars 1667). — Quittances pour réparations au temple de Magnac (20 mars). — Bulles du grand maître et pièces annexes relatives aux payements à faire au trésor (1666-1667). — Vente du domaine et grangeage de « Foz », paroisse de Cruzilles en Bresse, passée au chevalier Antoine de Montjouvent, commandeur des Feuillets, par Antoinette Darsy, veuve de Claude de Montjouvent, et son fils Pierre (30 septembre 1656, 26 avril 1667). — Procès-verbal de visite de l'église de Chamberaud (20 mai 1667). — Vérification des terriers de la commanderie de Ste-Anne, certificat de vie et mœurs pour le commandeur de Pusignan et certificat de ses améliorissements (23, 24 avril, 2 juin). — Quittance du commandeur de Pusignan au commandeur de Pradal pour la ferme de Malleret (4 juin). — Bail à ferme de la commanderie de Chamberaud, vacante par le décès du bailli de Gerlande, passé par le receveur au commandeur de Talaru Chalmazel (5 juin). — Récépissé par le sieur Bérard du terrier de « Faye » (12 juin). — Procès-verbal de visite de l'église de « La Poulge », commanderie de Chanonat (1 juillet). — Le sieur Coupat, fermier de Verrières, reconnaît que la procuration à lui donnée par le receveur, pour un procès en restitution de terrier a été faite à sa requête et dans son intérêt privé (22 juillet). — Jugement du bailli de Berry sur une contestation avec les meuniers de l'Hôpital du Fresne ou Lieudieu (23, 26 août). — Contestation au sujet des bestiaux des métairies des Bordes et de Chevroux (19 octobre 1661, 30 août 1667). — Quittance pour réparations au moulin de « Chatenet », commanderie de Laumusse (9 septembre 1667). — Bail à ferme de Montredon consenti à Pierre Mousset, praticien du Puy, par « Antelme Mareschal, prieur et seigneur de St-Benoit, chanoine en l'esglise cathédralle de Bellay en Bugey », procureur du bailli Jacques de Cordon (27 septembre). — Quittance passée par Bergeret, sergent royal, au curé de Charvieu, pour le commandeur de Maisonseulle (2 octobre). — Protestation des commissaires de l'Ordre contre la visite de l'église de Compessières par l'évêque de Genève (28 octobre). — Prix fait pour réparations à Chamberaud (1 novembre). — Sommation de communiquer les terriers de Chanonat, faite au receveur au nom du commandeur de Crémeaux (28 novembre). — Bulle du convent, sceaux plaqués du grand maître Nicolas Cotoner ; cachets des chevaliers de St-Julien-St-Marc, de La Renaudie, de La Rochefoucauld, des Escures.

H. 297. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier.

1667. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces et procédures relatives à la dépouille de Jean-Baptiste de Saint-Maurice, commandeur de Villedieu-en-Fontenette, seigneur de « Lemuy et Montbarrey », gouverneur de Salins. - Inventaire commencé le commandeur « deceddé depuis peut de moments estant encor dans la chère où il seroit décédé et non ensevely », 1 janvier. — Pièces de la procédure poursuivie au parlement de Dôle contre Claude-Jacques de Saint-Maurice, comte de Bos-Jean, neveu du commandeur. — Règlements de comptes, comptes de dépenses.

H. 298. (Registre.) — In-quarto, 3 et 177 feuillets, papier.

1667-1668. — Comptabilité. — Copie authentique des pièces justificatives du receveur Alexandre de Coustain de Pusignan. — Pièces relatives à la dépouille de Charles de Lornay, commandeur de Chambéry, mort à Acoyeu le 12 août : prétentions de ses frères Jean de Lornay-Menthon, seigneur de Premery, et Joseph de Lornay, écuyer, sieur de « Grenier al. Grigny » ; inventaire : 12 cuillères, 12 fourchettes d'argent,.... « un placard de menuizerie pour mettre sur une cheminée,.... deux grandz chenetz de fert à la cuisine quasy de l'hauteur d'un homme,.... deux pierres creuses, l'une à huille et l'autre servant à salloir »....; dépropriement ; baux à ferme ; comptes des fermiers. — Pièces relatives à la dépouille du bailli Charles de Fay-Gerlandes, commandeur de Devesset, Chambereau et Verrières (f° 41) : baux à ferme, comptes des fermiers, état des réparations de Saint-Georges. — Dépouille de Louis Mareschal de Francesche, commandeur de Limoges, mort au château de « Fransesche, parroisse du Rocle », le 30 décembre 1667 (f° 63). — Dépouille de Louis de Chaussecourte de Lespinas, commandeur de La Râcherie (f° 69). — Dépouille de Jean-Baptiste de Saint-Maurice-Lemuy, commandeur de La Villedieu en Fontenette (f° 88). — Comptes de l'agent Chazard pour affaires concernant les commanderies de Lieudieu et des Bordes, la dépouille du grand prieur de Viriville. — Frais de la procédure contre le

sieur Claude Dollebeau et autres, pour la ferme de la commanderie de Villefranche. — Pièces relatives aux payements à faire au trésor (f° 149 r°). — Comptes des dépouilles. — Frais de procédures.

H. 299. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 38 pièces, papier; 2 cachets.

1668. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Lettre des procureurs de la langue d'Auvergne, au sujet de difficultés pour la commanderie de La Vinadière (Malte, 2 janvier). — Compte de Nicolas Perrot, fermier de St-Jean de Châteauneuf, membre de La Râcherie (12 janvier) — Procès-verbal de la dépouille de Charles de Lornay, commandeur de Chambéry (27 août 1667, 2 février 1668). — Signification de saisie des revenus de la commanderie de Marche et Mayet, pour arrérages de responsions, faite au commandeur Jean de Buranlure (2, 3 février 1668). — Arrentement des revenus des mandements de « St-Fortunat, Durfort, le Viallard » passé par le bailli de Gerlande au notaire Antoine Dumey (23 février). — Arrêt du grand Conseil sur le procès entre le receveur et « Estienne Vessier, m^e chirurgien de la ville de Faulletin, pour raison du désistement du village de Labbesse, Anne Pellesier et de Segonzac, garands et contre garands dud. Vessier (9 mars). — Sommation au chevalier de Chalus de Prondines de faire procéder aux réparations de Chantoin (8 avril). — Prix fait pour réparations à Chamberaud (2 mai). — Inventaire des quittances délivrées pour l'administration du bailliage de Devesset, de 1662 à 1667 (mai). — Quittance de gages par le forestier de Teyssonge (16 mai). — Expédition de la commission du 10 juin 1667, pour procéder à la vérification des améliorissements de Feniers (1 juin). — Paiement au s^r Burdel, curé de Charvieux, pour frais du procès du s^r Claude Roland, condamné aux galères perpétuelles (3, 4 juin). — Récépissés de terriers de la commanderie de Laumusse (4, 18 juillet). — État des sentences rendues contre des tenanciers de la commanderie de Sainte-Anne (5 août). — Reconnaissance et quittance d'arrérages de cens pour Chantoin (19 août). — Sommations à Nicolas Robertet, ancien fermier des Bordes, d'avoir à rendre les terriers de cette commanderie (20 septembre, 1 octobre). — Bail à ferme de deux moulins sur la rivière de Sauldre, passé par Jacques Jacquet, commandeur de Lieudieu, à Guillaume de Moncelles, laboureur de Blancafort (23 septembre 1633, 13 octobre 1668). — État des revenus de la commanderie de Lieudieu. — Décharge de terriers de Verrières délivrée par le receveur au sieur Vincent Coppat. — Note sur une erreur de compte de Catherin Polliens, agent de Compessières. — « Mémoire du linge à faire venir de Lion pour service de son éminence : 710 dix aulnes de servietes damasquines fines pour la table de Son Eminence; trois pièces toille baptiste fine pour faire des colets pour Sadite Éminence; trois pièces dite toille baptiste plus forte pour faire des mouchoirs; six pièces thoile d'Holande fine, pour faire des chemises; plus nonante aulnes thoile de Roan pour faire des linceuls, pour monsieur le receveur de Son Éminence ».— Compte des réparations faites aux Bordes. — Lettres des procureurs du commun trésor au sujet du règlement des dépouilles, des réparations, des débiteurs en retard et des payements à faire au trésor. — Cachets des chevaliers de La Trollière et de Fougères (p. 11).

H. 300. (Registre.) — In-quarto, papier, 77 feuillets.

1668-1669. — Comptabilité. — Compte neuvième du receveur Alexandre de Coustaing de Pusignan, commandeur de Sainte-Anne et La Râcherie. — Responsions (f. 3 v° 31). Passages de « Jean de Dreuil, d'Alexandre de Clermont, de... de Malpas, de Claude Deyrieu, de Joseph Monet « (f. 31 v°). — Dépouilles de Lornay, commandeur de Chambéry; de Fay-Gerlandes, bailli de Devesset, commandeur de Verrières; de Jullien, commandeur de Villejésus mort « sur le vaisseau de mons^r le chevalier de Valbelle »; de Joseph Le Cocq, « commandeur de Faussechalon, prieuré d'Aquitaine, décédé à Lyon, au logis du Lion d'Or, rue de Flandre, le 27 mars 1669 (ff. 33-42). — Mortuaires de Limoges et de Villedieu en Fontenette. — Vacants de Chambéry, Devesset, Chamberaud, Limoges. — Paiements arriérés (f. 48v°). — Recettes des prieurés de France, Aquitaine, Champagne. — Recettes des dépouilles. — Recettes extraordinaires. — Payements au trésor (f. 67v°). — Frais des dépouilles. — Décimes. — Achats de toiles. — Dépenses diverses. — Arrêté à Lyon par les commandeurs Louis de La Rivoire et Antoine de Montjouvent (2 juin 1669), à Malte le 7 septembre.

H. 301. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1669. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Compte de recette et dépenses produit par les frères Polliens pour leur administration de la commanderie de Compessières (1666-1669). — Quittance pour le fermage d'Épinassy passée par le commandeur de Crémeaux à son fermier Louis Aufrère (26 janvier). — Assignation à comparaître donnée à des fermiers de Chantoin à la requête du commandeur de La Rochefoucauld (31 janvier). — Lettre des procureurs du commun trésor au receveur de Pusignan au sujet du règlement de son huitième compte (Malte, 6 février 1669). — Quittance de ses gages par le garde forestier de Tessonges (16 mars). — Quittance délivrée au commandeur Jean de Forsac par le « receveur général des amandes de la cour de

Parlement » (Paris, 18 mars). — Quittance de gages passée au commandeur de Crémeaux par le garde du bois de La Grange, commanderie de Mâcon (24 mars). — Prix fait pour les réparations de la commanderie d'Épinassy (26 mars). — Procès-verbal de la dépouille de Joseph Lecocq, commandeur de Faussechalon, prieuré d'Aquitaine, venu à Lyon avec les chevaliers « de Semagne, de Sinfal et de Mus », vente faite sur la place des Jacobins (27, 29 mars). — Sommation au fermier de Monteux d'avoir à acquitter l'imposition arrêtée par les élus (8 avril). — Récépissé de pièces de procédures délivré au curé de Charvieu par le chevalier de Montjouvent (3 juin). — Certificat délivré au commandeur de Crémeaux de la rénovation de ses terriers de Mâcon et de leur dépôt aux archives (3 juin). — Conventions passées entre Jean de Lafay de La Porte, commandeur de Laumusse et Antoine de Montjouvent, commandeur des Feuillets, pour règlement de leurs comptes (6, 8 juin). — Quittance pour travaux de réparations au moulin de Chatan et au grangeage du Temple, commanderie de Laumusse (24 juin). — Paiements faits au sieur Vivier, curé du temple de Vaux, en augmentation de sa portion congrue (18 juillet 1668, 1, 2, 4, 15, 24 juin 1669). — État des fonds possédés à Charvieu par le commandeur de Serrières. — Quittance pour rénovation de terriers passée par Philibert Tondu à Jean de La Fay, de La Porte, commandeur de Laumusse (27 juin 1669). — État des titres de la commanderie de Saint-Georges et Temple de Vaux déposés aux archives par Balthasard Chazard, agent de l'Ordre (3 juillet). — Frais de sépulture du commandeur de Laumusse, payements aux Cordeliers de Mâcon, aux Dominicains, droit de pain et vin des sonneurs (6 juillet). — Signification au receveur de Montgontier de la réclamation des fermiers d'Écoles dépossédés par lui (12 juillet). — Pièces relatives au règlement du compte d'Antoine Burdel, curé de Charvieu, chargé de l'administration du membre de « Nemy-Tanay », parmi lesquelles : lettres du chevalier de La Lande, commandeur de St-Georges, des sieurs Despiney et Chazard; état des fonds usurpés à Blies et à Ste-Julie; procuration générale pour poursuivre les débiteurs de la commanderie de St-Georges et Temple de Vaux; état de la rente de Nemy-Tanay; conventions entre Burdel et le fermier Chazard; réclamation du chevalier de Montgontier; supplique de Burdel aux receveurs de Pusignan et Montgontier (1663-1669). — État des articles réclamés par le notaire Charles Duboys, pour la réfection du terrier du temple de Vaux.

H. 302. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier.

1670. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Compte de l'administration de la commanderie de Villedieu en Fontenette pour l'année 1667, rendu par Bénigne de Montrichard (Besançon, 9 janvier 1670). — Procédures pour restitution de terriers de Mâcon et Belleville (5 décembre 1669 — 29 janvier 1670). — Pièces de la procédure en restitution de biens poursuivie contre Étiennette Lasnier de Villedieu en Fontenette, veuve de Nicolas Dumont et de Jean Fourtin, par le commandeur de St-Maurice, le sr de Montrichard et le receveur de Pusignan, devant le bailliage de Vesoul et l'officialité de Besançon (1666-1670). — Prix-fait pour réparations à Chamberaud (1 février 1670). — Sommation à Antoine de Ponchon, commandeur de Saint-Romain-en-Gal, d'avoir à payer la taille pour le membre de Monteux (14 mars). — « Roolle et déclaration de despens que demande lui estre taxé illustrissime frère Jacques de Cordon des Vieux, baillif de Lion et commandeur de la commanderie St-Georges, contre sieur André Chomel de Varagneu », rénovation du terrier de St-Georges d'Annonay (1668, 29 avril 1670). — Compte récapitulatif présenté par Hubert Bourgon, fermier de la commanderie d'Arbois (1665-1670). — Quittance passée par de Saint Georges, chanoine de Lyon, à son frère le commandeur pour des revenus d'Épinassy (4 mai). — Procès-verbal de prise de possession de la commanderie de Villejésus par le chevalier Aimery de Sauzay, au nom du commandeur Bonier (18 mai). — Procuration passée au sr Jean Collomb, procureur au Parlement et es cours de Lyon, pour poursuivre les débiteurs de la commanderie de Saint Georges de Lyon (6 juin). — Consultation de l'avocat Cholier pour le procès de l'Ordre contre le comte de Bosjean, neveu du commandeur de Saint-Mauris (31 août). — État des terriers de Saint-Georges et du Temple de Vaux, consignés par le commandeur de La Tour Maubourg, pour le commandeur de Maisonseulle (12 novembre). — Prix fait et quittance pour réparations aux moulins de Chamberaud (15 février 1669, 1 décembre 1670).

H. 303. (Registre.) — In-quarto, papier, 67 feuillets.

1668-1671. — Comptabilité. — Consignation de titres et remise de la recette faite par Alexandre de Coustain de Pusignan à son successeur le receveur Francois de Boczozel de Montgontier. — Responsions (ff. 1-28). — Inventaire de la consignation faite en 1659 par le receveur Louis Dumesnil Simon de Maupas, à son successeur Alexandre de Coustain de Pusignan (fo 28 vo). — « Inventaire de la consignation que fait frère Alexandre de Costaing de Pusignan, commandeur de Sainte-Anne et La Râcherie, cy-devant recepveur de l'ordre de Saint-Jean de Hiérusalem au grand prieuré d'Auvergne, à mons. frère François de Bousezel de Montgontier, commandeur de Saint-Paul, à présent recepveur pour ledit ordre aud. grand prieuré d'Auvergne de tous les actes, procédures, tiltres fermes et autres choses concernant les affaires dud. ordre,

avec la déclaration des procès qui sont à Paris ou ailleurs, pour la poursuitte des droictz du commun trésor de Malte. La consignation faicte aud. sieur de Mongontier, ensuitte de ses bulles expédiées à Malte, le 3 novembre 1668 ». — État des papiers remis par le receveur de Maupas, ensuite de la délibération capitulaire du 3 juin 1663 (f° 46). — « Addition de consigne » (f. 63). — Inventaire des meubles d'état de la commanderie de Saint-Georges (f° 66). — Remise d'autres documents (5 janvier, 9 mars 1671).

H. 304. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

1671-1672. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Assignation en garantie signifiée au commandeur de Tortebesse par Guillaume Dauphin, s[r] des Chaumettes, son fermier, que les habitants des Martres voulaient faire contribuer aux réparations d'un four et de moulins banaux (13 janvier 1671). — Procès-verbal des offres faites par Chazard, agent de l'ordre, et le fermier Hubert Bourgon pour le règlement des comptes d'administration de la commanderie d'Arbois, vacante par le décès du commandeur Antoine Gonnod (25 janvier). — Pièces de la procédure soutenue par le receveur de Mongontier contre François de Fay-Gerlandes, baron de Gerlandes, comte de « Saulsac », au sujet de la dépouille du bailli Charles de Fay (26 janvier). — Contestation entre le receveur et le s[r] Bénigne de Montrichard au sujet de l'administration de la commanderie de Villedieu-en-Fontenette (29 janvier). Signification faite par Michel de Laire à Raymond de Foudras, commandeur de Tortebesse, d'avoir à prendre connaissance d'originaux de quittances, justifiant de ses payements (26 février). — Bail à ferme de la commanderie de Saint-Georges et Temple de Vaux, consenti à Jean Colomb, avocat à Lyon, par le chevalier Jean-Hector de Fay-La-Tour-Maubourg, procureur du commandeur René de Maisonseulle (3 mars). — Rétrocession du bail de Saint-Georges par Colomb au sieur Pierre Durret (12 mars). — Consultation des avocats Cholier et Valous au sujet du procès qu'Antoine de Ponchon, commandeur de Saint-Romain-en-Gal entend intenter aux héritiers d'André Seguin, son fermier (4 avril). — Quittance pour travaux de serrurerie exécutés à Tourny, commanderie de Bugney (22 mai). — États des expéditions de reconnaissances envoyées au s[r] Boliat à Grenoble pour la rénovation des terriers du Temple de Vaux (31 mai, 14 juin). — Quittance pour réparations à « Chaulhac », membre de Montchamp (29 octobre). — Arrêté de compte du s[r] Juge pour l'administration de la commanderie de Charrières; à la suite état de ses dépenses, réparations et fournitures (24 août 1670, 29 octobre 1671). — Prix-fait et quittance pour réparations à Chamberaud (15 janvier, 10 décembre 1671). — « Désistement de la ferme de la commanderie de S[t]-Georges et despendances, quittance et autres actes, passés entre monsieur le commandeur de La Tour-Maubourg, au nom de mons. le commandeur de Maisonseulle et sieur Jean Colomb » (16 avril 1672). — Quittance délivrée par le s[r] Billiard, au commandeur des Feuillets, pour prix de réparations à la chapelle Saint-Denis de Villars (14 mai). — Récépissé de pièces de procédure délivré par le chevalier de Pusignan au sieur de Villiers (Limoges, 19 mai). — État des réparations à faire à la cure de Devesset et certificat d'exécution (3 juin). — Burdel, curé de Charvieu, se porte fort pour la dette du sieur Mareschal envers le commandeur de La Tour-Maubourg et reconnait avoir reçu le prix des piliers de justice de Charvieu (29 juin). — Réclamation des pièces de la procédure contre le comte de Bosjean pour la commanderie de Villedieu-en-Fontenette, ordre de production (12 septembre). — État des dépenses faites pour les réparadu moulin de Charrières (26 septembre). — Expédition de la quittance délivrée par le s[r] de Montrichard aux fermiers du chevalier de S[t]-Maurice, commandeur de Villedieu-en-Fontenette (26 octobre). — Qnittance donnée par le chevalier de Pusignan au commandeur de Pradal pour les arrérages de la ferme de « Malert », membre de Sainte-Anne (31 octobre). — Procès-verbal de la dépouille de Jean Chaulvin, commandeur de Pontvieux, mort « au Feuilloux » le 4 août; difficultés avec l'avocat Chaulvin, son frère, qui avait pris possession de son mobilier de Moulins où se trouvait une tapisserie à personnages (26 août-4 novembre). — Arrentement de « Saint-Jean de Naues », membre de la Râcherie, consenti par le commandeur de Pusignan à François Chomet, sieur de « Champforetz, résidant à Chantelles » (7 avril 1670, expédition du 25 décembre 1672).

H. 305. (Registre.) — In-folio, papier, 210 feuillets.

1672-1678. — Comptabilité : — « Premier livre de vérification de monsieur le commandeur de Montjouvent » (copie notariée des pièces justificatives). — Frais de voyage de l'agent Chazard et autres pour recouvrement des dépouilles et des responsions, administration des commanderies vacantes et procédures diverses (ff. 2.-32). — Pièces relatives aux dépouilles des commandeurs de Villedieu-en-Fontenette, Leureuil, Salles et Monseugny (ff. 33-59); de Jean Chauvin, commandeur de Pontvieux (ff. 60-111); de Claude de Blot du Vivier, commandeur d'Olloix (ff. 112-172). — Transaction et procédures. — Vacant de La Croix-au-Bost. — Payements au trésor. — Dépenses diverses.

H. 306. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1673-1675. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — État des sommes dues par le receveur de Montjouvent au

banquier Géminiani (3 janvier 1673). État des pièces envoyées par le commandeur de Pusignan au sieur Danguy pour la rénovation du terrier de Sainte-Anne (6 janvier). État des sommes dues par le receveur au banquier Serte (?) (10 janvier). — Assignation donnée au commandeur d'Olloix pour le payement des droits de franc-fief et nouveaux acquêts (17 janvier). — État des titres remis par le chevalier de Pusignan au commandeur « du Chauseyr » pour les affaires de la commanderie de Charrières (15 avril). — Sommation au sieur « Mathieu du Mas, sr de Robanessie » d'avoir à payer les arrérages de sa ferme du membre du « Luguet », et ce à la requête de Charles de Crémeaux, commandeur de Mâcon et de Chanonat (10 mai). — Procès-verbal de publication du bail à ferme de Sainte-Anne-La-Bastide, membre de Chanonat (St-Germain Lembron, 22 mai). — Compte du commandeur de Pradal, fermier du membre de Malleret, arrêté entre lui et le chevalier de Pusignan (5 juin). — Désistement du bail de Pommiers par Catherine Chazard, veuve Collomb, en faveur du commandeur de La Tour-Maubourg (8 juin). — Quittance passée par Béal au sr Aufrère, comme à compte de ce qui est dû au commandeur de Crémeaux sur les revenus d'Épinassy (10 juillet). — Quittance pour réparations au domaine de la commanderie de Belleville (18 juillet). — Conventions passées entre le commandeur Jacques de Cordon et le sr Jacques Mivière pour la rénovation des terriers de Verrières (1 août). Sommation faite par Mivière au juge et au procureur d'office de Verrières de lui délivrer les anciens terriers de cette commanderie (1 août). — Quittance d'arrérages délivrée par Béal, procureur du commandeur de Crémeaux, à Louis Aufrère, fermier général de Mâcon (21 août). — Procès-verbaux de visites et détail des réparations faites à la commanderie de Villejésus par le fermier général Jean de La Confrette (juin-août). — Traité passé avec le sr Jacques Borye pour la réfection du terrier de Bessamorel (6 novembre). — Reçus signés Mey de sommes dues par le commandeur de Montjouvent (31 janvier 1674). — Quittance d'arrérages passée à Louis Aufrère, fermier d'Épinassy (16 mars). — Quittances pour réparations de toitures à Épinassy (8 avril, 6 mai). — Quittance pour réparation à la meule du moulin de Villejésus (19 avril). — Procédures contre les notaires Sibillaud et Devilliers, fermiers du temple de Magnac (décembre 1671-juin 1674). — Expédition du procès-verbal de visite (1564) de la commanderie de St-Romain-en-Gal (14 juillet 1674). — Traité passé le 3 juin 1572 par le commandeur Pierre Macé, procureur du commandeur de Pusignan, avec le notaire Ragueau, pour la réfection du terrier de Châteauneuf, membre de La Râcherie, quittances et décharge (1672, 26 juillet 1674). — Poursuites contre le commandeur de La Rochefoucaud au sujet de la taille due sur le domaine « des Garnauds », commanderie de Chantoin (13 août-26 septembre 1674) — Bulle magistrale enjoignant de faire un payement de 23426 livres 18 sous, à François Cambon et Jean Audemar (30 octobre 1674). — État des frais faits pour le compte du grand prieur de Forsac ; procédures et expéditions d'actes (21 mai 1673, 5 novembre 1674). — Quittance du sieur Pupier au commandeur de Pradal pour la ferme de Malleret (12 novembre 1674). — Lettre de change du trésor et quittance du sr Brutel (12 novembre). — Copie de la lettre écrite le 13 décembre 1673 par le sieur Béal au commandeur de Crémeaux, au sujet des frères de Saint-Georges, de procès à continuer, de la rénovation des terriers de Bessamorel, du bail à passer pour Olloix etc. ; copie du commandeur Caravita (14 novembre 1674). — Quittance de fermage délivrée par le chevalier des Escures, commandeur de Carlat (21 novembre). — Procuration passée par François Cambon et Jean Audemar, de Nîmes, à Antoine Brutel, de Lyon, pour recevoir en leur nom une somme de 23426 livres 18 sous (5 décembre). — Quittance de cette somme par le sr Brutel (24 décembre). — Compte des arrérages dus par le sr Lelong. — Pièces de la procédure poursuivie par le receveur contre Jean Barlan, curé de Meuzac en Limousin, Pierre Marque, son vicaire et leurs successeurs, qui empiétaient sur les droits du curé de Magnac et Chavagnat (1665-1675). — Minute d'acte capitulaire relative à des poursuites contre le curé de Monteil-Guillaume. — Quittance pour réparation au moulin de Villejésus (25 mai 1675). — État des pièces de la commanderie de Saint-Georges consignées par le commandeur de Maisonseulle (2 juin). — Pièces de la procédure poursuivie contre le sr Aubin au sujet de la dépouille du commandeur de Vivier, parmi lesquelles copie du contrat de mariage de Clément Aubin, moulinier à Lyon, et de Charlotte Jouvenet. — Bulle magistrale enjoignant un payement de 27,830 livres pour le compte de Jacques Cambon et compagnie (9 juillet). — Pièces relatives à la réfection du four banal de Villejésus (21 mars - 22 juillet). — Pouvoir donné à Jacques Got, banquier à Lyon, de toucher une somme de 27,830 livres pour le compte de Jacques Cambon et compagnie, de Nîmes (3 août). — Paiement pour la réfection des terriers de Nemytaney (18 juillet, 15 août). — Procuration passée à Gabriel Jaquinel, sr de La Forest, pour poursuivre la rénovation des terriers de La Râcherie (27 août). — Bulle magistrale enjoignant un payement de 7700 livres au banquier Pierre Richard (23 septembre), au dos, reçu du 29 novembre. — Rapport sur la rénovation du terrier de la chapelle de Semon, membre de Laumusse (22 octobre). — Quittance passée au commandeur René de Maisonseulle pour le prix des bestiaux des domaines de Montiriacle, Tirieu et Pommiers (28 novembre). — Notification de l'arrêt obtenu contre l'Ordre par les chanoines de N.-D. du Puy (8 novembre, 6 décembre). — Marché passé pour réparations à Bugney avec les sieurs Jean Bernisson et Jacques à La Martine (23 juillet, 6 décembre).

— Procès-verbal de réintégration aux archives de terriers de Mâcon (28 décembre).

H. 307. (Registre.) — In-folio, papier, 118 feuillets; 1 cachet.

1675-1676. — Comptabilité. — Premier compte du receveur François de Boczozel de Mongontier. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Henry de Vogué de Gourdant, de Silvain de Gaucourt, de Joseph Barmont de La Roche-Aymont, de Paul de Gaucourt, de Louis-Charles de La Rochefoucault de Gondras, de Claude de Lescheraine » (f. 30). — Dépouilles « des commandeurs de Saint-Maurice Le Muy, Mignot, de Larfeuillère, commandeur des Bordes; de Saint-Viance, de Maupas, de Saint-Aulaire, du bailli de Gerlande, des commandeurs de Boulliers, Colombat, Chauvin; du Vivier, mort le 4 octobre 1672; Gonod; de Buranlure, mort le 31 mai 1673; Brenier, mort le 20 octobre 1673; de Crémeaux, mort à Malte le 26 décembre 1673; Louis des Lignières, commandeur de Lcureuil, mort le 3 juillet 1674; de Sainte-Colombe, mort le 23 juillet 1674; du grand prieur Jean de Foursat, commandeur de Bourganeuf, Bellechassagne et Charrières, mort à Malte le 13 décembre 1674; des commandeurs Claude de Ligondais St-Domey, commandeur de Montbrison, mort à St-Domey le 21 juin 1675; Jean de Fay-La-Bastie, commandeur des Échelles, mort à St-Jean de Moirans le 18 juillet 1675; Louis d'Escures, commandeur de Carlat, deceddé le 25 janvier 1676 en la maison du Chastel le Bois, en la paroisse d'Angy en Bourbonnais » (ff. 31-73). — Mortuaires et vacants. — Recettes des autres prieurés. — Paiements pour le trésor. — Dépenses: frais de dépouilles, d'administration des mortuaires et vacants, procès, écritures et voyages. — Liste des débiteurs insolvables. — Cachet de Montgontier (f. 115).

H. 308. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 37 pièces, papier, 4 fragments de cachets.

1676-1677. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittances pour travaux de terrassements à l'étang de Villesourde, commanderie de Chamberaud (1675, 2 janvier 1676). — Procuration passée par François Cambon et Jean Audemard à Antoine Brutel pour recevoir ce qui leur est dû par le receveur (13 janvier). — Expédition au profit de Jean Cailhat et Claude Durand, du procès-verbal du 13 avril 1637, relatant la prise de possession de la cure de « Montredant » par Jean Carle, pourvu par le bailli de Gerlande (25 janvier). — Bulle magistrale du 26 octobre 1675, portant ordre de faire un payement à François Cambon et Jean Audemar, et quittance du s^r Brutel, leur procureur (28 janvier). — Bail à ferme de la commanderie de St-Georges et Temple de Vaux, consenti à Catherine Chazard, veuve Colomb (10 février). — Expédition du bail à ferme de la commanderie de La Croix-au-Bost, consenti, le 30 octobre 1671, par le receveur au s^r de Fumade, marchand de Bellegarde (18 mars). — Affirmation de voyage du commandeur Severt, pour contraindre le s^r de Fumade (18 mars). — Réclamation du curé de Charrières pour avoir payement de sa pension (mai). — « Inventaire des obligations passées en faveur de deffunt mons^r le chevallier du Prast, commandeur des Bordes et Feniers (25 octobre 1675 - 6 mai 1676) ». — Quittances pour réparations au membre de Boulay (29 août 1675 - 20 mai 1676). — Récépissé d'ornements d'église par le curé de Charrières (24 mai 1676). — Conventions entre Alexandre de Talaru-Chalmazel, commandeur, et Claude Dupuy, curé de Chamberaud, pour l'administration de cette commanderie (2 juin). — Expédition de la bulle du grand maître Cotoner, enjoignant de faire un payement à Hippolyte Borromée, receveur de Pise (17 septembre). — État des lieux du membre de Maconnex, dressé par Jacques Avrillon, notaire royal, tabellion héréditaire de Gex, à la requête d'Antoine de Montjouvent, commandeur des Feuillets (16 octobre). — État des terriers de Verrières déposés aux archives. — « Réplique sur le raport de m^r le chevalier de Fougerolles, au regard des manquemans qu'il allègue estre aux améliorissemens de m^r le commandeur de Pusignan », commandeur de Ste-Anne. — « Estat et mémoire des procez de M. de Maisonseulle, au parlement de Grenoble, reiglés ou non reiglés », commanderie de St-Georges et temple de Vaux. — Expédition de la quittance passée par le commandeur des Escures et Joseph Sadourni, fermier de Carlat, à condition de rester chargé du procès avec le prince de Monaco ?, de la pension du curé de Villedieu et de diverses procédures (26 janvier 1677). — Procès-verbal de visite du moulin d'Épinassy « basty et edifié par deffunct monsieur le commandeur de Tersilliat, jadis commandeur dudict Espinacy, en un très mauvais endroit, en ce qu'il est presque imposible de pouvoir faire un fondement, les rouages sont entièrement ruyné, ensemble les avalloir d'icelluy moulin »... (30 janvier). — Réclamation du meunier des Martres contre Pierre-Jérôme, comte de Broglie, et le commandeur de Tortebesse, au sujet de l'inondation qui a crevé et emporté « la pelière » de son moulin (18 février). — Conventions faites avec Jacques Mivière pour la rénovation de terriers de la commanderie de Verrières (27 mars). — Procédure au sujet d'une maison et d'un jardin sis à Salins et appartenant à la dépouille du commandeur de Saint-Maurice (1 avril). — Procès-verbal de constat des dommages causés par la grêle et la gelée sur les terres de Charroux, La Marche, Salles et Le Mayet (9 juin). — Prix-fait pour réparations à l'église de Saint-Maurice, commanderie de Charrières (20 juin). — Provisions de procureur d'office de Saint-Bonnet-Les-Places,

Bouchalas et La Roche, pour Antoine Ronzy, notaire d'Haute-Rivoire (29 juin). — Prix-fait pour les réparations de « Sollas », membre de la commanderie des Bordes (17 juillet). — Prix fait pour les réparations de la commanderie des Bordes, de la grange de Pougan et du membre de Francheville (20 juillet). — Bulle magistrale enjoignant de payer à Scipion Cigala, receveur de Capoue, tout ce qu'il sera possible de lui donner des recettes d'Auvergne, France, Aquitaine, Champagne et Toulouse (25 juillet). — Expédition des ordonnances des maîtres des requêtes de l'hôtel, relatives au différend entre le commandeur des Feuillets et Charles-Louis de Bouillier, baron de « Rilhac » (1674-1677). — Pièces relatives à la dépouille de François Hugon du Prat, commandeur des Bordes, mort le 30 mars à l'Hôpital, membre de Carlat. — Mémoire des procès en instance pour les commanderies de La Râcherie et de Sainte-Anne (5 novembre 1677). — Lettre du grand maître, déchargeant le chevalier de Balore, commandeur de Mâcon, d'un payement de 1.000 livres, au dos : mention de l'ordre de démolition du moulin d'Épinassy (20 novembre). — Inventaire des meubles et des titres de la commanderie de Celles (28 novembre). — Expédition du bail à ferme de la commanderie de Celles (29 novembre). — Quittance pour réparations au moulin de Villejésus (10 décembre). — Reconnaissance de service passée au commandeur de Tortebesse pour le four banal des Martres (28 décembre). — Fragments de cachets du grand maître Cotoner, des chevaliers de St-Georges et du Poyet, et des procureurs du commun trésor.

H. 309. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets.

1677-1678. — Comptabilité. — Troisième livre de vérification du receveur de Mongontier (copie des pièces justificatives). — Pièces des procédures au sujet de la dépouille du commandeur de Saint-Maurice et de la ferme de Launay. — État de ce qui est dû au trésor pour la dépouille du chevalier de Lignières, commandeur de Leureuil. — Mémoire sur le dessèchement du marais dit le « Lac de Sarlieue », par le sieur Octavien Strada (f. 9). — Lettre du commandeur de La Rouillère au sujet des preuves du chevalier de « Laage » et de la dépouille du commandeur des Escures. — Pièces relatives à la dépouille de François Hugon du Prat, commandeur des Bordes et de Feniers (ff. 10-60). — Autres relatives à la dépouille de Claude-François de Saint-Germain de Mérieu, commandeur de Bugney, mort à Lyon, le 11 juin 1677, chez le comte de Mérieu, son neveu. — Dépouille du commandeur de Maisonseulle ; pièces relatives à l'administration des commanderies de Celles et de Saint-Georges. — Procès-verbal des dégâts causés par la grêle aux environs de Voiron (f. 88). — Baux des commanderies des Bordes et de Feniers. — Dégâts causés par la grêle dans la commanderie de Marche et Mayet. — Lettres de Bouteix, procureur à Riom, au sujet de la vente des biens du sieur Martin et d'une cession de bail par le chevalier de Cottanson ; du commandeur Pradal, pour la dépouille de Brenier, commandeur de Puy-de-Noix ; de Montlouis, d'Ussel, demandant un délai ; de Robby, procureur à Marmande, au sujet d'une assignation donnée au grand prieur par les tenanciers de « Fraisse ». — Compte de Joseph Sadourny, fermier de Carlat. — Lettres du commandeur Bonier au sujet du bail du moulin de « l'Eschaillon » ; du sieur Brun, procureur à Besançon, pour la vente des bestiaux de Villedieu-en-Fontenette. — Pièces relatives aux fournitures et payements faits au trésor (ff. 104-110). — Frais de procédures, de voyages et d'administration de commanderies vacantes.

H. 310. (Registre.) — In-folio, papier, 102 feuillets ; 2 cachets.

1678-1679. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur de Mongontier. — Responsions (ff. 1-28). — Passages de « Claude d'Aubery, Liberal Geofre, François du Ligondez, Bernard de Fontette, François de Ramilly, Pierre Parlet, Charles-Louis Froissard de Broissia (f. 30). — Suite des dépouilles du « maréchal de Larfeuillère, commandeur des Bordes, des commandeurs de St-Viance, de Saint-Aulaire, du bailli de Gerlande, des commandeurs Chauvin, du Vivier, de Buranlure, Brenier, de Crémeaux, du grand prieur Jean de Forsat, des commandeurs de Saint-Doumet, de La Bastie, des Escures, de La Richardie, Hugon Duprat, Saint-Germain de Mérieu, René de Maisonseulle ». — Dépouilles « du chevalier de La Fayette, décédé à Toulon, le 29 octobre 1678 ; d'Antoine de Margaillet, commandeur de Combières, prieuré de Saint-Gilles ; d'Antoine de Montjouvant, commandeur des Feuillets, décédé à Coussieu, membre de lad. commanderie, le 20e avril 1679. » — Mortuaires, vacants, recettes diverses. — Dépenses. — Liste des débiteurs insolvables (f. 99). — Cachet de Mongontier, sceau du chapitre.

H. 311. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1678-1679. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Jugement portant contrainte contre les fermiers de Bertrand de Foudras de Coutanson, commandeur de Tortebesse (3, 14 janvier 1678). — Compte d'administration de la commanderie de Genevois et Compessières, rendu par les frères Polliens. Extrait. Recettes et dépenses (26 avril 1670 - 27 février 1678). — Compte rendu par la dame Colomb pour la ferme de la commanderie de Saint-Georges et Temple de Vaux (14 avril 1678). — Procès-verbal dressé au sujet de la dépouille de René de Maisonseulle, commandeur de Celles et

de S[t]-Georges, prolongation de bail accordé à la veuve Colomb, qui dépose que le défunt « luy envoya une pandulle dans une boitte pour la faire accommoder, ce qu'elle a faict faire au sieur Nourrisson, horlogier de cette ville, qui luy dict lorsqu'il la luy remist, que le chappeau où elle estoit valloit plus que la montre, et l'ayant retirée dud. Nourisson l'a renvoyé à Malte » (7, 9 décembre 1677, 17 avril 1678). — Bulle magistrale enjoignant de payer le produit de la recette au commandeur Cigala (21 avril 1678). — Prix-fait et quittances pour le renouvellement des rentes de Saint-Jean-La-Chevalerie du Puy (1 février 1676, 1 octobre 1677, 2 juin 1678). — Arrêté de compte entre les commandeurs de Pusignan et de Pradal (5 juin). — Récépissé de titres de la commanderie des Échelles délivré au receveur par le chevalier du Poyet (6 juin). — Compte d'administration de la commanderie de La Râcherie; états des récoltes, recettes, frais de procédures, dépenses diverses (1675-1678). — Quittance de frais de vente des prés « d'Alouy », membre de « Soullas », commanderie des Bordes (10 juillet 1678). — Pièces relatives à la dépouille d'Alexandre de Boullier, commandeur de Salles et Monseugny et de Limoges; procédure avec Charles-Louis de Boullier du Chariol, baron de Rillac (13 février-13 juillet). — Bail à ferme de la commanderie de Celles (22 août). — Délibération de la langue autorisant l'acquisition de biens pour la commanderie de S[te]-Anne avec la somme qui reste due par le comte de La Roche-Aymon (19 septembre). — Quittance d'arrérages délivrée au fermier de Montbrison (15 janvier 1679). — Bail à cens d'une terre d'Épinassy, consenti par le commandeur de Ballore à Philibert Jaquiot (1 février). — Procédure avec le sieur Claude Bichonnier, relative à la dépouille de Louis Dumesnil Simon de Maupas, mort à Malte en mars 1664 (1664 - 2 février 1679). — Conventions préliminaires pour le bail du bailliage de Devesset, entre le receveur et Jean Bastien de La Rochette (5 février 1679). — Bail à ferme de la commanderie du Mayet, consenti par le commandeur Jean de Bar de Buranlure à Baudoin Confollat (19 février). — Procédure contre le duc de La Rochefoucauld, dont les officiers avaient fait ouvrir des allées dans le bois de « Laupital » dépendant de la commanderie de Villejésus (25 février, 1 mars). — Procès-verbal de constat de l'état de la commanderie de Devesset, dressé pour la prise de possession du nouveau fermier Jean Besson, s[r] de La Rochette (5 avril). — Quittances pour réparations à la commanderie de Villejésus (20 février 1677, 29 avril 1679). — Quittance pour fourniture d'ornements à l'église de Charrières (22 mai 1679). — Quatrième compte de l'avocat Théophile Desfrançois pour l'administration de Devesset 20 mai 1679). — Conventions pour la rénovation des terriers de Verrières (2 juin). — Arrêté de compte entre le commandeurs de Pradal et de Pusignan, pour la ferme de Malleret (4 juin). — Bulle magistrale enjoignant d'effectuer des payements aux mains de « Marchio Philippe Nerli » ou de ses procureurs (23 juin). — Fragment d'une pièce de procédure pour le commandeur de La Chal, contre des tenanciers d'Anneyron et d'Anjou (20, 22 juillet).

H. 312. (Registre.) — In-folio, papier, 84 feuillets; 1 cachet.

1679-1680. — Comptabilité. — Sixième compte du receveur de Mongontier. — Responsions (ff. 3-29). — Passages de « Blaise Sébastient de Mascon Duchey, Claude-Charles Andraut de Langeron, Claude de Fontanet, Hector-Éléonor de Sainte-Colombe-L'Aubépin, François de La Celle, François-Gilbert de Mascon » (f. 32). — Suite des dépouilles (ff. 33-52). — Mortuaires (ff. 52 v°-57). — Vacants (ff. 57 v°-65). — Recettes des prieurés, recettes extraordinaires; dépenses. — État des débiteurs insolvables (f. 82). — Cachet de Mongontier (f. 81).

H. 313. (Registre.) — In-folio, papier, 92 feuillets; 1 cachet.

1680-1681. — Comptabilité. — Sixième compte du receveur de Mongontier. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « François de Barbancon, Jean Rigaud-Cerezin, François-Bonaventure de Blistersvihe (al. Bittersvich), Jean d'Angeville, Henry de La Porte ». — Suite des dépouilles (ff. 31-42). — Dépouilles du « chevalier de Romieu, mort à Moulins, le 29 mai 1680,; de Louis de Fay-Gerlande, commandeur de Laumusse et d'Olloix, mort le 1 septembre 1680; du chevalier de La Rochefoucaut de Langheac, commandeur de Montchamp, mort à Brioude, le 10 octobre 1680; de Reymond de Foudras de Cottanson, commandeur de Tortebesse, mort au chasteau de Prondine, le 1 février 1681 » (ff. 42-53). — Mortuaires. Vacants. Recette des prieurés. Recette extraordinaire. Dépenses. Liste des débiteurs insolvables. — Cachet de Mongontier. — Arrêté à Malte, le 11 octobre 1681.

H. 314. (Registre.) — In-folio, papier, 89 feuillets; 1 cachet.

1680-1681. — Comptabilité. — Sixième compte du receveur de Mongontier. — Double du précédent, non arrêté à Malte.

H. 315. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 76 pièces, papier; 4 cachets.

1680-1681. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Remboursement de frais d'assignation au sous-fermier de Bouc, commanderie des Bordes (27 mars 1680). — Récépissé

du terrier de Launay, délivré par le s^r Jean de La Chaume, fermier, à Gaspard de Balore, commandeur de Mâcon (4 mai). — Sentence de Mathias Poncet de La Rivière, « commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté dans la généralité de Berry », déchargeant Léon de Villeneuve, commandeur des Bordes, de taxes imposées sur des terres aux territoires « d'Aujon et de Trouzay, paroisse de Sudray » (7 février, 5, 6 mai). — Récépissé d'un calice pour l'église de Gentioux (22 mai). — Prix-fait pour réparations à l'église et à la commanderie de Charrières (2 juin). — Vente des revenus de la commanderie de Chamberaud, passée par le commandeur de Talaru-Chalmazel à Jean Dupuy, marchand, de « Nullize » (8 juin). — Procuration passée par Marguerite de La Planche, veuve de Jacques Besson de La Rochette, fermier de Devesset, pour retirer les titres de cette commanderie aux mains de l'avocat Théophile Desfrançois; récépissé délivré à Desfrançois (28, 29 juin). — Prix-fait pour travaux de maçonnerie au château de Charrières (29 juin). — Certificat du curé de Gentioux constatant des réparations et des fournitures d'ornements faites à son église (4 juillet). — État des réparations et fournitures faites à l'église de Paliers (4 juillet). — Récépissé de deux terriers de Courleix, délivré au commandeur de Tortebesse (20 septembre). — Bulle magistrale assignant une pension au chapelain Louis Garnaud sur la commanderie de Courteserre (12 octobre). — Ratification pour une année de l'accense de terres de Montchamp, consentie par feu le commandeur Jean-Jacques de La Rochefoucauld (18 octobre). — Expédition des ordonnances des visiteurs pour les réparations à faire dans la commanderie de Salins et ses membres (1 novembre). — Quittance du sieur Laroche au commandeur de Sainte-Jay, pour un tableau destiné à l'église de Charrières (Limoges, 7 novembre). — Quittance au même, par Urben, pour prix de trois chasubles et trois devant d'autel (Limoges, 7 novembre). — Arrêté de compte de Chantoin, passé avec l'avocat Jacques Talemendier, sous-fermier (7 novembre). — Inventaire de la dépouille de Jean-Jacques de La Rochefoucauld de Langeac, commandeur de Montchamp : tableaux « représentant l'isle de Malte, saint Ugo, sainte Badesque, saint Adrian, saint Gerlande d'Alemagne, saint Pierre d'Eymola, le bienheureux Girard, le bienheureux Girard Mecatty (?), saint Nicaise ; neuf tableau en peisage, tous lesd. tableau fort vieux et usés » (31 octobre, 9 novembre). — Vente de la coupe des bois de « La Preune et Champboullant », commanderie des Bordes (11 novembre). — Récépissé d'un registre d'albergements des Échelles, délivré au commandeur du Poyet, par le s^r « de St-Estienne Duet » (28 novembre). — Pièce de la procédure en reconnaissance de services, soutenue au Parlement de Grenoble contre Alexandre Perroud, tenancier du Temple de Vaux (4 février 1681). — Pièces relatives à la dépouille de Reymond de Foudras de Coutanson, commandeur de Tortebesse (1 février - 15 mars 1681). — Quittances pour réparations aux églises de Paliers et de Gentioux, aux étangs de Traslaigne et de Chandoulle, à l'église et à la commanderie de Charrières (4, 27 mai). — Quittances par les banquiers Paulini de sommes perçues pour le compte du trésor (16 juin, 7 août). — Règlement de compte entre le receveur et le fermier du membre de Charbonnier, commanderie de Montchamp; mention de quittances dans la marge (6 novembre 1680, 15 avril, 27 août 1681). — Quittance par le banquier Simon-François Paulini, d'une somme perçue pour le compte du trésor (20 septembre). — Prix fait et quittance pour transport de matériaux de démolitions de Charrières (16 août, 20 septembre). — Prix faits et quittances pour réparations aux toitures et au moulin de Charrières (16 juillet - 15 novembre). — Accord au sujet de la rénovation des terriers de Fournaux, St-Symphorien de Lay et St-Just La Pendue, entre Gaspard de Balorre, commandenr de Laumusse, et demoiselle « Claudine Desangle, veuve d'Anthoine Dumoulin » (21 novembre). — Prix-faits et quittance pour une meule du moulin de Charrières et travaux de menuiserie dans cette commanderie (16 novembre - 2 décembre). — Bulles du grand maître et correspondance relatives aux payements à faire au commun trésor (2 avril - 3 décembre). — Compromis entre Antoine de Feugerolles, commandeur de La Villedieu-en-Fontenette, et dame « Anne-Alexandrine de Cointet, baronne de Lavigny », au sujet d'une redevance en nature sur le moulin Marsot (4 décembre). — Quittances pour travaux de serrurerie et charpente dans la commanderie de Charrières (5, 6 décembre). — Pouvoir donné par le chevalier de St-Viance aux habitants de « Lauzelergue », de garder les bois de « La Drouillas et Codervay » ; au dos, fragments de comptes (21 décembre). — Quittance passée par le banquier Paulini, d'une somme reçue pour le compte du trésor (24 décembre). — Procuration passée aux sieurs Sarrazin, Freisse et Godinot, de Lyon, pour toucher une lettre de change tirée par le commun trésor (27 décembre).— États des baux à ferme de la commanderie de Courteserre; y joint une expédition du bail de Claude Duranton, notaire. — « Compte de tout l'argent que devoit feu m^r Mallet à son départ de Malte », compte du chevalier de Lornay, du tailleur La Bastie et du s^r Arnaud. — Cachets du commun trésor et du chevalier de St-Viance.

H. 316. (Registre.) — In-folio, papier, 79 feuillets.

1681-1682. — Comptabilité. — Premier compte du receveur Charles de Fassion de Sainte-Jay. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Abel-François de Loras, Anthoine Dambery de St-Juillien, François-Gabriel de Chambon, Salo-

mon Desvignes, Claude de Blonay, Anthoine-Gillibert de Rochemonteix, Claude de Sainte-Colombe, ... de Douhet, François Damas ». — Suite des dépouilles (ff. 31-41). — Mortuaires. Vacants. Recettes des prieurés. Recettes diverses. Dépenses. Liste des débiteurs. — Arrêté à Malte, le 14 novembre 1682.

H. 317. (Registre.) — In-folio, papier, 89 feuillets ; 2 cachets.

1682-1683. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Sainte-Jay. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Alexandre-Hyacinte-Anthoine de Louverot, Charles Usuissel, Jacques-François-Adrian de Lallemand, Joseph de Langon, Jean de Corn de Quayssat, Silvain de Gaucourt, Charles-François de Barbançois, Claude-Aymard de Dortant,... Dugay ». — Suite des dépouilles (ff. 31-39). — Dépouilles du grand prieur de « Chabrillan; de Léon de Fontjean, mort à La Tourette, le 21 avril 1682; du bailli de Lyon, Jacques de Cordon-Desvieu, commandeur de Morterolles, Genevois et Bellecombe, mort à Malte, le 3 juin 1682; du bailli Léon de Villeneufve, commandeur des Bordes, mort à Bruxel, le 13 novembre 1682. » — Mortuaires. Vacants. Recettes. Dépenses. Liste des débiteurs. — Arrêté à Malte, le 19 août 1683. — Cachet de Sainte-Jay, sceau du chapitre (f. 85).

H. 318. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 58 pièces, papier; 1 cachet.

1682-1683. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittances pour réparations à Charrières (15, 20 janvier 1682). — Cession d'une lettre de change de l'Ordre, par Antoine Bouet et Pierre Farelle de Nîmes, à François Bosc, banquier de Lyon (10 mars). — Bulles du grand maître Grégoire Carafa, du 19 novembre, 27 décembre 1681, 4 avril 1682, acquittées au dos, le 14 janvier, le 14 mars, le 30 avril 1682. — Transport d'une créance des frères Cambon, de Nîmes, sur les sieurs Massia, Paul et Boisson, de Lyon (28 avril). — Expédition des ordonnances de la visite du 30 avril, pour les réparations de Lespardillière, commanderie de Villejésus. — Transport fait au receveur par Charles-Robert de Lignerac, des revenus de sa commanderie de Laumusse, pour acquitter ce qu'il doit à la dépouille du grand prieur de Chabrillan (12, 30 mai). — Provisions en blanc pour la cure de Saint-Jean de Malleret (3 juin). — Engagement de l'adjudicataire de la coupe des Bordes de ne pas abattre les baliveaux dans les bois de La Prugne et Chamboulan; certificat de l'arpenteur (18 juin). — Compte de réparations à l'Hôpital de Dorches (4 juillet 1682) ; au dos, quittance pour rénovation de terriers du 6 janvier 1662. — Remboursement à « Charles-Louis de Bouilliers du Chariol, chevalier, baron du Rilhac » d'une somme de 1,969 livres, provenant de la dépouille de Christophe-Alexandre de Boulliers, commandeur de Limoges, Salles et Montseugny (27 juillet). — Règlement de compte entre César Bovier, commandeur de Villejésus et Jean de La Confrette, s[r] de Comberousset, son fermier (17 août). — Prix-fait pour la construction d'un auditoire de justice et d'une prison à Villejésus (18 août). — Pièces du procès entre le commandeur et les habitants de Villejésus au sujet du bois de L'Hôpital (18 août). — Acceptation par des fermiers de Laumusse du transport fait au receveur par le commandeur de Lignerac (7, 13 septembre). — « Mémoire des asservisages faits au membre de Fay, parroisse de Baudemont, dépendant de la commanderie de Mâcon » (22 septembre). — Traité fait avec le notaire Jean Ravon pour la rénovation des terriers de Chamberaud (7 décembre). — Conventions entre Alexandre de Talaru-Chalmazel, commandeur de Chamberaud, et le meunier Léonard Portas, pour les réparations à faire à la chaussée de l'étang de Ventenat (12 décembre). — « Compte de m[e] Pierre Joulot, procureur d'office de Feniers, comme ayant fait la recepte pour les années suivantes, à monsieur le commandeur de S[t]-Viance, des dixmes, rantes, argent, vinades aigneaux et prés de Crabanac » (1678-1682). — Compte du s[r] La Forest pour les procès de la commanderie de La Râcherie, arrêté le 26 janvier 1683. — Quittance du notaire Ranon pour réfection du terrier de Chamberand (31 janvier). — Copie de reconnaissances de cens et droits de bourdelage au village de Chambon, territoires de Champ Revillot, de Juillets, des Salles. — Prix-fait et quittances pour réparations à la commanderie de Charrières (1, 10, 15 mars). — Ratification du bail de La Râcherie, en faveur de Gabriel Jaquinel, s[r] de La Forest (3 avril). — Expédition du traité passé le 21 mars 1641 entre « François Izerand du Mouchet, commandeur de Bellecombe, et Gabriel Mouchet-Copin, notaire de Beaurepaire, pour l'arrentement et la rénovation des terriers de « Beaurepaire, Revel, Tourdan, Primaleste et Pisieu » (5 avril). — Récépissé d'un terrier de Semon délivré par le chevalier de Lignerac, commandeur de Laumusse (4 avril). — Quittance pour réparations aux granges « du Disme et du Foin, » commanderie de Chamberaud (12 avril). — Prix-fait pour réparations à l'église de La Pouge (2 mai). — Expédition de l'abandon par les habitants de Villejésus de partie de leurs droits sur la forêt de l'Hôpital, en faveur du duc de La Rochefoucauld, prince de Marcillac (18 octobre, 15 novembre 1676, 3 mai 1683. — Quittance pour l'aménagement de l'auditoire de justice et de la prison de Villejésus (4 mai 1683). — Copie de prix-fait et de quittance pour réparations au château de Chamberaud (6 janvier, 8 mai). — Quittance pour réfection du terrier de Villejésus (8 mai). — Certificat du curé de Gentioux donnant le détail des ornements de son

église (10 mai). — Certificat du curé de Lussac-les-Églises, constatant que les réparations de Lespardillière ont été faites conformément aux ordonnances de la dernière visite (11 mai). — État des dépenses faites par le commandeur de Sainte-Jay pour l'église et la cure de Palliers (11 mai). — Quittance pour réparation à l'étang de Chamberaud (12 mai). — Sommation faite aux habitants de Chamberaud d'avoir à contribuer aux réparations de l'église (17 mai). — Même sommation aux habitants de La Pouge (19 mai). — Même sommation aux habitants de Sous-Parsat (20 mai). — Récépissé par le s^r Sève, curé de Marlhes, de titres du treizième siècle, concernant cette commanderie (21 mai). — Quittance des chanoines de St-Étienne d'Eymoutiers au commandeur de Charrières pour leur rente de cinq setiers de seigle et cinq setiers d'avoine (22 mai). — État des dépenses faites pour la surveillance des améliorissements de Charrières (24 mai). — Bulle magistrale et lettre de change pour payement à faire pour le compte du trésor (27 mai). — Pièces relatives à la dépouille de Jacques de Villelume de Barmontet, commandeur de Celles et de Villefranche-sur-Cher; procès-verbaux de visite et d'adjudication (26 août - 16, 23 septembre). — Quittance pour les réparations faites à l'église de La Pouge (19 septembre). — Prix fait pour réparations à la grange du Monteil, commanderie de Carlat (17 octobre). — Quittance pour la rénovation des terriers de Chamberaud (19 octobre). — Quittance et prix fait pour réparations au domaine de Pébuly, membre de Devesset (22, 30 octobre, 17 novembre). — Pièce de la procédure entre des tenanciers et Jean de Bar de Buranlure, commandeur de Marche et Mayet (29 novembre, 1, 3 décembre). — Cachet du chevalier de Pusignan (pièce 10).

H. 319. (Registre.) — In-folio, papier, 81 feuillets; 1 cachet.

1683-1684. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Sainte-Jay. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Nicolas-François Palatin de Dion, Bertrand de Moretton-Chabrillan, Gaspard de Thianges ». — Suite des dépouilles (ff. 30-41). — Dépouilles de « Léonard de Vauldrey, commandeur de Dôle, mort le 11 mars 1683; de Jacques de Villelume de Barmontet, commandeur de Celles et Villefranche, mort au château de Barmontet, le 6 août 1683; de Claude Hugon du Prat Magoutière, commandeur de Carlat, mort à l'Hôpital, le 24 septembre 1683; de Louis de La Rivoire, commandeur de Chazelles, mort à Vanosc, le 5 avril 1684. — Mortuaires. Vacants. Recettes des prieurés. Recette extraordinaire. Payements et achats pour le trésor. Dépenses diverses. Liste des débiteurs. Arrêté à Malte, le 16 septembre 1684. — Cachet du receveur (f. 79).

H. 320. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 67 pièces, papier.

1684. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue devant le Sénat de Savoie, par le receveur contre les frères Polliens, administrateurs de la commanderie de Compessières (1683-1684). — Transaction entre Antoine de Feugerolles, commandeur de Villedieu en Fontenette, et Pierre Arnoux, notaire, procureur de Claude d'Arnaud, s^r de La Cassagne, au sujet de sommes dues au sieur Bourguet de Nîmes. A la suite, procuration passée au s^r Arnoux, le 21 juillet 1682 (13 janvier 1684). — Assignation en mainlevée de saisie donnée au receveur par le fermier de l'Hôpital Chal-Franchesse (29 janvier). — Bulle magistrale enjoignant de faire un payement de 20.900 livres à Jean-Olivier de Puget (9 mars). — Quittance du chevalier de Saint-Viance à son fermier de La Pouge (3 mai). — Prix fait pour réparations à la chapelle de « Choumond » en Limousin (11 juin). — Conventions pour le service de la chapelle Saint-Jean du Temple de Chambéry, passées entre le chapelain Jean Roux et le commandeur Jacques Delorme d'Épagnat (23 juin). — Pièces relatives à la dépouille de Louis de La Rivoire, commandeur de Chazelles, et à la procédure soutenue à ce sujet contre Nicolas-Joseph de La Rivoire, comte de Chadenac (5 avril - 13 juin). — Requête de François de Ville, recteur des chapelles de la Sauveté et Mussy, réclamant ce qui doit lui être payé sur les revenus de la commanderie de Compessières (3 août - 6 septembre). — Quittances passées par les syndics au granger de Cologny, au nom du commandeur de Compessières (13 octobre). — Quittance de rente passée par les chanoines d'Eymoutiers au commandeur de Charrières (17 octobre). — Sommation de payement faite à Louis d'Armand, fermier de Droise, commanderie de Compessières (19 octobre). — Quittance pour réparations au pressoir de Saint-Maurice, commanderie de Charrières (20 octobre). — États des poursuites faites pour des recouvrements dans la commanderie de Feniers (25 octobre). — Pièces relatives à la commanderie des Bordes : accord avec le fermier Antoine Frappier; interdiction de la chapelle « au dessoubz de celle de Brion »; réparations à la chapelle de Francheville, au domaine de Pougan, aux moulins de Byon et de Jussy, au domaine « d'Aboche », au membre de « Soulas », à la chapelle « St-Jean d'Aurron »; fournitures pour les églises (20 juin - 16 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : significations à l'avocat Claude Piégay d'avoir à cesser les fonctions de juge dont il se prétendait pourvu; provisions de juge de cette commanderie pour Jean « Delesgaleri, avocat à Montbrison » (22 novembre, 6, 12 décembre). — État des asservissages faits pour la commanderie de Mâcon (1644, 1648, 1684).

H. 321. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 56 pièces, papier.

1685-1686. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Quittance pour réparations à la chapelle de Chaumont (10 mars 1685). — Quittance pour réparations à Charrières (12 mars). — Quittance pour réparations à l'étang de Ventenat, commanderie de Chamberaud (23 mars 1685). — Démission du sieur Comarmond de ses fonctions de greffier de St-Bonnet-les-Places, Bouchalas, Souzy, La Roche et La Lardière (3 avril). — Engagement par Adrien de La Poype-Serrières, commandeur de St-Georges, de remettre à son fermier des titres du temple du Bessey (16 avril). — Quittance pour travaux de charpente à la chapelle de « Choumont » (13 mai). — Accord entre l'ancien et le nouveau fermier du Temple de Tirieu, au sujet des semences et de la redevance due au commandeur (14 juin). — Décharge des améliorissements de Chamberaud donnée par Just de Fay-Gerlande à Alexandre de Talaru-Chalmazel, son prédécesseur dans cette commanderie (26 août). — Prix fait pour les réparations de l'église de Sainte-Anne, entre le commandeur Alexandre de Coustain de Pusignan et « Pierre Dumazet, architecque, et Louis Guilhaubaud » (25 août). — État des procédures et des réparations de la commanderie de Sainte-Anne (31 mai - 21 septembre). — Quittance pour réparation au clocher de l'église de St-Maurice, commanderie de Charrières (7 octobre). — État général de la commanderie de Sainte-Anne et de ses membres (26 octobre). — Nomination de commissaires pour décider si la métairie de La Vergne-Bouton doit être rattachée à la commanderie de Puy de Noix ou à celle de Limoges (12 novembre). — Compte du sr Frenière pour l'administration de la commanderie de La Râcherie; à la suite divers ordres : sortir « une chasuble aveq touttes ses garnitures pour faire porter à la chapelle de Châteauneuf..., 3 portières de damas bleu, aveq des grands escussons en broderies, et les cordons, et encor une demy pièce de ligature violet et aurore » (1675-1685). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : accord et règlement avec l'abbé Deville au sujet des chapelles de la Sauveté et de Mussy; poursuites contre les fermiers de Droise et de Chesne, contre les frères Polliens, fermiers généraux (6 février 1673 - 19 novembre 1685). — Pièces relatives à la commanderie des Bordes : décharge donnée au fermier Frappier, à la suite d'une erreur dans la comptabilité du receveur qui avait omis de mentionner son payement; conventions pour « faire dans les bois de ladicte commanderie, aux lieux les moins dommageables que faire ce poura, trois milliers d'essel et iceux employer à réparer les desgats faicts par le grand vent qu'il fit la nuict du neuf au dixiesme du présent mois » (mai), réparation de toitures aux Bordes, au moulin de Brost, au domaine de Chevroux; réparation à la clôture de la maison de Bourges; quittance pour une expédition d'acte; prix faits et quittances pour réparations et travaux aux prés de Vigne-Bonne et de Byon, au moulin de Bion, aux domaines d'Aboche, de Chevroux, de Pougan, aux Bordes, à la chapelle de « Présigny dans l'église de Néronde » (3 février - 5 décembre).— Consultations du sr Guillaume, avocat à Dijon, sur la marche à suivre par Charles-Robert de Lignerac, commandeur de Laumusse, pour la rénovation de son terrier de Semon (8 janvier 1686).— Pièces de la procédure soutenue par le receveur, pour payement des arrérages de la ferme de Montredon, contre « Gabriel de Fay-Gerlande, comte de Saulzac, Jeanne de La Gravelle, veuve Vallançon, Hugues Brun, sieur de Lantenas, Louis de Chazaud, écuyer, sr de Montjouan, et François du Blanc, seigneur de Villeneufve » (2 août 1684-23 janvier 1686). — Accense au sieur Antoine Viard de la rente noble de Semon (26 janvier 1686). — Michel Vaslet, maçon, reconnaît devoir au commandeur de Chamberaud une somme de 250 livres pour droit de succession de sa sœur Gilberte Vaslet (20 février). — Frais d'un voyage au lieu « des Cloix » qu'il est question d'acquérir pour la commanderie des Bordes (3 mars). — État descriptif du domaine et de la métairie de la Vergne-Bouton (12 mars). — Affirmation de voyage à Aigueperse pour procédure contre « Charles-Louis Dubouillers, seigneur de Rilhac » (14 mars) — Quittance passée par le sr Delorme au commandeur de Balore pour vérification de reconnaissances à Saint-Just (7 mars, 1 avril). — Arrêté de compte avec le sr Laforest, fermier de La Râcherie (1 mai). — Prix faits et quittances pour réparations à la maison et à la chapelle St-Jean de Bourges et au domaine de Soullas, commanderie des Bordes (21 mars, 1 mai). — État des procédures soutenues par le sr Dupuy, procureur à Riom, pour les commanderie de La Tourette et de Montchamp (1 août). — Quittances du commandeur de Feugerolles aux fermiers de « Meurcourt et Chassey » (14, 15, 28 octobre, 1 novembre). — Prix faits, compte et quittances pour réparations à la chapelle de l'Hôpital, paroisse de St-Cirgues, membre de Carlat (10 juin, 14 juin, 6 août, 2 novembre). — Quittance pour réfection du four de Meurcourt (23 novembre). — Quittances pour réparations au domaine de Chevroux et à la commanderie des Bordes (23, 30 novembre).— Le sieur Joseph Die, praticien, reconnaît devoir au commandeur Alexandre de Coustain de Pusignan, une somme de 230 livres à lui avancée pour l'acquisition de l'office de notaire royal à St-Alban-de-Roche (14 décembre). — Asservissement du droit de bois mort et mort bois dans les forêts de « Roddes et Courcheval », consenti par Claude de Martel, commandeur de Mâcon, à Pierre Pelleterat des Bordes, le 7 décembre 1666, et signification de cet acte au sieur Émilien Alamartine, procureur d'office de la commanderie (29 décembre).

H. 322. (Registre.) — In-folio, papier, 127 feuillets; 1 cachet.

1686-1687. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur Hector de Saint-Georges, commandeur de Montferrand. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Gaspard de Besse de La Richardie, de Charles de Chasteauboudeau, de François Bertrand de Beaumont, de Nicolas de Pruniers, de François-Gaspard de Prel ». — Suite des dépouilles (ff. 30-56). — Dépouilles de « Philippe de La Trouillière, commandeur de Masdieu, mort le 25 septembre 1686; du chevalier Taney, commandeur de Lormeteaux, mort le 16 novembre 1686; du chevalier de Fogerolles, commandeur de Villedieu en Fontenette, mort le 11 février 1687. — Mortuaires. Vacants. Recette des prieurés. Recette extraordinaire. Payements pour le compte du trésor. Achat de mousquets à St-Étienne (f° 119). Frais pour les dépouilles, mortuaires et vacants. Frais de voyages et procédures. Ports de lettres. Dépenses communes. — Arrêté à Malte, 1 octobre 1687. — Cachet du receveur (f. 126).

H. 323. (Portefeuille. — 2 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1687. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance de frais d'expédition de jugements pour la commanderie de Blaudeix (2 mars). — Transport fait au receveur par Charles de Fassion de Sainte-Jay, des revenus de sa commanderie de Charrières (15 septembre 1685, 12 mars 1687). — Arrêté de compte entre Alexandre de Talaru-Chalmazel, commandeur, et Jean Dupuy, fermier de Chamberaud (20 mars). — Pièces relatives à la commanderie de Villedieu en Fontenette : quittances du commandeur de Feugerolles au s^r^ Pigot?; sommation au s^r^ Antoine Pollin d'avoir à payer son fermage de Lavigney; arrêté de compte avec le fermier de « Chassey et Tiefrans »; remboursement pour une avance pour transport de sel faite au commandeur de Feugerolles; arrêtés de comptes avec les fermiers de Velorcey, Meurcourt, Lavigney; assignation donnée à l'Ordre par l'amodiateur de Faucogney, pour une rente à lui due sur le moulin de Meurcourt acquis du feu s^r^ de Gilombert; cession de droits de lods et d'échûtes au sieur Martel, amodiateur général de la commanderie (22 février - 13 avril). — Prix fait et quittance pour le défrichement de la montagne « du Montel » dans la commanderie de Carlat (25 janvier, 20 avril). — Bulle magistrale enjoignant un payement de 11,000 livres pour le compte du trésor; quittance au dos (10 avril, 21 mai). — « Mémoire de ce que monsieur le comte de Chalmasel a fait à Chazelle, au voiage qu'il y a fait au mois d'aoust 1686, pour les amélliorissements de m^r^ le commandeur »; traités pour la réfection de terriers, visites et réparations des domaines de « Monfuran », de St-Bonnet (1686 - 24 mai 1687). — Quittances du curé de Maringes au commandeur de Chazelles, pour sa portion congrue (1686 - 24 mai 1687). — État des titres d'Allevard et du Mesage remis au commandeur de Pagnac (30 mai 1687). — « Dénombrement et confins des fonds apartenant à m^re^ Catherin Pollien, situé à La Vulpilière et Roussy », commanderie de Compessières (8 juillet). — État des dépens réclamés par Alexandre de Costaing de Pusignan, commandeur de Sainte-Anne et de La Râcherie, « contre Gilberte Bernard, veuve de m^re^ Pierre Doutre, conseiller du roy, président et lieutenant général en la châtellenie ? de Billy... adjugez par sentence du chastelain de Verneuil »... (14 juillet). — « Agenda pour fr. Salomon Desvignes, agent pour son Ordre », poursuites contre le commandeur de Pagnac et les fermiers de Compessières. — Conventions au sujet de la portion congrue entre le commandeur de Tortebesse et le curé de La Mazière (21 juillet). — Aveu et dénombrement pour la maison du Temple St-Martin, fait au commandeur de Laumusse par « damoiselle Philiberte Gonod, vefve et héritière de feu m^r^ Claude Pitre, vivant juge des appellations du marquisat de Baugé » (10 août). — Prix fait pour réparations à l'église et à la grange de Charrières (27 août). — État des dépenses faites pour ces réparations par le commandeur de Sainte-Jay (5 septembre). — Pièces de la procédure en payement de fermages, intentée au nom du commandeur de Ste-Anne et La Râcherie à André Galichier, sieur des Granges, Jean Galichier, sieur du Pyat, Michel Fougerol, notaire royal et procureur d'office au bailliage de Croc, fermiers de « Nabeyron, Salesses, La Salandrouse et Blavepeyre », membres de Ste-Anne; y joint le contrat de mariage de Jean Galichier et de Gilberte Vedryne, fille de Jean Védryne, écuyer, sieur d'Arfeuille (1670-13 octobre 1687). — Procès-verbal constatant que la caisse du receveur « Gilbert de Fougières du Cluzeau » renferme « dix-sept mil huict cents nonante deux pistolles, tant en louis d'or que pistolles d'Espagne, double et quatruples », atteints par la « diminution de cinq sols par pistolle et deux sols six deniers par escu d'or » (25 octobre). — Quittance de lods et vente passée au s^r^ Claude Jossermoz par le fermier du membre de Touvet, commanderie de Chambéry (30 octobre). — Pièces relatives à la commanderie des Bordes, prix faits et quittances pour réparations à la chapelle et bâtiments de Bouc, à Francheville, à Bourges, au domaine de Soulas, au domaine d'Aboche, à la commanderie des Bordes, aux moulins de Bion et de Jussy, au domaine de Pougan; quittance de l'orfèvre Fabry « pour deux calice et deux pateines, le tout d'argent » pour les chapelles de Francheville et de Soulas (4 avril, 21 octobre). — Lettre de l'ambassadeur Saccheti au sujet d'un payement de 60,000 livres à faire au marquis Nerli (Rome, 2 décembre). — État du prix des grains vendus au marché, de 1678 à 1685, délivré pour la liquidation des arrérages dus par le s^r^ Jullot

(3 décembre). — Accord entre Denis Brulard, commandeur de Beaune et de Nancy, et Claude Dupré, veuve de Gaspard de Dortan, au sujet d'une dette de 16,000 livres pour laquelle ont été engagées une maison, un jardin, une cave, un pressoir et trente-six ouvrées de vignes à Cerdon; ratifications à l'appui (16, 23 juin, 13 novembre, 13 décembre). — Certificat de réparations à La Bruyère de Braize (17, 18 décembre). — États de pièces concernant Sainte-Anne, Nabeyron et Magnac.

H. 324. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier.

1688-1689. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Bail à ferme de St-Jean-de-Nau, membre de La Râcherie, consenti à « François Losmet, s^{r} de Chamforestz, bailly de Naue », et poursuites en payement d'arrérages (3 mars 1687-10 janvier 1688). — Arrêté de compte entre le commandeur de Pusignan et le sieur Jaquinel de La Forets, fermier de La Râcherie (24 janvier 1688). — Amodiation des revenus de « Chassey et Thiefrand » faite, le 24 juin 1675, par le chevalier de Feugerolles, commandeur de Villedieu en Fontenette, à Jacques Brizebard, meunier du moulin de La Rochette, y joint les reçus de 1676 au 16 février 1688. — Arrêté de compte entre le chevalier de Pusignan, commandeur de Sainte-Anne et La Râcherie, et le s^{r} Joseph Dié, notaire à Saint-Alban de Roche, son agent (25 février). — Procès-verbal de la dépouille d'Alexandre de Costaing de Pusignan, commandeur de Ste-Anne et La Râcherie, mort le 11 mars « dans l'hostel de messire Claude de Costaing, chevalier, marquis de Pusignan, baron de Belvey, brigadier des armées du roy et colonel du régiment de Languedoc, ledict hostel scitué en ladicte ville de Vienne, paroisse Nostre-Dame de la Vie » (11-14 mars). — État des lieux du Petit-Masdieu, dressé à la requête du commandeur Balthasar de Dienne de Chavagnac (1 mai). — Sommation faite, au nom du receveur à Henri Bonnet, lieutenant particulier au siège présidial de Guéret, d'avoir à rembourser ce qu'il doit à la dépouille du commandeur Jacques de Fougières (14 juin). — Procès-verbal de la dépouille du commandeur Étienne de Pradal, mort au temple de Mons, le 20 août; aux commissaires qui disaient « que difficilement peut on croire que ledit deffunt fust si mal en habits et sans linge », il fut répondu « que, pandant sa maladie qui a esté très longue, le peu de linge qu'il avoit s'estoit usé et pourri, et quand à ses habits qu'il n'en avoit d'autres que ceux au présent inventaire, à la réserve d'une robbe longue, des bats et hault de choses, un paire de pantoufles, une aube, une estole, manuple, chazuble et bonné carré et ses bas qu'on luy a laissé quand on l'a mis dans la fosse avec son brevière, et qu'il avoit d'autres habits et linge, que c'estoit à La Vinadière ou à Pradal ». Parmi les meubles: « un grand tableau où il y a un crucifix avec l'image de Nostre-Dame, plus 2 grandes croix de leton et un tableau servant de banière,... plus un tapis de toile peinte; plus, dans la chambre où led. deffunt mourut, un autre grand tableau avec un crucifix et Nostre-Dame et la figure du feu commandeur de Naberat » (22-26 août). — Quittance passée au commandeur de St-Viance par le s^{r} Faure pour frais de procédures soutenues par lui (7 septembre). — Lettre de change tirée par le s^{r} Carraud sur les sieurs Sabot et Pasquier, de Lyon, au profit du receveur de l'Ordre (Issoudun, 6 novembre). — Pièces relatives au règlement du compte de la dépouille de François Laurent, servant d'armes, commandeur de Lieudieu, dont l'administration avait été confiée au s^{r} Macé des Prugnes (1687-1688). — Inventaires des meubles délaissés par « Léon de Charon des Goutes », commandeur de Tortebesse, mort à Moulins, le 11 décembre :... « une montre à boette d'argent et l'estuy de chagrin picqué de cloux d'argent et sa chesne aussi d'argent; plus une tabatière d'argent pesant deux onces moins un gros...; plus une bague d'or avec des petits diamans et un cure dents aussy d'or, pesans deux gros; plus trois grands plats, deux dousaines d'assiettes de table, huict assiettes potagères, une escuelle avec son couvercle et l'assiette bordée, deux assiettes masarines, un plat à barbe, la boette à savonnette, un coquemard, deux grands chandelliers, quatre moyens, deux petits, un bougeoir, une petite salière, des mouchettes, un chocolatier et un sucrier, le tout d'argent marqué aux armes dudit deffunct commandeur avec douse cuillères, douse fourchettes et douse cousteaux à manche d'argent et le tout pesant six vingt sept-marcs;... gans à franges d'or, d'argent, de soye noire;... deux paires de bas à estrier et deux paires de chaussons, le tout de cotton fait à la broche;... sept paires de manchettes de poinct d'Angleterre;... une petite cassette noire, garnie d'acié et une escritoire de bois de la Chine avec le cornet et poudrié d'argent;... plus cinq pièces de damas cramoisy et une sixiesme qui est plus grande que les autres, avec un petit sousbassement de mesme estoffe, le tout pour servir à la garniture d'une chaloupe de vaisseau et garny de franges de soye autour; livres: s'est trouvé l'Histoire de Venise en deux tomes; deux tomes de l'Histoire d'Auguste; les Nouvelles de Castillaud, aussy en deux tomes; Mémoires de Sirot et la Conspiration de Angleterre, le tout in-octavo » (24 décembre). — Inventaire des meubles délaissés par le commandeur de Sainte-Jay, parmi lesquels « une tapisserie de Belgame, à poinct d'Ongrie, dont il est deub huictante trois livres au sieur Chastagnier, maistre tapissier, demeurant en rue Mercière ». — État des dépenses faites par le chevalier de Ste-Jay, son frère, pour sa maladie et son enterrement (St-Marcellin, 8, 9 janvier 1689). — Instructions pour la défense du grand bailli de Lyon, poursuivi pour l'aveu et dénombrement de Saint-Jean La Chevalerie du

Puy (après le 16 février 1689). — Procès-verbal de constat des dégâts causés par l'incendie de la grange de Charrières (21, 28 février). — Décharge de la ferme de Charrières donnée à Marc-Antoine Gayaud, sieur de La Combe, dont les tenanciers s'attroupent, repoussent et maltraitent les officiers envoyés par le commandeur : « nombre d'officiers et de recors furent repoussés avecque des menaces de tuer, piller et brusler, suivant divers procez verbaux du mois de may 1688, et ce qu'il y eust de plus fascheux pour led. s[r] de La Combe, ce fut deux coups de fusil qu'il receut le 2 juin de la même année, passant dans un chemin allant à Bourganeuf à l'aisle du bois Soleil » ; il est actuellement « desnué de tout secours et tousjours menacé, ayant même esté manqué d'autrefois, que des fusill luy ont manqué dessus dans le pré même de lad. commanderie, sur le soir, et d'autre part persécutté par les s[rs] curés de lad. commanderie ou du voisinage, les uns pour avoir leur portion congrue de cent escus, celuy de Charières, luy ayant fait procex pour cela devant lad. Chambre, et celuy de S[t]-Junien ayant fait des enlèvements d'authorité des dismes dans divers villages despendants de la dismerie accoustumée dud. Charrières » (12 mars). — Bail à ferme du chef de la commanderie de Sainte-Anne, consenti par le commandeur de « Faugières-Dutrez » aux sieurs Léonard et Mathieu Mathely d'Eymoutiers (1 mars). — Paiements de réparations faites à Chamberaud, de fournitures de viande et de chaussures faites à feu le commandeur de Gerlande (6, 16 mars). — Prix fait et quittance pour le défrichement de la forêt « del Montel », commanderie de Carlat (29 septembre 1688, 16 avril 1689). — Compte du s[r] Durand pour la gestion de la dépouille, mortuaire et vacant de Chamberaud... « dans le Poitou, où l'on ne sçauroit estre payé, les tailles de S[t]-Hillaire ayant demeuré trois ans à partager et la plus grande partie des redevables ayant déserté, joint à cela le passage des gens de guerre et les sergens des tailles qui y sont presque tousjours »... Procuration passée par le receveur pour la poursuite des débiteurs (30 avril). — Prolongation du bail à ferme de la commanderie de La Râcherie, consenti par le commandeur de Pusignan à Gabriel Jaquinel, s[r] de La Forest (2 février 1688, 10 mai 1689). — Transaction avec le curé de S[t]-Martin-La-Sauveté, commanderie de Verrières, pour le règlement de sa portion congrue ; procuration passée par le grand bailli au s[r] Néron pour faire cette transaction; signification de ces deux actes à Jean-Baptiste Durand, chirurgien de Chalmazel, fermier de Verrières (19 août, 26 juin 1688, 27 juin 1689). — Décharge sur inventaire donnée à l'agent de l'Ordre Étienne Martel, par le commandeur Claude Maréchal de Fransaiche, des titres et meubles de sa commanderie de La Râcherie, remis par l'ancien fermier Jaquinel (23 juillet 1689). — Sommation faite, au nom du commandeur de La Chal, au sieur François Sarrazin, bourgeois de Tourdan, d'avoir à payer le cens pour des terres sises au mas de La Berodière, dans la directe de la commanderie (30 juillet). — Arrêté de compte avec le s[r] Charles Petit, chirurgien, fermier de la commanderie de Salins; état des réparations par lui faites (8 août). — Bail à ferme du domaine de Champagne, paroisse des Vastres, commanderie de Devesset, consenti au s[r] Pierre Boisson par le bailli François de Boczozel-Montgontier (29 août). — Pièces relatives à la dépouille de Jean-Louis Garnaud, commandeur de La Tourette, mort le 8 août, au château de La Tourette; dans l'inventaire, mention de la « relique du bois de la S[te]-Croix, dans un cristal enchassé d'argent; figure de la Vierge de marbre blanc »; poursuites contre les habitants qui, aussitôt après le décès, « ont estés au pilliage... par force et violence sont entrés dans la maison, enlevé plusieurs meubles, soit lits, couvertures, draps, tapis, trois fusils, le vain des caves, le bled dans les greniers, les gerbes dans la grange »...; traité avec les sieurs Mathieu Malliquet et Antoine Bruslet de Riom, pour le recouvrement des créances (8 août - 16 septembre). — Quittance de fermage du domaine de Maujour, passée par François de Boczozel de Montgontier, bailli de Devesset, au fermier Mathieu Argaud (19 septembre). — Quittance passée par le s[r] Fornier pour cens dus à la commanderie de Laumusse (19 octobre). — Bail à ferme « d'Esdiez, Neglisois et chasteau Fonds et bois dudict chasteau et de Matour » dépendant de la commanderie d'Épinassy, consenti à Pierre Dechizeaux, marchand de Matour, par le commandeur Gaspard de Balorre (26 novembre). — « Extraict de l'aprétiation des grains qui sont rière le greffe de la justice et baronnie de Peiral, pour les années 1686, 87, 88, 89 ».

H. 325. (Registre.) — In-folio, papier, 115 feuillets; 2 cachets.

1689-1690. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur Gilbert de Fougières du Cluzeau. — Responsions (f. 1-29). — Passages de « Michel de Ligondé, Guigues de Rostaing, François de Foudras, Victor de Falcoz, Estienne de Clermont de Monteizon, Gilbert Ragon ». — Suite des dépouilles (f. 31-39). — Dépouilles « du chevalier de Nantini; du chevalier de Pusignan, commandeur de Sainte-Anne et de La Râcherie; d'Étienne de Pradal, commandeur du temple d'Ayen; de Just de Fay-Gerlande, commandeur de Chamberaud et de Salins; de François Laurens, commandeur de Lieudieu; du chevalier des Gouttes, commandeur de Tortebesse, mort à Moulins, le 11 décembre 1688; de Gabriel de Boyaux de Colombière, commandeur d'Olloix, mort à Moulins, le 24 décembre 1688; du chevalier de S[te]-Jay, commandeur de Charrières; de Louis Garnaud, commandeur de La Tourette, mort à La Tourette, le 8 août 1689; du commandeur de Cany, mort à Malte, le 18 septembre 1689 ». —

Mortuaires et vacants (ff. 74-98). — Recettes des prieurés, pensions magistrales, recettes extraordinaires; dépenses pour le compte du trésor; achats de toiles et de cire d'Espagne; frais des dépouilles, mortuaires et vacants; frais de procédures et voyages, ports de lettres, dépenses communes. — Cachet du receveur, sceau du chapitre du grand prieuré d'Auvergne (f. 115).

H. 326. (Portefeuille.) — 4 pièces parchemin, 54 pièces, papier.

1690. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Sentence du bailli de Berry donnant gain de cause au receveur contre Jean Macé sieur de Prévignes, pour le règlement de la dépouille de François Laurent, commandeur de Lieudieu (15 janvier 1689, 11 janvier 1690). — Quittances d'arrérages délivrées au fermier du temple de Mons (18 février 1690). — Conventions entre le receveur et le sieur Mathieu Maliquet, de Riom, pour recouvrement de ce qui est dû à la dépouille de Jean-Louis Garnaud, commandeur de La Tourette (8 mars). — Bail à ferme de l'Hôpital de Dorches, consenti par François-Christophe de La Barge, commandeur de Genevois et Compessières, à Louis-Joseph Rendu, notaire de Lancrans (17 mars). — Bulle du grand maître de Wignacourt, assignant une pension annuelle de 215 livres, sur le temple d'Ayen, au frère servant « Pierre St-Lorens » (17 mars). — Quittance d'arrérages de la ferme de St-Jean des Essards, délivrée par le chevalier de Balorre, commandeur de Mâcon (3 mai). — Analyse d'une transaction du 25 mai 1327, entre le seigneur de Monlaur et le commandeur de Devesset, au sujet de la justice de La Sauvetat (2 septembre). — Quittance pour réparations aux toitures des bâtiments de « Riollas », commanderie de Farges (18 novembre). — Pièces relatives à la dépouille de Gabriel des Boyaux de Colombière, commandeur d'Olloix, pièces de la procédure soutenue contre le s^r Antoine Durif, marchand de Clermont, se disant créancier (1689-1690). — Bulle magistrale enjoignant un payement de 11,000 livres au s^r Ignace Simon (Malte, 10 novembre, quittance de Lyon, 16 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Villefranche-sur-Cher, prix faits et quittances pour réparations aux bâtiments de la commanderie et de ses membres, gages des gardes bois (1686-1690). — État des réparations à faire au domaine d'Anglure et de celles à faire à l'étang de Coulanges, commanderie de Bugney. — Copie des reconnaissances faites par « Jean Romesi du lieu de Perrier, perroisse de Sainct-Pierre de Macabeufz », membre de St-Jean-La-Chevalerie du Puy. — Nomenclature de terriers de Chazelles.

H. 327. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier, 6 cachets.

1690. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à l'administration de la commanderie de Chazelles (améliorissements, expéditions d'actes de 1268-1690). — Dénombrement de la commanderie. — Dénombrement du membre de Souzy. — État des procès pendants au bailliage de Forez pour la rente de La Caravane. — Indication de deux terriers. — État pour remboursement des dépenses faites par les visiteurs (1683). — Liste de terriers et noms de leurs dépositaires. — État des titres déposés aux archives. — Décharge de titres de la commanderie donnée à Claude Pupier, capitaine châtelain et lieutenant de juge de Chazelles (19 mars 1683). — Lettre du commandeur de Chalmazel à l'archiviste Néron, au sujet de la visite générale (Montbrison, 12 mars). — Lettre de Chanal, curé de Chazelles, adressant un envoyé à Néron et le priant de le présenter au commandeur de Chalmazel (25 mars). — Le commandeur de Chalmazel à Néron, au sujet de ses améliorissements. — Notes au sujet de redevances à Chevrières, St-Symphorien-le-Châtel, Pomeys, Aveize, La Roche. — Note sur les terres abénevisées au s^r Pupier. — Certificat de l'enregistrement des provisions de Jean Ponthus, nommé capitaine châtelain de St-Bonnet-Les Places (23 juillet 1670). — « Supputation du terrier d'une partie de La Caravane de la commanderie de Chazelles, signé de Aussurra, de l'année 1437 et suivantes, parroisse par parroisse ». — Ratification d'abénevis d'eaux en faveur du s^r Étienne Faure, marchand de Chazelles (22 mars 1683). — Mention de l'approbation de cette ratification par le chapitre. — Inventaire des pièces remises au messager de Lyon à Paris pour être portées au chevalier Lambert. — Remise de terriers par le commandeur « Gilbert de Boust » aux frères Gutton de St-Maurice-sur-Dargoire, fermiers des rentes de St-Martin-la-Plaine (16 février 1558). — Remise par Jean Paret, curé de La Tour en Jarez, de feuillets qui avaient été arrachés à un terrier de La Murette (28 novembre 1620). — État des payements faits de 1603 à 1611 au s^r François Roddon, pour frais de procédures. — Assignation au commandeur de La Rivoire à comparaître au Grand Conseil pour payer la portion congrue du curé de St-Laurent-de-Chamousset et de ses vicaires (16 octobre 1679). — Abandon par le curé de St-Martin-Lestra des dîmes qu'il percevait en échange d'une portion congrue de 300 livres pour lui et de 150 livres pour son vicaire (11, 19 juin 1686). — État des terres sur lesquelles le prieur de « Toranches » a droit de prélever moitié de la dîme avec le commandeur. — Signification au fermier de la dîme de Bouchalas, de l'arrêt du Parlement décidant que la dîme due au commandeur pour Bouchalas « luy sera payé à raison de seze gerbes l'une » (2 septembre 1593). — Signification au commandeur d'avoir à payer la portion con-

grue du curé de Maringes (31 décembre 1677). — Assignation donnée au curé de St-Martin-Lestra qui s'était opposé à la levée des dîmes de Bouchalas (5 juillet 1673). — Assignation donnée, à la requête du chapitre de Lyon, au sieur Fleurdelix, châtelain de Rive-de-Gier, fermier du commandeur, qui avait exigé la dîme des fermiers de Châteauneuf (27 octobre 1670). — Lettre du commandeur de La Rivoire à « Mr de Mauverne », à St-Symphorien-le-Châtel, recommandant de vérifier avant payement, les reconnaissances de La Roussellière, établies par le s^{r} Montaland (20 octobre 1682).— Lettre de Molin, le jeune, procureur à Paris, annonçant au s^{r} Pupier l'envoi de la consultation d'un avocat et accusant réception d'une somme de 90 livres. — Lettre de Commarmond au commandeur, au sujet du curé de Maringes, d'un terrier de Souzy retrouvé chez un ouvrier en soie, des reconnaissances de La Caravane, de l'assignation donnée par le curé de St-Laurent-de-Chamousset (St-Symphorien-le-Châtel, 17 janvier 1680). — Lettre de Pupier au commandeur, au sujet des reconnaissances de La Caravane (31 décembre 1676). — Lettre de Commarmond au commandeur, au sujet de difficultés avec le fermier de la dîme de Montchorier, paroisse de St-Laurent-de-Chamousset, le curé de St-Martin-Lestra, le prieur de « Thorenche », qui prétend un droit de dîme à Haute-Rivoire (St-Symphorien-le-Châtel, 16 août 1673). — Ordonnance de « Jean Nau », commissaire de la cour des Grands Jours, décidant que les sentences capitales prononcées par les officiers de Chazelles seront exécutées aux frais du commandeur (8, 12 novembre 1666). — Récépissé de terrier par le s^{r} Pupier (7 juin 1655). — Quittance de Thévenet, procureur au Parlement, pour frais de procédures (19 septembre 1675). — État des sommes dues par la veuve de l'ancien fermier Michel, les héritiers Plancher, le châtelain de St-Galmier. — Quittance des servis dus par Mallet, conseiller en la sénéchaussée de Lyon (11 juin 1677). — Consultation du s^{r} du Faisant au sujet des difficultés avec le curé de St-Martin-Lestra (Lyon, 3 juillet 1672). — Récépissé de terrier par le fermier de La Rousselière (31 août 1678). — Lettre adressée au commandeur de La Rivoire au sujet de règlements de frais de procédures (St-Étienne, 8 novembre 1648). — Note sur la rénovation des terriers de La Roche et La Caravane. — État des terriers mentionnés dans l'inventaire des papiers de feu Dufornel, châtelain de Rive-de-Gier (19 septembre 1626). — Consultation au sujet de difficultés pour la rénovation des terriers de St-Bonnet et de Bouchalas. — Certificat d'Étienne Challamel, châtelain de Rontalon, constatant que les terriers de Souzy et La Lardière ont été entre ses mains et remis à Aimé de La Rouc (11 novembre 1647). — Procès au sujet du ban-vin, entre le commandeur et le fermier des aides (27 mars 1645). — État des conseils à demander au sujet des difficultés qui se présentent pour l'administration de la commanderie. — « Parengon et exament du terrier despendant de la commanderie de Chazelles, signé Puppier, notaire royal ». — Répertoire des paroisses mentionnées dans le terrier de Chazelles, signé Montanha. — Copie de la consultation du s^{r} du Faisant (3 juillet 1672). — Lettres patentes attribuant à la sénéchaussée de Lyon la juridiction sur tous les tenanciers de Chazelles (11 septembre 1649).— Procuration pour ester en justice au sujet de la portion congrue du curé de Maringes (13 octobre 1670). — Assignations données au commandeur par les recteurs de l'hôpital de Montbrison, au sujet de la succession d'Antoinette du Rosne, dame de Magneux-le-Gabion (10 novembre 1683, 29 mai 1684). — Copie de lettres de sauvegarde et committinnés en faveur du commandeur « Nicolas de Blancheleyne » (Paris, 8 octobre 1572). — Transaction entre le commandeur et le comte de Chevrières, sur des contestations au sujet de la propriété de la rivière de Coise à Chazelles et Chevrières, et de divers droits de directe (2 août 1663). — Copie de la requête du comte de Chevrières réclamant son droit de pêche dans la Coise ; avis à ce sujet.— Traduction de la transaction intervenue, le 30 mai 1368, entre le commandeur et le comte de Forez, au sujet du conflit de juridiction qui s'était élevé entre les officiers de St-Bonnet et Bouchalas et ceux du château de Virigneux, transaction dans laquelle est relaté l'acte de mars 1268 (n. s.) qui détermine les limites des justices du commandeur et du comte. — Traduction de la transaction intervenue le 11 mai 1360, entre le commandeur et Arthaud de St-Germain, seigneur de Chambost, au sujet de droits sur « la Petite Loeri, Malafey, Mornand et La Colonge ». — Copie d'un vidimus de cet acte, du 12 mai 1378, et de pièces y relatives de 1377, 1378, 1379. — Traduction de l'accord intervenu au mois de décembre 1380 entre le commandeur et le prieur de Montrotier, au sujet des fourches patibulaires du « puy de Champoylion » à St-Bonnet-les-Places. — Traduction de la transaction intervenue entre le commandeur et l'abbé de Savigny, au sujet de la justice de la maison forte de La Roche, paroisse de Courzieu, le 22 octobre 1337. — Copie et traduction de la transaction intervenue le 4 juin 1353, entre le commandeur et Pierre Arod de Dargoire, dit Macibo, damoiseau, mari de feue Margarone de « Charentene », au sujet de la justice de la maison de « Charentene ». — Hommage fait au commandeur pour la maison de Charentène par « Pierre de St-Paul, escuyer, seigneur de la Guillanche et La Charentena » (1 avril 1562). — Traduction d'un vidimus de l'abénevis des moulins de Chazelles consenti le 15 septembre 1491, par le commandeur Guy de Blanchefort, à Jean Tellisson. — Copie d'un arrêt maintenant le commandeur en possession du droit de pêche dans la Coise, contrairement aux prétentions du comte de Chevrières (1660). — Avis favorable donné à une proposition d'échange de rentes de Souzy

contre d'autres appartenant à Dugas de Bois St-Just (10 juin 1689); nomination de commissaires (27 juillet 1688). — État des procès soutenus par le commandeur de Chalmazel. — Supplique du commandeur de Talaru-Chalmasel au sénéchal de Lyon, au sujet de son différend avec le s^r d'Aubarède pour St-Laurent-de-Chamousset. — Note pour faire rechercher un titre pour la possession de St-Laurent, au cas où la branche directe des de Crémeaux n'en serait plus possesseur. — Consultation au sujet du différend entre le curé de St-Laurent et le seigneur de Bellegarde (11 mars 1690). — Autre de Piégay, concluant de ne payer au roi aucun droit de garde pour la châtellenie de Chazelles (7 juin 1675). — Copie de l'acte par lequel le commandeur « Antoine de Vernet », reconnaît devoir au roi, pour la garde de Chazelles, une somme annuelle de « trois talens ou bezens d'or » (26 décembre 1409). — Note au sujet de l'abénevis de l'étang de St-Bonnet, consenti à Benoît Molière, dit Pinat, en 1552. — Consultation de l'avocat Cholier au sujet de la perception des novales (9 décembre 1672). — Copie du procés-verbal de visite de la commanderie de Chazelles, faite en 1683, par Alexandre de Talaru-Chalmazel, commandeur de Chamberaud, Jean-Baptiste Chazard, curé de St-Georges, et l'archiviste Christophe Néron. — État des dîmes perçues par le curé de St-Laurent, « m^rs de St-Chaumont », le prieur de Thorenche, le prieur de St-Irénée. — Prix de réfection du terrier de La Roche.—État des reconnaissances de La Roche, recouvrées par François Cartier. — Conventions avec le s^r Philibert de Montaland, pour la réfection du terrier de La Rousselliére (25 août 1687). — Projet d'accord avec le s^r Pupier, au sujet des bois de « Beuf Grand et Beuf Villet ». — Décharge de terrier délivrée au sieur Pupier, châtelain de Chazelles (14 août 1686). — Traité avec le s^r Gaudin pour la réfection du terrier de La Caravanne (15 août 1686). — Note sur le bail et les réparations de l'étang de « Jensenay » (20 octobre 1656). — Continuation du bail à ferme de Chazelles en faveur des s^rs Commarmond et Gubian (22 août 1676). — Pièces relatives aux poursuites exercées contre les fermiers de Chazelles pour payement du prix de leur ferme entre les mains du receveur (1674-1684). — Quittance du s^r Pupier pour prix de la rénovation des terriers de la commanderie (25 février 1684). — Déclaration du s^r Mauvernay, fermier de Chazelles, pour le prix et la durée de son bail (8 avril 1684). — Bail à ferme de la commanderie, consenti au s^r Mauvernay, par le commandeur Louis de La Rivoire (29 juin 1677). — Conventions passées avec le s^r Gaudin pour rénovation des terriers de La Roche et Souzy; au dos, quittance de Gaudin (3 juin 1673, 1 mars 1684). — Bail à ferme de St-Bonnet, Bouchalas, La Roche, Souzy et La Lardière, consenti par Jean-Philibert Duport, procureur du commandeur de La Rivoire, aux sieurs Jean et Jean-François Gubian et François Commarmond (22 janvier 1669). — Ratification de cet acte par Jean Gubian, le père (5 février 1669). — Procès-verbal de visite des améliorissements de la commanderie, par les chevaliers François du Bost Codigniat et de Chissey (1621). — Jugement de la sénéchaussée de Lyon, tranchant le différend entre le commandeur et Hugues d'Aubarède, seigneur de Chamousset, au sujet de la dîme à payer au curé de St-Laurent (25 février 1690), signification du 21 juin. — Plan d'un pré du commandeur « non recogneu franc de directe et disme »; mentions de terres et maisons de Pierre Ducreux, dit Margoton, d'une fontaine, d'un réservoir de conduites d'eau et d'un pré dit « du Précepteur de Choselles », de la directe « de mons. l'abbé de Thoranches ». — Projet de bail de la commanderie, à consentir au s^r Joseph Fauvellier, bourgeois de Lyon, en remplacement des s^rs Gubian et Commarmond. — Cachets de Chalmazel, de La Rivoire, Pupier, Commarmond, M...

H. 328. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 33 pièces, papier.

1687-1690. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces de la procédure en recouvrement de créances sur la dépouille du commandeur de Pusignan, soutenue par Marguerite Michel, veuve de Jean Aubert, sieur de Malicorne, conseiller du roi et procureur à Moulins, contre le receveur Gilbert de Fougères du Cluzeau et Gabriel Jaquinel, sieur de La Forêt, fermier de La Râcherie.

H. 329. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 42 pièces, papier.

1689-1690. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure en payement des arrérages du bail à ferme de La Râcherie, soutenue à Moulins, par le receveur Gilbert de Fougères du Cluzeau, administrateur de la dépouille du commandeur Alexandre de Coustain de Pusignan, mort le 11 mars 1688, contre Gabriel Jacquinel, s^r de La Forêt, fermier de cette commanderie. Parmi ces pièces un cahier de copies de lettres relatives à l'administration de la commanderie de 1684 à 1687.

H. 330. (Registre.) — In-folio, papier, 102 feuillets; 3 cachets.

1690-1691. — Comptabilité. — Premier compte du receveur Adrien de La Poype-Serrières, commandeur de Saint-Georges. — Responsions (ff. 1-29). — Passages, néant. — Suite des dépouilles et dépouilles « du maréchal de Larfeuillère, commandeur des Bordes; du commandeur de Saint-Aulaire, du bailli de Gerlandes, du commandeur du Vivier, de de Crémeaux, commandeur de Mâcon et de Chanonat; du grand prieur de Forsat; des Escures, commandeur de Carlat;

du chevalier de La Richardie, du commandeur de Montjouvent; de Léon de Fonjean, commandeur de La Tourette; du grand bailli d'Évieux; des commandeurs de Barmontet, de Magouttière, de Maubourg, de Taney, du chevalier de Nantiny, du commandeur de Pusignan; d'Étienne de Pradal, commandeur du Temple d'Ayen et de La Vinadière; du commandeur de Fay-Gerlande; de François Laurent, commandeur de Lieudieu; de Léon Desgoutte, commandeur de Tortebesse; de Colombière, commandeur d'Olloix; de Ste-Jay, commandeur de Charrières; de Louis Garnaud, commandeur de La Tourette, mort le 8 août 1689; du commandeur de Cany; de de Génetines, commandeur de Bugney, mort le 21 février 1690; de de Fogerolle, commandeur de Villedieu en Fontenette; de Jacques Challu, » commandeur d'Arbois, mort le 20 août 1690 » (ff. 30-61). — Mortuaires (ff. 61-69). — Vacants (ff. 69-86). — Recettes des prieurés de France, Champagne, Aquitaine. — Recette extraordinaire, sommes perçues pour le compte de commandeurs de la langue et étrangers. — Dépenses, chapitre I, acquit de lettres de change; chap. II, achat d'un « coffre de fer pour mettre les deniers de la recepte »; achat de « toiles crues dictes charolois, blanches, dictes de soldée »; payement « aux sieurs Anisson à compte des psaultiers qu'ils font pour l'Ordre à raison de 8 l. 10 s. pièce »; chap. III, frais des dépouilles; chap. IV, frais des mortuaires et vacants; chap. V, frais de voyages et d'écritures; chap. VI, ports de lettres et paquets; chap. VII, dépenses communes, gages et étrennes. — Récapitulation. — Arrêté à Lyon par les chevaliers de Chalmazel et de St-Georges, le 2 juin 1691, à Malte, le 20 septembre. — Sceau du chapitre effacé; cachets des chevaliers de Serrières, de Chalmazel et de St-Georges.

H. 331. (Registre.) — In-folio, papier, 103 feuillets; 1 cachet.

1691-1692. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de la Poype-Serrières. — Responsions (ff. 1-29). — Passage de Louis de Gaspard du Sou. — Suite des dépouilles (ff. 30-60). — Dépouilles de « de Meschattin, commandeur de Salins, mort le 28 octobre 1690; de Malesse-Chastelus, commandeur de Pauliat, mort le 3 février 1691. -- Mortuaires (ff. 65-73). — Vacants. — Recettes des prieurés (f° 88). — Recettes extraordinaires. — Dépenses : payements pour le compte du trésor; achat de psautiers et de cire d'Espagne; frais des dépouilles et vacants, voyages et écritures, dépenses communes. — Arrêté le 3 juin 1692 par les chevaliers de Grimaud de Beesque et de Fransaiche; à Malte, le 20 septembre. — Sceau plaqué du chapitre (f° 102).

H. 332. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 53 pièces, papier.

1691-1692. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Signification faite par Vellein Darmais à Pierre Champier et à Antoinette Nallet, sa mère, d'avoir à payer les droits de directe dus au commandeur du Temple de Vaux, pour la succession d'Antoine Trillet de Vaulx-Milieu (25, 29 janvier 1691). — Instructions pour les poursuites à exercer contre les fermiers de la commanderie de Celles : François Andrieu, avocat, Jacques Chabanon, marchand de Murat, et Jean Gisolme, marchand de Lachau, paroisse d'Ussel (6 mars 1691). — Pièces relatives à ces poursuites : bail à ferme consenti par le commandeur de Dolomieu, le 28 avril 1687; transport de créance sur les fermiers pour André Bonnard Labastie, marchand de Malte (28 février 1690); autres transports, procuration passée à l'archiviste Néron, significations (1690-1691). — Bail à ferme de la dîme des grains de Bellegarde, consenti par le commandeur de Chazelles au s^r^ Jean Sautemouche (27 juin 1691). — Arrêt du Parlement déboutant Antoine Durif, marchand de Clermont, de ses prétentions sur la dépouille du commandeur Gabriel Desboyaux de La Colombière (4 juillet 1691); y joint procuration passée pour interjeter appel de la sentence de la sénéchaussée d'Auvergne qui avait donné gain de cause à Durif (21 août 1690). — Copie de la signification faite au curé de La Verpillière d'avoir à payer les droits d'amortissement et nouveaux acquêts sur les biens dépendants de la chapelle fondée par Pierre Sales (6 août 1691). — Supplique au Parlement par Gaspard de Montagnac, au sujet du règlement de la succession de Claude de Montagnac, pour appel d'un appointement intervenu avec Henry Bonnet, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de La Marche (11 août 1691). — Récépissé passé par Garat de La Grange, à l'archiviste Néron, pour des reçus de terriers de Limoges, délivrés par le s^r^ Trulier (24 août). — Pièces relatives à la dépouille de François Laurent, commandeur de Lieudieu, procédures soutenues par Étienne Martel, procureur du receveur, contre le s^r^ « Jean Macé des Prugnes », bourgeois d'Issoudun, procureur du feu commandeur (1688-1691). — Procuration passée par des habitants de Chazelles, à Claude Pupier, capitaine châtelain et lieutenant de juge, pour terminer un différend avec le commandeur « au subjet de la manière et cottité de jetter la dixme du bled, prétendant que lesd. habitants ne doibvent lever aulcunes croix, et qu'ils luy doibvent charroyer la dixme, et l'appeller pour la jetter, et de plus qu'en doibvent jetter la dixme du chanvre et légumes, et lesd. habitans au contraire de n'estre tenu à jetter la dixme du chanvre pour ne l'avoir jamais fait, non plus que d'appeller led. seigneur pour voir jetter la dixme des bledz »..... (2 septembre 1691). — Procuration passée par l'agent Néron à Marc-Antoine

Gayand, sr de La Combe, bourgeois de Bourganeuf, pour poursuivre les débiteurs de la commanderie de Celles (16 octobre). — Quittances pour prix de travaux de réparations au Temple de Bedde (21 janvier, 15 juillet, 7 décembre 1691). — Transaction entre le receveur et Claude de Chazaux, sr de Montjuvin, au sujet d'arrérages de Devesset, dus à la dépouille du bailli de Gerlande; à la suite, procuration passée à Claude de Chazaux par Marie de Lagrevol, sa mère (22, 27 février 1692). — Pièces de la procédure soutenue par le receveur, au sujet de la dépouille d'Alexandre de Coustain de Pusignan, commandeur de La Râcherie, contre Françoise de La Croix, femme de Jean-Baptiste de Chomeil, premier chambellan du duc d'Orléans (9-27 février 1692). — Quittance pour travaux de terrassements dans la commanderie du Vivier (15 mars). — Bail à ferme de la dîme du territoire de La Rue, paroisse d'Hautefond, commanderie de Mâcon, consenti à Antoine Durand, marchand de Paray (23 avril). — Procuration passée par le commandeur de Chalmazel à son frère, chanoine, comte de Lyon, pour terminer, avec les habitants de Chazelles, le différend au sujet de la perception de la dîme (2 juillet). — Quittances pour réparations à la commanderie du Vivier, travaux à la grange, au pont levis du château, à l'église, au moulin, achat d'ornements (1 avril - 27 septembre). — Quittances pour réparations aux granges et au four du Temple de Bedde (20, 26 octobre). — Transport de créance sur ses fermiers de Laumusse fait par le commandeur Charles-Robert de Lignerac à Antoine Constant, bourgeois de Lyon; acceptation des fermiers (26 novembre, 16 décembre).

H. 333. (Registre.) — In-folio, papier, 112 feuillets; 2 cachets.

1692-1693. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur Adrien de La Poype-Serrières, commandeur de St-Georges. — Responsions (ff. 1-29). — Passages, néant. — Suite des dépouilles (ff. 30-64). — Dépouilles de César de Vallin, commandeur de Blaudeix, mort le 17 juillet 1692; de Charles-Sylvain de Fougières, commandeur de Chamberaud, mort le 29 novembre 1692; d'Antoine Caille, commandeur de La Tourette, mort le 23 mars 1693. — Mortuaires (ff. 68-76). — Vacants (ff. 76-92). — Recettes extraordinaires; recettes des prieurés; sommes reçues pour le grand prieur d'Allemagne, le maréchal de La Renaudie, la langue, le commandeur de Rool, le commandeur de Veytte, le commandeur de Vattandon. — Paiements pour le compte du trésor. — Achat de toiles, frais des dépouilles et mortuaires. — État récapitulatif (fo 108) : recettes 445.172 l. 7 s., 8 d.; dépenses 194.712 l. 9 s., 2 d. — Cachet du chevalier de Serrières, sceau du chapitre. — Liste des débiteurs insolvables (fo 109). — Arrêté par les chevaliers de St-Viance et de Genetines, le 3 juin, et à Malte, le 22 octobre 1693.

H. 334. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; 2 cachets.

1693. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance pour réparations à l'église de Mascheix, commanderie de Carlat (5 juin 1692, 2 mai 1693). — Expédition du bail à ferme de la commanderie de La Tourette, consenti, le 4 septembre 1689, aux sieurs Mathieu Mallicquet et Antoine Bruslet, de Riom (7 mai 1693). — Ordonnance de la maîtrise des eaux et forêts de la province d'Auvergne, pour le dépôt au greffe d'un plan d'une garenne de la commanderie de La Tourette (2 juin). — Accensement passée à Jean Chalambel des cens et rentes de Chauliat, membre de Montchamp (25 juin). — Supplique au sujet d'un différend pour la possession d'un pré de la chapelle St-Georges d'Annonay; état des possessions de la rectorie de cette chapelle (28 août). — Sommation faite à Pierre Champier Valletaz de Vaulx-Milieu, d'avoir à faire reconnaissance pour ses terres de la commanderie du Temple de Vaux (23 août). — Décharge par les fermiers du Temple d'Ayen des terriers de cette commanderie (3 septembre). — Quittance du sr Gobet, commissaire à terriers, pour prix de la vérification de reconnaissances de Croset et Maconnex, membres de la commanderie des Feuillets (1 octobre). — Pièces relatives à la dépouille de Pierre de Macé, commandeur du Temple d'Ayen, mort le 12 juin : inventaire, annonces et procès-verbal de vente, renonciation par l'Ordre à la dépouille, copies des saisies faites sur les fermiers, état des titres déposés au temple de Mons, requête au sénéchal de Limousin, pour réclamer main levée des saisies, procédures avec les créanciers, parmi lesquels « Jacquette Congny, veufve de Jean Macé, sr de Prévignes », quittance du procureur Sapientis (12 juin - 6 octobre). — Pièces relatives à la dépouille d'Étienne de Pradal, commandeur d'Ayen : état des débiteurs, signification de saisie au profit d'Antoine Durieu dit Pradel (10 juillet - 17 octobre). — Copie d'une sentence de la sénéchaussée de Limousin, condamnant Armand « de La Porte, seigneur de Palices », à payer des droits de directe au commandeur d'Ayen (19 octobre). — Inventaire de la dépouille de Gaspard de Balorre, commandeur de Mâcon, mort à Épinassy, le 15 octobre (17-23 octobre). — Quittance pour réparations à la maison, métairie et grange du temple de Bedde (25 octobre). — Procès-verbal des enchères pour la ferme du membre de Fay, commanderie de Mâcon (30 octobre). — Supplique de Léon Gay, religieux conventuel, grand vicaire du prieur de l'église de Malte, demandant son maintien à la cure de St-Georges de Lyon, contrairement aux prétentions de l'archevêque. — Expédition des lettres de docteur en l'un et l'autre droit, de l'université d'Orléans, du 31 décembre 1664, pour Léon Gay (23 octobre). — Arrêt du Grand Conseil, en faveur de l'Ordre, maintenant Léon Gay à

la cure de St-Georges (5 novembre). — Procès-verbal de visite du moulin et de la chapelle de Magnolet, commanderie de Farges, et prix fait pour leurs réparations (22 novembre). — États des fermages et revenus de la commanderie de Chazelles et des sommes dues au curé de St-Maurice-sur-Dargoire. — Prolongation du bail à ferme de la commanderie de Celles pour Catherine Andrieu, veuve de Jacques Chabanon (1 décembre). — Quittances pour réparations de la commanderie de Farges et Vivier (2 avril - 31 décembre). — Cachets des sieurs Poitiers (?), agent de l'Ordre, et Jean Fournet, juge de Langlade ?

H. 335. (Registre.) — In-quarto, papier, 56 feuillets.

1693. — Comptabilité. — Consigne faite par le receveur Adrien de La Poype Serrières à son successeur Paul-Laurent des Gentils de Lucenay, de « tous les actes, tiltres, documents, baux à ferme, billets, promesses, sentences, arrests, exécutoires, procédures et autres papiers concernant les affaires dud. Ordre, mentionnés au présent livre, contenant la déclaration de l'estat des procès, suivant et à la forme des nottes y spéciffiées en chaque article ».

H. 336. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets, 2 cachets.

1694-1695. — Comptabilité. — Compte du receveur Adrien de La Poype-Serrières, successeur de feu le commandeur de Lucenay et du commandeur de Fransaiche. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Nicolas-Louis de Rollat, Léonard d'Ussel, Charles-Joseph de Costagnère de Chasteauneuf, Anthoine-Éléonor Cherpin de Genetines ». — Suite des dépouilles (ff. 30-54). — Dépouilles de « François de Vallières, commandeur de Morterolles, mort le 7 janvier 1694; de Léonard de Chauzeyr, commandeur de Puy de Noix, mort le 17 mars 1694; de César Bouvier, commandeur de Villejésus, mort le 20 août 1694; de Paul-Laurent des Gentils de Lucenay, commandeur de Villefranche, mort le 9 septembre 1694; de Bonaventure Patouillet, commandeur de Lieudieu, mort le 30 novembre 1694 ». — Mortuaires. Vacants. Débiteurs pour causes extraordinaires. Recette des prieurés. Recette extraordinaire. — Dépenses : acquit des lettres de change tirées par le trésor; achat de cire d'Espagne et de toiles; frais de dépouilles; frais des mortuaires et vacants; frais de voyage et de procédures; ports de lettres; dépenses communes. Récapitulation. — Arrêté à Lyon par les chevaliers de Maubourg et de Broissia, à Malte, le 16 janvier 1696. — Cachet du receveur; sceau du chapitre.

H. 337. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 80 pièces, papier 2 cachets.

1694-1695. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — État de la recette de la rente noble de St-Bonnet-les-Places (13 janvier 1694). — Quittances du curé de Matour délivrées au fermier du commandeur de Mâcon pour l'augmentation de sa portion congrue (28 décembre 1693, 5 février 1694). — Cession par l'Ordre, à François Chamas, des droits de la dépouille du chevalier de Balorre, commandeur de Mâcon, sur la succession de Benoît Michel et Benoît Augagneur, curés de « Bostdemont » (30 janvier, 25 février 1694). — Récépissé de l'archiviste Néron constatant que le receveur de Lucenay a déposé aux archives des terriers de sa commanderie de Villefranche (27 février). — Compte du sieur Balley, notaire à Lyon, pour son voyage « ez provinces de Masconnois et Charollois et Brionnois, pour le recouvrement des effets de la succession de m^re Benoist Michel, curé de Baudemont ».... (22 mars). — État des frais dus au sieur Thévenard, procureur à Lyon, pour le procès du commandeur de La Baume de Forsat, contre les mariés Rognet et Billon et Pierre Decour, bourgeois de Tournay (14 avril). — Prix fait entre Gilbert de Fougères, commandeur de Carlat, et le charpentier Jean Delpuex, pour la construction d'une maison au domaine du Monteil, paroisse de St-Remy (12 mai). — Pièces de la procédure en payement d'arrérages soutenue par le receveur contre les fermiers de la commanderie de La Tourette : Antoine Bruslé, Mathieu Maliquet et Philippe Gauconnet (1689-1694). — Quittance passée par le commandeur de Serrières à son fermier du temple de Bessay (9 août). — Quittances pour réparations au temple de Bedde, granges et chambre du commandeur (18 avril, 8 septembre, 23 octobre). — Compte rendu à l'assemblée capitulaire du supplément aux améliorissements de La Râcherie (12 novembre). — Signification faite à Louis de La Rivoire d'avoir à payer le droit de guet et garde pour sa commanderie de Chazelles; au dos quittance de Claude Maireau, fermier des domaines de la généralité (20 novembre). — État des revenus en nature de la commanderie de... « Chastelrault, liquidations de grains, etc. » (1676-1694). — Pièces de la procédure soutenue contre le commandeur de Maisonnisses par le curé de St-Sulpice-le-Guérétois au sujet des réparations de son église (30 octobre 1694, 11 janvier 1695). — État des avances faites par les sous-fermiers de Lespardilière (16 mars 1695). — Inventaire des meubles d'état de La Villedieu-en-Fontenette... « un bassin et une esguière, un grand plat, pour le routys, un plat à bort renversée pour la soupe, quattre plat à bort renversée,... six assiestes potagères, le tout d'estaings, d'antimoine ou christallin ;... une tapisserie de poing d'Ongrie avec huict cheses de même;... une tapisserie de ligature, autre-

ment d'estoffe de la porte de Paris, à bande rouge et blans et verte et blans, et deux tapis de même »... (24 mars). — Quittances pour réparations dans la commanderie de Farges, travaux à la chapelle du temple d'Ardenay, au moulin, granges et prés de « Riollas » (1691 - 12 avril 1695). — Signification à Antoine Vayron, curé de St-Romain-en-Gal, d'avoir à se présenter au prochain chapitre, pour y prendre la croix (13 juin). — Copie de la quittance délivrée au receveur pour la consignation d'une somme de 12 livres pour l'appel interjeté au Grand Conseil par lui et Léon Gay, d'une ordonnance de l'official de Lyon (2, 4 juin 1694, juin 1695). — Bail à ferme du pré de l'Hôpital à Bouchalas, consenti à Denis Guillet de Hauterivoire, par le commandeur de Chazelles (12 juillet 1695). — Compte d'administration du s^r Joly, fermier de la commanderie des Bordes, travaux aux métairies de Pougan et de Chevroux, à la maison de Bourges, au pré Chapetin, au moulin de Jussy (15 juillet). — Règlement de compte entre le commandeur et Benoît et Jean Duret, fermiers du Temple de Vaux (2 novembre 1695). — Récépissé délivré à Adrien de La Poype-Serrières, pour le dépôt aux archives des terriers de sa commanderie de St-Georges et Temple de Vaux (12 novembre). — Quittance de 120 livres délivrée au bailli de Montgontier par de Lucenay « commis et préposé par monseigneur l'archevêque et le clergé de Lyon, pour le recouvrement de la finance employée par ledit clergé pour l'acquisition du greffe des enregistremens des gens de mainmorte » (13 décembre). — État de ce qui reste dû au commandeur de Chazelles sur les dîmes de St-Bonnet et Saint-Martin. — « Estat des servis qu'on a levé de la rente de Saint-Bonnet, tant en argent qu'en denrrées » (5 décembre). — État des anciens titres nécessaires au commandeur de Chazelles pour sa rente de St-Bonnet. — Cachets des chevaliers de Broissia et de Pons.

H. 338. (Registre.) — In-folio, papier, 96 feuillets; 2 cachets.

1695-1696. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur Adrien de La Poype-Serrières. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Jean de Rochedragon La Vaureille, Jacques Peschant, Jacques Camus d'Arginy ». — Suite des dépouilles (ff. 30-51). — Dépouilles de « François de Vallières, commandeur de Morterolles, mort le 7 janvier 1694; de Léonard Chauzeyr, commandeur de Puy de Noix, mort le 17 mars; de César Bonier, commandeur de Villejésus, mort aux Échelles, le 20 août; de Paul-Laurent des Gentils de Lucenay, commandeur de Villefranche; de Bonaventure Patouillet, commandeur de Lieudieu, mort le 30 novembre 1694; de Jacques Daulphin, commandeur de Pontvieux ». — Mortuaires (ff. 58-65). — Vacants. Débiteurs pour causes extraordinaires. Recette des grands prieurés. Recette extraordinaire. — Dépenses : acquit des lettres de change tirées par le trésor; achats de toiles, de cire d'Espagne et de missels; frais des dépouilles; frais des vacants; frais de voyages; port de lettres. Récapitulation. — Arrêté à Lyon par les chevaliers de Fransaiche et de Méallet de Fargues, le 3 juin 1696; à Malte, le 7 mai 1697. — Cachet du commandeur de La Poype; sceau du chapitre.

H. 339. (Portefeuille.) — 1 imprimé, 60 pièces, papier.

1694-1696. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue par le receveur de La Poype-Serrières, et Jean-Baptiste Debelly, ancien échevin de Lyon, contre dame Marguerite Dumolin, veuve de Claude Thévenard, et dame Catherine Alexandre, veuve de Jacques Bellet, écuyer, sieur de Tavernost, « Cruy, Progny, La Plaigne et autres places », et héritière de Louis Hansard, marchand à Lyon, au sujet des droits de lods sur une maison sise à Lyon, rue St-Georges.

H. 340. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1696. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « Estat des servis qu'on a levé de la rente de St-Bonnet-les-Places, l'année présente mil six cents nonante cinq, tant en espèce qu'en argent » (3 janvier 1696). — État des titres de Chantoin déposés aux archives (2 avril). — Prix fait pour réparations à la grande grange du « Dixme » de Chamberaud (1, 4 avril). — Quittance pour construction d'une maison au membre de Monteil, commanderie de Carlat (17 avril). — Poursuites contre Étienne Reverchon pour payement de cens sur des terres sises aux Chaffaux, village des Belouzes, paroisse de Bosdemont, commanderie de Mâcon (6 avril 1695, 14 mai 1696). — Décharges de terriers de St-Jean-la-Chevalerie du Puy, délivrées au s^r Claude-François Arcis (20 mai 1696). — Procuration passée par Antoine Chaptal, notaire de St-Romain d'Urfé, à Jean de Prandières, pour traiter avec le bailli de Devesset, de la rénovation des terriers de Verrières (20 juin). — Récépissé de documents donnés au commandeur de Montgontier par le commandeur Florin, curé de St-Georges (10 août). — Pièces relatives aux réparations de l'église de La Pouge, membre de Chamberaud (juillet, août 1696). — Délibération de la langue nommant des commissaires pour examiner l'affaire du sieur Tallemandier et des habitants de Belvezer, membre de Chantoin (9 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Masdieu : réfection des terriers du membre de Trein, réparations à la grange Bouton, à la chapelle de « Beroudeix », à l'église et au moulin du Petit-Masdieu, au moulin de « Lapleau », au château et au moulin du Grand-Masdieu, au moulin de « Villards »; achat d'orne-

ments; extraits des ordonnances des visiteurs (1682-1696).— Signification d'avoir à payer son fermage faite à Jean de La Confrette, sieur de Comberousset, fermier de Villejésus (19 novembre 1696). — Bail à ferme des revenus de Semon, passé par Jean de La Faye de La Porte au s[r] Degendrier, bailli de Louhans et Cuiseaux; quittances des s[rs] Degendrier et Masson au s[r] Bossu (1665-1696). — Accense de la rente noble du temple S[t]-Martin, commanderie de Laumusse, consentie à Jacques Puthod, procureur à Montrevel (17 novembre, 1 décembre 1696). — Sommation aux héritiers de Philibert Geneste d'avoir à payer ce qui reste dû sur le fermage du Temple de Salon, membre d'Ayen; y joint sentence de la sénéchaussée de Limousin ordonnant inventaire de la succession Geneste (28 avril 1695, 15 décembre 1696). — Copie de quittances de fermages de Langlade, Chambon et Argentet, membres d'Ayen (20 décembre 1696). — Analyse d'actes réglant le payement de la portion congrue du curé de Decize, par le commandeur du Feuilloux, le prieur de Lucenay, les Minimes de Decize et les chanoines de Nevers.

H. 341. (Registre.) — In-folio, papier, 96 feuillets; 2 cachets.

1696-1697. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de La Poype-Serrières. — Responsions (ff. 1-29).— Passages de « Ismidon-Louis-Alphonse de Sassenage, Jean-François de Chastelet-Trichasteau, Jean-Léonce de Roll, Pierre-Vincent Jelicard. » — Suite des dépouilles (ff. 30-51). — Dépouilles de « François de Bossozel de Montgontier, commandeur de Saint-Paul, bailli de Lyon, mort le 27 décembre 1696; d'Antoine Grimod de Beesque, commandeur de Bellecombe, mort le 31 décembre 1696 ». — Mortuaires. Vacants... Achats de « quatre mille aulnes de thoile charoloise, moitié blanche et moitié crue; deux cents vingt aulnes serviettes, cent aulnes nappes..... deux cents nonante sept aulnes et demy thoile S[t]-Rambert ».... Récapitulation. — Cachet du receveur.

H. 342. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1697. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance passée aux fermiers de Lespardillière, pour prix de leur ferme pendant le vacant (10 janvier). — Quittance délivrée à l'ordre par Étienne Brune, marchand de Brives, pour paiement de fournitures par lui faites à feu le commandeur de Pradal; quittance portant main levée de la saisie mise par lui sur la succession d'Antoine Bosche, apothicaire du village des Granges, paroisse de S[t]-Pantaléon (23 février). -- Compte de frais de procédures faits par le sieur Pomerol pour feu le bailli de Mongontier; au bas, quittances de Pomerol, Jassoud et Terment (20 mai). — Quittance du s[r] Gitton, procureur à Romans, pour frais de procédures du bailli de Mongontier contre le sieur de Crèvecœur (24 mai). — Saisie sur Jacques de Pagnac, commandeur de Chambéry, des membres de Vizille, Aiguebelle, S[t]-Michel en Maurienne, Le Touvet, Allevard, pour répondre de responsions non payées (3 juillet). — Extrait des registres de la langue portant nomination de commissaires pour examiner s'il y a lieu de séparer le domaine des Garnauds du membre de Chantoin (12 août). — Signification de saisie faite à André Collaudon, fermier de la commanderie de La Croix-aux-Bost (17 septembre). — Liste des traités faits pour la rénovation des terriers de Courteserre; nomenclature des vérifications faites pour le membre de Ligonne. — « Estat de la recepte de la rente noble de la commanderie de Chazelles, pour l'année présante mil six cents nonante sept ». — Pièce de la procédure soutenue par l'Ordre contre Jean Aynard, médecin à Lyon, caution du sieur Ferron qui, chargé du recouvrement de créances litigieuses, n'avait pas rendu ses comptes au receveur.

H. 343. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier; 29 cachets.

1698. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance d'imposition pour le commandeur du Temple de Vaux (2 janvier). — Traité fait avec Pierre Achard, praticien d'Ambert, pour la rénovation des terriers de « Ligonne, Chantaduc et Vivie », membres de Courteserre (14 mars). — Prolongation du bail de la commanderie de Celles, en faveur de Catherine Andrieu, veuve de Jacques Chabanon, et de Pierre Delaumur, bourgeois de Murat (22 mars). — Fragment du procès-verbal de dépouille de Marie de Gratet de Dolomieu, commandeur de Celles et Pauliat, mort à Grenoble, rue « Trois Cloîtres », chez Joachim de Gratet, seigneur de Dorgeoise (28 mars). — Procès-verbal de visite de la commanderie de Courteserre, par les commandeurs Claude de Montagnac-Larfeuillère et Jean de Rochedragon-Lavoreille; à Courteserre dans la chapelle : « une chesuble de l'étoffe de la porte de Paris, de toute couleur... gradin peint de plusieur couleur au milieu duquel il y a un crucifix accompagné de quatre statues, une de nostre Dame tenent l'enfent Jésus entre ses bras, l'austre de S[t]-Jean avec un agnaux sur son bras, et l'austre de sainte Barbe, toute trois de pierre, et la quatrième de saint Antoine de bois... les vitres de plusieur couleur et de plusieurs figures... lad. chapel peinte de toutes couleurs, bien voutées, de la longueur d'environ six toise et large de trois » ; à S[t]-Jean de Billom : « un saint Jean-Baptiste en pierre qui tient de sa main gauche un livre et un aingniau au dessus, au haut un tablau qui et un crucifi de deux piés en quaré, une Nostre Dame et une Magdelaine de chaque côté; à côté du crucifi, du côté de l'évangile, la dessante de la croy de nottre Seigneur, un petit reliquere en paille au

dessous; au dessous dudit reliquère, un tablau représentent une Magdelene aient un crucifi à la main; les deux tablaus d'en haut sur du papier, et les deux d'en bas sur de la toile »... tableaux de la Sainte-Famille et de s^te Barbe; à Ligonne « un crucifix de bois teint de noir, une Nostre-Dame au milieu qui tient un petit Jésus, un saint Jean-Baptiste avec un agneau à sa main, du côté de l'évangile; du côté de l'épitre une Nostre-Dame qui tient le petit Jésus devant elle, toutes lesd. statue de bois peintes et dorée, avec deux chérubins dorés »... constatation de difficultés pour endiguer la rivière de Dore...; membres de Vivit, de Chantadu, du Chambon, de Ferrérole, de Talandre (14-24 avril). — État des quittances passées par le commandeur de Chazelles à ses fermiers de Bellegarde. — Procès-verbal de constat des réparations faites à la commanderie de Puy-de-Noix (21 mai). — Procès-verbal des améliorissements de la commanderie de Ste-Anne, par les commandeurs Jean de Rochedragon Lavoreille et Henri de Méallet de Fargues, visiteurs : à Ste-Anne « en Poitou, à une lieue d'Emoutier, ville du Limousin », ni bâtiments, ni logement, le commandeur fait sa résidence à Nabeiron »; dans l'église du Monteil-Guillaume, « beau tableau servant de rétable, à l'image de Nostre-Dame du rozaire »; dans l'église de Sainte-Anne « l'image de Nostre-Dame en bosse dans sa niche du pignon du cœur »; dans l'église d'Eymoutier « relique d'une mamelle de Ste Anne dans un fort beau reliquaire d'argent en piramide »; dans la chapelle du Temple de Magniac « un tableau à l'image de nostre patron, de cuir doré, et le devant d'autel de mesme » (30 avril - 3 juin). — Procès-verbal de visite des membres de Chantoin et Belvezer et du domaine de Garnaux (13 juin). — Expédition de quittance de bail à ferme pour la commanderie des Feuillets et ses membres de Croset et Maconnex (17 juillet 1697, 18 août 1698). — Décret de la langue pour les améliorissements et l'administration de Chantoin (2 septembre 1698). — Pièces de la procédure soutenue contre les sieurs Andrieu, Chabanon, Gizolme, fermiers de la commanderie de Celles, y joint copie des baux (1683 - 2 octobre 1698). — Pièce de la procédure intentée par l'Ordre contre dame Marguerite-Alexandrine de Francon, veuve de Balthasard de Boczosel de Montgontier, au sujet de la dépouille du bailli François de Boczosel de Montgontier (4 novembre 1698). — Accense en 1695 de Dorches, membre de Compessières, consentie, par le commandeur François-Christophe de La Barge, à Louis-Joseph Rendu, notaire à Lancrans; en marge, quittance de 1698, et mention d'un rabais signifié à Perdrau, conseiller de la république de Genève. — Expédition de l'acte du 19 mars 1697, par lequel le sieur Pierre Mourral, fermier des Échelles, donne décharge des titres de la commanderie à Étienne Piccot, son prédécesseur (29 décembre). — Accord au sujet des dîmes entre le commandeur de Chamberaud et le curé de Saint-Georges. — État des gerbes levées pour les dîmes de « La Cheze, des Pupiers et de La Tour et de Jancenay », commanderie de Chazelles. — Note au sujet de la commanderie de Charrières et des membres de Chaumont et Saint-Maurice. — Cachets des commandeurs de Larfeuillère, de Lavoreille, de Fargues, de La Coulombière, de Mantry.

H. 344. (Registre.) — In-folio, papier, 93 feuillets; 2 cachets.

1698-1699. — Comptabilité. — Premier compte du receveur « Antoine de Fougières-Dutré », commandeur de Sainte-Anne. — Responsions (ff. 1-29). — Passage de « Joseph de Duin de Mareschal de La Valdizerre ». — Suite des dépouilles (ff. 30-48). — Dépouilles « du chevalier du Poyet, commandeur des Échelles, mort à Charlieu, le 31 août 1698; du chevalier de Bard de Buranlure, commandeur de Marche et Mayet ». — Mortuaires. Vacants. — Débiteurs pour causes extraordinaires (remboursements d'avances, taxe des bois et capitation). — Recette des autres prieurés. — Recettes pour le compte du grand maître, du grand prieur de La Renaudie, de la langue, du grand prieur d'Allemagne « prince d'Eysersheim », des commandeurs de « St-Viance, de St-Maurice, Desguly ». — Dépenses. — Arrêté à Lyon, le 3 juin 1699, par les chevaliers de Genetines et de Coulombière, à Malte, le 17 octobre. — Cachet du receveur; sceau du chapitre.

H. 345. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 26 pièces, papier.

1699. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Inventaire de la dépouille de Jean de Bard de Buranlure, commandeur de Marche et Mayet (1 janvier). — Pièces de la procédure en paiement soutenue contre Martin Reyty, Gilbert Peyraud et Antoine Pacquet, fermiers de la dîme de Salles, commanderie de Marche et Mayet (1698 - 14 janvier 1699). — Mainlevée de la saisie faite sur les sieurs du Bayle et Ledrat, fermiers de la commanderie de Charrières (15 janvier 1699). — Expédition de la vente, faite le 25 novembre 1698, par le chevalier Léonard-François de Chevrières de St-Mauris, au nom de son frère et de Marguerite Grollier, sa belle-sœur, à Claude Le Camus, s^r d'Ivours, du moulin « sistué sur la rivière de La Mouche, en la parroisse d'Oulins, appellé le moullin de Cerisier », et des pièces relatives à la saisie de la terre de Taney sur la dame d'Ivours (23 janvier 1699). — Signification à Henri de Dolomieu, commandeur de Charrières, de la sentence obtenue contre lui au siège de Bourganeuf, par Antoine du Tré, receveur de l'Ordre (7 février). — Lettres d'attache portant ordre de signifier aux syndics des diocèses de Clermont et de Saint-Flour un arrêt obtenu par le rece-

veur pour les commandeurs de Montchamp, Carlat, Olloix et Courteserre (Versailles, 10 février). — Sentence du bailliage de Berry, donnant gain de cause au receveur contre Charles de St-Chaman, seigneur de St-Marc, Pierre Perrinet, Sylvain et Paul Habault, créanciers à la dépouille du chevalier de St-Marc, commandeur des Bordes (20 février). — Procès-verbal de visite des réparations à faire dans la commanderie de Marche et Mayet (5-22 février). — Prix fait pour exécuter ces réparations (8-23 février). — Expédition des conventions passées le 11 octobre 1698, entre Salomon des Vignes, agent du receveur, et les sieurs Beaufils, marchands de St-Flour, pour le payement du fermage de la commanderie de Celles (7 août). — Prix fait pour réparations à l'étang du Vernay, commanderie de Bugney (25 août). — Quittance passée à Hector de Saint-Georges, commandeur de Montferrand, par Joseph Durand, marchand de St-Martin-La-Sauveté, au nom de Léonard de La Porte, préposé par le clergé de Lyon à la recette des décimes (29 octobre). — « Estat de la recepte de la rente de la commanderie de Chaselles faite en l'année 1699, du 5 novembre 1699 ». — Quittance pour réparations au moulin et au four banal de Villejésus (7 novembre). — « Estat des servis qu'on a levé de la rente de St-Bonnet-Les-Places, l'année 1699, du 19 novembre 1699 ». — Récépissé des titres de la commanderie des Échelles, délivré par Philibert Monier, fermier, à Pierre Morral, son prédécesseur, « receveur pour les fermes unies au bureau d'Entre Deux Guiers » (29 novembre). — États des rentes et revenus de la commanderie de Chamberaud et du membre de La Pouge.

H. 346. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1688-1700. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces de la procédure soutenue au bailliage de Châteauroux par le receveur, contre François et Charles de Barbançois, sieurs de Sarzay, et Charles de Visselle de La Ferté, qui se refusaient de payer les obligations par eux souscrites à Pierre Viani, prieur conventuel de Malte, qui les avait cédées au commun trésor.

H. 347. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 42 pièces, papier.

1691-1700. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces de la procédure soutenue par le receveur, au sujet de la vente de la terre et seigneurie de La Chassaigne, contre Jean-Baptiste Chomel, Francoise de Lacroix, sa femme, Thierry Sevin de Quincy, Antoine-François-Paul Lefebvre d'Ormesson et Jeanne Lefebvre de La Barre, sa femme.

H. 348. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 39 pièces, papier.

1699-1700. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces de la procédure soutenue contre le sindic du clergé du diocèse de Limoges et les receveurs des décimes, qui voulaient imposer la communauté de prêtres de Bourganeuf (7 octobre 1699, 1 février 1700). — Pièces relatives à la commanderie de Villejésus : remboursement aux fermiers d'avances faites pour réparations au moulin, meule achetée au lieu de Caunay, en Poitou; certificat du chevalier de Fargues, visiteur, constatant qu'il a fait une dépense de 30 livres dans la maison du sieur Estachon, procureur fiscal; ordre aux fermiers, par Geoffre, curé de Brives, procureur de son frère le commandeur, de payer au chevalier Desvignes ce qui est dû à l'Ordre pour frais de réparations et procédures; au dos, quittance du chevalier Desvignes (7 février - 17 avril). — Prix-fait passé avec Hubert Mérigot, maçon, et Jean Lymonnet, charpentier, pour réparations à la commanderie de Chamberaud (3 mai). — Quittance passée par l'archiviste Jacob aux fermiers de Mâcon, pour prix d'expédition d'extraits de terriers (1 juin). — Pièces relatives à la commanderie de Marche et Mayet : récépissé d'un terrier par le s^r « Granghon »; sommation à l'agent Desvignes d'avoir à faire estimer le bétail resté à la commanderie; pièces de la procédure avec le prieur de Jenzat qui avait mis opposition sur la dépouille du commandeur Jean de Bar de Buranlure (19 décembre 1699 - 25 mai 1700). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : états des arrérages de servis dus à La Caravanne, Thurins, St-Symphorien-le-Châtel, Chaussan, Rontalon, Larajasse, La Roche; état général de la recette de la rente de la commanderie (1700); — supplique de Jean Dallier, notaire à Saint-Laurent-de-Chamousset, demandant pour lui l'abonnement de la dîme de Montchorier en échange des titres qu'il peut fournir à l'Ordre pour terminer le différend, avec le s^r Jacquemetton et l'abbé de « Thoranche », au sujet de la dîme et justice de Bouchalas; état des rentes dues par Jean Odet d'Allier et le s^r de Fenoyl; liste des collecteurs de la dîme de Bouchalas et St-Martin-Lestra; requête de François Camus, seigneur de Chavannes, Chavagnieu et La Bastie, demandant à acquérir, sous charge de pension perpétuelle, le membre de Sauzy La Lardière, qui touche son domaine de La Bâtie, paroisse de Rontalon; observations sur la minute du nouveau terrier de La Roche. — Projet de consultation pour le commandeur de Bugney, au sujet de son droit de directe. — Pièces relatives à la commanderie de Verrières : état des poursuites à exercer pour la rénovation des terriers; note au sujet des mesures, « il faut observer que la mesure de La Sauveté ne vault que trois couppes, et il faut seizes coupons pour faire le boissaux, il faut quatres escuelles pour faire le coupon, quant il parle de

la grande mesure, de celle de St-Germain, Verrière, Bussy, Boën et Roanne, c'est une mesure qui vaut quatre coupes, lesquelles font lad. grande mesure »; état des paroisses dans lesquelles les terriers sont renouvelés; état des terriers à renouveler; listes de répondants pour les tenanciers. — État général des revenus de la commanderie de Villedieu-en-Fontenette.

H. 349. (Registre.) — In-quarto, papier, 46 feuillets.

1701. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « Inventaire de la consigne que fait frère Antoine de Fougières du Tré, chevalier de l'ordre de St-Jean de Hiérusalem, commandeur de Sainte-Anne, cy-devant receveur du commun trésor dudit ordre au grand prieuré d'Auvergne, à monsieur frère Léonnard-François de Chevrières de St-Mauris, aussy chevalier dudit ordre, commandeur de Courteserre et des Échelles, à présent receveur audit grand prieuré, de tous les actes, procédures, tiltres, fermes, deniers et autres choses concernans les affaires dudit ordre, avec la déclaration des procès qui sont à Paris ou ailleurs, pour la poursuitte des droits dud. commun trésor ».

H. 350. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier; 1 cachet.

1701-1703. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Inventaire des meubles de la commanderie de Chazelles: dans la cuisine, un dressoir portant : « un grand bassin, deux platz pottagers, deux assiettes creuses, vingt-quatre assiettes potagères, deux esguières, une cruche, deux salières, une escuelle, laquelle est à Monbrison, une tasse, un chandelier, un bassin à barbe, un bassin pour metre au lit, deux chandeliers leton, un poissonier, un coquemard cuivre, un poilon, un cassot cuivre jaune, deux marmites, un pot, un bassinoir cuivre, une poille à frire, trois chaudières, un torne-broche avec sa broche, une culière, une escumoire, une table avec deux bans, une pastière avec son couvert, deux chenetz fer, une pelle fer, cinq chezes bois noyer, une paire cornes de cerf; dans la salle basse : un moulin à passer la farine, deux litz de Bargame;... une table à faire la pâtisserie; dans la salle d'en haut : une crédance, un lit à repos garni de cadis vert...; dans la chambre de M. : un lit garni de cadis jaune, trois matelas, une coistre et un chevet, un bureau bois noyer, une table, deux guéridons, deux petits chenez garnis de leurs ornements de lotton, une crédance, un horloge, une crédance »... (21 janvier 1701). — Ordre du chevalier de Chalmazel de payer la portion congrue du curé de Saint-Maurice; au bas quittance du s^{r} Sivelle, curé (30 octobre 1700, 18 février 1701). — Ordonnance pour les réparations à faire dans la commanderie de Sainte-Anne et ses membres (25 février 1701). — Quittance passée par les fermiers de Villejésus pour le droit de fournage que Jacques de La Confrette s'était refusé à payer (16 avril). — Accensement du membre de l'Hôpital de Dorches, consenti par François-Christophe de La Barge, commandeur de Genevois et Compessières, à Aymé Franchet, chirurgien de « Challonge » (21 juin). — « Sommaires des servis dus à la rente de La Caravanne, parroisse par parroisse, sur le terrier Montanha 1383 » (commanderie de Chazelles). — Quittance de droits de lods, passée par le fermier de Chazelles aux Ursulines de St-Symphorien-le-Châtel (9 février 1702, 4 avril 1703). — Traité entre l'abbé Geoffre et les s^{rs} de Comberousset et Chardon, pour la rénovation des terriers de Villejésus (2 mai 1702, 5 septembre 1703). — Déclaration du curé de Chazelles, réservant le consentement du commandeur pour les clauses stipulées dans son traité avec le s^{r} Ponthus, lieutenant de St-Bonnet-Les-Places (29 avril 1702). — Cession à Gabriel Sebin, marchand de St-Laurent-de-Chamousset, de toutes les rentes dues à la commanderie de Chazelles sur St-Bonnet-Les-Places, Bouchalas et La Roche (20 mai). — État des réparations faites dans la commanderie de Sainte-Anne (2 juin). — Transaction entre Antoine de Ponchon, commandeur de St-Romain-en-Gal, et François du Terrail, curé de St-Étienne-de-Chalaronne, « cohéritier de Claude du Terrail, escuyer, son père, et tuteur des enfans de Guillaume du Terrail, aussy escuyer, son frère, cohéritier de leurdit père » (16 juin). — Conditions du bail à ferme de la commanderie de Dôle et procès-verbal d'adjudication en faveur de Claude Lalemant (21 mai, 1 août). — Quittances du s^{r} Achard pour prix de rénovation de terriers de la commanderie de Courteserre (1 octobre 1699-21 septembre 1702). — Pièces relatives à la commanderie de Sainte-Anne : quittances pour réparations à l'église, au moulin de Ste-Anne; certificat des visiteurs constatant la dépense faite par eux et les avances du fermier; lettre du fermier Mathelly au commandeur du Tré, adressant son compte de dépenses et les pièces justificatives; fourniture d'ornements aux églises de la commanderie; récépissés des curés et quittance du s^{r} Neyrat, orfèvre de Clermont (18 mai-19 octobre). — Quittance pour réparations aux bâtiments de la commanderie de Villejésus (2 décembre). — « Estat des rentes et revenus que M. le curé de Ste-Anne jouit pour tenir lieu de sa portion congrue ». — « Estat des revenus du membre du Nabéron dépendant de la commanderie de Sainte-Anne ». — Quittance pour fourniture d'ornements et réparations aux églises de Fouquerre et de Villejésus (14 février 1703). — Procès-verbal de constat des réparations faites dans sa commanderie de Puy-de-Noix, par Martin de Fenis, brigadier des armées du roi (25 février). — Procédures relatives à la dépouille de René de Maisonseulle, commandeur de St-Georges et du temple de Vaux, soutenues

contre Jacques Magnan, marchand de Saint-Chef, Marie Gaultier, veuve de Claude Vignon, notaire d'Artas, et Pierre Pasquet, épicier de Vienne (4 novembre 1702-9 mars 1703). — Copies de quittances délivrées au s[r] Robert pour prix de sa ferme d'Ornacieux et de Bressieux (1 mai, 23 juin). — Inventaire de la dépouille du chevalier de Lignerac, commandeur de Laumusse, mort le 4 juillet; son épée « ayant esté mize sur sa bierre, lors de son enterrement, le curé (de Crottet) s'en estoit saisy, disant que suivant l'uzage des lieux elle luy appartenoit » (10, 11 juillet). — Quittance du curé de Villejésus pour deux devant d'autel « l'un de satin verd et l'autre d'estamine sur soye de couleur rouge » (12 août 1703). — Quittances pour réparations au moulin de Villejésus (14 août, 14 septembre). — Bail du champ de La Philiberte à Épinassy, consenti par le commandeur Claude Bertrand de Villebussière, au meunier Jean de Villaud (28 septembre). — Procès-verbal des réparations faites dans sa commanderie par Martin de Fenis, commandeur de Puy-de-Noix (10 mai 1701, 29 octobre 1703). — Pièces de la procédure soutenue contre Joseph Retournat, marchand de Gien, débiteur à la dépouille de Pierre Bourjeon, commandeur de Lieudieu.

H. 351. (Registre.) — In-folio, papier, 87 feuillets; 4 cachets.

1703-1704. — Comptabilité. — Compte troisième de « Léonard-François de Chevriers de Saint-Mauris, commandeur des Échelles et Courteserre, receveur et procureur général du commun trézor ». — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « François-Joachim du Saix, Charles-Louis de Pétremand de Vallay, Erard-Anne de La Magdeleine de Ragny ». — Suite des dépouilles du « grand prieur de Forsat, du commandeur de Taney, du chevalier de Nantigny, du commandeur de Pusignan; de Louis Garnaud, commandeur de La Tourette; du commandeur de Sainte-Jay; de Châtelus, commandeur de Pauliat; d'Antoine Caille, commandeur de La Tourette; du grand prieur de Lourdoué; du commandeur de Lucenay; du bailly de Montgontier; du commandeur Grimod de Besque; du Poyet, commandeur des Echelles; du commandeur de Ridde; de Théodore Florin, commandeur de Braux; de Jean-Baptiste Aumaître, commandeur de La Tourette ». Dépouille du « chevalier de Lignerac, commandeur de Laumusse », mort le 4 juillet 1703 (ff. 30-47). — Mortuaires. Vacants. — Débiteurs pour causes extraordinaires. — État de ce qui est dû pour la capitation. — Recettes des autres prieurés. — Dépenses : acquits de lettres de change, achat de canons, construction de vaisseaux, construction du temple de Besançon, envoi de chevaux au grand prieur de Catalogne, d'un miroir au commandeur d'Oraison, provisions de bouche pour la galère magistrale, achat de timballes adressées à Malte; frais des dépouilles du commandeur de Lignerac et de l'ambassadeur d'Hautefeuille; frais des mortuaires et vacants, frais de voyages et d'écritures, port de lettres et paquets, dépenses communes; état des débiteurs. État récapitulatif. Arrêté à Lyon, le 3 juin 1704, à Malte, le 7 octobre. — Cachets des chevaliers de Saint-Mauris, de Fougières du Tré, de Genetines; sceau du chapitre.

H. 352. (Registre.) — In-quarto, papier, 89 feuillets.

1703-1704. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « Quatrième compte de la recette du prieuré de Champagne. commencé par monsieur le chevalier de Mertrus Saint-Ouain, commandeur de Nancy, receveur et procureur général au grand prieuré de Champagne ». — Table des chapitres (f° 1). — Responsions du grand prieuré, des commanderies de « Valleure, Thors, Ruelz, Nancy, La Neuville au Temple, La Romagne, Pontaubert, Marbotte, Bellecroix, Xugny et Libedot, Châlon-sur-Saône, Bonne (Beaune), Robecourt, Metz, La Magdelaine de Dijon, Saint-Amant, Braux, Esnouveaux, Saint-Marc Gellaucourt ». — Passage de Claude-Joseph Guyot (f° 16). — Dépouilles de « feu M. Brulard, décédé le 24 aoust 1696; feu frère Zacharie Jacob, décédé à Dijon; Estienne Quaré d'Alligny, décédé, à Chagny, le dernier avril 1703; Jean Duhamel, grand trésorier et commandeur de Ruelz, décédé à Malte, le 12 novembre 1703 (ff. 17-29). — Mortuaires : de Robecourt (décès de Charles de Baudière, du 21 novembre 1695); de La Madeleine de Dijon (décès de Zacharie Jacob, du 26 juin 1702); de La Neuville au Temple (décès à Paris, le 3 mai 1703, d'Étienne Le Tixier Hautefeuille, grand prieur d'Aquitaine); de Ruelz. — Vacants de : Robecourt, de Marbotte (décès à Dijon, de Charles de Gand, le 21 octobre 1701); de La Madeleine de Dijon. — Chapitre 6, remises, néant. — Chapitre 7, rentes dues par la ville de Metz et les héritiers de Paul de Ludves. — Chapitre 8, pensions magistrales. — Chapitre 9, recettes extraordinaires. — Taxe de la capitation. — Dépenses : Chapitre 1, acquits de lettres de change pour le trésor; ch. 2, sommes remises aux autres receveurs; ch. 3, achat de marchandises; ch. 4, frais des dépouilles; ch. 5, frais des mortuaires et vacants; ch. 6, frais de procédures et écritures; ch. 7, ports de lettres; ch. 8, salaires et pensions. — État récapitulatif, recettes, 31.744 liv. 13 s. 1 d., dépenses, 30.422 liv. 17 s. 5 d. — Arrêté à Malte, le 7 octobre 1704. — Copie des pièces justificatives : Pièces relatives à la commanderie de Marbotte, réparation au « moulin à pierre, à l'église de Saint-Aubin, à l'église d'Aussanville, portion congrue du curé d'Enville, quittances pour la subvention et les archives, pièces relatives aux dépouilles Bruslart

et Jacob, autres pour la dépouille d'Estienne Quarré d'Alligny (f° 69), inventaire, procès-verbal d'adjudication des meubles, état des créances, mémoires et quittances; dépouille de Jean Duhamel; pièces relatives à l'administration des mortuaires et vacants.

H. 353. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 28 pièces, papier, 2 cachets.

1704-1705. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure contre Annet Botte, vicaire du Monteil-Guillaume, au sujet de sa portion congrue (1703-janvier 1704). — Commission pour poursuivre Jean Cleroussat, Marin Glatoud, André Langres et Jean-Baptiste Dury, débiteurs d'Hector de Saint-Georges, commandeur de Montferrand, bailli de Lyon (23 février 1704). — Poursuites contre Joseph Dye, notaire de St-Alban de Roche, en restitution d'une somme à lui prêtée par le commandeur de Pusignan pour l'acquisition de sa charge. — Supplément à l'inventaire des titres de Chazelles déposés aux archives de Lyon (7 juin). — Notes au sujet d'un différend entre le commandeur de Montbrison et le prieur de Firminy, pour la dîme de « Liantz, paroisse de St-Maurice en Gourgois, et de Fontclose, paroisse de St-Paul-sous-Cornillon » (9 juin). — Accense par le commandeur de Compessières au curé François Gaillard, du membre de l'Hôpital-sur-Dorche (30 juillet). — « Sommaire des avances et vaccations deues au procureur Toussaint, au procès de monsieur le commandeur de Saint-Maurice, receveur général de Malte au grand prieuré d'Auvergne, contre M. et mad^e de Montagu. — Sommaire de ce qui est passé dans la taxe de dépens de Monsieur le commandeur de Saint-Maurice contre M. de Montagu ». — Copie de quittances de portion congrue délivrées par de Muret, curé de St-Léger et Sauvaniac, pour le membre de « Leypinat », commanderie de La Croix-au-Bost (1702-29 décembre 1704). — Pièces de la procédure en paiement de fermage soutenue par l'agent Salomon Desvignes, contre le s^r Beaufils, marchand de St-Flour, fermier de la commanderie de Celles. — Quittance passée à « Jean-Joseph de Prandières, sieur dudit lieu, advocat en Parlement » pour réparation à La Sauveté, Verrières, Pizay (26, 27 décembre). — Etat et prix-fait des réparations à faire au moulin de Choulet, commanderie de Devesset (9 mai 1705). — Récépissé des baux et de titres de la commanderie du Vivier, passé au receveur par le chevalier de Parnac (3 juin). — Mémoire pour le commandeur de Saint-Maurice, receveur, contre Jean-Claude, marquis de Montaigu, bailli de Besançon, au sujet d'une dette sur les biens de la maison de Seyturier, la dépouille du chevalier Brulard, commandeur de Pontaubert et des terres de Cornot et Montdidier (11 juillet). — Arrêté de compte avec Jean Gallay, marchand de Bourg-le-Comte et Laurent Saive, fermiers de la commanderie de Bugney (17 septembre). — Récépissé de terriers « d'Oncin et St-Franc », passé au commandeur par Monier, fermier des Échelles (27 septembre). — Bail à ferme de St-Jean-de-Billom, membre de Courteserre, consenti par le commandeur Philippe de St-Viance à Gilbert Borot, notaire d'Authezat; y joint ratification du receveur et mention de quittance finale (15 mars 1698, 2 juin 1699, 30 octobre 1705). — Bail à ferme de la commanderie de Courteserre, consenti par le commandeur au s^r Antoine Fouillouse, à la suite ratification du receveur; quittance finale (9 août 1697-23 octobre 1705). — Avis du commissaire Jacques Peschant pour mettre en culture des terres de Villejésus et de Fouquerre (9 novembre). — Etat des réparations à faire dans la commanderie du Mayet (13 décembre). — État des revenus de la commanderie de Chanonat. — Cachet du frère Jacques Peschant.

H. 354. (Registre.) — In-folio, papier, 85 feuillets; 4 cachets.

1705-1706. — Comptabilité. — Cinquième compte du receveur de St-Mauris. — Responsions (f° 1-29). — Passages de Gaspard et de Charles-Louis de La Richardie de Besse. — Suite des dépouilles. — Dépouilles de « Claude Chazard, commandeur du Vivier, mort le 16 juin 1705; de Antoine Cherpin de Génetines, commandeur de Bugney, mort le 18 août. ». — Mortuaires, vacants. — Débiteurs pour causes extraordinaires : commandeur « de Fransaiche, Salomon Desvignes, François Blanc, Marguerite Gonon, les frères de Sarsey, le chevalier de Visselle La Ferté, le grand prieur de La Renaudie, les commandeurs de Gemilliat, de Dolomieu, de Pagnat, la commanderie d'Arbois, Jean-François de Dortan, la maison de Vertrieu, le commandeur de Lalande. » — Etat de ce qui est dû pour la capitation (ff. 62-70). — Recette des autres prieurés, recettes pour le grand-maître, le trésor, le grand prieur de La Renaudie, le bailli du Cluzeau, la langue de France, les commandeurs Schenaud, de Gemilliac, Guyot. — Dépenses. — Récapitulation. — Cachets des commandeurs de St-Mauris, de Dolomieu, de Coulombière; sceau du chapitre.

H. 355. (Registre.) — In-folio, papier, 88 feuillets; 3 cachets.

1706-1707. — Comptabilité. — Sixième compte du receveur de St-Mauris. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « François Guérin, Gilbert de Montagnac de Chovance, Charles de Germiney ». — Suite des dépouilles. — Dépouille d'Antoine Ponchon, commandeur de St-Romain-

en-Gal, mort le 25 mars 1707. — Mortuaires, vacants. — Débiteurs pour causes extraordinaires (f° 58). — Etat de la capitation et taxe des vaisseaux. — Recette des prieurés et pour le compte de divers.— Dépenses (f° 80). — Achats pour le grand-maître, le bailli « d'Oraison », le commandeur de Bachevillier, les chevaliers de Bocage, de Monteclair, le sieur Véran. — Récapitulation. — Cachets des chevaliers de St-Mauris, de Dolomieu, de Lestang.

H. 356. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 37 pièces, papier 3 cachets, un sceau plaqué.

1706-1707. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Etat de réparations faites à Pontenat, commanderie de Bugney (10 janvier 1706). « Comte de la ferme de F... passée à Claude Souffrant et Jean Charoin le 31 may 1693 » (1693-23 janvier 1706). — Pièces relatives aux arrérages de la ferme du bailliage de Devesset dûs par les fermiers Pierre Teissier, notaire d'Anonay, et Claude Teissier, commissaire aux saisies réelles du bailliage de Bourg-Argental (23-25 janvier 1706). — Sommation faite à Marie-Françoise de Barbançois de Sarsey et à François de Barbançois, marquis de Sarsey, son frère, d'avoir à payer à l'Ordre le principal, frais et dépends auxquels ils ont été condamnés (27 mars). — Pièces de la procédure en paiement d'arrérages poursuivie contre les s^rs Jean et Barthélemy Vidal, fermiers de St-Jean-La-Chevalerie du Puy (1686-12 mai 1706). — Procès-verbal de visite du membre de Champeaux, commanderie de Puy-de-Noix, par le commandeur « Libéral des Geoufre d'Aurussac, Gautier de La Vigerie et Jacques de La Bachelerie » (12, 13 mars). — Etat des revenus de la commanderie de Villedieu en Fontenette (1 juin). — Délibération de la langue permettant de donner à nouveaux cens pour vingt-neuf ans les terres incultes de la commanderie de Villejésus (3 juillet). — Acte capitulaire et bulle magistrale au sujet des améliorissements de la commanderie de Courteserre (4 février, 30 juillet). — Quittance pour réparation au calice de l'église de La Verpillière (8 août). — « Extrait de l'instance de frère Antoine de Feugères du Tré, commandeur de Ste-Anne, demandeur, contre Joseph des Coutures, Gabriel et Jean Blondeau, » arrérages de rentes. — Arrêt du Grand Conseil, évoquant la procédure contre Guillaume Barlet, curé des Échelles, qui avait refusé de comparaître au chapitre (10 septembre). — Récépissé de terriers par le fermier de Lespardillière (19 mars 1707). — Copie d'une lettre du s^r Faure, au sujet du dépropriement de « M. Desmasières, de la terre et seigneurie d'Aurial et maison noble de La Baconaille, de la dépouille de M. de Ste-Jay, commandenr de Charrières, des Jésuites de Limoges, de dame Julie d'Aubusson, du marquis de Sarzey, du s^r Bonnot » et disant : « depuis peu de jours j'ay tourmenté un d'entre eux (les fermiers de Maisonnisses) par de mauvais anges qui l'avoient arresté et l'auroient infailliblement constitué prisonnier à Guéret, sans la rébellion, sédition et tocsin qui seul doit vous faire juger du tulmulte. Il y a un bon procès-verbal que j'ay dicté à l'huissier qui avoit trois hommes avec luy, lesquels furent maltraittez et obligez de céder à la force, recousse et enlèvement du prisonnier, contre lequel et les autres séditieux, ils veulent se pourvoir pour en tirer sans doutte quelque chose à l'esgard de l'Ordre. Je ne crois pas qu'il faille rien entreprendre, y ayant de la populasse meslée du village au bourg appellé de La Chappelle Taillefer, où j'estois lors de l'action que je vis commettre de loing, car de près il n'y faisoit... Je ne sçais si une autre fois je dois m'aprocher si fort ; c'est une démangeaison que j'ay, crainte d'estre trahy par les huissiers qui pactisent d'abord. Vous jugez bien que je paru en inconnu. Les habitans craignent tous la suite et ce repentent de ce qu'ils ont fait et surtout du plus grave qui est le tocsinq avec la grande et petite cloche, c'estoit le 5e du courant»... (Aubusson, 14 avril).—Expédition du bail à ferme de la commanderie de Courteserre, consenti, le 10 juillet 1704, à « Gilbert Borot, notaire et praticien, habitant au village de Nouhaliat, paroisse d'Eglizeneufve » (29 juillet). Prix fait et quittance pour réparations au château de La Croix-au-Bost (3 juin. 10 août). — Arrêt et commission contre Léonard de Bonnot, sieur de Charlus, débiteur de l'Ordre (17 novembre 1706, 31 août 1707).—Etat des sommes dues au chevalier du Tré, commandeur de Sainte-Anne, par Pierre Masnioux, fermier du Temple de Magnac et de Villemaux (15 septembre). — Quittancé pour réparations au four de Fontenay-la-Ville (23 décembre). — Note au sujet de l'administration de la commanderie de Mâcon. — Sceau du grand maître Raymond Perellos; sceau du chapitre ; cachets des chevaliers de Lespinasse et de la Richardie.

H. 357. (Registre.) — In-folio, papier, 78 feuillets, 3 cachets.

1707-1708. — Comptabilité. — Septième compte du receveur de Saint-Mauris. — Responsions (ff. 1-31). — Passages de « Claude-Marie de Vallin, de Joseph de Fay de La Tour-Maubourg, de Michel Haulteroche, de Jean-Baptiste de Langon ». — Suite des dépouilles. — Dépouilles de « des Mazières », commandeur de Salles et Montseugny; d'Amable de La Lande, commandeur de Chanonat, mort le 27 décembre 1706. — Mortuaires, vacants. — Débiteurs pour causes extraordinaires (f° 62) : « le commandeur de Fransaiche, François Blanc, Marguerite Gonon, les frères de Sarzey, le chevalier de Visselle La Ferté, le commandeur de Gémilliat, le chevalier de Dolomieux, le commandeur de Pagnac, Bottu,

commandeur d'Arbois, Jean-François de Dortan, le marquis de Montagu ». — Recette des prieurés et pour le grand prieur de La Renaudie, les commandeurs de Saint-Aulaire et de Gémilliat, le chevalier de Langon, le commandeur Guyot. » — Dépenses; tableau récapitulatif. — Cachets des chevaliers de St-Mauris, de Dolomieu, de Lestang.

H. 358. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 3 cachets.

1708. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Saint-Romain-en-Gal : procédure au sujet de la portion congrue de Pierre Sirand, curé de Monteux, entre Jacques Rodillon, Laurent Miribel et le receveur François de Chevrières de Saint-Maurice (1707-1708). — Règlement de compte avec le s^r Trapet, fermier du Monteil au Temple de Brousse, commanderie de St-Romain-en-Gal (28 février 1708). — Quittance du s^r Amyault pour le port d'une procédure portée au Grand Conseil par le commandeur de Chevrières (23 mars). — Quittance pour droits de succession passée au commandeur de Villedieu par le fermier de la baronie de Faucogney (15 avril). — Arrêt et assignation contre Martin Pradinast, notaire à Ussel, au sujet de ce qu'il doit à Léonard de Bonnot, sieur du Charlus (23 avril). — Inventaire des meubles de l'église de Sainte-Anne (5 mai). — Engagement par Jean de Messe, meunier de La Villedieu, de payer douze quartes de froment au commandeur, et quittance du curé Guinemaud (2 octobre 1707-15 mai 1708). — Acte capitulaire portant nomination de commissaire pour procéder à l'acquisition de fonds pour la commanderie de Sainte-Anne (1 juin 1708). — État des terriers de la commanderie de Montchamp déposés aux archives de l'Ordre à Lyon (4 juin). — Quittance pour frais de récolte du foin de deux prés de Fontenay-la-Ville, commanderie de Villedieu (18 juillet). — Acte capitulaire acceptant la résignation de la commanderie de La Vinadière, faite par le chevalier de Dreuille, en faveur de l'abbé d'Arche (3 août). — Inventaires des titres et papiers de la commanderie de Villedieu-en-Fontenette « Presle Dampierre, Montboudon, Valentigney, Bourguignon, Bassigney, Eschenoz, La Méline, Vesoul, Chariez, Chassey, maison du Vaux, Thiefrans, Meurcour, Fontenoy-la-Ville, Cuve, Esquevilley, Velorcey, La Villedieu-les-Quenoches, Liévans, Vaurenaud, Saulx, Les Orset, Besançon (27 septembre). — Pièces de la procédure intentée par le receveur, contre Gilbert Casentine, pour payement du fermage de Montferrand et contre les Ursulines, les Visitandines, Amable de Montorsier, Jeanne de Fontenille, Gaspard Verdier et Pierre Roux, ses débiteurs (mai-octobre). — État de la recette de la rente noble de la commanderie de Chazelles (30 octobre). — État des voyages pour procédures faits par le s^r Renaudin, receveur du commandeur de La Villedieu (7 novembre). — Pouvoir donné au commandeur « d'Athènes » de percevoir ce que le comte de St-Vallier doit à la dépouille du commandeur de Ponchon; y joint deux quittances (12 novembre, 6 décembre). — Mémoire sur une procédure de la commanderie des Bordes au sujet de la terre des Brosses, paroisse de Brecy. — État de la consistance de la commanderie de Montchamp. — État des fermes de la commanderie de Chazelles. — État du revenu de la commanderie des Bordes. — Sceaux plaqués du chapitre.

H. 359. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 50 pièces, papier.

1708. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure poursuivie par le receveur, contre Pierre Guérin, sieur de La Rochette, et son frère, chanoine de Saint-Cerneuf, qui se refusait à quitter la chapelle St-Jean-de-Billom, dont le service venait d'être confié par le commandeur aux capucins de Billom.

H. 360. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1709. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance d'arrérages passée à Jean-François Regnaudin, fermier de La Villedieu (21 janvier). — Billets souscrits par le chevalier d'Ataine, commandeur du Monteil-au-Temple, au s^r Bellat, marchand tapissier d'Aubusson (1704-1709). — Expédition du bail à ferme du Monteil-au-Temple et Brousse, consenti par Jean-Baptiste d'Ataines de La Peirouze, commandeur de St-Romain-en-Gal, aux sieurs Trapet, père et fils (25 janvier 1709). — Copie de pièces de la procédure soutenue en 1677 et 1678, au sujet du château de La Chaux, entre le commandeur de St-Romain-en-Gal, Charles-Joseph Mazenod, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial, le marquis de St-Chamond et le chapitre de Lyon (24 janvier). — Procès-verbal d'adjudication des réparations à faire à la commanderie de Bessamorel (27 mars-27 avril). — Mandement de debitis délivré par le bailli de Luxeuil, à la requête de Jean-François Renaudin, receveur de la commanderie de Villedieu-en-Fontenette, contre Humbert Larmurier de Villers (18 avril). — Procès-verbal de perquisition et saisie contre Humbert Larmurier, débiteur à l'Ordre de 14 quartes de froment et de 8 quartes d'avoine (19 avril). — Inventaire des titres de la commanderie de Mâcon, dressé à la requête du commandeur de Villebussières (27 avril). — « Compte général que monsieur le chevalier de La Renaudie, commandeur de Paulhat rend à monsieur le grand prieur de La

Renaudie, son oncle, des revenus de son grand prieuré de Bourganeuf et de ses dépendances, depuis le compte de monsieur le commandeur de Fargues, du 10 décembre mil sept cent sept» (1707-1 mai 1709).—Exploits de saisie contre Antoine Gauthier et Antoine Boudot, de Lavigney, débiteurs de la commanderie de La Villedieu (2, 3 mai). — Pièces de la procédure soutenue contre Guillaume Baugier, pour paiement d'arriérés de la ferme de « Culhat, La Fouillouze, La Ronzière, Pontguison », membres de Montferrand (21 mai 1707-15 mai 1709).— Consul(ations des avocats Dufournel et Bourg, au sujet de terres de la censive de l'Ordre, aliénées par les chanoines de St-Chamond (31 mai 1709). — Traité passé entre Pierre du Closel de La Baudonnière, commandeur de Dôle, et les acquéreurs des « revenant bons » du territoire de Saligney; à la suite, expédition de la procuration générale passée par le commandeur à frère Pierre-Vincent Jolicard (5 juillet 1709). — Sommations aux sieurs Sève d'Aurilly et Jean Gallay, de Bugney, d'avoir à payer ce qu'ils doivent à la dépouille du chevalier de Genetines, commandeur de Bugney (3, 13 août). — Pièces relatives à la dépouille d'Antoine Ponchon, commandeur de St-Romain-en-Gal, procédures contre Floris Dalmency, Charles-Etienne-Joseph de Mazenod de Paveysin, sr de La Chance, et Antoine Colombier, dit Tyvard (1708-1709). — Sommations au meunier de La Villedieu-en-Fontenette, d'avoir à s'acquitter du prix de son bail (24 avril, 24 août), à la suite servant de garde un projet de traité entre les échevins de Vaivre et Montoille et Paul Tronchet, recteur d'école, par lequel il est stipulé que le sr Tronchet s'est obligé « de, pendant un ans entier, à commencer dez le sixième du présent mois de juin et finir à pareille jour, de servir de recteur d'escole aud. Vayvre et Montoille et d'enseigner les enfans qui iront à l'escole auprès de luy deux fois par jour et de leur montrer ce qu'un maistre d'escole doit faire pour le devoir de sa charge pendant lad. année, comme aussi de servir monsieur le curé dans tout les service ordinaire qui se feront dans lad. esglise, pendant lad. année, en sorte que led. sieur curé en soit content, comme aussi de sonner l'angelus le matin, à midy et le soir et les processions qui se feront pendant l'année, et pour le temps, tout et quante fois il en serat de besoing pour la conservations des biens qui seront seur la terre, et, au surplus, faire tout ce qu'il a fais cy-devant en lad. qualité de recteur d'escole, comme de blanchir les linges de l'église et autres fonctions qu'il a accoustumé faire en lad. qualité non icy exprimés. Pour rétribution de quoy lesd. habitans en corps de communauté luy payeront la somme de quarante et un frans trois groz, ancienne monnoye, et treize sol quattre denier, monnoye de France, par chasque mesnage, tant riche, médiocre que pauvre, à la resserve des pauvre vefve qui ne payeront que six sol huict denier seullement pour la présente année; et pour les enfans qu'il enseignerat il luy serat payé par leur père et mère, sçavoir six sol huict denier seullement pour la présente année, et pour les enfans qu'il enseignerat, il luy serat payé par leur père et mère, sçavoir six sol huict denier pour chaque enfans qui apprendrat à lire et le plain-chant, cinq sol pour ceux qui apprendront à lire et escrire et trois sol quattre denier pour ceux qui apprendront à lire seullement, le tout par chasque mois et ce pendant lad. année; et serat aussi led. Tronchet franc et exempt de tout git et logement qui se feront dans lesd. communauté pendant lad. année, à la réserve touttes fois de l'impositions royalle, soit imposition ordinaire, capitation, quartier d'hyver du bien que led. Tronchet tiendrat de... » (24 juin). — Quittances pour achat d'une « chasuble, l'étole, manipule, voile et bourse, le tout noir avec des croix de Malte, et une étole blanche et violette », pour l'église de La Verpillière (2, 4 octobre). — Prix-fait et quittance pour transport d'une meule au moulin de La Villedieu (17 septembre, 30 octobre). — État général des revenus de la commanderie du temple de Dôle. — État des dîmes de la paroisse de Chazelles (1707-1709).

H. 361. (Registre.) — In-folio, papier, 349 feuillets.

1709-1710. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Neuvième compte de « Nicolas de Gaudechart de Bachevillé, commandeur de Maupas et Soissons », receveur du grand prieuré de France. — Responsions, subventions, taxe des vaisseaux, pensions, frais de procès dûs par : « le grand prieur Philippes de Vendôme; le bailli de la Morée Francois de La Rochefoucauld de Bayères, commandeur de St-Jean-de-Latran; François Lemaire de Parisis, commandeur de Louviers et Vaumion; le vacant de la commanderie de Moisy et le commandeur François d'Annet des Marests; Claude de Louviers, commandeur de Troyes; Thimoléon Testu de Balincourt, commandeur de Coulourel; Jean de Choiseul d'Equevilly, commandeur de St-Jean-en-l'Isle; dépouille du grand prieur d'Aquitaine de Fresvières, commandeur de St-Etienne-de-Renneville; le grand prieur de Champagne, Charles Servin de Baudeville, commandeur de Boncourt; Louis Feydeau de Vauxgin, commandeur de St-Mauris; Eustache de Bernat d'Aucone, commandeur de Ste-Vaubourg; Louis de Fleurigny, commandeur de Beauvais-en-Gastinois; François de Comenge, commandeur de Villedieu-le-Bailleul; Jean-l'Evangéliste, commandeur d'Estrepigny; Henri Perroi de St-Dié, commandeur d'Oisemont; François du Mouchet de Martinnast, commandeur d'Ivry-le-Temple; Eustache de Bernat d'Avernes de La Chastellenye, commandeur de Villedieu-en-la-Montagne; Mathieu de Lezé de Lusignan, comman-

deur de Fontaine-sous-Mondidier; Jean d'Alligre, commandeur d'Abbeville; Eustache de Bernat d'Aucones, commandeur de Chanu; Théodore de Reffuge, commandeur de Laon; Roger de Blécourt de Lincourt, commandeur de Bouy et Merlan; Jean-Baptiste d'Arbouville, commandeur de Sours et Arville; le bailli Jacques de Noailles, commandeur de La Croix-en-Brie; Louis Le Tonnellier de Breteuil, commandeur de Coulommiers; Adrien de La Vieuville-d'Orville de Vignacourt, commandeur de Lagny-le-Sec; Adrien Jullot de Beaumont, commandeur de Villedieu-en-Drugesin; François Dauvet des Marets, commandeur d'Auxerre; Eustache de Vauquelin d'Eschevis, commandeur d'Orléans; Robert Le Febvre de Caumartin, commandeur de Loison; de St-Pierre, commandeur du Piétou; feu Camille de Courcelles et Jean d'Osmont, commandeurs de Chanteraine; Auguste Maignard de Bellefontaine, commandeur de Haute-Avesne; Alexandre de Chambon d'Arbouville, commandeur de Villiers-au-Liège; Louis Louvet de Glizy, commandeur de Sellippes; Alexandre d'Illiers d'Antragues, commandeur de Castres; Antoine des Fourneaux, commandeur de La Braque; Alexandre d'Haudessuis d'Ecluzeaux, commandeur de Chevreu; feu Antoine Dubois, François Gassart, commandeurs de La Ferté-Gaucher; feu François Le Beau, commandeur du Saulsoy; Gilbert Arquier, commandeur d'Étampes; Jean de Bailly, commandeur de Reims; feu Jean-Baptiste Gorillon et Jean-Baptiste Moisant, commandeurs de Laigneville; feu Salomon Le Sage, commandeur de Bertheville-Le-Rabel; François Lancelot, commandeur de Bosgis; Louis Liégeau, commandeur du Burgot; feu Hipolite de Haudessuis d'Ecluzeaux, commandeur de Valcanville; Gilbert Arquin, commandeur du membre de Montessart; Jacques de Mesmes, commandeur du membre du Déluge » (ff. 1-98). — Passages de « Paul-Hiérosme-Phillipeaux Pontchartrain et d'Adrien-Louis Cabeuille ». — Dépouilles de « de Briquebot, commandeur de Villedieu-le-Bailleuil; de Baltazard de Crevant d'Humières, commandeur de Villers-au-Liège, abbé de St-Maixant, mort le 2 septembre 1684; Jacques Gaschon d'Aubray, commandeur de Valcanville; Roger de Crevant d'Humières, mort le 18 juillet 1687; de Saint-Laurent, lieutenant de roy au gouvernement des isles de l'Amérique, mort le 3 mars 1689; du grand prieur d'Aquitaine Gabriel Dauvet-Desmarets, commandeur de St-Etienne-de-Renneville, mort le 29 août 1691; Eustache de Bernat d'Avernes, commandeur de Ste-Vaubourg, mort le 18 juillet 1692; de Lamotte-Houdancourt, commandeur de Troyes; Claude d'Achères de Beauclerc; de Lucenay; Pierre de Pont de Gaule, commandeur de Villedieu-Castel-Sarasin, mort le 12 janvier 1696; Jean de Montmorin de St-Herin, commandeur de Fieste, mort le 15 mai 1696; Antoine de Breteuil, commandeur de Boux et Merlan, mort à Avignon, le 17 juillet 1696; Louis de Rochechouart, commandeur de Villedieu-le-Bailleul, mort le 24 avril 1697; Jacques de Fleurigny La Vallière, commandeur de Jury, mort le 19 avril 1698; Auguste Béon de Luxembourg, commandeur d'Estrepigny et Chanteraine, mort à Malte, le 15 janvier 1699; Hardouin Bruslard de Genlis, commandeur de Villers-au-Liège, mort à Montpellier, le 13 avril 1699; Charles Merim, commandeur de Chevreu, mort le 28 août 1699; Marc-Antoine de Rozet-Paulmy, commandeur de Mantes, mort à Paris, le 27 septembre 1700; Paul Ollier de Nointel, commandeur de Chanu, mort le 16 juin 1701; Michel Bruslard de Genlis, commandeur de Coulourel, mort à Embrun, le 30 mars 1702; Gabriel de Castagnet de Tilladet, commandeur de Maupas et du Piétou, gouverneur d'Aire, mort à Paris, le 11 juillet 1702; Eléonor de Beaulieu de Béthomas, commandeur de Fontaine-sous-Mondidier, abbé de N.-D. d'Inverneaux, mort le 1er août 1702; Guillaume Ribier, commandeur de Villedieu-en-la-Montagne, mort le 23 août 1702; Jacques de Jouilli d'Ecrainville, commandeur d'Estrepigny et de Villers-au-Liège, mort à Malte, le 17 janvier 1703; du grand prieur d'Aquitaine, Etienne Tixier d'Hautefeuille, commandeur de Lacroix-en-Brie, La Neuville-au-Temple, Pezenas, abbé du Mont-Saint-Michel, mort à Paris, le 3 mai 1703; Hubert de Cullant, commandeur de Haute-Avesne, mort le 15 janvier 1705; Jacques de Bonneville, mort à Malte, le 28 juillet 1705; Nicolas Perrin, commandeur de St-Marc, mort à Metz, le 15 novembre 1705; du grand prieur de Champagne, Jean de Fresnoy, commandeur de Sommereux, mort à Dijon, le 31 mai 1707; Eustache de Vauquelin Des Cheues, commandeur de St-Marc d'Orléans et de Monbouy, mort le 13 septembre 1707; Alexandre Cezard Do, commandeur de Moisy, mort à Paris, le 3 décembre 1707; Jean-Baptiste Gorillon, commandeur de Laigneville, mort le 26 décembre 1707; Adrien Jallot de Beaumont, commandeur de Villedieu-en-Drugezin, mort à La Renaudine, le 5 juillet 1708; du grand prieur d'Aquitaine du Chastelet de Fresnières, commandeur de St-Etienne-de-Renneville, mort à Malte, le 26 décembre 1708; François Le Beau, commandeur du Saulsoy, mort en décembre 1708; Jean d'Osmont, commandeur de Chanterainne-en-Brabant, mort le 13 janvier 1709; Salomon Lesage, commandeur de Bertheville-Le Rabel, mort le 16 janvier 1709; Hipolite de Haudessins d'Ecluzeaux, commandeur de Valcanville, mort le 20 avril 1709; Antoine-François Castel de St-Pierre, commandeur du Piétou, mort le 17 mai 1709; François Honoré Lauthier, commandeur et baron de Roquebrune, premier maître d'hôtel de la duchesse d'Orléans, mort le 20 juillet 1709; Alexandre-François de Haudessins d'Ecluzeaux, commandeur de Chevreu, mort au Temple, le 9 décembre 1709; d'Illiers d'Antragues, commandeur de Castres-en-Flandres, mort à Marcoussy, le 14 décembre 1709 » (ff. 98-199). — Additions aux dépouilles. — Mor-

tuaires (f° 206). — Vacants (f° 211). — Rentes (f° 232). — Rentes sur les aides et gabelles (f° 248). — Deniers extraordinaires (f° 250). — Récapitulation de la recette 278.775 livres 16 s. (f° 257). — *Dépenses :* Paiements pour le trésor (f° 260). — « Mises à cause des lettres de changes et remises faites à Lion (f° 262). — Frais des dépouilles, prieuré de France, Champagne, Aquitaine, Auvergne, St-Gilles (f° 268). — Frais pour les mortuaires et vacants (f° 311). — Frais de procédures et d'écritures (f° 315). — Port de lettres (f° 329). — Salaires et pensions (f° 330). — Frais pour les affaires de la langue (f° 331). — Paiements pour le compte du grand maître (f° 332). — Dépenses extraordinaires (f° 335). — « Sommes déboursées par ordre de nos seigneurs du trésor en conséquence de la permission que Sa Majesté a donné à nostre Ordre de vendre pour cinq cens mil livres de bois dans l'estendue du royaume » (f° 339). — Récapitulation des dépenses, 200.658 liv. 3 s. 2 d. (f° 340). — État des dépenses qui doivent être supportées par le trésor pour les prieurés de France, d'Aquitaine, de Champagne, d'Auvergne, de St-Gilles, de Toulouse. — Récapitulation générale. — Arrêté à Paris le 12 janvier 1712, à Malte le 1 octobre.

H. 362. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 62 pièces, papier.

1710. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Réduction accordée par Renaudin, receveur de La Ville-Dieu-en-Fontenette, aux amodiateurs de la commanderie pour acquit des frais d'un procès criminel soutenu à Fontenoy-la-Ville (6 janvier). — Quittance d'une somme de trente livres passée par le sr Trapet, curé de Ste-Anne (25 janvier). — Arrêt du Grand Conseil ordonnant de faire procéder à la vente des effets de la dépouille du commandeur du Clozel, nonobstant l'opposition des créanciers (30 janvier). — Pièces du procès intenté par l'Ordre, à des habitants de Lormeteaux et à Gilbert du Peroux, sr des Mazières, accusés d'avoir détourné des effets de la succession de François-Gilbert de Peroux, commandeur de Lormeteaux (1707-1710). — Bail à ferme du membre de L'Epinas consenti par le commandeur de La Croix-au-Bost à Jean-Baptiste Bosgier, curé de Breuilaufa, et à son frère Léonard Bosgier (14 mars 1710). — Ordre au fermier de Sainte-Anne d'avoir à fournir chaque, « jour à deux pauvres petits garçons mendiants, fils de Léonard Mazurier, au village du Mas, nommés Pierre et Joseph, à chascun une livre de pain et de la souppe, ou six liards, à quoy monsieur le commandeur a été taxé par le rôlle fait pour pourvoir à la subsistance des pauvres de la parroisse de St-Priect, près Ste-Anne (24 mars 1710). — Quittance passée par le commandeur de Chalmazel, au sieur Fleury Morel, de St-Didier-sous-Riverie, pour paiement du fermage de La Rousselière (27 mars). — Quittances pour achat d'une meule pour le moulin, et réparations au vitrage de l'église de Ste-Anne (30 mars, 7 avril). — Prix fait et quittance pour réparations à l'étang de La Bronde, commanderie de Puy-de-Noix (20 mars, 25 avril). — Notification au Grand Conseil de la renonciation de l'Ordre à la dépouille du commandeur du Clozel (28 avril). — Pièce de la procédure soutenue au sujet de leurs émoluments contre Antoine Fontanière et Claude Reybaud, desservants de l'église St-Georges-de-Lyon, pendant l'interdiction du curé Jean-François Charton. — Billet du sieur Thève, répondant pour « Aujougne », fermier du commandeur de Villebussière (1 juin). — Quittance du curé de Ste-Anne pour sa portion congrue (1 juin). — Récépissé d'un terrier à remettre au sr Thève, délivré par le sr Beluze (4 juin). — Récépissé d'une liève de Belleville délivré au commandeur de Villebussière par Élisabeth Thève ; ratification du sr Thève (6, 7 juin). — Bail à ferme des membres de Gentioux et Palliers consenti à Pierre Geay, archer de la prévôté de Limoges, et à Jeanne Dubayle, sa femme, par Henri de Gratet de Dolomieu, commandeur de Charrières (28 juin). — Pièces relatives à la dépouille de Claude-André Guiot, commandeur de La Tourette, mort à Malte, le 14 mai : apposition des scellés, inventaire des meubles de la commanderie, parmi lesquels « un vieux buffet à l'antique, bois de chesne, ayant deux tiroirs seulement, nommé fredaine dans l'inventaire fait après le déced dud. sieur commandeur Aumestre » (30 juin, 3 juillet). — Inventaire des effets de la dépouille de Jean de Felines de La Renaudie, commandeur de Chanonat, mort le 29 juillet 1710, au logis du sieur Bouquet « scis en Bellecourt près le pont de bois de cette ville de Lyon (29 juillet, 9 août). — Quittance pour frais d'écritures délivrée par le sieur Gaultier au commandeur de Ste-Anne (27 août). — État des sommes dues par le commandeur « d'Atène pour du drap d'Abbeville et de l'étamine (3 septembre). — Pièces relatives aux poursuites contre le fermier de Ste-Anne, pour l'obliger à l'entretien des pauvres ; compte fourni par lui au commandeur : « 1709, quinze pauvres à deux sols par jours pandant 3 mois, monte 125 l. 1710, 18 pauvres à six liard par jour pandant 3 mois, monte 121 l. 10 s. Plus de la garnizon que j'ai souffer, 50 s. Plus fourny pour vous, par vostre ordre, cinq livres, plus 10 l. 9 s. Plus fourny d'un autre contrainte d'un archer, 3 l. — Quittances des droits dûs à l'Ordre passées au commandeur de Chazelles et à ses fermiers de St-Bonnet-les-Places (12 septembre). — Comptes de Jean Trapet, fermier du Monteil au Temple et Brousse, membres de St-Romain-en-Gal, mentionnant la réparation de la chapelle de Larfeuil et l'achat de « gluis » de paille pour sa toiture (19 octobre). — État de ce qui reste dû à la recette par le commandeur d'Ataines. — Pièces relatives à la comman

derie de Chazelles : états des fermes, revenus des dîmes, sommes dues par le commandeur. — Prix fait pour les réparations de l'église et du château de Champeaux, commanderie de Puy-de-Noix (15 décembre).

H. 363. (Registre.) — In-folio, papier, 275 pages; 1 sceau plaqué.

1710-1711. — Comptabilité. — Pièces justificatives — Premier compte de « François-Marie d'Aibans de Mareuil, commandeur de Saint-Remy et de La Vousseau», receveur du prieuré d'Aquitaine. — Responsions : sommes dues par « feu de Fresnière, grand prieur ; Henri-Auguste Bataille, commandeur du Fouilloux ; André-Marie de Monteclair, commandeur de Roche et Villedieu ; Jean de Neuchaise, commandeur d'Amboise ; Gabriel-Thibaud de La Carte, commandeur de Moulins et Lougdun ; François de La Roche-Brochard, commandeur de Villegats ; la commanderie de l'hôpital ancien d'Angers; feu Jacques de Ferrières de Champigny, commandeur d'Ansigny ; Gabriel-Thibaud de La Carte, commandeur des Epaux ; François-Marie des Bans de Mareuil, commandeur de Saint-Remy ; la commanderie de Mauléon, Clisson et Villedieu ; Jean de Neuchise, commandeur d'Artins ; René de Marconnay de Curzay, commandeur de La Lande Verché ; Robert de Salo de Semagne, commandeur d'Auzon ; le bailli de Sesmaisons, commandeur de La Fueillée; Joseph-Philippe Esmery des Choisy, commandeur de Baslan ; Jacques de Voyers de Pauliny, commandeur de Fretay ; le même, commandeur du temple ancien d'Angers ; de La Perrinière, commandeur de Bourneuf ; Henri de Bechillon d'Irlos, commandeur de La Guierche ; Joseph-Esmery des Choisy, commandeur du Blizon ; Sançon Millon, commandeur de S[t]-Jean et S[te]-Catherine de Nantes ; André-Marie de Montecler, commandeur de l'Isle Bouchard ; Laurand Martel, commandeur du Guelleau ; Charles Cherbonneau, commandeur de Thevalle ; le bailli de Sesmaisons, commandeur de Coudry; le grand bailli Jean l'Évangéliste de La Vieville, commandeur de l'ancien temple de La Rochelle ; Jean Bodin, commandeur de Quitté; Charles-Antoine de Thiercenville, commandeur de Ferlette ; René Chevrier, commandeur de Perot Margot ? et Launay ; Jacques Arnauld, commandeur de Carrantouard ; feu Pierre Lebeau et Jean de Montenay, commandeurs de Fossé Chaslon » (pp. 1-72). — Passage de « Luc-Joseph de Bruc, fils de René-François, seigneur de Bruc, Clisson, La Varrene, La Morandière (p. 73). — Dépouilles de « Marc-Antoine de Voyères de Paulmy, commandeur de S[t]-Jean et S[te]-Catherine de Nantes ; Gabriel du Bois de La Ferté, commandeur de Théval ; du grand prieur d'Autfeuille, commandeur de Roche et Villedieu, mort le 3 mai 1703 ; de Léonard de La Barre de Saunay, commandeur de Balan, mort le 17 octobre 1703 ; d'Isac Gravier, commandeur de Feolette, mort le 4 mai 1704 ; de Charles du Breuil-Hélion de La Guerronière, commandeur d'Ozon, mort le 10 juillet 1703 ; Charles Bariot de Moussy, commandeur de Roche et Villedieu, mort le 13 juillet 1707 ; Claude de Brillac de Nousière, commandeur de Villegats, mort le 28 avril 1708 ; Charles de Lorreine d'Ellebœuf, mort le 31 janvier 1709 ; Jacques de Ferrières de Champigny, commandeur d'Ansigny, mort le 17 janvier 1710 ; Jacques Arnault, commandeur de Carrantouard, mort le 6 octobre 1710 (pp. 75-118). — Mortuaires (pp. 119-132). — Vacants (pp. 133-150). — Recette des deniers extraordinaires (p. 151). — « Recepte des Commanderies de Moléon, Clisson et leurs annexes et de la commanderie de l'Hôpital ancien d'Angers » (p. 163). — Dépenses : payements par le Trésor (p. 167) ; frais de dépouilles (p. 171) ; mortuaires et vacants (p. 180) ; dépenses diverses. — Total : recette 93,955 livres, 2 s., 7 d.; dépense 85.570 l., 9 s., 5 d. — Arrêté à Malte, le 1 octobre 1712. — *Copie des pièces justificatives* : Pièces relatives à la dépouille de Jacques Arnault, commandeur de « Carrantoir », mort à Tours, rue Chaude, vis-à-vis les Petits Minimes. Inventaire « tapis de Bellegame, chaises de bois garnies de jon, une broche et une casse, une poisle à frire, une escuelle à orreille et une mazarine, chaise de repos cramaillée, couverte de serge verte, une tasse d'escaille de tortue garnie d'argent, un portraict d'une nudité estimée trante sols. Procès-verbal de vente « le porterait d'une nudité estimé trante sols et délivré à monsieur l'abbé Augé pour trante sols » (pp. 202-235). — Copies de quittances, payements au trésor, décimes, dépouilles, mémoires de fournisseurs.

H. 364. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 55 pièces, papier ; 2 cachets.

1711. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie du Vivier, règlement de compte avec le fermier Charles de La Grange, sieur de La Borde (1701-14 février 1711). — Procès-verbal de visite des fonds de la commanderie de S[t]-Romain-en-Gal, ravagés par l'inondation du Rhône (21 mars). — Traité entre le commandeur « Libéral de Geofre », commandeur de Puy-de-Noix, et le notaire Jacques Robineau, pour la réfection du terrier de Champeaux ; y joint la quittance (17 novembre 1710, 22 avril 1711). — Procès-verbal de visite des réparations faites dans la commanderie de Chamberaud et membre de La Pouge, ensuite des ordonnances de la visite prieurale (10-24 avril 1711). — Pièces relatives à la commanderie de La Croix-au-Bost : ratification par Léonard Bosgier du bail du membre de Lespinat, consenti au curé de Breulhaufa, son frère

(10 mai). — État des sommes dues à la commanderie de La Croix-au-Bost pour le membre de l'Épinas, paroisse de St-Léger-la-Montagne. — Pièces relatives à la commanderie de Puy-de-Noix : achat d'ornements pour l'église, réparations à la chapelle St-Jean, au château, à la métairie, plantation de châtaigniers; prix-fait et quittance pour la réfection des terriers (1707-1711). — Ordre au s^r Muthely, fermier de Ste-Anne, de pourvoir à la subsistance de pauvres; certificat d'exécution de cet ordre (26 avril 1710, 20 mai 1711). — « Mémoire touchant la commanderie de Dôle, en ce qui regarde la dépouille, mortuaire et vacant de M. le commandeur du Clozel, qui mourut à Leuron-en-Bery, le 18 novembre 1709 », y joint le compte du prieur Jolicard, du 13 janvier 1710 (27 mai 1711). — Compte d'administration du prieur Jolicard, comme fermier d'Arbois et Besançon (27 mai). — Bail à ferme du membre de Fay, consenti par Claude-Bertrand de Villebussière, commandeur de Mâcon, à Claude Delaroche, marchand de St-Laurent-en-Brionnais (28 octobre 1708, 23 juin 1711). — Claude de Lestang, commandeur de Tortebesse, déclare que tous les meubles du château de La Saonne appartiennent au comte de Viriville, héritier de Claude de Lestang, baron de Virieu, ainsi que toutes les denrées « quy se trouveront dans led. château, attandu que lorsque je suis entré en la jouisssance des biens de la Saonne et dépandances, j'ay treuvé touttes les danrées que feu m^re François de Lestang, mon frère, avoit recully avant son décedz »; au-dessous ont lit : « Je soubsigné déclare, pour la suretté de ma consiance que qouyque j'aye faict la présante déclaration à M. le comte de Viriville, à sa sollicitation, la vérité est qu'il n'y avoit aucune danrés en grains, lors de la mort de François de Lestang, mon frère, n'y ayant que quinze charge de vin »... (8 juillet 1711). — Procès-verbal de vente, à la maison du « Goulet-en-Bugey », des effets provenant de la dépouille de Jacques de Pagnac, commandeur de Chambéry (29 juillet). — Prix-fait et quittance pour la réfection du four banal de Chassey (22 septembre, 24 novembre). — Procès-verbal de visite du four ruiné de Fontenay-la-Ville (9 novembre). — Sommation à Étienne David, marchand de Clermont, d'avoir à payer ce qu'il doit à la dépouille de « Jean-Baptiste d'Athène », commandeur de St-Romain-en-Gal (4 décembre). — Pièces relatives à la dépouille de Balthazard de Pons, commandeur de La Villedieu-en-Fontenette : arrêté de compte avec Denis Clerc, procureur au Parlement de Besançon; procédures en détournement, contre Jean-Baptiste de Pons, chevalier, seigneur d'Auzat et Ste-Florine, comte de Colonges et de Frugières; états de recettes et dépenses du fermier Regnaudin ; quittance pour établissement des reconnaissances de Velorcey et La Villedieu; conditions du bail à ferme de la commanderie (1709-1711). — Pièces de la procédure poursuivie contre « Jacques Filioux, commissaire aux reveues de Bourganeuf » qui avait attaqué à main armée Jean de Felines de La Renaudie, commandeur de Pauliat. — Total du revenu des terriers de Paluet et Beauchassin, membre de La Croix-au-Bost. — 2 cachets du prieur Jolicard, p. 32 et 34.

H. 365. (Registre.) — In-folio, papier, 81 feuillets; 4 cachets.

1711-1712. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur Antoine de Fay La Tour Maubourg, commandeur d'Olloix et Carlat. — Responsions (f° 1-29). — Passages de « Gabriel de Montagnac, Claude de Panay, Jean-François de Boyaux de Colombière, Joseph Dufour, Moissier. — Suite des dépouilles « du grand prieur de Forsat, commandeur de Montferrand; de Caney, commandeur de Lormeteaux; du chevalier de Nantigny; de de Ste-Jay; de de Chatellus, commandeur de Pauliat; du commandeur Caille; de Bègue, commandeur de Bellecombe; du Poyet, commandeur des Échelles; de Lignerac, commandeur de Laumusse; Chazard, commandeur du Vivier; de Génetines, commandeur de Bugney; de La Lande, commandeur de Chanonat; de Pons, commandeur de La Villedieu; du Clozel, commandeur de Dôle; de Mazières, commandeur de Lormeteaux; de Ride, commandeur de Maisonnisse; de La Renaudie, commandeur de Chanonat; André Guyot, commandeur de La Tourette; Jean-Baptiste d'Ateyne, commandeur de St-Romain-en-Gal; Alexandre de Talaru Chalmazel, commandeur de Chazelles; Jacques de Pagnac, commandeur de Chambéry; Antoine de Fougières du Tré, commandeur de Morterolles » (f°s 30-42). — Dépouilles de « Louis-Charles de La Rochefoucaud de Gondras », mort à Mâcon, le 31 mars 1712. — Mortuaires (f°s 44-51). — Vacants (f°s 52-61). — Débiteurs pour causes extraordinaires. — Recette des grands prieurés. — Payements pour le compte du trésor. — Frais de dépouilles et mortuaires. — Achats divers, frais d'écritures et de voyages. — Envoi « des billets de monnoye ». — Port de lettres et paquets. — Dépenses communes. — Récapitulation, recettes 871.313 liv. 3 s. 9 d.; dépenses 624.257 liv. 11 s. 11 d. — Arrêté à Malte, le 26 novembre 1712. — Cachets des chevaliers de Maubourg, de Coulombière, de La Porte, sceau du chapitre.

H. 366. (Registre.) — In-quarto, papier, 80 feuillets.

1711-1712. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de La Tour-Maubourg. — Double du précédent.

H. 367. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1707-1712. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue par l'Ordre contre Guillaume

de La Lande de Blesne, soupçonné d'avoir détourné de la dépouille de son frère Amable de La Lande, commandeur de Chanonat, deux billets souscrits par les trésoriers de France à Riom, et contre Louis Rolland et Martin du Fresse, endosseurs, Catherine-Françoise, fille de feu Guillaume de La Lande, et Romanet, receveur général des finances d'Auvergne. Parmi ces pièces, lettre du commandeur Ragon donnant des détails sur cette affaire, parlant de l'administration de la commanderie de Charrières, d'un procès avec le s^r de Clary de St-Angel, de la dépouille du commandeur d' « Atheine », d'un procès contre l'évêque d'Oléron, d'un différend entre le grand prieur et les habitants de Bourganeuf, de l'impôt du dixième, des fermiers de Maisonnisse.

H. 368. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 25 pièces, papier.

1710-1712. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la dépouille de Jean-Baptiste d' « Attaine », commandeur de St-Romain-en-Gal, mort à Lyon, le 30 septembre 1710, chez Laurent Monvoisin, tailleur, rue de la Poulaillerie : état des effets trouvés au domicile mortuaire ; difficultés avec les créanciers qui s'opposaient à l'apposition des scellés sur la maison de Clermont louée au défunt commandeur par Martial de Clary, seigneur de St-Angel, conseiller à la cour des Aides de Clermont ; inventaire ; procès-verbal de vente ; état de recette et de dépense de la dépouille.

H. 369. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 26 pièces, papier, 1 imprimé, 1 cachet.

1712. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Mandat pour Cirand, curé de Monteux, y joint les quittances (8, 10 janvier, 6 avril 1712). — Projet d'accord entre le chevalier d'Arche, commandeur de La Croix-au-Bost, et le curé de St-Léger-la-Montagne, par lequel, sous certaines conditions, sont abandonnés audit curé, en payement de sa portion congrue, les arrérages dus au commandeur sur le membre de l'Épinas (6 avril). — État des meubles laissés aux fermiers de Feniers par le s^r de Lavaureille, neveu du commandeur (26 avril). — Frais de voyage du sieur Morin, agent de l'Ordre, allant à Morterolles et Masdieu, passant par « La Perche, Culan, Ste-Sévère, Dun, La Souterraine, Morterolles, Belac, Confolan, Madieu, Fontasy, St-Claud, Sury, Aix, Limoges, Morterol, La Souteraine, Dun, Noziers, Chasteau-Meillant, La Perche » (19 avril-7 mai). — Pièces relatives à la commanderie de Puy-de-Noix, paroisse d'Albussac : réparations à l'église, au château, à l'étang, au domaine de « Beaujurie », défrichement (1-22 mai). — Acquisition de bestiaux pour la commanderie de Bugney, acquisition faite avec le prix des dommages intérêts payés par les s^rs Maublanc, marchands de bois à Digoin (1 juin). — Procès-verbal de visite des réparations faites à la commanderie de Puy-de-Noix (château, paroisse d'Albussac, chapelle, paroisse de Beynat) (23 mai-3 juin). — « Arrest de la Chambre et Cour des Comptes, Aides, Domaines et Finances du comté de Bourgogne, du 12 aoust 1712, qui déclare tous les biens quelconques dépendans de la commanderie du Temple de Dôle, ses fermiers, receveurs, tenanciers, censiers, métayers et assensataires, exempts de toutes impositions, même de la portion colonique, avec deffense de comprendre à l'avenir le sieur commandeur, ses fermiers, etc, dans aucuns rôles et répartemens, pour quelque cause et prétexte que ce puisse être. Imprimé à Dôle, chez la veuve Binart 1712. » — Quittance d'arrérages passée à Renaudin, fermier de La Villedieu-en-Fontenette, par le prieur Jolicard (6 septembre). — Quittance passée par le notaire Vauchier, au s^r Renaudin, fermier de La Villedieu, pour prix de la réfection des terriers de « Lavigney, Goarjon, St-Madon, Lambrey et Melin » (21 septembre). — Arrêt du Grand Conseil, commettant le commandeur Ragon pour procéder à la levée des scellés au château de Rimbé, où est mort Louis de La Rocheloudun, commandeur de Masdieu (27 octobre). — Poursuite en payement d'une somme due à la dépouille du commandeur Paul de La Renaudie, contre Antoine de Bonnet, écuyer, sieur de La Chabanne, conseiller du Roi, maire perpétuel de Clermont, subdélégué de l'intendant en la généralité de Riom (9 juin, 10 novembre). — Quittances pour sa portion congrue délivrées au fermier, par le s^r Mazaloubeaud, curé de Sainte-Anne (4 juillet, 18 novembre). — Quittance du notaire Jean Guillut, pour prix de réfection des terriers de « Chassey-lez-Rougemont, la maison d'Avaux et Dampierre-lez-Montboson », commanderie de la Villedieu-en-Fontenette (20 novembre). — Poursuites contre Jacques Ribier, fermier de La Tourette, qui avait coupé des arbres dans la garenne de la commanderie (22, 23 novembre). — État des frais faits pour les réparations du moulin de Feniers (6 décembre). — État des fermes de la commanderie de Chazelles de 1707 à 1712. — Cachet du chevalier de « Lestang ».

H. 370. (Registre.) — In-folio, papier, 73 feuillets ; 4 cachets.

1712-1713. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur Antoine de Fay La Tour-Maubourg. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Pierre Geouffre, Pierre-Louis de Fay Gerlande, du chevalier de Chandivers ». — Suite des dépouilles. — Dépouilles de « Annet de Laudun, commandeur de Masdieu, mort le 3 juin 1712 ; du chevalier de Langon, commandeur de La Villedieu (f° 38). — Mortuaires (ff. 39-45). — Vacants. — Débiteurs pour causes extraordinaires. — Recette des autres prieurés. — Payements pour le

compte du trésor. — Frais de dépouilles. — « Payements faits pour les emplettes, voyages, écritures et autres différentes causes : à Roch Tripier, dit Latour, 360 liv. pour achapt de deux bassons, douze aubois et pour les anches et autres faux-frais...; caisse fert pour mettre les clefs nécessaires à fermer l'argent de la recette... ; toille de Troyes, pour M. le grand conservateur de La Figuera...» — Port de lettres et paquets. — Charges et dépenses communes. — Récapitulation : recette, 786,522 liv., 4 s., 5 d.; dépense, 651,081 liv., 12 s., 10 d. — Arrêté à Malte le 9 décembre 1713. — Cachets des chevaliers de Maubourg, de Dolomieu, de Montfort ; sceau du chapitre.

H. 371. (Registre.) — In-quarto, papier, 50 feuillets.

1718. — Comptabilité. — « Livre de consigne faite par monsieur le commandeur de La Tour-Maubourg, à monsieur le commandeur de Lestang », nouveau receveur (6 juin).

H. 372. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 30 pièces, papier

1718. – Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance passée par les mariés Louis Allard et Benoîte Jacob, de Verrières, au commandeur Gilbert de Fougères du Cluzeau, grand bailli de Lyon, pour le reliquat du prix d'une maison par eux vendue, reliquat payé par l'avocat de Prandières (13 février). — Procès-verbal inventaire de la dépouille de Claude Bertrand de Villebussière, commandeur de Mâcon, mort à La Vaux Fourché, paroisse de Vigou : réclamations de Pierre Bertrand, chevalier, seigneur de Villebussière, et de madame de Bridures ?, sa femme; inventaire des papiers ; parmi les meubles, « petit tableau représentant led. deffunt sieur commandeur dans un petit cadre doré », une bayonnette, un sabre, « habit de calmande rouge avecq des boutons de fil d'or,... veste de pinchinat double » ; enquête pour retrouver une somme d'argent ; procès-verbal d'adjudication des meubles vendus à Argenton, à l'hôtel de l'Écu (4, 8 mars) y joint testament autographe du commandeur, daté du 25 avril 1709, dans lequel on lit : « Premièrement, quoyque, par touttes les visites, il ne se trouve aucun meuble d'estat dans cette comendrie, où j'ay toujours résidé et que bien elloigné de cela, lorsque j'en ay pris pocession en 1695, elle eut esté pillée jusques aux verroux des portes et des fenestres, ensuitte d'un agent à la dépoulle, nommé Balay, notaire, quy l'avoit déjà balayée des meilleurs meubles et jusqu'aux papiers qu'il avoit cédé pour de l'argent... Quant à mes debtes, je n'en sçay aucune quy mérite rang dans la mémoire, sy les procureurs de Paris prettendent quelque chose, c'est à ceux quy verront leur travail et quy en profiteront d'y pourvoir. Du reste, je n'ay point de domestique qui ayt attendu la fin de l'ennée à faire acquiter ses gages, excepté la seule personne quy ayt pu résider longtemps et soutenir dans cette comenderie, nommée Catherine Perret, natifve du vilage de Sévignon... laquelledit Perret me sert depuis 1697, sans avoir receu aucun gages, et quy m'at même donné à luy garder l'argent de touts ces menus profits, soit de caisines ou d'estraines et autres casuels... c'est la seule domestique résolue que la malice et les artifices des bourgeois de Charoles, n'ayent pas pu inthimider, et quy at, par sa vigilence et son intrépidité, sauvé plusieurs fois cette maison d'estre bruslée, volée et pillée, notamant les archifves ausquelles ils en veulent come redevables et justiciables, et quy n'ont rien oublié pour faire périr cruelement cette domestique, ainsy que l'on peut encore s'en assurer par les informations et les pleintes quy en ont esté portées au roy et quy sont à présant devant monsieur le procureur général à Paris, comme aussy par ses habits, touts grislez de coups de fuzils, quy sont toujours dans les archifves en attendant la justice qu'ils demendent tost ou tard... Bien que dans l'ordinaire, il ne soit pas permis à un religieux de cest ordre de disposer de rien, je suis touttefois persuadé que le bon saint Jean, nostre patron, ne dirat mot lorsque le maistre paraistrat pour mon héritier et l'exécuteur de l'essentiel de ce déproprîment. Jésus Crist disposera bien plus utilement pour moy que moy-mesme des choses que je puis avoir à luy remettre. Premièrement, ô mon divin Jésus, quant à ce quy conserne le reste de mon temporel quy n'est pas ennoncé cy-dessus, par les raisons et nécessitez où je me vois d'en agir ainssy, et qu'il ne me serait ny à propos, ny prudent de déclarer vivant, vous savez bien, sauveur des humains, en quoy il conciste et où il réside... Vous saurez donc, Seigneur, que sy, par mes espargnes à force d'œconomie et de souffrences, je réserve quelque peu d'argent pour la dernière nécessité, dans des endroits inconnus à tout autre et pour subvenir aux accidents quy menacent dans un siècle de misères et de touttes perfidies, vous savez mes raisons pour ne m'en pas ouvrir davantage ailleurs qu'à vous, quy estes l'unique amy fidèle et le seul confident sans denger, auquel aussy je me confesse de ce péché, sy s'en est un, ainssy que de touts les autres. Par une sage providence, vous userez mieux de ce secret et plus utilement enfaveur de svrays nécessiteux dans leur temps. Un denger continuel d'estre volé dehors et dedans par estrengers ou domestiques des ministres et agents de l'Ordre, sans reigle ny égars... tout cela, dis-je, sont des sujets quy peuvent bien me forcer à penser de me ménager quelque chose pour une dernière ressource... Je vous lègue donq et vous remets, ô Jésus-Christ, les fruits des travaux de toute ma vie... Je ne puis, de plus offrir à d'autre qu'à vous, ô seigneur, ce prodigieux amas de mémoires, de pensées enregistrées dont j'avais fait un espèce de trésor pour mon utilité et conduite de mon esprit...

— Compte des ouvriers maçons ayant travaillé à la commanderie de Chamberaud (1712-21 avril 1713). — Acte de comparution au Sénat de Savoie de Jacques Clerget, agent de l'Ordre, contre Joseph Decrans (22 mai 1713). — Note au sujet de la revendication d'une terre cédée à cens perpétuel par Jean-Paul de Chadenac de La Rivoire, commandeur de Courteserre. — Quittances pour réparations à la commanderie de Bugney. passée par le sieur Louis Berry, au fermier Étienne Gallay (4 juin). — État présenté par le sieur Barberot, homme d'affaire du commandeur de Forsat, pour ce qui lui est dû pour l'administration de la commanderie des Feuillets : frais mortuaires, dépenses pour l'étang de la Cherpine ; achat de pommes au château de la Moutonnière ; entretien d'un cheval ; frais de procédures. — Pièces relatives à la commanderie de la Croix-au-Bost : quittances pour réparations à la métairie, au moulin, à l'église (30 avril, 7, 16, 17 mai, 1 août). — Pièces relatives à la commanderie de La Villedieu-en-Fontenette : quittances et devis pour réfection des terriers, achat de papier ; réparations à la grange de « Vaurenaux », au moulin de Velorcey ; frais d'un voyage à Nancy (1711-1713). — Lettres d'assignation au Grand Conseil des débiteurs à la dépouille des deux derniers commandeurs de Chazelles (14 octobre 1713). — Pièces de la procédure soutenue par l'Ordre au baillage de Bugey et au Grand Conseil, contre Victor-Amédée de Dortan, seigneur de Marteray, au sujet de la succession d'autre feu s[r] de Dortan (1711-1713). — Pièces relatives à la commanderie de Sainte-Anne : quittances pour réparations à l'église et la portion congrue du curé (5 mai, 15 juillet, 5 novembre 1713). — Prolongation du bail à ferme, du 12 avril 1706, du membre de Nuret-le-Ferron, commanderie de Leureuil (20 décembre). — Fragment d'une minute du compte du receveur.

H. 373. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1710-1713. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue au bailliage de Dôle et au parlement de Besançon, contre les héritiers de Claude Lallemand et Anne-Claude Champagne, sa femme, fermiers du temple de Dôle, débiteurs à la dépouille du commandeur Pierre du Closel de La Baudinière ; parmi ces pièces, procurations passées en 1702, par le commandeur du Closel à Pierre-Vincent Jolicard.

H. 374. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués, 3 cachets.

1714. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Compte du sieur Marcaire pour la ferme de Changin, membre de la commanderie de Dôle, arrêté le 9 janvier. — Reconnaissance par le chapitre de Nevers du droit qu'a le commandeur de La Croix-au-Bost de lever la dîme sur le village de Limoux, paroisse de S[t]-Parise-le-Chastel (13 janvier). Procuration passée par Gilbert Ragon, commandeur de Villejésus, agent général de l'Ordre, aux sieurs « Claude-Pierre Perrin de Cesancez, Claude Raginey de Lons-le-Saunier, et Philibert Tissot d'Orgelet, pour suivre les affaires de l'Ordre, tant au parlement de Besançon qu'autres juridictions (14 janvier). — Récépissé de terriers d'Escopet, membre de Laumusse, délivré par le sieur Favier au prévôt de S[t]-Pierre (21 janvier). — Procès-verbal de constat de l'argent déposé dans les caisses de la recette du prieuré d'Auvergne (1 février). — Prix-fait pour réparations à l'église de S[te]-Anne, notamment à la toiture dont les tuiles ont été emportées par le vent (5 mars). — Enquête au sujet d'une coupe de chênes faite dans la forêt de Meyrignac, appartenant en partie au grand prieur (après le 6 mars). — Prix fait pour réparations à l'église et au moulin de Sainte-Anne (1 avril). — Procuration passée par René de Métivier, commandeur d'Ayen et du Temple de Mons, à Jean Geoffre, s[r] d'Autussac, et à Jean Chevalier, pour le recouvrement des cens et rentes de sa commanderie (11 avril). — Trois comptes présentés par le prieur Jolicard, en tant qu'administrateur des commanderies d'Arbois et Besançon pour 1698-1704, 1704-1706, 1706-1710, arrêtés le 21 avril 1714. — État et quittance des réparations faites et à faire à la commanderie du Monteil au Temple (8 février, 18 mai). — Pièces relatives aux payements faits au Trésor par le commandeur de Gratet de Dolomieu, sur les arrérages de la ferme de la commanderie de Charrières ; y joint le bail consenti à Jean du Bayle, Marie Sallon, sa femme, et Pierre Geay, son gendre (1705, 1710, 1713, 7 juin 1714). — Quittance de sa portion congrue délivrée par Mazaloubeau, curé de Sainte-Anne (24 juin). — Arrêt du Grand Conseil autorisant des poursuites contre les débiteurs aux dépouilles de René Bonviciny, commandeur de La Tourette et de Louis de La Roche-Loudun, commandeur de Masdieu (4 juillet). — Compte de gestion rendu au chevalier d'Ally, commandeur de Marche et Mayet, par son procureur Claude Bargirot (1704-1711), arrêté à « Ally », le 7 juillet 1714. — Compte des dépenses du fermier Bargirot, de 1710 à 1714, arrêté le 7 juillet. — Sommation au s[r] Louis Achard, châtelain de Rochefort, d'avoir à payer ce qu'il doit à la dépouille de Jean-Baptiste d'Attaines, commandeur de S[t]-Romain-en-Gal ; y joint l'arrêt du Grand Conseil, du 14 décembre 1713, le condamnant à payer (19 juillet). — Bail à ferme de la commanderie de La Tourrette, consenti par le receveur au commandeur Desfrançois (20 juillet). — Quittance du notaire Benoist pour prix de la réfection du terrier de Fontenay-la-Ville (27 juillet). — Ordre du commandeur d'Ally, à son fermier Bargirot, d'avoir à payer 150 livres au s[r] Terret (4 août). — Acte par lequel Charles-Joseph-Dominique

Le More, s[r] de Lotoire, Alexandre Chomel, et Théophile Desfrançois, commandeur de La Tourette, décident de s'en rapporter à l'arbitrage des sieurs « Vierou-Fontaine » et Pierre Argoud, ancien prieur d'Annonay, pour trancher leur différend au sujet du domaine « de More » (22 août).—Quittance du s[r] Mussot pour frais de procédures de la commanderie d'Arbois contre les habitants d'Ivory (22 septembre). — Vérification des réparations faites à Valencey et au pré de l'Isle, à Villedieu, commanderie de Villefranche (6 septembre, 12 novembre). — Procès-verbal constatant qu'aucun des arbres du bois du Temple, à l'Abergement-S[t]-Jean, paroisse de Neublans, commanderie de Dôle, n'est utilisable pour le service de la marine (19 novembre). — Compte et quittance du s[r] Bellime, serrurier à Riom, employé par le commandeur Desfrançois (20 décembre). — Note au sujet d'un terrier du temple de Peyzieux, adressé par le commandeur de Laumasse au comte de Valin. — Note au sujet de l'état de la commanderie de Belleville, membre de Mâcon. — Sceaux plaqués de la langue et du grand maître Perellos ; cachets du chevalier de Lestang et du commandeur Ragon, sceau du chapitre.

H. 375. (Registre.) — In-folio, papier, 135 pages, 3 cachets.

1714-1715. — Comptabilité. — Premier compte du receveur Jean-Paul de Chadenac de la Rivoire, commandeur de Courteserre. — Responsions, capitation, taxe des vaisseaux (pp. 1-56). — Passages de « Jacques de S[te]-Colombe-du-Poyet ; Édouard de Canilliac de Beaufort ; Jacques de Soudeille ; François de Paule de Soudeille ; Jean-François Charton de Beaulieu ; Charles-Marie-Joseph Duprel ; Charles-Henry de Beaufort-Montboissier-Canilliac ; Joseph-Antoine-Éléonord Izidor de Maillet de La Tour-Randerie ; Benoît d'Arod ; Joseph-Henry de Monspey ». — Suite des dépouilles « du grand prieur de Forsac ; du commandeur de Taney, du chevalier de Nantigny ; de commandeur de S[te]-Jay ; du commandeur de Châtelus ; des commandeurs de Caille, de Lignerac, Chazard, Pons de Talande, de Closel, des Mazières, de Riddes, d'Atayne, du Tré, de Paignac, de Loudun ; du chevalier de Gondras ; des commandeurs de Brulard, de Chavaignac, de Pons La Grange, de La Vaureille, Bonviciny ; de frère Pierre-Vincent Jolicard ; du chevalier de Ligondais S[t]-Doumet ; du bailli de La Renaudie » (pp. 59-80). — Mortuaires (81-90). — Vacants (91-104). — Débiteurs pour causes extraordinaires. — Recette des autres prieurés : France, Aquitaine, Champagne, Marseille, Toulouse, Catalogne. — Sommes reçues par ordre du Trésor pour le grand-maître et des particuliers. Sommes consignées par le receveur de Lestang. — Payements faits par ordre du Trésor ; traites tirées par le prieur de Lomelliny ; avances pour le commandeur Perrot (envoi d'oranges) ; traites tirées par le commandeur Borgherini ; fourniture d'armes au compte du grand-maître ; diminution des espèces ; frais de voyages ; port de lettres et paquets ; dépenses communes. — Récapitulation, recettes : 1,270,408 liv. 14 s. ; dépenses 1,113,027 liv. 7 s. 3 d. — Cachets des chevaliers de Lestang et de Fargues ; sceau du chapitre.

H. 376. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier ; 57 cachets.

1714-1715. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de La Croix-au-Bost : procédure du commandeur Jean-Louis d'Arche, contre le s[r] Charbonnier, notaire de Magny (15 novembre 1713 — 11 mai 1714). Traité fait avec le notaire Geoffroy pour la rénovation du terrier de la chapelle de « Lespérat de S[t]-Cristophe-d'Uzy », dépendant du Feuilloux ; y joint la quittance (18 juin 1711, 25 mai 1714). — Procès-verbal de visite de la commanderie par le chevalier Jean-Joseph de Caissac et Libéral Geoffre, commandeur de Puy-de-Noix (8-21 mai, 3 juin 1714). — Récépissé d'un terrier de Belleville, délivré au commandeur de Marsillac (26 février 1715). — Ordre du chevalier d'Ally à son fermier Bargirot d'avancer une somme de 400 livres au comte d'Ally ; y joint le reçu (3 septembre 1714, 26 avril 1715). — Conventions entre le commandeur d'Arche et le s[r] Muret, curé de S[t]-Léger, pour la perception des arrérages dus sur le membre de l'Épinat, membre de La Croix-au-Bost (9 mai). — Quittance de 2432 liv. 16 s. 3 d., délivrée par le commadeur de S[t]-Mauris au s[r] Renaudin, fermier de La Villedieu (16 mai 1715). — Certificat de la langue constatant que le commandeur d'Ally n'est pas son débiteur (14 juin). — Prolongation d'un an du bail du Temple de Maignat, consenti au s[r] Fréjefont par le commandeur de Mantry (3 juin). — Quittance de 300 liv. passée au s[r] Bargirot par le s[r] Terray (?) (17 août). — Récépissé d'un terrier de S[te]-Épine-de-Tournon, délivré par le s[r] Teissier au commandeur Desfrançois (31 août). — Quittance du prix de réfection du terrier de Fontenay-la-Ville, délivrée par C. Benoist au s[r] Regnaudin, intendant de la commanderie de La Villedieu (5 septembre). — État des médicaments fournis au commandeur de Fargues, du 7 juillet au 20 septembre ; frais de déplacement du médecin. — Quittance d'arrérages sur S[te]-Épine, délivrée par le sieur Teissier au commandeur Desfrançois (11 octobre). — Quittances pour sa portion congrue, délivrées par Mazaloubau, curé de Ste-Anne (7, 14 octobre). — État des droits de lods perçus dans la commanderie de La Villedieu, de 1711 à 1715. — Payement par le fermier de La Villedieu, pour réfection du terrier de Valentigney (30 novembre). — Quittance pour réparation au chœur et au clocher de l'église de S[te]-Anne (24...). — Cachets du s[r] Malaurie (?) de Nevers, du chevalier de Caissac, du commandeur Geoufre, du chevalier de Fransaiche, du commandeur Ragon ; sceau du chapitre.

H. 377. (Registre.) — In-folio, 130 pages, papier; 3 cachets.

1715-1716. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de La Rivoire. — Responsions (pp. 1-57). — Passages de « Claude-Alexis Duban, Joseph de Chaponay-Fesin,... de St-Viance ». — Suite des dépouilles (59-77). — Dépouilles du « commandeur de Mantry, mort le 31 (*sic*) avril 1715; du commandeur de Fargues », mort le 27 septembre 1715. — Mortuaires, vacants; débiteurs pour causes extraordinaires (p. 106); recette des prieurés; sommes reçues pour particuliers; augmentation des espèces (p. 118). — Dépenses: payements par ordre du Trésor; traites tirées par le prieur de Lomellini, le commandeur Borgherini, Simon, le commandeur d'Auribeau; payements pour le commandeur Perrot, le grand maître; diminution des espèces (p. 124); frais de voyages et écritures; port de lettres, dépenses communes. — Recette 447.529 liv. 6 s. 3 d.; dépense 398.336 livres 6 s. 6 d. — Cachets des chevaliers de Lestang et de Coulombière; sceau du chapitre.

H. 378. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1711-1716. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces relatives à la commanderie de Villedieu-en-Fontenette : réparations au moulin de Velorcey, à la commanderie, au four banal de La Villedieu, aux moulins de La Villedieu; travaux aux prés « des Breuille et du Venet », à la vigne de La Villedieu ; réparations aux granges de La Villedieu et des Orset, au four de Fontenay-la-Ville, au domaine de Vaurenaux; réception du s^r Bellenet comme juge de Presle; achat d'une meule; réparations à l'hôpital de Lavigney; réception du s^r Faitout, comme juge de Presle; rénovation des terriers; mémoire sur un différend au sujet des dîmes de Liévau avec le s^r Dautrey, seigneur de Montjustin.

H. 379. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1713-1716. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces relatives à la commanderie de Chanonat. — Pièces de la procédure poursuivie contre les s^rs Jean Mallet et Greliche, fermiers de la commanderie, pour payement d'arrérages et falsification d'écritures de feu le commandeur Amable de La Lande. — Autre procédure contre Jean Savy et Marguerite Meillet, sa femme, héritiers de Claude Meillet, curé de Coursay, paroisse dépendant de « La Vault-St-Jean » et de l'hôpital de Viplaix, au sujet des redevances dues à la cure de Coursay, par l'abbé de N.-D. des Pierres, l'abbé de La Chapelle-Haute, le prieur de St-Désiré et le commandeur, seigneurs décimateurs.

H. 380. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 38 pièces, papier.

1716. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure en payement d'arrérages soutenue contre François Segue, s^r de La Valette, fermier de Breuilaufa et Puybonnieux, commanderie de Limoges (1715-2 janvier 1716). — Pièces de la procédure contre Jean Boyron, syndic du clergé du diocèse de Vienne,qui avait fait imposer le curé de St-Romain-en-Gal (13 juin 1715-26 février 1716). — Quittance pour réparations aux vitraux d'une chapelle pour le compte du commandeur Desfrançois (20 mars 1716). — Quittance pour réparations au moulin de La Tourette (28 mars). — Quittance de Nicolas, curé de Celles, pour sa portion congrue (29 avril). — Cession par le prieur Jolicard à François Raclet, chanoine de Besançon, des droits de l'Ordre à Saligney, à charge par le chapitre de Besançon, d'acquitter la pension du curé; y joint un état des eschutes (23 avril). — Quittance passée au commandeur de Boczozel de Montgontier, par le notaire Claude Giroud, de Vizille, pour prix de la réfection de terriers de Chambéry (18 mai).— Règlement de compte avec le s^r Dubayle, fermier de Charrières (après le 30 mai). — Quittance délivrée par le receveur au sieur Fréjefont, fermier du temple de Magnac, formule imprimée (3 juin). — Quittance donnée au fermier de Naberon de ce qu'il devait à la dépouille du chevalier de Mantry, commandeur de Sainte-Anne (3 juin). — Pièces des poursuites intentées pour « faire informer des vols et divertissements qui ont esté faits, tant de nuit que de jour, des effects mobiliers vifs et morts, titres, papiers, quittances et autres enseignements proceddz du pécul et dépouille de frère Louis de La Roche-Loudun, vivant chevalier dudit Ordre et commandeur de Morterolles et ci-devant du Madieu », mort à Rimbé; parmi ces pièces : procès-verbal de vente à St-Amand des dépouilles de Louis de La Roche-Loudun et de Gilbert-François du Peyroux des Masières, commandeur de Lormeteaux, et signification de poursuites contre les s^rs Léonard Geral et Jean Cheyron, débiteurs aux dépouilles de La Roche-Lovdun et Bonvicini (1712-12 juillet 1716). — Quittance du s^r Charmet, de Besançon, au commandeur Guérin pour prix d'une patène (19 août).— Payement au s^r Brenion, sellier de Clermont, du prix d'une chaise de poste fournie au chevalier de Maugiron (29 août). — Traité pour la réfection des terriers de la commanderie des Échelles, passé entre le commandeur Léonard-François de Chevrières de St-Mauris et les s^rs Joseph et François Robert, géomètres de Voiron (24 septembre). — « Inventaire des livres, terriers et autres titres que m^e Benoît Dufourg a restitué au seigneur messire Leonnard de Chevrier, de St-Mauris, commandeur des Échelles ». — « Inventaire des titres et livres terriers que remet le seigneur messire Leonnard-François de Chevrier de St-Mauris, commandeur des Échelles, au sieur Jean Farconnet, ensuite du bail à ferme à luy passé par-devant le notaire Crétet ». — « Inventaire des meubles que monsieur le commandeur de

St-Mauris a remis au s^r Farconet, son fermier : deux douzaines assiettes, dix plats de quatre différents moules, une sallière, deux chandelliers et six cuilliers, pesant le tout au poids de mond. seigneur qui est entre les mains de son châtelain de Savoye, soixante-trois livres, led. estain moitié fin et aux armes dud. seigneur... (1 octobre). — Certificat du commandeur Desfrançois, constatant qu'il a découvert un acte du 20 mars 1415 et un terrier de 1321, au sujet desquels l'Ordre engage des procès au bailliage d'Annonay et à la sénéchaussée de Nîmes (12 novembre). — Récépissé d'un compromis de 1317, entre de Maubec, commandeur des Échelles, et Guy Albenat, prieur de Moirans, délivré par le s[r] Blanchet au commandeur de Saint-Mauris (14 novembre). — Prix fait des réparations à faire au domaine de Boulay, commanderie de Bugney (17 novembre). — État des réparations faites à la toiture du temple de Besançon, y joint les quittances (28 juin 1716-15 février 1717). — Quittance pour réparations à La Tourette, portes aux fenières, réfection d'une aire (15 décembre 1716).

H. 381. (Registre.) — In-folio, 131 pages, papier ; 2 cachets.

1716-1717. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de La Rivoire. — Responsions (pp. 2-57). — Passages de Jean-François de Bosredon et de Hyacinthe de Chivron de Villette (p. 58). — Suite des dépouilles. — Dépouilles du bailli « Deguilly, grand trésorier de l'Ordre ; du bailli de Fleurigny ; du commandeur du Forsat, mort le 13 mai 1716 ; du commandeur du Cluseau, bailli de Lyon, mort le 27 septembre 1716 ; du commandeur de Montfort, mort le 27 octobre 1716 ; du commandeur de Villebussière » — Mortuaires ; vacants (84-105). — Débiteurs pour causes extraordinaires ; recette des prieurés ; sommes reçues pour le grand maître ; reliquat du précédent compte. — Payements : pour le compte du trésor, sur l'ordre du bailli de Spinola ; par le commandeur Perrot ; à la monnaie de Lyon, pour le change de louis de 20 et 30 livres ; pour le grand maître. — Frais de voyages et d'écritures, dépenses communes ; sommes consignées au commandeur de Thiange. — Récapitulation, recettes 294.157 liv. 8 s. 10 d. ; dépenses 291.157 liv. 8 s. 10 d. — Cachets des chevaliers de Lestang et de Coulombière.

H. 382. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 53 pièces, papier, 1 imprimé ; 9 cachets.

1717. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Prix-fait pour réparations à la grange et au château de Charrières (21 janvier). — Quittance de 300 livres passée par le chevalier de Maugiron au s[r] Redon, son fermier (8 février). — « Estat des ornemens de la chapelle de feu M. le commandeur de Fenis, donnés par nosseigneurs du commun trésor à la chapelle de la commanderie de Puy-de-Noix, suivant leur lettre en datte du sept janvier 1716, escritte à M. le commandeur Darche : un calice d'argent aveq sa patenne ; deux chasubles, une noire et l'autre satinée de diversses couleurs aveq leurs étolles, manipules, boursses et voile de mesme ; deux aubes, l'une garnye de dentelle et l'autre toutte unie aveq leurs assortimens ; un missel et un *te igitur* ; deux nappes, un marbre, deux chandelliers, de boys doré ; deux petits tableaux à cadre dorés, l'un représentant un *ecce homo*, et l'autre la Sainte-Vierge ; quatre petites pièces de tapisserye de cuir doré aveq un devant d'autel de même ; un tapis de ligature verte pour couvrir lesd. ornements »... (16 février). — Bail à ferme de la dîme de Vavrette et Escotay, consenti par « François Foucaud de S[t]-Holaire, » commandeur de Laumusse, à Jean Flamay, tissier, de Bâgé (20 février). — Quittance de portion congrue passée aux fermiers par le curé de Celles (25 février). — Pièces de la procédure soutenue contre Charles de Mazenod, seigneur de La Chance, au sujet d'arrérages dus à la commanderie de Saint-Romain-en-Gal ; parmi ces pièces, copie de deux actes du 28 mars 1362 et 18 juillet 1368, par lesquels les seigneurs de La Chance reconnaissent tenir du commandeur de Saint-Romain la grange de « Vernant », paroisse des Hayes, et des terres au « Verney » (1708-7 mars 1717). — Arrêt du Parlement condamnant les héritiers de Pierre Gonon, dit Cagnier, laboureur de S[t]-Denis-de-Coise, à payer les arrérages de cens dûs à la commanderie de Chazelles (16 mars 1717). — Quittance de 800 livres passée par le chevalier de Maugiron au s[r] Redon, son fermier de Nabéron (9 mai). — Procédure contre « Marye-Urbain-René du Plessis, marquis de Jarzay », qui réclamait l'hommage de « Pierre-David Gibot de La Perrinnière, commandeur du temple de Mauléon, Villedieu, Boisferray et Bourneuf », à raison de ses rentes sur le Mesnil-Bouteille et la métairie de Rocheguery (28 juillet 1716-26 mai 1717). — Quittance pour la portion congrue du curé de Bornat, commanderie de Celles (2 juin 1717). — « Compte de ce que doit damoiselle Élisabeth Chalais, veuve de Jean Nivert, sieur de Pontereau, fermier de la commanderie de Lheureuil, aux dépouille, mortuaire et vaquant de M. le commandeur de Fargue » (juin). — Prix fait pour les réparations du four banal de Saligney, commanderie de Dôle (17-30 juin). — Bail à ferme de la commanderie de Charrières, consenti le 4 juin 1714, par le commandeur Henri de Gratet de Dolomieu à Jean et Joseph Bachelerie, marchands d'Eymoutiers ; au dos, mention d'une réduction annuelle de 500 livres (27 août). — Procès-verbal de visite des réparations faites dans la commanderie de Chamberaud (15, 16 septembre). — Pièces de la procédure en payement d'arrérages de cens sur le tènement de Mazelbourg, commanderie de La

Vinadière, contre Catherine de Lachaut, veuve de Charles du Bousquet, capitaine au régiment des dragons de la reine, et Jean du Bousquet, sieur de Lachaut, leur fils (1702-20 octobre 1717). — État des sommes dues au commandeur d'Aly, par le s[r] Bargirot, son fermier (octobre). — Inventaire des ornements de la chapelle de Saint-Firmin au membre de Mésage, commanderie de Chambéry (29 mars, 24 octobre).— Quittances pour prix d'une armoire de la sacristie du temple de Besançon (21 octobre, 4 novembre). — Procès-verbal de visite, par le chevalier Bertrand de Madon et le commandeur Ragon, des améliorissements faits à la commanderie de Masdieu, par le commandeur de Saint-Germain (août-septembre, 12 novembre). — Traité entre le commandeur d'Ally et le s[r] Bargirot, pour la rénovation du terrier de Marche et Mayet (22 novembre). — État des meubles et ornements de la chapelle S[t]-Jean, du temple de Chambéry (11 décembre). — Plainte contre les confrères du S[t]-Esprit ou Pénitents Blancs, qui avaient négligé de faire réparer cette chapelle comme ils y étaient tenus. — Fourniture d'outils de jardinage (8 décembre). — Quittance de pension par le curé de Celles (20 décembre). — Fourniture de deux bourses pour la chapelle du temple de Besançon (23 décembre). — Note relatant « qu'à la liasse des papiers qui font mention de l'incendie de S[t]-Paul par les Huguenots », est joint une procédure soutenue au Parlement de Grenoble, par « le commandeur de S[t]-Paul, contre Jean-François et André Gazons de Parnans, au sujet des eaux ». — Feuillets 2 et 49 du double du compte de 1717. — Cachets des chevaliers Bertrand de Madon, de Broissia, des commandeurs Ragon et de Boyer; sceau du chapitre.

H. 383. (Registre.) — In-quarto, 244 feuillets, papier.

1714-1717. — Comptabilité. — « Consigne à M. le commandeur de Lestang. Le 22 avril 1714, M. le commandeur de Lestang, receveur de l'Ordre, a consigné à M. le commandeur de La Rivoire, son successeur, 572.683 liv. 10 s. 9 d. Led. jour mond. sieur de Lestang a consigné 60 louis d'or apartenants à la commanderie de Chanonat. Led. jour mond. sieur de Lestang a consigné 21 louis et 1/2 qu'il avait receus pour la taxe des procès de messieurs les commandeurs de ce grand prieuré ». — Registre sur lequel les mentions des payements ont été inscrites jusqu'en 1717. — En tête (ff. 1-20) répertoire alphabétique. Folio 189, répertoire des chapitres de dépenses.

H. 384. (Registre.) — In-folio, 127 pages, papier, 2 cachets.

1717-1718. — Comptabilité. — Premier compte du receveur Amable de Thiange, commandeur de Villefranche. — Responsions, capitation, taxe des vaisseaux, taxe extraordinaire (pp. 2-57). — Passages de « Nicolas François de Prunier de Limps de Maubourg ; François-Emanuel de Vattiville de Conflans ; Hiacinte de Chivron de Villette » (p. 58). — Suite des dépouilles (60-79). — Mortuaires, Vacants (80-103). — Débiteurs pour causes extraordinaires. — « Débiteurs pour n'avoir pas été à Malthe à la citation par décret du conseil du 14 août 1716 ». — Recette des autres prieurés, consigne du receveur de La Rivoire. « Sommes reçues des particuliers pour leurs estre bonnifiées par les seigneurs du Trésor ». — Dépenses : pension de de Lespinasse sur le grand prieuré ; raites du bailli de Spinola ; remises au commandeur Perrot ; payements pour le grand-maître ; ports de lettres, dépenses communes. — État des débiteurs insolvables (p. 126). — Cachets des chevaliers de Lestang et de La Rivoire.

H. 385. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 25 pièces, papier.

1718. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Ordonnance du Parlement de Bordeaux, portant contrainte contre tous les débiteurs de Jean-Philippe de Saint-Viance, grand-prieur d'Auvergne, commandeur de Lormeteaux et Morterolles (26 janvier). — Procès-verbal de visite des bois du bailliage de Devesset (28 janvier). — Quittance passée par le chevalier de Maugiron au s[r] Redon, son fermier de Naberon (27 janvier). — Procès-verbal de visite des bois de Saint-Jean-la-Chevalerie du Puy (29 janvier). — Procès-verbal de visite des bois de Montredon, membre de Devesset (1 février). — Billet du chevalier de Maugiron sur le sieur Cotton, pour payement à faire au s[r] Donnat, marchand de Vienne, y joint la quittance (16 janvier, 8 février). — Arrêt du Parlement condamnant Claudine Esparon, veuve de Joseph Mollière, à payer les arrérages de cens dus à la commanderie de Chazelles, à raison de terrains à Saint-Denis-de-Coize (14 mars). — Assignation à Claude Piégay, meunier « du Gaux », paroisse de S[t]-Martin-en-Haut, tuteur des enfants de « Jean... du Surgeyre, lez le bourg de Rivirie », d'avoir à payer des arrérages de cens à raison d'un domaine situé au lieu de « La Chippari », paroisse de S[te]-Catherine; y joint des extraits de reconnaissance (9 avril). — Ratification du bail à ferme du temple de Braize, par « Marie Libault, femme de Pierre Brunet, s[r] de Piechevalin, paroisse de S[t]-Bonnet-le-Désert » (19 avril). — Quittance du chevalier de Maugiron au sieur Fréjefon, son fermier (9 mai). — Autre du même au sieur Redon, fermier de Naberon (14 mai). — État des dépens de la procédure de Philibert du Saillant, commandeur de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison, contre François de Foudras, comte de Lyon, prieur de Cleppé (après le 30 mai). — Quittance de Raymond de Molien de La Vernède, prieur de Bonnat, au commandeur de Celles, pour la pension due au curé de Bonnat (2 juin). — Récépissé de terriers de la

commanderie des Échelles, délivré par le fermier Farconnet (6 juillet). — Prix fait pour les réparations de la chapelle d'Escopet, entre François Foucaud de Saint-Aulaire, commandeur de Laumusse, et les sieurs Pierre Greuze et Claude Faussurier (6 juillet). — Prix fait du s[r] Favard, pour réparations au mur de clôture de la vigne de La Tourette; y joint un reçu (24 avril, 6 juillet). — Procès-verbaux de marque de bois dans la forêt du temple de Dôle, pour les réparations à faire à l'écluse du moulin de Baverans (21 juin, 8 août). — Remise de terriers au s[r] Farconnet, fermier de la commanderie des Échelles (6, 18 août). — Procès-verbal de visite de la commanderie du temple de Dôle (10 octobre). — Prix fait pour les réparations de l'écluse du moulin de Baverans (22 juillet, 17 octobre). — Ordre du commandeur Guérin pour faire les réparations « au-dessus de la battue de la barque du temple, pour empêcher que l'eau du Doux n'entre dans les prés »; certificat d'exécution (Dôle, 1 novembre). — Procès-verbal de vente des effets provenant de la dépouille de Claude de Montagnac de Larfeuillère, commandeur de Montferrand (Clermont, hôtel du Petit Paris, faubourg du Cerf, 3 novembre). — Quittance de Nicolas, curé de Celles, pour sa portion congrue (21 décembre). — État des réparations faites au temple de.... par François Jannot. — Note indiquant où se trouve la cloche de la chapelle S[t]-Jean-de-Bocarnoz.

H. 386. (Registre.) — In-folio, 149 pages, papier.

1718-1719. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur Amable de Thianges. — Responsions (pp. 2-57).— Passages de « François Cousin de La Tour-Fondue; Jacques Bernard de Bellot de Villette; Antoine Guillarmet; François-Marie Chassin; Jean-Baptiste Deschamps ». — Suite des dépouilles. — Dépouilles de « Jean de Saint-Viance, grand prieur, commandeur de Celles et de Lormeteaux, mort à Malte, le 4 février 1718; de Claude de Montagnac de Larfeuillère, commandeur de Montferrand, mort le 22 mai 1718; de Charles du Saillant, commandeur de Morterolles, mort le 7 juin 1718 » (pp. 76-93). — ... Augmentation sur les espèces; vente du bois du temple de Châteauroux (p. 138). — Achat de platines et garnitures de fusils (p. 139). — Recettes: 732.226 l. 2 s. 3 d.; dépenses: 607.090 l. 19 s. 7 d. — État des débiteurs insolvables (p. 148). — Cachets des chevaliers de Coulombière et de La Rivoire.

H. 387. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 48 pièces, papier; 4 cachets.

1719. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Récépissé de terriers délivrés au s[r] Farconnet, fermier de la commanderie des Échelles (18 décembre 1718, 4 janvier 1719). — Quittance passée par le chevalier de Maugiron au s[r] Redon, fermier de Naberon (10 février 1719). — Quittances de portion congrue passées par le s[r] Roche, curé de S[t]-Martin-La-Sauveté, au sieur de Prandières, fermier du commandeur de Verrières (14 septembre 1718-8 mai 1719). — Prolongation du bail à ferme de Palluel et Boischassaingt, membres de La Croix-au-Bost, en faveur de « Gilbert Delacodre Desbouttonetz » (22 mai). — Règlement de compte entre le commandeur Darche et le s[r] Malaurie, fermier de La Croix-au-Bost (25 mai 1714, 14 juin 1719). — Traité entre le commandeur Darche et le s[r] Prugnier la Seiglière, qui s'engage à fournir « dans six mois, cinq pièces de tapisserie à filet double, en païsage, d'un vert bien foncé, avec une bordure des plus à la mode, conformément aux mesures que m[r] le commandeur m'a remis; et moy commandeur Darche, m'oblige de payer lad. tapisserie sur le même pied que m[r] de Ceissac l'a cy-devant payée aud. sieur Prugnier, pour chaque ausne et pouce en carré, suivant la coutume du pays » (Aubusson, 24 juin 1719). — Note au sujet du règlement de réparations à La Croix-au-Bost (24 juin). — État des réparations à faire dans la commanderie de Courteserre et ses membres (27 juin). — Arrêt du Grand Conseil prononçant défaut contre Claude Piégay, meunier du Gault, tuteur des enfants de Jean de Burgeys? de Riverie (8 juillet). — État des bestiaux et des grains du domaine de « Pontenas » (12 juillet). — Inventaire de la dépouille de Claude Maréchal de Fransaiche, commandeur des Bordes, mort le 8 juin aux Bordes, paroisse de Jussy-le-Chandrier (8 juin-14 juillet). — Récépissé de terriers de la commanderie des Échelles (7 juin-24 juillet). — État des travaux de réparations faits par François Jannot au temple de... (10-19 juillet). — Pièces de la procédure soutenue contre Pierre Marjolet, laboureur de Ternand, paroisse de Virignieu, pour payement d'arrérages de cens dûs à la commanderie de Chazelles (novembre 1718-1 août 1719). — Pièces de la procédure contre Jean Ogier, dit Brizaut, laboureur à La Joanna, paroisse de Duerne, pour payement d'arrérages de cens et servis dus à la commanderie de Chazelles (1704-31 août 1719). — Pièces de la procédure en payement d'arrérages de rentes dues à la commanderie de Charrières, sur le village de Moncheny, par Gabrielle Dulau, veuve de François de Chamborand, s[r] de Bourcheron (?), Armand de Chamborand, seigneur de Saint-Junien, son fils, Louis Mosnier et Léonard Darfeuille, François Fillioux, s[r] de La Grange. Lettres du fermier Dubayle (1710-4 août 1719). — Engagement pris par le s[r] Mazaloubaud, curé de S[te]-Anne, envers le commandeur Henry de Maugiron, de faire faire derrière l'autel de son église une armoire fermée pour conserver la relique de la mamelle de sainte Anne (7 octobre). — Quittance pour réparations faites à la chapelle de Chavagnac, commanderie de Sainte-Anne (21 octobre). — Autre

pour réparations à la chapelle du temple de Magnac (22 octobre). — Quittance passée par le chevalier de Maugiron au sr Redon, son fermier de Naberon; y joint un état des frais faits par le sr Redon (23 octobre). — Quittance du chevalier de Maugiron au sr Fréjefon, son fermier de Sainte-Anne (27 octobre). — Transaction entre le commandeur de La Villedieu et les habitants de Velorcey, au sujet de la desserte de leur église laissée à la charge du commandeur; y joint une quittance (12 octobre, 20 novembre). — Mémoire des travaux de menuiserie faits à l'hôtel de Malte, à... — Cachets de Dubayle.

H. 388. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 34 pièces, papier.

1717-1719. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue par Camille de Digoine, commandeur de Bugney, contre Annet Goyart, notaire royal, demeurant à « Montegney », pour l'obliger à l'exécution du traité conclu avec le commandeur de Charpin de Génetines, au sujet de la réfection du terrier de Pontenas.

H. 389. (Registre.) — In-folio, 144 pages, papier; 3 cachets.

1719-1720. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Thianges. — Responsions (pp. 2-57). — Passages de « Charles Peschant, Phélicien de Mons de Savasse, Louis-Joseph de Mons de Savasse, François des Roches Herpin ».— Suite des dépouilles. — Dépouilles de « Claude de Montaignac de Larfeuillère, commandeur de Montferrand, mort le 22 mai 1718; suite de la dépouille du commandeur du Saillant; dépouilles de mr Maigne; du chevalier de Fransaiche, commandeur des Bordes, mort le 8 juin 1719; du commandeur de Fougières, mort le 7 octobre 1719 ». — ... Recettes : 1.657.298 l. 11 s.; dépenses : 693.391 l. 11 s. 9 d. — Cachets des chevaliers de La Rivoire et de l'Aubépin; sceau du chapitre.

H. 390. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 48 pièces, papier.

1704-1720. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces de la procédure en payement d'arrérages de cens et servis dus à la commanderie de Chazelles sur les domaines de Montucla, paroisse d'Aveyzieux, poursuivie contre Antoine et Fleury Gonon, Mathieu Rousset, Jean et Vital Dumas, Étiennette Guichard, Jean Morel, Jeanne Girin, Françoise Giroud, veuve d'Étienne Raynaud, habitants du Pinay, de Montucla et Chevrières. Pièce 18, reconnaissances faites en janvier 1529.

H. 391. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1705-1720. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue contre Léonard Géral, Mathurin Arragon, Pétronille de Chaumeix et autres, pour payement de cens et servis dus sur les tènements de « La Faye, Las Nauhas, Las Ratarias et La Rebière », membre de Trein, commanderie de Masdieu. Parmi ces pièces, reconnaissances de 1635, 1636, 1695, 1696 et copie de l'accord intervenu au sujet de ces tènements, le 13 mai 1457, entre le commandeur Hugues Fabri et Pierre Petit Redier de Saint-Priest, près Aixe.

H. 392. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1708-1720. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièce de la procédure en payement d'arrérages de la ferme de l'Hôpital et du Montel, commanderie de Carlat, dus à la dépouille du commandeur Gilbert de Fougères du Cluzeau, par le fermier Jean Blanchet, de Saint-Martin de Valmeroux.

H. 393. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1720. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Arrêt déboutant Jean Ogier, dit Brizaud, laboureur de la Joanna, paroisse de Duerne, de son appel d'une sentence des requêtes du palais le condamnant au profit de la commanderie de Chazelles (2 janvier). — Récépissé de terriers de la commanderie des Échelles (17 janvier). — Fragment de compte du fermier de la commanderie de Laumusse, pour 1718 et 1719 (après le 23 janvier). — Quittance passée au sr Redon, fermier de Naberon, par le receveur, au nom du chevalier de Maugiron, formule imprimée (26 janvier). — Quittance pour réparations aux toitures des granges de Bugney (1 février). — Procédure contre Jean Duret et Antoinette Bruyas d'Aveyzieux, pour payement d'arrérages de cens dus à la commanderie de Chazelles, sur les tènements « de la Bessia, de Chez Coenon, des Enversins, de la Coline de Coenon ». Copies de reconnaissances de 1383 et 1384 (1714-2 février 1720). — Quittance passée par le commandeur de St-Mauris au sr Regnaudin, fermier de la commanderie de Villedieu-en-Fontenette (6 mars). — État de ce qui est dû au Trésor par le commandeur d'Ally, pour sa commanderie de Marche et Mayet (11 mars). — Prolongation du bail de la commanderie de La Croix-au-Bost, en faveur de Gilbert Prugnier, sr de La Seiglière (4 avril). — Certificat constatant que des arbres ont été coupés, de l'ordre du commandeur, « dans la petite forest qui est au bout de la grande alée de Laumusse » (12 avril). — Quittance de sa pension par Nicolas, curé de Celles (18 avril). — Folio 113 d'un livre de compte du commandeur de La Tourette, dans lequel on lit : « Avoir fait planter trois mille saules ou peupliers avec cent soixante noyers et deux cent soixante arbres fruitiers qui sont venus

de Lyon, donné à prix fait, moyennant la somme de neuf cent dix livres »... — Procès intenté par les s^rs Bourand et Canaux (après le 15 mai). — Quittances pour réparations aux vignes et aux bâtiments de La Tourette, achat d'arbres, de la garniture d'un lit « d'un drap vert, garny et orné de ruban et découpeures en broderie, avec un matelas de crains, chevessier de plume d'oye, une couverture de laine de Catalogne, plus des tringues » (15 mai). — Quittances pour réparations à la grange des Orsets, commanderie de La Villedieu (21 mars, 26 mai). — Quittance passée par le prieur de Bonnat, au commandeur de Salles, pour partie de la pension du curé de Bonnat (3 juin). — Arrêt du Grand Conseil enjoignant que, nonobstant toute opposition, il soit procédé à l'inventaire de la dépouille de « Pierre de La Chapelle de Jussulliac », commandeur de Chazelles et grand prieur d'Auvergne (4 juin). — Quittance passée par le chevalier de Maugiron au s^r Redon, fermier de Naberon (4 juin). — États des membres de Naberon, fourni par le fermier Rhedon, du temple de Magnac, par Fréjefont. — Quittance passée au fermier Fréjefont, par le s^r Delherme (21 juin). — Pièces relatives au règlement du compte du s^r Bargirot, fermier de Marche et Mayet. — Quittance passée au fermier de Naberon par le s^r Delherme, agent du chevalier de Maugiron (6 juillet). — État et quittance des réparations faites à Naberon (8 juillet). — État des titres de la commanderie des Échelles, remis au fermier Farconnet (12 juillet). — Arrêté de compte d'Antoine Prost, fermier de la commanderie de Laumusse (14 juillet). — Pièces de la procédure au sujet de rentes à Saint-Maurice, soutenue par Nicolas Gay, contre Henry de Gratet de Dolomieu, commandeur de Charrières. — État des frais de la procédure du commandeur de St-Jean-des-Prés de Montbrison, contre le comte de Foudras, chanoine de Lyon (7 septembre). — Quittance pour travaux d'enrochement au bord du Doubs, près de Dôle (10 octobre). — Comptes et quittances pour travaux de réparations à la commanderie de La Villedieu (6 octobre, 26 novembre) — Quittances d'Antoine Nicolas, curé de Celles, pour sa portion congrue (22 août, 14 décembre).

H. 394. (Registre.) — In-folio, 160 pages, papier ; 3 cachets.

1720-1721. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur Amable de Thianges. — Responsions (pp. 2-57). — Passages de Jean-Baptiste Josset et de Louis-François Bougault. — Suite des dépouilles (p. 60-87). — Dépouilles « du commandeur de Fougières, commandeur de Chamberaud, mort le 7 octobre 1719; de Pierre de La Chapelle de Jumilliac, commandeur de Chazelles, grand prieur d'Auvergne, mort le 18 avril 1720; Salomond Chesnard, commandeur de Lieudieu, mort à Malte le 24 mars 1720 ; René Mestivier, commandeur d'Ayen, mort le 7 septembre 1720 ; Claude de Lestang, commandeur de Montchamp, mort le 22 décembre 1720 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Achat de fusils à St-Étienne. — Recettes : 1.365.064 l. 2 s. 7 d. ; dépenses 1.406.194 l. 12 s. 5 d. — Cachets des chevaliers de La Rivoire et de Broissia ; sceau du chapitre.

H. 395. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 45 pièces, papier.

1721. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Jugement des officiers de Devesset, portant condamnation des auteurs de déprédations commises dans le bois de Lair (4 janvier) ; au dos billet du s^r Defour priant un commandeur de faire prendre à la poste une lettre qu'il lui a adressé à l'hôtel St-Georges. — Promesse du s^r Feugier au fermier Frégefond de lui rendre un mandat souscrit par Delherme, valet de chambre du commandeur de Maugiron, mandat dont le montant est destiné à l'achat d'une aube pour le curé de Sainte-Anne (9 janvier). — Quittance à compte du prix de la ferme de Sainte-Anne, passée au sieur Frégefond par Feugier, procureur du commandeur de Maugiron (9 janvier). — Quittance passée par Jean Feugier au s^r Rhedon, fermier de Naberon (12 janvier). — Ratification par le comte de Maugiron du bail consenti, par son oncle le commandeur, à Claude Grange et Jean Arnaud, marchands, habitants au château de Colan et à Vernoux-en-Vivarais (21 janvier). — Reçu du terrier de Chambon, membre de Masdieu, délivré au commandeur de Saint-Germain par le commandeur Ragon, archiviste de l'Ordre (18 février). — État des frais de procédures dus au notaire Carreaud par Camille de Digoine, commandeur de Bugney (quittances des 13 et 15 mars). — Procès-verbal de prise de possession de la commanderie de Puy-de-Noix par le commandeur Jean-Louis Darche (18 mars). — Quittance du s^r « Bigaus, peintre et blanchisseur », pour prix de réparations faites à la commanderie de Bugney (20 mai). — Quittance de « Gillet, curé de St-Yan » pour prix de la desserte de la chapelle d'Anglure (23 mai). — Instructions données au commandeur de Ruffé, au sujet de la dépouille de Camile de Digoine du Palais, commandeur de Bugney. — Quittance passée par de La Vernède aux fermiers de Celles pour la portion congrue du curé de Bonnat (4 juin). — Quittances de Nicolas, curé de Celles, pour sa portion congrue (14 juin). — Pièces relatives à la dépouille d'Henry de Gratet de Dolomieu, commandeur de Charrières, mort le 22 juillet : perquisitions pour retrouver les objets détournés par les domestiques, inventaire ; états des dettes du fermier et du commandeur. — Pièces de la procédure soutenue contre Pierre Chapuis, ancien conseiller au bailliage de Forez, pour l'obliger à passer des reconnaissances au profit de la commanderie de Chazelles (1718-21 août 1721). — État des titres et terriers de la commanderie

de Marche et Mayet, rendus par les fermiers (28 août 1721). — État des réparations faites à la commanderie du Mayet et au moulin de Sales (28 août). — Copies de quittances délivrées aux fermiers de Masdieu par le commandeur François-Marie de Garcin de St-Germain (septembre). — Prix fait pour réparations au pressoir de Bugney (16 septembre). — Prix fait pour réparations au domaine de Boulay (17 septembre). — Bail à ferme de la commanderie de Chamberaud, consenti à André Chazal par le commandeur « Blaize de Macon Duchey ». — Pièces de la procédure en payement de portion congrue, soutenue contre Marc de la Morélie, curé de Saint-Pierre-d'Izeure-les-Moulins, commanderie de Bugney (9 mai-16 octobre). — Arrêté de compte entre le receveur et le chevalier de St-Germain, commandeur de Masdieu (14 novembre). — Quittance de Nicolas, curé de Celles, pour sa portion congrue (1 mai). — Assignation à « Claude à feu Philibert Garaud », tailleur d'habits à St-Christophe, d'avoir à comparaître au Grand Conseil pour passer des reconnaissances au profit de la commanderie des Échelles (20 décembre). — Note au sujet des curés « d'Alevet », qui avaient passé des reconnaissances au profit de la commanderie et s'étaient engagés à fournir annuellement un gîte honorable au commandeur.

H. 396. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1722. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Engagement du s^r Barberaud de rendre au commandeur Ragon une lettre de change qui avait été tirée sur lui et son beau-père (Les Bordes, 6 février). — Pièces de la procédure en payement d'arrérages de la ferme de Nuret-le-Feron, commanderie de Leureuil, soutenue contre le fermier François Plassat, s^r de La Gorée (1716-9 février 1722). — Assignation à Léonard Parouty et Emond Torjeix, d'avoir à payer les arrérages échus pour la ferme de Malleret, membre de Sainte-Anne (21 février). — Quittance passée au s^r de Severan par le commandeur Ragon, au nom du commandeur de St-Germain (3 mars). — Quittance pour réparations à la Tourette (8 mars). — Raymond Mermet du Clos, chirurgien de Chamelet, reconnaît avoir reçu du commandeur Ragon de vieux effets provenant de la dépouille du commandeur de Dolomieu (15 avril). — Quittance pour réparations de toitures à La Tourette (28 avril). — Baux à ferme de Gentioux et de Charrières consentis à « Guillaume Perron, s^r des Iles et à Anne Rounat, sa femme, et à Léonarde Vanginot, veuve de Léonard Gay (29,30 avril). — Prix fait et quittances pour réparations aux pigeonniers de La Tourette (1720-15 mai 1722). — Expédition et signification d'une sentence de la justice de Meys, condamnant les mariés Granjon et Marchand, laboureurs « des Vrieux », paroisse de Meys, à passer une reconnaissance au profit de la commanderie de Chazelles (24 avril, 28 mai). — État des titres de la commanderie de Marche et Mayet, remis par le fermier Bargirot au commandeur de Maubourg (19 juin). — État des sommes dûes par le fermier Bachelerie, de 1716 à 1722. — Décharge de terriers de Feniers délivrée à de Vogué-Gourdan, commandeur de Montchamp (15 juillet). — Quittances pour réparations à l'église du temple de Dôle (30 août, 4 septembre). — Quittance de gages passée par le s^r Boulogne à de St-Germain, commandeur des Bordes (7 octobre). — Quittance de portion congrue par Nicolas, curé de Celles (15 novembre). — Opposition à la saisie faite, par Jean de Cordes, curé de St-Christophe, sur les biens de feu Léonard Gérald, fermier de Trein (24 novembre). — Quittance pour réparations au four de Saligney, membre de Dôle (10 décembre). — Quittance pour les réparations faites à l'église de Chamberaud (22 décembre. — État des terriers de la commanderie de St-Paul et de ses membres. — Note au sujet de l'indemnité réclamée par le commandeur de Laumusse aux recteurs de l'hôpital de St-Trivier-de-Courtes, pour sa rente noble d'Escopet.

H. 397. (Registre.) — In-folio, papier, 91 feuillets; 3 cachets.

1721-1723. — Comptabilité. — Compte du commandeur Ragon, receveur. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Michel Thabaud ; Jean-Joseph Geoffre ; Pierre Certain ; Antoine-Angélique-Daniel d'Aydié ; Charles Le Groingt ; Bernard de Chargères ; Simon-Joseph Volle ; Charles-Antoine-René de Lastic ; Claude-Gaspard d'Henneget ; Hugues de Langon ; Augustin de Langon ». - Dépouilles « d'Henry Diace de Maugiron, commandeur de Ste-Anne, mort le 25 décembre 1720 ; de Jacques-Paul d'Arcy d'Ailly, commandeur de Marche et Mayet, mort le 27 décembre 1720 ; de Camille de Digoine du Palais, commandeur de Bugney, mort le 3 mai 1721 ; d'Henry de Gratet de Dolomieu, commandeur de Charrières, mort le 28 juillet 1721 ; du chevalier de Ligondès-St-Doumet ; du chevalier de La Lande ; de François de Camus d'Arginy, commandeur de Salles et Montseugny, mort le 8 avril 1723 » (ff. 44-49). — Mortuaires, vacants, débiteurs pour causes extraordinaires, recette des prieurés, sommes consignées par le commandeur de Thianges ; legs fait à l'Ordre par le s^r Guyon, professeur de droit à Bourges ; don du s^r Fusselet, de La Côte-St-André ; recettes de particuliers, recettes pour le grand maître. — Dépenses : traites tirées par le bailli de Spinola ; frais de voyage et écritures ; sommes remises au commandeur de Thianges ; payements sur l'ordre du Trésor ; sommes remises au commandeur d'Avesnes ; payements par ordre du grand maître ; payements au commandeur de La Reynarde, receveur à Marseille ; port de lettres et paquets ; dépenses communes ; consigne faite au commandeur de Caissac. Dépôts. Récapitulation. — Cachets des chevaliers de La Rivoire et de Thianges ; sceau du chapitre.

H. 398. (Registre.) — In-quarto, papier, 45 feuillets, 6 cachets.

1723. — Comptabilité. — Consigne faite le 23 mai, par le commandeur Ragon, receveur, au commandeur de Caissac, son successeur. — Cachets de Ragon et de Caissac.

H. 399. (Registre.) — In-folio, papier, 77 feuillets; 3 cachets.

1723-1724. — Comptabilité. — Premier compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Henry d'Ussel de Châteauvert; François-Aymé d'Ussel de Châteauvert; Jean-Baptiste Cousin de La Tour-Fondue; Pierre de Tournon de Meyret; Louis de La Roche-Aymont ». — Suite des dépouilles. — Dépouilles du « chevalier de St-Viance de Puymège, mort le 24 mai 1723; du grand maître Zondadary; du chevalier de la Barge, commandeur de Genevois, mort le 14 août 1723; du chevalier de Serrières, commandeur de St-Georges, mort le 18 octobre 1723 ». — Mortuaires, vacants, etc. Arrêté à Lyon, le 3 juin 1724, à Malte le 19 décembre 1725. — Cachets des chevaliers de La Rivoire et de Marsillac; sceau du chapitre.

H. 400. (Registre.) — In-folio, papier, 76 feuillets; 3 cachets.

1723-1724. — Comptabilité. — Premier compte du receveur de Caissac. — Double du précédent. — Cachets des chevaliers de La Rivoire et de Marsillac; sceau du chapitre.

H. 401. (Registre.) — In-quarto, papier, 33 feuillets.

1615-1723. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « État de la consistance, situation, valeur, revenu et des charges de touttes les commanderies du grand prieuré d'Auvergne, tiré sur les visittes faittes en 1615 et 1685, avec le tems des ameilleurissements et renouvellement des terriers et le nom des modernes commandeurs, avec l'estat des fermes d'à présent ». Arbois (f° 4 v°); Ayen (15 v°) Bellechassagne (8); Bellecombe (21); Blaudeix (13); Les Bordes (13 v°); Bourganeuf (7 v°) Bugney (7); Carlat (22 v°); Celles (11 v°); Chamberaud (13 v°); Chambéry (3 v°); Chanonat (17 v°); Chantoin (31 v°); Charrières (22); Chazelles (14 v°); Courteserre (18 v°); La Croix-aux-Bost (28); Devesset, grand bailliage (31 v°); Dôle (6); Les Échelles (3); Farges (15); Feniers (13); Les Feuillets (26); Genevois et Compessières (4); Laumusse (29); Leureuil (20); Lieudieu (12 v°); Limoges (9 v°): Lormeteaux (12 v°); Mâcon (6 v°); Maissonnisse (8 v°); Marche et Mayet (14); Masdieu (9 v°); Montbrison (23); Montchamp (10 v°); Montferrand (17); Morterolles (9); Olloix (24); Pauliat (9); Pontvieux et Ydes (13); Puy-de-Noix (10); La Râcherie (7 v°); St-Georges, temple de Vaux (27); Saint-Paul (3); Sainte-Anne (30); Salins (5); Salles et Monseugny (6); Tortebesse (25); La Tourette (12); La Vaufranche (19); Vienne, St-Romain-en-Gal (24 v°); Villedieu-en-Fontenette (5 v°); Villefranche-sur-Cher (20 v°); Villejésus (10); La Vinadière (16 v°); Viviers (14 v°).

H. 402. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 49 pièces; papier; 15 cachets.

1723. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance de ses gages, passée aux fermiers du Mayet par François Tavernier, lieutenant de la châtellenie du Mayet et Boynat (29 janvier). — Acte de défaut donné par le Grand Conseil au receveur contre François Girard, de Chambéry, tuteur de Joseph Emanuel (22 février). — Arrêté de compte de la régie de la commanderie de Laumusse (25 février). — Compte de gestion de la commanderie de Charrières présenté par le s^r Dubayle, fermier (31 mars). — État de ce qui est dû au commandeur Guérin par le s^r de « Vuilleberque » pour le loyer de l'appartement qu'il occupe dans l'hôtel de Malte, à Besançon (15 avril). — Quittance passée pour ce loyer au s^r de « Villeterque » directeur des ponts-et-chaussées (16 avril). — Quittance de portion congrue par le s^r de Prandières, curé de Verrières (28 mai). — Transaction avec « Jacques de La Forest Dullion », écuyer, habitant de Lastic, au sujet de ce qui restait dû à la dépouille du commandeur de Forsat, sur la maison de La Forest (21 juin). — Assignation au curé de St-Romain-en-Gal d'avoir à comparaître au Grand Conseil pour s'entendre condamner à restituer ce qu'il avait indûment perçu sur les novales; copie des lettres d'évocation du 23 juin 1718 (22 juin). — Certificat de Gallot, curé de Neublans, constatant que le commandeur de Montgon a fait faire des réparations à la chapelle de l'Abergement St-Jean (11 juillet). — Prix fait pour réparations au membre de Ligonne (14 juillet). — Instructions pour la vérification des améliorissements de la commanderie de Courteserre faits par le commandeur de L'Aubépin. — Quittance d'un calice pour la chapelle St-Jean de Billom (17 juillet). — Quittance pour ornements de la chapelle du temple de Dôle (17 juillet). — Quittance du prix de deux missels passée au commandeur de L'Aubépin par le s^r Boutaudon de Clermont (18 juillet). — Prix faits pour réparations à Courteserre et à St-Jean-de-Billom (29 juillet). — État des revenus de la commanderie de St-Georges et temple de Vaux. — Quittance de loyer passée au s^r de « Vuilterque » (6 août). — Poursuite en payement du fermage de Bellechassagne contre Claude de La Borde, successeur de Joseph Dallet, médecin, son beau-père. — Quittance pour travaux faits à Parrecey, contre les inondations de la Loire, passée par le s^r Delamare au commandeur de Dôle (15 août). — Quittance pour réparations au temple de Dôle (16 août). — Quittances

d'ornements pour Billom, Chambon, le temple de Besançon (17, 22 août). — Quittances pour réparations faites à Pontvieux (7 septembre). — Pièces relatives à la dépouille d'Henri Diace de Maugiron, commandeur de Sainte-Anne, mort au château du Molard, le 25 décembre 1720: inventaire, notes des fournisseurs, gages des domestiques, dépenses de bouche, mémoire sur la succession et les prétentions de son frère, comte de Montléans (1717-30 septembre 1723). — Ordre du chevalier de Fontette au fermier des Feuillets, de retirer des titres des mains du s^r Fontaine, ordre écrit au dos d'une copie de l'accense de rente de St-Denis-le-Chosson, consentie le 17 janvier 1692 au sieur Joseph Fontaine (2 novembre). — Procès-verbal de visite par les chevaliers Jean de Beauvergier-Montgon et Marc de La Richardie, des améliorissements faits dans la commanderie de Courtesserre et ses membres, par le commandeur Hector de Sainte-Colombe de l'Aubépin (20-27 septembre, 10 novembre). — Quittance pour la portion congrue du curé de Celles, délivrée par Gely, son vicaire (1 décembre). — Quittance du s^r Jacques Vaubourg, pour réparations à Besançon (29 décembre). — Fragment du registre de comptabilité de 1723, 19 feuillets, concernant les responsions. — Cachets des chevaliers de Montgon, de La Richardie, de Caissac, Ragon; sceau du chapitre.

H. 403. (Registre.) — In-folio, papier, 78 feuillets; 3 cachets.

1724-1725. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Taxe extraordinaire échue le 30 avril 1724 (ff. 29-39). — Passage de Zacharie-François Pourroy de Lauberivière. — Suite des dépouilles (40-48). — Dépouilles de « Bernard de Fontette, commandeur des Feuillets, mort à Lyon, le 16 août 1724; d'Antoine de Fay La Tour-Maubourg, commandeur d'Olloix et de Carlat, mort à Clermont, le 27 novembre 1724 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Cachets des chevaliers de Maubourg et de Montgontier, sceau du chapitre. — Arrêté à Lyon, le 3 juin, à Malte, le 19 décembre 1725.

H. 404. (Registre.) — In-folio, papier, 77 feuillets; 3 cachets.

1724-1725. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 405. (Registre.) — In-folio, papier, 91 feuillets.

1724-1725. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Caissac. — Triple de H. 403.

H. 406. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 37 pièces, papier; 2 cachets.

1724. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Arrêté du compte produit au commandeur d'Ally, par Bargirot, fermier du Mayet (25 janvier). — Lettres de commission autorisant le receveur à reprendre les procédures pendantes au Grand Conseil, contre les débiteurs de l'Ordre (1 février). — Pièces de la procédure en payement d'arrérages, soutenue contre François Jabouville et Antoine Jugot, sieur de La Rivière, anciens fermiers de la commanderie de Feniers (1712-10 février 1724). — Acceptation par la langue des améliorissements faits à Courteserre, par le commandeur de L'Aubépin (19 février). — Quittance délivrée au s^r de Vuilterque par le s^r Verlet, à compte des dépens obtenus contre le commandeur Guérin (Dôle, 20 février 1724). — Quittance de frais du procès soutenu par de Montgon, commandeur de Dôle, contre les habitants de Baverans (20 février). — Signification au commandeur du temple de Vaux, d'avoir à comparaître au Parlement de Grenoble, au sujet du rachat des rentes qu'il possède aux Abrets, et ce, à la requête de Pierre-Félicien de Boffin, seigneur d'Argenson (4, 6, 11 mars). — Lettre de change de 800 livres, tirée sur le receveur par le chevalier de Sainte-Jay, procureur de la Langue, de Malte, le 24 février, acquits du 28 avril et 2 mai. — Dépenses faites dans la commanderie de Ste-Anne, pour le compte du commandeur de Caissac, recouvrements, règlements avec les fermiers, achat d'un calice, frais de voyage. — Avis des commandeurs de La Richardie et Ragon, au sujet des bois de Montredon qui doivent rester en taillis (25 mai). — Procès-verbal de visite et état des lieux de la commanderie de Compessières, avant la prise de possession de « Claude-François de Lescheraine, chevalier, grand croix de l'Ordre de St-Jean de Hiérusalem, conseillier intime, chambellan et grand maistre de la garde-robbe de S. A. électorale palatine » (8 mai-26 juin). — Arrêté de compte entre le commandeur Desfrançois et le grand bailli de Saint-Aulaire, pour l'administration des commanderies de Devesset et Verrières (28 juin). — Quittance de loyer passée au s^r de Vuilleterque par le s^r de St-André-de-Vercet (25 juillet). — Quittance à compte de ses responsions passée au chevalier de St-Germain, commandeur des Bordes (7 août). — Arrêt du Grand Conseil portant condamnation contre Joseph Fontaine, notaire, fermier des rentes d'Ambérieux, Cormod, Châteaugaillard, Bettant, St-Denis-le-Chosson et St-Maurice, commanderie des Feuillets (17 août). — Inventaire et procès-verbal de vente des effets provenant de la dépouille de Bernard de Fontette, commandeur des Feuillets, mort à Lyon, le 16 août (21 août). — Quittance pour extraits d'actes concernant les commanderies d'Arbois et Besançon (1 septembre). — Prix

fait et quittances pour réparations à la commanderie d'Arbois, 21 décembre 1722, 20, 24 janvier 1724, règlement du 7 septembre. — Quittance pour la dépense faite par les visiteurs généraux à l'hôtel de l'Ecu de France, à Arbois (7 septembre). — État de ce qui est dû par le commandeur Guérin au comte de Vercel. — Récépissé du terrier de Fay, délivré au commandeur de Mâcon (24 septembre). -- Consultation sur le différend entre le commandeur de Compessières et l'évêque de Genève, au sujet de la cure de Musinens (22 octobre). — Ordonnance pour les réparations à faire à la commanderie de La Tourette (21 novembre). — Compte de la dépouille du commandeur de Maubourg, rendu par son neveu le chevalier de Maubourg, commandeur de Bugney : inventaire des objets vendus, créances à recouvrer, état des dettes (28 décembre). — Note au sujet d'une maison vendue par Guillaume Lhuilier de Bussy, commanderie de Mâcon. — Cachets des commandeurs de La Richardie et Ragon.

H. 407. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 82 pièces, papier; 3 cachets.

1725. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance passée au commandeur Guérin, par le s[r] de Villeterque, pour les avances faites par lui sur le prix du loyer de son logement à Besançon (12 février). — Quittance de S[t]-André Marnay de Vercel, au commandeur Guérin, pour ce qui lui est dû pour son droit de « gardienneté » sur la commanderie de La Villedieu (22 février). — Quittance pour réparations faites à Ydes (6 mars). — Pièces de la procédure en détournement d'effets de la dépouille de Gabriel Pons de Talande, commandeur de Feniers, mort le 12 février (7-28 mars). — Pièces relatives à une vente de bois au Feuilloux, commanderie de La Croix-au-Bost (5 mars, 5 avril). — Bail à ferme des membres de Saint-Nazaire et Nuret, commanderie de Leureuil, consenti par le procureur « d'Alexandre de Foudras de Chasteautier, prieur de Saint-Marcel Lescalon, abé de l'abaye royale de Notre-Dame de Han », commandeur, aux mariés Malhiron et Lafons (27 avril). — Note de ce qui est dû au Trésor par la commanderie de Genevois et Compessières. -- Arrêté de compte entre le receveur et le commandeur de La Porte, pour l'administration de la commanderie de Saint-Georges et temple de Vaux (30 avril). — Assignation en reprise d'instance au Grand Conseil contre les héritiers Chappuys et Arnaud Tison (30 avril). — État des lieux de la commanderie de Chamberaud, pour la prise de possession du commandeur « Duchey » (3 mai). — Quittances pour réfection du clocher de S[t]-Pierre-le-Guillard (?) (2, 4 mai). — Quittance pour réparations au temple de Besançon (7 mai). — Procès-verbal de publication de l'adjudication de bois de Foulventoux, commanderie de Morterolles (14 mai). — Conventions avec Jacques Louvrier, de La Clayette, pour réfection de terriers de la commanderie de Mâcon (23 mai). — Compte et quittance pour réparations à La Tourette (23 mai). — Quittance pour travaux à l'étang de Chazelles : réfection de la chaussée, empoissonnement avec « neuf cent carpes ou tanches, la carpe de huict poulces et la tanche de cinq à six poulces » (25 mai). — Traité avec le notaire Seguy pour réfection de terriers de Chamberaud (30 mai). — Quittance du s[r] Comarmond du droit d'avènement du nouveau commandeur de Chazelles (17 juin). — Délimitation des terres appartenant à la commanderie de S[te]-Anne, au lieu de Lespinat, paroisses de Salesses (18 juin). — Pièces relatives à la commanderie des Bordes : achat de vins, travaux de serrurerie, payements de pensions congrues, réparations, estimation du bétail du domaine de Pougan, recettes de fermages, réparations au moulin de Jussy, achat de tabac et provisions de bouche, travaux à la chapelle de Brétigny, à Néronde, à la chapelle de Francheville, résiliation du bail du domaine d'Aboche (1720-19 juin 1725). — Quittance de 50 louis d'or passée au s[r] Rochard, pour le receveur de Caissac (La Charité, 13 août 1725). — Pièces relatives au bois du Feuilloux, commanderie de La Croix-au-Bost (14, 17 juillet, 6, 27 août). — Quittance pour pose de vitres enlevées par l'orage au temple de Besançon (15 septembre). — Poursuite en détournement d'objets provenant de la dépouille d'Antoine-Gilbert de La Roche-Vernassel, commandeur de Blaudeix, mort au château de Lugeac, le 27 mars 1725. — Pièces relatives à la vente des bois de « l'Épinat, Montangé et des îles du Cher », commanderie de Villefranche. — Ordonnances des visiteurs pour les réparations à faire au membre de Champeaux, commanderie de Puy-de-Noix (4 octobre). — Quittance pour réparations au temple de Besançon (11 octobre). — Deux pièces relatives à la vente de bois de l'Abbergement S[t]-Jean, commanderie de Dôle (13 février, 15 octobre). — Quittance du prieur de Bonnat pour la pension du curé de Bonnat, commanderie de Celles (7 novembre). — Quittance du commandeur de La Râcherie au fermier « des percières de vin des Couaillières et la Coste des Missiers (12 septembre, 20 novembre). — Pièce de la procédure poursuivie contre François Fontaine, pour restitution de titres de la commanderie des Feuillets, concernant Ambérieu-en-Bugey, S[t]-Denis-le-Chosson, etc. (1724-4 décembre 1725). — Assignation au Grand Conseil, donnée aux héritiers de Pierre Chapuis, de Chazelles (17 décembre). — État des fonds du domaine de Launay. — Note des baux à ferme de La Râcherie. — État de réparations faites au temple de Besançon. — État des réparations faites à la chapelle S[t]-Georges. — Note au sujet d'un différend avec le seigneur de Chauffailles qui aurait usurpé sur le membre de Ventrigny, commanderie de Mâcon. — Cachets des chevaliers de Caissac et de Montgon.

H. 408. (Registre.) — In-folio, papier, 84 feuillets; 3 cachets.

1725-1726. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Caissac, commandeur de Sainte-Anne. — Responsions (ff. 1-29). — Taxe extraordinaire (29-40). — Passages de « Gilbert Josset, Joseph Josset, François de Charry-Desgouttes, Jacques-Antoine-Louis de Peistels, Claude-Marie de Sainte-Colombe de l'Aubépin, Nicolas-Martin Hautyer de Villemontée ». — Suite des dépouilles (41-53).— Dépouilles de « Gabriel de Pons, commandeur de Feniers, mort à Brioude, le 22 février 1726; Gilbert de La Roche-Vernassel, mort à Lugeac, le 27 mars 1725 ». — Mortuaires, vacants.... — Cachets des chevaliers de La Rivoire et de Marsillac; sceau du chapitre.

H. 409. (Registre.) — In-folio, papier, 84 feuillets; 3 cachets.

1725-1726. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 410. (Registre.) — In-folio, papier, 113 feuillets.

1725-1726. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Caissac. — Brouillard de H. 408 et 409, y joint un répertoire.

H. 411. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 75 pièces, papier; 7 cachets.

1726. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittances des s^rs Arion et Paret, pour chasubles et indienne fournies pour la commanderie de Sainte-Anne (18 décembre 1725, 18 janvier 1726). — Réfection du pavé devant l'hôtel de Malte à Besançon (28 février). — Pièces de la procédure soutenue contre « Martial Blondeau, écuyer, seigneur de Ventaux, fils de Gabriel Blondeau, et Louis Descoutures, au sujet de reconnaissances à faire au profit de la commanderie de Sainte-Anne. — Pièces relatives aux réparations de la commanderie de Dôle : travaux au four de Saligney, à Baverans, à Dôle, à la tuilerie, fourniture d'ornements d'église, réparations à une barque » (1719-24 mars 1726).— Cession par le commandeur de Caissac à François Perron de Moulerant, des arrérages échus du membre du temple de Magnac, commanderie de Ste-Anne (31 mars). — Poursuite contre François d'Haussonville de Vaubecourt, évêque de Montauban, abbé d'Ainay, pour le contraindre à contribuer pour la pension du curé de « La Vulpillière » (4 avril). — Arrêt du Conseil d'État interdisant aux officiers des eaux e forêts de poursuivre l'Ordre au sujet des ventes de bois faites dans les commanderies; y joint l'adjudication des bois de la commanderie de Mâcon, faite le 25 août 1725, au commandeur Louis de Chambon de Marsillac (9 avril 1726). — État des bois de Ventrigny. — Quittance de sa pension, par Gely, curé de Celles (10 avril). — Quittance pour réparations aux toitures de Magnat et Chavagnat (18 avril). — Continuation du bail de La Villedieu en faveur du s^r Renaudin et cautionnement fourni par Jeanne Rondey, sa veuve (9 juin 1725, 20 mai 1726). — État des sommes dues au commandeur de La Rivoire par Jean Dumas, fermier de St-Jean-de-Billom (19 juin). — Mandats et quittances pour frais de visite de la commanderie de Dôle (7 septembre 1724, 25, 26 juin 1726). — Procès-verbaux de constat des dégâts causés par la grêle, le 12 juin 1726, dans la paroisse de Jussy-le-Chandrier (16, 26 juin). — Procès-verbal de marque d'une coupe dans le taillis de « Bobet », membre de l'Abergement, commanderie de Dôle (29 juin). — Prix fait pour réparations au château de St-Jean-la-Chevalerie du Puy (30 juin). — État des fermes de la commanderie de Chazelles. — Arrêté de compte du fermier de Verrières (8 juillet). — Copie de pièces relatives aux réparations faites à la commanderie de Sainte-Anne. — Quittance pour réparations au temple de Dôle (8 septembre). — Afferme des « percières de vin de la paroisse de Magnet, apellé La Coste des Missiers et La Couaillière » (16 septembre). — Quittance d'ornements par le chapelain du temple de Magnac, commanderie de Ste-Anne (17 septembre). — Autre pour fourniture de ces ornements (20 septembre). — Autre pour chasubles de camelot et de satinade, devant d'autel et crédence pour Ste-Anne (4 octobre). — Quittance pour l'entretien des toitures de l'hôtel de Malte à Besançon (14 octobre). — Procès-verbaux d'adjudication et de marque des arbres des bois de « Ville et de La Chassagne, commanderie de Lormeteaux (3 novembre 1725, 23 octobre 1726). — Quittance de 240 livres passée par le comte de Lugeac (Brioude, 30 octobre). — Quittance de pension par le curé de Celles (1 novembre). — Prix fait et quittance pour fournitures d'ornements d'église à la commanderie de Sainte-Anne. — Arrêté de compte pour la ferme de Malleret (7 novembre). — Copies des pièces relatives aux réparations faites dans sa commanderie de Sainte-Anne par le chevalier de Caissac. — Remise aux archives des terriers de la commanderie de Sainte-Anne (12 novembre). — Quittances de fermage délivrées au fermier du temple de Marlhes (12 octobre, 21 novembre). — Réponse au commandenr de Villejésus au sujet de l'exemption des tailles (23 novembre). — État des pensions payées par le commandeur de Montgontier, sur les revenus de sa commanderie de Chazelles, aux chevaliers Gilbert de Montaignac, Gabriel de Montaignac, Claude de Montaignac, de La Roche-Aymond de Barmont, de Margoux, de Marcellange d'Arcon, de Bron, de La Roumagère, de Rolat-Marsay, du Ban; extraits des rôles de taille de la commanderie et de ses membres. — Quittance pour la pension du curé de Bonat (2 décembre). — Assignation au

procureur du curé de Néronde, d'avoir à fournir ses défenses dans le procès qui lui est intenté par l'Ordre (10 décembre). — Quittance du s[r] Hérault de ce qui lui était dû sur la dépouille du commandeur de Dreuille (13 décembre). — Assignation et quittance des frais du procès du commandeur de Dreuille, contre Claude de Guise (23 septembre 1713-18 décembre 1726). — Quittance des frais de procès entre le commandeur Guérin, les habitants de La Villedieu et de Saint-André Marnay, s[r] de Vercel (28 décembre). — État des dépenses faites pour les améliorissements de Sainte-Anne.— État des fermes de la commanderie des Bordes. — État des réparations faites à Nabeyron, Monteil-Guillaume et Salesse. — Mémoire donné au commandeur Desfrançois pour la vérification des améliorissements de Sainte-Anne. — Cachets de Caissac, de Lestrange, de La Roche-Aymon, de Marsillac.

H. 412. (Registre.) — In-folio, papier, 81 feuillets; 3 cachets.

1726-1727. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Taxe extraordinaire. — Passages de « Joachim de Gratet de Dolomieu, Libéral-Louis Geoffre, Charles Joseph de Grollier de Servières, Jean-Baptiste Ignace de Corn, Louis de Lestrange. » — Suite des dépouilles (ff. 31-42). — Dépouilles de François de Garcin de Saint-Germain, commandeur des Bordes, mort le 7 octobre 1725; d'Armand de Lespinasse, commandeur de Chanonat, mort à Brioude, le 31 mars 1726; de Jacques Peschant, commandeur de Pontvieux, mort à Malleret, en février 1726; d'Henri de Vogué de Gourdan, commandeur de Montchamp, mort à Annonay, le 5 septembre 1726 ». — Mortuaires, vacants, etc... — Achat de fusils, « soixante-quatre caisses contenants 1.740 fusils de soldats avec leurs bayonettes, 262 fusils d'officiers aussy avec leurs bayonettes, 91 carabines avec leurs marteaux et pousses battes; et de vingt-huit balots contenants des spontons et hallebardes ». — Cachets des chevaliers de Marsillac et Mongontier; sceau du chapitre.

H. 413. (Registre.) — In-folio, papier, 79 feuillets.

1726-1727. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 414. (Registre.) — In-folio, papier, 78 feuillets; 3 cachets.

1726-1727. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur de Caissac. — Triple de H. 412.

H. 415. (Registre.) — In-folio, papier, 20 et 96 feuillets.

1726-1727. — Comptabilité. — Brouillard du quatrième compte du receveur de Caissac, y joint un répertoire.

H. 416. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 63 pièces, papier.

1684-1727.— Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure en restitution de terriers de la commanderie de Bugney, soutenue, ensuite des conventions passées entre le commandeur Hector de Charpin de Génetines et François Chassenay, contre Clément Chassenay et Catherine Chevalier, héritiers de François Chassenay. Procédure soutenue successivement par les commandeurs Antoine de Charpin, Camille de Digoine et Gilbert de Fay La Tour-Maubourg.

H. 417. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 40 pièces, papier; 1 cachet.

1727. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la dépouille de Léon de Dreuille, commandeur de La Râcherie, mort à La Grange, près Moulins, le 18 novembre 1726; inventaire des objets trouvés à La Vinadière et à La Râcherie, arrêté de compte du fermier de La Vinadière, frais d'une procédure contre Pierre Beliz, quittances des domestiques, état des frais de sépulture. « Mesmoire de ce qui m'es dû ch. monsieur le commandeur : premierrement, pour le louage de huit abit tan d'home que de fame i conprit les coife de craipe 10 l.; plus pour le louage des serviette et des guéridon, 4 l.; plus pour avoir enseveli et pour avoir prié, 12 l. »; confection d'écussons par les s[rs] Bernux et Bienfait; état du luminaire; sommes payées aux ordres religieux; note du curé de S[t]-Jean; quittance de l'homme d'affaires. — Pièces relatives à la dépouille de François de Garcin de S[t]-Germain, commandeur des Bordes : état des meubles qui lui ont été adjugés en 1719, à la vente de la marquise de Leuville; état des objets remis au commandeur d'Avernes; état des modifications à apporter au compte de cette dépouille; compte du receveur. — Cachet de de Caissac.

H. 418. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 55 pièces, papier.

1727. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Approbation par le receveur du traité en réduction de prix de ferme passé avec le s[r] Chevalier, fermier de La Râcherie (12 janvier). — Quittance à compte sur la ferme du temple de Bourges (16 janvier). — Quittance de pension par le curé de Celles. — Récépissé de terrier par le fermier de S[t]-Georges-en-Forez (5 février). — Copie de traité et quittances pour la vente des bois de Saligney. — Conventions avec Jacques Chassaignac pour la rénovation des terriers de Bellechassagne (16 février). — Quittances à compte au s[r] Colomb, fermier du temple de Marlhes (15 janvier, 24 mai). — Quittance à compte du

s^r^ Jouly, fermier des Bordes (24 mars). — Transport par le receveur au commandeur Desfrançois, de ce qui reste dû à la dépouille de Henri de Vogué-Gourdan, commandeur de Montchamp; y joint arrêt du Grand Conseil, du 18 novembre 1726, au sujet de détournements commis sur cette dépouille (28 mars). — Quittance au s^r^ Diousidon pour le compte du grand-prieur de Saint-Mauris (5 avril). — Quittance de pension par le chevalier de Bron (30 avril). — État des avances faites pour le grand-prieur par le s^r^ Diousidon: frais de procédures, réparation d'un calice, port de lettres (17 mai). — Arrêté de compte entre le commandeur de La Porte et le s^r^ Blanchet, de Lyon (28 mai). — Quittance par Claude Loubat, chanoine d'Ainay, et Madeleine Loubat, sa sœur, au commandeur Ragon, de ce qu'il avait touché pour eux dans la succession de Neiret du Chizeaud, trésorier de France en la généralité de Berry (31 mai). — Quittance passée au commandeur de Mongon (30 juin). — Quittances passées au s^r^ Joully, à compte sur le fermage des Bordes (1 septembre 1726, 22, 23 juin, 3 juillet 1727). — Protestation du commandeur de Lescheraine contre l'évêque de Genève, qui avait procédé à la visite de l'église de l'Hôpital-sur-Dorches, membre de sa commanderie (15 juillet). — Quittance du receveur au s^r^ Jouly, fermier des Bordes (26 juillet). — Autre au chevalier de Mongon, commandeur de Dôle, à compte du prix d'une coupe de bois achetée par lui (1 août). — Autre au fermier Jouly (2 septembre). — Ordonnances de Marc de La Richardie de Besse, visiteur général, pour les réparations à faire dans la commanderie de Montchamp et ses membres (14 septembre). — Procuration passée par le receveur à Jean-Baptiste « Dépinay », pour le règlement de la dépouille de feu le chevalier de Villebussière, commandeur de Mâcon (20 septembre). — Quittance pour réparations à Redan, membre de La Râcherie (21 septembre). — Quittances pour réparations au temple de Besançon et réfection du pavé rue Saint-Maurice (13 août-21 septembre). — Quittance du Trésor au commandeur Bernard Arnaud (6 octobre). — Permis d'afficher et procès-verbal de publication de l'arrêt du Grand Conseil obtenu contre Jean-François Charton, curé de St-Georges, à Lyon (18, 19 octobre). — Renvoi à huitaine de la cause pendante entre le receveur et le curé de Néronde, au sujet des dîmes de Pressigny, commanderie des Bordes (27 octobre). — Quittance du s^r^ Sabatault, pour prix de la desserte de la commanderie des Bordes (30 octobre). — Quittance pour le fermage de Bellechassagne (13 juillet, 1 novembre). — Arrêté de compte avec le s^r^ Jouly, fermier de la commanderie des Bordes (3 novembre). — Compte des réparations faites à La Tourette sur l'ordre du commandeur Desfrançois (8 novembre). — Arrêté de compte du commandeur de St-Maurice avec la dame Renaudin, pour la commanderie de La Villedieu-en-Fontenette (31 août, 8 novembre). — Quittance au chevalier de Mongon, commandeur de Dôle, du prix d'une coupe d'arbres couronnés (9 novembre). — Note d'un traité pour réparations fait avec François-Joseph Crétin, d'Arbois (12 novembre). — Traité entre le chevalier d'Arche, commandeur de Puy de-Noix et Jacques Reys, sculpteur de Bellac, pour le tabernacle de l'église de Champeaux, tabernacle « de cinq pieds de hauteur, y compris le gradin et la croyx, et outre ledit tabernacle il doit faire deux figures de deux pieds et demy de hauteur, l'une représentant la Sainte-Vierge et l'autre représentant saint Xiste, pape, et une troisième petite figure de Notre-Dame, pour porter en procession, et, de plus, il doit poser une corniche sur le cadre du devant d'autel et faire un chassy pour attacher le devant d'autel et l'enchasser dedans le cadre, et venir poser le tout dans laditte église de Champeaux, et ce, dans l'espace de quatre mois, moyenant le pris et somme de quatre-vingt-dix livres »; y joint la quittance (9 mai, 16 novembre). — Quittance du s^r^ Sabatault, pour frais de régie du membre de Bourges (6 décembre). — Quittance pour frais du procès de François Guérin, commandeur d'Arbois, contre le duc d'Aumont « s^r^ d'Avannes » (16, 17 décembre). — Quittance du Trésor au commandeur de Lescheraine (20 décembre). — Prix fait pour les réparations de la chapelle de St-Michel-en-Maurienne (29 décembre). — Quittances du curé de Celles pour sa portion congrue (19 mai, 15 août, 30 décembre). — Traités pour la rénovation des terriers du Touvet, Chambéry et Aiguebelle (20, 23, 31 décembre). — État des réparations faites à une chapelle de La Tourette? — Réclamation du s^r^ Chambéron, fermier de St-Jean-de-Brioude, pour une réduction de fermage. — État de ce que doit le commandeur d'Auteroche, commandeur de Villejésus, à la recette du grand prieuré.

H. 419. (Registre.) — In-folio, papier, 68 feuillets; 3 cachets.

1727-1728. — Comptabilité. — Cinquième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Joseph de Nettancourt, Charles-Emanuel de St-Mauris, Claude-Gilbert de Seveyrat, Charles-Joseph de Felines de La Renaudie ». — Suite des dépouilles. — Dépouilles du « maréchal Claude de La Marche-Parnac, commandeur de Maisonnisse, mort à Malte, le 11 novembre 1726; de Léon de Dreuille, commandeur de La Râcherie, mort à La Grange, près Moulins, le 18 novembre 1726; du grand-prieur Leonnard-François de Chevriers de St-Mauris, commandeur de La Villedieu-en-Fontenette et de Charrières, mort à Mâcon, le 30 janvier 1728 ». — Mortuaires. Vacants, etc. — Cachets des chevaliers de Marsillac et de Mongontier, sceau du chapitre.

H. 420. (Registre.) — In-folio, papier, 67 feuillets; 3 cachets.

1727-1728. — Comptabilité. — Cinquième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 421. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 73 pièces, papier, 1 imprimé; 38 cachets.

1728. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance pour réparations à l'hôtel de Malte, à Besançon (14 janvier). — Quittance du Trésor au maréchal, « por il mantenimento della v^da albergia d'Alvernia » (14 janvier, 13 février). — Inventaire de la dépouille du grand-prieur Léonard-François de Chevrières : « un lit bois noyer à la duchesse, sauffas bois noyer garni de tappisserie, fauteuils de mouquette, table de pierre incruchettée de marbre; cinq pièces tappisserie d'Auvergne, fil double; une pendulle avec sa quaisse et son pied d'estal; un écran tappisserie, doublé de velour ver, avec son pied de fer; trente-quatre gros bouttons et deux autres petits bouttons, le tout d'or, montez sur du bois »;... (12-14 février). — Quittance pour réfection d'un treillage à la commanderie de... (15 février). — Certificat de publication de l'arrêt du Grand Conseil, obtenu contre le curé de St-Georges (15 février). — Continuation du bail de la commanderie des Échelles en faveur du s^r Farconnet (18 février). — Reçu de 14 écus, passé au maréchal de Lescheraine pour les procureurs de la langue, « pour avoir prit la dignité de maréchal » (27 février). — Prix fait et quittance pour réfection des toitures de l'église et du château de Feniers (15 septembre 1727, 1 mars 1728). — Quittance pour réparation au perron de l'hôtel de Malte, à Besançon (11 mars). — Quittance au commandeur de Mongon pour prix d'une coupe d'arbres couronnés de la commanderie de Dôle (22 mars). — Quittances passées à Devoud, fermier de St-Jean-de-Moirans, par « Robert de Montencamp (24 février, 10, 24 mars). — Arrêt du Grand Conseil prescrivant une information au sujet de détournements d'objets de la dépouille du grand-prieur de St-Maurice (27 mars). — État du drap fourni par le grand-prieur à son tailleur (7 avril). — Achat de meules pour le moulin du Monteil-au-Temple (21 avril). — Reçu au commandeur de Lescheraine pour frais de port de lettres (avril). — État des dépenses faites à Bourganeuf par le s^r Gay, pour le compte du grand-prieur (2 mai). — Bail à ferme de Gentioux, membre de Charrières, consenti à Guillaume Perron, s^r des Iles (3 mai). — Compte de Farconnet, fermier de la commanderie des Échelles. — État des revenus de la commanderie de St-Georges de Lyon et de ses membres. — Arrêt du Grand Conseil ordonnant saisie sur Jean-Baptiste Arrachard, fermier des Bordes (25 mai). — Quittance pour terrassements devant la chapelle Ste-Catherine, de Voiron (29 mai). — Quittance de la portion congrue du curé de Bonnat (15 juin). — Quittance du fermier Devoud pour plantation d'arbres à St-Jean-de-Moirans (25 juin). — État des travaux faits au moulin du Monteil-au-Temple (30 juin). — Pièces de la procédure soutenue contre Jean Cheyron, habitant des moulins de Tart, au sujet de la dépouille de Philippe de La Troulière, commandeur de Masdieu. — Arrêté de compte avec le s^r Gay, pour l'administration de la commanderie de Charrières (10 juillet). — Quittance pour la réfection des terriers de Bellechassagne (17 juillet). — Arrêté de compte avec le s^r Diousidon pour la ferme de la commanderie de Bellechassagne (19 juillet). — Procuration pour l'administration de la commanderie de Chambéry, passée à Antoine-Scipion Cochet, notaire à St-Étienne-en-Dauphiné (19 juillet). — Pièces de la procédure soutenue contre Jean-Gilbert Michel, sieur de Boucheroles, ancien procureur au présidial de Moulins, créancier à la dépouille de Léon de Dreuille, commandeur de La Râcherie. — Quittances pour la rénovation des terriers d'Aiguebelle et du Touvet, membres de Chambéry (3, 7 août). — Frais d'une information contre les vicaires perpétuels de Bourganeuf (12 août). — Expédition du bail du moulin du Monteil-au-Temple, consenti le 3 avril au s^r de La Gorsse (30 août). — Quittance de la portion congrue du vicaire de Plénartige (10 septembre). — « Arrest du Grand Conseil qui juge que les receveurs des cures de l'Ordre de Malthe, sont exempts des décimes et autres impositions du clergé, encore que les revenus de la communalités, confrères, compagnons ou sociétaires ayent été réunis ausdites cures, du 18 septembre 1728, en faveur de Philippe Lesmery-Deschoisy, receveur du grand prieuré d'Aquitaine et de Jean Grosleau, vicaire de la paroisse de Saint-Jean-du-Perrot, de la ville de La Rochelle ». — Fragment du procès-verbal des améliorissements faits à la commanderie de Montchamp par Claude Aubery de Vatan. — Reçu passé au commandeur de Mongon, pour prix d'une coupe de la commanderie de Dôle (27 septembre). — Transaction avec Amable-Jean-Baptiste Seigue de Buxerolles, élu de l'élection de Limoges, héritier de François Seigue de Valette, au sujet d'arriérés des fermages de Puybonieux et Breuilaufa (2 octobre). — Procès-verbal de la visite de la commanderie de Masdieu par Jean de Felines La Renaudie et Gilbert Ragon (3-10 octobre). — Quittance pour réparations au moulin de La Roche, commanderie de Bourganeuf (13 octobre). — Quittances pour réparations au moulin de Bosmoreau et à l'étang de Mortesagne (8, 14 août, 19 octobre). — État des dépenses faites par le s^r d'Augères pour la commanderie de Bourganeuf (19 octobre). — Compte du commandeur de La Renaudie, pour l'administration du grand prieuré et de Charrières (22 octobre). — Mémoires au sujet d'une assignation donnée

par la maîtrise des eaux et forêts de Guéret, pour les bois de la commanderie de Maisonnisses (10 novembre). — Procès-verbal de visite de la commanderie de Montbrison, faite par Jean-Baptiste-Louis de Bocsozel de Mongontier et Gilbert Ragon (10-16 juin, 12 novembre). — Quittance pour droits de lods de La Caravanne, commanderie de Chazelles (13 novembre). — Procès-verbal de visite des bois de l'Abergement Saint-Jean, commanderie de Dôle (31 mai, 26 novembre). — Quittance pour contribution aux réparations de l'église « Saint-Jean-de-Vayres », du grand prieuré (21 novembre, 8 décembre). — Quittance passée au grand-prieur de Lescheraine, pour le loyer de la maison qu'il habite (Malte, 8 décembre). — Compte de Farconnet, fermier de la commanderie des Échelles (10 décembre). — Évocation au Grand Conseil de la procédure portée par le s^r Bachellerie devant le lieutenant criminel de Montmorillon (16 décembre). — Quittances pour réparations à l'hôtel de Malte, à Besançon (21 décembre). — État des payements faits au s^r Robert Montencamp, pour la rénovation des terriers de St-Jean [de Moirans], et des réparations à la chapelle de Ste-Catherine de Voiron. — Observations du Trésor sur le quatrième compte du receveur de Caissac et réponse à ces observations. — Demande de reconnaissances du mandement « d'Avalon » par le fermier d'Allevard. — Mémoire au sujet du procès du chevalier de Ros, pour la foi et hommage dus au roi en Roussillon, commanderies de « Masdeu, Orle, Bajolet » (V. H. 60). — Cachets des chevaliers de La Renaudie, Ragon, de Mongontier.

H. 422. (Registre.) — In-folio, papier, 78 feuillets; 3 cachets.

1728-1729. — Comptabilité. — Sixième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Philipe-Antoine de Blonay, de Claude du Coudré de Blancheville, Gabriel Tourniol, Jean de St-Chamans, Étienne-Marien Chevarier ». — Suite des dépouilles (ff. 30-42). — Dépouilles d' « Antoine de Pons-Talandre; de Marcellin de Marcellange d'Arçon, commandeur de Courteserre, mort le 20 mars 1729 ; Claude de Fontanet La Valette, commandeur de Morterolles, mort à Malte le 31 décembre 1728 ». — Mortuaires, vacants...... — Cachets des chevaliers de Vallin et de Montjouvent, sceau du chapitre.

H. 423. (Registre.) — In-folio, papier, 77 feuillets, 3 cachets.

1728-1729. — Comptabilité. — Sixième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 424. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1721-1729. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure en payement des droits seigneuriaux dus à la commanderie de Masdieu, poursuivie contre Jean Cheyrou, habitant de Tard, et Marguerite Gérard, femme de Charles de Lavergne, s^r de « Marginier, habitant d'Aixe », tenanciers des tènements de « Faye, las Nauchas et la Heriterie ».

H. 425. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1727-1729. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie des Échelles : réparations au moulin et au four de « Chaille », au moulin de l' « Echaillon », au moulin des Échelles; frais de reconnaissances; acquits de droits de la douane de Savoie pour transport de vin ; quittances des curés pour augmentation de leur portion congrue en argent et en vin; quittance de fermage passée par le receveur au fermier Farconnet; réparations aux vitraux de l'église des Échelles; frais de procédures; assignations à comparaître à Chambéry, pour déposer dans une affaire de vol de bois; réparations au battoir et à la scie du moulin de l'Échaillon; quittance de pension par le curé de St-Pierre-de-Genebros; frais de procédure contre Antoine Billet, marchand de Charamieu; poursuites contre Claude Michalet; quittance de fermage délivrée par le receveur; réfection des terriers de « St-Jean, chapelle Ste-Catherine et des Abrets »; réparations au moulin de Chaille; quittances de curés pour augmentation de pension ; frais de poursuites contre Benoît Lachapelle et levée du corps de Louis Moutarde de St-Christophe, qui s'était noyé dans le Guiers; quittance délivrée à l'Ordre « pour la cotte desd. seigneurs au rolle des trois ordres pour l'Entre-deux-Guiers »; frais de procédures avancés par le fermier; quittance d'arrérages de la ferme de la commanderie; quittance des lettres de provision de la judicature des Échelles; quittances pour réparations aux moulins de l'Echaillon et des Échelles; poursuite pour coupe de bois de la montagne de Beauvoir; abonnement pour les droits de courtier, jaugeur, inspecteur des boissons; quittances pour transport de vin; quittance de la pension du curé de St-Pierre-de-Genebros; frais de vérification de la qualité et du poids du pain distribué en aumône par le fermier des Échelles; réparations à l'écluse du moulin.

H. 426. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 55 pièces, papier.

1729. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittances du prix des meules extraites de La Prade, pour le moulin de Bouzogles, commanderie de Bourganeuf (5 janvier).

—Acquisition d échelles pour le temple de Besançon (23 janvier). —Quittance de pension par le curé de Celles (29 janvier). — Compte du s[r] Devoud, fermier de S[t]-Jean-de-Moirans. — Quittances passées au fermier Devoud, par Robert de Montencamp, commissaire à terriers. — (7 juillet 1728-16 février 1729.—Réfection de la porte cochère du temple de Besançon (20 mars 1729).—Transaction avec « François de Vanchaussade, écuyer, seigneur de Chomont et de Brousse », au sujet de la possession du pré du Verger, à Brousse, commanderie de S[t]-Romain-en-Gal (28 mars). — États des avances faites par le s[r] d'Orgères pour le grand prieuré de Bourganeuf (4 avril). — Prix de la peinture du portail de Besançon (6 avril). — Quittance du prix d'une armoire pour la chapelle de Larfeuil, commanderie de S[t]-Romain-en-Gal (30 avril). — Quittance passée au chevalier de Mongon pour prix d'une coupe de bois de la commanderie de Dôle (30 avril). — Transport au chevalier de Vilvoisin des droits dus à feu le commandeur de Dreuille sur le membre de La Vinadière (4 mai). — Quittance pour travaux de serrurerie à la chapelle de Larfeuil (10 mai). — Traité avec le notaire Jacques Brelaz, pour la révocation du terrier de S[t]-Jean-du-Temple, de Chambéry (13 mai). — Accords avec le curé de Contigny et les Bénédictins de S[t]-Pourçain, au sujet de leur procès avec feu le chevalier de Dreuille, commandeur de La Râcherie (28 mai). — Quittance passée par le commandeur Ragon au grand prieur de Lescheraine (14 juin). — Prix fait pour les réparations du moulin de Langlade, commanderie de Feniers (5 juin). — Quittance pour la portion congrue du curé de Bonnat (2 juin) — Arrêt du Grand Conseil contre les spoliateurs de la dépouille de François de Garçin de S[t]-Germain, commandeur des Bordes (2 juin). — Arrêté du compte du s[r] d'Orgères pour l'administration du grand prieuré (8 juin). — Compte de M. le commandeur de La Renaudie, pour les dépouilles mortuaire et vaquant de m[r] le grand prieur de s[t]-Mauris » (8 juin). — « Dépens pour messieurs de S[t]-Lazare contre messieurs de l'orde de Malthe ; y joint quittance du procureur Boyer, de 200 livres « pour avoir occuppé pour mons. de Guise, curé de Contigny, dans une instance jugée aux requestes de l'hostelle du roy, contre mons. le chevalier de Dreuille, commandeur de La Râcherie, m[rs] les religieux de S[t]-Lazare et les révérends pères Bénédictins de s[t]-Pourçain » (18, 20 juin). — Pavage « rue S[t]-Mauris en joignant les murs du temple », à Besançon (8 juillet). — Réparation au fourneau du temple de Besançon (17 juillet). — Prix fait pour la réfection du terrier de Loubeyzargues, membre de Montchamp ; y joint la quittance 12 mai 1726, 22 août 1729. — Pose de « boutteroue » à l'hôtel de Malte à Besançon (28 août). — Réparation aux vitraux de la chapelle de Larfeuil (30 août) — Ferrures de la porte de l'hôtel de Malte à Besançon (11 septembre). — Ordre de faire « deux augives » à l'église de S[t]-Jean, les murs de clôture des vergers, de planter trente noyers, de retirer des reconnaissances de la commanderie d'Arbois (6 octobre) — Pièces de la procédure soutenue contre le curé de Jussy, pour l'obliger à démolir le colombier qu'il avait établi dans la cour de sa cure (10 novembre 1727-17 octobre 1729). — Quittance passée au grand prieur de Lescheraine d'une somme de 1.000 livres due par lui au Trésor (25 octobre). — Quittances de la pension du curé de Celles (7 avril, 31 octobre). — Compte et arrêté de compte du s[r] Falconnet, fermier des Échelles (17 novembre). — Quittances pour réparations à la chaussée de l'étang du Monteil-au-Temple (17 décembre). — Quittances de Robert de Montencamp pour prix de réfection des terriers de S[t]-Jean-de-Moirans (3, 5, 19 décembre). — Liste de ce qui reste dû au Trésor pour « décimes, archives et procez. »

H. 427. (Registre.) — In-folio, papier, 70 feuillets; 3 cachets.

1729-1730, — Comptabilité — Septième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Louis-Alexandre de Savaris de Lancosme, de Joseph-François de Corn ». — Suite des dépouilles. — Dépouille de « Jacques de Boyaux de Coulombière, commandeur de Bellecombe, mort à S[t]-Pourçain le 28 mars 1730 ». — Mortuaires. Vacants, etc. — Recette 412.915 l. 13 s. 10 d. Dépense 407,604 l. 18 s. 3 d. — Cachets des chevaliers de Vallin de Coppier et de Saillant ; sceau du chapitre.

H. 428. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1728-1730. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces de la procédure soutenue par le receveur, comme successeur à la dépouille de Philippe de La Trouillère, commandeur de Masdieu, contre Jean Chéron, habitant des moulins de Tardes, au sujet de droits de lods dus à la commanderie.

H. 429. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1730. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— « Arrêt du Grand Conseil qui confirme à l'ordre de Malte le privilège de jouir des novales à proportion des grosses dîmes, même au préjudice des curez à portion congrue », contre Jean-Baptiste Rey, curé de S[t]-Romain-en-Gal (22 août 1729, 12 janvier 1730). — État des quittances pour réparations de la commanderie de Maisonnisses (15 janvier 1730). — État de ce que le commandeur de Marsillac doit au Trésor (16 janvier). — Quittance passée au s[r] Racher pour arrérages de la ferme de Maisonnisses (24 janvier). — Expédition de l'adjudication

du 13 novembre 1729, des bois de Saligney, commanderie de Dôle (25 janvier). — Quittance de pension du curé de Celles (28 janvier). — Arrêté de compte d'arrérages de servis sur La Caravane, dus à la commanderie de Chazelle par Antoine Gonon, dit Cagnier de St-Denis-sur-Coise (2 février). — Quittances passées au chevalier de Langon, commandeur de Maisonnisses, pour la pension du chevalier de Margou et droits dûs au Trésor (18 février). — Quittances pour réparations à l'hôtel de Malte, à Besançon (8 janvier, 24, 28 février).—Pièces d'une procédure soutenue contre Alexandre de Galbert et dame Marguerite Gilet (1 février, 24 mai). — Quittance de pension du curé de Celles (4 avril). — Procès-verbal d'adjudication des effets de la dépouille du chevalier de Coulombières, commandeur de Bellecombe (17 avril). — « Copie d'une reconnaissance des fonds possédés par M. Louis Desfayes, procureur à Vienne, ensuitte de laquelle est une transaction du pénultième juillet 1554, passée entre messire Etienne de Fregne, commandeur de Bellecombe, et M. Etienne Duprat, curateur d'Humbert des Fayes, par laquelle touts les servis ont été réglés annuellement à 20 bichets de froment, 28 bichets de seigle et 5 liv. d'argent, et outre ce a promis led. Dupra, au nom dud. des Fayes, de luy faire passer reconnaissance dans un mois des fonds contenus en la reconnaissance dud. Louis des Fayes »; terres à « Valencin, Bornuel, Fressoney, en La Grobonne, aux Rues, en Rièreville, au Verger, en les Plantiers, au mas de Monpicon, Pré Clos, Bochet, LAbbepin »..,— « Copie de l'assignation donnée à M. le marquis de la Roche, le 21 avril 1730 ; plus copie de la transaction passée entre messire François Izerand du Mouchet, commandeur de Bellecombe, et messire Melchior de Bernard, sr de Cize, le 1 avril 1647, par laquelle il fut convenu que les servis, contenus dans la transaction du pénultième de juillet 1534, seroient modérés à 17 bichets, deux coupes de froment, 28 bichets de seigle et 4 l. 3 s. 9 d. d'argent et que pour raison des fonds acquis par led sr de Bernard depuis lad. transaction et dont il passa reconnaissance led. jour 1 avril 1647, qui est à la suitte de la transaction de 1647, il payeroit annuellement 6 bichets et demie coupe de froment et 10 s. 2 d.; plus est aussy cy inclus la reconnaissance passée en faveur de lad. commanderie par nobles Ennemond et Melchior de Bernard, le 5 avril 1647 »; terres à « Valencin, St-Georges, Barbier, Ramuzier, Valary » — Récépissé de pièces concernant le temple St-Michel, l'oratoire d'Aiguebelle, St-Jean du temple de Chambéry (24 avril). — État des dépenses du sr Cochet pour la réfection du cadastre de la commanderie de Chambéry; quittances des srs Brelaz et Bermont pour les mappes de Chambéry-le-Vieux et Voglans (21, 25, 29 avril). — Compte et quittance pour réparations « tant à la chapelle de St-Jean, dépendante de la commanderie de La Râcherie, qu'à la grange dépendant aussi de la même commanderie » (11 mai). — Quittance pour un « bouteroue » de l'hôtel de Malte, à Besançon (12 mai). — Pièces de la procédure soutenue contre Pierre Morel et Joseph Bouteille, fermier de Chazelles, pour les contraindre à l'exécution du bail signé par eux (8 septembre 1729-17 mai 1730). — Quittance de frais d'assignation contre les héritiers d'Étienne Blanchard, tenanciers de la commanderie d'Arbois (19 mai). — Quittance pour la pension du curé de Bonnat (2 juin). — Pièces de poursuites contre François Bughon, curé de Basville, au sujet de la dîme sur le champ du « Chatellard Raynaud » (22 septembre 1729, 10 février, 7 juin 1730). — Quittance des procureurs de la langue pour arrérages de la ferme de La Vinadière (1 juillet). — Fourniture de sceaux et poulie pour le puits de Besançon (7 juillet). — Quittance du commandeur Cabeuil au commandeur de Ruffé, pour frais avancés par lui (22 juillet). — Marché et quittance pour coupe dans les bois de Fontenay-la-Ville (3 mai, 22 juillet). — Poursuite en payement de pension contre Joseph de Garcin de St-Germain, chanoine de St-Chef (24 juillet). — Quittance des procureurs pour arrérages de Chantoin et La Vinadière (29 juillet). — Quittance du chevalier de La Roumagère pour ses revenus de la commanderie de La Villedieu et sa pension sur Lormeteaux (Malte, 31 juillet). — Quittance de 60 livres passée au commandeur d'Avernes par l'abbé de Fargues (3 août). — Billet de 250 livres du receveur de Caissac, sur le sr Portier, pour le comte de Sédages (1 août). — Récépissé et arrêté de compte des srs Jean et Claude Mauras, fermiers de Devesset (12 août). — Prix faits pour réparations à Feniers et Crabannat (15 août). — Quittance de 60 livres pour une feuillette de vin de Bourgogne envoyée par le chevalier de Marsillac au chevalier de Langon (20 août). — Quittance au receveur par les srs Le Tellier et de La Cour de 96 l. 18 s. pour fourniture de (tabac) pour le grand prieur de Lescheraine et le commandeur du Saillant (21 août). — Reçu du 27 juillet, passé au lieutenant du régiment de Toulouse par le sr Simon, de Marseille; mention de l'acquit du receveur (22 août). — Compte du sr Richari pour fourniture de velours et flacons de cristal de Bohême (5 septembre). — Travaux pour irrigation des prés de Deôme, à St-Georges-d'Annonay (10 septembre). - « Reçu de 1.000 livres de Mrs Estival et Domergue, payé d'ordre de M. Cablat, pour le compte de M. Louis Conrazier, du 11 septembre 1730. »—Quittance de 171 l. 15 s. passée au receveur par Osio, banquier en cour de Rome (16 septembre). — Billet de 977 livres du chevalier de Maubourg pour le sr Saux (1 octobre). — Compte et quittance « de drap de julienne écarlatte, d'étamine à voile écarlatte, de serge de soye blanche double, de boutons, castor, bas de soye noir et gris brodés en or », dus par le receveur

aux s^rs Jouvencel, Parent et Blache (3, 8 octobre) — Lettres des procureurs de la langue et du commun trésor, au sujet de l'enregistrement des privilèges à la cour des aides de Clermont, du legs fait à l'ordre par le baron de Cussy ; des dépouilles des chevaliers de Coulombière, de Boiry, de Saint-Viance, de la ratification des comptes, de l'inventaire de La Vinadière, d'envoi de fonds, de la dette du commandeur Guérin sur sa commanderie d'Arbois, de la visite de La Vinadière (16 janvier-13 octobre). — Quittance des procureurs de la langue pour arrérages de Chantoin (13 octobre).— Copie du bail à ferme de Trein, membre de Masdieu, consenti à Léonard Gérald (16 octobre). — Quitance pour construction d'un puits rue St-Georges (Annonay, 20 octobre). — Quittance par les s^rs Jouvencel, Parent et Blache, d'une somme de 1.200 livres qu'iis doivent faire tenir au bailli de Chabrillan, à Malte (Lyon, 24 octobre).—Compte de vaisselle d'étain fournie par le s^r Carmouche pour le chevalier de Marsay (3 novembre).—Lettre du chevalier de Lanmary au s^r Antoine Maltais, le chargeant de retirer une somme des mains du receveur de Caissac pour faire un payement au père Baupoil, jésuite à Malte, et remettre le reste au s^r Simon, de Marseille; au dos reçu passé au receveur (30 juin, 4 novembre). — Pose d'une porte à l'hôtel de Malte, à Besançon (17 novembre). — Quittance pour la grosse des reconnaissances de cens dus au temple d'Arbois (20 novembre).—Quittance passée par de Loriol au receveur pour le compte du chevalier de la Roumagère (29 novembre). — Quittance du chevalier du Saix de Cherué pour sa pension sur le bailliage de Devesset (20 décembre). —Plantation d'arbres dans le verger St-Jean par le s^r Claude-Antoine Pary. — Formule de nomination de sergent de la justice du grand prieuré de Bourganeuf. — Note sur l'état de la commanderie de la Râcherie. — État des revenus et charges du grand prieuré.

H. 430. (Registre.) — In-folio, papier, 87 feuillets, 3 cachets.

1720-1731. — Comptabilité. — Huitième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « François de La Porte, Jean-François de Rochedragon La Vaureille, François-Paule de Laugier, Bernard-Angélique de Broissia ». — Suite des dépouilles (ff. 30-39). — Dépouilles du « commandeur Desvignes ; du bailli de Langeron, commandeur de La Vaufranche, mort le 13 juillet 1729, du commandeur de Pons de Talande, mort le 25 décembre 1728 ; du commandeur du Palais ; du commandeur d'Angeville ; de François de La Selles Boiry, commandeur de Masdieu, mort à Bonneval près Chambord, le 31 janvier 1730 ; de Jacques de Boyeau de Coulombière, commandeur de Bellecombe, mort à St-Poursain, le 28 mars 1730 ». — Mortuaires. Vacants... Recette, 255.681 l. 19 s. 6 d. ; dépense, 245,620 l. 2 s. 7 d. — Cachets des chevaliers de « Laubépin et de Monjouvent » ; sceau du chapitre.

H. 431. (Registre.) —In-folio, papier, 86 feuillets, 3 cachets.

1720-1731. — Comptablilité. — Huitième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 432. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 36 pièces, papier; 1 cachet.

1700-1731. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces de la procédure soutenue contre « Catherine de Roux de Campagnac, veuve de messire Jacques de Langlade », qui avait fait saisir la « terre et seigneurie d'Auriac, maison noble de La Baconnaille et autres héritages sur messire Jean de Peysac et dame Jullie d'Aubusson,' son épouze, à ce que laditte terre et seigneurie d'Auriac, maison noble de La Baconnaille et autres héritages compris en ladite saisie réelle ne soient vendus et adjugez que à la charge par l'adjudicataire de reconnoître la directe de laditte commanderie de Charière sur les mas, villages et tènements de La Forie, de La Barde, Baideaux et des Marnis, de Lavaud, du Pommier, et de Villetelle, de Masavialle, de La Rebière au Gaz, Le Mazeau, Petaux, de Chaimpel, de Ménadier, de Montuoux, du Petit-Cheysson, de Dourdanes, du Pallus, de Livertoux, du Nouallet et du Poulet-Montarnier, comme aussy à la charge par l'adjudicataire de reconnaître la directe de la seigneurie du temple de Mortesaigne, membre dépendant de la commanderie de Bourganeuf, chef-lieu du grand prieuré d'Auvergne, sur les villages, mas et tènements de Chaminadas, de La Vialle, de Dourdanela, de La Faurie ». — Cachet du chevalier de La Renaudie.

H. 433. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 37 pièces, papier; 1 sceau.

1707-1731. —Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces de la procédure soutenue contre Jean-François Charton, docteur en théologie, curé de St-Georges de Lyon, accusé d'avoir dit qu'il ne « dépendoit de personne, que l'Ordre avoit usurpé les droits dont il vouloit jouir dans l'église de St-Georges, qu'il en étoit l'évêque » ; d'avoir voulu changer tous les usages de l'église et des confréries qui se trouvent depuis longtemps établies, transférer de son authorité le service d'un lieu dans un autre et fait pour cela des violences » ; d'avoir « malgré la résistance et les remontrances des assistans » déchiré et jeté au feu nombre de feuillets d'un ancien registre de la paroisse contenant plusieurs actes qui condamnaient ses prétentions ; d'avoir abandonné presque

totallement ses fonctions curiales, de ne faire ni prône, ni sermon, ni cathéchisme, de ne visiter ni assister les malades, d'avoir dit qu'il ne se souciait pas que ces paroissiens « fussent damnez, pourveu qu'il eust son compte, ou pourveu qu'ils ne luy missent pas le pied sur la gorge ». Des témoins déposent.... qu'il a « pris aux cheveux et excédé le nommé Goujon, pendant qu'on célébroit l'office et l'avoit maltraité parce qu'il questoit pour une confrérie... d'une servante qu'il venoit luy même de communier, le jour de Pasques, et qui sans retourner chez elle, s'étoit arrêtée dans l'église pour garder des chaises pour son maître et sa maîtresse, et les avoit apparamment placées au plus bel endroit, il vint, la traita de geuse, de misérable, de putin, la fit oter et ses chaises et en apporter d'autres pour sa niepce et pour sa servante.. »; qu'il maltraita une mendiante à la porte de l'église; qu'il célébra des mariages clandestins, notamment celui d'un nommé Datis, comédien; « qu'on le voit très souvent quitter ses habits de religieux et de prestre, en porter tantost de gris, de violets avec des boutons d'or et s'en aller à la chasse avec des chiens, des fusils et des pistolets d'arçon »..; qu'il tient chez luy une niepce de 20 à 21 ans et une servante de pareille âge... ils ne disent pas qu'il y ait entre eux mauvais commerce, ils disent seulement que cela cause quelque scandale. Il y en a qui parlent d'un démeslé que Charton eust chez luy à l'occasion de cette niepce avec un jeune homme et qu'ils se gourmèrent, ce qui fit éclat dans le voisinage. Il y en a qui disent qu'étant à Grigny, où sont les fonds de sa cure, on servit dans un repas de grosses pesches au désert, et sur ce que quelqu'un dit qu'on les appelloit des Tetons de Vénus, Charton avait repris que sa niepce en avait de plus gros... Quelques témoins déposent qu'il a une maîtresse en ville, logée dans la rue de...; qu'on le voit rentrer tous les jours en habit court à onze heure et minuit dans son presbitaire... Un marchand dépose qu'étant allé en un petit voyage, sa femme, en son absence, emporta tout ce qu'il avoit et se retira de sa maison; qu'étant allé, à son retour, trouver Charton, son curé, pour le prier d'exciter sa femme à retourner avec luy, il luy avoit dit qu'il était un plaisant sot, un malheureux et qu'elle avoit bien fait de le quitter. » — Interrogatoire, arrestation à Malte. — Sceau plaqué du grand maître Manoel de Vilthence.

H. 434. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier;

1716-1731. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de procédures soutenues contre : — « Jean Ogier dit Brizaud, laboureur du lieu de La Joanna, paroisse de Duerne », André, son fils, Aimée Perret, sa veuve, pour servis dus à la commanderie de Chazelles, (1716-1731); — Claude de La Borde, écuyer, s[r] du dit lieu près d'Ussel, et ses enfants, comme héritiers de feu Marguerite Dallet, fille de Joseph Dallet, docteur en médecine, fermier de Bellechassagne, au sujet de fermages arriérés, pour lesquels de La Borde fait abandon du prix de la ferme du domaine de Cherboudy, paroisse de La Mazière aux Bonshommes, dû à lui et Françoise de Lestrange de Lévis, sa seconde femme (1721-1731); — Jacques Barberaud, fermier des Bordes, Jacques Joully, Sylvain Frelat, pour rendre compte des biens et effets saisis sur le sieur Maniquaire (1728-1731); — les habitants de Saint-Nazaire, au sujet du droit de glandée dans les bois « des Rys » (1730-1731).

H. 435. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 96 pièces, papier.

1721-1731. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la dépouille de Camille de Digoine, chef d'escadre et commandeur de Bugney ; procédure en spoliation contre Claude-Joseph de Digoine, marquis du Palais et Marie-Anne de Saux Tavannes, sa veuve. « Le commandeur du Pallais tomba malade dans le mois d'avril 1721, il demeuroit dans sa commanderie de Bugnet. Il avoit auprès de lui un cordelier, qui lui servait d'aumônier, et des domestiques... Le cordelier fouilla dans la culotte du commandeur, qui n'étoit pas encore mort, pour y prendre sa bourse, il s'empara de l'argent monnoyé qui étoit dans une commode, il séquestra la vaisselle d'argent, une montre et les croix du chevallier. Le marquis du Pallais arriva. Il y eut quelques disputes entre lui et le cordelier; ils se concilièrent; ce dernier lui remit la vaisselle d'argent et d'autres effets, le marquis du Pallais s'empara de deux portefeuilles du mourant qui étoient remplis de papiers. La déprédation étoit si grande qu'à peine trouva-t-on une chemise pour le défunt »...

H. 436. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 35 pièces papier; 9 cachets.

1727-1731. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces du procès poursuivi contre Jean-Jacques Bachellerie, curé de Montboucher, commanderie de Bourganeuf, frappé d'interdit comme « toujours plongé dans le vice et dans une crapule infâme..; il exige par force, se servant indignement de l'authorité de son carractère, jusqu'à trentecinq sols des baptesmes, huit à neuf livres des enterrements, et faute d'argent de la part du nommé Estienne Bourdeix, pour l'enterrement de sa femme, il emporta deux lincieux et un pot de fert qu'il a depuis toujours gardé et n'a voulu rendre; qu'il a laissé mourir jusqu'à sept personnes de la parroisse sans sacremens, par sa propre faute, nonobstant qu'on l'ut esté chercher plusieurs fois, et que s'en étant plaint à luy-même, il leur auroit répondu par une réponse diabolique et indigne d'un crestien qu'il faillait leur dire de ne pas mourir sitost et qu'il devoient l'atendre et que s'estoit leur

faute s'ils ne l'avoient pas fait. Que plusieurs fois pris de vin il a fait des propositions impudiques aux femmes et filles de lad. parroise, et dont la pudeur empêche de dire les circonstances, lesquelles néantmoins ont été soutenues aud. sieur Bachellerie en notre présence par les mêmes femmes ausquelles il les a proposées... le jour du jeudy-saint dernier étant venu à l'église, où toute la paroisse étoit assemblée pour entendre la messe et assister aux offices du jour, il se trouva tellement pris de vin qu'il dormit dans la sacristie jusques ce que son vin fust évaqué... ; à la milice dernière, il vendit Léonard Périer des Martirs, mestayer de monsieur le grand prieur, soixante-six livres, pour milicien à la paroisse de Nedde... ; une nuit de Noel, dans la maison de son marguillier, il s'étoit couché tout de son long devant le feu, et quoyque la maison fut pleine d'habitans qui attendoient la cellébration de la messe, s'étoit endormy si proffondément que, n'ayant pu être éveillé, quelqu'un malicieusement aprocha des breises d'un de ses pieds, ce qui brusla le soullier... ; une fois, un jour ouvrier, ledit curé dit la messe qu'il étoit pour le moins trois heures du soir... ; par malice et contrariété, les jours de festes et dimanches, faisoit sonner la messe grand matin et laissoit toute la paroisse assemblée jusqu'à plus d'une heure après midy, luy demeurant dans le lit pendant que les habitans souffroient toutes les rigueurs les plus rudes... ; il vouloit f.. trente femme de sa parroisse ». — Cachets de Crouteil(?) vicaire général de Limoges, des chevaliers de Marsay et de Lestrange, de frère E. Gaultier, promoteur ; sceaux du chapitre.

H. 437. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier ; 1 cachet.

1731. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Certificat du commandeur Ragon, constatant que le commandeur de Broissia avait payé en 1720 un à compte sur les droits dus au Trésor pour la commanderie de Salins (1 janvier). — — Lettre de change du commandeur de Ruffé, sur le receveur, pour le s[r] Paisseaud (5, 8 janvier). — Quittance de pension par le curé de Celles (13 janvier). — Billet de la marquise de S[t]-Vallier-Mongontier pour payement à la demoiselle Escullier (13 janvier). — Quittances du chevalier de Montaignac-Bord pour sa pension sur le bailliage de Lyon (Malte, 19 janvier). — Ordre aux fermiers de la commanderie de La Villedieu de faire un payement à « madame la conseillière Buretel », pour frais d'un procès de dîme contre les habitants de Chassey (22 janvier). — Billet au porteur du chevalier de Ligondès (26 janvier). — Quittance des procureurs de la langue pour ce qui est dû au Trésor par le chevalier de Vilvoisin pour La Vinadière (Malte, 27 janvier). — Certificat du s[r] Quinot, doyen du décanat rural de Dôle, constatant que le commandeur de Broissia avait adressé des billets de banque au receveur pour les droits de sa commanderie de Salins (5 février). — Lettre de change du commandeur Guérin, pour le s[r] Juge (3 février). — Signification à Jean-Vincent, chirurgien de Guéret, d'avoir à comparaître à Maisonnisse pour son rapport sur une levée de corps (27, 28 février). — Reconnaissance de dette par le chevalier d'Assigny au receveur de Caissac (7 novembre 1730, 1 mars 1731). — Quittance du receveur au chevalier de La Roche-Aymon Barmont (5 mars). — Quittance d'arrérages de la ferme de Maisonnisse (7 mars). — Arrêté de compte avec « Antoine Bochu, clostrier de Soleymieux, pour règlement de droits de lods dus sur La Caravanne, membre de Chazelles (11 mars). — Reçu du s[r] Aillaud, de Marseille, pour avances faites par le receveur sur l'ordre du commandeur de La Roumagère (15 mars). — Suppliques du grand prieur de Lescheraine et du s[r] Durosne, son fermier, aux délégués pour la vérification des fiefs et servis en Savoie, pour avoir communication de mappes de paroisses de la commanderie de Genevois (15 mars). — Quittance de Simon, de Marseille, au commandeur de Levy, d'une somme de 613 l. 2 s. 6 d., pour le compte du commandeur de Marsillac (16 mars). — Quittance du s[r] Gervais, au commandeur de Thiange, « pour un misselle romain, un bassin et deux paire de burette d'estin fein et un canon » (Romorantin, 25 mars). — Convention entre les chevaliers Honoré-Marie de Vallin et Michel de Lestrange, pour la permutation de leurs commanderies de La Vaufranche et de Bellecombe (4 avril). — Quittances pour les charges dues au Trésor par la commanderie de Maisonnisse, et pour la pension du chevalier de Margou (10 avril). — Consultation de de Lurieu au sujet de la taille réclamée au s[r] Comarmond, fermier de Chazelles (10 avril). — Assignation en reprise d'instance au Grand Conseil, au sujet de droits de lods non acquittés signifiée à « Aymée Perret, veuve de André Ogier, dit Brizaud, laboureur du lieu de La Joanna, parroisse de Duerne, » (9, 12 avril). — Quittance à compte des charges de la commanderie de Maisonnisse (13 avril). — Bail à ferme des cens et rentes de Montredon, consenti à Pierre Cizeron, notaire de S[t]-Agrève (23 avril). — Quittance du s[r] Gachet pour prix de la rénovation du terrier de Touvet, membre de Chambéry (28 avril). — Autre du s[r] Pichon (Chambéry, 29 avril). — Prix fait et quittances pour réparations à « l'oratoire despandant de la vraye croix d'Ayguebelle (31 décembre 1727, 14 mai 1730, 29 avril 1731). — Quittances du curé Louis Cardayre du Peroux, pour réparations aux églises du Mas d'Artige et de La Verroubaud (3 mai). — État des frais avancés par le s[r] Bichard, pour la ferme de « Buxière » (4 mai). — Signification de saisie au fermier de Blaudeix, à la requête des officiers de la maîtrise des eaux et forêts, pour avoir payement des frais d'arpentage des bois de cette commanderie (4 mai). — Quittances pour répara-

tions à Feniers, Boucheresse et Fontgaland (5 mai). — Quittance pour réparations à la chapelle du Mas-d'Artige (6 mai). — Quittance de pension passée par le commandeur de Ruffé au grand prieur de Lescheraine (7 mai). — Quittance du chevalier du Peyroux au s[r] Conrazier (19 mai). — Quittance du commandeur Ragon, au receveur pour ses droits d'archiviste (5 juin). — Quittance du commandeur Dufour pour sa pension sur la commanderie de S[t]-Paul (15 juin).— Quittance du s[r] Deschest Granon au receveur, de « sept cent cinquante-six livres pour les fraix des repas des trois jours de chapitre du M[rs] de Malte, dus par M. le grand prieur d'Auvergne, de Lescherenne » (16 juin). — Lettre de change du bailli d'Oppède tirée sur le receveur à l'ordre du s[r] Boyer et compagnie (Aix, 13 juin); acquit du 13 et du 20. — Quittance de 2.000 livres passée au receveur par le chevalier de Chenelette (25 juin). — Mandat du receveur pour le chevalier de Vatange et billet au porteur du chevalier de Vatange (29 juin).—Mandat du receveur sur Portier, « maître aux comptes au Temple à Paris, de payer la somme de douze cens livres à madame la marquise de Bertillac, pour pareille somme que je viens de recevoir de M. du Bailly, juge de Condrieu, pour vente de fonds qu'il a faitte pour madame la veuve Baudrand, de la succession de son maris » (29 juin). — Reçus des chevaliers de « S[t]-Saulvier La Roumagère, de Montaignac Bord, du Saix de Chérué, pour quartiers échus de leurs pensions (15, 30 juillet, 1 août). — Quittances passées au receveur par le bailli de Laval-Montmorency « pour une année de la bourse commune due par le grand prieuré et pour l'année des décimes » (Paris, 2 août). — Quittance pour la réfection du terrier de Loubeyzargues (13 août). — Lettre de change du bailli d'Oppède sur le receveur, à l'ordre du sieur Boyer ; les acquits au dos (8, 9, 17 août). — Quittance du s[r] Villion pour achat de « drapt du Levant écarlatte » (23 août). — Quittance du chevalier de Montaignac au s[r] Conrazier (Malte, 24 août). — Désistement du s[r] Pinatel des poursuites intentées au receveur au sujet de la commanderie de Courteserre (26 août).— Mandat du chevalier de Montgon, commandeur de Dôle, sur le receveur, à l'ordre du s[r] Brun, banquier de Clermont ; y joint les quittances (28, 29 août, 3 septembre). — Quittance du frère Calliste, capucin de Lyon, pour une somme de 300 livres destinée au père de La Roumagère (1 septembre). — Quittance de pension du chevalier de Montaignac Bord (3 septembre). — Quittances du chevalier de Noblet de Chenelette, procureur ancien de la Langue, pour arrérages d'Arbois et de La Vinadière (5 septembre).—Pièces relatives à la commanderie de Pontvieux : réparations aux chapelles du temple de La Rodde, de Pontvieux ; travaux pour « unir le grand chemin et un grand rocher de la longueur de douze brasse, d'hauteur une brasses et de largeur trois brasse, pour éviter les grands passages du roy dans les prés de la commanderie du Pontvieux » ; achat d'ornements d'église ; dorure d'un calice ; achat de « gluis » de paille ; construction d'une grange ; réparations à Ydes (1727,-8 septembre 1731). — Lettre de change du commandeur de Maubourg pour le s[r] Nicolas, banquier à Lyon (9 septembre). — Abandon par « Pierre Piquart, Jean et François Baraud, laboureurs à bras », des « doües » de la commanderie de Villejésus qui leur avaient été arrentées par le commandeur d'Auteroche (12 septembre). —Quittances du chevalier de Chauvance, pour ses pensions sur les commanderie de S[t]-Paul et Chazelles (16 septembre). — Quittance du s[r] Simon d'une somme à lui remise par le commandeur de Lévy, pour le compte du commandeur de Marsillac (20 septembre). — Arrêté de compte entre le receveur de Caissac et le s[r] Nioucel, pour marchandises fournies à « S[t]-Genies », son frère (2 octobre). — Contre-lettre du chevalier de Riberac, pour une somme de mille cinquante livres (8 octobre).—Récépissé de terriers de Loubeyzargues, membre de Montchamp, par les fermiers Ruynes et Agutes (23 octobre). — Arrêté de compte entre le receveur et le banquier Lachapelle (24 octobre). — Billet du chevalier de Lestrange endossé par les sieurs Nicolau et Lyonnet (18, 25, 30 octobre).— Réparations à l'église S[t]-Jean d'Arbois (11 septembre, 31 octobre. — Transport au receveur par Joseph de « Garcin de St-Germain, seigneur dudit lieu, chanoine et ouvrié du chapitre de la noble église de S[t]-Chef », d'une créance sur le domaine de « Coulombié-en-Dauphiné ». (7 novembre).—Récépissé de terriers des Échelles par le fermier Farconnet (11 novembre).— Arrêté de compte entre le grand prieur de Lescheraine et le commandeur Ragon (15 novembre) —Projet de renonciation à la dépouille du bailli de Châteautiers, de commandeur Leureuil (19 novembre).—Arrêté de compte du receveur et du s[r] Jacques Lachapelle (30 novembre).—État des sommes dues à l'Ordre, à la demoiselle de Maubourg et au commandeur Desfrançois, par le s[r] Guerrier ; au dos, quittance pour « Antoine Desfrançois, seigneur de Lolme, habitant de la ville de Boulieu en Vivarest (14 décembre). — Lettres des procureurs de la langue et du commun trésor au sujet d'envoi de fonds, de la réception de Prunier de Lemps, des bestiaux de La Villedieu en Fontenette, des comptes de La Richardie, du procès criminel de d'Auteroche ; reçu du commandeur de Broissia d'une somme de 1,216 l. 18 s. 7 d. pour l'acquisition des bestiaux de la commanderie de La Villedieu (20 avril, 30 juillet, 8 septembre, 28 décembre). — Quittances du chevalier de La Roche Aymon pour arrérages de la ferme de Maisonnisse (28, 30 décembre). — État des payements faits par le fermier au curé de La Vinadière. — Observations du Trésor sur la comptabilité, réponses du receveur. — Cachet du commandeur Ragon (p. 1).

H. 438. (Registre.) — In-folio, papier, 116 feuillets; 3 cachets

1731-1732. — Comptabilité. — Neuvième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Passage d'Etienne Florent Morelet, fils de Jean-Baptiste, conseiller honoraire, auditeur en la Chambre des comptes et finances du comté de Bourgogne, et de Marie-Gasparde Le Boiteux.— Suite des dépouilles (ff. 30-43). — Dépouilles « du chevalier du Chey, commandeur de Chamberaud, mort au Chey, proche Billon-en-Auvergne, le 5 aoust 1730; de Salomon Desvignes, commandeur du Viviers et Farges, mort au temple de Beddes, le 4 septembre 1730; de d'Angeville, commandeur des Bordes, mort à Bourges, le 13 juin 1730; du chevalier de Vogué, commandeur de Montchamp; d'Alexandre de Foudras de Châteautiers, commandeur de Leureuil, mort à Paris, le 13 octobre 1730; du commandeur de La Valette, mort à Malte, le 31 décembre 1728; du commandeur d'Arginy ». — Mortuaires. Vacants, etc... — Cachets des chevaliers de « L'Aubépin et de Montjouvant »; sceau du chapitre.

H. 439. (Registre.) — In-folio, papier, 116 feuillets; 3 cachets.

1731-1732. — Comptabilité. — Neuvième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 440. (Registre.) — In-folio, papier, 42 feuillets.

1731-1732. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Compte du grand prieuré de France.—Chap. 1. Responsions, taxe des vaisseaux, capitation, décimes dûs par le grand-prieur « Jean-Philippe d'Orléans; Henry Perrot, bailli de La Morée, commandeur de St-Jean-de-Latran; le receveur Joseph de Laval-Montmorency, commandeur de Louviers et Vaumion; Jacques de Mêmes, commandeur de Moisy; Édouard-Nicolas Bazan de Flamanville, commandeur de Troyes; feu Louis de Froulay, commandeur de Coulours; le commandeur de St-Jean-en-l'Isle; le grand-prieur, commandeur de Mesly et Orangis ». — Chap. 2, passages. — Chap. 3, dépouilles « de Jean-Baptiste Briconnet, grand trésorier, mort à Paris, le 7 décembre 1727; de Charles de Poussemothe de Thiersenville, commandeur d'Orléans et de Féolette, mort le 10 décembre 1727; de Louis de Frouslay, commandeur de Coulours, mort à Paris, le 5 juillet 1730; de Michel de Forbin de Janson, commandeur des Bordes, grand prieuré de Toulouze, mort à Paris, le 24 avril 1731; d'Armand-Jean-Baptiste d'Arrest, commandeur de Bertheville Le Rabel, prieur de l'église et parroisse du Temple, décédé dans l'anclos d'icelle, le 23 may 1731 ». — Mortuaire de « la commanderie de La Brague, vacante par le décès de Charles-Antoine de Fourneaux, grand-prieur de Champagne, mort le 29 avril 1729; de la commanderie de Bertheville ». — Vacants de St-Jean de l'Isle, de Chanteraine, à cause du déceds du commandeur de Caumartin; de Fontaine-sous-Mondidier », à cause du déceds du commandeur de Courtebourne ». — Chap. 6, rentes. — Chap. 7, capitaux de la Langue. — Chap. 8, vente des bois. — Chap. 9, débiteurs insolvables.— Chap. 10, recettes pour le grand maître. — Chap. 11, recettes des prieurés de Champagne et de St-Gilles. — Chap. 12, recette pour les particuliers. — *Dépenses :* chap. 1, payements aux receveurs de Lyon et de St-Gilles. —Chap. 2, « payemens des bulles et lettres d'assignations des seigneurs du Trésor ». — Chap. 3, « payements en vertu de lettres-missives et autres ». — Chap. 4, dépouilles « d'Eustache de Bernart d'Auvernes, grand hospitalier, mort le 4 janvier 1731 ». — Chap. 5, mortuaires. — Chap. 6, vacants. — Chap. 7, frais de procès. — Chap. 8, honoraires et salaires. — Chap. 9, ports de lettres. — Recettes, 466.457 l. 12 s. 10 d. — Dépenses, 440.466 l 10 s. 10 d.

H. 441. (Registre.) — In-folio, papier, 34 feuillets.

1728-1732. — Comptabilité. — État des charges payées par les commanderies de 1728 à 1732. — F° 29, état des dettes et payements pour les décimes; f° 30, pour la taxe des procès; 31, pour les archives.

H. 442. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier, 1 cachet.

1725-1732. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la dépouille de François-Marie de Garcin de St-Germain, commandeur des Bordes, procédures contre Marie Charon, veuve de Claude Roger, marchand de La Charité, Joachim de Lanoue, tailleur, « Charles de Relingue, enseigne des gendarmes du roy, mestre de camp de cavallerie et m^{re} François-Olivier de Senauzan, chevalier de l'ordre de St-Michel, marquis de Rosny ». — Mémoires; inventaires.— Cachet du commandeur Dufour.

H. 443. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1732. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance du prix de deux patènes, passée par F. Chenevières à Guérin, commandeur d'Arbois (5 janvier). — Quittance du s^r Sergent, peintre, d'une somme de 4 livres pour « avoir pin la setatu de saint Jean-Batiste qui repose dans la chapelle de messieurs les chevalié de Malte » (Arbois, 7 janvier). — Arrêt du Grand Conseil condamnant Hubert de Riverie, seigneur de Clérimbert, à payer des arrérages de cens à la commanderie de Chazelles (19 novembre 1731, 10 janvier

1732). — Réfection d'une cheminée au temple de Besançon (29 janvier). — Quittances de pension par le curé de Celles (22 octobre 1731, 1 février 1732). — Quittance pour plantation d'arbres fruitiers, venus de Lyon et d'Orléans (La Tourette, 5 février). — Quittance du chevalier de La Roche-Aymon, pour arrérages de la ferme de Maisonnisse (7 février). — Quittances des charges de Maisonnisse et de la pension due au chevalier de Margou (1 mars). — Quittance d'une somme de 235 l. 10 s. pour le compte du chevalier de Ruffé (1 mars). — Quittance du fermage de la commanderie de Celles (5 mars). — Réparations au four d'Épaisse, commanderie de Laumusse (12 mars). — Quittance passée au commandeur Desfrançois pour fourniture d'ornements d'église (Riom, 15 avril). — Quittance passée par le « chapitre du château pour les droits d'acordement dus pour le droit de mutation » de la commanderie des Bordes (29 avril). — Quittance passée par Durand, prêtre de Coligny, à Ray, bourgeois de Montrevel, « pour la rétribution de six messes pour dire à la Notre-Dame de Jérusalem » (1 mai). — Inventaire des ornements de l'église de La Verpillière et récépissé d'une aube et d'un missel (15 mai). — Quittance du curé de La Tourette, pour une somme de 10 livres destinée à l'acquisition de vases sacrés (23 mai). — Acquisition de chaux pour réparations au château de Chamberaud (27 mai). — Réparations à Chamberaud (2 juin). — Traité avec Pierre Baudet, notaire, pour la réfection du terrier de Puy-de-Noix et de ses membres (4 juin). — Réparations au château de La Tourette (11 juin). — État des revenus de « Nabeyron, Monteil Guillaume, Béets, Salesses » (16 juin). — Pièces de la procédure en payement d'arrérages de servis dus à la commanderie de Chazelles, poursuivie contre Jean-Baptiste Pitaval, laboureur de St-Denis-sur-Coise (1731-18 juin 1732). — Quittance de taille délivrée au commandeur de Chazelles par J.-B. Gernier « pour le brébitaire de la cure St-Laurent-de-Chamousset » (22 juin). — Quittance de pension du curé de Celles (4 juillet). — Réparations à l'église de La Tourette (4 juillet). — Conventions entre le commandeur des Échelles et le s^r^ Baud, de Chambéry, son agent (20 juillet). — Prix fait pour la reconstruction de la chapelle du temple de Peyzieux, commanderie de Mâcon (4 août). — Réparations aux cuves de La Tourette (10 août). — Traité fait avec Pierre Gentil, notaire de Nevers, pour la réfection des terriers des Bordes (12 août). — Autre traité pour cet objet avec Robert Romon, notaire de Bourges (16 août). — Réparations au moulin de Velorcey (29 août). — Lettre et décret du Trésor arrêtant le compte du commandeur Amable de Thianges (1, 2 septembre). — Récépissé des terriers des Bordes, délivré au commandeur Dufour par le notaire Gentil (11 septembre). — Expédition des lettres à terriers, délivrées au commandeur Jean-Joseph de Caissac pour sa commanderie des Bordes (23 août, 12 septembre). — Traité pour la reconstruction de la chapelle St-Georges, territoire de l'Étoile, commanderie de Dôle (5 juillet, 19 septembre). — Quittance pour réfection des états de la rente St-Jean du Temple de Chambéry (20 septembre). — « État par forme de compte, tiré sur les quittances qui m'ont été représentées par les fermiers de monsieur le grand bailly de Lyon, ensemble les raisons particulières que chacun desd. fermiers m'ont raportées et les réparations à faire dans ce que chacun d'eux possède »; Verrières, St-Jean-la-Chevalerie, Montredon, Roche-en-Régnier, Devesset, domaine de Maujour, Le Cholet, Arcelet, Champagne, temple de Marlhes, Sainte-Épine. — Propositions pour la rénovation des terriers de la commanderie de Dôle. — État de ce qui est dû au commandeur de La Porte par les fermiers de sa commanderie de St-Georges Temple de Vaux (2 octobre). — Quittance pour réparations de la commanderie de Chamberaud (19 octobre). — Quittance d'arrérages du fermage de la commanderie de Celles (4 novembre). — Quittance de 41 livres, de Marie Goin « pour la façon d'une chasuble à deux faces de calemendre; 16 aunes 2/3 grand galon à 5 s.; 20 aunes petite frange à 4 s.; 2 aunes 1/2 toille noire à 20 s.; demei aune camelot noir pour le voile; une chappe camelot noir 24 livres; 4 aunes galon à 5 s.; 1 aune 1/2 toille à 20 s.; monte le tous 42 l. 18 s. » (18 novembre). — Quittances pour boiseries de la chapelle [de La Tourette] (22, 29 novembre). — Propositions d'accord faites par les habitants de Villejésus, sur le procès pendant entre eux et l'Ordre au sujet des bois; ils demandent à être exempts de l'hommage qui se rendait chaque année « en la forme qui suit : Qui est que lesdits justiciables doivent et sont tenus et ont accoutumé par chacun an, premier jour de l'an, par forme d'hommage et redevance noble, offrir et représenter en l'église paroissialle dudit Villejésus, ou par manière d'oblation un ozillon, communément appellé un roitelet ou roi bertaud, pour estre pris et receu par le sieur commandeur ou son curé ou vicaire de ladite paroisse de Villejésus, si aucuns s'y trouve, pour en faire à leur volonté, en les circonstances et solemnités qui s'ensuivent : Premièrement, qu'estant ledit roitelet bertaud pris vif par lesdits justiciables et apporté au lieu et canton de devant la croix appellée du Péret, plantée au costé du chemin qu'on va de Villejésus à Fouqueure, à main..., ils le doivent, par les pieds pendant dans le milieu d'une cage dressée de six jette de bois, pointu par le haut bout et quarré par l'autre; lequel ozillon et sa cage doit estre portée par quatre jeunes enfans, lesquels jambes, cuisses et fesse nues, doivent estre pris et levé par quatre hommes justiciables qui les conduiront tant haut qu'ils pourront, tout à une fois, les pieds en haut, qu'ils montrent leurs parties honteuse, en disant à haute voye par [trois] fois et criant : Vive le Roy ! Vive le Roy ! Et cela doit

ainsi estre fait et célébré sur chacun carrefour du chemin ou rue basse dudit Villejésus, tendant jusque devant la grande porte de ladite église, à commencer sur celuy de la Croix du Péret, en ce faisant sonner la trompette, sy bon semble aux justiciables, sans secandalle ; et estant parvenus en ladite église, ledit roitelet bertaud, en sa cage, offert et présenté devant le grand autel d'icelle par lesdits quatre enfans, en leur faisant baizer la plataine du calice à chacun desdits enfans, lesdits justiciables doivent donner pour leur salaire un denier et un pain blanc vallant douze deniers. Et qu'au lieu dudit hommage lesdits habitants qui auront droit esdit bois... seront tenus seulement à l'advenir et à perpétuité de payer annuellement et à chaque premier jour de l'an audit sieur commandeur ou à sa recepte dudit Villejésus, cinq sols de cens portant lots et vente, sensive et amande par hommage, et à chaque muance de seigneur commandeur dudit Villejésus une paire de gand blancs, de la valeur de cinq sols d'hommage, lequel payement et hommage sera fait et servy par le sindic ou marguillier en charge, pour et au nom desdits habitants... » (6 décembre). — Quittance de 16 bichets de seigle pour les gages du procureur d'office de Chazelles (10 décembre). — Copie de traités pour la rénovation des terriers de Compessières entre le grand prieur de Lescheraine et Claude et Rolland Durosne de Rumilly (1 juillet 1724, 12 décembre 1732). — Quittance de 16 bichets de seigle pour gages de l'office de capitaine châtelain de Chazelles (13 décembre). — Quittance de pension du curé de Celles (18 décembre). — État des revenus de la commanderie de Maisonisse. — État des charges dues sur le grand prieuré. — Note au sujet de la rénovation du terrier de « La Trossaz », commanderie de Compessières. — État de frais pour le port d'un paquet venant de Paris, la reliure d'un terrier de Marlhes, une consultation de l'avocat Joliclerc, affranchissement d'une lettre.

H. 444. (Registre.) — In-folio, papier, 109 feuillets; 3 cachets.

1732-1733. — Comptabilité. — Dixième compte du receveur de Caissac, commandeur des Bordes. — Responsions (ff. 1-29). — Passage de « Claude-Louis-Charles Destut, fils d'Antoine-Joseph-Destut, seigneur de Parais, le Frely, comte de Tracy et de Charlotte-Bénédicte-Victoire de Marion de Druis ». — Suite des dépouilles (ff. 30-46). — Dépouilles « du bailli de Semaigne, grand prieur de Champagne ; du commandeur de La Croix de Pizançon, de l'auberge de Provence ; du commandeur de La Rivoire, mort à Tournon le 15 février 1733 ; du bailli de St-Aulaire, mort à Lyon le 22 mars 1733 ». — Mortuaires, vacants, etc. Recette 276, 451 l. 14 s. 4 d. Dépenses 272,714 l. 1 s. 8 d. — Cachets des chevaliers de L'Aubépin et de Thianges ; sceau du chapitre.

H. 445. (Registre.) — In-folio, papier, 109 feuillets; 3 cachets.

1732-1733. — Comptabilité. — Dixième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 446. (Registre.) — In-folio, papier, 20 et 111 feuillets.

1732-1733. — Comptabilité. — Dixième compte du receveur de Caissac. — Brouillard de H. 444 et 445 précédé d'un répertoire alphabétique.

H. 447. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier;

1730-1733. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue au Grand Conseil contre « Denis Pannetier, s^{r} d'Amont et La Chaze et Louise-Marie de La Fond d'Allemagne », sa femme, au sujet de la possession de l'étang « Teilhat et du pré du Vergier, tènement de Chaudesmaisons, paroisse de Serment », commanderie du Monteil au Temple de Brousse, jadis aliénés à Antoine de Sauvade, écuyer, coseigneur de « La Chase ».

H. 448. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-quarto, papier, ensemble 114 feuillets, 34 cachets.

1733. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Procès verbaux des améliorissements du Monteil au Temple et de la commanderie de St-Romain-en-Gal, des commanderies de Maisonnisse et de Compessières. — Cachets du chevalier « d'Ussel, du commandeur Dufour, du chevalier de Vallin de Coppier, du commandeur Ragon, des chevaliers de Lestrange, de Roche-Aymon, du commandeur de Broissia, du chevalier de Montjouvant, de Prosper Paget, juge du marquisat de St-Julien, du chevalier de Caissac ; sceau du chapitre.

H. 449. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier; 3 cachets.

1733. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Procuration passée par le chevalier de Langon au s^{r} Bachellerie, pour l'administration de la commanderie de Sainte-Anne ; quittance de Bachellerie au fermier de Magnac (20 mai 1732, 9 janvier 1733). — Réparations au moulin de « Chatan », commanderie de Laumusse (5 février 1733). — Avis de la Langue au sujet de la transaction proposée par les habitants de Villejésus (5 février). — Quittance de Diene au fermier Agutte, d'une somme retournée par le receveur (24 février). — Règlement de compte pour rentes dues à la commanderie de Chazelles par le marquis Thomas d'Espinchal et Marianne de Chavagnac, sa femme (14 mars). — Quittance pour réparations à Malleret, membre de Sainte-Anne (28 mars). — Dorure

d'un ciboire pour la paroisse de Chazelles (8 avril). — Pièces relatives à la commanderie de Puy-de-Noix : achat d'ornements d'église, réparations au château et à la chapelle; défrichement; quittance du prix d'une commission à terrier; réfection de terriers; réparations à la grange; fourniture d'ornements à l'église de Champeaux; quittauce de Duchier, orfèvre à Tulle; réparations à Champeaux et rénovation du terrier (1727 — 18 avril 1733). — Certificat du curé de Charvieu, constatant que la paroisse est tenue de fournir les vases sacrés (21 mai). — Frais faits au Monteil au temple pour le procès-verbal des améliorissements (23 mai). — Compte des réparations faites dans la commanderie de Chazelles (1 juin). — Récépissé du bail de Blaudeix (5 juin). — Permutation des commanderies de la Râcherie et de Dôle, entre les commandeurs Jean de Beauverger-Montgon et Philibert-Bernard de Broissia (6 juin). — Dépense de bouche des bouviers qui ont emmené à Mâcon les grains de la commanderie de Laumusse (9 juin). — Bail à ferme de la commanderie de Maissonnisse, consenti par le commandeur de Langon à « Léonard-Louis du Liège de Puichoumeix (9 juin). — Quittance du curé « d'Épinouse », pour la desserte de la chapelle de Lachal (10 juin). — Quittances passées au commandeur de Chazelles « pour avoir doré et rettouché le bas rellief de l'Assomption de la Vierge et le Père Eternel, au fond du grand autel de l'église de Cha selles », (5 mai, 13 juin). — Acceptation de nouvelles conditions pour le baide la commanderie de Celles (14 juin). Arrêté de compte avec le s[r] Agutte, fermier de Celles (14 juin). — Compte de frais d'administration de la commanderie de Chazelles et fourniture d'ornements d'église (22 juin, 3 juillet). — Bail à ferme de Montredon, consenti par le bailli de Vatan à Pierre Cizeron, notaire de S[t]-Agrève (15 juillet). — Réclamation de Jean Farconnet et Robert de Montencamp, au sujet de la rénovation des terriers des Échelles dont ils avaient étte chargés (20 juillet). — Pièces relatives à la commanderie de Chambéry : rénovation des terriers du Thouvet et d'Accoyeu (18 juin - 8 octobre). — Traité avec Antoine Nivière, notaire de Bussy, pour la rénovation des terriers de Verrières (16 septembre). — État des réparations à faire au temple Magnac et à Chavaignat; au dos, reconnaissance du bailli de Langon, constatant que le commandeur de Caissac, son prédécesseur, a payé une somme de 12 livres pour ces réparations (4 mai 1732, septembre 1733). — Acceptation par la langue des améliorissements de Maisonnisse (26 octobre). — Provisions d'office de garde bois d'Épinassy pour Philibert Bordeau, tailleur d'habits (16 septembre, 8 octobre). — Prix fait et quittance pour réparations à la chaussée de l'étang de Velorcey (17 juin 1732, 10 octobre 1733). — Quittance de pension du curé de Celles (10 avril, 10 octobre). — Quittances passées au commandeur Guérin pour ornements d'église (Besançon, 1 août, 20 octobre). — Quittance d'arrérages pour les fermiers de Laumusse (15 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de La Tourette : réparations à la chapelle, achat d'ornement, achat d'une robe « de moire soye et floret » ; frais de reconnaissances ; état des actes aux mains des s[rs] Drivon et Murol, anciens fermiers (2 mai, 8 décembre). — Décret de la langue ordonnant supplément d'enquête sur les améliorissements du temple d'Ayen (10 décembre). — Quittances des charges de la commanderie de Maisonnisse et de la pension du chevalier de Margou (3 juin, 15 décembre). — Quittances passées au s[r] Dagallier, ancien fermier de Laumusse (8 avril-17 décembre). — État descriptif des membres de Naberon et Malleret ; certificat du bailli de Langon pour payements du commandeur de Caissac 13-15 mai 1732, 1733). — Supplique de Georges de Sales, commandeur des Échelles, au roi de Sardaigne, pour faire contraindre ses tenanciers à passer reconnaissances. — Notes au sujet de contestations de la commanderie de Chazelles. — Note au sujet de l'accord à intervenir avec les habitants de Villejésus. — État des terriers de la commanderie d'Olloix et de ses membres. — Réponses du receveur aux observations du trésor sur son dixième compte. — Cachets du chevalier de Montgon et du commandeur de Broissia; sceau plaqué de la Langue.

H. 450. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1733. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Poursuites contre « Jean Vignaud, dit Maleynier, et Jean Vignaud, dit Peyraudon, habitants du village du Noyer, paroisse de S[t]-Laurent-sur-Gère », en payement des « droits d'accapte dus pour la mort du dernier grand maistre » (1731-8 janvier 1733). — Pièces relatives à la dépouille de Paul de Chadenac de la Rivoire, commandeur de Celles, mort à Tournon le 15 février 1733; legs de son quint à son neveu, capitaine d'infanterie au régiment Dauphin (9 août 1727); copie de l'acte de décès, état des frais funéraires; inventaire des meubles et papier ; procès-verbal de vente aux enchères ; compte de la dépouille. — Inventaire et procès-verbal de vente des effets provenant de la dépouille de François Foucault de Beaupoil de S[t]-Aulaire, commandeur de Laumusse et grand bailli de Lyon. — « Mémoire de différentes répétitions et demandes que monsieur de La Barre a à former contre monsieur le commandeur de l'hôpital de Genouilly », commanderie de Mâcon, au sujet du domaine et du moulin « de Fert, des terres de La Vignette, vers Maronge, en l'Ouche Chenaut, en La Planchette, en La Beluze, au Champt gras, ez Varrat, au Palain, en Aubeterre, Fontemp, au Partet, en La Roche, en La Teppe, en Brosse Richard, Noyer des Crepes, au Fond, Dernier Brosse Richard, au pré Rigottet, vers le Poirier à La Somore, en la prairie de Guye, en brosse de Mont », relation du procès avec le duc d'Aumont ; plans

des bois. — Addition d'avertissement par Charles-Laurent de Gayardon, marquis de Fenoyl et autres, s'opposant à la prétention du commandeur de Chazelles « d'être payé d'un droit de demy lod à toutte mutation en ligne directe » — États des dépens réclamés par Michel d'Auteroche, commandeur de Villejésus, contre Florent Tournois, Marguerite Rochyer, sa femme, Jean Périgaud, Mathurin et Louis Pasquet.

H. 451. (Registre.) — In-folio, papier, 113 feuillets; 3 cachets.

1733-1734. — Comptabilité. — Onzième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1 - 29). — Passages de « Etienne Dauphin, Charles-François de Clugny de Thenissey, Jean-Charles-François de Meaoussé ». — Suite des dépouilles (ff. 30 - 49). — Mortuaires, Vacants..... Recette 257.368 l., 1 s., 2 d. Dépense : 248.899 l., 10 s., 9 d. — Cachets des chevaliers de Maubourg et de Montjouvent, sceau du chapitre.

H. 452. (Registre.) — In-folio, papier, 113 feuillets; 3 cachets.

1733-1734. — Comptabilité. — Pièces justificatives. Onzième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 453. (Registre.) — In-folio, papier, 20 et 118 feuillets.

1733-1734. — Comptabilité. — Brouillard du onzième compte du receveur de Caissac (H. 451 et 452), y joint un répertoire alphabétique.

H. 454. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 97 feuillets.

1727-1734. — Comptabilité. — Copie de lettres adressées par le receveur au Trésor, à la Langue, au grand maître, au sujet du vacant du grand prieur de St-Viance, du compte du s^r Desprès, fermier du domaine des Mottes, des dettes des métayers de Lormeteaux, de la saisie des commanderies du chevalier du Saillant, d'un envoi d'armes d'Abbeville, des dépouilles des commandeurs de Gourdan, de Pons, de Dreuille, du procès avec le s^r de Buxerolles, pour dommages aux bois de Limoges; des bois de la commanderie d'Arbois; des revenus de La Vinadière; de l'impression d'un livre; de la procédure contre le curé Charton; de l'administration de Salles et Monseugny, commanderie du bailli de Chabrillan; d'un délai accordé au marquis de Fougères; de la mort du grand prieur Léonard-François de Chevrières de St-Maurice; du recouvrement des créances; de la lettre de cachet obtenue contre le curé Charton; de la saisie des pensions du chevalier de Marsey; de la saisie faite contre le commandeur Michel d'Auteroche; de la dette du commandeur de Broissia; de la nullité de l'obligation de 20.000 livres souscrite par le grand prieur de St-Maurice à sa famille; des arrérages de la commanderie de Pontvieux; des procès avec le s^r Perron de Montleyrand, le marquis du Palais, le comte de Serrières, des terriers de la commanderie de St-Georges; d'une dette du chevalier de Canillac; d'un achat de toiles; de la réfection des terriers du grand prieuré, des Échelles, de Charrières; d'une vente de bois à Bourganeuf (1727 - 1728 - ff. 1 - 16); — d'une dette du marquis de Maubourg, de la dépouille de St-Viance; de la mort du chevalier de « Pons-Talandre à Chabreuse près Brioude »; de la mort à Decise du commandeur Antoine de Marcellange, du prieuré de Champagne; de poursuites contre la marquise de Canillac; des terriers de Chambéry; de son maintien aux fonctions de receveur; de la dépouille du commandeur de La Valette; de la dépouille du grand prieur de Jumillac; d'un envoi de toiles; de réclamations du marquis du Saillant sur la dépouille de St-Viance; de la mort de Marcellin de Marcellanges, commandeur de Courteserre; de l'abergement du temple de Vourey, commanderie de Bellecombe; de la saisie des commanderies des commandeurs d'Auteroche et Desvigne; de rentes de La Vinadière; d'un traité avec le s^r de Buxerolles; de la mort du bailli de Langeron, commandeur de La Vaufranche; d'un payement fait par le grand prieur de Lescheraine; de la dépouille du commandeur de St-Mauris; d'une dette du chevalier de Vogué; de la mort du commandeur de La Selle Boiry, commandeur de Masdieu, de Coulombière, commandeur de Bellecombe, de l'envoi des papiers de la « commanderie de St-Joseph de Cussy en Savoie »; du procès intenté au s^r Arrachard, valet de chambre du commandeur de St-Germain; de la dépouille du commandeur d'Angeville; d'un procès contre la marquise du Palais; du procès intenté au commandeur d'Auteroche; de procès de la commanderie de Lormeteaux; du procès Charton; de la ferme de Chantoin; de la mort du chevalier Claude de Montaignac, du chevalier « Du Chey, le jeune », commandeur de Chamberaud, de Salomon Desvignes, commandeur de Vivier et Farges, du bailli de Châteautiers, commandeur des Bordes; de l'arrestation à Paris du curé Charton; de la gestion de la commanderie de Leureuil; d'un traité avec la marquise de Tanne (1729-1730, ff. 16-37); — du procès Charton; d'un envoi de toiles; du traité avec la marquise de Tannes; des comptes des fermiers du prieuré de St-Marcel; des poursuites contre le commandeur d'Auteroche; de l'hiver trop rude qui empêche les recouvrements; d'un envoi de toiles; de la dépouille de Talandre; du compte de Chantoin; de la dette de la commanderie d'Arbois; des preuves de l'Aubépin; de l'affaire de la commanderie de St-Joseph de Cussy; de la dépouille du maréchal de Château-

tiers; du procès contre le clergé du diocèse de Mâcon; de la restitution de l'argenterie du commandeur du Palais; de l'état des bestiaux de Vivier et Farges; du procès au sujet d'un domaine paroisse de « Savas »; de la croix remise au fils du comte de Vogué; du compte de l'armurier qui a visité les armes envoyées à Malte; d'une réclamation du chevalier de Coulombière à la suite de sa sortie de l'Ordre; de la dépouille du commandeur d'Angeville; d'un accord avec la veuve du Pontereau et le s^r Patarain, son gendre; du règlement de comptes de la dépouille du grand prieur de St-Maurice; du renouvellement des terriers de Pontvieux; de l'administration de Villejésus; des preuves de Châtillon (1731, ff. 37 - 52); du procès de Villejésus; de la ferme de La Vinadière; de la dépouille de Pons, commandeur de Feniers; de la dépouille de Maubourg; de l'état de la commanderie de La Vaufranche; de sa confirmation dans l'office de receveur; du cours des pistoles d'Espagne; de la pension du grand maître sur la commanderie de Salins; des bestiaux de Vivier et Farges; d'une transaction avec le fermier de Villedieu en Fontenette; de la saisie de Lespardillière; de l'impression du décret relatif à la rénovation des terriers; de la dépouille de Châteautiers; des plaintes des commandeurs contre les agents d'affaires; de la ferme de Chantoin (1732, ff. 52 - 68); — de l'évasion de Charton; de la mort du commandeur de La Rivoire; de la mort du bailli de Saint-Aulaire, commandeur de Laumusse; de l'administration de Villejésus; du passage de Charles Destut de Tracy; de procès de Chambéry; des améliorissements de Chantoin; du décret pour les améliorissements et la rénovation des terriers; de l'impression et reliure des décrets; du vacant de la commanderie de Celles, du quint laissé à la marquise de Mayac par le bailli de St-Aulaire; des pensions du chevalier de Riberac; de l'affichage qu'a fait faire le commandeur d'Auteroche au poteau de justice de Villejésus « de la révocation de l'administration du commandeur Ragon »; de son départ pour les eaux en Savoie; des revenus de La Vinadière; du procès avec le comte de Pons de Talandre; d'une transaction avec les fermiers de la Vaufranche (1733, ff. 69-88); — d'achat de canons à St-Gervais; d'un à-compte sur la ferme de La Vinadière; de canons à acheter au fort Barrau, à Montdauphin et à Briançon; de papiers du commandeur de Gerlande et de la commanderie de Mâcon; des preuves d'Étienne Dauphin; des améliorissements de Villejésus; du quint du grand prieur de St-Viance; des améliorissements des Échelles et de Charrières; des dettes du bailli de L'Aubépin; du payement des décimes; d'un règlement avec le marquis de Maubourg; d'un à-compte de la ferme de Chantoin; des améliorissements de Laumusse; de la dépouille du commandeur de Fargues; de l'affaire avec l'abbé de Pons; de la ferme de Lormeteaux; du règlement avec la marquise de Mayac; de la ferme de Celles (1734). — A la suite minute de lettres de 1730, au sujet d'envoi de fonds au commandeur d'Oppede, receveur à Aix, d'une transaction avec le marquis de Maubourg; de la dépouille du grand prieur de St-Viance. — Envois des fonds à Malte, expédition des livres de comptabilité; détails sur les procès et la gestion financière.

H. 455. (Registre.) — In-quarto, papier, 77 feuillets.

1731-1734. — Comptabilité. — « Journal de la recette faitte par monsieur frère Jean-Joseph de Caissac, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur des Bordes, receveur et procureur général pour son ordre au grand prieuré d'Auvergne, pour le compte des seigneurs du commun trésor de Malte ». — Reliquat des comptes précédents; responsions, capitation, taxe des vaisseaux, décimes, archives, taxes des procès pour chaque commanderie; vacants, mortuaires, dépouilles, dettes extraordinaires; sommes reçues des autres prieurés.

H. 456. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1732-1734. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue par le receveur contre Jean et Pierre Touyeras père et fils, de « Guatebourg, paroisse de St-Laurent-sur-Gore, demeurants au village de La Bourgogne », principaux tenanciers du Breuil Jourde, membre de Trein, pour les contraindre à passer reconnaissances à la commanderie de Masdieu et acquitter les cens et servis arrièrés. Parmi ces pièces, reconnaissances de 1606, 1636, 1696, 1722, 1724.

H. 457. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 67 pièces, papier; 7 cachets.

1734. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance pour réparations à Magnac et Chavagnac, membres de Ste-Anne (20 janvier). — Acquisition d'une roue pour le moulin de « Chatan », commanderie de Laumusse (23 janvier). — Quittance de portion congrue par le curé de St-Laurent-de-Chamousset (27 janvier). — Quittance de Comarmond pour ses gages de capitaine-châtelain de Chazelles (28 janvier). — Quittance du s^r Bachellerie pour réparations à Chavagnac (19 février). — État des fonds relevant de la commanderie de Chazelles. — État des sommes dues à la recette par la commanderie de Laumusse. — Lettre de change tirée par le receveur sur le commandeur de Ruffé, à l'ordre des s^{rs} Jouvencel, Parent et Blache (6, 8, 10 mars). — Réparation à la clef de la chapelle d'Escopet, commanderie de Laumusse (12 mars). — Quittance du commandeur Desfrançois, à-compte

sur le fermage de La Tourette (8 avril). — Quittance pour réparations à l'église de « Chapdes », commanderie de La Tourette (13 mai). — Quittances pour rénovation des terriers de La Râcherie (15 mai). — État des sommes perçues par le receveur pour les décimes, archives et taxe des procès. — Quittance passée au fermier du Monteil au Temple, pour frais de procédure contre l'Ordre (29 mai). — Sentence des officiers de Devesset au sujet d'un vol de bois à « Ruelle » (10 octobre 1733, 4 juin 1734). — Quittance passée au fermier de Celles pour ce qu'il doit à la dépouille du commandeur de La Rivoire (14 juin). — Pièces relatives à la commanderie de Villedieu-en-Fontenette : réparations au pressoir; frais de procédure contre la veuve de l'ancien fermier Renaudin ; réparations aux moulins, aux fours de La Villedieu, de Fontenoy-la-Ville, au moulin de Velorcey, aux granges, à la commanderie ; fourniture d'ornements à l'église de Meurcourt ; réparations à la grange de Vaux-Renaud, à la grange des Orsets ; état des possessions de la commanderie à « Liévans et Prelz » ; coût de l'expédition des terriers de St-Jean-de-Blatière et St-Jean de La Villedieu (1724-1734). — « État des vitres qui ont besoin d'estre raccomodez dans le château de la commanderie de La Râcherie ; quittance pour réparations au moulin Rossigneux et au temple de Braize (19 mars, 12 juillet). — — Réponse du receveur aux observations du trésor sur son dixième compte (15 juillet). — Quittances passées par le chevalier Georges de Sales et le sr Baud au fermier de St-Jean-de-Moirans, commanderie des Échelles (30 avril 1733, 3 février, 10 mai, 23 juillet 1734). Inventaire des meubles d'état de la commanderie de Laumusse (13 août). — Quittance du curé de Malleret pour sa portion congrue et certificats de payement fait au consul et de fourniture d'avoine (10-22 août). — Quittances des srs Brelaz et Pichon, pour rénovation de terriers de St-Jean du Temple de Chambéry et de la Vraie Croix d'Aiguebelle (31 décembre 1730, 1 juillet, 2 septembre 1734). — Lettres des procureurs de la langue au sujet : des améliorissements de Maisonnisse et du membre de « Lespinard » ; des améliorissements de Charrières (29 mars, 6 septembre). — Quittance du sr Gariod pour rapport « fait pour la commanderie de St-Jean du Temple [de Chambéry], contre le sr Dunant, garde du corp de S. M. » (6 septembre).— Compte d'André Cuchet, séquestre de la commanderie du Temple de Vaux, saisie sur le commandeur de La Porte (15 septembre). — État de réparations faites pour le compte du commandeur de Broissia (2 novembre). — Arrêté de compte du sr Chevallier, fermier de La Râcherie (21 mai, 7 novembre). — Procuration passée à Pierre Dugueyt, notaire de Riverie, pour la rénovation des terriers de La Roussellière, membre de Chazelles (25 novembre). — Quittance passée par le receveur au sr Agutte, fermier de Celles, pour ce qui est dû à la dépouille du commandeur de La Rivoire (4 décembre). — Signification de défaut contre Me François Marie, prêtre curé de Seisuel (14 décembre). — Pièces relatives aux réparations à faire à l'église de Gentioux : acte d'adjudication à Léonard Pioche, maçon de La Nouaille ; certificats de publications ; arrêts du Conseil d'État pour la répartition des charges (1733 - 16 décembre 1734). — Note au sujet de recherches à faire dans les terriers pour le chemin *de ponte Gressan*, de la commanderie de Chazelles. — Cachets des chevaliers de Savasse et de Caissac ; sceaux plaqués de la langue et du grand maître Emmanuel Pinto.

H. 458. (Registre.) — In-folio, papier, 96 feuillets; 3 cachets.

1784-1785. — Comptabilité. — Douzième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-28). — Passage de « Louis Antoine de Garriz d'Uzech, fils de Gabriel-Simon et de Françoise-Thèreze d'Escars de Montal ». — Suite des dépouilles (30-45). — Mortuaires. Vacants... Parmi les dépenses : réparations à la commanderie de St-Georges, à Lyon ; frais de voyage de Lyon à Paris du chirurgien Grillet ; payement aux frères Bruiset, libraires ; achat de toiles ; payements au commandeur de Belmont, receveur à Marseille. — Cachets des chevaliers de La Porte et de Montjouvent ; sceau du chapitre.

H. 459. (Registre.) — In-folio, papier, 120 feuillets.

1784-1785. — Comptabilité. — Douzième compte du receveur de Caissac. — Brouillard du précédent.

H. 460. (Registre.) — In-quarto, papier, 44 feuillets.

1781-1785. — Comptabilité. — « Journal de la dépense faitte par mons. frère Jean-Joseph de Caissac, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur des Bordes, receveur et procureur général pour son ordre au grand prieuré d'Auvergne, pour le compte des seigneurs du commun trésor de Malte » : acquit de lettres de change, saisie sur la marquise du Palais, frais pour les dépouilles de Coulombière et de Talandre, citation au commandeur d'Auteroche ; dépouille Desvigne, mortuaire de Langeron ; dépouilles d'Angeville, de Châteautiers ; gages du commandeur Desfrançois ; mainlevée de la saisie mise sur la vaisselle d'argent du commandeur du Palais ; réparations au moulin du Temple d'Albon, membre de Bellecombe ; visite de Leureuil par le commandeur Ragon ; vacant du commandeur de Boiry ; procédure pour les bois ; dépouille du grand prieur de Saint-Maurice ; achat de toiles ; frais de poste ; achat de bestiaux pour La Villedieu-en-Fontenette ; frais d'écritures et de voyages ; visite des armes ; remboursement des droits de passage d'Étienne-Marien Che-

varrier ; portion congrue du vicaire perpétuel de Buxière ; frais de port du « portrait du roy, avec sa bordure et chapiteaux », adressé au grand maître ; avance pour le bailli dom Louis Aria ; gages du commandeur Dufour, agent de l'Ordre ; vente des bois de Bourganeuf ; arrêté de comptes de la commanderie de Morterolles ; procédure au parlement de Besançon pour La Villedieu-en-Fontenette ; desserte de la chapelle de Velorcey ; dépouilles de La Rivoire, de Larfeuillère, de Maubourg, de St-Aulaire ; payement au chevalier de Guinebault de La Grostière ; pension du commandeur Geoffre sur Laumusse ; accord avec le comte de Talandre ; poursuites contre Guy Baugier ; dépouille de La Valette ; procédure pour la dépouille du grand prieur de Jumillac ; remboursement d'excédent sur les droits de passage du fils du comte de Tracy ; procédure contre Guy Beaugier, débiteur à la dépouille du commandeur de Larfeuillère ; voyage à Laumusse pour dressser l'état des bâtiments ; pension du chevalier de Riberac ; voyage à Paris du s^{r} Grillet, pour se perfectionner dans la chirurgie ; remboursement des droits de passage de François Laugier ; dépouille de St-Germain, portion congrue du curé de Bâgé ; desserte de la chapelle de Coligny.

H. 461. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1729-1735. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie des Échelles : réparations au battoir et au four du moulin de l'Échaillon, réparation des dégâts causés au moulin des Échelles par les inondations du Guiers, juillet et novembre 1729, juin 1730 ; arpentement à St-Pierre-de-Genebros et « Oncin » ; réparations au moulin de Chaille, inondation du 24 juin 1730 ; au four des Échelles ; frais de l'état des servis dus à la commanderie ; transport de bois de chêne ; achat « d'essandos employé sur la sacristie des Échelles » ; boisage du chœur de l'église des Échelles ; arrêté de compte avec le fermier de St-Jean-de-Moirans ; réparations à St-Jean et à Voiron, plantations d'arbres, « provains » faits dans les vignes ; quittance passée au comte « de Gressy » par Robert de Montencamp ; quittance pour prix d'un calice d'argent. — Procédure soutenue contre Gilbert Garon, curé de Buxière, au sujet de sa portion congrue (1732-1745). — Procédure contre Jean de Massiot, bourgeois de Saint-Léonard, pour reconnaissance d'une rente due sur le village de Maringes, dépendant du Temple de Mortesaigne, membre de Bourganeuf.

H. 462. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1731-1735. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue contre Marguerite Guingand, veuve de Jean-Baptiste Descordes, capitaine d'infanterie au régiment de Champagne, pour payement de droits seigneuriaux dus pour le tènement de La Ribière, dépendant de Trein, membre de la commanderie de Masdieu.

H. 463. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 49 pièces, papier ; 7 cachets.

1735. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance passée par le s^{r} Baud au fermier de St-Jean-de-Moirans (10 février). — Conventions avec Joseph Dagallier, procureur de Bâgé, pour recouvrement des servis dus à la commanderie de Laumusse, y joint la quittance (5 octobre 1732, 26 février 1735). — Autre quittance de Dagallier pour ses procédures (26 février). — Compte pour une cloche, pierres sacrées et ornements achetés pour le Temple de Vaux, Pommiers et Tirieu (1 mars). — Quittance pour frais de rénovation des terriers des Bordes (11 mars). — Quittances de portion congrue par le s^{r} Fauchier, curé de Malleret (15 novembre 1734, 15 mars 1735). — Quittances d'arrérages passée au s^{rs} Lambertèche et Porté, fermiers de La Tourette, par le commandeur Desfrançois (27 avril). — État des paroisses sur lesquelles la commanderie de Chambéry a des redevances (9 mai). — Copie de pièces relatives à des poursuites exercées contre d'Hauteroche, commandeur de Villejésus, par Elisabeth Olliveau, veuve d'Étienne-François de Montenay, procureur à Poitiers, son créancier (1727 - 13 mai 1735). — Mémoire du s^{r} Pichon, commissaire à terrier, au sujet de reconnaissances faites à Hauteville, Montmeillan, Montgilbert et d'autres à faire à Aiguebelle et Bourgneuf, pour la commanderie de Chambéry (16 mai). — Certificat d'Antoine Rivoire, procureur au sénat de Savoye, constatant un payement fait au commissaire Amédée Pichon (25 mai). — État des dépenses faites par le commandeur de Montgontier pour les réparations de sa commanderie de Chambéry et la rénovation des terriers, parmi ces dépenses, payement au s^{r} Guibert, fondeur (de Grenoble), pour les cloches du Touvet et de Mézage. — Cession d'une pension sur la commanderie de Courteserre par Henri de La Porte Boczozel, commandeur de St-Georges à Jean-Joseph de Méallet, de Fargues (4 juin). — Consentement à cette cession par Jacques de Fontanges, commandeur de Courteserre (5 juin). — Invitation du chapitre au commandeur de Marsay d'avoir à se hâter pour le supplément des améliorissements de sa commanderie de Charrières (1 juin). — Observations sur le procès de la commanderie de Villejésus avec le duc de La Rochefoucauld, et copie d'une lettre du commandeur d'Hauteroche au bailli de Mesmes (11 juin). — « État des fraix de procès fait à Paris, concernant Monsieur le commandeur de Montgontier » et extraits du dixième compte du bailli Perrot, relatifs à la commanderie

de Chazelles. — Avis favorable des commissaires du chapitre pour la vente de Maconnex, membre de la commanderie des Feuillets (1 juillet). — Approbation par la langue des améliorissements de La Râcherie, faits à la diligence du commandeur de Broissia (9 juillet). — Pièces relatives aux réparations faites à Nabeyron, Malleret, aux chapelles de Magnac et Chavagnat, à l'église de Villemau, au moulin et à l'église de la commanderie de Ste-Anne (5-26 août). — Certificat de consignation aux archives de terriers de la commanderie de Ste-Anne (6 août). — Remboursement au fermier Cornudet des avances faites pour les réparations de Naberon et Malleret (18 août). — Quittance du notaire Brélaz d'un à-compte sur la rénovation des terriers de Chambéry (19 août). — Sommaire des griefs du commandeur de Villejésus contre le duc de La Rochefoucauld. — État et quittance des ornements d'église de la commanderie de Sainte-Anne, fournis par Anne Romanet, veuve de Joseph Petiniaud, marchand de Limoges (26 août). — Arrêté de compte du sr « Lapier, fermier du membre de l'Hôpital-Chamfrancesche, le Monteil, dépendant de la commanderie de Carlat » (23 septembre). — Quittance pour réparations au tabernacle et aux fonts baptismaux de Malleret (17 octobre). — Engagement du bailli de Langon, commandeur de Sainte-Anne, d'assurer au sr Bachellerie une part sur les recouvrements (19 octobre). — « Compte que rend monsieur Delerou de Freyssinet, fermier du chef-lieu de la commanderie de Carlat et membres de La Salvetat et de Villedieu Stadieu, à monsieur le chevallier de La Renaudie, commandeur des commanderies de Paulhat et La Marche-Mayet, en vertu de la commission à luy envoyée par la vénérable assemblée du grand prieuré d'Auvergne, tenue en l'hôtel de la commanderie de St-Georges, le douze novembre 1732, par laquelle il luy est ordonné de saizir les revenus de lad. commanderie pour en faire faire les améliorissemens et terriers, et encore par une lettre à luy escrite par messieurs de la vénérable assemblée tenue à Lion, le douze novembre 1734, portant de faire randre comte à tous les fermiers de la commanderie de Carlat ». — Acte de défaut contre Antoine Brier, procureur du roi en l'élection de Montbrison; signification de production (4 mars 1734, 7 novembre 1735). — Extrait du compte du bailli de Laval-Montmorency pour les intérêts des rentes sur les tailles payés au commandeur de Thianges (11 novembre). — Bail à ferme des rentes nobles de la commanderie de Laumusse, consenti pour neuf ans aux srs Jean Pitet et Louis-Philibert Rembert, de Pont-de-Veyle (12 novembre). — Remise au commandeur Desfrançois du règlement fait par le grand prieur pour l'église St-Georges de Lyon; certificat de présentation de ce document au chapitre (7 juin, 19 novembre). — Lettre des procureurs de la langue portant révocation de l'ordre de séquestrer la commanderie de Salles et de Montseugny (2 décembre). — Lettres du Trésor au sujet d'un remboursement à faire au bailli de Thianges (12 décembre). — Note au sujet d'un abénevis d'eau consenti par les trésoriers de France au préjudice de la commanderie de Chazelles; au revers, plan portant les indications: « grand chemin tendant de Montbrison à Chazelles; chemin de St-Symphorien à St-Galmier; terre de M. Blain, notaire; terre, pré, jardin, maisons d'Estienne et Barthélemy Fayolle, chemin voisinal, prise d'eau; terre de Pierre Commarmond, juge de Chazelles ». — « Mémoire instructif sur le défrichement de partie du bois de chêne d'haute futaye, situé près le domaine de Pizay, dépendant de la commanderie de Verrières ». — Dénombrement de terres dépendantes du domaine de Pizay. — Compte des frais de procédure du sr Ramonet contre les Augustins de Gannat. — Notes de comptabilité au sujet des dépouilles, vacants et mortuaires. — Cachets des chevaliers de La Porte, de Caissac, de Fontanges, de Mongontier, de Vallin; sceaux de la langue et du chapitre.

H. 464. (Registre.) — In-folio, papier, 87 feuillets, 3 cachets.

1735-1736. — Comptabilité. — Treizième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-28). — Passages, néant. — Suites des dépouilles (f. 30). — Mortuaires, vacants, etc. — Dépenses (f. 81). — Cachets des chevaliers de La Richardie et de La Roumagère, sceau du chapitre.

H. 465. (Registre.) — In-folio, papier, 87 feuillets; 3 cachets.

1735-1736. — Comptabilité. — Treizième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 466. (Registre.) — In-folio, papier, 20 et 110 feuillets.

1735-1736. — Comptabilité. — Brouillard du treizième compte du receveur de Caissac. — En tête, répertoire alphabétique.

H. 467. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier; 12 cachets.

1736. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Reconnaissance de prêt, passée au sr Baud, par le chevalier de Sales, commandeur des Échelles (17 janvier). — Lettre du Trésor au sujet de la dépouille Charton, de l'affaire de la veuve Pontereau, de l'administration de la commanderie de Villejésus, du quint du bailli de Saint-Aulaire, de la dépouille du grand prieur de Saint-Viance, d'une réclamation sur la dépouille du commandeur de « Dreuil », d'un accord avec le commandeur de Sales, pour les terriers des Échelles, d'une transaction avec le curé de La Vinadière, d'un payement au

commandeur Dufour (30 janvier). — Quittance passée par le commandeur Dufour à Bleraud de Grassevaud, pour frais d'une sentence obtenue contre Alexis Moreau pour reconnaissance au nouveau terrier de Morterolles (2 février). — Procuration générale passée à Charles Baud, de Chambéry, par « Georges de Sales, commandeur des Échelles et de St-Joseph de-Cusy » (1 août 1734, 16 février 1736). Mémoires et pièces annexes au sujet de la dîme de St-Laurent-de-Chamousset : jugement de la sénéchaussée de Lyon, du 25 février 1690, sur le différend entre le commandeur de Chazelles, le curé de St-Laurent et Hugues d'Aubarède, seigneur de Chamousset ; copie de la donation du 12 décembre 1385, faite à la commanderie de Chazelles par Guichard de St-Symphorien, seigneur de Chamousset, de la dîme de St-Laurent-de-Chamousset *quæ nuper venerat in partagio facto inter dictos fratres de bonis corum communibus dicto Joanni, quam nuper habuit et aquisivit dictus Guichardus a viro discreto, magistro Hugone Jossardi, bacallario in legibus, cui ipsam decimam dictus Joannes de Sancto Simphoriano vendiderat ante ingressum religionis predicte ; item decimam mansi de Misieux et totum jus et quamcumque partem, quod et quam dictus Guichardus habet et habere potest in decima Altæ Rivoyriæ*. — Lettre des procureurs de la langue au sujet de la caution du chevalier de Vilvoisin, du séquestre de la récolte de La Vinadière, des bois de Villejésus, des améliorissements de La Croix-au Bost, du supplément des améliorissements de Montchamp (11 mars). — Procès-verbal d'établissement d'une réserve dans la forêt de Saligney, dressé par les officiers des eaux et forêts de Dôle (26-27 mars). — Quittances passées au fermier de La Tourette, à-compte de leur ferme et pour procédures contre Guy Baugier et Antoine Dumas, curé de Moissac (5 février, 16 avril). — État de quittances délivrées de 1730 à 1736. — État des frais dus au s^{r} Delorme par feu m^{r} de Marsillac, commandeur de Mâcon, pour procédures contre Nicolas et Jean Boussin. — Quittance d'un à-compte pour la rénovation du terrier de St-Michel, commanderie de Chambéry? (24 avril). — Pierre La Philippe, journalier reconnaît que la chapelle de St-Thibaud, paroisse de Condé, baronie de Linières, dépend de Châteauneuf-sur-Cher, membre de la Ràcherie (13 mai). — État des reconnaissances reçues par le notaire Pierre Fauret, pour la rénovation des terriers de l'Hôpital de Dorches et de Musinens, membres de Compessière. — Quittance passée au grand prieur de Lescheraine par le chevalier de La Renaudie, pour frais de visite des commanderies de Lormeteaux et de Villefranche (31 mai). — État des documents de la commanderie des Échelles, communiqués au commandeur de Sales (3 juin) — Procès-verbal des améliorissements faits à la commanderie de Masdieu par le grand prieur de Lescheraine, dressé par les commandeurs de Marsay et d'Ussel (19 janvier, 3 juin). — Récépissé d'un terrier de Peyzieu, membre de Mâcon (5 juin). — Demande d'information par le conseil de l'Ordre, au sujet des dîmes de St-Laurent-de-Chamousset (5 juillet). — Certificat des fermiers d'Aiguebelle constatant qu'ils ont joui sans trouble de leur ferme jusqu'au jour où Pierre Cordel a creusé un fossé sur les terres de la commanderie (5 juillet). — Certificat constatant qu'il n'y a jamais eu d'ornements dans la chapelle Saint-Jean d'Allevard, membre de Chambéry (6 juillet). — « Extrait du compte rendu par M. le commandeur Cabeuil, agent de l'ordre de Malte, à M. le commandeur Tambonneau, procureur général et receveur dudit ordre au grand prieuré de France, pour frais et déboursés par luy faits en sadite qualité, depuis le 1er may 1735, jusqu'au 30 avril 1736 » : procédures contre Guy Baugier, coupe de bois dans le Haut-Vivarais ; dépouilles du commandeur de Fougières, du bailli de Pennillac ; affaires pour les commandeurs de Savasse, de Ruffé, de Lestrange, de Marsay, de La Renaudie, de Laigne, de Lescheraine, de Vilvoisin, d'Hauteroche, de Montgontier, de Marsillac, de Montgon, de Chabrillan, de Franchesse, Dufour, de Maubourg, de La Roche-Aymon, de Vatan, du Saillant, de Caissac, de Grôlée, Dûché, de Thianges. — Récépissé de terriers de la commanderie des Bordes, remis par dame Anne Ponchot (12 juillet). — Prix fait et quittance pour la construction d'un escalier dans la maison du Temple les Dôle (5 décembre 1735, 25 août 1736). — Pièces relatives à la vente des bois du baillage de Devesset, parmi lesquelles une copie de l'arrêt du Conseil d'Etat du 12 octobre 1728, portant règlement général (8 septembre-14 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Chambéry : quittances relatives à la réfection des terriers de Chambéry, du Thouvet, d'Accoyen, d'Aiguebelle ; comptes des dépenses faites par les s^{rs} Rivoire et Baud, pour cette rénovation (17 mai - 5 novembre). — Quittance de pension viagère par le s^{r} Ruben, curé de Sainte-Anne (8 novembre). — Mémoire du chevalier de Sales, au chapitre, pour justifier de ses diligences à faire les améliorissements de sa commanderie des Échelles, certificats à l'appui (6, 8 novembre). — Procès-verbal de visite de la commanderie de St-Georges de Lyon par le chevalier de Montjouvent et le commandeur Ragon (20 novembre). — Récépissé d'un surplis délivré par le curé du Petit-Masdieu au grand prieur de Lescheraine (12 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Charrières : rappel au commandeur de Marsay d'avoir à justifier de ses améliorissements; renonciation au droit de novales par le curé de St-Maurice-les-St-Robert ; poursuites contre les syndics de l'église de Gentioux au sujet de réparations ; consultation du procureur Cochin, sur des difficultés avec le sieur de St-Priest et de La Baconnaille pour le rétablissement de la chaussée d'un étang à Montjoux ; lettre du grand-maître au chevalier de Marsay,

lui promettant son appui pour activer ses procès ; copie d'un arrêt du Grand Conseil portant condamnation contre les tenanciers du village du Pontet ; lettre du commandeur Cabeuil annonçant remise de procédures au procureur Cochin ; quittance pour réfection de terriers ; quittance de contributions aux réparations de l'église de St-Junien. — Récépissé du procès-verbal de visite de la commanderie de Masdieu (29 décembre). — État de titres à rechercher pour Maconnex, membre des Feuillets. — Liste des documents relatifs à la commanderie de Mâcon, de 1376 à 1736. — Note au sujet des services dus aux Verchères et aux Belouzes, membre de Fay, commanderie de Mâcon. — État de réparations à faire à Maconnex, devis pour la construction d'une maison. — État des terriers de la commanderie de Chazelles. — État descriptif de la commanderie de Charrières. — Cachets des chevaliers de Marsay, d'Ussel, de la Porte, de Vatange, de Montjouvent, du commandeur Ragon, du grand maître Manoel de Vilhena ; sceau du chapitre.

H. 468. (Registre.) — In-folio, papier, 81 feuillets ; 3 cachets.

1736-1737. — Comptabilité. — Quatorzième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Louis de Chalus de Prondines, de Claude-Estienne de Berbis, François-Hyacinthe-Marie de Pingon, Laurent de Vallin ». — Suite des dépouilles, Mortuaires, Vaquants. — Chapitre 6e, rentes : sur l'Hôtel-de-Ville de Lyon, les tailles de Brioude, la généralité de Montpellier. — Débiteurs pour causes extraordinaires. Débiteurs insolvables... etc. — Cachets des chevaliers de Mongontier et du Saillant ; sceau du chapitre.

H. 469. (Registre.) — In-folio, papier, 81 feuillets ; 3 cachets.

1736-1737. — Comptabilité. — Quatorzième compte du receveur de Caissac. Double du précédent.

H. 470. (Registre.) — In-folio, papier, 20 et 103 feuillets.

1736-1737. — Comptabilité. — Brouillard du quatorzième compte du receveur de Caissac. — Double de H. 468 et H. 469. — En tête, répertoire alphabétique.

H. 471. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 30 pièces, papier, 2 imprimés.

1730-1737. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue contre Joseph de Gas, seigneur de La Villoze et de La Bussière et Gabriel Cottier, sieur du Bac, gendarme ordinaire de la garde du roi, au sujet d'une rente sur le village de La Bussière. Aux prétentions de l'Ordre les défendeurs opposent que la commanderie de Chamberaud ne peut justifier d'aucun titre pour lever cette rente, que les commandeurs ne la doivent « qu'à la grossièreté et à la superstition de ceux qui l'ont reconnue et qui se sont imaginez qu'en faisant annuellement cette rente au bienheureux saint Blaise, patron de l'église de Chamberaud, il préserveroit leurs bœufs et vaches de toutes maladies et de la mortalité ; de la même manière qu'ils payent au curé de Saint-Sulpice, village voisin de celuy de Chambereau, une poignée ou toison de laine, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, parce qu'il préserve leurs moutons et leurs brebis de la maladie ; et que, séduits par la même erreur, ils donnent annuellement de l'avoine pour le cheval de saint Martin, à qui l'église de Vallière est dédiée »...

H. 472. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1731-1737. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Marche et Mayet : réparations aux moulins du Mayet et de Salles, au clocher de « St-Pont » ; laissez-passer des traites foraines pour une meule de moulin ; payement au s^{r} Rosa, entrepreneur, pour visite des travaux ; réparations à l'église de Cognat ; frais de procédure contre le duc de Bourbon ; réparations au château du Mayet, à la chapelle de Bonna, aux cloches du Mayet : prix fait pour réparations aux moulins du Mayet, de Salles et de La Marche ; payement au notaire Gendret pour la rédaction des prix faits ; achat de meules ; réparations aux vitraux de l'église de Salles, au domaine de Beauvais, à l'église St-Jean-de-Charroux, à l'église St-Sébastien ; achat de toiles ; fourniture d'ornements à l'église de Charroux par l'orfèvre Chappet, de Clermont ; traité entre le fermier Ribauld et André Mercier, sculpteur de Gannat, pour une figure de saint Jean-Baptiste « de la hauteur de deux pieds, quy serat painte et un petit hanaux à ses pied, moyenant le prix et somme de vingt-quatre livres » ; conventions avec les fondeurs François Camus et Léopold Collin pour la réfection de la cloche de « St-Jean-de-Boinat » ; achat de chasubles chez le s^{r} Chanet, de Lyon ; fourniture d'ornements aux églises de la commanderie ; quittance du sculpteur Mercier, chargé de tapisser les tabernacles du Mayet et de Salles.

H. 473. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1733-1737. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Chamberaud ; pose de vitres à la commanderie et au chœur de l'église ; achat de planches ; défrichement du jardin de la commanderie ; quittance du peintre Seiglière d'une somme de 10 livres « pour

un petit tableau de St-Jean pour l'églize de Chanbraud » ; réparations au château ; quittance des officiers des eaux et forêts ; réparations à la chaussée de l'étang du moulin de Ventenat ; payement au s^r Jean Vallet pour « avoir rabessée la grande tour carée qui est au bout de l'esglise » de Chambe-raud ; pose d'une balustrade au chœur de l'église de La Pouge ; compte de scieurs de long ; réparation à l'écluse de l'étang de Villesourde ; construction de nouveaux bâtiments à Chamberaud ; quittance du peintre F. Diverneresses ? pour prix de peintures « tant en huille que en détrampe »; pose d'un banc fermé dans le chœur de l'église de La Pouge « pour l'usage de messieurs les commandeur » ; quittance du libraire Laquintinie pour reliures des titres de La Pouge et Chamberaud ; vitrage aux églises de La Pouge et de Chamberaud ; récépissés d'ornements d'église ; réparation au moulin de Chamberaud ; réparations aux chaussées de l'étang de Chamberaud. — Pièces de la dépouille d'Hector-Éléonor de Ste-Colombe de l'Aubépin, chef d'escadre des galères du roi, commandeur des Feuillets, mort au château du Molard, le 26 octobre 1736, dans l'inventaire « petit tremeaux à trois glaces, mis et placé sur la cheminée ; une petite table de marbre vert de mer, avec son pied doré à consolle, estimé cinquante livres, lad. table ayant été acheptée à Gênes et le pied à Marseille ; trente petitte extempes fort communes, représentant l'histoire de dom Quichotte, garnis de leurs quadres de bois peint en noir ; habit de drap gris de perle, drap d'Elbeuf ; vieux surtout avec la culotte de velour noir ; habit de ras de Sigovie pour l'été ; redingotte drap double broche, robe de chambre de ras de Cecille ; capotte du Levant, rouge, avec deux agraffe de chaque côté ; deux gillets de flanelle usées, deux serres estomac de molleton » ; procès-verbaux d'adjudication.

H. 474. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 46 pièces, papier, 1 cachet.

1737. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Récépissé par le s^r Gentil de reconnaissances remises par le commandeur Dufour pour le commandeur des Bordes (23 janvier). — Avis du Conseil sur un conflit de juridiction de la commanderie des Bordes (31 janvier). — Bail à ferme de la commanderie de Compessière en faveur de Roland du Rhosne (18 février). — Lettre du commandeur Cabeuil au commandeur de Marsay pour lui annoncer le gain d'un procès (15 mars). — Pièces de la procédure soutenue contre Élisabeth Olliveau, veuve d'Étienne de Montanay, créancière du commandeur d'Hauteroche ; arrêt du Grand Conseil portant mainlevée de la saisie mise sur la commanderie de Villejésus (28 août 1736 - 11 avril 1737). — Quittances du commandeur Desfrançois à ses fermiers de La Tourette (28, 29 avril. — Quittance pour réfection de la toiture du moulin de Volle, paroisse St-Sulpice, commanderie de Blaudeix (5 mai). — Sentence du présidial de Grésivaudan, condamnant Pierre Meuillon à restituer des titres de la commanderie de Chambéry (17 mai). — Quittance finale passée à Jean Devoyod, de Cuiseaux, sous-fermier de Semon, membre de Laumusse, récépissé de reconnaissances (21 novembre 1735, 25 mai 1737). — Récépissé des terriers de la commanderie de Mâcon (2 juin). — Acte capitulaire enjoignant au commandeur de Marsillac de compléter les terriers de sa commanderie de Mâcon (3 juin). — Double d'une quittance passée aux Jacobins de Lyon par le chevalier de La Porte, pour droits de lods de fonds, situés à Jons et dépendants de la commanderie de St-Georges (4 juin). — Quittance du s^r Gariod, commissaire d'extantes, d'une somme de 24 livres « pour la dresse et examen des états génériques et spécifiques de la rente d'Aiguebelle, dépendante de St-Jean du Temple de Chambéry, pour remettre à la délégation générale des fiefs pour faire passer et déclarer les servis et fiefs dépendants de ladite rente du membre d'Aiguebelle être de l'ancien patrimoine de ladite commanderie » (24 juin). — Journal de recette des servis dus à la commanderie de Montbrison, de 1733 à 1737, arrêté le 15 aout 1737. — État du prix des grains vendus à Montluçon de 1720 à 1737. — Assignations en reconnaissance de fonds de l'hôpital de Genouilly, membre de Mâcon contre Claude Gillot, Fiacre Cavillat, Claudine Gillot et la dame « de Mirabaud, veuve de messire François de Royer, marquis de St-Micaud » (26, 27 août). — Expédition du traité passé le 28 octobre 1710 entre Antoine de Fay La Tour Maubourg et Pierre Cormarmond, pour le recouvrement des servis dus à la commanderie de Chazelles (28 août). Compte et arrêté de compte du s^r Vialatte, fermier de St-Jean-la-Chevalerie du Puy (11 septembre). — Pièces de la procédure soutenue contre Michel-Joseph de Langlade, notaire de St-Symphorien-le-Châtel, au sujet de la rénovation des terriers de Souzy et La Lardière. — Signification en payement de servis dus à la commanderie de Laumusse, contre la veuve Poinçon, marchande à Mâcon (12 octobre). — Transaction au sujet des dîmes entre le commandeur de Verrières et le curé de St-Martin-La-Sauveté et St-Turin (16 octobre). — Copie de baux des cens et rentes de la commanderie de Salins (5 mai 1736 - 20 octobre 1737). — État des fonds possédés par la commanderie de Bellecombe, dans le mandement de St-Georges-d'Espéranche (27 octobre). — Quittances pour la rénovation des terriers de Chambéry, St-Jean-de-Maurienne et Accoyeu (2, 14 mai, 5 novembre). — Bail à ferme de la commanderie de Chamberaud, consenti à Joseph Felder et à Léonarde Villate (13 novembre). — Quittances pour rénovation des terriers de Chambéry, Accoyeu, « Graisy en Genevoise (9, 22 novembre). — Procuration générale » de

la Langue d'Auvergne au commandeur de Caissac pour poursuivre ses procès (23, 25 novembre). — Quittance du s[r] Georges Veyssier, pour ses gages de greffier et procureur d'office de la commanderie d'Ydes (6 décembre). — État des réparations faites au membre de Nabéron. — Mémoires au sujet de la rénovation des terriers de La Râcherie. — État des pièces de procédure à adresser à Paris, par le commandeur de Montgontier. — Sceau du chapitre.

H. 475. (Registre.) — In-folio, papier, 82 feuillets, 3 cachets.

1737-1738. — Comptabilité. — Quinzième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff.-1-29). — Passage de « Gabriel Beraud, fils de Claude Beraud, avocat en Parlement, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins et de Marie Gascoing ». — Dépouilles... — Cachets du commandeur de Broissia et du chevalier du Saillant; sceau du chapitre. — Recette : 248.936 l., 9 s., 8 d. Dépense : 247.112 l., 17 s., 7 d.

H. 476. (Registre.) — In-folio, papier, 82 feuillets; 3 cachets.

1737-1738. — Comptabilité. — Quinzième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 477. (Registre.) — In-folio, papier, 20 et 97 feuillets.

1737-1738. — Comptabilité. — Brouillard du quinzième compte du receveur de Caissac. — En tête un répertoire.

H. 478. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1730-1738. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Maisonnisses : réparations au moulin des Vergnes, à la commanderie, aux moulins de « Volle », de « La Barderie » ; reliure du missel de Peyrabout ; réparation au calice de « Savenes », achat d'ornements; réparations aux moulins de « La Mouline, de Maisonnisse, de La Genette » ; gratification au s[r] Guillot de La Villate ; quittance de Francesco Harcoita pour prix de réparations « à la vitre de la chambre de M. le commandeur, toute en plon neuf » ; fourniture de corporaux garnis de dentelle à l'église de Maisonnisse ; reconnaissance du chevalier Tambonneau pour deux billets sur les s[rs] Mercier « marchand de tapisseries, Aux Bœufs, rue de La Huchette, et Cagniard, marchand tapissier sous les grands pilliers à l'enseigne du Gros chapelet ; travaux à l'étang de La Borderie et à l'écluse de Volle, à l'étang de Chesperennes (?) (alias Chepamonde ? Cluspeinon ?) ; état des avances faites par le fermier Luche, pour les petites réparations ; frais de procédure payés au s[r] Loubat ; prix de cinquante messes payé au curé de Maisonnisse pour feu de La Roche-Aymon, commandeur de Chamberaud ; frais de vérification des réparations ; compte de gestion des fermiers Annet et Mathieu Luche, arrêté de compte (1736 - 21 mars 1738). — Pièces de la procédure soutenue contre Hubert de Riverie, s[r] de « Clérimbert, les Ormes, Hurongues et partie de S[t]-Symphorien-le-Château » et Antoine, son fils, au sujet de cens et servis dus à la commanderie de Chazelles pour les terres et moulin de « Pont-François » ; parmi ces pièces, reconnaissance passée en 1704 par Hubert Girard de Riverie, pour la rente de La Caravanne (1730-13 mai 1738). — Pièces relatives à la dépouille de Louis de Chambon de Marsillac, commandeur de Mâcon, mort à Montluçon le 14 avril 1738 : déproprement, legs de son quint à son neveu « qui est dans le régiment de Berry cavalerie » ; listes des meubles d'état et de son mobilier à Épinassy, Marsillac et Montluçon ; inventaire par les agents de l'Ordre; frais de la dépouille ; procès-verbaux de vente des meubles ; frais de desserte de la chapelle de Ventrigny ; reconnaissance de dette par le chevalier de Marsillac pour acquisition d'une jument ; quittance de frais funéraires par la communauté de N.-D. de Montluçon ; tentures, construction d'une chapelle ardente, confection d'écussons, achat de cierges ; payement aux Cordeliers ; quittances de la garde-malade, du médecin, de l'apothicaire, de la blanchisseuse, du maréchal-ferrant, des domestiques ; frais d'apposition des scellés et de ventes ; droits curiaux de la paroisse S[t]-Pierre ; célébration de messes à Genouilly. (1735 - 17 novembre 1736).

H. 479 (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier, 1 imprimé.

1737-1738. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue contre Léonard Gérald, fermier de Masdieu, bourgeois de la ville d'Aixe-en-Limousin et Marguerite Guinguant, veuve du sieur Descordes, capitaine d'infanterie au régiment de Champagne, au sujet de cens et servis dus au membre de Trein pour le tènement de La Rebière.

H. 480. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1732-1738. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittances à l'appui du procès-verbal des améliorissements faits dans sa commanderie de Bellecombe par Honoré-Marie de Vallin : achat de chaux, de planches et bigues, de tuiles ; réparations à Lachal, à La Rouze ; achat de 100 noyers et 100 mûriers, d'une meule pour le moulin du temple d'Albon;

« voiture de lad. meule, 20 l.; pour sortie de la meule à Lion, 12 s. ; pour les gardes, 12 s. ; péage de Givors, 12 s., 6 d. ; à M. Privot, pour le péage aux Chesne, 12 s.; pour le péage de Vienne à Mrs du port, 3 l. ; au valet du me du port, 6 s. ; la foraine à Serrières, 6 l., 18 s. ; péage à Serrières, 15 s. ; douanne à Vienne, 4 l., 13 s., 3, d. soit 38 l., 9 d. ; confection d'un « bachat pour faire boire les bestiaux », à Bellecombe ; réparations à Valançin ; achat d'un missel ; prix fait pour les réparations de Bellecombe ; pose de pannonceaux sur les deux tours du château de Bellecombe ; réparations à la cure, au pressoir, à la chapelle de Bellecombe ; réintégration de reconnaissances ; réfection du devant d'autel de Septème par le sr La Roche, réparation au calice par le sr Fayard ; réparations à la chapelle de Bressieu et à La Verpillière (1732 - juillet 1738). — Quittances relatives à la rénovation des terriers de Chambéry (30 septembre - 1 décembre 1738).

H. 481. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier ; 6 cachets.

1738. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance par le sr Cormarmond de ses gages de châtelain de Chazelles (25 janvier). — Quittance pour réparation au four de La Tourette (1 février). — Quittances de portion congrue par le sr Ruben, curé de Sainte-Anne (19 mai 1737, 3 février 1738). — Billet du chevalier de Charpin pour le sr Paquet sur le sr Alègre, fermier de Roanne, quittance au dos (6 avril 1737 - 15 mars 1738). — Ratification du bail de Maisonnisse, consenti aux frères Luche par le commandeur de Langon (21 mars). — État estimatif des dépenses à faire pour la grange du temple de Vaux (29 mars). — Compte de frais de procédures pour la commanderie de Chazelles (10 avril). Au dos, fragment d'une lettre de de Fenoyl. — Quittances pour réparations à l'« Hôpital Franceche et au Mouteil », commanderie de Carlat (7 mars 1737, 8 mai 1738). — Traité entre Israël de Moussier, commandeur de La Croix-au-Bost et le procureur Gilbert Lamy, pour la rénovation du terrier de Palluet (9 mai). — Pièces relatives à la commanderie de Carlat : réparations au château de La Salvetat, au chœur de l'église de Carlat ; état des frais de la procédure soutenue contre les habitants de La Salvetat (1733 - 10 mai 1738). — Compte présenté au receveur de Caissac par le sr Portier, agent de l'Ordre (16 mai 1738). — Prix fait et quittances pour réparations à l'Hôpital Chal Franchesse (23 septembre, 3 octobre 1735, 18 mai 1738). — Certificat du sr Bouyon, notaire d'Herment, constatant qu'il a reçu des reconnaissances pour la commanderie de Tortebesse (24 mai). — Arrêté de compte entre le commandeur de La Porte et le sr Piattet, pour la rénovation des terriers du Temple de Vaux (26 mai). — « État des réparations faittes tant en la commanderie qu'au moulin de La Ruissogne » (Riom, 25 mai). — Continuation du bail de la dîme de Chassière, à Feyzin et Vénissieu, consentie par le commandeur de La Porte à Charles Guilliermin, notaire de Feyziu (7 juin). — Procuration passée par le commandeur Michel d'Auteroche, au commandeur Cabeuil pour l'administration de sa commanderie de Villejésus et du membre de Lespardillière (15 juin). — Cession au commandeur d'Auteroche des droits dus au trésor par sa commanderie (18 juin 1733, 16 juin 1738). — Conventions passées entre Jean-Baptiste-Louis de Boczosel de Mongontier et les frrèes Villion, pour l'administration de la commanderie de Chazelles ; prorogations de ce traité (9 février 1727, 28 octobre 1732, 23 juin 1738). — Compte des recettes et dépenses de la commanderie de Montbrison arrêté, le 9 juillet 1738, entre le sr Lavergnolle et le chevalier du Saillant. — Nomination d'André Giraud à la charge de geôlier des prisons de Chazelles (19 juillet). — « Dépropriement du bailly de Vatan, grand bailly de Lyon, comandeur de Montchamp et chef d'escadre des armées navales du roy, fait à Toulon, le dix-huit janvier 1738 » : vaisselle d'argent, « quatre plats d'hors-d'œuvre octogones, trois douzaines et demy de cuillières à bouche, trois douzaines et demy de fourchetes... quatre cuillières à ragout, une cuillière à olive, deux porte-carrafes et les bouchons des carrafes, deux cuisinières, quatre petites salières... les mouchettes et porte-mouchettes, douze cuillières à caffé. Baterie de cuisine : six marmites et ses couverts, onze casserolles et ses couverts, deux casserolles rondes, deux tourtières, deux platfonds... une grande poissonnière et sa suille (?), une petite poissonnière, une grande briserolle et une petite et ses couverts, une popetonière, une passoire, deux douzaine de mazarine ordinaires... deux vieux chandeliers d'argent haché, deux recheaux d'argent haché. Linge de table : huitante-sept napes ouvrées neuves, soixante-deux napes ouvrées des moyennes, quatre-vingt et sept douzaines serviettes... Au grand sallon : une tapisserie de cuir fonds ponceau, les ornements d'or, un grand canapé de marroquin, quatre fauteuils, dix-huit chaizes à l'angloise ceintrées, le tout marroquin rouge... un écran de bois de noyer garny de satinade, cinq écrans de carton, deux grands parevent à six feuilles, une grande nate pour led. salon... Au premier salon : une tapisserie de cuir, fonds gris, ornée de fleurs et fruits des Indes..., un fauteuil à confessional, marroquin noir, une portière de caramande... A la chambre de monsieur : une tapisserie de satinade de Turin verte et aurore, dix chaizes à la dauphine... deux rideaux d'indienne de St-Joseph,... un lit de moire verte à la duchesse, la housse de serge verte, une mousquetière de gaze rayée,... un tambour pour chauffer les chemises,... une tapisserie de cuir porcelaine,... dix-huit chaises d'Hollande garnies de paille fine, deux tables à cadrille avec ses tapis de drap vert,... une

tapisserie de vieille cottonine peinte,... un tour de lit d'écorce d'arbre, broché, à la duchesse,... deux parevents, peinture de Venise, à six feuilles »... porcelaines, fayence de Moustier... vêtements. — Frais d'une procédure pour assassinat à St-Bonnet et Bouchalas (2 août). — Compte de la veuve Viollatte, fermière de St-Jean-La-Chevalerie du Puy (26 août). — Arrêté de compte du s^r^ Curtil, fermier de Verrières (9 septembre). — Arrêté de compte du s^r^ Ravel, fermier de Sainte-Épine et de St-Georges-d'Annonay (4 septembre, 4 novembre). — Décret de la Langue attribuant la commanderie de Limoges au bailli de Langon (12 novembre). — Extrait du bail consenti, le 18 juin 1556, par le commandeur de La Croix-au-Bost, pour le domaine de « La Brugière, paroisse de Tarde »; ratification de 1561 (15 décembre). — Fragment d'un état de frais de procédure. — États des fermes des commanderies de Mâcon et de Masdieu. — État des frais faits pour les réparations, le renouvellement des terriers et la visite de la commanderie de Carlat. — Cachet de Pierre Chassaing, bailli d'Herment ; sceaux plaqués du grand maître Despuyg, de la langue, du chapitre ; cachet de la sénéchaussée de Lyon.

H. 482. (Registre.) — In-folio, papier, 89 feuillets; 3 cachets.

1738-1739. — Comptabilité. — Seizième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de Amable de Saint-Julien, Gervais-Protais des Trapières, Antoine-Charles-Jacques de La Roche-Aymon. — Suite des dépouilles (ff. 30-37). —Dépouilles du bailli de l'Aubépin ; du chevalier de Barmont, commandeur de Chambéraud, mort le 11 octobre 1737 ; du chevalier de Langon, commandeur de Maisonnisse, mort à Grenoble, le 13 janvier 1738 ; du chevalier de Marsillac, commandeur de Mâcon, mort à Montluçon, le 14 avril 1738 ; du bailli de Vatan, mort à Toulon, le 1er août 1738. – Mortuaires. Vacants. Rentes. Débiteurs pour causes extraordinaires. Débiteurs insolvables. Reliquat du précédent compte. Recettes des autres prieurés. Sommes reçues pour le grand maître. — Dépenses : frais de voyages, écritures, payements au trésor ; payements au chevalier de Revel, receveur à Marseille. — Recette, 222.715 l. 18 s. 4 d. Dépense, 206.094 l. 1 s. 3 d. — Cachets des chevaliers de Sales et du Saillans.

H. 483. (Registre.) — In-folio, papier, 89 feuillets, 3 cachets.

1738-1739. — Comptabilité. — Seizième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 484. (Registre.) — In-folio, papier, 109 feuillets.

1738-1739. — Comptabilité. — Brouillard du seizième compte du receveur de Caissac. — Triple de H. 482.

H. 485. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, 6 pièces, papier; 1 imprimé.

1725-1739. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue contre Guy Baugier, bourgeois de Culhat, et ses héritiers, pour arrérages de cens et fermages dus à la commanderie de Montferrand, pour sûreté desquels on avait saisi le château de « Beaulieu, une maison à Culhat, des terres aux terroirs de Lavacheras, de Lascostas-Cenaud, de la Croix de Laloye, de Lasgraveras, de Soughas, de La Mondonnare, de La Varde, de Lassetrou, de Marcouchas, de Pradec, de Carchier, de Faugezoux, de Bosgros, de Laschamp, du bois Payquase, du Chambon, de Laschamp, de Marconhal, de la Petite Grade. »

H. 486. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

1734-1739. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Suite de la procédure contre Guy Baugier et ses créanciers opposants à la vente des biens saisis : Jean Gros, garde du scel en la juridiction de Maringues, Taurin Petit, marchand de Lezoux, Thérèse Garrol, veuve Henry Fort. de Clermont, Jean Bernard, avocat à Clermont, et autres.

H. 487. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1737-1739. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue contre les créanciers à la dépouille du bailli Hector-Éléonor de Ste-Colombe de l'Aubépin, commandeur des Feuillets. Parmi les créanciers : Joseph de St-Jacques, avocat, propriétaire à Marseille, Diane d'Izerand, marquise de l'Aubépin, François Bruny de St-Canat, le baron de La Tour d'Aigues, s^r^ de La Vallée, Pierre Roubaud, bourgeois de Marseille, Pierre Delaye, valet de chambre, Jean des Tours, capitaine de galères à Marseille, Claude Joly, apothicaire à St-Vallier, Charles Fontaine, notaire à Andancette, les Franciscains de St-Vallier, Jean Delorme, tapissier à Lyon, les s^rs^ Favier et Gaillard, confiseurs à Lyon.

H. 488. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier, 1 cachet.

1739. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance du s^r^ Reynaud pour ses gages de procureur fiscal de la commanderie de Chazelles, « un sestier de bled seigle, vallant seize bichets, mesure dud. Chazelles » (6 janvier). — Bail à ferme de la commanderie de Montchamp, consenti à Antoine Thomas, notaire de Brioude, par le commandeur Jean-Philibert de Fay La Tour-Maubourg, grand bailli de Lyon (13 janvier). — Assignation au Grand Conseil donnée à

Claude Chavallard, commissaire en droits seigneuriaux, pour restitution de terriers de la commanderie de Chazelles (13 février). — Bail à ferme du grand bailliage de Devesset, consenti à Claude Jullien, s^r de Ronchol. Parmi les clauses, il est stipulé que le fermier « sera tenu de nourrir le procureur et agent dud. seigneur grand bally pendant trois jours chaque année, comm'aussy de défrayer les visiteurs généraux dud. ordre pendant leur visite, et jouira des biens et maisons en bon père de famille et les entretiendra des menues et légères réparations. Demeurant réservé aud. seigneur grand bailly le corps de logis du cotté de l'églize, pour son logement et celluy de ses gens, de même la grande écurie qui est au-dessous de l'appartement où loge le fermier.... Plus sera tenu led. preneur de faire faire le procès aux criminels qui seront pris et apréhendés et mis dans les prisons de la baronnie dud. Devesset, et, en cas d'appel, les faire mener soubs bonne et seure garde ès prisons du juge supérieur et les ramener, s'il est dit, et de faire exécuter les sentences » (5 mars). — Lettre de d'Auteroche demandant révocation de la lettre de cachet obtenue contre son cousin le commandeur (Murat, 1er avril). — Protestation du bailli Adrien de Langon, commandeur, contre les habitants de Sainte-Anne qui laissent tomber leur église en ruines (13 avril). — Arrêté de compte entre Desfrançois, commandeur de La Tourette et les s^rs Porte et Lambertèche, fermiers; pièces à l'appui, comptes et quittances de travaux de menuiserie, serrurerie, vitrerie aux bâtiments, au four banal, à la chapelle de la commanderie (1738-15 avril 1739).— Procès-verbal de visite de la commanderie de Sainte-Anne, suivi de l'attestation du grand maître (28 mai 1736, 30 avril 1739). — Récépissés et états des bestiaux des Bordes, Chevroux, Aboche et Soulas (1738, 2 mai 1739). — Billet souscrit au chevalier de Presques par le marquis d'Auteroche, et reçu passé par le chevalier au receveur de Caissac (5 janvier, 8 mai). Notes de frais payés au procureur Coulon pour procédures contre les Augustins de Gannat et le s^r de Curton. — Lettre des procureurs de la langue au sujet d'un payement de M. de Fontanges, d'une lettre à faire tenir au commandeur de Vilvoisin, de la recherche des terriers (Malte, 12 mai). — Signification à comparaître au Grand Conseil, faite à Etienne Richardier « résidant au lieu d'Argières », luminier de St-Clément-les-Places, pour passer reconnaissance au profit de la commanderie de Chazelles, d'un pré aux territoires de Layel et du Grand Clapier, paroisse de Longessaigne, et d'un autre pré aux territoires de « Layderris et du treyve Gaynon » (13, 15 mai). — Quittance passée par le commandeur Dufour au s^r Thouvaud, pour le compte du s^r de Gracenaud (16 mai). — Bail à ferme de Fay, membre d'Épinassy, consenti, par le commandeur Louis de Chambon-Marsillac, aux s^rs Côme et Jacques Louvrier, notaires de La Clayette, continuations de ce bail (6 août 1727, 17 décembre 1738, 21 mai 1739). — Règlement de compte entre le commandeur de La Porte et le s^r Piattet, son fermier (28 mai). — Quittance de ses gages par le greffier de la justice d'Ydes (7 juin). — Quittances du s^r Lacombe pour prix de la réfection des terriers de St-Michel-en-Maurienne (8 juillet, 9 novembre 1738, 7 juin 1739). — État des sommes dues au trésor par le commandeur d'Auteroche pour sa commanderie de Villejésus (17 juin). — Compte d'arrérages de servis dus par les habitants de « Bard, St-Etienne de Furan, St-Chamond, St-Genes-Malifaux, La Fouillouse, Montbrison, Meyzonnis, La Basse Creusille, paroisse St-Jean-de-Solémieu, L'Hopitalet, paroisse St-Marcellin, Roche, Quérézieu, paroisse Verrières, du Sauzet, Essertines, Lévignieu », etc., arrêté, entre le chevalier du Saillant et le s^r Lavergnolle (24 juin). — Quittance des frais faits par les officiers de justice de Chazelles à La Bourdelière (26 juin). — Lettre de la langue au sujet de l'enregistrement des privilèges au sénat de Chambéry et des réparations que doit faire le commandeur de Sales (12 juillet). — États et quittances de frais faits pour l'arrestation de Joseph Garel, transféré de la prison de St-Bonnet-les-Places à Lyon et à la Conciergerie à Paris (7, 12, 15 juillet). — Procuration passée le 25 novembre 1734, à Pierre Dugueyt de Riverie, pour recevoir, au profit de la commanderie de Chazelles, des reconnaissances du membre de la Roussellière, paroisse de St-Maurice-sur-Dargoire. Révocation de cette procuration (juillet). — Significations faites à François Estachon, s^r de La Chaudelerie, fermier de Villejésus, et à Jean Pillault, s^r de La Pierrière, fermier de Lespardillière, des lettres de contrainte obtenues contre le commandeur d'Auteroche, à raison de ce qu'il doit au trésor (9 juillet, 5 août). — État des frais dus par le bailli de Langon au procureur Duperrieu de Bordeaux, pour procédures contre Marguerite Roche et Louis Fournier, y joint la quittance (27 août). — Quittance du s^r Dugueyt pour prix de reconnaissances au profit de la commanderie de Chazelles (8 septembre). — Mémoire et réponses du receveur de Caissac et du bailli de Lescheraine, grand prieur d'Auvergne, sur leur différend pour le règlement des frais de la procédure contre Léonard Gérald et Marguerite Guinguand, veuve Descordes, au sujet de la ferme de la commanderie de Masdieu. — Copie de certificats présentés au chapitre par le bailli de Langon, pour justifier de l'exécution des ordonnances de la visite prieurale dans la commanderie de Sainte-Anne et ses membres. — Lettre des procureurs de la langue faisant parvenir une lettre au grand prieur pour l'enregistrement des privilèges en Savoie, une autre au chevalier de Vilvoisin, avec un décret concernant le membre de La Vinadière, et accusant réception de titres des Échelles et d'une lettre du commandeur de Sales (4 décembre). — Bail à ferme de la comman-

derie du temple de Dôle, consenti à Jean-François Rossigneux par le commandeur Philibert-Bernard de Froissard de Broissia (5 décembre). — Avis du conseil de l'Ordre pour le droit d'hommage réclamé par le roi sur la terre de St-Paul-lès-Romans (17 décembre). — Pièces relatives à la commanderie du Vivier La Forêt du Temple : réparations au moulin de Nauchere, à l'église de Vivier, au Temple de Bedde, au château du Vivier, au moulin du Vivier ? paroisse de Bestete ? à la chapelle du « Temple Vilar », au domaine des Ganettes (1734-28 décembre 1739). — Mémoire sur les difficultés de la commanderie des Échelles avec « François Perrin, baron d'Altenar, et Nicolas Perrin, substitut, avocat fiscal général et patrimonial au sénat de Savoye », au sujet de la rente de Saleneuve. — Sceau du chapître.

H. 489. (Registre.) — In-folio, papier, 86 feuillets; 3 cachets.

1739-1740. — Comptabilité. — Dix-septième compte du receveur de Caissac. — Responsions (ff. 1-29). — Passage « d'Antoine-Gabriel-Joseph de Reculot, fils de Charles-Alexandre et de Marie-Ignace de Moréal ». — Suite des dépouilles (ff. 30-36). — Dépouilles du « chevalier de Montgon, commandeur de La Râcherie, mort à La Souchère, le 15 décembre 1738 ; du bailli de Chabrillant, mort à Malte, le 11 novembre 1738 ; du chevalier Duchey, commandeur de Montferrand ». — Mortuaires, vacants, rentes sur l'Hôtel de Ville de Lyon, les tailles de Brioude, débiteurs pour causes extraordinaires, débiteurs insolvables, reliquat du précédent compte, recettes des autres prieurés, sommes reçues pour le grand-maître. — Dépenses : écritures, voyages, payements pour le compte du trésor, voyage du s^r Grillet, chirurgien de Malte, achat d'une montre d'or à répétition, réparations à l'église St-Georges de Lyon ; payements au chevalier de Revel, receveur à Marseille ; pension magistrale du grand maître sur Salins ; dépenses communes, port de lettres et paquets. — Recette : 194.696 l., 5 s. 3 d. Dépense : 172.855 l., 10 s. — Cachets des chevaliers de Sales et de Vallin ; sceau du chapitre.

H. 490. (Registre.) — In-folio, papier, 86 feuillets ; 3 cachets

1739-1740. — Comptabilité. — Dix-septième compte du receveur de Caissac. — Double du précédent.

H. 491. (Registre.) — In-folio, papier, 107 feuillets.

1739-1740. — Comptabilité. — Dix-septième compte du receveur de Caissac. — Brouillard des précédents.

H. 492. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier.

1733-1740. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue contre les sœurs Villon et Benoît Descroix, marchands à Lyon, créanciers de Félicien de Mons de Savasse, commandeur de Laumusse, qui, contrairement aux privilèges de l'ordre, avait mis saisie arrêt sur les fermages de cette commanderie.

H. 493. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 64 pièces, papier.

1734-1740. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces d'une procédure contre Charles de La Garde de Chambonas, prévôt du chapitre de Brioude, au sujet de droits de dîme sur le territoire du moulin de Laure ? commanderie de Courteserre (1739-1740). — Pièces des poursuites intentées à Antoine Jaboulay, notaire de Saint-Étienne, pour le contraindre à achever la rénovation de terriers de la commanderie de Chazelles (1739-1740). — Pièces de la procédure poursuivie au tribunal de la Conservation, au nom du receveur, par le banquier Joseph Motte, contre le s^r Meyssonnier, père, bourgeois de Villefranche, pour reconnaissance d'un billet de 552 livres, souscrit au profit de l'Ordre (3 février - 15 mars 1740). — Pièces de poursuites intentées à Jean Boyron et Étienne Jacquet, de Piney, paroisse de Saint-Maurice-en-Gourgois, à Pierre Lyonnet, de Cornillon, paroisse de Saint-Paul, à André et Antoine Borye, de Murols, paroisse d'Aurec, pour les contraindre à passer des reconnaissances au profit de la commanderie de St-Jean-des-Prés de Montbrison (26 mars 1740). — Pièces de la procédure soutenue au Grand Conseil contre Hugues Trouillet, procureur au parlement de Grenoble, Jacques Beylier, docteur en médecine, de Grenoble, et Louis-Aymond de Franquières, conseiller au Parlement de Grenoble (1739-1740). — Pièces relatives à la commanderie de Pontvieux : copie des ordonnances de la visite prieurale de 1736 ; justification de l'exécution de ces ordonnances ; réparations à la chapelle de Pontvieux, à la chapelle du Temple, à l'église d'Ydes, à la chapelle de Courtilles ; payement pour dorure d'ornements au sieur Nérac, orfèvre de Clermont ; certificat du curé d'Ydes constatant que le commandeur Dufour lui a donné pouvoir « de faire rétablir les vitres de la chapelle de Courtilles, lorsqu'il passera des vitriers suisses ou autres étrangers, ce qui est fort rare, n'y en ayant point au pays » (1738-1740). — Pièces relatives à la commanderie de Vivier et Farges : réparations au temple de Bedde, quittance de 19 livres passée au commandeur Geoufre, signée C. B F « pour avoir refet deus panos à neuf de vitre, avoir fourny le vere et avoir posé cinq carois à neuf, dans sa chambre, et repaser le restre des deus

croysés, reblanchir le tout, dont quitte le tout, sans y comprendre la nouriture » ; construction d'un puits ; réparations au moulin vieux et au moulin Nossère, au Vivier et à Cullant ; fourniture de « meule et sioutre tiré de la meulière de Champillier » ; réparations au domaine et au moulin de Riolas (1734-1740). — Pièces relatives à la dépouille de Bernard de Froissard de Broissia, commandeur de Dôle et de Salins : procès-verbal d'adjudication des meubles, parmi lesquels un « brelingaud, buffet servant de bibliothèque, six volumes de l'histoire du doyen de Kuillerine, lit domestique à tombeau, tour avec ses outils, feu d'argent, feu doré ; tapisserie représentant l'histoire d'Assuérus et d'Esther, contenant seize aunes à vingt-un frans l'aune ; tapisserie représentant les croisades de Godefroy de Bouillon, contenant quinze aunes ; tendure de tapisserie représentant l'histoire de Paris ; étui de chirurgie, selle de postillon, lustres de bois doré, girandoles façon de cristal, trois tomes de l'Histoire de Malte par Bosio, cent livres de chandelles, livres de médecine et chirurgie » ; règlement de loyer à Dôle, dû à l'huissier Limet 15-24 décembre 1740).

H. 494. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier, 1 cachet.

1740. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « Compte de la recepte faitte des fermiers de la commanderie de Laumusse, saisie par ordre de M. le chevalier de Caissac, mareschal et receveur de son ordre, pour debte due au trésor par M. le chevalier de Savasse, commandeur de ladite commanderie », arrêté le 25 janvier. — Billet de 552 livres souscrit par le sieur Meyssonnier, de Villefranche, au receveur de Caissac, endos du receveur pour le banquier Joseph Motte (5 juin 1739, 1 février 1740). — Quittance de 118 écus passée par le chevalier du Quesnoy au chevalier de Montauban (18 février). — Quittances de pension par le s^r Ruben, curé de Sainte-Anne (10 mars 1730 - 20 février 1740). — Quittances passées au commandeur de Mâcon pour sa quote-part à la contribution pour les réparations du clocher de Matour (31 décembre 1739, 5 mars 1740). — « Compte que rend Me François Laurens, notaire royal de Villarbenoît, à illustre seigneur frère George de Sales, chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, commandeur des Échelles, du maniement des revenus dud. seigneur en qualité de son procureur, fondé par acte du 12 may 1736, reçu Genin, notaire, depuis edit temps, jusques au 6 février 1740 », arrêté le 29 mars. — Compte du s^r Joseph Lacombe, pour la rénovation des terriers de St-Michel-en-Maurienne, membre de Chambéry (26 mars). — Quittance du s^r Baud pour prix de rénovation de reconnaissances de St-Jean-du-Temple de Chambéry (6 avril). — Autres, même objet, pour les s^rs Fillion, Genin, Gassilioud, Brélaz, compte du s^r Rivoire (7 avril). — Dénombrement des fonds du domaine Jolivet, membre de Boulay, commanderie de Bugnay (16 avril). — Procès-verbal de prise de possession de la commanderie de Feniers, par le commandeur François Le Groin de La Roumagère (4 mai). — Signification au commandeur de La Porte d'avoir à faire enregistrer, en conformité des édits de décembre 1701 et 1727, les titres de la terre de Charvieux (7 mai). — Procuration générale passée par les procureurs de la langue au receveur Philibert du Saillant (Malte 9, 10 mai). — Lettre des procureurs de la langue félicitant le commandeur du Saillant de sa nomination à la charge de receveur et lui annonçant l'envoi d'une procuration générale (mai). — État descriptif de la commanderie de Feniers, dressé à la requête du commandeur de La Roumagère (12-14 mai). — Lettre des procureurs du trésor au bailli de Thianges, l'avisant que le commandeur de Brenne, receveur à Paris, est chargé de s'entendre avec lui pour la perception de ses arrérages de rentes (4 juillet). — Certificats du curé de Chauffailles constatant des payements pour des réparations et la desserte de la chapelle de Ventrigny (4 juillet). — Bail à ferme de la commanderie de La Râcherie, consenti à Jacques Chevalier, drapier de St-Pourçain, et à Marie Tronet, sa femme ; procuration passée par le commandeur Charles-Louis de Pétremand de Valay, au s^r Joseph Girardot (28 juin, 10 juillet). — Prolongation du bail de Fay, membre de Mâcon, en faveur de Cosme Louvrier, notaire de La Clayette (14 juillet). — Quittance et récépissé du s^r Nivière pour la rénovation des terriers de St-Michel-de-Maurienne et du Mésage (22 juillet). — Quittance du s^r Reynaud pour prix de la rénovation des terriers de Sauzy, membre de Chazelles (16 décembre). — État de réparations faites dans la commanderie de Feniers : réfection de toitures, pose de vitres à Crabanat, réparations à la voute de la prison, au chœur de l'église de Fongaland. — États des revenus de la commanderie de La Râcherie, description des domaines, état des réparations. — « Solde de compte que monsieur de Valay fourni à Madame de Valay, la douairière, pour les années 1736, 1737, 1738, 1739 et partie de 1740, et à monsieur le commandeur de Chambéry ». — Note au sujet d'une procédure avec les chartreux de Pierre-Châtel pour des biens sis à La Croix de Peyrieu, membre d'Accoyeu. — Fragment de minute du compte du receveur mentionnant les dépouilles des commandeurs « Balthezard de Macon Duchey, Jean de Beauverger-Montgon », le mortuaire de La Râcherie, le vacant de St-Paul. — Sceau plaqué du grand maître Raymond Despuig.

H. 495. (Registre.) — In-quarto, papier, 40 feuillets ; 2 cachets.

1740. — Comptabilité. — « Consigne faite par monsieur le commandeur de La Richardie, procureur du Trésor, à

monsieur le maréchal de Mongontier, fondé de procuration de monsieur le commandeur du Saillant, receveur et procureur général pour son ordre au grand prieuré d'Auvergne, le dix-huit août 1740 ». — Cachets du maréchal de Mongontier et du chevalier de La Richardie.

H. 496. (Registre.) — In-folio, papier, 71 feuillets ; 4 cachets.

1740-1741. — Comptabilité. — « Premier compte de monsieur le chevalier du Saillant, commandeur de Montbrison et de Lormetteaux, receveur et procureur général pour son ordre au grand prieuré d'Auvergne, pour l'année commencée au premier may 1740, dans lequel est compris ce qui s'est receu et payé depuis le déceds du vénérable maréchal de Caissac, jusqu'au dit jour, ainsy que touttes les parties receues et payées par le vénérable maréchal de Mongontier, comme fondé de la procuration de M. le commandeur de La Richardie, procureur du Trésor ». — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Anne-Philippe de Pétremant de Valay, Ardouin-Alexandre de Saint-Mauris, Gaspard de Besse, de La Richardie, Louis-Rosalie-François de Loras, François-Emmanuel de Guignard de St-Priest, Frédéric-Henry de Chavagnac ». — Suite des dépouilles (ff. 30-34). — Dépouilles du maréchal de Caissac, commandeur des Bordes, mort le 26 mars 1740 ; de Bernard Froissard de Broissia, commandeur de Dôle et de Salins, mort à Dôle, le 17 novembre 1740 ; du commandeur de La Sône, du prieuré de Saint-Gilles. — Mortuaires, vacants, etc. — Parmi les dépenses, frais funéraires pour le maréchal de Caissac. — Recette 258.819 l., 2 s. 2 d. Dépense 216.281 l., 9 d. — Cachets des chevaliers du Saillant, de Sales et d'Ussel ; sceau du chapitre.

H. 497. (Registre.) — In-folio, papier, 82 feuillets ; 4 cachets.

1740-1741. — Comptabilité. — Premier compte du receveur du Saillant. — Double du précédent.

H. 498. (Registre). — In-quarto, papier, 101 feuillets.

1734-1741. — Comptabilité. — Copie de lettres adressées par le receveur, au grand maître, aux procureurs de la Langue et du commun Trésor, au sujet de l'envoi des bilans des preuves d'Udressier, de l'administration de la commanderie de Villejésus, du quint du bailli de St-Aulaire, du s^r Agutte, fermier de Celles ; de la mort du comte de Talandre ; des bestiaux de la commanderie du Vivier ; de l'apurement des comptes ; du bailli de Laubépin, du marquis de Maubourg, de l'envoi de la comptabilité du grand prieuré de France, des poursuites du commandeur de Vilvoisin contre le curé de La Vinadière, de l'affaire Guy Baugier, d'envoi de toiles ; de la saisie de la commanderie de Carlat sur le commandeur de Vogué ; du compte de la commanderie de Chanonat, des poursuites à exercer pour les améliorissements et la rénovation des terriers ; de l'envoi des livres de compts du prieuré de Champagne ; de la mort de Charton, curé de St-Georges de Lyon ; du chevalier de Fargues ; des revenus de la cure de St-Georges ; du vacant du commandeur de Fargues ; du quint du bailli de St-Aulaire ; de la dépouille du commandeur de Dreuille ; des terriers des Échelles ; des dîmes de La Vinadière ; du nouveau règlement de l'église St-Georges de Lyon (31 octobre 1734 - 25 novembre 1735, ff 1-16) ; — du procès du chevalier de Vilvoisin à La Vinadière, du séquestre de Salles et Montseugny, des comptes de Villejésus, du payement, à la marquise de Mayac, du quint du bailli de Saint-Aulaire, de la succession Charton, de l'envoi des procès-verbaux d'améliorissements par le chevalier de Vatanges, de l'affichage du règlement de St-Georges, d'un envoi de toiles, de la maladie et de la mort du bailli de L'Aubépin, d'une dette du chevalier de St-Martial à la dépouille du commandeur des Aigues, de la succession du commandeur de Vernassal, des terriers de La Tourette (1736, ff. 16-24) ; — d'une demande d'« un cazal » pour le chevalier de Fargues, de la dépouille de l'Aubépin, de l'administration de Villejésus, de l'état des bois, de la commanderie des Feuillets, des améliorissements de Salles et Montseugny, du commandeur d'Auteroche, des lettres de diacot de Gabriel Beraud, de la levée du séquestre de Villejésus ; d'une opposition à la réception d'un membre de la famille de Chénelette, à cause d'usurpations sur la commanderie de Laumusse et parce qu'il est né et a été baptisé à Lyon ; du séquestre de La Tourette, de la dîme de St-Martin-La-Sauveté, du procès Guy Baugier, du bail de Lespardillière, des charges de La Vinadière, d'explications sur les preuves de Chénelette, du dépropriement du commandeur de La Rivoire, du vacant de la commanderie de Chamberaud par la mort du commandeur de Barmont, d'une dette du commandeur de « Franchesse », d'une dette du marquis du Saillant, d'objections sur l'admission de filles roturières dans le couvent de « Martel » (1737, ff. 24-44) ; — de la mort à Grenoble du commandeur Pierre de Langon, du vacant de Chamberaud, de la dépouille du commandeur de Vogué ; de la mort de Louis de Chambon-Marsillac, commandeur de Mâcon ; d'un procès intenté à Caissac par le chevalier de « Peloubier », des terriers de Blaudeix ; de la rénovation des terriers et des améliorissements, de difficultés avec le commandeur d'Auteroche, d'un incendie à Maisonnisse, de la ferme de Chantoin, des dépouilles des commandeurs de Barmond, de Langon, de Marsillac, de la mort à Toulon du grand bailli Claude Aubery de Vatan, de procédures soutenues pour la commanderie de Chamberaud, du procès du chevalier de Puylobier ;

de l'envoi direct à Marseille, sans passer par Lyon, des fonds destinés au Trésor ; des comptes des fermiers de Montchamp et de Devesset, des réparations de St-Georges de Lyon, de la coupe des bois, d'un envoi de balances et poids pour peser les monnaies d'or, de la réfection des terriers ; de la mort et de la dépouille de Montgon, commandeur de La Ràcherie, mort à La Souchère ; de la mort, à Malte, du bailli Chabrillan, commandeur de Salles et Monseugny, Saint-Paul et Blandeix ; de l'administration des dépouilles et vacants (1738, ff. 44-61) ; — des commandeurs de « Fontanges et de Franchesse », de l'inventaire des terriers, du séquestre de Carlat, de la dépouille de Marsillac, de la dépouille de Chabrillan, d'une demande pour le chevalier de Fargues, du procès avec Guy Baugier, de la mort de Du Chey, commandeur de Montferrand, de l'enregistrement des privilèges au Sénat de Savoie ; d'un procès de d'Auteroche, commandeur de Villejésus, avec le commandeur Marini Medini ; d'un envoi de balances, de la saisie de la commanderie du commandeur de Savasse, de la dépouille de Barmont, de la ferme de Mâcon, de décrets adressés au chevalier de Vilvoisin, des terriers de Blaudeix et de La Ràcherie, d'un devis pour la construction d'un bâtiment pour les archives, de la commanderie de St-Romain-en-Gal, de l'envoi des livres de comptes du prieuré d'Aquitaine, de la pension du commandeur Ragon sur le grand bailliage, des sociétaires de Bourganeuf, des améliorissements de Villejésus, des revenus de La Vinadière, des créanciers du commandeur de Savasse, de l'envoi des livres de comptes du prieuré de Champagne, du procès de la commanderie de Masdieu, du différend entre les sociétaires et le curé de St-Georges de Lyon (1739, ff. 61-78) ; — du bâtiment des archives, du règlement de l'église St-Georges, de la saisie de Villejésus, des rentes sur l'Hôtel de ville de Lyon, de la mort du maréchal de Caissac, receveur, de l'arrêté des comptes, de la dépouille de Caissac, de la dépouille du Vernois, de la nomination du commandeur du Saillant à la recette, de la maladie du commandeur de La Richardie, de l'état des terriers, des dépouilles du Peyroux et des Mazières, du procès Guy Beaugier, de la dépouille de l'Aubépin, de la mort du commandeur Bernard Froissart de Broissia, du dépropriement du commandeur de Barmont, du bâtiment des archives (1740, ff. 79-94) ; — des preuves de Valay, du bâtiment des archives ; des dîmes de Baverans, commanderie de Dôle ; des débiteurs insolvables, du commis Monnate, des commandeurs en retard pour leurs améliorissements, d'une pension donnée sur Salins au neveu du cardinal de Fleury, du dépropriement du commandeur de Barmont, du mortuaire de l'Aubépin ; de la vaisselle d'argent du receveur de Caissac, qu'il avait fait faire « à Trévoux en Dombes, d'où elle lui est venue comme marchandise prohibée et par conséquent confiscable, si elle eût été surprise à l'entrée de cette ville, n'ayant point de controlles ni le poinçon du roy, droits considérables que l'on évite en ce pays-là et que l'on fait payer partout ailleurs que dans cette souveraineté. C'est ce qui lui avait fait prendre le party de la faire faire à Trévoux. Je n'oserois donc l'exposer aux voitures publiques et encore moins à aucun de mes confrères, tout étant visité dans la route, et étant reconnue vaisselle étrangère, à la sortie même de cette ville, elle seroit saisie »... ; de la vente des biens de Guy Baugier, de la mort du grand maître Raymond Despuyg, de la nomination d'Emmanuel Pinto, d'une dette du s^{r} de Commenailles à la dépouille du Vernois, des terriers de Blaudeix, de la dépouille de Langon, de la dépouille du commandeur de la Saône, du quint du commandeur de Marsillac, du fermier de Montseugny, de la nécessité de céder au receveur la vaisselle d'argent de Caissac (5 février - 1 mars).

H. 499. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 45 pièces, papier ; 12 cachets.

1741. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Inventaire des effets trouvés au château de « La Saune », en Dauphiné, appartenant à la dépouille de François de Boffin de La Saune, commandeur de Gap (13 janvier). — Quittance de ses gages par Comarmond, capitaine-châtelain de Chazelles (26 janvier). — Arrêt du Grand Conseil donnant défaut contre Claude Goujon, laboureur de Poncins (1 février). — Promesse du s^{r} Cortambert, fermier de Neuglisois, d'indemniser l'Ordre pour son intervention au procès contre Jean Dupaquier, François Dubost et Pierre Brigou de Matour (17 février). — Pièces de la procédure soutenue contre François Girouard du Bouchet et Gabriel Mendosse de Bellenave, qui prétendaient avoir le droit, en vertu de leur bail, de lever les revenus de la commanderie de Marche et Mayet (1740-1 avril 1741). — Plainte des habitants du Grand Masdieu, contre Peyrot Auvergnat, leur curé, qui, disent-ils, les a fait imposer plus que de raison, « et non content de ce, comme il meurt despuis peu beaucoupt de gens dans notre paroisse, aussi bien que dens les paroisses voizines, il nous fait payer par avance pour anterement huit à neuf livres, quy se monte pour les pauvres plus que leur taille, aussy bien fait payer pour les mariages quatre à cinq livres et pour les baptêmes dix sols, et ne veut pas confesser une grande partie des paroissiens, mais leur donne des billés en laitein, dont il faud qu'il ailles à une et deux lieux de payis et cant les curés voizains ont ces billés, il les ranvois sent les confesser, et ne se confesse de bien longtent après jusque à ce qui les ayes bien fait promener deux à troix fois, et bien souvent sont ceux quy n'ont pas bien osbéis aux deux damoissaille, et quand les pauvres payzent n'ont pas sette somme pour le payer, comme l'argent est rares, il ne veux pas les enterer et

ferme la porte de l'esglize; mas se qu'ond fait, on s'anterre les uns et les autres sent prestre ny assistent ».... (15 avril). — Pièces de la procédure soutenue contre Pierre Gentil, notaire à Nevers, pour l'obliger à l'exécution du traité du 3 novembre 1736, par lequel il s'était engagé à renouveler les terriers de la commanderie de La Vaufranche. — Pièces relatives à la dépouille du maréchal de Caissac, commandeur des Bordes et receveur de l'Ordre, mort à Lyon, le 26 mars 1740: inventaire, dépôts des particuliers trouvés dans la caisse, billets à ordre, état des dettes, copie du dépropriement, parmi les meubles, « tenture de tapisserie d'Aubusson à personnages en sept pièces, une table de piquet à pieds de biches, une petite table bois noir pour prendre le caffet, dont le dessus est peint; garniture de feu d'argent âché avec ses pinces, tenailles et paelle, chaines d'or à graines d'épinard, tabatières d'or, chapelet de corail, boutons de manches à œil de serpent, un sabre dit escalcine, un porte éponge d'argent, un grand goubeau d'argent; quatre pots de tabac d'Espagne, marchandise de contrebande; quatre cens serviettes fines, cent tabliers de cuisine, moulin à caffet tout de fert, moulin à poivre aussi de fert, flambeaux d'argent, cuilliers à ragouts, cuillers à soupe, cuillier à olives, vingt-quatre fourchettes, un tric-trac d'hébeine »; frais de maladie et frais funéraires; états des objets demandés par le commandeur du Saillant, successeur de Caissac, procès-verbal de vente de partie des objets de la dépouille (26 mars 1740-25 avril 1741). — État des sommes dues à la dépouille du bailli de Saint-Viance, grand-prieur d'Auvergne, par le fermier de Bellechassagne. — Procuration passée à Martial de Verdilhac, bourgeois de Loubier, par Adrien de Langon, commandeur « d'Argentens et de Limoges », pour la régie du membre de « S[t]-Junien-le-Vigniaud », membre de Limoges (5 juillet). — Quittance pour réparations à la commanderie de Belleville (16 juillet). — Ordonnance du maître des eaux et forêts au sujet de la réserve des bois de S[t]-Paul-lès-Romans (17 juillet). — Quittance du sieur Taillard pour frais de procédures, pour le commandeur de La Villedieu, contre Pierre Mathieu et Jean Roland de Pierre-Fontaine (13 août). — Procès-verbal d'arpentage des domaines de La Roche, membre de Chazelles (30, 31 août). — Brouillard de compte pour les revenus de la commanderie de Masdieu. — Quittance du s[r] Pupier pour rénovation du terrier de Chazelles (20 septembre). — Consultation du procureur Legendre au sujet de la dîme de Musinens (Paris, 4 octobre). — Bulles magistrales au sujet d'un recours du chevalier Gilbert de Montagnac-Bord et de la procuration passée au receveur pour ester en justice à Besançon (28 septembre, 11 octobre). — Pièces relatives à la commanderie d'Ydes : quittances des gages du juge et du procureur d'office, quittances passées par le commandeur Dufour au s[r] de La Garde Chabannier, son fermier (22 avril-14 novembre). — Conventions entre Joseph de La Confrète, s[r] de Rocfort, et Jean Robin, s[r] du Bouchard, et assignation donnée à Jean Robin (23 mars 1723, novembre 1741). — Lettres des procureurs de la langue, au sujet d'un procès du chevalier de Savasse pour la dîme de Bâgé, d'une réduction des droits à payer au Trésor par le chevalier de Vilvoisin; de l'évocation au Grand Conseil des causes pendantes au Parlement de Besançon; des certificats de consigne (12 juin-8 décembre). — Fragment d'un traité entre le commandeur de Laumusse et le s[r] Pitet, de Pont-de-Veyle, pour la rénovation des terriers (15 décembre). — État des procédures pendantes pour le membre de Mésage, à la suite copies de quittances de cens de 1563. – Note au sujet d'une terre sise à Quincié, « hameau du Chavaignon, près le ruisseau de Charme, sur le chemin de Marchand à Belleville, dépendant de la commanderie de Mâcon ». — Pages 19 et 20 d'un registre de comptabilité de la commanderie de Masdieu, portant énumération de quittances pour réparations. — Cachets du chevalier de Mongontier, du commandeur Desfrançois, du chevalier du Saillant; sceaux plaqués du grand maître Emmanuel Pinto.

H. 500. (Registre.) — In-folio, papier, 88 feuillets; 4 cachets.

1741-1742. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur du Saillant. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Charles-Abel de Loras, Jean-Valère d'Ussel de Châteauvert, Louis-Alexandre de Cassanhes de Beaufort Miramont, Gilbert Ragon, Jean-Jacques de Seyssel, Louis-Catherine de Loras, Henry de La Barre ». — Suite des dépouilles (ff. 30-43). — Mortuaires, vacants, rentes, débiteurs pour causes extraordinaires, débiteurs insolvables, recette des autres prieurés, dépôt pour la commanderie de Mâcon. — Dépenses. — Recette, 211.813 l. 6 s. 7 d. Dépense, 203.632 l. 8 s. 1 d. — Cachets des chevaliers du Saillant, de Lestrange, de Grôlée; sceau du chapitre.

H. 501. (Registre.) — In-folio, papier, 80 feuillets; 3 cachets.

1741-1742. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur du Saillant. — Double du précédent. — Cachets des chevaliers de Lestrange et de Grôlée; sceau du chapitre.

H. 502. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier; 3 cachets.

1742. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Arrêté de compte entre le chevalier de La Porte et le s[r] Piattet, notaire à Chavanoz, pour la ferme et la rénovation des terriers de Pommiers, membre du temple de Vaux (16 janvier). — Lettre des procureurs de la langue, au sujet des procédures

en Franche-Comté et d'un payement fait par le commandeur de Vilvoisin (20 janvier). — Signification à Léonard Gérald d'une transaction du 13 mai 1457, justifiant des droits du commandeur de Masdieu sur des tènements de Faye et Las Nauhas; copie de cette transaction (27 février). — Arrêté de compte du s[r] Despiney pour réparations à Belleville (après le 2 mars). — « Inventaire des dossiers de procédures, titres et papiers concernant le grand prieuré et commanderies d'Auvergne qui se sont trouvés dans les archives du Temple et que frère Pierre Denier, garde desdittes archives, a renvoyé à M. le bailly de Mongontier, receveur de l'Ordre, en conséquence de la lettre écrite des trois vénérables langues de France à M. le bailly de Brenne, le 20 mars 1742, enregistrée au chapitre, le 19 juin suivant ». — Quittance de fermage passée par le commandeur Dufour au s[r] de La Garde, son fermier d'Ydes (27 mai). — Quittance au même par le s[r] Veyssier, pour ses gages de procureur d'office (1 avril). — Pièces de la procédure soutenue contre Pierre-Mathieu et Jean-Jacques Rolland, Pierre Juilliard et Huguette Rolland, de Pierrefontaine-les-Blamont, au sujet du droit de mainmorte prétendu par l'Ordre et le séquestre du prince de Montbéliard (1739-19 avril 1742). — Pièces relatives à une difficulté entre le commandeur de Chazelles et le curé de Saint-Martin-Lestra, au sujet de la construction d'une chapelle dans l'église et de réparations au beffroi (1740-8 mai 1742). — Acte du 29 avril 1738, par lequel le commandeur des Bordes reconnaît devoir au chapitre de « Saint-Pierre-le-Puellier », un cens annuel pour la maison de Bourges et les terres de Beauregard; reconnaissance renouvellée pour le commandeur d'Ussel (19 mai). — Lettre des procureurs de la langue adressant une liste « des commanderies qui se trouvent dans le cas d'incapacité » (22 mai). — Procès-verbal de visite du bâtiment neuf élevé sur les ruines du vieux château de l'Hôpital-Le-Grand (7 mai, 3 juin). — Prix fait entre le s[r] Pupier et le commandeur de Chazelles pour la réfection des terriers de S[t]-Bonnet-Les-Places et La Murette (1 août). — Récépissé d'ornements d'église par le curé de S[t]-Jean-La-Chevalerie du Puy (1 septembre). — Pièces des poursuites intentées à Jean-François Camier, curé de Chazelles, pour l'obliger à faire profession dans l'Ordre (1741-2 décembre 1742). — « Calcul des servis contenus au terrier Pupier, de la rente de S[t]-Bonnet-Les-Places et Bouchalas, noms des emphitéotes, argent, froment, seigle, orge, avoine, geline, lapin, perdrix ». — Note au sujet du s[r] Blanchier « qui se prétend en droit d'occuper et postuler comme procureur dans la justice d'Olloix ». — Provisions de l'office de greffier de Souzy, paroisse de S[t]-Martin-en-Haut, membre de Chazelles, pour Christophe Blanc, « greffier de la baronnie de Rochefort, de la jurisdiction de Lafont et autres, demeurant à Iseron ». — État des revenus de la commanderie de Carlat et de ses membres; état des ornements de l'église de Mascheix. — État des pièces que le commandeur de S[t]-Romain-en-Gal doit opposer aux prétentions des fermiers de la baronie de « Sermur ». — Exposé du différend au sujet de la dîme, entre le bailli de Maubourg et les habitants du temple de Marlhes. — États des terriers de la commanderie de Chambéry et de ses membres. — Sceaux du chapitre.

H. 503. (Registre.) — In-folio, papier, 82 feuillets; 3 cachets.

1742-1743. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur du Saillant. — Responsions (ff. 1-29). — Passage de « Jacques-Amable Guerrier, fils de Jean-Joseph, conseiller au présidial de Clermond-Ferrant et de Marie-Anne Pastel ». — Suite des dépouilles (ff. 30-39). — Dépouille du chevalier Duvernois. — Mortuaires, vacants, etc. — Recettes, 113.505 livres 7 s. 5 d. Dépenses, 72.387 l. 1 s. 9 d. — Cachets des chevaliers du Saillant et de Bosredon-Vilvoisin; sceau du chapitre.

H. 504. (Registre.) — In-folio, papier, 85 feuillets; 3 cachets.

1742-1743. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur du Saillant. — Double du précédent.

H. 505. (Registre.) — In-quarto, 42 feuillets, papier.

1740-1743. — Comptabilité. — Livre journal de la recette et dépense du commandeur du Saillant, du 16 avril 1740 au 4 avril 1743.

H. 506. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 28 pièces, papier.

1737-1743. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de procédures pour obtenir de nouvelles reconnaissances au profit de la commanderie de Montbrison, contre « Gilbert Souchon, procureur à Montbrison, Pierre Jullien, de l'Hôpital-Le-Grand, Gilbert et Pierre Poncet, de Montbrison, Durand Puy, chanoine de Montbrison, Jean Pavallier, de Poncins, Pierre Renard, de Beaurever, André Grangier, de La Chanal, Jean Devaux et Marguerite Maisonhaute de Trillin, Jean de La Fay des Saignes, Pierre-Laurent et Marie Fouillouse des Daguets, Maurice de La Fay de Malezy, Jacques Charreyron d'Aurecq, Pierre Chapelon de Collaquerye, Guillaume Durand, Jean-François Virisel de Gramon, Jean Chapellant d'Aurecq, Claude Chouin, dit Biliacoud des Girard, Jean Mazuyer de Nuarlet?, François Tibaux, s[r] du Pierreux, Joseph de Chabanol, sieur des Breux, Jean Chambon, de Monatte, Antoine Michel des Horoz, Pierre Fournier de

La Fargi, Jean-Jacques Harand de St-Just d'Allègre, Jean-Baptiste Bertholet du Piney, Joseph du Faurés, sieur de Prunerie. »

H. 507. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 47 pièces, papier; 1 cachet.

1743. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Avis du conseil de l'Ordre sur un différend de de Ruffé, commandeur de Mâcon, avec les religieuses Carmélites qui doivent passer reconnaissance, bien qu'on ait oublié de demander un homme vivant et mourant pour une terre qu'elles détiennent (12 octobre 1742, 10 janvier 1743). — Copie des lettres royaux portant contrainte contre les débiteurs du bailli de Fay de La Tour-Maubourg, commandeur de Marlhes (16 mars 1743). — Arrêté de compte entre le s^r Charles Ragon et le commandeur Ragon, pour la ferme de « La Forest » (St-Amand, 22 mai). — Quittance de fermage passée par le commandeur Dufour au s^r de La Garde, fermier d'Ydes (25 mai). — Poursuites contre Claude Mathevon au sujet de reconnaissance due à la commanderie de Chazelles, pour une terre sise au territoire de « La Reculla », paroisse de La Fouillouse (20 juillet). — Observation sur un mémoire adressé par le commandeur de Ruffé, le 7 août 1743, au sujet de reconnaissances. — Copie du traité fait le 7 juin 1726, entre le chevalier de Marsillac et le s^r Annet Remilhe, pour la rénovation des terriers de Belleville, membre de Mâcon (26 août). — Quittance de 4.575 livres passée au s^r Dubaisle, receveur du grand prieuré, pour le terme de la Saint-Jean (août). — Quittance d'ornements d'église passée au bailli de La Roumagère par le s^r Gilbert Martial (7 septembre). — Expédition du bail à ferme de la commanderie du Monteil-au-Temple, consenti en 1580 par le commandeur Gabriel Giraud, au s^r Antoine de Serve, notaire (10 septembre). — Lettres des procureurs de la langue au sujet d'un emprunt demandé par le chevalier de Savasse pour réparations à Laumusse; de la saisie de la commanderie de Villejésus sur le commandeur d'Auteroche, de la nécessité de faire payer les intérêts des sommes empruntées au Trésor, du refus du secrétaire du Trésor de bonifier une somme de 180 livres payée au chevalier de Vilvoisin ponr la visite des bois (10, 12 septembre). — Poursuites contre le s^r Ponthus de La Bourdelière, pour le contraindre à passer reconnaissance pour une terre située à St-Laurent-de-Chamousset, territoire de la Conche, relevant de St-Bonnet-les-Places (14 août-10 octobre). — États sommaires des commanderies de La Croix-au-Bost, Bellechassagne, Bourganeuf, Ayen, Devesset, Les Échelles, Les Feuillets, Lormeteaux, Leureuil, Maisonnisse, Morterolles, Pauliat, Puy-de-Noix, Courteserre, La Villedieu, La Tourette, La Râcherie, St-Romain-en-Gal, Dôle, La Vinadière. — Procès-verbal de visite des réparations faites à la suite d'un incendie à Épaisse, membre de Laumusse; à la suite, mémoire des chevaliers de Mons de Savasse et de Laube. — Traité entre le commandeur Dufour et les s^rs Caillier et de St-Horent, pour le recouvrement de ce qui reste dû à la dépouille de de Lestrange, commandeur de La Vaufranche (11 décembre). — État et arrêté de compte des réparations faites au château et à l'église de Feniers (25 décembre). — Notes au sujet d'une lacération du terrier de St-Jean de Bardon, sur la ferme de Compessière, consentie à Rolland Durhône. — États des arrérages de rentes dus à la commanderie des Échelles, pour les années 1741, 1742 et 1743. — Sceau du chapitre.

H. 508. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin; 40 pièces, papier;

1731-1744. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces de la procédure soutenue contre Christophe Richardier, laboureur de Valeilles, pour l'obliger à passer, au profit de la commanderie de Montbrison, nouvelle reconnaissance pour un domaine aux territoires de Soleymieu et du Bruchet. Le sieur Richardier soutient qu'il n'est pas possesseur de ce domaine, mais de celui de La Coste (1740-18 janvier 1744). — Pièces de la procédure soutenue contre Jean-Louis Joliaud et Vivant Regnault, curés de l'Hôpital-le-Mercier, au sujet du droit de dîme sur la terre des Patennes, dépendant de la commanderie de Bugney (1731-1744).

H. 509. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier; 1 cachet.

1743-1744. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la dépouille de Charles-Louis Pétremand de Valay, commandeur de La Râcherie, mort à Dôle, le 16 février 1743: arrêté de compte avec le s^r Chevallier, fermier de la commanderie (5 mars 1743); inventaire des meubles, bas de soie et bas de poil des Indes, histoire de Malte, épée de cuivre doré, un parapluie, Traité de la pauvreté des chevaliers de Malte; état des dettes; minute de renonciation à la dépouille; procès-verbal de vente; état des procès pendants; états des sommes dues au procureur Brocard, de Dôle, à Cochin, procureur au Grand Conseil; copie d'une transaction entre le commandeur et son frère, Claude-Charles-François, capitaine de cuirassiers; frais d'écritures, de loyer, d'obsèques; quittances du s^r Attiret, peintre chargé de faire des écussons, du médecin Normand... — Cachet de Louis-François Bougault (f° 12).

H. 510. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 47 pièces, papier.

1744. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance du s^r Reynaud pour ses gages de procureur fiscal de la commanderio de Chazelles (24 janvier). — Pièces de la procé-

dure intentée par Antoine de Noblet de Chenelette, commandeur de Bugney, à l'arpenteur Guillaume Debon et au grand bailli de La Tour-Maubourg, au sujet de l'arpentage de sa commanderie de Bugney (1742 - 31 janvier 1744). — État des réparations et améliorissements à faire dans la commanderie de Mâcon et ses membres. — Procès-verbal de dépouille du chevalier François de Bron, mort le 6 mars, au « château de Ponlun, paroisse d'Igrande » (8 mars). — Quittance passée au commandeur de Feniers pour réparations au moulin de Langlade (8 mars). — « Estat des rentes échangées entre M. le commandeur de Lachal et M. de Murat et le mémoire de ce qui reste à reconnoître avec l'échange, du 19 avril 1744 » ; rentes sur « St-Martin d'Albon, St-Michel d'Albon, Coquet, Albon, Anneyron, Lachal, St-Romain, Drujon, La Volozière, La Fouliouze, Longefessolle, Serès », — Certificat du châtelain de Courteserre, constatant que l'arpenteur Claude Moron a arpenté les domaines de Ligonne et de Chantaduc (4 mai). — Quittance à compte de fermage passée par le commandeur Dufour au s^r de La Garde, fermier d'Ydes (24 mai). — Assignation donnée au receveur de Mongontier par le chevalier de Chênelette, pour poursuivre le bailli de La Tour-Maubourg, afin de l'obliger à acquitter les frais d'arpentage et de rénovation de terriers de la commanderie de Bugney, opérations qui auraient dû être faites pendant sa gestion (6 juin). — Quittances des charges de la commanderie de La Croix-au-Bost, passées au commandeur de Moussier (8 juin 1743, 14 juin 1744). — Traité entre le commandeur de Mongontier et le s^r Pupier, pour la régie de la commanderie de Chazelles (23 juin 1744). — Billet de 248 livres pour le s^r Benoît, curé de Charbonnier, y joint sa quittance (21, 24 juillet). — Quittances pour réparations de calices de « La Varubau et du Mas », commanderie de Feniers, réparations faites par le s^r Latache, orfèvre de Limoges (14 août). — Procès-verbal d'arpentage de la commanderie de Chamberaud. — Récépissé de terriers de St-Jean des Essarts, commanderie de Mâcon (8 juin 1729, 9 septembre 1744). — Quittance de fermage passée au s^r Dubayle, fermier de Bourganeuf (septembre 1744). — Lettre des procureurs de la langue, au sujet des charges de La Vinadière, d'une lettre à faire tenir à M. de Mont, d'une réclamation à faire au commandeur de la Richardie (1 octobre). — Conventions entre le commandeur de Mons de Savasse et le s^r Jean Pitet, de Pont-de-Veyle, pour le recouvrement des rentes de la commanderie de Laumusse (13 novembre). — Quittances pour réparations à l'église de Camps et au château de la commanderie de Feniers (1 décembre). — Lettre du commandeur Desfrançois, à qui le Trésor faisait réclamer une somme de 500 livres sur la dépouille dn bailli de l'Aubépin (2 décembre). — Réplique du receveur à cette lettre. — Avis du conseil de l'Ordre, au sujet d'un différend pour droits seigneuriaux entre le commandeur de St-Romain-en-Gal et la prieure de Sainte-Colombe (17 décembre). — Quittance de ses gages par le garde de Dammartin (Besançon, 30 décembre). — Note des réparations faites à l'église par le curé de St-Martin-Lestra.—Note sur la commanderie de Feniers « la misère des peuples de Feniers est si grande, qu'ils n'ont pu jusqu'à présent faire rétablir leur clocher en ruine depuis très longtemps, ce qui fait que la cloche est attachée à un arbre au-devant de la porte de l'église ». — États des bois de la commanderie de Mâcon. — Extraits des rôles de tailles, capitation, crues des paroisses de Sainte-Florine, Moriac, Charbonnier. — « Nouvelles cottes faites depuis 1739, sur les cens et dixmes de la commanderie de Monchamp et membres en dépandans », et compte de ce que doit le s^r Thomas au bailli de Maubourg. — État des débiteurs du grand prieuré d'Auvergne, pour les frais de procès payés par M. le bailli de Brenne, procureur général et receveur du commun trésor de son ordre au grand prieuré de France, tant à M. le commandeur Cabeuil, agent général dudit Ordre, qu'à m^rs les avocats et procureurs dudit Ordre, tant au Parlement qu'au Grand Conseil de Paris, pour l'année du premier may 1743 au trente avril de l'année dernière 1744 »...

H. 511. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

1745. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Conventions entre le commandeur et le s^r Cailhe pour la régie de la commanderie de La Tourette (3 janvier). — Quittance du s^r Reynaud, pour ses gages de procureur fiscal de Chazelles (9 janvier). — Lettre des procureurs du commun trésor au bailli de Brenne, au sujet de la liquidation d'effets royaux appartenant au bailli de Thianges (25 février). — État des pièces envoyées à Paris, le 9 avril, à l'appui du procès du chevalier de Montjouvent, commandeur de Mâcon, contre le s^r Tisseur, avocat à Lyon. — Bail à ferme de Neuglisois, commanderie de Mâcon, consenti au s^r Louis Cortambert, juge de Trambly, à la suite procuration passée le 12 décembre 1744, par le receveur Bernard de Chargères du Breuil (28 avril). — Bail à ferme de Fay, membre de Mâcon, consenti à Jean Geoffroy, procureur à La Clayette (28 avril). — Règlement de compte, sur état des réparations par eux faites, avec les fermiers du membre de Charbonnier (6 mai). — Compte des réparations faites au moulin de St-Jean-d'Ardières, par le charpentier Jean Tondu. — Compte et arrêté de compte du s^r Despiney, pour l'administration de Belleville, membre de Mâcon (12 juin). — Bail à ferme du domaine de Champaigne, commanderie de Montchamp, consenti au s^r Jacques Mauras (29 juin).—Bail à ferme du moulin et du domaine « du Chaulet », consenti par le bailli

La Tour-Maubourg aux sieurs Claude et Jean Chaudier (3 juillet). — Frais d'envoi d'une bareille de vin de Juliénas au grand prieur de Lescheraine (1 août). — Bail à ferme du domaine d'Arcellet, consenti par le bailli de La Tour-de Maubourg au s^r Paul Pradier (7 août). — Quittance de Francesco Bianco pour pose de vitres au « Mas d'Artiges et à La Varoubaud » (11 août). — Bail à ferme des revenus de St-Jean La Chevalerie du Puy, consenti par le bailli de Maubourg aux sieurs Jacques Rey et François Barthélemy (20 août). — Bail à ferme de Montredon consenti aux mêmes (21 août). — Pièces relatives à la commanderie d'Ydes : quittances des gages du juge, état de réparations, compte du fermier, gages du procureur d'office (30 août 1743-23 août 1744). — Bail à ferme du pré Ferier, paroisse de St-Germain-La-Prade, consenti par le bailli de Maubourg à Mathieu de Louche (9 septembre). — Compte et quittances pour réparations à « Beauchassin », membre de La-Croix-au-Bost (22 aout, 10 septembre). — Quittance pour réparations à l'église de Jabrun, commanderie de Montchamp (29 octobre). — Remise de la régie de la commanderie de Montferrand, par le chevalier de La Richardie à son neveu Demont ; acceptation de Demont, quittance du premier terme (25 octobre 1744, 1 novembre 1745). — Consultations et mémoires sur un différent pour biens de mainmorte entre le commandeur de Ruffé, commandeur de Mâcon, les religieuses de Ste-Colombe et l'Hôtel-Dieu de Mâcon (11, 31 décembre). — Compte du s^r Moulier, charpentier, pour réparations au moulin de St-Jean-d'Ardières. — Vérification de l'état de la commanderie de Chambéry, ensuite des observations adressées pour le grand maître au commandeur de Beaumont-Brison. — Devis des réparations à faire à Épinassy, membre de Mâcon. — Minute de récépissé de terriers de Mâcon, pour le s^r Antoine Mornand. — Compte présenté par « Rolland Durosne, notaire et commissaire rénovateur des rentes feudalles des hospitaux d'Hauteville, Clermont, Droyse, Mussy et la Sauveté, membres dépendants de la commanderie de Genevois ».

H. 512. (Registre.) — In-folio, papier, 54 feuillets.

1737-1746. — Comptabilité. — Livre de caisse. — Journal des recettes et dépenses, tenu par les receveurs de Caissac, de Mongontier et du Saillant. — Passages, en 1743, « de Royer, de Langheac, Claude-Balthazard de La Richardie de Besse ; en 1744, de Damas, de La Porte, de Lestrange, Gaspard-Charles-Auguste de Rochemontex, de Rivarol ; en 1745, de Grolier, Goutelle, Boyer, Guy-Joseph de Gratet de Dolomieux. »

H. 513. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier ; 3 cachets.

1746. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives aux bois de la commanderie de Mâcon : procès-verbaux de martelage, d'arpentage, d'estimation pour les bois « Grogent, des Serves, à Launay ; Gros Bois, Brosse de Pignaire, Monchallon, La Tuillerye, à Épinassy ; de Chassignolle, près Matour, de Roddes, paroisse de Château ; La Brière devers les Ruaulx ; du Devant, paroisse de Viry ; de La Brière des Nous ». — Plans des bois « des Chaumes, des Landes, de La Thuillière ou Tuillerie de Monchallon ». — Pièces de la procédure en nouvelle reconnaissance, soutenue contre Etienne Bruyère, dit Maillard, laboureur de Valeilles, pour le pré « de La Saigny, territoire du Tactier », relevant de la commanderie de Montbrison. — Cachets du commandeur de Mons de Savasse.

H. 514. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 69 pièces, papier ; 1 imprimé ; 5 cachets.

1746. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Certificat du s^r Joseph Dubuisson, constatant l'acquit par le grand prieur de Lescheraine, d'une traite à l'ordre de l'abbé de Bellegarde (8 mars). — Copie du traité du 6 avril avec Claude Darnay, notaire de Charolles, pour la rénovation des terriers de Bugney ; y joint récépissé des terriers de cette commanderie, délivré le 2 juin 1744, par le receveur au bailli de Maubourg, et par le chevalier de Savasse au receveur, le 10 février 1746. — Procès-verbal de martelage dans le bois de « Commer », paroisse de Montfalcon, commanderie de Saint-Paul (1, 10 avril). — Quittances passées par le curé de Feniers au commandeur, pour ornements de la chapelle de Crabanat et réparations au clocher de Feniers (1, 10 mai). — Pièces de la procédure soutenue contre Gilles Rolland, s^r de Guillardet et Pierre Brossard, fermiers des revenus des châtellenies de Chantelle, Ussel et Charroux, attaquant le commandeur de Marche et Mayet pour usurpation sur le domaine royal. — Récépissé de huit actions remises à la maréchale d'Harcourt par le bailli de Thianges pour de « Créanie d'Argence » (16 mai). — État descriptif et procès-verbal de martelage des bois du grand bailliage de Devesset (26 mai). — Bail à ferme de la commanderie de Mâcon, consenti à Louis-Philibert Carra, par le commandeur de Ruffé, procureur de Louis de Boczozel de Mongontier (26 mai). — État des meubles du domaine de « Freycenet », appartenant au bailli de Maubourg (27 juin). — « État des réparations faites au grand prieuré d'Auvergne, en conséquence des prix faits d'icelles, donnez par m^r Foucaud du Chassein à différens ouvriers sur les pouvoirs à luy donnés par M^r le Grand-Prieur, portant aussy l'état des payemens faits par m^r Dubayle, sur les mandemens dud. s^r du Chassein », réparations à Bosmoreau, aux moulins de « La Roche, de Drouillas, de Bourganeuf, de Bousogles, de Lasriés, de Faux ; aux moulins à bled, à chanvre et à draperie de Bourganeuf, au moulin de

Montboucher, au château de Bourganeuf » (13 août). — État de fournitures pour réparations à Épinassy, membre de Mâcon (18 août). — Procès-verbal de martelage dans les bois de « Braize, de La Garenne, de La Queudre », commanderie de La Râcherie (25 août). — État des bois à vendre dans la forêt de « Cossieux », membre des Feuillets (18 septembre). — Pièces relatives à la commanderie de Feniers : réparations au four du château, à l'église, à l'église du Mas-d'Artige, à la chapelle de Crabannat (1 janvier-21 septembre). — Fragment de la bulle magistrale portant confirmation de la procuration passée à François Le Groin de La Roumagère, Joseph Guy de Bosredon Vatange et à Joseph Guy Le Groin de La Roumagère, par le commandeur Joseph-Laurent de Brison-Beaumont, pour l'administration de sa commanderie de Blaudeix (4 octobre). — Compte et quittance du s[r] Chomel, pour frais de procédures du grand bailliage de Devesset, soutenues pour le grand bailli de Maubourg (17 octobre). — Pièces relatives à la dépouille de La Richardie d'Auliac, commandeur de Montferrand : dépropriement, comptes et mémoires pour la gestion de Demont, son neveu, frais de maladie, frais funéraires (1745-18 octobre 1746). — Lettre des procureurs de la langue au sujet d'un à-compte sur La Vinadière, le classement des archives (24 octobre). — Billet de 72 livres souscrit au commandeur Ragon par le s[r] Duchet, commis aux aides (25 octobre). — Récépissé de terriers de Fay, membre de Mâcon, par le s[r] Geoffroy, nouveau fermier (6, 21 novembre). — Prix fait d'établissement de fossés pour éloigner la rivière des bâtiments d'Épinassy (21 novembre). — Pièces de la procédure soutenue contre Jean Girard, pour reconnaissance de terres au lieu de Chavannes, paroisse de La Fouillouse ; parmi ces pièces, copies de reconnaissances de 1412 et de 1648 (1745-22 novembre 1746). — Circulaire rappelant aux commandeurs le décret sur la perception des fermages des commanderies, portant le texte de ce décret du 1[er] décembre 1746 et la lettre du Grand-Maître, du 12 décembre. — Quittance pour réparations au clocher de « S[t]-Julien-de-Cray » (17 décembre). — Fragment de compte pour sommes dues par le grand prieur pour Compessières et Masdieu, frais de voyage et de procédures. — « État des débiteurs du grand prieuré d'Auvergne, pour les frais de procès payés par m[r] le commandeur de Lancey-Prompleroy, en sa qualité de procureur du commun trésor de son Ordre au grand prieuré de France, exerceant la recette pendant la maladie de vénérable M[r] le bailly de Brenne, receveur général du même Ordre audit grand prieuré de France, à M[r] le commandeur Cabeuil, agent général dudit Ordre en France, à MM[rs] les avocats et procureurs dudit Ordre, tant au Parlement qu'au Grand Conseil de Paris, pour l'année du premier may 1745 jusqu'à pareil jour 1746, desquels M[r] le hevalier de La Luzerne, présentement receveur général du même Ordre audit grand prieuré de France, se déchargera dans son premier compte de l'année courante à tout avril 1747 ». — Cachets des chevaliers de Sales, de Mongontier, de La Richardie ; sceaux du chapitre.

H. 515. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin ; 120 pièces, papier.

1727-1747. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure en payement d'arrérage du fermage de la commanderie de Maisonnisse, soutenue par le commandeur de Langon et les receveurs de Caissac, du Saillant et de Mongontier, contre Marie Dubois, veuve du fermier Pierre Rachet, s[r] de Bordesolles, Geneviève Rachet, Sylvain Rachet, de Saint-Laurent, Pierre Martin et Jeanne-Geneviève Rachet, Jean-Baptiste Richard et Thérèse Rachet, Léonard Sudre, François Delafont, fermier de « Bardesoule ».

H. 516. (Registre.) — In-quarto, 261 feuillets, papier.

1727-1747. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Suite de H. 515, expéditions des jugements rendus en 1733 par la sénéchaussée de La Marche.

H. 517. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 28 pièces, papier ; 2 cachets.

1727-1747. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Suite de H. 515 et H. 516. — Cachets du receveur du Saillant.

H. 518. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 30 pièces, papier ; 6 cachets.

1747. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance du s[r] Lapeyre, procureur à Riom, de frais de procédures pour le compte de feu Desfrançois, commandeur de La Tourette (2 janvier). — Quittance pour réparations à la maison du s[r] Deshaires, fermier d'Épinassy (11 janvier). — Assignation en nouvelle reconnaissance au profit de la commanderie de Montferrand, signifiée à Madeleine Bertrand, veuve de l'avocat Jean Duperray (21 janvier). — État des bois de la commanderie de Villefranche (21 janvier). — Procès-verbal de prestation de serment de Jean Guichard, de « Sommery, paroisse d'Ozolle », garde bois, chasse et pêche d'Épinassy (23 janvier). — Quittance pour réparation à une meule du moulin de Volle, par le s[r] Aubelle, maréchal de S[t]-Sulpice-le-Guérétois (2 février). — Copie du procès-verbal de martelage des bois de la commanderie de Dôle (17 février). — Procès-verbal de vente des effets provenant de la dépouille de Desfrançois, commandeur de La Tourette : « Christ orné

avec des rayons à bois doré, petit tableau à cadre doré, représentant saint François, petit lit de camp à tombeau, petites bœttes de bois peint à tenir des savonnettes, une chaize à porteurs doublée d'une moquette rouge, une chaize de poste avec son extrapontain doublée d'une moquette verde; quelques cantines d'eau de Balaruc, délivrées aux sœurs de la Marmite, une petite bœtte faite en forme de pendulle pour y placer une montre dedans », état de ce qui reste dû à la dépouille, état du payement des dettes du défunt (27, 28 février). — Décharge de terriers délivrée à Claudine de Gomeret, veuve de François de Lavaivre, fermier de Genouilly, membre de Mâcon (20 février, 14 mars). — Récépissé de dépôt aux greffes de la maîtrise des eaux et forêts de Moulins et de Cerilly, des procès-verbaux de martelage des bois de La Râcherie et de Chanonat (14, 16 mars). — Copie du procès-verbal de martelage des bois de la commanderie de Puy-de-Noix (20 janvier-16 mars). — Transaction faite avec Claudine Gomeret, veuve Lavesvre, au sujet des bois de Genouilly, dits « Brosse de Mont ou Brossedon et bois de l'Hôpital, lieu dit en La Condemine », jadis aliénés par le commandeur Chambon de Marsillac (26 mars). — Provisions d'office de garde d'Épinassy, pour Philibert Bordeau, sa prestation de serment (16, 17 avril). — Suite de la procédure en nouvelle reconnaissance contre Jean Girard de Chavannes, paroisse de La Fouillouse, v. H. 514 (1746-22 avril 1747).— Pièces de la procédure poursuivie contre les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Chamond, pour reconnaissances de domaines au lieu de « Lacombe, paroisse de St-Genest-Malifaux, à Rivereux, des Rotisses Ravarines et Puicolomb, des Vernelles, pré Boudon », membre de La Murette, commanderie de Chazelles (1744-26 avril 1747). — Continuation du bail de Bourganeuf, consentie par le grand prieur de Lescheraine aux mariés Dubayle (26 avril). — Lettres des procureurs de la langue au sujet des effets du commandeur de La Richardie, trouvés à Chantoin, des poursuites à exercer contre le chevalier de « Franchesse, s'il ne fait renouveler ses terriers, de la saisie de la commanderie de Laumusse, à la requête des srs Bianchi et Conrazier » (8, 27 avril). — Cachets des chevaliers de Mongontier et du Saillant.

H. 519. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 40 pièces, papier.

1747. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « Grosse de procès-verbal d'adjudication des bois de la commanderie de Dôle et de Salles et Montseugny, grand prieuré d'Auvergne, faitte par messieurs de Poligny et Guérin, chevalier de l'Ordre de Malthe, seigneurs commissaires députés par l'Ordre, sçavoir au sieur Rigollier, marchand à Dôle, les bois dépendant de la maîtrise de Vezoul... au sr Courty, maître des forges de Pesmes, les bois de la maîtrise de Gray... au sieur Thervay, de Dôle, les bois de la maîtrise dud. Dôle » (4, 5 mai). — Attestation au Grand-Maître par le chevalier de Bosredon-Vatange, portant que la commanderie de Blaudeix est affermée 4.400 livres (10 mai). — Conventions avec le sr Claude Coupat La Pala, pour l'achèvement des terriers de Verrières (2 juin). — Acceptation du procès-verbal d'arpentage de la commanderie de Dôle par les chevaliers d'Ussel et de Sainte-Colombe (3 juin). — Compte et arrêté de compte entre le commandeur du Saillant et le sr Lavergnolle pour la recette des revenus de Montbrison et de Verrières (11 juillet). — Inventaire des effets provenant de la dépouille d'Henri de La Porte, commandeur de St-Georges, mort le 16 juillet au château de Marlieux, près La-Tour-du-Pin (22, 23 juillet). — Procès verbal de martelage des bois de la commanderie de Leureuil (25 juillet). — Inventaire des meubles délaissés à la commanderie de Villefranche par le commandeur de Thianges (1 août). — Quittance à-compte de la pension qui lui est dûe par son oncle, passée par de La Richardie au sr de Monts (16 août). — Bail à ferme des membres de la commanderie de St-Georges, consenti par le receveur au sr Girier de La Verpillière (17 août). — Arrêté de compte entre le commandeur Dufour et la veuve Lagarde, pour la ferme d'Ydes et Courtilles (19 août). — Quittances de l'avocat Bergeret, pour ses gages de juge de Dammartin (5 novembre 1743, 20 août 1747). — « Quittance de Perrigot, fermier de Dammartin, pour sa part de l'amande de Françoise Cachet, veuve de François Jacoutet de Bretigney » (26 août). — Quittance de taille passée au commandeur de Compessières, par l'exacteur Parys, pour des prés rière Allonzier (5 septembre). — Conventions arrêtées avec le sr Pupier, pour la ferme de la commanderie de Chazelles (19 octobre). — Engagement de Pupier de donner caution pour garantie de son fermage (11 novembre). — Engagement de Pupier de donner un pot de vin de 690 livres ou de se charger du terrier de La Roussellière (11 novembre). — « Estat des rapports faits par le garde [de la commanderie de Laumusse], contre monsieur Bertrand », du 10 mai au 25 novembre. — Pièces de procédures en nouvelles reconnaissances au profit de la commanderie de Montbrison, soutenues contre Pierre Pain et Etienne Chapuisier, vignerons de St-Maurice-en-Roannais, pour des terres au territoire des Côtes, et contre Georges Punctis, conseiller au bailliage et sénéchaussée de Forez, pour une terre au territoire de Fromentaux (1746-1747). — Copies de lettres et mémoire du sr de La Barre et du duc d'Aumont sur un différend avec le commandeur de Mâcon, pour Joncy et Genouilly. — Lettres des procureurs de la langue, accusant réception des sommes qui leur sont parvenues par l'intermédiaire de Simon, de Marseille, adressant une liste des commandeurs qui doivent procéder aux améliorissements, au

sujet de la construction des archives (19 septembre, 19 décembre). — État des recettes et dépenses du grand prieur dans ses commanderies, de 1742 à 1747. — Fragment de compte des dépenses faites par le grand prieur pour ses commanderies de Bourganeuf, Bellechassagne et Masdieu. — Note au sujet d'un différend avec le s^r François Furtin, au sujet du bois dit La Brosse de Piguière, près Tourny.

H. 520. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 36 pièces, papier, 6 cachets.

1733-1748. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces des poursuites intentées au s^r Lemée, curé de Blaudeix ; parmi ces pièces, supplique du curé demandant à ne pas comparaître au chapître et portant plainte contre le fermier Bofic, certificats des s^rs Catemisse et Blandin, médecins, et Luche, lieutenant des chirurgiens de La Marche (1733-1748). — Requêtes et mémoires adressés à de Bernage, intendant de la généralité de Moulins, et à de Cyzerol, secrétaire de l'Intendance, au sujet des fermiers de « Bardon, Collange, l'Haye, Trevol », commanderie de Bugney, indûment compris aux rôles de taille des paroisses d'Izeure, Coulanges, Flety et Avrilly. — Pièces relatives à la dépouille de Claude-François de Lescheraine, grand prieur d'Auvergne, commandeur de Genevois et de Masdieu, mort à Chambéry, le 25 mars 1748 : « Mémoire des tableaux de son excellence, monsieur le comte de Lescherine : un portraict grand au naturel, représentant un viellard, sa main sur un livre, de Holbein, sur bois, h. 3, l. 6. »... (V. Lyon-Revue, t. III, 1882, p. 372) ; inventaires : « petitte croix à diamants, rosette de la grande croix, deux bagues à diamants, dont l'une en a trois et l'autre un, un colan de femme garnis de quinses rubis et de seize diamants ; un étuip d'or pour les dents, fait à côt s, emallié et garnis de diamants, ayant en chef et en bas des cornalines ; la grande croix garnie de diamants dans son étuy ; deux tabatieres d'or, l'une desquelles at un portrait en dedans ; une autre tabatière de pierre d'hiaspre avec des sercles d'or, autre tabatière de lapis lazary, aussi avec des cercles d'or,... une montre d'or d'Angleterre avec sa chaîne d'or et trois cachets pendants, deux desquels sont à testes et l'autre les armoiries du défunct ; paquet de parfilure, petit couteau à la turque, petit miscroscoppe... deux sallières à doubles, avec leurs rapes au milieu pour la muscatte, lesquelles sont garnies en vermeil,... deux petits seaux siselés pour rafraîchir le vin avec leur ances,... une lampe unie couverte pour l'esprit de vin,... sceau à eau pour rincer les verres, icelluy en costes de melons, festonné avec ses deux ances,... tapisseries d'Aubusson ;... dans un grand coffre est un lict de damas verd, bordé et galoné en argent, consistant en l'impériale, le docier, le champtourné, les soubassements, la couverture, les deux bonnes graces, les deux rideaux, les quatre petits panneaux; un couvrepieds de tafetat verd doublé d'indienne piqué ;... plus la tenture d'une tapisserie de damas jonquille et rouge en bandes, y en ayant dix-sept de cette première couleur et quatorses de l'autre, lesdittes bandes étant divisées par un petit galon d'argent et bordés de même, manquant à un environ une aune dud. galon, qui a esté volé le jour du décès du défunct... ; un grand tableau représentant le roy Victor Amédé de Savoye, ayant son cadre en sculpture doré ; autre grand tableau qui est le roy de Pologne, son cadre en sculpture doré, autre grand tableau qui est l'électeur Palatin, son cadre en sculpture doré ; autre grand, représentant une milidie anglaise, son cadre en sculpture dorée; deux autres tableaux représentants deux filles, une brune et une blonde; deux autres tableaux représentant ungénéral et l'autre qui est la milidie cy-devant ; autre tableau représentant le fameux Lubens, pint sur bois ; autre représentant Adam et Ève, pint sur bois, avec sa corniche unie dorée ; autre représentant six aveugles qui se conduisent les uns et les autres, avec sa corniche unie dorée, pint sur bois ; autre pint sur toille, représentant une bataillie, ayant son cadre en sculpture doré ; autre pint sur toille, représentant une siraine, Mercure et autres figures, son cadre sculpté et doré... (collection de 72 tableaux) ; honoraires de Roger, chirurgien de S. A. l'infant dom Philippe. Compte des recettes et dépenses de la dépouille. – Cachets du grand maître Pinto, des chevaliers de Sales et de La Valdizère.

H. 521. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier ; 1 cachet.

1748. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Expédition de l'acte du 11 juillet 1747, par lequel les habitants de « Devers La Croix et Banan, paroisse de Bergesserin » font abandon des droits qu'ils prétendaient sur partie de la forêt de « Rodde », commanderie de Mâcon (7 janvier). — Quittance passée au fermier de l'Hôpital de Clermont, membre de Compessières, par le s^r Faure, pour prix d'une reconnaissance et levée « de plan du lieu et magazins du Parq » (7 janvier). — État et récépissé de terriers de la commanderie de St-Romain-en-Gal (11 janvier). — Comptes de dépenses du grand prieur, « comptes des dépenses faites à mon grand prieuré et à mes commanderies, à commencer au mois de may 1742 : réparations à Bourganeuf, voyages à Lyon, réparations à Bellechassagne, Masdieu, Compessières, frais de procès, rénovations de terriers. — Gages du garde bois de Blaudeix (21 janvier). — Quittance passée par le grand prieur de Lescheraine à Joseph Dubayle, fermier du grand prieuré (23 février). — Opposition à l'inventaire des meubles délaissés par feu Geouffre, commandeur du temple d'Ayen, dans la cure de Saint-Martin-de-Brives (12 février).

— Décret enjoignant la saisie du bailliage de Lyon et de la commanderie de Montchamp, sur le bailli de La Tour-Maubourg (9 mars). — Quittance de pension passée par Charles Le Groin à son oncle le commandeur du Mayet (15 avril). — Bail à ferme de la commanderie de Montchamp consenti à Antoine Thomas, notaire de Brioude (18 avril). — Quittance de frais d'écritures pour la dépouille du bailli de Lescheraine (19 avril).—Fragments du compte de gestion de Laurent du Rosne, fermier de Genevois,et de notes de comptabilité du grand prieur de Lescheraine. — Inventaire des meubles d'état de la commanderie de Compessières (21 avril). — Prolongations du bail de Compessières en faveur de Laurent Durosne (7 mai 1743, 23 avril 1748). — Quittance du s[r] Bourguignon au commandeur de Rufé, pour dorure d'un « petits portatife et le croisçant d'un solèle » (29 avril 1748). — Récépissé de terriers de S[t]-Jean de Crispalot, délivré au s[r] Jean Enfantin par le commandeur de Saint-Paul (19 mai). — Cahier des charges et procès-verbal d'adjudication à Pierre Dam, de Vauvilliers, d'une coupe du bois Bannal, commanderie de la Villedieu en Fontenette (27 mai). — Procès-verbal de vérification des reconnaissances passées au profit de la commanderie de Genevois et Compessières ; y joint reçu du notaire Magnin, vérificateur (16-18, 21 mai). —Quittance de « del ? Carretto, baronne de Carpiné » pour prix de souliers envoyés au grand prieur de Lescheraine (Turin, 3 juin). — « État des débiteurs du grand prieuré d'Auvergne, pour les frais de procès payés par m[r] le chevalier de Lanery Promleroy, procureur général et receveur de son Ordre, au grand prieuré de France, à m[rs] l'agent, avocats et procureurs dudit Ordre, tant au Parlement qu'au Grand Conseil de Paris, pour l'année du premier may mil sept cent quarente-sept à tout avril mil sept cent quarante-huit, desquels ledit s[r] chevalier de Lanery se déchargera dans son premier compte de l'année courante à tout avril 1749 ».— « État des baux à fermes fait ou prorogés pour l'année du vacant par la mort de M[r] le commandeur Geouffre, dont est tenu Beauvais, fermier général de la commanderie du Temple d'Ayen et de Mons » (18 juillet). — Quittances passées au s[r] Carbonneaud, fermier de Trein, pour payements au grand prieur de Lescheraine, et fourniture de portions aux pauvres (1738-1 août 1748). — État des payements faits par le s[r] Dubayle, fermier du grand prieuré, pour réparations aux églises de « Chari gnac, Chastelus, Meyrignac » ; la nourriture des pauvres de S[t]-Léonard. — Supplique du bailli de la Roumagère à la maîtrise des eaux et forêts de Vesoul pour couper quatre chênes dans le « bois Lajus, rière le finage d'Esquevilley, commanderie de La Villedieu en Fontenette ; y joint certificat d'expert constatant l'urgence de réparations aux moulins de La Villedieu et copie de la reconnaissance de la communauté d'Esquevilley. — Certificat du s[r] Bertrand, constatant le mauvais état de la chapelle du Temple de S[t]-Michel-en-Maurienne, et de l'oratoire d'Aiguebelle, qui ont servi de corps de garde aux troupes espagnoles (13 septembre). — Quittance de portion congrue passée par le curé de S[t]-Laurent au s[r] Dallier, fermier de la dîme de Montchorier (21 septembre). — Signification de saisie faite au commandeur de Blaudeix pour assurer le payement de droits dûs au roi ; y joint, état et quittance de ces droits et état de frais de poursuites (1746-30 septembre 1748). — Lettre de la langue, au sujet d'un payement pour La Vinadière, et des débiteurs en retard, y joint état des sommes dues par le bailii de Maubourg, les chevaliers de Châteauvert et de Beaumont, le commandeur de Ruffé et l'archiviste, prieur de S[t]-Georges (20 octobre). — Lettre magistrale enjoignant la saisie des commandeurs qui ne se seraient pas acquittés envers le trésor dans le délai d'un mois (21 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de S[t]-Paul : « mémoire pour établir que Ducros n'a point souffert de domage pour n'avoir pu entrer dans l'exploitation de la ferme de la commanderie de S[t]-Paul que le 20 juin 1748 » ; copie d'un compte du fermier Fayolle ; état des dépenses faites pour réparations par Fayolle, « pendant l'année du mortuaire et vacant à cause du déceds de M[r] de Montgontier ». Quittance d'une amende de 10 livres passée au s[r] Guillaume Clerget (Fay, 16 décembre). — Quittance pour réparations au moulin de Blaudeix (26 décembre). — Déclaration d'Antoine Laumond, notaire de Bourganeuf, et de Louis Viau de La Roche, receveur des tailles, constatant que la procuration passée par le receveur au fermier Laumond ne fait que confirmer les pouvoirs de son bail. — État des servis dus au Temple S[t]-Martin, membre de Laumusse par le baron de Choin, s[r] des Belouzes. — État d'avances faites par le s[r] Felder pour réparations à Chamberaud. — Prolongations des baux à ferme de Beauregard-l'Evêque, d'une terre au terroir de Montron, de la maison de Billom, d'un domaine à Billom, des rentes de Lafarge et de Ligonne, commanderie de Courteserre (24-31 décembre). — Circulaire imprimée contenant le décret du 24 septembre 1724, renouvelé le 1[er] décembre 1746, et la lettre du grand maître, portant interdiction de faire acquitter d'avance les fermages, et note à ce sujet adressée au commandeur de Saint-Martial Châteauverd (31 décembre). — État de réparations faites à Chazelles et des portions congrues des curés de cette commanderie. — Sceau du grand-maître Pinto.

H. 522. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 91 pièces, papier. 2 cachets.

1749. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance de gages du garde-chasse de Blaudeix (6 janvier). — Nomination de procureur général de l'Ordre pour Claude de

Grôlée, receveur du grand prieuré d'Auvergne (7, 8 janvier). — Arrêté de compte entre les commandeurs de Fontanges et de La Renaudie (9 janvier). — Quittance de 3196 l. 8 s. 6 d. passée à Monatte pour le compte du chevalier de Ste-Jay, commandeur de Chazelles (9 janvier). — Quittance pour réparations au château de Blaudeix (14 janvier). — Quittance de 55 livres passée au sr Pierre Louche, fermier « du Pré Ferrier, dépendant du balliage », par le receveur de Grôlée (21 janvier). — Quittance pour célébration de messes et réparations à la chapelle de Ventrigny (16 janvier). — Quittance de 40 mesures de seigle dues par la commanderie de Chazelles au prieuré de Thoranche (21 janvier). — Accord avec le sr Durif au sujet de la ferme de Talande, commanderie de Courteserre (22 janvier). — Compte de dépenses faites par le chevalier de Savasse, pour règlement avec le sr Develey au sujet des bois d'Épinassy, et ses frais de vacations, y joint quittances pour frais d'écritures, d'affiches, port de lettres. — Quittances de taille passées aux fermiers de la commanderie de Compessière, par les collecteurs de « Bans-au-Vuache et Allonzier (1748-26 février 1749). — Accense au sr Jean Delcher, de Brioude, du domaine de St-Jean du Chambon, commanderie de Courteserre (8 mars). — Prolongation de l'accense du domaine de Chantaduc, commanderie de Courteserre (9 mars). — Note du trésor au sujet du payement de la rénovation de terriers des Genevois, et mention de la dette du fermier Durosne (26 mars). — Procuration passée par le commandeur de St-Mauris à Joseph Josset, curé de St-Georges, pour l'administration des commanderies de Montferrand et des Echelles (26 mars). — État descriptif de la commanderie des Echelles et de ses dépendances (14-17 avril). — Quittances des gages du garde de Dammartin et du prix de sa bandoulière (19 mars, 18 avril). — État des ornements de la chapelle Sainte-Catherine de Voiron (26 avril). — Bail à ferme de la commanderie du temple d'Ayen, consenti aux srs Pierre La Coste, notaire, Guillaume Lesert, chirurgien, Jean Bachelerie, bourgeois, Elie-Louis Salviac, chirurgien de Brives et Pierre de Praels (28 avril). — Quittances passées à Antoine Laumont, receveur de Bourganeuf, pour payements de réparations au château, à l'aqueduc, au moulin de La Roche, à l'écluse de Bosmoreau ; pour pavage à Bourganeuf ; réparations aux églises de Bosmoreau, Bonneville, St-Dizier, Mérignac, aux moulins de « Lasriés », de Bousogle (1748-30 avril 1749). — Quittances des portions congrues des curés de St-Martin Lestra et de Chazelles (20 mai). — Bail à ferme de la commanderie de Dôle, consenti à Jean-François Rossigneux et à Claudine Pescher, sa femme (26 mai). — État de ce que doit le sr Pupier au commandeur de Chazelles, déduction faite du payement des portions congrues des curés (1 juin). — Opposition de Jean-Claude-Charles Duban, commandeur de La Croix-au-Bost, à la saisie des seigneuries de « Bessay et Lusnay-les-Aix » (20 juin). — Défaut pour le receveur contre les héritiers d'Etienne Giroud, chapelier à Lyon (20 juin). — Engagement du sr Rousseau de remettre au commandeur du Feuilloux des reconnaissances passées au profit de sa commanderie (17 juillet). — État des frais de réparations avancés par le sr Laumont, fermier du grand prieuré (27 juillet). — État des ornements de la chapelle de Freyssenet remis au chapelain Gaspard Morel (28 août). — Copie de lettres de Seguin, curé de Changy, au sujet de dîmes usurpées sur la commanderie d'Épinassy par le prieur de La Madeleine-les-Charolles (7 mai-18 septembre). — Compte-rendu par le commandeur de Ruffé des revenus de la commanderie de Mâcon (23 septembre). — Quittances, pour supplément de portion congrue et rétribution de son vicaire, délivrées par de Rivoyre, curé de St-Laurent-de-Chamousset (12 mai, 29 septembre). — Quittance pour réparations au château de Blaudeix (23 novembre). — Quittances passées par les srs Parent au commandeur de Montjouvent (13 octobre, 25 novembre). — Dépense de la visite de la commanderie de Montchamp (25 novembre). — État descriptif de la commanderie de Montchamp par le chevalier de Beaumont-Brison (26 novembre). — Quittance de la redevance due par la commanderie de Chazelles au prieuré de Thoranche (27 novembre). — Extrait d'une lettre du trésor au sujet de la dépouille du commandeur Geoufre (29 novembre). — Quittance du curé de Chauffailles pour la desserte de la chapelle de Ventrigny (1 décembre). — Compte et quittance de réparations dans la commanderie de Belleville (8 décembre). — Ordre aux habitants de Bonneville de payer 22 setiers de blé et une émine de seigle qu'ils doivent pour la chapelle « Taillefert », commanderie de Bourganeuf (20 décembre). — Lettres des procureurs du commun trésor au sujet d'un billet du chevalier de Fargues au chevalier de Germigney, d'une donation du commandeur Desfrançois en faveur de sa nièce, des dépouilles de Lescheraine, de La Rivière, des mesures prises par le commandeur du Saillant pour le passage de la vaisselle d'argent, des dépouilles de Fontanges et de Germigney, d'une gratification à accorder à Monatte, de la gestion de la commanderie de Laumusse, d'une fondation de messe à St-Georges de Lyon, des commandeurs de Ruffé, Desfrançois, des terriers de Genevois, du commandeur de Montjouvent, de la liste des débiteurs, de la répartition des taxes sur les commanderies, du séquestre de Mâcon, de l'impossibilité d'améliorer la situation du receveur, des curés de Bourganeuf et des Brives, de la dépouille Geouffre, du logement de l'archiviste, de la dépouille de Langon, d'une requête de la dame de Lescheraine, visitandine de Chambéry, de la réduction du nombre des agents, des récriminations du receveur de Grôlée au sujet de son traitement insuffisant, d'une rente

sur l'Hôtel-de-Ville de Lyon, d'une réclamation de l'abbé Arniaud, commandeur de La Tourette (9 janvier-24 décembre). — Quittance d'une redevance de 3 setiers de seigle due par le grand prieur au chapitre de St Martial de Limoges (30 décembre). — Minute d'une lettre au sujet d'un accord à intervenir avec le marquis de Germigney pour la dépouille de son frère. — Mémoires au sujet des terriers et procès de la commanderie de Compessières. — Sceau du grand maître Emmanuel Pinto; cachet des actes des notaires.

H. 523. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 53 pièces, papier; 1 imprimé.

1750. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance de la redevance de trois setiers de froment, mesure de Bourganeuf, due par le grand prieur au château de « La Chaumas » (18 janvier). — Quittance à valoir sur son fermage, passée au fermier d'Épinassy pour frais de réparations (8 février). — Quittance pour frais d'écritures de la visite d'Epinassy (13 février). — Copie des quittances pour frais de réparations à Épinassy (16 février). — Inventaire de la dépouille de Jean-Claude-Alexis Duban, commandeur de La Croix-au-Bost, mort le 20 janvier (13-20 février). — Quittance du s^r^ Dubayle pour ses gages de greffier de la justice de Bourganeuf (25 février). — Décharge de titres de la commanderie de Mâcon, passée au s^r^ Mornand (mars). — Copie du bail de la commanderie de Montchamp, consenti au s^r^ Thomas, le 3 janvier 1739, par le bailli Jean-Philibert de Fay La Tour-Maubourg (21 mars). — Prolongation du bail à ferme du domaine de Puy-de-Noix, en faveur d'Eymard Chapoul, « de Clairfaige, paroisse Ste-Fortunade » (1 avril). — Certificat de Georges Roch, constatant qu'il a contrôlé 278 actes de reconnaissances passés au profit du commandeur des Feuillets, par le notaire Hugon, pour les membre de Maconnex et Croset (13 avril). — Quittance d'arrérages passée à Roland Durosne, fermier de Genevois et Compessière (21 avril). — Délibération du Conseil de l'Ordre à Paris, au sujet de difficultés avec le s^r^ Fayolle, fermier de la commanderie de Saint-Paul (23 avril); y joint mémoires du commandeur de Brison et consultation du s^r^ Costaing, de St-Marcellin (21 mai 1749, 24 avril 1750). — Quittances de portion congrue du curé de Saint-Maurice-sur-Dargoire (28 mai 1749, 28 avril 1750). — Quittance de la redevance due par le grand prieur au curé de St-Dizier (1 mai). — Quittance de portion congrue du curé de St-Laurent-de-Chamousset (1 mai). — Quittances passées au s^r^ Felder, fermier de Blandeix, pour payement de réparations faites au château et au moulin (8 janvier-2 mai). — Quittances passées à Hennequin par les sieurs Parent, de Lyon, pour le compte du commandeur de Montjouvent (7 janvier-3 mai). — Copie de la lettre écrite le 10 octobre 1749, à Hennequin, par le chevalier de Savasse, au sujet des déprédations commises dans la commanderie de Mâcon, notamment par le fermier, juge d'Épinassy « qui possède aujourdhuy plus de quatre cent mille francs de bien, cependant il est fils d'un misérable laboureur, qui, sans un curé, ne sçaurait ny lire, ny écrire, car il n'a jamais appris le latin, encore moins la pratique, mais de valet de prêtre, il a passé à l'employ de sergent et successivement à celuy de notaire, dont il a tiré la quintessence par les droits de controlle qu'il appliquoit à son proffit... Il a contrefait le sourd, le muet, l'aveugle et l'imbécile... Il a cessé de jouer la commédie pour continuer l'exercice de ses talens à l'âge de quatre-vingt-six ou sept ans, car il a le cul sur la selle du matin au soir, pour prendre quelques malheureux dans ses filets, ne manquant à cet effet aucune foire, qui sont comme journalières dans la montagne, et où, indépendamment des continuels marchez qu'il fait, des prêts et des remboursements qu'il reçoit, l'on dit encore qu'il a le tems de recevoir plus de cent actes dans un seul jour sur le pommeau de sa selle, un tonneau ou un banc, par le secour de sa prodigieuse mémoire qui luy permet de lire vingt fois plus qu'il n'a écrit, luy sufisant de mettre en poche le controlle de ceux qu'il sçait ne pouvoir l'obliger à leur en donner expédition ou qui sont contrains de se ruiner en continuels présents, sans pouvoir l'obtenir »... Dinant avec le s^r^ Debon « on leur servit de la crême et du sucre, par extraordinaire, que Courtambert demanda, avec du pain de segle et du mauvais vin, de même qu'à plusieurs paisans qui étoient pour lors audit cabaret et qui ne cessoient de boire à la santé de M^r^ le bailly et de sa compagnie, car, dans ce pays, l'on appelle bailly les juges des terres; et, comme il sçait que le fond de la duperie humaine est inépuisable par la longue expériance qu'il en a fait, il ne cessoit de leur rapeller les grandes obligations qu'ils luy avoient, tous les services qu'il avoit rendu à chacun en particulier et de leur dire que tant que Courtambert vivroit il ne les abandonneroit jamais et ne permettroit pas que leur seigneur triompha d'eux; sur quoy, nouvelle santé à M^r^ le bailly, avec ordre à l'hôtesse de lui apporter du vin, nouvelle action de grâce et assurance de leurs gratitudes. Enfin, après une très longue séance des plus commique, le s^r^ Debon voullant se retirer, Courtambert ordonna à son clerc, qui mangeoit avec eux, de donner abondamment de l'avoine à son cheval. Celuy-cy part aussitôt et en apporta dans une corbeille qu'il fit voir et pezer au s^r^ Debon, pour luy prouver combien elle étoit bonne et la différence de celle de montagne avec celle de la plaine. Quelque tems après, le s^r^ Debon, suposant que son cheval avoit mangé l'avoine, sortit de table, sous prétexte de quelques besoins, pour le brider et partir, mais il ne trouva devant luy ny foin, ny corbeille et reconnut à son ventre qu'il n'avoit mangé ny l'un, ny l'autre, ce qui luy donna lieu

de chercher l'avoine qu'il trouva caché sous la crèche, et, pendant le tems qu'il la mangea, il vint remercier Courtambert de ses politesses, qu'il trouva en protestation de service avec les paisans qui payoient l'hôtesse pour Mr le bailly » .. A la suite, compte des frais avancés par le chevalier de Savasse (3 mai). — Quittances passées au sr Pupier, fermier de Chazelles, pour payement d'arrérages et de portion congrue des curés de St-Martin-Lestra et Chazelles (6 janvier-9 mai). — Compte des revenus de la commanderie de Laumusse, rendu par le sr Pitet, au commandeur Félicien de Mons de Savasse (11 mai). — Avis d'adjudication des fermes de « Fay, Launay, Bois-du-Lin, Neughsois, Rode, Ventrigny »; au dos, certificat de publication par le curé de Chauffaille (27 avril); bail à ferme de ces membres, consenti au notaire Louis Cortambert (26 mai). — Arrêté de compte du sr Pupier, fermier de Chazelles (30 mai). — Copie du bail à ferme de Loubeyzargues, consenti le 10 mai 1748, à Claude Costes, de de St-Flour, par le bailli de Maubourg, commandeur de Montchamp (18 juin). — Quittances pour réparations au moulin et au four de Loubeyzargues (19 juin). — Arrêté de compte entre le commandeur de Cherué et le sr Nivière, son fermier de Chambéry. — Comptes rendus au commandeur de Beaumont Brison, par le sr Ducros, son fermier de St-Paul: frais de la procédure contre le sr Fayolle, fourniture de pain aux prisonniers; gages du garde chasse, réparations aux bâtiments de la commanderie, canalisation des prairies, réfection de terriers; y joint des pièces justificatives (1748-1 juillet 1750). — Accord entre le receveur et François-Marie de La Vernade, au sujet du bail du domaine du Feuilloux (5 juillet). — Bail à ferme de La Croix-au-Bost, consenti à Jean-Etienne Furgaud, sr de La Vergne (7 juillet). — Conventions avec le fermier de « Beauchassain », pour les réparations de la grange (9 juillet). — Consultation d'avocats de Dijon, sur un différend entre le commandeur de Laumusse et l'hôpital de St-Trivier (10 juillet). — Quittance d'arrérages passée par le receveur au fermier de Loubeyzargues (23 juillet). — Reprise d'instance et défaut donné au Grand Conseil, contre le sr Jacques Gonnard (17 juin, 1 août). — « Mémoire concernant les droits et privilèges de la commanderie des Échelles ». Grenoble, imprimerie de Joseph Cuchet.

H. 524. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 86 pièces, papier.

1750. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure en restitution de terriers, poursuivie contre Claude Darnay, par Antoine de Noblet de Chenelette, commandeur de Bugney (11 décembre 1749-2 septembre 1750). — Récépissé du bail de Champeaux, délivré au commandeur d'Arche par le sr Robineau (18 septembre). — Quittances passées au commandeur de Saint-Paul, pour taille, droit des pauvres, luminaire de St-Sauveur et desserte de sa chapelle (1749-26 septembre 1750). — Décret du Grand-Maître au sujet de la saisie des commanderies du bailli de La Tour-Maubourg et de la réfection des terriers de Bugney (14 octobre). — Autorisation au commandeur de St-Mauris, commandeur des Échelles, de contracter un emprunt de 12.000 livres pour reconstruire la maison de Moirans, écroulée (12 septembre-14 octobre). — Quittance du curé de Chauffailles, pour la desserte de la chapelle de Ventrigny (18 octobre). — Accord avec le sr François Grandjean, au sujet du fermage d'Épinassy; y joint fragment de l'état des avances faites pour cette affaire par le chevalier de Savasse (3 mai, 28 octobre). — Quittances passées à Hennequin, pour réparations à la chapelle de « Bois d'Ulin » et l'arpentage de la commanderie de Mâcon (25 octobre, 4, 9 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Laumusse, règlement de compte avec le sr Pitet, pour la rénovation des terriers. — Engagement du notaire Guyot de payer, pendant quatre ans, 4.200 livres pour le grand maréchal de Sales (20 novembre). — Quittance de frais d'écritures contre le sr Grandjean (27 novembre). — Quittance pour réparations à la commanderie de Feniers (28 novembre). — Bail à ferme des membres de « Bouix, Fouillioux et Antigniac », commanderie de Puy-de-Noix, consenti aux sieurs François Beauzelle et Geraud Beaufort de Meyssac (18 décembre). — Quittances délivrées au sr Dubayle, fermier de Bourganeuf, pour la pension du curé de Bosmoreau, les redevances dues « au prieuré de Sr-Eloy, à l'abbaye de Bénévent; la pension du curé de Plenartige, du sr Petiniaud de Châteaumerle, du curé de Morterol, du curé de Bourganeuf et Bousogles, de l'abbaye de Notre-Dame-du-Palais, du curé de Meyrignac, du curé de Fault et Masuras; pour blé fourni aux officiers de justice et au concierge des prisons; pour la rente des jésuites de Limoges; pour la redevance due à l'hôpital de Bourganeuf; pour la desserte de la cure de Montboucher, la rente de la communauté St-Jean-de-Bourganeuf, la pension du curé de Saint-Goursaud; payement aux tenanciers de Montarichard et de Bellefaye; gages du juge sénéchal, revenus de la capitainerie; remise de deux setiers de seigle aux tenanciers de Jalinoux » (1749-23 décembre 1750). — Quittances pour les armoires des archives et frais de classement, payés à Jacques Amequin, au chevalier de Laube et au relieur Girard (16 février-30 décembre). — État des débiteurs du grand prieuré d'Auvergne, pour les frais de procès payés par le commandeur de Lancry, receveur au grand prieuré de France. — Note au sujet de la dépouille du commandeur de Villedieu-en-Fontenette.

H. 525. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 52 pièces, papier.

1751. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance du commandeur de Savasse, pour menus frais avancés par lui dans l'affaire contre le sieur Grandjean, ancien fermier de Mâcon (8 février). — Quittance passée au sr Grandjean, par Roberge, procureur au Grand Conseil, pour dépens à lui adjugés dans son procès contre le receveur (3 mars). — Quittance du fermage de Graveleuse, délivrée par le commandeur Guérin au sr Magaud, procureur à Lons-le-Saulnier (23 mars). — Bail à ferme de « La Rebeyrotte », membre de Puy-de-Noix, consenti à Jacques « Bonnelye, chapelier de Tulle (21 avril). — Prix fait pour les réparations du moulin de Saligney, commanderie de Dôle (6 mai). — Arrêté de compte du sr Pupier, fermier de Chazelles (14 mai). — Ratification du bail de la commanderie de Dôle par Claudine Pêcheur, veuve de Jean-François Rossigneux (22 mai). — Quittances passées à Antoine Thomas, agent du bailli de Maubourg, commandeur de Montchamp, par Julien Nozerines, orfèvre de Brioude, pour réparation de custode, porte Dieu et soleil; pour écritures contre le chapitre de St-Flour, le sr Traversse de Murat; la réparation d'un ciboire par Élie Rabany, orfèvre de Brioude; réparations à la chapelle de Montchamp, dont les vitres avaient été brisées par la grêle le 16 juillet 1749 (1749-28 mai 1751). — Copie du bail à ferme de Loubeyzargues, commanderie de Montchamp, consenti le 10 mai 1748, au sr Claude Coste, de St-Flour (1 juin). — Rapport des chevaliers de Ste-Colombe et de Savasse, sur la gestion de la commanderie de Montferrand, par Mr de Raynaud de Monts (2 juin). — Bail à ferme de la commanderie de Montchamp, consenti à Antoine Thomas, notaire de Brioude (2 juin). — Bail à ferme de la commanderie de Mâcon, consenti à Joseph Perrachon, traiteur à Mâcon, et à Jean Lanier, marchand de Saint-Clément (23 juin). — Devis des réparations à faire à la tuilerie de Montchalon, membre d'Épinassy (28 juin, 7 juillet). — Engagement des fermiers d'un domaine de Laumusse de rendre au commandeur, à la fin de leur bail, tous les bestiaux qu'ils ont reçu « teste par teste, âge par âge, au mesme nombre et valeur », soit « deux bœufs de l'âge de cinq années, estimé à la somme de cent livres, deux autres bœufs de l'âge de quatre années, estimés quatre-vingt-dix livres; deux taureaux de l'âge de deux années et demy, estimés soixante livres; un autre taureau de l'âge de deux années, estimé dix-sept livres; deux mères vaches de l'âge de sept années, plaines, estimées soixante et dix livres; une autre mère vache de l'âge de cinq années, plaine, estimée trente-six livres; une autre mère vache de l'âge de quatre années, aussy plaine, estimée quarente livres; une autre vielle vache, hors d'âge, estimée douze livres; une génisse de l'âge de deux années et demy, qui est plaine, estimée trente livres; deux autres génisses de l'âge d'une année et demy, estimées cinquante livres; une autre génisse de l'âge de deux années et demy, estimée vingt livres, et quatre veaux de bois, estimés trente-six livres » (10 juillet). — Quittance à compte du fermage de St-Jean de Chambéry (10 août). — État des réparations faites à la commanderie de St-Paul. — Arrêté de compte du sr Ducros, fermier de Saint-Paul (16 août). — Quittances passées au chevalier de Montjouvent, par les srs Parent et le chevalier de Lancry, pour remboursement de prêt, autre pour prix d'une meule destinée au moulin de St-Jean-d'Ardières (20 mars-1 septembre). — « Etats des despenses que Mr le chevallier de Noblet de Chenelette, commandeur de Beugnay, a fait en exécution des ordres de son Altesse Éminentissime et sacré Conseil, pour la récupération à la commanderie de Beugnay et despenses personneles... De Lion pour venir à Paray, passer par Macon, pour voitures et les ardes jusqu'à Paray, soixante et dix-sept livres quinzes sols,... pour pain de domestiques quatre-vingt livres à 3 sols... pain de maître, ving-quatre livre à 3 sols 3 deniers... deux chards de charbons à neufs livres cinq sols le chard,... six chards de bois à 40 sols le chard,... un fromage de Roche, 1 l. 4 s..., 40 livres de chandelles à 10 sols la livre,... un chapon, 15 s.,... deux poulets, 10 s.,... une livre de poivre, 1 l. 12 s. » États mensuels d'octobre 1749 à août 1751. — Pièces relatives aux répétitions du chevalier de Chenelette contre le bailli de La Tour-Maubourg, son prédécesseur à la commanderie de Bugney (1744-4 septembre 1751). — Quittances des travaux de classement et d'aménagement des archives de l'Ordre dans l'Hôtel de la commanderie Saint-Georges, à Lyon (26 janvier-18 septembre). — Lettre de la langue au commandeur de Langon, le remerciant d'accepter sa procuration, et au sujet de l'application des revenus de Laumusse, d'une supplique de Mr de Monts et des commandeurs en retard pour leurs améliorissements et la rénovation des terriers (23 septembre). — Quittances passées au sr Ducros, fermier de Saint-Paul, pour impositions, droits des pauvres; dorure avec de l'or en poudre du calice de la chapelle du château, par Genthot, de Romans (11 mars-2 octobre). — Décharge des quittances de portion congrue des curés de Chazelles, St-Martin-Lestra, St-Laurent-de-Chamousset, Saint-Maurice et du prieur de Thoranche (12 novembre). — Règlement de compte entre Joseph Le Groin de La Romagère et Elizabeth Bonne, veuve Gendret, fermière de Marche et Mayet (28 novembre). — Quittance pour frais de desserte de la chapelle de Ventrigny, commanderie de Mâcon (16 décembre). — Liste des lettres à adresser aux débiteurs de l'Ordre.

H. 526. (Registre.) — In-quarto papier, 42 feuillets; 2 cachets.

1751. — Comptabilité. — « Consigne généralle faitte par M. le chevalier de Grôlée commandeur de Lheureuil, receveur général pour son ordre au grand prieuré d'Auvergne à Lyon, à M. le chevalier de Langon, commandeur de La Rochelle et de Carlat, successeur à ladite recette et pour luy à M. Monnate, fondé de sa procuration, le 30 avril 1751 ».— État des charges échues des commanderies. Dépouilles du « grand prieur de Saint-Viance, du commandeur de Fougières, du commandeur de La Valette, du commandeur Desvignes, du maréchal de Caissac, des commandeurs de La Roumagère, de Moussieu, de La Richardie, Desfrançois, du maréchal de Mongontier, du commandeur Duban ». — Mortuaires, vacants, rentes, bois, débiteurs pour causes extraordinaires, débiteurs insolvables. — « État des papiers de plusieurs dépouilles de grands croix, commandeurs, et chevaliers profez, rangés dans les rayons joignants la cheminée du secrétariat de la recette. » — Autres papiers. — Liste des agents du grand prieuré (f° 27). — État des dépenses ordinaires. — Inventaire de livres.—Meubles de la recette: dans le grand bureau: « tapisserie en papier colé sur toile à petits personnages;... pistolet à quatre coups de Davier, armurier à Lyon;... deux tableaux peints par Blangely, pour sujet Hécube, reine esclave et une bataille; au-dessous, douze petits tableaux en estampes, montés avec bordure dorée et verres devant, pour sujet, l'histoire de Lazarille de Tormès, de l'hauteur de 13 poulces, sur 9 de largeur; plus bas, quatre petits tableaux aussy en estampes, qui renferment les neuf muses et deux autres petittes estampes de l'histoire de dom Quichotte;... deux tableaux peints à l'huile qui forment les deux pendants, l'un est le jugement de Salomon et l'autre le massacre de Priant, dans le temple de Dianne, lors de la prise de la ville de Troiye;... un autre grand... incendie de Troye, peint... de Breugle, fameux peintre; à côté, un beau paysage, peint de la main de M. Allard, fameux paysagiste; ensuite un autre tableau sur la même ligne, pour sujet une marine du s[r] Limbourc, élève de M. Van der Kabel, peintre hollandois; estampes de l'histoire de Tétis et de Pélée; un tableau représentant l'hyver; neuf tableaux qui sont les bains d'Appollon, la bouche de Vérité, escortes d'équipages de Vatau, l'enlèvement d'Europe, par Sébastien Lecler, les trois Grâces qui sont dans le bain, gravé par Fauché et par Desplaces, les fêtes du dieu Pan, de de Vato et gravée par Aubert, les Champs Élisés aussy par Vato et gravées par N. Tardieu, les plaisirs champêtres du Gaspe et gravés par Moïse Fouchard, la foire de Champagne par Boucher, gravée par Cochin fils; les trois saisons de Lancret, gravé... Audran, Ger...; les 4 éléments par Lancret, gravés par Tardieu.... un petit tableau de l'adoration des roys peint sur cuivre, de la largeur de six poulces, sur sept et quatre lignes, la bordure dorée, de largeur de neuf lignes; un autre petit tableau de prix, peint sur velin, représentant St-François qui reçoit l'enfant Jésus des mains de la Sainte Vierge dans une gloire, où il y a quatre, têtes de chérubins et un ange à moitié corps, à droit de la Ste Vierge, un plateau de noyer derrière, sa bordure dorée à huit lignes, hauteur huit poulces, moins une ligne, sur six poulces moins deux lignes de largeur, ledit tableau en miniature... par un fam...; deux tableaux peint à l'huile, qui ont pour sujet l'un le *Noli me tangere*, par deux figures et l'autre la Nativité de l'enfant Jésus par St-Joseph, la Vierge et l'enfant et rien autre; deux autres tableaux peints à l'huile, l'un a pour sujet Lot avec ses deux filles et l'autre peint d'après Berquant, paysage d'animaux et figures au nombre de quatre et cinq animaux, tant bœufs que chèvres, et au troisième rayons en dessendant, un saint François peint sur marbre, environné d'une guirlande de fleurs, une bordure dorée de la largeur de trois poulces; ensuite une Magdeleine d'après le Guide...; un petit tableau représentant une guinguette où il y a des officiers et deux chevaux blanc sur le devant, un trompette à côté... peint à l'huile d'après Vauvermont...; ... ade recevant l'enfant... gloire, où il y a deux têtes de chérubins, de la hauteur de quinze poulces et neuf lignes et douze poulces et demy de largeur, il a été acheté à la dépouille du vénérable bailly de L'Aubépin, auquel il en avoit été fait présent par le gouverneur de Milan, lorsqu'il y étoit; trois estampes embordurées de la suitte des pastoralles de M. Stella, gravéas par François Bouzonnet et Stella; un berger et une bergàre peint par Anibal Carrache, gravé par i. g. Moirons, C. Pont St-Michel au Chat d'Espagne...; un tableau peint par Blangely, pour sujet Appollon et Daphenée; un autre tableau qui a pour sujet les bains de Dianne, de l'école de Carrache; un paysage qui a pour sujet un paysan qui ante un arbre vis à vis de deux femmes; trois tableaux peints à l'huile avec bordure dorée, le premier représente une bergère gardant ses moutons, le 2[e] la Nativité de l'enfant Jésus, le 3[e] un berger qui garde ses vaches, moutons et chèvres, le tout... main de Crozet»... gravures... « une très belle duchesse ou soit lit de repos, son sok, son matelat, son traverssin, le dossier et ses côtés, le tout garny d'un satin fond blanc et fleur verte et or, le bois très beau et dans le dernier goût, presque neuf et d'un prix très haut; elle a sa housse d'indienne fond sablé à fleurs rouges...; une très belle et grande pendule de Lenoir, horloger à Lyon, avec sa console dorée, elle se monte tous les huit jours, c'est M. Ardouin qui a épousé la veuve du dit s[r] Lenoir qui en est chargé, moyennant vingt livres de rétribution par année...; belle tapisserie de toile peinte en verdure... deux tableaux ovale avec leur cadre doré, dont

un est une Magdelaine en buste, peinte par Savornet, peintre à Lyon, de trois pieds d'hauteur sur deux pieds et demy de large, et l'autre représentant une vierge avec l'enfant Jésus, de la hauteur de deux pieds neuf poulces, sur deux pieds quatre poulces et demy de large ». — Dépôts en caisse. — État des sommes dues à des particuliers. — Total de la consigne en espèces 23,744 l. 9 s. 0. — Copie de la procuration passée par le commandeur de Langon au sieur Monnate. — Cachets du chevalier de Grôlée et de Monnate.

H. 527. (Registre.) — In-folio, papier, 11 feuillets.

1751. — Comptabilité. — Pièces justificatives. —Arrêté de compte entre le chevalier du Saillant et le s^r Lavergnolle, pour la recette des servis de la commanderie de Montbrison.

H. 528. (Registre.) — In-folio, papier, 94 feuillets, 4 cachets.

1751-1752. — Comptabilité. — « Premier compte du chevalier de Langon, commandeur de La Rochelle et de Carlat, procureur général et receveur de l'ordre au grand prieuré d'Auvergne, pour l'année commencée au premier may 1751 ». — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Joseph-Nicolas Dufour, Marc-Antoine-Sérapion de Raynaud de Monts, Louis-Margueritte-Victorin de Froissard de Bersaillin, François-Henry de Plas, François du Peyroux, François-Ignace de Rochefort d'Ally, François-Nicolas de La Poype de Serrières ». — Suite des dépouilles (ff. 30-41). — Dépouilles d' « Anne-Joseph de Beaumont-Brison, commandeur de Tortebesse, mort à Clermont le 15 septembre 1750; du bailli François Le Groin de La Roumagère, commandeur de Dôle et de La Villedieu, mort à Montluçon le 11 juin 1751 ». — Mortuaires, vacants, rentes, bois, débiteurs insolvables, recette des prieurés, recette des particuliers, dépenses, payements au commandeur de Lauberivière, receveur à Marseille. — Recette 135,943 l. 9 s. 4 d. Dépense, 135,943 livres 9 s. 4 d. — Cachet des chevaliers de Langon, du Saillant, de Vatange, sceau du chapitre.

H. 529. (Registre.) — In-folio, papier, 110 feuillets.

1751-1752. — Premier compte du receveur de Langon. — Double du précédent.

H. 530. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1751-1752. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittances relatives à l'aménagement et au classement des archives de l'Ordre à l'hôtel St-Georges : fourniture d'encre et de plumes, ferrure d'une porte ; travail d'inventaire par Battenay, Bertrand, Guichard, Armand ; port de lettres, achat de 17 pièces de chevillères, vente de 37 anciennes garde-robbes des archives ; payement au s^r Jaquet, archiviste de cette ville, et en particulier de l'hôpital de la Charité pour l'examen de l'inventaire dressé par Battenay ; état des travaux de menuiserie ; pose par le sieur Montagnon, de 554 « lettres en or qui composent les noms de toutes les commanderies et dignités du grand prieuré d'Auvergne » ; achat de bois de chauffage, payements au s^r Manin pour travaux d'inventaire, au commandeur Josset, au chevalier de Laube, pour surveillance, aux s^rs Pélissier, Guilloux, Battenay cadet, pour copie d'inventaire ; à Hennequin, pour vérification. — Pièces relatives à la dépouille du bailli de La Romagère, commandeur de La Villedieu et de Dôle : état des sommes revenant à la dépouille et des charges qui la grèvent, compte d'administration rendu par Clément Boyer, avocat au Parlement de Besançon, comptes produits par le commandeur Dufour, agent de l'Ordre ; réclamation du s^r Charles Bourel, au nom des créanciers ; états des documents et objets remis à la recette ; quittance de remboursement de l'aumône des pauvres de Montbéliard, indûment perçue.

H. 531. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier ; 2 cachets.

1752. — Comptabilité. — Pièces justificatives.—Compte de dépôt, à la recette du commandeur Dufour (5 janvier). — Procès-verbal de martelage dans les bois de Redan, membre de La Râcherie (8 janvier). — Achat de fourneaux de tôle pour le potager de la cuisine de la recette à Lyon (15 janvier). — État de vérification des terriers du membre de Chauliac (24 janvier). — Acquit du vingtième dû par la commanderie de Belleville (1 octobre, 11 février). — Quittance du curé de Chavanac, commanderie de Bellechassagne, pour dépens à lui adjugés par le sénéchal de Tulle (12 février).— Réparations au château et dépendances de la commanderie de Feniers (15 février). — Réparations au moulin de Blaudeix (22 janvier, 25 février). — Réduction du vingtième de la commanderie de Chazelles (25 février). — Quittance du commandeur Guérin pour le fermage de Graveleuse et St-Jean de Greuse (23 février). — Arrêté de compte du s^r Nivière, fermier de la commanderie de Chambéry (8 mars). — Achat d'arbres pour réparations au moulin de St-Paul (10 mars).— Billet à ordre du commandeur Dufour pour Charles Bourel, créancier à la dépouille du bailli de La Romagère (14, 20 mars). — « Rolle et état de répartition des pauvres de la communauté de St-Paul-lez-Romans, auxquels sera distribues les cinquante-quatre sestiers deux quartaux seigle pour l'aumône généralle que le seigneur commandeur dudit St-Paul leurs doit et qu'il a chargé ses fermiers du terrier de payer (27 mars). — Quittances passées au commandeur

de Montjouvent par l'archiviste Josset, pour droit de collation de reconnaissances de Belleville ; les srs Parent, pour à compte à Jacques Bérard de Malte; Josset, pour extraits de reconnaissance de Peyzieux; de La Geneste, greffier du Parlement de Dombes, pour droits de foi et hommage aveu et dénombrement (4 février-8 avril). — Devis des réparations urgentes à faire à la chapelle St-Jean-des-Essards, commanderie de Mâcon (1 mai). — Quittance des vingtièmes pour St-Jean-de-Donne (10 mai). — « Mémoire pour frère Antoine-Bernard-Joseph de St-Mauris-d'Augeran, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Montferrand en Auvergne et des Echelles en Savoye, contre le sr de Beauregard, conseiller honraire au Parlement de Grenoble, et dame Marie de Ricol, son épouse », au sujet du domaine de Dorgeoise, vendu au sr de Beauregard, par Joachim de Gratet, domaine dépendant de l'Hôpital St-Jean-de-Moirans (imprimé, 12 mai).—Cession par le bailli deMaubourg au Trésor de l'administration du grand bailliage et de la commanderie de Montchamp (15, 18 mai). — Procuration passée par Louis de Rolla de Marsay, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Lenoncourt, à « Jacques Dubois, chevalier juge, baron de St-Hillaire et Chameyrac », pour le représenter à la dépouille de son frère Louis-Nicolas de Marsay, commandeur de Charrières (27 mai). — Expédition du bail à ferme du temple de Marlhes, consenti le 24 août 1746 à Antoine Ravel et Claude Faverjeon (29 mai). —Relation des commissaires du chapitre, concluant à la non réception du nouveau terrier deChantoin (2 juin).—Quittance du prix de la récolte du pré de « Tise » (Besançon, 3 juin). —Devis des réparations à faire à la commanderie d'Épinassy, membre de Mâcon (1747, 6 juillet, 1752). — Lettres de la langue au sujet d'une gratification accordée à Battenay, de la mort des commandeurs de Ruffé et Dufour (14, 29 juillet). — Quittances pour travaux d'endiguement du Doubs sur le territoire de la commanderie de Dôle; y joint « plan du cours du Doubs, depuis l'écluse de Baverans jusques aux environs du bacq du Temple » (3 août, 4 septembre). — Continuation du bail de Pontvieux en faveur du sr Annet Martin (11 septembre). — État des papiers concernant la commanderie de Pontvieux et ses membres. — Quittance de pension congrue du sieur Thalamy, curé d'Ydes (18 septembre) — Arrêté de compte des fermages dus à la commanderie de Pontvieux (22 septembre). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : gages du garde bois, réparations au château, à l'église, à la grange, au moulin banal, à la métairie (15 juin, 30 septembre). — Quittances passées au commandeur de Montjouvent pour remboursement au sr Bérard de Malte, réparations à la chapelle St-Jean-des-Essards, membre de Mâcon, extraits de reconnaissances du terrier Populi (12 juin-7 octobre). — Note sur un dépôt de 1,158 l. fait par l'abbé Josset, somme provenant d'une hypothèque du commandeur de Mousssier sur le fief de La Forge aux Picards, dont jouit la dame de l'Etang, épouse de Jean Baudet sr des Perrins. (21 octobre).—Compte pour règlement entre le commandeur du Mayet et la demoiselle Gendret. — Copies de baux de la commanderie de Pontvieux, consentis en 1734, 1736, 1745 (19 novembre). — Payement à l'abbé Caron, pour le compte du commandeur de Savasse (2, 11 décembre). — État des frais de voyage du commandeur de La Vernade et du sr Hennequin pour la régie du bailliage de Lyon (13 octobre-6 décembre). — Quittances de vingtième délivrées au grand prieur par l'élection de Tulle (21 juillet, 10 décembre). — Quittance du curé de Chauffailles pour desserte de la chapelle de Ventrigny (22 décembre). — Signification de garnissaire au sr d'Espinay, pour faute de payement du vingtième de Belleville (24 décembre). — Quittance d'imposition passée au commandeur de Chambéry par les consuls d'Allevard (29 décembre). — Quittance pour fourniture d'ornements à la chapelle St-Jean du Temple de Chambéry (29 décembre). — État des sommes dues par les fermiers de Laumusse pour le terme de Noël. — État de règlement de compte des fermiers de Carlat. — État des revenus du bailliage de Devesset. — Cachet du commandeur Dufour; sceau du grand maître Pinto.

H. 532. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets ; 4 cachets.

1752-1753. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Langon. — Charges (ff. 1-29). — Passages de « Benoit-Toussaint de Virieu-Beauvoir, François-Gabriel de La Richardie de Besse, Jean-François-Regis de Sibeut de Beausemblant, George-Simon de Vaulchier du Déchaux, Dieudonné-Silvain-Guy-Tancrède de Gratet de Dolomieu ». — Suite des dépouilles (ff. 30-41). — Dépouilles de François Boyer de Ruffé, commandeur de St-Romain-en-Gal, mort à Mâcon le 3 mai 1752; de Joseph Dufour, commandeur de Pontvieux, mort à Cerilly le 10 juin 1752 ; du chevalier de Barbisey, commandeur de Beaune et de Chalon-sur-Saône, du grand prieuré de Champagne; de Pierre du Peyroux, commandeur de Sainte-Anne, mort à Malte le 13 septembre 1752.—Mortuaires, vacants, etc.— Recette 253618 l. 8 s 7 d. Dépense, 201483 l. 4 s. — Cachets des chevaliers de Langon, du Saillant, de Ste-Colombe; sceau du chapitre.

H. 533. (Registre.) — In-folio, papier, 112 feuillets; 1 cachet.

1752-1753. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Langon. — Double du précédent. — Cachet du receveur.

H. 534. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier, 1 cachet.

1737-1753. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue par le commandeur de Chamberaud et les religieuses de Blessac contre les habitants de Cayvas, au sujet de rentes sur ce village. — Cachet du chapitre.

H. 535. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 46 pièces, papier.

1747-1753. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue par le receveur et Josset, curé de St-Georges de Lyon, contre Jean-Baptiste Isnardy, prêtre du diocèse de Glandèves, pourvu en cour de Rome de la prébende de Sainte-Anne dans l'église St-Georges, et Joseph Cernon, clerc tonsuré du diocèse de Lyon, prébendier de la prébende des « Balmes », à Saint-Pierre-le-Vieux.

H. 536. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 82 pièces, papier; 1 imprimé, 2 cachets.

1749-1753. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue contre les Ursulines de St-Galmier, pour reconnaissances de la rente noble de La Caravanne, membre de la commanderie de Chazelles (1750-1753). — Pièces de la procédure poursuivie contre Fleurie Guillaumet, fille et héritière de François Guillaumet, notaire à Vienne, pour restitution de titres et terriers de la commanderie de St-Romain-en-Gal (1751-1753). — Pièces relatives au classement et à l'aménagement des archives de l'Ordre à l'hôtel St-Georges à Lyon : pose d'armoires, reliure de terriers, achat de toile, établissement d'un double mur contre les cheminées, pose de vitres, prospectus de l'encre du sr Joly, « Avis au public. Le sieur Joly, écrivain juré de la ville de Paris, compose un encre double, déjà très connue, qui ne moisit, ne graisse et n'épaissit jamais »..., frais d'entretien du chevalier de Laube, lettre de voiture pour envoi de papiers du bailli de Langon, achat de bois de chauffage, frais de nettoyage, établissement des liasses, achat de boites de carton, ports de lettres, location de meubles pour le chevalier de Laube ; lettre de Monnate remerciant le chevalier de Laube d'un envoi de graines de brocolis et de choux-fleurs, et donnant un état des payements faits par lui ; quittances de l'archiviste Batteney ; reliure de l'inventaire, remercîments de la langue au commandeur Josset, payements aux copistes, au peintre Montagnon ; achat de papier, compte récapitulatif. — Cachet de Monnate, sceau de la langue.

H. 537. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier, 1 cachet.

1750-1753. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces produites par Annet Luche, fermier de Maisonnisse, à l'appui de son compte de gestion : réparations au moulin de La Mouline ; prix fait avec Antoine Morilhan pour le tabernacle de l'église de Peyrabou « la longueur de sept pieds et d'auteur proportionné et le coffre dudit tabernacle aura pour décoration à la porte un aigniaux immolé, dans les deux flancs il sera faict à chascune une figure et les deux ailes auront également chascune figure, ledit tabernacle sera terminé par deux consoles au bout des hèles et un coronement à chascune comme on faict ordinairement, au-dessus de la bouette un niche d'ornement pour exposer le très saint-sacrement où il y aura un domme, où il sera mis une résurrection au dessus. Ledit tabernacle sera porté par un gradin de sept pied de long, dont le corderon sera douré et le tabernacle sera filtré de bon aur or ? également que les figures, le fond sera de blanc cœleste, l'incarnation pinte en couleur naturelle »... ; réparations à la grange, au moulin de Maisonnisse, au moulin de La Geneste, aux moulins des Vergne, de las Vernas, de Volle ; poursuites contre le sr Martin ; réparations aux moulins de La Barderie, de Savenne, de Montbut ; sommations pour payement du vingtième ; réparations au château et au mur du jardin de Maisonnisse, à la chapelle de Montbut ; frais de procédure contre les habitants des Bordes (1750-1753). — Pièces relatives à la dépouille de Joseph Dufour, commandeur de Pontvieux : apposition de scellés et inventaire, procès-verbal d'adjudication ; état de documents concernant la commanderie des Bordes ; arrêté de compte avec les fermiers de Pontvieux ; état des rentrées à faire pour la dépouille ; quittance du boucher, gages de domestiques, quittance du maréchal-ferrant ; achat de seigle pour la nourriture du commandeur et celle de ses gens, frais d'enterrement, entretien des chevaux par Dufour de Bord, frère du commandeur ; quittances du tailleur, du chirurgien, prix du cercueil, frais d'écritures ; certificat d'un payement par le sr de « Villars de Mauvaisinière », à la dépouille du commandeur de Blaudeix ; pièces produites par St-Horent, fermier de la Vaufranche, relatives à un payement de blés achetés du commandeur Dufour par le commandeur de la Romagère (1752-1753). — Pièces produites par Clément Boyer à l'appui de son compte d'administration de la commanderie de Dôle ; travaux d'endiguement du Doubs, réparations au moulin de Meurcourt (3 juin-22 novembre). — Cachet du commandeur de Langon.

H. 538. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 109 pièces, papier; 3 cachets.

1753. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Procuration au sr Duthel, commissaire en droits seigneuriaux à Mâcon, pour recevoir, au profit de la commanderie de Laumusse, les reconnaissances des recteurs de la Charité et de l'Hôtel-Dieu de Bourg et des syndics de Cuet (1 janvier).

— État des avances faites par le s[r] Pupier, fermier de la commanderie de Chazelles; portion congrue des curés, réparations au clocher de S[t]-Martin, à la cure de S[t]-Laurent de Chamousset, payement du vingtième, pension d'enfants abandonnés (6 janvier). — Bail à ferme de la commanderie de Chazelles et de ses membres consenti au s[r] Joseph Pupier (6 janvier). — Arrêté de compte entre le bailli de Brison et le s[r] Ducros, fermier de S[t]-Paul, y joint les pièces à l'appui : gages du garde bois, achat de « perches à tenir les treilles », « encloudoirs » aux prairies du Gouret, travaux dans les prairies de S[t]-Paul, achat de semis de foin, quittances du vingtième, réparations aux écluses du moulin, quittance de taille, desserte de la chapelle du château (1752-9 janvier 1753). — Quittance de fermage de Varessia (10 janvier). — Quittances relatives à la commanderie du Temple d'Ayen : réparations à l'église d'Ayen, payement d'arrérages par les fermiers, réparation au pressoir, frais de procédures, payement du vingtième (1749-24 janvier 1753). — Quittance de la ferme de S[t]-Jean-de-Greuse, passée par le commandeur Guérin au s[r] Magaud de Beaufort (4 février). — Quittance de vingtième pour le grand prieur (5 février). — Compulsoire d'un terrier en l'étude de Jean-Charles Reynaud, notaire de Saint-Symphorien, pour servir au procès pendant entre la commanderie de Chazelles et les Ursulines de S[t]-Galmier (5 février). — Quittances passées pour le compte du commandeur de Montjouvent, par les s[rs] Parent qui lui transmettent des fonds à Malte, par le curé de Matour, pour arrréages de pension ; acquit d'un billet de 216 livres souscrit au sieur Paul Cornan (23 janvier-10 mars). — Lettre des procureurs de la langue, au sujet d'un procès de la commanderie des Échelles, de cadeaux faits au chevalier de Laube et à l'abbé Josset, de l'affaire de M. de Mons, d'une gratification à Batteney (27 mars). — Quittance de frais d'arpentage, passée à « monsieur le médecin Nivière », fermier d'Accoyeu, commanderie de Chambéry (4 avril). — Quittances de taille pour Aiguebelle et Montgilbert (8 février, 7 avril). — Quittance de droit de milice pour le membre de Mezage (25 avril). — Arrêté de compte et quittances à l'appui du s[r] Pierre Bléraud de Grassevaux pour acquit d'une somme à laquelle il avait transigé avec l'ordre (1736-29 avril 1753). — Quittance du vingtième pour le membre de N.-D. du Mezage (1 mai). — Arrêté de compte du fermier de Maisonnisse (3 mai). — Quittance pour réparations à Feniers (15 mai). — Quittance du fermage du pré de « Tise » (Besançon, 18 mai). — État de la dépense faite par le bailli de Sales et le chevalier de S[te]-Colombe, pour la visite de la commanderie de Chambéry (21 mai). — Arrêt du Grand Conseil intervenu au procès entre l'Ordre et le s[r] de La Roche, au sujet de l'étang et prés de « La Gasne Gamel alias Galamaud, le long de l'ancien chemin de Mezage à Magnat (26 mai). — « Compte que rend le commandeur de La Vernade, en qualité de commissaire régisseur nommé par les seigneurs de la vénérable chambre du Trésor pour la régie du baillage de Lyon, commanderies de Verrières et de Montchamps » (29 mai). — États des sommes à réclamer aux débiteurs du trésor (5 juin). — Consentement donné par le chevalier de Marsillac au s[r] Thève, son fermier, pour la construction d'une étable à bœufs (6 juin). — Quittance de responsions de la commanderie de Maisonnisse (8 juin). — Certificat de payement du vingtième de Maisonnisse (22 juin). — Arrêté de compte du notaire Pupier, fermier de Chazelles (25 juin). — Déclaration du fermier de Maisonnisse constatant qu'il n'a rien à prétendre sur la rente de Montbut (28 juin). — Arrêt du Parlement portant relief d'appel en faveur de l'Ordre contre le fermier du duc d'Orléans, qui avait mis saisie arrêt sur les membres de Brousse et le Monteil ; signification de cet arrêt (9 avril, 2 juillet). — Billet à ordre du chevalier de Pins pour le s[r] Jean Delpech (Toulon, 14 mai, 12 juin, Lyon, 2 juillet). — Procès-verbal de constat des dégâts causés par un orage au four banal de Villejésus et dans les bois de L'Hôpital (9 juillet). — Traités passés avec les s[rs] Lapala et Daviot, pour la rénovation de terriers de Verrières (10 juillet). — Quittance de fermage de Varessia (17 juillet). — Quittance de vingtième pour le grand prieur (1 août). — Signification à François-Marie Mognat, s[r] de l'Écluse et de S[t]-Jean-d'Ardières, d'avoir à faire couper la verne (aulne) qui endommage les murs du moulin de S[t]-Jean (4 août). — Prix faits pour réparations aux étangs de « Rouliat, des Forges et de Chaverolle » et au château de Blaudeix (6 mars, 12 août). — Achat de fournitures pour les aubes et surplis de La Croix-au-Bost (16 août). — Quittances passées pour le compte de Montjouvent, commandeur de Mâcon : frais de copie par Batteney d'un rouleau de parchemin concernant Peyzieux, payements aux s[rs] Parent; billet de 21 livres 11 s. pour le s[r] de Chastillon (Malte, 21 juillet). — État d'achats d'étoffes chez les s[rs] Parent (3 juin-17 août). — Lettre de voiture des terriers de Masdieu (10, 21 août). — État des sommes dues au chevalier du Saix de Cherué, par le s[r] Nivière, son fermier de Chambéry; état des sommes reçues pour lui (21 août). — État des papiers conservés à Épinassy, membre de Mâcon, dressé par Hennequin (2 septembre). — Payements pour le commandeur de Montjouvent : teinture de vêtements, frais de port d'une caisse de bouteilles d'eau de fleurs d'oranger (6 août, 28 septembre). — Payements faits par Nivière, fermier de Chambéry, pour plans des territoires de « Furans, Champelet, Bovinel, Chantemerle et Brens », avance au commandeur du Saix et réparations à Accoyeu (15 juillet-1 octobre). — Quittance du s[r] Caron, prêtre, d'une somme de 82 livres sur les revenus de Laumusse (8 octobre). — Note au sujet des fermages du membre de Vavrette. — Quittance d'une amende de 50 livres payée par

la communauté de Dammartin (20 octobre). — Quittances passées au fermier d'Ydes pour les gages du juge et du procureur d'office ; arrêté de compte avec le commandeur Josset (11 octobre-4 novembre). — Quittances de vingtième pour le grand prieur (4 mai, 5 novembre). — Compte de fermage présenté par la dame Gendret au commandeur de Marche et Mayet (6 novembre). — Quittance pour réparation et dorure du calice de St-Jean-du-Temple, par le s^{r} G. Rey (Chambéry, 9 décembre). — Récépissé de terriers de Chazelles et quittance de droits de lods passée aux Ursulines de Saint-Symphorien-le-Château, par le fermier Pupier (25 juin, 31 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de St-Paul : procès-verbal de visite du bois de Comer à Montfalcon ; comptes des fournitures faites par le fermier Ducros ; copie de la transaction intervenue en 1602, avec les habitants de Montfalcon, au sujet du droit de « civerage » dû au commandeur ; remboursement de frais de translation de Romans à Grenoble de deux femmes accusées d'homicide (26 juillet-31 décembre). — Cachets du commandeur Ragon, du bailli de Sales et du chevalier de Ste-Colombe.

H. 539. (Registre.) — In-folio, papier, 115 feuillets ; 4 cachets.

1753-1754. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Langon. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de : « Jean de Bosredon de Chalus, Joseph-Alexandre de Fricon, François-Marie de Châtillon, Gaspard-Amable de Pouthe de La Roche-Aymon, François-Amable et Pierre Silvain de Ferré de la Jarodie, Jean-Joseph de Milliet d'Arvillard, Pierre-Paul-Alexandre de Monspey de Vallière, Louis-Marc-Pierre Savary de Lancosme. » — Suite des dépouilles (ff. 30-45). — Dépouilles de « Jean de Felines de la Renaudie, commandeur de Pauliac et d'Olloix, mort à Brives, le 11 juin 1753 ; Jacques Maréchal de Franchesse, commandeur de Celles, mort à Yssingeaux, le 25 août 1753. — Mortuaires, vacants, etc. — Recette, 267.208 liv., 1 s., 4 d. ; dépense, 267.208 l., 1 s., 4 d. — Cachets du chevalier de Langon, du bailli de Brison, du chevalier du Saillant ; sceau du chapitre.

H. 540. (Registre.) — In-quarto, papier, 111 feuillets.

1753-1754. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Langon. — Double du précédent.

H. 541. (Registre.) — In-quarto, papier, 41 feuillets ; 2 cachets.

1754. — Comptabilité. — « Consigne générale faitte par M. le chevalier de Langon, commandeur de Carlat et de La Rochelle, receveur général pour son ordre au grand prieuré d'Auvergne à Lyon, à M. le chevalier de Vatange, commandeur de Morterolles et de Chambereaud, son successeur à laditte recette, et pour luy à M. Monnate, fondé de sa procuration, du 1er may 1754. » — F° 23 v°, liste des agents : « M. l'abbé Josset, agent de l'Ordre à St-Amant. Les avocats et procureurs constitués pour les affaires de l'Ordre sont : M. Joliclerc, avocat à Lyon, rue du Bœuf ; M. Delarue, procureur, sur le quay de Roanne ; M. Brenot, notaire, rue Tramassac ; à Paris : MM. Taboué et Ramonet, avocats au Parlement ; M. Rousset, avocat au Conseil ; M. Brousse, procureur au Parlement ; M. Roberge, procureur au Grand Conseil. Ministres de l'ordre à Paris : S. Ex. M. le bailly de Froullay, ambassadeur de l'Ordre en France ; M. le commandeur de Grieu, receveur ; M. de Cabeuil, agent général au Temple. A Dijon : M. Durande, procureur au Parlement. A Mâcon : M. Trécour, procureur. A Clermont : M. Laville, procureur. A Limoges : M. Tanchon, procureur. A Brioude : M. Thomas, notaire et procureur. Au Puy en Vellay : M. Barthélemy, procureur ». — F° 27 v°, état des tableaux (v. H. 526), le saint François qui reçoit l'enfant Jésus des mains de la Vierge « a été peint par un fameux peintre, qu'un pape envoya au grand maître de Malte Zondadary ». — Cachets du chevalier de Langon et de Monnate.

H. 542. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 104 pièces, papier.

1754. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance du curé de Chauffailles pour desserte de la chapelle de Ventrigny (3 janvier). — Quittance d'arrérages de la ferme de Graveleuse (26 janvier). — Payement de la rénovation des terriers de « Peyrieu », dépendant d'Accoyeu, membre de Chambéry (3 février). — Quittances passées par le commandeur Guérin pour payement de fermages de Varessia et de St-Jean-d'Arbois (3, 8 février). — Réparations aux vitraux de l'Abergement St-Jean, commanderie de Dôle, par le s^{r} Joseph Vicari (8 mars). — Réparations au château et aux écuries de Feniers (14 janvier, 9 mars). — Quittance de fermage du Temple d'Ayen (18 mars). — Compte d'administration de la commanderie de Villedieu-en-Fontenelle, rendu par Clément Boyer, avocat au Parlement de Besançon, arrêté le 8 avril. — État des ports de lettres dus à Monnate, payés le 26 avril. — Décision de l'expert Charrin, sur le différend entre le fermier de St-Jean-d'Ardières et le s^{r} de l'Écluse, au sujet des arbres le long du bief du moulin (15 mai). — Pièces relatives à la dépouille du chevalier Joseph Arnaud de Lespinasse de Lobinet, contestation au sujet d'une créance avec « Odile Belmont, bourgeois de Peyrusse, et Jeanne Gaultier », sa femme. — Frais d'écritures dans l'affaire de Mons (31 mai). — Dépôt aux archives d'un terrier de Semon, membre de

Laumusse (1 juin). — États de réparations et comptes de dépenses faites dans la commanderie de Laumusse (1, 7 juin). — Billet à ordre du chevalier de Pins, sur Hennequin, par le s[r] Jean Delpech (Toulouse, 25, 26 juin). — Quittance de 2760 l., 7 s., passée par les s[rs] Devillar, à Monnate, pour le compte du commandeur de Sainte-Jay (28 juin). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : décharge du fermier Pupier à Monnate ; procédures contre les s[rs] Benoît Garel, Pierre Chavot, dit Pagnieu, et Odet Gazanchon, pour reconnaissances de terres aux territoires de La Sautury et du Buisson, paroisse de S[t]-Martin-Lestra, fief de Bouchalas (1750-10 juillet 1754). — Quittances de fermage et de vingtième pour la commanderie du temple d'Ayen, frais de visite prieurale (21 janvier-3 août). — Compte et quittances pour réparations aux cloches du temple de Dôle et de l'Etoile (9-25 août). — Lettre des procureurs de la langue, au sujet de la sortie des documents des archives (16 septembre). — Procès-verbal de visite du bois de l'Hôpital, commanderie de Villejésus, au sujet de la coupe faite par le s[r] Chaigneau de S[t]-Martin (18 septembre). — Quittance à compte sur le fermage du Temple d'Ayen (22 septembre). — Prix faits et quittances pour réparations à la chapelle S[te]-Marie-Madeleine et au moulin banal de la commanderie de Blaudeix (12 août-30 septembre). — Quittances de vingtième pour les commanderies de S[t]-Paul et de Chazelles (1, 20 octobre). — Arrêté de compte de la ferme de la commanderie de Bugney, entre le commandeur Josset et Louis Dupré et Marie Bonnier, veuve Léna, fermiers (27 octobre). — Prix faits et quittances pour réparations aux fours de Fontenay-la-Ville et La Villedieu (6 juillet-29 octobre). — Quittances passées au s[r] Charret, notaire à La Verpillière, fermier de Bellecombe, pour arrérages payés au commandeur de Vallin, le luminaire de Mêmefamille, payement d'impositions (20 février-11 novembre). — Quittance de redevances payées à la baronnie de Semeur par le fermier d'Anglure (11 novembre). — Quittance de redevances dues par la commanderie de Chazelles au prieuré de Thorenche (13 novembre). — États et quittances de travaux de terrassement au bord du Doubs (23 janvier-24 novembre). — Quittance de fermage du pré de Tise (24 novembre). — Fragment de compte détaillé du fermier de S[t]-Paul : achat de carpes, de vin, de viande, d'une veste de molleton, fricassée de boudin, lard, épices, souliers, charbon, façon de matelas, épinards, « ecorssenaire, cerciffil, pastunade », raisins, truffes. — Quittance de taille et compte du s[r] Ducros, pour fournitures prises chez le s[r] Pascal, à Romans (18 janvier-14 décembre). — Quittances pour réparations aux fours de La Villedieu et Fontenay-la-Ville (29 novembre, 15 décembre). — Lettres des procureurs du commun trésor au sujet de la reddition des comptes, de la consigne, de la gestion de la commanderie de Sainte-Anne, de ce que devait le commandeur de Franchesse à son neveu de Châtillon, de la restitution du droit de passage d'Antoine-Serapion de Reynaud de Mons, de la rénovation des terriers de Verrières, du vacant de Dôle, du triage des papiers des dépouilles, de la mort du commandeur de Chenelette, de la réception d'une caisse d'argenterie, d'une canne à pommeau d'or, donnée par le commandeur de Chenelette au s[r] de La Mignance, de la rénovation des terriers de Bugney, de la dépouille du commandeur de Grôlée (12 janvier-19 décembre). — Quittances au compte du commandeur de Montjouvent, payements aux s[rs] Parent à acquitter à Malte, acquit de billets à ordre, achat de toile de Hollande, de serviettes et d'une nappe ; pension du curé de Matour; extraits des terriers de Belleville, fourniture d'ornements à l'église de Changy (11 janvier-21 décembre). — « Sommaires annuels des différentes rentes nobles de la commanderie de Chazelles et membres en dépendans. » — « État des quittances contenues en différentes lettres à l'adresse de M. le commandeur Baulme, pour servir à M. le chevalier de Savasse, commandeur de Laumusse » ; y joint état pour servir à la liquidation de la pension du chevalier de Riberac sur la commanderie de Laumusse. — Mémoire pour Joseph Anjelvin, curé des Abrets, au sujet de sa cure en ruines et contre la dame Duvernois et autres : « La parroisse des Abrets appartient en toute jurisdiction, haute, moyenne et basse, à l'ordre de S[t]-Jean-de-Jéruzalem, dit de Malte, et fait membre de la commanderie des Échelles, depuis que la princesse Béatrix de Savoye, veuve de Reymond Bérenger, comte de Provence, par lettres patentes de la 6[e] ide de novembre 1260 et par son testament de la 9[e] des calendes de mars 1263, en suite du consentement qu'elle en avoit obtenu de Pierre, comte de Savoye, son frère, en 1259, indic. 2[e], de la fête de S[t]-Jean l'Évangeliste, fonda lad. commanderie des Échelles..... Le dimanche dixième février 1754, le s[r] Anjelvin, pour remplir le devoir de son état, fit la lecture de l'Évangile, duquel il tira une instruction pour ses paroissiens. La dame Duvernois, peut-être ennuiée d'un discour qui n'étoit fait que pour le bas peuple, prit la liberté de dire au s[r] Anjelvin qu'il faisoit des répétitions et des répétitions, et, en gesticulant dans son banc, luy ordonna de finir. Mais, comme le s[r] Anjelvin ne crut pas devoir déférer à un ordre de cette espèce, il continua d'instruire ses paroissiens, ce qui fit que la dame Duvernois se détermina à sortir de l'églize et à exciter le peuple à en faire de même, en disant : « Sortés vous autres ; ne voyés vous pas qu'il ne sçait ce qu'il dit » ; et en apostrophant le s[r] Anjelvin du titre de fol et plusieurs autres invectives »... On lui faisait crime d'avoir demandé à ne pas être logé dans la même maison que les soldats du régiment de Flandres, cantonnés aux Abrets pour réprimer la contrebande, et d'avoir dit qu'il aimerait autant « confesser le chevalier Mandrin »

que les ivrognes, « pour donner à entendre au peuple qui l'écoutoit, qu'ils étaient également coupables, que l'endurcissement des uns et des autres estoit égal, qu'ils étoint également réfractaires aux loix de l'Églize et de l'État »...

H. 543. (Registre.) — In-folio, papier, 88 feuillets; 4 cachets.

1754-1755. — Comptabilité. — « Premier compte du chevalier de Bosredon de Vatange, commandeur de Morterolle et de Chambereaud, procureur général et receveur pour son Ordre au grand prieuré d'Auvergne ». — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Gilbert de Chalus de Prondines, Jean de Bosredon, Thomas de Rigaud de Serezin, Hercule du Ligondé, Pierre de Montgontier de Boczozel ». — Suite des dépouilles (ff. 30-35). — Mortuaires, vacants, etc. — Recette 156.680 l., 16 s., 6 d. Dépense 156.680 l., 16 s., 6 d. — Cachets des chevaliers de Vatange, du Saillant, de Sainte-Colombe; sceau du chapitre.

H. 544. (Registre.) — In-folio, papier, 94 feuillets.

1754-1755. — Comptabilité. — Premier compte du receveur de Vatange. — Double du précédent.

H. 545. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier, 1 imprimé; 3 cachets.

1754-1755. — Comptabilité. — Pièces relatives aux dépouilles de Antoine Noblet, de Chênelette, mort à Digoin le 27 septembre 1754; « sept volumes de médecine, six volumes de la Religion chrétienne, cinq volumes de chimie, quatre livres dépareillés... trois volumes des Méditations de St-Augustin, une liasse de journeaux historiques en brochures... ; trois camisolles de nuit de serges d'Angleterre, sept paires de chosette de fil très usées, deux paires de bas de soye, fort usés, une paire de bas drapé fort usée, une paire de bas d'extame, une paire de bas de peau jaune »... ; procès-verbal de vente, compte de la dépouille et pièces à l'appui, parmi lesquelles compte de l'apothicaire Malherbe et du chirurgien Bourin, quittances de réparations, de gages, de rénovation de terriers, de frais funéraires ; — Gilbert Ragon, commandeur du temple d'Ayen, mort à St-Amand, le 4 juin 1755 : nombreux livres parmi lesquels « l'Esprit des loix, en brocheures, voyage de Bachaumont, Œuvres de Renards, la Vie du Régent, les Lettres provinciales, les Œuvres de Boilleau, le Dictionnaire de Moréri, le Dictionnaire de Bayle, le Dictionnaire de Trévoux, Saint-Augustin, édition de Plantin, Dom Quichotte, Théâtre italien, Mentor moderne, Vie de Condé, Mémoires de M. de Villars, Histoire de Malte, Parallèle de Richelieu et de Mazarin, le Prince de Balzac, Œuvres de Perrin, Epître de Sicéron, Vasconiana, Vie d'Anne Stuard, Méthode du blazon, l'Académie des jeux, les Contes de Lafontaine, Nouvel Nouvel, Mémoire de Choisy, Voyage de France, Testament de Vauban, Mémoires de madame de Motteville, Journal de Richelieu, Thélémaque, Journées amusantes, les Amours de Sphichée, La marquise de Fresne, Mercure galant, le Cuisinier royal, la Cuisinière bourgeoise, Confiturier royal, du Bon et mauvais uzage de parler »... ; procès-verbal d'adjudication, quittances, billet d'octroi de la ville de St-Amand ; — François Guérin, commandeur d'Arbois, mort à Besançon, le 15 octobre 1755 : inventaires, comptes, affiche de vente : « Meubles et effets à vendre. Qui voudra acheter les meubles et effets de la dépouille de défunt monsieur Guerrin, commandeur du Temple de Besançon, consistans en lits garnis, glaces, trumeaux, tapisseries, canapé, chaises, tables, vin, cuves, tonneaux, batterie de cuisine et autres, pourra se trouver à l'hôtel de Malthe, sis place Dauphine, où la vente s'en fera samedi prochain, huit novembre 1755 ».... ; procès-verbal d'adjudication : l'Histoire ecclésiastique en deux volumes adjugée à quatre livres ; le Spectacle de la nature, en sept volumes, adjugé à dix-huit livres ; les Sermons du père Massillon, en onze volumes, adjugés à dix-huit livres et dix sols ; l'Ordonnance des eaux et forêts, adjugée à dix sols ; l'Histoire du peuple de Dieu en dix volumes, avec l'Histoire du Nouveau Testament, en brochures, adjugée à trente-quatre livres ; le Siècle de Louis XIV, en deux volumes, adjugé à trois livres ; les Psaumes de David, adjugés pour trente-deux sols ; une Grammaire françoise d'un très mauvais auteur de la ville de Besançon qui n'a pu estre vendue »... ; quittance de tailleur, drap mortuaire satin cerise, frais funéraires ; quittances de fournisseurs ; quittance de 3 livres par le curé de St-Maurice « pour l'agonie de M. Guérin ». — Cachet de Gilbert Ragon.

H. 546. (Portefeuille.) — 39 pièces, papior ; 5 imprimés ; 1 cachet.

1755. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de La Croix-au-Bost : quittances pour ornements d'église, travaux dans les prairies, réparations à la grange et au four ; procédure entre le commandeur de La Vernade, le s^r de Lalande, fermier, et Albert, prêtre, au sujet de la desserte de la chapelle de Coursaget. — « État des débiteurs du grand prieuré d'Auvergne, pour les frais de procès payés par M. le commandeur de Grieu, procureur général et receveur de son Ordre au grand prieuré de France ». — Pièces relatives à la commanderie de Laumusse : quittances de charges délivrée pour la recette ; états des revenus et des charges, requête à l'intendant de Bourgogne pour la diminution du vingtième ; comptes et états de quittances produits par le commandeur Baulme. — Pièces relatives à la

commanderie de Bugney: arrêté de compte avec le fermier Louis Dupré, y joint des quittances de gages, de réparations au domaine Jolivet, de procédure criminelle faite à la suite d'un assassinat commis dans les bois de la commanderie; frais de la visite prieurale, réparations à Tourny. Consultations du Conseil de l'Ordre au sujet de difficultés pour la perception de redevances à Anglure et à Dampierre, canton des Forges et du Valon. Mémoires et affiches pour la vente de bois sis sur les paroisses de « Chassenard, Geugnon, Fléty, Thiel, Chalmoux, St-Martin-La-Vallée ». — Compte de « recette des cens et servis dues à la rente de la commanderie de Montbrison, échues à Toussaints 1754, arrêté le 26 juillet 1755, entre le commandeur du Saillant et Christophe Henry, son procureur. — Cachet de Lalande.

H. 347. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 95 pièces, papier, 1 cachet.

1755. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittances passées au médecin Nivière, fermier général de Chambéry, pour arrérages, procédure, réparations à l'église de Saint-Blaise, rénovation du terrier de Peyrieu (1754, 3 février 1755). — Quittance de vingtième pour les commanderies de Bourganeuf et Bellechassagne (7 février). — Desserte de la chapelle de Ventrigny, commanderie de Mâcon (17 février). — Rénovation des terriers de Baverans, comderie de Dôle (18 février).—Lettre du grand-maître réclamant l'envoi d'une note sur les baux des commanderies (22 février). —Quittances du commandeur Guérin pour fermages de Graveleuse, St-Jean-de-Greuse, La Villedieu et Varessia (25, 28 février, 3 mars). — Supplique des habitants de Chêne pour l'érection de leur chapelle en église paroissiale sous le vocable de N.-D. de Compassion et de St-François-de-Sales; signification du décret épiscopal au commandeur de Compessières par un sergent royal, qui relate dans son exploit qu'il a « battu sur le fond d'un sceau à défaut de tambour » (5-13 mars). — Quittance d'arrérages délivrée par le commandeur Ragon à la dame de Labachellerie (St-Amand, 16 mars). — Quittance de dépens adjugés à Joseph-Henry de Monspey-Vallières, sr d'Arginy, contre le commandeur de Mâcon et le sr Varenard, chanoine de Beaujeu (8-21 mars). — Feuillet d'un carnet de quittances délivrées par le commandeur Guérin (Dammartin, Besançon, 1753-4 avril 1755). — Quittances de desserte de la chapelle de Tourny (1754-17 avril 1755). — Réparations au moulins de Langlade, commanderie de Feniers (25 avril). — Bail à ferme de partie de la commanderie de Puy-de-Noix, consenti au sr Martial Vachot, par le commandeur Darche (28 avril). — Arrêté de compte entre le commandeur Darche et le sr Vachot, son fermier (28 avril).— « État des revenus et charges des commanderies de Sales, Monseugny, Dôle et La Villedieu, dépendantes de la langue d'Auvergne, situées en Franche-Comté ». — États de comptabilité du sr Ducros, fermier de St-Paul (20 mai). — « État des ouvrages à faire au moulin de Saligney, appartenant à l'ordre de Malte et au chapitre métropolitain de Besançon (20 mai). — Acceptation par le commandeur de Pingon, de Joseph-Bernard de Norcier, comme « collaudateur » de Pierre Perrier, médecin de St-Julien, Charles Monfalcon, marchand du Pont-de-Bauvoisin, fermiers de Compessières, et des curés de Compessières et de « Thairy », leurs cautions (21 mai). — Quittance du vingtième pour la commanderie de St-Paul (31 mai). — Quittance du sr Masson, pour acquisition de marchandises au nom du commandeur Ragon (5 juin). — Quittances de portion congrue de Rivoyre, curé de St-Laurent-de-Chamousset (10 juin). — Quittance de portion congrue de Morand, archiprêtre de Mornant, comme curé de St-Maurice (14 juin). — Comptes du fermier de Carlat (1754-18 juin 1755). — Compte détaillé de la procédure poursuivie par le commandeur de St-Paul, contre le sr Romain Chaptal (18 juin). — Quittance passée au commandeur de Bellechassagne pour sa quote-part aux réparations de l'église d'Ussel (23 juin). — Prise en charge, par les fermiers, des meubles de la commanderie de Compessières (2 juillet). — État descriptif du château de Compessières et dépendances (3 juillet).—État de payements faits pour l'entretien de la commanderie de St-Paul (11 juillet). — Observations sur le règlement de compte entre feu le commandeur Guérin et le sr Gaulard, son fermier. — Quittances passées au le sr Charret, fermier de Bellecombe, pour impositions, acquit d'arrérages, payement au curé de Mêmefamille (19 janvier,-25 juillet). — Quittance d'arrérages passée par le sr Gaulard aux fermiers d'Arbois (1 août). — Quittances d'arrérages et de vingtième pour la commanderie du temple d'Ayen (25 mai, 3 août). — Procès-verbal de visite d'experts au château de Compessières (7 août).—Arrêtés de compte avec Jean-Baptiste Bachellerie, fermier du temple d'Ayen (16 août).—Arrêt du grand conseil et supplique du receveur pour le procès intenté par la commanderie de La Vaufranche contre Léonard et Jean Naboudet, Toussaint et Léonard Aubeau, Jeanne Aubeau, veuve de Jean Robinet, femme de Léonard Jouannet, au sujet de terres indûment vendues par Jean Rousseau (8 mars, 3 septembre). — Quittances pour travaux d'endiguement du Doubs dans la commanderie de Dôle (28-mai, 14 septembre). — Récépissé de terriers de St-Romain-en-Gal, par le sr Champion, fermier de Monteux (17 septembre). — Dépense des mulets du commandeur Josset (du 25 septembre-5 octobre). — Certificat d'Amable Sanezel, neveu du commandeur Guérin, au sujet de ce qui peut être dû au fermier de Dammartin et au vigneron de « Bœvre » (20 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles: portion congrue des curés de

St-Martin-Lestra et de Chazelles, réparations à l'église de St-Martin-Lestra, quittance du vingtième, gages du garde-chasse (24 avril-6 novembre). — Quittances d'arrérages passées par le commandeur Guérin à Jean Perrigot, fermier de Fay, membre d'Arbois; y joint un compte (10 mai-7 novembre). — État pour règlement de compte entre le commandeur du Mayet et la demoiselle Gendret, fermière (19 novembre). — Quittances pour réparations à Besançon, arpentage, desserte de la chapelle (15-23 novembre). — Quittances passées pour le compte du commandeur de Montjouvent; acquit d'un billet par le s^r^ Delisle, payement aux s^rs^ Parent, frais de procédures au bailliage de Beaujolais contre Alexis Baley et Jacques Varenard, frais de reconnaissances, acquit d'un billet tiré par le chevalier de Pins (21 janvier-24 novembre).—Quittance de droits de lods passée au fermier de Dammartin (24 novembre). — Bail à ferme des revenus de la commanderie de St-Georges dans ses membres de Bresse et de Bugey, consenti à Benoît Dupuys, notaire à Lagnieu (6 décembre). — Quittance de vingtième du membre de Belleville (15 décembre). — Quittance pour réfection des terriers de la commanderie de Dôle (23 décembre). — Réparations au moulin de Feniers (28 décembre). — Réparations à l'étang de « Claveirolles » et plantation d'arbres dans la commanderie de Blaudeix (4 août-31 décembre). — Prix faits pour réparations à St-Jean-d'Annecy et à l'Hôpital d'Hauteville, commanderie de Compessières (28, 31 décembre). — Note au sujet des cures de Bardonnex et de Compessières. — Note de comptabilité sur les fermes de la commanderie d'Arbois.—Devis des réparations à faire au château et à l'église de Verrières. — Cachet du grand maître Pinto.

H. 548. (Registre.) — In-folio, papier, 94 feuillets; 4 cachets.

1755-1756. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Vatange. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Gilbert-Amable et Gilbert-Amable, de Montagnac de La Roche-Brian frères; Sébastien-Marianne-Gilbert-François de la Queuille ». — Suite des dépouilles (ff. 30-35). — Dépouilles de « Claude de Grôlée, commandeur de Leureuil, mort le 6 novembre 1754; de Gilbert Ragon, commandeur du temple d'Ayen, mort à St-Amand, le 4 juin 1755; de François Guérin, commandeur d'Arbois, mort à Besançon, le 15 octobre 1755 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Achat d'armes pour le service des galères (f. 79). — Dépenses pour le bailliage, Verrières et Montchamp (f. 89). — Recette, 196.166 l., 10 s. Dépense, 192.492 l., 3 s., 7. d. — Cachets des chevaliers de Vatange, du Saillant, de Vallin; sceau du chapitre.

H. 549. (Registre.) — In-folio, papier, 95 feuillets.

1755-1756. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Vatange. — Double minute du précédent.

H. 550. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 121 pièces, papier; 1 cachet.

1756. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « Troisième billan du deuxième compte du commandeur de Vatange, pour les mois de novembre, décembre 1755 et janvier 1756 ». — Pièces de la procédure soutenue par le receveur contre le s^r^ Michel, curé de Poncins (1755-7 janvier 1756). — Procédure contre Gilbert Teste, laboureur de La Cheminade et François Belivier, laboureur de Matubert, paroisse de Sardant, pour somme due au s^r^ Luche, fermier de Maisonnisse, pour la dépouille du commandeur Dufour (1754-20 février 1756). — Quittance passée au commandeur de Masdieu pour expédition de reconnaissances de « Javernas-en-Engoulmois » (7 mars). — Permission d'accenser les moulins de La Villedieu, accordée par le grand maître au commandeur Antoine Chauvet de La Vilatte (28 avril). — Quittance pour le luminaire de Mêmefamille, délivrée au chevalier de Vallin, commandeur de Bellecombe (17 mai).— Supplément d'information sur les agissements de Pierre Testu, vicaire perpétuel de la paroisse de Devesset. Les témoins déposent qu'il refusait les sacrements aux malades, qu'il avait répondu à une femme qui venait le chercher pour un mourant « que s'il se levoit il luy donneroit du pied au cul ou qu'il prendroit son bâton ferré, qu'il la perceroit à jour »; que pris de vin il avait à une autre « reproché sa confession en présence d'un masson, luy disant: Tu es une coquine, je le sçay bien, tu me l'as dit plusieurs fois à l'oreille et je donne ton âme au diable. Jean Chirolet, habitant de Devesset, âgé de soixante et douze ans, dit que s'étant présenté pour nommer l'enfant de Pierre Tixier, son neveu, avec Anne Souchon, et étant au-devant de la porte de l'église, led. sieur curé sortit de chés luy et s'étant approché dud. Chirolet, il le prit par le bras et le mit dehors de la bassecour, luy disant qu'il ne luy permettroit pas d'entrer dans l'église et qu'il ne seroit point le parain de cet enfant. Dans cette intervalle, lad. Anne Souchon, maraine, entrat dans l'église, led. s^r^ curé l'ayant trouvée la mit aussy dehors avec violance, et la commère raportat aud. Chirolet qu'il l'avoit souffletée. Ensuite led. s^r^ curé prit l'enfant, fermat les portes de l'église, en chassat aussi son tireur de corde qui n'avoit pas voulu tenir cet enfant et le batisat seul en luy disant, suivant ce que raporte l'histoire, *Credo*, *Credo*. Je te baptise. Si tu es un garçon, tu t'appellera Pierre, et si tu est

une fille, tu te nommera Marie. Que tout ce proceddé causa un grand scandale au-devant de la porte de l'église, et on fut avertir le père de l'enfant qui vint, tout ému de colère, pour prendre son enfant et le sortir d'entre les mains dud. sr curé, qui le tenoit sous le bras et la tête pendante, et qu'ensuite il le pozat sur la table de la communion, où son père le prit et l'emporta chés luy »... etc. (25 mai). — Quittance pour réparations à l'église de La Croix-au-Bost (30 mai). — Quittance de consignation d'une somme de 12 livres pour appel interjeté au Grand Conseil, par le receveur, d'une sentence de la sénéchaussée de Nîmes, pour l'affaire de frère Thomas de Musy (7 septembre). — Quittances passées au sr Charret, fermier de Bellecombe, pour arrérages, impositions, frais d'une information contre le curé de Valencin (20 février-1 septembre). — Lettre du Trésor au sujet de l'administration du bailliage de Lyon et de la commanderie de Montchamp (11 octobre). — Compte et quittance pour réparations au moulin de « Cure », commanderie de La Villedieu (19 novembre). — « État de ce qui est dû à me J.-P. Chomel, pour les vacations par lui employées ou par son fils au procès pendant à Paris, entre Mr le grand bailly de Lyon et le prieur de Trachin d'Annonay ». — « État des frais faits en la sénéchaussée, par Mr le commandeur de Verrières, contre Mr Claude Coupat de La Pallu ». — « Détail abrégé de la manière de renouveller les terriers par le moyen des plans géométriques ». — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : état des réparations à faire ensuite de la visite prieurale, quittances pour ces réparations, dont travaux « pour arracher et détruire le liere qui estoit au peignon du château de laditte commanderie » (19 février-15 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : quittance de redevance au prieur de Thorenche; engagement du sr Pupier, de se charger de la régie de la commanderie; quittances de portion congrue des curés de St-Martin-Lestra, Chazelles, St-Laurent, St-Maurice; état de frais avancés par le fermier; procédure, pour droits de lods, contre François Thomas, marchand de St-Étienne (3 janvier-14 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières: achat d'ais, acquit de la douane de Savoie; réfection d'un plancher de grange; réparations de tonneaux; réparations à la chapelle et bâtiments de « La Trousse ou sr Jean de La Verpillière », aux maisons et chapelle de Mussy et La Sauveté, au château et domaine de Compessières, à l'hôpital de Clermont; frais de procédure contre le sr Durosne; frais de procès-verbal de visite du château; remise d'ornements aux chapelles de Mussy et La Sauveté; état des meubles, parmi lesquels « trois grands tableaux avec leurs cadres dorés, représentant le roy de Pollogne, le roy Victor et l'électeur Palatin, plus deux petits portraits de femme enchassés dans la boiserie, au-dessus des deux portes de la chambre neufve, plus quatre autres petits tableaux, dont un représente sainte Marte, l'autre sainte Magdelaine, y ayant au millieu de chascune l'Annonciation de la Vierge représentée, lesd. tableaux sans cadres et les deux autres avec leurs cadres dorés, l'un représentant Notre-Seigneur près du tombeau et l'autre Abraham donnant sa bénédiction à son fils Jacob »; arrêtés de compte avec les fermiers; remise d'ornements aux églises de Compessières, St-Félix, Musinens; récépissés de foin et de froment; réparation au battoir de La Sauveté; remise de cahiers de reconnaissances; plaintes contre le sr Durosne, ancien fermier, qui détient des titres; traité pour réparations au chœur de l'église de Musinens; demande d'indemnité par les fermiers, pour retard dans leur prise de possession; réparations à la chapelle et aux bâtiments de l'hôpital de Cologny; état des réparations faites à Compessières, à l'hôpital de Droize et St-Félix (1755-9 juillet 1756). — Pièces relatives à la commanderie de Dôle : réparations à la digue endommagée par les crues de l'hiver, état des réparations à faire « en la commanderie de Dôle, pour Mr le chevalier de La Valdizère, commandeur de ladite commanderie, demeurant à Chambéry en Savoye; état des ouvrages faicts par Joseph Manet, maître entrepreneur, demeurant à Besançon, dans la maison seigneuriale du temple de Dôle, en exécution de ses marchés, ainsy que de leur prix »; réparations au four et au moulin de Saligney; comptes et quittances produits par le fermier Rouzeaux, pour réfection de terriers, travaux à la tuilerie, fourniture de bois de charpente, tuiles, lattes, sable; avances pour les réparations du château; règlement des coupes dans les bois de l'Abergement St-Jean (16 février-6 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Feniers : travaux au chœur de l'église, clôture d'un pré avec murs en pierres sèches (1 janvier-9 mai). — Pièces relatives à la commanderie de Mâcon : récépissé de titres de la rente noble de Belleville, desserte de la chapelle de Ventrigny, réparations à l'église de Taponas, acquit d'un billet du commandeur de Montjouvent, quittances des srs Parent, fermage dn moulin de St Jean-d'Ardières (8 janvier-18 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Puy-de-Noix : prolongation du bail à ferme de « La Rebeyrote »; baux à ferme du temple de Monceaux, de La Planche de Boucheyron, du Peuch à Cornil; quittance d'arrérages aux fermiers de Monceaux (4 janvier-3 août). — Pièces relatives à la commanderie de St-Paul : délibération du Conseil de l'Ordre refusant d'autoriser une coupe dans les bois sur le bord de l'Isère, réparations à la chapelle du Laris, états de dépenses faites par le fermier Ducros, port de lettres, acquits de la taille et du vingtième, droit des pauvres, mémoires sur des difficultés avec le chapitre de St-Bernard de Romans, au sujet de la perception de la dîme (1755-14 avril 1756). — Sceau plaqué du grand maître Pinto.

H. 551. (Portefeuille.) — 1 cahier, 85 feuillets, 44 pièces, papier.

1756. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie d'Arbois, mortuaire du commandeur Guérin. — « Compte-rendu par le sieur Gaulard, procureur spécial de feu M^r le commandeur Guérin, à l'Ordre de Malte, comme ayant pris la dépouille dud. s^r commandeur » : rôles des amendes prononcées dans les tenues de justice depuis 1740, honoraires des officiers de justice, frais de procès, achat de bandoulières, ferrure du coffre « à déposer le marteau de la seigneurie; marque à marquer les pots de mesure et les mesures de grains aux particuliers de Dammartin », nomination de juges, voyages, réfection de terriers, saisie d'armes à feu; gages des gardes, du greffier, du juge, du châtelain de Dammartin; frais de procédure contre Philippe Clerget Allemand, de Dammartin, quittances d'amendes, frais d'assignation. Quittance du vingtième, état des pièces envoyées à l'avocat Boyer. État des réparations faites dans les bâtiments de la commanderie. Payement au desservant de Varessia, réparations à la maison de Besançon. Quittance du fournier des Bénédictines de Besançon, pour la cuisson du pain du commandeur. Achat de galons de soie. Réparations au four de « La Villedieu-les-Vercel ». Observations sur les comptes rendus par l'avocat Boyer; réponse de Boyer à ces observations.

H. 552. (Registre.) — In-folio, papier, 89 feuillets ; 4 cachets.

1756-1757. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Bosredon-Vatange. — Responsions (ff. 1-29). — Passages de « Jean-François de Buffevent, Jacques-Antoine d'Estresses ». — Suite des dépouilles. — Dépouille de « François-Louis de St-Martial Chateauverd, commandeur des Feuillets, mort le 9 mars 1756 » (f° 36). — Mortuaires, vacants, etc. — Recette, 124.267 l., 5 s., 8 d. Dépense, 124.190 l., 1 s., 9 d. — Cachets des chevaliers de Vatange, du Saillant, de Mons de Savasse; sceau du chapitre.

H. 553. (Registre.) — In-folio, papier, 93 feuillets.

1756-1757. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Vatange. — Minute du précédent.

H. 554. (Registre.) — In-quarto, papier, 40 feuillets.

1754-1757. — Comptabilité. — « Journal de dépence pour l'Ordre, commencé le premier may 1754 » : payements au commandeur de Gignac, au bailli de Maubourg, droits de change et courtage, frais des vacants et dépouilles, port de lettres, frais de voyage des agents, administration du bailliage, payements pour le compte du trésor, achats pour l'Ordre, frais de procédures.

H. 555. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 88 pièces, papier; 1 imprimé.

1727-1757. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure en recouvrement pour la commanderie de St-Georges, de cens et servis sur la seigneurie de Champagneux, paroisse de la Guillotière, saisie en vertu d'un jugement de la Conservation sur Laurent Fayard, écuyer, s^r de Champagneux, à la requête de Pierre Dugas, président en la cour des Monnaies, et de Marie-Anne Bourgelat, sa femme. La seigneurie consiste en château et fief de Champagneux, vigne du clos de l'Écurie, clos Meurier, grange de Champagneux, terre du Sablon, pré Proche La Grange, terre du Moulin-à-Vent, maisons à La Guillotière, pré de Champagneux, tènement de Chauvadra, prés à Vénissieux, domaine de Formond, terre Peron, terres au Sablon, domaine d'Enay, terre et pré du Verger, terre des Araignées, terres du Piegay, terre des Moyans, broteau sur le Rhône ; pensions sur La Guillotière, Grange-Rouge, Bron, territoire de Parilée, clos Cornut, Vénissieux, La Madelaine, Le Moulin-à-Vent, clos Cornuty, mandement de Béchevelin, etc. (1747, 29 décembre 1757). — Pièces de la procédure poursuivie, au profit de la commanderie de Chazelles, contre Benoît Ponchon, habitant de Neyrieu, paroisse de Virigneux, pour payement d'arrérages de cens et servis pour des fonds situés au territoire du Bessy, paroisse de Maringes (1750-2 septembre 1757). — Pièces de la procédure en recouvrement d'arrérages de fermages dus à la commanderie des Bordes par Armand Caillier, héritier de Jean Caillier, précédent fermier.

H. 556. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier; 2 cachets.

1757. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie d'Arbois, mortuaire du commandeur Guérin : états des revenus et dépenses pour Besançon, Arbois, Dammartin, Varessia, Greuse, Graveleuse, La Villedieu-les-Vercel, réparations au Temple de Besançon, à la chapelle St-Georges de l'Étoile, desserte par les Carmes de la chapelle de Besançon, gages du garde de Dammartin, état des dettes de la dépouille, réfection de la porte de la chapelle de Graveleuse, compte du s^r Poette, vernisseur à Besançon, desserte de l'église de Varessia, compte du vitrier, du faiseur de citernes et couvreur, réfection de pavé rue St-Maurice, à Besançon, etc. (30 janvier-20 octobre). — Pièces relatives à la dépouille d'Amable de Thianges, commandeur de Salles et Montseugny et Villefranche, grand

prieur d'Auvergne, mort le 15 mars à Lussac-les-Nonnes : inventaire, état des port de lettres (29 mars-11 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Dôle, quittances produites par le fermier Rouseaux ; réparations à l'hôtel de la commanderie, établissement de fossés pour séparer les bois de l'Ordre de ceux du roi, réparations au four de Saligney, réfection du terrier de Baverans, remise d'expéditions d'actes de baptême et de mariage par le curé de Baverans, travaux d'endiguement (28 janvier-30 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de La Villedieu en Fontenette : achat de planches, réfection de la toiture du château, réfection d'une cheminée et d'un four, réparations à l'église, achat de tuiles, pose de chenaux et d'une girouette (9 juillet-6 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Villefranche-sur-Cher : billets tirés sur les fermiers de l'Épinat, de Valançay, quittance de portion congrue du curé de l'Hôpital, réfection du vitrage de la chapelle de l'Épinat, portion congrue du curé de Villefranche ; quittance de gages du garde « bois, eaux et plaisir », frais d'écritures, rénovation du terrier de Valençay, achat de « bardeaux » à la vente de la forêt de Gatine, réfection de toitures à l'Épinat, l'Hôpital ; établissement de fossés ; réparations au château, à « Monthangé, Chenon, à la maison de la bannie, au four banal ; fourniture de « quatre livre de broquette employée à la tapisserie de la commanderie (1755-15 mars 1757).

H. 557. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier ; 1 cachet.

1757. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittances pour honoraires de la desserte de la chapelle de Ventrigny (7 février). — Lettre du grand maître au grand prieur l'autorisant à retirer partie de la somme consignée par lui à la recette (20 mars). — Arrêté de compte avec le s[r] Dubayle, fermier général du grand prieur (Bourganeuf, 7 avril). — État et prix fait des réparations à faire aux moulins de « Lasriez, de La Roche, Montboucher, Bosmoreau, commanderie de Bourganeuf (3, 8 avril). — Laissez-passer de la douane pour un ballot de toile blanche, au dos déclaration de Simon de Marseille, constatant que le ballot est arrivé en franchise (26 avril). — Arrêté de compte avec le s[r] Regnault de la régie de la commanderie de Lieudieu ou Hôpital du Fresne séquestrée sur le commandeur Michel d'Auteroche (27 avril). — Arrêté de compte avec le s[r] de Lalande pour la régie de la commanderie de Villefranche (1 mai). — Bail à ferme de la commanderie de Marche et Mayet, consenti à Élisabeth Bornes, veuve Gendret, (24 avril, 9 mai). — Résolution du traité passé avec le s[r] Coupat de La Pala, pour la rénovation des terriers de Verrières (8 mai). — Quittance pour réparations aux chapelles d'Ornacieux et Bressieu (18 mai). — État descriptif des bâtiments de Lespardilière (18-22 mai). — Quittance du prieur Josset, curé de S[t]-George, pour sa pension sur la commanderie de Lieudieu (8 juin). — Bail à ferme du temple de Marlhes consenti à Denis Savignet et Claude Chamard (22 juin). — Observations sur le compte du s[r] Gaulard, fermier d'Arbois. — Quittance pour réparations faites au domaine de Chantoin (2 juillet). — Mémoire et délibération de la langue au sujet des difficultés du commandeur des Échelles avec les s[rs] Perrin et divers tenanciers (14 mai-9 juillet). — Quittance d'arrérages passée aux fermiers de Valentigney, commanderie de La Villedieu (18 juillet). — États produits par Christophe Henry, des recettes des cens, servis, lods et milods dus à la commanderie de S[t]-Jean des Prés de Montbrison, arrêtés le 18 juillet. — « Compte que rend fr. Gilbert Josset, agent de l'Ordre, à M. le chevalier de Vatange », receveur, pour les dépouilles du commandeur « du Paleix », du grand prieur de Thiange, du commandeur de Lestrange, du bailly de Chambray, le vacant des commanderies de Leureuil, Ayen, Lieudieu, grand prieuré, procès de Villejésus (20 juillet). — Pièces concernant la commanderie de Compessières : quittance d'arrérages par le chevalier de Laigue, frais de procédure, achat d'une bannière, réparations à l'église, achat de papier, arrêté de compte avec les fermiers (28 avril-8 août). — Nouveau traité pour la rénovation des terriers de Verrières, entre le commandeur de La Vernade et le s[r] Coupat de La Pala (5 septembre). — Assignation au Parlement pour reconnaissance de servis donnée à des habitants d'Ydes, Montfouilloux, Montasson et La Garde, commanderie de Pontvieux (24 septembre). — Pièces relatives à la commanderie de Mâcon et au commandeur de Montjonvent : quittances des s[rs] Parent, achat de toile et batiste, lettre de change tirée sur Hennequin, réparations au moulin de S[t]-Jean-d'Ardière, à Belleville, à l'église de Taponas (9 février-7 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de S[t]-Paul : comptes du fermier Ducros ; certificat d'emploi de revenus aux réparations, certificat des réparations faites à S[t]-Sauveur, quittances d'arrérages, traite tirée sur le fermier, avis de l'avocat Chaleat, au sujet de l'abergement d'une terre à Montfalcon, achat d'une meule de moulin ; « Inventaire des meubles que frère Joseph-Laurens de Beaumont Brison, désire laisser pour meubles d'état dans la commanderie de S[t]-Paul, dont il est titulaire, et ce, sous le bon plaisir de Son Altesse Éminentissime Monseigneur le Grand Maître, son sacré conseil et la vénérable Langue d'Auvergne, outre et par-dessus les autres anciens meubles d'état qui se trouvent encore existans et échappés à la pourriture ». — Devis des réparations à faire aux bâtiments du temple de Mons (18 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Bellecombe : quittances d'arrérages, ordre de poursuites contre le curé de Valencin, remboursement au garde-bois, payement au

charpentier Monin (19 janvier-24 décembre). — Note au sujet d'une fourniture de paille par le s[r] Maréchal, de Neuville. — Enveloppe portant l'adresse du grand-maître et le cachet du receveur de Vatange. — « État du montant des baux à ferme, tant anciens que nouveaux, du bailliage de Lyon, commanderies de Verrières et de Montchamp, où l'on verra les augmentations qui ont été faites par le commandeur de La Vernade, commissaire régisseur ». — État de M[rs] les commandeurs-débiteurs pour frais de procès à Paris, pendant l'année du 1[er] may 1756 au 30 avril 1757, payés par le commandeur de Grieu » : mémoires de Cabeuil, agent général, Taboué, avocat de l'Ordre, Roussel, avocat aux conseils, Roberge, procureur au Grand Conseil, Brousse, procureur au Parlement.

H. 558. (Registre.) — In-folio, papier, 111 feuillets ; 4 cachets.

1757-1758. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur de Vatange. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Lazare de Sibeud de Beausemblant, Joseph-André Trocu de La Pérouse, Sidoine de Bosredon ». — Suite des dépouilles. — Dépouilles de « François du Palex, commandeur de Pontvieux, mort à Malte, le 1 août 1756 ; d'Amable de Thiange, commandeur de Salles et Montseugny et Villefranche, grand prieur d'Auvergne, mort à Lussac le 15 mars 1757 ; du bailli de Chambray, de la langue de France, mort à Malte ; suite de la dépouille de l'abbé Geoufre, commandeur du temple d'Ayen ». — Mortuaires, vacants, etc... — Acquisition de deux graduels romains, par ordre du trésor, pour Notre-Dame de la Victoire. — Recette 180.150 l., 17 s., 8 d. Dépense 176.982 l., 19 s., 5 d. — Cachets des chevaliers de Vatange, du Saillant, de Mallet de Fargues, sceau du chapitre.

H. 559. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets.

1757-1758. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur de Vatange. — Minute du précédent.

H. 560. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier, 2 affiches imprimées ; 3 cachets.

1725-1758. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure soutenue pour maintenir les droits de l'ordre sur le péage de la porte S[t]-Jean de Montbrison, transféré à Moingt. Parmi ces pièces : copie de l'acte de novembre 1261, par lequel le comte de Forez assigne à l'ordre un revenu sur le péage de Montbrison ; certificat du juge de Forez du 29 avril 1426, constatant les revenus de ce péage ; baux à ferme consentis par les commandeurs en 1569 et 1619 ; extraits des visites de 1615 à 1733 ; baux à ferme de la commanderie ; suppliques, mémoires, tarifs du péage. — Sceau du chapitre ; cachet du bailliage de Forez à Montbrison.

H. 561. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 44 pièces, papier.

1758. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Avis du conseil de l'Ordre, au sujet d'un moulin ruiné de la commanderie de Montferrand, procédure à suivre par le commandeur (2 février). — Assignation aux Ursulines de la rue Vieille-Monnaie, à Lyon, pour passer reconnaissance du tènement qu'elles possèdent rue Besson et payer les droits de lods échus à la mort de la dame de Jussieu (17 février). — Lettre des procureurs de la langue, au sujet de l'indemnité allouée à la commanderie de Chambéry, lors de la construction d'un pont sur le Furan ; des améliorissements et terriers ; des honoraires du procureur Cochin (28 février). — Arrêt du Parlement prononçant défaut contre les tenanciers d'Ydes, débiteurs à la dépouille de Jean-François du Paleix, commandeur de Pontvieux (17 mars). — « Compte que rend le commandeur de La Vernade, en qualité de régisseur nommé par la vénérable chambre du trésor pour la régie du bailliage de Lyon, commanderies de Verrières et de Montchamps, à M. le commandeur de Vatange, procureur général et receveur de son Ordre au grand prieuré d'Auvergne, des revenus qu'il a touché dud. bailliage et commanderies de Verrières et de Montchamps ; y joint notes à l'appui (8 avril). — Lettre des procureurs de la langue au sujet du compte d'administration de La Vinadière, remis par le chevalier de Vilvoisin, de la suspension du nouveau règlement pour les bois ; des revenus de Pauliat et de Bugney (29 avril). — État des débiteurs pour frais de procès avancés par le commandeur de Grieu, receveur du grand prieuré de France. — Engagement des fermiers de l'Hôpital du Fresne de ne payer le prix de leur ferme qu'aux mains du commandeur Josset, agent de l'Ordre, commissaire nommé par le receveur pour l'administration de la commanderie (25 mai). — « État des quittances produittes par M. de Savasse, commandeur de Laumusse, » pour l'administration de sa commanderie, frais de procès, rénovation de terriers, réparations et charges locales (26, 27 mai). — Bail à ferme de la commanderie de La Croix-au-Bost consenti à Furgaud, s[r] de La Vergne, et procès-verbal constatant que les domaines de « La Verpilière et Monjonière » ont été omis dans le nouveau terrier de « Beauchassin » (24, 29 mai). — État des charges locales de la commanderie de Maisonnisses (12 juin). — Arrêté de compte du s[r] Thomas, fermier de la commanderie de Montchamp (6 juillet). — Compte d'administration de la commanderie de Salles, rendu par Clément Boyer, avocat au Parlement de Besançon (15 juillet). — Quittances passées au fermier de Chambon, commanderie de

Masdieu, pour réparations à l'église de « Brilhac » et à la Vergne-Bouton et frais de visite (1757 — 25 août 1758). — Pièces relatives au temple de Besançon; lettre de Bonot, notaire à Beaufort, notifiant un payement du fermier de Varessia; réparations au puits perdu et à l'hôtel, au moulin de Rivotte (18 juin-30 septembre). — Bail à ferme du moulin « Bone, paroisse de Villemurlin, sur la rivière du Beuveron, » commanderie de Lieudieu, consenti à Pierre Godon, meunier de « Badineau, paroisse de Barlieu » (13 octobre). — Procédure avec le chapitre N.-D. de Montbrison, au sujet d'un droit de dîme (3 juin-10 octobre). — Mémoires et quittances de travaux faits à la commanderie de Villedieu-en-Fontenette (5 février-15 novembre). — Quittances du fermage de Bellecombe passées par le commandeur de Vallin, au fermier Charret (19 septembre, 22 novembre). — Frais de reconnaissances pour le membre de Launay (25 novembre). — Pièces de la procédure poursuivie contre Léonard Brigonnet, Jacques et Léonard Denis et les Augustins de Limoges, au sujet d'un droit de directe sur le tènement du Teyl, paroisse de St-Hilaire-le-Château, commanderie de Chamberaud (18 octobre-2 décembre). — Note relative au procès contre les religieux de Pommiers et les religieuses de Beaulieu, au sujet de leur contribution à la portion congrue du curé de Verrières. — État des frais de procès dus par le s^{r} Meyssonnier, père, bourgeois de Villefranche. — Mémoires sur les améliorissements de la commanderie de La Croix-au-Bost.

H. 562. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 129 pièces, papier.

1758. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : procédures contre Antoine Martinier, pour reconnaissance de la rente noble du chef-lieu; contre Jean Pupier et Martin Ressicaud, pour reconnaissance de l'étang de St-Bonnet, et contre des habitants de St-Martin et St-Barthélemy-Lestra, pour reconnaissance de terres au territoire de La Sautery, paroisse de St-Martin (1756-9 décembre 1758). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : réparations à Mussy, Hauteville, payement au curé de St-Félix, frais d'écritures et voyage à Annemasse, quittances d'arrérages, réparations à la chapelle de « Cercier »; pension du commandeur Josset, curé de St-Georges (6 janvier-20 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Dôle : rénovation de terriers, réparations à la grange, établissement de fossés et levées au pré « Gaudard » et aux champs de La Barque », endiguement du Doubs, états des journées d'ouvriers, réparations au moulin et rénovation des terriers de Baverans (16 janvier-7 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Mâcon et au commandeur de Montjouvent : quittance du curé de Chauffailles, pour desserte de la chapelle de Ventrigny, quittances des s^{rs} Parent, quittance du procureur Cochin, billet à ordre pour le s^{r} Marat endossé par Hennequin; lettre de change tirée sur Hennequin au profit des s^{rs} Habela de Malte; frais de rénovation de terriers; avis de la douane annonçant l'arrivée d'un sac de papiers; réparations au clocher de Matour; quittances de demoiselles de Montjouvent, chanoinesses de Leignieu, nièces du commandeur; lettre de voiture pour envoi de bouteilles d'eau de fleurs d'oranger (7 janvier-31 décembre). — Pièces de la dépouille de Joseph-Louis Darche, commandeur de Puy-de-Noix, mort à Tulle, le 25 juin 1758 : copie de son dépropriement, faisant des legs à son neveu François Darche, aux religieuses de Ste-Claire, aux paysans de Puy-de-Noix; état des meubles, frais d'enterrement, quittance de blanchisseuse, mémoire des remèdes fournis par le frère Amateur, récollet; gages du domestique, frais d'apposition de scellés, quittance du médecin Puyabiliez, quittances du neveu du commandeur (27 juin 4 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Puy-de-Noix; quittance du commandeur Darche, à demoiselle Marie Seigne et au s^{r} Vachot, ses fermiers; règlement avec le fermier des prés de la commanderie; quittances passées au s^{r} Bonnelie, fermier de La Rebeyrotte, et aux fermiers du temple de Monceau; prolongation du bail à ferme du membre de Champeau; état de réparations faites à la commanderie; arrêté de compte avec le fermier du temple de Monceau et pièces à l'appui; arrêté de compte avec les fermiers de La Roche, des Combes et du chef de Puy-de-Noix, du Peuch-à-Cornil, du Bouix, de la Planche de Boucheyroux, de La Rebeyrotte, de Champeau, quittances à l'appui. — Pièces relatives à la commanderie de St-Paul : quittances d'arrérages délivrées au fermier Ducros par le bailli de Brison; délibération du conseil décidant le maintien du poteau portant la pancarte du péage de St-Paul, poteau planté par de Chabrières de La Roche, président en la chambre des comptes de Dauphiné; états des payements faits par le fermier; récépissé de pièces concernant le membre de Monteux; conventions avec le s^{r} Nublat, pour la perception des droits portés aux terriers de Laris et Montfalcon (7 janvier-27 décembre). — Frais de route du commandeur de Ste-Colombe et du s^{r} Hennequin, dépenses de bouche et autres à La Verpillière, à Bourgoin et au temple de Vaux.

H. 563. (Registre.) — In-folio, papier, 82 feuillets, 4 cachets.

1758-1759. — Comptabilité. — Cinquième compte du receveur de Vatange. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Dominique-Claude de Randon de Châteauneuf, Antoine de Pesteils La Chapelle ». — Suite des dépouilles (ff. 30-36). — Dépouille de « Jean-Philibert de Maubourg, commandeur de Montchamps, bailli de Lyon, mort au Puy, le 4 février 1759 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Recette

179.616 l., 10 s., 8 d. Dépense 178.283 l., 11 s., 11 d. — Cachets des chevaliers de Vatange, du Saillant, de Laube, sceau du chapitre.

H. 564. (Registre.) — In-folio, papier, 91 feuillets.

1758-1759. — Comptabilité. — Cinquième compte du receveur de Vatange. — Minute du précédent.

H. 565. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 70 pièces, papier; 2 cachets.

1759. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Bail à ferme de la prairie de « Loizenot, paroisse d'Oizon, » commanderie de Lieudieu, consenti à Martin Chabot, marchand d'Aubigny (12 janvier). — Consultation de l'avocat Chesnard, au sujet de revendication de reconnaissances de la commanderie de Laumusse (Mâcon, 23 mars). — Arrêt du grand Conseil portant défaut contre François Gaulin, de La Guillotière (14 avril). — Quittance de travaux pour irrigation des prés du temple de Vaux (4 mai). — Liste des débiteurs du Trésor lue au chapitre (1 juin). — Quittance du prix de réparations au clocher de Bosdemont, commanderie de Mâcon (4 juin). — Quittances pour fourniture de meules au moulin de La Sauveté et frais du terrier de Lieudieu (22 juin, 12 juillet). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : portion congrue du curé de Droyse, engagement du commandeur de payer la pension du curé de St-Félix; compte et arrêté de compte du fermier Monfalcon; quittances passées au fermier pour payement d'arrérages, réparations, rénovation du terrier de Chesne, frais de visite, terriers de La Sauveté et Hauteville, frais de procédure, achat d'ornements pour l'Hôpital-sur-Dorches; liste des traités passés pour la rénovation des terriers (23 juin-30 juillet). — Compte de recette et dépense du commandeur Josset pour les dépouilles Darche et de Langon, les vacants du grand Prieuré, de Pontvieux, de Villefranche, d'Ayen, dépouille de Thiange, arrêté le 2 août. — Compte arrêté du s^r Carboyneau, fermier de Trein, membre de Masdieu (30 août). — Bail à ferme de Devesset consenti à Claude Julien, s^r de Ronchol (16 septembre). — États des revenus de la commanderie de St-Romain-en-Gal. — Traité avec le notaire Guillaume Bérenger, pour la rénovation de terriers de la commanderie de Verrières (26 septembre). — Transaction avec Madeleine de La Tour de La Rochette, veuve de Claude Coupat de La Pala, au sujet de la rénovation des terriers de Verrières, que son mari n'avait pu achever (27 septembre). — Quittance du curé de Beynat, pour ses honoraires de la desserte de la chapelle de Puy-de-Noix (2 octobre). — Quittances de payements pour le trésor, passées au receveur du prieuré d'Auvergne, par les receveurs des prieurés de France et de St-Gilles; mandats du trésor pour le chevalier de Margou et le commandeur Josset; payement aux s^rs Girard, Robert Carrier, frères et Cie, entrepreneurs des armes pour le roi à St-Étienne; frontispice gravé par P.-F. Tardieu (30 avril-30 octobre). — Arrêté du compte d'Élisabeth Bonne, fermière générale de la commanderie de Marche et Mayet (26 octobre). — Arrêts du Grand Conseil prononçant défaut contre Antoine Bergeron de Marlhes, Pierre Frapa des Granges, Henry de La Rochette, s^r de Beau...., et Jean Collomb, président en l'élection de la ville de St Étienne (31 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Bellecombe : quittances d'arrérages passées au fermier Charel, impositions (8 février-12 novembre). — Bail à ferme du vacant des commanderies de Bourganeuf, Bellechassagne, Salles et Montseugny, consenti aux s^rs Jérémie Martin, bourgeois de Lyon, et François Buisson, négociant à Bourgoin (18 novembre). — Etat des frais de la procédure soutenue au bailliage de Charolles, par le commandeur de Mâcon contre les frères Lavaivre (?) de Genouilly (26 novembre). — Défauts prononcés à la requête du commandeur de Pontvieux, contre Léger Piger d'Ydes et Jeanne Journiou, veuve de François Julliard (7 septembre, 7 décembre). — Pièces relatives aux commanderies de Dôle, d'Arbois et de La Villedieu : réparations au temple de Besançon, établissement de fossés aux prés Gaudard, achat de passementerie, réparations au four de Saligney, à la maison de Dôle, à la maison des gardes; levées sur le bord du Doubs; travaux à la chapelle de l'Étoile; rénovation des terriers; réparations à Lavigney (21 janvier-14 décembre). — Procédure contre Joseph Gaillard, laboureur de Vaux, paroisse de Champagnat, commanderie de Laumusse (23 février-20 décembre). — Cachets des procureurs du Trésor.

H. 566. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier; 5 cachets.

1759. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de St-Georges et au commandeur de Montjouvent : payement au chevalier de Ste-Colombe, frais de la procédure contre le bailli de Sales, frais du procès-verbal descriptif de l'état des temples de Montiriacle, Tirieu et Pommiers; quittances des s^rs Parent père et fils, chargés de transmettre des fonds au commandeur, à Malte; pièces de la procédure soutenue par Montjouvent contre « illustrissime messire Georges de Sales, grand prieur d'Auvergne, seigneur commandeur de Sales et de Montceni, cy-devant commandeur de la commanderie de St-Georges de Lyon, demeurant en son hôtel à Anecy en Savoye » (12 janvier-16 novembre). Pièces relatives à la commanderie de St-Paul : arrentement du grand bois de St-Paul aux s^rs Claude Falavel et Jean Palay; frais de procédure contre Raymond Fayolle, notaire à

Romans; compte des fournitures faites par le fermier Ducros, pièces à l'appui : quittances d'arrérages, payement à la maîtrise des eaux et forêts, achat de tuiles, réparations au moulin, achat de vin, location de chevaux, achat de pain; observations sur ce compte (1749-29 décembre 1759). — Pièces relatives à la commanderie de La Vaufranche : procès-verbal des améliorissements faits à la diligence du commandeur de Fargnes, pièces à l'appui : compte et quittances pour travaux au membre « St-Jean, à l'église de Lasmay, au membre du Temple, au moulin des Bourdelles, à l'église de Bussière, à l'étang de Ventenat, au moulin de La Vaufranche, à l'église, au château de La Vaufranche, à la chapelle de Ventenat, à l'étang de Darnat; dorure des statues de l'église, nettoyage de tableaux (1757-12 novembre 1759). — Pièces relatives à la dépouille de Joseph Le Groin de La Romagère, commandeur de Marche et Mayet, mort au château de La Romagère, le 10 octobre 1759: copie de partie du dépropriement disposant du quint en faveur de Joseph de Magnac, son filleul, et de Catherine-Josèphe Le Groin, sa filleule; inventaire : « parmi des draps, une poche de peau dans laquelle s'est trouvée une mauvaise bourse, dans laquelle se sont trouvés cinquante-neuf double louis, vallant chacun quarante-huit livres, avec deux louis vallant chacun vingt-quatre livres; plus, dans un chausson, aussy parmie lesdits draps, cent quarante-deux louis vallant chacun vingt-quatre livres, avec un demie louis vallant douze livres...; sous une armoire, au font d'un cabinet, dans un vieux gillet, une bourse contenant cent dix doubles louis...; dans un tiroir de table, un chausson dans lequel estoit une poche de peaux où se sont trouvés quarante louis d'or »...; procès-verbal d'adjudication; état des dettes, quittances à l'appui du compte, parmi lesquelles celle du sr Sevin, chirurgien à Montluçon (1753-2 décembre 1759). — Cachets des chevaliers de Madon du Thé, de La Renaudie, de Laube, de Ste-Colombe; sceau du chapitre.

H. 567. (Registre.) — In-folio, papier, 89 feuillets; 4 cachets.

1759-1760. — Comptabilité. — « Sixième compte du maréchal de Vatange, commandeur de Morterol et de Chambereau, procureur général et receveur pour son ordre au grand prieuré d'Auvergne ». — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Joseph de Bosredon de Chalus, Jean-Joseph de Montdor, Antoine-François-René de Bardonenche, François-Louis-Joseph de Grimoard de Beauvoir du Roure de Beaumont Brison, Armand-Jean-Louis de Laqueuille, Claude de Pizançon ». — Suite des dépouilles (ff. 30-37). — Dépouilles de « Jean-Louis Darche, commandeur de Puy-de-Noix, mort à Tulle, le 25 juin 1758; de Ferdinand de Langon, commandeur de Carlat, mort à Bordeaux, le 18 août 1758; de Pierre de Tournon de Meyre, mort à Malte, le 7 février 1759 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Parmi les dépenses, mention d'achat d'armes et d'un envoi de sept douzaines de « boules d'acier » (f. 86). — Recette, 189.627 livres, 8 s., 3 d. Dépense, 173.858 l., 2 s., 8 d. — Cachets du bailli de Vatange, grand prieur, du chevalier du Saillant, grand maréchal, du chevalier d'Ussel, bailli de Lyon; sceau du chapitre.

H. 568. (Registre.) — In-folio, papier, 94 feuillets.

1759-1760. — Comptabilité. — Sixième compte du receveur de Vatange. — Double minute du précédent.

H. 569. (Registre.) — In-quarto, papier, 38 feuillets.

1757-1760. — Comptabilité. — « Journal de dépence pour l'Ordre, commencé le premier may 1757 » : payements au commandeur de Gignac, à Marseille, pension du bailli de Maubourg, repas du chapitre, acquit du compte de l'abbé Josset, agent de l'Ordre, dépouilles du Palex et de Thiange, écussons payés au peintre « Acessel », mortuaire et dépouille du commandeur Guérin; payement au commandeur de Laube « pour le cantonnement des usagers dans les bois de la commanderie de Tortebesse » (1757, ff. 1-11). — Pension du bailli de Maubourg, honoraires de l'avocat Joliclerc, envoi de fonds au commandeur de Gignac, au commandeur de Grieu, à Paris, frais d'administration du bailliage, pension du commandeur Liberal Geoufre, vacant des Feuillets, droits de remises et courtages, ports de lettres, gages de l'agent Josset, pension du chevalier de Pouthe, envoi de fonds au commandeur d' « Albert St-Hipolite », receveur à Marseille, dépouille du grand prieur de Thiange, vacants du grand prieuré, Villefranche, Pontvieux, Ayen; dépouille du commandeur Ragon (1758, ff. 12-25). — Envoi de fonds au commandeur d'Albert, étrennes, honoraires de l'avocat Joliclerc; administration du bailliage, droits de remises et courtage, dépouille du bailli de Maubourg; payements au commandeur de Grieu, pensions et salaires, ports de lettres, achats pour le service des galères; dépouilles des commandeurs Darche et de Franchesse, vacant de Villefranche, dépouille de Thianges, vacant du grand prieuré, payements aux commandeurs de Margou et Geoufre, au prieur Josset, achat d'armes à St-Étienne, envoi de boules d'acier pour la chambre du Trésor (1759, ff. 25-34). — Étrennes, gages du commandeur de La Vernade, régisseur du bailliage, dépouille du bailli de Maubourg, honoraires de l'avocat Joliclerc, de l'huissier Bonnard, dépouille du grand prieur de Sales, payement au commandeur d'Albert, aux srs Parent, père et fils, au commandeur de Grieu, pensions et salaires, ports de lettres (1760).

H. 570. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 79 pièces, papier; 3 cachets.

1760. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Compte de la régie du bailliage de Lyon et commanderies de Verrières et Montchamp, rendu par le commandeur de La Vernade et arrêté le 10 janvier. — Quittance d'arrérages de la ferme du Monteil (Malleret, 25 janvier). — Bail à ferme de Cosnat, membre de Maisonnisse, consenti à Jean-Baptiste Faure (29 janvier). — Pièces relatives à la commanderie de la Vaufranche : copies des provisions du curé de « Lameid » pour Jean Robert, prêtre du diocèse de St-Flour, docteur en théologie; des provisions de la cure de La Vaufranche pour Claude Giraudié, prêtre du diocèse de Lyon; certificat des Capucins de Montluçon, constatant qu'ils desservent régulièrement la chapelle de St-Jean-d'entre-les-Vignes; provisions du curé de Bussières pour Antoine Tailhardat, docteur en théologie; extraits de la visite prieurale de 1748; commission de visite délivrée aux chevaliers de Masdon, de Vilvoisin, de La Renaudie et de Chalus (formule imprimée); copie des ordonnances de la visite de 1754; délibération de la langue, portant acceptation des améliorissements de la commanderie (1759-31 janvier 1760). — Quittance à compte du sr Mondon, pour prix de rénovation des terriers de Verrières (6 mars). — Récépissé de terriers de Verrières par le sr Coupat (6 mars). — Diminution de fermage accordée au sr Gendret, pour réparations par lui faites dans la commanderie de Maisonnisse (19 avril). — Procédure contre Jean Mure, dit Monsieur Père, pour reconnaissances de terres sises à Souvigny, relevant de La Caravanne, membre de Chazelles (18 janvier 1758, 30 avril 1760). — État des objets d'or et d'argent provenant de la dépouille du bailli de La Tour-Maubourg, délivré aux administrateurs des hôpitaux du Puy, héritiers de son quint; avis du Conseil de l'Ordre décidant qu'il n'y a pas lieu à poursuites contre Mr de Fay-Maubourg, comte de Coisse, au sujet de la dépouille de son oncle (19 février 1759, 1 mai 1760). — Quittance passée à « Claude Lespagnol, laboureur de Changey », pour sa quote-part au rôle des réparations de la maison-Dieu (10 mai). — Quittances d'arrérages passées, au nom du commandeur de Valin, au sr Charret, fermier de Bellecombe (12 mars-3 juin). — « Mémoire des frais et déboursés faits par maître Gelez, procureur au Grand Conseil, pour monsieur le bailly de Vathanges, grand prieur d'Auvergne, commandeur de Chambereau et de Morterol, contre le sr Pichon de l'Héritier, Me Jean Poujaud et le sr André de Malherbault; le sr de Fenieux, Pierre et Mathurin Doyrat; les abbé et religieux de l'abbaye de St-Augustin, de Limoges, Jean-Jacques et Léonard Denis, père et fils, et Léonard Brigonnet; Mathieu de La Gorce et Léonard Chalifour », arrêté le 15 juillet. — Copies d'un abénevis consenti en 1655, par Guillaume Le Groin, commandeur de St-Jean-des-Prés de Montbrison, pour terres « en Tremoleu », joignant les chemins de St-Marcellin à Jurieu et de St-Marcellin à St-Rambert, aux « Plantays, à La Garteri ou Les Tyolleres, en Hauteville »; extraits du terrier *de Conchis* de 1441, concernant ces mêmes territoires (26 juillet). — Pièces relatives à la dépouille d'Antoine-Joseph de Laube, commandeur de Tortebesse, mort à Bron : quittances de gages de domestique, frais de luminaire, honoraires du médecin Pestarosi, ports de lettres, frais d'inventaire, frais de voitures du médecin (22 juillet-4 août). — Procédure pour reconnaissance d'une vigne, contre Claude Goy, laboureur de Champagnat (23 août). — Compte de recette et dépense rendu par le commandeur Josset, pour la dépouille de La Romagère, les vacants de Villefranche, Puy-de-Noix, Pontvieux, la dépouille de Laube, arrêté le 1 septembre. — Quittances passées à Hennequin, procureur du commandeur de Montjouvent : payements aux srs Parent pour transmettre des fonds à Malte, achat de nappes et serviettes (7 janvier-5 septembre). — État de frais de réparations avancés par le sr Villamont pour la commanderie de Villejésus (18 octobre). — Traité passé avec Jean Rivet, dit Vergnasson, charpentier, Léonard des Bœufs et Léonard Jarraud, maîtres maçons, pour les réparations à faire dans la commanderie de Masdieu (24 octobre). — Quittances passées au receveur par le commandeur d'Albert St-Hipolite, receveur à Marseille, pour versements au Trésor; payements au traiteur Minet, pour les repas du chapitre, au sr Gaudin, de St-Étienne, pour fourniture de fusils (17 mai-31 octobre). — Bail à ferme de la commanderie du Mayet, consenti au sr Antoine Gendret (6 novembre). — Prononcé de défaut contre Jean Tonllieu, laboureur de Larajasse, commanderie de Chazelles (6 décembre). — État des fermes générales du bailliage de Lyon et commanderies de Verrières et Montchamp. — Pièces relatives à la commanderie de Laumusse : état des sommes dues au sr Debon pour la rénovation du terrier d'École; conventions avec les srs Rety, de Bâgé-La-Ville, pour la ferme de Vavrette; procédure pour reconnaissance de terres à Cuiseaux, contre Jean Pérard Florier, sr de St-Marcellin; état des cens et lods dus pour le membre de Semon (15 mai-31 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Mâcon : pièces produites par Lasnier, cofermier des dîmes de Chintré : rénovation du terrier de Belleville, acquits d'arrérages, réparations au pressoir de Chintré; état des payements faits pour la ferme de Neuglisois; achat d'une lampe pour la chapelle St-Jean-des-Essarts; bail à ferme du membre de Launay, consenti à Joseph-Marie Gayet; compte des srs Gayet de Veley, pour la rénovation des terriers de Launay; comptes du sr de Veley, pour procédure contre le sr La Vaivre, le

terrier de Genouilly, procédures contre Petitjean, Leclerc, Chandet, de Joncy, Juredieu; état des frais faits au Grand Conseil, par le procureur Cochin; bail à ferme des revenus sur Chintré et Mâcon, consenti aux s[rs] Étienne et Joseph Lemoyne; état de réparations; compte du fermier Gayet (1752-23 décembre 1760). — Cachets de René Bichard, conseiller au bailliage de Montaigu-les-Combrailles; sceaux du chapitre.

H. 571. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 82 pièces, papier; 1 cachet.

1760. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Lieudieu : compte de gestion rendu par le s[r] Daulne aux commandeurs Aulteroche et Josset, réparations au moulin et à la métairie, établissement de fossés, travaux au moulin Bouc, façons de vigne, réparations au château, au moulin de l'Hôpital, gages de François Chicot, Alexis Petit et Anne Loysau, domestiques, travaux aux vignes de S[t]-Brisson, remboursement au s[r] Ravidal, réparations à l'église de Cerdon, arrêté de compte du fermier de La Bergerie, signification du sequestre de la commanderie, location d'un banc dans l'église de Blancaffort, quittance des charges, frais d'écriture; bail à ferme de terres à S[t]-Brisson, consenti à Pierre Giraud, vigneron; bail à ferme de la métairie de La Bergerie, consenti à Sylvain Toulleron (1750-15 décembre 1760). — Pièces relatives à la commanderie de S[t]-Paul : avis du Conseil de l'Ordre, invitant à évoquer au Grand Conseil une affaire de désistement de fonds albergés, contre Charlotte Galaud, femme Bret; payement à madame La Gayère du loyer de l'appartement occupé à Tournon, par le bailli de Brison; « mémoire des bâtiments qu'a fait faire mons. le bailly de Brizon dans sa commanderie de S[t]-Paul, dont tous les matériaux, de toutes espèces, ont été voiturés aux frais du s[r] Ducros », observations marginales du commandeur; projet de procuration à Charles Mortillet, curé de S[t]-Paul, pour régler un différend avec le s[r] et la dame de Marville (21-23 février). — Pièces relatives aux commanderies d'Arbois et de La Villedieu-en-Fontenette, gestion de l'avocat Boyer : réparations à la chapelle S[t]-Jean-d'Arbois; prix faits pour la construction de la grange des Orsets; achat de toile, fil, tresse et dentelle; achat d'une aube pour l'église de Velorcey; achat de fournitures pour la confection d'une aube et d'un amict; réparations à l'église de Varessia, achat de chandeliers pour cette église; réparations à l'hôtel du Temple, à Besançon, réfection du pavé de la cour de cet hôtel; procès-verbal de visite de la nouvelle grange des Orsets; bornage de la forêt de Fontenoy-la-Ville; réparations à la grange de Vaurenaud, à la grange de Faye, achat de chênes dans les bois de Neurey (24 février-17 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : « État des réparations qui ont été faites depuis le mois de janvier 1756 jusqu'en la présente année 1760, à la commanderie de Compezière et membres en dépendants, avec celuy de ce qui y reste à faire et de ce qui a été dépensé jusqu'à présent, pour être renvoyé à M[rs] de la vénérable langue d'Auvergne »; y joint état des réparations faites à la chapelle de La Sauveté, au moulin et au battoir de La Sauveté; quittance de payement au curé de S[t]-Félix, quittances d'arrérages au fermier Monfalcon; acquit des pensions de Cherué et de Lestrange; arrêté de compte de Monfalcon; comptes de Michaud, fermier de l'Hôpital de Droyse, quittance de taille (3 janvier-9 décembre). — Cachet de Monnate.

H. 572. (Registre.) — In-folio, papier, 88 feuillets; 4 cachets.

1760-1761. — Comptabilité. — « Septième compte du bailly de Vatange, commandeur de Morterol et de Chamberau, grand prieur d'Auvergne, procureur général et receveur audit grand prieuré ». — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Jacques-Joseph de Pesteils, Pierre-François Le Prêtre de Vauban, Marie-Louis-Antoine-Hercule de La Rivoire de La Tourette ». — Suite des dépouilles (ff. 30-33). — Dépouilles de « Joseph Le Groin de La Roumagère, commandeur de Marche et Mayet, mort le 11 octobre 1759; Georges de Sales, commandeur de Sales et Montseny, grand prieur d'Auvergne, mort en Savoie, le 11 octobre 1759; Joseph de Laube, commandeur de Tortebesse, mort à Bron, le 18 juillet 1760 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Parmi les dépenses : achat de fusils à S[t]-Étienne, envoi de titres des commanderies. — Recette 210.273 l., 7 s., 7 d. Dépense, 193.000 l., 6 s., 2 d. — Cachets de de Vatange, de Margou, de Mons de Savasse; sceau du chapitre.

H. 573. (Registre.) — In-folio, papier, 94 feuillets.

1760-1761. — Comptabilité. — Septième compte du receveur de Vatange. — Double minute du précédent.

H. 574. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 93 pièces, papier; 3 cachets.

1761. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Lettre des procureurs des trois langues de France, émettant l'avis, en considération de l'augmentation des fonds de la bourse commune, d'appliquer ces fonds à soutenir les procès des commandeurs « tant en matière de jurisdiction que pour droits seigneuriaux, non-seulement comme autresfois à plaider contre le corps du clergé et M[rs] les évêques, mais encore contre les chapitres, collégiales, communautés

religieuses, curés et généralement contre toutes personnes ecclésiastiques » (Malte, 12 janvier). — Arrêté de compte du s[r] Bonnaire, fermier du temple de Tirieu (16 janvier). — Compte et arrêté de compte du s[r] Michallet, fermier du temple de Vaux (16 janvier). — Observations sur ce compte. — Compte rendu par le commandeur de La Vernade de l'administration du bailliage et des commanderies de Verrières et Montchamp, arrêté le 3 avril. — Quittance d'arrérages passée au fermier de Conat, membre de Maisonnisse (4 avril). — Procédure contre Antoine Carré, laboureur de Chambon, paroisse de Gramont, pour reconnaissance de fonds aux terroirs de Chambon et des Flaches, relevant de la rente noble de La Caravanne, membre de Chazelles (1760-14 avril 1761).—Payements faits par le receveur pour achat d'armes à S[t]-Étienne, pour les honoraires de l'avocat Jolyclerc ; versements au chevalier d'Albert, receveur à Marseille ; les gages d'archiviste du prieur Josset ; versement au chevalier de Grieu, receveur à Paris; les honoraires du commandeur Josset, agent de l'ordre (23 janvier-30 avril).— État des frais de procès avancés par le chevalier de Grieu, receveur du prieuré de France : dépouilles de Maubourg, de de Salles, Monjouvent, commanderie de Villejésus, cure de S[t]-Georges de Lyon, Villedieu-en-Fontenette, S[t] Paul, Bellecombe, Carlat, Chambéry, Morterolles, Maisonnisse, etc. ; honoraires deTaboué, avocat au Parlement, Brousse, avocat au Parlement, Roussel, avocat au Conseil, de La Monnoye, avocat au Parlement, de Valenciennes, clerc de La Monnoye, Roberge, procureur au Grand Conseil, Cochin et Gelez, procureurs au Grand Conseil ; frais d'impression dus à l'imprimeur Le Breton. — Procès-verbal de constat de l'état du château de Bellechassagne (15 mai). — Copies des quittances de lods passées à François Bruyas, chapelier à Lyon, pour une maison sise rue S[t]-Georges et montée des Épics, relevant de la commanderie de S[t]-Georges (30 mai). — Extraits des délibérations du chapitre de 1757 à 1761, au sujet de la gestion de la commanderie de Laumusse par le chevalier de Mons de Savasse. — Pièces relatives à la commanderie de Mâcon : note au sujet de documents remis au fermier Perrachon ; payement par Gayet, fermier d'Épinassy ; copie du bail de Fay, consenti en 1755 à Jacques Louvrier et états des payements du fermage ; quittance du curé de Chauffaille pour desserte de la chapelle de Ventrigny ; compte de la régie du membre de Belleville, rendu par la veuve Despiney ; prix fait et quittance de réparations à la grange, écurie et moulin de S[t]-Jean-d'Ardières ; procédure en payement d'arrérages, contre Mathieu-Ignace-Alexandre Greppo, fermier des revenus de Pouilly-le-Monial Theizé et St-Jean-des-Essarts (2 janvier-11 juin). — Procès-verbal de remise des dîmes de Vavrette ; états de recouvrement de cette dîme et de celle de Cotey, commanderie de Laumusse. — Quittance de droits de lods passée à Antoine Carie, de « Chambon, paroisse de Grandmont » (3 juillet). — Pièces relatives à une réduction sur les droits de lods dus par François Decour, pour une maison faisant face au quai de Serin, hors la porte d'Alincourt (13 mai-14 août). — Lettres des procureurs de la langue, au sujet de l'arrentement d'un moulin de la commanderie des Échelles, de règlement de comptes avec le receveur de Grieu, des comptes de *varie cause*, des 30.000 écus de la bourse commune « placés sur l'Université à intérests de trois pour cent » (13, 24 août). — Copies du bail à ferme de la commanderie de Dôle, consenti à François Rousseau, au nom du maréchal Joseph Mareschal de Douin de La Valdizère, et du bail à loyer de la maison de Claude Alexis Basviette, de Landon, sise rue Montroland à Dôle (7 septembre 1742, 1 septembre 1761). — Pièces relatives à la commanderie d'Arbois ; réparation à la serrure de l'église de Varessiat, réparations à la chapelle S[t]-Jean du Temple d'Arbois ; travaux à l'hôtel de Besançon ; rénovation du terrier de « Chatagnat » (29 mars-14 novembre). — Quittance de la pension congrue due à l'abbaye de Prébenoist, pour la desserte de l'église de « Beteste » (4 novembre). — Quittances pour le fermier de La-Forest-du-Temple : desserte de l'église par les Cordeliers; réparations à l'écluse du moulin (31 mars-5 décembre). — Quittance de frais de transport de bois et pierres pour construction d'une grange « au finage de Melincourt, à cotté de l'ancienne, dite la grange des Orcet » commanderie de La Villedieu (20 avril 1760-16 décembre 1761). — Procès-verbal de l'état de « la commanderie du Mayet d'Ecolle, paroisse de Jauzat » (20 décembre 1761). — Pièces relatives à la commanderie de Lieudieu : compte de gestion du s[r] Daulne, pièces à l'appui : payement au s[r] Mangin, vitrier d'Aubigny, frais de procédures, gages de domestiques, réparations au moulin Bouc, façons des vignerons, achat de briques et de plâtre, de trois charretées de « charnier » (échalas, pesseaux), pour les vignes de S[t]-Brisson ; travaux au moulin de l'Hôpital, établissement d'un four (1 mai-21 décembre).— Pièces relatives à la commanderie de Villejésus : état des réparations faites depuis 1754 ; quittances pour travaux à l'église de Villejésus, gages du garde-bois, achat de tuiles et chaux ; travaux au moulin ; achat de plâtre, acquit d'ude lettre de change, état des avances faites par le fermier Charpentier, s[r] des Moulins (15 mai-30 décembre). — Bilans du receveur pour les mois de mai, juillet, septembre, octobre, novembre et décembre. — Sceaux du chapitre et de la langue.

H. 575. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier ; 3 cachets.

1761. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : quittances

d'arrérages pour le fermier Monfalcon, réparations à la maison St-Jean d'Annecy, quittance de taille, rénovation du terrier de l'Hôpital-sur-Dorche, réparations à la maison d'Hauteville, payements au curé de St-Félix, travaux à l'hôpital de Clermont, achat d'un rétable pour Muzinens, réparations au château ; arrêté de compte de Monfalcon ; travaux à la grange de Cologny, pensions du chevalier « des Pennes et de M. de Royer, maître écuyer » ; acquit de droits de lods pour une maison « rue de Silence de la ville de La Roche », relevant de la rente de Richemont (8 février-23 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Masdieu : réparations à l'église de Chambon, à La Vergne-Bouton ; achat de toile pour surplis et corporaux ; achat d'un « soutre » ; réparations à l'église du Grand-Masdieu, au château et au moulin, comptes et quittances des fournisseurs (29 octobre 1760-31 décembre 1761). — Pièces relatives à la commanderie de St-Paul : mandat du bailli de Brison pour le s^r François, état de payements par le fermier Ducros ; autorisation aux grangers du domaine de vendre leurs grains au marché de Romans et de payer directement le commandeur ; quittances passées à Francois Ponsin et Antoine Brussière, fermiers du domaine ; frais de ports de lettres ; quittances d'arrérages du fermier Ducros (18 janvier-26 novembre). — Pièces relatives à la dépouille de Jacques de Sainte-Colombe du Poyet, commandeur de Villefranche-sur-Cher : inventaires, parmi les livres : « le Géographe manuelle en un seul tome, 3e édition de Paris, in-12, par l'abbé Expelly ; Tablettes historiques en sept volumes in-12, édition de Paris, qui traitent de la sucession des papes, de celle des roys, reines et autres anciens souverains et des possesseurs des grands fiefs de la couronne, de celle des ducs, princes grands d'Espagne, françois, etc., et des terres érigées en marquisat, etc., tant la France que dans les Pays-Bas ; un autre mémorial de chronologie généalogique de l'état actuel de la famille et maison royale de France, princes légitimés, pairs du royaume, etc., en un volume in-16, éd. de Paris ; Tablettes de Thémis, contenant la succession cronologiques des présidents etc., des parlements et des conseils supérieurs en trois volumes in-16, édition de Paris ; Lettres de Rousseau, trois volumes in-12, éd. de Genesve : La Dominicale du père Bourdaloue, en quatre volumes ; Caresme, du même, trois volumes... ; Les œuvres diverses de Lafontaine, en quatre volumes ; Dictionnaire historique de l'abbé Lavocat ; Principes de la grammaire et de la versification françoise par M. Restault ; Le fortuné Florentin ou mémoire du compte de Lavallé, par le marquis d'Argence, édition de La Haye, 1733, 1 vol. in-12 ; Les caractères de Théophraste et de La Bruère, onzième éd. à Lyon, 1703 ; L'origine de l'Ordre de Malte par le comte Aldigerio Fontana, en italien, éd. de Boulogne, 1718, 1 vol in-12 ; Mémoires secrets de la république des lettres ; Maximes de La Rochefoucauld ; Histoire de Malte de Vertot ; Œuvres de Brantôme ; Le petit office de la Vierge avec celuy des mots à l'usage des chevaliers de l'ordre ; premier volume des Lettres Persannes ; collection des œuvres de Voltaire, en brochure » (7 septembre-28 novembre). — Pièces relatives à la dépouille de Philibert du Saillant, grand maréchal de l'Ordre, commandeur de Lormetaux, Montbrison et Olloix, mort à Lyon, le 29 avril, place Louis-le-Grand : inventaires et procès-verbal de vente ; parmi les meubles : robe de chambre « d'une étofe de soye, fond cramoisy et fleurs jaune, doublée d'un taffetas cramoisy ; un pet en l'air étoffe de soye à fleur, fond verd et jaune, doublé d'un tafetat bleud... ; petite commode de palissandre à quatre tiroirs, fermante à clef et son dessus de marbre blanc vainé... ; une table de berlanc triangulaire, avec son dessus d'une serge verte... ; dans la bourse qui étoit dans la poche de la culotte du deffunt que l'on lui a sorti lorsqu'il eut perdu connoissance, cinq écus de six livres... ; tanture de tapisserie d'Aubusson à petits personnages, fort usée, en sept pièces ; montre d'or à répétition, chenets d'argent aché ; » pièces d'argenterie, d'étain, etc. (2-29 mai). — Cachets du grand prieur de Vatange.

H. 576. (Registre.) — In-folio, papier, 102 feuillets ; 4 cachets.

1761-1762. — Comptabilité. — Huitième compte du receveur de Vatange. — Charges des commanderies (ff. 1-29). Passages de « Joseph de La Porte, Jean-Claude-Marie de La Croix de Chevrières, Amable du Ligondé-Rochefort ». — Suite des dépouilles (ff. 30-36). — Dépouilles de « Jacques de Monjouvent, commandeur de St-Georges et de Mâcon, mort à Malte, le 18 octobre 1760 ; de Claude Panay, commandeur de Chanonat, mort à Riom, le 30 mars 1761 ; de Philibert du Saillant, commandeur d'Olloix, Lormeteaux et Montbrison, mort à Lyon, le 29 avril 1761 ». — Mortuaires, vacants, etc. Parmi les dépenses : voyage à Malte de « Jean Enarme », armurier, et de ses quatre compagnons. Recette 195.352 l., 9 s., 8 d. ; Dépense 176.345 l., 2 s., 1 d. — Cachets de Vatange, de Brison, de Sainte-Jay ; sceau du chapitre.

H. 577. (Registre.) — In-folio, papier, 103 feuillets.

1761-1762. — Comptabilité. — Huitième compte du receveur de Vatange. — Double minute du précédent.

H. 578. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 55 pièces, papier, 10 cachets.

1762. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — État de recette de la commanderie de Montbrison produit par

le sr Pupier. — Délibération du conseil de l'Ordre sur un différend entre le commandeur de Pontvieux et le sr de Chabannes Curton, au sujet des dîmes du domaine de « Vicy », paroisse d'Ydes (21 janvier). — Arrêt du Grand Conseil prononçant défaut contre le sr Chalandon, marchand commissionnaire en vins à Mâcon (27 janvier).—Procès-verbal de signification d'arrêt aux srs « Jean Perrin et Claude Desarbres habitants du lieu de Lonfourd, paroisse de Pheline » (3 février). — Quittance de réparations faites à Lespardillière, membre de Villejésus (18 avril). — Payement par le commandeur des Feuillets au sr Berliet, commissaire à terriers de Varambon (24 juin 1761, 24 avril 1762). — Payement de 108 livres pour une paire de bœufs achetés par le fermier de « Montaujay » (25, 27 avril). — Pièces relatives à la commanderie de Farges : état d'avances faites par le fermier de Badde, gages du garde-bois, réparations au moulin de Magnolet, réparations au temple de Bedde et au domaine de Riolas (24 juin 1761-29 avril 1762). — Observations sur la procédure contre Antoine Gonon, pour reconnaissances dues à la commanderie de Chazelles. — Quittance de 101 livres, prix d'acquisition de bœufs pour la métairie de « Montauger ». — Quittance d'arrérages passée par le commandeur de Maisonnisse au fermier de Conat (19 mai). — Quittance délivrée par Claude Calamand au commandeur Josset, pour une créance sur la dépouille de Pierre Geoufre, commandeur de Vivier et Farges (1 juin).— Expédition du certificat de 1742, pour la consigne aux archives de l'arpentage général de la commanderie de Villedieu-en-Fontenette (2 juin). — Procès-verbal d'améliorissements de la commanderie de Masdieu, accepté au chapitre le 3 juin. — Compte des recettes et dépenses de la commanderie de St-Romain-en-Gal et du membre de Monteux, dressé par le procureur du commandeur Peschant (1754-1762). — Quittances d'arrérages de la ferme de Tortebesse passées à Étienne Bouyon, Pierre-Marien Barre et Antoine-Marin Mège (6, 13 juin). — Frais d'assignation donnée à Julien Lasnier, de St-Clément, par le commandeur de Laumusse (24 juin). — Pièces relatives au membre de Sainte-Épine de Tournon : état des procès pendants à Lyon et au bailliage d'Annonay, notes et consultations au sujet d'un différend avec les chanoines de Tournon, qui réclamaient la dîme sur le tènement « du Paley, paroisse de St Jean-de-Muzol » (23 juin-12 août). — Bilans du receveur pour les mois de janvier, février, mars, avril, juillet, août. — Compte rendu par le commandeur Josset, pour la dépouille Geoufre, les charges de Charrières, les commanderies de Lieudieu, Tortebesse, Chanonat, Villefranche-sur-Cher, Vivier et Farges, Puy-de-Noix, arrêté le 1 septembre. — Lettres des procureurs du commun trésor, au sujet des dépouilles de St-Mauris et de Ste-Colombe, accusé de réception des bilans, arrêtés de comptes des dépouilles Geouffre, du Saillant, de Laube ; du chevalier de Poute, d'un payement à faire à M. de La-Roche-Aymon, neveu du commandeur, des charges de Pontvieux, du quint de Ferdinand de Langon, de la dépouille de La Romagère, du passage de Charles-Paul de La Croix de Chevrières, de la mort du chevalier de Vilmonté, d'une dette de Madame de Chavanne à la dépouille de St-Georges (25 janvier-28 novembre). — Note au sujet du fermage de Tortebesse. — Note de payements faits pour le commandeur de Maisonnisse au sellier, au maréchal et aux Récollets d'Ussel. — « Extrait parte in qua tiré du protocolle de Raveau, notaire à Charolles, de plusieurs asservissages faits par M. le commandeur de Bonnet en l'année 1542, concernant Épinassy ». — État des censitaires de la commanderie de Vivier et Farges, maisons sises à Brives. — État des fermages des commanderies de Mâcon et de St-Georges. — Minute de compte de dépouille : gages de domestiques, payement au chirurgien « Jalady ? ». — Sceau de la langue ; cachets des chevaliers de Bosredon Vilvoisin, de Chalus, de Sainte-Jay, de Mons de Savasse ; sceau du chapitre.

H. 579. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 107 pièces, papier.

1762. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : compte d'administration rendu par le commandeur Josset ; quittances d'arrérages passées au fermier Monfalcon par le commandeur de Laigue ; réparations à l'Hôpital-sur-Dorche ; chasuble pour l'église de Musinens ; réparations à la grange de St-Félix, à l'Hôpital de Clermont, au membre d'Hauteville, à La Sauveté, à Compessière et à l'Hôpital de Mussy, à Cologny ; quittance de taille (5 janvier-25 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Bellecombe : quittances d'arrérages passées au fermier Charret par l'abbé Colombier, Chabroux et Chassaignon, procureurs du commandeur de Vallin (3 août 1760-3 juillet 1762). — Pièces relatives à la commanderie de Lieudieu : compte d'administration rendu par Charles-François-Daulne ; quittances pour frais de procédure contre le sr Brochet, boulanger-pâtissier à Châteauneuf-sur-Loire, gages des domestiques du commandeur d'Auteroche, réparations au moulin de l'Hôpital, achat d'engrais pour les vignes de St-Brisson, salaire du vigneron ; bail de la métairie de Bribon consenti à Louis Léger ; quittance de la pension de Josset, prieur de St-Georges (15 février-3 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Saint-Paul : payement au sr François d'un à-compte sur le prix du terrier de Monteux, ce pour le compte de Peschant, commandeur de St-Romain-en-Gal ; quittances d'arrérages passées aux fermiers Antoine Bussière et François Pouzin ; notes pour le règlement des comptes du fermier Ducros ; arrentement de la prairie du Gouret, consenti au sr François

Payer ; état des journées d'ouvriers employées dans les prairies de St-Paul; projet d'accord du fermier Ducros pour le payement des arrérages ; état des meubles appartenant à Ducros ; état des arrentements des sous-fermes ; observations du commandeur sur les comptes de son fermier (1760-29 novembre 1762). — Pièces relatives à la commanderie d'Arbois et au temple de Besançon ; curage du canal de l'Hôtel du temple de Besançon ; rénovation des terriers de Varessia, réparations à Besançon, à la chapelle de Varessia, à la chapelle d'Arbois, peinture du rétable par le s^r Villié ; clôture du pré St-Jean à Arbois ; achat d'ornements pour la chapelle de Besançon ; réparations à la chapelle de Fay, à la grange de La Villedieu en Varey (2 février-12 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Villedieu-en-Fontenelle : achat de « cinquante cinq fetrier, à raison de trois sols la pièce, la voiture comprise dans les dix livres, qui est de trante-cinq sols, pour les aller chercher à Bouligney » ; travaux à Fontenoy-la-Ville, au château de La Villedieu; expédition de reconnaissances de Valentigney ; achat d'ornements d'église ; fourniture d'un ciboire par Louis Barrier, orfèvre de Besançon ; achat de deux voitures de « gis » ; achat de tuiles à la tuilerie de Bourguignon ; construction d'une grange à Fontenoy ; réparations au four banal de La Villedieu ; rétablissement des murs de clôture du jardin et du verger ; compte de Pierre Pâquier, vitrier à Vesoul (8 mars-29 novembre). — Inventaires de la dépouille de « Nicolas-Martin Haultier de Vilmonteix », commandeur de Tortebesse, mort à Clermont le 6 septembre, chez Antoine de Frédefont, président au présidial : parmi ses meubles : « petit portrait avec son cadre doré, représentant une femme en habit d'amazonne... ; une montre d'or à répétition, guilhochée, nom, Silvestre à Paris n° 376, ayant un cordon de soye ; un cachet à trois fasses, sur une desquelle est une cournaline sur laquelle sont gravée les armes du deffunt avec la croix de profest de l'Ordre ; sur l'autre fasse, une agate onixe représentant une tête de vieillard, et sur l'autre fasse un jaspe sanguin représentant une tête de femme, ledit cachet monté en or; plus un autre cachet, monté en or, où il y a pour corps du cachet une agate représentant une tête de négresse et la pierre servant à cacheter de grenat, représentant deux têtes de femmes, ledit cachet estimé d'un grand prix »... ; état des dettes, payements faits aux domestiques et fournisseurs (24-27 novembre).

H. 580. (Registre.) — In-folio, papier, 95 feuillets ; 4 cachets

1762-1763. — Comptabilité. — Neuvième compte du receveur de Vatange. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Charles-Paul de La Croix de Chevrières, Jean-Joseph-Louis de Méallet de Fargues, Marc-Joseph de Gratet de Bouchage ». — Suite des dépouilles (ff. 30-38). — Dépouilles de « Jacques de Sainte-Colombe, commandeur de Villefranche, mort le 7 septembre 1761 ; de Pierre Geoufre, commandeur de Vivier et Farges, mort à Brives, le 17 février 1762 ; de Jean-Rigaud de l'Aigue-Sérezin, commandeur de Genevois, mort à Lyon le 6 mars 1763 ». — Mortuaires vacants, etc. Parmi les dépenses, achat d'armes à St-Étienne. — Recette 195.245 l., 2 d. Dépense, 194.979 l., 16 s., 4 d. — Cachets des chevaliers de Vatange, de Lemps, de l'Aubépin, sceau du chapitre.

H. 581 (Registre.) — In-folio, papier, 103 feuillets.

1762-1763. — Comptabilité. — Neuvième compte du receveur de Vatange. — Double minute du précédent.

H. 582. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 69 pièces, papier.

1763. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie d'Arbois : réparations à l'hôtel du temple à Besançon, vernissage du rétable de la chapelle par le vernisseur Claude-François Poète; réparations à la chapelle de Fay ; procès-verbal du s^r Guillauld, notaire, constatant que les habitants de Dammartin et de La Villedieu-en-Varay refusent de passer reconnaissances (12 mars-28 avril). — Pièces relatives à la commanderie de Villedieu-en-Fontenelle : peinture à l'huile faite à La Villedieu par le vernisseur Poète, achat d'un surplis pour l'église de Velorcey; réfection des murs gouterots et des cheminées de La Villedieu ; procès-verbaux des notaires Laudeux et Guichard, constatant l'état du travail de rénovation des terriers de la commanderie ; travaux de menuiserie à La Villedieu (2 février-8 septembre). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : réparations à l'écluse du moulin de Blaudeix, à l'église de « La Dapeyre », au château de la commanderie (26 janvier-10 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Compesières ; réparations au château ; « rière la paroisse de Groisy » ; rénovation de terriers ; achat d'ornements d'église ; règlement du compte de dépouille du commandeur de Laigue ; consultation de l'avocat Picolet sur la question de savoir si l'Ordre « est tenu de faire un rabais sur les censes à cause du gel général qui détruisit en Savoye la vendange de l'année 1758 » ; réparations à l'Hôpital de Clermont, par le fermier Galliard (7 janvier-25 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de La Croix-au-Bost : bail à ferme du Temple de Palluel, consenti à Jean Chevallier, marchand drapier de St-Pourçain ; devis des réparations à faire au château du Feuilloux ; engagement du s^r Chevallier de se charger de la réfection du terrier de Palluet (22 septembre). — Pièces relatives à la commanderie de Lieudieu : payement aux Jésuites de Bourges ; pension du prieur Josset ; significations aux fermiers

de La Bassecour, de Bribon et du moulin Bouc, de ne payer leurs arrérages qu'au receveur de l'Ordre ou à celui de la commanderie; compte rendu par le receveur Charles-François Daulne, arrêté par le commandeur Josset, agent de l'Ordre (10 mai-23 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de St-Romain-en-Gal: arrêté de compte du sieur de La Gorsse, fermier du Monteil, déduction faite des réparations de l'étang du Monteil et des chapelles de Brousse et Larfeuil; arrêté de compte de François Perrein, fermier de St-Romain; quittances délivrées par le receveur pour les charges de la commanderie; état des recettes de St-Romain-en-Gal et du membre de Monteux; état des payements (5 février-25 août). — Pièces relatives à la commanderie de Tortebesse: signification au commandeur, en tant que haut justicier du Rouzet, d'avoir à rembourser la fourniture de pain et paille faite dans les prisons de Riom, à François Bouillon, accusé d'excès envers les cavaliers de la maréchaussée; réparations à la maison de la commanderie, à l'église de La Forest et à celle de Lastic (12 janvier, 3 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Villefranche : réparations à la grange de la métairie de Chenon; procès-verbal d'estimation des bestiaux des domaines de Chenon et Montaugé; capitation du garde; quittances de pension du curé de Bourgneuf; frais d'expédition du bail à ferme de Valançay (26 avril-29 novembre). — Compte du s^r^ Pupier, régisseur de la commanderie de Montbrison (10 février). — Sommation de payement aux s^rs^ Gandon et Moreau, débiteurs à la dépouille de l'abbé Geoufre, commandeur de Vivier et Farges (9 mars).— Frais de voyage du secrétaire Hennequin, pour l'arrêté des comptes des fermiers de Mâcon et de St-Georges (12 mars).—Poursuite contre les fermiers du temple de Tirieu, pour payement de leurs fermages (8, 18 mars). — Procédure pour reconnaissance au profit du membre de Sainte-Épine de Tournon, contre Pierre Trollat, habitant de La Tuillière (1762-4 mai 1763).— Certificat notarié constatant que la cure de Laris n'est pas desservie du fait de l'évêque de Grenoble et non de celui du commandeur de St-Paul (16 mai). — Arrêté de compte du fermier de Montchamp (4 juillet). — Quittance des frais de l'instruction criminelle faite « contre la dame épouze de M. Duchiroux et autres accusés » (8 juillet). — « État des journées emploiées pour le compte de monsieur le commandeur de Vallin et argent déboursé pour les ports de lettre, concernant la rénovation du terrier signé Escoffier, dépendant de la commanderie de Lachal ». — État des recettes et dépenses de la commanderie de Bellecombe. — Arrêt du Grand Conseil nommant un curateur à la succession vacante de Pierre Coudert, pour droits dus à la commanderie de Maisonnisse (16 juillet). — État des frais de la procédure soutenue contre le s^r^ Bonnaire. — Quittance d'arrérages délivrée par le chevalier de Madon à ses fermiers de Courteserre (16 septembre). — Relation faite au chapitre au sujet des terriers de Bugney (12 novembre). — « État des dettes des sous-fermiers de la commanderie de St-Paul. — État des charges et pensions du grand prieuré (Bourganeuf) et des commanderies de Chamberaud et Morterolles. — « État des effets contenus dans la malle, appartenants à la dépouille de M. le chevalier de Laigue, commandeur du Genevois » : pièces d'argenterie, « bague d'or dans son étuy, garnie de sept diamants fins, une lorgnette dans son étuy ; une pendule pour mettre sur une cheminée avec sa grosse montre à boette de chagrin, une lunette à longue vue ; une composition dans une fiole pour éclairer une chandelle renfermée dans une petite boette ronde »...

H. 583. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin, 36 pièces, papier.

1757-1763. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — — Pièces de la procédure, pour passer reconnaissances au profit de la commanderie des Échelles, soutenue contre « Pierre Poncin, praticien, m^e^ Revol et Marie Poncin, sa femme, André et Blaise Poncin, François Eysoard et Élisabeth Poncin, sa femme, Magdeleine Poncin, veuve du s^r^ de Bellecombe, Michel Bellot et Jeanne Poncin, sa femme, habitants au Pont-de-Beauvoisin, à La Chapelle de Peyrin, à Recoing, à Chirens, à Chavancieu ». — Procédure contre Ignace Freycenet, fils et héritier de François, notaire, commissaire à terriers, pour remise de deux expéditions du terrier de Devesset, que ledit François Freycenet s'était engagé à renouveler.

H. 584. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 127 pièces, papier; 1 cachet.

1760-1763. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « Papiers de procédure concernans les mariés Albert et Beaugent, fermiers du domaine de La Chaud, dans la paroisse de Mornand, dépendant de la commanderie de Monbrison ; lad. procédure faitte à la diligence de Me Jean Pupier, fondé de la procuration de M. le grand Prieur de Vatange, receveur général de son Ordre et par exprès aux dépouilles de feu vénérable M. le grand maréchal du Saillant », et contre Jeanne Roux, veuve d'Antoine Thynel, femme d'Étienne Micolon, fermier de l'Hôpital Sainte-Anne de Montbrison, au domaine de La Grande-Motte, paroisse de Feurs. — Pièces de la procédure soutenue contre Étienne Laval, dit Levrot, habitant de La Thomassière, paroisse de Larajasse, pour reconnaissance de fonds sis aux territoires de « La Fond de La Dionière et de Longueville, paroisse de Saint-Criste en Forest », relevant de La Caravanne, membre de Chazelles. — Sceau du chapitre.

H. 585. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets, 4 cachets.

1763-1764. — Comptabilité. — Dixième compte du receveur de Vatange. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passage de « Marie-François-Antoine-Alphonse de La Rivoire de La Tourette, fils de François-Antoine-Alphonse de La Rivoire, comte de La Tourette, baron des États du Languedoc, et de Marie-Louise-Thérèse de Beauvoir de Grimoard du Roure ». — Suite des dépouilles (ff. 30-43). — Dépouilles (ff. 45 et 46 enlevés). — Mortuaires, vacants, etc. — Parmi les dépenses, achat de fusils d'officiers, achat d'un habit de moire pour le chevalier de Saladini. — Recette, 133.685 l., 13 s., 5 d. Dépense, 132.389 l., 7 s., 3 d. — Cachets de Vatange, de Mons de Savasse, de Pingon ; sceau du chapitre.

H. 586. (Registre.) — In-folio, papier, 101 feuillets.

1763-1764. — Comptabilité. — Dixième compte du receveur de Vatange. — Double minute du précédent.

H. 587. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 60 pièces, papier ; 2 cachets.

1764. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Compte d'administration de la commanderie de Lieudieu du Fresne, rendu par François Champault, notaire à Blancafort (17 février). — Bail à ferme de Lieudieu, consenti pour l'année du mortuaire au notaire François Champault (17 février). — Quittance d'arrérages passée par le chevalier de Madon aux s^rs Jusserand et Geslin, fermiers de la commanderie de Courteserre (23 février). — Arrêté de compte entre le commandeur Josset, le s^r Pouradier du Teil et la veuve Dupuis, pour la régie du temple de Bedde, du domaine de Riolas, du Vivier et temple de La Forest, membres de Vivier et Farges (21 mars). — « Compte pour les commanderies de St-Georges et de Mâcon, de la recette, dépouille, mortuaire et vaquant de M. le commandeur de Montjouvent » ; états des payements faits par les fermiers, compte des versements faits au trésor (8 janvier 1761-10 avril 1764). — « État des dépans de M. le bailli de Brison, adjugés par sentence de M. le vibali de St-Marcellin, du 27 juin 1764, contre s^r Jean Roux », — Consultation de l'avocat Jolyclerc au sujet de terres usurpées sur Maconex, membre des Feuillets (28 juin), à la suite minute d'observations sur les preuves de La Forest. — Quittance pour réparations à l'Hôpital Le Grand (8 juillet). — Transaction au sujet de ce qui pouvait rester dû sur la ferme de Chazelles à l'hoirie de Jean Pupier, ancien fermier, entre le commandeur de Prunier de Lemps et Marie-Gasparde Mathevon, veuve Pupier (9 juillet). — Mandats du trésor, acquittés par les bénéficiaires, en faveur des héritiers du commandeur de La Romagère, du comte Bianchi, du marquis de Langon (5 mai-11 juillet). — Bail à ferme de La Croix-au-Bost, consenti à Antoine-Jean-Étienne Furgaud, s^r de La Vergne, bourgeois d'Aubusson (2 août). — « États des titres, papiers, terriers, cartes, plans et documents que monsieur le commandeur laisse dans ses archives au château de la commanderie de Chazelles » (8 août). — Lettres des procureurs de la langue, au sujet du projet de règlement de la bourse commune, blâme adressé aux visiteurs qui avaient « ôté d'un reliquaire de la chapelle de Pontvieux un petit morceaux de bois et une petite pierre, lesquels, sans doute, y étoient depuis longtems, que ceux qui les avoint mis en connoissoint les motifs et que l'on doit toujours supposer être bon et saint » (27 mai-31 août). — Compte du s^r Rousseau, fermier de Maisonnisse, pour réparations aux moulins de La Mouline et de la Geneste, au château, achat de chaux, tuiles, lattes, journées d'ouvriers, payement au prieur de « Sardant », frais de séjour du s^r Fleurant, agent du commandeur d'Ussel (4 septembre). — Quittance d'arrérages passée par le chevalier de Madon à ses fermiers de Courteserre (9 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : mémoire sur la situation et le revenu des membres de l'Hôpital de Dorches et de Musinens ; examen pour le s^r Gallay, commissaire d'extantes, des terriers de Compessières, « Vuache, Collogny, La Trossaz » ; consultation de Picolet, avocat au sénat de Savoie, au sujet du règlement des charges de la commanderie réclamées aux fermiers Perrier et Monfalcon ; arrêté de compte entre le commandeur Josset et le fermier Monfalcon ; quittance de taille (14 février-21 novembre). — Quittance de la pension due par le s^r de Montebellet, pour la terre de Lys, à la commanderie de Mâcon (11 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : travaux à la chaussée de l'étang de « Rouillat » ; pension du curé de Blaudeix, récapitulation de compte du fermier Decourteix ; quittance de fermage délivrée au fermier par le commandeur de Madon ; réparations à l'église de Blaudeix ; frais de procédure à Guéret ; réparations aux étangs de « Claveyralles et des Farges », à la métairie, au château de Blaudeix, défrichement du pâturage du domaine ; supplément de portion congrue du prieur de La Dapeyre (2 février-24 décembre). — Compte du séquestre de la commanderie de Lieudieu, rendu par le commandeur Josset (28 décembre). — Quittances passées au receveur pour les « vacations du s^r Bayonnois, maître armurier, qu'il avoit employées pour aller et revenir de St-Étienne, après y avoir assisté à l'épreuve des canons des mille fusils d'officier » ; les payements faits à François-Gabriel de Jarente La Bruyère, receveur au grand prieuré de St-Gilles, mandats pour « Laval d'Aragonnès,

capitaine de galère réformé », le chevalier de Pingon, et charges des commanderies; le payement de 15.817 l., 10 s. « à raison des mille cinq cent canons de fusils de soldats et de deux cent canons de pistolets d'abordage », achetés à Girard, Robert, Carrier et compagnie, de St-Étienne; rénovation des terriers de Bugney (21 mai-28 décembre). — État des frais de procès avancés par le receveur de Paris. — Bilans du receveur pour les mois de juillet, août, septembre et décembre. — Note au sujet des frais du procès du commandeur de Verrières, contre madame de Grézolles. — État du produit de la dîme de Chazelles. — Sceaux plaqués du commun trésor.

588. H. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1761-1764. — Comptabilité. — Pièces justificatives.— Pièces de la procédure soutenue contre Marguerite Odille, femme de Claude de Pouthe, s^r du Chiroux, habitant au château de Lussac, accusée de soustraction d'effets de la dépouille d'Amable de Thianges, grand prieur d'Auvergne, son oncle (1761-4 juillet 1764). — Pièces relatives à la dépouille de Michel Auteroche, commandeur de Lieudieu du Fresne, mort le 27 janvier 1764: inventaire, procès-verbal d'adjudication, mémoires et quittances de fournisseurs; payement au « linger », pour avoir fait des chemises et « avoir raccommodé quantité de vieux linges », achat de tabac, chandelles, médicaments, etc. — Pièces relatives à la dépouille du bailli Joseph de Duin de La Valdizère, commandeur de Dôle, mort à Chambéry, le 28 septembre 1764; quittances des fournisseurs, frais de maladie, frais funéraires (1 octobre-16 novembre 1764).

H. 589. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1750-1764. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure en payement du droit de garde de la dîme de St-Martin-La-Sauveté, commanderie de Verrières, soutenue contre « Antoine de Gayardon, seigneur de Grezolles, Lurcé, Aix et autres places et contre Marguerite-Louise-Victoire de Badie de Verseille », sa veuve.

H. 590. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1750-1764. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Suite du dossier précédent.

H. 591. (Registre.) — In-folio, papier, 102 feuillets; 4 cachets.

1764-1765. — Comptabilité. — Onzième compte du receveur de Vatange. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Jean-Baptiste-Louis de Boczozel de Montgontier, Jean-Baptiste-André-Avellin-Marie-Martin de Morard, Jean-Baptiste de Michel, Joseph de Varennes, Jean-Claude-Marie de La Croix de Chevrières, François-Joseph de Gratet du Bouchage, Gabriel-Alexandre-Mathieu La Croix de Chevrières de Pizançon, Edme-Philippe de Marcellanges, Antoine du Ligondé ». — Suite des dépouilles (ff. 30-39). — Dépouilles de « Libéral-Louis Geoufre, commandeur d'Étampes, de la langue de France; de Michel d'Autheroche, commandeur du Lieudieu, mort à sa commanderie le 27 janvier 1764; de Joseph de Duin Maréchal de La Valdizère, commandeur de Dôle, mort à Chambéry, le 28 septembre 1764; de Henry Bertrand de Madon du Thé, commandeur de Blaudeix, mort à Bezon, le 4 novembre 1764; de Louis de Brancion-Vis-Argent, commandeur de Masdieu, mort à Château-Chalon, le 23 février 1765; d'Honoré-Marie de Vallin, commandeur de Bellecombe, mort à Challe en Dombes, le 5 mars 1765. — Mortuaires, vacants, etc. — Parmi les dépenses, achat d'armes à St-Étienne, réfection des terriers de Bugney. — Recette 211.772 l., 19 s., 9 d. Dépense 194.817 l., 12 s., 3 d. — Cachets de Vatange, de Pétremand, de Lancosme; sceau du chapitre.

H. 592. (Registre.) — In-folio, papier, 99 feuillets.

1764-1765. — Comptabilité. — Onzième compte du receveur de Vatange. — Double minute du précédent,

H. 593. (Registre.) — In-quarto, papier, 24 feuillets.

1764-1765. — Comptabilité. — Journal de dépense commencé au 1 mai 1764: payements au bailli de Brison pour surveillance de la fabrication des armes à St-Étienne, au receveur de Jarente, au marquis de Langon, au comte Bianchi, au s^r de Magnac, aux armuriers de St-Étienne, au commandeur Josset, pour remboursement de ce qu'il a payé au s^r Ferrette pour les terriers de Bugney, à l'avocat Jolyclerc; compte du vacant de Villefranche; dépouilles d'Auteroche et de Thianges; vacant de Tortebesse; exploitation des bois de Bugney; dépouille de La Valdizère; mortuaire de Ste-Colombe; dépouille du Thé; port de lettres; voyage de l'agent Josset; dépouille de Vallin; achat de draps toile et boutons pour l'habillement des troupes des vaisseaux; dépouille de Brancion; droits de change et courtage; payement au receveur de l'Ordre, à Paris; pensions et salaires.

H. 594. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier; 1 cachet.

1765. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « Compte que rend le commandeur Josset à illustrissime M. le bally

de Vatange, grand prieur d'Auvergne et receveur général de son ordre, de ce « qu'il a touché et dépensé depuis son dernier compte, rendu le 18 aoust 1763, jusqu'à ce jour » : séquestre de Lieudieu, dépouille Auteroche, dépouille Geoufre, commanderie de Vivier et Farges, vacant de Villefranche, dépouille de Thianges, vacants de Tortebesse, de Puy-de-Noix, dépouilles de La Valdizère, de Bertrand du Thé, procédures pour Bugney (2 janvier). — Quittance d'honoraires de l'avocat Jolyclerc (5 janvier). — Quittance d'arrérages passée au s[r] de La Gorce, fermier du Monteil, commanderie de S[t]-Romain (22 janvier).—Lettre du commandeur de Jarente aux s[rs] Lasalvi et Moussier, les avisant qu'il a reçu les ballots expédiés par eux et qu'ils peuvent être payés par le receveur de Vatange (Marseille, 20 mars). — État des marchandises expédiées par Lasalvi et Moussier : drap de Lodève, rouge de garance, drap dit gris de mineur, tricot rouge de garance, toile blanche pour guêtres, boutons, toile rouge. Payement du 23 mars. — Quittance de 25.854 l., 19 s. passée par le receveur de Jarente au receveur de Vatange (31 mars).— « Inventaire des meubles laissés à M. le commandeur de Fargues, procureur général et receveur de l'Ordre de Malte, au grand prieuré d'Auvergne, du 1 may 1765, pour les recommander à son domestique de confiance ».—Procès-verbal de constat, par les officiers des eaux et forêts de St-Flour, des dégâts commis dans les bois de Jabrun, commanderie de Montchamp (12-13 juin). — Bail à ferme du temple de Paluet, membre de la Croix-au-Bost, consenti à Jean Chevalier, marchand drapier de S[t]-Pourçain (2 juillet). — Quittance de la dîme des fruits d'École, passée au s[r] Philibert Henri, par le commandeur de Laumusse (3 juillet). — Bail à ferme de la commanderie de Marche et Mayet, consenti à Antoine Gindret, notaire du Mayet d'Écolle (6 juillet). — Compte des médicaments fournis au grand prieur d'Auvergne, du 21 avril au 17 juillet : « potion espiritueuse, lavements, pot de vin fœbrifuge, rubarbe, un vomitif et un minoratif, bouillons de vipère », etc. — État des réparations faites au moulin du Temple, commanderie de Bellecombe, certifié par le curé de S[t]-Romain d'Albon (17 août). — Bilans du receveur pour les mois de février, mai, juin, août. — Mémoire sur la commanderie de Chantoin, « à deux lieues de la ville du Puy-en-Velay, au pied des bois et des montagnes ; elle consiste en deux domaines, l'un appelé de son nom et l'autre nommé Belvezet ; il y a deux autres domaines appellés des Garnauds et Monchant »... — Certificat du curé de « Bains », constatant que le domaine de Chantoin a été entièrement ravagé par la grêle, lors de l'orage du 22 juin 1764 (5, 8 septembre).—Consultation des avocats Jolyclerc et Ferrand et copie de lettre du grand prieur à M. Châtenet, au sujet d'un différend entre la commanderie de Morterolles et le chapitre de St-Germain, pour la directe sur des terres au lieu de « Giry, Garreau, Vaugeladon et Crozet » 29 septembre, 1 et 3 octobre. — Prix fait pour réparations à l'église de Courleix, commanderie de Tortebesse (27 septembre-16 octobre). — Arrêté de compte du s[r] Cailhe, fils, fermier de la commanderie de La Tourette (27 décembre). — Lettres des procureurs du commun Trésor au sujet de la dépouille de Madon, de la fixation de la valeur de la pistole d'Espagne, de la répétition du vingtième (tableau des dons gratuits faits au roi pour les vingtièmes et tarif de ce qui a dû être perçu pour l'abonnement) ; d'un payement à faire au chevalier de « L'Étrange » ; d'un procès pendant au Sénat de Savoie, contre le s[r] Courrier ; des dépouilles de Thé, de Brancion, de Vallin ; de l'affaire de madame du Chiroux, de la mort du commandeur de Sainte-Jay ; de la relation des comptes des receveurs ; du mortuaire de Genevois ; des revenus des bois (copie de la réponse du receveur à la relation de son dixième compte) ; du vacant de La Tourette par la mort du commandeur Horace Arnaud ; de la consigne faite par le receveur de Vatange ; de la nécessité de transmettre les plis par la voie d'Italie ; de l'abolition du droit de 11 sous 6 deniers perçu sur les lettres de change ; de la dépouille du chevalier de Châteauvert et d'un différend avec l'abbesse de Bonnessaigne ; d'un payement au marquis de Langon, héritier du quint du commandeur ; de la nécessité d'envoyer chaque mois les bilans de recette et dépense (8 février-28 décembre). — Cachet du chevalier de Jarente.

H. 595. (Portefeuille.) — 1 cahier, 100 feuillets, 6 pièces, papier; 2 cachets.

1765. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la dépouille d'Honoré-Marie de Vallin, commandeur de Bellecombe : livre de raison commencé en 1729, faisant mention d'un envoi de bougies à madame de Feugerolles ; des gages des domestiques, de fourniture de vêtements, de frais de voyages ; des revenus de la commanderie ; d'un vol de bois par les paysans de Valencin ; des arrêtés de compte des fermiers. — Copie de l'acte de décès dressé par le s[r] Pascal, curé de S[t]-Didier-de-Vallin-en-Dombes (5 mars). — Inventaire des effets de la dépouille. — Procès-verbal de vente. — Compte rendu du chevalier de Pingon, commandeur des Feuillets, commis à la dépouille. — Compte des remèdes fournis au commandeur Vallin : « miel rosat, loch, cordial, potions béchiques, cristal minéral, catholicum, sel de nytre, poudre céphalique »... — Instructions données par le receveur au chevalier de Pingon. — Cachets du chevalier de Pingon.

H. 596. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1765. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Bellecombe : bail du vacant consenti au sieur Josph-Marie Charreton, bourgeois de Falavier; état de la recette de Lachal, Ornacieu et Bellecombe, faite par l'abbé Colombier; quittance du consul de Bougé pour abonnement de la commanderie au ban-vin; état des papiers de la commanderie (29 mars-5 juin).) — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : pension des curés d' « Ajain » et de Blaudeix ; procès-verbal constatant que les effets de la dépouille du chevalier Henry Bertrand du Thé sont en si mauvais état qu'ils ne peuvent être mis en vente ; gages du garde bois ; arrêté de compte du fermier Decourteix ; pension du prieur de La Dapeyre (24 janvier-28 décembre). Pièces relatives à la commanderie de Compessières : quittance à compte d'arrérages passée au fermier Monfalcon ; accord avec le curé de Cercier au sujet de la portion congrue ; quittances de pension du curé de St-Félix ; compte et arrêté de compte du fermier Monfalcon ; « état de ce qui est dû à m^e Jean-François Favre, notaire et commissaire, tant pour la rénovation de la rente de Compésières, que pour autres vacations et avances par luy faittes pour la commanderie » ; observations et copies de lettres sur le compte produit par le s^r Favre (4 mars-26 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Courteserre : quittances d'arrérages passées aux fermiers par le chevalier de Madon ; gages des domestiques ; arrêté de compte des fermiers (14 février-27 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Mâcon : copie d'une lettre du bailli de Brison et d'un mémoire d'Hennequin, le père, sur un différend avec l'archevêque, au sujet de la dîme de Peyzieux ; consultation d'avocat à ce sujet visant un acte de décembre 1236 par lequel *Girinus de Vallibus*, *miles*, aurait vendu aux Templiers partie de la dîme de « Vassalous » paroisse de « Peizé » ; mémoire contradictoire opposant que « Peizé » n'est pas Peyzieux ; copie d'un acte de 1298, portant transaction au sujet de cette dîme entre l'archevêque, le commandeur du temple de Belleville et le curé de Peyzieux ; bail à ferme du moulin de St-Jean-d'Ardières consenti au s^r François Durand ; baux des membres d'Épinassy, Neuglisois, Ventrigny, Launay ; enquête sur les dégradations commises dans les bois de Launay ; mémoire et « observations sur le parangon du terrier Boiron, de la rente noble de la commanderie de Belleville des années 1753 et suivantes, fait, sur le terrier Derua de 1480 et autres années, en 1765 » ; assignation à Marguerite Boiron, veuve de Pierre Brossette, commissaire en droits seigneuriaux, de Belleville (17 janvier-13 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Maisonnisse : quittances d'arrérages passées au fermier Rousseau ; conventions avec le s^r Decourteix pour la ferme du membre de Montbut ; quittances d'arrérages à lui passées ; quittance de la dîme de « Chironceau » ; répations à l'écluse du moulin de Volle ; quittance d'arrérages du s^r Faure, fermier de Cosnac ; arrêté de compte du fermier de Cosnac ; états des frais de réparations avancés par le fermier Rousseau, son arrêté de compte ; arrêté de compte du fermier de Monbut, prolongation de son bail ; certificat du commandeur Josset, constatant que le secrétaire Monnate lui a remis « un billiet du s^r Rousseau, fermier de Maisonnisse, de la somme de 360 l. en faveur de feu M. le chevalier d'Ussel, en son vivant, commandeur de Maisonnisse, pour pot de vin de la dite ferme » (1759-1 décembre 1765).

H. 597. (Registre.) — In-folio, papier, 122 feuillets ; 4 cachets.

1765-1766. — Comptabilité. — « Premier compte du chevalier de Fargues, commandeur de La Vaufranche, procureur général et receveur au grand prieuré d'Auvergne ». — Recettes. *Chap. 1.* Charges des commanderies : responsions, capitation, taxe des vaisseaux, décimes, abonnement du 20e (ff. 1-29). — *Chap. 2.* Passages de « François-Bertrand de Beaumont, Jean-Hiacinthe d'Ussel, Jean de Lasteyrie du Saillant ». — *Chap. 3.* Dépouilles; suite des dépouilles et dépouilles de « Joseph Fassion de Sainte-Jay, commandeur d'Olloix, mort à Malte, le 6 avril 1765; de Léonard d'Ussel de Châteauvert d'Ubetz, commandeur de Maisonnisse, mort à Bonnesaigne en Limousin, le 1 mai 1765; d'Horace Arniaul, commandeur de La Tourette, mort à Malte, le 11 juin 1765; du chevalier de Madon, commandeur de Courtesserre; mort à Bezon-en-Berry, le 14 octobre 1765; de Léonard d'Ussel de Châteauvert, commandeur de Sales et Montseny, grand bailly de Lyon, mort à Brives, le 17 octobre 1765; de Mathieu Baulme, servant d'armes du grand prieuré de Toulouse, mort à Mâcon, le 16 novembre 1765 ».— *Chap. 4.* Mortuaires. — *Chap. 5.* Vaquants. — *Chap. 6.* Rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Lyon, les tailles de Brioude. — *Chap. 7.* Bois : vente des bois de Tortebesse. — *Chap. 8.* Débiteurs insolvables : « le baron de Pin, les héritiers Pierre Volondat, le chevalier de St-Julien-du-Chey, les s^{rs} de La Garde, Bellac et Brissand, le chevalier de Marescreux, le chevalier de La Vaureille, le chevalier de Ligondez St-Doumet, le chevalier de Gargileche, la duchesse de Villars-Brancas, le marquis de Brancas, la princesse de Monaco ». Débiteurs pour causes extraordinaires : le chevalier « de Dreuille ». — *Chap. 9.* « De relicat de compte et lecture du présent ». — *Chap. 10.* De diverses recettes : de Paris, d'Aquitaine, de Champagne. — *Chap. 11.* « Recette des particuliers », frais de procès et d'administration dus par les commandeurs. — *Chap. 12.* « Pour S. A. Éminentissime » : pension magistrale sur la commanderie de

Salins. — *Chap. 13.* « Pour la vénérable langue d'Auvergne » : bourse commune, droits annuels de l'archiviste. — DÉPENSE. — *Chap. 1.* « Bulles et lettres missives ». — *Chap. 2.* « Achapts » : draps et toiles pour les vaisseaux. — *Chap. 3.* Payements faits pour les dépouilles. — *Chap. 4.* Payements faits pour les mortuaires. — *Chap. 5.* « Payements faits pour les vaquants ». — *Chap. 6.* « Des procez et contrats ». — *Chap. 7.* Des ports de lettres. — *Chap. 8.* Des pensions et salaires : étrennes ordinaires, honoraires des avocats, gages du receveur, actes notariés, gages des agents de l'Ordre. — *Chap. 9.* « Dépenses pour S. A. Émin. » : payement de la pension magistrale sur Salins. — *Chap. 10.* Divers payements : achat d'armes, frais de voyage. — *Chap. 11.* Remises faites à la recette de l'Ordre, à Marseille. — *Chap. 12.* « Dépenses pour la vénérable langue d'Auvergne » : payements au commandeur de Rupière, receveur à Paris, remboursement au grand prieur de Vatange d'une assignation donnée à l'archevêque de Vienne pour la cure de La Verpillière, droits d'archiviste du prieur Josset. — *Récapitulation.* Recette, 171.267 l., 4 s., 4 d.; dépense, 170.226 livres, 2 s. — Arrêté à Lyon, le 3 juin 1766, à Malte, le 10 mars 1767. — Cachets de « Mellet de Fargues, de Lemps, de Laubépin » ; sceau du chapitre.

H. 598. (Registre.) — In-folio, papier, 102 feuillets.

1765-1766. — Comptabilité. — Premier compte du receveur de Fargues. — Double minute du précédent.

H. 599. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1766. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Bellecombe : « État des articles que moy Joseph-Marie Charreton, fermier général de la commanderie de Bellecombe, suis fondé de donner en reprise à m[rs] de l'Ordre de Malthe, en diminution de ma paye de Noël de l'année 1765 » : luminaire de « Memefamille », frais de reconnaissances, réparations à l'église de Valencin, réparation d'une cuve, débiteurs en retard, droit de banvin ; quittance de Faucomberge du Ménil, curé de « Memefamille » ; frais de reconnaissances, quittance des consuls de Valancin ; état des titres et papiers envoyés à l'Hôtel de la Monnaie, à Lyon (1765-21 mars 1766). — Délibération du Conseil de l'Ordre au sujet de la portion congrue du curé de Montchamp (20 mars). — Copies de lettres et consultation de l'avocat Jolyclerc, au sujet d'une contestation du bailli de Brison, pour payement d'un droit de directe (7 mars-7 avril). — Bail à ferme de Devesset, Sainte-Épine-de-Tournon, S[t]-Georges-d'Annonay, S[t]-Jean-La-Chevalerie-du-Puy, Marlhes et Montredon, consenti à Claude-Julien de Ronchol et Denis Sovignet (21 avril). — État des frais de procès faits à Paris jusqu'au 30 avril 1766. — Certificats de l'avocat Boyer, constatant l'état du travail de rénovation des terriers et arpentage des commanderies d'Arbois et de La Villedieu-en-Fontenelle (22 mai). — Pièces relatives à la commanderie de Tortebesse : payement au chevalier de Châteauvert, commandeur de S[t]-Georges ; prix fait avec le s[r] François Bogros, pour construction d'une grange (5 avril-16 août). — Lettres des procureurs du commun Trésor, pour le payement de la pension de Gilbert-Amable de Montaignac, sur la commanderie de Salles et Montseugny ; d'une réclamation du s[r] Bléternas pour une somme indûment payée à la commanderie de Belleville et qui devait l'être à la Charité de Lyon, à raison d'un fonds de la paroisse de Guéreins (30 juillet, 23 août). — Récépissé de pièces concernant Maisonnisse, remises par le secrétaire Monatte au commandeur Josset (4 septembre). — Payement au s[r] Gressard, de S[t]-Clément-sur-Guye, et à l'abbé Cochardet, des dépens à eux adjugés contre le bailli de Brison, commandeur de Mâcon ; arrêt du bailliage de Mâcon à ce sujet (26, 27 septembre). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : quittances de pension du curé d'Ajain, des gages du garde bois, chasse et pêche ; payement au s[r] Felder, contrôleur au bureau des finances de Riom, d'une redevance de 4 setiers de blé ; pension du curé de Blaudeix ; réparations à l'étang et au moulin de « Claveirolles », réfection d'un mur de clôture (1 janvier-29 septembre). — Copie d'un mémoire d'un sous-ingénieur des ponts et chaussées de la généralité de Limoges, sur des difficultés entre le curé, les marguillers et des habitants de Bourganeuf, au sujet du devis des réparations de l'église (19, 20 novembre). — Note au sujet de la rénovation des terriers de Compessières, par le s[r] Favre, état des payements effectués. — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : quittances pour rénovation du terrier de la rente de « La Peretière » ; état du revenu de la rente de La Roche, d'après les carcabeaux de la grenette de Lyon ; « compte en recette et dépense que rend M[e] Jean-Baptiste Faure de Montgirard à monsieur le commandeur de Chazelles, de la régie qu'il a eu de sa commanderie, depuis le 1[er] avril 1763, jusques et compris le 12 octobre 1766 », parmi les dépenses, achat de toile à sacs, payement à « Devaulx, qui a porté la fourche pendant 24 jours pour faire jetter la dixme », réparations au clocher de S[t]-Martin-Lestra, pain bénit du commandeur pour le jour de Noël, réparations à S[t]-Bonnet, payement à Léonard, « tireur de long, pour avoir fait 16 toises aix pin, l. 4, 12 journées à faire des chevrons et liteaux, 12 l. », quête pour Beyron le fou « pour le tenir un mois à l'hôpital de Lyon » ; achats divers, frais de voyages, frais de procédures, menues dépenses, réparations au château. — Pièces relatives à la commanderie de Laumusse : mémoires pour la rénovation des fermages ; états

des revenus des dîmes. — Notes relatives à la dépouille d'Auteroche et à la commanderie de Lieudieu, à un différend avec le s[r] d'Huvert, pour la ferme de S[te]-Anne, membre de Chanonat.

H. 600. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 66 pièces, papier; 2 cachets.

1766. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la dépouille de Mathieu Baulme, commandeur de Roquebrune, ancien colonel au service de l'empereur et gouverneur de « Brod » en Hongrie, mort à Mâcon : traité du 15 septembre 1739, entre Mathieu Baulme, ancien officier, « Marie Barre, veuve d'Archille Mercier, et s[r] Christofle Ducros, son beau-fils, marchands associés, demeurants au Bourg-les-Valence », qui s'engagent à « fournir aud. s[r] Beaulme, sa vie durant, une livre de viande cuite, par jour, un sol et demy de pain et deux sols de vin, c'est-à-dire cependant demy pot de vin de quelle valeur qu'il soit et le tout par jour, et, à l'égard des jours mègres, à proportion de la livre de viande mouton, le tout aprêté et asaizonnés le mieux que faire ce poura, ce qu'il fait sur le pied que dessus sept sols par jour, et par mois dix livres dix sols, et pour l'année la somme de cent vingt-six livres; comme aussi lesdits Ducros et Barre s'obligent comme dessus de fournir aud. s[r] Baulme, pendant sa vie, la chambre qui est au premier étage de leur maison, audit Bourg-les-Valence, ayant vue sur le Rhône, avec le lit garny de draps, table et chezes, et, au moyen de ce que dessus, ledit s[r] Beaulme promet et s'oblige de payer, audit s[r] Ducros et à dem[lle] Barre, la somme de mille cinq cents soisante livres, laquelle somme apartiendra auxdits s[r] Ducros et Barre, après le déceds dud. s[r] Beaulme, sans aucune répétition de la part de qui que ce soit, sans qu'ils soint obligé d'exiger aucune quitance dud. s[r] de Beaulme ; à compte de laquelle somme de mille cinq cent soixante livres, ledit s[r] Beaulme en a tout présentement et réellement compté auxdit s[r] Ducros et demoiselle Barre, la somme de cinq cent soisante livres »... Compte des écussons « à courronne de marqui, à crois de chevalhier, portent les atribu et arme de la famille », fournis pour les funérailles par le s[r] C. Dufour, de Mâcon ; compte du boulanger Corsin ; frais funéraires dans l'église S[t]-Pierre ; compte et quittance du médecin Milliet, faisant l'énumération des phases de la maladie « embarras de teste par trop de réplétion, strangurie et ardeurs d'urines, grandes oppressions, fausse périneumonie » ; état des remèdes fournis par l'apothicaire Pailliet ; payements pour le luminaire et le cercueil ; état de l'argent et objets précieux de la dépouille ; quittance de loyer de l'appartement rue Bourgneuf ; quittances diverses ; relation faite par le commandeur Félicien de Mons de Savasse... « je regardai comme superflu d'apposer les sceaux sur une commode qui contenoit ses nippes en très mauvais état, ainsi que ses papiers, ce qui auroit accelleré sa mort, parce que cette commode étoit sous ses yeux, qu'il venoit fréquemment auprès du feu et qu'il vouloit que son rideau fut toujours ouvert. Mais le lendemain seize dudit mois, sa poitrine s'étant remplie considérablement, et ne quittant plus le lit, je fis appeller le s[r] Puthod pour faire l'apposition des scellés sur ladite commode, en prenant la précaution de faire tenir deux domestiques du défunt commandeur devant son lit, comme pour l'arranger et lui rendre les services dont il auroit besoin ; et, sur ce qu'ils me dirent qu'indépendamment de la bourse qu'il avoit dans la poche de sa robe de chambre qui couvroit son lit, il en avoit deux autres dans une chemisette de molleton qu'il portoit jour et nuit, ainsi que la clef de ladite commode qui contenoit également de l'argent, lesquelles bourses et clefs ils me promirent de prendre sans qu'il s'en apperçu, et après que ledit s[r] Puthod eut compté l'argent qu'il y avoit dans chacune de ces trois bourses..... je fis apposer les scellés »...; à la suite, inventaire des meubles, dépouillement des papiers; ordre au s[r] Pavailler de retirer un billet de cent livres au profit de la Charité de Mâcon, pour le donner en payement au secrétaire Monatte (16-29 novembre 1765, 11 mai 1766). — Pièces relatives à la dépouille de Léonard d'Ussel de Châteauvert, commandeur de Maisonnisse, mort à Bonnesagne-en-Limousin, le 1 mai 1765 : copie du testament et procès-verbal d'apposition de scellés ; procès-verbal d'adjudication ; compte de la dépouille rendu par le bailli d'Ussel ; état des médicaments fournis par le chirurgien Jaladis ; pièces relatives au règlement de compte avec l'abbesse de Bonnesagne, nièce du commandeur, qui lui avait confié l'administration d'une partie des biens de l'abbaye (30 avril 1765-14 mai 1766). — Pièces relatives à la dépouille de Jean-Bertrand de Madon, commandeur de Courteserre, mort à Bezon, le 4 octobre 1765 : inventaires et procès-verbaux d'adjudication ; frais d'écritures, état des meubles donnés par madame « de Bomon » ; consultation de Jolyclerc sur une difficulté avec « Bertrand de Tersiliac » ; copie de la donation faite, le 7 mars 1739, par Jean et Henri de Madon du Thé, à « Henry-Léonard Bertrand, chevalier, seigneur de Chevier, Beaumont et La Fosse, leur cousin », de tout ce qu'ils possèdent ou pourront posséder à S[t]-Martin-de-Pouligny et Beteste ; avis du Conseil de l'Ordre sur cette donation ; état des recettes faites en 1749, par le chevalier de Beaumont Brison, sur les fermiers de la commanderie (24 février-18 juin). — Pièces de la procédure soutenue pour arrérages de cens dus à la commanderie de Mâcon, par Antoine Comte, boulanger à Belleville, sur une terre située près de la porte de Mâcon ; servant de garde, billet de part du mariage de « Monsieur de La For-

telle avec Mademoiselle Brousse de Tersan » (5 juin 1764-29 décembre 1766). — Cachets de Mons de Savasse, de Beaumont-Brison; cachets effacés du chevalier d'Ussel et de l'abbesse de Bonnesagne.

H. 601. (Registre.) — In-folio, papier, 110 feuillets; 4 cachets.

1766-1767. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur Méallet de Fargues. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Jean-François de Rochedragon, Estienne-Bonnaventure de Crécy, Marie-Jean-Baptiste Merigot de Ste-Fère, François et Jean-François-Hyacinthe de Seneterre de Dreuil, Jean-François de Perusse d'Escars, Estienne-Annet de Ferré, Léonard d'Ussel, Georges-Simon du Déchaux de Vaulchier ». — Suite des dépouilles (ff. 30-46). — Mortuaires, vacants, etc. —Recette, 196.126 l., 11 s., 7 d. Dépense 192.482 l., 12 s. — Cachets de Méallet de Fargues, de Felines de La Renaudie, de Lancosme; sceau du chapitre.

H. 602. (Registre.) — In-folio, papier, 113 feuillets.

1766-1767. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Fargues. — Double minute du précédent.

H. 603. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1767. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — État des sommes dues par le sr Pavallier à la dépouille du commandeur de Baulme, arrêté à Lyon, le 15 janvier. — Quittance pour réparations au membre de Tourny (13 février). — Quittances de loyer délivrées au bailli de Brison, par la veuve Lagayère (Tournon, 27 février, 6 avril). — « Compte de l'afferme du grand prieuré d'Auvergne, arrêté avec M. de Jossé, commandeur du Puy-de-Nois, agent général de l'ordre.... avec M. Navières, procureur du roy en l'élection de Bourganeuf, ayant pouvoir de dame Françoise Perron, épouse de M. Joseph-Léonard Dubois, seigneur de Meyrignac.... ladite dame fermière du grand prieuré d'Auvergne », arrêté le 25 avril. — État de recette et dépense de la commanderie de Montbrison, arrêté le 4 mai. — Note au sujet de l'amodiation du pré de Marette, payements par le sr Mercier, Claude Grégoire de Replonge, Antoine Sablon de Bâgé... — Pièces relatives à la commanderie de Bellecombe : pièces pour règlement de compte avec les fermiers de Lachal, qui ne remplissent pas leurs engagements, relativement aux réparations et à la rénovation des terriers; extrait d'une vente faite à Antoine Vacher, d'une coupe dans le bois Fayet; états de pièces remises à l'abbé Colombier (janvier-juin). — « Rolle des fraix et droits pour monsieur le grand baillif de Lyon, commandeur de Dussel, contre le sr Marquis de La Salle, baron de Fay, et les sindic, consuls et habitans du mandement de Fay ». — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : vente de bestiaux au marquis de « Beaulieu, sr de La Peirouse », argenture d'une lampe et de quatre chandeliers pour l'église de Blaudeix ; réparations au château ; achat de « deux miliers de nourrain de carpe, le milier composé de 1200, pour l'empoissonnement des étangs » ; état des réparations faites dans sa commanderie par le commandeur de St-Julien (1 avril-9 juillet). — « Observations sur le nouveau parangon des rectifications et relevés des omissions de la rénovation de la rente de la commanderie de Belleville, où sont notés les articles rectifiés et vérifiés depuis le parangon de 1765, ceux dont les erreurs subsistent et ceux déclarés invérifiables, faites en juillet 1767 ». — Ordre à Tixier de Chaussadas, fermier de Bourganeuf, de payer annuellement 25 livres aux curés de « Faux, Bosmoreau, Monboucher, Morterol, Mérignac » (3, 16 septembre). — Quittance d'arrérages au sr de La Gorse, fermier du Monteil au Temple 30 octobre). — Payements pour le sr Giron, fermier de Bellechassagne et Courleix aux curés de Cou...? et de St-Sulpice (4 août-20 novembre). — Lettre des procureurs de la Langue au chevalier de Pingon, pour le charger de l'administration du membre de Chantoin et lui donner des instructions à ce sujet (10 décembre). — Quittances de frais de procédure soutenue pour le grand prieur, contre la demoiselle du Piat et le sr Jacques Berger, et de réparations faites aux moulins de « Lasrié, de La Roche, de Bouzogle » (21 septembre, 17 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : note au sujet d'un cens du pour une terre près de St-Galmier, au territoire du vignoble de dessous l'Orme de La Plasse; supplément de portion congrue du curé de St-Martin-Lestra; état de menus frais avancés pour le commandeur; quittances du prix de rénovation du terrier de La Roussellière, passées au fermier Faure de Montgirard, par le sr Tissot, commissaire à terriers; quittance du curé de Chazelles à Chirat, perpétuel de l'église de Lyon, pour acquit des messes de la prébende des Trois-Maries (7 mars-19 décembre).

H. 604. (Registre.) — In-folio, papier, 103 feuillets, 4 cachets.

1767-1768. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Fargues. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Silvain de La Marche, Benjamin-Louis de La Celle, Jean-Joseph-Aman-Barthélemy de Mellet de Fargues, Hugues-Marien de Fontanges, Claude-Gilbert Josset, Charles Josset, Joseph-Clément de La Tour, Charles-Marie-Pierre-Félix Masson ». — Suite des dépouilles (ff. 30-44), — Dépouille du « chevalier Joseph de Sartous de la vénérable

langue de Provence ».— Mortuaires, vacants, etc. — Recette, 139.903 l., 5 s., 2 d. Dépense, 139.734 l., 14 s. — Cachets de « Mellet de Fargues, de Châteauvert, de Pingon » ; sceau du chapitre.

H. 605. (Registre.) — In-folio, papier, 104 feuillets.

1767-1768. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Fargues. — Double minute du précédent.

H. 606. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier ; 7 cachets.

1768. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Mâcon : quittance passée à Gallay, curé de Matour, pour frais d'une instance contre le bailli de Brison ; procédure au sujet de la dîme de Châteauvilain, avec le « s[r] de Cypières et les Bénédictins de Paray » (1767-30 mars 1768). — Quittances passées au commandeur de Savasse pour les charges de ses commanderies de Laumusse et Bellecombe (22 mars, 5 avril). — Arrêt du Conseil d'État, déchargeant le commandeur de Montchamp des condamnations prononcées contre lui par la maîtrise des eaux et forêts de S[t]-Flour, au sujet du terrain de « Pejaresse », réputé bois-taillis ; à la suite, décharge de « Juvénal Hennet, chevalier, seigneur de Courbois, conseiller du roy en ses conseils, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France » (19, 25 avril). — Récépissé d'états de réparations faites au four et au moulin de Martres, par le fermier Manliot (20 avril). — Quittance de supplément de portion congrue du curé de S[t]-Martin-Lestra (9 mai). — Supplément au procès-verbal de visite des améliorissements de la commanderie de Sainte-Anne et du membre du Temple de Villemaux (7 mai-3 juin). — « État des ventes des coupes des bois-taillis de la vigne apellée En-La-Forest-sous-Les-Fontaines, située au territoire d'Ecopay, dépendante de la commanderie de Laumusse » (6 février, 24 juin).— Quittance de 500 livres passée au grand prieur de Vatange, par le s[r] Chappet, pour prix de son loyer, payé d'avance (30 juin). — Quittance de Claude Dulaure, l'aîné, orfèvre de Clermont, pour prix d'un calice, d'une patène, d'un soleil ou « visoir », d'un ciboire et d'un petit porte-Dieu, livrés au curé de « Traguet » (10 juillet). — Arrêt du Grand Conseil portant évocation de la cause pendante contre Joseph-Marie Gaillard, receveur des consignations au bailliage de Bourg-en-Bresse, qui avait décerné contrainte sur la dépouille de Monts de Savasse, commandeur de Laumusse ; y joint minute de l'exploit d'assignation (22 juillet). — Récépissé de nouveaux ornements pour l'église de La Mazière aux Bons Hommes qui avait été dévalisée dans la nuit du 13 au 14 mars (27 juillet). — Prix fait pour réparations aux domaines de Chantoin et de Belvezer (1 août). — Décharge par le chevalier de Pingon de titres concernant « Maconex, Ornex », membre de « Lachaux », pour règlement d'une difficulté avec le s[r] Dupuy (5 août). — Pièces de la procédure soutenue contre Perrache le jeune, marchand de Limoges, qui avait mis saisie-arrêt sur la pension due au chevalier Gaspard-Amable de Pouthe par Guy de Bosredon de Vatange, grand prieur d'Auvergne ; parmi ces pièces acte de décès du chevalier de Pouthe délivré par la chancellerie de Malte (1767-30 août 1768). — Quittances passées par le commandeur Josset au s[r] Barre, procureur à Clermont, pour sommes dues à la dépouille du chevalier de Villemontée (17 avril, 2 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de S[t]-Romain-en-Gal : bail à ferme du mortuaire et vacant consenti au s[r] Champion ; arrêté de compte du s[r] de La Gorse, fermier du Monteil au Temple ; copie du bail des revenus de Vienne et de S[t]-Romain, consenti en 1754, aux demoiselles Guillaumet (10, 18, 20 octobre). — Note sur une procédure du grand bailli, contre le s[r] Chomel de Varaigne, au sujet d'un pré au terroir de « Piqueur », paroisse de « Davesieu », le long de l'ancien chemin royal d'Annonay à Andance ; au dos, note au sujet du s[r] Mondon de Feurs, chargé d'une rénovation de terriers, et formule de recette pour tuer les rats, loups, chiens, renards, etc. — Quittance de la maîtrise des eaux et forêts de S[t]-Flour, pour frais de visite du bois de « Pejaresse », commanderie de Montchamp (8 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : notes sur une transaction avec le curé de Cercier, au sujet de sa portion congrue ; payement des tailles pour l'Hôpital de Clermont et Compessières (1767-11 novembre 1768). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix ; réparations au moulin banal et à l'étang des Forges ; extrait des registres capitulaires, portant autorisation au chevalier de S[t]-Julien, de faire une coupe de bois et nommant des commissaires pour vérifier les réparations (16 janvier-12 novembre). — Pièces relatives au grand prieuré, commanderies de Bourganeuf et Bellechassagne : « État des fournitures faittes par monsieur Perron, depuis le précédent compte présenté à monsieur Josset, le 8 avril 1767 », frais de séjour du commandeur Josset à Bourganeuf, fourniture d'ornements d'église et réparations dans les commanderies et leurs dépendances ; quittances de curés pour fourniture de « pain, vin et luminaire » ; réparations aux moulins de Lasriez, de La Roche ; quittances d'arrérages au fermier Teyssier de Chaussadas ; réparations au presbytère de S[t]-Sulpice, au moulin de Faux ; réfection du terrier de Bourganeuf ; réparations au presbytère de Couffy ; reconnaissance passée par des habitants de Rilhac et Meilhaguet, pour le tènement de La Richardie (8 janvier-20 novembre). — Notes de comptabilité sur les ventes de coupes des

bois des Chaumes et de Teissonge. — Minute de compte pour les charges du bailliage, Verrières, Salles et Montseugny. — Cachets des chevaliers de Félines de La Renaudie, de l'Aubépin, de Pingon ; sceau du chapitre ; sceau du grand-maître Pinto.

H. 607. (Registre.) — In-folio, papier, 111 feuillets; 4 cachets.

1768-1769. — Comptabilité. — « Premier compte du vénérable bailly de Sainte-Jay, commandeur de Sales et Montseny, procureur général et receveur pour son Ordre au grand prieuré d'Auvergne, grand maréchal ». — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Jean-Louis-Alexandre de Clairmont de Toucheboeuf, Jean-François Magdelin de Bosredon, François-Jean-Antoine Tellémaque-Bonlarron de Costa, René de Fricon, Joseph-Francois-Simon-Louis de La Roche-Lambert ». — Suite des dépouilles (ff. 30-40).—Dépouilles de « Charles Peschant, commandeur de St-Romain-en-Gal, mort à Malte, le 5 juin 1768 ; du bailli Joseph-Laurent de Brison, commandeur de Mâcon et de St-Paul, grand maréchal de l'Ordre, mort à St-Paul, le 29 septembre 1768 » (ff. 40-46). — Mortuaires, vacants. etc. —Parmi les dépenses, achat d'armes, de toiles et de draps.— Recette, 150.759 l., 14 s., 4 d. Dépense, 150.542 l., 2 s., 10 d. — Cachets de Ste-Jay, de Lestrange, d'Uzech ; sceau du chapitre.

H. 608. (Registre.) — In-folio, papier, 91 feuillets.

1768-1769. — Comptabilité. — Premier compte du receveur de Sainte-Jay. — Double minute du précédent.

H. 609. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier; 4 cachets.

1769. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Vente d'une coupe des bois-taillis d'Escopet, membre de Laumusse (5 janvier). — « État des différentes sommes fournies et payées par le sieur Chataing, régisseur de la commanderie de Montferrand, et membres en dépendants, pour monsieur le chevalier de St-Mauris, commandeur de la commanderie de Montferrand, lesquelles doivent être tenues à compte et déduites par mondit sieur le chevalier de Saint-Mauris, à monsieur le compte de Raynaud de Monts, sur ce qu'il doit pour arrérages, conformément au compte arrêté le 27 septembre 1763, » compte de réparations et autres fournitures, arrêté entre de Reynaud de Monts et le commandeur Josset (6 mai). — Mémoire sur les bois de Dammartin, commanderie d'Arbois, dits l' « Eguillon et Meurgier », y joint copie du règlement arrêté par la maîtrise des eaux et forêts, le 10 octobre 1729 (20, 22 mai). — Procès-verbal incomplet des deux premiers feuillets de la visite de la commanderie de Feniers. par le chevalier de Chalus. — Abénevis des eaux « effluantes tant par le chemin tendant du lieu de La Moronière à Courzieux, à l'endroit du territoire apellé du Tourtoron, jusques au grand chemin tendant du pont de La Giraudière aud. Courzieux, ensemble celles deffluantes dans la partye méridionale de ce dernier chemin... jusqu'à la goutte des Saignes », consenti à Pierre Nové, vigneron du lieu des Saignes ou du Pavé, paroisse de Courzieu, mandement de La Roche, commanderie de Chazelles (18 juin).—Quittance de son loyer, passée au grand prieur de Vatange par « Nérée Chappet » (23 juin). — Quittance de 16 sous pour un cordon d'aube (17 août). — Bail à ferme des revenus de la rectorerie St-Barthélemy-du-Puy, consenti à Laurence Vacheron, veuve Jacques Rey, par Joseph Josset, commandeur de la Croix-au-Bost, prieur de St-Georges (12 septembre). — Inventaire de pièces concernant la commanderie de Bellecombe. — Pièces de la procédure soutenue contre Pierre Aymerie, curé de Peyzieux, au sujet de la dîme des novales appartenant à la commanderie de Mâcon (1766-20 octobre 1769). — Traité passé avec le s^r Claude Coupat, pour la rénovation des terriers Verrières ; à la suite, certificat du sieur Ronchol, constatant que le nombre des reconnaissances à produire ne peut être au-dessus de cent cinquante (1759-20 octobre 1769). — Mémoire pour le commandeur de La Villedieu, au sujet de la portion congrue du curé de Presle : « le village de Presle, situé en Franche-Comté, dans le bailliage de Vesoul... appartient pour une moitié à la commanderie de La Villedieu et pour l'autre moitié au prieuré de Grandson. Après les dernières guerres et les autres fléaux qui ont désolé et ravagé la province du comté de Bourgogne, jusqu'en 1684, il ne resta dans ledit lieu de Presle aucune personne quelleconque de toutes les familles qui composoient la communauté, les maisons se trouvèrent entièrement détruites et le village abandonné et désert, de sorte que tous les meix, chasaux, jardins, fonds héritages, bois et communes qui appartenoient aux habitans, soit en général soit en particulier, arrivèrent aux deux seigneurs par déshérence et droit d'échûte et se réunirent au domaine de leur seigueurie. Par contrat du 28 may 1697, M. le chevalier de Pons, pour lors, commandeur de la commanderie de La Villedieu, et en vertu de pouvoir de son ordre, et M. le prieur de Grandson, les deux seigneurs dud. Presle, en vendirent le village et le territoire à cinq particuliers étrangers, avec le pouvoir de s'associer tels autres particuliers que bon leur sembleroit, sous réserve toutesfois de tous leurs droits seigneuriaux, des dixmes et de la mainmorte tant personnelle que réelle »... (2 novembre). — Autorisation des procureurs de la langue à Dou, comman-

deur de Pontvieux, de faire copier, pour le déposer aux archives, le supplément aux améliorissements de sa commanderie accepté par la langue en 1766 (22 décembre). — État des frais de procès, mémoires de Louis Jourdain et Etienne Lemoyne, agents généraux, Brousse, procureur, Roussel, Taboué et Cochin, avocats. — Mémoire pour règlement de compte avec le fermier du Monteil-au-Temple. — État des revenus d'Ornacieu, Bressieu, St-Siméon et Berins, commanderie de Bellecombe. — État des bestiaux de Montiriacle, Pommiers, Vaux, Tirieu, commanderie de St-Georges. — Cachets du chevalier de Chalus et des procureurs de la langue.

H. 610. (Portefeuille.) — 71 pièces papier, 2 cachets.

1769. — Comptabilités. — Pièces justificatives.— Pièces relatives au grand prieuré, commanderies de Bourganeuf et de Bellechassagne: certificat de payement au sieur Meunier, peintre, dit Place, pour peintures à l'église de Courleix, portion congrue du curé de Courleix, pension du curé de Thalamy, quittance d'arrérages du fermier Favre; payements par Léonard Rouchon, pour le compte de Tissier de Chaussadas et par Tissier pour la pension de Foucaud des Farges, curé de Montboucher, à comptes de fermage payés au sr Perron et au grand prieur de Vatange, achat d'une meule pour le moulin de « Larrié » ; payements aux curés de Faux, Morterol-St-Gilles et de Bourganeuf, frais de séjour du chevalier de La Renaudie dans l'auberge de la veuve Darfeuille; payements faits par Michel Forest, notaire de Bourganeuf, pour pension des curés de Meyrignac, Pléuartiges, Morterol, Bosmoreau, acquits d'arrérages; autres par Giron, fermier de Bellechassagne aux curés de « Coufy, Bellechassagne, Courteix, Chavanac » (18 janvier-31 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Tortebesse: quittance du prieur de Lastic pour une annuité de la pension de la chapelle de Ribieras; journal des réparations faites au moulin et aux fours de Martres depuis 1764; réparations aux granges et au château de La Forest; nomination par le chapitre d'un commissaire pour vérifier l'état des bois de Clergeac et de La Gagne; procès-verbal d'estimation des bois de La Forêt; payement des frais de cette estimation à la maîtrise des eaux et forêts; état des réparations faites dans la commanderie par les fermiers Jean-Marien Peironnet et François Bogros; quittance passée au sieur Barre, procureur à Clermont, pour payement des revenus de la commanderie (18 janvier-10 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières: frais de saisie des revenus de la commanderie; payement d'arrérages; portion congrue du curé de St-Félix; lettre du bailli de Ste-Jay, accusant réception d'arrérages et réclamant les pensions des chevaliers « des Pennes, de Poët et du commandeur Dauphin »; quittance de taille; quittance de la pension du chevalier de Mornan du Poet (3 février-25 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : procès-verbal de constat des réparations nécessaires aux bâtiments de la commanderie; requête aux eaux et forêts pour procéder à une coupe de bois; procès-verbal de visite des bois par un charpentier fendeur de Jarnage, délégué par la maîtrise de Guéret; quittances pour réparations au château et à l'étang de « Claverol »; quittance passée par le sr Châteauclos au commandeur pour sa quote-part dans le prix d'acquisition de la maison curiale; supplique de Jean Robert, curé de Blaudeix, pour obtenir un supplément de pension pour la desserte de Rimondeix et la nomination d'un curé dans cette paroisse, y joint copies de pièces relatives à cette affaire : arrêt du Parlement décidant qu'il doit y avoir un curé à Rimondeix; transaction du comcommandeur avec les habitants de Rimondeix, lettres de *regendo*, acte mortuaire du curé de Rimondeix en 1692, contrainte contre les habitants de Rimondeix au sujet du logement de leur curé; institution canonique du curé de Blaudeix; observations de ce curé (7 janvier-27 décembre). — Cachet de Sainte-Jay, sceau du chapitre.

H. 611. (Registre.) — In-folio, papier, 97 feuillets; 4 cachets.

1769-1770. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Sainte-Jay. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Antoine-Eugène de Grolier, Alexandre de Boczozel de Mongontier, François-Salomon de Bernard de Montessus, Jean-François de Bancenel ». — Suite des dépouilles (ff. 30-40). — Dépouilles « d'Antoine-Bernard de Saint-Mauris d'Augerant, commandeur des Échelles et de Montferrant, mort à Voiron, le 13 août 1769; de Joseph de Bosredon de Vatange, commandeur de Morterol et de Chambereaud, grand prieur d'Auvergne, mort à Lyon, le 10 avril 1770 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Recette 224.820 l., 16 s., 9 d. Dépense 160.994 l., 8 d. — Cachets de Sainte-Jay, de Meallet de Fargues, de Laubépin, sceau du chapitre.

H. 612. (Registre.) — In-folio, papier, 95 feuillets.

1769-1770. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Sainte-Jay. — Double minute du précédent.

H. 613. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier; 9 cachets.

1770. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Devis estimatifs des réparations à faire à Chauliat et Charbonnier, membres de Montchamp (5 mai). — Procès-verbal de visite par les chevaliers de Félines de La Renaudie et de Bosredon, des améliorissements faits à la commanderie de Villejésus,

par le commandeur « Gabriel-Michel de Royer, servant d'arme et maître écuyé de son altesse éminantissime monseigneur le grand maître » (29 avril-3 juin). — État des bois fournis depuis 1765 pour les réparations de la commanderie de Villefranche (7 juin). — Payements par le receveur de Sainte-Jay pour achat de galons d'or, repas du chapitre, acquit de lettres de change tirées sur lui par le chevalier de Cabre, receveur du grand prieuré de S[t]-Gilles (lettres de change à huit jours de date); quittances par le receveur de Cabre des payements faits pour son compte (17 mai-21 juin). — Copies du bail à ferme de terres à Jabrun, consenti au curé Joseph Dauty, d'une lettre du bailli de Margou au fermier Veyssier, au sujet de son procès avec le s[r] Chaudesaigues et la portion congrue du curé Dauty ; bail de terres à Jabrun, consenti à Durand Daudet, avocat, fermier de Montchamp (30 mai-4 juillet). — Pièces relatives à la commanderie de S[t]-Paul ; compte des payements d'arrérages, gages du garde chasse, frais du service pour le repos de l'âme du bailli de Brison (13 mai-1 août). — Traité avec le sieur Pierre Regnault, pour la rénovation des terriers de la commanderie de Lieudieu, y joint la quittance et l'état des frais (26 août). — Procédure avec les habitants de Gentioux, pour réfection de la toiture de leur église, toiture au-dessous de laquelle est établi un grenier de la commanderie de Charrières (2 juillet-6 octobre). — Engagement de Julien de Ronchol d'indemniser le bailli de Margou des frais du procès, dans lequel il est intervenu, contre les s[rs] Cyseron et Guillaume Delobre, pour la possession des terres de Peublanc et de La Croix, relevant de la commanderie de Devesset (16 octobre). — Procès-verbal d'adjudication des effets de la dépouille du grand prieur Joseph-Guy de Bosredon de Vatange, habitant maison Chappet, place de La Trinité, à Lyon, et état des pièces d'argenterie et bijoux à envoyer à Malte (25 avril-17 octobre).— Pièces relatives à la commanderie de Compessières : payement au curé de S[t]-Félix, pensions du chevalier de Poet, du chevalier de Pennes, du commandeur Dauphin ; quittance de taille (20 juin-20 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : réparations au moulin de Blaudeix, procès-verbal de constat des dégâts commis dans les bois de la commanderie; prix fait et quittance de Caternault, sculpteur et doreur de Boussac, pour un tabernacle dans l'église de Blaudeix « de la longeure de l'autelle et de hauteur convenable, conformémant au dessin; à la porte dudist tabernacle, il y aura un Criste, dans les flan deux figure, savoire selle de sent Jean et l'autre selle de sent Joseph, et, dans les elle, deux autre figure et, au bou des elle, des consolle travallée de sculpture, qui termineron la longeur dudist tabernacle, qui sera borné d'architecture, savoire : corniche, architrave, setragalle et plente, et qu'ille y aura des niche hornée de moulure et travallée de feuliage de distance en distance et des cu de lampe ausy travallée de seculpture pour porter lesdiste figure; de plus, il sera hornée de six colone torce..... dans le fon de la niche, des estoille en argan sur le fon d'asure, les vase qui seron au desus des colone auron un filest dorré et le reste my en fason de marbre..... en outre pindre la setatu de la sente Vierge et celle de sent Blaize de couleur des plus honeste... », au s[r] Jean Baptiste d'un tableau on ajoutera « un croix où il y aura un écriteaux avec ces meaux *cxe agnuse*, et son anios au bast, un pesage à cotez, sou sest pied un gason et à cotez de luy des rochée; le pentre perfecsionnera son ouvrage sant que je luy done d'autre détalle »...; quittance d'un acompte sur le prix de la cure d' « Agen »; payement pour réparation au château et plan des bois (12 mars-20 décembre). — Procès-verbal d'inventaire de la dépouille de Léon de Charry des Gouttes, commandeur de Sainte-Anne, mort à Moulins, le 8 septembre : « cachet à pince aux armes du défunt, un porte-crayon avec sa plume, pesant quatre gros et demi moins six grains, avec son étuit en galuchat, ayant une très petite charnière et le bouton en or ; 5 bagues à grenne d'épinard, dont la tête est un œil de serpent de Malthe, l'autre en façon de rubis, la troisiemme en façon de topase, la quatriemme dont la tête manque, la cinquiemme en façon d'émeraude; une tabatière d'aventurine, montée en argent ; des tablettes de chagrin noires fort anciennes, dont les agraphes très petites et l'éguille sont d'argent »..... nombreux vêtements, « tenture de tapisserie de toille peinte de Montauban, fon bleu à bordures rouges en six pièces »..... état des dettes (10-26 décembre). — Procès-verbal d'arpentement de la forêt de la commanderie de Charrières (28 décembre). — Requête adressée au chapitre par le chevalier de La Villate, commandeur de Villefranche-sur-Cher, demandant l'enregistrement du procès-verbal des réparations faites par lui, et le remboursement de ce qu'il a avancé pour achat de bois destinés à ces réparations. — Mandats des procureurs du commun trésor pour payements à Antoine Poussielgue et à Nicolas-Pierre Crepel ; à François, notaire de Romans, par les soins duquel l'Ordre avait touché une indemnité pour dommages causés à la commanderie de S[t]-Paul par l'établissement de la nouvelle route de Romans à Grenoble (1 mars-31 décembre). — Cachets des chevaliers de Felines de la Renaudie, de Bosredon, de Loras, du commandeur Josset ; sceau du chapitre ; cachet de Sainte-Jay ; sceaux plaqués des procureurs du trésor.

H. 614. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1770. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : quittance de portion congrue du curé de S[t]-Martin-Lestra, livre-journal de recette des revenus de la commanderie tenu par Faure de Mont-

girard, de 1766 à 1770 ; tableaux du produit de la dîme de Chazelles de 1763 à 1770 ; comptes produits par le s^r Vivarez : recette de dîmes, état de grains vendus ou entrés ; menues dépenses, réparations, voyages, ports de lettres. — Pièces relatives à la commanderie des Échelles : réparation au moulin des Échelles dont l'aqueduc avait été comblé par « les pluyes considérables survenues la veille et les festes de Noël dernier ; acquit des frais d'approbation de la nomination de juge, significations à ce sujet ; acquit de la redevance annuelle de droit de cire due « à cause de la rente du château royal de cette ville » ; frais d'enquête et de procédure pour une rixe à Gerbelet entre habitants d'Oncin ; réparation à l'aqueduc du moulin de Challe ; état des dépenses et fournitures faites par le fermier Jean Millioz (18 janvier-31 décembre). — Quittances passées au receveur de Laubépin et lettres de change acquittées par lui pour payements à Guillaume Dalmas, Pierre Verdilhon, Claude Turc, Parent père et fils et Bousquet, Ricard fils et compagnie, de Laval d'Aragonez, ancien capitaine de galère ; remboursement au bailli de Margou du prix de son loyer à St-Pourçain, gratification à Alexandre de Berc, confesseur du grand prieur de Vatange ; payements des armes faites à St-Étienne (30 juillet-23 décembre).

H. 615. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1770. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives au grand prieuré, commanderies de Bourganeuf et Bellechassagne : supplique de Sylvain Jonanaud et Léonard Daureix, laboureurs, fermiers de la dîme de Morterol, demandant une réduction de fermage à cause de la grêle qui a ravagé le pays. — Compte et arrêté de compte entre le fermier Tixier de Chaussadas et le commandeur Josset. — Compte de recettes et dépenses pour l'administration du grand prieuré par le s^r Perron, juge de Bourganeuf. — Quittances passées au fermier Fourest, pour payement de la pension des curés de Bourganeuf, de Morterol, de Plénartige ; pose de bornes à la suite de l'arpentage, pensions des curés de Meyrignac et Bosmoreau ; état des payements faits aux pauvres de « Chastelus, Monboucher, St-Gouraud, St-Junien, Quinsac » (4 janvier-22 juillet). — Quittances passées au fermier Léonard Rouchon, pour payement des pensions des curés de Faux-Mazueras, Montboucher, Bourganeuf ; gages du garde Dubreuille ; réparations aux moulins ; versement d'acompte sur les arrérages ; réparations au château ; livraison de blé aux quatre gardes forestiers, comme supplément de gages ; fourniture de seigle au garde Jean-Baptiste Calinaud ; gages de l'arpenteur Jammet de Villars ; pose de bornes (1769-3 août 1770). — Quittances passées au fermier Tixier de Chaussadas, pour payement d'arrérages ; gages de Monlouis, juge de Bellechassagne, pension du curé de Faux (22 janvier-29 avril). — Quittances passées à Redon, fermier de Thalamy : payement de la taxe des pauvres de St-Julien, Valiergues, du Monestier, de Meyssac, St-Pardoux-le-Neuf, St-Exupère, St-Basile, St-Bonnet, Thalamy ; parmi ces pièces, billet pour fournir à un enfant « une livre et demi de pain par jour, à commancer depuis le 22 avril jusques à révocation et ne lui sera fait l'avance que pour deux semaines » (24 mars-24 juin). — Quittances passées à Giron, fermier de Courteix : pension du curé de Courteix, taxe des pauvres de Sornac, portion congrue du curé Sauty, taxe des pauvres de « St-Pardoux-le-Vieux, de Chavanac, de St-Sulpice, de Lignareix ; pension du curé de Bellechassagne, taxe des pauvres de Bellechassagne, St-Pardoux-le-Neuf, Peyrelevade, St-Merd, Soudeilles, Meymac » ; payement aux curés de Chavanat, St-Bazile, Couffy, Courteix, Bellechassagne, Thalamy » (1 janvier-31 juillet).

H. 616. (Registre.) — In-folio, papier, 108 feuillets.

1770-1771. — Comptabilité. — « Premier compte de M. le chevalier de Sainte-Colombe de Laubépin, commandeur de Morterol, procureur général et receveur pour son ordre au grand prieuré d'Auvergne ». — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Claude-Henry Guilhermet, Artus-Louis-Marie de Gratet de Dolomieu, Jacques Marien de Monestay de Chazeron, François-André de Pesteils La Chapelle, Louis-Emmanuel-Alexandre de St-Mauris, Joseph Dupeyroux, Barthélemy de Chamborant de Droux, Étienne-Joseph-Henry Duc, Louis-Marie de Cosnac, Claude-Élizabeth Guilhermet de l'Étang, Antoine de Michel ». — Suite des dépouilles (ff. 31-47). — Dépouilles de « François Joachim de Saix de Cherué, commandeur de Chambéry, mort à Malte, le 3 janvier 1770 ; de Léon de Charry-Desgouttes, commandeur de Sainte-Anne, mort à Moulins, le 8 septembre 1770 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Parmi les dépenses, achats de franges et galons pour ornements d'église, d'armes à St-Étienne. — Recette, 202.965 l., 9 s., 5 d. Dépense, 202.957 l., 4 s., 6 d.

H. 617. (Registre.) — In-folio, papier, 101 feuillets.

1770-1771. — Comptabilité. — Premier compte du receveur de Sainte-Colombe. — Double minute du précédent.

H. 618. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier ; 1 cachet.

1771. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Lettres de change tirées sur le receveur de Lyon, par le chevalier de

Gaillard, commandeur de Valence, receveur à Marseille, pour Dolier et compagnie, Pierre Verdilhon, Guillaume Dalmas (4 janvier-19 mars). — Quittance des honoraires de l'avocat Jolyclerc (25 janvier). — Quittances du receveur de Marseille pour versements faits à l'agent Simon, au s^{r} de « Laval d'Arragonet », aux s^{rs} Parent père et fils et Bousquet (30 mars-20 avril). — Quittance de 300 livres passée par le commandeur Josset, prieur curé de St-Georges « pour une année de ses honoraires pour les archives » (25 avril). — Quittance de Gilbert Josset, commandeur de Puy-de-Noix, pour ses gages d'agent de l'Ordre (30 avril). — Pièces relatives à la commanderie de Charrières : quittance d'arrérages passée aux s^{rs} Jagot de La Planche et Jabouille, fermier de Gentioux, par le commandeur de Marsay ; pain, vin et luminaire des églises de Gentioux et de Pallers ; réparations aux églises de Gentioux et de Royère ; portion congrue des curés de Gentioux et de Paillers ; lettre du s^{r} Aubert de Brives au fermier Jabouille, au sujet d'un nouveau bail dans lequel pourraient être comprises les pensions des curés et des réparations à un étang ; prix fait pour réparations à l'étang de Tras-la-Saigne (1770-8 avril 1771). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : quittances pour réparations au château et à l'église de Blaudeix ; quittance du peintre La Seiglière, pour prix d'un tableau fait pour l'église de Blaudeix; réparations à Rimondeix ; état des dépenses faites par le commandeur de St-Julien pour les réparations de sa commanderie (21 janvier-10 septembre). — Quittance de 950 l. passée par Josset, curé de St-Georges, à de La Vernade, cidevant commandeur de La Croix-au-Bost, portant décharge des frais de réparations de cette commanderie (15 novembre). — Quittance de taille passée au fermier Gaillart par l'exacteur Goux (1771). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : frais de voyage du chevalier de Pingon ; pensions des chevaliers « des Pennes, de Poët de Mornand, du commandeur Dauphin ; remboursement d'une avance faite au commandeur de Villefranche par le s^{r} Charles Durand ; portion congrue du curé de St-Félix ; pose d'une fenêtre à Annecy ; frais d'expédition du bail à ferme de la commanderie ; « partie des patrocines et avances faites par Me de Laplace, procureur de la commanderie de Malthe, soit de Compesière », frais de procédures et ports de lettres ; vérification sur les mappes de « Cercier » des bois possédés par la commanderie ; quittance de taille ; réparations à Annecy (1 mai-15 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Carlat : état des avances faites par le s^{r} Reignat au commandeur de St-Viance ; défenses faites aux fermiers François Tarnat, Jacques-Joseph Soustre et Jean-Baptiste Mandet, de payer le prix de leur ferme à d'autres qu'au receveur du grand prieuré ; observations sur le compte présenté par le s^{r} Reignat, avocat à Tulle, juge de Carlat; mémoire présenté par Reignat au conseil de l'Ordre (28 avril-10 août). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : état des frais avancés par le fermier Faure pour le commandeur de Lemps; payement au commandeur, au s^{r} de La Ferrière, au vitrier Speriolin, pour pose de vitres à l'église de Chazelles, gages du s^{r} Vivarez, rénovation des terriers de La Roche, portion congrue du curé de Chazelles, réparations à St-Bonnet; achat d'un nouveau cimetière, réparations à la cure de St-Laurent-de-Chamousset, charges de la commanderie, pension de « M. de Marcey » ; terriers de La Caravanne, pension de Montagnac, frais de procès, pension du curé de St-Martin-Lestra ; états des grains vendus ou retenus par le fermier ; compte de menus frais ; compte des avances faites par le s^{r} Vivarais « ferrage de quatre chevaux, 4 l. 16 s. ; moulage de 40 bichets froment, 3 l. ; pour 16 journées à deux qui ont fait des buche, 6 l. 8 s. ; pour deux charges de vin, 48 l. ; au scieur de long, pour 84 toizes à 13 s. la toize, 54 l. 12 s. ; pour les ratissoir des pieds, 1 l. 16 s...... (2 juillet-6 décembre). — Fragment du cachet du s^{r} Aubert.

H. 619. (Portefeuille). — 20 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 2 cachets.

1771. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la dépouille de Louis-Nicolas de Rollat de Marsay, commandeur de Charrières : acte du 22 juin 1726, portant constitution par le commandeur d'une rente de 91 livres, au principal de 1.820 livres, au profit de Claude « Guillouët, écuyer, sieur d'Orvilliers, capitaine des frégattes légères du roy et son gouverneur en l'isle et terre ferme de Cayenne »; reconnaissance, du 1 janvier 1752, pour cette rente et pour une dette aux héritiers du s^{r} de Beaucaire; inventaire et procès-verbal d'adjudication des objets mobiliers; état des dettes et créances de la dépouille; quittances du crieur public, gages des domestiques; fourniture de marchandises, frais funéraires, compte de dépenses de ménage présenté par le s^{r} Aubert; acquit d'un legs de 150 livres en faveur du s^{r} Bourdelais; frais d'apposition de scellés; remboursement du capital de la rente due par le commandeur; frais de réparations locatives dans la maison de Brives; acquit des legs faits à Jérôme Juge, Marie Mailhane et Françoise Latrousse, état de la vaisselle d'argent remise au chevalier « Jean d'Haupoul de Segrés » (13 avril-28 mai). — Procès-verbal de la dépouille du chevalier Claude-René de La Roche-Aymon, mort à Montluçon ; compte de la dépouille rendu par Gilbert Josset; état des bijoux, parmi lesquels « une tabatière de l'hôtel de zaba, doublée d'écaille, garnie de petits cercles d'or ayant le portrait de Louis Quinze » (5 juillet-7 décembre). — Fragment du procès-verbal de visite de la commanderie de Lieudieu, par le chevalier de La Roche-Aymon et le

commandeur Josset (février). — Cachets de La Roche-Aymon et Josset.

H. 620. (Registre.) — In-folio, papier, 109 feuillets; 4 cachets.

1771-1772. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Ste-Colombe de L'Aubépin. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Joseph de Gain de Linars, Charles-Joseph de Monestay, Victor-Nicolas de Fay, de La Tour-Maubourg, François-Louis de Leissin, Louis-Adrien-François de Sagey, Henry-Auguste-Edme de Carbonnière. » — Suite des dépouilles (ff. 31-43). — Dépouilles de « Louis-Nicolas de Marsay, commandeur de Charrières, mort à Brives, le 13 avril 1771 ; de Claude-René de La Roche-Aymon, mort à Montluçon, le 29 juin 1771 ». — Mortuaires, vacants..... Parmi les dépenses, achat de drap pour « le bataillon des galères »; achat d'armes à St-Étienne. — Recette 170.778 l. 13 s. 1 d. Dépense 170.778 l. 13 s. 1 d. — Cachets de « Laubépin, de Lemps, de Chateauvert »; sceau du chapitre.

H. 621. (Registre.) — In-folio, papier, 108 feuillets.

1771-1772. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Ste-Colombe de L'Aubépin.— Double minute du précédent.

H. 622. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 55 pièces, papier; 6 cachets.

1772. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « État des frais de procès payés par la recette de France aux procureurs et avocats de l'Ordre pour le grand prieuré d'Auvergne »: Gelez, avocat au Parlement; Roussel, avocat aux conseils du roi; Étienne Le Moyne et Antoine Boscheron, agents généraux de l'Ordre (16 avril). — Copie du bail à ferme de la commanderie de Chamberaud, consenti par le commandeur de Bosredon Vilvoisin, au notaire Pierre Gloumeau (18 avril). — Extrait de la visite prieurale de la commanderie de Villejésus, donnant l'état des procès et les ordonnances des visiteurs (25 avril). — Prix fait du 5 novembre 1771, pour travaux à l'étang de Villessourde, commanderie de Chamberaud, et certificat de payement du 28 mai 1772. — Arrêté de compte du fermage du mortuaire et vacant de la commanderie de Tortebesse (décès du commandeur de Villemontée), avec les fermiers Barre, Bouyon et Tardif (26 mai). — Bail à ferme des droits de cens, dîmes, lods et ventes de la commanderie de Puy-de-Noix, consenti par le commandeur Gilbert Josset aux srs Jean-Baptiste Lacombe et François Cué (7 juin). — Procès-verbal d'adjudication des bois de la commanderie de Blaudeix (15 juin). — État des revenus et charges de la commanderie de Lieudieu, certifié par le commandeur Marie-François Chassin de La Vernade (12 juillet). — Bail à ferme de Champeaux, membre de Puy-de-Noix, consenti par le commandeur Josset à l'avocat Jacques Robinneau, sr de Gajoubert (4 août). — Pièces relatives à la commanderie de Charrières : quittances pour réparations à l'église de « St-Priest-a-Palus », frais de procédure en la maîtrise des eaux et forêts de Poitiers, contre Léonard du Monteil (14 août 1771-11 août 1772). — Procès-verbaux de martelage des bois du temple de Roanne, de Verrières, de « Lachaud », membre de Montbrison (15, 18, 26 août). — Pièces relatives au Feuilloux, membre de La Croix-au-Bost : procès-verbaux de martelage et d'adjudication des bois et quittance du fermier Gilbert de Foy, pour ce qu'il avait à prétendre sur l'adjudication des bois taillis (2 septembre, 8, 10 octobre). — État des revenus et charges de la commanderie de Carlat, certifié par le commandeur de St-Viance (12 octobre). — Cahier des charges et procès-verbal d'adjudication de la réserve des bois de l'Abergement-St-Jean, commanderie de Dôle (26, 30 octobre). — Décret de la langue portant émutition de la commanderie de Blaudeix, en faveur de Louis-Rosalie-François de Loras (6 décembre). — Procès-verbaux de martelage et d'adjudication des bois de La Ruelle et du Choulet, sis à Devesset (5 septembre, 18 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : quittance d'arrérages passée au fermier Monfalcon; pose de fenêtres au château de Compessières; portion congrue du curé de St-Félix; réparations à l'église, à la grange, au pressoir de Compessières; état des biens et revenus de la commanderie, fourni par le commandeur Gaspard-Esprit de Tulle de Villefranche; frais de procédure contre le curé de « Dingy-aux-Vaches »; réparations à la maison de « Bugnieus », rière La Roche; état des frais de procédure avancés par le sr Desportes; quittance de la somme de 18 livres, passée au commandeur de Villefranche par Claude-Philibert et Barthélemy Chirol, pour prix d'une année d'abonnement au « Journal historique et politique »; rapport au chapitre pour l'acceptation des améliorissements de la commanderie; achat de tuiles pour reparations au château, dont partie de la toiture avait été enlevée par l'orage du 20 juillet; rénovation des terriers « rière le bailliage de Gex »; quittance de taille (13 janvier-8 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles; prix fait avec le sr Étienne Faugier, marchand de St-Genis-Terrenoire, pour la rénovation du terrier de La Rousselière; états de menus frais; états de recette et vente des grains; état de recette de dîmes et rentes (12 septembre-17 décembre). — Minute de compte pour les commanderies de Charrières et Ste-Anne ; note d'un payement fait pour les fermiers de Tortebesse. — Cachets de Laubépin, Josset; sceau de la langue; cachet de Pingon.

H. 623. (Registre.) — In-folio, papier, 106 feuillets.

1772-1773. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de L'Aubépin. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « François-Xavier-Augustin de Reclesnes, Jean-Louis-Ainard de Jaquot d'Andelarre, Jean-Joseph-Annibal de Mareschal, Jean-Baptiste-Junien Landry de Lescours, Achille-Joseph Mérigot de Ste-Fère, François de Méallet de Fargues, Thérèze-Antoine-Joseph d'Agay, François de Chamborand, Gilbert-Amable de Montagnac de Chauvence, René-Joseph Dupeyroux, Charles-Claude Thibault, Marc-François-de-Salles de Rigaud de Serezin ». — Suite des dépouilles (ff. 32-41). — Dépouille du « maréchal Gilbert de Montagnac de Bord, commandeur de Dôle et de Celles, mort à Malte, le 5 décembre 1772 ». — Mortuaires, vacants..... Parmi les dépenses, dorures pour l'église St-Jean-de-Malte, achat d'armes à St-Étienne. — Recette : 161.004 l. 2 s. 3 d. Dépense : 159.871 l. 9 s. 10 d.

H. 624. (Registre.) — In-folio, papier, 108 feuillets.

1772-1773. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Laubépin. — Double minute du précédent.

H. 625. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 39 pièces, papier, 1 imprimé; 6 fragments de cachets.

1773. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — « État des frais de procès dus par messieurs les commandeurs du grand prieuré d'Auvergne aux procureurs et avocats de l'Ordre, suivant leurs mémoires aquittés par M. le receveur au grand prieuré de France ». — Procès-verbaux d'inventaire et d'adjudication des effets de la dépouille de François-Marie-Hyacinthe de Pingon, commandeur des Échelles et des Feuillets, mort à Rully, près Chagny, le 23 mars, et domicilié à Lyon, dans la maison appartenant ci-devant aux Jésuites du collège N.-D., située rue du Bœuf (25 mars-30 avril). — Bail à ferme de la commanderie de La Croix-au-Bost, consenti par le commandeur Joseph Josset à Jacques-François Raimon (6 mai). — Bail à ferme du temple de Vaux, consenti à Pierre Fleury, bourgeois de Lyon, par Alexis de Lestrange, commandeur de St-George (29 juin). — Pièces relatives à la commanderie des Échelles : instructions de l'official de Chambéry sur le cérémonial à observer pour la mise en possession du commandeur ; copie de lettres de l'évêque de Grenoble, reconnaissant le droit du commandeur de nommer le sacristain des Échelles ; minute d'un acte d'intervention du commandeur au procès pendant entre le sacristain et le curé des Échelles ; lettre du sr Laurens sacristain, au sujet de cette affaire : arrentements à Jean Millioz des dîmes, cens et rentes de la commanderie, à la part de France et à la part de Savoye ; arrentement au notaire Jacques Guillioud des droits sur Les Abrets et Charancieux ; décharges de titres de la commanderie données par Jacques-Accarias Colombier, prêtre et agent de l'Ordre, au sieur Jean Farconet, châtelain d'Entre-deux-Guiers et prise en charge du sr Brossat ; ordonnance du Sénat de Savoie, réglant le taux de l'intérêt des rentes constituées, ensuite de l'édit du 19 décembre 1771, qui réduit l'intérêt à 4 0/0 (6 avril-18 décembre). — Ratification par le commandeur Joseph Josset, du bail à ferme des revenus du Feuilloux, commanderie de La Croix-au-Bost, consenti le 30 juillet 1769, à « demoiselle Louise de Las, marquise d'Asy, baronne de Prie et autres lieux » (5 juillet). — Quittance d'arrérages passée au sr Aufrère, fermier du commandeur de Crémeaulx (7 juillet). — Désistement du bailli de Margou des poursuites intentées contre André Luyas pour dégradations commises dans les bois de Verrières (5 août). — Récépissé par le commandeur Josset de pièces pour poursuites à exercer contre le sieur Peron, débiteur à la dépouille du bailli de Vatange (24 août). — Prolongation du bail à ferme de la commanderie de Maisonnisse, consentie à « Annet-Prosper de Coustieur », notaire ; procuration pour cet objet passée par Joseph-Charles Bailly de Grolier, lieutenant-général des armées du roy, commandeur de Maisonisse, demeurant à Paris, rue Richelieu, à Alexandre-Philippe-François Mérigot, chevalier, seigneur marquis de Sainte-Fère, Chantemille, La Tour et autres lieux, sénéchal, grand bailli d'épée de la province de La Marche (27 juillet, 24 août). — Consultation des srs Changarnier et Valletat, sur un différend avec le sr Gayet, fermier de Launay, membre de Mâcon (Autun, 28 août). — Procès-verbaux d'adjudication des bois du temple de Roanne, Verrières, Lachaux, Villedieu en Fontenelle, La Ruelle (10 septembre-28 octobre). — Acquits par le bailli de Margou, de frais de procédures et de la rénovation des terriers du bailliage (11, 20 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de Compessières : réfection du four de Cologny, portion congrue du curé de St-Félix ; pose d'une fenêtre à l'église de Compessières ; quittances de taille ; pose d'un vitrage à l'église de « l'Hôpital-sous-Chanay » (30 janvier-30 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : traité entre les srs Faugier, Baret et Brossette, pour la rénovation des terriers de La Roussellière ; comptes de menus frais ; états de recette de la dîme ; état de recette et vente des grains. — État général des revenus de la commanderie de Blaudeix. — Fragments des cachets du commandeur Josset, curé de St-Georges, et du secrétaire Monnate.

H. 626. (Registre.) — In-folio, papier, 120 feuillets; 1 cachet.

1773-1774. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur de Laubépin. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Nicolas-Éléonore-Léopolde de Reclesnes, Gaspard de Mareschal, Charles-Alexandre de Moreton de Chabrillant, Henry du Authier, Joseph-Augustin-Claude-Gabriel de Leusse, Léonard de Barthon de Montbas, Charles-Humbert de Mont-d'Or, Antoine-Gilbert de Drée, Joseph de Varax ». — Suite des dépouilles (ff. 31-45). — Dépouilles de « Marie-Hiacinthe de Pingon, commandeur des Échelles et des Feuillets, mort à Rully, en Bourgogne, du 22 au 23 mars 1773 ; du maréchal Jean-Joseph de Mellet de Fargues, mort au château de Fargues, le 22 juillet 1773 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Achat d'armes à St-Étienne. — Recette 171.542 l., 2 s., 11 d. Dépense 167.370 l., 6 s, 8 d. — Cachet de Laubépin.

H. 627. (Registre.) — In-folio, papier, 110 feuillets.

1773-1774. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur de Laubépin. — Double minute du précédent.

H. 628. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier; 6 cachets.

1774. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Sous-arrentement d'un moulin du temple de Vaux, consenti par le sr Pierre Fleury à Jean et Pierre Marmonier, père et fils (7 mars). — Compte de litarge, blanc de céruse et vert de gris dus par le sr Delorme au sr Bugnon (29 avril). — Inventaire et procès-verbal d'adjudication des effets de la dépouille de François-Marie Chassaing de La Vernade, commandeur de Lieudieu (19 mars-2 avril). — Inventaires et procès-verbal d'adjudication des effets de la dépouille de Jean-Joseph de Méallet de Fargues, commandeur d'Olloix (28 juillet 1773-17 avril 1774). — Procès-verbal d'adjudication des effets de la dépouille de Joseph Josset, commandeur de La Croix-au-Bost, prieur de St-Georges : « consolation en tôle, four de campagne en fer, une râpe à pain, tapisserie de Bergame, tapisserie peinte à l'huile sur toile ; une tapisserie en toile peinte à la détrempe, tapisserie en brocatelle, pièces d'argenterie, montre et boutons en or », ventes faites à Lyon et à Grigny ; parmi les frais, levée de l'opposition faite par les libraires à la vente de la bibliothèque, remèdes fournis par les sœurs de la Marmite (10 juin-1 juillet). — État des frais de la procédure soutenue par le bailli de Margou, contre les habitants du mandement de Fay. — Conditions faites pour la rénovation du terrier de Devesset (25 août). — Bail à ferme des revenus de la rectorerie de St-Barthélemy du Puy, consenti par le commandeur Gilbert Josset, à Élisabeth Choury, veuve de Georges Seguin, et à Pierre Terrasse (17 octobre). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : pension du curé de Rimondeix, quittance d'indemnité pour le nouveau tracé de la grande route (7 mai, 10 août, 4 octobre, 7 novembre). — Compte pour l'établissement d'une porte. — Pièces relatives à la commanderie de Mâcon : procès-verbal de la visite de la commanderie par les chevaliers de Laubépin et de Loras, pour vérification des améliorissements du commandeur du Garric d'Uzech ; expédition de la transaction passée le 3 septembre 1670, entre le commandeur et « Louis-Marie d'Aumont Rochebaron, duc d'Aumont, pair de France, gouverneur du Boulonnois, marquis de Villequier, comte de Berzé, baron de Joncy, seigneur de La Cour, Genouilly, Rheims, Thil et Maronges », au sujet de reconnaissances dues à l'Ordre pour la terre de Genouilly ; quittances passées au sr de Montbellet, pour pensions dues à la commanderie sur la terre de Lys (1761-30 décembre 1774. — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles ; remise par le fermier Faure de Montgirard, aux srs Faugier et Brossette, de terriers de la commanderie ; accord entre les habitants de St-Genis-Terre-Noire pour s'opposer à la levée des cens prétendus par l'Ordre ; quittance de contribution aux réparations de l'église de Haute-Rivoire ; états de menus frais, de revenu des dîmes et de vente des grains (29 mars-décembre). — Cachets du comte « Mellet de Fargues, de Félines de La Renaudie, du vicomte de Fargues, de Laubépin ».

H. 629. (Registre.) — In-folio, papier, 109 feuillets, 3 cachets.

1774-1775. — Comptabilité. — Cinquième compte du receveur de Laubépin. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Jean-Joseph-Marie-Magdelaine de Mellet de Fargues, Jean-Baptiste de Guillaumenches, Louis-François d'Aurelle, Casimir-Abraham-Claude-Marie de Damas, Desirey-Adrien de Petremand de Valay, Henri-François-Régis de Rigaud de Serrezin, François-Jean-Népomucène de Fargues ». — Suite des dépouilles (ff. 31-46). — Dépouilles de « François-Marie Chassaing de La Vernade, commandeur de Lieudieu, mort à Montbrison, le 1 mars 1774 ; de Joseph Josset, commandeur de la Croix-au-Bost, curé de St-Georges, mort à Lyon, le 23 mai 1774 ; du bailli de Schenau, de la langue d'Allemagne, mort le 11 novembre 1774 ». — Mortuaires, vacants... Achats d'armes, « de cinq exemplaires reliés des changes des principales places de l'Europe », de drap, toile rousse et chapeaux pour la compagnie des gardes du grand maître (f. 95). — Recette, 162.126 l., 4 s., 4 d. — Dépense, 145.443 l., 3 s., 11 d. — Fragments des cachets des chevaliers de Lemps et de Châteauvert et du sceau du chapitre.

H. 630. (Registre.) — In-folio, papier, 117 feuillets.

1774-1775. — Comptabilité. — Cinquième compte du receveur de Laubépin. — Double minute du précédent.

H. 631. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier; 13 cachets.

1775. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Décret de la langue ordonnant la restitution, au commandeur de Pétremand, d'une somme de 300 livres, consignée par lui pour l'achèvement des terriers de sa commanderie des Bordes (23 janvier). — Certificat d'enregistrement au greffe de la maîtrise des eaux et forêts de Cerilly, du procès-verbal de martelage des bois de « La Vau-St-Jean », commanderie de Chanonat (27 janvier). — Transaction entre le receveur et le notaire Aujas, au sujet de la rénovation des terriers de Mâcon (28 janvier). — Avis du conseil de l'Ordre au sujet d'un différend entre le commandeur de Puy-de-Noix et la dame Baile, au sujet d'une rente à elle due sur un domaine déguerpi par le sr Chapon (16 février). — Acceptation par la langue des améliorissements de la commanderie de Mâcon (21 février). — Acte capitulaire portant nomination, à la demande du commandeur de Marcellanges, de commissaires pour vérifier l'opportunité de la démolition d'une galerie au membre de St-Maurice, commanderie de Charrières (1 juin). — Procès-verbal de visite de la commanderie de St-Jean-des-Prés de Montbrison, pour vérification des améliorissements faits par le bailli de La Villatte (15 mai-3 juin). — Compte d'entretien et arrêté de compte du sr Henri Porcher, chanoine de la collégiale de Linières, pour la jouissance de l'ermitage de St-Thibaut, commanderie de Puy-de-Noix (28 août). — Quittance d'arrérages passée par le bailli de Margou aux srs Daudé et Azemard, ses fermiers de Montchamp (11 septembre). — Pouvoir donné par le bailli de Margou au sr André Ferrand, notaire à Lyon, pour traiter de la rénovation des terriers de Verrières ; traité passé à ce sujet entre Ferrand et Claude-Benoît Jaquemain, notaire à St-Just-en-Chevalet (20 juillet, 15 septembre). — Inventaire des meubles d'état de l'hôtel de la recette à Lyon (9 octobre). — Quittance passée au sr de Montbellet, pour la rente par lui due à la commanderie de Mâcon (13 novembre). — Arrêté de compte avec les srs Aubusson, Duprat et Brousse, fermiers du grand prieuré (4 décembre). — Acquit du legs de 500 livres fait aux pauvres de Bourganeuf, par le bailli de Ste-Jay, grand prieur (8, 14 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : pension des curés de Rimondeix, « d'Ajain » ; indemnité peur le nouveau tracé des grandes routes ; payement d'un servis de blé dû au sr Felder ; contribution à l'entretien de la maison curiale de La Dapeyre ; quittance des charges de la commanderie ; distribution de blé aux pauvres ; frais de la visite prieurale faite par le chevalier de Bosredon ; gages du garde bois ; frais de séjour du commandeur Josset ; réparations au moulin banal ; quittance d'arrérages ; observations du commandeur de Loras à ses fermiers (1 janvier-8 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Carlat : décret du Trésor accordant le vacant et le mortuaire au chevalier de Menon de Ville ; accord à ce sujet entre le receveur et le chevalier de Menon ; procès-verbal de martelage dans les bois de l' « Hôpital Chamfrancesche » ; compte et quittance pour le sr Soustre, juge de La Roche, fermier des membres de Mascheix et Couderc ; état des réparations à faire à l'église de Couderc ; quittance d'arrérages du fermier de Mascheix (14 février-21 décembre). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : états de menus frais, de recette des grains ; pouvoir donné au notaire Brossette de lever la rente de La Rousselière ; baux à ferme des dîmes de St-Bonnet-les-Places, La Perretière, Thorenche, Bellegarde ; copies des reconnaissances faites au roi en 1400 et 1675, par les commandeurs Antoine de Vernet et Louis de La Rivoire. — Sceaux effacés de la langue ; cachets des chevaliers de Lemps, de Laubépin, de Loras, de Châteauvert, d'Uzech, du commandeur Josset.

H. 632. (Registre.) — In-folio, papier, 106 feuillets.

1775-1776. — Comptabilité. — Sixième compte du receveur de Laubépin. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Louis-Gilbert de Luzy, Casimir-Auguste de Gratet de Dolomieu, Pierre-François de Béral de Massebeau de Sedaige, Claude-Louis-Suzanne de Sarrasin de Laval, François Esquirou, Charles de Guillot du Doussay, Jean-Baptiste de Bertrand, Pierre-Léonard de Bors de Pierrefitte ». — Suite des dépouilles (ff. 31-47). — Dépouilles de « Jean-Philippe de St-Viance, commandeur de Carlat, mort à Eybene, le 16 juillet 1774 ; Pie de Fassion de Ste-Jay, commandeur de Salles et Montseugny, grand prieur d'Auvergne, mort à Bourganeuf, le 24 octobre 1775 ». — Mortuaires, vacants... — Recette 185.909 l. 7 s. 3 d. Dépense 129.530 l. 11 s. 4 d.

H. 633 (Registre.) — In-folio, papier, 111 feuillets.

1775-1776. — Comptabilité. — Sixième compte du receveur de Laubépin. — Double minute du précédent;

H. 634. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 46 pièces, papier; 3 cachets.

1776. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Procès-verbal d'adjudication des bois de la commanderie de Cha-

nonat (7 mars). — Procès-verbal de visite du membre de St-Maurice, commanderie de Charrières, et constatation de l'inutilité de quelques constructions (30 mars). — Procuration passée au s^r Nicolas Lépine, de Rigny près de Gray, pour l'administration de la commanderie de Salles et Montseugny (24 avril). — États des charges et revenus de la commanderie de Carlat, à percevoir et supporter par le commandeur de Menon de Ville (30 avril). — Quittance de frais de significations passée par le s^r Digonnet au bailli de Margon (4 juin). — Traité avec les sieurs Vuy et Vernay, pour la rénovation des terriers de St-Martin-La-Sauveté et du temple de Roanne, y joint des quittances (10, 19, 20 juin). — Compte de recettes et dépenses rendu par le commandeur Josset, agent de l'Ordre, pour la dépouille du bailli de Ste-Jay, le mortuaire du grand prieuré, le vacant de Charrières, de la Croix-au-Bost, de Chanonat; dépouilles de La Romagère, du bailli de Grolier, du bailli de Lancosme; vacant d'Olloix; dépouille de Marsay (21 juin). — Quittance d'arrérages passée au s^r Aubusson du Piat, fermier du grand prieuré (24 juin). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : pension du curé de Rimondeix; lettre du chevalier de Loras, accusant réception d'arrérages du fermage, recommandant d'exécuter les ordonnances de la visite prieurale et annonçant que la commanderie va être attribuée au commandeur de Fricon; quittances d'arrérages passées aux fermiers Jean et Sylvain Giraud; quittance de contribution pour la construction de la cure de La Dapeyre; réparations à la cure de Jalesche; gages du garde bois (5 janvier-26 juin). — Compte d'administration de la commanderie de Bellecombe, rendu par Accarias Colombier, prêtre de l'Ordre, arrêté le 28 juin. — Mémoire au sujet de la procédure soutenue contre le s^r Ternat, l'un des fermiers de la commanderie de Carlat. — Supplique de Mathieu Foucaud de La Salesse, demandant au trésor un délai pour remboursement d'une somme de 1.200 livres, qu'il avait empruntée du grand prieur de Sainte-Jay, pour l'abbé de Linars d'Enval, comte de Lyon, son neveu; autorisation du trésor pour effectuer ce payement en quatre annuités; lettre du trésor accusant réception de baux à ferme du grand prieuré et annonçant l'envoi de la supplique de Foucaud (2, 7 août). — Décharge de terriers du temple de Roanne, délivrée au grand bailli par les s^rs Vuy et Vernay (28 août). — Prise en charge d'ornements pour son église, par Pierre Marlhens Lachau, curé de Devesset (10 septembre). — Supplément au procès-verbal de martelage des bois de Marlhes, membre de Devesset (14 septembre). — Quittance du prix d'une corde par le s^r Pierre Pays (Le Puy, 15 novembre). — Pièces relatives au grand prieuré : pension du curé de Thalamy, quittance d'arrérages de la ferme du vacant; frais de procédures; saisie arrêt entre les mains de Guy Longy, de La Clédière, paroisse de St-Martial, de ce qu'il devait à Catherine Chassagne, qui n'avait point acquitté l'imposition des grands chemins; indemnité pour ouverture de routes, allouée à des habitants de La Mazière; réparations à l'église de Bellechassagne; quittances d'arrérages passées au fermier Brousse, par le s^r Lacoste, chargé des affaires du grand prieuré (1775-24 septembre 1776). — Pièces relatives à la dépouille de Pie de Fassion de Ste-Jay, grand prieur d'Auvergne : expédition de son testament du 23 octobre 1775, par lequel il laisse son quint à son frère « Augustin de Fassion de Sainte-Jay, seigneur de Varacieux, Brion, Jayet et autres places »; inventaire, procès-verbal d'adjudication (1775-24 septembre 1776). — Mandat sur le s^r Champanhac, fermier de Montredon, pour la sœur « Marie Pellissier du Pons », et quittance à lui passée pour prix d'une meule pour le moulin de Montredon (14 juin, 24 novembre, 22 décembre). — Minute du compte de la dépouille du commandeur Josset. — Cachets de Laubépin, de Loras, du comte de Ste-Jay.

H. 635. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

1776. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : conventions pour la perception de la dîme entre le commandeur de Prunier de Lemps et les s^rs Mathieu Blanchon et Antoine Besson, de Chazelles; bail à ferme de la dîme à eux consenti (20 juin, 1 juillet). — Conventions avec le notaire Faure pour la rénovation du terrier de La Caravanne (20 juin). — Arrêté de compte avec le fermier Faure de Montgirard et pièces à l'appui, parmi lesquelles les états détaillés des recettes de la commanderie et de ses membres et notes d'avances faites par Faure pour frais de procédures et envoi de fromages à Malte. — Compte de recette et dépense du s^r Vivarais, chargé de la rente des grains. — Mémoire sur la manière d'administrer les biens de la commanderie. — Déclaration des terriers de la vente de La Rousselière. — Dénonciation contre des habitants de Chazelles, faisant mention de l'enlèvement des ossements de l'ancien cimetière et d'une outarde tuée sur les terres du commandeur. — États des lods dus à la commanderie. — État des fonds du territoire de « Trochand », paroisse de St-Laurent-de-Chamousset, pour lesquels l'Hôtel-Dieu de Lyon doit des redevances à la commanderie. — Projet de reconnaissance pour les recteurs de l'Hôtel-Dieu.

H. 636. (Registre.) — In-folio, papier, 105 feuillets.

1776-1777. — Comptabilité. — « Premier compte de M. le chevalier de Loras, commandeur de Tortebesse, procureur général et receveur au grand prieuré d'Auvergne ». — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Antoine-Marie du Vernay, Gilbert Papon, Gabriel-Bernard

de St-Mauris, Antoine-Silvain du Peiroux, Charles-Joseph de Franchet, Guillaume-Charles-Marie d'Angeville, Othon-Laurent-François de Pougny de Guillet de Monthoux, Charles-Jacques de Marsanges, Pierre du Ligondès, Jean-Baptiste de Varenne, François-Joseph-Jussain de Colinet, Marie-Joseph-François Duc, François-Luc de Vallin ». — Suite des dépouilles (ff. 31-42). — Dépouilles du bailli « Charles-Joseph de Grolier de Servières, commandeur de Maisonnisse, mort le 11 mars 1776; de Louis de Barmont, commandeur de La Vaufranche, mort le 27 avril 1776; du bailli Louis-Antoine Savary de Lancosme, commandeur de Bellecombe, mort le 3 mai 1776; de frère Gilbert Josset, commandeur de Puy-de-Noix, mort à St-Amand, le 9 septembre 1776 ». — Mortuaires, vacants, vente des bois... — Parmi les dépenses, achats de draps, clous, arçons, toiles, chapeaux et galons; frais de recrutement; achat de deux cheminées de tôles et garnitures de feu pour le grand maître. — Recette 349.758 l., 14 s., 1 d. Dépense 271.219 l., 13 s., 7 d.

H. 637. (Registre.) — In-folio, papier, 110 feuillets.

1776-1777. — Comptabilité. — Premier compte du receveur de Loras. — Double minute du précédent.

H. 638. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1777. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — État des frais de procès du grand prieuré d'Auvergne, acquittés par le receveur du grand prieuré de France : payements au commandeur de Boscheron, agent général de l'Ordre, à Gelez, procureur au Grand Conseil. — Achat de tuiles pour réparations à Freyssenet (1 février). — Quittance passée au s^r^ de Montbellet de St-Try, pour pension due à la commanderie de Mâcon (15 février). — Prolongation du bail à ferme de St-Jean de La Vaufranche, en faveur de Gilbert, Élie et Jean Verger, frères (31 mars). — Procès-verbal d'adjudication au s^r^ Jean-François Seauve, des bois de Marlhes, bailliage de Devesset (15 mai). — Quittance passée au fermier Champanhac, pour réparations au domaine de Montredon (31 mai). — Minute de comptabilité pour arrêté de compte du s^r^ Dalain, fermier de St-Georges (?). — Lettres des procureurs du trésor annonçant : la nomination au poste de secrétaire du trésor de « Jean-Baptiste de Bosredon de Tansijat », en remplacement de Jérôme de Nobili, qui a prêté serment au conseil pour la grand croix de grâce; l'envoi d'une lettre de change de 9.500 livres; qu'une somme de 13.707 livres est accordée au receveur de Loras sur la dépouille du grand prieur de Vatange (6 mars, 9 juin, 29 juillet). — Rapport d'Anne-Philippe de Pétremand de Valay, commandeur de Sainte-Anne, concluant à la suppression des chapelles de « Saissenay, Amancey et Vuillecin », commanderie de Salins (20 août). — Quittance pour règlement de compte passée au s^r^ Decourteix, fermier de Maisonnisse (22 août). — Pièces relatives à la commanderie de Verrières et au bailliage de Devesset : quittances passées au fermier Souvignet et au curé Bonnabeau, pour arrérages et réparations à l'église, à la cure, au château de Verrières, au membre de Pébuly, achat de planches; pose de vitres à Verrières par le s^r^ Metton, vitrier de Feurs, réparations au domaine de « Pizée », au domaine du Choulet, au domaine de Maujour, pose de la toiture de chaume de la bergerie du Choulet (4 mars-14 septembre). — Pièces relatives à la commanderie de Blaudeix : lettre du fermier Giraud annonçant l'envoi des arrérages du terme de Noël 1776; quittance à lui passée par le chevalier de Loras; quittances de pension du curé de Blaudeix et Rimondeix, du curé d'Ajain; travaux aux chaussées des étangs de « Claverolle et de Rouelliat » et aux fossés de la garenne de la commanderie; mémoire sur la gestion des fermiers depuis 1774. — État des revenus de la commanderie de Laumusse.— État de travaux de serrurerie faits à la métairie de Freyssenet. — Note de réclamations pour réparations faites par les curés de « Tersillac, Beteste et du Moustier ». — « Model d'arrangement entre deux commandeurs pour les reprises sur la commanderie que l'un des deux quitte ». — Compte du s^r^ Montfalcon, fermier de Compessières, et observations sur ce compte.

H. 639. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

1777. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : arrêté de compte du fermier Faure de Montgirard et relevés de ses recettes et de ce qui reste dû sur les rentes de la commanderie; quittances d'arrérages de fermage et des charges de la commanderie; réparations à la toiture du château; état du pain fourni en l'absence du commandeur. — Comptes d'administration de la commanderie de Salles et de Montseugny, rendus par Nicolas Lépine, procureur spécial de feu le bailli de Ste-Jay, grand prieur d'Auvergne.

H. 640. (Portefeuille.) — 32 pieces, papier, 2 cachets.

1777. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Administration des biens de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, réuni à Malte.* — Quittance par Clément Boyer, avocat au Parlement de Besançon, des frais par lui avancés pour la prise de possession des maisons de Besançon et d'Aumônières (11 août). — État des frais de prise de possession de la maison de Montferrand (30 septembre). — « État de la recette faitte par le s^r^ Ricard des cens et rantes dus à la maison

de messieurs de St-Antoine [de Montferrand], depuis le 31 août 1777, tems où il en a été chargé, jusques au 10 novembre de la même année », au dos état des dépenses : publication de la vendange, frais de poursuites, travaux au jardin et au verger. — Significations de saisie de ses immeubles, faites à Jean Guillermet de Montrigaud, procès-verbaux de mise aux enchères (23 octobre-17 novembre). — « Acte de réunion et incorporation de M. l'abbé Jean-Jacques Bruiset, religieux Antonin et actuellement chanoine de l'église collégiale de N.-D. d'Aix, dans la classe des chappellains conventuels de l'ordre de Malthe » ; à la suite légalisation de la signature du notaire Viviand, par le juge mage de Savoie (8, 11 novembre). — Quittances des pensions alimentaires des Antonins de Chambéry : Pierre-François Glandut, Antoine-Marie Puget, Antoine-Joseph Fyard de Gevigney ; y joint les extraits de leurs actes de baptême (11 novembre). — Quittance d'arrérages passée au s^r^ Masson, administrateur des biens de l'abbaye de St-Antoine (10 décembre). — « État des biens, revenus et charges, debtes passives de la commanderie de Saint-Antoine de Vienne » : fermes de Bourgoin, Anneyron, Les Brosses, Le Vignon, terre de Charavelle, terre du domaine de L'Argentière, rentes sur Communay, Baugy et Peyraud. En tête on lit : « Mesures de Vienne : la bicherée de terre et de bois, dans le comté de Vienne, est de 400 toises ; la couperée est la 4e partie de la bicherée, c'est-à-dire de 100 toises ; la fausserée de vigne équivaut à la couperée de Vienne... l'homé de vigne ; la faucherée de pré est de 800 toises ; le bichet froment pèse 50 l., la coupe en est le quart ; la charge de vin est de 80 pots, le pot pèse deux livres et demy. Mesures de Bourgoin : le journal de terre, de bois, de pré et de vigne, est de 600 toises ; la bichete froment pèse 32 livres ; la charge de vin est de 90 pots. Mesures d'Aneyron : la fosserée de terre, bois et pré est de 100 toises et la séterée de 900 toises ; le setier froment pèse 128 l., et le quartal 32 l. » — Tableau des immeubles dépendants de l'abbaye de St-Antoine, « tant affermés que donnés à my fruit, qu'elle fait exploiter dans les mandements ou communautés de St-Antoine, Dionay et St-Jean, Roybon, Bessin, Montagne, St-Lattier, Monchenu, Miribel, Beaufort, Bressieux, Vinay, Chaponay, St-Bonnet-de-Valclérieux, Grenoble » ; droits seigneuriaux sur « St-Antoine, Dionay, Montagne, Montrigaud, St-Marcellin, Marnans, Beaufort, Mercurol, Tullin, Bon-Pertuis ». — État des pensions dues à l'abbaye. — État des charges : décimes, rente à l'archevêché, au sacristain, taille des nobles pour les biens de Villeurbanne, 1373 l., 18 s. — Pièces relatives à la maison de Saint-Marcellin : « État des biens immeubles, rentes, pensions, appartenants au prieuré, maison et église paroissiale de St-Antoine de St-Marcellin » : rente de 800 livres fondée par Barthélemy Charavil, chanoine et curé de St-Barnard-de-Romans ; rentes sur « St-Marcellin, Plan, Chevrières, Chatte, Teschy, Moras, Tullin et Malaval » ; pension sur la maison de la tour St-François à St-Marcellin ; pré à St-Véran ; domaines de l'Abbaye à la Combe-de-Chevrières, de Jou dit La Cabote ; dîmes sur St-Marcellin, consistant « à la 23e du bled, seigle, orge et avoine et à la 32e benne de vendange de vigne et 32e botte de chanvre » ; observations sur la maison construite en 1717 ; état des charges ; état de la récolte de 1777 ; état des fondations de l'église paroissiale ; supplique du curé Delagrée, demandant augmentation de sa pension. — Estimation de la maison et de l'église de Besançon. — Note sur le bail à ferme de la Ménagerie, consenti au s^r^ Besson, avec celui de la dîme des paroisses de « St-Antoine, St-Jean et St-Martin, sauf les cantons de Chapeje et de La Jayère ». — Note pour réclamation d'ornements d'église. — État des recettes et payements des commanderies de St-Georges-Temple-de-Vaux et St-Antoine, domaine de Villeurbanne. — Cachets du juge-mage de service et du bailliage de Vesoul.

H. 641. (Registre.) — In-folio, papier, 110 feuillets.

1777-1778. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Loras. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Louis-Marie-Ferdinand de La Forest de Divonne ; Marie-Antoine-Jean-François de La Forest de Divonne, François-Éléonor-Prosper de Jaquot d'Andelarre ; Bernard-Ignace-Marie-Anne-Joseph de Faletans ; Juste-Charles-Cézar de Fay de Maubourg ; François de Jossinau ; Louis-Charles de Loras ; Marie-Antoine-Armand de La Rivoire La Tourette ; Marie-Auguste-Antoine de La Rivoire de La Tourette ». — Suite des dépouilles (ff. 31-45). — Dépouille de « Philippe-Antoine de Blonay, commandeur des Feuillets, mort à Nice le 28 mai 1777 ». — Mortuaires, vacants, vente des bois, débiteurs insolvables. — Recette des revenus de l'Ordre de St-Antoine (f. 88). — Recette des rentes viagères de messieurs de St-Antoine (f. 89). — Débiteurs pour causes extraordinaires, recette des particuliers, recette pour la langue. — Dépenses : bulles et lettres missives ; achats de galons et franges d'or ; payements pour les dépouilles ; payements pour les mortuaires ; payements pour les vacants ; procès et contrats ; ports de lettres ; pensions et salaires ; dépenses pour le grand-maître, frais de recrues ; divers payements ; dépenses pour la langue ; remises faites à la recette de Gênes ; payements faits à messieurs de St-Antoine. — Recette 306.913 l., 1 s., 5 d. Dépense 285.190 l., 17 s., 1 d.

H. 642. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier ; une bulle plomb, 13 cachets.

1778. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pro-

rogation du bail de Chamberaud, consentie au notaire Gloumeau par le commandeur de Bosredon-Vilvoisin (19 janvier). — Sommations en payement d'arrérages au s^r Jacques Perret de Bourgoin, fermier de partie de la dîme de Châteauvilain, dépendant de la commanderie de St-Georges (15 novembre 1777, 7, 9 mars 1778). — Décret magistral portant répartition sur les commanderies de la langue d'Auvergne de l'imposition extraordinaire de 31913 écus, 9 tarins (1 avril). — Procès-verbal de visite des bois du Feuilloux, membre de La Croix-au-Bost (6 juillet). — Récépissés des lièves de la rente noble de Laumusse passés aux fermiers et à l'archiviste de l'Ordre par les sieurs Gentelet, de St-Amour, Gaude, de Pont-de-Vaux, et Leroux, curé de Lescheroux 15, 24 juillet). — Pièces relatives à la commanderie de Feniers : devis des réparations à faire au château et au moulin, réparations à la grange, achat de toile, façon d'aubes, d'amicts, de purificatoires; réparations aux églises de Feniers et de Boucheresse, pose de vitres, achat d'une croix de procession et de chandeliers, de quatre rituels, trois livres de chant, deux *te igitur*, deux missels, un graduel, un antiphonaire, d'une pierre de marbre, d'un ornement complet, de trois ciboires (Ardant, orfèvre); quittance d'imposition pour la construction du presbitère de Boucheresse; prix fait pour la toiture du château; achat de meules pour Feniers et Langlade; quittance d'Andrieu pour dorure et peinture dans les églises du Mas, Crabanat et Artige; peintures par Pierre Larbre dans les églises de Comps, Boucheresse, La Varoubaud, Le Grand Breuil et Feniers; achat de toile et soie; quittance de Michel Dubois, menuisier, pour « accomodement de statue, devant d'autels, marchepied »; réparations aux églises du Mas d'Artige, La Varroubaud, Crabanat, St-Denis-la-Courtine; lettre du s^r Roby au fermier Giron de La Courtine, pour s'excuser de n'avoir pas encore envoyé les tableaux demandés; facture pour confection de vêtements d'église (1775-22 octobre 1778). — Procès-verbal des amélioriissements de la commanderie de Salins et de ses membres, acceptés par le chapitre le 12 novembre. — Pièces relatives à la commanderie de Maisonnisse : réparations à l'église de St-Éloy, au moulin de La Mouline (1 janvier-1 décembre). — Fragments de comptes pour le fermage de St-Georges, temple de Vaux. — Fragment d'une visite de la commanderie de Verrières et des membres de Pizay, La Sauveté, Roanne. — États des débiteurs du grand prieuré. — Bulle du grand-maître; cachets du s^r Bony, des chevaliers de Valay et de Loras; sceau du chapitre.

H. 643. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 30 pièces, papier.

1778. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : payements des charges de la commanderie; ferme de la rente noble de La Rousselière aux s^rs Brossette et Faugier; états des frais de procès; note sur les droits de lods perçus pour la commanderie; compte des recettes et dépenses du fermier Faure de Montgirard; bail à ferme des rentes nobles de Chazelles, St-Bonnet, Bouchalas, La Roche, Souzy, La Lardière, consenti à Jean Peillon, Joseph Rambaud et Alexandre Brossette; conventions à ce sujet; états des titres de la commanderie aux mains du fermier Faure; arrêt du grand conseil déboutant Jean-Baptiste Arnaud-Tizon de Fontenelle, Jean Delay et Pierre Vacher, de leurs prétentions de faire contribuer le commandeur à l'établissement des deux nouvelles foires de Chazelles (2 janvier-1 décembre). — Pièces relatives au grand prieuré : états des dépenses d'entretien et de réparations faites par le fermier Lacoste; minute d'une lettre donnant l'état des revenus du grand prieuré et recommandant de ne pas y aller, car le voyage « deviendrait un objet de dépenses très considérables, surtout par les aumônes qu'il faudrait faire distribuer »; projet de lettre au s^r Lacoste, au sujet de la suppression des fours banaux, de provisions pour la cure de Chavagnac, des réparations, d'une transaction avec le s^r « de Villepreau », de la rénovation des terriers.

H. 644. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1778. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Administration des biens de l'ordre de St-Antoine de Viennois réuni à Malte.* — États des frais de voyages du chevalier de Lemps pour prendre possession de l'abbaye de St-Antoine, de St Marcellin, Pont-en-Royans, Vienne et Lyon, remboursement de 1886 livres (14 janvier). — État de recette et dépense du s^r Ricard : payements par les fermiers de « Nabouzat, de Cornon, du Clos d'Herbet »... — « État des travaux et fournitures faits par le s^r Ruelle, pour l'ordre de Malte, depuis le 5 septembre 1777, jusqu'au 8 octobre 1778, en ce non compris les travaux, voiages et fournitures faits à raison des rénovations de la commanderie de Chambéri, sur Valbonnais, Mezage, Vizille, Champagnier, La Ferrière, Lamure, Nantes-en-Ratier, Marcieux et autres lieux » : consultation de Barthélemy d'Orbanne, parcellaire de St-Antoine, enregistrement des privilèges, procédure contre M. de Moydieu, administration du domaine de St-Marcellin. — Bail à ferme de terres à St-Antoine, consenti par l'administrateur Pierre Masson à Jean Marion, qui s'engage à ne semer « annuellement que huit pugnières de graine et truffes ou pommes de terre, dont il ne pourra aussy semer chaque année que cinq quartaux » (29 mars). — Quittance de droit de banvin pour le domaine de Villeurbanne (20 avril). — Arrêté de compte entre le receveur de Loras et « André de La Roue de Milly, procureur sindic de la maison de

St-Antoine de Lyon », arrêté précédé de l'état sommaire des revenus (30 avril). — Bail à ferme, contenant état descriptif et inventaire de La Ménagerie, près St-Antoine, consenti au s^r^ Jean Bossan (12 mai). — Continuation du bail de la rectorie St-Michel, pour le s^r^ Joseph Roch, de St Bonnet de Valclérieux (13 mai). — « Mémoire instructif pour l'administration actuelle de la commanderie de St-Antoine de Vienne, dressé par Danthon, prieur chefcier » : clauses des baux des fermiers de « Bourgoin, Anneyron, Les Brosses, Le Vignon, Charavelle, Communay, Baugy et Peraud, L'Argentière », rentes et pensions, charges annuelles (20 mai). — État des papiers remis par Danthon à l'abbé Colombier (20 mai). — Instructions données à Hennequin le cadet au sujet des fermages des Brosses, du Vignon et de L'Argentière. — Subrogation de Joseph Combalot à Jean-Antoine Colin-Ginet, pour la ferme de la terre et seigneurie de Beaufort; à la suite, procurations passées par le chevalier de Lemps au s^r^ Masson et par Masson au s^r^ Antoine Massonnet (12, 13 juin). — Bail à ferme de terres près la fontaine de Neyron, du pré Vourey et du bois des Aires, canton de Chaponay à St Bonnet de Valclérieux, consenti au sieur Jean Guigard (5 juillet). — Quittances des décimes pour la maison de Lyon (4 février, 6 août). — Quittance d'orfèvre pour réparation d'un calice (8 août). — Bail à ferme du domaine de La Grande Barre, à Feurs, consenti aux époux Pupet et Seynard (10 août). — Conventions faites avec le s^r^ Viviand pour l'administration de la commanderie de Chambéry et de St-Antoine de Savoie (16 août). — Compte que rend Me Claude Viviand, en qualité de procureur général substitué pour messire Charles-Abel de Loras, commandeur des Feuillets, procureur et receveur général au grand prieuré d'Auvergne, des exactions et dépenses par lui faites, dès le douze novembre 1777, jusqu'à ce jourd hui 16 août 1778. » — « Compte des ouvrages de maçonnerie que François Morand, maître maçon à Lyon, a faits et fournis pour les réparations faites dans les maisons de messieurs les chevaliers de Malte, sise en cette ville, sur le quay de Saône et rue Mercière » (31 août). — État des travaux faits par le ferblantier Roch (1 septembre). — Bail à ferme des terres de St-Antoine, à Montbrison, près l'église « Ste-Marie-Magdelaine », consenti au s^r^ Pierre Gardon (3 octobre). — Quittances de pensions passées au receveur par la veuve Vigier-Dussert, Françoise Faure-Bournat ; Chassaignon, procureur du s^r^ Parisot, d'Auxerre (25 juillet-16 novembre). — Quittances de de Coulourra, pour célébration de messes anniversaires dans l'église St-Antoine de Lyon (5 mai-4 novembre). — Achat de graine de foin pour le domaine de Villeurbanne (16 novembre). — Inventaire et prise en charge par le chapelain Camille Burlat, des ornements de la chapelle « de St-Antoine de Pontcharra de la ville de St-Chamond » (1 décembre). — Quittances passées au s^r^ Masson, pour l'entretien de l'hôpital des démembrés et de la sacristie de St-Antoine (25 janvier-27 décembre). — Quittances passées au receveur de Loras par de Saligny, grand sacristain de l'église de Lyon, pour arrérages d'une pension perpétuelle, et par Gresset, pour célébration de messes dans l'église St-Antoine de Besançon (6 janvier-28 décembre). — État des fournitures d'ornements à faire à l'église de Roybon.

H. 645. (Registre.) — In-folio, papier, 114 feuillets.

1778-1779. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Loras. — Charges des commanderies (ff. 1-29). — Passages de « Henry de Castellas, Louis-Marie-Alexandre de Poix, Jean Latreille de Lavarde, Silvain de Bosredon, Joseph et Louis-Marie Le Groing, Louis-Eugène de Carbonnières, Pierre de La Marche, Alexandre-François de Barthon de Montbas ». — Suite des dépouilles (ff. 31-45). — Dépouilles « d'Ignace-Philippe de Pétremant, commandeur de Bellecombe, mort le 4 octobre 1778 ; de Joseph-Désiré du Saix, commandeur de Maisonnisses, mort le 3 mars 1779 ». — Mortuaires, vacants, vente des bois, reliquat du compte précédent, recettes diverses, recette des revenus de l'Ordre de St-Antoine (f. 87), recette des rentes viagères de MM. de St-Antoine, débiteurs pour causes extraordinaires, recette des particuliers, recette pour le grand maître, recette pour la langue. — *Dépenses* : bulles et lettres missives, achats, payements pour les dépouilles, payements pour les mortuaires, payements pour les vacants, procès et contrats, ports de lettres, payements faits à MM. de Saint-Antoine (f. 102), pensions et salaires, dépenses pour le grand maître (envoi de recrues), payements divers, dépenses pour la langue, payements faits à Gênes, payements faits pour l'Ordre de St-Antoine. — Recette 294.418 l. 12 s. 9 d. Dépense 260.512 l. 1 s. 7 d.

H. 646. (Registre.) — In-folio, papier, 6 feuillets.

1778-1779. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Loras, chapitre des débiteurs insolvables, sommes irrécouvrables dues aux dépouilles, mortuaires et vacants.

H. 647. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1779. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — État de débiteurs de l'Ordre. — État des payements effectués par les fermiers de la commanderie de Mâcon. — Arrêt du conseil privé qui déboute de leurs prétentions Jean Jallat, dit Poncet, Pierre Granier et Jacques Mellay, vignerons de St-Genis-Terre-Noire en Lyonnais, appelant de trois arrêts du Grand Conseil, donnant gain de cause au commandeur de

Chazelles, qui avait érigé en directe particulière, sous le nom de La Rousselière, la partie de la rente de La Caravanne, assise en Lyonnais, et ce contrairement aux usages particuliers à la province (1 février). — État des dépenses faites pour le grand prieuré, par le régisseur Lacoste (13 février). — Quittances d'arrérages de la ferme de Bourganeuf (11, 28 février). — États de payements faits par les fermiers du grand prieuré. — Quittance passée au s^r de Montbellet pour la pension due par lui à la commanderie de Mâcon (10 mars). — État des ornements fournis et des réparations faites par le s^r Chazelon, marchand de St-Flour, aux églises de Jabrun, Montchamp, La Veyssenet, Charbonnier et Loubeyzargues.— Fragment d'une lettre donnant l'état des recettes du grand prieuré, exprimant des plaintes sur les retards des fermiers, parlant de l'avantage qu'a le neveu du grand prieur d'obtenir la commanderie de Maisonnisse, à proximité de chez lui; des terriers de St-Paul; remerciant de l'envoi d'une caisse; annonçant la nomination du commandant en second du Languedoc, et relatant que le « bailly de Margout tombe et s'afêche ». — État des pièces justificatives du troisième compte du receveur, en tête copie des baux de Bellecombe et Maisonnisse. — État des honoraires dus à Desnoz de Lagrée, avocat au Parlement. — Comptes des dépouilles et mortuaires du grand prieuré et de St-Paul, par le décès du grand prieur de Chauvance. — État de constat des réparations faites aux églises de Boucheresse et du Grand-Breuil, commanderie de Feniers. — Fragment d'un mémoire et consultation sur un différend avec les s^rs Peillon, Rambaud et Brossette, fermiers de Chazelles. — Observations sur le nouveau terrier de la rente du temple de Roanne. — Jugement du bailli de Viennois, portant contrainte contre Guy Bonnet, d'Ornacieux, débiteur de l'Ordre (21 juin). — Note au sujet de droits de lods perçus par le commandeur de Chazelles. — Récépissé de terriers de la commanderie de Laumusse, délivré par les sous-fermiers Gaude et Gentelet, aux s^rs Dorin et Lanéry, fermiers généraux (7 juillet). — Inventaire des papiers de la commanderie de Laumusse, retirés des mains du s^r Pontus de Bâgé, par les fermiers Gaude et Gentelet (10 septembre) — Significations aux tenanciers de la saisie-arrêt mise sur les revenus de la commanderie du temple de Vaux et des oppositions du commandeur de Lestrange (24 août-15 septembre). — Pièces relatives à la commanderie de Maisonnisse : quittances de quote-part aux réparations de St-Sulpice-le-Guéretois, au moulin de La Borderie, à la réfection du palais du présidial de La Marche (26 juin-22 novembre). — Procès-verbal d'adjudication d'une coupe de bois de Saligney, à Jean-François Rossigneux, maître de forges à Pesme (24 novembre).

H. 648. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 45 pièces, papier.

1779. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Administration des biens de l'ordre de St-Antoine réuni à Malte.* — Certificat de travaux faits à Anneyron (13 janvier). — « Compte que rend à Monsieur le commandeur de Loras, ministre de son ordre auprès de Sa Majesté le roy de Sardaigne, procureur général et receveur au grand prieuré d'Auvergne, Clément Boyer, de l'Ordre de Malte, son agent général en Franche-Comté, avocat au parlement de Besançon, de son administration » d'Aumônières, Salles et Montseugny, St-Antoine de Besançon. — Quittances de frais d'entretien de l'hôpital des démembrés à St-Antoine (3 février, 30 mars). — « Compte état de recette et dépense des revenus du prieuré de Ste-Croix-en....., faites par Mre Joseph Reynod, prêtre religieux conventuel de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, cy-devant de celui de St-Antoine et curé de la paroisse de Ste-Croix » .. acquit d'une redevance de blé due au marquis de Pluvinel... (20 avril). — Signification de dédite de fermage faite à Étienne Revol, meunier du moulin de St-Antoine; une liste des maisons de St-Antoine sert de garde à cette pièce (26, 28 avril). — Achat de clous pour réparations au domaine de l'Aumône à Condrieu (1 mai). — « Devis instructif et estimatif des ouvrages et réparations urgentes à faire dans les bâtiments de la commanderie d'Aumônières (20 mai). — « Compte que rend le s^r Jacques-Accarias Colombier, prêtre de l'Ordre de Malte, à M. le receveur de la langue d'Auvergne dud. ordre, des revenus et prix des baux à ferme qu'il a exigé des fermiers de la maison et commanderie de St-Antoine de Vienne » (10 juin). — Compte du s^r Lépine, fermier d'Aumônières (23 juin). — Compte d'administration de la commanderie d'Aumônières, rendu par Pierre Teste, curé de Piercourt (29 juin). — Pièces de la procédure soutenue contre le s^r Charvet, avocat, au sujet de la dépouille de son frère dom Charvet, religieux Antonin, mort chez lui, à St-Savin (1 mai-3 juillet). — Quittances des décimes pour la maison de St-Antoine de Lyon (14 janvier, 27 juillet). — Consultation sur le dégrèvement demandé par le s^r Ricard, à l'occasion de la gelée qui avait détruit partie des vignes qu'il tenait à ferme (Clermont, Riom, 12 juin, 24 août). — Quittance de décimes pour la maison de Grenoble (4 septembre). — Pièces relatives à la dépouille de François Vande, religieux Antonin, mort à Lyon, le 7 septembre 1779 : inventaire, quittances pour remèdes, frais funéraires à La Platière, loyer à La Croix-Rousse, gages du domestique (7-11 septembre). — Consultation de l'avocat Jolyclerc, sur la demande en dégrèvement présentée par Ricard, fermier de Montferrand (25 septembre). — Quittance de l'imposition due pour le domaine de Villeurbanne (7 octobre). — Bail à ferme du moulin de Frize, du

pressoir à huile et du pré de La Combe, à St-Antoine, consenti au s^r François Jubie (18 décembre). — Reconnaissance de dette par Pierre Géranton, fermier du domaine de La Grande-Grange, à Dionay (19 décembre). — Quittances passées au receveur de Loras, pour la pension des Antonins de Beaumont, Danthon, de Françoise Faure-Bournat, de Jean-Baptiste Parisot; pour célébration de messes de fondation dans l'église St-Antoine de Lyon; la pension Vigier-Duser (15 février-20 décembre). — Minute du compte de l'administrateur Boyer. — « État des gros bestiaux qui existent actuellement dans les domaines qui sont à grangeage, qui dépendent de l'abbaye, et la quantité de semences en froment et seigle que l'on sèment aussi actuellement dans lesdits domaines ». — Évaluation des revenus des domaines de l'abbaye.

H. 649. (Registre.) — In-folio, papier, 118 feuillets.

1779-1780. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur de Loras. — Charges des commanderies (ff. 1-28). — Passages de « Charles-Bonaventure d'Albon, Marien de Sarrazin, Jean Le Roy, François-Maurice de Corbeau, Pierre-Antoine-Octavien-Aimé de Monestay de Chazeron, Louis-François de Bertrand de Beaumont, Jean-François de Douhet de Marlat ». — Suite des dépouilles (ff. 29-35). — Dépouilles de « Gabriel de Montaignac-Chauvance, grand prieur, mort le 19 avril 1779; de Georges-Étienne de Champdivers, commandeur de Dôle, mort le 23 novembre 1779 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Recette 337.044 l. 8 s. 10 d. Dépense 289.148 l. 18 s. 9 d.

H. 650. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1780. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Acquit de contribution pour le « rétablissement du palais de la ville de Guéret (4 janvier) ». — État des sommes dues par les fermiers de la commanderie de Carlat, avec le relevé des payements qu'ils ont fait. — Certificat du chevalier de St-Julien, constatant qu'il a donné l'ordre de payer chaque année deux setiers de seigle aux gardes de la commanderie de Maisonnisse (29 mars). — Prolongations des baux des terres et prés de « La Chèze et de l'Étang de Jancenay », consenties par le commandeur de Chazelles (29 mars). — Baux à ferme du domaine de Monfuron et de la dîme de Chazelles, consentis à Mathieu Blanchon et Antoine Besson (1 avril). — Comptes d'administration de la commanderie de St-Paul et du grand prieuré, rendus par le bailli Lemps, arrêtés le 4 avril. — Estimation de travaux faits par le notaire Faure, pour la rénovation des terriers de La Caravanne (19 avril). — État des frais de procès payés pour le grand prieuré par le bailli d'Argenteuil : payements au commandeur de Boscheron, agent général de l'Ordre, à Roussel, avocat aux conseils du roi; à Gelez, procureur au Grand Conseil; à Godescart de Lisle, avocat aux conseils du roi; à Formé, procureur au Parlement (28 avril). — État général des honoraires et déboursés dus à M. Gelez, procureur au Grand Conseil, pour avoir occupé pour messieurs de l'ordre de Malte, depuis et compris le premier mai 1779, jusques et compris le trente avril 1780. — État des réparations faites dans la commanderie de Marche et Mayet, de 1777 au premier mai 1780. — Récépissé par le s^r Hugon d'une liève à quatre confins de la rente de Maconnex, membre des Feuillets (27 juin). — Procès-verbal d'adjudication d'une coupe du bois Grian, paroisse de Brion et de St-Martin, commanderie de Bugney (27 juillet). — Pièces relatives à l'administration par l'avocat Boyer, des commanderies de Malte et des biens de St-Antoine en Franche-Comté : état des pièces adressées au receveur par Boyer; compte rendu par Nicolas Lépine, fermier d'Aumônières; comptes d'Arbois, Besançon-Aumônières; réponse à des réclamations du fermier Lépine; état des réparations à faire à la maison de « Courtesoul »; inventaire des pièces justificatives produites par le fermier Lépine à l'appui de ses trois derniers comptes; minutes de quittances de Boyer au receveur, et de Ragon pour payement au s^r Lacoste; vente aux directeurs du séminaire de Besançon des meubles de cave de la maison de St-Antoine (22 février-30 octobre). — « Extrait du mémoire des causes que M. Desnos de La Grée, avocat au Parlement, a plaidées au Grand Conseil pour MM. de l'ordre de Malte (30 septembre). — Procès-verbal de visite et état descriptif des bois de Pizay, commanderie de Verrières (17 octobre). — État des frais de procès dus à Gelez par le bailli de Lemps, grand prieur. — Note au sujet des honoraires du s^r Lacoste. — État des dîmes dues à la commanderie de La Râcherie.

H. 651. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 49 pièces, papier.

1780. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Administration des biens de l'ordre de St-Antoine réuni à Malte.* — Supplique de Jean-Pierre Bouvier, dit Paul, frère convers, demandant une occupation dont le salaire, joint à sa pension de 150 livres, puisse lui permettre de vivre (6 janvier). — Quittance de la pension du grand sacristain de l'église de Lyon (11 janvier). — Quittance des décimes pour la maison de Lyon (18 janvier). — Quittance pour célébration de messes dans l'église St-Antoine de Lyon (8 février). Quittance d'un quartier de la rente due à l'archevêché de Lyon (8 mars). — Signification au s^r Gerbert, dit Genthon, de Chevrières, d'avoir à payer des arrérages de cens pour des terres de la combe de « Mozas, mas de Chesselin à St-Appo-

linard ». Servant de garde, lettre datée de Lyon, le 24 juillet 1750, remerciant un père de St-Antoine d'un prêt de linge, à l'abbaye, d'avoir procuré un cheval pour aller à Beaufort, et le chargeant de présenter des respects aux pères La Cour, Hussenot, Tremot et au commandeur de Perpignan (3 mars). — « État des revenus de la maison conventuelle de St-Antoine en Dauphiné, existants au mois de février 1779, vérifié et rectifié à Lion, par monsieur le receveur, le 12 mars 1780; produit net, 33.148 l. 7 d. » : four banal de St-Antoine, pressoir à huile, pré de La Combe, moulins « du Chapitre, de Frise, des Roches; domaines de Bousjeonière, des Loyves, de Freti, de La Tuilerie de Montagne, de La Feuillade, de St-Honorat ; cellier de Miribel ; terre et seigneurie de Beaufort ; prieuré de Marnans ; terre et pré En Frison ; second foin des prés de l'Albe et Blaise ; maison dans le bourg de St-Antoine ; fonds de l'ancien château ; prés Lignier, Billardon et Courrier, La Maladière, Collié, Goulu, d'Argile, Merlin, Vourrey ; rectorie de St-Michel ; prés Ste-Catherine, Grand-Prieur ; fonds des Courrières à Bessin ; maison à Grenoble, rue de La Perrière ; droit de banvin ; produit du banvin des terriers de Merensol, Tulin, Bonpertuis ; redevances pour le pré du Cros, les bois de Bessin, de Montjulin, Boursel, des Herres, des jardins, des terres du domaine Janclot, à la croix des Toutes-Aures, de la Grande-Grange ; redevances en nature, pensions ; terriers de St-Antoine, Montrigaud, St-Marcellin, Chevrières, Montmisal, Saint-Lathier, Balan, St-Just ; domaines de Gonots, Chapaise, Contamine, Croix-des-Rameaux, Montmartel, Joux, de La Magdeleine, Chaponai, du Mouchet, de la Grande-Grange, Michon, Janclot, St-Jean, Hôpital St-Jean, la Blache de Bessin, cellier de Ste-Croix de Bessin, cellier de l'Hôpital de Bessin, de Chaix de Montagne, Grange de l'Aumône, Hôpital de Montagne, Ste-Croix de Montagne, cellier de Galousi de Montagne, Clos de l'Abbaye, La Ménagerie ; dîmes, récolte des prés Brunet, Blaise, de l'Albe ou l'Abbé, osiers, volailles et œufs, droit de langues, coupe des bois. Parmi les charges, rentes ou redevances à la Visitation de St-Marcellin, aux dames des Colonnes à Vienne, à l'église de Beaurepaire, au prieuré de Dionay, au curé de N.-D. de Montagne, au château de Lenthiol, au château de Thodure, au prieuré de La Saune, au seigneur de L'Arthaudière ; portion congrue des curés de St-Barthélemy, Marnans, Montrigaud, Thodure, St-Antoine, Roybon, Beaufort, Montagne, St-Martin, St-Jean-Fromental ». — État des biens des commanderies de Besançon, Aumônières et Ruffey. — Compte de l'administration de la maison de St-Antoine de Vienne, rendu par l'abbé Colombier (29 avril). — Compte du sr Pertuisot, procureur à Gray, de ses vacations pour les affaires d'Aumônières ; y joint ses quittances (18, 19, 20 mai). — État descriptif du domaine du Clos de St-Antoine, tenu à ferme par le sr Jean Marion (21 mai). — Compte d'administration de l'abbaye, rendu par le sr Masson (1 août). — Quittance des impositions de la maison de Vienne (3 août). — Quittance de la taille due au rôle de Serpaize (12 août). — Pièces de la procédure en payement d'arrérages de cens poursuivie contre Thérèse Turpin, veuve de Charles Jomarron, sr de Thivoley, habitant à Miribel (1760-16 août 1780). — Bail à ferme du domaine de St-Antoine à Pontcharra, consenti à Jeanne Calliot, de Tarare, et à François-Gabriel Girin (4 septembre). — Transaction avec les habitants de St-Antoine, portant que tous les biens de l'Ordre acquis avant 1635, seront exempts de la taille, et consentant aux habitants, pour la confection de leur cadastre, un prêt de 2.500 livres, sans intérêts ; à la suite, délibération des habitants (14 novembre 1779-16 septembre 1780). — Frais des consultations demandées à ce sujet (16 septembre). — Abergement à Joseph Bernard, de Charavine, de la chapelle de N.-D. de Bonpertuis et des fonds qui en dépendent (17 septembre). — Comptes des srs Rosset et Jacquin, charpentier et serrurier, pour réparations faites dans la maison de Lyon (17 octobre, 25 novembre). — Payement de 27 livres au médecin Guyot, pour 27 visites faites à « M. Bernadière » (9 décembre). — Note sur l'arrêté de compte de l'administrateur Masson — Quittance de taille pour Serpaize (28 décembre). — État des travaux faits à la maison de Lyon par le ferblantier Roch (30 décembre). — État des revenus de St-Marcellin et observations à ce sujet. — Minutes de comptes des revenus de l'abbaye.

H. 652. (Registre.) — In-folio, papier, 107 feuillets.

1780-1781. — Comptabilité. — Cinquième compte du receveur de Loras. — Charges des commanderies (ff. 1-28). — Passages de « Jean-François de Bosredon, Jean-Joseph de Méallet de Fargues, Alexandre-Louis-Marie-Anne de Lantilhac Sedières, Charles-Joseph-Bonaventure de Bordes, Guillaume de Ste-Colombe, Jean-Antoine Vilatte, Charles-Joseph-Armand de Philip de St-Viance ». — Suite des dépouilles, mortuaires, vacants, etc..... — Recette, 285.194 l., 8 s. — Dépense, 285.194 l., 8 s.

H. 653. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1781. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — État des honoraires dus à Godescart de Lisle, avocat aux conseils par le chevalier de Champdivers (17 février). — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : quittance de 60 livres payées au sr Roux, pour ses gages ; autre du même pour seigle, froment et orge ; bail à ferme du pré de « Chamazel », au brigadier et aux cavaliers de la maréchaussée de Chazelles ; achat d'avoine, seigle, froment, orge et tuiles ; prolongation

au sr Grataloup du bail des terres et prés de l'Hôpital ; vente au sr Dumont de Viricelles, de trois coupes du bois de Véaré ? ; bail à ferme du pré des Gouttes, consenti au sr Jean Blanchard ; compte de Fleury Bazin pour réparations à la prison et aux toitures de la commanderie ; réparations à l'église de Meys ; compte du forgeron Dussurgey ; pose de verrous à la prison ; bail à ferme de la dîme de Champagneux, consenti au sr Amand Dumont ; bail de la dîme de Jancenay à Claire Poche, veuve Claude Peycellon ; autorisation à Claire Poche de verser annuellement une somme de 400 livres, au lieu de payer sa redevance en nature ; bail à ferme de la rente noble de La Caravanne, consenti au sr Faure de Montgirard ; note des fers d'une jument du commandeur ; bail à ferme de la rente de La Perretière et de la dîme de St-Bonnet, consenti à Amand Dumont ; bail à ferme, au même, des coupes du bois de Viara ; bail de la dîme de Montchorier, consenti à Mathieu Blanchon ; copies de reconnaissances passées par des habitants de St-Genis-Terre-Noire (11 janvier-6 mars). — Quittance passée au sr de Montbellet, pour la rente qu'il doit à la commanderie de Mâcon (7 juillet). — Devis des réparations à faire au moulin de St-Jean-d'Ardières. — Copies de pièces relatives au prix de réfection des terriers de Sales et Monseugny, réclamé à la dépouille du grand prieur de Ste-Jay (1776-22 juillet 1780). — « Charges et conditions sous lesquelles l'ordre de Malte souhaitte vendre la coupe du quart de réserve des bois dépendants de la commanderie des temples d'Arbois et de Besançon, dans le membre de Dammartin, consistant en soixante-quatre arpents royaux, quatre-vingt-cinq perches et trois quarts de perche » ; autres, pour la vente de 21 arpents dans les bois de Dammartin (14 septembre). — Quittance de la rente viagère payée à l'abbé de Milly (19 septembre). — Procès-verbal de constat des réparations faites à la ferme de Montrecour en Franche-Comté (8 octobre). — Sommation en payement d'arrérages faite à Benoît Darcy, fermier du pré du Temple de Vaux (11 octobre). — Copie de récépissés de titres de la commanderie de Laumusse. — Liste des collecteurs de la dîme de « Bouchalas, St-Martin Lestra, Dangières et sur Chabot ». — Compte des fermages dus au grand prieur de Lemps par le sr Brossette, son fermier de Chazelles. — Bilans du receveur, de janvier 1780 à avril 1781.

H. 654. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 34 pièces, papier.

1774-1781. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces de la procédure en payement d'arérrages poursuivie contre Antoine-Jean-Baptiste Cholier, Gaspard Besson et Éléonore Seignerot, veuve Cholier, fermier du domaine de Bellecombe, commanderie de Bellecombe.

H. 655. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1781. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Administration des biens de l'ordre de St-Antoine réuni à Malte.* — Quittance du sr Davière, pour prix de réparations faites à « la maison des messieurs de St-Antoine » (1 février). — Plantation de 15 mûriers dans le domaine de l'Aumône (3 février). — Quittance d'un quartier de la rente due à la bourse des pauvres de Besançon (30 avril). — Copie de la vente des bâtiments des Antonins de Besançon, faite aux directeurs du séminaire ; à la suite, état estimatif du mobilier (10 mars). — Minute d'une lettre au sujet d'un règlement de compte avec l'administrateur Masson (24 mars). — Compte d'administration de la maison de Vienne, rendu par Jacques-Accarias Colombier (1 mai). — Pièces de la procédure poursuivie contre 27 habitants de Saint-Antoine, condamnés à l'amende et à la prison pour contravention au droit de banvin (14-27 mai). — Quittance des décimes de la maison de Grenoble (1 juin). — Quittance de la pension Vigier-Duser (26 juillet). — Mémoire du sr Viviand, sur la maison de Chambéry, restaurée pour être louée et requise par la ville pour être transformée en caserne. — Procès-verbal d'adjudication des effets de la dépouille de frère Michel Faure (19-20 septembre). — Procès-verbal d'adjudication des effets de la dépouille de frère Jacques Deschamps, mort à Vienne (13-17 octobre). — Compte de recette et dépense de la maison de St-Marcellin, rendu par l'administrateur Duc (20 octobre). — Pièces relatives aux maisons de Besançon et d'Aumônières : état des pièces justificatives de l'avocat Boyer ; vente de la bibliothèque de Besançon au directeur du séminaire ; quittance de don gratuit pour la maison de Besançon ; réparations et constructions à la grange de St-Martin et à la maison d'Aumônières (1 décembre 1780-26 octobre 1781). — Compte de recette et dépense de l'abbaye (22 octobre). — État descriptif « du moulin de Frise ou de Bayef, du pressoir à huille et du pré de La Combe, loués au sr François Jubie (29 octobre). — État descriptif du domaine de « La Feuillade, loué à Pierre Marion, curé de St-Bonnet de Chavagne » (20 novembre). — Quittances des impositions portées aux rôles d'Aneyron et de Mantaille. — « État de l'employ de la somme de 22.954 l., 7 s., excédent de la somme de 33.000 livres, ceddée pour les charges du chapitre, depuis le 1 août 1777 jusqu'au 1 janvier 1780 » : prébendes, pensions, rétribution de messes, dépenses pour l'hôpital.

H. 656. (Registre.) — In-folio, papier, 103 feuillets.

1781-1782. — Comptabilité. — Sixième compte du

receveur de Loras. — Charges des commanderies (ff. 1-28). — Passages de « Guillaume Boisé de Courcenay, Louis de Bosredon, Melchior-Alexandre de Vallin, Louis de Baronat, Jean-Joseph de La Tour, Claude-Aimé-Marie Berthelon, Jean-Antoine et Jean-Gilbert Vilatte de Peufeilhoux, Jean-Marie de Bosredon de Vatange, Michel-Denis Begon de La Rousière, Philippe-Bonaventure de Froissard ». — Suite des dépouilles (ff. 31-36). — Dépouille du bailli Jacques de Soudeilles, grand prieur, mort le 26 août 1781. — Mortuaires, vacants..... Parmi les dépenses, expédition « de la caisse de corps de chasse adressé par M. le receveur d'Alemagne à M. le chevalier de Brito » ; installation du receveur à Turin. — Recette, 335.005 l., 19 s., 3 d. Dépense, 299.141 l., 5 s., 10 d.

H. 657. (Registre.) — In-folio, papier, 159 feuillets.

1773-1782. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine.* — Livre-journal de la recette des droits seigneuriaux levés pour l'abbaye sur « St-Antoine, St-Lattier, Montmiral, Montrigaud, Dionay, St-Marcellin, Marnans, St-Just, Loyves », tenu par le frère Aymard, puis par Massonnet, vérifié et arrêté par Masson, syndic, puis administrateur de la maison. — FF. 159-139, état des dépenses pour recouvrements, frais de procédures, de voyages, ports de lettres, impositions, pensions ; menus frais, parmi lesquels, frais de garde du cadavre du sr Pénelon, trouvé sur le grand chemin, au mas de Bayef ; gratification aux sergents et aux 40 fusiliers qui ont accompagné les processions de l'Ascension et du Corps de Dieu, réparations aux églises.

H. 658. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier, 9 cachets.

1782. — Comptabilité.—Pièces justificatives. — « Extrait du mémoire général fourni par Me Formé, procureur au Parlement, et de MM. de l'ordre de Malte, pour les frais et déboursés à lui dus depuis le 1er mai 1780 jusqu'au 1er mai 1781 » : procédures contre le prince de Condé et les srs Fleury et Dalain (23 janvier). — Prolongation, par le commandeur Ragon, de la ferme de Chamberaud, en faveur du fermier Pierre Gloumeau (19 mars). — Deux états des « honoraires et déboursés dus à M. Gelez, procureur au Grand Conseil, pour avoir occupé pour messieurs de l'ordre de Malte au grand prieuré d'Auvergne » (30 avril). — Pièces relatives à la vente des bois de la commanderie de Masdieu : inventaire sommaire des procédures et notes dressées à ce sujet par le chevalier de St-Julien ; procès-verbal de martelage des bois de La Vergne-Bouton ; vente d'une coupe de ce bois ; procès-verbal d'adjudication des bois de la commanderie ; état estimatif des bois employés aux réparations ; état estimatif des réparations à faire à l'église de Chambon et des bois qui doivent y être employés (1781-9 mai 1782). — Saisie-arrêt des arrérages dus par Joseph Mollard, fermier du temple de Vaux, pour payement de la somme de 67 livres, due à la maîtrise des eaux et forêts (28 mai). — Quittance de la maîtrise des eaux et forêts, de l'amende encourue par le commandeur du Temple de Vaux, portant main levée de la saisie faite sur le fermier Molard (16 juin). — Décret de la langue, attribuant la commanderie de St-Georges au commandeur d'Ussel de Châteauvert, en remplacement du bailli de Besse (30 septembre). — Devis estimatif pour la construction d'une maison dans le bois de « Trainquotte, proche Citerse », commanderie de St-Paul (15 octobre). — Pièces relatives à la vente de bois de la commanderie des Bordes, procès-verbaux de martelage et d'adjudication. — Cachets des chevaliers de St-Julien, de Bosredon, de Menon, de Villefranche, sceau plaqué de la Langue.

H. 659. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier, 26 cachets.

1782. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives à la commanderie de Chazelles : quittances d'arrérages passées à Amand Dumont, pour le fermage de Champagnol, St-Bonnet et La Perretière ; frais de perception de la dîme de St-Martin-Lestra ; quittance d'arrérage passée aux fermiers Blanchon et Besson ; engagement du sr Gagnière de payer l'arriéré de son fermage ; état général de ce qui a été payé et de ce qui reste dû au commandeur de Lemps ; quittance de la dîme de Bouchalas ; arrêté de compte de la ferme de la rente noble de La Perretière et du bois de Viara ; prolongation du bail du domaine de « Montfuron et des dîmes de Besache et de Montchorier » ; prolongation de la ferme de la dîme de Chazelles, de la rente de La Perretière et de St-Bonnet-Les-Places, de la rente de La Caravanne ; arrêtés de compte de la ferme de la dîme de Chazelles, Montfuron, Montchorier ; prolongation du bail et arrêté de compte des fermiers Peillon et Brossette (7 février-30 octobre). — Procès-verbal de visite des améliorissements de La Croix-au-Bost, faits par le commandeur du Bouchet, vérifiés par le chevalier de Lasteyrie du Saillant et le commandeur Ragon. — Cachets des chevaliers de Lasteyrie et de Monspey, des commandeurs Ragon, du Bouchet et Dauphin.

H. 660. (Portefeuille.)— 15 pièces, papier ; 13 cachets.

1782. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Pièces relatives aux dépouilles de Jean de St-Chamand, commandeur de Marche et Mayet, François-Aimé d'Ussel de Châteauvert, commandeur de Celles. de Zacharie Amyot, prêtre conventuel, Antonin ; de Jean-François de Bosredon-Vilvoisin, comman-

deur de Chamberaud, de Nicolas-François de Prunier de Lemps, commandeur de Chazelles. — Cachets des chevaliers de Châteauvert, de Felines, de La Renaudie, du commandeur Ragon, du chevalier de Montaignac de Chauvance, du bailli de Besse.

H. 661. (Recueil imprimé.) — 115 pages, papier.

1782. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de Saint-Antoine.* — Bulle du pape Pie VI, constituant dans les bâtiments de l'abbaye, à St-Antoine, un prieuré de chanoinesses nobles, sous le titre de grand prieuré et insigne église des chanoinesses hospitalières de Saint-Antoine, et y unissant le prieuré supprimé de N.-D. de Grâce de Tullins, et portant approbation des statuts. Bulle imprimée sur une colonne, avec la traduction en regard (12 août). — A la suite, formulaires des vœux solennels et du vœu d'obédience.

H. 662. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier.

1782. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine.* — Note de l'avocat Boyer sur la rédaction de son compte. — Comptes de Boyer pour l'administration des biens de St-Antoine en Franche-Conté (16 janvier). — Quittance passée au s^r de Frize, pour quartier de la rente qu'il doit à l'Ordre (Grenoble, 30 janvier). — Frais de procédure contre le même, pour payement d'arrérages (20 février). — Triple du compte de Boyer, arrêté le 23 février — Transaction entre l'Ordre et la ville de Chambéry, au sujet de la maison transformée en caserne (11 mars). — Arrêt d'homologation de la transaction intervenue entre l'Ordre et Arthus-Joseph de La Croix de Chevrières de Sayve, marquis d'Ornacieux, au sujet de plantation de bornes (23 mars). — État des frais d'enregistrement des actes relatifs à cette affaire. — Certificat de Massonnet, constatant le versement, par le s^r Ruelle, des arrérages payés par le s^r Piemont de Frise (29 mars). — Signification à comparaître au sieur Joseph Arnaud de La Bourjonnière, pour droits non payés sur une maison à St-Antoine et pour avoir abattu un chêne appartenant à l'Ordre (22 février, 24 avril). — Compte d'administration de la maison de Vienne, présenté par l'abbé Colombier (30 avril). — Frais d'impression d'un mémoire contre les consuls et communauté de Montchenu (Grenoble, 8 mai). — Bail à loyer d'un magasin rue Mercière, consenti au s^r Maivre, négociant, au prix de 900 l. par année (2 juillet). — Quittances pour réparations faites aux portes et aux murs du jardin de St-Antoine, au canton « des Cheprais », à Besançon (27 mars-20 octobre). — Compte des travaux faits à la maison de Lyon, par l'entrepreneur François Morand (22 décembre). — Devis des ouvrages qui sont à faire pour la construction d'un bâtiment pour loger un fermier aux granges St-Antoine, finage de Pouilly.

H. 663. (Registre.) — In-folio, papier, 103 feuillets.

1782-1783. — Comptabilité. — Septième compte du receveur de Loras. — Charges des commanderies (ff. 1-28). — Passages de « Louis-Félix-Anne de Poix, Henry de Perretin de Bellegarde, François-Ursule de Bertrand de Baumond, Pierre-Christophe de La Poype, Marie-Étienne Goutelle, François-Louis-Anne de Bonneval, Louis-Anne-Silvain Le Roi ». — Suite des dépouilles (ff. 31-36). — Dépouilles de « Jean de St-Chamand, commandeur de Marche et Mayet, mort le 12 janvier 1782 ; Jean-François de Bosredon de Villevoisin, commandeur de Chamberaud, mort le 26 février 1782 ; François-Aimé d'Ussel de Châteauvert, commandeur de Celles, mort le 20 avril 1782 ; Nicolas-François Le Prunier de Lemps, commandeur de Chazelles, mort le 17 août 1782 ». — « Bijoux et argenteries provenants des dépouilles du commandeur de La Madelaine de Dijon, du chevalier de Champdivers, commandeur de Dôle, de Pétremans, commandeur de Bellecombe, de St-Chamans, de Châteauverd, de Lemps, et des Antonins de Masdières, Vande, Jolicard, Charvet, Amiot, de Milly, Billion, Deschamp, Fiard de Gévigney ». — Mortuaires, vacants etc. Recette 313.450 l. 5 s., 9 d. Dépense 201.474 l. 16 s. 11 d.

H. 664. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier ; 13 cachets.

1783. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Quittance pour travaux faits au grand étang de Chamberaud (7 janvier). — Promesse de bail du pré « Chamalsel » aux cavaliers de la maréchaussée de Chazelles (18 mars). — Récépissé de terriers de Semon, membre de Laumusse (25 avril). — « État des honoraires et déboursés dus à M. Gelez, procureur au Grand Conseil, pour avoir occupé pour MM. de l'ordre de Malte au grand prieuré d'Auvergne, depuis et compris le 1 may 1782, jusques et compris le 30 avril 1783 ». — Procès-verbal, par les chevaliers de Chalus et de Ligondès, des améliorissements faits à la commanderie de Courteserre par le commandeur de Seyssel. — Levée du séquestre mis sur la commanderie de La Villedieu, à la requête du commandeur de Chalus, qui réclamait indûment une pension sur cette commanderie (1 juin, 26 août). — Procurations passées par le chancelier Hennequin à Alexandre Brossette, pour la levée des cens et servis dus à la commanderie de Chazelles (17 octobre). — Procès-verbal de visite, par les chevaliers de Menon et de Monspey, des améliorissements faits à la commanderie des Feuillets, par le commandeur de Loras (20 octobre-12 novembre). — Pièces relatives à la commanderie de

Chamberaud : quittances d'arrérages passées au fermier Gloumeau ; état des frais d'une procédure soutenue contre Gilbert Mérigot ; pensions du vicaire de St-Georges, du curé de La Pouge ; réparations à l'étang, à l'église de Souparsac ; pension du curé de St-Sulpice ; significations de saisie-arrêt au fermier pour payement de contributions ; pension du curé de Chamberaud (1780-8 mai 1783). — État des frais de procès réclamés au commandeur de Vivier et Farges par le curé de « Tersillac ». — Bilans du receveur pour les mois d'août et de décembre. — État de ce qui reste dû au commandeur de Menon par ses fermiers de Carlat. — Cachets de Chalus, de Ligondès, de Menon, de Monspey, de Rigaud, de Villefranche ; sceau de la langue.

H. 665. (Portefeuille). — 26 pièces, papier.

1783. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine*. — Quittance passée à « Anglancier de St-Germain » des dépens dus à l'Ordre par l'hoirie de « Piedmont de Frize » (30 mars). — Pièces relatives à la dépouille de l'abbé Fyard de Gévigney, mort à Vesoul : inventaire des pièces justificatives produites par l'avocat Boyer ; quittances de droits d'enterrement, sonneries, drogues ; procès-verbal d'adjudication des effets ; procès-verbaux d'estimation d'une montre d'or et de lingerie ; états de l'argent trouvé et des frais de dépouille (26 mars-6 juin). — Compte de recette et dépense de la maison de Vienne, rendu par l'abbé Colombier (3 juillet). — Consultation du s^r Barthélemy, de Grenoble, sur un différend avec le s^r Julien, pour un droit de lods dû sur une terre à Bourgoin, au-dessous du château de Beauregard (23 août). — Prix fait et quittances pour réparations au domaine de Colombier, en Franche-Comté (27 avril-9 novembre). — Quittance d'un quartier de la rente due à la veuve Duser (25 novembre). — Bail à loyer d'un appartement rue de La Monnaie, à Lyon, consenti au notaire Pierre André (4 décembre). — États des recettes et dépenses de l'abbaye et de la maison de St-Marcellin. — Propositions faites par le s^r Massonnet, pour se charger de l'administration des biens de l'abbaye. — Brouillard de comptes de l'abbaye, de la maison de Vienne et de la commanderie de St-Georges.

H. 666. (Registre.) — In-folio, papier, 102 feuillets.

1783-1784. — Comptabilité. — Huitième compte du receveur de Loras. — Charges des commanderies (ff. 1-28). — Passages de « Claude-Antoine Chirat de Montrouge, Jean-Charles-Armand et Charles-Adrien de Coustin du Masnadau, Claude Begon de La Rouzière, Claude-Henry-Gabriel-Erasme de Pillot, Louis-François de Brettes, Louis de Castellas, Antoine-François Autier de Villemontée, Louis Margot du Bois de St-Etienne ». — Suite des dépouilles (ff. 30-38). — Dépouilles de « François-Gabriel de La Richardie de Besse, commandeur de Laumusse, mort le 20 mars 1783 ; d'Antoine Chauvet de La Vilatte et de La Villedieu, commandeur de Salles et Montseugny, mort le 29 décembre 1783 ». — Mortuaires, vacants...... Recette 535. 954 l. 19 s. 7 d. Dépense 439.533 l. 8 s. 4 d.

H. 667. (Portefeuille). — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier 10 cachets.

1784. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Engagement des s^rs Perret et Vial de continuer la ferme de la dîme de La Roussellière, aux conditions portées par leur bail (4 janvier). — Note au sujet des réparations faites à la commanderie de Marche et Mayet, par le fermier Gendret (après le 10 janvier). — Continuation du bail de La Villedieu-en-Fontenelle, en faveur du s^r Dupuy (1 mars). — Autre de « Fontenois-la-Ville », en faveur d'Antoine Pâquier (5 mars). — Compte et arrêté de compte du s^r Gendret, fermier de Marche et Mayet (25 mars). — Bilan du receveur pour le mois d'avril. — États des payements faits par le s^r Laribe, fermier de Carlat, Lapère et Cranfon, fermiers de Mascheix, et mémoire des s^rs Cranfon et Charageat, anciens fermiers de Mascheix (30 avril). — États des frais et honoraires dus par le grand prieuré au s^r Formé, procureur au Parlement, et à l'avocat Gelez. — États des payements faits par les s^rs Terrioux et Brunie, fermiers des membres de Corrèze et Couderc, commanderie de Carlat. — Procès-verbal de visite, par le chevalier du Peyroux et le commandeur Ragon, des améliorissements faits à la commanderie de Lieudieu, par le commandeur Dufour. — Supplique du s^r Robert, réclamant des honoraires pour l'administration de la commanderie de Montchamp (15 juin), — État des réparations faites à Montchamp et ses membres, par le s^r Robert (20 juin). — Minute de compte des fermages de la commanderie de Bellecombe. — États des réparations à faire à Magnolet, membre de Farges (13, 17 septembre). — Sentence de la sénéchaussée de Lyon, condamnant Benoit, fils de Jean-Baptiste Boucher, vigneron de La Garde, paroisse de St-Genis-Terre-Noire, à payer des arrérages de cens à la commanderie de Chazelles ; signification de cette sentence (26 juin, 21 octobre). — Cachets du Peyroux, Ragon, de Seyssel.

H. 668. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier.

1784. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine*. — « Mémoire sur la consistance des fondations de messes et autres prières qui doivent être acquitées dans la grande église de St-Antoine et dans les églises paroissiales.

de St-Antoine, St-Martin de Vinay, St-Jean-le-Fromental, N.-D. de Montagne, annexes dud. St-Antoine, N.-D. de La Jayère, St-Marcellin et Roibons, desservies par des chanoines réguliers de St-Antoine, à l'exception de celle de St-Antoine, qui l'est par un prêtre séculier, comm'à l'avenir le seront les autres ».— État des travaux faits à la maison de Grenoble, par le menuisier Chalvet, arrêté par Martin, architecte et voyer de la ville (4 février). — « Tableau des changemens utiles à introduire par l'ordre de Malte dans l'administration de ses biens, dépendants de l'ancienne abbaye de « St-Antoine » ; observations sur les baux à ferme des domaines et droits seigneuriaux (29 février). — Bail à loyer d'un appartement rue de la Monnaie, à Lyon, sonsenti à Claude Granger, marchand de planches (19 mars). — État des droits de lods perçus sur Beaufort et Marnans, de 1778 au 25 mars 1784. — Pièces relatives à la dépouille de Vincent-Antoine Duc, curé de Roybon, mort le 17 mars ; procès-verbal d'adjudication, état des dépenses, billet de 240 livres souscrit par le curé à sa cuisinière, frais de garde-malade, honoraires du médecin Meynier, état d'avances faites par le frère du défunt. — Compte de recette et dépense de la maison de Vienne, présenté par l'abbé Colombier (6 mai). — État des revenus et charges des domaines de l'abbaye, Roybon, Balan, St-Marcellin (19 mai). — État des travaux faits dans la maison de Grenoble par le s^{r} Duchon, m^{e} maçon (10 juin). — Procès-verbal de vente et état des dépenses de la dépouille de Claude-Benoît Perrin, mort à Lyon le 8 août. — « Lettres-pattentes, par lesquelles le roi, confirmant un décret de M. l'archevêque de Vienne, portant fulmination de la bulle qui érige un chapittre des chanoinesses de l'ordre de Malte dans la maison de St-Antoine, fait connoître ses intentions relativement aux modifications opposées par le Parlement de Grenoble à l'enregisment des lettres-pattentes expédiées sur cette bulle » (15 novembre). — Note sur l'hôpital : « l'Hôpital des affligés du feu de St-Antoine, situé dans le bourg du même nom, entretenu par messieurs de Malte, est actuellement composé de onse personne, y comprise Jeanne Terrassot, domestique dudit hôpital ; âge, nom et patrie des dix autres (1 malade de 60 ans, 1 de 54, 2 de 45, 1 de 43, 1 de 35, 1 de 22, 2 de 21, 1 de 15). Il est bon d'observer que, depuis la réunion, on a enterré quatre personnes et plusieurs autres on été renvoyé après leur parfaite guérison ; que les loix de cet hôpital obligent de recevoir tous ceux qui s'y présentent, pourvu qu'ils soient affligés du feu de St-Antoine, par conséquent le nombre n'en peut pas être fixé. La dépense de l'hôpital des démembrés depuis le 1er janvier 1778, jusqu'au dernier décembre 1783, monte à la somme de 14.961 l., 6 s., 6 d. ; ce qui fait par année 2.493 l., 11 s., 1 d. La boucherie a coûté pour les 6 années 3.084 l., 1 s. ; le pain 4.202 l., 3 d. ; le vin 1.289 l. ; les étoffes et fournitures 991 l., 17 s., 6 d. ; les toiles pour draps, chemises, etc., 510 l., 6 s. ; l'huile de noix pour nourriture et lumière, 446 l., 12 s. ; le sel 270 l., 10 s. ; le cordonnier 375 l , 11 s. ; le bois 519 l. 1 s. ; les gages 219 l. ; le surplus de la somme totale cy énoncée a été employé pour l'achat de cochons, savon, potterie, épicerie, réparations locales, œufs, beurre, fromages de chèvre, orge, fêves, paille pour les paillasses de lit, fruit, provisions de carême, etc. ». — État des revenus et charges de la maison de St-Marcellin. — « Etat de la recette en grains, légumes et vin, provenue des domaines qui sont à grangeage, dépendant de la maison conventuelle de l'ordre de Malte, à St-Antoine ». — État de la recette de la dîme de St-Antoine, St-Martin, St-Jean, Montagne, Chapaize et La Jayère. — État du bois distribué aux s^{rs} Danthon, Soubry, Robert, au curé de St-Antoine, etc., au tinal, pour faire chauffer le vin pour rincer les tonneaux ». — « Compte des articles qui se trouvent en déficit sur les registres de l'abbaye de St-Antoine, dont on annonce que le solde a été compté à monsieur le chevalier de Monspey, le 11 décembre 1783 ». — « Etat des ornements et du linge nécessaires à la sacristie de la cure de la paroisse de St-Antoine » ; au bas on lit : La plupart des objets qu'on juge nécessaires doivent servir à la paroisse de St-Antoine et à l'église de La Jayère, dont le curé de St-Antoine est chargé de faire le service, et on célèbre au moins vingt-quatre fois chaque année ; on pourroit employer à l'usage de cette dernière ce qui est mauvais dans la sacristie de celle de St-Antoine, qu'on demande à à être remplacé ». — Note de comptabilité sur Aumônières et Montferrand.

H. 669. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier ; 1 cachet.

1784. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine*. — Quittances d'arrérages de pension payés aux chapelains de Bancenel, Baucenel de Champagne, Beille, Bellier, Billion, Blanchet, Borin, Bottu, Bouchu, Brosse, Bruyset, Burlat, Camus, Canot, Chana du Coin, Chapat, de La Chapelle, Chappuis, Charmetton, Claperon, Clerc, Collet, de Coulourras, Cusset, Decroix, de Desnes, Delagrée, Delorme ; à Jeanne Vigier, veuve Dusert ; aux chapelains Fraisse, Gauthier, Glandut, Gresset, Gumin, Hamberger, Huot, Hussenot, Lempereur, Leroy, Liottier, de Loche, Mandiot, Masson, Michon, Muguet, Navarre, Nodor, Passieux, Pernon, Antoine Perrier, Joseph Perrier, Perro, Quincieu, Richardin, Rivereulx de Varax, Senovert, de Servan, Simonnard, Vachet, Varin, Verdat, Verger, Vinson. — Certificats de vie, dont deux de la ville de Dijon sur formules imprimées. — Cachet du bailliage de Vesoul.

H. 670. (Registre.) — In-folio, papier, 99 feuillets.

1784-1785. — Comptabilité. — Neuvième compte du receveur de Loras. — Charges des commanderies (ff. 1-28). — Passages de « Louis-Augustin Autier de Villemontée, Charles-Alexandre-Henry de Moreton-Chabrillan, Eugène-Philippe-Frédéric de Garnier, Louis de Lasteyrie du Saillant, Charles-Marin de Bovet ». — Suite des dépouilles (ff. 30-39). — État de l'argenterie et bijoux provenant des dépouilles du commandeur de « La Madelaine de Dijon, des chevaliers de Champdivers, de Pétremans, de St-Chamans, de Châteauverd, du bailli de Lemps et des Antonins de Masdières, Vande, Jolicard, Charvet, Arthaud, Amyot, de Milly, Billion, Poncet, Deschampt, Fiard de Gevigney, Terrasse, Servan, Perrin, Dauphin, de Vaubonnois, Delorme, Duc ». — Mortuaires, vacants, etc. Recette 410.060 l. 14 s. 6 d. Dépense 304.884 l. 13 s. 7 d.

H. 671. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

1785. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de Saint-Antoine.* — État des réparations faites par le maçon Duchon dans la maison de la rue « Pierrière », à Grenoble (25 mars). — Compte de recette et dépense de la maison de St-Marcellin. — État des avances pour frais de procédures faites par Massonnet, administrateur de l'abbaye (après le 30 avril). — Consultation d'avocats de Grenoble sur un différend avec le s^r Bossan qui, ayant surenchéri l'ancien fermier Combalot, réclamait la ferme de Beaufort et Marnant (29 mai). — État des recettes et dépenses de Massonnet, de 1783 à 1785. — Quittance des décimes pour la maison de Grenoble (29 mai). — Compte de recettes et dépenses du s^r Ruelle, agent de l'Ordre à Grenoble, recouvrements et frais de procédures (14 juillet). — « État des soins et démarches que le s^r Pertuisot a pris pour les affaires regardant messieurs de Malte pour la commanderie d'Aumônières » (21 juillet). — « Compte que rend à l'ordre de Malte, en la personne de monsieur le commandeur de Menon, receveur et procureur général de son ordre au grand prieuré d'Auvergne, l'abbé Boyer, docteur en théologie, curé de Tervay, de son administration des biens de St-Antoine, en Franche-Comté, et de la commanderie de Sales-Monseugny, pendant l'année du vacant » (5 août). — Quittance de la redevance de sel due à l'Ordre (Salins, 27 août). — Honoraires du s^r Champon, vicaire de St-Antoine (2 septembre). — Copie d'une lettre du grand maître au sujet de la réception des preuves des chanoinesses à St-Antoine et de la réception de la demoiselle de Maillet (22 septembre). — Pièces relatives à la maison de Chambéry : compte d'administration du s^r Viviand ; mémoires de vérification de ce compte par le chevalier d'Ussel ; observations portant que le s^r « Viviand, en bon Savoyard, ne veut pas enfreindre les ordres de son souverain, de ne point laisser sortir le fisc des états Sardes, puisque, depuis 8 ans, nous n'avons pas touché un sol des revenus des biens Antoniens de Chambéry », et concluant qu'il vaudrait mieux vendre « ces vieilles baraques, l'église et les cloches » (12 mai-29 septembre). — Quittances de payements pour l'entretien de l'hôpital et de la sacristie de St-Antoine (1 mai-3 octobre). — État des droits de lods dus sur les domaines de l'abbaye. — Inventaire des titres envoyés à Grenoble pour procédure, concernant le moulin de Frise, le domaine de la Grande-Grange, et reconnaissances. — Quittances passées au curé Boyer, pour visite et arpentages des bois de l'Éguillon, à Dammartin, transport de sel (8 septembre-30 octobre). — Certificat de vie délivré au chanoine Victor Varin par le bailliage de Besançon (2 novembre). — État de recette et dépense de l'abbaye. — Bail à ferme du grand prieuré de St-Antoine, consenti au s^r Joseph Combalot, de Châtenay de Bressieux (21 décembre). — Conventions par lesquelles, en échange de partie des droits de lods, Combalot s'engage à distribuer chaque année dix setiers de seigle aux pauvres de Beaufort (22 décembre). — Minutes des conditions du bail général de l'abbaye et d'un projet de résiliation. — États des arrérages de servis dus aux rentes nobles de St-Antoine, St-Marcellin, Montrigaud, Dionay, Montmiral, et état récapitulatif. — État de recette et dépense de la maison de Vienne. — État des grains provenant de la dîme à St-Antoine, St-Martin, St-Jean, Montagne, La Jayère et Chapaize. — État des grains provenant des domaines de l'abbaye. — Note portant mention de payements au s^r Ruelle, pour « gratification à l'infanterie qui a accompagné madame la prieure, achat de cordes pour les caisses des archives », frais de transport de ces caisses. — État de la récolte de vin des domaines de l'abbaye, 837 charges et 203 provenant de la dîme.

H. 672. (Registre.) — In-folio, papier, 90 feuillets.

1785-1786. — Comptabilité. — « Premier compte du chevalier de Menon, commandeur de La Vaufranche et de Bellecombe, procureur général et receveur au grand prieuré d'Auvergne ». — *Charges :* chap. 1, responsions, charges royales, bourse commune, vingtième ; chap. 2, passages de « Henry-Maurice-Victor de Costa, Jean-Baptiste et Charles de Tryon, Jean-Éléonor de Pétremans de Vallay, Claude-Émanuel-Joseph-Fidèle de Grivel, Aimé-Marie-François-Émanuel de Mouchet de Battefort, François-Bernard de Montgenet, Pierre de Bord de Pierrefitte » ; chap. 3, dépouilles ; chap. 4, mortuaires ; chap. 5, vaquants ; chap. 6, bois ; chap. 7, reli-

quat de compte; chap. 8, débiteurs pour causes extraordinaires, pensions cédées au trésor, recette des particuliers, frais de procès; chap. 9, « pour S. A. E. »; chap. 10, « pour la vénérable langue »; chap. 11, recette des revenus de l'Ordre de St-Antoine. — *Décharges :* chap. 1, bulles et lettres missives; chap. 2, payements faits pour les dépouilles; chap. 3, payements faits pour les mortuaires; chap. 4, payements faits pour les vaquants; chap. 5, ports de lettres; chap. 6, pensions et salaires; chap. 7, divers payements; chap. 8, dépense pour la langue d'Auvergne; chap. 9, payements faits à MM. de St-Antoine. — Recette 380.688 l. 4 s. 10 d. Dépense 288.750 l. 16 s. 2 d.

H. 673. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 22 pièces, papier; 1 imprimé, 2 cachets.

1785-1786. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Règlement de compte entre le s^r Marmonnier, meunier de « Bossieux-sur-Ruy », et le s^r Nemoz, maréchal au Temple de Vaux, à la suite quittance de Marmonnier, pour prix des réparations faites par lui au moulin de Vaux (24 mars 1784, 26 mars 1785). — Pièces de la procédure poursuivie contre Jean Thouvenin, aubergiste à Besançon, et les sieurs Coindet et Chenevier de Beaume, pour payement d'une coupe de bois dans la forêt de Dammartin (22 octobre 1784-27 avril 1785). — « Mémoire des frais faits par M. Gelez, procureur de l'Ordre pour le grand prieuré d'Auvergne, depuis et compris le premier may 1784 jusques et compris le 30 avril 1785 » : procédures pour les dépouilles, le grand prieuré, le grand baillage, les commandeurs de Verrières, St-Paul, Chazelles, Celles, Maisonnisse, La Vaufranche, Carlat, Montbrison, Mâcon, Ste-Anne. — « Mémoire pour messire François-Joseph-Pie-Gabriel de Menon, chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, receveur et procureur général de l'Ordre au grand prieuré d'Auvergne, demandeur, contre les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de St-Pierre de Lyon, aussi demanderesses, et contre le sieur Antoine Ponchon, négociant à Lyon, défendeur », au sujet d'un droit de directe sur deux maisons rues Pizay et Lafont, droit appuyé sur des extraits d'actes remontant à 1351. — Mémoires et projets de conventions pour la rénovation des terriers d'Épinassy, Launay et Genouilly. — Arrêts du Grand Conseil prononçant défaut contre « Philippe Duvernet et Marie-Jeanne de Montaignac, sa femme, et condamnant Pierre-Étienne Venaille?, substitut du procureur général des eaux et forêts de Romorantin, à la restitution du prix des objets saisis sur la dépouille du commandeur de Montaignac (8 juillet, 24 novembre 1786). — Relevé des payements faits par les fermiers de la commanderie de Carlat, depuis 1775. — Récépissé des terriers de la commanderie de Laumusse, délivré au chancelier Hennequin par le s^r Gentelet (20 octobre). — Procès-verbal constatant l'utilité de l'échange projeté entre la commanderie d'Épinassy et le comte de Lévis, d'un droit de dîme à « Boyer », contre un autre à « Cruisaveaux » (12 novembre). — Bilans du receveur pour les mois d'avril, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre. — État des sommes dues aux s^rs de La Grée et de L'Isle, avocats à Paris, pour procès soutenus pour les commanderies de Morterolles, Verrières, Montbrison, La Vaufranche, Charrières, le bailliage de Lyon et la dépouille du bailli de Lemps. — Cachets des chevaliers de Rigaud et de Monspey.

H. 674. (Registre.) — 128 pages, papier.

1778-1786. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine.* — Livre des recettes de l'abbaye de St-Antoine, parmi lesquelles avances du s^r Pérouse, fermier de la commanderie de « Serrachier », acquits de lods et pensions, pot de vin du fermier de Beaufort, arrérages des fermiers des domaines, du fermier du four banal, vente de 118 barbues, au prix de 8 l. 14 s., œufs, châtaignes, foin, arbres. États annuels de la dépense.

H. 675. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1782-1786. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine.* — États nominatifs des droits seigneuriaux perçus pour le compte de l'abbaye par le s^r Massonnet. A la suite, état des dépenses : taille, don gratuit, portion congrue des curés, ports de lettres, voyages, réparations à l'église de Montrigaud, perte d'une somme de 86 liv., volée sous les halles de St-Marcellin.

H. 676. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier, 1 imprimé.

1786. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine.* — État des revenus de l'abbaye, s'élevant à la somme de 70.939 l. 17 s. 1 d. — Note de l'emploi de l'excédent de la recette des revenus de l'abbaye au 1er avril. — Compte de recettes et dépenses de la maison de Chambéry, présenté par le s^r Claude Viviand. — Arrêt du parlement de Dauphiné, ordonnant de faire un état descriptif de l'abbaye, de dresser l'inventaire des vases sacrés, ornements et argenterie, de la bibliothèque et des archives, et l'apposition de scellés sur les portes de la bibliothèque et des archives (17 mai), signifié au receveur le 23. — Pièces relatives aux maisons de Franche-Comté : quittances de redevance de sel, de don gratuit; versement des revenus par l'abbé Boyer, entre les mains du chevalier du Deschaux; indemnité au meunier de « Laine »; droit des pauvres de la paroisse Ste-Madeleine

de Besançon ; transport de sel ; rente payée au marquis de La Poype, héritier du marquis de Montaigu ; compte de recettes et dépenses et observations de l'abbé Boyer. — Compte de recettes et dépenses de la maison de Vienne, présenté par l'abbé Colombier. — Supplique de « Pierre Bossan, notaire à La Saone », à la chambre des vacations, pour être réintégré dans le bail de Beaufort et Marnans, consenti au s[r] Combalot, dont il était surenchérisseur. A la suite, lettres de Bossan, du commandeur de Monspey, de Massonnet et Combalot. — Procès-verbal de désaffectation de l'église de S[t]-Antoine de Lyon, où se trouvent « un maître-autel très beau, six chapelles collatérales, pourvues chacune d'un autel », un caveau dans toute la largeur de la nef, renfermant 21 bières et des ossements entassés, les tombeaux des familles Dufaure, Fayard ; liste des fondations ; exhumation des corps transportés dans le grand caveau de S[t]-Nizier ; vérification des reliques, parmi lesquelles l'acte de consécration de l'église par l'archevêque Camille de Neuville, du 14 janvier 1655 (4, 19, 21 septembre). — Bail à ferme du domaine de La Grande-Barre, à Feurs, consenti au s[r] Benoît Pupet (23 novembre). — « État de la récolte en grains, légumes et vin provenant des domaines dépendant du grand prieuré de S[t]-Antoine : Le Clos, Les Gonots, Contamine, Chapaize, Croix-des-Rameaux, Montmartel, Joux, La Magdelaine, Chaponay, Grande-Grange, Mouchet, Michon, Jeanclot, S[t]-Jean, Hôpital S[t]-Jean, La Blache-de-Bessin, Les Chaix, L'Aumône, Hôpital de Montagne, S[te]-Croix, Golomy ; dîmes de S[t]-Antoine, S[t]-Martin, Montagne, Chapaize, S[t]-Jean ». — État des journées dues à « Pierre du Rosard, carrioleur ».

H. 677. (Registre.) — In-folio, papier, 91 feuillets.

1786-1787. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Menon. — Charges des commanderies (ff. 1-28). — Passages de François-Louis Séraphin Le Maire, Marc-Marie de Champagne, Louis-Joseph-Alexandre de Roze ». — Argenterie provenant des dépouilles de Margou, Hussenot, Bonjan, Passieu, de La Chapelle, Blanchet, Ragon, de La Renaudie ; argenterie envoyée par le chevalier d'Hanouville. — Suite des dépouilles (ff. 30-35). — Dépouilles de « Gilbert-Amable de Montaignac, commandeur de Maisonnisse et de Villefranche, mort le 27 janvier 1786 ; Gilbert Ragon, commandeur de La Tourette, mort le 9 octobre ; Jean-Alexis de Boislinars de Margou, bailli de Lyon, mort le 28 octobre ; Louis de Chalus-Prondines, commandeur de Salles et Montseugny, mort le 14 février 1787 ». — Mortuaires, vacants, etc. — Recette 454.377 l. 5 s. Dépense 423.476 l. 6 s. 7 d.

H. 678. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier ; 5 cachets.

1787. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Procès-verbal de récolement des arbres du Bois-Blanc à Francheville, commanderie des Bordes (7 mars). — État des frais de procès avancés pour les commanderies de la langue d'Auvergne. — Autre, pour les commanderies des Bordes, Bugney, Blaudeix, Les Échelles, Farges et Vivier, les dépouilles de Montagnac, de Lestrange, de Margou, de La Richardie. — Bilans du receveur pour les mois de janvier-mai. — Procès-verbal de visite des améliorissements de Feniers, dressé par les chevaliers de S[t]-Julien et de Ligny, à la requête du commandeur Joseph de Bosredon de Chauvance (18-21 août, 12 novembre). — Procès-verbaux de martelage dans les bois des Serves et Griaud, membre de Launay, commanderie de Mâcon (9, 10, 12 novembre). — Poursuites en payement d'arrérages contre le fermier du pré dit Pré du Temple de Vaux (11, 12 décembre). — Procès-verbaux d'adjudication des bois de « La Chassignol, paroisse de Matour, de Changy, Briand et Château, commanderie de Mâcon (14 décembre). — Quittance d'honoraires de consultations payés à Bassaud, ancien avocat au Parlement de Besançon, conseil de l'Ordre (19 décembre). — Comptes du produit des cens et servis dus à la rente noble de La Caravanne, commanderie de Chazelles. — Mémoire des frais faits au Parlement, par le procureur Formé. — Mémoire pour le s[r] Verdat de Sure, à qui l'Ordre réclamait un droit de cens sur l'étang de « Bues », en s'appuyant sur un accensement consenti, en 1376, par le chevalier de Châteauneuf, commandeur de « Puissieux ». — Cachets de S[t]-Julien, de Bosredon de Ligny, d'Hennequin.

H. 679. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier.

1787. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de Saint-Antoine*. — Copies de l'arrêt du Conseil d'État, du 12 janvier, par lequel le roi ordonne « que tous les bois de haute futaie, arbres épars et baliveaux sur taillis, ayant plus de quarante ans, qui appartiennent à la maison de Saint-Antoine de Vienne, seront vendus, ensemble ou par partie, sur pied ou abatus ; que ladite vente sera faite avec les formalités prescrites par les arrêts du Conseil, des 12 octobre 1728 et 3 novembre 1767, portant règlement pour les bois appartenants à l'ordre de Malte ; que ledit Ordre ou ses représentants ne pourront procéder ni à cette vente, ni à l'emploi des deniers qui en proviendront, qu'en présence de deux chanoinesses députées dudit Chapitre, actuellement résident à Tulin, et fondées de ses pouvoirs..... Autorise lesdites grande prieure et chanoinesses à recevoir, à l'avenir,

de chaque demoiselle aspirante, mais seulement lorsqu'elle aura fait les preuves et qu'il lui aura été assuré une place dans ledit chapitre, une dot de deux mille livres..... Entend que la vente qui a été faite de la bibliothèque délaissée par les religieuses ci-devant Antonins, aujourd'hui profex de l'Ordre de Malte, sorte son plein et entier effet, fait, en conséquence, conformément à ce qui est porté par l'arrêt du Conseil, du huit avril dernier, pleine et entière main-levée de toutes oppositions faites par les grande prieure et chanoinesses dudit Chapitre..... Lorsque les dettes qui doivent être aquittées sur les revenus de ladite maison de St-Antoine l'auront été entièrement ou pour la majeure partie, Sa Majesté s'expliquera sur la manière dont ces revenus et les fonds qui les produisent devront être alors administrés ; enjoint aux représentants de l'Ordre de Malte, chargés actuellement de cette administration, d'adresser au secrétaire d'État ayant le département de la province de Dauphiné et, dans un mois, à compter de la publication du présent arrêt, un état desdits revenus, ainsi que des charges de diférentes espèces qui doivent être aquittées sur iceux. Autorise lesdites chanoinesses à se procurer, lorsque la situation de leurs affaires le leur permettra, une bibliothèque analogue à leur état et à leur sexe..... Afin que lesdites chanoinesses puissent faire l'office divin dans ladite maison de St-Antoine et y exercer l'hospitalité, Sa Majesté entend que l'ordre de Malte, le grand prieur d'Auvergne ou leurs fondés de procuration fassent faire, avec les fonds que le présent arrêt affecte à cette destination, les constructions et réparations nécessaires pour mettre une partie suffisante et convenable de ladite maison de St-Antoine, en état de loger la grande prieure et les chanoinesses formant le chapitre actuel, lequel demeurera provisoirement composé, comme il l'est actuellement, de dix-huit chanoinesses, tant professes que novices et coadjutrices, y compris la grande prieure. Veut que, si les lieux occupés par ceux des chapelains conventuels de Malte, ci-devant Antonins, auxquels on a réservé leur logement dans ladite maison, sont nécessaires pour faire les arrangemens en question, lesdits chapelains leur cèdent lesdits lieux, sauf à les indemniser ou à leur assigner d'autres logemens absolument séparés de ceux du chapitre. Veut pareillement que, sur les revenus des biens de la maison de St-Antoine, l'ordre de Malte paye audit Chapitre, à compter du 1er juillet 1786, une rente de seize mille livres par an, laquelle sera exempte de toute retenue, sera, à l'avenir, aquittée d'avance en deux payemens égaux, qui auront lieu de six mois en six mois, et formera, avec les revenus appartenans à la maison de Tulin, la masse de ceux dont jouiront provisoirement lesdites grande prieure et chanoinesses. Leur enjoint Sa Majesté de vivre en commun et sans qu'il soit question de diviser lesdits revenus en prébendes, semi-prébendes ou de quelqu'autre manière que ce puisse être...— Observations sur cet arrêt. — Arrêt du Conseil d'État, du 17 mars, cassant deux arrêts du parlement de Grenoble, du 12 février et du 7 mars, qui avaient enjoint de surseoir à la vente des bois et de la bibliothèque de St-Antoine ; y joint l'arrêt du 7 mars. — Expédition, par le notaire Glandut, de la procuration passée par le receveur au s^r Ferrand, commissaire à terriers, pour la vérification des comptes du s^r Massonnet, et de la lettre d'avis adressée à Massonnet, pour lui annoncer l'arrivée de Ferrand et du chancelier Hennequin (6, 12, 14 mars). — États de recettes et dépenses de l'abbaye, arrêtés par le s^r Ferrand (18, 19, 23 mars). — État des titres laissés à l'abbaye, emportés à Lyon ou confiés aux fermiers (21, 23 mars). — Quittances passées au s^r Ferrand, par les s^rs Breton et Combalot (5, 25 mars). — Compte mensuel des dépenses pour l'hôpital des démembrés, de décembre 1783 à avril 1787, achat de pommes de terre, honoraires du médecin, de la femme qui a servi et veillé les malades, achats de cochons, de bœuf, d'huile, de sel, de ratine de Roybon, de jambes de bois, gages du barbier, des lessiveuses, façon de 14 matelas, achat de 68 livres de savon, frais funéraires; en novembre 1786, « deux bonets de laine, un pour Joseph et l'autre pour Reynaud, plus pour une dinde pour leur fête, 2 l. 6 s. » — Compte de recette et depense de la sacristie de l'abbaye, présenté par Breton. — État des tuiles fournies par le tuilier de Montagne, du 29 janvier 1786 au 6 mai 1787. — Compte des processions faites les 17 et 28 mai ; « payé aux vingt hommes qui ont porté des mousquets, à chacun 5 sols ; aux vingt-cinq qui ont porté des halebardes, à chacun 5 sols ; au premier commandant, 2 livres; au second, 1 l. 10 s. au troisième, 1 livre ; aux deux tambours, à chacun 3 livres ; à celuy qui a joué du fifre, pour les deux jours, 4 l. 16 s. ; aux douze filles qui ont porté le bout des manteaux des dames, à chacune douze sols ; aux quatre hommes qui ont porté la châsse de St-Antoine à la procession, à chacun dix sols ; aux quatre petits qui ont porté des flambeaux, à chacun deux sols..... ; plus payé pour quatre livres de poudre à tiré, huit livres ; payé 30 sols à six hommes qui ont été employés, avec des halebardes, pour retenir le peuple lors de l'ouverture de la châsse de St-Antoine ; plus payé 7 sols à celuy qui a gardé la châsse ainsi que les autres reliques exposés sur l'autel, depuis la grande messe jusqu'après les vêpres..... ; à celuy qui a porté l'encensoir à la procession du bras de St-Antoine, pendant la neuvaine qu'on a faite pour le beau tems, dix-huit sols ; plus payé trois livres pour étraine, au fifre et tambour qui sont allés jouer à l'abbatiale après le diné..... ; aux quatre hommes qui ont porté à la procession la châsse des trois frères jumeaux, à chacun dix sols »..... — État de la dépense faite par le s^r Ferrand pour

son séjour à St-Antoine et son retour à Lyon (30 mai). — Comptes d'administration de la maison de Chambéry, rendus par le s^{r} Viviand (12 mai, 5 juin). — Compte de la maison de Vienne, rendu par l'abbé Colombier (6 juin). — Minute de compte de recette et dépense de l'abbaye. — Compte de levées de plans des maisons de Lyon. — « État ou inventaire bref des titres dépendans cy-devant des commanderies de l'ordre de St-Antoine uni à celuy de Malte, envoyés par monsieur le receveur du grand prieuré d'Auvergne à celuy du grand prieuré de St-Gilles en Provence, au mois de juillet 1787 », titres de la « commanderie de Ste-Croix de Quint, diocèse de Dye ; de la commanderie de Die, St-Médard, Laclastre et Puygros ; du prieuré de St-Sauveur en Châtel-Arnaud, diocèse de Dye ; du prieuré de Ste-Agathe du Chatel-Dye ; du prieuré de Veynes ; du prieuré de Brizes, près de Cret ; du prieuré ou cure de Pont-en-Royans ; du prieuré de Valchevrières, dans les montagnes de Sassenage ; Bannes, diocèse de Gap ; commanderie de Gap ; Lesignan, diocèze de Narbonne ; Pont-Dorat, diocèse de Bazas en Guyenne ; Pontaix, Vacieu, St-Julien de Quint, Marseille, Tournon et Serrachier en Vivarais ; Livron, diocèse du Puy ; Perpignan, Avignon et Vaulréas, Monpelier, Capdoule, Toulouse, Béziers, Alais, Carcassonne, Alby, Nismes St-Gilles, Deaule, Murinais, diocèze de Valence ; Uzès et Bagnols, Sisteron, Narbonne, Castelnaudary, Aubenas, Milhaud, en Rouergue ; Umblezes, St-Romand de Suze et Le Cheylard, diocèse de Dye ; Cherasc, près Tarascon ; Sparron, diocèze de Gap ; Clarel, diocèse de Gap, Ste-Croix de Dye ; Limouz, diocèse de Narbonne ; Arles, Lautrecq, près Carcassonne ; Montmajor, prez d'Arles ; Lesignan Ponderats, St-Brice ou Brisse, Annonay, Veronne en Dye....., diférens sacs, dossiers et liasses concernant diférens endroits que l'on a pas cru nécessaire de détailler ». — Comptes d'administration des domaines de l'abbaye, produits par frère Pierre Enay ; état de recettes et dépenses, état des dettes des grangers ; « état du bled et autres grains prêtés, qu'on a pas rendu ; relevé de ce qu'il est dû sur les journaux de la vente du bled ». — Quittances de quartiers de pensions payés aux abbés Bruyset et de Salins (Aix, Chambéry, 8 août-14 novembre). — Compte d'administration de l'abbé Boyer, pour les biens de Franche-Comté (16 novembre). — Frais d'écritures et procédures pour la maison de Chambéry (14 décembre). — « État de la récolte en grains, légumes et vin provenant des domaines dépendant du grand prieuré de St-Antoine ». — Quittance de l'architecte Buisson, pour honoraires de travaux faits aux maisons de Lyon. — État des revenus des domaines de Franche-Comté. — Minutes d'observations sur les comptes de gestion de l'abbaye.

H. 680. (Registre.) — In-folio, papier, 97 feuillets.

1787-1788. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur de Menon. — Charges des commanderies (ff. 1-28). — Passages de « Marie-Bernard-Enemond de Menthon, Melchior-Joseph de Brie, Henri-François de Ligondès, Ferdinand-François et Marie-Louis-Augustin du Champt, Henry de Lasteyrie du Saillant, Antoine-Louis de Thy, Pierre-Antoine de Ste-Colombe, Paul-Eugène de Garnier ». — Suite des dépouilles (ff. 29-40). — Dépouilles « d'Alexis-Louis de Lestrange, commandeur de Celles, mort le 3 mars 1787 ; de Marc-Antoine de Mons, commandeur de Chambéry, mort à Malte ; de Charles-Joseph de Felines de La Renaudie, commandeur de Carlat, mort le 19 mai 1787 ». — État de l'argenterie provenant des dépouilles. — Mortuaires, vacants, etc. — Recette, 322.598 l. 3 s. 1 d. Dépense 232.934 l. 13 s. 1 d.

H. 681. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 12 pièces, papier ; 4 cachets.

1788. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Extrait des délibérations de la langue, pour fixer les impositions à prélever sur le grand prieuré et le bailliage (9 janvier). — Arrêt du Grand Conseil, condamnant le receveur et le commandeur de Maisonnisse à payer 2.151 l. 5 s. à Jean Laire, chanoine de N.-D. de Guéret, vicaire de Mannonet, et à Antoine-Olivier-Francois Couturier de Fournoue, conseiller à la sénéchaussée de Guéret, héritier d'Alexandre-Charles Couturier de Fournoue, archidiacre de Tarbes et vicaire de Mannonet (7 février). — Procédure en payement d'arrérages, poursuivie contre Pierre Champier, ancien fermier des terres et flaches de Bouchalas, membre de Chazelles (1784-20 février 1788). — Procès-verbal de récolement des bois de La Vergne-Bouton, membre de Masdieu (12 mars). — Visite du bois de la Garenne de La Tourette par les officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Riom (19 mars). — Vente d'une coupe dans le bois de La Garenne-St-Jean, près Montluçon commanderie de La Vaufranche (9 avril). — « Extrait du mémoire des frais déboursés et avances faites par M. l'agent général au grand prieuré de France, pour le service de l'agence, depuis le mois de mai 1787, jusqu'au mois de mai 1788 », frais de procès avancés par le prieuré d'Auvergne. — Arrentement d'une maison appartenant à la commanderie des Bordes, sise à Bourges, paroisse « St-Pierre le Puellier, à l'angle des rues de La Porte-Jaune et Attache-Jarretière », consenti à « François Lemonnier, docteur, professeur en médecine de l'Université de cette ville », moyennant une redevance annuelle de « 80 boisseaux de froment, 80 bois-

seaux de marseiche et 80 boisseaux d'avoine », mesure de Bourges, payable à la St-Jean-Baptiste (30 juin 1786); décrets, procurations, bulles à l'appui (1786-3 juin 1788). — Bail emphytéotique du moulin de La Chapelle, commanderie de Masdieu, consenti à Maurice Granet, marchand de « L'Épinasouze » (9 août). — Décret du grand maître, fixant l'imposition du grand prieuré à 2.808 l., et celle du bailliage à 1.872 l. (15 septembre). — Procès-verbal de visite des améliorissements du Temple d'Ayen, dressé à la requête du commandeur de Boyer, par le chevalier de Bosredon de Chauvance et l'abbé Papon (16-26 septembre). — Procès-verbal de la visite faite par le chevalier de Bosredon de la commanderie de Courteserre et de ses membres (3-12 novembre) — État général des frais de procès dus par le receveur et les commandeurs du grand prieuré d'Auvergne. — Cachet de la langue, sceau du chapitre, sceau du grand maître Emmanuel de Rohan, cachets de Bosredon.

H. 682. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 34 pièces, papier, 1 imprimé.

1788. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine*. — Récépissé de lièves de terriers délivré au receveur par Joseph Combalot, fermier général de l'abbaye (14 mars). — Pièces de la procédure poursuivie contre Benoîte Deplanche, veuve de François Richou, et Claude Deplanche, auxquels avaient été asservisées, par le commandeur de Laumusse, des terres à S^t^- « Jean-sur-Veyle, territoire de La Bagne, lieu dit en Cufigne, à présent apellé les Gaumes » (1776, 5 avril 1788). — Récépissé d'états d'arrérages de rentes délivré au receveur par Combalot, fermier de l'abbaye (22 avril). — Quittance d'un quartier de la rente due aux pauvres de la paroisse Ste-Marie-Madeleine de Besançon (29 avril). — Bail à ferme du domaine de Michon à Dionay, consenti à François Duc-Maugé, de Chattes (5 novembre). — « Relevé des baux à ferme, passés par le s^r^ Combalot, des domaines dépendants du grand prieuré de St-Antoine, uni à Malte » — « Déclaration des seigneuries, domaines, biens et revenus situés et perçus en Franche-Comté, appartenans à l'ordre de Malte, du chef de MM. de St-Antoine... à Aumônières, Pierrecourt, Courtesoul, Champlitte, Délain, St-Andoche, Montrécourt, Bourbonne, Colombier, Besançon, Beuves, Avannes, Pirey, Miserey. — Arrêt du Conseil d'État du 22 novembre, ordonnant qu'à partir du « 1er janvier prochain, le chapitre ou grand prieuré [des chanoinesses] de Saint-Antoine sera mis en possession de la totalité des revenus affectés à la dotation par les lettres-patentes du mois de novembre 1783 et du 15 novembre 1784 que, jusqu'au dit jour, l'ordre de Malte continuera à lui payer la pension fixée à 16.000 livres, par l'arrêt du Conseil d'État du 12 janvier 1787; que, sur les revenus dont il jouira, à commencer de ce jour, prélèvement sera fait de la somme de 24.000 livres, qui seront affectées au paiement, savoir : d'une pension de 12.000 livres due au s^r^ de Navarre, ancien abbé de St-Antoine, de six pensions, de 1.500 livres chacune, dues aux sieurs Barthélemi Liottier, François-Joseph Renod, Pierre-Jacques de Sugny, Joseph-Victor Valet-Descombes, Jean-Jacques Delches et James-François de La Gray, ci-devant religieux de l'abbaye de St-Antoine; de deux autres pensions de 1.200 livres dues aux sieurs Thierry-Bruuod Michon et François-Pierre Glandut, autres religieux de la même abbaye; enfin, d'une pension de 600 livres due à Barthélemi Clapisson, frère lay de ladite maison, et qu'à cet effet, il sera fait délégation à l'ordre de Malte de ladite somme de 24.000 livres dans les baux à ferme, jusqu'à l'extinction desdites pensions, laquelle profitera successivement audit chapitre, à la mort de chacun desdits pensionnaires »... décidant que les chanoinesses percevront un revenu de 400 livres par année, règlant l'ordre de réception, les responsions à payer à l'ordre, l'indemnité allouée aux Antonins résidant à l'abbaye, le payement des dots des chanoinesses, l'exhumation des corps enterrés à Tullins. — Observations sur le payement de 24.000 livres ordonné par cet arrêt. — Compte de recette et dépense de la maison de Chambéry, présenté par le s^r^ Viviand, et pièces justificatives de ce compte : frais avancés pour la solennité des 40 heures, quittance de taille de la paroisse de « Tonnery »; exhumation de corps; réparations « à la grange de la Madelaine, l'Échaux, Rosset; enlèvement des cinq cloches de l'église; compte du blanchissage des linges de l'église; quittance de taille pour les biens « rière Barberaz »; compte et quittance du charpentier Joly, pour réparations aux maisons de Chambéry; quittances de la pension de l'abbé Bruyset; réparations à un pressoir; compte et quittance pour copies de documents concernant Les Échelles et les biens de St-Antoine; quittances de la taille due aux paroisses de « La Revoire et Bissy »; frais d'écritures pour réduction des fondations de St-Antoine (11 janvier-14 décembre). — Comptes d'administration de la maison de Vienne, présentés par l'abbé Colombier; parmi les dépenses, achat de vin de « Château-Grillet », réparations à la fontaine de « Largentière ».

H. 683. (Registre.) — In-folio, papier, 1 et 83 feuillets.

1788-1789. — Comptabilité. — « Premier compte du chevalier de Bosredon de Ligni, commandeur de Morterolle, procureur général et receveur au grand prieuré d'Auvergne ». — *Charges :* chap. 1, charges des commanderies, responsions, charges royales, bourse commune, augmentation du vingtième (ff. 1-28); chap. 2, passages de « Julle-

Édouard de Moreton de Chabrilan, Joseph-Baltazard de Pierre, Gilbert-Charles Morel de La Colombe, Gilbert-Augustin de Drée, Hipolite de Gerbaix de Sonar »; chap. 3, dépouilles, argenterie provenant des dépouilles; chap. 4, mortuaires; chap. 5, vaquants; chap. 6, vente des bois; chap. 7, relicat de compte et lecture du présent; chap. 8, débiteurs pour causes extraordinaires, pensions cédées au trésor, recette des particuliers, frais de procès, revenus de l'ordre de St-Antoine.— *Dépense*: chap. 1, bulles et lettres missives; chap. 2, payements faits pour les dépouilles; chap. 3, payements faits pour les mortuaires; chap. 4, payements faits pour les vaquants; chap. 5, ports de lettres; chap. 6, pensions et salaires; chap. 7, divers payements; chap. 8, payements faits aux Antonins. — *Récapitulation* : Recette 347.093 l., 18s., 2d. Dépense 226.196 l., 10s., 11 d.

H. 684. (Imprimé.) — In folio, papier, 119 pages

1789. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Compte décennal « del comun tesoro, dal primo maggio 1778, a tutto aprile 1788. In Malta, nella stamperia del Palazzo di S. A. E., per fra Giovanni Mallia, suo stampatore ». Bilan présenté au grand maître par le chevalier de Bosredon de Ransijat, secrétaire du trésor. Observations générales, explications des articles de recette et dépense. Page 56, notice sur les biens de St-Antoine, l'auteur constate que l'Ordre sera entièrement rentré dans ses avances en 1879.

H. 685. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier, 7 cachets.

1789. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — États des déboursés faits par le notaire St-Horant, pour l'administration de la commanderie de La Vaufranche (1783-1789). — État des avances faites et frais déboursés pour le grand prieuré par Gelez, procureur au Grand Conseil (30 avril). — Visite prieurale de la commanderie de Ste-Anne, dont était titulaire Déodat de Gratet de Dolomieu, par Jean-Baptiste de Lasteyrie du Saillant, assisté de Jean-Baptiste Benassis de La Pléouse (16-25 mai). — Pièces relatives à une poursuite intentée à la dame Gazanchon, dont les grangers avaient enlevé leur récolte sans payer la dîme due à la commanderie de Chazelles (lettres et liste de témoins), 22 janvier-25 juin. — Visite prieurale de la commanderie de La Croix-au-Bost, appartenant au commandeur Michel du Bouchet, par le commandeur Pierre-Paul-Alexandre de Monspey, assisté de Bénassis de La Pléouse (13-28 juin). — État du produit des dîmes de la commanderie de Chazelles. — Liste des créanciers du chevalier de Villefranche, commandeur de Compesières. — Fragment du procès-verbal de visite prieurale de la commanderie de Feniers, dont est titulaire Jean de Bosredon-Rausijat, dressé par le chevalier de Monspey et Gilbert Papon (30 juillet-5 août). — Décret du grand maître ordonnant visite avant accensement du bois de Morterolles, des étangs « de Couroux, Regeveaux et de La Pille » (14 mars). — Quittance de l'avocat Bassaud, pour ses honoraires de conseil de l'Ordre en Franche-Comté (31 décembre). — Quittances passées au chancelier Hennequin l'aîné, par le curé Mortillet, pour frais funéraires de Ste-Colombe de L'Aubépin, commandeur de St-Paul; honoraires du s^r François, chargé d'affaires de la commanderie, et de Tabarin, secrétaire du commandeur. — État des sommes dues par le bailli de L'Aubépin, pour réparations à l'hôtel du bailliage et au chœur de St-Georges. — Frais d'établissement d'un devis de réparations au moulin du Temple de Vaux. — Tableau des revenus et charges de la commanderie de Bugney et de ses membres et indication des municipalités sur lesquelles ils sont situés.

H. 686. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier.

1789. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine*. — Listes de chanoinesses et d'aspirantes du couvent de St-Antoine. Quelques unes de ces listes portent les dates de naissance, les noms des parents, l'indication de la province d'origine et des annotations pour l'admission ; elles contiennent les noms de « *Aage* (Justine-Madeleine de l'); *Achard de La Haye* (Adélaïde); *Acier des Brosses* (Agathe-Marthe, Pétronille-Jeanne-Marie-Casimire); *Adoué de Sailhas* (Marie) ; *Agout* (Césarise, Stéphanie d') ; *Agrain des Hubaz* (Charlotte d') ; *Aguihac de Soulages* (Marie-Claudine, Marie-Marguerite d') ; *Albertan (d') ; Albertas (d'); Alençon* (Marie-Barbe d') ; *Allegret* (Françoise-Madeleine, Marie-Élizabeth d') ; *Allonville* (Marie-Anne d') ; *Ambly* (Eugénie-Louise-Marie d') ; *Ambly de Montlezun (d'); Andelarre* (Gasparine-Xavier-Philipine-Aimée, Louise-Bénigue-Octavie d') ; *Arces* (Marie-Benoîte-Sophie, Marie-Élisabeth-Justine, Thérèse-Alexandrine, Thérèse-Élisabeth-Victoire d') ; *Arimont (d')* : *Assier des Brosses (d')* v. Acier ; *Aubery* (Marie-Anne-Louise d') ; *Aurai de St-Poix* (Eulalie, Marie-Gabrielle d') ; *Aurel (d')* ; *Autier de Villemonté* (Josèphe-Angélique-Antoinette) ; *Avessens* (Louise-Josèphe-Laure, Marie-Auguste d') ; *Aymer* (Louise-Victoire-Henriette-Monique); *Balathier-Lantage* (Jeanne-Julie de) ; *Banans* (Charlotte-Françoise-Octavie, Élisabeth-Joséphine, Joséphine-Gabrielle, Marie-Louise de) ; *Banaston (de) ; Barandin* (Adélaide-Amédée de) ; *Baraudier-Montmayeur* (Françoise-Anne-Louise, Louise-Marguerite de); *Barbarin* (Louise-Adélaïde, Marie-Bénigne-Renée de) ; *Bardouillat de la Salvanye* (Jeanne-Françoise-Aimée); *Barol d'Arrene* (Jeanne-Louise de) ; *Barthon de Montbas* (Éléonore, Louise-Marie de) ; *Baume de Suze* (Josèphe-Olympe, Louise-

Antoinette *de La*); *Beaumont* (Augustine-Marie-Madeleine *de*); *Bectos* (Pétronille-Caroline-Béatrix *de*); *Begon de La Rouzière* (Amable, Anne-Louise-Albertine-Gilberte, Charlotte-Antoinette, Marguerite-Victoire-Amable); *Bejari* (Charlotte-Aimée-Augustine *de*); *Bejary* (Françoise-Pauline-Antoinette *de*); *Belissans* (Anne-Pauline-Victoire *de*); *Bellegarde des Marches (de); Bellerose (de); Béraudière (de La); Bergerion (de); Bertrand (de)*; *Bismont de Prunelli* (Anne-Judith-Joséphine, Marie-Cécile *de*); *Bisseret (de); Bodet* (Marie-Françoise-Agathe *de*); *Boici* (Marie *de*); *Boislinars* (Louise *de*); *Boniface* (Marie-Alexandrine, Marie-Françoise *de*); *Bonnans (de); Bonnay* (Françoise-Hélène *de*); *Bonneval* (Marie-Marguerite-Henriette, Marie-Victoire *de*); *Bonvoust* (Eugénie-Joséphine, Marie-Françoise *de*); *Borgne de La Pommeraye* (Antoinette-Éléonore-Reine, Catherine-Françoise-Louise, Françoise-Pétronille-Constance *de*); *Bosredon* (Anne-Françoise, Armande-Anne *de*); *Bosredon de Vatanges* (Jeanne *de*); *Boucher de Martigny (Le): Bourg* (Élisabeth-Aquiline-Caroline-Angélique *du*); *Boutries (de); Bouvet* (Marie-Françoise *de*); *Bovet* (Catherine-Adélaïde, Marianne-Sophie *de*); *Breteuil* (Charlotte-Laure-Olympe, Louise-Hortense *de*); *Brette de Lamotte* (Marie-Silvie-Anne *de*); *Brettes* (Françoise-Louise-Charlotte-Joséphine, Marie-Silvie-Anne *de*); *Brie de Soumanias* (Marie-Victoire); *Brison* (Marie-Gabrielle *de*); *Brous* (Philippine-Adrienne-Pauline, Philippine-Gabrielle-Élisabeth-Delphine, Philippine-Jeanne-Antoinette-Henriette-Charlotte, Philippine-Louise-Rosalie *de*); *Brumont de Melfort* (Anna-Bella-Henriette *de*); *Brunet* (Marie-Gabrielle *de*); *Bruneteau de Ste-Suzanne* (Rose *de*); *Buat (du); Carron de Ville* (Jeanne-Marguerite, Jeanne-Marguerite-Josèphe-Sophie, Louise-Bertille *de*); *Cantineau de Comane* (Agathe); *Capré de Megire* (Louise-Adélaïde-Josèphe-Christine, Rosalie *de*); *Capriol* (Thérèse-Françoise-Geneviève *de*); *Carbonnières* (Claire-Pauline, Madeleine-Paule, Marguerite-Paule *de*); *Caulincourt* (Amélie-Augustine, Anne-Gabrielle-Sophie-Agathe-Oportune, Louise-Marie-Joséphine, Marie-Eulalie-Oportune, Marie-Roze *de*); *Caumel* (Aimée-Marie-Zoé-Valentin *de*); *Chabot (de)*; *Chabrières de Charmes* (Ennemonde-Angélique *de*); *Chabrières de La Roche* (Gabrielle *de*); *Chalus-Prondines* (Marguerite-Élisabeth, Marie-Anne *de*); *Chalvet de Rochemontaix* (Alexandre-Jeanne-Marie-Josèphe-Gabrielle-Eugénie, Antoine-Félix-Marie-Louise, Henriette-Louise-Marie-Gabrielle *de*); *Chambrai* (Camille *de*); *Champagni de Nomper* (Élisabeth-Victoire *de*); *Chaponay-St-Bonnet* (Sophie-Catherine *de*); *Chapelle de Jumilhac* (Adrienne-Marguerite-Bernardine, Henriette *de La*); *Chassaigne de Serrey* (Anne-Claudine, Anne-Marie, Anne-Marie-Marguerite, Marie, Marie-Gabrielle *de La*); *Châteaubaudau* (Jeanne-Françoise *de*); *Chateignier de Bergeriou* (Marie-Victoire *de*); *Chatenay* Marie-Annemonde-Charlotte-Étienne *de*); *Chauveron* (Louise-Catherine *de*); *Cherval (de); Choiseul-Meuse* (Adélaïde-Geneviève, Françoise-Rose-Louise *de*); *Clermont Mont-St-Jean (de); Clermont* (Sophie-Marie-Françoise *de*); *Cleroy* (Aglaé-Marie, Élisabeth-Amélie, Hélène-Éléonor, Marie-Anne *du*); *Clos de L'Étoile* (Casimire *du*); *Combarel de Gibanel* (Antoinette, Charlotte, Louise-Catherine *de*); *Coppin de Miribel* (Élisabeth-Marie); *Corbeau* (Marguerite-Aimée, Pierrette-Françoise *de*); *Cordier de Varaville* (Marie-Catherine *Le*); *Coriolis* (Gabrielle-Cécile-Delphine, Marie-Félicité-Élisabeth *de*); *Corn (de); Corn-Caissac* (Jacques-Francoise *de*); *Costa* (Gasparde-Félicité-Geneviève, Henriette-Madeleine-Cosme-Catherine, Marie Louise-Clémence-Cosme *de*); *Couhé de Lusignan* (Charlotte, Jeanne-Flavie-Victoire *de*); *Courson* (Marie-Émilie *de*); *Courtelle d'Escaquelongue* (Marie-Rose-Françoise *de*); *Courtilhe de Giat* (Françoise, Jeanne-Gabrielle, Jeanne-Maximilienne-Marie *de*); *Courtilhe de St-Avit* (Claire, Jeannne-Marie *de*); *Courtis* (Agathe-Barbe, Alexandrine, Antoinette-Dieudonnée, Marie-Louise-Adélaïde *de*); *Cousin de Lavalière* (Jeanne-Françoise-Élisabeth *de*); *Croix* (Anne, Anne-Marie *de La*); *Cropte de Boursac* (Susanne *de La*); *Croutelle des Caqueloudes* (Marie-Rose-Françoise *de*); *Cugnac* (Pauline *du*); *Curières* (Jeanne-Silvie, Rosalie-Joséphine-Marguerite-Amable *de*); *Divonne* (Marie-Violente-Gilberte, Pernette-Françoise *de*); *Dolomieu (de); Domballe* (Charlotte-Philippine-Louise-Cécile *de*); *Dortan (de); Douhet d'Auzerre; Dreuil* (Marie Marguerite-Françoise *de*); *Drumont de Melfort* (Anna-Bella-Henriette *de*); *Duc* (Anne-Françoise-Élisabeth *Le*); *Duri* (Rosalie); *Dyvolet de La Roche* (Jeanne-Marie-Élisabeth); *Emery* (Marie-Aimée-Josèphe *d'*); *Épine* (Antoine-Élisabeth, Marie-Élisabeth-Joséphine *de L'*); *Espagne* (Jeanne-Louise, Octavie-Françoise-Henriette-Charlotte *d'*); *Estresses (d'); Falce-Fontcourbe* (Françoise-Charlotte, Marie *de La*); *Fare (de La); Ferré* (Marie-Charlotte *de*); *Ferré de La Jarodie* (Anne-Louise-Caroline-Florence *de*); *Ferré de Sermonières* (Marie-Charlotte *de*); *Ferré du Perroux (de): Feré du Peyroux* (Marie-Josèphe *de*); *Ferrette* (Marguerite-Mélanie *de*); *Flotte* (Christine-Louise, Louise-Benoîte-Henriette, Victoire-Adélaïde *de*); *Foix* (Charlotte-Honorée, Henriette-Marie-Adélaïde, Louise-Rose, Marie-Louise-Luce-Madeleine *de*); *Fontanelle* (Jeanne-Iphigénie, Jeanne-Victoire *de La*); *Fontenilhes* (Marie-Louise-Adélaïde-Félicité *de*); *Forest* Marie-Violan-Gilberte, Pernette-Françoise *de La*); *Forget* (Aglaé-Marianne *de*); *Fornette* (Marie-Geneviève *de*); *Foucault* (Françoise-Scolatique, Jeanne-Geneviève-Laurence-Henriette *de*); *Foudras* (Delphine *de*); *Fraix de Vernet* (Claire-Françoise-Rose, Élisabeth-Julie, Henriette-Olimpe-Marguerite, Marie-Thérèss-Louise-Claire-Émilie, Sophie-Catherine Étiennette *de*); *François des Courtis* (Agathe-Barbe, Antoinette-Dieudonnée *Le*); *Freslon* (Élisabeth-Bonne-Gabrielle-Thérèse, Jeanne-Joséphine

de) ; *Gain de Linars* (Marie-Joséphine-Françoise-Antoinette *de*) ; *Galien de Chabons* (Madeleine-Françoise *de*) ; *Garets* (Marie-Louise-Josephe *des*) ; *Garnier de Bois-Groslier* (Marie-Adélaïde) ; *Garnier de Fontblanche (de) ; Gavaret* (Anastasie-Marie-Jeanne *de*) ; *Genetine* (Jeanne-Françoise *de*) ; *Geofre de Chabrignac* ; *Gilette (de La) ; Goudin de Pauliac* (Louise *de*) ; *Gournay de Villedon* (Philippe-Claude-Charlotte *de*) ; *Gramont* (Jeanne-Marie-Adélaïde *de*) ; *Grange-Gourdan* (Marie-Susanne-Caroline *de La*) ; *Grés* (Élisabeth-Charlotte, Marie-Louise-Nicole *du*) ; *Grignan (de) ; Grivel* (Marie-Anne-Xavier-Fidèle, Marie-Élisabeth-Éléonore-Fidèle *de*) ; *Groin de Fondnoble* (Marie-Madeleine-Suzanne-Pierrette, Suzanne-Marie-Madeleine *Le*) ; *Gruel-Montferrat* (Marguerite-Angélique-Françoise, Marie-Julie-Victoire *de*) ; *Guérin de Courville* (Marie-Françoise-Adélaïde *de*) ; *Guignard de St-Priest* (Caroline, Marie-Joséphine-Louise-Xavier-Émilie, Marie-Pauline-Chantal, Marie-Thérèse-Charlotte-Antoinette *de*) ; *Harté d'Hurtevent* (Aglaé *d'*) ; *Hautier* (Anne) ; *Hautier de Barmonté* (Louise-Angélique-Julie) ; *Hautpoul* (Jeanne-Marie-Lucrèce *d'*) ; *Hautpoul de Salette* (Louise-Suzanne-Marguerite *d'*) ; *Hautpoul Seyre (d') ; Hayes de Forval* (Esther, Léonore *des*) ; *Herery Ponte de Nieule* (Alexis-Benjamine) ; *Honorati* (*d'*) ; *Hoste de Beaulieu* (Aglaé-Louise-Éléonore *l'*) ; *Hubet de Valadon* (Marie-Anne) ; *Jean de Jovette* (Marie-Françoise-Catherine, Marie-Victoire *de*) ; *Jonc (du) ; Joubert* (Marie *de*) ; *Jourlan* (Adélaïde *de*) ; *Jumilhac* (Henriette-Geneviève-Bernardine *de*) ; *Jumillac* (Marie-Françoise-Radegonde *de*) ; *Keating* (Sarah) ; *Kmalec ; Laas* (Anne-Louise-Sophie-Henriette, Anne-Sophie-Éléonore, Marie-Charlotte *de*) ; *Laqueuille* (Anne-Josèphe-Françoise *de*) ; *Laizer* (Agathe-Perrette, Alexandrine-Marie-Catherine-Jeanne, Alexandrine-Marie-Catherine-Jeanne-Charlotte *de*) ; *Lamanon* (Antoinette, Catherine-Perpétue *de*) ; *Langon* (Madeleine *de*) ; *Lanthonie* (Jeanne-Éléonore-Julienne, Marie-Jeanne-Aimée-Françoise, Marie-Jeanne-Thérèse *de*) ; *Lantivi de Kveno* (Françoise-Charlotte) ; *Laurens de Rairac* (Marie-Françoise-Jeanne *de*) ; *Laux de Latulle* (Fortunée-Geneviève *du*) ; *Leaumont* (Anne-Louise-Josèphe-Germaine, Anne-Perpétue, Louise-Catherine-Mélanie, Louise-Perrette-Appoline *de*) ; *Leusse* (Hélène-Félicité-Catherine, Marie-Adélaïde, Marie-Élisabeth, Marie-Sophie *de*) ; *Leyssin* (Anne-Françoise-Marie-Eugénie, Charlotte-Louise *de*) ; *Lidyer de Curet ; Lignières* (Marie-Éléonore, Marie-Thérèze *de*) ; *Liniers (de) ; Loheue de La Vachelerie* (Marie-Jeanne *de*) ; *Lombellon des Essarts* (Adélaïde-Jeanne-Marguerite *de*) ; *Loras* (Louise-Charlotte, Rosalie-Louise *de*) ; *Loubière* (Anne-Charlotte, Jeanne, Marie *de La*) ; *Louverval (de) ; Loyat de La Bachelerie* (Adèle-Joséphine-Antoinette, Marie-Jeanne *de*) ; *Lustrac (de) ; Lusy-Cousan* (Françoise, Louise-Gabrielle, Louise-Madeleine-Blanche, Marthe-Louise-Catherine *de*) ; *Lyvonne* (Henriette-Julie-Pélagie *de*) ; *Madières* (Louise-Hiacinthe-Élisabeth *de*) ; *Mai (May) de Termont* (Charlotte-Pauline, Gilberte-Charlotte, Marie-Louise-Gabrielle *de*) ; *Maillet* (Marie *de*) ; *Malette (de) ; Malyvert* (Louise-Josèphe-Henriette *de*) ; *Manon d'Albe* (Catherine-Perpétue *de La*) ; *Manuel* (Marie-Camille-Henriette, Marie-Félicité-Élisabeth, Marie-Françoise-Victoire, Marie-Madeleine-Dauphine *de*) ; *Maquerel* (Adélaïde-Joséphine, Alexandrine-Marie-Florine, Marie-Geneviève-Julie *de*) ; *Martinprey* (Marie-Catherine-Hélène *de*) ; *Massol* (Jeanne-Antoine-Madeleine *de*) ; *Matharel* (Françoise-Louise-Élisabeth *de*) ; *Maupeou* (Adélaïde *de*) ; *Maussabré* (Marie *de*) ; *Mautéon de Savaillant* (*de*) ; *Menon* (Catherine-Julie *de*) ; *Meri de La Canorgue* (Marie-Amable-Angélique *de*) ; *Mesnil-Simon* (Anne-Charlotte, Marie-Françoise *de*) ; *Miribel (de) ; Monclas (de) ; Montaignac-Chauvence* (Marie-Anne, Marie-Catherine, Marie-Jeanne, Sophie, Zoé *de*) ; *Montarby (de) ; Montchenu-Thodure* (Marie-Josèphe *de*) ; *Montfaulcon* (Françoise-Marie *de*) ; *Mantlezun* (Charles-Louise *de*) ; *Montmorin* (Constance-Lucie-Marianne *de*) ; *Montrond (de) ; Morel de Lacombe* (Anne-Benoîte, Jeanne-Françoise *de*) ; *Moutiers* (Anne-Alexandrine *de*) ; *Moysen* (Marguerite-Marie, Marie-Amable-Louise, Marie-Renée-Amable *de*) ; *Mun* (Armande-Alexandrine-André-Françoise-Honorée-Charlotte-Julie, Élisabeth-Charlotte-Paule-Nicolas-Sophie-Melchior, Marie-Brigide-Alexandrine, Marie-Françoise-Jeanne-Fortunée, Marie-Louise-Rosalie *de*) ; *Murat (de) ; Neyrieu* (Louise-Victoire *de*) ; *Nogerée* (Henriette-Françoise *de*) ; *Noier du Roure* ; *Nollet* (Marie *de*) : *Nollet de Laipaud* (Marie-Anne, Marie-Louise *de*) ; *Noyer du Roule* (*de*) ; *Noyer de Sauvage du Roure* (Anne-Rosalie *de*) ; *Oradour* (Jeanne, Jeanne-Marie *d'*) ; *Ordaigne* (Marie-Claire *d'*) ; *Orillac* (Charlotte-Louise-Françoise *d'*) ; *Ornezan* (Marie-Madeleine-Roze *d'*) ; *Paolo* (Antoine-Gabrielle-Luce-Éléonore *de*) ; *Parc (du) ; Paule* (Antoinette-Gabrielle-Thérèse-Luce-Éléonore *de*) ; *Perrier* (Anne-Marie-Hortense-Aglaé-Guillaumette, Blanche-Sophie-Adrienne-Cristine, Esprit-Marie-Alexandrine, Jeanne-Dorothée-Charlotte-Henriette-Nicolas-Othon, Théophile-Louise-Jeanne-Clarice *de*) ; *Perrins (de) : Perrotin de Bellegarde* (Marie-Blanche, Marie-Clotilde *de*) ; *Pestels* (Françoise-Geneviève, Jeanne-Marguerite-Susanne *de*) ; *Peyrou (du) ; Pin de St-Barban* (Marie-Anne *du*) ; *Pingon* (Louise *de*) ; *Piolenc* (Jeanne-Françoise-Victoire, Parfaite-Césarine, Thérèse-Désirée *de*) ; *Planchette* (Marie-Anne-Henrie, Henrye-Marie-Josèphe *de*) ; *Planchette de Piégon (de) ; Planelli La Valette* (Antoinette-Louise-Philippine, Françoise-Louise-Henriette, Laure, Louise-Gabrielle-Françoise *de*) ; *Plars* (Olimpe *des*) ; *Pleurre* (Charlotte-Guillermine, Charlotte-Thérèse *de*) ; *Poët (du) ; Pomelie* (Françoise-Marie, Madeleine-Paule-Charlotte-Louise-Marie, Marie-Jeanne-Françoise-Léonarde, Marie-Joséphine-Rosalie *de La*) ; *Pont-Dessieul ; Porte* (Marie-An-

gélique-Victoire *de La*); *Poote Veisin* (Mathurine-Josèphe-Jacquette-Reine *de La*); *Portes* (Antoinette-Catherine-Amélie *de*) V. Tafanel; *Pourroy de Lauberivière de Quisonaz* (Marie-Gabrielle-Henriette *de*); *Poute* (*de*); *Pui de Monthun* (Marianne-Claude-Louise *du*); *Puy de S*t*-Vincent* (Louise-Françoise-Alexandrine-Victoire, Yolande-Marie-Émilie *du*); *Quinevilec* (*de*); *Ragon; Raity de Vitré* (Amélie-Marie-Claire, Catherine-Félicité-Chantal, Marie-Anne-Alize Louise, Marie-Anne-Rosaline, Marie-Benoîte-Antoinette-Françoise, Julie-Françoise-Radegonde-Rosalie *de*); *Raousset-Seillon* (Anne *de*); *Rechigne Voisin de Guron* (Adélaïde, Agathe-Simone, Marie *de*): *Regrat, Reyrat?* (*de*); *Repaire de La Croix* (*du*); *Reynaud* (Marguerite-Agnès-Joséphine *de*): *Rigaud de Serresin* (Catherine-Rosalie, Marianne-Pierrette, Marie-Catherine *de*); *Ripert de Barret*; *Rivière* (Aglaé-Françoise *de La*); *Robert* (Marie-Jeanne *de*); *Roche du Maine* (Anne-Henriette-Charlotte *de La*); *Roche Flotte* (Jéronime-Euphrosine *de La*); *Roche de Fontenil* (*de La*); *Rocquard* (Marie *de*); *Roquard* (Marie-Julie *de*); *Roquefeuil* (*de*); *Rossignac* (*de*); *Rostaing* (Alexandrine-Félicité, Joséphine *de*); *Rostaing de Valence* (Louise-Angélique-Sophie *de*); *Rostaing de Vauchette* (Marie-Antoinette-Gilberte, Marie-Françoise-Antoinette *de*); *Rothe* (Madeleine-Josèphe, Marguerite-Josèphe *de*); *Roux* (Marie-Éléonore *de*); *Roy d'Allarde* (Anne-Gilberte *Le*); *Roys* (Anne-Claudine, Charlotte-Jeanne *des*); *Rozières* (Anne-Françoise-Emmanuel-Gabrielle *de*); *Sailli* (Alexandrine-Louise-Thérèse, Marie-Josèphe *de*); *Saint-Astier* (Anne-Marie *de*); *Saint-Aulaire* (Bénigne-Félicité, Élisabeth-Bénigne-Charlotte *de*); *Saint-Chamans* (Adélaïde-Célestine-Marie, Marie-Françoise-Geneviève *de*); *Saint-Légier* (*de*); *Saint-Poix* (*de*); *Sainte-Colombe du Poyet* (Marie-Pierrette *de*); *Sainte-Ferre* (*de*); *Salle* (Anne, Marie-Maximilienne-Joséphine *de La*); *Salmon de Courtamblay* (Modeste, Zoé, *de*); *Sara-Keating*; *Sarrasin-Laval* (Charlotte-Suzanne, Marie-Jeanne-Gabrielle, Suzanne-Louise *de*); *Sarrebourse* (Marie-Anne *de*); *Sartour* (*de*); *Savari* (Marie-Alexandrine-Charlotte-Alphonse *de*); *Sedières-Lentilhac* (*de*); *Seguin de Parris* (Victoire-Sibille); *Seray* (*de*); *Serey* (Marie-Françoise *de*); *Seyssel de Sotono* (*de*); *Sibut de Beausemblant* (Marie-Henriette-Thérèse-Joséphine *de*); *Signier* (Marie-Thérèse *de*); *Sirby* (Barbe-Alexandrine *de*); *Solages* (Marie-Gabrielle-Rose *de*), *Spens de Lanesc* (*de*); *Sures* (*de*); *Susci* (*de*); *Suze* (*de*); *Tafanel de La Jonquières de Portes* (Françoise-Auguste-Anne-Caroline, Antoinette-Catherine-Amélie *de*); *Tarragon* (Anne-Charlotte-Amélie, Félicité *de*); *Tessières* (Susanne-Adélaïde-Augustine *de*); *Texier de Bois-Bertrand* (Marguerite *de*); *Tézard* (Louise-Josèphe *de*); *Tour-Landot* (Stéphanie *de La*); *Tourette d'Ambert* (Anne-Louise, Guine-Charlotte *de La*); *Tournon* (Marie-Anne-Pauline *de*); *Tourvilec* Marie-Françoise-Adélaïde *de*); *Toustain* (Eugénie-Caroline, Louise-Marie-Adélaïde *de*); *Toustain de Richebourg* (*de*); *Tressan* (*de*); *Tresssens de Montbazin* (*de*); *Trion* (Anne-Agnès-Faustine, Louise-Françoise, Radegonde-Clotilde *de*); *Turpin* (Aglaé-Marianne-Victoire, Charlotte-Antoinette-Julie *de*); *Uzech* (*d'*); *Valadon* (Marie-Françoise-Catherine *de*); *Varax* (*de*); *Varax de Chatel* (Josèphe-Marie-Louise-Gabrielle *de*); *Vassal* (Jeanne-Marie-Thérèse *de*); *Vassal de Bellegarde* (Jeanne *de*); *Verdonnet* (*de*); *Vergennes* (Claire-Élisabeth-Jeanne, Jeanne-Françoise-Adélaïde *de*); *Verne* (*du*); *Vernet* (*du*); *Vesc* (Marie-Adélaïde, Marie-Diane *de*); *Veze* (*de*); *Viennois* (Marie-Thérèse-Émilie, Suzanne-Thérèse-Sophie *de*); *Villemort* (Marie-Alexis, Esprit-Françoise *de*); *Villemonté* (*de*); *Villelume* (Françoise-Charlotte-Rose *de*); *Villedon* (Marianne-Gabrielle *de*); *Villette* (*de La*); *Virieu* (Françoise-Bonne, Jeanne-Marie-Louise, Nicole-Louise-Henriette *de*); *Vivier de Lansac* (Françoise-Marie-Josèphe-Emmanuelle, Gabrielle-Marie-Adélaïde, Sophie-Joséphine-Marie-Xavier *du*) ».

H. 687. (Registre.) — In-folio, papier, 85 feuillets.

1789-1790. — Comptabilité. — Deuxième compte du receveur de Bosredon de Ligny. — Charges des commanderies (ff. 1-28). — Passages de « Esprit-Louis-Charles-Alexandre Savari de Lancosme, Gérôme-Sigismond-Joseph de Bancenel, François-Antoine de Pesteils, Jean-Gilbert de La Codre de La Grillière, d'Aurel ». — Suite des dépouilles (ff. 29-35). — Dépouille du bailli Claude-Marie de S[te]-Colombe de L'Aubépin, grand prieur, commandeur de S[t]-Paul, mort le 26 novembre 1789. — Argenterie provenant des dépouilles et envoyée à la Monnaie, le 7 janvier 1790. — Mortuaires, vacants, etc. Recette 324.563 l. 3 s. 6 d. Dépense 230.345 l. 14 s. 7 d.

H. 688. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1790. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Mandat de 600 livres tiré par le trésor pour le commandeur de Fricon (Malte, 12 avril). — Remboursement au s[r] Tixier de La Chapelle des avances par lui faites en 1779, pour la commanderie de Maisonnisse (8 mai). — Dépropriement, inventaire et procès-verbal d'adjudication de la dépouille d'Amable de S[t]-Julien de La Rochette, commandeur de Chamberaud, mort à Ahun, le 30 avril. — Billet de 1.225 l. 12 s., du chevalier de Montaignac, pour Mademoiselle de Montaignac La Faye (Malte, 3 juin). — Minutes de lettres du receveur au grand maître, à la langue et au trésor, au sujet de la mort du chevalier de Chalus-Prondines, de Claude-Louis Beraud, d'André-Jean Mandiot, antonins, du chevalier de S[t]-Julien de La Rochette, de la dépouille de Champdivers, liquidée par le chevalier du Déchaux; de la mort d'Étienne Dauphin. —

État du pavage de la rue du Petit-David, qui doit être payé par la commanderie de Lyon (4 août). — « État et déclaration des terriers et autres titres des fonds, revenus et charges de la commanderie de Blaudeix, dépendante du grand prieuré d'Auvergne, dans les paroisses de Blaudeix, Rimondeix, Ajain, Ladapeyre, Porsac, Clugniat, Domeyrot, Saint-Silvain-Soutoul, Jalèches, Gleny et Domeyrat en Bourbonnois » (5 septembre). — Quittance pour prix de charpentes placées à la grange de Champagne, commanderie de Devesset (27 septembre). — État des frais de procès dus au s[r] Formé, procureur au Grand Conseil (octobre). — Jugement de la sénéchaussée de Forez, condamnant le chevalier de Besse, ancien commandeur de Chazelles, à payer au s[r] Jean Desbrun, sculpteur, peintre et doreur à Montbrison, la somme de 30 livres qu'il lui devait pour avoir fait, dans sa chambre à Chazelles, « la peinture de la cheminée ou la gaine en blueu clair, sur laquelle il a blasonné des armes qui étaient en sculpture et en a argenté et doré la couronne; il a de plus marbré la tablette et jambage de ladite cheminée » (25 octobre-16 novembre). — Compte de dépouille et mortuaire du bailli de L'Aubépin (8 octobre). — Quittances de quartiers de pension payés au commandeur du Bouchet, au chevalier de Bocsozel-Montgontier, à Servier, curé de S[t]-Georges de Lyon, au chevalier de Bosredon de Vilvoisin, au chevalier de Varennes, à l'abbé Papon. agent général de l'Ordre; quittance de 18 livres acquittée par le s[r] Dezanche, qui a « tandu les jours de fêtes Dieu 1790, tout le tour de la commanderie de S[t]-Georges; quittance de 1.500 livres pour les repas du chapitre; mandat du receveur du prieuré de S[t]-Gilles pour l'abbé Chatet, curé de S[t]-Marcellin; quittance de 2.400 livres payées au commandeur de Bosredon-Chauvance, « pour la dépance des afaires en France et en Savoye »; mandat du receveur du prieuré de France pour le chevalier de Boniface, commandeur de Tirlemont (1 mai-6 décembre). — Liste des débiteurs du trésor et états de leurs dettes. — Extrait de l'état général des frais de procès du grand prieuré d'Auvergne, présenté par le chevalier d'Estourmel. — Mémoire des frais de procès dus au s[r] Thienot, procureur au Grand Conseil.

H. 689. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier; 1 sceau.

1790. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de S[t]-Antoine*. — Pièces relatives à la dépouille de Claude-Louis Beraud, chapelain conventuel, mort à Vienne, le 7 mai : inventaire mentionnant une « tenture tapisserie d'indienne fond bleu...; cinq livres vermisely dans un sac de papier...; un mortier pierre de choin...; un banion pour laver la vaiselle...; un manchon de marthe avec son carton...; deux boëtes et un mortier pour humecter le tabac...; deux chopines liqueur, plus une autre chopine étiquetée Parfait-Amour...; un moulin à caffé en chagrin...; une montre en or à répétition...; soixante-neuf paquets chocolat de demy-livre chacun...; un habit camelot couleur marron...; une soutane étamine, une autre soutane même étoffe, avec sa veste »...; parmi les livres : « Histoire de Lyon, par Paulin, en un volume estimé 1 l. 10 s.; Histoire de l'église, par le même auteur; Mémoire historique sur l'Ordre de S[t]-Antoine; Dictionnaire de l'Académie; Matière médicale, par M. Vitet; Dictionnaire historique des grands hommes, en huit volumes; Œuvres de Gressey, deux volumes estimés trente sols; Caractères de Labruyère; Théologie de Collet; Œuvres de Virgile; Œuvres de Boileau; Manuscrits d'épitres, trois volumes estimés quinze sols; les Éléments de l'histoire de France, par l'abbé Mallot; Dictionnaire de l'histoire naturelle, en neuf volumes; Mœurs de François; Œuvres de Molière, huit volumes estimés six francs; Grandmère italienne »... — Procès-verbaux de vente. — Testament du 23 août 1757, par lequel Beraud lègue 50 livres à son frère, 50 livres à sa sœur, 5 sous à chacun de ses autres parents et institue pour légataire universelle Marie Ferra, sa mère, à charge de lui payer, à dater du jour de sa possession, une pension viagère de 150 liv., hypothéquée spécialement sur sa part d'une maison rue S[t]-Jean, à Lyon. — Titre de cette rente sur l'Hôtel-de-Ville de Lyon, du 7 septembre 1761. — Bulle du grand maître Emmanuel de Rohan, autorisant Beraud à disposer de son quint (26 septembre 1781). — Bail à loyer d'un appartement à Vienne, place « de Notre-Dame-de-La-Vie » (20 juin 1783). — Autre bail consenti par le s[r] Rogon à Benoît Chol, repris par Beraud (7 novembre 1787-24 octobre 1788). — État des effets laissés dans sa maison par le s[r] Rogon. — Quittance de la capitation du domestique de Beraud. — Quittance de rente viagère. — État des sommes dues à Marie Point, sa domestique, en faveur de laquelle il dispose de son quint. — Confection d'un cercueil, frais funéraires, vérification des scellés; gages du gardien des scellés; quittance de loyer et résiliation de bail; abonnement aux gazettes; frais de scellés; quittances du perruquier, de la domestique, du boulanger, du boucher. — Sceau plaqué du grand maître de Rohan.

H. 690. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1788-1790. — Comptabilité. — Pièces jutificatives. — *Ordre de S[t]-Antoine*. — Pièces de la procédure en payement d'arrérages de rente, poursuivie contre Pierre Hervier et Claude Parrochia, tenanciers d'une maison rue de La Vignette, à S[t]-Chamond.

H. 691. (Registre.) — In-folio, papier, 1 et 87 feuillets.

1790-1791. — Comptabilité. — Troisième compte du receveur Bosredon de Ligny. — Charges des commanderies (ff. 1-28). — Passages de « Jean-Émanuel Desmoing, François-Marie de Corbeau, Cazot, Louis-Augustin de Menon, Philippe-Joseph de Ruolz, Ferdinand-Henri de Marchand de La Châtelaine ». — Suite des dépouilles (ff. 29-37). — Dépouilles de « Amable de St-Julien, commandeur de Chamberaud, mort le 30 avril 1790; d'Étienne Dauphin, commandeur de Farges et Vivier, mort le 2 août 1790; de Claude-François Boyer, commandeur de St-Romain-en-Gal, mort le 30 août 1790 ». — Argenterie provenant des dépouilles, articles réservés lors de l'envoi fait à la Monnaie. — Mortuaires, vacants, etc. — Recette 417.211 l. 15 s. 7 d. Dépense 269.733 l. 10 s. 6 d.

H. 692. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier; 1 imprimé, 1 sceau.

1789-1791. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine*. — Récépissé passé à Hennequin, par la chanoinesse de Gauteron, pour les documents laissés par lui ensuite de l'arrêt du Conseil du 22 novembre 1788 (1er mars 1789). — Note de la grande prieure de Chabons, demandant à Hennequin de signer, pour ampliation, le double de ce récépissé, et de laisser les documents relatifs aux bois (1 mars). — Bulle magistrale portant approbation de l'arrêt du Conseil d'État du 22 novembre 1788, et contenant 1° la délibération capitulaire des chanoinesses, du 13 juillet 1787, dans laquelle a été lue la dépêche magistrale qui accrédite le chevalier de St-Sulpice, lieutenant du grand trésorier, pour règler l'organisation du couvent; 2° l'imprimé de l'arrêt du Conseil d'État (5 mars). — Quittance d'un quartier de la rente due aux pauvres de la paroisse de La Madeleine, à Besançon (29 avril). — Quittance non signée d'un quartier de pension et quittance de Camus, Antonin (1 mai). — État des revenus de la commanderie de St-Antoine de Montferrand (4 mai). — Quittance d'arrérages de cens dus au s^r de La Poype (9 mai). — Compte d'administration de l'abbé Boyer, pour les maisons de Franche-Comté (11 mai). — Compte d'administration de la maison de Chambéry, rendu par Claude Viviand (4 juin). — Compte d'administration de Claude Genin, pour la maison de Vienne (24 juillet). — Lettre au sujet de l'administration de la maison de St-Marcellin (25 août). — Mémoire du chevalier de Ville, au chapitre, se plaignant du s^r Viviand, qui avait vendu à un s^r Viallet, un jardin dépendant de la maison de Chambéry, jardin dont il avait offert un prix supérieur à celui de Viallet (6 novembre). — État des réparations faites dans les domaines de l'Abbaye (31 décembre). — État de réparations faites aux maisons de Lyon et à Villeurbanne. — Minutes de comptes pour les revenus de Bourgoin, Aneyron, Largentière, Les Brosses. — Quittance des décimes pour la maison de Lyon (10 mars 1790). — Compte de recettes et dépenses du chapitre des chanoinesses de St-Antoine, arrêté avec le receveur, sous réserves (19 mars). — État du pavé relevé rue Mercière, dû par l'ordre de Malte (17 juin). — État des réparations faites à la maison du quai St-Antoine, à Lyon, par le s^r Jacquin, serrurier (1 juillet). — Quittances passées au chancelier Hennequin, pour acquit de la taille de Villeurbanne, des décimes de Grenoble, des frais d'enterrement de l'abbé Mandiot (16 mai-24 octobre). — Quittances de quartiers de la rente due au s^r Parisot, d'Auxerre (3 mai, 2 novembre). — Quittances passées au receveur, pour les impositions du domaine de Villeurbanne, à Villeurbanne et à Vaux, et pour la délivrance du quint de l'Antonin Blanchet à Marie Desnoyers, sa cuisinière (11 août, 22 septembre, 24 décembre 1790). — Quittance des impositions payées à Montbrison (1 janvier 1791). — Quittance des vingtièmes payés à Lyon (9 mars). — Compte du serrurier Jacquin, pour réparations aux maisons de Lyon (31 mars). — Quittance d'un quatier de la rente due au s^r Parisot d'Auxerre (28 avril). — Comptes de recettes et dépenses de la maison de Chambéry, rendus par Claude Viviand. — Bail à ferme de la maison de St-Victor sur Arlant, consenti aux sieurs Pierre et Pierre Desmales d'Arlant (Craponne, 10 juin). — Sceau plaqué du grand maître.

H. 693. (Registre.) — In-folio, papier, 1 et 87 feuillets.

1791-1792. — Comptabilité. — Quatrième compte du receveur de Bosredon de Ligny. — Charges des commanderies : responsions, don patriotique (ff. 1-28). — Passages, néant. — Suite des dépouilles, mortuaires, vacants, etc... Recette 385.522 l. 15 s. 11 d. Dépense 292.491 l. 2 s. 4 d.

H. 694. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

1791-1792. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — Mémoires acquittés des travaux faits dans les maisons de Lyon, sous la conduite de l'architecte Buisson, par les s^rs Faye, dit Gros, maçon, Lecomte, ferblantier, Belmond, charpentier (11, 25, 29 janvier). — Extrait de l'état général des frais de procès acquittés du 1 mai 1790 au 30 avril 1791. — Quittance de Servier, curé de St-Georges, d'une somme de 450 livres, « provenante des pieuses fondations de feu M. Monnatte ». — Autre de de St-George, comte de Lyon, pour une somme de 1.200 livres, à compte de ce qui doit revenir aux héritiers du bailli de Margou (1 février). — Pensions de l'abbé Cholet, curé de St-Marcellin (21 février); de Boniface du Réel, commandeur de Tirlemont (10, 28 février);

honoraires de Reyre, homme de loi, pour consultations (30 avril); honoraires de l'abbé Papon, agent de l'Ordre (31 avril); honoraires du notaire de l'Ordre (2 mai). — Procès-verbal de visite des améliorissements de la commanderie de La Villedieu en Fontenelle, dressé, à la requête du commandeur Louis-François-Rozalie de Loras, par les chevaliers Georges-Simon de Vaulchier du Deschaux, commandeur des Feuillets, et Charles-Alexandre de Moreton de Chabrillan, commandeur de Salles et Montseugny (1-5, 7 juillet), accepté par le chapitre le 12 novembre. — Minute d'une lettre du receveur, parlant de faire une saison à Vichy, du sequestre des commanderies du bailli de Besse, du commandeur de Monspey, de la dépouille du commandeur Boyer (7 octobre). — Comptes des fermiers de la commanderie de Laumusse. — Reconnaissance et dénombrement des biens possédés sur la commanderie de Laumusse, membre de Semon, par Jean Pérard, seigneur de St-Marcellin, président au Parlement de Bourgogne (22 janvier 1792).

H. 695. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1765-1792. — Comptabilité. — Copies des lettres écrites par les receveurs au grand maître, à la langue et au trésor, pour envoi des bilans mensuels, des registres de comptabilité, du produit des recettes et au sujet de, en 1765, son voyage chez l'évêque de St-Claude, son frère, d'une réclamation du fermier de Chantoin, d'un payement aux chevaliers de Chalus et de Jarente; de la mort du commandeur Jean-Bertrand de Madon, du bailli d'Ussel de Châteauvert, du commandeur Beaume, des réclamations de l'abbesse de Bonnesaigne sur la dépouille de Châteauvert, de l'abolition du droit de 11 s. 6 d., accordé aux banquiers de Lyon pour les lettres de change, d'un procès contre l'archevêque de Vienne, qui avait nommé un curé à La Verpillière, des mortuaires des commandeurs de Laube et de Villemontée, de la dépouille du Thé (ff. 1-4); — 1766, de la dépouille de Mathieu Baulme, des difficultés avec l'abbesse de Bonnesaigne, du fermage de La Tourette, d'un procès de la commanderie de Chambéry avec les Chartreux, d'un payement pour le comte de Valetine, d'une commande de draperie, du bailli de Margou, qui réclame l'hôtel habité par le grand prieur, du procès avec l'archevêque de Vienne, des dépouilles du Betz, de Châteauvert, du Thé; de poursuites contre les fermiers de Chantoin, de poursuites contre le chevalier de Chalus, de l'acquisition pour l'Ordre du droit de change, des dépouilles de La Valdizère, du Saillant; d'un achat d'armes à St-Étienne, de la pension du chevalier de Montaignac sur Salles et Montseuguy, d'envoi de fonds par le receveur de Madrid, d'une réclamation du s^r^ Bléternas sur les dépouilles de Marsillac et Montjouvent, d'envois de fonds à Gênes, de la rénovation des terriers de Chazelles, d'une coupe de bois à Olloix (ff. 5-15); — 1767, de la dépouille de La Valdizère, commandeur de Chambéry, de l'affaire de Bléternas, du membre de Chantoin, de la dépouille du Saillant, de la dépouille de Ste-Jay, de l'arrestation de malfaiteurs à La Sauvetat, des dettes des commandeurs de Savasse et d'Ussel; de la mort du bailli de Grimaldi, receveur à Gênes; des observations plus que sévères à lui adressées par la langue; du prêt consenti au chevalier de Seyssel, du curé de Chavanat, des bois de Lieudieu, d'un payement au comte de Vallin, d'un achat de galons et de toiles pour les galères, du procès contre l'archevêque de Vienne, du récèpement du bois de St-Nazaire, membre de Leureuil, des commanderies de Laumusse et Bellecombe, des fermiers de Vivier et Farges, de meubles d'état vendus dans la dépouille du commandeur du Saillant, d'un achat d'armes et draperie, des bois de Montredon (ff. 15-22); — 1768, d'un achat de toile, des bois de St-Nazaire, du séquestre de Vivier et Farges, du quint du chevalier du Betz, de la dépouille du bailli d'Ussel, du membre de Chantoin, d'un achat de drap rouge pour les officiers d'artillerie; de la nomination, à la recette, du commandeur de Ste-Jay; de la mort de Félicien de Mons de Savasse, du quint du commandeur de Laube, de la commanderie de Laumusse, de la consigne faite par le receveur de Fargues, de la dépouille de Savasse et de son médaillier, d'achat d'armes à St-Étienne, d'une vente de cloches de trois chapelles de Laumusse, de la commanderie de Bellecombe, de la dépouille La Valdizère, du vacant de Dôle, de la maladie du commandeur de St-Mauris, de la mort du bailli de Beaumont-Brison, du séquestre de Compessières, du cautionnement du chevalier de Seyssel (ff. 22-31); — 1769, du cautionnement de Seyssel, de la dépouille du commandeur Peschant, de la commanderie de Laumusse, de l'argenterie du bailli de Brison, du séquestre de Compessières, d'un achat de draps et toiles, d'un payement du chevalier de Marcellanges, des legs du bailli de Brison aux pauvres de St-Paul, d'un mandat pour le bailli de Belmont, de l'argenterie des commandeurs Guyot et Girardin, des frais de procès avancés par le receveur du prieuré de France, du fermage de La Vinadière, de la vérification des armes achetées à St-Étienne, des procès de Chambéry, de la commanderie de Salles et Montseugny, d'un legs du commandeur Peschant au curé de St-Romain-en-Gal, du membre de Chantoin, des terriers de Bugney; de la maladie, de la mort et de la dépouille de St-Mauris, commandeur des Échelles; de la pension du bailli de Fleury sur Salins, de la dépouille du Saillant, des réparations de Chantoin, des grands chemins dans la commanderie de St-Paul, d'un procédé pour marquer le linge, de la commanderie de Montferrand; des passeports du s^r^ Trigance, premier maître canonnier de la religion (ff. 31-42); — 1770, du payement de partie

du quint de S[t]-Mauris à sa nièce, M[me] de Germigney, chanoinesse de l'abbaye de Migette; de l'acquit de frais de procès au parlement de Grenoble; du membre de Chantoin, des arrérages d'Ydes, des dépouilles de Brison, du Saillant; de la commanderie de Laumusse; du cautionnement de Seyssel, de la commanderie de Salles et Montseugny, de la dette du bailli de Grolier; de la mort et de la dépouille de Cherué, commandeur de Chambéry, des procès de cette commanderie; d'une lettre peut-être perdue avec « le bâtiment qui s'est brisé contre un écueil dans la rade »; des améliorissements de Pontvieux; des terriers de Villejésus; de la dépouille de S[t]-Mauris, du séquestre de Compessières, d'un achat d'ornements d'église; de la mort et de la dépouille du bailli de Bosredon-Vatange, grand prieur; de legs faits à leurs confesseurs par du Saillant et de Vatange, des repas du chapitre; de la nomination de L'Aubépin comme receveur; de la dépouille de Savasse, des charges de La Vinadière, des commanderies de Chamberaud et de Morterolles, d'un achat d'armes à St-Étienne, des preuves de Serrezin, de la mort et de la dépouille du commandeur de Charry des Gouttes, d'une dette du commandeur de Lestrange, de la pension du commandeur Josset, capitaine du port, du règlement des bois, de l'hôtel du bailliage à Lyon, des bois de Tortebesse (ff. 43-52); — 1771, de la dépouille des Gouttes, commandeur de S[te] Anne; de la dette du chevalier de Seyssel, du séquestre de Compessières, d'une demande de secours par un curé de Montferrand, de la commanderie de S[te]-Anne, de l'hôtel du bailliage, du règlement des bois. des bois de Tortebesse, du membre de Chantoin, du quint de Châteauvert du Betz, de la dépouille de Brison, de l'encaissement des droits de passage, de la maladie, de la mort et de la dépouille du commandeur de Marsay, d'un achat d'armes, d'un achat de drap, des revenus de La Vinadière, de la pension alimentaire du chevalier de Villefranche, de l'envoi « d'un trombon à main », du procès pendant au sénat de Chambéry, contre le s[r] Courier; de la commanderie de Chambéry, du martelage des bois du bailliage, d'une aumône aux pauvres de « S[t]-Maureil »; de la dépouille de La Roche-Aymon (ff. 52-61); — 1772, des dépouilles de Marsay et des Gouttes, des séquestres de Leureuil et de Compessières, de la vérification des armes, de la dépouille de La Roche-Aymon, d'un procès contre le marquis des Gouttes, des bois des Échelles, des procès pendants à Chambéry, de cuves de la commanderie de Charrières, des bois de S[t]-Paul et du bailliage, des revenus de La Vinadière, des bois de La Villedieu, de négociations avec les présidents de Quinsonas et d'Ornacieux, des dettes du chevalier de Chalus, de la vente des bois; d'un procès intenté au parlement de Bordeaux, par l'avocat Vergniaud, au sujet d'un fermage de la commanderie de S[te]-Anne; d'un achat de dorures pour l'église S[t]-Jean à Malte, des dettes du chevalier de Villefranche, de la commanderie de S[te]-Anne, de la pension du chevalier du Poët, du membre de Chantoin (ff. 61-69); — 1773, de la pension du Poët, du membre de Chantoin, des revenus de Laumusse, de l'élection du grand maître Ximénès de Texada, de la commanderie de Salins et de la mort du commandeur d'Isnard, des dépouilles de Bord et de Vatange; de la commanderie de Maisonnisse, des réparations de Masdieu, de la mort et dépouille de Pingon, commandeur des Échelles, de la commanderie de Celles, d'un mémoire sur les preuves de noblesse en Franche-Comté, de la pension du chevalier de Fricon, de la liste des chevaliers et frères servants, d'un s[r] de Befroy, qui portait indûment la croix de l'Ordre, de la copie des baux à ferme, de la vente des bois du bailliage et de S[t]-Paul, de la commanderie de Lormeteaux, du séquestre de Laumusse, de la mort et de la dépouille du commandeur de Fargues, de l'administration de Chambéry par le chevalier de Seyssel, du séquestre de Leureuil et de Compessières, des dettes du chevalier de La Richardie, de la disposition des biens-fonds patrimoniaux, des armes achetées à S[t]-Étienne (ff. 69-78); — 1774, des dettes du commandeur de Châteauvert, des bois de Masdieu, des fermages des Feuillets, de la mort et dépouille de Chassaing de La Vernade, des dettes de La Richardie, du séquestre de Laumusse, des armes de S[t]-Étienne, de la commanderie de Feniers, de la nomination du chevalier Nobili au poste de secrétaire du trésor, de la pension de Poët, d'un manuscrit du recueil des privilèges de l'Ordre, de la commanderie de Feniers, de la dépouille de Fargues, de la mort et de la dépouille de Joseph Josset, curé de S[t]-Georges, de la mort et de la dépouille de S[t]-Viance, du membre de Chantoin, d'un envoi de calices et patènes de Laumusse, des pots de vin touchés par le chevalier d'Ussel Châteauvert, d'un achat de drap pour la compagnie des gardes du grand maître, de la dépouille de Savasse, du quint du grand prieur de Vatange, d'un achat de bonnets de peau d'ours pour les gardes du grand maître, de la confirmation des privilèges (ff. 78-86); — 1775, d'achats pour la compagnie des gardes; d'un procès contre le curé de « Molans », commanderie de La Villedieu; de l'administration de Chantoin, du chevalier de S[t]-Sulpice, des charges de Salins, d'un acte baptistaire d'un enfant du chevalier Sachetty, de la dépouille de Savasse, des revenus de La Vinadière, du chevalier de Bosredon, de la conduite déshonorante de La Richardie, du séquestre de Leureuil, de la dépouille de S[t]-Viance, de la commanderie de Carlat, de la pension du chevalier de Sobiras; de la dépouille de Montaignac Bord, commandeur de Dôle, de la mort et dépouille du grand prieur de S[te]-Jay, du voyage de l'abbé Larcher, des charges de Lormeteaux et de Bugney, des religieuses de l'Hôpital de S[t]-Marc de Martel, des réparations de Villefranche, de la dépouille de Marsay (ff. 86-91); —

1776, de l'élection du grand maitre de Rohan, de l'impression de décrets du conseil, de la dépouille de Ste-Jay, du voyage du receveur de Loras à la cour de Turin, des recrues faites par de Reynaud de Monts, de la perte d'un procès contre les officiers municipaux de Dôle, de la dépouille de Marsay, de la dépouille de St-Viance, du séquestre de Compessières, de la mort et de la dépouille de Grolier de Serrières, de la reliure des preuves de noblesse, de la mort et dépouille de La Roche-Aymon Barmont et du bailli de Savary de Lancosme, de la remise de la recette au chevalier de Loras, à son retour de la cour de France, d'envois de fonds au receveur de Gênes, d'un achat de 1.000 aunes de toile de Troyes, de négociations avec le roi de Sardaigne, de la pension du chevalier de Chauvance, d'une gratification au curé de la commanderie de « St-Jean de Verolingo » en Piémont, de la mort de Gilbert Josset, de la présentation des frères Philippe-Auguste et Georges Hennequin, pour le remplacer comme agents de l'Ordre ; de l'habillement des troupes, de la mort de Monatte, commis à la recette (ff. 91-98) ; — 1777, de la dépouille St-Mauris, d'une gratification à accorder à l'avocat Boyer, de l'émutition de Puy de Noix à l'abbé Josset, des commanderies de Laumusse, Lormeteaux et Montferrand, de la nomination de Bosredon Ransijeat au poste de secrétaire du trésor ; d'une recherche des lois et coutumes de France, concernant les baux à ferme ; de la dépouille de Vatange ; de la mort et de la dépouille de Blonay, commandeur des Feuillets ; d'un payement au neveu de Monnatte, du payement du premier trimestre de la pension des Antonins, d'un achat de galons d'or ; d'achats de rentes viagères, de placements de fonds sur le trésor à 4 1/2 ; du séquestre de Compessières (ff. 98-102) ; — 1778, de l'argenterie de feu le commandeur Liégeault, des pensions des Antonins, du taux des rentes viagères, de l'enregistrement des privilèges au parlement de Grenoble, d'un envoi d'argenterie à Malte, des pensions des chevaliers de Sartous et de Dolomieu, des commandeurs en retard, du tableau général des revenus de St-Antoine, des pensions imposées sur Montbrison et Blaudeix ; de la mort de Philippe de Pétremans, commandeur de Bellecombe ; du séquestre de Compessières (ff. 102-106) ;— 1779, des pensions des Antonins, du séquestre de Laumusse, de la dépouille de Pétremans, des placements en rentes viagères sur le commun trésor, de l'administration des biens de St-Antoine ; de la mort, à Bourbonne-les-Bains, de Joseph-Désiré du Saix ; de la dépouille de Ste-Jay, de la dépouille de Chauvance, du remboursement aux Antonins des capitaux placés par eux sur le trésor, de la mort de l'antonin Emmanuel Jolicart, du passage de Pierre-Antoine-Octavien-Aimé de Monestay de Chazeron, de l'exemption des dîmes en Dauphiné, de la mort du chevalier de Champdivers (ff. 106-111) ; — 1780, de la dépouille de Champdivers, du droit de passage du fils du marquis de Fargues, d'un état des services gratuits rendus par l'avocat Boyer ; d'une note sur le sr Lépine, régisseur de Montseugny ; d'un remboursement de capitaux aux Antonins, de l'évaluation des pistoles d'Espagne, de la répartition des charges royales, du séquestre des commanderies du chevalier de Menon, des terriers de Montseugny, de la dépouille de l'antonin Charvet, du droit de passage de Jean-François de Bosredon, de poursuites contre le fermier de Compessières (ff. 111-116) ; — 1781, de la nécessité d'aviser de l'envoi de lettres de change, des charges payées par les commandeurs, de la mort du bailli de Soudeilles, grand prieur, de la description de la maison de St-Antoine de Lyon, du droit de passage de Pierre-Christophe de La Poype (ff. 116-120) ; — 1782, de la mort du chevalier de St-Chamans, de la mort du maréchal de Bosredon Vilvoisin ; de ses frais de représentation à la cour, qui seront plus considérables encore lors des fêtes préparées pour la comtesse du Nord ; de la mort de François-Aimé d'Ussel de Châteauvert, des bois de Masdieu, de la mort du bailli de Lemps, grand prieur, de la mort de l'antonin Aluis ; de la dépouille de Lemps, règlée avec la marquise de La Pérouse ; du chevalier de La Richardie (ff. 120-124) ; — 1783, de la mort de La Richardie (ff. 124-125) ; — 1784, de l'envoi des bilans ; — 1785, des bilans, de la consigne au commandeur de Menon ; — 1786, de la mort de Gilbert-Amable de Montaignac, de Gilbert Ragon, du bailli de Margou ; — 1787, de la mort de Louis de Chalus-Prondine, du bailli Alexis-Louis de Lestrange ; — 1788, de la consigne faite au receveur Bosredon de Ligny, d'un droit de lods du membre d'Accoyeu, de la location de l'église de St-Antoine de Chambéry ; — 1789, de la mort du bailli de Laubépin ; — 1790, de la mort d'Amable de St-Julien, des réparations de Bourganeuf ; — 1791, 1792, de l'envoi des bilans.

H. 696. (Registre.) — In-folio, 2 et 215 pages.

1777-1792. — Comptabilité. — Pièces justificatives. — *Ordre de St-Antoine.* — États des pensions payées aux religieux de St-Antoine « Jean de Madières, Balthasard de Vaubonnes, Joseph Le Court de Pluvy, Francois de Beaumont, le bailly de Navarre, François Poncet, François Vande, Jean-Antoine Perrin de Vieuxbourg, Jacques Deschamps, André Blanchet, Jacques Audras, Antoine Terrasse d'Albisse, Jean-François Charvet, Joseph Lempereur, Benoît Servan, Jacques Seguin, Joseph-Victor Dauphin, François-Joseph Reynod, André de La Roue de Milly, Antoine Quincieu, André-Jean Mandiot (p. 21), Jean-Louis Pernon, François-Mich. de Coulouvra, Zacharie Amiot, Antoine-Vincent Duc, Bernard de Laboissière, Jean-Pierre Teste, Pierre Masson, Jérôme Danthon, Joseph-Louis Baguinet, Philibert Fraisse, Pierre Billion, Jean-Claude Billion, François Bouchu, Joseph

Perrier, Gabriel-Antoine de Croix, Étienne-Bernard Gresset, Abel-Joseph Clapperon, Pierre Pernon, Claude Duc, Louis-Marc-François Bancenel (p. 41), Louis Verdat, Fleuri-Marie Soubry, Jean-Claude Huot, François Passieu, Antoine Robert, Claude-Benoît Perrin, Claude-Joseph Arthaud, Claude-Augustin-Victor Varin, Nicolas-Joseph Richardin, Gabriel Camus, Claude-Gabriel Chappuis, Claude de Riverieux de Varax, Antoine Perrier, Bernard-Georges de Gumin, Pierre-François-Marie de Lachapelle, Blaize-Antoine Despaleines, Jean-Joseph Vergeo, François Delagré, Joseph-Melchior Botu, Claude-Louis Beraud (p. 61), Thierry-Bruno Michon, Fleuri Charmetton, Claude Giroud, Claude-Antoine Patras, Jean Cottier, Jean-Jacques Raffay, Louis Le Roy, Jean de Senovert, Jean-Joseph-Philippe Hamberger, Philippe-Marie Porro, Nicolas Hussenot, Louis-Claude de St-Marc, Philippe-François Gauthier, François-Antoine Breton, Claude Nodot, Antoine-Félix Clerc, François-Joseph-Ignace Krueg, Antoine-Joseph Fiard de Gevigney, Pierre-Paul Beille, Joseph Beille, Pierre-François Glandut, Marie-Antoine Puget (p. 83), Jean-Baptiste-Marie Chana du Coin, Louis Bergeron, Pierre Muguet, Jean-Jacques Chapat, Louis-Maurice Ribaud Desgauthiers, François-Barthélemy Caillot, Barthélemy Clapisson, Jean-Marie Collet, Nicolas Vachet, François Brosse, Esprit Vinson, Bernard Niepce, Jérôme Penin, Barthélemy Loithier, Michel Delorme, Pierre-Louis Bruiset-Pontus, Pierre-Emmanuel Jolicard, Jean-Jacques Deloche (p. 101), Jean-Constantin Faure de Fayole, Charles-François-Antoine Delalauze, François-Antoine Camuzi, Michel Servan, Émilan Gauthey, Louis Bruiset, Antoine Aluis, Antoine Joubert, Jean-André Chaloin, Pierre Escoffier, Michel Faure, Augustin Pichon, Pierre Enay, Heyman Chapla, René-Paul-Joseph Pin, Jean-Baptiste-Claude Roche, François-Gabriel Bancenel, Camille Burlat, Antoine Bouteillers, Jacques-Antoine Canot, Jean-Baptiste Peysselon, Jean-Baptiste Bellier (p. 123), Jean-Jacques Bruiset, Joseph-Victor Vallet, Hipolite Simonard, Jean-Pierre Bouvier, Joseph-Hugues Dantour, François-Xavier de Desne, Jean-Jacques Borin, Étienne-Barthélemy Cusset, Tripard, François Chassegay, Justinien-Benoît Jacob, Jean-Jacques de Loches ». — P. 201, état sommaire des dépenses faites pour l'Ordre, impositions, entretien des domaines, des maisons et de l'hôpital. — Pp. 203-215, état des rentes viagères converties puis remboursées à « André de La Roue de Milly, Jean Cottier, Claude-Antoine Patras, Antoine Robert, Pierre Pernon, Antoine Perrier, Jean-Joseph Verger, Hipolite Simonard, Louis-Pierre Bruiset-Pontus, Claude Riverieux de Varax, Barthélemy Liottier ».

H. 697. (Registre.) — In-folio, papier, 81 feuillets.

1792-1793. — Comptabilité. — Cinquième compte du receveur de Bosredon de Ligny. — Charges des commanderies, responsions, don patriotique (ff. 1-28). — Passages de « Pierre-Marie-César de Flandre d'Espiney, Laurent-Marie de Loras ». — Suite des dépouilles, mortuaires, vacants, vente des bois, etc.

H. 698. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier, 3 plans, 10 cachets.

1739-1748. — Archives. — Pièces relatives à la construction d'un bâtiment pour les archives. — Lettre et décret des procureurs de la langue, demandant l'envoi du plan et du devis du bâtiment projeté. Dans la lettre, il est en outre question de mainlevée de séquestre de commanderies, des améliorissements, des terriers de la Râcherie, du droit d'imprescriptibilité non reconnu par le parlement de Besançon (Malte. 9 janvier 1739). — Autre approuvant le plan et le devis s'élevant à la somme de 26.000 livres, remerciant le bailli de Lyon, qui a fait don de l'emplacement, et nommant commissaires pour suivre les travaux, les chevaliers de Valin, de Grôlée, du Saillant, les commandeurs Ragon et de Rufé et le maréchal de Caissac, receveur (12 août, 7 septembre). — Décret du grand maître, portant approbation de ceux de la langue et du Trésor, portant qu'une avance de 26.000 livres sera faite au prieuré d'Auvergne, qui, pour la rembourser, lèvera une imposition de 2.600 livres pendant dix ans (2 octobre). — Lettres de la langue, annonçant l'envoi du décret d'approbation, d'un autre, établissant une taxe sur les commanderies pour le remboursement des avances du trésor, d'une quittance d'un acompte payé par le chevalier de Vilvoisin sur la ferme de La Vinadière et du règlement du différend entre les sociétaires, courriers et marguilliers de St-Georges de Lyon (25 octobre 1739, 3 juin 1740). — Décret du conseil portant répartition, au prorata de leurs charges, entre les commanderies du grand prieuré, d'une imposition annuelle de 2.951 l. 10 s., pour remboursement de l'avance faite par le trésor (3 juin 1740). — Approbation, par la langue, d'autres plan et devis comprenant l'aménagement d'un logement pour le receveur (22 août). — Lettre des procureurs du trésor, annonçant qu'ils consentent un prêt de 20.000 livres, remboursables en dix ans, avec intérêt de 3 0/0, et qu'ils ajouteront à cette somme ce qui sera nécessaire pour élever d'un étage le bâtiment des archives (10 novembre). — Délibération de la langue, concluant à ce qu'une contribution soit demandée au trésor pour le logement du receveur et confirmant les pouvoirs des commissaires (18 juillet 1741). — Plans des archives et du logement du receveur, parafés par les chevaliers de Vallin, de Grôlée et le sieur Roche. — Conventions entre les commissaires et l'architecte Jean-Baptiste Roche, à qui il est fait une avance de 38.000 livres (18 novembre), conventions approuvées par le chapitre, le

3 juin 1742. — Devis des travaux à exécuter, qui devront être terminés le 24 juin 1743. — Délibération du trésor, par laquelle, sur l'exposé fait par la langue des frais imprévus nécessités par la construction du logement du receveur, il consent à contribuer pour 6.625 livres, à prêter 6.000 livres sans intérêts et à contribuer, en outre, à la moitié des nouvelles dépenses (15 février 1743). — Lettre annonçant l'envoi de cette délibération et de l'approbation du grand-maître (18 mars). — Lettre de la langue, annonçant l'envoi de la décision du trésor et avisant du séquestre de la commanderie de Morterolles (27 mars). — Devis et procès-verbal d'adjudication au s[r] Roche, au prix de 14.850 livres, des travaux à exécuter pour élever d'un second et d'un troisième étage le bâtiment des archives (13 juin, 15 juillet). — Plan du second étage. — Délibération de la langue au sujet du refus du trésor de contribuer aux nouvelles dépenses pour ce bâtiment, et du séquestre de la commanderie du chevalier de Sales, qui n'avait pas remboursé les 10.000 livres à lui prêtées pour le rétablissement de ses moulins (12 août). — Lettre annonçant l'envoi de cette délibération et accusant réception d'une caisse de linge (12 août). — État des travaux exécutés et de ce qui reste à faire au 12 novembre 1743. — Copies de la lettre écrite à la langue par les commissaires de Grôlée et de Vallin, pour donner explication de la nécessité dans laquelle ils se sont trouvés de dépasser les devis (15 novembre). — Délibération de la langue approuvant les constructions nouvelles et lettre annonçant l'envoi de cette délibération (9 janvier 1744). — Décret du Conseil autorisant le trésor à consentir à la langue un nouveau prêt de 8.000 livres (29 mai). — Minute du procès-verbal de réception des travaux. — Projets de circulaires à adresser aux commandeurs pour le remboursement des sommes avancées par le trésor (1748). — Décret du grand maître Pinto, portant répartition sur les commanderies d'une taxe annuelle de 4.000 livres, pour remboursement des 53.550 livres avancées par le trésor (29 août 1748), — Sceaux plaqués de la langue, des grands maîtres Raymond, Despuig, Emmanuel Pinto, du chapitre ; cachet de la langue.

H. 699. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier, 1 imprimé, 4 cachets.

1746-1758. — Archives. — Pièces relatives au classement des archives. — Délibération de la langue, concluant à aviser le receveur que la dépense de 10 francs par jour prévue pour le classement est trop élevée, et qu'elle lui laisse le choix de la personne chargée de ce classement (22 octobre 1746). — Autre, déléguant le chevalier de Laube pour procéder à cette opération, malgré l'avis de l'abbé « Peschamps », qui disait : « Il me paroît qu'il seroit tem de couper court à tous ces projets, suggérés par des personnes d'esprit, à la vérité, mais oisifs, qui ne cherchent qu'à s'occuper à leur avantage. La vénérable langue devroit réfléchir que la nouvelle maison de M. le receveur sera inutile et l'entretien coûteux, lorsque la maison du baillage étant vaquante, M. le receveur la préférera toujours à toute autre, et que cependant, peu à peu, la vénérable langue s'est trouvée dans la dure nécessité d'engager ses commanderies pour cinquante millions, dont MM. les commandeurs n'ont encore rien payé, quoiqu'il y ait sept ans que la taxe a été faite par le sacré conseil. Il en sera de même de l'arrangement des archives, pour lequel on demande huit mil francs de premier vol. Dieu sçait jusqu'où il montera ; et, après une grande dépense, la première personne qui en dérangera l'œconomie, ce sera à recommencer sur de nouveaux fraix. Toutes ces raisons m'obligent à être de sentiment que la v. langue s'en tienne à l'ancien arrangement. Que si ce changement d'archives a causé quelque désordre, M. l'archiviste soit obligé de le réparer et que la v. langue lui accorde un écrivain à qui, tout au plus, l'on passera trente à quarente sols par jour, pendant six mois, avec défense à MM. les procureurs de la v. langue de ne plus présenter de projets que les premiers n'aient été aquité » (24 janvier 1747). — Lettre de la langue, recommandant au receveur de donner toutes facilités au chevalier de Laube pour travailler au classement des archives ; d'avertir les commissaires aux preuves de Valay de ne pas partir sans le chevalier de Laube, et au sujet des meubles d'état de Villefranche et des séquestres de Laumusse et Pontvieux (8 février 1749). — Circulaire imprimée enjoignant aux commandeurs de faire déposer aux archives tous les titres de leurs commanderies qui peuvent être entre leurs mains (7 juillet 1749). — Copie de la délibération de la langue, du 27 juillet 1747, établissant, sur le rapport des chevaliers de S[te]-Jay et de S[t]-Mauris, le chevalier de Laube « maître absolu dans les archives, sans être obligé de rendre compte de sa conduite à personne », copie suivie du traité passé entre le chevalier et Batteney, « entrepreneur de l'arrangement des archives », par lequel il est arrêté que « l'on choisira les titres de chaque commanderie, on les rangera membre par membre, ensuite par matière, par ordre de datte ; on les lira curieusement, en commençant par le plus ancien titre de chaque matière du membre, en finissant par celuy qui sera de la plus nouvelle datte ; après quoy on en fera l'annalise cronologiquement et historiquement, par le même ordre de datte, dans l'inventaire général raisonné sur chaque titre. 2° On mettra le précis au dos de chaque titre, les dattes des jours, mois et an ; au bas, on y colera un liston de papier, sur lequel sera écrite la nature du titre, par exemple : Transaction entre, etc., du 3 décembre 1550, n° 30. Lequel numéro sera le même qu'on aura mis sur les titres. Et en

explication de ce second article, il a été convenu, avec M. le chevalier de Laube, que, comme étant impossible à exécuter à la lettre, on colera un liston de papier sur chaque liasse concernant une même affaire, et sur lequel sera étiqueté la nature de ladite affaire, avec un numéro conforme à celuy de l'inventaire général. 3° On joindra toutes les pièces de la même matière ensemble, suivant leur datte et leurs numéros, on en fera une liasse avec un inventaire du précis et n° qui y sera joint, et on inventoriera cette liasse dans l'inventaire général du membre de chaque commanderie, dans lequel on décrira très exactement le corps de chaque titre, les clauses, datte et signature des notaires. Et, en explication de ce 3° article, on est convenu qu'il sera fait un inventaire des titres de chaque commanderie, et séparément des membres en dépendant; que ledit inventaire particulier demeurera joint aux titres et sera rapporté au long dans l'inventaire général. 4° On cottera au dos de chaque liasse le nombre des titres qu'elle renfermera, dépendant d'un tel membre, d'une telle commanderie, inséré dans le livre de l'inventaire général, depuis f° tel jusqu'à f° tel. 5° On suivra cet ordre pour tous les membres, commanderie par commanderie. 6° Chaque commanderie aura son numéro, son inventaire particulier, dont l'arrangement composera l'inventaire général. 7° Chaque membre aura, de même, son numéro, son inventaire. 8° Chaque matière, dans chaque membre, aura son numéro et son inventaire et chaque pièce ou titre sera coté conformément au numéro de la commanderie de laquelle elle dépendra. 9° Si, après la lecture faite des titres, on en trouve qui ait été mal cottés et dont le précis soit faux, on les recottera de nouveau, selon ce qu'on y aura découvert, et on les rangera sous le même ordre, dans la même commanderie; on fera de même pour chaque membre, en évitant soigneusement toute confusion. 10° Si on trouve des titres d'une commanderie mêlés et confondus avec ceux d'une autre, on les séparera et on les rangera dans la commanderie à laquelle ils appartiennent, et on les rapportera dans l'inventaire de lad. commanderie, tant particulier que général. 11° Chaque terrier, de chaque membre de chaque commanderie sera cotté; dessus, on mettra l'année qu'ils auront été reçus, les noms des notaires recevans et des commandeurs à la diligence desquels ils auront été renouvellés; les membres qu'ils concerneront d'une telle commanderie, combien ils contiennent de reconnoissances (et, s'il paroît utile, l'évaluation des droits et servitudes qu'ils portent, ce qui sera décrit dans une feuille de papier attachée en dedans du terrier et, sur la couverture, un liston de cuir ou de papier, sur lequel sera écrit : terrier, etc., signé, un tel, de tel membre, dépendant de telle commanderie, de telle année). On fera, dans ce goût, une description générale de tous les terriers de chaque membre de toutes les commanderies, du temps et siècle et année qu'ils auront été renouvellés et par quels commandeurs, remis aux archives, en prenant exactement les dattes des consignes. Quant aux procédures, le s[r] Batteney s'oblige, après avoir lu chaque pièce, de rapporter sur l'étiquette le précis d'icelle et de faire mention des demandes, sentences, arrêts et transactions, et de les rapporter dans le membre dont l'affaire dépend. On dénombrera le chef-lieu de la commanderie, celuy du membre, combien chacun a de terriers, en quel siècle, en quelle année et par quel notaire. (On collationnera les derniers renouvellés sur leurs autheurs, jusqu'au primordial, et on connoîtra si la rénovation a été dûment faitte et si le rénovateur n'a rien omis). 12° Il faut tirer une notte de tous les chefs-lieux et membres du prieuré, bailliage et commanderies de la langue d'Auvergne, où il soit dit : chef-lieu tel, tel et tel membre porte terrier et tel n'en porte point, et le temps qu'ils ont été renouvellés. 13° On omet deux articles (*les deux passages entre parenthèses*) que la vénérable langue a rayé et supprimé dans ses instructions, et à la place on a ajouté ceux qui s'ensuivent : que M. Batteney travaillera tout de suite, et sans discontinuer l'ouvrage, et que, dans les présentes conventions, sont compris tous les terriers et titres que messieurs les commandeurs ont retiré des archives et qui sont énoncés dans leur récépissé ; ledit sieur Batteney s'obligeant de les ranger et mettre dans le même ordre que ceux qui sont actuellement dans les archives, sous la condition que mess. les commandeurs rapporteront lesd. titres et terriers dans l'espace de deux ans et demy, terme pris pour l'accomplissement de l'arrangement des archives »..... Travail que Batteney, ayant donné pour caution Melchior-François Parent l'aîné, négociant à Lyon, s'engage à faire avec un scribe payé par lui, au prix de 5.000 livres, dont 1.000 en commençant l'ouvrage, 100 livres par mois, et le surplus, le travail terminé (1[er] octobre 1749). — Article additionnel stipulant que, quoiqu'il soit dit qu'il « travaillera tout de suite et sans discontinuer l'ouvrage, ce qui pourroit lui ôter la liberté de vaquer à des affaires indispensables, consens qu'il y puisse vaquer selon que je le jugeray à propos, me faisant les mêmes réserves, en cas que M. Josset et moy soyons en même tems occupé par maladie ou affaires indispensables, mais il ne pourra travailler pour personne, plus qu'il luy sera passé certaines petites erreurs sur la totalité des sommaires des rentes et produits de chaque terrier, sçavoir jusques à un bichet de chaque espèce de grain et vin et 30 s. argent, et finallement qu'il ne sera point tenu de dépouiller les comptes de la recette de l'Ordre, les preuves de messieurs les chevaliers, les améliorissements, livres de visittes, mais seulement les cotter de leurs années et noms de leurs autheurs, ny aussi des papiers inutiles, mais il fera des liasses de chaque espèce, sur lesquelles il cottera un n° qu'il reportera

dans l'inventaire général » (1er octobre). — Délibération de la langue, nommant le commandeur du Saillant pour vérifier le travail de Batteney ; lettre d'envoi donnant les procédés à suivre pour cette vérification (17 juin 1750). — Certificat du sr Jacquet, archiviste de l'hôpital général de La Charité, de Lyon, constatant que, sauf les observations par lui présentées sur les divisions, l'inventaire de Batteney est bien fait (7 février 1752). — Décret de la langue, portant qu'aucun document ne sortira, à l'avenir, des archives, mais qu'en cas de besoin, il en sera délivré des copies (3 avril 1753). — « Tableau des commanderies de la langue d'Auvergne, contenant l'indication des armoires dans lesquelles sont renfermés les titres de chaque commanderie et les volumes de l'inventaire dans lesquels ils sont décrits, avec le fo du volume. — Sceaux plaqués et cachet de la langue.

H. 700. (Registre.) — In-folio, papier, 554 feuillets.

1674. — Archives. — « Inventaire général et raisonné des tiltres de touttes les commanderies du grand prieuré d'Auvergne (Tome premier), faict par les soings de messieurs Alexandre de Chevriers Taney, commandeur de Lormeteaux, et Jean-Hector de Fay La Tour Maubourg, commandeur de Chambéry, et par le travail de Christophle Néron, commis à ce député par lesdicts sieurs commandeurs, en l'année 1674. » (ff. 1-5).— Procès-verbal d'ouverture des archives après prestation de serment des commandeurs de Chevrières et de La Tour-Maubourg et de Christophe Néron (7 juin). — Délibération capitulaire du 1 juin, dans laquelle a été fait lecture du décret du grand maître Cotoner, du 9 janvier 1673 (v. s.), qui commet pour le classement des archives Louis de La Rivoire, commandeur de Chazelles, Alexandre de Chevrières, François de Boczozel-Mongontier, commandeur de St-Paul, Hector de Fay La Tour-Maubourg, Antoine de Fougerolles, commandeur de Villedieu en Fontenelle et le chevalier Charles de Ste-Jay. — Extraits des délibérations capitulaires des 1, 2 juin, 12 novembre 1675 et 1 juin 1677, relatives aux classements et à l'inventaire. — Conditions arrêtées avec Christophe Néron, nommé archiviste aux gages de 330 livres par an : « Premier. Prendra garde que les archives soient toujours propres, ostera la pouldre et autres choses qui pourroient nuire aux titres quy sont dans icelles et veillera que les animaux n'y fassent du préjudice. Deuxiesme. Vérifiera les nouveaux terriers sur les anciens, pour recognoistre si tous les mesmes droicts sont recognus, les causes des modérations et réductions des servitudes et les raisons des prescriptions et changements quy peuvent estre arrivés auxd. terriers, soit par fraude, malice ou ignorance, et enfin examinera exactement tous les manquements et erreurs quy s'y peuvent estre glissés, et du tout en donnera avis en secret au sr commandeur quy le touchera. Troisième. Vériffiera encore si les accords, transactions et autres actes qui ont esté faicts, sont dans les formes et s'ils ne sont point au désadventage de l'Ordre, ayant esté passés faulte d'une ample cognoissance, et cotter les tiltres qui pourront servir pour en revenir. Quatriesme. Comme, suivant les statutz et intentions dud. Ordre, lesd. titres, en façon et pour quelque cause que ce soit, ne seront sortis à l'advenir, ny transportés hors desd. archives, quand lesd. sieurs commandeurs auront besoin des extraicts, led. sieur Néron les fera et exhibera en justice les originaux quy pourtant resteront tousjours dans lesd. archives; bien entendu néantmoins que led. sr Néron ne sera obligé qu'à fournir ses peines et extraire seulement les simples recognoissances dont on pourra avoir besoin dans quelques procès. Cinquiesme. Quand lesd. sieurs commandeurs auront des procès pour la conservation de leurs droitz, sur les chefs contestables, led. sieur Néron baillera les instructions qu'il recognoistra sur lesd. titres. Sixième. Aura soin d'examiner les récépissés des titres qui ont esté cy-devant tirés desd. archives et faire en sorte de les retirer de ceux qui les ont passés ou de leurs héritiers. Septième. Ledit sieur Néron sera obligé d'invantorier tous les tiltres qui seront remis à l'advenir par messieurs les commandeurs ou autres, suivant l'ordre et le rang observé dans l'invantaire qu'il a fait des autres qui sont dans lesd. archives. Huictième. Il sera encore obligé de tenir un livre dans lequel il enregistrera tous les ameillorissements qui seront remis dans lesd. archives, comm'aussy les preuves de noblesse et de légitimation. Neufvième. Il enregistrera aussy, dans un autre livre, touttes les sentences et arrêts rendus dans toutes les jurisdictions de France, pour la confirmation et maintien des droits et privilèges de l'Ordre et, pour ce faire, il faudra que messieurs les commandeurs ou autres dud. ordre, en faveur de quy lesd. sentences ou arrêts auront esté rendus, prennent la peine d'en envoyer les originaux ou du moins des copies deuement collationnées aud. sieur Néron ». — « Bourganeuf (grand prieuré), Arsouse, St-Jean de Donzenat, Milliaguet, Mortesaigne, Plénartige, Reillac, Stardeau (ff. 8-23) ; — Bellechassagne, St-Bauzille et Bellefache, Boucherat près Treignat, Courteix, L'Hospital près de Goutoux, Sainct-Mert de Mineralbe, Serendou, Tallamy (ff. 24-34) ; — Devesset (bailliage), St-George d'Annonay, Saincte-Épine, Tournon et Pont de Doux, Temple de Marlies, Montredon, St-Jean de La Chevalerie du Puy, Chantoen, Gourlon et Pébuly, La Sauvetat (ff. 35-99) ; — Aulois, chapelle de St-Amand, Aydat, Cheynat, Pauligniac, La Sauvetat (ff. 100-111) ; — Bellecombe, Lachal, temples d'Ornassieu et de Bressieu, Ponas, Valencin, Temple de Vauray, La Vorpillière (ff. 112-127) ; — Beugnex, Ancilly et Anglure, St-Jean de Badan, Le Boulay et Le Bouchet, Courlanges, Pontenat, Tourny, Trevol (ff. 128-140) ; — Blaudais

Remondeix (ff. 141-145); — LES BORDES, Bourges et Souban, mestairie de La Bauche, St-Jean de Bouc et Chappottes, Chassy, Chevroux, Domery, Francheville, Macé, Menestriou et Pougan, Pressigny et Villeville, Soulerain, Villefranche (ff. 146-161); — CARLAT, L'Hospital de Barbary, Condes et Maschés, Courrese, Moriac, Monteil et L'Hospital de Salifranchese et St-Remy, La Sauvetet (ff. 162-176); — CELLES, Naruhac, Tempel, Doriac, Largnat (ff. 177-191); CHAMBERAU, Souspersat, La Poulge (ff. 192-197); — CHAMBÉRY, Accouyeux, Ayguebelle ou La Vraye-Croix, Allevard et Pontcharas, L'Hospital de Conflens, Messages et Vigile, Montmeillant, St-Michel de Morienne, St-Jean de Plomb, St-Jean de Romeran, Sergueve (ff. 198-213); — CHANTOEN ET LA VINADIÈRE (ff. 214-225); — CHARRIÈRES, Chomont, Gencioux et Palliers, St-Maurice-les-St-Robert (226-233); — CHAZELLES, S-Bonnet les Places, Bouchalan, La Roussillière, La Lardière, La Murette, La Roche, Saulcy (234-260); — COURTESERRE, St-Jean de Billion, Le Chambon, Chantaduc et Vivit, Le Bois du Chier, Farrayrolles, Ligonne, La Souche, Temple de Tallande (260-272); — DÔLE (273); — LES ESCHELLES, Berlan, Champagnieu, Ste-Catherine-sur-Voyron, Les Habretz, St-Jean de Moyrans (ff. 280-300; — FENIERS, Artiges, Le Mas d'Artiges, Boucheraisse, Comptz, Crabanat, Les Fonds Galands, La Varrabau (302-317); — LES FEUILLETS, La Chaux en Vaud, Cossieu et Les Chanaux, Escorcheloup, Temple de Molisole, Vilardz (318-361); — LAUMUSSE, Vavrette, Espeysse, Temple de St-Martin-le-Chastel, Theyssouges, Semont, Bocarnes ou Colognat, Escopay, Escolle (380-390, 396-499); — GENEVOIS ou COMPESSIÈRES, Anissy, La Chieze, Le Chaisne, Clermont, Collogny, Cologny en la terre de Jas, Dorche, Droise, Hautheville, Montenat, La Sauvetet et Mussy, La Trousse ou La Vulpilière (390-395, 362-369); — LEUREUIL, L'Hospital soubs Maze, Sainct-Nazaire et Launay, Nauzore, Nuret-Le-Feron, Rolles, La Salle, Selles sur Nahon, Vignaud (500-513); — LIMOGES, Brillouffe, La Bussière au Pinel, Chenebrier, Courre ou Cognourre, St-Jullien-le-Vignan, St-Martinet, Piébonieu » (515-554).

H. 701. (Registre.) — In-folio, papier, 673 feuillets.

1674. — Archives. — Inventaire général de Néron, tome second. — « LORMETEAUX, Chasteauroux (ff. 2-103); — MAISONNISSE, Cosnac, Mombut (106-121); — MASCON, L'Hospital Dacier, Baudulin, Belleville, Chasteau, Espinacie et Fileule, Fay, Genoully, Launay en Brionnois, Lunizey, Negligeois, Vaurigny (124-140); — MASDIEU, Grand et Petit Masdieu, Chambon, Train (145-148); — MAYET ET MARCHE, métayerie de Beaunit, Boinat et Montaignat, Temple de Culhiac, Lailliac, Chapelle de Salles (151-168); — MONTBRISON, Chasteau le Bois et Temple de Liand, grange de Lachau, La Haute et Basse Crussille, L'Hôpital-Le-Grand, Messilieu, métairie de Vernolz (171-260); — MONTCHAMPT, Charbonnières, Chirulliat ou Chauliac, Lagarde-Roussillon, St-Jean de Brioude, St-Jean de Langhac, Lobesargues, La Rivière Lévesque (263-274); — MONTFERRAND, Culhac, La Ronzière, St-Jean de Seghur, (277-289); — MORTHEROLZ (292-296); — POULIAC, La Croux de Mazeyrat, Sauvaniat (299-309); — LA RACHERIE, Aberat, Labruyère, Duversse, St-Jean de Blattière, St-Jean de Chasteauneuf, St-Jean de Villedieu, Reddan, Rougière (312-364) — SAINCTE-ANNE, Bellepeyre, Lebert, Giesaulme, Temple de Magnat, Malleret, Monteil, Nabeyron, Salesses, Villemaux, (367-392); — SAINCT-GEORGES, Temple de Bessay, Charvieu, Montchausson, Monteriacle, Nemy et Taney, Pommiers, Taney-La-Valbonne, Thirieu, La Tour du Pin et Venessy, Temple de Vaux (395-464); — SAINT-PAUL, St-Jean de Crispollot, Laris, Relliey de Montfalcon, St-Sauveur (466-482); — SALES ET MONTCENY, Layne, la grange du Vaulx et Cecenans (485-491); — SALINS, Amancey, Bouverains, Esternod (494-510); — TORTEBESSE, Courlois, Laforestz, Glavens, Lastic, L'Hospital St-Jean des Martres de Vayre, La Mazière, Lapeze, Ribière, Traslaygue, (513-595); — LA VAUXFRANCHE, Boismorant, Labussière et Richemont, Jarigny, Lamaidz, St-Jean de Montluçon (598-606); — VERRIÈRES, La Sauvetet, Temple de Rouhane (609-639); — VILLEDIEU EN FONTENETTES (642-652); — VILLEFRANCHE, Bourgneuf le Viel, Bourgneuf le Neuf, Chenon, Lespinas, L'Hospital de Valencey, Vierzon, Villedieu-sur-Cher » (642-673).

H. 702. (Registre.) — In-folio, papier, 304 feuillets.

1674. — Archives. — Inventaire général de Néron, tome troisième. — « VILLEJÉSUS, Lespardelière (ff. 2-12); — VIVIERS, La Forest du Temple (15-30); — FARGES, Ardenay, Temple de Bède, Culan ou le Magnolet, Riolet (32-39); — PIEDENOUS, Champeaux (42-45); — TEMPLE D'AYEN, Allassac, Ayzac, Belveyre, Chambon et Brives, St-Jean de Donne, Donzenat, St-Léger de Merle et Fondége, Langlade, Temple de Monts, Prugne, St-George de Salon (48-127); — VIENNE ou St-ROMAIN EN GALLES, Montet au Temple, Montlieu (130-135); — LIEUDIEU ou Hospital du Fresne (138-143); — ARBOIS, Besançon, Dammartin, Fey, Gravelouse, Greuse, Varessia, Villedieu près d'Ornant (146-157); — LA CROIX AU BOST, L'Hospital de Nostre-Dame de St-Christophe d'Arcy, Boischassin, La Bruyère, Coursaget, Lespinasse, Le Feulloux, Palluel (160-181); — PONTVIEUX, Chapelle du Temple, Courtilles, Ides, Longevergne, Vallac (184-244); — CHANONAC, Ste-Anne ou La Bastide, Temple de Daulnat, Bessamorel, Bourdelles, Plainecombe ou Luguet, Lavaux St-Jean (247-269); — Papiers communs, bules des papes et privilèges des roys de France, en faveur de l'Ordre de Sainct-Jean de Hiérusalem (f. 282). — Bules et privilèges qui ne sont point dattés » (301).